University of St. Michael's College
3 1761 08051836 8

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

REVUE
DU
MONDE
CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

TOME SOIXANTE-QUINZIÈME

TOME XX DE LA TROISIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

J. ALBANEL, DIRECT. DE LA SUCCURS.

12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE

H. TREMBLEY, DIRECT. DE LA SUCCURS.

4, rue Corraterie, 4

1883

LES PREMIERS EXPLORATEURS FRANÇAIS

DU SOUDAN ÉQUATORIAL

I

En aucun siècle, l'amour des voyages ne s'est développé comme en celui que nous voyons toucher à son déclin. On ne parcourt plus le monde aujourd'hui en touriste, pour son plaisir, pour chasser le spleen, dans le seul but de suivre, ennuyé, solitaire, des lieues, des milles, des verstes; on voyage en savant, en archéologue, en zoologue, en naturaliste, en philosophe parfois.

La France a beaucoup d'admiration pour les découvertes que font les explorateurs étrangers, mais elle se montre trop indifférente à l'égard de ses propres enfants. C'est un grand tort et un mauvais sentiment. Il faut que nous ayons plus de respect et plus d'estime pour ceux qui, nés chez nous, ont travaillé un peu pour nous, beaucoup pour la civilisation, qui n'a point de patrie. En reconnaissant la valeur d'hommes tels que Speke, Grant et Livingstone, il est bon que nous accordions quelque attention à ceux qui ont agi dans le même but, avec des moyens plus restreints, et qui d'ordinaire n'ont qu'une réputation limitée, parce qu'ils sont trop modestes et que notre nation n'aime pas la modestie.

On nous saura gré d'entreprendre une réparation partielle, en faisant connaître ici les voyages et les travaux d'exploration de Vaudey et de ses neveux, Ambroise et Jules Poncet, tous les deux morts à peine arrivés au terme de la jeunesse, usés par les fatigues, les souffrances, la maladie. C'est que, dans les pays qu'ont explorés ces trois intrépides voyageurs, on ne rencontre que des ennemis :

les hommes, les animaux; ceux-là souvent plus féroces que ceux-ci. En outre le climat tue.

Puisque de nos jours on s'occupe si volontiers de vulgariser la science, pourquoi ne chercherait-on pas à populariser les noms des émules de Livingstone, de Baker, de Heuglin? C'est ce que nous voulons faire, en écrivant cette courte biographie du premier explorateur du haut fleuve Blanc et des deux seuls explorateurs de l'immense bassin qui s'étend à l'ouest de ce fleuve, un peu au-dessus de l'équateur, de ceux enfin à qui M. Guillaume Lejean écrivait

« Vous connaissez la fameuse découverte de Speke et Grant. Les Anglais en font grand bruit, et disent que les sources du Nil sont trouvées. Ce n'est pas exact. La question est déplacée, mais non *résolue*. Speke a constaté a l'ouest du Nyanza l'existence d'un grand lac qu'il appelle le N'sigé, et que *votre carte a signalé la première sous le nom de Toumé.* »

Le 7 septembre 1851, M. Alexandre Vaudey, proconsul de Sardaigne en Égypte, et ses deux neveux, Ambroise et Jules Poncet, âgés l'un de seize ans, l'autre de treize, s'embarquaient à Marseille sur le paquebot *le Louqsor*. M. Vaudey, jeune encore, habitait l'Égypte depuis 1838. Il avait été successivement professeur aux écoles du gouvernement, précepteur des princes, fils de Méhémet-Ali, secrétaire du conseil de santé. A l'avènement d'Abbas-Pacha, il s'était trouvé sans emploi, comme tous ses collègues européens. Il avait alors fait un voyage au Kordofan; puis, ayant gagné quelque argent dans le commerce des gommes, il était venu embrasser sa vieille mère et ses sœurs, qui habitaient la petite ville de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie, d'où il était originaire.

Il nourrissait depuis longtemps le projet de pénétrer dans les régions du centre de l'Afrique et de tenter d'aller au delà du Soudan égyptien, afin de trouver les sources du Nil. Il voulut emmener avec lui ses deux neveux, dont il comptait achever lui-même l'instruction fort incomplète. On comprend quelle lutte il eut à soutenir avec leur mère; mais tant d'arguments militaient en sa faveur, qu'il finit par l'emporter.

M. Vaudey avait acheté des verroteries de Venise, des armes de Liège; son expédition, composée d'un nombre considérable d'hommes, l'attendait au Caire. Il y arriva peu de temps après son départ de Marseille, après un court séjour à Alexandrie.

Les Épisodes Miraculeux

DE

LOURDES

SUITE et TOME DEUXIÈME

DE

Notre-Dame de Lourdes

Par HENRI LASSERRE

UN VOLUME IN-18 JÉSUS DE 500 PAGES

Les ***Épisodes Miraculeux de Lourdes*** sont peut-être supérieurs au premier volume.

Les ***Épisodes Miraculeux de Lourdes*** ne sont pas un chef-d'œuvre, mais, nous osons le dire, une série de chefs-d'œuvre. Le ***Miracle de l'Assomption***, le ***Menuisier de Lavaur***, ***Mademoiselle de Fontenay***, la ***Neuvaine du Curé d'Alger***, les ***Témoins de ma Guérison***, racontent la gloire et la bonté de Dieu dansun des plus beaux et des plus charmants langages qui se puissent parler. Encore dans ce livre, Notre-Dame de Lourdes a inspiré son historien.

On y voit tour à tour, et le prêtre et l'homme du monde, et l'ouvrier et le patricien, et la jeune fille et l'épouse, et le premier Ministre et le Nonce du Pape, se rencontrer dans le cours de ces actions providentielles dont l'historien, nous tenant sous le charme, déroule à nos regards la trame incomparable. Quelle exactitude! quelle rigueur scientifique! quelle conscience de recherche dans les moindres détails! quelle sagacité et quelle profondeur d'analyse! quelle vie dans ces portraits! quelle puissance dans toutes les

Ce n'est pas l'émotion plus ou moins vive, plus ou moins passionnée, que nous donnent, au théâtre ou dans un livre, une grande douleur, une grande action, un grand crime, une lutte ardente, un langage saisissant, dramatique ou héroïque; non, c'est mieux et plus. Le cœur, la conscience, l'intelligence, l'imagination, l'âme, tout est conquis en même temps. Par une illusion quasi surhumaine, il semble que l'on devienne soi-même acteur de ce drame; témoin de ces merveilles, confondu dans ces foules où se réalise le *vox populi vox Dei*; attiré vers la Grotte, la Source et l'Églantier; et par-dessus tout, compagnon inséparable, familier, intime de Henri Lasserre, heureux de ses joies, enflammé par sa ferveur, contemplant ce qu'il a vu, prêt à attester ce qu'il raconte, convaincu de ce qu'il dit; ému, exalté, frémissant, suppliant, remerciant comme lui. On a soif de cette eau qui a guéri jadis et sauvé, on a mal à ces poitrines qu'elle reconforte, à ces yeux qu'elle rouvre, à ces membres endoloris ou paralysés auxquels elle rend le mouvement et la souplesse. A la dernière page, ce n'est plus Henri Lasserre que l'on admire, c'est **Notre-Dame de Lourdes** que l'on prie.

BULLETIN DE DEMANDE

En prenant ***Six Exemplaires*** qui représentent le poids d'un colis postal, on recevra ces Six Exemplaires *franco* à domicile, moyennant la somme de **20** francs au lieu de **24** francs.

Prière à l'Éditeur Victor PALMÉ de m'envoyer **franco** *à* **domicile** ..... *Exemplaire*..... *des* ***Épisodes Miraculeux de Lourdes,*** *moyennant la Somme de* ..... *francs, que je joins ici.*

Ou que

M. PALMÉ voudra faire toucher à mon domicile le .....

SIGNATURE ET ADRESSE

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. Victor PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

vrai pour les *Episodes miraculeux de Lourdes* et nous ne pouvons que répéter aujourd'hui, en les accentuant encore, les paroles qu'il a prononcées avec sa grande autorité.

« Je dirais volontiers, écrit M. de Pontmartin, que l'irrésistible livre qui nous raconte ces prodiges, est un des plus éclatants miracles de Notre-Dame de Lourdes. Il y a eu du surnaturel dans la faveur obtenue par l'écrivain, dont les yeux furent guéris par miracle; il y en a eu dans sa reconnaissance; il y en a dans l'inspiration qui l'a guidé; il y en a dans le sentiment qui s'empare du lecteur, à mesure qu'il est entraîné par ce récit.

« On ouvre les premières pages avec une curiosité à laquelle se mêlerait aisément un reste d'appréhension et de doute. On croit pouvoir lire l'ouvrage dans les conditions ordinaires, apprécier le style, se figurer le paysage, s'intéresser au conflit de la foi candide avec l'esprit d'examen, juger les personnages, discuter à part soi le pour et le contre..... Erreur ! On est pris comme dans un engrenage sacré, on se sent emporté par un souffle dont la puissance tient à la fois du ciel et de la terre...

encore un événement social. Et l'on a pu écrire, sans nulle exagération, que ce livre a remué le monde.

Sur sa lecture, l'Infaillible Chef de l'Église, dans un Bref solennel adressé à l'auteur, a reconnu la « lumineuse évidence » des Apparitions et des Miracles de Lourdes; sur sa lecture, d'innombrables malades sont accourus à la source sacrée et y ont obtenu leur guérison; sur sa lecture, maint incroyant a retrouvé la foi; sur sa lecture, des Pèlerinages immenses se sont levés et un mouvement religieux que l'on ne peut comparer qu'à celui des Croisades, s'est manifesté tout à coup, à la grande stupeur de l'incrédulité.

Il semblerait qu'après un semblable succès, il semblerait qu'après avoir élevé un monument si incomparablement achevé, un écrivain, quelle que soit sa valeur, ne puisse plus que descendre et se montrer inférieur à lui-même. Et nous-même nous le pensions, avant d'avoir lu le second volume que nous avons sous les yeux, et qui va bientôt, lui aussi, faire le tour du monde. Mais quel a été notre heureux et profond étonnement!

PARIS, IMP. A. LANIER, 11, RUE JACOB

Il acheva promptement ses préparatifs. Il avait hâte d'arracher ses neveux au contact dangereux de la prétendue civilisation orientale. Il les aimait, et n'avait que trop souvent occasion de rappeler la belle maxime de Juvénal : *Maxima debetur puero reverentia.* Au contraire des hommes chez qui l'imagination domine le jugement, il se montrait rigide et sévère : il obligeait ses neveux à un travail soutenu, au point que, durant quatre ou cinq mois consécutifs, ils passaient de deux nuits l'une au travail. Ils avaient à peine commencé leur éducation lorsqu'ils quittèrent la Savoie. Ils reçurent alors une instruction appropriée aux entreprises qu'ils allaient tenter. Doués d'une intelligence supérieure, ils s'assimilèrent rapidement les éléments du savoir.

A la fin de mars 1852, M. Vaudey, Ambroise et Jules partirent du Caire sur une *dahabieh*, longue barque pontée, dont les voiles jaunâtres s'harmonisent avec l'azur transparent du ciel et la teinte gris cendré des eaux. La barque devait remonter jusqu'à la première cataracte, à Assouan.

Il y a longtemps que l'on s'occupe de la découverte des sources du Nil, malgré les immenses difficultés qu'elle présente. Déjà, sous Néron, d'intrépides voyageurs reconnurent, vers le neuvième degré de latitude au nord de l'équateur, les grands marais, dont le trait principal est le lac Nô. Au deuxième siècle après Jésus-Christ, le géographe Ptolémée affirmait que le Nil a ses sources dans deux lacs placés sous la même parallèle. Pigafetta, au seizième, les plaçait aussi dans deux lacs. Enfin, en 1840, Méhémet-Ali envoyait vers le sud une expédition qui retrouvait les immenses marécages signalés sous Néron, et remontait le Nil Blanc jusqu'à Gondokoro.

Sauf quelques erreurs de détails, l'opinion de Ptolémée se trouvait de tous points véridique. Le centre du continent africain est occupé par de grands amas d'eau : le lac N'gami, découvert le 1er août 1849, par David Livingstone; le lac Chirom, le Nyassa des Marawis, découvert par le même, en 1859; les lacs Tanganyka ou Tangueguika et Kéréoué, que Burton et Speke reconnurent à la même époque; l'Albert-Nyanza ou Luta-N'sigé, dont la science doit la découverte à sir Samuel Baker. Or, d'après l'opinion de ce dernier, le Victoria-Nyanza et le Luta-N'sigé sont les deux sources du Nil.

Le Nil! Quels souvenirs ce nom éveille!...

En voyant cette large nappe d'eau grise couler à pleins bords,

avec un sourd grondement qui révèle ses profondeurs, entre deux rives couronnées d'acacias et de sycomores, à travers lesquels apparaissent des minarets sveltes, entourés de galeries ajourées, et s'élançant hardiment dans l'espace, le poète se reporte à quelques milliers d'années en arrière. Alors il lui semble voir glisser une barque semblable à celles dont parle Pline, et qui étaient faites de papyrus, de joncs et de roseaux. Mais l'urœus, symbole de la royauté, brille en traits d'or sur les bordages peints en bleu céleste. Sous un dais à lambrequins chargés de pierreries, se drapant sur des courtines de pourpre, la reine Aah-Hotep, à la couronne blanche, épouse favorite du roi Khepa-Kames, dort nonchalamment étendue sur des coussins brodés. Son front est ceint d'un diadème richement émaillé, que surmontent deux sphinx. Une chaîne de scarabées d'or pare son cou avoréen; ses bras sont ornés de bracelets en forme de serpents à tête d'épervier.

Auprès d'elle on aperçoit le bâton du commandement : crosse d'ébène avec des spirales d'argent. Deux noires filles de Nubie agitent derrière elle le flabellum en plumes d'autruche, sur la face duquel on voit le dieu Choüs acceptant l'offrande des rois. Un enfant tient à la main un miroir, dont le manche imite la tige et la fleur épanouie du papyrus. . . . . .

Mais pourquoi songer à ce qui n'est plus depuis dix-sept siècles? Serait-ce que nous nous souvenons du cercueil et des bijoux de la reine Aah-Hotep, que nous avons contemplés au musée de Boulacq?

II

Ambroise et Jules Poncet prenaient un extrême plaisir à ce voyage, dont leur nature naïve et poétique leur révélait toute la beauté. Suivons-les sur le fleuve sacré, dont ils ont depuis lors parcouru les rives pendant dix-huit années.

Du Caire à Assouan, ils purent voir se développer devant eux, sur les deux rives du grand fleuve, les ruines antiques qui se suivent sans interruption des Pyramides au fond de la haute Égypte : Memphis, Thèbes aux cent portes, Louqsor, Karnack, leurs pylônes, leurs gigantesques colonnades, leurs salles colossales, les sphinx, les temples. Ils furent terrifiés en voyant l'hypostile de Karnack avec ses trente rangées de colonnes, mesurant près de quatre mètres de diamètre, et dont les chapiteaux monolithes pourraient supporter

sur leur plate-forme cent hommes. Puis c'étaient les soixante rois du palais de Mœris, le temple du dieu Choüs, et, au delà de la seconde cataracte, les ruines d'Hermontis, d'Esneh, d'Edfou, de Kom-Ambos, de Philœ, de Debond, de Kartus, de Kalabché, de Talmis, de Dandour, de Ghirch-Hussein, de Pselùs, de Maharakka, de Séboua, de Déer, d'Ibinn, et, tout près des rapides d'Ouadi-Alfa, les cavernes immenses d'Ipsamboul.

Nos voyageurs abandonnèrent leur dahabieh à Assouan, où elle devait attendre la crue du fleuve pour remonter à travers les cataractes jusqu'à Khartoum. Ils se dirigèrent, eux, avec leurs marchandises, vers cette dernière ville, par la voie de Dongolah. Ambroise Poncet resta dans cette capitale de l'Ordeh, afin d'écouler des marchandises dont la vente n'aurait pas été possible sur le fleuve Blanc. M. Vaudey et son neveu Jules arrivèrent à Khartoum sur la fin de juin. Ils y passèrent quatre mois à faire de nouveaux préparatifs.

D'un caractère altier, mais énergique et loyal, Vaudey eut des luttes fatigantes à soutenir. Il y avait alors à Khartoum un voyageur que nous appellerons M. Z..., qui, suivant la jolie phrase de M. Guillaume Lejean, faisait des bénéfices quand il le pouvait, et de bonnes actions quand il en avait le temps. Comme Vaudey, il se livrait au commerce de l'ivoire, des gommes, en un mot des produits du pays.

Fut-ce la passion de la concurrence, la vanité de surpasser un homme plus hardi, plus entreprenant que lui, et dont l'œuvre était moins personnelle que la sienne, toujours est-il que M. Z... suscita à Vaudey les plus désagréables querelles. Il était surtout jaloux de ce que Vaudey, de qui les travaux patients attiraient l'attention du gouvernement sarde, avait été nommé proconsul de Sardaigne : ce qui lui donnait une situation très honorable, en même temps qu'une autorité réelle sur la colonie européenne de Khartoum.

Voici d'ailleurs ce que Vaudey écrivait, le 17 novembre 1853 : « Il y a un an, le gouverneur général du Soudan s'étant en public conduit à mon égard de telle manière que, en ma qualité de proconsul, j'aurais été répréhensible si je l'eusse supporté, ce pacha, pour se venger, quelques jours après, m'a accusé d'un assassinat sur un de mes domestiques. Tous mes gens ont été mis en prison et torturés pour qu'ils m'accusassent. Mon cuisinier seul s'est laissé effrayer, et a dit ce qu'on voulait lui faire dire. Peu de jours après, devant les principaux du pays, il s'est rétracté. En apprenant ce qui s'est

passé, le vice-roi d'Égypte a destitué le gouverneur général. A mon retour du fleuve Blanc, M. Z..., espérant que ce pacha remporterait la victoire contre moi, s'est emparé de cent quatre-vingts quintaux d'ivoire que Jules et moi sommes allés chercher chez les sauvages (environ cent mille francs), et de vingt mille francs de titres de crédit que je lui avais confiés. La destitution du pacha l'a décidé à me rendre une partie de mon avoir. »

Dans une lettre datée de sa dahabieh, à Ouad-Lhellaï, le 11 décembre, la dernière lettre qu'il écrivit à sa mère, il revient encore sur cette affaire. Que l'on nous permette de citer la fin de cette lettre intéressante. On a souvent dit, non sans raison, que le style c'est l'homme : « M. Z... espérait s'entendre avec le pacha pour recommencer le procès ridicule qui m'a été fait, et profiter de la haine du pacha pour s'emparer de tout ce que j'avais... Depuis vingt ans il fait cette vie dans ce pays. Je croyais, imprudent que j'étais, que, en faveur des services que je lui ai rendus, il ferait une exception pour moi, qui l'ai sauvé, il n'y a pas longtemps, de la honte d'une faillite. Je me suis trompé.

« Je pars avec la barque que j'avais préparée pour Jules et la mienne. Je vais entrer dans une branche du fleuve où jamais barque n'a paru. J'ai trente fusils, quinze soldats, dix domestiques et une quarantaine de matelots. Le fleuve que je vais explorer, s'appelle le [illegible]ubat ; avec les forces que j'ai, il n'y a rien à craindre nulle part, [illegible] pourrais traverser toute l'Afrique. J'ai choisi des hommes j'é[illegible] et courageux ; ils ont en moi la plus grande confiance, et d'avance à l'entrée de ce fleuve inconnu ils ne refuseront pas taine gouve[illegible]me l'ont fait mes gens l'année passée. Chaque capisaire, mes d[illegible]es matelots ; un sergent, mes soldats ; et mon janisverroteries pour[illegible]tiques. J'emporte plus de quinze quintaux de domestiques sur [illegible] sauvages. L'année passée, j'ai laissé sept de mes sont vivants et s'ils [illegible] points différents. Ambroise est allé voir s'ils laisser plus de vingt [illegible]t f[illegible]it une bonne récolte d'ivoire. Je compte [illegible]

« Adieu, ma chère [illegible]sonnes dans ces parages.

celine (1). De ce triste [illegible]nan. Ne pleurons plus notre pauvre Franqui s'en vont, mais ceux[illegible]de, les plus à plaindre ne sont pas ceux revoir, de t'embrasser encore[illegible]ui restent. Si ce n'était le désir de te [illegible], qui me soutient, ce que je demande-

(1) Sa sœur, Mme Poncet.

rais à Dieu, *c'est de ne pas revenir de ce voyage, que j'entreprends, je ne sais pourquoi, le cœur triste et plein de mauvais pressentiments.* »

Vaudey avait cette maladie rare aujourd'hui, l'immense besoin d'aimer et d'être aimé. D'une droiture de jugement, d'une loyauté de caractère développés encore par son existence aventureuse et solitaire, il avait encore le courage raisonné, prudent, sans bornes, de l'explorateur. Il doutait de la réussite de son entreprise, et il la commençait sans hésiter, n'écoutant ni les pressentiments ni cette crainte de l'inconnu qui assaille les plus braves.

Avant de partir, il adressait à lord Palmerston une note sur les moyens d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce de l'Afrique centrale.

Il y a quelques années, M. Guillaume Lejean fit un court voyage au fleuve Blanc. Il reçut, à Khartoum, l'hospitalité des neveux de Vaudey, MM. Poncet, et il consacre, dans son récit, quelques lignes à la mémoire de celui qu'il nomme « le hardi et malheureux Vaudey ». — « Je n'ai pas connu Vaudey, et n'ai eu, dit-il, que peu d'occasions de m'informer de lui ; mais des manuscrits qu'il a laissés, m'ont donné de lui l'idée d'une nature intelligente et curieuse. Le premier, je crois, à Khartoum, il se préoccupa de la question des sources du Nil, et se préparait à entreprendre une expédition au delà des rapides de Garbo et du 4e degré de latitude nord, quand il périt chez les Barrys. »

III

Vaudey se décida donc à commencer le grand voyage d'exploration qu'il voulait entreprendre dans un but plutôt scientifique que commercial, mais sans négliger ses intérêts personnels. Il envoya en avant son neveu Jules. Le 2 novembre 1852, celui-ci, qui n'avait pas encore quinze ans, partit à la tête de trois barques, montées chacune par deux hommes armés. Il aborda à Gondokoro après quarante-huit jours de navigation, c'est-à-dire, vers la mi-décembre. Pour donner une idée de la difficulté que présentait l'exploration de ces parages encore inconnus, rappelons que les gens de Poncet prirent pendant un jour entier le Bahar-Zaraf pour le Nil Blanc. Chemin faisant, Jules acheta de l'ivoire. On lui donna six défenses d'éléphant pesant deux quintaux, pour un mil-

lier de petits coquillages de la mer Rouge nommés *oueda;* une énorme dent de cent livres et plus, pour dix *œufs de pigeon*, sorte de verroterie blanche. Ce fut à Olibo, village infime situé à quelque distance de Gondokoro, qu'il jeta l'ancre. Aussitôt qu'il eut abordé au rivage, les nègres vinrent en foule exiger le loyer de la terre et de l'eau que ses barques occupaient. Il fit alors la connaissance de Chauba, roi d'Olibo, et de Niguelo ou Nickla, roi de Belenia.

Celui-ci, fort intelligent, eut quelques années plus tard une fin déplorable. Il se faisait passer pour le plus habile des kodjours ou sorciers. Depuis cinq ans, il n'était pas tombé une goutte de pluie sur le pays. Partout, plus de récolte. Les gens mouraient de faim. Ils s'en prirent au sorcier, et le sommèrent d'obtenir du ciel assez d'eau pour chasser la sécheresse. Niguelo exigea force bœufs en payement de ses services. On lui donna tout ce qu'il voulut; mais la pluie ne vint pas. Alors on se détermina à employer des arguments irrésistibles. On fendit le ventre à Niguelo, puis on le jeta dans le fleuve. Son exécuteur hérita de son sceptre de roi, de sa baguette de magicien. La pluie n'en tomba pas davantage; seulement l'opinion, cette sotte à qui l'on sacrifie trop, se déclara satisfaite. Pangloss n'eût pas manqué de dire après cela que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes!

M. Poncet trouva encore, à Olibo, M. Andrea Debono, négociant maltais et le missionnaire dom Angelo Vinco, jeune Italien à l'âme ardente, enthousiaste. Ils vivaient ensemble. « L'un, dit M. Poncet, aspirait à faire des chrétiens, l'autre voulait amasser de l'ivoire. » Ce courageux missionnaire italien avait été le premier pionnier de la civilisation chrétienne au Nil Blanc. Il fut obligé, par des persécutions injustes, d'abandonner Gondokoro et de se réfugier à Olibo. Les noirs l'aimaient et le vénéraient. Il mourut. Son nom est resté populaire parmi ces sauvages, qui ont eu à se plaindre tant des Européens. Les poètes des rives du Nil Blanc ont composé un hymne en son honneur, et c'est de ce chant qu'ils accompagnent leurs danses. D'Angelo, ils ont fait Adjïlo.

Adjïlo! Adjïlo!
Ti Belenian!

« Angelo! Angelo, va-t'en à Belegnan. — Il n'y a ici que des maladies. — Non, non, je suis bien ici! — Va-t'en à Belegnan!

Là, il n'y a pas de moustiques. — Non, non, je suis bien ici. — Vive, vive Angelo!... »

Durant le séjour de Jules Poncet à Olibo, il s'y passa quelques faits qui furent les préliminaires, non prémédités sans doute, de la catastrophe que nous raconterons un peu plus loin. Un jour, un nègre vint lui demander un de ses drogmans, attendu qu'une caravane était arrivée à Belenia, apportant une grosse quantité d'ivoire. Le jeune explorateur s'empressa de lui accorder ce qu'il demandait, et lui fit un cadeau de verroteries. Il convint ensuite avec M. Debono de se partager l'ivoire, sur le refus de dom Angelo d'en accepter une part. Mais un ex-officier de cavalerie, Hassan-Aga, qui se trouvait à Olibo avec ses barques, dans le but d'accaparer les défenses d'éléphant, se hâta de faire appeler les Européens, et leur proposa de s'associer à lui; ce qu'ils refusèrent. Alors il les menaça d'employer la force, et leur déclara qu'il les empêcherait d'acheter aucune défense d'éléphant.

Quelques jours plus tard, la cargaison d'ivoire fut apportée auprès des barques de Poncet, qui, ainsi que Debono, l'acheta en entier. Ils se la partagèrent ensuite, tirant au sort chaque lot. Hassan-Aga, furieux, survint accompagné de domestiques armés, se répandit en reproches amers, s'écriant qu'il allait couper la tête à Debono, qu'il l'envelopperait ensuite dans son drapeau anglais et le jetterait au fleuve. Debono supporta sans trop d'impatience les sottes injures de cet homme. Seulement, il crut prudent de se réfugier, pendant quelques jours, sur la montagne de Loguek. Il fit bien, car Hassan-Aga envoya des soldats à Belenia pour s'emparer de lui et le mettre à la raison. Ces soldats eurent diverses aventures : l'un d'eux fut dévoré par un crocodile; un autre, tué d'un coup de fusil par un serviteur de Debono. Le temps apaisa cette querelle, en apparence du moins; ce qui n'empêcha point que, lorsque Jules Poncet fut sur le point de partir, il faillit être assassiné par des noirs qui s'étaient approchés de ses barques en feignant de se battre. Il les chassa à coups de cravache. Ils s'enfuirent, et se vengèrent en mettant à feu et à sang le village d'Olibo, n'épargnant que la maison de dom Angelo, qu'ils disaient fils de Dieu immortel.

On voit par ce récit que rien n'était moins agréable que de vivre côte à côte avec des civilisés comme Hassan-Aga et des sauvages comme les Barrys. Bandits tatoués et brigand galonné se valaient bien !

Jules Poncet redescendit à Khartoum. Il y trouva son oncle; mais Ambroise était parti déjà pour Gondokoro, et, le 15 décembre 1853, Vaudey se mit lui-même en route avec trois barques. Toute la colonie européenne l'accompagna jusqu'à un point de la route nommé l'Arbre de Moucha-Bey. Ils y passèrent toute la nuit ensemble.

Le lendemain, Alexandre Vaudey embrassa tous ses amis en leur disant que c'était pour la dernière fois, que ses pressentiments ne l'avaient jamais trompé, et qu'il ne reviendrait pas de cette expédition. Il ordonna ensuite à son neveu Jules d'aller habiter Berber, ville située sur les confins du désert de Korosko, bien au delà de la quatrième cataracte.

Vaudey voulait d'abord, ce qui résulte d'un rapport qu'il adressait à la Société royale de géographie de Londres, pénétrer dans le Darfour. A cette époque, depuis Brown, qui le parcourut en 1795, aucun Européen n'avait pu y entrer. Le Darfour était gouverné par un prince nègre, qui ne permettait à aucun individu de race blanche l'entrée de son pays, et y retenait prisonniers ceux qui parvenaient à y pénétrer. Ce fut en voyant les obstacles insurmontables qui empêchaient ce voyage que Vaudey tourna ses vues vers le fleuve Blanc. « Je tâcherai, écrivait-il à quelqu'un, de m'y établir et de fonder un comptoir sous le 4e degré de latitude nord. La population des Behrs (Barrys), qui habite cette zone, est d'un caractère très doux. Déjà leur sultan, qui a fait un voyage à Khartoum, a appris à distinguer les Européens des Turcs. »

Depuis dix ans, il partait, chaque année, au mois de novembre, une expédition envoyée au fleuve Blanc par le gouvernement égyptien. Elle en rapportait d'abord 500 quintaux d'ivoire environ, au commencement ; mais la mauvaise foi que les Turcs mettaient dans leurs relations, les actes de cruauté qu'ils commirent, les razzias qu'ils opérèrent, amenèrent ce résultat que nombre de peuplades s'éloignèrent des rives, et que les produits, au lieu d'augmenter, diminuèrent si bien, qu'ils sont aujourd'hui réduits de moitié. « L'exécution de ce projet, continue Vaudey, rencontre des obstacles de la part du gouvernement général du Soudan, qui s'attribue une large part des bénéfices de l'expédition. Il est inutile que je fasse ressortir les avantages qu'il y aurait pour la science géographique à séjourner chez les Behrs (Barrys) : *la découverte des sources du Nil* en serait la conséquence immédiate.

« Pour le commerce, il n'existe pas sur le globe de point qui promette de plus vastes résultats. Les magnifiques ruines des monuments de l'ancienne Égypte, qui font l'admiration du monde, prouvent que ce pays était riche.

« C'est le commerce qui procurait cette richesse. Il se faisait par le Nil, qui est la grande artère de l'Afrique. Jusqu'ou s'étendait-il? Nous l'ignorons encore. Ce que l'on sait, c'est que les Behrs, sous le 4e degré de latitude, ont dans leurs usages et leurs mœurs quelque chose qui rappelle ce que dit Hérodote des usages et des mœurs des anciens Égyptiens, et qu'ils en étaient peut-être une colonie. Les informations que j'ai prises, m'apprennent que, sous le 10e degré, le Nil reçoit le Missaled ou Kailuk, qui provient du lac Fitré, et que, pendant le kharif (saison des pluies), le lac Fitré communique avec le lac Tchad par le Bahr-el-Gazal. »

M. Vaudey recommençait donc une expérience qui pouvait être décisive, en se déterminant à cette seconde expédition. Comment accomplit-il son voyage de Khartoum à Olibo? C'est ce que tout le monde ignore. Il fut assassiné avant d'avoir pu enrichir la science de ses découvertes. Sa mort fut accompagnée de circonstances étranges. Un rapport adressé au consul général de Sardaigne en Egypte — on sait que Vaudey avait le titre de proconsul — parle d'un homme qui, peu de jours avant le crime, « gorgeait les assassins de victuailles, » qui, « le lendemain de la sinistre journée, mêlait à d'hypocrites consolations des atteintes graves au caractère de la victime. »

Ce qui est certain, c'est que le meurtre resta impuni. M. Guillaume Lejean, plusieurs années après, eut occasion de voir le principal assassin. Voici en quels termes il raconte son entrevue avec lui :

« Un grand nègre entra dans ma case, posa à terre son tabouret peint en rouge, complément obligé du costume barry, s'assit dessus et se mit à fumer.

« — C'est Medi, me dit le drogman.

« L'homme me regarda de ses yeux mi-clos, comme pour étudier l'effet de ce nom sur le maître du logis.

« — Bien, dis-je ; mais qu'est-ce donc que Medi?

« — Medi, c'est le roi du pays, un grand guerrier ; *c'est lui qui « a tué Vaudey de sa main.* Recevez-le poliment, car sans sa pro- « tection vous ne pourrez pas seulement vous procurer une poule ici.

« — Et que veut-il ?

« — De l'eau-de-vie.

« — Dites-lui que je n'ai que faire des écornifleurs. J'ai besoin « d'un mouton : s'il m'en procure un, je le payerai, et Medi aura « un plein verre d'eau-de-vie pour sa peine ; sinon, non.

« Medi reçut le compliment sans s'émouvoir, promit le mouton, et continua à fumer. Un visiteur m'arriva, et j'oubliai complètement Sa Majesté, qui, au bout d'une demi-heure, voulut reprendre l'entretien :

« — Et l'eau-de-vie ?

« — Tu n'es qu'un ivrogne : je n'ai rien pour toi.

« — C'est ainsi qu'on traite *Mata* Medi ? Bonsoir. »

« En sortant, il demanda encore de l'eau-de-vie au drogman, qui, voulant le ménager, lui répondit que moi seul je pouvais en disposer, sans quoi il eût été heureux de lui en donner. Medi rejoignit les siens, et résuma ainsi son opinion : — « Le drogman « est un homme comme il faut, mais le monsieur ne sait pas vivre. » — Le soir, mon drogman ayant rencontré un Italien de ses amis, se grisa comme un pacha à mes frais, et proposa d'aller fusiller Medi pour venger Vaudey. »

IV

Il n'est pas inutile de donner ici quelques détails ethnologiques et géographiques sur Gondokoro, où le voyage de Vaudey devait se dénouer par une de ces catastrophes imprévues qu'il est dans le dessein de la Providence d'employer comme un exemple terrible.

Nous avons sous les yeux une belle et très rare photographie de Gondokoro. Ce sont des huttes à toit conique, semblables à des ruches colossales, bâties en amphithéâtre sur une élévation de terrain qui domine le fleuve, et dont la cime est ombragée de grands arbres touffus. La plaine qui s'étend aux alentours, semble couverte de bruyères ou de plantes d'une forme et d'un aspect analogues.

Gondokoro était, il y a peu d'années, la limite du monde connu. L'on peut dire encore qu'il est bien peu de gens qui connaissent ce nom : car les privilégiés qui ont pu voir cette capitale d'un pays ignoré, sont bien rares. Cependant il y a aujourd'hui à Gondokoro une église, une sorte de jardin d'acclimatation, un port, où se

pressent des bateaux sous pavillons italien, anglais, égyptien, un arsenal.

C'est à la hauteur de cette ville, mais à 200 lieues à l'ouest, au pied des monts Adélaïde, au bord du fleuve Victor, dans le pays du roi Cagouma, que se trouve le plus reculé des comptoirs fondés par les frères Poncet. Ils sont les seuls Européens qui aient pénétré aussi avant dans cette direction.

Gondokoro est situé sous le 5e degré de latitude nord, par 29 degrés et quelques fractions de longitude, à près de 300 lieues à vol d'oiseau de Khartoum et à peu près à égale distance de Zanzibar. Le climat y est excessivement chaud et fort malsain, à cause surtout des marécages qui bordent le haut fleuve Blanc et ne finissent qu'un peu plus bas vers le 6e degré. Il est entouré, à une vingtaine de kilomètres, de plusieurs montagnes. Une grande chaîne, d'une altitude de 628 mètres, court au sud-est. De l'autre côté, l'on aperçoit les monts Lado, Kerek, Loguek. Près de celui-ci l'on rencontre les fameux rapides de Garbo.

Les habitations des naturels sont, à Gondokoro, des modèles de propreté. Chaque famille a son domicile entouré d'une haie de l'impénétrable euphorbia; l'intérieur de l'enclos consiste généralement en une cour, dont le sol est macadamisé avec des cendres, de la fiente de vache et du sable. Sur cette surface soigneusement balayée, on voit une ou plusieurs cabanes. Les habitations sont entourées de greniers construits fort proprement en osier, couverts de chaume, et élevés sur des espèces d'estrades. La toiture des cabanes est en saillie, de façon à donner de l'ombre; l'entrée a, en général, environ 60 centimètres de hauteur. Lorsqu'un membre de la famille vient à mourir, on l'ensevelit dans la cour. La tombe est consacrée par un poteau auquel sont suspendus des crânes de bœufs, garnis de leurs cornes, tandis que son extrémité est ornée d'une touffe de plumes de coq. Chaque homme porte avec lui ses armes, sa pipe et son tabouret, comme dans la tribu des Cheurs. Les habitants de Gondokoro appartiennent à celle des Barrys; les hommes sont bien faits, mais les femmes n'ont rien d'attrayant. Les grosses lèvres et les nez épatés, qui constituent le type noir, manquent ici; les traits sont réguliers, mais la chevelure est laineuse : c'est la seule trace que l'on trouve de l'origine nègre. L'estomac, les côtes et le dos sont tellement tatoués, que l'on dirait qu'ils sont couverts d'un large vêtement d'écailles de poisson, sur-

tout quand les hommes se frottent d'ocre rouge, ce qui est la mode suprême.

Les individus des deux sexes se couvrent de cette ocre, qu'ils mêlent avec de la graisse jusqu'à la consistance d'une pâte : ce qui leur donne l'air de briques nouvellement cuites. Ils ne gardent de leur chevelure qu'une petite touffe au sommet du crâne, et y plantent une ou deux plumes. Les femmes ont la tête généralement rasée. En guise de feuille de figuier, elles portent un petit tablier très élégant, d'environ quinze centimètres de long, fait de perles ou de petits anneaux de fer, travaillés comme une cotte de maille, et, par derrière, une queue faite de lanières de cuir très déliées ou de ficelle fabriquée avec le coton du pays. Le tablier et la queue sont attachés à une ceinture qui entoure les reins, comme dans la tribu des Cheurs. Les Barrys sont regardés comme les plus redoutables des riverains de tout le Nil Blanc. Ils s'enivrent avec la *merissa*, espèce de bière, qui est leur breuvage favori. Les chefs portent sur l'épaule, en guise d'épaulette, une carapace de tortue terrestre. Quand ils veulent réunir leur peuple, ils font battre de grands tambours nommés *nogaras*. La seule monnaie qu'ils connaissent, c'est le bétail. Cependant ils ont assez le goût de la verroterie (1).

Beaucoup d'Européens vont maintenant à Gondokoro, que sir Samuel White Baker appelle un enfer, pour y exercer le plus infâme commerce. La traite des nègres s'y fait avec un cynisme inouï, malgré toutes les entraves que l'on essaye d'y apporter.

« J'insiste sur ce dernier point, dit M. Guillaume Lejean dans sa relation : car il constitue un de mes principaux griefs contre les négriers, qui ont laissé des souvenirs si néfastes au fleuve Blanc ; ils ont encore plus dépravé peut-être que tué, volé et mendié. La négresse, à défaut d'éducation morale, m'a semblé avoir une certaine fierté personnelle, capable de neutraliser même de mauvais instincts. Je la crois supérieure, sous ce rapport, à la femme arabe, et surtout à la Nubienne du Semnâar. Du moins, il y a sept ou huit ans, il en était ainsi ; mais depuis, les marchands d'hommes y ont mis leur ordre : ils ont largement exploité la hideuse misère qui décime les Barrys. Quand j'arrivai à Gondokoro, j'y fus le témoin forcé des plus lamentables spectacles. La barque de D..., appelée, je crois, *Zeit ou Nil* (la crue du Nil), me fut signalée comme le

(1) Nous citons ici sir Samuel Baker.

théâtre de scènes honteuses à éviter. Je suivis le conseil; mais, malgré moi, le soir, je dus subir le voisinage d'une orgie soudanienne, car une *bamboulà* effrénée vint rugir et bondir devant la porte de la mission, à trente pas de la case. Tels sont les enseignements que les fils de Cham reçoivent des enfants réunis de Sem et de Japhet... Aussi les nouveaux venus qui ne se présentent point sous certains auspices, sont-ils mal accueillis à Gondokoro. Ils sont des témoins gênants, et l'on fait de grands efforts pour leur cacher ce qui attirerait aux coupables le mépris du monde entier. »

A dire le vrai, personne encore n'a osé révéler dans tous ses hideux détails le trafic anticivilisateur. les crimes dont ces régions lointaines sont le théâtre. Nous-même devons laisser à de plus autorisés que nous la tâche de dévoiler ces turpitudes.

La misère des Barrys est grande à ce point que des mères mourantes, ne pouvant plus nourrir leurs enfants, allaient les jeter dans le Nil pour leur épargner les tortures de la faim. Jules Poncet rencontra une de ces femmes qui allait noyer son enfant âgé de cinq ans, et emmena le négrillon en faisant à la mère l'aumône d'une écuelle de maïs.

Parti de Khartoum le 21 novembre, Ambroise Poncet précéda son oncle de dix-sept jours à l'escale d'Olibo. Vaudey l'y rejoignit au mois de février. Jusqu'à la fin de mars ils firent d'importantes expéditions commerciales sur les territoires de Belenia et de Kindja, théâtre d'une collision toute récente entre les indigènes et les barques de M. Brun Rollet (autre explorateur savoyard, ennemi acharné de Vaudey, son rival heureux), qui y avait perdu deux de ses hommes.

Vaudey s'occupait de son grand projet d'exploration. Il ne s'agissait pas moins que de reconnaître le cours de l'Abyad par terre, jusqu'au delà de l'équateur, et de gagner ensuite l'océan Indien par Zanzibar. Il avait décidé le fameux chef Niguelo ou Nickla à l'accompagner avec un certain nombre de ses sujets. En huit jours, il improvisa des moyens de transport; il acheta des bœufs et les dressa à porter, comme cela se pratique chez les Arabes du Soudan. Ces bœufs suffisaient au charroi des verroteries, des vivres et des munitions nécessaires.

Dans ses opérations commerciales, quelquefois très délicates, aussi bien que dans les préparatifs de son voyage, le proconsul avait déployé une activité, une énergie, une prudence de bon augure.

Dès la fin de mars, il était prêt à partir pour s'enfoncer dans les mystérieuses régions du Sud. Ambroise Poncet devait retourner à Khartoum, rapportant les brillants résultats de cette expédition, sans compter ceux que devaient produire trois établissements qui devaient être créés à Bellenia, chez les Kitchs et chez les Nouairs.

V

Aucun nuage ne troublait leur quiétude; pleins de confiance en l'avenir, ils espéraient en Dieu et en eux-mêmes. Ils songeaient à la grandeur et à l'utilité de leur entreprise, se disant que, si elle réussissait, leurs noms seraient inscrits parmi ceux des plus intrépides et des plus infatigables explorateurs de l'inconnu. Il faut bien dire que, en ce temps-là, sauf Livingstone, personne n'avait osé concevoir un projet aussi périlleux, et que Vaudey se faisait le précurseur des voyageurs illustres qui lui succédèrent.

Le 4 avril, ils contemplaient cette large nappe d'eau limpide à laquelle ils se disposaient à confier, comme César, leur vie et leur fortune, lorsqu'ils virent, au nord, se découpant en triangle d'un blanc éclatant sur l'azur du ciel, la voile d'une barque qui remontait le courant.

M. Vaudey, en voyant cette barque, dit à son neveu :

— Je ne sais quel singulier pressentiment assiège mon esprit : il me semble que cette barque nous apporte quelque calamité.

D'où lui venait cette idée sinistre? Ambroise et lui étaient en excellents termes avec les noirs d'Olibo, ainsi qu'avec les populations voisines des rapides. Ils avaient évité toute querelle, échappé aux avanies que l'on prodiguait ordinairement aux Européens. Deux fois, pourtant, ils s'étaient vus obligés de prendre les armes. Alexandre Vaudey envoyait ses gens, sous les ordres de son neveu, au secours de la mission catholique autrichienne abandonnée depuis un mois par les religieux découragés, et où il ne restait plus que quelques domestiques. Ils réussissaient à protéger ces malheureux, auxquels M. Vaudey refusait la permission de descendre dans ses barques. Il leur donnait des verroteries afin qu'ils pussent acheter des vivres, les défendait contre toute attaque. Il semblait donc qu'ils n'eussent rien à craindre pour eux-mêmes, et cependant M. Vaudey répétait :

— Cette barque nous portera malheur !

Le jour suivant, un sandal, la plus petite de ses embarcations, revenait de l'escale de Longlouglou, où elle était allée tenir un marché d'ivoire. Un négociant turc, associé pour le moment à M. Vaudey, la commandait. Il pouvait être alors quatre heures après midi. Une foule compacte entourait la maison de la mission à Gondokoro, attendant que le supérieur de la mission, dom Ignace Knoblecher, procédât aux distributions de verroterie qu'il faisait habituellement en abondance. Lorsque la barque passa en vue du village, Mohammed-effendi, suivant une coutume établie, crut devoir faire tirer quelques coups de fusil en manière de salut.

Hélas ! quelques-uns de ses hommes — fût-ce par maladresse ou par calcul? — tirèrent sans précaution, et leurs coups partirent en plein dans la multitude. Un enfant, atteint à la tête par une chevrotine, tomba raide mort; un autre fut blessé à la jambe. En moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, les noirs firent pleuvoir une grêle de flèches sur le sandal. Mohammed-effendi mit tout son monde aux avirons et défendit de riposter. En cet instant, un domestique de dom Ignace, qui parlait à l'un de ses camarades, matelot au service de M. Vaudey, s'étant écarté d'une soixantaine de pas, afin de prolonger la conversation, fut assailli et tomba percé de vingt lances. En voyant le déplorable effet de leur maladresse, les gens de Mohammed reprirent leurs armes, et la fusillade s'engagea.

De l'escale d'Olibo, M. Vaudey et son neveu ne pouvaient voir qu'une partie de ce qui se passait. Quatre ou cinq mille nègres, accourus des deux rives pour avoir part aux largesses de la mission, se pressaient sur la plage. Vaudey crut qu'ils attaquaient et bloquaient dom Ignace Knoblecher.

Il bourra ses poches de cartouches et s'élança, suivi de quelques hommes, en recommandant à Ambroise de veiller aux barques. Malgré cet ordre formel, le jeune homme se disposait à le rejoindre; mais le réis le retint. Il insista, et, s'emparant du seul fusil qui restât dans les barques, il voulut partir, livrant dahabieh, fortune, équipage, à la merci des assaillants, dont l'attitude devenait de plus en plus menaçante. On employa la force pour le retenir.

Vaudey atteignit le sandal, qui faisait force de rames sous une pluie de flèches. Il s'informa vivement de la cause première de la collision, et courut aux noirs, sans même s'inquiéter d'être suivi, en disant

qu'il ne voulait pas qu'on pût dire qu'un homme de la mission eût été tué par l'imprudence de l'un de ses propres serviteurs, sans qu'il eût raison de ce meurtre.

De la dahabieh sur laquelle était retenu Ambroise Poncet, le jeune homme observait avec anxiété les mouvements de son oncle. Il vit d'abord les noirs s'enfuir devant lui.

Puis M. Vaudey, que trois de ses gens seulement accompagnaient, recula et fit feu. Quelques coups de fusil répondirent à cette première détonation. Repoussés par le nombre, les gens opérèrent leur retraite, suivis de près par leur maître. Ils se précipitèrent sur la berge. Une affreuse mêlée s'ensuivit. Des cris épouvantables retentirent, mêlés à des hurlements de rage. Vaudey, assailli de tous côtés par les sauvages, armés de flèches, de lances, de massues, de haches, avait disparu.

... Quelques instants plus tard, les flots du Nil charriaient une quinzaine de cadavres...

Il serait impossible de dire ce qu'Ambroise Poncet éprouvait de colère, de terreur, de désespoir, tandis que ce terrible drame s'accomplissait. Il se trouvait seul, n'ayant pour toute arme qu'un fusil en mauvais état, au milieu d'une centaine de marins ou de domestiques qui se lamentaient, que la peur rendait fous. Aussi les angoisses poignantes qu'il ressentit alors, altérèrent à ce point ses souvenirs, qu'il ne put jamais se rappeler les nombreux épisodes de cette sanglante affaire. Il en vit un cependant. Un malheureux serviteur, après être parvenu à gagner à la nage un îlot où il ne tarda pas à être cerné, s'y défendit avec sa lance jusqu'à ce que son corps fût littéralement hérissé de flèches. Un autre parvint à se bottir derrière un buisson, et, durant les quelques heures qu'il y passa, ses cheveux devinrent entièrement blancs. Il avait à peine vingt-deux ans.

Malgré les recherches que fit Ambroise Poncet les jours suivants, aucun cadavre ne put être retrouvé.

Le massacre consommé, les noirs se massèrent autour des barques. Cette horde, exaltée par le sang répandu aussi bien que par l'espoir du pillage, fut divisée par une violente discussion : les uns voulaient s'élancer immédiatement à l'abordage ; les autres, au contraire, préféraient attendre le jour. Ceux-ci finirent par l'emporter, sur l'avis d'un vieillard, qui leur fit observer que la coutume voulait que l'on ne combattît point la nuit.

Une heure après le coucher du soleil, deux domestiques de M. Vaudey, les nommés Daoud et Djamel-Eddin, partis la veille pour Belenian, revenaient à l'escale d'Obibo, sans qu'aucun motif, sinon un pressentiment de la même nature que celui qui s'était emparé de l'esprit de leur maître, les y ramenât. Daoud, ancien domestique de dom Angelo Vinco, était aimé et en même temps redouté des noirs, parce qu'il avait jadis tué un lion. Lui et son camarade portaient un fusil à deux coups. Les noirs, dont ils devaient traverser la multitude compacte pour gagner les barques, cherchèrent à les retenir; mais il leur suffit de montrer leurs armes, pour imposer silence à des instances insoentes.

Daoud vit Ambroise Poncet occupé à ouvrir une caisse remplie de près de cent livres de poudre, qu'il plaça ensuite auprès de son lit, dans le dessein d'y mettre le feu si l'ennemi venait à l'acculer. Chacun proposait son expédient : les uns parlaient de descendre dans les petites embarcations et de s'enfuir, abandonnant barques, matériel et marchandises; d'autres, plus raisonnables, proposaient d'aller se mettre sous la protection de la mission. Ces deux moyens étaient malheureusement impraticables. En outre, Ambroise n'avait pas perdu tout espoir de revoir son oncle revenir à la faveur des ténèbres, tout le monde affirmant qu'il n'avait pas été blessé hors du fleuve. Ne pouvant ni fuir ni songer à une résistance sérieuse, il était résolu à laisser les noirs prendre les barques d'assaut et à se faire sauter avec eux.

Daoud, plus calme, entra en pourparlers avec les noirs, qui, après avoir ajourné au lendemain la reprise des hostilités, s'étaient décidés à passer la nuit sur la berge, pour mieux surveiller les mouvements des assiégés. Ces pourparlers n'aboutirent à rien. Daoud alors émit l'avis que l'on emmagasinât à bord les colis, les caisses, les agrès qui gisaient à terre; ce qui fut adopté. On éveilla les marins, et l'embarquement s'opéra sans que les indigènes s'en aperçussent. A l'aube, néanmoins, il restait encore sur la plage du grain, du vin, des caisses de collection et environ huit cents kilogrammes de verroteries appartenant à Mohammed-effendi. Les barques, trop chargées, pouvaient à peine se déplacer, et l'on courait le risque de les voir engagées, sans pouvoir en sortir, dans les méandres du fleuve. Cependant elles s'éloignèrent de la rive. Aussitôt les noirs se levèrent, poussèrent le cri de guerre, et se jetèrent par centaines dans l'eau. Daoud leur envoya deux coups

de fusil, qui en tuèrent ou blessèrent plusieurs. Effrayés de cette attaque soudaine, ils se hâtèrent de nager vers le nord, et de là criblèrent la petite flottille d'une pluie de flèches ; après quoi ils se ruèrent sur les verroteries et sur les caisses abandonnées, tandis que les Européens faisaient de nouveau feu sur eux, à une distance d'environ trente pas : ce qui laisse présumer que leurs pertes furent considérables.

Lorsqu'il ne resta plus rien à voler, ils se retirèrent. Au moment où ces signes de découragement se manifestèrent, apparut dom Ignace Knoblecher, à cheval, sonnant d'un cornet à piston et suivi de domestiques armés de lances. Il s'approcha à portée de la voix, et demanda au jeune Poncet des nouvelles de son oncle. Ambroise, éclatant en sanglots, ne put répondre. Alors dom Ignace lui annonça qu'il allait obtenir des noirs qu'ils se retirassent.

Il promit aussi au jeune homme de lui envoyer deux domestiques retenus chez lui depuis la veille, et qui, armés chacun de fusils, et excellents tireurs, eussent été d'une grande utilité durant cette horrible nuit. Deux heures après, un canot ramenait ces deux individus, nommés Ali et Abdon.

Six jours se passèrent en efforts inutiles pour faire franchir aux barques une barre de près de quatre cents pas, qui obstruait le cours du fleuve. Agrès et cargaison, il fallut tout mettre à terre. Enfin, le septième jour, un orage, ayant éclaté dans la montagne, détermina une crue des eaux. Ambroise Poncet put quitter ces parages inhospitaliers, après avoir recommandé à dom Ignace un de ses hommes, que David avait laissé à Belenian, chez Niguelo.

VI

Ainsi périt Alexandre Vaudey, martyr de son ardente soif de savoir, de son courage et de sa bienveillance pour autrui. Cet homme, qui voulait conquérir des royaumes à la civilisation, n'eut même pas une fosse, et sa dépouille mortelle ne fut jamais retrouvée.

Ambroise et Jules Poncet continuèrent les travaux de leur oncle. L'aîné avait à peine dix-sept ans. Ils se rejoignirent à Khartoum, et se partagèrent le soin d'accomplir les différentes opérations auxquelles ils avaient été initiés. Dans l'intervalle des expéditions annuelles, ils faisaient la chasse à l'éléphant, s'employaient au

commerce des gommes sur le haut fleuve Bleu, à Dinder et Rahad. Grâce à leur esprit d'initiative, ils pénétrèrent dans l'intérieur de l'Afrique, suivirent le cours des rivières, et découvrirent de nombreux cours d'eau, de grandes tribus jusqu'alors inconnues : les Mombouttous, les Niams-Niams, les Akkas, que l'allemand Schweinfurth ne visita qu'après eux. Ils fondèrent neuf *zéribas* ou comptoirs sur le fleuve Blanc et le fleuve Bleu. Ces établissements furent plus tard acquis à un prix dérisoire par le gouvernement égyptien, qui profita de la mort d'Ambroise et de la maladie de son frère pour ruiner ces vaillants jeunes gens, abandonnés sans aucun appui à leur propre initiative. Les chasses à l'éléphant qu'ils introduisirent les premiers dans cette région, l'impulsion énergique qu'ils surent donner au commerce, ont préparé les voies d'une civilisation nouvelle, qui doit faire remonter l'Égypte au degré de richesse et de gloire qui la distinguait dans l'antiquité. Leurs travaux durèrent seize ans.

Énumérer les efforts inouïs que la nature dut faire chez eux pour surmonter les graves et continuelles maladies dont ils furent constamment les victimes; dire l'énergie qu'ils durent déployer à un âge si tendre, abandonnés à eux-mêmes, sans guide et sans appui, pour avoir pu, au milieu de la fange et du désordre qui les entouraient, se maintenir dans la voie de l'honnêteté chrétienne; dire les privations, les dangers, les émotions, les déceptions, les souffrances de toute sorte, autant morales que physiques, qu'ils durent subir pendant ces seize ans, c'est ce dont l'esprit le plus habile et le plus expérimenté ne saurait même pas rendre l'écho. L'âme était grande, forte, énergique, puissante; mais le corps se voûtait sous le fardeau de la maladie. La lame avait usé le fourreau. Ce n'est point impunément que l'on brave les ardeurs d'un soleil chaud à ce point, que nos amis eurent parfois à supporter, sous la tente, 58 degrés de chaleur; que l'on affronte des fatigues sans cesse renouvelées, des périls à l'idée seule desquels nos civilisés frissonneraient.

Né à Briqueras, petite ville du Piémont, en 1835, Ambroise Poncet mourut d'une maladie de cœur, à Alexandrie d'Égypte, le 15 novembre 1868. Il expira entre les bras de sa femme, compagne courageuse et dévouée de sa vie, dont l'abnégation et l'ardent amour pour son époux ne se démentirent pas un seul instant dans le cours d'une union brisée trop tôt, hélas! Il était entouré de ses deux enfants,

de sa jeune sœur et de son ami le plus tendre, son frère! C'est un privilège bien rarement accordé aux voyageurs que d'exhaler leur dernier soupir au milieu de ceux qu'ils ont tendrement aimés...

Ambroise Poncet laissa aux siens, à ceux qui l'ont connu, d'universels regrets. D'un caractère timide et simple, aimant l'ordre, fort de ses nobles sentiments; dans le cercle de l'intimité, plein de cet esprit vif et prompt qui fait le charme de la société, expansif, bon et doux, il ressemblait à ces humbles sources dont le premier aspect n'a rien qui émeuve, mais qui, coulant à pleins bords, entre des roches escarpées, vont former au loin dans les plaines ces admirables lacs aux flots argentés sur les bords desquels on aime à rêver, à prier!

Son frère Jules d'une âme énergique et loyale, d'un esprit élevé, rendit le dernier soupir à Paris, entre les bras du R. P. Millériot, chez l'auteur de cette trop courte étude, le 29 août 1873; et sa tombe, au cimetière du Père-Lachaise, demeure ignorée de ceux qui font tant de fêtes aux étrangers, mais qui oublient d'honorer les Français morts au service de la science et de la civilisation!...

Charles Buet.

PREMIÈRES ANNÉES ET CONVERSION

DU

PRINCE JEAN GAGARIN[1]

Revenant sur l'emploi des jours écoulés depuis son départ de la maison paternelle, il s'interroge ainsi : « Ai-je perdu du temps durant les mois de mon séjour à Munich? — Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que je devrai, en y retournant, prendre une autre route. Il faut résoudre les problèmes qui surgissent dans mon intelligence. Philosophie, histoire, voilà les deux études entre lesquelles je partagerai mon temps. »

En philosophie, nous le savons déjà, les maîtres qu'il écoute sont les disciples et les émules de Victor Cousin, les apôtres de l'éclectisme, en grande vogue alors, bien déchus aujourd'hui. Il les juge toutefois avec une singulière indépendance. A cette époque, Lerminier passait pour un oracle; l'enthousiasme excité par le professeur de législations comparées ne se renfermait pas dans l'enceinte du collège de France : ses leçons, reproduites par la presse, provoquaient partout une attention passionnée. Un jeune Russe, avide de savoir, devait donc prendre intérêt à tout livre signé d'un pareil nom. « J'ai lu hier le nouvel ouvrage de Lerminier : *de l'Influence de la Philosophie du dix-huitième siècle sur la législation et la sociabilité du dix-neuvième*. Ce n'est pas le premier ouvrage que j'ai lu de lui. Je connais son *Introduction à l'histoire du droit* et sa *Philosophie du droit*. Je pense que, avec les *Lettres à un Berlinois*, c'est tout. Je l'ai vu lui-même, l'an der-

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1883.

nier, chez Schelling. Est-ce donc là l'avenir de la science en France? Hélas! je ne comprends pas cet homme. Je vois bien des mots qui visent à l'éloquence, mais d'idées point! Il a l'air de dire que ses travaux jusqu'ici n'ont été que des travaux préparatoires. Attendons! Cela vient probablement de mon ignorance, mais cette lecture m'a abasourdi par des mots et ne m'a rien appris. »

Le jeune critique, plus sévère encore pour lui-même, après avoir relu les premières pages de son Journal, est loin d'être satisfait. « A ces premiers essais de rédaction rapide, après une lecture sérieuse, se dit-il, je m'aperçois à quel point me manquent l'expression, le classement des idées, la réflexion. » Il est permis d'être plus indulgent.

Après une huitaine de jours passés à Francfort-sur-le-Mein, le prince Gagarin et ses amis poursuivirent leur voyage sur les bords du Rhin et en Hollande. Laissant la majeure partie de leurs bagages, ils s'entassèrent, avec quelques minces paquets dans deux calèches de louage, qui les menèrent dîner à Wiesbaden, « endroit gracieux, ouvert et riant, » et coucher à Schwalbach, « autre ville de bains, moins fréquentés, moins beaux. — Voyageant ainsi de bain en bain, poursuit le touriste, nous allâmes dîner le lendemain à Ems, qui doit être un séjour agréable : de hautes montagnes, assez arides, de certaines côtes, des rochers, une jolie rivière, de charmants jardins, une belle vegétation. Nous n'avons eu que le temps de gravir une montagne sur des ânes. — A Coblentz, placé à la fenêtre de l'hôtel de Belle-Vue, par une nuit magnifique, je voyais le Rhin, tranquille et majestueux, refléter dans ses eaux limpides ses bords enchanteurs. Le pont de bateaux, éclairé par une rangée de lanternes, dessinait une courbe gracieuse sur le fleuve. Vis-à-vis la forteresse. d'Ehrenbreistein, domine un rocher élevé (1). »

Les notes de voyage, interrompues sur le bateau à vapeur, sont courageusement reprises, dès l'arrivée du prince Jean à Rotterdam. Parfois il écrit très tard, au lit. Nous ne reproduirons des *impressions* du jeune touriste que ce qui peut nous aider à pénétrer dans son âme, à connaître quelle était, à cette époque, la situation de son esprit. La cathédrale de Cologne, alors encore inachevée, le frappe

(1) « Ehrenbreistein. jadis belle et colossale ruine, est maintenant une glaciale et morne citadelle qui *couronne* platement un magnifique rocher. Les vraies couronnes des montagnes, c'étaient les anciennes forteresses. Chaque tour était un fleuron. » (Victor Hugo, *le Rhin*, lettre XXV.)

d'admiration. « On dirait que les ouvriers ont quitté hier leur travail pour prendre un jour de repos. On se sent rapproché de ces temps, où, à l'aide de la foi et de la corvée, on exécutait facilement ces édifices immenses qui effrayent l'imagination dans notre siècle froid et calculateur. »

Arrivé à Nimègue sur un bateau hollandais, il éprouve tout d'abord « une impression plus que fâcheuse. — Le pied de guerre sur lequel se trouve ce pays, motiva, à notre arrivée, un petit déploiement de forces militaires qui ne se conçoit guère pour un navire portant le pavillon national. Au moment du débarquement, des hommes, détachés de tous les hôtels de la ville, se disputaient avec un acharnement remarquable les voyageurs, et au moment où e mis le pied sur la terre ferme, je ne pouvais me défendre des mpressions désagréables que faisaient sur moi les objets environnants. Cet accueil peu hospitalier, ces injures grossières, ces disputes flegmatiques, mais persévéramment longues, dans une langue que l'on ne comprend pas et dont le son est peu agréable, tout cela est peu fait pour charmer le voyageur. Ce qui n'empêche pas que Nimègue ne soit une jolie ville, propre, élégante même. »

Les distractions du voyage alternent avec les occupations sérieuses. « Avant de partir, je me procurai une petite grammaire hollandaise, pour donner un coup d'œil à leur système de déclinaisons et de conjugaisons. » Toutefois, il n'est pas tellement absorbé par cette étude, qu'il ne se rende compte de ce qu'a d'étrange cette contrée. « L'aspect du pays nous amusait beaucoup, c'étaient absolument le ciel, la lumière, l'eau, les vapeurs, l'horizon, sans la moindre élévation ; des saules au milieu des hautes herbes, les vaches blanches et noires à moitié dans l'eau, les barques avec leurs matelots en chemise de laine rouge, et la fumée de la cuisine à l'ombre de la voile ; les maisons basses et propres en briques rouges noirâtres, aux toits de tuiles ou de roseaux ; enfin toute la nature que nous connaissons d'après les tableaux de l'école flamande. C'était à chaque instant un Ruisdael, un Paul Potter, un van Ostade. »

Rotterdam intéressa particulièrement les jeunes voyageurs. « C'est une jolie ville : le port anime beaucoup son aspect, déjà assez vivant, ainsi que les canaux qui la traversent dans tous les sens. Ces maisons en briques artistement disposées, ces espèces de balcons au rez-de-chaussée, en immenses pierres de taille, ces trot-

toirs en petites briques, cette navigation au milieu de la ville, tous ces ponts donnent à Rotterdam un aspect fort original. Le mot de Venise septentrionale me vint sur la langue, mais maintenant je crois l'idée superficielle, — et puis il faudrait connaître Venise. »

A la Haye, le prince Jean tomba en extase devant la *Vierge* de Murillo. *Le jeune Taureau* de Paul Potter, et *la Leçon d'anatomie* de Rembrandt l'avaient déjà ému d'admiration; mais, dit-il, « lorsque j'arrivai devant la Madone, j'aurais voulu me trouver seul vis-à-vis de ce tableau, sans être gêné par la présence importune des curieux et par le voisinage des autres toiles, et pouvoir me laisser aller à toute l'admiration que j'éprouvais. Je sentais la présence du génie. Elle est si simple et en même temps si divine! Elle est assise sur des nuages, et semble être portée dans les airs; elle plane devant vous. Sa pose est si gracieuse, si pleine de naturel, de majesté, de suavité! Son visage est beau, pur et virginal, et en même temps tout méridional, tout espagnol.

« Par quelle bizarre combinaison l'Espagne et les Pays-Bas se retrouvent-ils là, en rivaux jaloux, en champions ennemis, enfermés en champ clos? Oh! peuple de foi et d'amour, tu envoies une Madone qui combatte pour toi, et ton ennemi reproduit et les troupeaux qui paissent dans ses humides prairies et les traits sévères de l'homme de la science, démontrant, analysant, disséquant. Telle fut autrefois la lutte, et si tu n'avais jamais envoyé que des Madones à la froide industrie, à la sévère science de ces peuples, tu n'aurais pas été vaincue par eux, Espagne, tu aurais peut-être eu la gloire de compléter leur existence, et tu aurais soufflé tes chaudes haleines au milieu de leurs épais brouillards. »

Le jour suivant, il revient, pour la préciser davantage, sur cette comparaison entre le peuple espagnol et le peuple hollandais, considérés surtout dans leurs écoles de peinture. « Je suis bien malheureux de n'avoir pas avec moi quelque ouvrage sur l'histoire de leurs guerres, Schiller, par exemple. Goethe remarque, dans son *Voyage du Rhin*, que la vue des côtes de la mer avait développé chez les Vénitiens le sentiment de la couleur, et que la même chose se remarque dans les Pays-Bas. Une nature analogue avait produit dans leurs yeux la même faculté de voir et d'apprécier les effets de la couleur. Et, en effet, l'école vénitienne est la première école d'Italie qui ait tiré de si merveilleux effets de l'emploi de la couleur, et l'école flamande est la première du monde pour le coloris.

J'ai vu trop peu de tableaux de l'école espagnole pour pouvoir en tirer des conclusions générales, mais j'ai cru remarquer qu'en général le ton des visages est pâle, comme il est en Espagne et qu'en général leurs couleurs sont sombres. Mais aussi quelle admirable expression dans toutes leurs têtes! Quelle profondeur dans le regard, quelle méditation, quelles pensées sur le front... Je m'interromps pour aller au musée d'ici, continuer mes observations et admirer de nouveaux chefs-d'œuvre. »

A Saardam, le prince Jean ne manqua pas d'aller faire un pèlerinage à la cabane habitée en 1697 par Pierre le Grand. « On y trouve un grand nombre de livres qui servent aux voyageurs à inscrire leur nom. Quelques-uns y ajoutent des réflexions, souvent fort sottes, ordinairement assez banales. Je ne puis trop comprendre ces personnes, si heureusement douées d'imagination, qui, à la vue d'un pareil souvenir d'un grand homme, sentent les idées leur arriver en foule. Je les envie, mais je ne les comprends pas. Les objets extérieurs ne sauraient, selon moi, exercer une action aussi directe sur nos pensées et nos sentiments, et bien plus facilement une réflexion soulèvera en nous l'admiration que ce signe extérieur qui, quand l'âme n'est pas montée à l'unisson, est complètement nul. »

On aura déjà remarqué la propension du jeune prince à rechercher en toute chose le côté philosophique. La Hollande, qui semble flotter comme une île sur les eaux, l'intéresse sans doute par l'originalité d'un spectacle si différent de tout ce qu'il avait vu jusque-là; mais les objets extérieurs font aussitôt naître en son esprit les plus sérieuses pensées. Le voici qui, tout en voyageant, cherche la solution de ce difficile problème : quelle est l'influence du climat sur le caractère d'un peuple? Il a mis la main sur un livre de Frédéric Ancillon, et, cette lecture faite, il arrive à cette conclusion très sage. « Admettre l'influence exclusive du climat, c'est nier la liberté humaine et, par conséquent, c'est nier l'homme lui-même. D'autre part, nier entièrement cette influence, c'est nier l'existence de cette nature extérieure, ou du moins l'existence de rapports entre elle et l'homme. C'est comme si, pour se faire une idée plus vraie d'un arbre, on le supposait existant sans l'atmosphère dans laquelle il est plongé, sans la terre dans laquelle ses racines sont fixées. »

V

Le 12 juin, le prince Jean et ses compagnons de voyage disaient adieu à la Hollande et s'embarquaient à Nimègue, sur le bateau à vapeur qui, après vingt-sept heures de navigation, les ramenait à Cologne.

Un contre-temps les contraignit de s'arrêter un jour dans cette ville. Jean Gagarin en profita pour courir au musée. Là il admire par-dessus tout quelques tableaux de Meister Wilhelm, « délicieux par le sentiment de grâce et de beauté qui y règne. Le peintre, un des premiers dans l'ordre chronologique, a répandu dans ses ouvrages, et surtout dans une Madone qu'on trouve ici, un sentiment si profond, qu'on oublie l'incorrection de son dessin... » Et, à propos d'esthétique, s'élevant à des considérations plus hautes, il poursuit : « Quelle singulière coïncidence on semble retrouver toujours entre le sentiment du beau et le sentiment religieux ! Cologne, comme tous les pays environnant le Rhin, était célèbre par la foi ardente de ses habitants, par leur attachement à la religion catholique, par le nombre de ses églises, de ses couvents, par la puissance du clergé ; et c'est là que vous voyez fleurir la peinture et l'architecture. Tournez les yeux vers l'Espagne, vers l'Italie : il en est de même.

« On dirait que la belle nature de ces contrées avait favorisé chez leurs habitants le développement de l'imagination et du sentiment, ces deux principes qui font la base du catholicisme et des beaux-arts. »

La pensée est inexacte. Il s'en faut bien que le catholicisme soit fondé sur le sentiment et l'imagination ; mais, parce qu'il est la vérité totale, il ne mutile pas l'homme, il s'adresse à toutes ses facultés. De même qu'il satisfait l'intelligence, il parle éloquemment au cœur. C'est ce dernier caractère qui frappa le jeune prince d'autant plus vivement qu'il avait eu plus longtemps devant les yeux le spectacle du formalisme orthodoxe et du pharisaïsme protestant, l'un immobilisant l'art dans des formes byzantines, l'autre le repoussant du temple comme une profanation. Comme si l'expression du beau ne glorifiait pas Dieu tout autant que l'affirmation du vrai et la pratique du bien !

De retour à Francfort, le prince Jean trace ce joli tableau de

mœurs : « Je veux reproduire la journée d'hier. Après avoir passé la nuit à l'hôtel d'Angleterre (à Mayence), nous étions à déjeuner, lorsque la porte s'ouvrit, et nous vîmes entrer un homme en livrée, s'annonçant comme le domestique de M. Kroetzer, qui nous envoyait sa calèche pour nous prendre. M. Kroetzer est une connaissance du bateau à vapeur; nous avions passé trois jours ensemble. Propriétaire de vignobles à Mayence, c'est un grand et gros homme, bon vivant, toujours gai, toujours content. Il avait fini par se faire chef de bande sur le bateau, soignant le dîner, le faisant servir sur le pont, en dépit des règlements, donnant des ordres à droite, à gauche, des conseils et des adresses à tout le monde. Il était devenu notre providence et on l'appelait *le commandant*. Il voyageait avec sa fille et une famille de négociants de Rotterdam, chez laquelle il avait placé son fils pour le former aux affaires.

« Nous nous rendîmes donc chez lui, six ensemble dans sa calèche, et nous arrivâmes à sa vigne, délicieusemeut située aux portes de la ville, sur la rive gauche du Rhin, juste vis-à-vis le confluent du Mein. De toutes parts nous avions une vue charmante sur le Rheingau et toutes ces belles collines couvertes de vignes, au milieu desquelles serpente le fleuve, portant des îles verdoyantes, remplies d'arbres et de maisons, reflétant dans ses eaux de riches et joyeux villages aux toits proprement couverts d'ardoise. Plus loin, les rochers et les montagnes qui resserrent le cours du Rhin se dessinent sur l'horizon. Un orage qui nous menaçait nous força de rentrer à la maison. Je pris en main Ancillon, et je me mis à lire ses articles sur le moyen âge et sur notre siècle.

« Je fus interrompu par le dîner à table d'hôte, après lequel nous partîmes aussitôt pour Francfort. Pendant la première moitié de la route, je continuai ma lecture sur la législation de la Prusse. Arrivé à moitié chemin, notre conducteur s'arrêta pour donner à manger aux chevaux. Autour d'une table placée en plein air, à l'ombre de quelques arbres, comme cela se rencontre souvent en Allemagne, deux ouvriers prenaient un moment de repos, le verre à la main. Tout à coup ils se mirent à chanter, et nous admirâmes surtout la voix mélodieuse, juste, claire et flexible de l'un d'eux. Il était grand, bien fait, de tournure élégante, avec de beaux yeux et des traits réguliers. Il laissait croître sa moustache et une *Henri-quatre* qui allait bien à sa figure. Tout en lui inspirait l'intérêt; on regrettait de ne pas le voir sur le théâtre. A la question qui lui fut

faite, il répondit : « Il y a trois ans qu'on me l'a proposé; mais je « suis content de mon état, et je ne veux pas changer.

« — Mais vous gagneriez quelques milliers de florins.

« — Oh! je les gagne sans cela. Et puis, voyez-vous, « les « acteurs, *mit respect zu sagen, sind Lumpen* (1). »

« Surpris par un orage qui nous mouilla considérablement, nous arrivâmes le soir à Francfort. »

L'âme du jeune homme était trop sensible aux arts, pour n'être pas ouverte à la poésie. Goethe surtout excite son enthousiasme. Il a visité sa maison à Weimar, et là, trouvant réunies les images de l'auteur de *Faust*, de Byron et de Napoléon, il salue ce qu'il appelle *la grande triade du siècle*. Ce qui est à retenir, c'est que l'admiration qu'il éprouve n'est point stérile, elle fait naître en lui de louables résolutions. S'il adresse à Goethe cette apostrophe un peu emphatique : « Hiérophante sublime, j'ai commencé à te comprendre, accepte-moi pour disciple, révèle-toi tout entier à moi... » c'est pour ajouter aussitôt : « Déjà tu as fait sur moi une impression profonde, et j'ai compris tes exhortations réitérées à exercer un genre d'activité quelconque : là seulement est un germe d'avenir et de vie (2). »

N'est-ce pas un trait de caractère? La poésie n'est pas pour lui un amusement, mais une étude; elle ne l'endort pas dans le rêve, elle le réveille et l'excite à l'action.

A propos d'un volume de *Littérature et philosophie mêlée* de Victor Hugo, le prince Jean conclut avec le même esprit pratique : « Ce qui me frappe dans sa préface, c'est la force avec laquelle il appuie sur la nécessité du style, nécessité bien réelle et trop méconnue. On n'étudie pas assez la langue dans laquelle on doit exprimer sa pensée. C'est un instrument dont il faut se rendre complètement maître. Le jeune homme qui entre dans la vie, doit donner tous ses soins à son éducation; il doit *faire* son individualité, sa personnalité. L'étude, le développement intellectuel, sont choses indispensables, et il doit y consacrer la plus large part de son temps et sa plus sérieuse attention. Mais la science elle-

(1) Les acteurs, sauf votre respect, sont des gueux, des gredins.

(2) Il écrit en note : « On voit dans l'appartement de Goethe le portrait de Mme de Vaudreuil; on y trouve aussi sa main, moulée en plâtre, qu'elle y a envoyée après la mort du grand homme. O humaine nature! O féminine nature! »

même, dans une tête jeune et vide, pourrait facilement n'être que vapeur ; il faut l'enfermer dans la chaudière et diriger ses forces.

« Un but, une activité pratique, un cercle d'idées dans lequel on se renferme, sont indispensables. Nous ne sommes que trop sollicités, par notre nature et par tout ce qui nous entoure, à une espèce d'universalité qui est des plus dangereuses, en ce qu'elle risque de devenir de la superficialité. Choisir un but, une carrière, se placer des bornes étroites, à droite et à gauche, et tendre toutes ses forces dans l'espace qu'on s'est marqué, à cette condition, l'on peut espérer d'aller loin. »

Il revient sur la même pensée, et trouve, pour l'exprimer, une tournure originale. « Une vie active, une vie de faits positifs, — qu'ils soient physiques ou moraux, intérieurs ou extérieurs, — est semblable à un escalier : quand on a mis le pied sur une marche, on peut s'appuyer dessus pour monter celle qui vient après. Une série de faits positifs, se déroulant suivant une pensée morale, un progrès intellectuel, peut seule constituer ce qu'on appelle la vie. Elle se retrouve telle dans une vie consacrée aux arts, à la poésie, à la pensée traduite, soit en systèmes, soit en actions pratiques. Cherchons notre pensée morale, voyons ce que nous pouvons et ce que nous devons faire dans le monde, et réglons là-dessus notre vie. » Un soir, il écrit dans son journal, toujours sous l'influence des mêmes idées : « Voilà près d'un quart d'heure que je reste devant ce livre ouvert, voulant y préciser les termes d'un problème dont je m'occuperai demain pendant le voyage à chercher la solution. A défaut de mieux, voici ce que je compte examiner :

« Quelles peuvent-être les relations de l'homme avec la nature extérieure, le non-moi! Comment distinguer l'objectivité et la subjectivité?

« Quelle conclusion pratique tirer de la solution de ce problème?

« Voyons si je parviendrai à quelques résultats? »

Le jeune diplomate n'oublie pas de se tenir au courant des événements politiques. La lecture des journaux n'est pas pour lui un passe-temps inutile; il y cherche des renseignements et des faits.

« Pendant trois semaines qu'a duré le voyage en Hollande, j'ai été obligé d'interrompre la lecture assidue que je faisais des journaux, principalement des *Débats*. En arrivant ici, je les ai

repris et je viens de régler mes comptes avec le passé. Que d'événements j'ai trouvés (1) !

« En Angleterre, la lutte de la réforme, triomphante dans la politique, recommençant plus terrible dans la religion; la longue lutte de la péninsule hispanique terminée décidément à l'avantage du parti du progrès dans la civilisation et la politique (2); l'alliance anglo-française se recrutant encore du royaume de Naples, au moins selon les probabilités, et ne laissant, à ce qu'il semble, plus de pays à conquérir, sans amener d'inévitables et terribles collisions; en France, les partis extrêmes réduits à la faiblesse...

« L'Angleterre présente un beau spectacle! Elle entre gravement, légalement, dans une lutte aussi importante par son objet que par les actes qui s'y produisent. Le gouvernement espagnol donne un exemple singulier au monde, en prenant l'audacieuse et dangereuse initiative des réformes politiques.

« Que sortira-t-il de tout ceci? Se formera-t-il deux partis de dans la république européenne, qui, pour soutenir leurs principes, engageront la guerre des géans et des titans? Ces deux principes sont-ils si diamétralement opposés, qu'ils s'excluent l'un l'autre et qu'ils ne puissent se concilier? N'y-a-t-il pas un principe unique et vrai derrière ces deux principes qui semblent se combattre, celui de gouverner chaque peuple selon sa situation propre, sans s'inquiéter de théories générales et universelles? Serait-il possible que l'avenir de l'Europe fût là, que chaque nation vive de sa vie, de son présent, de son passé et de son avenir? Ou bien s'égorgera-t-on pour des mots, représentant des idées vraies ici, fausses là?... »

De ces considérations générales, le jeune prince revint bien vite à des résolutions pratiques. Pour exercer quelque influence sur les événements, il faut être *un homme*, se dit-il, un homme complet. — « Un homme complet, ce n'est pas à dire un homme universel : l'un exclut presque l'autre. Il faut avoir un but, subordonner à ce but sa pensée, ses forces intellectuelles, morales, physiques même, agir en pensant, traduire sa pensée en action. Dans l'homme complet on trouve cette unité mystérieuse qu'on appelle but de sa vie, vœu de son cœur, sa pensée, son idéal. Ce qu'il y a de plus rare, et ce qui fait la force et la grandeur d'un homme c'est ce principe : *agir en pensant*, c'est-à-dire accorder ses actions, sa

(1) Juin 1834.
(2) Jugement inspiré par le *Journal des Débats*.

conduite avec ses idées, marier son intelligence avec sa volonté. Que de toutes ses facultés, que de sa position sociale, physique, politique, que de son éducation, que de tout enfin ce qui constitue son être et le modifie, l'homme élimine, sépare, *distille* son être moral, sa valeur présumée, sa fin, dans l'accomplissement de laquelle il peut seulement trouver le bonheur, et que, de ce souverain, élu comme le président des États-Unis, à plusieurs degrés, par tout ce qui fait son être, et contrôlé par tout ce qui le diversifie, il fasse son roi, son autocrate, qu'il se soumette avec obéissance à sa volonté impérieuse. — *Savoir*, *vouloir*, *agir*, voilà le triangle, le le fondement sur lequel on peut bâtir avec confiance. *Savoir ce qu'on veut faire et faire ce qu'on veut!* »

Il n'est pas sans intérêt d'apprendre comment un gentilhomme russe, en l'année 1834, sous le règne de l'empereur Nicolas, traitait « la grave, l'importante, je dirai presque la mystérieuse question de l'origine des lois. » — « Une loi, dit-il, c'est un pacte entre les décisions de la raison universelle, de la justice, de la vérité éternelle et les besoins particuliers, les idées d'une nation. Dans leur principe, les lois sont d'origine divine, puisqu'elles dérivent de la Vérité, de la Raison, de la Justice éternelle. Rien de ce qui contredit cette divine origine ne saurait y trouver place. Leur première condition est de descendre du ciel. Mais il ne suffit pas qu'elles descendent du ciel, il faut qu'elles se manifestent sur la terre, qu'elles se fassent obéir, qu'elles embrassent, non seulement les grands intérêts de l'humanité, mais les besoins individuels de chaque nation. Il faut qu'elles soient divines, et par là conviennent à toute l'humanité; et d'un autre côté, il faut qu'elles soient nationales.

« Les lois ne peuvent prétendre à gouverner les hommes que si, dans leurs dispositions les plus générales, les plus importantes, elles s'accordent avec les principes éternels de la Vérité et de la Justice, et tout ensemble si elles satisfont aux besoins du temps, du lieu, au caractère, aux idées de chaque nation. Filles du ciel, elles doivent vivre parmi les hommes, et mériter notre esprit, en ne démentant pas leur origine. »

Un soir, à Carlsbad (1er juillet 1834), il écrit dans son journal : « Le temps s'envole avec rapidité. Quand j'arrête mon regard sur l'avenir, il me paraît de plus en plus grand, vaste, éloigné, difficile à atteindre; et de passé, point! Je suis au premier pas, je n'ai rien fait que mesurer de l'œil l'espace. Un besoin d'activité me dévore

comme une fièvre, comme un poison. D'où viennent cette insuffisance du présent, cette soif de l'avenir, ce mécontentement du moment, cette espérance, cette foi que la raison devrait modérer un peu?

« Encore un mois, et mes vingt ans auront sonné! Et quoi! où suis-je? que suis-je? qu'ai-je fait? Si la progression s'avance dans les mêmes termes, où arriverai-je à la fin?

« O voir! ô entendre! ô apprendre!... Que sais-je, qu'ai-je appris, enfant de vingt ans?

« Il y a plus d'un an que j'ai quitté Moscou, et pourtant, quoique je n'aie rien fait en cette année, ne puis-je pas être content si j'ai commencé à voir un peu clair autour de moi et surtout devant moi?

« Je ne dois pas considérer l'étude seulement comme une occupation utile et bienfaisante. Il faut compter avec soi. Il faut retrancher la branche inutile, chêne, rose ou laurier. Plus de vague indécision : un but avec la ferme volonté de le poursuivre! Que la main, que l'œil, que la tête, suivent tous la direction qui leur est donnée. Ce livre sera, pour moi, le confident de tous mes progrès. »

Et voici la preuve qu'il n'en néglige aucun et s'applique aux moindres choses. « Je veux parvenir à bien écrire, à avoir une belle main. Suivant l'avis de mon maître de calligraphie, j'essayerai de sa méthode : écrire les doigts raides et la main levée pour l'exercice. »

Il s'assujettit à ce procédé qui, nous devons l'avouer, ne lui réussit guère, à en juger au moins par l'échantillon que nous avons sous les yeux. Au mois d'août (1834), le prince Jean, étant à Prague, eut l'honneur d'être présenté au roi Charles X, à M. le Dauphin et à Mme la Dauphine.

Dans un voyage à Marienbad, il avait « fait par hasard connaissance de deux personnes qui ne laissent pas, dit-il, que d'avoir influé sur mon existence. L'un est le célèbre instituteur du duc de Bordeaux, M. (de) Barrande, l'autre un jeune Français, son ami, qui voyage avec lui, qui l'aime beaucoup et profite de sa société. Son nom est le comte de Seraincourt; plus tard il est venu à Carlsbad, et a fini par m'entraîner avec lui à Prague. »

Le 16 août, le prince Jean, en compagnie de M. de Seraincourt, allait dîner à Brandeis, château fort, à trois quarts de lieue de Prague, où Mme la duchesse de Berry faisait alors sa résidence. Il écrit, à son retour. « Deux heures du matin. — Je reviens charmé et enchanté de la duchesse de Berry. Elle est petite, blonde, un regard

vif, quoiqu'un peu louche; en somme, elle n'est pas jolie, mais a beaucoup de physionomie, d'originalité. Sa manière d'être est excessivement simple, parfaitement gracieuse; elle cause, elle rit; par moments, elle paraît soucieuse. Un vif regard exprime le plus ordinairement l'attention qu'elle donne à la conversation. Elle parle elle-même assez volontiers. Sa parole tient moins du raisonnement que de l'action. Souvent, dans la causerie, reviennent, sans la moindre affectation des souvenirs, des peines et des fatigues qu'elle a éprouvées.

« Le sommeil qui m'accable ne me permet pas de continuer. J'ajouterai seulement que j'y vis M. de Luchesi, Mme d'Hautefort, M. de Suleau; que j'eus avec ce dernier une longue conversation sur l'Orient, sur la politique de la Russie, sur le parti royaliste en France, sur la *Gazette*, et son système de suffrage universel, etc. »

VI

Le prince Gagarin regagna la capitale de la Bavière, et reprit son travail à l'ambassade. Sa vie était heureuse, mais quel bonheur est sans nuage? Sous beaucoup de fleurs il rencontrait quelques épines. Sa mauvaise humeur s'exhalait alors en boutades spirituelles et mordantes dont voici un spécimen. « Mon joug est léger, mais il est de trop! Il ne faut jamais se placer dans une position qui vous fasse dépendre du caprice d'un homme. On a assez à souffrir des contrariétés du sort et de sa propre faiblesse. Quel supplice de désirer quelque chose, de l'appeler de ses vœux et de s'entendre dire un impitoyable non, que l'on sait être absurde et que rien ne motive! Une disposition d'humeur, la paresse de penser, une digestion moins facile..., et vous êtes à vous tourmenter de souhaits impuissants et d'inutiles regrets, tandis que le même homme, dans un autre instant ou s'il avait une idée plus juste des choses, disant oui comme il a dit non. »

Mais ce sont là de mauvaises impressions qui passent vite; l'esprit calmé revient aux pensées sérieuses, aux généreuses aspirations. A cet aveu d'impatience et de découragement succède, sans transition, la confidence qu'on va lire. Elle offre un intérêt d'autant plus vif qu'elle nous révèle le moment où le jeune prince a définitivement arrêté le but de sa vie. Malgré les apparences contraires,

ce but demeurera le même jusqu'à la fin. Seulement, il sera envisagé sous son vrai jour et poursuivi par des moyens efficaces.

C'est le 26 septembre 1834 que Jean Gagarin écrivait cette page émue.

« Ah! qui me révélera le secret d'être toujours occupé d'une pensée forte et généreuse, — sublime hyménée de la pensée qui vient féconder l'esprit et lui fait porter fleurs et fruits! Pourquoi, insensible à ce qui m'environne, ne me suis-je encore passionné pour aucun but noble, pour aucune pensée belle et utile, prêt à lui donner ma vie de tous les jours, de tous les instants, toutes les facultés de mon être? Oh! ma patrie, non, mon culte pour toi ne s'est pas éteint; il commence de nouveau à réchauffer et à éclairer mon cœur. *C'est à toi, ma patrie, que je vouerai ma vie et ma pensée. Mes études, mes travaux, mes fatigues, ma vie, tout te sera consacré.*

« Russie, la plus jeune des sœurs de la famille européenne, ton avenir est beau, il est grand, il est digne de faire battre de nobles cœurs. Tu es forte et puissante à l'extérieur, et tes ennemis te craignent, tes amis espèrent en toi, tu es pour un grand nombre un sujet d'espérance et de foi. Mais tu es jeune encore et sans expérience parmi les nations tes sœurs; il est temps que tu ne sois plus regardée comme la cadette de la famille et que tu marches l'égale des autres, que ta minorité cesse et que tu deviennes majeure à ton tour, que tu sois riche, éclairée, libre et heureuse. Car tu te fatigueras bientôt du bonheur des enfants au maillot, heureux quand ils peuvent dormir et têter le sein de leur nourrice. Ton esprit plus mûr demande déjà de plus graves occupations... Déjà tu as laissé un grand espace derrière toi, mais il te reste à marcher encore, et il faut que tes fils courent en avant et déblayent ton chemin de toutes les pierres et de toutes les ronces qui obstruent ta route. »

Il est donc certain que le prince Jean Gagarin, âgé de vingt ans, avait au cœur une passion ardente, enthousiaste, à laquelle il se sentait prêt à sacrifier tout le reste : l'amour de la Russie. Sa patrie, il l'aimait plus que tout ici-bas, il la voulait grande, heureuse, il brûlait de la servir.

Mais quelle voie prendre, quel sacrifice faire, quelle œuvre tenter? Il l'ignore, et voilà ce qui le tourmente. « C'est plus qu'un vide, écrit-il quelques jours après; c'est un besoin, c'est une souf-

france. Je m'indigne de ce calme, de cette oisiveté. » Et il ajoute avec une mélancolie naïve, un peu étrange chez un si jeune homme : « Serais-je à mon hiver? N'aurai-je pas d'été?... J'ai soif d'une passion. Quand viendras-tu passion, et quelle seras-tu? »

Elle viendra, elle vient déjà, elle envahit peu à peu son cœur, la noble passion du dévouement au pays, sanctifiée un jour par la foi et par la charité. Cette passion, qui met une merveilleuse unité dans la vie de Jean Gagarin, elle s'appelle aujourd'hui le patriotisme, et sans rien perdre de ce qu'elle est, elle deviendra demain le zèle — passion sainte, la plus grande des vertus!

Ch. Clair, S. J.

(*A suivre.*)

L'ANTICHRISTIANISME ET L'ÉGLISE [1]

Saint Thomas disait, avec sa profondeur de génie : « Il y a en ce qui touche Dieu un *double mode de vérité*. Il y a en Dieu des vérités que toutes les forces de l'esprit humain ne peuvent atteindre... Il y en a d'autres que la raison naturelle peut atteindre, telles que sont l'existence et l'unité de Dieu, et celles de même nature, que les philosophes, en effet, conduits par la lumière naturelle de la raison, ont démontrées... Il y a, poursuit l'Ange de l'École, *deux degrés de la vérité dans l'intelligible divin :* l'un, que peut atteindre la recherche de la raison, et l'autre, qui dépasse son effort (2). »

L'illustre docteur conclut ainsi : « Il résulte évidemment de ce qui vient d'être dit que le sage doit s'occuper de ces deux sortes de vérités divines, dont l'une est accessible à l'investigation de la raison, dont l'autre dépasse ce que son industrie peut acquérir (3). »

On voit par là si l'enseignement catholique condamne les nobles efforts de la raison dans la recherche des vérités qui sont de son ressort, et si la mission doctrinale de l'Église entend mettre nos facultés sous un joug abrutissant!

IX

Mais quels sont les objets qui sont soumis aux décisions doctrinales de l'Église? Les uns ont rapport au dogme, les autres regardent la morale, et enfin les derniers concernent les règles disciplinaires. A l'égard de ces divers objets, l'Église, dans sa mission doctrinale, a un triple rôle à remplir : elle est témoin, elle juge, elle légifère.

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1883.
(2) *Summa cont. gentes.*
(3) Saint Thomas, *ibid.*

Et d'abord l'Église est témoin de la foi.

Elle n'invente point un dogme nouveau. Le dogme doit porter à son front la marque sacrée de l'antiquité. Son origine, c'est la Révélation divine. Il doit remonter à cette source, qui ne vient point de quelque lieu caché de la terre, mais descend des hauteurs surnaturelles, et forme un réservoir mystérieux confié à la mission fidèle de l'Église. Là sont contenus tous les dogmes, toutes les vérités révélées. Ce dépôt céleste, c'est l'Écriture avec la Tradition. « Nous ne saurions le répéter trop souvent, dit Melchior Cano, l'Église n'a point, elle n'aura jamais d'autres livres sacrés que les écritures des peuples et des princes qui ont vécu dans son sein ; qui ont vécu, dit le texte, non pas qui vivent aujourd'hui ou qui viendront dans l'avenir. Tout ce que le Père avait confié à son Fils unique pour être révélé à l'Église, Jésus-Christ l'a enseigné dès le commencement aux apôtres, et par eux il a voulu que cette science fût communiquée à tous. « Je vous ai appelés mes amis, dit-il, parce que tout ce « que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître (1). » Et encore : « Quand sera venu l'Esprit de vérité, il vous enseignera « toute vérité (2). » Tels furent les ministres du Nouveau Testament, qui ont contemplé sans voiles et face à face la gloire du Seigneur (3). Tels furent les porteurs de la parole, comme l'atteste saint Luc, au premier chapitre de son évangile. A eux il a dit : « Enseignez toutes « les nations, en leur apprenant à observer tout ce que je vous ai « prescrit (4). » Donc la foi complète, la vérité religieuse a été communiquée aux apôtres ou par Jésus-Christ pendant sa vie, ou bientôt après par l'Esprit-Saint; et, suivant l'ordre reçu, elle a été transmise à l'Église par écrit ou par tradition orale. De là vient qu'Irénée, Jérôme, Augustin, ayant à réfuter les hérétiques, ne cherchent qu'une chose, à savoir si leur enseignement est d'accord avec l'antique tradition et l'antique croyance. Et si ce sont de nouvelles Écritures que ces sectaires mettent en avant, s'ils se décorent faussement du nom d'apôtres et de prophètes, les Pères leur jettent à la face l'épithète flétrissante de novateurs : tant il est vrai qu'après les envoyés du Sauveur et ceux qu'ils ont eux-mêmes reconnus, nous n'attendons plus d'inspiration nouvelle (5). »

(1) Saint Jean, xv, 15.
(2) Saint Jean, xvi, 13.
(3) II Cor., iii, 18.
(4) Saint Matthieu, xxviii, 19-20.
(5) *De Loc. theol.*, liv. V, c. v.

L'Écriture sainte et la Tradition orale, telles sont les deux sources uniques de la Révélation. Et il importe de bien le remarquer, la Révélation du Christ et de ses apôtres n'a pu être incomplète. L'enseignement du Verbe révélateur, du Messie attendu de toutes les nations, n'est pas une doctrine ébauchée, une œuvre inachevée, soumise à un accroissement progressif et indéfini. Quand Dieu met la main à un ouvrage, il y laisse l'empreinte de sa toute-puissance. La magnificence est la marque de l'opération divine. Lorsque Dieu décréta, dans les conseils de sa sagesse infinie, la grande restauration morale de l'humanité par Jésus-Christ, le Sauveur du monde (1), il se proposa des moyens en rapport avec la magnanimité de son amour et la grandeur de ses miséricordes. Il versa sur le monde des torrents de lumière. Complète a donc été la Révélation, cette manifestation des splendeurs célestes opérée immédiatement par Jésus-Christ et ensuite par l'Esprit-Saint, à l'aide des apôtres. L'Église n'a pas le pouvoir d'y faire la moindre adjonction substantielle. Sa mission doctrinale est d'en conserver l'intégrité et la pureté, et aussi d'en interpréter, d'en développer le vrai sens. Éclairée par Dieu, assistée de son divin Esprit, elle lègue et répète à tous les siècles, à toutes les générations chrétiennes, l'enseignement qu'elle a elle-même reçu et entendu. La foi qu'elle enseigne aujourd'hui, est la même que celle qui était professée aux temps apostoliques.

X

Ici se pose une question qui a été agitée au sein des écoles théologiques, à savoir s'il y a eu accroissement dans l'objet de la foi. Saint Thomas est d'avis qu'il n'y a pas de progrès substantiel dans la foi, ou, en d'autres termes, que les dogmes, dans leur essence, ont été complets dès le principe (2).

Une erreur répandue est celle qui consiste à représenter la doctrine dogmatique comme ayant été, à son origine, vague, incomplète. Cet état rudimentaire se serait successivement développé par les efforts de la pensée; et la doctrine, obscure à son principe, aurait enfin pris, à la longue, une forme précise, et présenté un sens déterminé. Juger l'origine de nos dogmes de cette sorte, c'est les

(1) *Instaurare omnia in Christo.* Ephes., I. 10.
(2) *Sum.* 2, 2, q. 1, art, 7.

ravaler à l'humiliante condition des opinions humaines. Envisager ainsi la Révélation divine, c'est non seulement vouloir amoindrir le christianisme, c'est le détruire. D'après une telle théorie, la Révélation ne serait plus la grande voix de Dieu, celle de la science infinie. Que la raison humaine veuille bien reconnaître son humble rôle. Ce n'est pas elle qui éclaire la Révélation, c'est la Révélation qui apporte un surcroît de lumière à l'intelligence humaine, obscurcie par les ténèbres qui l'ont envahie à la grande catastrophe originelle.

La doctrine chrétienne vient de Dieu : telle est la foi de l'Église. Si cette doctrine a pour auteur l'Intelligence infinie, comment l'homme, être faible et borné, pourrait-il augmenter et perfectionner la science divine? Avant la venue de Jésus-Christ, les vérités de l'ordre surnaturel ont pu être distribuées progressivement aux hommes qui étaient dans l'attente et l'espérance de la grande Révélation du Messie.

« L'Évangile, dit le Concile de Trente, après avoir été promis auparavant par les prophètes dans les saintes Écritures, a été ensuite publié, premièrement par la propre bouche de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu; puis par ses apôtres, auxquels il a donné mission de le *prêcher à toute créature* (1), comme la source de toute vérité qui regarde le salut et le bon règlement des mœurs. Cette vérité et cette règle de morale sont contenues dans les livres écrits et dans les traditions non écrites, qui, reçues de la bouche du Christ lui-même par les apôtres, ou transmises comme de main en main par les mêmes apôtres, sous la dictée de l'Esprit-Saint, sont parvenues jusqu'à nous (2). «

Législateur universel de l'humanité, le Verbe fait chair a apporté le couronnement de la Révélation, « car le voile qui couvrait la face de l'humanité dans les premiers âges, est enfin levé; et, contemplant la gloire du Seigneur et transformés en son image, nous allons de clarté en clarté, comme par l'illumination de l'Esprit de Dieu (3). »

Et cette illumination céleste dont parle saint Paul, comment s'est elle produite? Jésus-Christ se choisit douze apôtres, et leur fait *connaître tout ce qu'il avait appris de son Père* (4). Avant de se

(1) S. Matth., XXVIII, 19, 20. S. Marc, XVI, 15.
(2) Concil. Trid., sess. IX, decr. *de Canonicis Scripturis.*
(3) II Cor., III, 18.
(4) S. Jean, XV, 15.

séparer d'eux pour retourner au ciel, il leur assure que *l'Esprit de vérité demeurera avec eux éternellement* (1).

Jésus-Christ, en outre, promet d'être avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (2). Instruits par leur divin Maître et assistés de l'Esprit-Saint, les apôtres vont enseigner dans les diverses régions de l'univers *tout* ce que Jésus-Christ *leur avait commandé*. D'abord par l'enseignement oral, puis par l'enseignement scriptural de quelques-uns, la même doctrine est enseignée aux nations.

Cette divine doctrine, dans la suite des âges, ne put ni s'altérer ni s'obscurcir : car ce n'est pas pour un temps que Jésus-Christ sera avec les hommes chargés de propager ses enseignements, mais tous les jours, jusqu'à la *consommation des siècles*, et l'Esprit-Saint les assistera *éternellement*. Et, nous l'avons dit, si cette doctrine ne peut subir d'altération, elle ne peut non plus être susceptible d'accroissement substantiel : « Les apôtres, selon le témoignage de saint Irénée, ont répandu pleinement en elle, comme dans un vaste dépôt, tout ce qui est de la vérité. » Voilà pourquoi saint Paul écrit aux Thessaloniciens : « Demeurez fermes dans la foi que vous avez reçue ; conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre (3). » Le même apôtre inculque avec les plus vives instances le devoir qu'a chaque évêque de conserver le dépôt sacré des vérités révélées : « Gardez le dépôt (4), » c'est-à-dire, selon la belle interprétation de Vincent de Lérins, « non ce que vous avez découvert, mais ce qui vous a été confié ; ce que vous avez reçu par d'autres, et non pas ce qu'il vous a fallu inventer vous-même ; une chose qu'on ne trouve pas dans son esprit, mais qu'on apprend de ceux qui nous ont devancés ; qu'il n'est pas permis d'établir par une entreprise particulière, mais qu'on doit avoir reçue de main en main par une tradition publique ; où vous devez être non point auteur, mais gardien, non point instituteur, mais sectateur de ceux qui vous ont précédé, non point un homme qui mène, mais un homme qui ne fait que suivre les guides qu'il a devant lui (5). »

(1) *Ibid.*, XIV, 16.
(2) S. Matth., XXVIII, 20.
(3) II Thess., II, 14.
(4) I Tim., VI, 20.
(5) Vinc. Lir., *Common.*, c. XXII.

XI

Dépositaire de la vérité divine, gardienne des Écritures et des vénérables monuments de la Tradition, la mission doctrinale de l'Église est infaillible dans les interprétations qu'elle en donne. Mais, d'après les paroles du concile de Trente, l'Église n'interprète les Écritures que dans le sens qu'elle a toujours tenu. Le saint concile affirme par là qu'il ne peut y avoir aucune variété dans l'interprétation donnée par l'autorité enseignante. Cette autorité était instituée avant que les écrits des apôtres et des évangélistes eussent vu le jour. Elle ne les a pas reçus comme une lettre morte ; elle en a reçu le sens véritable, qu'elle peut toujours contrôler. « L'Église, sortie vivante et complète du cénacle, dit le cardinal Pitra, marche la première à la conquête du monde. L'Écriture vient après et ne peut la suivre partout ; elle apparaît par besoin local, sans plan préconçu ; elle ne se répand que lentement, de proche en proche ; il lui faut au moins quatre siècles pour avoir un cours libre et régulier dans le monde chrétien. » Enfin, « l'Église, dirons-nous avec saint Bernard, a en elle l'esprit et le conseil de son Époux et de son Dieu ; elle plonge son regard dans l'abîme des secrets divins, elle établit dans le cœur de Dieu même son habitation continuelle. Lors donc qu'elle use en maîtresse des divines Écritures, fît-elle subir aux paroles divines une substitution, ce nouvel arrangement de paroles a plus de force que la première disposition des mots ; d'autant plus qu'il y a de l'Église à l'Écriture la même différence qu'entre la vérité et la figure, entre la lumière et l'ombre, entre la maîtresse et la servante. »

Traversant l'océan des âges, emportant avec elle ce sacré dépôt des traditions divines, l'Église, dans l'accomplissement de sa divine mission doctrinale, le transmet intact, avec les lumières, les éclaircissements que comporte et requiert chaque époque. La même foi demeure permanente dans l'Église. Les ténèbres peuvent obscurcir la croyance de quelques communautés chrétiennes particulières : jamais elles n'atteindront l'Église universelle, ni même l'Église romaine, qui est le centre vital de toutes les autres fractions de la société religieuse.

Des hérésies peuvent surgir et susciter dans son sein d'effroyables tempêtes. Alors des défenseurs intrépides se lèveront pour protéger et défendre l'intégrité des croyances renfermées dans le dépôt de la

Révélation. Dans ce combat, la vérité révélée sortira de la lutte plus brillante, plus lumineuse, pour les regards des fidèles. Donc, à ce point de vue, un certain progrès se produit successivement dans la suite des âges par les travaux des saints Pères, et principalement par les décisions de l'Église; et ce progrès a lieu, le plus souvent, par suite des luttes que les hérésiarques suscitent à la mission doctrinale de l'Église. Écoutons à ce sujet les paroles de saint Augustin : « Plusieurs choses, dit ce grand docteur, étaient cachées dans les Écritures. Les hérétiques, séparés de l'Église, l'ont agitée par leurs questions insidieuses. Ce qui était caché s'est découvert, et l'on a mieux entendu la vérité de Dieu. Est-ce donc que l'on a parfaitement traité de la Trinité avant les clameurs des ariens? et de la pénitence avant les novatiens? et de l'efficacité du baptême avant les rebaptiseurs (1)? » Dispensatrice éclairée et prudente autant que dépositaire fidèle de toutes les vérités révélées, l'Église les communique selon les besoins religieux de chaque époque et suivant l'opportunité des circonstances. Elle ne se presse point de formuler de nouvelles décisions. Il faut pour cela de graves motifs.

XII

Comme le génie de l'homme a une grande influence pour développer les sciences profanes et leur donner une impulsion nouvelle, ainsi, sous un certain aspect, le talent, l'érudition des docteurs catholiques concourent à l'épanouissement des vérités religieuses. Quel sera le résultat de ce travail intellectuel par rapport au dogme? Ce sera l'emploi de termes précis pour faire mieux comprendre l'enseignement primitif; ce sera une exposition des matières, exposition faite avec un ordre plus parfait et une méthode plus scientifique. L'esprit humain, comme nous l'avons dit, se développant par la lutte, dans les combats livrés contre les dogmes, l'intelligence parviendra à mieux les saisir. L'attention se porte plus vivement sur une vérité contestée. Les efforts tentés pour la soutenir la placeront dans un jour plus clair et l'établiront sur des principes plus connus; elle se traduira ensuite sous des formes plus précises et plus explicites. L'ouragan, en se déchaînant au sein des éléments physiques, brise les têtes altières des cèdres, mais respecte l'humble roseau; il balaye la poudre des chemins, chasse

(1) S. August., in ps. LIV, n. 22.

les miasmes qui corrompent l'atmosphère, dissipe les nuages, et laisse enfin, après la tempête, apparaître aux regards un soleil plus splendide, versant des torrents de lumière sur la nature purifiée et comme rajeunie. Ainsi l'hérésie, qui semblait destinée à déraciner ou à obscurcir la vérité, aura servi, en suscitant les savants travaux des docteurs et les lumineuses décisions de l'Église, à en augmenter l'éclat et la clarté. Cette tempête doctrinale aura sans doute laissé sur son passage quelques ruines : des branches, des troncs brisés joncheront le sol d'alentour; dans la vaste forêt des âmes, si je puis m'exprimer ainsi, quelques arbres vermoulus, ou portant trop haut leur cime orgueilleuse, seront tombés devant cette force véhémente; mais la forêt n'en sera que plus belle et plus harmonieuse.

XIII

Il ne faut pas perdre ceci de vue : ce progrès est d'un tout autre genre que celui des sciences humaines. C'est ce qui a été parfaitement mis en relief et constaté par les saints Pères. Saint Augustin, qui a le plus expressément contribué à ce développement, en détermine la vraie nature. Voici ses paroles : « Nous disons que toutes les hérésies ont fait surgir dans l'Église certaines questions, dont la réfutation a obligé d'étudier avec plus de soin et d'exactitude les saintes Écritures, que si cette nécessité n'avait pas eu lieu (1). » Le même Père ajoute, au sujet des disputes suscitées par l'hérésie, que, par suite du devoir de réfuter l'erreur, le sens des Écritures a été rendu plus intelligible, et que les vérités divines ont été par là mieux formulées et plus vivement inculquées (2).

Les paroles du grand évêque d'Hippone font clairement ressortir qu'il s'agit d'un progrès opéré, non dans la découverte de dogmes nouveaux, mais dans les vérités déjà connues. L'hérésie ne fait certes pas la lumière. Il est de sa nature, non d'éclairer, mais d'obscurcir. Ce n'est pas elle qui découvre à l'Église ce que celle-ci définit. Écoutons encore le sentiment de saint Augustin sur cet important sujet : « L'attaque des hérétiques, dit-il, fait ressortir avec plus de splendeur ce que pense, ce qu'enseigne la sainte doctrine de l'Église. » Vincent de Lérins exprime la même pensée. Traitant directement cette importante question, il démontre que le

(1) S. August., *de Don. persev.*, c. XX.
(2) S. August., in ps. LVII, v. 38.

vrai progrès en religion consiste à avancer dans la même foi, et non à essayer d'y apporter des changements : « Ce qu'il est permis de faire, dit-il, c'est de cultiver la doctrine que l'enseignement des Pères a plantée, de la faire fleurir et mûrir : car il se peut que ces dogmes de la philosophie céleste soient soignés, limés, polis dans la suite des temps; mais il n'est pas permis de les changer, d'y toucher, ou d'en retrancher quelque chose. Ils peuvent recevoir la lumière, l'évidence, la distinction; mais ils conservent toujours la plénitude, l'intégrité, la propriété. L'Église donc, fidèle gardienne des dogmes qui lui ont été confiés en dépôt, n'y change rien, n'y diminue rien, n'y ajoute rien : elle ne perd rien de ce qui lui était propre, elle ne reçoit rien de ce qui lui était étranger; mais elle s'applique uniquement, en traitant avec sagesse et fidélité des vérités anciennes, à polir celles qui sont formées, à confirmer celles qui sont éclaircies, à conserver celles qui sont confirmées et définies (1). »

Il importe de le constater, ces témoignages que nous venons de relater, ne sont pas particuliers à quelques Pères; ils sont l'expression de l'enseignemeut constant des premiers siècles. Qu'il nous suffise de citer encore les belles paroles de saint Irénée : « Comme il n'y a qu'une foi, qui est la même dans l'Église, ni ceux qui peuvent en parler savamment n'y pourraient rien ajouter, ni ceux qui sont moins capables n'y sauraient rien retrancher. Et si on les comprend plus ou moins parfaitement, selon la mesure de sagesse que l'on a reçue, cela se fait sans que le sens et la substance de la doctrine soient changés (2). » C'est la même pensée qu'exprimait Bossuet, quand il adressait à Leibnitz les paroles suivantes : « Il faut tenir pour certain que nous n'admettons aucune nouvelle révélation, et que c'est la foi expresse du concile de Trente que toute vérité révélée de Dieu est venue de main en main jusqu'à nous; ce qui a aussi donné lieu à cette expression, qui règne dans tout le concile, que le dogme qu'il établit a toujours été entendu comme il l'expose : *sicut Ecclesia catholica semper intellexit*. Selon cette règle, on doit tenir pour assuré que les conciles œcuméniques, lorsqu'ils décident quelque vérité, ne proposent point de nouveaux dogmes, mais ne font que déclarer ceux qui ont toujours été crus, et les expliquer seulement en termes plus clairs et plus précis (3). »

(1) Vinc. Lir., *Common.*, c. XXIII.
(2) Iren., l. VII, ch. x, n. 23.
(3) Lettre à Leibnitz.

Et ailleurs, le grand évêque de Meaux, écrivant encore à Leibnitz, disait : « Pour être constante et perpétuelle, la vérité catholique ne laisse pas d'avoir ses progrès : elle est connue en un lieu plus qu'en un autre, en un temps plus qu'en un autre, plus clairement, plus distinctement, plus universellement. Il suffit, pour établir la succession et la perpétuité de la foi sur toute vérité, qu'elle soit toujours connue, qu'elle le soit dans le grand nombre sans comparaison ; qu'elle le soit dans les Églises les plus éminentes, les plus autorisées et les plus révérées ; qu'elle s'y soutienne, qu'elle gagne et qu'elle se répande d'elle-même, jusqu'à tant que le Saint-Esprit, la force de la Tradition et le goût, non celui des particuliers, mais l'universel de l'Église, la fassent enfin prévaloir, comme elle a fait au concile de Trente (1). »

C'est encore l'enseignement des grands théologiens modernes (2). Ils démontrent tous que les décisions dogmatiques de l'Église ne sont que des déclarations authentiques de la foi qu'elle a toujours eue. Des esprits inconsidérés accusent donc sans fondement l'Église d'avoir, par ses définitions, ajouté de *nouveaux articles* de foi au symbole catholique.

Il faut, sans doute, bien distinguer l'idée de progrès de l'idée de changement. Notre foi est la même que celle des chrétiens des catacombes, mais avec quelles lumières acquises! avec quelle précision ajoutée! On s'aperçoit que le bourgeon s'est épanoui en une fleur majestueuse, éclose sous l'action du soleil vivifiant de l'Église, accomplissant à travers les siècles sa divine mission doctrinale. Assurément, l'objet de la science chrétienne est beaucoup plus grand dans l'Évangile que l'intelligence humaine ne pourra jamais l'entendre ; mais cette science, complète dans son objet, va se développant dans la succession des âges. Par les définitions doctrinales et les investigations des docteurs, les témoignages s'accumulent, les preuves s'affermissent, les notions s'éclaircissent. Ainsi le fidèle, à mesure qu'il applique son intelligence et son cœur à l'Évangile, développe sa foi sans la changer. Quand on parle du progrès des dogmes, c'est toujours à l'idée du développement qu'il faut en revenir ; elle peut seule faire comprendre

(1) XXXIe lettre de Bossuet à Leibnitz.

(2) Voir Klée, *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*. — Mgr Ginouilhac, *Histoire du dogme catholique*. — Mgr Plantier, *Instructions, Lettres pastorales*. — Mgr Pie, *Œuvres pastorales*, t. Ier, p. 206. — Moehler, *Symbolique*.

comment la doctrine progresse toujours, bien qu'elle ne change jamais.

Un célèbre écrivain anglais, autrefois l'une des illustrations de l'université d'Oxford, aujourd'hui l'une des lumières de l'Église catholique, montre parfaitement la différence qu'il y a entre l'idée de développement et l'idée de corruption des dogmes. Il fait voir, en effet, que la doctrine catholique, malgré sa marche progressive à travers les siècles, conserve toujours son type essentiel : « Les changements, dit-il, qui ont lieu dans le christianisme, n'ont pas été tels qu'ils aient détruit le type général, c'est-à-dire que ces changements ne sont pas des corruptions, puisqu'ils sont conformes à ce type (1). »

XIV

Nous nous sommes étendu longuement sur cette question du dogme. C'est un sujet des plus importants. Le dogme, quoi de plus grand? quoi de plus sublime et de plus digne de nos méditations? Le dogme, il s'est imposé à l'univers. C'est lui qui a créé la civilisation, le vrai progrès. Pour se convaincre de son influence sociale, il suffit de considérer les nations éclairées par l'Évangile et celles qui sont privées des lumières de la Révélation. Quel contraste frappant! là, le progrès, les œuvres de charité, l'épanouissement de toutes les vertus; ici, l'engourdissement, la léthargie, l'égoïsme abject, l'abaissement moral, la dégradation sous toutes ses formes.

Le dogme, civilisant et éclairant les peuples, parfait dès son origine, substantiellement invariable dans sa progression à travers les âges de l'humanité, a toujours été suffisamment professé. Au milieu des orages qui ont fondu sur l'Église, il n'a jamais subi ni échec, ni variation, ni obscurcissement. Au contraire, l'attaque l'a fait paraître plus éclatant. La science et le talent des grands génies qu'a enfantés le christianisme, n'ont jamais pu y trouver *rien de nouveau*. Le progrès de lumière qui s'y est produit, n'est point, ainsi que nous l'avons démontré, un progrès essentiel, un progrès inhérent à sa propre nature; c'est un progrès extérieur, relatif, qui consiste dans la forme plus précise, dans l'expression plus nette, dans un enseignement plus méthodique et plus scien-

(1) Newman, p. 320.

tifique, ou, en d'autres termes, dans une synthèse plus parfaite, dans une exposition plus harmonieuse. Ce progrès, nous tenons à insister sur ce point, c'est moins l'œuvre de l'esprit humain que l'œuvre de l'Église. Telles sont les conditions régulières et divinement établies du progrès doctrinal dans l'Église.

Ainsi, que les hommes chagrins qui accusent l'Église de céder à un esprit de nouveauté quand elle définit des dogmes, se rassurent pleinement, et que ceux qui nous reprochent notre immobilité, en disant que l'unité de foi ne peut s'accommoder avec l'idée de développement doctrinal, sachent que tel n'est pas le terrain stérile de l'enseignement catholique. L'Église s'avance vers ses glorieuses et immortelles destinées, entre ces deux reproches immérités, que sa mission doctrinale confond l'un et l'autre : elle ne varie pas, en ce sens que la vérité est une et ne change pas dans son essence; elle se développe et progresse, parce que telle est la loi de toute organisation vivante, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre physique. Elle est immuable, parce qu'elle conserve l'intégrité de sa doctrine; elle est progressive, parce que, s'accommodant au développement intellectuel de chaque époque, elle confond, par ses sages et opportuns éclaircissements, toutes les attaques dirigées contre sa divine mission doctrinale, gardienne de l'intégrité de la foi.

Les dogmes peuvent donc grandir en évidence : la démonstration sait en faire jaillir la clarté scientifique, sans que les vérités révélées perdent rien de leur première intégrité. Donc, encore une fois, l'Église ne crée point de nouveaux dogmes. Dans l'exercice de sa mission doctrinale à travers les siècles, elle ne peut jamais proposer, comme nécessaires à croire, des points de doctrine qui, avant leur décision, n'appartenaient point à la Révélation divine (1). L'objet de la décision nouvelle était déjà dans l'Écriture ou dans la Tradition. Aussi l'Église enseignante, avant de porter ses décrets, a-t-elle soin de consulter les textes sacrés, et, pour en déterminer le sens réel, d'interroger la doctrine des saints Pères, comme elle fait également appel aux souvenirs et aux traditions des diverses Églises : en un mot, elle fait parler l'enseignement permanent; elle fait vibrer une voix infaillible, celle de la croyance primordiale, permanente, dont elle répète l'écho fidèle. Ce travail scientifique, ces investigations profondes pour renouer la chaîne des traditions,

(1) Voir de Lugo, *de Fide*, disp. III, c. v.

n'ont pas changé la nature des vérités révélées. Mais, une fois mises sous un jour plus lumineux et clairement définies, elles se saisissent mieux; l'adhésion qu'on leur accordera, sans être plus étendue, sera plus précise; la foi ne sera pas plus grande, mais l'intelligence sera plus éclairée.

Le P. Lacordaire, parlant de l'intelligente adhésion à la doctrine catholique, s'écrie, dans ce langage imagé et saisissant qu'on lui connaît : « La vérité est un puits profond : plus on y creuse, plus l'eau jaillit... La religion véritable, la religion que Dieu a faite, il l'a assise profondément au centre de l'humanité, comme les roches primitives de granit qui supportent le monde; il y a caché un feu divin et une eau divine : un feu auquel il a dit de brûler sans se consumer; une eau à laquelle il a dit de couler sans jamais tarir. A mesure que nous creusons dans ces abîmes de sagesse et d'amour, nous découvrons des filons nouveaux, des fleuves inconnus, des réservoirs sans limites, jusqu'à ce que, perçant au centre, ayant donné le dernier coup, l'eau jaillisse jusqu'au ciel, et, rassasiant notre soif sans l'éteindre, nous emporte vers ce Dieu qui a béni notre âme et qui l'attend (1). »

Ailleurs, le célèbre dominicain s'exprime ainsi sur ce même sujet : « Sans doute, écrit-il, le Pape et les évêques sont particulièrement assistés de l'Esprit-Saint pour juger la doctrine; mais cette assistance ne tend qu'à les rendre d'exacts interprètes de la foi de l'Église, soit qu'elle ressorte d'une tradition orale éclatante, soit qu'elle résulte de cette tradition par une conséquence logique. L'Église est toujours au fond de tout, et la foi de l'Église est toujours ce qui décide de tout. Le Pape et les évêques ne créent rien de ce que nous devons croire; ils écoutent notre foi dans la respiration de notre âme, et condamnent ceux qui se séparent de nous par une interprétation privée; ils nous rendent, dans la solennité de leurs décrets, la perpétuité et l'universalité de l'enseignement qui nous unit. Ils sont les infaillibles hérauts de ce que nous sommes, les gardiens du trésor dont le dépôt est en nous tous, un écho de l'Esprit-Saint qui remplit nos poitrines; et qui s'éloigne d'eux, s'était déjà éloigné de nous par un exil préconçu. Ce n'est pas le concile de Nicée qui a fait la divinité de Jésus-Christ, crue par l'Église qui a fait le concile

(1) Vingt-huitième conférence.

de Nicée. Et de même, dans un autre sens, ce n'est pas le concile de Trente qui a fait le protestantisme ; c'est le protestantisme qui a fait le concile de Trente, en niant d'avance, contre la foi de l'Église, tout ce que Trente a condamné (1). »

Nous dirons à notre tour : Ce n'est pas le concile du Vatican qui a créé le dogme de l'infaillibilité du Pape ; il l'a trouvé enseigné dans l'Écriture et dans la Tradition, et il l'a solennellement constaté par sa définition (2).

« Le Saint-Siège a toujours cru, dit le concile du Vatican, l'usage permanent de l'Église le prouve, et les conciles œucuméniques eux-mêmes, ceux-là surtout où l'Orient se réunissait à l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, ont déclaré que le pouvoir suprême du Magistère est compris dans la primauté apostolique que le Pontife romain possède sur l'Église universelle, en sa qualité de successeur de Pierre, prince des apôtres..... C'est pourquoi *nous nous attachons fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne*,... nous enseignons et définissons, *sacro appobante concilio*, que c'est un dogme divinement révélé savoir : que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de docteur et pasteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être crue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs (3). »

De toutes les considérations que nous venons d'émettre jusqu'ici, il résulte que l'on est en droit d'affirmer hautement cette conclusion invincible : L'Église, dans l'exercice de sa mission doctrinale, ne fait point le dogme, mais elle le constate. Avant de s'en faire juge, elle s'assure qu'il est en harmonie avec la croyance primitive, avec la Révélation divine.

Edouard DE HORNSTEIN.

(1) *Lettres à un jeune homme*, lettre IV.
(2) Concile du Vatican, IVe session.
(3) Concile du Vatican, *ibidem*.

GANIER D'ABIN

Les historiens de la Commune se sont occupés d'un personnage quelque peu légendaire, qui a joué un rôle saillant dans les événements. M. Maxime du Camp lui consacre plusieurs passages de son livre. Il s'agit de Ganier d'Abin, homme « absolument extraordinaire », dit l'auteur, qui, après avoir brillé de diverses manières dans les sanglantes saturnales de Paris, fut proscrit par les siens, réussit à s'évader, se montra avec succès au milieu des insurgés de Carthagène, s'échappa de nouveau, et tint ensuite les deux mondes en suspens sous le coup des fameux télégrammes américains qui annonçaient sa victoire et son intronisation triomphale à Saint-Domingue. Le télégramme se changea en un canard de la plus belle venue; néanmoins la curiosité publique, déjà surexcitée par les exploits européens du personnage, s'attacha plus vivement à lui. Elle n'a point été satisfaite. Les historiens n'ont donné, et le public ne connaît sur Ganier d'Abin que des traits écourtés, vagues et contradictoires. Ce nouveau — héros des deux mondes — reste enveloppé d'une sorte de mystère qui ne nuit pas à son prestige, mais qui nuit à la vérité. Le bruit de sa mort, qui a couru, n'a rien révélé de neuf. Il mérite de sortir de l'ombre et ne perd pas à paraître sans voiles; il mérite aussi, à coup sûr, l'observation et l'étude de l'annaliste.

C'est ce surcroît de lumière et d'information que je voudrais fournir, en rapportant sur l'homme certains détails intimes et personnels, propres à le faire apprécier, et que je suis seul en état de publier.

I

Au mois de décembre de la néfaste année 1870, je fus rejoint à Tours, où je cherchais à m'utiliser, par un de mes cousins, qui désirait s'enrôler dans les *Éclaireurs de Cathelineau.*

Après les premiers compliments, mon cousin me confia qu'il avait rencontré, à Bordeaux, un compagnon de voyage dont il était enchanté.

« C'est le généralissime des armées du roi de Siam, me dit-il non sans quelque emphase, ancien zouave pontifical, ancien chef des Faucheurs de la Mort!... Il s'appelle Ganier d'Abin!... il arrive de Siam, pour se battre contre les Prussiens!... C'est un superbe garçon, plein d'entrain, d'audace, de franchise!... la plus belle figure militaire que j'ai vue!... et tout à fait dans nos idées..., ajouta mon cousin; j'avoue qu'il m'a charmé, et je suis sûr qu'il te plaira. »

Généralissime des armées du roi de Siam!

La chose me parut prodigieuse: toutefois je gardai mes réflexions.

Les deux voyageurs ne s'étaient pas quittés : ils demeuraient ensemble, chez un tapissier, sur la place de la Cathédrale.

Mon cousin m'offrit de me conduire à son logis et de me mettre en relation avec son compagnon.

Je n'avais aucune raison pour refuser.

Arrivés à l'endroit désigné, nous entrâmes dans une petite maison, où nous eûmes bientôt gagné un appartement assez coquet, situé à l'entresol.

Quel ne fut pas notre étonnement, lorsque, ouvrant une des chambres, nous trouvâmes celui que nous venions visiter, au lit — il était trois heures de l'après-midi — dans un état de colère et de dépit fort vifs! Son irritation ne lui fit pas oublier les devoirs de politesse : il me tendit la main avec beaucoup d'aisance, comme à un homme qu'il s'attendait à rencontrer.

— Figurez-vous, s'écria-t-il, que j'ai une balle dans le genou!... oui! une balle dans le genou!... Voyez-vous la malchance!... Je fais cinq mille lieues, je passe à travers la fièvre et la dyssenterie pour venir combattre les Prussiens; et au moment où je suis devant eux... là... bêtement!... j'attrape une balle à la jambe!... C'est à devenir fou...

Je crus charitablement que mon généralissime siamois s'était

pris de querelle en débarquant avec quelque brave de son espèce, et qu'il avait eu, comme il disait, malchance.

— Et c'est peut-être, pensai-je tristement, quelque officier garibaldien qui vient d'accommoder mon héros de la sorte!...

Cette idée me rendit doublement compatissant.

D'Abin me détrompa en nous racontant l'événement.

— J'étais habillé et botté, dit-il, en uniforme; j'avais mis mon képi; je prenais mes brevets sur la cheminée, pour les porter au ministère, quand soudain ce petit joujou de revolver américain, qui touchait mes papiers, tombe sur le marbre du foyer : un coup part, et la balle m'entre dans le genou!... En vérité, dit-il de nouveau, c'est à devenir fou!... Encore si elle venait des Prussiens... tenez! regardez ma botte! elle est percée : sans elle, la balle me brisait la rotule; le cuir a amorti le coup... Ah! malheur! malheur!

Effectivement la botte était trouée à la hauteur du genou, comme par le passage d'un corps rond, de la grosseur d'un petit pois.

Le revolver était un vrai joujou, et son calibre des plus petits. Le projectile avait pénétré d'autant mieux qu'il était plus menu, et il devenait pour la même raison plus difficile à extraire.

C'est ce que nous expliqua mathématiquement un chirurgien militaire que nous fîmes appeler à la hâte.

— Hum! grommela-t-il, après avoir examiné la blessure : il ne sera pas facile de la déloger; je parle de la balle : un vrai petit pois, Messieurs, un grain de plomb!... et il est dans le vif!... Ah! général, pas de chance!... Je suis à vous!... laissez-moi achever ma cigarette... Je n'en puis plus, Messieurs : voilà deux nuits que je n'ai pas dormi, et deux jours que je ne mange pas! Ah! nous avons reçu une fière brossée... Sacrebleu! nous n'avons pas de chance non plus!... Général, je suis à vous!...

Pendant que le chirurgien, qui était un vigoureux garçon basané, commun et insouciant, achevait sa cigarette, nous considérions la blessure du généralissime.

On voyait un peu au-dessous du genou gauche, en dedans, un petit trou légèrement bleui et déjà presque refermé; un mince filet de sang s'en échappait lentement, et marquait de rouge la jambe admirablement belle du blessé.

— Fichue blessure! disait le chirurgien, aspirant rapidement les dernières bouffées, tout en se penchant sur la plaie. Messieurs,

je préférerais un biscaïen : au moins on pourrait le trouver. Allez donc chercher ce grain de plomb au fond des chairs!... Fichue blessure!... est-ce bête!... attraper ça!... comme ça!... Enfin!... essayons. Garde à vous, général... y êtes-vous?

— J'y suis!

S'armant de sa pince, le chirurgien l'introduisit dans la blessure et se mit à tâtonner.

— Brrr... faisait le général! c'est dur! allez toujours, morbleu!... je veux la balle!...

Mais la douleur était telle, que, se raidissant de ses deux mains ramenées en arrière et cramponnées au chevet, il fit craquer le lit.

Mon cousin, qui le tenait, fut près de défaillir.

J'allai à lui et pris sa place.

— Ah! fichue blessure! dit encore le chirurgien : a-t-on jamais vu?... Reposez-vous, général ! Soyez tranquille, nous l'aurons!... laissez-moi souffler!...

Et, puisant dans les poches de son pantalon d'ordonnance, le chirurgien en tira du tabac pulvérisé et une feuille de papier fort sale, qu'il roula; il prit un tison, alluma et se mit philosophiquement à fumer une deuxième cigarette.

— Espérez-vous l'atteindre, major? demanda le patient.

— Qui donc?

— La balle!

— Je l'espère!... mais, par ma foi, je ne réponds de rien!...

En effet, une seconde tentative n'eut pas plus de résultat que la première.

Le lit craqua derechef et menaça de s'écrouler. Le blessé faillit me briser le poignet, qu'il avait pris à la place du chevet; ses traits blêmirent, la sueur perla sur son front, et... la balle ne vint pas.

— Allez toujours! allez toujours! criait le général... ne faites pas attention... je suis très nerveux, sans que ça paraisse!... je veux la balle, mille bombes!...

— Hum! fit encore le chirurgien; moi aussi, je la voudrais!... Attendez, ajouta-t-il, je crève de faim! je n'ai pas la main sûre; et puis il me manque de bons instruments!... je vais revenir!.. Reposez-vous, général!... dans un instant je suis à vous.

Et il nous laissa avec la même désinvolture qu'on met à quitter ses amis après un déjeuner.

II

C'est par cette scène d'ambulance que je nouai connaissance avec le généralissime des armées du roi de Siam.

Je ne me doutais pas alors que j'aurais à l'écrire et à la mettre au bilan d'une célébrité.

Néanmoins, je dois dire que le blessé était fait pour intéresser très vivement, et qu'à première vue il captiva mon attention.

J'avais devant moi un homme d'une taille et d'une beauté exceptionnelles, autant qu'on en pouvait juger dans la situation où sa blessure le retenait — un homme superbe! — selon le mot de mon cousin, brun, fier, résolu, magnifique; il portait la moustache et la barbiche.

La douleur et la colère ne parvenaient point à altérer son visage ferme et viril, ni à troubler sa voix incisive et sonore.

J'étais en présence d'une nature extraordinaire, née pour l'action guerrière. S'il n'avait pas accompli toutes les prouesses dont on m'avait parlé, un tel homme paraissait propre à les exécuter; et je me promettais, quand il serait sur pied, de faire de ce rare modèle l'objet de mes observations.

Auparavant il fallait le guérir. L'irritation du blessé croissant avec l'absence du médecin qui ne revenait pas, et augmentant son mal, je me mis en quête d'un autre chirurgien.

Les médecins militaires ne manquaient pas à Tours au milieu des épaves diverses de la guerre. Au café, lieu de retraite fort prisé de nos soldats en déroute, on m'indiqua un chirurgien anglais, correspondant du *Standard*, qui, pour sa belle conduite vis-à-vis de nos blessés sous Metz, avait été décoré de la Légion d'honneur.

C'était un petit homme, fin, précis, méthodique, supérieurement pourvu de tout ce qui est nécessaire à un opérateur en campagne.

J'allai à lui et présentai ma requête; il se mit à ma disposition avec le plus grand empressement.

Je l'amenai près du blessé.

Lui aussi secoua la tête d'un air qui n'annonçait rien de bon.

Cependant il commença la besogne sans mot dire.

Il ouvrit sa trousse, examina plusieurs engins, s'arrêta au plus ténu, et, avec des précautions extrêmes, il l'insinua dans la plaie.

Je ne ferai pas subir au lecteur un second récit d'amphithéâtre.

L'Anglais fut aussi impuissant que le Français.

Après plusieurs reprises infructueuses, il essuya sa pince et la réintégra dans sa trousse.

— Je suis désolé, dit-il : la chose est impossible. Je vous ferais beaucoup souffrir, et probablement pour rien. J'ai bien touché la balle, rien de plus. Il faudrait inciser profondément les chairs et pratiquer une blessure pire que la première. La balle tombera, je le suppose... Prenez patience!... Messieurs, je vous salue!...

— Patience! patience! s'écria le généralissime : cela est bon à dire!... en face des Prussiens!... Sacrebleu!... je deviendrai fou, ajouta-t-il une troisième fois.

Il n'y avait pas d'autre remède, et d'Abin dut se résigner à vivre avec la balle qu'on ne pouvait extraire.

— Pourvu que la gangrène ne s'en mêle pas! disait-il avec un hochement de tête significatif.

En attendant la gangrène, le patient traita la blessure à sa façon et déploya l'indomptable énergie de son tempérament. Il voulut se lever, se mettre à table avec nous; et, comprimant sa douleur, il nous tint toute la soirée et les deux jours qui suivirent sous le charme de ses récits.

III

Voilà comment j'appris sur le compte du héros de Paris et de Carthagène tout ce que je vais rapporter. Je ne donne pas ma narration comme parole d'Évangile. Je répète ce qu'il a plu à d'Abin de nous conter. Il appuyait son dire par des preuves qui semblaient sans réplique.

Ces détails serviront à débrouiller la physionomie d'un personnage qui, après d'étonnantes péripéties, apparaît aux yeux du monde, déshabitué de telles figures, comme une dangereuse et romanesque reproduction des types d'aventuriers du moyen âge.

Nous ne quittions guère le blessé, mon cousin et moi. Il ne connaissait personne à Tours; et nous nous serions fait un scrupule d'abandonner un malade qui ne nous intéressait pas moins par l'entraînante originalité de son caractère et de sa vie, que par ses opinions et ses sentiments en parfait accord avec les nôtres.

Nous pensions avoir affaire à un coreligionnaire politique et religieux, et tout ce que d'Abin révélait de lui-même, de ses antécédents, de ses entours, nous confirmait dans cette idée.

Non seulement nous saisissions dans son âme un écho vibrant de nos croyances, mais encore nous nous rencontrions à chaque instant sur le terrain de relations, d'affinités communes; et je déclare n'avoir pas éprouvé, dans ma vie, de déconvenue aussi complète qu'à la nouvelle que ce fidèle royaliste et papalin avait combattu pour la Commune.

Un trait fera juger de notre bonne foi et de la manière dont elle fut surprise.

Le premier jour de la blessure était un vendredi.

D'Abin nous demanda, avec un admirable sang-froid et d'un air très contrit, s'il pouvait faire gras.

L'affirmative ne paraissait pas douteuse.

Nous l'accentuâmes vivement.

Toutefois la résistance se prolongea.

Et ce ne fut que sur nos protestations répétées et l'assurance que nous prenions sur nos consciences ce qu'il n'osait prendre sur la sienne, que ce parfait chrétien, futur compagnon de Ferré et futur amant de Mina Pulcinelli, consentit à manger sa côtelette.

Le lendemain il réclamait, avec les mêmes façons pieuses, des scapulaires et des médailles, se fiant plus, disait-il, aux armes spirituelles qu'aux armes temporelles.

De ces hauteurs mystiques aux prouesses de Montmartre, il y a loin, et nous étions bien excusables de n'en pas soupçonner l'enchaînement.

Mais n'anticipons pas.

IV

D'Abin avait débuté aux zouaves pontificaux.

Après une éducation religieuse, reçue, si j'ai bonne mémoire, dans un établissement de Jésuites, il ressentit la noble ambition de donner à sa foi le témoignage du sang.

Il s'enrôla au service du Pape, et étudia ainsi à bonne école la science qui devait faire son succès. Il était à Castelfidardo, et parlait de cet héroïque combat et de ses camarades, comme il en devait

parler. Il se disait lié avec Charette. A la suite de cet échec, une nouvelle occasion de martyre paraissant problématique, d'Abin, fatigué de l'inaction des zouaves, courut en Pologne aux premiers mouvements des Faucheurs (1863).

Là il appliqua ses théories sur une large échelle.

Camarade de Rochebrune, il opérait avec lui; il fit subir cent défaites partielles aux Russes, et eut l'honneur de voir sa tête mise à prix.

Il fallait l'entendre raconter les incidents de ses campagnes!

— La guerre, c'est une chasse! disait-il.

Et il nous exposait ses hasards, ses péripéties, ses émotions, et la façon de la mener.

Chaque jour il inventait une ruse nouvelle, et presque toutes réussissaient.

Ne pouvant combattre, en rase campagne, avec des paysans armés de faux et de mauvais fusils, des troupes amplement munies de chevaux et de canons, il s'efforçait d'attirer ses adversaires dans les bois, où il les canardait du haut des arbres, les flambait en incendiant la forêt, ou encore les ensevelissait sous les branchages, après avoir préalablement scié les troncs par le bas.

Ce dernier mode semblait lui plaire particulièrement.

La seule difficulté consistait à dissimuler le sciage et à rassembler les Russes dans la forêt. Une fois l'ennemi — sous bois, — le tour était immanquable. Les Faucheurs, en fuyant, renversaient avec des cordes les arbres de la lisière, qui tombaient sur leurs voisins; et tous s'effondraient comme des capucins de cartes, écrasant les Russes de leur poids.

D'Abin rappelait encore avec un vif plaisir la manière dont ses soldats recevaient les cavaliers, un genou à terre, la faux en avant, au nez des chevaux, fermes comme des rocs, à l'instar des hallebardiers suisses, soutenant jadis, au bout de leurs longues piques, les charges de la chevalerie germaine.

D'autres fois, les Faucheurs fauchaient les têtes d'hommes et les jambes des chevaux, et en faisaient de grands tas dans les steppes, comme un bon ouvrier réunit en gerbes les fruits de sa moisson.

Les Cosaques n'aimaient pas ce genre de cueillette.

D'Abin avait imaginé un bon moyen de s'assurer du concours ou de la discrétion des paysans polonais : il habillait de ses Faucheurs en gendarmes russes, et les envoyait espionner la cam-

pagne. Tous les paysans qui livraient les secrets des insurgés, étaient impitoyablement pendus et laissés aux potences, selon la sage prescription de Montluc, pour servir d'enseignement aux autres.

La guerre des Faucheurs eut une fin, comme les plus belles choses du monde, et d'Abin se retrouva une seconde fois les bras croisés.

Cela ne pouvait lui agréer. Il jeta les yeux autour de lui pour voir en quel lieu il pourrait employer ses aptitudes.

Cet homme n'était positivement pas de notre époque; il avait quatre ou cinq siècles de trop.

Il reste encore parmi nous de ces individualités d'un autre âge, vraiment caractéristiques et prestigieuses, parce qu'elles représentent le côté hardi, aventureux et militant, de l'homme. Notre Europe légalisée, méthodique et correcte, les écœure. Ces personnages sentent dans leurs âmes et dans leurs bras toutes sortes de bouillonnements, qui ne peuvent s'accommoder de nos lisières. Il leur faut l'espace, l'inconnu, la lutte, le danger; et quand ils ne découvrent pas ces éléments autour d'eux, ils vont les chercher sur d'autres continents.

Ganier d'Abin étouffait en Europe.

L'expédition du comte de Monié dans l'Abyssinie (1865) vint fort à propos lui offrir une issue.

Il n'eut garde de manquer l'occasion, se tira sain et sauf de cette curieuse escapade (1) ; et, mis en goût par le mouvement, au lieu de revenir dans notre zone, avec les survivants, il se dirigea vers l'Asie.

Après quelques mois d'école buissonnière, émaillée de tours de sa façon, d'Abin abordait aux rivages de Siam.

Il se présenta au roi du pays, lui remontra que, pour un grand potentat, Sa Majesté était pauvrement armée et possédait de tristes troupes; finalement, il proposa de lui constituer une belle armée, habillée et manœuvrant à l'européenne, avec de bons fusils, de

(1) D'après le témoignage de l'un d'eux, Ganier d'Abin aurait été forcé, par ses compagnons, de quitter l'expédition, à cause des rumeurs qui couraient sur lui.

Il se vantait alors d'avoir combattu pour François II, à Gaëte.

Un coup de fusil ne pouvait se tirer dans le monde, sans qu'il eût la prétention d'en avoir pris sa part.

beaux canons, une armée modèle, digne de sa puissance, qui ferait la joie de son cœur de père et la terreur de ses voisins.

Le roi de Siam donna carte blanche.

Ravi par la haute mine et l'air vainqueur de l'étranger, il lui confia ses troupes, le fit premier ministre, généralissime, et lui fournit un train de prince.

D'Abin s'éleva à la hauteur de ses promesses et des espérances du roi.

En peu de temps, le monarque eut la douce jouissance de contempler trente mille hommes, d'un aspect formidable, vêtus et opérant d'une manière neuve, avec des canonniers, des fusiliers, des cavaliers, tous se mouvant comme un seul homme.

Et, dans son légitime orgueil, le roi de Siam comblait de faveurs son généralissime.

Après avoir expérimenté sa nouvelle armée dans de menues rencontres, d'Abin s'apprêtait à frapper un coup terrible, dont tout l'Orient eût retenti, quand il apprit notre guerre avec la Prusse.

Les premières nouvelles étaient mauvaises, pour des Français, s'entend, et causaient à Siam, comme ailleurs, une grande impression.

Le patriotisme de d'Abin s'indigna; il pressentit un théâtre plus digne de ses mérites, et, en dépit des résistances royales, tournant le dos à la splendide position qu'on lui avait faite, il gagna le port le plus rapproché et s'embarqua pour la France.

Il arriva, au mois de novembre 1870, après plusieurs mois de traversée.

Débarqué à Marseille, les premiers jours de son rapatriement furent semés d'épreuves.

Venant d'une contrée torride qu'il habitait depuis longtemps, il lui sembla tomber dans une glacière. L'hiver, on s'en souvient, sévit fort cette année. La transition était trop brusque : le corps de fer du généralissime en subit le contre-coup. D'Abin n'avait jamais eu une heure de maladie; il fut pris à la fois d'une fièvre et d'une dyssenterie violentes; il réagit promptement, et, son ardeur le stimulant, il se trouva sur pied au bout de trois semaines. Il prit le chemin de fer et se rendit à Tours.

V

D'Abin se croyait au but de ses désirs et à la fin de ses déboires, quand le maudit — joujou — américain vint renverser ses espérances.

Mais il ne se décourageait pas.

— J'aurai la balle, disait-il, dussè-je l'arracher avec mes dents; et une fois le plomb hors de ma peau, je me soucie de ma blessure comme d'une chiquenaude. J'ai un sang de taureau: le trou sera fermé le lendemain. Je compte alors obtenir du ministère une troupe de fantassins et de cavaliers mêlés!... je vous prends avec moi!... et vous en verrez de belles!

Cette perspective l'échauffant, le généralissime donnait toute carrière à son imagination.

Son entrain militaire, sa fougue belliqueuse débordaient dans ses discours et dans ses gestes, et imprimaient à toute sa personne une beauté martiale.

— A mesure que les balles sifflent, disait-il, je me calme et je me monte à la fois : les balles me donnent le *la* et me portent à mon diapason. J'ai besoin de cette musique pour posséder tous mes moyens.

— Aimez-vous le cheval? lui demandais-je.

— Assez! fit-il. A cheval, je suis chez moi; et quand je tiens ma bête, je la tiens bien. J'aime aussi le sabre, ajouta-t-il, et je suis l'inventeur d'un petit moulinet que je vais vous montrer.

Joignant l'acte aux paroles, il tirait son sabre, et, ne pouvant se tenir debout à cause de sa blessure, il s'asseyait à califourchon sur une chaise en guise de monture, et dessinait des passes tout à fait effrayantes.

Nous causions aussi politique.

D'Abin nous édifiait par la pureté et l'ardeur de ses croyances: il était prêt à donner sa vie pour la cause sacrée de l'autel et du trône. Son éducation, ses traditions, ses amitiés, tout, je le répète, le poussait de ce côté; et son plus ardent souhait était de voir enfin l'action pour le droit succéder au verbiage des avocats, et remplacera la stérile ou désastreuse agitation des parlements.

Les choses que je rappelle avaient lieu pendant la grande débâcle des armées de la Loire. Nos soldats vaincus refluaient à Tours par

groupes désordonnés. Les Prussiens marchaient sur eux; à chaque instant on attendait leur entrée. Le gouvernement venait de se transférer en toute hâte à Bordeaux. Il ne restait à Tours que des fuyards et des blessés.

J'ai essayé de retracer ailleurs ces lugubres moments (1).

D'Abin était désespéré.

Il eut l'idée de réunir trente ou quarante compagnons, de monter à cheval et d'aller fourrager, comme il le disait, au-devant des Prussiens.

Sa balle, fixée juste au point du genou qui serre la monture, rendait ce projet impraticable.

Il dut encore se résigner.

Et, ne voulant pas tomber entre les mains des Prussiens, qui, le trouvant blessé, en uniforme, nanti de ses papiers, n'auraient pas manqué de le déclarer de bonne prise, il se décida à retourner à Bordeaux.

Il fit fabriquer, sous ses yeux, deux béquilles, non sans de durs retours sur sa mauvaise destinée; les béquilles achevées, il revêtit son grand costume, et nous le conduisîmes en voiture à la gare de Tours.

C'est alors que je pus bien juger de la magnifique prestance du généralissime.

Je n'ai jamais rencontré, même en Angleterre, un type aussi accompli de beauté virile et militaire. D'Abin comptait trente-quatre ans; il avait plus de six pieds, et ne semblait nullement embarrassé de ses gigantesques dimensions. Parfaitement bien proportionné, svelte et fort, élégant et musculeux, comme le *Gladiateur* ou le *Jason*, les extrémités fines, il portait avec la plus héroïque crânerie une tête ardente, audacieuse et superbe. Les traits étaient réguliers et purs; les yeux, grands, saillants, un peu ronds, brillaient calmes et terribles. Les cheveux noirs, taillés court, la moustache et la barbiche longues et bien fournies, complétaient cette physionomie à la fois vive, imposante et guerrière.

J'ai vu les portraits de Kléber, de Murat, de Lassalle : aucun d'entre eux n'exprime au même degré que Ganier d'Abin l'idéal plastique du héros.

Je me souviens de l'effet qu'il produisit à son arrivée à la gare.

(1) *Revue du Monde catholique* (1872).

La foule, immense sur ce point, était en proie aux plus douloureuses impressions; tous les gens qui apercevaient ce beau soldat, oubliaient leurs préoccupations pour ne penser qu'à lui. On se groupait autour de nous, on nous interrogeait; on voulait savoir quel était ce militaire d'un extérieur si belliqueux, d'où il venait, où et comment il avait été blessé; et quand ils connaissaient le triste accident qui le paralysait, les curieux s'éloignaient en témoignant la plus franche sympathie.

Nous passâmes dans la salle d'attente. Deux ecclésiastiques, dont l'un aumônier de mobiles, s'assirent à nos côtés. D'Abin s'aboucha avec eux, et les charma par l'explosion de son orthodoxie.

Enfin nous l'installâmes en wagon, le recommandant aux soins des bons prêtres.

Je ne l'ai plus revu.

VI

Un mois après, à Bordeaux, j'appris que d'Abin avait forcé les chirurgiens à lui ôter sa balle, qu'il était parfaitement rétabli, et qu'il venait d'obtenir du gouvernement, ébloui par sa tournure et ses états de service, le commandement d'une division destinée à guerroyer en Normandie.

L'armistice et la paix qui lui succéda, rendirent son intervention impossible.

Ce fut alors que d'Abin courut à Paris et s'y montra d'une manière fâcheuse.

Je veux croire que le besoin d'action eut raison de ses préférences politiques, et qu'il s'employa dans la Commune, ne pouvant entrer dans l'armée régulière.

Je n'ai pas d'ailleurs la prétention de l'excuser. D'Abin, on le sait, n'eut pas à se féliciter de son changement d'attitude ni à se louer de ses nouveaux amis. Sa défense de Montmartre contre les Versaillais, le 18 mars, appuyée par les exécutions sommaires de sergents de ville et de gendarmes que le ministre des États-Unis, M. Washburne, a hautement flétries, lui valut, il est vrai, la faveur des insurgés et le grade de commandant de place du dix-huitième arrondissement; mais il ne tarda pas à se brouiller avec le comité central, dont il était membre. Ses allures et ses antécédents ne pouvaient convenir aux plats bandits qui menaient le mouvement.

Lié avec Lullier et du Bisson, autres aventuriers d'envergure, « vic-

times, comme lui, » a dit Lullier, « du despotisme de la Commune » d'Abin achevait dignement un trio d'hommes énergiques, capables de faire sauter le gouvernement de drôles sinistres qui terrorisait Paris; il se préparait en compagnie de ses amis à « châtier les satrapes et à coffrer les braillards de l'Hôtel de ville », toujours selon les dépositions de Lullier, et allait, avec l'aide des bataillons de Belleville, « balayer la Commune », lorsqu'il fut lui-même prévenu et condamné à mort par coutumace. Cela se passait le 28 mars, dix jours après ses exploits de Montmartre. Avisé, quand il le fallait, autant que hasardeux, d'Abin sut échapper aux poursuites du comité central; il se dissimula adroitement. et sortit de Paris avant l'entrée des Versaillais, évitant du même coup une double revendication.

Son élévation éphémère n'avait pas manqué d'éclat. A Paris autant qu'ailleurs, ses avantages physiques, son élégance chevaleresque, sa triomphante virilité, eurent leur conséquence habituelle et lui conquirent les cœurs. Le beau sexe n'était pas moins sensible que l'autre à ses attraits guerriers. Les amours de d'Abin et de Mina Pulcinelli sont désormais historiques. Ils paradaient tous deux à la bouche des canons, elle, en piquante amazone, lui, en soldat théâtral; et, à la vue de ce fier couple, les fédérés qui ne partageaient pas la basse hostilité du comité central, éclataient en hurrahs.

D'Abin reparaissait plus tard à Carthagène; et, toujours emporté par son besoin d'émotions, on le vit une seconde fois, à la tête de nouveaux intransigeants, commander l'insurrection, jusqu'au jour où, jugeant encore la partie désespérée, il s'esquiva à travers l'Océan.

Quelque temps après, le fameux canard américain franchissait les mers en sens contraire et s'abattait sur l'Europe.

On n'a pas oublié l'émoi qu'il occasionna.

Ganier d'Abin était à Saint-Domingue!

Ganier d'Abin venait de renverser le gouvernement et de s'emparer de l'île!

En un clin d'œil, il avait organisé un parti, tenu tête cinquante heures durant aux forces ennemies, dirigé supérieurement la bataille, formé du même coup des soldats et des vainqueurs! Il avait enfin accompli de tels prodiges et si bien enthousiasmé ses gens, que ceux-ci n'imaginaient pas de meilleur moyen de témoigner leur admiration, que de lui déférer l'empire et de le nommer chef à vie de la nation.

Les journaux commentaient les télégrammes et enguirlandaient le

héros. Pendant cinq jours, toutes les gazettes, tous les échos de l'univers redirent le nom et célébrèrent la gloire de Ganier d'Abin.

J'avoue que, malgré mon respect pour les droits acquis et les gouvernements établis, j'accueillis le fait avec une certaine allégresse. Devant ce merveilleux coup de main, je ressentais la joie d'un artiste ou d'un amateur en présence d'un sujet ou d'une œuvre qui justifie son espoir et comble tous ses rêves. Je retrouvais mon homme; je reconnaissais, à ce trait, l'irrésistible condottiere qui m'avait frappé, et je lui savais gré d'avoir aussi bien réalisé mon idéal.

J'avais beau chercher dans l'histoire, je ne voyais pas beaucoup de prouesses supérieures à celles de mon compagnon de Tours, conquérant un royaume en cinq jours et enlevant un trône à la pointe de son sabre.

L'ancien zouave pontifical, le chef de Faucheurs polonais, l'éclaireur d'Abyssinie, le généralissime des armées du roi de Siam, le divisionnaire gambettiste, le commandant de Montmartre, le capitaine des insurgés de Carthagène, devenant le successeur de Toussaint Louverture, finissait comme il devait finir, et présentait, à coup sûr, un des plus mirifiques spectacles de ce siècle si fécond en surprises.

Ce spectacle démontrait que, même dans notre époque si parfaitement canalisée, il y a encore de beaux jours pour les cœurs fermes et les bras forts qui ne s'embarrassent pas de scrupules.

Cela consolait un peu de la platitude des temps. Et en vérité, au milieu de nos tristesses, on éprouvait quelque plaisir à voir un Français donner si dextrement un si amusant coup d'épaule.

Pizarre et Cortez égalés, Raousset-Boulbon vengé, d'Orgoni et Aurélie Ier, roi d'Araucanie, considérablement dépassés : tel était le bilan comparatif et rétrospectif de l'entreprise.

Une fois de plus, l'histoire dominait, effaçait le roman!

Hélas! la prose reprit bientôt ses droits, et l'épopée s'évanouit.

On assista même à une curieuse controverse entre le *Courrier des États-Unis* et l'*Agence Havas*, qui, propageant les premiers la nouvelle, se plaignaient d'avoir été dupes et s'accusaient mutuellement d'être dupeurs. D'où était venu cet énorme canard? comment avait-il pris naissance? qui l'avait pondu, couvé, lancé, et lui avait imprimé un aussi brillant essor? qui avait imaginé de mettre Ganier d'Abin en scène? comment le nom et l'homme avaient-ils été choisis

pour cette étrange mystification qui leurrait pendant cinq jours les deux mondes?...

L'aventure prouvait que le personnage avait un prestige spécial, un renom particulier, une auréole unique; et cette gloire originale, jointe aux hauts faits qui l'ont créée, demandait quelques coups de crayon, et consacre l'opportunité du travail qu'on vient de lire.

VII

Il y a en outre une moralité à tirer de l'affaire.

Les révolutions, qui perdent les peuples, parce qu'elles dévoient les individus, font servir, par un juste retour, les aptitudes et les qualités des individus désorientés au châtiment des peuples.

Qu'on calcule le bien qu'une personnalité semblable à celle que j'esquisse eût pu produire dans un État ordonné et des temps réguiers. Au lieu d'être un rebelle, d'Abin aurait été un héros; au lieu d'agir comme un homme redoutable et malfaisant, il eût rendu à sa patrie les plus glorieux services. La patrie étant hors de sa route, le héros, par une logique fatale, marche également hors de sa route: il devient un bandit, et travaille au déchirement et à la ruine de la nation qu'il aurait dû honorer et grandir.

D'Abin est coupable, assurément; mais qui oserait se dire complètement net dans la série des erreurs, des fautes et des crimes qui ont contribué à perdre et à dévoyer d'Abin?

Dubosc de Pesquidoux.

L'ENTRÉE

DANS

LA CHEVALERIE [1]

V

Il est temps de nous transporter dans quelque château féodal et d'y assister à toutes les cérémonies, à tous les rites qui accompagnaient la création d'un nouveau chevalier. Nous savons maintenant quels étaient les candidats admis à la Chevalerie. Nous savons *où*, *quand*, *par qui* étaient créés les chevaliers nouveaux, et nous avons répondu à ces quatre questions de notre chapelain, qui nous paraissaient tout à l'heure si pédantes et si indiscrètes : *Quis ? Ubi? Quando ? Per quem?* Mais il nous reste à résoudre un cinquième et dernier problème, qui est le plus difficile de tous et exige une solution plus détaillée : « Comment faisait-on un chevalier? *Quomodo ?* »

La plupart des historiens de la Chevalerie sont ici tombés en d'étranges erreurs, et ont, mal à propos, confondu toutes les époques. Ils ont ouvert ce charmant petit poème dont nous avons déjà parlé plus d'une fois, l'*Ordene de Chevalerie*, qu'ils considèrent comme Manuel classique, et en ont hasardé un commentaire plus ou moins fidèle. Mais, en réalité, ces vers faciles et aimables ne sont pas faits pour donner une idée exacte de la Chevalerie des onzième et douzième siècles. L'*Ordene*, qui est une œuvre du temps de saint Louis, révèle un état de choses très avancé, une civilisation délicate, de la poésie, des raffinements. Il en est ainsi de la *Benedictio*

(1) Voir la *Revue du Monde catholique* des 1er mai et 1er juin 1883.

novi militis, que l'on trouve dans les anciens Pontificaux. Ce ne sont là que des œuvres faites après coup, des perfectionnements; des théories, des codifications symboliques et quintessenciées. Mais il n'y a là rien de primitif, rien d'original, rien de « natif ».

Rappelez-vous l'origine, simple et brutale, que nous avons dû assigner à la chevalerie; n'oubliez pas que c'est la remise des armes au jeune Germain. Un vigoureux soldat remet une hache ou une épée à un soldat plus jeune : tel est le premier et le plus ancien de tous les rituels chevaleresques. Pas d'autre élément : c'est tout.

A ce premier élément, tous les autres sont venus s'agréger peu à peu, fort naturellement, et par la force des choses.

C'est ce que nous allons démontrer.

Remettre une épée au jeune noble qui est appelé à se battre, c'est fort bien, et il ne saurait s'en passer; mais depuis le neuvième siècle, au moins, les nobles ne se battent plus qu'à cheval, et tous les chevaliers, comme leur nom l'indique, sont forcément des cavaliers. Il est donc tout naturel de commencer par mettre le novice en état de piquer son cheval et de le précipiter sur l'ennemi. De là, le « chaussement » des éperons.

Des éperons, c'est bien; mais une bataille n'est alors qu'une série de duels. On se bat de près, on se bat corps à corps, et si le chevalier n'a pas les membres et la tête enveloppés de fer, il sera, en une minute, frappé mortellement. Donc, avant de lui ceindre l'épée, on lui revêt une bonne chemise de mailles à capuchon, et l'on entoure son front d'un bon casque protecteur, qui lui couvre le nez. De là, la remise du haubert et du heaume.

Pour être plus dispos et plus gaillard, le jeune féodal prend un bain, mais un bain qui n'a rien d'emblématique ni de liturgique. On en fera plus tard un symbole : ce n'est que de l'hygiène.

Le voilà donc baigné, éperonné, chaussé, vêtu, emmaillotté de fer. Le moment solennel est venu : ON LUI CEINT L'ÉPÉE. C'est là l'essence, et, comme le diraient les théologiens, la « forme » de ce sacrement de la Chevalerie. Le reste est accessoire.

La *colée* elle-même, le gros coup de paume sur la nuque, n'est venue que plus tard, et n'est pas nécessaire à la validité du « sacrement ». Nous sommes en mesure de citer, nous citerons vingt épisodes de nos chroniques et de nos chansons, où la paumée n'apparaît pas, et où l'on n'est fait chevalier que par l'épée. A quelle époque a paru le coup de paume en question? D'où vient-il? Quel en

est le sens exact? Nous ne sommes pas en état de répondre scientifiquement à de telles demandes.

Quoi qu'il en soit de cette sorte de *confirmation* sauvage, de cette *paumée* que le consécrateur laissait tomber sur le cou du novice et qui était de force à l'assommer, il est certain que cette brutalité fut de bonne heure accompagnée d'un petit sermon, où ne pénétra d'abord aucune idée chrétienne : « Sois preux. » Puis, le nouveau chevalier était invité à montrer qu'il était bon cavalier. Il prenait son élan, et d'un bond, comme un clown de cirque, sautait sur son gros cheval. Le déshonneur, c'était de toucher l'étrier. Là-dessus, il faisait, en piquant des deux, un beau temps de galop, un *eslais*, sous les yeux de mille spectateurs émerveillés et qui battaient des mains. Mais il lui restait encore à prouver son adresse et sa force, et qu'il saurait aisément abattre son adversaire sur le champ de bataille. On avait, à cet effet, sur des *estaches* ou des pieux, disposé des mannequins et des trophées d'armes : il fallait que le nouvel *adoubé* les abattît d'un coup de lance sans cesser de courir sur son gros cheval. C'était là cette *quintaine*, cette sorte de carrousel dont nos pères étaient fous et que nous aurons lieu de décrire ailleurs par le menu. La cérémonie se terminait par là. Au milieu des acclamations et des cris de joie, le jeune chevalier descendait enfin de cheval et allait se reposer un peu, ou se fatiguer à autre chose.

Tel est le premier mode de l'adoubement. Tout y est matériel, germanique, barbare. L'Église n'intervient point, elle ne paraît même pas; on ne la sent ni derrière le consécrateur ni derrière le consacré. Les sept ou huit éléments qui composent ce rituel primitif sont uniquement militaires, et c'est ce qui nous décide à choisir ce dernier mot pour qualifier tout le système. C'est le mode « MILITAIRE ».

Mais on comprendra que l'Église ne pouvait demeurer longtemps la spectatrice indifférente des développements d'une institution aussi importante et qui semblait ainsi se dérober à son action. Il n'y a vraiment aucune exagération à comparer l'Église, durant le moyen âge, à un soleil qui pénètre tout de son rayonnement et auquel rien de vivant ne peut définitivement se soustraire. Peu à peu, fort naturellement, sans transition brusque, sans secousse, et par l'effet d'une nécessité sociale, l'adoubement devint chrétien, SANS CESSER D'ÊTRE LAÏQUE. Il est vrai de dire que cette évolution ne

triompha point partout et que l'antique mode d'adoubement subsista à côté du nouveau; mais il n'en est pas moins certain que la transformation fut importante et souvent décisive. Rien de plus simple, toutefois. Quelques familles, plus chrétiennes que les familles voisines, estimèrent qu'on ne faisait aucune part à Dieu dans ces rites décidément un peu grossiers, et entreprirent de réparer un aussi regrettable oubli. Le futur chevalier fit tout d'abord déposer ses armes sur l'autel de quelque moûtier, afin que cet attouchement sacré leur communiquât quelque chose de sacramentel et d'auguste. D'autres damoiseaux allèrent plus loin, et prièrent un prêtre de bénir leur grosse épée. Observez toutefois que le prêtre n'avait pas ici le caractère d'un consécrateur : IL BÉNISSAIT L'ÉPÉE ET NE L'ATTACHAIT PAS. Malgré tout, on venait de faire un pas énorme, et l'on ne s'en tint pas là. Ce qui manquait à l'entrée dans la Chevalerie, c'était une préparation qui fût vraiment digne d'un tel acte; passez-nous le mot, c'était une « avenue », et l'Église la lui donna. Personne ne s'entend mieux qu'elle à *préparer*, et elle le fit bien voir. Il n'en coûta pas beaucoup aux futurs chevaliers d'entendre, le matin de leur adoubement, cette messe qu'ils entendaient tous les jours, et qui avait seulement, ce jour-là, une physionomie plus solennelle. C'était quelque chose déjà, mais ce n'était pas assez. On se souvint alors de ces grandes veillées solennelles qui avaient lieu, dans toutes les basiliques du monde chrétien, durant les deux nuits lumineuses de Pâques et de la Pentecôte, et qui se terminaient à l'aurore par le baptême de tant de catéchumènes vêtus de robes blanches. La *veillée des armes* est sortie de ces deux nuits-là. Elle n'en est que l'imitation, et presque la copie. Le chevalier passa dans une église toute une nuit à attendre son second baptême, et ce fut le rite le plus chrétien de cette solennité où Dieu pénétrait de plus en plus. Pour christianiser l'adoubement, il n'y avait plus qu'à christianiser le petit sermon, trop militaire et rude, qui accompagnait la remise de l'épée ou la colée. Ce fut chose aisée. Au lieu de dire : « Sois preux », on dit : « Sois le chevalier de Jésus-Christ. » Et l'évolution fut accomplie.

Tel est le second mode de l'adoubement. Une seule épithète lui convient, et nous la lui imposons volontiers. C'est le mode CHRÉTIEN.

On aurait pu en rester là ; mais l'Église jugea nécessaire d'aller plus loin. A côté des deux premiers rituels, qui (ne l'oublions pas) coexisteront durant tout le moyen âge, elle en imagina un troisième.

Il est tout à elle, celui-là ; elle y a mis toute son empreinte ; il est souverainement et uniquement catholique ; mais il a nécessité une sorte de coup d'État. L'élément laïque y est relégué au second rang, et, pour tout dire en quelques mots significatifs, le consécrateur du nouveau chevalier N'EST PLUS UN LAÏQUE, MAIS UN PRÊTRE. L'évêque prend décidément la place du chevalier, du père, du seigneur, du suzerain ou du souverain. C'est lui qui non seulement bénit, mais qui attache le glaive. C'est lui qui dit : « Sois chevalier. » C'est lui qui donne la *colée*. Sans doute, elle est bien transformée, l'antique colée, et ce n'est plus le gros coup de poing barbare sur la nuque. La main douce de l'évêque ne saurait donner de tels coups. L'évêque ne frappe pas : il touche. Quelques petits coups de plat d'épée suffiront à ce consécrateur pacifique. Mais malgré tout, et à travers une transition qui s'est peut-être fait plus vivement sentir que les précédentes, l'entrée dans la Chevalerie est véritablement devenue CLÉRICALE. Ce n'est plus l' « adoubement », mais la *Benedictio novi militis*. C'est dans les Pontificaux que l'on trouve ce nouveau rituel, et non plus dans les Chansons de geste. Bref, le premier mode a été uniquement militaire ; le second était religieux, mais encore laïque ; le troisième est LITURGIQUE, et ce nom lui doit rester.

Nous souhaiterions avoir, dans les pages précédentes, fait vivement sentir à nos lecteurs l'enchaînement « fatal » des idées et des faits qui, depuis le neuvième jusqu'au treizième siècle, ont successivement produit les trois formes principales de l'adoubement chevaleresque. Mais nous voyons bien que rien ne saurait ici remplacer des exemples, des textes, des types. Et nous allons demander à nos vieux poèmes, comme à nos vieux livres liturgiques, la mise en action, vivante et chaude, de ces trois rituels dont nous avons, hélas! parlé si froidement.

VI

C'est à l'adoubement « selon le premier mode » ou à l'adoubement militaire que se rapportent nos plus anciens textes historiques. Le rite est ici d'une absolue simplicité : il est austère et rude. C'est l'antique « remise des armes », à la germaine. Pas de gros coup de paume sur la nuque, pas de *colée*. Cette brutalité elle-même est encore absente, et il nous paraît difficile de préciser l'heure exacte

où nous pourrons scientifiquement la constater pour la première fois. Il est probable qu'elle remonte assez haut, et elle est certainement d'essence barbare; mais, à s'en tenir aux textes, il n'y a rien de bien certain avant le douzième siècle. Quand Guillaume le Conquérant, en la dix-neuvième année de son règne, voulut faire chevalier son fils Henri, un de ses historiens se contente de nous dire en termes fort simples qu' « il le revêtit des armes viriles (1). » C'était la formule la plus ordinaire, et nous lui trouvons une certaine saveur de belle antiquité. Ce même Guillaume « avait jadis reçu du roi de France les insignes de la chevalerie (2). Toujours pas de colée. » — « Être orné des armes chevaleresques », c'est encore, à cette époque, un terme consacré (3), et il n'est pas sans poésie. En Allemagne (4), le rituel est alors le même qu'en Normandie et en Angleterre, et les rois eux-mêmes, quand ils sont faits chevaliers, sont uniquement « ceints de l'épée ». Toujours pas de colée. Mais qu'est-il besoin de se perdre en ces détails? Nous avons l'heur de posséder, pour la France de l'Ouest, durant le premier tiers du douzième siècle, une admirable page de chroniqueur, une page presque unique et pleine de lumière, qu'il nous faut citer ici, et citer intégralement. On la dirait empruntée, presque servilement, à une chanson de geste, et nous ne sommes pas assuré que le moine de Marmoutier (qui en est l'auteur) n'ait pas eu sous les yeux quelque texte poétique dont il ait cherché à traduire la mâle énergie en un beau latin un peu pédant et chargé d'épithètes. Il s'agit de la « chevalerie » du jeune Geoffroi Plantagenet et des armes que ce

(1) Henricus, anno regis patris sui Guillelmi tertio natus est in Anglia. Vicesimo primo ejus regni (?) ætatis vero decimo nono, sumpsit arma in Pentecosten. (*Breve Chronicon S. Martini Turonensis*; *Historiens de France*, XII, p. 65.) Anno decimo nono regni, Henricum filium suum juniorem virilibus induit armis. (Henri de Huntindon; *Historiens de France*, XI, p. 210.)

(2) Willelmus [dux Normanniæ] militiæ insignia a rege Francorum accipiens... (Guillaume de Malmesbury, lib. III; *Historiens de France*, XI, p. 177.) C'est ce que répète Aubri des Trois Fontaines. (Ibid., XI, p. 351.)

(3) Robertus de Grentemesnilio, Willelmi ducis armiger quinque annis extitit : deinde ab eodem duce decenter est *armis adornatus* et miles effectus. (Ordéric Vital, *Historiens de France*, XI, p. 286.) Cum vero B. Bertrandus attigisset juvenilis robur ætatis, *militaribus armis est decoratus*. (Vie de S. Bertrand de Comminges, écrite vers la fin du XIIe siècle, *Acta sanctorum octobris*, t. VII, pp. 1149 et 1173.)

(4) Henricus rex (Henri IV) accinctus est gladio anno regni sui nono. (Hermann Coutract, *Historiens de France*, XI, p. 22.) Henricus rex in quarta feria Paschæ gladium cinxit Vormatiæ. (*Chronicon Lobiense*, *Historiens de France*, XI, p. 416.)

fils du comte d'Anjou reçut des mains du roi d'Angleterre Henri. C'était en 1129. Écoutez (1).

Geoffroi avait alors quinze ans. Il savait bien monter à cheval et était fort beau ; mais ce n'étaient là, au dire de son verbeux panégyriste, que les moindres de ses vertus. « Envoyez-moi votre fils à « Rouen : je le marierai avec ma fille, et, puisqu'il n'est pas encore « chevalier, je l'adouberai moi-même le jour de la Pentecôte. » Tel fut le message que reçut un jour le comte Foulques, et ce message venait du roi d'Angleterre. L'obéissance était facile : il obéit.

Cinq barons sont choisis pour accompagner le damoiseau ; cinq barons qui portent de grands noms : Hardouin de Saint-Mars, Jaquelin de Maillé, Robert de Semblançai, Jean de Clervaux, Robert de Blois. Vingt damoiseaux du même âge que Geoffroi marchent derrière lui avec un beau cortège de chevaliers. On hâte les préparatifs de départ, on se met en route, on arrive à Rouen. Le roi anglais, qui avait coutume de ne se lever jamais devant personne, se lève devant le jeune baron, va à sa rencontre, le presse dans ses bras, et, après ces premiers épanchements d'une affection dont il n'était pas coutumier, se prend à interroger le jeune chevalier et à lui faire subir une sorte d'examen. Le bon historien nous assure que Geoffroi subit victorieusement cette épreuve, et qu'il répondit, en véritable rhéteur, aux questions de son royal examinateur. Nous aimons à penser qu'il n'employa pas autant de figures et fut plus simple.

Cependant le soir est tombé : la nuit est venue, cette nuit de la

(1) « Excedens itaque pueritiæ metas, adolescentiæ primævo flore vernans, quindecim annorum factus est... Ex præcepto insuper Regis exactum est a Comite, ut filium suum nondum militem ad ipsam imminentem Pentecosten Rotomagum honorifice mitteret, ut ibidem cum coæquævis suis arma suscepturus, regalibus gaudiis interesset. Nulla in his obtinendis fuit difficultas : justa enim petitio facilem meretur assensum. = Ex imperio itaque patris gener Regis futurus, cum quinque Baronibus, Jaquelino videlicet de Malliaco, Roberto de Semblenciaco, Harduino de S. Medardo, Roberto de Bloio, Pagano de Claravallis, et viginti quinque de coætaneis suis, multo etiam stipatus milite, Rotomagum dirigitur. Fama vero præcurrente, nuntiatum est Regi quia Comitis Andegavorum filius advenisset. Lætatus est itaque Rex in iis quæ dicta sunt ei super generi sui adventum, mittitque a latere suo nobiliores quosque, ut eum cum debito honore et reverentia ante regiam deducerent majestatem. Introgresso autem aulæ Regiæ atrium interius, suis et regiis militibus circumsepto, vulgi etiam stante corona, Rex qui antea nulli assurgere consueverat, ipsi assurgens obviam procedit, pio stringit amplexu, dulcia tanquam filio infigens oscula ; propria eum manu deducens, sibi consedere facit. = Rex adolescentem multiplici affatur eloquio,

Pentecôte durant laquelle on baptisait jadis tant de catéchumènes, et qui était aussi solennelle que la nuit de Pâques. Demain, demain matin, Geoffroi sera créé chevalier.

C'est dans une chambre privée que notre futur chevalier se prépare aux rites solennels. L'usage voulait que l'on y préludât par un bain : Geoffroi et ses vingt-cinq compagnons se plongent dans cette eau qui n'a encore pour eux rien de symbolique. Puis on lui revêt une chemise de lin, une robe de drap d'or, un biaut de belle couleur pourpre, des chausses de soie et des souliers où sont brodés des lions d'or. Les vingt-cinq autres damoiseaux sont, en même temps que lui, couverts de lin et de pourpre. Et voici que cette belle jeunesse sort enfin de cette chambre, alerte, parée, brillante, superbe. Le jeune prince anglais marche à leur tête, et notre annaliste, qui n'est pas sans aimer la rhétorique et sans connaître sa Bible, ne craint pas ici de le comparer à la rose et au lis : *quasi flos lilii candens, roseoque superfusus rubore.*

C'est en plein air que le rite de la consécration doit être désormais célébré, et l'on a déjà songé à amener les chevaux et à disposer des armes qui sont destinées aux jeunes chevaliers. Le destrier qu'on « a réservé à Geoffroi est un magnifique cheval d'Espagne, dont les pieds sont plus rapides que l'aile des oiseaux. » Cette comparaison, un peu banale, est fréquente dans nos vieux poèmes, et c'est là que l'historien a sans doute été la puiser. Le fils de comte d'Anjou est là, sous les yeux de mille spectateurs ; il est immobile et dans

multa ei proponens, ut ex mutua confabulatione respondentis prudentiam experiretur. Adolescens vero, ut sapientium moris est, verborum compendio studens, eadem etiam verba rhetoricis exornans coloribus, paucis inno tescere satagebat. Rex satis superque admirans, admodum delectatus est super prudentia et responsis ejus. Tota dies illa in gaudio et exsultatione expenditur. Illucescente die altera, balneorum usus, ut tyrocinii suscipiendi consuetudo expostulat, paratus est. Compertus Rex a cubiculariis, quod Andegavensis et qui cum eo venerant ascendissent de lavacro, jussit eos ad se vocari. Post corporis ablutionem, ascendens de balneorum lavacro, Comitis Andegavorum generosa proles Gaufredus, bysso retorta ad carnem induitur, cyclade auro texta supervestitur, clamyde conchilii et muricis sanguine tincta tegitur, caligis holosericis calceatur, pedes ejus sotularibus in superficie leunculos aureos habentibus muniuntur. Ejus vero consodales qui cum eo militiæ suscipiendæ munus exspectabant, universi bysso et purpura induuntur. = Talibus itaque, ut prætaxatum est, ornamentis decoratus Regis gener, quasi flos lilii candens roseo superfusus rubore, cum illo suo nobili collectaneo comitatu de secreto thalami processit in publicum. Adducti sunt equi, allata sunt arma : distribuuntur singulis, prout opus erat. Andegavensi vero adductus est miri decoris equus Hispaniensis, qui tantæ, ut aiunt,

l'attente de ce qui va se passer. On lui ajuste tout d'abord un bon haubert à mailles doubles, qu'aucune lance (?) ne pourra percer; on lui attache aux pieds des chausses de mailles; on lui suspend au cou un écu orné de lions d'or; on lui enfonce sur la tête un heaume contre lequel s'émousseront les meilleures épées et où brillent vingt pierres précieuses. Puis, voici la longue et bonne lance de frêne avec son « fer » en acier de Poitiers, et voilà l'épée qu'on a été chercher dans le trésor du roi, l'épée qui est l'œuvre de cet incomparable ouvrier, de ce Galand dont parlent toutes nos chansons. C'est fini : le jeune homme est équipé des pieds à la tête, il est armé, il est chevalier. Il ne lui reste plus qu'à monter à cheval sans l'aide des étriers et à prendre part aux *behourds* qui terminent la fête. Mais, en vérité, ce mot « terminent » n'est pas tout à fait juste : car, selon notre historien, la fête ne dura pas moins de sept jours. Le huitième, Geoffroi se maria.

Tel est le récit de Jean, moine de Marmoutier Quels que soient ses emprunts à nos chansons, il est digne de fixer notre attention.

Malgré toutes les magnificences dont on l'a revêtu, malgré l'éclat des costumes, malgré la durée de la fête, cet adoubement n'a rien de compliqué. C'est toujours l'antique « remise des armes », précédée d'un bain et d'une vêture solennelle. Pas de *colée*, pas de sermon, pas même de *quintaine*. Notez que nous avons affaire à un *adoubement* presque royal, dans une des plus grandes villes de France, au

velocitatis erat, ut multæ aves in volando eo tardiores essent. Induitur lorica incomparabili, quæ maculis duplicibus intexta, nullius lanceæ vel j culi cujuslibet ictibus transforabilis haberetur. Calceatus est calceis ferreis et maculis itidem duplicibus compactis; calcaribus aureis pedes ejus adstricti sunt. Clypeus, leunculos aureos imaginarios habens collo ejus suspenditur; imposita est capiti ejus cassis multo lapide pretioso relucens, quæ talis temperaturæ erat, ut nullius ensis acumine incidi vel falsificari valeret. Allata est ei hasta fraxinea ferrum Pictavense prætendens. Ad ultimum allatus est ei ensis de thesauro Regio ab antiquo ibidem signatus, in quo fabricando fabrorum superlativus Galannus multa opera et studio desudavit. Taliter ergo armatus tyro noster novus, militiæ postmodum flos futurus, mira agilitate absque stasii gratia in velocitatis equum prosiliit. Quid plura? Dies illa tyrocinii honori et gaudio dicata, tota in ludi bellici exercitio et procurandis splendide corporibus elapsa est. Septem ex integro dies apud Regem tyrocinii celebre gaudium continuavit. (Johannis Turonensis, monachi Majoris Monasterii, *Historia Goffreti Plantagenistæ, Andegavensis comitis et ducis Normannorum* — *Historiens de France*, XII, 521, *Chroniques d'Anjou*, publiées par P. Marchegay et A. Salmon, pour la Société de l'Histoire de France, p. 253 et suiv. Cf. du Cange, au mot *Miles*, IV, p. 390.)

centre d'une de nos provinces les plus civilisées, en plein douzième siècle. Et jugez par là des autres adoubements à la même époque.

Rien n'est plus sauvage, à ce point de vue, que les plus anciens textes de nos chansons, et ils rendent exactement le même son que les textes historiques du même temps. J'oserai dire, qu'ils sont plus historiques, plus *vrais*. Ouvrez *Auberi le Bourgoing*, ouvrez ce poème qui est barbare par tant de côtés (1). Comment le héros de cette chanson adoube-t-il un jour ce Gautier, auquel il doit la vie? Il le fait couvrir de riches vêtements, lui remet des armes, et lui fait enfin présent d'un bon cheval. C'est tout, et le poète ne craint pas de dire : *Si li dona l'ordre de chevalier*. Voilà qui n'est pas compliqué. Dans *Ogier*, même simplicité; mais le décor est ici plus beau que le drame. Charlemagne est sous les murs de Rome, qu'il essaye d'arracher aux païens vainqueurs. Ogier, qui est encore tout jeune, a rendu la terre toute rouge de sang sarrasin et étonne l'armée par mille exploits merveilleux. L'Empereur, qui avait eu jadis quelques raisons pour se défier de cet enfant, l'Empereur n'y tient plus, il descend, de cheval et, en pleine bataille, le ceint soudainement de l'épée : *Chevaliers fu Ogiers d'or en avant* (2). C'est fier, mais sec. D'autres poëmes sont plus détaillés, mais plus matériels. Quand il nous raconte comment Aubri fut fait chevalier, l'auteur de *Garin le Loherain* ne se perd pas dans l'analyse du rite chevaleresque, et constate à peine la remise des armes; mais il s'arrête avec quelque complaisance devant le spectacle de ce fort et rude jeune homme : « Il était *eschevis* et moulé; il avait les épaules énormes et la taille fine, et il n'y avait pas de plus bel homme en soixante cités. » On sent ici que l'on a affaire à un siècle qui est brutalement épris de la force musculaire : « Regardez-le, dit Garin à son frère Begon. « S'il vit, quel baron ce sera (3)! » On ne saurait demander à l'auteur

(1) Li Borgignons ne se volt delaier; — Isnelement fist acesmer Gautier; — De riches robes le fist appareillier. — Si li dona l'ordre de chevalier. — Arm s li done et un riche destrier. (*Auberi*, éd. Tollier, p. 248, v. 17.)

(2) « Danois, dist [Karles], tenés vestre auferant... — Et cele espée, por coi n'est çainte au flanc? » ... — Et dit Ogier : « Car à vos m'en atant. » — Lors descendi li rois Kalles à tant. — La bone espée a çainte Ogier au flanc. — Chevalier fu Ogier d'or en avant. (*Ogier*, éd. Banois, v. 743 et ss.)

(3) Li Bourguignon ont Aubri adoubé — Et l'Allemant et Huedes le sené, — Li quens Joffroi d'Angiers la grant cité — Et Hernaïs qui d'Orléans fu nés. — Quant mangié orent et midis fu passés, — Chevaus demandent, on lor a amené. — Les escus prennent, behorder vont as prés. — L'erbe i est verde et gent i ot assez. — Aubris fu biaus, eschevis et molés, — Gros par

de *Raoul de Cambrai* de faire montre de plus de délicatesse. Le comte de Cambrai, quand il adoube Bernier, se contente de le faire armer. Bernier, lui, saute à cheval, se couvre de son écu à bandes d'or, saisit sa lance où cinq clous d'or fixent son gonfanon, et fait un temps de galop sous le regard émerveillé de cent barons qui se disent l'un à l'autre, tout bas (1): « C'est vraiment un beau chevalier. » Il serait aisé de multiplier ces exemples; mais il est préférable de les résumer, et, pour ainsi parler, de les condenser en un ou deux types. C'est encore à *Garin le Loherain*, c'est à ce terrible vieux poème que nous sommes contraints d'emprunter l'un de ces deux types nécessaires et celui qui n'est pas la moins rude (2). Les deux

espaules, graisles par le baudré. — N'eut plus bel home en soissante cités. — Mout bien li siet l'escus enluminés. — Cil qui l'esgardent cuident qu'aiout soit nés. — Moult bel bohorde tout contreval les prés. — Bien li avint, si fu de tous loués. — Li dux Garins l'a à Begin monstré : — « Freres, dit-il, par Dieu, or esgardez. — Cil iert preudons, se il vit par aé. » (*Garin li Loherains*, éd. P. Paris, I, p. 86.)

(1) Li quens Raoul qui moult fist a loer — A lendemain fist Bernier adouber — Des millors armes que il pot recouvrer. — Et lace l'elme qui fu a or parer — Et çaint l'espée c' on li fist presenter. — Son bon destrier Bernier i va monter. — Dès que Bernier fu en' destrier montez, — A grant merveile parfu biax adoubez — Et prent l'espieu qui fu bien acerez, — Le confanon a cinc clos d'or fermez, — Fait un eslais, si s'en est retornez. — Emmi la place fu molt grant li barnez. — Dist l'uns à l'autre : « Cis est moult bien armez » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, pp. 25, 26.) Cf., dans le même poème, un adoubement du même ordre, pp. 18-20).

(2) Devant les autres est venus Fromondins. — Et out o lui de damoisiaus bien vint... — Bernars le voit, a l'encontre li vint, — Il li baisa et la bouche et le vis. — Il en apele le flamenc Bauduin : — « Or esgardez quel nevou avons ci ! — Et car prions Fromont le poesti — Que il feïst chevalier de son fil. » — « Et je l'otroi, » li Flamens respondi ». — A Fromont vienent, si l'ont à raison mis. — « Or esgardez, biaus niés, » Bernars a dit, — « Com « cil est biaus et de bras et de pis. — Car en faisons chevalier le matin. — « Il puet moult bien grosses lances croissir — Et guerroier ses mortés a — « nemis. » — Se tu vivois jusqu'au jor de l'juïs, — En meilleur point « n'iert chevaliers ses fis. » — Et dist Fromons : « Merveilles avez dit. — Il « est trop jones, ne le pourroit sofrir »... — A son hostel est venus Fromondins. — Les cuves font d'iave trestout emplir. — Entrés i est li damoisiaus de pris — Et des valés, chascuns la soie prist. — La veïssiez les chamberlans venir — Qui portent robes et bons draps de samis, — Les escuiers aux murs et aux roncins, — Aus palefrois et aus chevaus de pris — Fromons envoie Baucent à Fromondin, — Son bon destrier que il paramait si. — Bone est la sele qui de Toulouse vint. — De plaine terre saillit sus Fromondins, — Fist un eslai, arrières s'en revint; — Hurte decoste dant Bernart de Naisil, — Por un petit que il ne l'abati : — « Sire vieillars, tout en riant li dit, — « De ma mesnie serez, je le vous pri. » — Et dist Bernars: « Sire, vostre merci, « — Par tel couvent que ferez mon plaisir. — Or vous convient des esperons

principaux acteurs de cette scène un peu farouche, ces deux personnages sont un vieux chevalier qui s'appelle Fromont, et un tout jeune damoiseau qui est son propre fils et se nomme Fromondin. Contraste saisissant et charmant. A la vue de l'enfant qui marche accompagné de vingt autres valets, Bernard de Naisil se précipite vers lui, lui baise la bouche et le visage, et, appelant Baudoin de Flandre : « Le beau neveu que nous avons ! Si nous allions « demander à Fromont le *poestïs* d'en faire un chevalier. — Je le « veux bien, dit le Flamand. Allons. » Ils y vont et sont fort mal reçus. C'est en vain qu'ils font remarquer à ce père brutal que son fils a déjà la taille d'un homme, que sa poitrine est large et ses bras énormes, et qu'il est capable de mettre en pièces les grosses lances de tous ses ennemis. « Vois donc comme il est fort, vois « donc comme il est beau. — Non, non, il est trop jeune, » répond le vieux, qui ne veut pas qu'on le trouve vieux, et qui, à la façon de don Diègue, se prend à jeter un superbe défi à la tête de Bernard et de Baudouin. Mais, enfin, il se rend à leurs raisons, et change tellement d'avis, qu'il veut que son fils soit adoubé sur l'heure. Vite on prépare les cuves, on les remplit d'eau : Fromondin entre dans la première, et ses compagnons dans les autres. Tout autour circule et s'agite le monde des chambellans, qui portent sur leurs bras les robes et les draps de samit. Au dehors on entend les hennissements des chevaux : ce sont les écuyers qui tiennent en main les destriers et les palefrois. Entre toutes ces bêtes de prix, il en est une qui attire tous les regards : c'est Baucent, c'est le cheval du vieux Fromont. Le jeune Fromondin va droit à lui, au sortir de son bain, et, par un bond osé, saute *de plaine terre* sur le bel animal. Puis il caracole sur le bon cheval et heurte en passant don Bernard de Naisil, qu'il renverse à moitié. C'était pour jouer. Il éclate de rire, et crie à son oncle : « Sire « vieillard, je vous prie de vouloir bien faire partie de ma maison. » L'autre ne sourcille pas, et en prend occasion d'adresser un petit sermon à son neveu : « Je le veux bien, dit-il, mais à la condition que « vous ferez toutes mes volontés. Et il est trois choses que je vous

« ferir — Et honorer les chevaliers gentis; — Donner aux pauvres et le vair « et le gris. — Car une chose vous racont et vous dis : — Nans avers princes ne « puet terre tenir, — Ains est domages et dolors quant il vit. » — Dist Fromondins : « Je ferai vo plaisir. » — El vergier entre où li mangiers fu mis. — A une table est assis Fromondins, — Dejouste lui Guillaume de Monclin... (*Garins li Lohérains*, éd. P. Paris, II, p. 141-148.)

« recommande tout d'abord : Sachez, je vous en prie, éperonner votre « cheval, honorer les nobles chevaliers et donner aux pauvres. » La cérémonie s'achève par ce petit discours, ou plutôt par un repas homérique en plein air. Il n'y a même pas eu de remise solennelle de l'épée.

Il n'en est pas de même dans une autre épisode qui va compléter le précédent, et qui nous représente la dernière phase et la plus brillante de l'adoubement « sans colée ». La scène se passe à Boulogne, et celui qui va recevoir la chevalerie est celui de tous nos héros qui l'a peut-être le plus honorée devant les hommes et devant Dieu. Il fait beau, il fait doux : c'est le mois d'avril, c'est le jour de Pâques. Godefroid, fils d'Eustache, comte de Boulogne, va être adoubé par son père, et jamais roi, jamais *amiral* n'aura été mieux armé. On commence par lui revêtir des chausses *serrées et tenans* qui sont plus blanches que la fleur *aparissant*, et, sans plus tarder, on y attache les éperons qui tranchent ; on le couvre ensuite d'un haubert dont les pans sont brodés en fils de laiton entrelacés dans les mailles, et qui a jadis appartenu au premier mari de la belle Orable, à Tibaut d'Afrique. Il serait trop long de parler du heaume clair, du cercle d'or et de ce nasal où éclatent cinq pierres précieuses. Une escarboucle ardente étincelle au sommet, et, sur ce casque chevaleresque, il y a tant de topazes, d'émeraudes, de saphirs, d'*aimants*, de *jaconces* et de diamants, qu'un riche Vénitien ne pourrait LUI-MÊME se donner le luxe d'un tel objet d'art. Mais le moment est venu de ceindre l'épée au jeune bachelier, et l'épée qu'on lui donne est celle-là même avec laquelle fut tué jadis un des plus terribles ennemis du nom chrétien, Agolant. Il est superflu d'ajouter qu'elle sort de la forge de Galant et qu'on ne lui connaît qu'une égale, qui est la propre épée de Roland. L'écu qu'on attache au cou de Godefroi est orné de deux lionceaux blancs, et le cheval qu'on lui amène est tout caparaçonné d'un blanc *diaspre* qui retombe jusqu'à terre. Godefroi est superbe à cheval, avec son gros épieu et son gonfanon aux trois aigles volants : « Allons aux champs, » dit-il ; et il y court, accompagné de tous ceux que l'on vient d'adouber avec lui, de son père et de tous les autres barons. Ah ! la belle chevauchée ! La mère du nouveau chevalier, la comtesse Yde, la suivait sur un palefroi qui était *soef amblans ;* et j'imagine bien, quoique le poète n'en dise rien, qu'elle essayait surtout de voir son fils Godefroi, et qu'elle le dévorait des yeux. On chevaucha tout le jour ; mais quel repas le

soir, quels chants de jongleurs, quels contes charmants, et quel sommeil enfin jusqu'au petit jour clair du lendemain matin (1)!

VII

Le poème que nous venons de citer, les *Enfances Godefroi* ne sauraient être considérées comme plus anciennes que le treizième siècle, et depuis longtemps déjà, en certaines régions de la France que la science devra un jour déterminer exactement, la *colée* était d'un usage général. Je me persuade qu'elle nous est venue par le Nord, et qu'elle n'est pas chez nous fort antérieure au onzième siècle. Dans les chroniques comme dans les poèmes du douzième siècle, les exemples fourmillent, et cette forme d'adoubement, tout comme la première, a subi certaines transformations qui l'ont rendue de moins

(1) Che conte l'escriture, qui en est voir, disans — Qu'à Pasques en avril, que soés est li tans, — L'a adobé li peres et o lui ne sai quans; — Ainc mex ne fu armés ne rois ne amirans. — Unes calches li lachent serrées et tenans — Qui plus estoient blanches que flors aparissans. — Par desore li ferment uns esperons trenchans; — Un haubert lui vestirent qui saffré ot les pans. — Cel jor en fu armés dant Tiebaus l'Aufricans — Que Viviens li prox fu mors en Aliscans... — Un elme li lacherent qui clers fu et luisans. — El nasel ot cinc perres bones et bien vaillans. — Entor avoit un cherele qui fu à or luisans. — Par moult grant maïstrie le firent Aufricans; — Tant i ot esmeraudes, saffirs et aymans, — Jaconches et topasses, brasmes et diamans, — N'en peüst esliger une riche Venissans. — El maistre quing en son, un escarbogle ardans. — Maint jor l'ot em bataille li palasins Bertrans; — Puis li chaignent l'espée dont fu mors Agolans; — Bone est l'enhendeure et meudres est li brans; — Letres i ot escrites qui ‹ient en romans — Que Galant le forja, qui tant par fu sachans. — Durendax fu ses pers, ce fut li quens Rollans... — Escu ot fort et dur à deus lionchax blans. — Un chevali amenent qui ot à non Bauchans. — Couvert d'un blanc diaspre qui 'st par terre batans. — Godefrois i monta, qui tant fu conbatans. — Un espié li baillièrent, qui fu fors et pesans; — Une ensaigne i ot riche et trois aygles volans, — Les langes en estoient dusc' as piés balians; — Puis broche le cheval des esperons tranchans; — Les noviax adobés en a menés as chans. — Ses peres vint après qui moult estoit joians — Et li autre baron desus les auferans. — Desor un palefroi, qui soef est amblans, — I vint la contesse Yde qui fu prox et vaillans; — Le jor veïssiés poindre mains bons chevax corans; — Grant joie demenerent dusc'as vespres sonans. = ... Quant li mengiers fu près, si alerent disner. — Moult furent mex servi que ne sai deviser. — Après mangier vièlent et cantent cil jogler... (*Enfances Godefroi*. éd. Hippeau, v. 1687-1738) = Cf. les épisodes suivants, qui nous offrent également le type exact des adoubements « sans colée ». *Gui de Nanteuil*, éd. P. Meyer. v. 942 et ss; *Siège de Barbastre*, Bibl. Nat. fr. 1448 f° 124, v°; *Aiol*, éd. G. Raynaud et J. Normand, v. 6550 et suiv; v. 10317 et suiv.; *Enfances Godefroi*, éd. Hippeau, v. 1579 et suiv. Etc., etc.

en moins grossière, de plus en plus élégante et civilisée. C'est la marche ordinaire et l'ordre logique. Un historien du douzième siècle, que l'on ne connaît pas assez et que ne goûtent pas assez vivement les historiens de la vie privée, Lambert d'Ardres, parle de l'*alapa* à toutes les pages de sa charmante et vivante chronique. On peut même dire qu'il a trouvé la formule définitive de ce rite barbare, lorsqu'il nous raconte l'adoubement d'Arnoul II, comte d'Ardres et de Guines, et qu'il nous montre, en termes vifs, le père de ce jeune prince qui lui donne solennellement le soufflet militaire ou la *colée*, « sans que le nouveau chevalier lui puisse rendre un tel coup ». *Dedit ei militarem*, NON REPERCUTIENDUS, *alapam*. La scène se passe à Guines, en 1181, le jour de la Pentecôte, en pleine cour comtale, sous les yeux de nombreux spectateurs qui vont passer en fêtes et en festins le reste de cette bienheureuse journée (1). Mais c'est en vain d'ailleurs que, dans le même texte, Lambert d'Ardres élève presque cet adoubement à la hauteur d'un huitième sacrement : les deux mots NON REPERCUTIENDUS ne perdent rien de leur éloquence matérielle, et caractérisent fort bien cette façon brutale d'entrer dans la chevalerie. Il faudrait citer ici dix autres textes de Lambert d'Ardres, et, nous transportant soudain au milieu du treizième siècle, faire encore assister notre lecteur aux adoubements allemands de ce temps plus délicat. L'auteur de la *Grande Chronique belge* observe candidement (2) que, pour éviter les frais écrasants de la Chevalerie nouvelle, la plupart des chevaliers de

(1) Il s'agit du père d'Arnould II, comte d'Ardres et de Guines, auquel son père confère la chevalerie en 1181, et le chapitre de Lambert d'Ardres a pour titre : *Quomodo Arnoldus effectus est miles.* « Pater ejus... convocavit filios suos et notos et amicos in curiam suam apud Ghisnes in die sancto Penthecostes, et EI MILITAREM, NON REPERCUTIENDUS, DEDIT ALAPAM, et militaribus eum in virum perfectum dedicavit sacramentis. (Lambert d'Arches, *Historia comitum Ghisnensium et Ardensium ab anno* 800-1203, seu *Chronique de Guines et d'Ardres*, cap. XCI.) Les passages qui suivent, quoique moins importants, ont leur valeur : « Eidem comiti in signum militiæ, gladium lateri et calcaria sui militis pedibus aptavit, *et alapam collo ejus infligit.* (Ibid., cap. LXXXVII.) *Licet militarem nondum recepisset alapam*, in armis tamen strenuus erat. (Ibid., cap. XC.)

(2) Plerique milites moderni temporis, patrimoniis intendentes, omissis sumptuosis solemnitatibus, saltem *per infractum colaphum*, militarem consequuntur dignitatem. (*Magnum Belgii Chronicon*, anno 1247.) Dans la même Chronique, à la même année, il est dit que lors de l'adoubement de Guillaume de Hollande, le roi de Bohême lui administra la paumée : « Rex Bohemiæ *ictum impegit in collum tironis.* »

son temps se contentaient de la *colée*, et le même chroniqueur raconte ailleurs que Guillaume de Hollande, élu roi des Romains en 1247, reçut sur la nuque ce terrible coup qui créait les chevaliers. Il vous est libre, il vous est facile, entre Lambert d'Ardres et le *Magnum Belgii Chronicon*, d'étager cent textes aussi probants. Ils abondent et surabondent.

Nos vieilles chansons ne sont pas moins concluantes, et dès le commencement du treizième siècle, la brutalité de la *paumée* y est exprimée en un style encore plus pittoresque et plus saisissant. Le début d'*Élie de Saint-Gilles* est, à ce point de vue, un chef-d'œuvre d'exposition sauvage et vraie. Le père d'Élie, Julien de Saint-Gilles, a la barbe toute blanche. C'est un fier baron, qui ne s'est jamais rendu coupable d'une trahison, qui a toujours aimé le fils de sainte Marie, qui a porté honneur aux moûtiers et fait construire des ponts et des hôtelleries pour les pauvres voyageurs. Mais enfin, « il y a cent ans qu'il a été fait chevalier », et il éprouve enfin le besoin de « se reposer et de bien vivre ». Là-dessus, il fait venir son fils Élie, ou plutôt, il le fait comparaître devant lui dans la *salle perrine*. Pour exciter la colère du jeune homme, il lui reproche de n'avoir encore accompli aucun exploit : « A ton âge, dit-il, j'avais déjà conquis châteaux, fertés et villes. » Le jeune Élie se cabre sous l'aiguillon de ces paroles, d'autant que le vieillard se demande tout haut si son fils ne serait pas plutôt appelé à vivre dans un cloître et à être « moine reclus à Noël ou à Pasques ». Pour le coup, c'en est trop. Élie veut partir et quitter pour toujours ce château où il est forcé de dévorer de tels outrages : « Tais-toi, malheureux, tais-toi, » lui crie son père. « T'imagines-tu partir ainsi, sans escorte et « sans armes? Mais l'on dirait en te voyant passer sur les routes : « Vous voyez ce jeune homme? C'est le fils de Julien-à-la-Barbe. « Son père l'a chassé de sa terre. » Non, non; tu ne partiras pas « ainsi. Et je m'en vais, sur l'heure, te faire chevalier. » Se tournant alors vers ses hommes : « Qu'on prépare une quintaine, dit-il, et qu'on m'apporte mes armes. » La cérémonie commence tout aussitôt. Le vieillard ceint l'épée à son fils; puis, haussant la main et la laissant tomber comme un marteau sur le cou de l'enfant, ce terrible centenaire lui donne un tel coup, qu'Élie en est à moitié renversé. Le nouveau chevalier sent la colère lui monter à la tête et couvre tout bas son père d'injures : « Ah! dit-il, si c'était un autre! Mais « c'est mon père, et mon devoir est de ne pas me plaindre. » Il se

calme, relève la tête, monte brusquement à cheval et abat, d'un coup de maître, tout l'appareil de la quintaine. « Ce sera un preux, » s'écrie alors le vieux, qui est ravi. Mais la mère pleure en pensant que son fils va la quitter. La scène est à la fois « humaine » et féodale (1).

La colée, en somme, se compose de deux gestes et d'une parole (2) : hausser la main, l'abaisser lourdement sur le cou de l'adoubé, et accompagner le tout d'un petit sermon qui n'a d'abord rien que de militaire : « Sois vraiment chevalier et courageux contre tous tes ennemis. » Ou bien : « N'oublie pas d'être fidèle à

(1) Chou est d'un conte qui fut nés à saint Gille. — Signor, il vesqui tant que la barbe ot florie. — Ains ne fist en sa vie traïson ne boisdie, — Ains ama mout forment le fieus sainte Marie — Et mout bien honora mostier et abeïe, — Et si fist bons pons faire et grant ostelerie. — Juliens ot à non, moult [ot] grant signorie. — Un jor estoit li quens en se sale perine; — U que il voit ses homes, si lor commenche à dire : — « Signor baron, » dist-il, « le cors Dieu vous garisse ! — Il a mout bien cent ans mes armes portai primes, — Ainc puis ne fis nul jor traïson ne boisdie » ... = Juliens se seoit ens el palais de marbre, — Tot entor lui sa gent et son barnage. — Il les a apelés comme preudone et sage : — « Signor, fait il, li cors Dieu bien vos fache. — Bien a cent ans premier portai mes armes; — Ne puis mais paine endurer de bataille. — De ma mollier que je mout pris en haste — Ai je un fil, Dameldé le me salve... — Veés mon fil qui est en cele sale. — Gent a le cors et lées les espaules. — Mout me mervel contais est ses corages, — S'il vaura estre, comme destriers en garde, — Moines reclus à Noel et à Pasques. — Or deüst estre à Paris et à Chartres — Ou en Espaigne u au roi de Navaire — Et servist tant Loeys le fieus Charle — Que de son fief eüst grant heritage. — J'en conquis tant, quant fui de son eage, — Dont j'ai encore quatre chastieus en garde — Et trois chités et fretés jusqu'à quatre. — Mais par l'Apostle que on requiert en l'arche, — Aler s'en peut et tenir son voiage. » — Elyes l'ot, et tressailli le table. — Aler s'en vaut, quant li vieus le regarde : — « Tais toi, lechieres, li cors Dieu mal te fache! — S'or t'en aloies ensi sans guienage, — Tost diroit-on à Paris et à Chartres : — Veés le fil Julien à la barbe. » — « Ains te donrai mon destrier et mes armes... » — Li vieus le çaint l'espée à son senestre lés; — Il a hauciet le paume, si li donne un cop tel — Por un poi ne l'abat et ne l' fist enverser. — Et quant le voit li enfes, le sens quida derver; — Il dist entre ses dens coiement à chelé : — « Dan vieus, moult estes faus et gangars et enflés. » — Se l'eüst fait « un autre, ja l'eüst comperé. — Mais vous estes mes peres, ne m'en doi aïrer. » — On li trait en la place un destrier sejorné — Et Elies i monte, qui gentieus est et ber. — Il jeta à son col un fort escu bouclé — Et a pris en son poing un fort espiel quarré — Et on fait la quintaine tost drechier ens el' pré (*Elie de Saint-Gille*, éd. G. Raynaud, v. 32-116).

(2) Quand Charles adoube son fils Louis : *Hauchа le palme*, ens el' col li assist : « Chevaliers soies, dist li peres, biaus fix, — Et coragens envers as anemis (*Ogier*, éd. Barrois, v. 7314-7316). C'est le type le plus classique et le plus bref que nous puissions faire passer sous les yeux de notre lecteur.

ton seigneur. » Ou, plus simplement encore : « Sois preux. » Ces deux mots en disent long. Ils disent tout.

Un type, moins exceptionnel que celui d'*Élie de Saint-Gilles*, est ici nécessaire, et nous l'empruntons à ce beau roman de *Girars de Viane*, où le trouvère ne fait sans doute que remanier un poème antérieur. « Pour adouber le damoisel Aimeri, — Ils descendent près d'un buisson fleuri. — C'est le duc Girard avec ses frères. — On lui revêt un bon haubert *tresli*. — Girard lui ceint l'épée d'acier fourbi — Et, de sa paume, lui assène un grand coup : — « Souviens-toi de moi, et sois preux, Aimeri. — Grand merci, Sire, « a répondu l'enfant. — Je serai preux, s'il plaît à Dieu et si je vis. » — On lui amène alors un destrier arabe. — Et sur-le-champ, il y monte. — Au cou lui pend son fort écu arrondi; — Il tient au poing son roide épieu fourbi, — Fait un temps de course emmi le pré fleuri. — Et tous de se dire l'un à l'autre : « Voilà, « certes, un bon chevalier. » Tel est le rite le plus usuel (1), et ce texte nous dispense d'en citer beaucoup d'autres (2). Il importe cependant d'ajouter que la *colée*, qui (en de certaines régions tout au moins) n'avait pas fait partie du rituel antique de la Chevalerie, en vint un jour à remplacer parfois tous les autres rites. On fut fait chevalier par la SEULE colée (3). C'est étrange, mais certain. Puis, il arriva que le gros coup sur le *haterel* fut un jour trouvé

(1) *Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 65.

(2) Nous allons donner l'indication de dix-huit adoubements « avec colée » : — 1° *Ogier*, éd. Barrois, v. 6988 et suiv. 2° Ibid, v. 7314-7316; 3° *Auberi*, éd. Ad. Keller *Romwart.*, p. 223; 4° *Garins le Loherains*, éd. P. Paris, II, p. 181 (c'est le seul exemple de *paumée* que nous puissions constater dans ce vieux poème, où il y a cependant plusieurs récits d'adoubements.) 5° *Aiol*, éd. J. Normand et G. Raynaud, v. 7147, 7148; 6° *Parise la Duchesse*, éd. Guessard et Larchey, v. 1809; 7° *les Saisnes*, éd. Fr. Michel, t. I, p. 138; 8° *Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7683; 9° et 10° *Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 61 et p. 65; 11, *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 48, v. 31; 12° Ibid., p. 425, v. 7; 13° *Enfances Vivien*, Bibl. Nat., 1448, f° 203, v° 204, 14° *Hervis de Metz*, Bibl. nat. fr. 19160, f° 84; 15° *Gaufrey*, éd. Guessard et Chabaille, v. 9208; 16° *Auberon*, éd. A. Graf, v. 1628; 17° *Enfances Ogier*, éd. Scheler, v. 1181, 1182; 18° *Berte aux grans piés*, éd. Scheler, v. 1175, etc., etc.

(3) V. le texte déjà cité du *Magnum Belgii Chronicon* : Plerique milites moderni temporis patrimoniis intendentes, omissis sumptuosis solempnitatibus, saltem *per infractum colaphum militarem consequuntur dignitatem*. (Du Cange, au mot *alapa*.) Philippe de Beaumanoir (cité par Anatole de Barthélemy, *de la Qualification de chevalier*, p. 14), raconte que l'on fut un jour forcé, pour donner de la validité à une enquête, d'improviser un chevalier. La chose fut rapide. *Et li donna li uns une colée, et dist : Chevalers soyes.*

trop grossier, et qu'un cérémonial élégant fut substitué à l'antique rudesse. Un coup de paume, fi donc! C'est laid, c'est lourd. Un coup de plat d'épée serait tout aussi militaire et bien plus gracieux. La miséricordieuse Église, qui n'aime point les brutalités, adopta volontiers et inventa peut-être cet accommodement, qui ne fut pas le dernier. Car enfin la vieille, l'antique, la rude colée, après avoir été remplacée par le poétique coup d'épée sur l'épaule du nouveau chevalier, en vint un jour, grâce à un jeu de mots, à se transformer en une accolade familière. Voilà pourtant où nous en sommes. Les hommes du douzième siècle échangeaient de gros coups de poing : nous, nous nous donnons un baiser. Encore si c'était un vrai baiser! Mais, le plus souvent, nous ne faisons que nous frotter les joues, sans chevalerie et sans conviction. Décadence.

Quoi qu'il en soit, nous avons achevé tout ce qui concerne l'adoubement militaire ou « selon le premier mode », et nous voici en présence de ce second adoubement que nous avons appelé « religieux », ou « chrétien ».

Léon Gautier.

(*A suivre.*)

L'EXÉGÈSE BIBLIQUE

ET LES TRAVAUX DE M. LENORMANT (1)

On compte trois recensions principales des Livres saints, qui composent ce que nous nommons actuellement la Bible : la recension des Septante, la recension du texte samaritain et la recension du texte hébreu, tel que nous le possédons aujourd'hui. Chacune de ces recensions s'est appuyée sur des manuscrits plus anciens ; or elles ne s'accordent nullement entre elles pour le nombre des années que vécurent les premiers patriarches, et surtout pour l'époque à laquelle ils naquirent. D'après le texte hébreu, 1656 ans s'écoulèrent depuis la création jusqu'au déluge ; ce nombre est porté à 2242 par la version des Septante. Le texte hébreu donne 8225 ans pour le total de la vie des dix patriarches antédiluviens, tandis que le texte samaritain n'en donne que 7737, et la version des Septante, 8201. Ces premières différences sont très légères ; elles montrent cependant qu'on ne peut ajouter une confiance absolue aux textes. Mais voici où l'invraisemblance est palpable. En faisant les calculs nécessaires (ils sont des plus simples : il suffit d'une addition et d'une soustraction), on trouve que le premier homme, Adam, est mort cent vingt-deux ans seulement avant la naissance de Noé, et Seth, dix ans seulement avant cette même époque ; Énoch aurait été enlevé au ciel quarante-quatre ans avant la mort d'Adam ; enfin, Mathusalem serait mort l'année même du déluge. De même, après le déluge, Noé ne serait mort qu'à une époque où

(1) Voir la *Revue* du 1er juin 1883.

Abraham était âgé déjà de cinquante-huit ans; et Sem aurait même survécu à Abraham, et ne serait mort qu'au temps de Jacob, trente-cinq ans après la disparition du père des croyants. Or, je le demande à quiconque a lu la Bible, est-ce là l'impression qui ressort de cette lecture? Non, certainement; l'impression qui reste est celle-ci : à mesure que les premiers pères de l'humanité disparaissaient, la crainte de Dieu baissait et la corruption augmentait. On est ainsi porté à supposer un laps de temps considérable, surtout si l'on pense à l'immense autorité que devait alors avoir le chef de famille. Or, que serait donc devenue cette autorité, si Adam avait vécu deux cent quarante-sept ans avec Mathusalem, et que celui-ci fût mort l'année même du déluge, c'est-à-dire, quand Noé avait déjà cinq cents ans? car la tradition ne compte ainsi qu'un seul intermédiaire. Cette coïncidence semble donc invraisemblable, et cette invraisemblance avait déjà frappé les Septante, qui tentèrent sans doute de la corriger; mais leur correction devint une impossibilité absolue, puisque, d'après leurs chiffres, Mathusalem serait mort quatorze ans après le déluge, ce qui serait en complète opposition avec le récit génésiaque. De même, quand on lit l'histoire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, on est intimement persuadé que depuis longtemps déjà la famille de Noé a disparu dans le tombeau; cependant le contraire serait vrai, s'il fallait prendre les chiffres de la Genèse au pied de la lettre. Dans le texte samaritain, les trois patriarches Jared, Mathusalem et Lamech meurent l'année du déluge : pour arriver à ce résultat, on a systématiquement raccourci leur vie, autrement ils auraient dépassé l'année même du déluge.

Ces invraisemblances et ces impossibilités prouvent donc qu'on ne peut ajouter aucune foi historique aux chiffres donnés par la Genèse, et d'après lesquels on pourrait calculer l'âge de l'homme sur la terre. D'ailleurs, il est clair que ces chiffres ont été combinés à dessein, surtout par les Septante, s'ils ne les ont pas trouvés dans des manuscrits antérieurs. Saint Augustin s'en était déjà aperçu, et, au quinzième livre de sa *Cité de Dieu* (ch. XIII, nos 1-3), il écrit que ces chiffres sentent l'arrangement systématique : *Nec casum redolet, sed industriam.* On a essayé de chercher de quels nombres primitifs les nombres qui sont dans le texte hébreu actuel, ou dans les Septante, sont dérivés; mais on n'a pu établir aucun système qui s'imposât, quoique certaines hypothèses soient très séduisantes.

Je puis donc conclure maintenant en toute sûreté que les chiffres fournis par la Bible ne nous offrent aucune base solide pour résoudre le difficile problème de l'antiquité de l'homme sur la terre. Pour en trouver la solution, il faut nous adresser à d'autres sciences, et nous tourner du côté de la géologie, de la paléontologie et de l'archéologie préhistorique. Ces sciences sont nouvelles : les deux premières n'ont pas encore un siècle d'existence, la dernière n'a pas même beaucoup plus d'un quart de siècle. Comme toutes les sciences jeunes, elles sont sujettes à des exagérations, non pas dans les faits, qui sont incontestables, mais dans les théories auxquelles elles servent de base et dans les conclusions qu'on en tire. Cependant, malgré ces exagérations, on ne peut se soustraire à un certain nombre de résultats : car ils ressortent des faits avec une telle évidence, qu'on ne peut les révoquer en doute.

Dans l'histoire de la formation de notre globe, les géologues distinguent plusieurs périodes, qu'il est inutile d'énumérer ici et dont je ne retiens que les deux dernières, les périodes tertiaire et quaternaire. La première se subdivise elle-même en plusieurs autres, selon la nature des terrains miocènes ou pliocènes, entre la formation desquelles se place la première époque glaciaire. On a prétendu avoir trouvé des vestiges de l'homme dans les terrains miocènes, car on a trouvé des silex qui semblent travaillés. La première époque glaciaire qui survint, laisse une sorte de hiatus dans la durée des temps pendant lesquels on ne retrouve plus de vestiges humains; mais ces vestiges deviennent relativement nombreux dans les dépôts pliocènes supérieurs. Quand s'accuse la période quaternaire, les traces de l'homme deviennent beaucoup plus nombreuses et sont certaines, car les restes de l'industrie humaine se retrouvent souvent dans les terrains de cette période.

Les ossements des animaux (énormes de cette époque), dit M. Lenormant, se trouvent associés aux silex taillés et à quelques autres objets en pierre dénotant un travail très imparfait et un état social fort rudimentaire, mais pourtant un progrès bien sensible depuis l'âge du pliocène supérieur... Les pièces les plus multipliées et les plus caractéristiques de cet âge de la vie de l'humanité sont des haches lancéolées, taillées à grands éclats... On rencontre aussi dans les mêmes dépôts des pointes de lances et de flèches grossières, et des lames détachées avec assez d'habileté pour former des couteaux. Quelques pierres figurent de véritables grattoirs, qui servaient sans

doute à racler intérieurement les peaux dont se servaient les sauvages quaternaires pour se défendre contre le froid.

L'homme de cette époque était donc encore à l'état sauvage, sa vie était profondément misérable; mais c'était l'homme, et les facultés de son intelligence se montraient et se développaient. Il était déjà en possession du feu; il se fabriquait des instruments, qui lui servaient d'armes offensives et défensives; il luttait avec ce faible secours contre des animaux énormes, dont l'éléphant de nos jours était le plus petit. Pour ces inventions primordiales, il fallut un effort d'intelligence plus grand qu'il n'en faut aujourd'hui pour les inventions les plus compliquées de la mécanique. Dès cette époque, l'homme possédait ce besoin d'idéal qui prouve la nature spirituelle de son âme; il avait les notions du dessin, et il figurait « sur le schiste, l'os ou la corne, avec la pointe d'un silex, l'image des animaux dont il était entouré, » comme le prouvent un grand nombre d'objets trouvés dans les cavernes de l'Angoumois, du Périgord et du Languedoc. Bien plus, il sculptait avec un art véritable des manches de poignard en os, exhumés des grottes de cette époque; il avait la première idée de la numération par signes entaillés, et les grottes sépulcrales, avec leurs restes, « impossibles à méconnaître, de sacrifices et de banquets en l'honneur des morts, » prouvent qu'il avait des idées religieuses et croyait à une autre vie. Quant à sa conformation physique, elle était absolument la même à l'époque quaternaire que de nos jours. On a en effet trouvé dans certaines grottes de France, de Belgique et d'Allemagne, des crânes d'hommes ayant vécu pendant cette période: et les types représentés par ces crânes, par un merveilleux effet d'atavisme, se retrouvent encore aujourd'hui, au dire des savants les plus autorisés, dans les lieux mêmes où vécurent il y a bien des siècles les troglodytes, qui furent les premiers habitants de ces pays.

Tout ce que je viens de dire s'applique au premier âge de l'humanité; un second âge de développement s'annonce par un progrès réel dans le travail des instruments de pierre, quoique les caractères zoologiques restent les mêmes : ce second âge s'appelle l'âge du renne, à cause de l'étonnante multiplication de cet animal dans le midi de la France et des nombreux vestiges qu'on en a trouvés. L'homme use alors de flèches barbelées, de silex taillés en scies : en un mot, les instruments qu'il emploie sont

perfectionnés. Ce fut à cette époque qu'une race brachycéphale et analogue aux Lapons s'établit en France, pendant que se produisaient les derniers phénomènes géologiques et que les continents prenaient à peu près les reliefs qu'ils ont conservés jusqu'à nos jours. Ces changements profonds dans la disposition du sol amenèrent des mutations non moins profondes dans la température et les conditions atmosphériques. A dater de cette époque, comme l'état géographique et climatérique de l'Europe est identique à l'état actuel, sans modifications sensibles, la forme est aussi celle que nous voyons de nos jours. Certaines races d'animaux disparurent; d'autres, comme le renne, remontèrent vers le nord, suivies de l'espèce humaine, qui en tirait sa subsistance. La race brachycéphale fut remplacée par des hordes armées de la hache de pierre polie, et les quelques tribus restées dans leurs anciennes demeures furent aisément soumises; mais, comme dans toutes les invasions, la race conquérante, moins policée que la race conquise, se modifiera peu à peu par le contact des populations moins sauvages, « et, sous l'influence de celles-ci, la pierre finement taillée, dont les dernières stations de l'âge du renne fournissaient de si remarquables échantillons, s'unira à la pierre polie que les envahisseurs ont apportée avec eux, tandis que le travail de l'os se relèvera de sa chute, sans atteindre néanmoins le degré de perfection qu'il possédait auparavant. » Le mouvement de perfectionnement de l'humanité, un moment ralenti, allait reprendre sa marche.

L'époque nouvelle dans laquelle entrait l'humanité primitive, a reçu le nom de *néo-lithique;* les restes matériels en sont très nombreux. Les instruments en pierre polie, qui distinguent cet âge, et qui nous sont parvenus en très grand nombre, donnaient lieu à un certain commerce : car on en a trouvé des échantillons dans des contrées qui ne possèdent pas la matière première dont ils sont faits, et de plus on a découvert de véritables manufactures de ces instruments. A cette époque appartiennent les monuments mégalithiques, tels que ceux que l'on rencontre en Bretagne, monuments répandus sur la surface entière du globe, dans la Scandinavie, en Angleterre, en France, dans les îles Baléares, dans la Corse, au Maroc, en Algérie, en Syrie, en Palestine, dans une portion de l'Asie Mineure, en Arabie, dans le Turkestan, l'Afghanistan et l'Inde, et qui sont l'œuvre, non pas d'une race, mais d'une civilisation. C'est alors qu'on voit apparaître à côté de l'homme les animaux domestiques

apprivoisés à l'usage du maître; la terre commence d'être cultivée; la poterie, encore façonnée à la main, affecte une grande variété de formes et un certain goût d'ornementation; enfin, dès lors, l'homme, ne se contentant plus de peaux de bêtes pour se vêtir, apprenait à tisser le lin. Toutes ces traces de la civilisation humaine à ses débuts se sont rencontrées réunies dans les monuments les plus curieux de cette époque : je veux parler des *palafittes*, ou des habitations lacustres. Trouvées d'abord dans le lac de Zurich, puis dans les lacs de la Savoie, du Dauphiné, de l'Italie septentrionale, de la Bavière et du Mecklembourg, ces habitations des villages lacustres, dit M. Lenormant, étaient voisines du rivages, construites sur une vaste plate-forme, que composaient plusieurs couches croisées de troncs d'arbres et de perches, reliées par un entrelacement de branches et cimentées par de l'argile, supportées par des pieux plantés au milieu des eaux. Au temps d'Hérodote, qui les a vues, il existait de semblables habitations sur les lacs de Macédoine, et de notre temps le célèbre Dumont d'Urville a rencontré sur la côte de la Nouvelle-Guinée un gros village encore bâti dans ce système.

A ces époques diverses si lointaines succéda celle qui est caractérisée par l'invention des métaux. Chez tous les peuples qui sont arrivés à ce degré de civilisation (car il y en a encore de nos jours qui sont restés à l'âge de pierre), cette invention a été regardée comme quelque chose de supérieur aux forces humaines et de divin. Elle s'est ensuite développée d'après des transformations normales, que je n'ai ni le temps ni l'espace de développer ici. Dans la Bible elle-même, nous voyons que l'invention des métaux est rapportée à Tubalcaïn, qui désigne peut-être un ethnique, et non un individu. D'après les renseignements de la Bible, Tubalcaïn appartenait à la race de Caïn, et par conséquent ce serait dans la *terre de l'exil* que le travail des métaux aurait été inventé et se serait postérieurement développé. Si l'on veut comparer cette simple donnée avec celles que fournissent les traditions des autres peuples, l'histoire de leurs migrations et les dogmes de leurs religions; si l'on recherche en outre quelles étaient les contrées où les minerais se trouvaient en assez grande abondance pour solliciter l'invention de la manière dont on doit les travailler; si l'on observe que de très bonne heure l'alliage dans lequel consiste le bronze était connu, que cet alliage de l'étain et du cuivre était sur toute la surface du globe identiquement le même, comme le prouvent

les monuments conservés jusqu'à nos jours et trouvés dans les pays les plus divers, on sera amené à constater d'abord que cette invention a été unique et qu'elle s'est transmise par voie de tradition; en second lieu, que cette invention n'a pu être faite que dans un pays où se rencontrent à la fois des gisements d'étain et des gisements de cuivre; et enfin, que ce pays se trouvait au centre du plateau de l'Hindou-Kousch, dans le Belourtagh, c'est-à-dire, dans la zone même où l'étude des plus anciennes traditions conclut à placer le paradis terrestre. Encore ici la Bible est en parfaite exactitude avec la science.

Cette antiquité reculée de l'homme n'est nullement en contradiction avec le récit de la Bible sur la création du monde. Que ressort-il en effet du récit génésiaque? Une chose ressort clairement de ce récit, à savoir, que l'homme est relativement récent sur la terre, et que le splendide palais que Dieu lui avait préparé était achevé lorsqu'il en vint prendre possession. D'un autre côté, quelles sont les conclusions de la science sur cette question? La science nous apprend que l'échelle géologique ne compte que *trois* groupes de terrains depuis l'apparition de l'homme sur la terre, tandis qu'elle ne compte pas moins de *trente* grands groupes de terrains fossilfères, dont un seul a demandé des milliers de siècles pour se former. Où est la contradiction? N'y a-t-il pas au contraire la plus parfaite concordance? La seule objection qui se puisse présenter, quoique sans fondement, est celle-ci : la Bible nous apprend que la création de la terre et des cieux était terminée quand l'homme apparut, tandis que d'après le système que je viens d'exposer, notre globe aurait eu à subir plusieurs transformations après l'apparition de l'homme. Pour répondre à cette objection, il suffira de faire observer que la création de notre globe s'est faite, non d'une manière instantanée, mais d'après le cours des lois physiques établies par Dieu, et que, par conséquent, il n'était pas nécessaire que la terre fût dans son état actuel pour recevoir l'homme, car il suffisait seulement qu'elle fût habitable, et elle l'était dès l'époque tertiaire; de plus, les lois établies par Dieu continuent d'avoir leur cours aussi bien depuis la création de l'homme qu'auparavant, et personne n'oserait prétendre que la géographie actuelle de la terre est bien la même que celle qui existait au temps d'Adam, sa création ne remontât-elle qu'à six mille ans. On sait en effet que des fleuves autrefois connus ont disparu, que des îles se sont enfoncées

dans la mer, tandis que d'autres émergeaient aux yeux des navigateurs étonnés, que des mers ont fait place à des déserts, que des volcans ont surgi des entrailles du sol, sans compter bien d'autres phénomènes, qui ne sont que le développement des lois primitivement établies. Il en a été de même pour les différentes phases de l'époque tertiaire : ces phases ont été le produit de phénomènes géologiques parfaitement conformes aux lois physiques, et qui n'empêchaient aucunement la vie de l'homme sur la terre. Quant à dire depuis combien de siècles exactement l'homme se trouve sur la terre, personne ne le peut; tout ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que l'homme est très ancien sur la terre, beaucoup plus ancien que les six ou sept mille ans qu'on lui accorde d'après une interprétation erronée.

Une des causes des illusions que l'on se fait sur ce sujet, ce sont ces noms d'époque tertiaire ou quaternaire, d'âge de la pierre, du renne, de la pierre polie, etc. : comme la Bible n'emploie point de pareilles désignations, on se figure qu'elles lui sont contradictoires, quoique la Genèse elle-même donne des renseignements complètement identiques. Que signifient en effet ces expressions? Elles signifient qu'il y eut un temps où l'homme ne se servait que d'instruments en silex taillé, en pierre polie, où il vivait dans un état dont la vie des hommes que de nos jours nous appelons sauvages, peut nous donner une idée. Loin d'être contraires aux renseignements bibliques, ces conclusions paléontologiques sont supposées par certains passages, comme celui qui nous apprend que ce ne fut qu'à la sixième génération qu'on inventa l'art de travailler les métaux. Si l'on ne se servait pas auparavant d'instruments en métal, il fallait bien se servir d'instruments en pierre ou en os : c'est ce que nous confirme l'archéologie préhistorique. Je sais bien que d'habitude on se figure l'homme sorti parfait des mains du Créateur, et cette perfection comporte, semble-t-il, la possession et la jouissance des ressources les plus nécessaires pour une vie heureuse; mais je sais aussi que si l'état primordial de l'homme était heureux, cet état subit un immense changement après la chute, et, comme il n'est pas vraisemblable que la terre comptât d'autres habitants qu'Adam et Ève, ou le premier couple humain, au moment de la chute, rien n'empêche de croire que nos premiers parents ne soient tombés, au sortir du paradis terrestre, dans une existence ressemblant à celle des sauvages polynésiens de nos jours, c'est-à-dire,

dans une existence où l'homme, dénué de tout secours extérieur, ne devait chercher qu'en lui-même, que dans les ressources de son esprit et de son corps, les moyens de soutenir sa vie, commençant ainsi dès l'origine du monde ce long travail de la civilisation et du perfectionnement humain qui ne doit finir qu'à l'extinction de notre race. Il n'y a là, je crois, rien qui soit contraire à la bonté et à la dignité de Dieu : Dieu a créé l'homme comme il a créé la terre; il a mis dans l'un une intelligence qui se développe d'après ses propres lois, comme il a mis dans l'autre des forces physiques ne manquant jamais de produire leur effet. La terre s'est solidifiée, l'homme s'est civilisé; tous deux obtiennent leur but par des moyens qui sont propres à chacun d'eux : il en sera toujours ainsi, jusqu'au moment où toute la création, à l'exception de l'homme, rentrera dans le néant d'où elle a été tirée.

Je ne terminerai pas ce paragraphe sans faire observer, à propos des âges préhistoriques, qu'on ne saurait leur assigner de limites fixes : il y a enchevêtrement dans les époques de la création; de nos jours, certaines peuplades en sont encore à l'âge de pierre; dans les temps préhistoriques et dans les temps historiques, il en a été ainsi. Cette remarque vient encore confirmer certaines données de la Bible. Quand Moïse, arrêté par l'ange de Jéhovah lorsqu'il est sur le point de rentrer en Égypte, est obligé de circoncire ses enfants, il fait usage de couteaux de silex; de même Josué, après l'entrée des Hébreux en Palestine, se sert pour une semblable opération de couteaux de silex, qui furent avec lui enfermés dans son tombeau. Et cependant on ne peut prétendre qu'à cette époque le travail des métaux fût inconnu. Tous ces détails viennent donc à leur place prouver que la vie de l'homme sur la terre a été une vie dure et pénible, qu'elle a commencé par un état peu fortuné, pour se continuer à travers d'incessants labeurs et s'acheminer lentement vers un bonheur terrestre qu'il doit au développement régulier de ses facultés. Quel livre plus que la Bible nous fait toucher du doigt le sort malheureux de l'homme après sa chute, et ce long relèvement d'une nature déchue vers un état plus heureux, qui ne pourra cependant jamais égaler la félicité primitive, apanage de l'homme aussitôt après sa création?

IV

L'origine du langage est une des plus grosses questions sur lesquelles puisse se porter l'attention de l'esprit humain ; elle est en même temps l'une des plus difficiles, et a donné lieu à différentes solutions. Ces solutions peuvent se ranger sous deux chefs, selon qu'elles supposent la révélation du langage ou son invention. Ce n'est que dans notre siècle que de grands écrivains, dont quelques-uns ont été de profonds philosophes, comme MM. de Bonald et de Lamennais, sans oublier le paradoxal mais éloquent Joseph de Maistre, ont soutenu et tenté de prouver que le langage est le produit d'une révélation, et par conséquent d'institution divine. Dieu ayant créé l'homme parfait, et la perfection de l'homme supposant nécessairement l'usage de la parole, la première créature humaine reçut de son Créateur une langue déjà parfaite, ou du moins assez parfaite pour correspondre à toutes ses impressions physiques et, sans doute, aussi à toutes ses pensées les plus abstraites. Cette thèse est fortifiée par ce fait que les philosophes en question prouvaient avec un grand luxe d'arguments, à savoir que l'homme ne pouvait pas créer le langage par réflexion. De plus cette théorie, dont on faisait un dogme à un titre aussi absolu que celui de la création, on la trouvait écrite dans ce passage de la Genèse où il est dit que Dieu fit passer devant Adam tous les animaux de la terre, auxquels le père du genre humain donna un nom : « Jéhovah, ayant formé de la terre tous les animaux des champs et les oiseaux des cieux, les amena vers l'homme, pour que celui-ci vît comment il les appellerait ; et tous les noms que l'homme leur donna, ce sont leurs noms. Et l'homme donna des noms à tous les animaux, aux oiseaux des cieux, aux bêtes des champs ; mais nul ne fut trouvé semblable à lui. » Il faut une certaine dose de bonne volonté, avouons-le, pour voir dans ce texte une preuve péremptoire que Dieu a révélé le langage à l'homme : il est vrai que d'autres ont bien soutenu et soutiennent sans doute encore, d'après le même texte, que l'hébreu est la langue primitive. La preuve est pour moi tout à fait insuffisante, je le confesse, et je ne peux encore me résoudre à voir dans le passage précité de la Genèse autre chose que ce qu'il renferme. Le texte ne dit pas que Dieu a révélé à l'homme les noms qu'il devait donner aux

animaux de tout genre, mais simplement que Dieu fit passer les animaux devant Adam, afin que celui-ci leur donnât les noms qui leur convenaient, ce qui est bien différent : car l'homme a pu être et a été dans cette occasion laissé à sa propre initiative; et, en admettant même que Dieu aurait alors inspiré ces noms à l'homme, nous nous trouverions en présence de quelques mots du dictionnaire, et non pas d'une langue qui se distingue autant par sa grammaire, c'est-à-dire par la manière dont elle lie les mots entre eux, que par les mots eux-mêmes. En outre, la thèse du langage révélé primitivement à l'homme par son Créateur, si elle s'entend d'une manière matérielle, comme on doit l'entendre, donne lieu au plus grossier anthropomorphisme, puisque Dieu aurait dû lui-même parler le premier à l'homme et émettre les sons que l'homme aurait ensuite retenus pour s'en servir à son tour. Dans cette hypothèse, comme l'a très bien fait remarquer un philosophe que je ne suis pas d'ailleurs accoutumé à révérer, M. Cousin, « l'institution du langage par Dieu recule et déplace la difficulté, mais ne la résout pas. Des signes inventés par Dieu seraient pour nous non des signes, mais des choses, qu'il s'agirait ensuite, pour nous, d'élever à l'état de signes, en y attachant telle ou telle signification ».

J'ai laissé pour le dernier l'argument de l'homme créé parfait, et, comme la perfection humaine comporte le langage, pouvant dès le premier instant de sa vie exprimer toutes ses pensées avec perfection. Cet argument est ce qu'on appelle en théologie une *raison de convenance :* on veut que le langage ait été révélé à l'homme, parce que l'homme doué de langage est une preuve plus grande de la bonté et de la puissance divines que l'homme privé du langage. Jadis, d'après un semblable raisonnement, le monde devait avoir été créé dans une succession de six œuvres, dont chacune était apparue parfaite à son jour; aujourd'hui les progrès de la science humaine montrent qu'il n'en a pas été ainsi, et que les œuvres rapportées par la Bible aux six jours de la création se sont développées graduellement en vertu des lois posées dans le principe, et qui ne se sont jamais démenties. Est-ce que la puissance de Dieu en est moins grande? Pour poser ces lois créatrices, qui président aujourd'hui, comme elles ont toujours présidé, aux développements normaux de la création entière, ne faut-il pas avoir la même puissance que pour créer toutes choses dans un seul instant? Personne n'oserait le nier. De même Dieu sera-t-il doué

de plus de bonté ou de plus de puissance pour avoir révélé à l'homme un langage parfait dès le premier jour, que pour avoir donné à l'homme des facultés dont le libre exercice le conduisait naturellement à l'invention du langage? Poser ainsi la question, n'est-ce pas la résoudre? On peut, sans doute, opposer à ce raisonnement l'état bienheureux dans lequel a vécu le premier couple humain avant la chute; mais cette objection peut facilement se réfuter. D'abord, l'état d'innocence dans lequel furent créés nos premiers parents, est un état spirituel et surnaturel, dans lequel la question physique du langage n'a rien à voir, semble-t-il. Si l'on veut cependant que la révélation du langage ait fait partie de cet état heureux, on peut répondre par ce dilemme : Ou le langage ainsi révélé n'a pas survécu à la chute, et par conséquent la question reste tout entière, et la thèse de la révélation du langage est une thèse oiseuse si l'homme a dû se trouver obligé postérieurement à inventer son langage; ou il a survécu, et alors il a dû se retrouver dans la manière dont l'homme après sa chute a exprimé ses pensées. Or l'histoire de la formation des langues humaines montre qu'il n'en a pas pu être ainsi, car dans toutes les langues on suit pas à pas les développements du langage, et l'on peut même quelquefois saisir les transitions. Le raisonnement que je viens de faire, peut s'appliquer à l'objection que l'on appuierait sur le récit de la confusion des langues, tout en laissant parfaitement intacte la vérité du récit : car l'auteur sacré n'a énoncé que la scission qui s'opéra alors dans le langage humain, et qui donna naissance aux trois grands groupes de langues dont je parlerai plus loin. En effet, si l'homme a dû, à l'époque de la tour de Babel, se créer à lui-même une ou plusieurs langues, la question revient tout entière; s'il n'a pas été placé dans cette nécessité, l'histoire du langage prouve qu'il n'y a pas eu de langue révélée. En outre, la langue révélée aurait aussi, par convenance, dû être parfaite : l'expérience et l'histoire de la civilisation montrent péremptoirement que l'homme, ainsi que son langage, s'est perfectionné durant sa vie à travers les siècles, et fait ainsi justice de la perfection native au point de vue vital. Dieu a donné à l'homme tout ce qu'il lui fallait pour vivre et atteindre sa fin, le laissant développer lui-même les facultés de son âme; et il me semble tout aussi puissant, tout aussi bon et tout aussi admirable que s'il eût agi autrement.

Si le langage n'est pas dû à une révélation divine, il faut en

chercher l'origine dans l'homme. Le plus grand nombre des philosophes ont traité cette question et l'ont résolue, pour ainsi dire, *a priori*. Dans l'antiquité, si l'on excepte Aristote, qui fit un commencement de grammaire générale, on s'occupa très peu et même point du tout de cette question; d'ailleurs, les commencements de l'humanité ne touchèrent pas les grands esprits de cette époque : on se contentait des traditions et des légendes, quelquefois pour y croire, le plus souvent pour en rire. Parmi les Pères de l'Église, bien rares sont ceux qui ont agité le problème; la solution a presque toujours été la même, celle de la révélation. Ce ne fut guère qu'au dix-huitième siècle que la philosophie, à la suite de Locke et de Leibnitz, aborda franchement la question; et, dès lors, tous ceux qui l'ont traitée, se sont partagés en deux classes : ceux qui ont regardé le langage comme une invention artificielle, en tout semblable à celle des métaux ; et ceux qui ont fait du langage le fruit nécessaire de l'activité humaine, spontanée ou réfléchie. Les premiers n'ont jamais songé à interroger le langage, dont ils voulaient déterminer l'origine : prenant l'homme à son berceau, tel qu'ils le voyaient autour d'eux, on le fit réfléchir, combiner, raisonner, tout comme de nos jours un mécanicien étudiant les rouages compliqués d'une puissante machine. Selon ces habiles, l'homme aurait d'abord été muet, *mutum et turpe pecus*, dit Horace; ensuite, à mesure que les besoins de communiquer sa pensée à ses sembables se firent sentir, il eut recours à quelques signes naturels : il créa un *langage naturel*, consistant dans le jeu de la physionomie, dans certains mouvements du corps, certaines intonations de la voix, qui n'étaient pas encore des articulations. Mais bientôt, à mesure que les idées se multiplièrent, l'insuffisance d'un pareil langage apparut : on se mit en quête d'un moyen de communication plus commode, et l'on découvrit la parole. Cette découverte faite, les hommes se rassemblèrent, et convinrent d'un langage artificiel, qu'ils adoptèrent : langage pauvre et défectueux d'abord, mais que la suite des siècles devait perfectionner.

Voilà l'absurde théorie qui se trouve plus ou moins dans les œuvres de ces philosophes qui se croyaient profonds et qu'on nomme Condillac, Maupertuis, Rousseau, Turgot, Volney, Condorcet. Ils n'avaient, dans leur belle ardeur, oublié qu'une chose, d'éclairer leur lanterne, c'est-à-dire, de donner aux premiers légis-

lateurs du langage les moyens de se comprendre assez entre eux pour pouvoir exprimer les idées, même les plus élevées, et fixer un signe pour chacune d'elles. Seul à cette époque, Leibnitz, avec son esprit puissant, avait entrevu les principes qui devaient présider à la grammaire comparée et donner les résultats merveilleux que les savants obtiennent aujourd'hui.

Au commencement de notre siècle, l'attention de quelques savants de génie se tourna vers la linguistiqne : ils comparèrent les langues entre elles, en recherchèrent les points de ressemblance, et virent surgir à leurs yeux l'édifice inattendu, mais sublime et imposant, d'une science nouvelle. Dès 1808, Frédéric Schlegel avait indiqué les traits essentiels de la méthode comparative et entrevu l'unité du groupe linguistique hindo-européen. Huit ans plus tard, l'immortel Bopp, dans les premiers éléments de sa *Grammaire comparée*, appliqua la nouvelle méthode; et à sa suite, des savants tels que Guillaume de Humboldt, Jacob Grimm et Eugène Burnouf, fondèrent définitivement la science expérimentale du langage. Dès lors la solution du grand problème de l'origine du langage avait fait un pas immense : on ne songeait plus désormais à l'expliquer tout en laissant de côté le principal intéressé; au contraire, on étudia les lois d'après lesquelles il s'était formé, on le suivit pas à pas dans ses développements et ses évolutions, et l'on put en conclure qu'il était le fruit naturel des facultés humaines. Restait à en expliquer la première formation.

La parole est aussi naturelle à l'homme que le cri l'est à l'animal : il n'y a donc rien de plus chimérique que d'imaginer un premier état où l'homme ne parla pas; que de croire que, par imitation des animaux, on inventa la parole. L'homme est naturellement parlant, parce qu'il est naturellement pensant : le langage est une faculté humaine. On ne peut pas inventer les facultés. L'homme parla donc aussitôt qu'il pensa. A l'origine de l'humanité, comme l'a très bien fait observer M. Steinthal, le corps et l'âme étaient dans une si grande dépendance l'un de l'autre, que tous les mouvements du premier avaient pour ainsi dire un écho dans la seconde, et que toutes les idées de la seconde se répercutaient, en quelque sorte, dans les mouvements du premier.

L'onomatopée fut la première manière d'exprimer la pensée : ce mode était d'autant plus simple, que le seul son faisait revivre aux yeux l'image de l'objet signifié. Comme les objets imités, soit le

cri de l'animal, soit un bruit ou une agitation quelconque, étaient de courte durée et simples, les onomatopées furent la plupart monosyllabiques. Ces monosyllabes furent dans l'origine tous concrets, c'est-à-dire qu'ils n'exprimaient que des idées concrètes, vivantes et visibles. A l'origine, l'abstraction ne fut pas employée, pour cette bonne raison que l'abstraction n'existe pas : il ne peut exister de courage sans un homme qui soit courageux, ni de force ou de bonté sans un homme fort ou bon ; mais de très bonne heure, en vertu de sa faculté de généralisation, l'esprit humain appliqua les appellations concrètes à une collection d'objets dont elles servirent à représenter les qualités dominantes. De là naquit la dénomination des individus : on observe en effet que les plus anciennes racines des langues indo-européennes, parlées par des peuples qui arrivèrent de bonne heure à un niveau intellectuel assez élevé, désignent tout d'abord des idées générales, et jamais des objets particuliers ; que ces idées générales se rapportent toutes à quelque chose de physique, et que les mots qui les rendent ne prennent un sens abstrait que par une dérivation, une métaphore ou un détournement du sens primitif. Ce serait une théorie hasardée que de prétendre que tous les mots ont été formés de cette manière ; mais dans le langage primitif, la grande majorité des expressions dut se former ainsi.

L'un de ces premiers progrès fut la création de racines déterminatives et isolantes à côté des racines prédicatives et générales. Dans toutes les langues, même monosyllabiques, on trouve toujours, si haut que l'on remonte, l'existence de ces deux sortes de racines, sans que l'on puisse encore jusqu'ici déterminer si elles ont eu, ou non, une origine propre et une existence indépendante dès le début. L'emploi des racines démonstratives prépara la création des catégories grammaticales, puis l'on prit l'habitude d'agglutiner à côté des racines principales les racines accessoires. Ces racines accessoires, qui n'avaient pas modifié les racines principales, finirent par se prononcer d'une manière confuse, par s'altérer, et peu à peu on oublia leur signification indépendante. Quand cet oubli fut presque complet, naquit le polysyllabisme : le langage était constitué.

Telle est l'histoire du langage humain, de cette œuvre admirable près de laquelle toutes les autres restent pâles et incolores. Produit des facultés intellectuelles laissées à leur libre et naturel développement, le langage est la preuve la plus haute de la grandeur de la raison humaine, et en même temps de l'infinie bonté de Celui

qui a départi cette raison à l'homme, de la supériorité de cette raison incréée et infinie dont la nôtre ne saurait pas même être un reflet. Je le répète, est-ce que cette histoire amoindrit la puissance ou la bonté de Dieu? est-ce que l'homme nous apparaît moins parfait, pour n'avoir pas reçu la révélation de son langage et pour s'être créé à lui-même ce merveilleux instrument? Non, certes : la perfection relative si grande de la création rejaillit au Créateur comme à sa source, et la science du disciple est la complète glorification du Maître de la sagesse absolue.

Maintenant que nous connaissons la genèse et l'histoire du langage, nous pouvons nous demander quelle est son origine proprement dite, c'est-à-dire, quelle est la faculté humaine qui l'a produit. Deux systèmes sont ici en présence : l'un, attribuant la création du langage à l'activité spontanée des facultés humaines; l'autre, en faisant l'œuvre de l'activité libre, sans toutefois exclure la spontanéité. D'après le premier, l'homme n'est pas en état de se créer un langage par l'usage réfléchi de sa raison, car le besoin d'exprimer au dehors ses pensées et ses sentiments est naturel à l'homme, qui exprime intérieurement et extérieurement tout ce qu'il pense : l'esprit humain s'est donc créé son langage aussi aveuglément et aussi spontanément que l'œil perçoit les objets colorés. Ce système en arrive à matérialiser le langage, à en faire une production des fonctions organiques. Le philosophe contemporain qui en est l'auteur, a fait à ce sujet de sages réserves, et rejeté à l'avance les conclusions que l'on pourrait tirer de sa théorie, conclusions qui ont en fait été produites au grand jour par quelques auteurs allemands. Pour soutenir ce système, qui nous reporte à la théorie de Condillac, son auteur, qui n'est autre que M. Renan, n'admettait que deux états dans l'évolution des langues : l'état synthétique et l'état analytique. La synthèse selon lui, la première en date, était d'une richesse exubérante, où les rapports des idées sont exprimées par des flexions qui font partie intégrante du mot, et sont d'autant plus nombreuses que la langue est plus ancienne; l'analyse, au contraire, est venue d'un appauvrissement de la grammaire savante et compliquée que le peuple était inhabile à observer, et qu'il a rejetée pour employer des particules ou des auxiliaires, et faire juxtaposer les diverses parties de l'expression sans les amalgamer. Aujourd'hui, cette théorie ne se pourrait guère soutenir : car les progrès de la science ont démontré que trois époques se succèdent dans l'histoire du

langage, à savoir, comme je l'ai déjà dit, le monosyllabisme isolant, l'agglutination et la flexion. Le langage est donc dû à l'activité libre de l'homme : car l'homme, en le créant, n'a pas agi sous l'empire d'une raison déterminante; il y a mis le cachet de son individualité, ce qui exclut les fonctions organiques. En outre, l'histoire du développement des langues donne une preuve péremptoire que la réflexion eut part à la création du langage; cependant il ne faut pas nier absolument la part de la spontanéité, dans les onomatopées principalement.

La question de l'origine du langage ainsi résolue, il s'en pose une autre tout naturellement : c'est celle de son unité primitive et de sa diversité actuelle. Quiconque admet que le genre humain tout entier est sorti d'un seul couple primitif, — et les raisons philosophiques, scientifiques et religieuses s'accordent toutes entre elles pour imposer cette croyance, — doit admettre en même temps l'unité du langage primitif. D'un autre côté, s'il est un fait acquis à la science, c'est qu'à l'heure présente ce langage a disparu, et que, si loin qu'on puisse remonter dans l'antiquité, on se heurte à plusieurs groupes de langues totalement irréductibles entre eux.

La nécessité d'un langage primitif étant prouvée ainsi que la diversité actuelle et presque aussi ancienne que l'homme des langues, il reste à expliquer cette variété. La Bible raconte comment eut lieu la confusion des langues : c'est le seul trait que l'on trouve dans les livres sacrés de toutes les religions pour expliquer ce fait. Mais rien ne prouve dans le texte sacré qu'il faille entendre ce récit de l'humanité tout entière; il ne s'agit sans doute que des peuples qui se trouvaient alors dans la Chaldée et la plaine de Sennaar, et jamais il ne viendra à l'idée de quiconque veut réfléchir que l'humanité existant alors fût réunie dans cette plaine. La Bible a rendu compte d'une tradition locale et ethnique, et non d'une tradition générale et humaine; et ce fut à l'époque où la tour de Babel fut bâtie que se produisit la confusion des langues, c'est-à-dire l'évolution de langage qui ne permit plus aux hommes rassemblés en ce lieu de se comprendre entre eux. Il est certain qu'en un temps donné une pareille confusion dut se produire entre les différentes familles d'une même race, quoique vivant les unes près des autres. De nos jours encore, — et les récits des missionnaires en fournissent des preuves nombreuses, — à vingt ans de distance la langue de certaines peuplades de l'Océanie n'est plus reconnais-

sable. Il en fut de même aux premiers âges du monde ; et voilà pourquoi nous nous trouvons en présence de plusieurs groupes de langues irréductibles, c'est-à-dire, de langues dont les mots simples ou irréductibles à une forme antérieure n'offrent rien de commun, et dans lesquelles les lois qui président aux premières combinaisons de ces mots simples n'offrent aucune ressemblance.

La classification des langues parlées dans tout l'univers a été longtemps impossible : on ne pouvait en effet la tenter sans la connaissance approfondie non seulement des idiomes en particulier, mais encore de l'histoire du langage telle que nous le connaissons maintenant. Lorsqu'au contraire on eut observé que le langage humain avait dû passer par trois phases pour atteindre la perfection à laquelle il est arrivé, la classification des langues en trois grands groupes se trouva naturellement faite, car certaines langues avaient conservé le monosyllabisme isolant primitif ; d'autres s'étaient élevées ,mais s'étaient en même temps arrêtées à l'agglutination ; et enfin d'autres encore avaient atteint la flexion. Les langues se divisent donc en trois groupes : les langues monosyllabiques et isolantes, les langues agglutinantes et les langues à flexion. D'après les données statistiques, les premières seraient parlées par 449 millions, les secondes par 216 millions et les dernières par 537 millions d'individus ; l'extension des dernières tenant à la propagation toujours croissante de la civilisation européenne.

Telle est l'histoire du développement du langage humain rapidement esquissée. Et maintenant, en face de ce merveilleux instrument, si divers et si un, si composé et si simple, sorti tout entier du libre exercice de l'intelligence humaine, je le demande à tout lecteur de bonne foi, Dieu, le créateur et le bienfaiteur de l'homme, paraîtra-t-il moins grand à nos pauvres et petites pensées parce qu'il aura créé et donné simplement l'instrument premier de tant de merveilles qu'il savait devoir en sortir, que s'il eût révélé de toutes pièces le langage à sa créature? Non certes : pour la création physique, on reconnaît que Dieu est tout aussi grand quoiqu'il n'ait fait que placer dans la matière première les forces et les lois qui devaient présider à son développement ; il en doit être de même pour ce qui regarde la création intellectuelle, de laquelle ressortent l'invention et le développement du langage.

V

On peut dire que le perfectionnement du langage était l'une des conditions du perfectionnement de la civilisation humaine; mais il faut avouer que l'homme n'eût pas tiré de cette admirable invention tout le profit qu'il était en droit d'en attendre, s'il ne fût arrivé à fixer d'une manière durable ce qu'il avait découvert. Si la mémoire eût dû seule conserver le langage, la diversité si grande dont j'ai fait le tableau eût été autrement touffue, et au lieu de la grandiose unité qui se remarque dans chaque groupe et dans chaque famille de langues, il y aurait une confusion inextricable dont nulle intelligence humaine ne serait venue à bout de démêler les parties saillantes et communes : c'est ainsi qu'aujourd'hui, comme je l'ai déjà fait remarquer, certaines peuplades sauvages changent leur langue dans un espace de trente ou quarante années. En outre, si la présence corporelle eût été absolument nécessaire pour communiquer sa pensée, la civilisation se fût arrêtée de bonne heure dans ses premiers progrès, car il eût alors été impossible de correspondre à travers la distance du temps comme de l'espace, et la mémoire n'eût pas suffi à sa tâche. Aussi dès la plus haute antiquité les hommes ressentirent le besoin de graver dans leur esprit et de faire passer dans celui de leur postérité certains faits, certaines connaissances dont la possession importait à l'avenir, comme au présent et au bien-être du genre humain. Pour rappeler à la mémoire ces faits et ces connaissances, les premiers hommes attachaient à certains signes artificiels, choisis à leur gré, le souvenir de telle ou telle chose : la vue du signe rappelait immédiatement à leur mémoire la chose dont ils avaient voulu conserver le souvenir; et en faisant connaître à toute une famille, à toute une tribu, la signification attachée au signe choisi, on livrait par là même la connaissance à perpétuité du fait historique ou physique qu'on ne voulait pas oublier : c'est ainsi que de nos jours encore, quand on craint d'oublier une chose quelconque dans le cours journalier de la vie, on fait un nœud à son mouchoir. Ce procédé primitif est de la mnémotechnie, mais il devait conduire à la découverte de l'écriture. Quand même on n'aurait aucune preuve que telle fut la manière d'agir des premiers hommes, on devrait conclure *a priori* qu'il en dut être ainsi, car c'est la marche

de l'esprit humain; mais nous possédons de nombreux témoignages, des faits indiscutables qui prouvent qu'il en fut ainsi : et si par ailleurs nous voulons jeter les yeux sur les peuplades sauvages de l'Amérique ou de l'Océanie, peuplades qui représentent encore un des états par lesquels le genre humain a passé tout entier pour s'élever peu à peu vers la civilisation, nous trouverons que ces procédés primitifs sont encore en usage. L'un de ces procédés fut naturellement la représentation de l'objet que l'on voulait désigner; cette représentation recueillait dans l'esprit non seulement l'idée de l'objet lui-même, mais encore celle de ses qualités principales. C'était un second pas dans le bon chemin, et nous verrons plus loin que l'écriture le conserva. Ces représentations ne furent d'abord que des ébauches grossières. « On incisait l'écorce des arbres, dit M. Lenormant, la pierre, l'os; on gravait sur des planchettes, on dessinait sur des peaux ou de larges feuilles sèches les signes conventionnels qu'on avait adoptés; ces signes étaient généralement peu compliqués. »

Cependant ces différents progrès avaient conduit l'homme jusqu'au seuil de l'écriture, il ne restait plus qu'un pas à faire. Ce pas fut fait par les Egyptiens, à qui l'on doit faire remonter, selon toute vraisemblance, la gloire de l'invention de l'écriture. Mais auparavant, il ne sera pas inutile de faire quelques observations qui sont plus du domaine de la philosophie que de l'histoire.

Pour transmettre sa pensée à ses semblables, en dehors de sa présence, ou pour conserver la mémoire vivante des événements passés, l'homme pouvait choisir entre deux méthodes : ou il pouvait peindre des idées par idéographisme, ou peindre des sons par le phonétisme. Pour peindre les idées, il pouvait se servir soit de la figuration directe, soit de la figuration symbolique, réveillant par la vue de certains objets des idées qui en découlaient assez naturellement. J'ai déjà dit plus haut que l'homme se servit de très bonne heure de ces doubles manières de représenter ses idées; mais on ne peut pas dire que ce soit à proprement parler de l'écriture, car on ne peut pas prouver qu'à certains signes correspondissent certains mots du langage, ce qu'il serait nécessaire de faire pour démontrer que nous sommes en présence d'une véritable écriture. Le second système aurait exprimé les mots de deux manières, soit par le syllabisme, c'est-à-dire par les articulations vocalisées dont ils se composent; soit par l'alphabétisme, en décomposant la syllabe et en

séparant la consonne d'avec la voyelle. Pour en arriver là, l'écriture devait parcourir une à une les différentes étapes que je viens d'analyser; il était impossible à l'homme d'inventer tout à coup l'alphabet, parce qu'il ne s'était pas encore rendu compte de la nature multiple des sons qu'il émettait, et l'invention de l'alphabet devait être le terme de la route à parcourir. Aussi lorsque l'homme, ayant dépassé l'expression pictographique de ses pensées et ayant progressé dans son langage, trouva la manière d'exprimer ce qu'il pensait ou sentait, de sorte qu'il y eût une certaine liaison entre les signes et qu'à chacun de ces signes correspondît une émission vocale simple ou multiple, selon que les radicaux étaient monosyllabiques ou polysyllabiques, l'écriture dut se présenter à lui sous sa forme la plus simple, c'est-à-dire sous la forme idéographique. Ce ne fut que plus tard qu'on arriva à décomposer une racine polysyllabique en syllabes, et encore plus tard la syllabe en lettres. Ainsi il n'y a et ne peut y avoir que trois sortes d'écritures : ou par un signe on résume une idée, ou par un signe on rappelle une syllabe, ou enfin par un signe on n'éveille à l'esprit que l'une des parties nécessaires à la constitution d'un son, l'articulation ou l'émission de voix. Il n'y a donc que trois écritures vraiment dignes de ce nom qui soient possibles : l'écriture idéographique, l'écriture syllabique et l'écriture alphabétique. Les auteurs de manuels de philosophie qui énumèrent dix ou douze sortes et plus d'écritures, n'ont donc jamais analysé philosophiquement cette question. La plus simple analyse démontre cependant qu'il en doit être ainsi, et l'histoire prouve qu'il en a été ainsi.

J'ai déjà dit plus haut que les Egyptiens pouvaient, selon toute vraisemblance, être regardés comme les inventeurs de l'écriture : on la retrouve, en effet, chez eux à tous les degrés. Sur les parois des tombeaux on peignait les scènes qui, sur cette terre, avaient été familières au défunt; on représentait ses biens et ses plaisirs; dans les temples, les murs étaient couverts d'ornements rappelant la dignité et le nom des pharaons qui les avaient élevés. Toutes ces représentations avaient une signification précise dans leur généralité. A cela on joignait des inscriptions, où les caractères idéographiques, syllabiques et alphabétiques se trouvent mélangés, car, de très bonne heure, les Egyptiens étaient arrivés à décomposer les mots polysyllabiques en syllabes, et les syllabes en lettres.

C'est ainsi que s'est formé peu à peu l'art de l'écriture, et pour

démontrer que telle a bien été sa formation, nous possédons encore des monuments de ces trois états de l'écriture. L'écriture idéographique a été connue des Egyptiens, des Assyriens, des Hittites du nord de la Syrie, des Mexicains, des habitants du Yucatan; elle est restée celle des Chinois. Les Assyriens ont aussi connu l'écriture syllabique; et ce qu'on nomme l'alphabet sanscrit est une collection de signes syllabiques plutôt qu'un alphabet proprement dit. Quant à l'écriture alphabétique, elle est devenue universelle.

VI

J'arrête ici l'exposition que j'avais entrepris de faire des résultats scientifiques principaux qui se trouvent consignés dans les ouvrages de M. Lenormant. Le lecteur aura pu juger combien ils sont grands et beaux, et combien on doit savoir gré au savant qui a su les réunir. La plupart de mes observations auraient beaucoup gagné à être suivies sur des planches, mais comme il ne m'a pas été loisible de satisfaire mes désirs en ce point, je prie mes lecteurs de me le pardonner; ils suppléeront à ce qui manque du côté de l'auteur.

Dans ce dernier article, j'aurais peut-être paru m'éloigner de la Bible et de son contenu, cependant il ne faudrait pas s'y tromper, les découvertes scientifiques analysées dans ces quelques pages sont le commentaire le plus éloquent de la Bible. Sans doute, je n'admets pas sans un sérieux examen les explications qu'on donne chaque jour des passages les plus difficiles de la Bible; mais je vénère ce livre divin, j'en fais mon étude la plus suivie, et je m'efforce de l'élucider à mes propres yeux avant de me hasarder à l'expliquer. La Bible telle qu'elle est sortie de la main des auteurs inspirés, restera toujours pour moi le livre par excellence, non seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue scientifique, et dussé-je passer ma vie à en étudier seulement quelques passages, je ne la considérerais pas comme inutile.

E. Amélineau.

REVUE LITTÉRAIRE

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Le prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria*, extraits de l'ouvrage de Martin, par A. Craven. (Plon.) — II. *Correspondance diplomatique de M. de Bismarck*, par M. Funck-Brentano. (Plon.) — III. *Principes de la critique historique*, par le P. de Smedt, *S. J.* (Société bibliographique et Palmé.) — IV. *La Race sémitique*, par Th. Vibert. (Ghio.) — V. *Histoire contemporaine de la France*, par M. Petit. (Palmé.) — VI. *Mémoires de Marmontel*, introduction par F. Barrière. (F. Didot.) — VII. *Mémoires de Mme de Tourzel*, publiés par le duc des Cars. (Plon.) — VIII. *La Franc-Maçonnerie*, par Mgr Fava. (Oudin.) — IX. *Essais orientaux*, par J. Darmesteter. (Lévy.) — X. *Manuel biblique*, par Bacuez et Vigouroux. (Roger et Chernoviz.) — XI. *Analecta juris pontificii*. (Palmé.) — XII. *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*, par le P. Émile Regnault, *S. J.* (Lecoffre.) — XIII. *L'Ecole menaisienne : Lacordaire*, par Mgr Ricard. (Plon.) — XIV. *Cîteaux, la Trappe, Bellefontaine*, par A. Vérité. (Haton.) — XV. *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin*, par Mgr Gastaldi. (Turin, chez Romano, éditeur.) — XVI. *Du Rôle de la sainteté dans l'histoire*, par Sallé. (Le Havre, Costey.) — XVII. *Essais sur les rapports de l'Église avec l'État romain*, par H. Doulcet. (Plon.) — XVIII. *Histoire d'un vieux château*, par le baron de Condé. (Société bibliographique et Palmé.) — XIX. *Géographie de Ptolémée*, publiée par Muller. (Didot.) — XX. *Histoire de Charles VII*, par M. le marquis de Beaucourt, t. II. (Société bibliographique et Palmé.)

I

Le 14 décembre 1861, mourait au château de Windsor, à la fleur de l'âge (quarante-deux ans), un personnage qui, sans titre officiel,

avait joué son rôle, non pas éclatant, mais très sérieux, dans les affaires générales de l'Europe : c'était Albert de Saxe-Cobourg, celui que les Anglais nommaient le Prince-Consort. Guide fidèle, modeste et sûr de la reine Victoria, qu'il aimait profondément et dont il était adoré; collaborateur assidu, infatigable, zélé, des conseillers de la couronne; amené, par sa situation et par son influence incontestable sur la souveraine, à être en fait l'arbitre dans certaines circonstances qui résultent du mécanisme des institutions parlementaires, exerçant cette délicate fonction avec une réserve et un tact qui lui concilièrent l'estime des hommes politiques de tous les partis, le prince Albert pouvait, comme Auguste, à la fin de sa carrière, se rendre ce témoignage, qu'il méritait les applaudissements de ses contemporains. Cette faveur ne lui a pas été refusée, elle lui a même survécu. Aujourd'hui encore les Anglais regardent cet Allemand comme une des plus honorables figures de leur histoire, et il s'est trouvé au delà du détroit un écrivain, Ch. Martin, pour publier en cinq volumes in-8° la *Vie de S. A. R. le Prince-Consort*. Cet ouvrage eût été d'une digestion difficile pour des auteurs français : aussi le traducteur, M. Augustus Craven, a-t-il sagement réduit l'ouvrage à deux volumes, qui se lisent, disons-le tout de suite, avec un puissant intérêt.

Cet intérêt tient à diverses causes : premièrement, au grand nombre de documents authentiques, lettres, journaux, mémoires, dus à la main, soit de la reine elle-même, soit de son époux, lesquels jettent une vive lumière sur nos annales contemporaines. Ce n'est pas, par exemple, une chose indifférente de connaître d'une manière absolument certaine, et par des témoignages pris sur le vif et au moment même où ils se produisent, le jugement porté par le prince sur l'empereur Napoléon III, dans l'entrevue qui marque les débuts du règne de ce souverain. Un esprit aussi pénétrant, et en même temps aussi ouvert que celui du prince Albert, devait aisément, dans les épanchements d'une conversation amicale, recevoir des impressions qui décideraient, en grande partie, de son attitude pendant une longue suite d'années.

Sans doute, l'époux de Victoria n'imprimait pas seul aux affaires de son pays une direction aussi puissante que l'empereur des Français l'a fait dans le nôtre, surtout pendant la première moitié de son principat. Régulièrement, en sa qualité d'étranger, il n'avait aucune action sur la marche du gouvernement; même quand il eût

été roi d'Angleterre, il eût été obligé de subordonner sa volonté aux vœux exprimés et à l'opinion réfléchie du parlement et du pays. Néanmoins le mari de la reine, étant en rapport quotidien avec les ministères wighs et torys qui se succédaient suivant le jeu habituel des partis en Angleterre, devait nécessairement y laisser son empreinte. La sagesse et la mesure de ses conseils le faisaient, d'ailleurs, toujours écouter. Il avait, en outre, cet avantage, de rester en permanence au centre et à la tête des affaires, tandis que les cabinets n'avaient, en vertu même des fluctuations de l'opinion, qu'une existence relativement éphémère. Le Prince-Consort avait le bon sens de s'effacer constamment derrière la souveraine; il n'avait d'autre prétention que celle d'être le canal par où passaient les intentions de Sa Majesté : en réalité, lui-même inspirait ces intentions; mais, comme il le faisait toujours de la manière la plus correcte et dans un sens absolument conforme à l'esprit des institutions parlementaires, dont il se disait et dont il était au fond le sincère admirateur, les *Premiers* trouvaient tout naturel et très commode de s'adresser à lui, sauf dans les circonstances exceptionnelles où l'intervention de la reine était commandée par les précédents. La nature même du gouvernement parlementaire rendait ce rôle très facile à l'homme qui s'y était tout d'abord résigné. S'il eût été permis à la reine d'Angleterre d'avoir une politique à elle, et de la faire prévaloir contre la volonté du pays légal, un dissentiment eût pu surgir contre les deux époux ; mais, comme le rôle de la royauté constitutionnelle en Angleterre consiste à peu près uniquement à constater de quel côté se trouve la prépondérance, et à donner un coup de gouvernail à droite ou à gauche, suivant la direction du vent et de la marée, sauf à accélérer ou à ralentir le mouvement dans les conjonctures où une sorte d'équilibre rend nécessaire un arbitrage, le prince se bornait habituellement à indiquer à la reine, non sans avoir pris l'avis des personnages les plus en vue, les noms sur lesquels devait se porter son attention pour la formation d'un ministère, le cas échéant. Une fois le conseil institué, le couple royal assistait, non pas avec indifférence, mais avec la résignation du sage, au développement naturel d'une politique qu'ils ne pouvaient empêcher, puisqu'elle avait l'appui du parlement.

On a fait un grand mérite au prince Albert de s'être montré satisfait de cette situation secondaire, et de n'avoir jamais aspiré à

en sortir. A dire vrai, nous trouvons cette louange un peu exagérée. Il ne faut pas se le dissimuler : c'était une grande bonne fortune, pour le cadet d'une minuscule maison régnante en Allemagne, dont l'ambition se serait épuisée à commander un régiment au service de la Prusse, de se voir la seconde personne, pour l'honneur et les honneurs, dans le plus vaste empire du monde civilisé (puisque les déserts de la Sibérie ne méritent pas d'être comptés pour quelque chose), d'assister de ce poste élevé au spectacle des plus grandes choses parmi les choses humaines, d'avoir son mot à dire en tout et partout, de savoir que ce mot était écouté, de se trouver en relations intimes et courtoises avec les plus puissants sonverains de l'Europe, d'être cajolé par les ministres dirigeants de toutes les cours, de recevoir l'embrassade fraternelle du vieux roi Louis-Philippe d'abord, puis de l'énigmatique héritier des Napoléons. Sans doute, quelques déboires se mêlaient à ces riants prestiges. Le parlement avait rogné sur la maigre pension de cinquante mille livres sterling que la reine aurait voulu lui assigner, il avait refusé de fixer son rang dans l'empire britannique, et le duc de Sussex, de la famille royale, n'assistait jamais aux réunions de la cour, disant que sa conscience lui défendait de céder le pas à un principicule allemand, qui n'avait d'autre titre que d'avoir été agréé par Victoria comme époux. Le consort avait avalé ces couleuvres avec le même stoïcisme que Gambetta en montra plus tard en avalant ses crapauds. On sait depuis longtemps qu'il n'y a pas de roses sans épines.

Le prince Albert joignait au sentimentalisme allemand, qui lui faisait goûter profondément les joies de la famille, ce dont il mérite d'être loué, le formalisme britannique, et cette tournure de son esprit contribua beaucoup à le faire goûter de sa nouvelle patrie. Il s'était tellement identifié avec les institutions, les mœurs, les préjugés de l'Angleterre, qu'il aurait voulu les faire adopter par les pays du continent. Il apprend que l'on songe à doter la Prusse de la responsabilité ministérielle, projet qui, par parenthèse, déplaisait fort au vieux roi : le voilà aussitôt qui prend feu pour cette combinaison, et qui envoie à sa fille, femme du prince royal (maintenant impérial) de Prusse tout un mémoire sur ce sujet. Nous en détachons quelques passages, qui serviront à montrer jusqu'à quel point l'époux de la reine d'Angleterre était disposé à la seconder dans l'accomplissement de ses fonctions strictement constitutionnelles.

« L'idée que la responsabilité des conseillers de la couronne porte atteinte à la dignité et à l'importance du souverain, est complètement fausse. Ici nous n'avons point de loi sur la responsabilité ministérielle, par la raison toute simple que nous n'avons pas de constitution écrite; mais le principe découle précisément de la dignité de la couronne. *Le Roi ne peut faire mal*, dit l'axiome légal : de là il s'ensuit que quelqu'un doit être responsable de ses mesures, si elles sont contraires à la loi ou préjudiciables au bien-être du pays. » Nous ne discutons pas, cela nous entraînerait trop loin; nous citons. Puis, vient cette distinction, qui pourrait paraître un peu subtile : « En Angleterre, les ministres ne sont pas responsables en tant que ministres, c'est-à-dire, en tant que fonctionnaires de l'État : comme tels, ils ne sont responsables que vis-à-vis de la couronne; mais ils sont responsables vis-à-vis du parlement, c'est-à-dire, du peuple et de la nation, en tant que *conseillers de la couronne*. Chacun d'eux individuellement peut conseiller la couronne, et est responsable de l'avis qu'il a donné. Le soi-disant devoir des ministres de rendre compte au parlement ne découle pas d'un principe abstrait de responsabilité, mais de la nécessité pratique dans laquelle ils se trouvent d'obtenir le consentement du parlement à la législation et aux impôts, et, comme essentiel à ce but, de s'assurer de sa confiance... Il ne leur est pas permis de dire : Nous avons, en serviteurs fidèles, obéi à la volonté du souverain. On leur dira : Avez-vous agi selon vos convictions? si non, vous êtes de mauvais serviteurs de la couronne, qui avez consenti à ce que vous considériez comme mal et injuste... C'est là que réside le pouvoir ministériel, que les souverains redoutent tant. Les ministres ne peuvent faire ceci ou cela, disent-ils, selon les désirs du souverain, car ils ne peuvent s'en rendre responsables. Mais pourquoi un souverain verrait-il en cela une chose à redouter? N'est-ce pas, au contraire, pour lui la meilleure des sauvegardes? Rendez l'indépendance et non la servilité le mobile du service, et vous obligerez le ministre à garder son âme libre envers son souverain; vous ennoblirez ses conseils, vous les rendrez fermes et patriotiques; tandis que les complaisants, instruments soumis aux volontés extrêmes et aux ordres du souverain, peuvent le conduire et le conduisent souvent à sa perte. »

Ce langage est assurément noble et sensé; mais celui qui le tient n'a pas pris garde que, même sous une monarchie absolue, un

ministre a toujours le droit et le devoir de se refuser à agir contre sa conscience et de se retirer plutôt que de coopérer à une action mauvaise. D'autre part, au contraire, le régime constitutionnel n'a-t-il pas souvent entraîné des princes à sanctionner des mesures qu'ils condamnaient au fond du cœur? La véritable indépendance ne tient pas tant aux formes de gouvernement qu'à la vigueur du caractère. Il y a toujours une autorité, une force quelque part, soit dans un chef unique, soit dans une assemblée, soit dans le corps de la nation. Le devoir du citoyen est d'obéir au pouvoir légitime, où qu'il réside, mais en se rappelant toujours cette maxime qu' « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Plus loin, le prince Albert s'en prend au gouvernement personnel des souverains absolus, qu'il déclare être une pure illusion. « L'histoire, dit-il, ne nous offre nulle part autant d'exemples de gouvernement par les ministres et les favoris que dans les monarchies les plus absolues. » Et, après avoir cité l'exemple du roi de Naples, qu'il représente comme mal entouré, mal conseillé, mal informé, il ajoute : « A quoi sert le gouvernement personnel, si le souverain ne sait rien et n'apprend rien? »

Voici sa conclusion : « Le souverain doit, sans s'occuper des détails, exercer une surveillance générale et large, n'ayant de soucis que pour les principes qui doivent diriger l'action. Ceci, il peut et doit le faire, lorsqu'il a des ministres responsables obligés de soumettre à sa sanction le système qu'ils comptent poursuivre dans le parlement. »

Il résulte de ces citations qu'aux yeux du prince, le souverain même constitutionnel ne doit pas être un roi fainéant, suivant docilement l'impulsion reçue. En résumé, les qualités qu'il demandait au chef de l'État et à ses conseillers, sont indépendantes de la forme du gouvernement. Que l'autorité soit exercée par un seul ou partagée entre plusieurs, cette question doit se résoudre diversement, suivant le droit, les traditions et le caractère propre à chaque peuple; mais partout et toujours il faut de l'honnêteté, des lumières et de la décision.

Le mari de la reine finit par être accepté par l'opinion pour ce qu'il devait être et ce qu'il était en effet, c'est-à-dire, pour le conseiller naturel de sa royale compagne. Son influence, qui fut considérable, ne s'exerça généralement que pour la prospérité de l'Angleterre et pour la paix du monde. A ses yeux, ces deux objets étaient

naturellement associés, bien qu'il fût tout prêt, croyons-le, comme tout bon Anglais se persuade devoir le faire, à sacrifier la paix du monde à la prospérité britannique. Il est impossible de ne pas être frappé, en lisant ces pages, de cet égoïsme en quelque sorte congénial, qui fait accepter aux esprits les plus élevés, aux caractères les plus droits, comme une chose toute naturelle ce qui, dans un autre milieu, passerait pour une haute inconvenance ou même pour une trahison. Quand la reine et son époux visitent à Eu Louis-Philippe, les larmes inondent leurs yeux, ils n'ont pas de paroles trop flatteuses pour leurs augustes hôtes. Quelques années plus tard, la roue de la fortune a tourné : une entrevue a lieu à Windsor entre Victoria et Albert d'une part, et, de l'autre, Napoléon III et Eugénie. Eh bien! le journal des premiers porte la trace de leur sympathie et de leur enthousiasme pour les nouveaux maîtres de la France. Est-ce que leurs sentiments pour les membres exilés de la famille d'Orléans ont changé? Nullement. Sa Majesté Victoria daigne recevoir la reine Marie-Amélie en grands habits de deuil; elle pleure sur cette destinée, mais elle gémit en silence. L'intérêt de l'Angleterre est la suprême loi, *Rule Britannia*. Cette politique froidement impitoyable est d'autant plus choquante, que, tout en courtisant le maître d'un grand pays, leur voisin et leur allié, ils nourrissent contre la nation même une secrète jalousie. Les sentiments du prince Albert envers la France se réduisent à ceux-ci : la peur de la mécontenter par une opposition déclarée et le désir de limiter sa puissance. Ajoutons qu'il ne nous trouve jamais trop forts, quand il s'agit de mettre à contribution notre armée pour défendre les intérêts de la Grande-Bretagne.

En résumé, même après avoir fait la part de cet égoïsme national, l'impression qui résulte de la lecture de ces deux gros volumes, n'est pas d'une nature très satisfaisante. Cette double vie, intime et politique, si bien, et, à tout prendre, si honorablement remplie, manque d'idéal. Il nous semble voir un ménage de marchands de la Cité, faisant correctement et fructueusement leurs affaires, absolument à la bourgeoise, allant au prêche tous les dimanches, mais en pensant plus à cette vie qu'à l'autre, dont ils me paraissent n'avoir qu'une idée assez confuse. Après tout, l'empire britannique, malgré son immense développement dans les cinq parties du monde, n'est guère qu'une boutique dont le comptoir est à Londres et qui possède des succursales dans l'Inde et un peu partout. Nous n'incline-

rions donc pas vers un jugement trop sévère quant à la direction de cette maison d'affaires, si nous surprenions chez le couple très moral, du reste, qui vient de nous occuper, quelque pensée généreuse, quelque coup d'aile vers les régions supérieures, qui seules expliquent pour les grandes âmes les tristes réalités qui les oppressent ici-bas. Peut-être que le germe de ces nobles aspirations existait chez ces deux natures foncièrement honnêtes, mais le glacial protestantisme l'a vite étouffé; et qui sait si le souffle desséchant d'une sorte de rationalisme n'a point passé par là?

Que le prince Albert nourrît contre le catholicisme des préventions qui ont malheureusement laissé des traces dans le récit transmis par M. Augustus Craven, nous n'avons pas lieu d'en être surpris; mais on nous permettra de déplorer que ces préventions aient empêché la couronne de rendre justice, tant que le prince a vécu, à l'infortunée Irlande.

On peut se demander quelles étaient, au fond, les croyances du prince sur la religion et sur la vie future : le présent ouvrage jette peu de clarté sur ce problème. Qu'il fût déiste sérieux, il est permis de l'affirmer, non pas en se basant sur son discours officiel à la grande réunion des sociétés bibliques, où il parle de l'Éternel (non de Jésus-Christ), mais en consultant ses lettres intimes et son journal, où il livre le fond de sa pensée; au delà, avait-il des croyances bien définies? accordait-il sa confiance à une Église plutôt qu'à une autre? Ici les incertitudes redoublent. Quand il reçut la confirmation suivant le rit luthérien, vers l'âge de seize ans, son frère, un peu plus âgé que lui, et qui prenait part à la cérémonie, répondit à la demande du ministre, s'il entendait demeurer fidèle à l'Église évangélique : « Oui » ; mais il ajouta immédiatement après : « Mon frère et moi sommes fermement décidés à demeurer fidèles à la *vérité*, *telle que nous la connaîtrons.* » Albert ne protesta pas. C'était se donner une bien grande latitude, et ne pas reculer devant la prévision d'une conversion ou de l'apostasie. Mais qu'est-il besoin, pour un protestant logique, d'apostasier? Avec son principe de libre examen, il peut se croire autorisé à verser jusque dans le socinianisme, et à ne conserver de christianisme qu'un vague respect pour le Fils de Marie, avec les égards qui sont dus à une religion qui a civilisé le monde. Cette défaillance s'accordera parfaitement, chez certains esprits, avec la pratique matérielle des exercices du culte officiel. Le prince

Albert, qui se raillait agréablement des politiques en garde contre les francs-maçons, et qui, par suite de cet aveuglement, ne comprit rien au rôle joué par Palmerston, dont une sorte d'instinct le portait cependant à se défier, franchit-il la limite qui sépare l'incrédulité de certaine profession extérieure du protestantisme ? Rien ne nous autorise à l'affirmer, mais nul document ne nous empêche de le croire.

Il se présenta une circonstance où la reine et son époux durent prendre une décision relativement à l'éducation religieuse qui serait donnée au prince de Galles. Leur conseiller habituel, un Allemand, le baron Stockmar, fortement imbu des idées que l'on appelle progressistes, insista sur cette considération que « l'opinion en Europe était dans un moment de transition », et qu'à l'époque où le prince monterait sur le trône, « bien des maximes de gouvernement, bien des institutions sociales maintenant en vigueur, auraient, selon toute apparence, disparu. « Et il conseillait d'initier le prince de Galles aux changements qui s'opéraient dans l'opinion publique « en matière de foi », et à « l'importante influence sur les esprits d'hommes instruits, que les découvertes de la science sont en voie d'exercer dans l'avenir. » Ne croirait-on pas entendre un prédécesseur de Paul Bert? Stockmar opposait ensuite entre elles deux classes de « penseurs religieux », les uns réduisant le christianisme à la morale, les autres plaçant avant tout l'élément surnaturel, et il donnait clairement à entendre qu'il convenait de prévenir le futur monarque d'Angleterre contre les pieuses exagérations des seconds. Après ce libre penseur, on consulta l'évêque anglican d'Oxford, Wilberforce, et sir James Clark, « qui rédigèrent, chacun de leur côté, dit le biographe du prince Albert, un mémoire dans lequel ils traitèrent le sujet d'une façon conforme au caractère de leur génie et de leur vocation personnelle, mais pratiquement d'accord au fond avec les conclusions du baron Stockmar, le but principal, de tous les deux, étant de former ce grand et noble caractère *en harmonie avec les meilleurs mouvements de l'époque.* » Ce désir de conformité avec les tendances du siècle se passe de tout commentaire.

La grande épreuve de la vie, c'est la mort. Comment le prince Albert est-il sorti de ce monde? Le récit minutieux de sa dernière maladie, qui fut courte (une quinzaine de jours), répond à cette question. Peu de temps auparavant, il disait à la reine : « Je ne suis pas attaché à la vie. Si je savais tous les miens heureux et

satisfaits, je serais tout prêt à mourir demain. » Et Victoria, faisant plus tard allusion à ce douloureux événement, parle de ce « bienheureux sentiment d'attrait qu'il éprouvait pour l'éternité », et ajoute : « Il était prêt à vivre et prêt à mourir, « non pas », me disait-il souvent, « parce que je voudrais être plus heureux, mais « parce que je suis prêt à partir. » Elle conclut en disant : « Il ne faisait pas le bien en vue de la récompense, mais parce que c'était le bien. »

Le dimanche d'avant celui qui précéda sa mort, le prince, quoique très souffrant, assista à l'office divin, et voulut se tenir à genoux pendant les grandes litanies. Le dimanche suivant, il fit exécuter sur le piano, par sa fille Alice, un choral religieux, qu'il écouta avec un profond recueillement, les yeux remplis de larmes et tournés vers le ciel ; il ne fit, du reste, aucune allusion à sa fin prochaine tout en adressant à la compagne dévouée qu'il allait quitter, les paroles les plus affectueuses, ne sollicita et ne reçut l'assistance d'aucun pasteur. On lui faisait de temps en temps des lectures, agréables, mais qui n'avaient aucun rapport avec sa situation présente. Il se plaisait à regarder une belle peinture sur porcelaine représentant la Madone, et se laissait souvent gagner par le sommeil. Enfin il s'éteignit, sans de grandes souffrances, mais comme épuisé et succombant sous le poids d'une vie laborieuse, entouré de presque tous les siens, qu'il semblait heureux de savoir près de lui dans ce moment suprême. Cette fin est celle d'un sage, si l'on veut, et il paraît que les protestants peuvent s'en contenter ; mais nous autres catholiques, nous éprouvons le besoin d'autres secours que des consolations purement humaines, et nous disons : *Excelsior!*

II

Pendant que le prince Albert, dans une situation brillante, déployait toutes les ressources de son intelligence pour maintenir la puissance déjà vieille de l'empire britannique, un homme d'État, alors obscur, consacrait les prémices de son génie à préparer la grandeur future de la Prusse. C'est en effet dans les années 1851-1859 que M. de Bismarck, simple envoyé près la diète de Francfort, a étudié les hommes et les choses de son temps, et compris comment on pouvait détruire l'édifice vermoulu de la Confédération germa-

nique, pour le remplacer par une construction qu'il espérait rendre plus durable et dont son propre pays devait être la clef de voûte. Cette correspondance sera lue avec le plus vif intérêt, parce qu'elle fait connaître non seulement le personnage avec lequel la France doit compter, mais aussi des institutions qui n'ont pas encore complètement disparu qu'on le croit communément : du moins M. Funck-Brentano affirme que l'Allemagne de nos jours tient de l'Allemagne d'autrefois, et que si les matériaux qui servaient de fondement à l'ancienne Confédération étaient défectueux, ce sont encore les mêmes matériaux sur lesquels le prince de Bismarck fonde ses projets, ses réformes et ses ambitions.

III

Notre époque est une époque sérieuse, et surtout qui affecte d'être sérieuse. Tandis qu'il y a un siècle, on tournait tout en plaisanterie, même l'exposition des doctrines de la plus haute portée, aujourd'hui, au contraire, on donne un air de gravité aux compositions les plus fantaisistes. Que de systèmes absurdes sont présentés avec un appareil scientifique qui en impose au vulgaire! Il y a là un écueil pour le faible et le simple. En revanche, la vérité y trouve son profit, parce qu'elle n'est plus exposée à être défendue par des arguments sans valeur. On ne tolère plus que des imprudents, munis de plus de bonne volonté que d'instruction solide, compromettent par des divagations la plus sainte des causes. Le R. P. de Smedt, de la Compagnie de Jésus, fait bonne justice de ces auxiliaires dangereux : il proclame avec raison que l'on prête à rire lorsqu'on entreprend de parler de choses que l'on ne connaît pas, et, chose plus grave, que l'on court risque de jeter du discrédit sur les choses sacrées en les couvrant d'un vernis d'ignorance ou de légèreté. Ses principes de critique historique sont excellents : ils devraient être médités et appliqués par tous les jeunes écrivains qui, mus par un zèle enthousiaste auquel nous applaudissons de tout notre cœur, veulent consacrer ce que Dieu leur a donné d'ardeur et de talent à venger les droits de la vérité outragée.

L'auteur commence par définir la critique, qui n'est, dans l'ordre scientifique, que l'art de discerner le vrai du faux. Comment dès lors s'expliquer la défiance que certains esprits nourrissent à

l'égard de la critique? La religion visiblement n'a rien à en redouter, parce que la religion, c'est la vérité même. Sans doute, comme l'esprit humain est faible et limité, il peut arriver que l'accord entre les dogmes révélés et les conquêtes de la science ne lui paraisse pas toujours évident; cet accord n'en subsiste pas moins, et une étude plus approfondie finit toujours par élucider le problème. Quand même la lumière ne se ferait pas pleinement, les droits de la critique n'en doivent pas moins être respectés : il faut savoir ignorer pendant tout le temps que Dieu permettra que la solution nous soit cachée. Cette solution existe, nous le savons : cela doit nous suffire; il importe médiocrement que nous la connaissions.

La première qualité du critique, c'est l'amour sans réserve de la vérité. Il ne servirait de rien de posséder les règles de la science critique, si l'on n'était pas résolu de les appliquer. Au contraire, la seule disposition de chercher courageusement la vérité et de ne chercher que la vérité dispense à la rigueur de la connaissance explicite des règles, parce qu'elle les suggère à celui qui a seulement l'esprit droit et attentif. Il est néanmoins utile que celui qui veut se lancer dans des études historiques, possède les critériums qui ont servi à ses devanciers. Nous renvoyons le lecteur au livre lui-même : il y verra fortement et limpidement condensé le fruit des travaux des hommes qui, à divers titres, se sont distingués dans ce genre de recherches : par exemple, les Mabillon, les Baronius, les Launay, les Noël Alexandre. Non seulement l'auteur énumère les diverses règles, mais il les discute avec une sagacité remarquable, admet les unes, écarte les autres, en renferme quelques-unes dans de sages limites. On méditera notamment avec profit ce qu'il dit de l'autorité de la tradition en général, des traditions populaires en particulier; ce qu'il pense de la véritable valeur de l'argument négatif, dont on a tant abusé.

Le P. de Smedt veut absolument que l'historien sérieux remonte aux sources. Il est certain que ce n'est pas la peine de prendre la plume pour répéter ce que d'autres ont dit avant nous, sans avoir de quoi confirmer leurs assertions. Les sources elles-mêmes sont de diverses espèces et de différentes dates. Quel crédit peut-on accorder à des auteurs qui n'ont écrit que de longs siècles après l'événement? L'auteur répond à cette question, qui a reçu des solutions bien diverses, et il le fait au moyen de distinctions néces-

saires. Il faut étudier d'abord le caractère de l'écrivain. Paraît-il rechercher avant tout la vérité? où court-il après les tableaux à effet, les scènes éclatantes? Dans le premier cas, on peut le croire, s'il affirme avoir eu sous les yeux des chroniqueurs contemporains en mesure d'être bien informés, ou assez voisins de l'époque dont il s'agit pour en avoir recueilli le souvenir autour d'eux; la seconde hypothèse le rend, au contraire, suspect. C'est se montrer trop sévère que de rejeter absolument tout témoignage dont la date ne coïncide pas exactement avec les événements rapportés.

La valeur du témoignage repose sur cette considération, que l'homme aime naturellement la vérité et incline à la dire, quand son intérêt ou sa passion ne s'y opposent point. Si ces conditions ne se rencontrent pas, il convient de suspendre son adhésion. Dans le cas où plusieurs narrateurs du même fait, émanant de personnages placés dans des camps ennemis, viennent à concorder, le doute n'est plus permis. Il est clair que très souvent la certitude fait défaut, et qu'il faut se contenter de la probabilité; mais cette probabilité même n'est pas à dédaigner, d'autant qu'elle peut s'accroître et même se convertir en certitude, grâce à la découverte de documents précédemment inconnus.

En dehors des annalistes ou historiens proprement dits, les poètes, les moralistes, les philosophes, les polygraphes, fournissent parfois des lumières très précieuses : la lecture attentive d'un écrivain qui n'est pas du métier, peut être toute une révélation. Les inscriptions, lettres ou dessins gravés sur les monuments, le genre de construction de ces monuments, les sceaux si répandus au moyen âge, sont également des sources d'information qu'il ne faut pas négliger. Autant de branches de la science qui ont chacune leurs règles tracées par des auteurs spéciaux, et qu'il est indispensable de connaître, à moins que l'on ne s'en rapporte à certains savants qui ont fait une étude particulière de ces matières, et dont la bonne foi, dans les résumés qu'ils présentent, est indiscutable.

Le P. de Smedt se garde d'oublier les silex taillés et les autres indices des habitudes et des mœurs de la société que l'on appelle préhistorique; mais il a soin d'expliquer avec quelle précaution l'on doit accepter les interprétations que certains amateurs, un peu trop fantaisistes, se permettent d'en donner. Tout pourtant dans ces conjectures n'est pas à rejeter.

Nous venons de prononcer le mot de conjecture. C'est le titre d'un

des chapitres les plus curieux et les plus originaux de cet excellent livre. Par cette porte discrètement ouverte, l'érudit pénètre dans des régions inexplorées, où parfois il lui est donné de faire d'étonnantes découvertes; seulement, il demeure bien entendu que ces données doivent recevoir leur confirmation d'une rigoureuse critique. Deux choses ajoutent au prix de cet ouvrage : la première, c'est le soin que l'auteur a pris de faire quelques applications de ses principes, notamment en ce qui concerne le baptême de Constantin et la venue de saint Pierre à Rome; la seconde consiste dans la distinction, juste et nécessaire, expliquée fort clairement, entre la tradition purement historique, qui est sujette à caution, parce qu'elle est humaine, et la tradition de l'Église entendue au sens doctrinal, et non parce qu'elle a Dieu pour garant. Les catholiques devront méditer cette petite dissertation, suspecte d'erreur, qui servira à éclairer leur foi et leur fournira des arguments contre les incrédules.

IV

Nous craignons beaucoup que M. Théodore Vibert ne parvienne pas à persuader les savants de toutes ses découvertes en ethnographie et en philologie. Il y a cependant beaucoup d'érudition dans son ouvrage; les vues ingénieuses, les rapprochements piquants y abondent. Mais l'auteur n'ignore pas, il en fait lui-même l'aveu, combien il est difficile de détruire les théories qui ont pris racine : c'est tout un ensemble de préjugés qu'il faudrait mettre bas; or notre siècle, bien qu'il se pique d'impartialité adore le préjugé. Et puis, disons-le franchement, il y a des préjugés légitimes. D'excellents arguments sont nécessaires pour en avoir raison; ceux que présente M. Th. Vibert ont-ils une force invincible? Le lecteur, après examen, jugera.

Nous croyons, au fond, l'idée qui a inspiré le livre, juste au moins dans certaine mesure; mais on chicanera l'auteur, et il s'y attend bien, sur l'extension qu'il y donne. Oui, nous aussi, nous avons la conviction que les doctrines sémitiques ont joué dans l'antiquité un rôle plus important qu'on ne l'a cru longtemps. Le brillant de la civilisation hellénique a relégué dans l'ombre les traditions orientales, ce patrimoine primitif de l'humanité. Ces traditions étaient vivantes pourtant; elles pénétraient les peuples plus nouveaux, elles

les animaient, à leur insu, d'un souffle mystérieux, peu saisissable, mais qui, à un moment donné, a servi à faire saluer dans le christianisme un hôte dont le visage n'était pas tout à fait inconnu. Un jeune érudit, M. Huit, ne lisait-il pas l'autre jour, à l'Académie des inscriptions, aux applaudissements de la docte compagnie, un mémoire sur les rapports de Platon et des philosophes grecs avec les sages de l'Égypte et de la Palestine? Il y a beaucoup de trouvailles à faire de ce côté. M. Vibert est un de ceux qui ont frayé la voie : c'est par là surtout que son livre restera, et c'est à ce titre que ses efforts méritent d'être encouragés.

Serrons d'un peu plus près le sujet soumis à notre examen. Dans l'état actuel de la science, toutes les langues dites indo-européennes forment une famille dérivant du sanscrit, qui en est considéré comme le type fondamental. Le grec, notamment, offre de grandes ressemblances avec le sanscrit. M. Th. Vibert ne nie pas cette parenté; mais, si nous osons dire, il en renverse les termes. Pour lui, le grec ne procède pas du sanscrit, mais le sanscrit, du grec : il le dit, mais ne le prouve pas. Ce n'est pas tout. Le grec serait lui-même, en grande partie du moins, un produit de l'hébreu; et il appuie son dire sur le rapprochement de plusieurs vocables appartenant aux deux idiomes. Ce tableau est fort curieux. Nous ne le trouvons pas suffisamment démonstratif; cependant nous y avons cueilli des similitudes frappantes, et qui semblent dénoter un certain commerce d'idées.

Mais comment expliquer cette généalogie de langages? Pourquoi Israël a-t-il influé sur la Grèce, laquelle, à son tour, aurait exercé un ascendant très puissant sur l'Inde? M. Th. Vibert va vous le dire : c'est la clef de tout son système. Des traditions généralement accréditées veulent que la Grèce doive une partie au moins de sa population et de sa civilisation à des éléments venus d'Égypte. Cécrops, le fondateur d'Athènes; Danaüs, qui peupla une partie de la Grèce et peut-être de l'Asie Mineure, venaient, dit-on, des bords du Nil. Quelques auteurs donnent également à Cadmus une origine égyptienne, bien que généralement on le fasse Phénicien. Or, les Israélites ont longtemps habité l'Égypte; ils y ont exercé une influence jugée assez redoutable pour les exposer à la persécution. C'est par les colonies égyptiennes fixées dans la Hellade que les idées et la langue des Hebreux se sont naturalisées dans ce pays. M. Th. Vibert va plus loin : il ne craint pas d'affirmer que les

foules qui accompagnèrent Danaüs, étaient formées des fils d'Israël. Le gros de la nation seulement suivit Moïse dans le désert; des essaims nombreux préférèrent la voie de mer. Il faut avouer que ni la Bible ni l'histoire profane n'offrent aucune trace de ces pérégrinations. Quelques papyrus parlent bien d'étrangers expulsés d'Égypte à cause des troubles qu'ils causaient; mais rien n'indique qu'il s'agisse des Hébreux.

Bacchus paraît maintenant sur la scène. Ce personnage mythologique, dont l'existence historique ne fait aucun doute pour notre auteur, était petit-fils de Cadmus par sa mère Sémélé, qui fut aimée de Jupiter. Il se rattache donc à la race sémitique par ses origines (suivant l'hypothèse de M. Vibert) et par le lieu de sa naissance, la ville de Nyse, que les uns placent à l'ouest, les autres à l'est du Nil, à l'orient biblique. Ce conquérant, ce civilisateur, ce fondateur d'empires, parcourt, à la tête d'une jeunesse ivre d'enthousiasme et de vin, la haute Asie, alors presque déserte, donne le nom de son épouse, la belle Ariane, au pays où il s'installe provisoirement, pénètre dans l'Inde, dont les habitants grossiers et dispersés dans de rares villages l'accueillent comme un bienfaiteur. Ainsi s'expliquent l'intronisation sur les rives de l'Indus des idées, de l'idiome et de la civilisation sémitiques.

Point important à noter : les Sémites que M. Vibert transplante en Grèce et dans l'Inde, sont infidèles aux traditions religieuses de leur ancêtre Abraham; ils restent, au contraire, profondément attachés aux pratiques superstitieuses, immorales et cruelles, dont les vrais Israélites, instruits par Moïse, eurent eux-mêmes tant de peine à se défaire, et qui sont exposées dans ce livre avec une hardiesse de langage qui montre bien que l'auteur n'a écrit ni pour les femmes ni pour les enfants. En résumé, la même race domine en Grèce, dans l'Inde et en Judée; mais, en dehors de cette dernière région, elle a conservé tous ses mauvais instincts.

Ces vues systématiques sur l'histoire primitive pourront, aux yeux de bien des lecteurs, ressembler à de la fantaisie; mais, si l'on rejette tout parti pris, on s'apercevra bien vite qu'en écartant des hypothèses purement gratuites, il reste un certain nombre de faits aussi dignes de crédit que la plupart de ceux qui forment la trame du récit des historiens dans ces temps reculés, et que sur ces faits on peut légitimement asseoir des inductions qui jettent un nouveau jour sur les marches, et, si nous osons dire, les remous de la civili-

sation. Nous devons, au surplus, louer l'auteur sans réserve de son zèle à poursuivre la fausse science, la science impie, et à venger nos Livres saints des critiques malveillantes d'esprits passionnés contre la vérité.

V. — VI. — VII. — VIII.

M. l'abbé Petit poursuit l'*Histoire contemporaine de la France*. Le cinquième volume, consacré au Consulat, repose l'esprit fatigué par le souvenir des événements tragiques des périodes précédentes : c'est une véritable époque de réparation. En dépit de quelques fausses notes, le ton est généralement satisfaisant. L'auteur, peut-être trop enclin à prendre pour l'opinion du pays les sentiments exaltés de la secte révolutionnaire, rend avec raison hommage aux mobiles élevés qui dictèrent au premier consul la pensée du Concordat, et à l'énergie qu'il dut déployer pour résister à la pression de son entourage. On doit également louer l'impartialité de l'historien, qui ne recule pas, à l'occasion, devant le blâme mérité, dans une circonstance malheureuse, par le héros juste objet de son admiration. Ce tome nous paraît supérieur aux précédents, au point de vue de la fermeté des jugements. Nous ne pouvons qu'engager M. Petit à l'accentuer encore davantage, et à demeurer persuadé que la vérité, et surtout la vérité religieuse, ne gagne pas à être présentée avec timidité.

Les *Mémoires* de Marmontel sont bien connus. Le tableau assez fidèle, bien que peint avec des couleurs un peu trop riantes, de la vie de l'homme de lettres à la fin du dix-huitième siècle, a son prix, parce qu'à cette époque, la haute littérature se trouva mêlée au mouvement philosophique et antireligieux qui prépara la catastrophe révolutionnaire. Marmontel joua, aux applaudissements de ses amis, un second rôle sur une des premières scènes du monde. Ses récits servent à constater l'incroyable facilité de mœurs de la haute société d'alors; ils montrent où conduisent naturellement l'oubli volontaire ou l'attaque systématique de la religion. Marmontel était l'un des plus honnêtes de cette bande de grands coupables. Son éducation forte et chrétienne dans la campagne du Limousin le préserva des plus grands excès. Le jeune homme qui, dans un instant critique de sa vie, entre dans une église pour consulter Dieu, ne pouvait aller aussi loin dans l'impiété que les d'Holbach et les Diderot. Le

philosophe imbu de maximes égalitaires qui déclare que la plus grande impression qu'il ait jamais ressentie, est celle qu'il a éprouvée au sacre de Louis XVI, dans la cathédrale de Reims, n'avait en lui rien du jacobin. La nouvelle édition, précédée d'une introduction de M. F. Barrière, qui se montre un peu trop pénétré des idées modernes, est remarquable par sa correction. C'est, en somme, un de ces livres qu'on ne laisse lire qu'avec précaution. L'auteur le destinait à ses enfants; nous ne le donnerons pas aux nôtres.

Les deux volumes de *Mémoires de Mme de Tourzel*, qui fut, comme tout le monde sait, gouvernante des Enfants de France durant une époque calamiteuse, se lisent avec un intérêt poignant. Toutefois, il faut remarquer qu'ils ne donnent pas une grande prise à la curiosité, car ils sont remplis de documents et récits que l'on trouve ailleurs. La seule partie originale peut-être de cet ouvrage se trouve dans les pages où l'auteur raconte son séjour dans la prison de la Force, et comment elle échappa aux massacres de Septembre. Ce passage, vif, mouvementé, ému, jette une lumière nouvelle, mais toujours lugubre, sur cette horrible journée.

Cette furie de carnage et de destruction était la conséquence des principes révolutionnaires, qui découlaient eux-mêmes des maximes de la franc-maçonnerie. Cette filiation logique est parfaitement mise en lumière par Mgr Fava dans son opuscule sur la *Franc-Maçonnerie*, dont on ne peut trop recommander la lecture et la propagation.

IX. — X. — XI.

Que peut-il y avoir de bon dans un livre dédié respectueusement *à M. Ernest Renan, au maître des études religieuses en France!* quel profit peut-on en tirer? Le lecteur sera peut-être bien surpris, si nous lui apprenons que l'ouvrage abonde en citations curieuses, qui font honneur, sans doute, à l'érudition de l'auteur, mais beaucoup moins, qu'il nous permette de le lui dire, à la sûreté de son jugement, car elles se retournent contre la thèse qu'il s'efforce de soutenir. Les peuples de race et de civilisation arienne, Grecs, Latins, Indiens et Perses, ont tous primitivement admis l'unité d'un Dieu tout puissant et source de toute existence.

Si l'on veut substituer la vraie science à la fantaisie, et posséder de saines notions sur les premiers âges de l'humanité, il faut lire

l'Écriture sainte en ayant sous les yeux le *Manuel biblique* de MM. Bacuez et Vigouroux, dont la troisième édition vient de paraître. Le nom du principal auteur suffit pour recommander l'ouvrage, qui a été adopté par Mgr Meignan, le docte évêque de Châlons, pour ses séminaires. Le *Manuel* est également destiné à faciliter aux jeunes prêtres la préparation des examens annuels, et au clergé en général la rédaction des conférences ecclésiastiques. Nous ne craignons pas d'ajouter que les laïques instruits le consulteront avec fruit.

Signalons, en passant, la dernière livraison parue (juin 1883) des *Analecta juris pontificii*, où se trouvent restitués dans leur texte primitif plusieurs pièces importantes, dont le successeur de Baronius avait seulement publié des extraits, et qui jettent une vive lumière sur la réunion projetée des Grecs à l'Église romaine en 1274.

XII. — XIII. — XIV. — XV. — XVI. — XVII. — XVIII. — XIX.

La biographie des grands personnages qui ont lutté et souffert pour la liberté de l'Église, prend une place honorable dans la littérature religieuse. A ce titre, nous devons mentionner avec éloge *Christophe de Beaumont*, archevêque de Paris, et *Lacordaire*. Ces deux personnages, très divers d'aspects, de caractère et de vocation, ont cela de commun qu'ils se sont tenus résolument sur la brèche. Le premier assista aux débuts de la grande conspiration contre la religion, conspiration dont le second vit le triomphe passager. Beaumont, inflexible sur la doctrine, s'attira l'inimitié du gouvernement dont il blâmait la mollesse dans la répression du mal. Lacordaire, très enclin aux concessions, parut croire, au contraire, que pour guérir le mal de son siècle, il était permis de se l'inoculer à petites doses, et par cette conduite, il suscita bien des méfiances, quoique son orthodoxie n'ait jamais pu être rigoureusement attaquée. Ces deux vies offrent donc un intérêt d'autant plus puissant, qu'elles sont intimement liées, la première aux intrigues des jansénistes et des philosophes; la seconde, à l'histoire des doctrines menaisiennes.

Les deux auteurs ont également bien traité leur sujet, le second avec un peu trop de complaisance peut-être pour son héros.

Mgr Ricard vient de faire paraître chez le même éditeur un beau volume sur *les Premiers Jansénistes*, qui est appelé à autant de succès qu'en ont obtenu ses aînés.

Le nom de Lacordaire, en nous rappelant la résurrection des ordres religieux, nous conduit naturellement aux maisons monastiques existant en France, notamment à l'antique abbaye royale de Bellefontaine, au diocèse d'Angers, dont M. H. Vérité raconte l'histoire de façon à détruire, les préjugés qui existent encore chez certains esprits contre les congrégations.

A côté de saint Benoît, auquel tout l'ordre de Citeaux et la Trappe de Bellefontaine se rattachent, il convient de placer saint Thomas d'Aquin, qui servit Dieu et l'Église par d'autres voies. Son panégyrique, par Mgr Gastaldi, archevêque de Turin, mérite d'être lu et médité en ce moment surtout où l'immortel Léon XIII nous convie à l'étude de la philosophie pour combattre la fausse science de ce siècle.

Non, les saints ne sont pas inutiles; ils jouent un grand rôle dans l'histoire. M. Sallé l'a démontré par des exemples heureusement choisis dans nos annales, en s'adressant aux ouvriers des cercles catholiques du Havre. Heureux les ouvriers, s'ils entendaient tous un semblable langage!

Signalons, en terminant cette courte revue des ouvrages où domine la pensée religieuse, un livre d'une grande valeur historique. Sous le titre modeste d'*Essai, sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain durant les trois premiers siècles*, M. H. Doulcet a résumé, complété et souvent rectifié les données publiées par ses devanciers sur ce sujet délicat, où tant de découvertes ont été récemment faites. L'auteur démontre qu'en somme la profession du christianisme fut, depuis Trajan jusqu'à Constantin, légalement condamnée. Il n'est pas sans intérêts de constater que cette thèse, présentée et soutenue à la Faculté des Lettres de Paris, a été refusée par MM. les examinateurs, dont elle n'exprimait pas les idées. Le jury avait pourtant reconnu que ce travail attestait des recherches consciencieuses. C'est une nouvelle preuve du libéralisme intelligent de l'Université.

Ceux qui sont curieux de voir comment les beaux sites choisis par la main de l'homme se transforment suivant le cours des siècles,

ne peuvent mieux faire que de lire l'*Histoire d'un vieux château de France*. La monographie du château de Montataire les mènera par un chemin très agréable de l'époque gallo-romaine à la Restauration, en rappelant des noms illustres : le roi Robert, Pierre l'Ermite, Bussy-Rabutin, Mme de Sévigné, Condé.

La maison F. Didot vient de publier le premier volume d'une nouvelle et fort belle édition de la *Géographie de Ptolémée*, texte grec et latin, avec force notes et commentaires, sous la direction de M. Muller. Ptolémée a condensé toute la science géographique et cosmographique de l'antiquité, qui était plus grande qu'on ne pense communément. C'est un livre indispensable à consulter sur la matière.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

XX

Le second volume de l'*Histoire de Charles VII* continue dignement cette publication, qui restera comme une des plus importantes faites à notre époque sur l'histoire de France. Le laps de temps traité par M. de Beaucourt, dans ce second volume, comprend treize annés, de 1422 à 1435.

« A son avènement au trône, Charles VII ne régnait que sur une faible portion du territoire. Le plus puissant des grands vassaux, le duc de Bourgogne, était à la tête du parti ennemi, les possessions du jeune roi se trouvaient réduites aux provinces du Centre », et il pouvait véritablement n'être considéré que comme le roi de Bourges. « Livrée depuis de longues années à des rivalités implacables, aux invasions anglaises, aux courses et aux ravages des gens de guerre de tous les partis, la France était comme épuisée et anéantie. » M. de Beaucourt commence son volume par un tableau saisissant de cet épuisement; et le *Bourgeois de Paris*, dans son *Journal*, a pu écrire avec raison : « Je ne cuide mie que depuis le roy Clovis, qui fut le premier roy chrestien, France fust aussi désollée et divisée comme elle est aujourduy. »

Mais, comme le remarque fort bien M. de Beaucourt, le sentiment royaliste se manifestait avec une puissance nouvelle en France. Il y

avait encore un roi, et ce mot de roi, a écrit un vieil auteur, François de Belleforest : « ce mot de roi a telle efficace et la majesté du prince ne scay quelle divinité, qu'il fait trembler les cœurs des mutins et resjouyt, tient en force, faict prendre haleine aux loyaux et fidèles sujects. » Il y avait bien un roi; mais ses serviteurs ne s'accordaient pas sur ses moyens d'action, et, à la cour, les uns voulaient poursuivre la guerre, les autres désiraient conclure la paix. Il y avait un roi, mais ses ministres ne pouvaient imposer la considération : le grand écuyer Frotier était emporté, violent; le premier ministre Louvet était connu par ses malversations, et Tanguy du Chastel, le grand maître de l'hôtel, abusait pour s'enrichir de la position acquise par son dévouement incontesté, lui qui avait fait ses preuves à la sortie de Paris et au pont de Montereau. Ces trois hommes, dit le chroniqueur Cousinot, « renommez de vie honteuse et deshonnête », tenaient systématiquement le roi à l'écart des affaires et des combats, où il aurait pu sans doute trouver la mort en hasardant sa vie, mais où il aurait, à coup sûr, conquis dans les cœurs français l'estime et l'amour qu'ils accordent si volontiers à qui sait, avec honneur, porter l'épée.

La bataille de Verneuil avait été perdue le 17 août 1424. Cette défaite des troupes royales, en accroissant la puissance anglaise, rendait plus évidente la nécessité d'une réconciliation entre les princes. Le gouvernement de Charles VII le comprit. Le duc de Bretagne se réconcilia le premier; et le second fils du duc, celui qui sera bientôt le connétable de Richemont, après avoir adopté d'abord le parti anglais, eut l'ambition de diriger le gouvernement du roi de France. Le 7 mars 1425, il reçut les lettres de connétable. Alors un parti d'opposition se forma contre lui et une lutte fut près de s'engager : c'était la guerre civile, car le président Louvet, entre les mains duquel le roi avait pour ainsi dire abdiqué tout pouvoir, entendait bien ne pas le partager. Le connétable, aidé de la reine de Sicile, la belle-mère de Charles VII, rompit en visière avec le président, qu'il appelle le mauvais traître. Bientôt Richemont domina sans conteste, car Tanguy du Chastel se retira et Louvet fut impuissant. Alors ce fut une nouvelle abdication que signa le roi au profit du connétable, celle-ci plus complète encore que la précédente, et même, nous dit M. de Beaucourt, plus humiliante.

Une fois, en effet, le connétable de Richemont devenu maître des affaires, un changement complet eut lieu dans la direction politique :

chacun chercha à exploiter la situation et à se faire donner des terres ou de l'argent. Richemont fit entrer au gouvernement son beau-frère la Trémoille, qui pendant six ans fut, selon l'expression de M. de Beaucourt, le mauvais génie du roi et de la France.

Charles VII montrait donc une faiblesse déplorable : pendant trois ans il avait subi l'ascendant de Louvet, pendant deux ans il subit avec résignation le joug du connétable; il le subira plus longtemps, mais alors c'est en ressentant pour lui un insurmontable dégoût.

La Trémoille, le beau-frère et le serviteur dévoué du connétable de Richemont, devint son rival : il s'insinua peu à peu dans l'esprit du roi; et les vieux serviteurs du dauphin, prêts à se dévouer pour lui, revinrent en ces jours malheureux témoigner encore leur fidélité. Jours bien malheureux en effet, car la journée des Harengs avait achevé d'anéantir la fortune de Charles VII. Le pauvre monarque songeait à quitter la France et à s'embarquer pour l'Écosse : sa cause pouvait être regardée comme perdue. Elle l'était en effet, selon toutes les données humaines; mais Dieu lui réservait un vengeur, et par la plus étonnante combinaison, si ce n'était le plus miséricordieux des miracles. Jeanne d'Arc quitta Domrémy, sur les marches de la Lorraine, et alla trouver le roi alors en Touraine, à Chinon, pour lui annoncer qu'elle avait mission de Dieu de faire lever le siège d'Orléans et de faire sacrer le roi à Reims. En effet, sa présence à l'armée ranima les troupes : Orléans fut délivré, et Charles VII conduit à Reims. L'élan royaliste et national a reçu de Jeanne d'Arc et de sa mission divine un branle décisif, prélude de la retraite prochaine des Anglais et de l'établissement du roi sur son trône.

La mission de Jeanne d'Arc expira le jour où le roi fut sacré. Après le sacre, les *voix* qui la conduisaient se turent. Jeanne resta cependant au milieu des camps, pour obéir à son ardeur, mais non pour accomplir une mission d'en haut. M. de Beaucourt, on le voit, n'adopte pas le système qui étend la mission de Jeanne d'Arc au delà du sacre, pour avoir le plaisir de montrer qu'elle n'a point été remplie et que par conséquent elle n'a point été inspirée. M. de Beaucourt n'adopte pas non plus le dire de certains historiens, que la mission de Jeanne a échoué par la trahison du roi. « Rien n'est moins historique, écrit le savant auteur, que de soutenir que la mission de Jeanne fut manquée par la faute de Charles VII et de ses favoris. » Charles VII et son conseil ont subi au contraire l'as-

cendant de Jeanne d'Arc, et le roi demeura fidèle à la mémoire de Jeanne. Charles VII se dégagea peu à peu des liens qui l'enchaînaient. Le connétable et la reine de Sicile prêtèrent la main à l'assassinat de la Trémoille, et le sire de Gaucourt, un des héros de Nicopolis, obtint la confiance du roi revenu à lui-même.

Ici et à chaque instant de cette histoire, une interrogation douloureuse arrive sur les lèvres du lecteur : Qui donc paralysait ce roi si intrépide à certaines heures ? subissait-il l'influence de passions honteuses ? On l'a dit, mais rien n'a été prouvé. On sait parfaitement à présent qu'Agnès Sorel ne parut à la cour qu'en 1444, quinze ans après Jeanne d'Arc ; et les prétendues maîtresses que l'on suppose au roi, ne semblent pas en tout cas avoir eu de l'influence. Les habitudes religieuses de Charles VII offriraient du reste un singulier contraste avec le dérèglement de mœurs dont on l'accuse. « Il menoit noulte saincte vie », dit Jacques du Clercq. Quant aux plaisirs qu'il aurait trop aimés, dit-on en citant le mot de la Hire, qu'on ne pouvait perdre plus gaiement son royaume, M. de Beaucourt observe que ce mot n'apparaît qu'au seizième siècle. Les fêtes et les plaisirs eussent été d'ailleurs peu brillants, car le roi était très pauvre et toujours réduit pour vivre à recourir aux expédients.

Signaler tout ce que le récit de M. de Beaucourt vient révéler ou rectifier de faits, serait bien long. L'agriculture, le commerce, l'industrie, ont leur histoire, comme l'administration et le gouvernement. Remarquons seulement qu'un des points qui nous a paru le plus heureusement éclairci, le plus nouveau et des mieux exposés, est la négociation suivie entre les ambassadeurs du roi et ceux du duc de Bourgogne à Bourg-en-Bresse, en présence du duc de Savoie, au mois de décembre 1422. On avait lu les dépêches de la grande diplomatie italienne au quatorzième et au quinzième siècle. M. de Beaucourt nous a révélé les dépêches non moins curieuses, non moins dignes et habiles, de la diplomatie française au quinzième siècle. Ces dépêches sont en partie aux archives de Turin : grâce à elles, M. de Beaucourt a pu rectifier le récit donné par M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*. Le gouvernement de Charles VII comprenait alors très bien que, pour relever la France au dehors et lui rendre son antique prestige, il était indispensable de la pacifier au dedans. Cet important résultat ne pouvait être obtenu qu'au moyen d'un rapprochement avec le

duc de Bourgogne, et c'est justement le but que poursuivirent les ambassadeurs de Charles VII. Un premier acte fut le traité conclu à Nantes, le 18 mai 1424, traité dont aucun historien jusqu'ici n'avait parlé. En comprenant ses articles avec ceux arrêtés dans la conférence de Bourg, on voit que les premières propositions faites par les ambassadeurs du duc de Bourgogne ont été modifiées et ont été adoucies. Sa trêve du 28 septembre 1424 fut le résultat de ces pourparlers; mais, au lieu de la paix, on allait encore avoir la guerre.

Les négociations si vainement poursuivies en vue d'opérer un rapprochement entre Charles VII et le duc de Bourgogne devaient être reprises sur l'initiative de René d'Anjou. Grâce à la médiation des cardinaux, le duc de Bourgogne obtint ce qu'il demandait; mais, si Philippe recueillit le profit à la paix d'Arras (1435), l'honneur de ce grand résultat, écrit très bien M. de Beaucourt, peut être attribué à Charles VII.

Tels sont quelques-uns des faits racontés dans ce second volume avec un luxe de détails puisés dans l'étude des chroniques, des lettres et dépêches, qui livrent au chercheur le secret du passé. Mis en œuvre avec un grand talent d'exposition, ils font revivre un règne, ils font revivre un roi. L'*Histoire de Charles VII* restera comme un des principaux monuments historiques élevés en notre époque.

Cte Henri DE L'ÉPINOIS.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il n'y a pas encore cent ans que la proclamation des « principes de 89 » inaugurait la Révolution, et depuis lors, il y a eu une suite si prodigieuse d'événements, un tel changement s'est opéré en toutes choses, qu'il semble que cette date se rattache aux souvenirs les plus reculés. Cependant la Révolution est vivante au milieu de nous, elle domine, elle règne. La république est son expression la plus complète, et en elle se manifestent pleinement ses doctrines et ses œuvres. Encore quelques années, et la république, si elle subsiste, pourra célébrer dans le centième anniversaire de 1789 la date de sa fondation. Le parti dominant a voulu se donner un avant-goût de cette commémoration, en restaurant avec éclat le berceau de la Révolution, cette salle du Jeu de Paume, où les députés du Tiers, réunis dans un esprit d'opposition à la royauté, firent le serment de ne pas se séparer sans avoir donné une constitution à la France.

Ces novateurs ne comptaient pour rien l'antique constitution « gravée ès cœur des Français », sous l'empire de laquelle la France monarchique avait vécu et grandi. Ils inaugurèrent malencontreusement l'ère des constitutions écrites, de ces constitutions de papier dont M. Jules Ferry a dit, avec plus de raison qu'il ne croyait, que la difficulté n'est pas de les faire, mais de les faire vivre. La France révolutionnaire en a déjà usé une douzaine; la dernière n'avait pas cinq ans de date, qu'il était question de la réviser. Cette seule remarque aurait dû suffire à tempérer l'enthousiasme du président du conseil des ministres pour la Révolution. Les discours qu'il a prononcés à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle du Jeu de Paume sont d'un fanatique admirateur de 89 et de 93, que rien n'a pu ni éclairer ni instruire. Donner à la France une constitution en 89 c'était, à ce que prétend M. Ferry, substituer le règne de la loi à la domination de l'arbitraire, l'égalité au privilège, la liberté

au despotisme. On l'a bien vu ensuite! La Constitution de 1790 a produit la Terreur. Serait-ce là ce règne de la loi, ce régime d'égalité et de liberté promis par les nouveaux constituants, et salué par M. Ferry?

Le président du cabinet a dit encore que la Révolution française avait été passionnément éprise de trois choses : la souveraineté nationale, la liberté, la justice sous la forme de l'égalité, et que ces trois choses elle les avait réalisées. Nous serions donc arrivés à l'âge d'or du monde, et tout devrait être joie, paix et prospérité dans le pays. Vraiment, est-il bien venu ce ministre de la république à proclamer les bienfaits de la Révolution? Qu'a-t-elle produit en réalité? L'inanité des résultats est telle que les partisans les plus ardents de la Révolution en sont à l'attendre encore. Telle était la pensée des fauteurs de la Commune, telle est aussi celle des divers groupes politiques et socialistes qui, sous les noms différents de radicaux, d'intransigeants et d'anarchistes, s'accordent à dire que la révolution annoncée en 89 en est encore à s'accomplir. Devant les faits, ses adeptes ont le droit de dire que ni la souveraineté populaire, ni la liberté, ni la justice, n'existent. M. Ferry parle en faveur de la Révolution en heureux parvenu. Pour lui, la Révolution est faite; mais pour les autres, elle reste à faire.

Au train dont vont les choses, il n'est pas sûr que ce soient ceux qui viennent de fêter la restauration de la salle du Jeu de Paume qui se trouvent appelés à célébrer le centenaire de 89. La Révolution marche vite. Les classes ouvrières ne se tiennent pas pour satisfaites des résultats proclamés par M. Ferry; elles, aussi, réclament leur 89; elles ne croient pas l'avoir eu. A leurs yeux, la Révolution n'a profité qu'à la bourgeoisie, dont le gouvernement actuel est la juste expression; elles rêvent une révolution plus radicale qui marquerait l'avènement de la démocratie; elles aspirent, à leur tour, au bien-être, à la propriété, à la domination. Quand leur jour sera venu, la grande, l'immortelle Révolution, comme l'on dit, aura perdu beaucoup de ses admirateurs d'aujourd'hui. Peut-être n'y aura-t-il pas besoin d'autre réponse aux discours de M. Ferry, aujourd'hui président du Conseil des ministres, que celle qu'il y fera lui-même alors. Non, la Révolution n'a pas fondé la justice et la liberté, non elle n'a pas apporté au monde la paix sociale. Les revendications du parti révolutionnaire lui-même en sont la preuve. Qu'a-t-on demandé à toutes ces

époques de commotion et de bouleversement politique, si fréquentes en ce siècle? La justice et la liberté. Que demande-t-on encore aujourd'hui? La justice et la liberté. C'est au nom de la justice et de la liberté que se fera encore la prochaine révolution, celle que nous prépare le régime républicain, et qui sera beaucoup plus profonde et plus radicale que les précédentes.

Des lois comme celle qui vient d'être votée par la Chambre des députés sur les syndicats ouvriers ne sont pas une satisfaction réelle donnée aux besoins et aux aspirations légitimes des classes ouvrières; mais, par contre, elles leur donnent une arme dangereuse et elles accroissent considérablement la force de la démocratie. Les vrais amis du peuple, les hommes dévoués qui, dans un esprit de foi et de charité, se sont préoccupés d'améliorer le sort de la classe ouvrière, tels que les organisateurs des cercles catholiques d'ouvriers et ces chefs d'industrie qui ont joint chez eux l'exemple à la théorie, ont une solution complète, et simple à la fois, de ce redoutable problème de l'organisation du travail qui pèse sur l'avenir de la société. Ils proposent de faire revivre le principe des anciennes corporations de l'union libre entre patrons et ouvriers, en l'appliquant aux exigences du temps présent. C'est sur ce principe qu'a subsisté, durant des siècles, la paix sociale. Mais il a suffi à M. de Mun et aux autres orateurs de la droite de l'exposer pour ameuter contre eux tous les préjugés et toutes les passions de la gauche. Aucune institution du passé ne trouve grâce devant les républicains, qui se croient obligés pour faire valoir la république, de calomnier et d'outrager toutes les choses de l'ancienne France. Cependant, mise en demeure de s'occuper de l'organisation du travail, de pourvoir aux intérêts de l'ouvrier, la gauche ne trouve rien à faire qu'une loi de guerre; car c'en est une que cette loi sur les syndicats ouvriers. Plutôt que de revenir au régime des corporations, approprié aux convenances de la nouvelle société, et dans la crainte que cette forme d'association, toute chrétienne dans son principe, ne ramène les ouvriers aux pratiques de la religion, la majorité républicaine a préféré faire l'expérience d'une organisation ouvrière aussi redoutable pour la paix sociale que pour le travail national. La nouvelle loi autorise, en effet, la formation d'unions ou coalitions, non seulement entre les syndicats d'ouvriers exerçant la même profession, mais entre les syndicats d'ouvriers exerçant des métiers similaires. En d'autres termes, comme on l'a fait remarquer, les syndicats

ouvriers jouiront du droit formidable de se coaliser en nombre illimité, sous le prétexte d'arracher des concessions aux patrons d'une industrie déterminée et, en réalité, pour écraser cette industrie ; car ce n'est pas seulement un salaire plus élevé qu'ils réclament, mais ils entendent aussi aujourd'hui substituer le travail à la journée au travail à la tâche, le travail sans responsabilité et sans garantie au travail personnel et consciencieux. L'industrie nationale, déjà livrée à la concurrence étrangère, et affaiblie par tant de causes, résistera-t-elle à ce système de coalition qui aurait pour résultat la dépréciation, l'infériorité des produits français ou la ruine des patrons? Nos législateurs ne paraissent pas s'être préoccupés de ce côté de la question. Sans doute, la victoire quelque peu ridicule remportée dernièrement au Champ de Mars, par M. Ferry, les rassure contre le danger des coalitions ouvrières; toutefois, des succès de ce genre ne sont pas un palliatif sérieux à des lois de discorde et d'anarchie, et même la répression de la justice, dût-elle toujours s'exercer aussi rigoureusement qu'envers la trop célèbre Louise Michel et ses complices, ne constitue pas une garantie suffisante contre les excès populaires.

A toutes les hontes du régime républicain, quel besoin les hommes du jour ont-ils eu d'ajouter cette apothéose scandaleuse et carnavalesque de Garibaldi, dont Paris a été témoin, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort? Il est vrai que le gouvernement n'y a point pris part directement, mais devait-il tolérer, pour l'honneur du nom français, l'apologie publique de ce chef de bandits, qui n'a su pendant la guerre que piller et trahir, et qui est mort en insultant la France? Du reste, on peut dire qu'il a été de la fête. Les discours entendus à cette triste manifestation, à laquelle toutes les sociétés anticléricales et libres penseuses avaient été conviées, ne sont en effet, que le commentaire des actes du gouvernement et de la majorité. Un sieur Delattre, entre autres, conseiller municipal de Paris, a révélé avec une franchise farouche le fond de la théorie républicaine. Ce logicien de la Révolution a déclaré ne vouloir, lui aussi, que la liberté du bien, mais au profit de la libre pensée contre la religion ; il a proclamé que ceux qui veulent la liberté pour tous sont des fous, qu'il faut ne la donner qu'à ceux qui sont honnêtes, c'est-à-dire, selon lui, antireligieux, mais jamais surtout aux prêtres ni aux cléricaux.

C'est exactement la règle de conduite du parti républicain aujour-

d'hui au pouvoir. C'est en vertu de ce principe de la liberté du bien au rebours, que le gouvernement et ses amis ont expulsé les congrégations religieuses, confisqué la liberté de l'enseignement, établi l'instruction laïque obligatoire, profané les cimetières, renversé les croix, banni le prêtre des casernes et des hôpitaux. Et cette série d'attentats contre la religion continue, malgré les protestations de la conscience chrétienne et de l'opinion honnête. Les dernières croix ont été abattues dans les cimetières par ordre de la municipalité et avec l'agrément du pouvoir ; on a commencé à enlever les crucifix des salles de justice, et voici qu'une loi, insuffisamment amendée par le Sénat, va permettre à n'importe quel agent de société de solidaires d'enlever aux familles les cadavres de leurs membres, sous prétexte d'engagements antérieurs, et d'ajouter à la douleur de la mort la honte et la désolation d'un scandale. Pendant ce temps-là, le gouvernement continue à retirer aux prêtres qui lui sont dénoncés pour leur zèle sacerdotal le traitement que la loi leur assure. On compte déjà par centaines les curés victimes de la confiscation. C'est un système de persécution. Il n'y a pas de fonctionnaire républicain qui ne croie faire preuve de zèle en dénonçant à ses supérieurs quelque prêtre. Ce sont non seulement les ministres qui enjoignent aux évêques d'avoir à déplacer tel ou tel curé sous menace de suspension de traitement, mais certains préfets n'attendent même plus les ordres de Paris pour agir, et l'on a vu jusqu'à des maires s'arroger le droit de refuser à leur curé la délivrance de leur mandat.

Malgré son extrême désir de conciliation et sa volonté persévérante de vivre en paix, même avec les gouvernements hostiles à l'Église, le Souverain Pontife a jugé que ce régime de persécution ne pouvait s'étendre davantage sans protestation de sa part. Il est de notoriété publique aujourd'hui que, non content d'avoir fait entendre une première fois ses paternelles mais fermes remontrances par l'entremise du Nonce apostolique, Léon XIII a pris le parti d'écrire directement au Président de la République, pour lui faire entendre ses doléances. On ne connaît pas, malgré les résumés anticipés de certains journaux, la teneur de la Lettre pontificale, mais il est facile de supposer qu'elle contient une récapitulation de toutes les mesures hostiles prises jusqu'ici par la République contre la Religion, et de toutes celles qui se préparent, telles que la loi sur le divorce, la dépossession des chapitres et des évêchés, et

l'obligation du service militaire pour le jeune clergé. Le Pape n'a eu qu'à prendre l'un après l'autre tous les actes du pouvoir pour en former une longue liste de griefs, et pour montrer que c'est le principe lui-même du Concordat qui est atteint par la persécution.

La lettre pontificale sur laquelle le conseil des ministres a délibéré avec le destinataire, ne sera pas, dit-on, rendue publique ; elle serait la condamnation de la politique du gouvernement et du parti républicain. Déjà les journaux officieux s'appliquent à en dénaturer le caractère, pour en diminuer l'effet. Ils devinent bien qu'aux actes d'hostilité de la république, le Saint-Père a opposé son désir sincère de la paix, et alors ils intervertissent les rôles, attribuant à la République la paix et au catholicisme la guerre. N'est-ce pas la constante tactique des persécuteurs du jour de représenter la guerre qu'ils font à l'Église, comme une juste représaille contre ses attaques et ses empiétements? Mais leurs actes confondent leur hypocrisie.

Au lendemain même de la réception de la Lettre du Souverain Pontife, le préfet de la Seine signifiait, par ordre du ministre de l'intérieur, aux derniers aumôniers des hôpitaux qu'ils eussent à s'en aller pour le 1er juillet. Après leur départ, la chapelle sera fermée, et tout service religieux cessera. Il sera toutefois permis aux malades, moyennant une demande constatée sur un registre à souche, visée et paraphée par l'administration, de faire venir de la paroisse voisine un prêtre à qui l'on permettra de se tenir dans une salle particulière, loin de tout contact avec les autres malades, et s'il s'agit d'un moribond, d'accéder à son lit, s'il en est temps encore après toutes les formalités, et de lui administrer les derniers sacrements, sous la surveillance de gardiens qui veilleront à ce qu'il n'adresse la parole à nul autre que lui ! Ainsi, pendant que les officieux répètent à l'envi, au sujet de la Lettre du Souverain Pontife, que la République ne fait que se défendre politiquement contre les agressions du catholicisme, le gouvernement approuve la mesure de persécution la plus odieuse qui ait encore été prise, parce qu'elle s'adresse à des malades, à des mourants. Dira-t-on encore qu'il y avait nécessité pour la République à se prémunir contre les attaques des aumôniers des hôpitaux et des malades leurs complices? N'est-il pas évident que c'est la haine seule de la religion qui a poussé le conseil municipal à demander l'expulsion du prêtre des hôpitaux, et le gouvernement à la permettre de concert avec lui? Ici, il ne s'agit plus en aucune manière de raison politique, de sauvegarde des principes

républicains, de droit de légitime défense ; c'est l'esprit de secte, le fanatisme antireligieux seul qui se montre. Cet acte, si déplorable qu'il soit, vient à point confirmer les plaintes du Souverain Pontife, et dévoiler le fond de cette politique hypocrite qui, sous prétexte de défendre les droits de l'Etat contre les empiétements du cléricalisme, tend en réalité à établir l'irréligion d'État.

Le gouvernement, esclave d'une majorité fanatique, sera-t-il assez sage pour entendre les graves avertissements du chef de l'Eglise et assez fort pour faire droit à ses réclamations? La démarche pleine de condescendance de Léon XIII auprès de M. Grévy aura-t-elle pour effet de suspendre la marche de la persécution et de prévenir une rupture avec le Saint-Siège? Si l'expérience pouvait ajouter quelque chose à la lettre du Pape, l'exemple de l'Allemagne devrait servir de leçon à nos gouvernants. Là, les événements eux-mêmes ont contraint le chancelier de l'empire à en finir avec le *Kulturkampf*. Las de lutter contre un pouvoir plus fort que le sien, et après avoir vu sa politique tour à tour astucieuse et brutale échouer devant la résistance ferme et inébranlable des catholiques, M. de Bismarck a dû prendre le parti de faire sa paix avec l'Eglise. La retraite de M. de Bennigsen, en amenant la dissolution du groupe national libéral dont il était le chef, et qui formait le principal soutien de M. de Bismarck dans sa lutte contre le catholicisme, a achevé de mettre le chancelier dans l'obligation de s'arranger avec Rome. Le Landtag prussien vient d'adopter le nouveau projet de loi politico-ecclésiastique présenté par M. de Bismarck lui-même et amendé dans un sens favorable aux réclamations du centre. Ce n'est pas encore la paix, mais c'est un progrès marqué dans la voie de la pacification religieuse. Tout en critiquant le projet sur les points où il laisse subsister l'arbitraire gouvernemental, l'habile chef du centre, M. Windthorst, et ses collègues l'ont accepté. La nouvelle loi, sans consacrer pleinement la liberté du ministère pastoral, établit un régime de transaction favorable à une entente définitive avec le Saint-Siège et les catholiques allemands; c'est un premier succès pour la cause catholique, et un acheminement vers la révision complète de ces lois de mai, qui ont été plus funestes à l'empire et à la politique de M. de Bismarck qu'à l'Eglise et au développement du catholicisme. L'échange de lettres entre Léon XIII et l'empereur Guillaume n'aura pas été étrangère à cette solution d'un conflit qui trouble l'Allemagne depuis dix ans. Le Pape a usé envers la France de plus de patience encore et de

longanimité. Si le gouvernement devait repousser le suprême avertissement qui vient de lui être adressé, il assumerait sur lui toute la responsabilité d'une crise qui aurait pour le pays et pour la république de plus graves conséquences, que n'en a eu pour l'empire allemand la lutte religieuse dans laquelle M. de Bismarck s'est imprudemment engagé et qu'il se voit obligé aujourd'hui d'abandonner.

« A aucune époque de l'histoire, s'est écrié M. Windhorst au cours des débats du Landtag, l'importance du Saint-Siège n'a été plus grande que maintenant. » Les puissances schismatiques et hérétiques elles-mêmes semblent le reconnaître à la manière dont elles reçoivent les ouvertures de Léon XIII. De tous les ambassadeurs envoyés au sacre de l'empereur de Russie, aucun n'a reçu nn accueil plus empressé que le representant du Souverain Pontife. Des explications ont été échangées, des promesses faites. Il y a eu là un heureux gage de rapprochement entre la Russie et le Saint-Siège. Malgré son fanatisme protestant, l'Angleterre aussi a commencé à renouer des relations qui, pour n'être pas officiellement avouées, n'en sont pas moins le signe de l'importance que son gouvernement attache à correspondre avec le chef de l'Eglise, ne fût-ce que pour faire servir son autorité morale à l'apaisement des troubles qu'une politique égoïste et oppressive a suscités en Irlande. A Rome même, au siège de la puissance du gouvernement spoliateur qui a remplacé la paternelle domination du chef de l'Eglise, l'influence de la papauté s'est fait sentir dans les dernières élections municipales qui ont été un succès pour la cause catholique. Les leçons de la politique apprennent de plus en plus aux hommes d'Etat qu'il faut compter avec le Pape ; elles rendent plus sensible son action dans le monde, et établissent plus manifestement la haute suprématie d'une autorité spirituelle toute-puissante sur les âmes.

Si la politique antireligieuse du régime républicain trouble le pays et opprime les consciences, sa politique extérieure, trop portée aux expéditions et aux conquêtes lointaines, n'est pas sans causer d'inquiétudes. Sans doute, la France a des droits à faire valoir, des intérêts légitimes à soutenir ; mais avec un gouvernement aussi désorganisé et aussi inepte que le nôtre, il faut craindre que le plus légitime exercice de nos droits et de notre influence ne se retourne contre nous et ne nous cause que des embarras et des dangers. A Madagascar, la prompte action militaire de l'amiral

Pierre a eu les résultats qu'on pouvait en attendre ; le bombardement des côtes et l'occupation des deux principaux ports de l'île, Tamatave et Majunga, obligeront le gouvernement hova à subir nos conditions, si la diplomatie sait achever l'œuvre de la flotte. A la nouvelle des premières opérations militaires, les ambassadeurs hovas, dont la mission équivoque n'a fait que rendre une action de la France plus nécessaire, ont repris la route de Madagascar, et leur retour, joint aux conseils prudents de l'Angleterre, achèvera sans doute de déterminer le gouvernement de la reine Ranavalo à conclure avec la France un arrangement conforme à la justice.

Mais les succès faciles remportés à Madagascar ne doivent pas inspirer une confiance imprudente sur l'issue de l'expédition du Tonkin. Le diplomatie chinoise est venue se mettre à la traverse de nos projets de conquête. La cour de Pékin allègue sérieusement des droits plus ou moins réels de suzeraineté sur le Tonkin. La correspondance du marquis de Tseng, représentant de la Chine auprès des puissances occidentales de l'Europe, va jusqu'à remettre en cause le traité même de 1874, qui est la base de nos droits au Tonkin. Sur ce terrain, il n'y aurait guère de place pour des négociations. Le départ précipité du marquis de Tseng pour Londres, après une entrevue avec M. Jules Ferry, serait, selon les uns, un commencement de rupture, tandis que d'autres assurent qu'il ne doit pas être interprété comme un symptôme fâcheux pour le succès des pourparlers entre la France et la Chine. Nul doute que les conseils de l'Angleterre n'influent sur les déterminations de la cour de Pékin. C'est là le point noir de notre expédition, qui n'est pas vue favorablement par nos voisins d'outre-Manche.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

8 *juin.* — Mgr Freppel interpelle le gouvernement sur la troisième expédition contre les Bénédictins de Solesmes. L'éloquent orateur retrace tous les détails de cette burlesque campagne à laquelle prennent part un sous-préfet, plusieurs gendarmes, trois serruriers et un cuisinier. M. Margue, sous-secrétaire d'État, répond, en invoquant toujours les fameux arrêts des parlements contre les congrégations religieuses. M. Madier-Montjau crie de toute la force de ses poumons : Sus aux congrégations ; et le tout se termine par le vote d'un ordre du jour de la majorité qui ratifie la troisième expédition du sous-préfet de la Flèche contre le jardinier de l'abbaye de Solesmes.

9. — M. de Baudry d'Asson demande à interpeller le ministre des cultes sur la suppression de traitement de plusieurs curés de la Vendée. M. Martin Feuillée refuse de répondre, et la majorité de la Chambre s'empresse d'ajourner l'interpellation à un mois, le plus long délai qu'autorise le règlement.

Mgr Vannutelli, représentant du Saint-Siège au couronnement de l'empereur de Russie, remet à Sa Majesté Impériale une lettre autographe de Léon XIII, en adressant au tsar, en langue latine, le discours suivant dont nous donnons la traduction :

« Sérénissime et très puissant Empereur,

« L'heureuse solennité dans laquelle le diadème impérial déposé sur Votre front vient ajouter à la dignité suprême, en Votre personne, sa plus haute splendeur, a offert au Souverain Pontife Léon XIII la précieuse occasion de manifester ses bons sentiments pour Votre Majesté Impériale et Royale, et il m'a envoyé, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour Vous exprimer aujourd'hui en son nom ses félicitations sincères et tous les vœux qu'il forme pour votre prospérité.

« Le Chef suprême de l'Eglise catholique se réjouit, en effet, du fond du cœur, de voir, sur le trône de cet immense empire, succéder à ses ancêtres un Prince que distinguent une grandeur d'âme vraiment royale et les qualités dignes d'un souverain ; et pendant que, par mon intermédiaire, il fait parvenir à Votre Majesté l'expression de cette joie, il offre de ferventes prières au Roi des rois et Seigneur des seigneurs pour qu'il vous donne, très auguste Empereur, un règne long et prospère ; pour qu'il accorde toutes sortes de biens à la Famille Impériale, dont le Souverain Pontife se rappelle, avec un très grand plaisir, avoir reçu plusieurs fois au Vatican les sérénis-

simes Princes; et enfin pour qu'il fasse à vos peuples le don d'une inviolable fidélité envers leur souverain, de la tranquillité et d'une véritable paix.

« Mais comme le Souverain Pontife ne souhaite rien plus vivement que de voir un accord solide et ferme établi entre le Siège Apostolique et Votre Cour Impériale, pour le bien du peuple chrétien habitant dans les limites de Votre empire, il forme aussi les vœux les plus ardents pour que les conventions, fondement et présage de la prospérité de ce peuple, qui ont été signées à Rome d'un commun accord avec Votre Majesté, reçoivent maintenant, après que Vous avez pris en main les rênes du pouvoir, les heureux développements qu'elles réclament, bien persuadé que plus les liens de la concorde avec le Siège Apostolique seront multipliés, plus Votre Majesté Impériale et les peuples soumis à son sceptre en retireront d'heureux fruits.

« Je suis heureux, très auguste Empereur, de vous exprimer ces sentiments par l'ordre et au nom du Souverain Pontife, et je me fais en même temps un devoir d'offrir à Votre Majesté Impériale et Royale l'expression de mes félicitations personnelles et de mon respect. Je prie Votre Majesté de daigner les accepter avec bonté et bienveillance, et je prie Dieu en même temps de conserver longtemps et de protéger, pour le bonheur de cet empire, Votre Majesté. »

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur l'élection des juges consulaires.

10. — Des élections sénatoriales ont lieu dans la Meurthe et-Moselle et dans le Lot, au profit de candidats républicains.

11. — Le Saint-Père adresse au monde chrétien la Constitution suivante sur la règle du Tiers-Ordre séculier de Saint-François d'Assise. La publication de ce document intéresse un trop grand nombre d'âmes, pour que nous ne le donnions point ici *in extenso*.

CONSTITUTION DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII, PAPE PAR LA PROVIDENCE DIVINE SUR LA RÈGLE DU TIERS-ORDRE SÉCULIER DR SAINT-FRANÇOIS

Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, Ad perpetuam rei memoriam.

« Le Fils du Dieu de miséricorde qui, en imposant aux hommes un joug très doux et un fardeau léger, a pourvu à la vie et au salut de tous, a laissé à l'Eglise, fondée par lui, l'héritage non seulement de sa puissance, mais encore de sa miséricorde, afin que les biens qu'il a apportés au monde se transmettent, avec le même caractère de charité, dans toute la suite des siècles. C'est pourquoi, de même que dans tous les actes que Jésus-Christ a accomplis et dans tous les préceptes qu'il a donnés durant sa vie mortelle, ont brillé une sagesse pleine de douceur et la grandeur d'une inaltérable bénignité; de même dans chacune des institutions de la religion chrétienne éclatent une bonté et une douceur admirables, de facon que l'on reconnaît dans l'Église, en cela encore, la ressemblance de Dieu, qui *est charité*. Or, c'est particulièrement le propre de cette maternelle bonté d'accommoder sagement les lois, dans la mesure du possible, aux temps et aux mœurs, et d'user toujours, dans ce qui est commandé et exigé, d'une souveraine équité. Et par ce mélange de charité et de sagesse, l'Eglise parvient à unir l'immu-

tabilité absolue et perpétuelle du dogme avec une prudente variété dans la discipline.

« Ces principes nous servent d'inspiration et de règle dans l'exercice du Souverain Pontificat, et Nous regardons comme un devoir de notre charge la juste appréciation de la nature des temps et la considération de toutes les circonstances, dans la crainte que la difficulté ne détourne quelqu'un de la pratique des vertus salutaires. Et Nous avons voulu maintenant examiner en ce sens le *Tiers-Ordre* franciscain appelé *séculier*, et décider s'il ne conviendrait pas, à cause du changement des temps, d'apporter quelque tempérament aux lois qui le régissent.

« Nous avons déjà vivement recommandé à la piété des chrétiens cette admirable institution du patriarche saint François, par la Lettre Encyclique *Auspicato*, que Nous avons publiée le XVII septembre de l'année dernière. Nous l'avons publiée dans cette intention et cet unique but de rappeler opportunément par Notre invitation le plus grand nombre d'hommes possible au mérite de la sainteté chrétienne. Car la négligence des vertus chrétiennes est la principale source et des maux qui pèsent sur nous, et des périls qui nous menacent : on ne peut remédier à ces maux et conjurer ces périls par aucun autre moyen qu'en hâtant le retour des particuliers et de la société à Jésus-Christ, *qui peut sauver à jamais ceux qui par lui s'approchent de Dieu.*

« Or, les institutions fondées par saint François n'ont pas d'autre objet que de favoriser la pratique des préceptes de Jésus-Christ ; car leur très saint fondateur s'est uniquement proposé d'ouvrir une sorte d'arène dans laquelle s'exercerait plus efficacement la vie chrétienne. Assurément, les deux premiers Ordres franciscains, formés à l'école des grandes vertus, tendent à quelque chose de plus parfait et de plus divin ; mais ils ne sont accessibles qu'au petit nombre, c'est-à-dire à ceux à qui il est donné, par une grâce spéciale de Dieu, d'aspirer avec une particulière ardeur à la sainteté des conseils évangéliques. Mais le Tiers-Ordre a été créé pour le grand nombre ; et combien puissante est son efficacité pour faire pénétrer dans les mœurs la rectitude, l'intégrité, la religion ; les monuments du passé et la chose elle-même en rendent témoignage.

« Nous devons proclamer que, grâce à Dieu, l'auteur et le soutien des bons conseils, les oreilles du peuple chrétien ne sont pas restées fermées à Nos exhortations. Nous savons, au contraire, qu'en un grand nombre de lieux la piété envers François d'Assise s'est ravivée, et que le nombre de ceux qui demandent à être agrégés au Tiers-Ordre s'est augmenté.

« C'est pourquoi, afin d'exciter encore ceux qui courent pour ainsi dire dans l'arène, Nous avons résolu de fixer Notre pensée sur les obstacles qui pourraient arrêter ou retarder en quelque chose cette course salutaire des esprits. Et d'abord, Nous avons constaté que la règle du Tiers-Ordre, que Notre prédécesseur Nicolas IV approuva et confirma par la Constitution apostolique *Supra montem*, du XVIII août MCCLXXXIX, ne répondait pas entièrement aux temps et aux mœurs d'aujourd'hui. D'où il résultait que, les obligations contractées ne pouvant pas être remplies sans une gêne et une peine trop grandes, on avait dû jusqu'ici, à la sollicitation des associés,

leur faire grâce de la plupart des prescriptions de cette règle; ce qui ne peut avoir lieu, on le comprend facilement, sans porter préjudice à la discipline commune.

« Il y avait encore, relativement à cette Société, une autre question qui réclamait Nos soins. En effet, les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, qui, dès sa naissance, ont entouré le Tiers-Ordre d'une extrême bienveillance, ont accordé à ceux qui en faisaient partie de très nombreuses et très riches indulgences pour l'expiation des péchés. Or, dans le cours des années, leur teneur est devenue un sujet de doute, et l'on mettait souvent en question si, dans tels cas, l'indult pontifical était certain et dans quel temps et de quelle façon il était permis d'en user. Sans doute, dans ces difficultés, l'assistance du Siège Apostolique ne fit point défaut et nommément le Pape Benoît XIV, par sa Constitution *ad Romanum Pontificem*, du XV mars MDCCLI, éclaircit les premiers doutes qui s'étaient élevés; mais le temps, comme il arrive d'ordinaire, en fit naître de nouveaux.

« C'est pourquoi, mû par la considération de ces inconvénients, Nous avons chargé quelques-uns des cardinaux de la S. E. R. qui font partie de la Sacrée Congrégation des indulgences et des saintes reliques, de revoir avec soin les anciennes règles des Tertiaires, d'étudier et de discuter toutes les indulgences et privilèges et, après un mûr examen, de Nous faire connaître ce qu'ils estimeraient devoir être, d'après la condition des temps, conservé ou modifié. La chose ayant été faite selon ces prescriptions, ils Nous ont exprimé l'avis que les anciennes règles devaient être appropriées et accommodées à la manière de vivre actuelle par la modification de certains chapitres. Quant aux indulgences, afin de ne pas laisser place aux doutes et d'éviter le danger de rien commettre d'irrégulier, ils ont pensé que Nous ferions, à l'exemple de Benoît XIV, une chose sage et utile d'abroger et de révoquer toutes les indulgences en vigueur jusqu'ici et d'en accorder d'autres, par une concession entièrement nouvelle, aux membres du Tiers-Ordre.

« Donc, pour le bien et la prospérité de l'avenir, pour l'accroissement de la gloire de Dieu et pour l'encouragement de la piété et de toutes les autres vertus, par les présentes Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, nous renouvelons et sanctionnons de la façon qui suit la règle du Tiers-Ordre franciscain dit *séculier*.

« Personne ne doit supposer que, par ce fait, il soit enlevé quelque chose à la nature même de l'Ordre, que Nous voulons maintenir dans son intégrité et son immutabilité. En outre, Nous voulons et ordonnons que les membres du Tiers-Ordre puissent jouir des rémissions de peines ou indulgences et des privilèges énumérés dans l'index ci-dessous, toutes indulgences et privilèges accordés précédemment par le Siège Apostolique à cette Société, en quelque temps, sous quelque nom et sous quelque forme que ce soit, étant entièrement supprimés.

RÈGLE DES FRANCISCAINS DU TIERS-ORDRE DIT SÉCULIER

CHAPITRE I. — *Du recrutement, du noviciat, de la profession*

« § 1. Il est interdit d'agréer un postulant avant l'âge de quatorze ans; les

autres conditions requises sont les bonnes mœurs, la douceur du caractère, et surtout l'exactitude dans l'observance de la religion catholique et l'obéissance éprouvée envers l'Eglise Romaine et le Siège Apostolique.

« § 2. Les femmes mariées ne peuvent être admises sans la connaissance et le consentement du mari; sauf le cas où l'on croira devoir faire exception à cette règle, sur la proposition du prêtre juge de leur conscience.

« § 3. Les affiliés à la Société porteront, selon l'usage, un *scapulaire* et le cordon; s'ils ne les portent pas, ils seront privés des privilèges et droits concédés.

« § 4. Ceux ou celles qui entreront dans le Tiers-Ordre passeront une année dans le noviciat; puis, faisant la profession de l'Ordre suivant la règle, ils promettront de respecter les droits de Dieu, d'obéir à l'Eglise et, pour le cas où ils viendraient à manquer en quelque chose aux engagements de leur profession, d'accomplir la satisfaction requise.

Chapitre II. — *De la règle de vie.*

« § 1. Les affiliés au Tiers-Ordre se préserveront, dans leur habillement et leur toilette, d'une élégance luxueuse, et observeront, suivant la condition de chacun d'eux, la règle de la modestie.

« § 2. Ils doivent s'abstenir, avec la dernière vigilance, des représentations lyriques ou dramatiques trop libres, et des réunions licencieuses.

« § 3. Ils observeront la frugalité dans leur nourriture et leur boisson; et ils ne prendront place à table ou ne se retireront qu'après avoir invoqué Dieu avec piété et reconnaissance.

« § 4. Ils observeront le jeûne la veille de la fête de Marie Immaculée et de celle de saint François; ils seront très louables si, en outre, suivant l'ancienne discipline des Tertiaires, ils jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi.

« § 5. Ils se confesseront chaque mois et approcheront chaque mois de la sainte Table.

« § 6. Les Tertiaires ecclésiastiques, qui récitent chaque jour les Psaumes, ne sont obligés à rien faire de plus sous ce rapport. Les laïques, qui ne disent ni les prières canoniques ni les prières à Marie, appelées communément le petit office de la Bienheureuse Vierge Marie, devront dire douze fois par jour l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le *Gloria Patri,* sauf si l'état de leur santé ne le leur permet pas.

« § 7. Celui qui peut tester devra faire son testament en temps utile.

« § 8. Dans la vie quotidienne, les associés s'appliqueront à donner le meilleur exemple aux autres, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leur maison, ni lire à ceux qui dépendent d'eux, les livres et les journaux qui peuvent être préjudiciables à la vertu.

« § 9. Ils observeront soigneusement la charité et la bienveillance entre eux et envers autrui. Ils s'appliqueront à apaiser les discordes partout où ils pourront.

« § 10. Ils ne prêteront jamais de serment, sinon en cas de nécessité. Ils éviteront les paroles déshonnêtes, les plaisanteries bouffonnes. Ils examine-

ront le soir s'ils n'auraient pas commis quelque acte de ce genre; s'ils l'ont commis, qu'ils s'en corrigent par le repentir.

« § 11. Ils assisteront chaque jour à la messe, s'ils le peuvent facilement. Ils se réuniront aux assemblées mensuelles que le directeur convoquera.

« § 12. Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent pour venir en aide aux associés les plus pauvres, surtout en cas de maladie ou pour contribuer à la dignité du culte.

« § 13. Les ministres iront visiter l'associé malade, ou ils enverront auprès de lui quelqu'un pour accomplir le devoir de la charité. En cas de maladie grave, ils donneront les avertissements et conseils nécessaires pour que le malade prenne à temps les dispositions relatives à la purification de son âme.

« § 14. Aux obsèques d'un associé, les associés de la paroisse ou les étrangers qui s'y trouveront devront assister; ils offriront le tiers de la prière instituée par saint Dominique en l'honneur de Marie, ou du Rosaire, pour le soulagement de l'âme du trépassé. Le prêtre en offrant le saint sacrifice et les laïques en recevant, s'ils le peuvent, la sainte Eucharistie, prieront avec ferveur pour le repos éternel de leur frère défunt.

CHAPITRE III. — *Des offices, de la visite, de la règle elle-même.*

« § 1. Les offices seront conférés dans l'assemblée des associés. Ils le seront pour trois ans. Nul ne refusera de les accepter sans juste motif, ni n'apportera d'irrégularité dans leur exercice.

« § 2. Le surveillant, appelé *Visiteur*, s'informera soigneusement si les règles sont bien observées. Dans ce but, il visitera d'office une fois l'an, et plus souvent s'il en est besoin, le siège de l'association et tiendra une assemblée où les ministres et tous les associés seront convoqués. Si le *Visiteur* rappelle un associé à son devoir par un avis ou par un ordre, ou s'il lui impose une salutaire pénitence, celui-ci se soumettra humblement et ne refusera pas l'expiation.

« § 3. Les *Visiteurs* seront choisis dans le premier ou dans le troisième Ordre régulier des Franciscains, et ils seront désignés par les *Gardiens*, lorsque ceux-ci en seront priés. L'office de *Visiteur* est interdit aux laïques.

« § 4. Les associés qui seraient en faute et qui n'obéiraient pas seront avertis une seconde et une troisième fois; s'ils ne se soumettent pas, qu'ils soient exclus de l'Ordre.

« § 5. Si quelqu'un vient à manquer aux prescriptions de la Règle, qu'il sache qu'il ne commet point, à ce titre, de péché, pourvu toutefois que son manquement n'offense pas les lois de Dieu ni les commandements de l'Eglise.

« § 6. Si, pour une cause grave et légitime, un associé ne peut observer quelqu'un des points de la règle, il est permis de le dispenser de ce point particulier ou de commuer prudemment son obligation. A cet égard, les Supérieurs ordinaires des Franciscains du premier et du troisième Ordre, ainsi que les *Visiteurs* dont il est question plus haut, ont faculté et pouvoir.

CHAPITRE I. — *Des indulgences plénières.*

« Tous les Tertiaires de l'un et l'autre sexe, après s'être confessés et avoir reçu la sainte Eucharistie, pourront gagner l'indulgence plénière aux jours et conditions ci-dessous déterminés :

« I. Le jour de leur aggrégation.

« II. Le jour où ils font leur profession dans l'Ordre.

« III. Le jour où ils se réunissent en Assemblée mensuelle ou *Conférence*, pourvu qu'ils visitent une église ou un sanctuaire public et y prient selon l'usage, pour le bien de l'Église.

« IV. Le 4 octobre, fête de la naissance du patriarche législateur, saint François; le 12 août, fête de la naissance de la vierge législatrice, sainte Claire; le 2 août, fête de Marie, reine des anges, pour la dédicace de la basilique qui lui est consacrée; le jour de la fête du Saint titulaire de l'Église dans laquelle est établie l'association des Tertiaires, pourvu qu'ils visitent pieusement cette église et y prient, selon l'usage, pour le bien de l'Église.

« V. Une fois par mois, au choix de l'associé, à la condition qu'il visitera avec piété une église ou un sanctuaire public et y priera quelque temps aux intentions du Souverain Pontife.

« VI. Toutes les fois que, dans un but de perfection, les associés se seront, pendant huit jours consécutifs, adonnés à la retraite et aux pieuses méditations.

« VII. A l'heure de la mort, s'ils invoquent de vive voix le saint et salutaire nom de Jésus, ou si, ne pouvant parler, ils l'implorent en esprit. Ils bénéficieront de la même faveur si, ne pouvant se confesser ou communier, ils rachètent leurs fautes par la contrition.

« VIII. Deux fois par an, en recevant *la bénédiction donnée au nom du Souverain Pontife*, pourvu qu'ils prient quelque temps à ses intentions. Et encore, avec la même condition de prier, en recevant ce qu'ils appellent *Absolution* et qui est une *Bénédiction*, aux jours ci-après désignés : I, la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ; II, la solennité de la Résurrection; III, la solennité de la Pentecôte; IV, la fête du très Saint Cœur de Jésus; V, la fête de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie; VI, le 19 mars, fête de saint Joseph, son époux; VII, le 17 septembre, fête des saints stigmates du B. Père saint François; VIII, le 25 août, fête de saint Louis, roi de France, patron des confrères du Tiers-Ordre; IX, le 19 novembre, fête de sainte Élisabeth de Hongrie.

« IX. De même, une fois par mois, ceux des associés qui réciteront cinq fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria Patri*, pour la prospérité de l'Église et une fois aux intentions du Souverain Pontife, bénéficieront, pour l'expiation de leurs péchés, des mêmes faveurs dont jouissent ceux qui font à Rome les Stations ou qui visitent pieusement la Portioncule, les Lieux-Saints de Jérusalem, ou, à Compostelle, le sanctuaire de l'Apôtre saint Jacques.

« X. Aux jours où les Stations sont indiquées par le Missel romain, s'ils visitent l'église ou le sanctuaire dans lequel est établie l'Association et qu'ils y prient, selon l'usage, pour le bien de l'Église, ils jouiront, ces jours-là et dans ces même temples ou sanctuaires, des privilèges très étendus dont jouissent les habitants et les hôtes de Rome même.

CHAPITRE II. — *Des indulgences partielles.*

« I. Tous les Tertiaires de l'un et de l'autre sexe qui visiteront l'église ou le

sanctuaire où est établie l'association du Tiers-Ordre et y prieront pour la prospérité de l'Église, le jour de la fête des sacrés stigmates du Bienheureux Père saint François, le jour de la fête de saint Louis, roi de France; de sainte Elisabeth de Hongrie, de sainte Marguerite de Cortone, et douze autres jours qu'ils auront eux mêmes choisis et que le supérieur de l'Ordre aura approuvés, gagneront une indulgence de sept ans et sept quarantaines de jours.

« II. Toutes les fois que les Tertiaires assisteront à la messe ou aux autres offices divins, ou qu'ils prendront part aux assemblées publiques ou privées des associés; qu'ils donneront l'hospitalité aux pauvres; qu'ils apaiseront des querelles ou aideront à les apaiser; qu'ils suivront une procession; qu'ils accompagneront le très Saint Sacrement ou s'ils ne peuvent l'accompagner, qu'ils réciteront une fois, au signal de la cloche, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique; qu'ils réciteront cinq fois la même oraison dominicale et la même salutation angélique pour le bien de l'Eglise ou pour les âmes des associés défunts; qu'ils accompagneront un mort à la sépulture; qu'ils ramèneront dans la bonne voie celui qui s'en écartait, qu'ils enseigneront à quelqu'un les préceptes divins et les autres choses nécessaires au salut, ou qu'ils feront quelque œuvre de charité de ce genre, chaque fois et pour chacune de ces choses, ils pourront gagner une indulgence de trois cents jours.

« Les Tertiaires ont la faculté, s'ils le préfèrent, d'appliquer à l'expiation des fautes et des peines des défunts toutes et chacune de ces indulgences, soit plénières, soit partielles.

Chapitre III. — *Des privilèges.*

« I. Les prêtres appartenant au Tiers-Ordre, célébrant à n'importe quel autel, jouiront de la faveur de l'autel privilégié, trois jours quelconques de chaque semaine, pourvu qu'ils n'aient pas obtenu un semblable privilège pour un autre jour.

« II. Lorsque quelqu'un de ces mêmes prêtres offrira le saint sacrifice pour l'âme des associés défunts, l'autel sera pour lui, en quelque lieu que ce soit, privilégié.

« Et Nous voulons que toutes ces choses et chacune d'elles, telles qu'elles sont ci-dessus décrétées, restent à perpétuité établies, confirmées et ratifiées, nonobstant toutes Constitutions, Lettres apostoliques, statuts, coutumes, privilèges et autres règles tant de Nous que de la Chancellerie Apostolique et toutes autres choses contraires. Qu'il ne soit donc permis à personne de violer en aucune façon ou en aucune de leurs parties Nos présentes Lettres. Que si quelqu'un avait l'audace de le faire, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et de ses Bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre vingt-trois, le troisième jour des calendes de juin, la sixième année de Notre pontificat.

« C. card. Sacconi, prodataire.
« Th. card. Mertel. »

12. — Le Sénat nomme la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'organisation judiciaire votée par la Chambre. La majorité de la commission est hostile au projet.

13. — A la Chambre des députés, M. le comte Albert de Mun prononce un important et éloquent discours sur le projet de loi relatif aux syndicats professionnels, et fait un remarquable exposé de cette question grave et actuelle entre toutes. — Le Sénat vote la déplorable loi sur la prétendue liberté des funérailles.

14. — M. Paul de Cassagnac interpelle le ministre des finances sur la mauvaise gestion des caisses d'épargne. — M. Tirard lui répond au nom du gouvernement, et s'égare dans un dédale de considérations prudhommesques qui n'ont nullement trait a la question.

15. — Le ministre de la marine reçoit du contre-amiral Pierre un rapport détaillé sur le bombardement de Majunga (côte nord-ouest de Madagascar).

16. — Réunion de la commission sénatoriale relative à la réforme judiciaire, — M. Bérenger présente un contre-projet.

A la Chambre des députés, la commission du budget entend le ministre des finances au sujet du projet de loi sur les caisses d'épargne.

Réunion générale, à la salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau, de la Ligue pour la révision de la Constitution. — M. Camille Pelletan, au nom du bureau, donne lecture du rapport qu'il a été chargé de faire sur les opérations de la Ligue.

18. — La tourbe radicale ose célébrer en grande pompe, au Cirque d'hiver, la commémoration de Garibaldi, de l'homme néfaste qui a toujours haï la France.

19. — L'amiral Pierre, commandant en chef la division navale de la mer des Indes, s'empare de Tamatave et de sa douane, détruit Mohambo et Ténérive, met en fuite les Hovas et proclame l'état de siège à Madagascar.

20. — Célébration, à Versailles, de l'anniversaire du serment du jeu de paume et inauguration officielle de ce qu'on appelle le musée *national* de la République. M. Jules Ferry, au nom du gouvernement, prononce un discours, dans lequel il glorifie les personnages néfastes qui ont figuré dans cette première scène de la révolution française. La fête s'est terminée par un banquet où l'on a, suivant l'usage de ces sortes de gens, dans ces sortes de circonstances, choqué des verres pleins contre des mots vides.

21. — La commission de la Chambre, chargée de l'examen du projet de loi sur la liberté des funérailles, propose de repousser toutes les modifications si minimes et si insuffisantes que le Sénat a apportées au projet voté par la Chambre.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Observations sur le Manuel Compayré, causerie villageoise, par Gaston Massian.

Le *Manuel Compayré* a été adopté comme livre de récitation ou de lecture dans un bon nombre d'écoles communales de filles et de garçons.

Ce livre n'est pas bon; il est même très dangereux sous plusieurs rapports.

L'adoption serait un malheur pour les instituteurs, qui, la plupart du temps, l'ont pris de confiance et sans mauvaise intention; un malheur pour leurs élèves; un malheur pour les familles.

Les *Observations* de M. Gaston Massian sont présentées sous forme de dialogue. Les trois interlocuteurs appartiennent chacun à un parti politique différent : l'un est bonapartiste, un autre royaliste, un autre républicain honnête. Il a voulu montrer par là que cette question des écoles et des *Manuels civiques* n'est nullement affaire de politique, comme on l'a dit bien à tort. Le sens commun fera voir, au contraire, que les hommes qui se respectent doivent tous, quel que soit leur drapeau, se rencontrer et s'unir ici dans un commun effort pour défendre les droits de la famille, de la conscience et de la liberté.

Brochure in-32 de 72 pages. — 25 centimes. Adresser les demandes à M. Victor Palmé, éditeur, rue des Saints-Pères, Paris.

VOYAGES CIRCULAIRES EN ALLEMAGNE, EN AUTRICHE ET EN SUISSE.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est vient d'organiser plusieurs voyages circulaires à prix très réduits qui permettent aux touristes de visiter un grand nombre de villes et de sites remarquables dans l'Est de la France, en Allemagne, en Autriche et en Suisse, notamment Nancy, Metz, Mayence, Francfort, Strasbourg, Baden Baden, Carlsruhe, Heidelberg, Nuremberg, Stuttgart, Munich, Salzbourg, Vienne, Ischl, le Tyrol, la Suisse Orientale, Zurich, Bâle et Belfort.

Les voyages peuvent s'effectuer en partant par la ligne de Paris à Nancy et l'Allemagne et en revenant par la Suisse, Belfort et Paris, ou bien dans le sens inverse.

Les billets, valables pendant 30 et 40 jours, sont délivrés à la gare de l'Est et dans les bureaux succursales de la Compagnie, rue Basse-du-Rempart, 52, et rue Sainte-Anne, 4 et 10, et à l'Agence Lubin, boulevard Haussmann, 36.

En préparation pour paraître en septembre

LES

ARTISTES FRANÇAIS CONTEMPORAINS

PAR V. FOURNEL

Un beau volume petit in-4, illustré de nombreux bois dans le texte et de 10 gravures à l'eau-forte.

Prix : Broché..... 15 fr.
— Riche reliure percaline..... 20 fr.

Remise de 25 0/0

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE

SÉRIE IN-4

FABIOLA

OU

L'ÉGLISE DES CATACOMBES

TRADUIT DU CARDINAL WISEMAN, PAR **R. VIOT**

Nouvelle édition richement illustrée. — Dix bois hors texte d'après les compositions de JOSEPH BLANC. Nombreuses gravures dans le texte.

Prix : Broché..... 5 fr. 50, *net* : 4 fr. 25
— Riche reliure percaline..... 8 fr 50, *net* : 6 f.. 25

SÉRIE GRAND IN-8

AUTOUR DE PARIS

PROMENADES HISTORIQUES

PAR JULES LEVALLOIS

NOMBREUSES GRAVURES SUR BOIS

Prix : Broché..... 5 fr.
— Riche reliure percaline..... 7 fr.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

HISTOIRE
DE LA
LITTÉRATURE ANGLAISE
DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Par M. Augustin FILON

Un volume in-16, broché. . . . . 6 francs.

CET OUVRAGE FAIT PARTIE DE LA COLLECTION

D'HISTOIRE UNIVERSELLE

Publiée par une Société de professeurs et de savants

SOUS LA DIRECTION DE M. V. DURUY

Format in-16

La demi-reliure en chagrin de chacun de ces volumes se paye en sus, tranches jaspées, 1 fr. 50 tranches dorées, 2 francs.

La terre et l'homme, ou aperçu historique de géologie, de géographie et d'ethnologie générales, par M. A. MAURY, membre de l'Institut, 4ᵉ édition. 1 vol..... 6 fr.

Chronologie universelle, par M. DREYSS, recteur honoraire d'Académie; 5ᵉ édition, corrigée et continuée jusqu'en 1883, 2 volumes..... 12 fr.

Histoire générale, comprenant l'histoire abrégée de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, jusqu'en 1848, par M. DURUY. 1 vol..... 4 fr.

Histoire sainte d'après la Bible, par M. DURUY; 8ᵉ édition, 1 vol..... 3 fr.

Histoire ancienne des peuples de l'Orient, par M. MASPERO, professeur au Collège de France; 3ᵉ édition. 1 vol.. . 5 fr.

Histoire grecque, par M. DURUY, 11ᵉ édition. 1 vol..... 4 fr.

Histoire romaine, par le même; 15ᵉ édition. 1 vol..... 4 fr.

Histoire du moyen âge, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'au milieu du XVᵉ siècle, par le même; 11ᵉ édition. 1 volume..... 4 fr.

Histoire des temps modernes, depuis 1453 jusqu'en 1789, par le même, 10ᵉ édition. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de France, par le même. Nouvelle édition avec de nombreuses gravures et des cartes. 2 vol..... 8 fr.

Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France, par M. CHERUEL; 5ᵉ édition. 2 volumes..... 12 fr.

Histoire d'Angleterre, comprenant celle de l'Ecosse, de l'Irlande et des possessions anglaises, par M. FLEURY, recteur honoraire d'Académie; 4ᵉ édition. 1 vol..... 4 fr.

Histoire résumée d'Italie, par M. ZELLER, membre de l'Institut; 3ᵉ édition. 1 volume..... 5 fr.

Histoire de la Russie, par M. RAMBAUD, professeur à la Faculté de Paris; 2ᵉ édition. 1 vol..... 6 fr.
Couronnée par l'Académie française.

Histoire de l'Autriche-Hongrie, par M. Louis LEGER. 1 vol..... 5 fr.

Histoire de l'empire ottoman, par M. DE LA JONQUIÈRE, ancien professeur d'histoire à l'école impériale militaire de Constantinople. 1 vol..... 6 fr.

Histoire de la littérature grecque, par M. PIERRON, 11ᵉ édition. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la littérature romaine, par le même; 11ᵉ édition. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la littérature française, par M. DEMOGEOT, agrégé de la Faculté des lettres de Paris; 20ᵉ édition. 1 vol... 4 fr.

Histoire des littératures étrangères, considérées dans leurs rapports avec la littérature française, par le même. 2 vol. 8 fr.

Histoire de la littérature italienne, par M. L. ETIENNE. 1 vol..... 4 fr.
Couronnée par l'Académie française.

Histoire de la littérature anglaise, par M. Augustin FILON. 1 vol..... » »

Histoire de la physique et de la chimie, par M. HOEFER. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie, par le même. 1 vol..... 4 fr.

Histoire de la zoologie, par le même. 1 volume..... 4 fr.

Histoire de l'astronomie, par le même. 1 vol..... 4 fr.

Histoire des mathématiques, par le même; 2ᵉ édition. 4 vol..... 4 fr.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cᵉ

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56, A PARIS

ABRÉGÉ

DU

DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

D'APRÈS LA DERNIÈRE ÉDITION DE 1878

SUIVI D'UN APPENDICE

COMPRENANT TOUS LES MOTS EN USAGE NON ENCORE ADMIS PAR L'ACADÉMIE

ET D'UN DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE

Un volume in-8°. — Broché. . . . . **10** fr.
Cartonné percaline. . . . . **12** fr.
Relié. . . . . **13** fr.

Sous le titre, plus que modeste, d'**Abrégé du Dictionnaire de l'Académie française**, ce livre reproduit exactement, non seulement dans son esprit, mais dans le fond et dans la forme, l'œuvre condensée de l'illustre Compagnie. Il est plus enrichi, en appendice, de la liste de tous les mots en circulation que l'Académie ne peut manquer de faire figurer dans sa prochaine édition, et d'un Dictionnaire de géographie très complet, sous la forme la plus concise.

TRAITÉ PRATIQUE

DE BOTANIQUE

PROPRIÉTÉS DES PLANTES

ET UTILITÉ ET LEUR EMPLOI DANS LA MÉDECINE, LA PHARMACIE, LES ARTS INDUSTRIELS

L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC., ETC.

Par Ed. LAMBERT

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

volume petit in-8°, enrichi d'un très grand nombre de gravures. . . . 5 francs.

Auguste COTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 5, RUE BROCHERIE, A GRENOBLE

VIENNENT DE PARAITRE

PETIT MANUEL DE MORALE

— LES PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE MORALE —

Par Ch. CHARAUX

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA FACULTÉ DE GRENOBLE

Troisième édition. Un volume in-18, broché..... 1 franc.

LES RITES ET LES PRATIQUES DU CATHOLICISME

CONSIDÉRÉS AU POINT DE VUE DE LA RAISON PURE

Par Félix FAURE

Un volume in-18, broché..... 1 franc.

LA SAINTE MESSE

EXPLICATION DE SES PRINCIPALES PRIÈRES ET DE SES CÉRÉMONIES

Par l'abbé MARTIN

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE SAINT-LOUIS DE GRENOBLE

Deuxième édition. Un volume in-18..... 1 fr. 50

LA GRANDE CHARTREUSE

Par UN CHARTREUX

Deuxième édition revue et augmentée, avec 7 phototypies. Un volume in-12, 3 fr. 50.

L'ANNAM ET LE CAMBODGE

VOYAGES ET NOTICES HISTORIQUES

ACCOMPAGNÉS D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE

PAR

LE R. P. C. E. BOUILLEREAUX

Un beau volume in-8 de 544 pages, 6 francs.

Adresser les demandes à M. VICTOR PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LE CONGRÈS DE LIÈGE

Pour le monde catholique, l'heure actuelle est à la fois une heure de tristesse amère et une heure d'invincible espérance.

Nos douleurs, est-il nécessaire de les énumérer? Le Vicaire de Jésus-Christ dépouillé de sa nécessaire indépendance et captif au Vatican, Jésus-Christ lui-même emprisonné dans ses temples, la croix outragée, le clergé régulier dispersé, le clergé paroissial pris par la famine, la caserne et l'hôpital sans prêtre, l'école sans Dieu, l'enfouissement des défunts préconisé, tous les efforts des catholiques pour s'unir légalement paralysés, partout la maçonnerie maîtresse des pouvoirs publics et les tournant contre l'Église : voilà le spectacle que présentent les nations que le Sauveur du monde a, depuis dix-huit siècles, comblées de ses plus abondantes bénédictions.

Mais, d'autre part, la vie chrétienne, loin de s'éteindre, s'est réveillée au bruit de l'orage et sous le feu de l'ennemi. Où étaient, il y a trente ans, les hommes qui se levaient fièrement pour revendiquer les droits de Dieu et avec eux ceux de la conscience catholique? Ils se montrent aujourd'hui, ils parlent, ils agissent. Si peu nombreux qu'ils soient encore, les révolutionnaires repus les redoutent autant et plus encore que les masses profondes du nihilisme et de l'intransigeance. Quand réussiront-ils à arrêter les emportements de l'athéisme révolutionnaire? quand rétabliront-ils la paix sociale en rétablissant la paix religieuse? ils l'ignorent; mais ils sont convaincus que ce siècle ne s'achèvera pas sans voir un nouveau triomphe de Dieu. Jamais peut-être, en dépit de tant de sujets de découragement, les catholiques n'ont espéré de meilleurs jours aussi fermement qu'aujourd'hui.

En réalité, l'heure de la délivrance est-elle proche ou encore éloignée? Qui pourrait le dire avec certitude? Que l'impiété, par ses violences toujours croissantes, achève aujourd'hui de se déshonorer; que l'esprit malfaisant de la bande maçonnique apparaisse assez manifestement pour détruire toute illusion au sujet de la redoutable secte; qu'il existe un complot ayant pour objet d'abrutir, pour les exploiter, les populations, et de les réduire à l'ignoble condition de singes rasés et vêtus; que dès lors il faille reconquérir la liberté religieuse, ou laisser les nations modernes périr étouffées dans la fange matérialiste, tout cela est évident.

Il est non moins évident que les masses abusées n'ont déserté les églises que pour courir aux cabarets, aux théâtres, aux tripots financiers, à tous les mauvais lieux. La corruption, très démocratisée, n'est pas moindre aujourd'hui dans les cabanes et les mansardes qu'elle ne l'était jadis à la cour de Louis XV. Les haines de classe à classe, de capitaliste à prolétaire, sont venues s'ajouter à la corruption. Et pour comble de misère, la presse maçonnique a versé dans les âmes le mépris et l'horreur du seul remède capable de guérir les plaies faites par la morsure des passions.

Certes, la société moderne a l'agonie folâtre, selon le mot de Bismark, folâtre, railleuse, sceptique; elle paraît vouloir mourir civilement, mais elle est à l'agonie, tant la désorganisation des forces morales y est voisine de la pleine décomposition.

Il y a, je le sais, ce qu'on nomme avec quelque solennité « le grand parti conservateur ». J'en suis, et je n'en veux point dire trop de mal; mais dans ce grand parti conservateur, que de bigarrures! Qu'a-t-il fait? et que peut-on bien espérer de lui?

A l'époque où le souverain, c'est le chiffre, ce grand parti est partout en minorité. A-t-il d'aventure réussi sur un point, son élu rencontre aussitôt une majorité qui l'écrase. Il ne paraît dans les assemblées que pour opposer une protestation impuissante à des actes que la majorité révolutionnaire perpètre malgré lui et contre lui.

Pour se consoler de ses constants échecs, le grand parti conservateur met en ligne tous les citoyens qui ne se sont pas donné la peine de voter, et les fait siens. Le voilà dès lors en majorité; mais cette majorité inactive, à quoi aboutit-elle? De ces faits indéniables qu'allons-nous conclure? que la société chrétienne est frappée à mort, que toute résistance est inutile, et que la seule attitude rai-

sonnable consiste à s'efforcer devant l'athéisme révolutionnaire, pour obtenir de sa part un peu de tolérance en faveur de la religion, durant les quelques années de vie qui lui restent dans la France de Charlemagne, devenue la France maçonnique? Non pas, certes; mais bien qu'il faut chercher ailleurs que dans l'union conservatrice le remède au mal qui nous dévore. Pour conserver les biens d'ordre secondaire, tels que la propriété, la prospérité financière, la sécurité des transactions et autres choses très chères au grand parti conservateur, il faut rendre à la société sa base : je dis sa base réelle, sa base nécessaire; et cette base, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A cette allégation, les catholiques libéraux souriront. Ce propos leur semblera d'un mysticisme exagéré.

Je n'en maintiendrai pas moins que cette affirmation est la rigoureuse vérité, attendu qu'elle est la traduction d'un oracle du Saint-Esprit, au livre des Épîtres de saint Paul : *Omnia in ipso constant* (1). La cohésion, l'ordre, l'harmonie, l'unité, la vie de toutes choses, reposent sur Jésus-Christ. Avant sa venue, depuis la chute d'Adam, c'était le désordre universel; les quelques éléments d'ordre qui se rencontraient dans le monde, étaient un prélude de son action. Après sa venue, l'ordre s'est fait dans la mesure de la soumission des esprits à ses enseignements et des volontés à ses lois. Dès qu'on se détache de lui, on court à la barbarie.

« Sans moi, disait Jésus-Christ à ses apôtres, vous ne pouvez rien faire. » Voilà le secret de la stérilité des efforts du parti conservateur. Il parle à la raison, il parle à l'intérêt, il parle au sentiment; il s'efforce de faire comprendre aux masses qu'un régime d'honnêteté politique est meilleur pour tous qu'un régime d'arbitraire et de persécution religieuse. La chose est vraie; les masses en sont elles-mêmes convaincues, mais... pour faire succéder le régime de l'honnêteté au régime de l'arbitraire, il faudrait des efforts, des sacrifices, des luttes. Ce n'est pas tout : l'honnêteté en haut a pour conséquence une plus évidente obligation d'honnêteté en bas. Quoi encore? Si la religion était honorée et respectée par les plus grands personnages du pays, il paraîtrait bien malséant d'en fouler aux pieds les devoirs. Bref, les masses se méfient du parti conservateur; elles craignent d'être exploitées par lui; elles se disent que, si la révolution les ruine, elle les

(1) Épître aux Colossiens, I, 17.

sonnable consiste à s'efforcer devant l'athéisme révolutionnaire, pour obtenir de sa part un peu de tolérance en faveur de la religion, durant les quelques années de vie qui lui restent dans la France de Charlemagne, devenue la France maçonnique? Non pas, certes; mais bien qu'il faut chercher ailleurs que dans l'union conservatrice le remède au mal qui nous dévore. Pour conserver les biens d'ordre secondaire, tels que la propriété, la prospérité financière, la sécurité des transactions et autres choses très chères au grand parti conservateur, il faut rendre à la société sa base : je dis sa base réelle, sa base nécessaire; et cette base, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A cette allégation, les catholiques libéraux souriront. Ce propos leur semblera d'un mysticisme exagéré.

Je n'en maintiendrai pas moins que cette affirmation est la rigoureuse vérité, attendu qu'elle est la traduction d'un oracle du Saint-Esprit, au livre des Épîtres de saint Paul : *Omnia in ipso constant* (1). La cohésion, l'ordre, l'harmonie, l'unité, la vie de toutes choses, reposent sur Jésus-Christ. Avant sa venue, depuis la chute d'Adam, c'était le désordre universel; les quelques éléments d'ordre qui se rencontraient dans le monde, étaient un prélude de son action. Après sa venue, l'ordre s'est fait dans la mesure de la soumission des esprits à ses enseignements et des volontés à ses lois. Dès qu'on se détache de lui, on court à la barbarie.

« Sans moi, disait Jésus-Christ à ses apôtres, vous ne pouvez rien faire. » Voilà le secret de la stérilité des efforts du parti conservateur. Il parle à la raison, il parle à l'intérêt, il parle au sentiment; il s'efforce de faire comprendre aux masses qu'un régime d'honnêteté politique est meilleur pour tous qu'un régime d'arbitraire et de persécution religieuse. La chose est vraie; les masses en sont elles-mêmes convaincues, mais... pour faire succéder le régime de l'honnêteté au régime de l'arbitraire, il faudrait des efforts, des sacrifices, des luttes. Ce n'est pas tout : l'honnêteté en haut a pour conséquence une plus évidente obligation d'honnêteté en bas. Quoi encore? Si la religion était honorée et respectée par les plus grands personnages du pays, il paraîtrait bien malséant d'en fouler aux pieds les devoirs. Bref, les masses se méfient du parti conservateur; elles craignent d'être exploitées par lui; elles se disent que, si la révolution les ruine, elle les

(1) Épître aux Colossiens, I, 17.

encense et les amuse, ce qui est quelque chose, et éloigne de leur pensée le souvenir des jugements de Dieu, ce qui est davantage. Et voilà pourquoi le parti conservateur échoue dans ses efforts pour arracher les masses à la fascination révolutionnaire.

La révolution s'appuie sur tous les mauvais instincts de l'homme déchu et retombé dans l'esclavage des convoitises, du jour où il a chassé la grâce de son cœur en commettant le péché mortel. Pour rétablir en lui l'ordre, il est indispensable de renouer son alliance avec Jésus-Christ. Voilà la vérité non seulement morale et religieuse, mais politique et sociale.

On s'est lamentablement accoutumé à séparer l'ordre social de l'ordre spirituel. Beaucoup qui s'indignent, non sans motif, contre la morale laïque enseignée dans les écoles, ne remarquent point qu'ils font eux-mêmes de la morale laïque dans l'ordre politique, y traitant toutes les questions comme si la chute originelle et la réparation par Jésus-Christ n'étaient pas les faits essentiels de l'histoire de l'humanité.

Nos amis de *la Réforme sociale*, qui pour la plupart sont personnellement d'excellents catholiques, ne jouent-ils pas eux-mêmes sans y songer le jeu de la libre pensée, quand, non contents de faire appel à l'observation, ce qui est très bien, ils s'abstiennent, dans leurs publications, de faire entrer, dans le cadre de leurs observations, la révélation divine, avec tous ses développements et toutes ses conséquences dans l'ordre social? Les bonnes coutumes des peuples prospères sont des faits; la chute, la rédemption, l'Église, sont aussi des faits. Tous les faits se tiennent, et tous ont un lien; et ce lien, c'est le Verbe descendu au milieu du monde, créé pour en être à la fois le centre, la vie, le salut : *Omnia in ipso constant.*

La guerre à l'ordre social chrétien est menée par Satan et ses anges. Nous avons à lutter contre des hommes pervers, contre des hommes égarés par les pervers; nous avons aussi et surtout à lutter contre l'enfer qui les mène. Saint Paul explique nettement tout cela (Eph., VI, 12, 13), et conclut à la nécessité d' « armes divines » pour la bataille.

Ces « armes divines », l' « union conservatrice » ne les possède pas; elle se figure même n'en avoir pas besoin. C'est pourquoi l'enfer se moque de l' « union conservatrice ».

Mais quoi! serions-nous de ces béats qui attendent de quelque

miracle, d'un genre tout à fait nouveau, un changement à vue et une restauration instantanée de la société chrétienne? Nullement! mais nous croyons que la première chose à faire, c'est d'aller à Notre-Seigneur Jésus-Christ et d'entrer aussi avant que possible dans ses desseins.

Cette pensée, grâce à Dieu, ne nous est pas personnelle; de tout côté, nous la voyons s'affirmer : c'est elle qui a suscité la grande œuvre des pèlerinages; c'est elle qui a inspiré le Vœu national au Sacré-Cœur, l'apostolat de la prière, la Communion réparatrice, l'Adoration nocturne, le groupement des catholiques dévoués sous vingt formes diverses. Il semble cependant que c'est dans les Congrès eucharistiques, dont le troisième vient de se tenir à Liège, qu'elle reçoit son expression la plus haute et la plus opportune, et c'est pourquoi j'en veux parler ici avec quelques développements.

Rappelons en quelques mots les origines.

La France entière le sait : il existe à Lille un groupe admirable de chrétiens qui vraiment « vivent de la foi du Fils de Dieu »; à cause de cela, bien plus qu'à cause des grandes ressources financières que leur générosité consacre au service de la religion et de la patrie, ils ont mené à bien les plus belles et les plus importantes entreprises. Seule, leur Université catholique, qui ne comprend que les deux départements du Nord, possède cinq Facultés complètes, y compris la Faculté catholique de médecine, si nécessaire à l'heure où nous sommes. Ce sont des hommes de leur temps, lancés dans le mouvement des affaires, industriels, commerçants, grands propriétaires, aussi pratiques que l'on puisse être, mais chrétiens avant tout et en tout. De tels hommes ne croient point que la prière seule doive sauver leur pays; ils savent que Dieu même exige l'action, mais ils estiment que, pour agir avec succès, c'est vers Notre-Seigneur qu'il faut d'abord tourner les yeux.

Chaque année, depuis assez longtemps, il se tient à Lille un Congrès des catholiques du Nord. Durant ce Congrès, le Très Saint Sacrement est exposé dans la chapelle du cercle, où siège l'assemblée; chaque matin, à la messe, les communions sont nombreuses; l'adoration dure tout le jour. Jésus-Christ est manifestement présent au milieu de ses vaillants serviteurs. Le Congrès devient ainsi une sorte de communion spirituelle qui se prolonge cinq jours durant; avec quelle édification et quels fruits, ceux qu y ont assisté le savent.

Ces hommages rendus au Roi éternel de l'humanité n'ont pas paru suffisants à ces chrétiens : un jour ils se sont dit que, de toutes les choses dont peuvent s'entretenir fraternellement des catholiques assemblés en Congrès, la plus intéressante est le culte auquel a droit Notre-Seigneur Jésus-Christ présent au milieu des nations dans le mystère Eucharistique.

Aussitôt les voilà à l'œuvre. Il faut un chef à l'entreprise : ce sera ce saint prélat qui fut l'apôtre de la communion fréquente, le grand zélateur de toutes les œuvres eucharistiques, Mgr de Ségur. Presqu'aussitôt, Mgr de Ségur s'en va continuer au ciel ses ferventes adorations du jour et de la nuit; mais l'impulsion est donnée, et, sous la houlette de Mgr Duquesnay, que nous retrouverons à Liège, le Congrès Eucharistique se prépare et tient à Lille ses solennelles assises les 28, 29 et 30 juin 1881. Il s'y trouve mille congressistes, et des délégués de l'Épiscopat de France, de Belgique, de Hollande, d'Espagne, d'Italie, d'Autriche, de Suisse, du Chili, du Mexique.

Le Souverain Pontife honore l'assemblée d'un bref, dont nous citerons ici une partie, parce qu'il renferme, avec la haute approbation de ces assemblées de catholiques que les tièdes méprisent et que les politiques tournent en dérision, des exhortations qu'il importe de recueillir.

« Nous Nous sommes grandement réjouis et de la bienveillance avec laquelle les Vénérables Évêques ont approuvé la convocation de cette assemblée, l'ont bénie, s'y sont fait représenter par des prêtres distingués, — et du concours empressé de personnages d'élite pris dans les rangs du clergé ou dans les hautes classes des diverses nations de l'Europe et même des contrées lointaines. Ces délégués, par leur nombre, qui s'élevait à mille, ont démontré la vaste extension qu'a reçue l'œuvre de l'Adoration nocturne, et en outre ils ont pu rapporter comment cette institution salutaire s'implante partout, progresse et fructifie. Si toutes ces choses étaient de nature à vous procurer dans votre course généreuse de nouveaux encouragements, *l'échange d'idées auquel a donné lieu votre réunion, sera certainement aussi très utile pour réagir contre le malheur des temps.* Afin de détruire, si elle le pouvait, le règne du Christ sur la terre, l'impiété ne rougit pas d'attaquer impudemment son Saint Nom par des paroles, des publications, d'horribles images; et pour comble, *elle ose déchaîner une haine*

féroce contre sa Divine Personne, réellement présente sous les Saintes Espèces. On est frappé d'horreur en voyant quelles injures atroces la perversité humaine, excitée par la rage de l'enfer, oppose à la charité infinie de ce très aimable Sauveur... Puisqu'il n'est pas en notre pouvoir de réprimer l'odieuse perfidie de ces ingrats et d'empêcher leurs abominables forfaits, tâchons du moins, par notre amour, de consoler dans une certaine mesure le Cœur de Jésus, si cruellement outragé; procurons-lui des hommages d'autant plus nombreux, un culte d'autant plus ardent, des honneurs d'autant plus splendides, que nous Le voyons victime d'une plus honteuse et plus monstrueuse ingratitude. En conséquence, chers Fils, poussez activement votre œuvre : recrutez sans cesse de nouveaux adhérents; propagez l'institution à laquelle vous vous êtes voués; efforcez-vous d'exciter en tous ce feu céleste que le Christ est venu apporter sur la terre, et qu'il a voulu allumer surtout par le sacrement de l'Eucharistie. Ce Dieu de bonté vous soutiendra par son secours et par sa puissance; et sa libéralité vous réservera une récompense proportionnée à vos efforts. »

En 1882, le Congrès Eucharistique s'est tenu à Avignon, avec un égal succès et l'ardent enthousiasme qui caractérise les populations du Midi. Cette année, le lieu choisi était la ville de sainte Julienne, la célèbre promotrice de la fête du Très Saint-Sacrement.

Liège est une belle ville de cent vingt mille âmes, industrieuse et riche, pratiquant noblement l'hospitalité. Le dimanche 10 juin, un imposant cortège, que l'on a estimé à dix mille hommes, venus de toutes les villes voisines et massés en députations autour des bannières, a traversé les principales voies de la grande cité, précédant huit abbés mitrés et cinq évêques, qui, avec une foule de prêtres et les plus hautes notabilités laïques de Belgique et de France, faisaient escorte au Très Saint Sacrement. A Liège, comme dans toutes les grandes cités belges, nombreuses, hélas! sont les victimes de la libre pensée; nombreux les affiliés des sociétés secrètes, les déserteurs de la foi des ancêtres : on le voyait trop à la nudité des édifices publics contrastant avec les décorations charmantes des maisons particulières, où le drapeau national, noblement associé à la croix, drapeau universel, flottait au vent; chaque embrasure de fenêtre, ornée de candélabres allumés et de fleurs, était une sorte de reposoir. Mais, sans déploiement de police, la tenue de la foule, — deux cent mille personnes, — a été, sur tout ce long parcours,

absolument irréprochable. Si violente que soit en Belgique, comme chez nous, la persécution maçonnique, il y reste des traditions de respect pour la liberté et d'égards pour autrui qui ont permis aux adorateurs de Jésus-Christ de satisfaire leur piété. On a bien dit qu'une bande de drôles étrangers à Liège avait projeté de faire du scandale; mais, si l'information est vraie, le projet n'a pas eu de suite. Daigne la bonté divine, récompensant le peuple belge de son attitude en cette grande journée, le délivrer de la loi de malheur et du joug des sociétés secrètes! Avec la foi qu'il a su garder et les ressources dont il dispose, à quelles heureuses destinées ce peuple honnête et laborieux ne pourrait-il pas prétendre?

La grande journée du 10 avait eu pour préludes les réunions des jours précédents. Chacune commençait par une messe solennelle dans la collégiale de Saint-Martin. C'est là qu'au commencement du treizième siècle vivait, dans une cellule dont la fenêtre donnait vue sur l'autel, la bienheureuse recluse et la fidèle amie de l'hospitalière de Mont-Cornillon, Ève, dont un Liégeois, M. Demarteau, a donné une monographie trop délicatement ciselée pour que nous n'en reproduisions pas ici quelques traits, qui d'ailleurs jettent un grand jour sur la vie chrétienne au moyen âge, et livrent le secret de son incomparable énergie.

Après avoir rappelé que c'était le temps où saint Louis envoyait à Liège une épine détachée de la sainte couronne, se recommandant, lui, la reine et ses enfants, aux prières des personnes dévotes qu'on lui disait se rencontrer là plus nombreuses qu'ailleurs; après avoir glorifié les vierges héroïques de la contrée, le rédacteur en chef de la *Gazette de Liège* en vient à Lutgarde de Tongres, l'une des plus admirables devancières de Marguerite-Marie.

« Fiancée à treize ans, elle hésite entre le monde et Jésus, quand ce Jésus lui apparaît, et — je traduis les actes de l'époque — et Jésus, écartant les plis de son vêtement, lui montre l'ouverture faite par la lance dans son côté sacré, rouge encore du sang de la passion : « Regarde! là seulement, lui dit-il, est ce que tu dois aimer, là ce pourquoi tu dois aimer; de là seulement peut s'épancher la source des pures délices! » Lutgarde dès ce moment est fixée, toute à Jésus! Le Christ lui apparaît encore : « Que veux-tu de moi? — Votre cœur! » — Et le Christ d'offrir ce cœur percé aux saints embrassements de Lutgarde, en lui demandant d'expier pour le monde! Et Lutgarde, par des macérations incroyables, de

racheter les âmes et de sauver les peuples au nom du Sacré-Cœur. »

L'orateur continue :

« Il ne vous surprendra pas que la Providence ait choisi ce temps, ce pays et quelques vierges élues entre ces vierges privilégées, pour remplir la mission glorieuse de promouvoir la fête du Corps divin du Christ ; il ne vous surprendra pas non plus que ce choix se soit réparti surtout entre les deux femmes qui personnifient le mieux, comme on vous le rappelait si magnifiquement hier, les deux formes du dévouement de la religieuse : l'hospitalière et la recluse !

« L'*hospitalière*, car il fallait que l'envoyée de Dieu eût des occasions faciles de répandre de par le monde la semence de l'institution qu'elle y devait faire lever. Puis, où s'alimenterait, je vous prie, ce dévouement qui se dépense sans fin à secourir, pour l'amour de Dieu, toutes les misères de l'homme, s'il ne puisait sans cesse dans le pain des forts un renouveau de divine énergie ?

« La *recluse*, c'est-à-dire l'incarnation de la prière, l'immolation de tous les instants, l'anéantissement constant de la créature dans l'adoration du Créateur.

« A cette époque, laissez-moi le rappeler ici avec une fierté patriotique, chacune de nos églises de Liège, Messieurs, a sa recluse.

« *Empierrée*, suivant l'expression énergique de nos pères, *empierrée* dans un des murs du temple, dans l'étroite cellule dont le sceau de l'évêque ferme à jamais l'entrée, n'ayant plus sur le monde que l'ouverture nécessaire à la réception du vivre et du couvert, mais prenant jour sur l'église, jour sur le tabernacle : donnant à quelques entretiens pieux, plus souvent au soin des linges de l'autel, les rares heures distraites de l'oraison, la recluse résume en elle, au treizième siècle, ce que nous appellerons, au dix-neuvième, l'œuvre des églises pauvres, l'œuvre de l'adoration nocturne, l'œuvre de l'adoration perpétuelle. C'est la Carmélite solitaire, c'est l'adoratrice, c'est la réparatrice du Saint-Sacrement, c'est l'apostolat de la prière dans sa plus vivante expression. Quel cœur magnanime devait être, Messieurs, celui de la femme qui, seule alors, suffisait à porter le sacré fardeau que nos jours affaissés et vieillis doivent partager entre tant d'associations de pieux efforts !

« Un siècle avant sainte Julienne, une recluse liégeoise léguait à notre église Saint-Jean son patrimoine pour l'entretien de la

lampe du sanctuaire. Comme cette lampe, Messieurs, la recluse était flamme et lumière : flamme d'adoration brûlant devant le tabernacle d'une ardeur inextinguible, réchauffant par son exemple tous ceux qui l'approchaient; lumière éclairant tous ceux qui venaient prendre conseil à elle de ces pures clartés rapportées de la contemplation de la lumière éternelle!

« Ève de Saint-Martin, à la différence de Julienne, n'a pas, en dehors de la Fête-Dieu, d'histoire personnelle; elle n'en a pas plus que de nos jours ses héritières, nos Carmélites, nos Clarisses! Et pourtant ne suffit-il pas de croire en Dieu et à la prière pour ne pas s'expliquer autrement que par l'intervention rédemptrice de leurs immolations ces retours à Dieu inattendus d'hommes qui l'avaient oublié, ces conversions au lit de mort de malheureux qui l'avaient combattu, ces miséricordes du ciel pour des cités où tout semble attirer sa colère, tant de Sodomes sauvées par dix justes!

« Julienne s'est glorieusement imposée à l'histoire, par les visions dont Dieu l'a favorisée, par la mission publique qu'elle avait reçue du ciel, et jusque par le triple éclat de ses relations, des agitations populaires dont elle fut l'occasion, des malheurs dont elle fut la victime. Ève a passé sa vie aux pieds des autels; elle avait choisi la meilleure part, et cette part ne lui fut pas ôtée; elle priait sur la montagne quand sa sœur luttait dans la plaine, mais sa prière n'a-t-elle pas autant fait devant Dieu pour l'achèvement heureux de la mission commise à son illustre amie, que les démarches, les combats, les souffrances de Julienne?

« Entrée dans son austère retraite sur les conseils de Julienne, réconfortée par Julienne dans les assauts qu'elle doit soutenir, de la part du tentateur, au fond de cette prison volontaire, Ève ne tarde pas d'y devenir la première confidente de l'entreprise divinement confiée à son amie, et le meilleur appui de celle-ci dans l'exécution des desseins providentiels. C'est près d'Ève que Julienne à son tour vient reprendre courage et chercher secours; c'est en rendant visite à Ève qu'Isabelle de Huy rencontre dans l'église de Saint-Martin la vision de la Cour céleste réclamant tout entière l'institution de la Fête-Dieu; ce sont les instances d'Ève qui déterminent le chapitre de cette collégiale à célébrer une première fois la fête de Julienne, à la célébrer encore alors que la promotrice a dû fuir exilée, et que la volage cité met en oubliance jusqu'au décret épiscopal de Robert de Torote.

« Quand enfin la Papauté intervient, prononce et commande, à qui donc le Souverain Pontife s'adresse-t-il à Liège? — Suivant la vieille inscription d'une antique peinture de Cornillon :

. . . . . Le Pape à son ancelle,
Ève, reclue à Liège, en départ la nouvelle. »

A Saint-Martin fut pour la première fois chanté l'immortel office du Saint-Sacrement, composé par saint Thomas d'Aquin. C'est là qu'au chant du *Lauda Sion* fut ouvert le Congrès, là que les congréganistes firent l'adoration nocturne dans la nuit du 9 au 10 juin, et reçurent la communion générale des mains de deux évêques le 10 juin. Chaque matin, les sections délibéraient sous la présidence des vicaires généraux du diocèse et du R. P. Gros, supérieur des Maristes de Paris. Prêtres et laïques apportaient tour à tour des renseignements édifiants, des observations pratiques, des exemples touchants.

On voyait, par exemple, un entrepreneur de menuiserie raconter, avec une émotion qui se communiquait à toute l'assemblée, les commencements et les progrès de ces magnifiques processions d'hommes qui se font à Notre-Dame de Paris, à l'occasion de l'Adoration perpétuelle.

« Il semblait reçu à Paris que les hommes ne prenaient plus part à une procession, quand, au lendemain de la Commune, il vint à la pensée de M. Foullon de demander à quelques croyants de faire escorte au Saint Sacrement, pour remercier Dieu d'avoir préservé de l'incendie la célèbre basilique : on ne fut d'abord que soixante-dix à ce cortège; l'an d'après, on était trois cents, puis on fut cinq cents, huit cents, mille enfin. Aujourd'hui, d'après M. Lefebure, un des organisateurs de cette belle œuvre, c'est trois milliers d'hommes qui se pressent, cierge en main, autour du Sacrement de l'autel; et, s'ils pouvaient quitter l'enceinte du temple pour la place publique, ils seraient dix mille . »

A quatre heures, dans l'église Saint-Jacques, au bas de laquelle une estrade avait été préparée, sous la présidence des évêques, les trois mille personnes munies de cartes se réunissaient pour la séance générale. On y entendait les accents d'une éloquence pénétrante et jaillissant du cœur. Les orateurs étaient le vénérable archevêque de Cambrai; le doux et pieux évêque de Liège, image de saint François de Sales au pays de Flandre; le P. Tesnière, le P. Verbecke, le

chanoine Zomers; parmi les laïques, M. de Belcastel, M. de Pèlerin, M. Collinet, le populaire rédacteur en chef du *Bien public*, M. Verspayen, et d'autres dont le nom nous échappe.

Le soir enfin, à la cathédrale, la chaire était occupée tour à tour par Messeigneurs Monnier, d'Hulst, Cartuyels, et le P. Mathieu Lecomte, de l'ordre de Saint-Dominique, le promoteur du culte eucharistique à Jérusalem.

Il faudrait un volume, — et il s'imprime, — pour redire toutes les grandes pensées qui durant cette semaine furent mises au jour; il faudrait la plume la plus exercée pour dépeindre les impressions que la bonne semence, jetée à profusion dans une terre si bien préparée, a laissées au fond des cœurs.

La Belgique entière s'en est émue; la France, qui avait à Liège tant de représentants de choix, n'y restera pas étrangère.

Le salut doit commencer par un redoublement de dévotion envers la divine Eucharistie : car l'Eucharistie, c'est Dieu au milieu de nous; non pas seulement le Dieu créateur et souverain, — celui-là pourrait sévir, on l'y excite en tant de manières! — mais le Dieu Rédempteur et Sauveur, le Dieu qui est sur cette terre pour que nous n'y soyons pas orphelins, le Dieu des infinies miséricordes.

Pour qu'il nous délivre, il faut qu'il soit aimé; il n'est aimé comme il veut l'être que dans l'Eucharistie. Encore une fois, ce n'est point du mysticisme; c'est la stricte vérité. Le chrétien indifférent à l'Eucharistie, le chrétien qui ne fait pas même la communion pascale, est un déserteur; il n'a pas les « armes divines », il n'est pas de la race de ceux qui apportent le salut. Le chrétien qui communie rarement, qui entend mal et parfois peut-être manque la messe, le chrétien qui fléchit à peine le genou devant le tabernacle, a peu de foi et peu d'amour : il sera le jouet de bien des illusions et l'esclave de bien des faiblesses; il n'aura qu'une conception incomplète de la restauration sociale qu'il faut accomplir, il n'y apportera qu'un concours insuffisant.

Nous savons, et c'est parce que nous savons cela qu'en dépit des triomphes passagers de l'enfer nous attendons avec une invincible confiance un meilleur avenir; nous savons des hommes qui chérissent la France d'une tendresse passionnée. Ils veulent la relever, et, sans s'effrayer de leur petit nombre, ils y travaillent. Ces hommes fréquentent le chemin qui mène au pied des autels; ils se prosternent au pied du tabernacle, ils se nourrissent du pain des forts.

Avant d'aller au combat pour Dieu et pour la France, ils communient. Voilà le bataillon sacré! Chaque jour ses rangs s'ouvrent à des recrues nouvelles. Que les enrôlements y deviennent de plus en plus nombreux! Ce sont les vrais soldats de l'ordre, car ils ont fait d'abord l'ordre dans leurs âmes; ils y ont dressé un trône au maître du monde et au pacificateur des peuples. Ils portent dans leurs rangs non plus seulement cette arche mystérieuse qui donnait au petit peuple d'Israël la victoire sur ses innombrables ennemis, mais Dieu même. Que ceux-là qui veulent être sauvés cessent d'espérer aux finesses de la prudence humaine, à la stratégie des diplomates, à l'équilibre instable des assemblées délibérantes; qu'ils se rangent à la suite des fermes chrétiens qui, en écoutant la Papauté, ont l'immuable vérité, et, en adorant l'Eucharistie, ont la véritable vie : en un mot, qu'ils deviennent des chrétiens complets, cherchant d'abord le règne de Dieu et sa justice, c'est-à-dire évidemment, le règne de Jésus-Christ, qui est Dieu avec nous, et la justice que son Eglise défend et enseigne.

C'est par des saints, par des catholiques en état de grâce, entendant la messe et communiant, que l'armée satanique sera mise en déroute et que la société sera sauvée.

Voilà pourquoi le Congrès Eucharistique, qui met ces vérités dans une éclatante lumière, est un grand événement.

DELAPORTE, *P. M.*

ÉPISODES MIRACULEUX DE LOURDES [1]

I

Voici le second volume de *Notre-Dame de Lourdes*.

Je me demande si je ne ferais pas mieux de m'arrêter là.

Constater l'apparition du second volume, c'est évoquer le souvenir du premier. Je l'ai annoncé; je l'ai analysé ici moi-même, dans cette *Revue*.

J'ai donné le premier salut à ce premier volume.

Ce salut a été entendu bien loin. Il a éveillé bien des échos.

Le succès de *Notre-Dame de Lourdes* a dépassé les proportions d'un succès littéraire.

Il est devenu un événement. Cet événement a grandi comme la semence confiée à la terre.

Le grain de sénevé a obéi à sa loi ; mais la loi est devenue plus sensible, plus éclatante qu'à l'ordinaire.

Le succès, après avoir atteint les proportions vraisemblables, les a dépassées.

Ce succès a ressemblé à autre chose qu'à un succès. Il a marché, comme quelqu'un qui aurait des intentions, ou, si vous voulez, des instructions, des ordres. Il a marché à pas de géant. Il a bravé toutes les circonstances de temps et de lieu.

Il s'est élevé en face du dix-neuvième siècle, comme David en face de Goliath.

Il a jeté le gant à l'esprit public.

Il s'est levé dans un monde de sourires, dans un monde d'incrédulité; et il a insulté tous les sourires, toutes les incrédulités.

(1) *Épisodes miraculeux de Lourdes*, par H. Lasserre. Victor Palmé, éditeur.

Dans un monde incroyant, plein d'une science incroyante, Henri Lasserre est venu affirmer le merveilleux, et le merveilleux contemporain.

Contemporain! quelle circonstance aggravante! Le prodige est déjà par lui-même bien odieux, bien cruel, bien insupportable. Son intrusion déplaît à la science moderne. Elle qui est si sûre de son affaire, et qui guérit toujours si bien, si fidèlement, si rapidement, si sûrement, si radicalement tous les malades, elle trouve mauvais que le prodige, cet étranger, s'ingère dans une besogne qui est la sienne et qui ne lui offre jamais aucune difficulté.

Cependant, quand le prodige est lointain, elle le supporte un peu à l'état de légende. La légende est une circonstance atténuante. Pourvu qu'il consente à être relégué bien loin, bien loin dans le passé, le merveilleux serait à la rigueur supportable, et pourrait, dans une certaine mesure, être toléré.

— Si vous avez la manie d'aimer le merveilleux, au moins ayez en même temps le goût des vieux livres. Remuez la poussière des bibliothèques. Interrogez les traditions. Remontez jusqu'aux siècles barbares; et là, quand vous aurez découvert quelque fait étrange, inexpliqué, caché dans la nuit des siècles, nous ne vous défendrons pas, Henri Lasserre, de développer là-dessus vos facultés. Les siècles d'ignorance sont remplis de récits merveilleux. Vous aimez le merveilleux : à tout péché, miséricorde. Je vous pardonne, Henri Lasserre, dirait la science moderne.

Peut-être même ajouterait-elle tout bas : « — Je ne suis pas, moi non plus, ennemie de la poésie. Chantez, Henri Lasserre, les Épopées religieuses des premières Églises; chantez, chantez, chantez! Je ne défendrai pas même aux peuples que je gouverne d'accompagner vos chants. Il faut bien se distraire un peu des travaux sérieux, et des études fatigantes que j'impose à mes élèves. Pendant six jours, ils sont à moi, occupés d'affaires graves. Je vous les confie le dimanche : amusez-les; racontez-leur les chroniques d'autrefois! »

Oui : mais voici où les cartes s'embrouillent. Henri Lasserre n'a pas de modération dans les goûts. Il ne se contente pas des vieux prodiges, que le temps a couverts de son manteau.

Il prend le merveilleux et le plante brutalement en plein dix-neuvième siècle, dans notre société savante et fleurie. Il manque de respect au temps présent, et lui raconte des prodiges *contemporains*.

Vous imaginez-vous l'audace d'un homme qui imprime en France qu'il a vu des prodiges; qu'il les a vus de ses yeux, de ses yeux restitués eux-mêmes à la lumière du jour par un prodige; qu'il les a vus, vraiment vus, ce qui s'appelle vu.

Il n'invoque pas la circonstance atténuante de l'éloignement des temps. Il n'invoque pas non plus celle de l'éloignement des lieux.

Non seulement c'est au dix-neuvième siècle qu'il a senti et vu des faits extraordinaires; mais c'est en France, dans le pays où brille l'Institut. Il a vu le foyer s'allumer à Lourdes et rayonner de tous côtés. Lui-même a été guéri, non pas à Lourdes, mais par l'eau de Lourdes, et bien plus près de l'Institut.

Il dit, il ose le dire, et les éclats de rire s'apprêtent à couvrir sa voix. Cependant ils ne la couvrent pas; et c'est le contraire qui arrive. Sa voix couvre les éclats de rire. Elle s'étend, cette voix singulière et audacieuse; elle s'étend, elle s'étend; elle se fait écouter; elle s'impose; elle se multiplie. Paris l'écoute; la France l'écoute; l'Europe l'écoute; le monde l'écoute.

Le récit des merveilles, au lieu de succomber sous les moqueries du premier venu, le récit des merveilles obtient l'audience du monde.

Ce livre, ce premier volume que j'annonçai ici il y a quelques années, avait l'air du plus hardi paradoxe. Mgr Peyramale, qui ne s'appelait pas encore Monseigneur, me comblait de ses remerciements, parce que j'avais osé annoncer le livre, et que le style hardi de mon annonce lui avait été agréable.

C'était encore une audace, une étrangeté, une bizarrerie, que d'oser constater la naissance du livre, que d'oser donner un état civil à ce procès-verbal des merveilles.

Eh bien! le livre est parti, il a marché d'abord, il a volé ensuite, et les échos endormis se sont réveillés de proche en proche, ici d'abord, puis un peu plus loin, puis beaucoup plus loin, puis la France s'est émue, puis l'Europe s'est émue, puis le monde s'est ému. Des masses profondes se sont ébranlées, et, confiantes dans la parole d'Henri Lasserre, elles sont venues au pied de la montagne choisie, au pied des Pyrénées; elles ont voulu voir le lieu dont elles avaient lu la description, et elles ne se sont pas bornées à voir, elles ont voulu s'agenouiller, et la Grotte a été trop petite pour recevoir tous les agenouillements qui se sont pressés entre ses pierres, et

il a fallu empêcher les hommes de s'écraser à l'entrée de la roche Massabielle.

Et maintenant, après plusieurs années, ce qui semblait un paradoxe bizarre, est devenu un fait historique.

Le livre audacieux qui avait jeté un défi au respect humain, a été traduit dans toutes les langues. Cette propagation étonnante de la parole par l'imprimerie n'a jamais été si rapide, si merveilleuse; le livre a été vainqueur du temps et de l'espace. Il a été partout, il a fait des prodiges de vélocité; le mouvement l'a emporté dans un tourbillon prodigieux, puis il a emporté les hommes dans le mouvement; après avoir subi ce mouvement, il l'a fait subir partout où il passait. Le livre, né à Lourdes, a ramené les populations au lieu d'où il était parti. Lasserre a parlé. Les pèlerinages ont répondu.

En dépit d'un mot célèbre, les pèlerinages sont maintenant dans nos mœurs. Et, remarquez-le, quand M. Thiers a dit le contraire, M. Thiers avait raison. Les pèlerinages n'étaient plus dans nos mœurs. Mais ils y sont rentrés, et ils y sont rentrés à la voix d'Henri Lasserre.

Du domaine privé, les émotions du pèlerinage sont passées dans le domaine public.

Le dix-neuvième siècle se dit le siècle de l'incrédulité. Eh bien ! voici quelque chose de particulier, et qui vaut la peine d'une remarque : c'est que nul ne pourrait désormais écrire l'histoire de ce siècle incrédule sans raconter l'histoire de Notre-Dame de Lourdes.

Cette histoire est intervenue assez sensiblement dans le dix-neuvième siècle, pour s'imposer à l'historien.

Croyant ou incroyant il ne lui est pas permis de la passer sous silence. Elle s'impose à lui, même comme fait humain.

Car, remarquez-le bien, c'est au point de vue du fait humain que je me place.

Je n'entends nullement préjuger les décisions de l'Église, et prononcer en mon nom le mot « miracle. »

L'Église seule est compétente pour le faire entendre, ce mot terrible et sacré.

Je me borne à regarder les événements de Lourdes, extérieurement et historiquement, par le côté humain et évident.

Or ce côté humain et évident constitue, à lui seul, un fait historique des plus étranges. Ce pèlerinage énorme, que personne ne

peut révoquer en doute, est un des aspects les plus saisissants et des plus évidents que nous ait offerts jusqu'ici le dix-neuvième siècle.

Je ne préjuge donc rien, absolument rien, quant au caractère divin et miraculeux des faits observés. Je ne le discute pas, je regarde le spectacle humain de Lourdes, et je suis singulièrement frappé de ce fait étrange.

II

Ce second volume fait suite au premier volume, non pas seulement à la manière ordinaire des seconds volumes; mais il suit le premier, comme l'effet suit la cause.

C'est le premier volume qui a produit le second.

C'est l'émotion produite par le premier volume qui a déterminé les événements racontés dans le second volume.

C'est le premier volume qui a poussé les personnages vers les actes, vers les prières, vers les aventures racontées dans le second volume.

Le premier volume a enfanté le second, non pas seulement dans l'ordre des idées, mais dans l'ordre des faits.

Exemple. En juillet 1871, un menuisier de Lavaur, nommé Macary, souffrait horriblement d'un mal de jambes : les varices, les nodosités, les ulcères, avaient réduit cet homme à l'impossibilité absolue de travailler, et même de bouger. Ne sachant plus que devenir et comment tuer le temps, il demanda un livre quelconque. Mais, au lieu de lui donner un livre quelconque, qui aurait pu être un roman d'Eugène Sue, ou une édition populaire des œuvres de Renan, on lui donne à lire *Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre. Il se trouve qu'on lui donne à lire ce livre-là, plutôt qu'un autre Le livre l'intéresse d'abord, l'émeut ensuite, mais l'émeut au degré où les larmes arrivent. Et, avec les larmes, voici la prière. Macary veut être guéri comme ont été guéris ceux dont il lit l'histoire. Il le veut, il le veut obstinément.

C'est le premier volume de *Notre-Dame de Lourdes* qui lui inspire le désir, le projet, la volonté d'être un des héros du second volume.

Les héros du premier volume ont été les initiateurs de Macary, et l'ont conduit à figurer dans le second volume.

Lui-même, maintenant, héros du second volume, deviendra peut-

être l'initiateur de quelque autre personnage, qui, lisant son histoire, figurera quelque jour dans un troisième volume.

Il y a, comme cela, des coups et des contre-coups, des chocs et des chocs en retour.

Il y a des voyages de l'électricité qui se joue à travers le monde.

« Macary, dit Lasserre, nous raconta son histoire avec un merveilleux entrain de récit, une verve extraordinaire et une émotion communicative. Le curé Peyramale; M. l'abbé Pomian, catéchiste de Bernadette; M. l'abbé Peyret, vicaire de Lourdes et aujourd'hui curé d'Aubarède; M. et Mme Ernest Hello étaient avec nous. Nous étions tous sous le charme de cette parole chrétienne, pittoresque et vibrante. »

Oui, certes, je m'en souviens, nous étions là et nous écoutions. Ce Macary eût été un orateur populaire. L'accent du Midi donnait à cette narration familière un cachet spécial, une audace aimable et ardente, une vibration physique et morale. Je me souviens de l'intonation avec laquelle Macary prononça cette phrase :

« Non, non, non, me disais-je à moi-même, Macary, tu ne peux plus vivre ainsi. Tu ne peux plus travailler : tu souffres jour et nuit. Il faut que la sainte Vierge te guérisse ou qu'elle t'étouffe. »

Macary n'atténuait rien, il ne connaissait pas le respect humain et les servitudes qu'il impose à ses esclaves. Il parlait comme un homme du peuple qui parle très bien, et comme un homme du Midi.

Autre exemple. Jeanne de Fontenay était malade; après la guerre, son état s'était aggravé. Incapable de marcher et de travailler, elle passait de longues heures seule, inoccupée, souffrante, hésitante.

Un livre, parmi tous les livres qui passaient entre ses mains, un livre attira ses regards. C'était, vous l'avez deviné, c'était *Notre-Dame de Lourdes*. Il était question là de guérisons inespérées. Mais quoi! ces bonheurs rares étaient-ils faits pour elle? Peut-être étaient-ils réservés à des âmes très saintes?

Pouvait-on les espérer pour soi-même, réellement, actuellement?

Macary, qui jurait du matin au soir; Macary, que Lasserre appelle le bon blasphémateur, avait espéré rapidement, parce qu'il était simple. Les âmes simples ont l'espérance facile. C'est un privilège de la simplicité que de ne jamais se déclarer indigne. Jeanne de

Fontenay, qui n'était pas blasphématrice, était probablement moins simple que Macary. Elle fut frappée, mais elle hésita. Cependant le livre avait déposé en elle un germe qui devait, plus tard, porter fleurs et fruits. C'était ce livre, ce même livre, le premier volume de *Notre-Dame de Lourdes* qui allait par le monde, chercher, à travers sa promenade, la matière du second volume. Ce premier volume ne se suffisait pas à lui-même. Il avait faim et soif de sa continuation. Il ne voulait pas être seul, et il courait partout, à droite et à gauche, quêtant des secours pour se multiplier. Il demandait, mais il donnait; il demandait la matière et la forme d'un second volume, mais il apportait l'espérance, en attendant la guérison.

Jeanne de Fontenay, un peu plus difficile que Macary, allait cependant, comme lui, être conquise au second volume.

Il y a mille manières de raconter. On peut raconter les faits, on peut les raconter mal, on peut les raconter bien. Puis on peut pénétrer dans l'esprit qui les produit et les anime. C'est cette façon de les présenter qui caractérise Henri Lasserre. Il ne se borne pas au fait, et cependant il ne le néglige jamais. Il l'étudie en lui-même, minutieusement, scrupuleusement, exactement. Mais là ne s'arrête pas à son analyse. Il entre dans la vie de la personne qu'il nous montre, et il nous y introduit. Il nous fait assister, non pas seulement au fait, mais à l'acte : car le fait, c'est l'effet matériel; l'acte, c'est l'opération qui produit et détermine le fait.

Lasserre nous introduit dans le sanctuaire où se passe le drame caché, avant de nous montrer le résultat visible des luttes intérieures dont on lui a confié le secret. Ainsi son procès-verbal n'est que le dénouement. Mais nous sommes initiés par lui aux préparations intimes subies par l'âme qui va apparaître devant nous, délivrée des entraves d'une maladie physique. La guérison qu'il nous raconte, n'est que la conclusion d'une histoire secrète, profonde et profondément instructive, qui se déroule peu à peu devant nous.

Nous assistons aux préparations, nous voyons les éléments du drame se combiner, nous voyons les effets de la foi comme aussi les effets du doute.

Nous voyons ceux qui croient marcher sur les flots, et nous voyons les flots chanceler, s'affaisser, s'entr'ouvrir et menacer ceux qui doutent, les menacer de l'engloutissement.

Nous voyons les actes de l'âme jeter leurs reflets sur les choses de la vie, nous voyons l'influence des pensées et des sentiments sur la destinée des individus.

A ce point de vue, la guérison de Mlle de Fontenay est particulièrement intéressante à lire et à étudier. On voit se dessiner sur les faits les linéaments de ses pensées. Elle est mal, elle est mieux; elle est plus mal, elle est guérie, et l'on dirait que les vicissitudes de son état physique suivent sensiblement et directement les vicissitudes de son état moral. L'histoire de Mlle Jeanne de Fontenay est particulièrement intéressante, parce que la faiblesse humaine apparaît en elle et autour d'elle.

Dans l'histoire de M. de Musy, on s'étonne presque de trouver tous les personnages à peu près parfaits. Un homme d'une grande valeur, qui la lisait l'an dernier dans cette *Revue*, les trouvait trop parfaits. Il lui semblait que l'histoire, si elle avait été moins continuellement admirative, fût devenue plus vraisemblable.

Mais l'épisode de Mlle de Fontenay offre à l'attention des sujets plus variés, plus humains.

Elle a des moments de doute, d'hésitation, d'anxiété. Elle n'est pas toute d'une pièce. Jeanne de Fontenay avait été presque écrasée par une voiture. Elle-même était tombée de cheval. Les deux accidents, et d'autres causes encore peut-être, avaient déterminé en elle une série de douleurs et de désordres graves. La jeune fille passa plusieurs années entre les mains des médecins; mains terribles!

La voici enfin à Lourdes : les forces reviennent. Elle peut hasarder quelques pas; et même, après la neuvaine, le 3 juin, la voilà qui se rend à pied à la Grotte, elle suit une procession. Elle revient en ville.

Mais, au lieu d'un point d'exclamation, qui semblerait nécessité par les circonstances, je dis : Elle se rend à la Grotte, et elle revient en ville, et je termine ma phrase par un point simple. Je me refuse ce point que certaines grammaires appellent le point d'admiration.

C'est que Jeanne de Fontenay ne se croit pas guérie.

Non seulement elle subit les médecins, mais même les chirurgiens. Elle subit les eaux minérales. Dans le récit de Lasserre, non seulement on apprend, mais on voit la désolation de sa famille. On assiste à cette maladie que Mme de Fontenay aurait voulu dérober, au moins dans une certaine mesure, aux regards indifférents. Une maladie cause tant de douleurs! Il y en a d'évidentes, il en a eu

de secrètes; il y en a qu'on avoue, il y en a qu'on n'avoue pas; il y en a qui se laissent voir, il y en a qui se laissent deviner. De traitements en traitements, Jeanne de Fontenay traîna sa pauvre personne et sa maladie. Mais le premier volume de *Notre-Dame de Lourdes* était toujours là! C'était lui qui devait changer l'état des choses; c'était lui qui allait chercher Jeanne de Fontenay sur sa couche; c'était lui qui allait partout, cherchant du bois sec pour allumer les feux du second volume.

Le Curé Peyramale la vit marcher, et le point d'exclamation fut dans sa voix à lui.

— Vous voilà donc délivrée de vos sept ans de douleurs et d'infirmités!

— Mais, Monsieur le Curé, je n'ai pas du tout en moi la preuve que je suis guérie.

Le Curé lui raconte à elle-même ce qui vient de lui arriver à elle-même!

— Auriez-vous eu quelque difficulté à marcher?

— Aucune.

— Souffrez-vous quelque part?

— Non.

C'est là une scène des plus extraordinaires. Le Curé s'efforce de prouver à la malade d'hier qu'elle est guérie. La malade convient des faits qui constituent sa guérison, et ne convient pas de la guérison elle-même! Elle a senti la disparition du mal; mais elle n'a pas senti l'apparition du bien. Elle n'est pas transportée; la joie fait défaut, elle ne croit pas à la guérison.

L'union de l'âme et du corps, telle qu'elle est affirmée par la doctrine de saint Thomas, reçoit ici une singulière et mystérieuse confirmation. Jeanne de Fontenay doute : elle ne doute pas seulement de sa guérison à venir, elle doute même de sa guérison passée. Non seulement elle ne croit pas avant de voir, mais elle ne croit pas après avoir vu.

Elle dépasse saint Thomas.

Elle trouve que quelque chose lui manque.

— Mais c'est votre maladie qui vous manque! répond le Curé de Lourdes.

Enfin l'incrédule Jeanne chancelle moralement, quand elle ne chancelle plus physiquement.

— Ce qui est malade, c'est votre foi, lui dit le Curé Peyramale.

Je me figure bien le Curé de Lourdes, avec sa brusquerie, grondant de sa timidité la vacillante jeune fille :

— Allez donc, lui dit-il, allez rendre grâces à Paray-le-Monial.

Mais Mlle de Fontenay doutait, Mme de Fontenay doutait. Tout le monde doutait. On ne pouvait pas se croire guéri.

La prudence — je ne veux pas écrire ici ce mot par une majuscule : non, non, ce n'était pas la Prudence, c'était vraisemblablement la prudence qui luttait contre la joie et qui finit par l'emporter. Il faut en tout de la mesure. N'allons pas à Paray-le-Monial, allons à Aix-les-Bains. L'action naturelle des eaux fortifiera la guérison. On se décide pour Aix-les-Bains.

Oui, mais le lendemain matin Jeanne de Fontenay était retombée. Impuissance totale des jambes. La guérie d'hier ne pouvait plus se tenir debout.

Non, non, il ne m'appartient pas de déterminer le caractère miraculeux des faits ; mais il appartient à tout le monde de constater quelque chose de bien extraordinaire dans ce récit.

Henri Lasserre le fait précéder par une page de l'Évangile.

Il nous montre saint Pierre marchant sur les eaux. Saint Pierre croit, les eaux le portent ; saint Pierre doute, les flots fléchissent sous lui. La prévision exacte, la correspondance rigoureuse de l'âme et du corps soumis ou révoltés l'un et l'autre chez Jeanne de Fontenay, rappellent forcément le souvenir de saint Pierre croyant ou doutant. Cette obéissance des flots qui soutiennent ! cette révolte naturelle des flots qui ne soutiennent plus !

Il y a probablement entre l'esprit et la matière des rapports plus intimes que nous ne le soupçonnons.

Catherine Emmerich fut une personne fort extraordinaire, et je n'ai pas qualité pour me prononcer sur le caractère plus ou moins merveilleux de son état. L'Église n'a pas dit sur elle de parole décisive. Mais, quoi qu'il en soit, son livre est un des plus curieux qui existent.

Elle parle de saint Goar, ermite des bords du Rhin. Saint Goar, injustement accusé, va se défendre chez son évêque. Il paraît qu'il avait un manteau. Tous les ermites n'en ont pas ; celui-ci en avait un. Entrant chez l'évêque, il cherche où suspendre ce manteau dont il veut se débarrasser. Mais, si saint Jean avait un manteau, l'évêque n'avait pas de porte-manteau. Ne trouvant aucun clou pour sus-

pendre quoi que ce soit, saint Jean, par distraction, suspend négligemment ce manteau... à quoi?

A un rayon de soleil, qui se trouvait là par hasard.

D'après Catherine Emmerich, ce rayon de soleil reçut une vertu de soutenir, vertu qui n'était pas dans sa nature propre, et reçut cette vertu à cause de la foi de saint Goar.

La foi, dit Catherine Emmerich, donne l'être et la substance aux choses sur lesquelles elle porte.

Si vous me dites que vous avez eu souvent la foi, sans obtenir cet effet, je n'ai rien à répondre, sinon que je me borne à constater ce qu'ont dit les autres. Je ne suis ni avocat ni juge, je suis historien. Je ne plaide ni n'affirme, j'expose l'état de la question.

Je constate le rapport qui existe entre la parole de Catherine Emmerich et celle de saint Paul.

D'après l'une, la foi donne l'être et la substance aux choses.

D'après l'autre, la foi est la substance des choses *espérables*.

Je demande pardon pour ce mot inusité, mais je le crois nécessaire, car la phrase régulière : la « foi est la substance des choses qu'il faut espérer, est désolante de platitude. »

Quoi qu'il en soit du néologisme que je hasarde, la foi nous est affirmée par saint Paul comme étant la substance même, et non pas seulement la formule des vérités.

Étant une substance, il n'est pas étonnant qu'elle agisse sur les substances; et Catherine Emmerich, en ce cas, aurait tiré, sans s'en douter, une conséquence. Mais elle ne dit pas seulement : *la foi;* elle dit : la foi et *la simplicité*. La simplicité serait donc comme la chose qui excite la vertu latente contenue dans la foi.

La foi contenant la substance comme la pierre contient le feu, peut-être la simplicité est-elle la force qui fait jaillir l'étincelle du caillou.

Mais la simplicité, comment l'atteindre? Lasserre, à la première page de son livre, se recommande aux prières de ses lecteurs. Il fait bien; j'aurais voulu qu'en cette occasion il me fît une place à côté de lui!

Ah! si la simplicité donne la force, l'efficacité; si elle communique aux justes désirs la vertu de se réaliser, j'adjure tous les lecteurs connus et inconnus de demander pour moi la simplicité!

Au lieu de raisonner sur elle, je veux expérimenter ses résultats.

J'aime mieux la posséder que de la définir.

Après mille douleurs nouvelles, Jeanne de Fontenay parvient à une nouvelle guérison.

Les jambes sont guéries, la plaie intérieure également.

Mais elle est encore sujette à des douleurs de tête, à des migraines, à des névralgies. Pourquoi cette infirmité n'a-t-elle pas été guérie comme les autres?

Pourquoi cette défaillance? pourquoi cette exception?

Jeanne de Fontenay croit pouvoir répondre à cette question.

Quand on la plongea dans la piscine de Lourdes, on ne voulut pas immerger la tête, à cause des cheveux épais. Il est quelquefois fâcheux, quelquefois dangereux de se mouiller les cheveux, surtout quand la chevelure est abondante. De très longs cheveux sont difficiles à sécher; et qui sait si une telle immersion, produisant une longue humidité, ne produirait pas aussi le rhume et la fièvre?

Enfin, on immergea le corps, on n'immergea pas la tête.

Le corps fut guéri. La tête ne le fut pas.... J'entends votre réponse :

— Comment! me dites-vous, une application matérielle et naturelle, si elle guérit le point touché, peut ne pas guérir en autre point! Mais, s'il s'agit de Lourdes, est-ce que toute la personne ne doit pas être enveloppée? si l'eau de Lourdes possède une vertu, est-ce que cette vertu, captive et dépendante, s'arrête à l'endroit qu'elle touche matériellement? est-ce qu'elle ne peut pas agir à distance, opérer même sur les points qu'elle n'inonde pas physiquement?

Sans doute! et si l'omission de la tête avait été faite par hasard, Jeanne de Fontenay n'expliquerait probablement pas ses névralgies par un oubli involontaire.

Mais l'oubli était volontaire! ce fut par prudence et non par hasard qu'on PRÉSERVA la tête de l'immersion. De sorte que, d'après elle, on a *préservé* la tête de la guérison.

L'omission de la tête ne fut pas seulement matérielle, elle fut intentionnelle, elle fut voulue spirituellement.

Après la première guérison, la rechute générale fut attribuée à un défaut général de foi.

Après la seconde guérison, la rechute partielle est attribuée par Jeanne de Fontenay à un défaut partiel de foi.

Voilà les oscillations qui signalent la guérison de Jeanne de Fontenay.

Voici les oscillations qui signalent la guérison d'Henri Lasserre

lui-même. Les deux événements et les incertitudes qui les accompagnent, demandent, ce me semble, à être rapprochés. Le volume, qui les détaille, ne peut les rapprocher suffisamment. Mais l'article, qui se borne à les signaler, peut mettre ces faits en regard les uns des autres.

Henri Lasserre, bien des années avant Jeanne de Fontenay, venait de retrouver l'usage de ses yeux. Il venait de lire cent quatre pages, lui qui, dit-il, vingt minutes auparavant, n'aurait pu lire trois lignes.

Or, cinq jours après la guérison, voici notre ami qui se dirige, avec sa vue restituée, vers une maison où il va faire une visite. Cette visite devient pour lui l'occasion de la confession publique qu'il fait ici. Une fumée mauvaise lui monte, dit-il, du fond du cœur, et il subit la tentation de prononcer quelques paroles gravement mauvaises auxquelles il reçoit intérieurement l'ordre de renoncer. Mais il n'y renonce pas! il les prononce.

Il cède à la tentation.

Le lendemain, après un sommeil de quelques heures, il se sent envahi sous l'arcade sourcilière et à l'arc des paupières par une pesanteur qui, sans être la maladie elle-même, était cependant l'un des symptômes de la redoutable maladie dont il venait d'être délivré. — Mon bon ami, se dit-il à lui-même, tu ne l'as pas volé.

Nous avons vu, chez Jeanne de Fontenay, une rechute totale suivre la défaillance de la foi, puis une imperfection dans la délivrance retrouvée suivre une imperfection dans la foi retrouvée.

Nous voyons dans Henri Lasserre une menace suivre, après la guérison, la défaillance de la volonté : car ce n'est pas la foi qui branla, chez Lasserre; ce fut la volonté. Je ne m'en étonne pas. La foi, chez lui, a quelque chose d'inébranlable.

Deux jours plus tard, voici Lasserre à Tours. Il se rend chez M. Dupont. Il lui rend compte de la situation. Vous savez le reste. Non pas à l'instant même, à Tours, mais le lendemain, à Paris, toute lourdeur disparut. La guérison était achevée.

Le rapport entre les variations et les accidents qui caractérisent ces deux guérisons, n'a-t-il pas quelque chose de très extraordinaire?

On dirait que les choses physiques nous montrent, dans les deux cas, le reflet matériel des choses morales, et que le monde visible

nous découvre, par le choc de ses accidents, le monde invisible, qui est le théâtre secret du drame auquel nous assistons.

III

M. Dupont était véritablement un des hommes les plus singuliers qu'il fût possible de voir au dix-neuvième siècle. La guérison de Lasserre semble réunir tous les défis possibles jetés à l'esprit actuel! Lourdes d'abord, M. Dupont ensuite. M. Dupont frappait à première vue. Je ne vais pas refaire son portrait, si admirablement fait dans le livre même qui nous occupe. Mais je ne puis passer près de lui sans le saluer, car le respect accompagne son souvenir; je ne puis passer près de lui sans signaler en lui un caractère étrange, bizarre, absolument exceptionnel, *l'absence* TOTALE *du respect humain.*

Je dis totale. Une certaine absence de respect humain se voit quelquefois. Une absence totale se voit très rarement, si rarement, qu'on est saisi devant elle par un sentiment singulier et nouveau. Les choses complètes sont très rares en ce monde. La foi *complète* est un spectacle qui ne nous est pas souvent donné. Encore la foi pourrait être complète, et n'être pas exempte de ce trouble extérieur qui s'appelle le respect humain.

La foi intérieure pourrait être complète, et ne pas vouloir ou ne pas oser se traduire au dehors par un langage digne d'elle.

Nous respirons tous l'air environnant.

Nous nageons dans une atmosphère dont les propriétés sont dissolvantes.

Un homme, au dix-neuvième siècle, respire le doute depuis qu'il respire.

Il n'est pas impossible de se proclamer catholique et croyant, dans le sens général du mot.

Il lui est singulièrement difficile de ne faire aucune concession, même extérieure et apparente, aucune concession de détail à l'esprit général de doute qui énerve toutes les âmes et toutes les intelligences.

Autre chose est de dire, en thèse générale : « Je crois. »

Autre chose d'affirmer cette croyance dans tous les détails de la vie où elle demande à s'incarner, et de l'affirmer ainsi, devant té-

moins, devant n'importe quels témoins, en n'importe quelle occasion.

Or cette absence totale, radicale, de respect humain caractérisait M. Dupont. L'atmosphère du dix-neuvième siècle s'éteignait à la porte de sa maison. Une autre atmosphère s'allumait. On changeait d'air, on changeait de siècle, on changeait de monde.

Dans la chambre de M. Dupont on parlait le langage de la foi sans restriction.

Presque tout homme a deux vies contradictoires : l'une pour lui seul, l'autre pour les autres hommes.

M. Dupont n'avait qu'une vie.

Il vivait de la foi.

Il pensait comme il vivait.

Il parlait comme il pensait.

La sincérité absolue, qui ose dire absolument tout, était l'attrait de son langage.

Cette absence totale de respect humain est la noble fille de l'humilité.

L'amour-propre nous invite à mille précautions. Il les décore de mille noms : c'est la convenance, c'est la prudence, dit-il, qui les conseille.

En réalité, c'est lui, l'amour-propre, qui les impose.

Ces précautions, M. Dupont ne les connaissait pas. La hardiesse de sa foi ne lui permettait pas ce retour sur lui-même qui paralyse généralement l'homme qui va dire une chose audacieuse. M. Dupont ne savait pas qu'il était audacieux. Il était étonnant sans le savoir. Il se regardait de la meilleure foi du monde comme un néant coupable. Alors à quoi bon penser à soi?

Je lui demandais un jour si jamais quelque ennemi n'était venu le tourmenter dans cette chambre où sa lampe brûlait jour et nuit?

— Comment voulez-vous qu'on me tourmente? me répondit M. Dupont : on tourmente un homme; mais on ne tourmente pas un rien du tout. Comment voulez-vous qu'on tracasse le rien?

Et M. Dupont faisait, avec ses doigts, en parlant, le geste d'un homme qui cherche à saisir et à serrer quelque chose là où il n'y a rien : ses mains se serraient, s'ouvraient, se fermaient dans le vide, et il semblait faire des efforts singuliers pour s'emparer du vide, pour l'embrasser, pour l'étouffer. Et comme il avait affaire au

vide, sa main, en se retrouvant, marquait d'une façon frappante son impuissance d'appréhender, de tenir et de retenir.

Ce fut, je crois, le même jour, que pendant le dîner, réunis autour de sa table, les convives de M. Dupont se livraient à une conversation qui, sans avoir rien d'inconvenant, à quelque degré que ce fût, était simplement une conversation ordinaire.

M. Dupont, lui, ne parlait jamais d'autre chose que de l'unique objet de sa pensée. Tout à coup, il s'écria, parlant à nous tous :

— Je vois que vous mangez comme les chiens et les chats, sans penser à Celui qui vous a créés et mis au monde. La vie est trop courte pour qu'on parle d'autre chose que de Lui. La vie, mes amis, c'est la chose la plus courte que je connaisse.

De la part de tout autre homme, l'exclamation eût surpris tout le monde, n'est-ce pas? Essayez de vous représenter un homme ordinaire qui, réunissant ses amis autour de sa table, leur adresse tout à coup ce compliment : « Je m'aperçois que vous mangez comme les chiens et les chats! »

L'étonnement serait au comble.

Mais chez M. Dupont, personne ne s'étonnait jamais de rien. Il y a des hommes qui ont le droit de tout dire : ce sont ceux qui ne pensent pas à eux-mêmes. L'orgueil des autres, a-t-on dit, nous déplaît, surtout parce qu'il choque le nôtre.

Rien de plus vrai. Aussi l'homme qui nous parle hardiment et sans orgueil, peut tout nous dire sans nous choquer. L'orgueil, chez M. Dupont, n'était pas en jeu. Il chassait l'orgueil de sa maison.

Avouez que Lasserre avait eu la main heureuse.

Il était tombé juste, précisément juste, sur l'homme qu'il lui fallait.

M. Dupont arrive, dans son récit, tellement à propos, qu'on dirait son intervention amenée là par l'habileté du narrateur. Et cependant le fait est simplement exact. L'homme qui a eu tant d'incroyables fortunes, accumulées les unes sur les autres, n'a fait que les raconter.

Son arrivée à Tours n'avait même pas M. Dupont pour objectif. Une autre circonstance l'avait appelé à Tours, et il se souvient tout à coup de M. Dupont, et le célèbre numéro 10 de la rue Saint-Étienne reçoit tout à coup sa visite inattendue et *fortuite*.

Une combinaison particulière de bonheurs nombreux enveloppe Lasserre. C'est le contraire de ce qui arrive dans les romans et dans les drames, c'est le contraire de la fatalité : la bienveillance des choses le conduit par la main.

IV

En face de tous ces accidents moraux et matériels qui se correspondent avec tant d'exactitude et de précision, je ne prends nullement sur moi, je l'ai déjà dit, d'affirmer le caractère précisément miraculeux des événements.

Mais quand je considère notre époque, je suis incroyablement frappé par l'opportunité, par l'utilité, par l'harmonie du miracle en général avec le siècle où nous vivons.

Quelque sentiment que pourra un jour exprimer l'Église sur ces faits et sur d'autres faits analogues, nous l'adoptons d'avance, nous ne le préjugeons pas.

Mais ce qui est évident, c'est l'harmonie du miracle avec nos besoins actuels, avec les besoins universels du siècle où nous vivons.

L'adoration de la matière est le caractère propre du dix-neuvième siècle.

Le dix-neuvième siècle est le siècle de l'orgueil.

Or voici une loi générale :

Toute créature qui veut s'élever par l'orgueil, s'abaisse rapidement et s'incline devant la matière.

La matière et toute sa lignée éblouissent les yeux qui ne se tournent pas vers la lumière éternelle.

Les genoux qui ne plient pas devant elle, touchent terre devant les faits matériels, devant les faits accomplis. Je ne dirai pas que le dix-neuvième siècle ressemble à l'apôtre saint Thomas : car il ne ressemble à aucun saint, le pauvre siècle! Mais cependant il a un rapport avec saint Thomas.

Il lui faut le visible, il lui faut le tangible, il lui faut le fait accompli.

Or toujours le remède affecte une certaine ressemblance avec la maladie. Toujours il va la chercher, pour l'attaquer, dans la région qu'elle occupe. Toujours il la combat avec des armes à la fois contraires et analogues aux siennes.

Les trois Mages, parce qu'ils étaient astronomes, ont reçu, par une étoile, la nouvelle qu'ils attendaient : ce sont les astres qui leur ont prêché l'Évangile.

Saint Paul, l'homme de la foudre; saint Paul, le voyageur, a été foudroyé sur un grand chemin.

Saint Augustin, l'homme du livre, a été changé, parce qu'une voix lui a dit : « Prends et lis. » *Tolle, lege.*

Un instant avant la chute, un instant avant la Rédemption, un Ange parle à une femme. Ève dit : Oui. Marie dit : Oui.

Le premier Adam se sert d'un arbre pour perdre le genre humain.

Le second Adam se sert d'un arbre pour sauver le genre humain.

La Rédemption emploie tous les instruments de la chute.

La Vie a l'habitude d'emprunter à la mort ses engins pour les convertir, et de changer à son profit la destination des choses qu'elle touche.

Donc maintenant, dans l'immense infidélité des hommes tournés vers la matière, adorant la matière, uniquement plongés dans les tourbillons qui portent, qui emportent, qui transportent leur idole, une seule parole peut parvenir à leurs oreilles : c'est la parole du miracle.

Car le miracle est la conversion de la matière.

L'esprit humain est devenu sourd et aveugle aux choses purement spirituelles. Étranger chez lui, il a tourné toute son activité, tout son désir, toute son ardeur, du côté de la matière.

Les lumières purement spirituelles passeraient devant les regards des hommes comme les rayons d'un soleil devant les yeux fermés d'un aveugle.

Elles passeraient et tomberaient à terre, délaissées, méprisées, inutiles.

Inutiles! Seraient-elles seulement inutiles, et ne seraient-elles pas nuisibles?

Livrées aux blasphèmes des hommes, qui sait si elles n'augmenteraient pas, en tombant sur eux, le poids de leurs crimes?

Il faut donc que la Toute-Puissance, si elle veut nous sauver, nous prenne là où nous sommes, dans la matière. Il faut que nous soyons réduits à voir.

Car la matière a pour mission de rendre témoignage.

Et cette vérité est particulièrement vraie à propos de nous : car

nous ne pouvons ou nous ne voulons plus recevoir d'autre témoignage que le sien.

La matière a été tournée par Satan dans le sens de la mort.

La matière n'est pas mauvaise en elle-même, comme quelques-uns l'ont cru.

Mais elle a été mise au service du mal.

Si le bien consent à nous sauver, il faut qu'il se serve de la matière.

Il faut que l'homme qui a fermé l'oreille aux enseignements spirituels, aille trouver la matière et lui dise : J'écoute ton témoignage, moi qui n'ai pas écouté l'autre.

L'enfant prodigue, après s'être livré aux débauches de son orgueil, a désiré la nourriture des animaux. Il désirait remplir le creux de son estomac.

Il faut que l'homme remplisse le vide que son orgueil a fait. Il faut qu'il le remplisse avec le témoignage sensible rendu par la matière réconciliée.

Bossuet a parlé de ces choses; mais nous, dévorés par le doute, nous sommes mieux placés que le dix-septième siècle pour comprendre le besoin des choses tangibles et palpables. Les échos de notre terre incroyante peuvent redire la parole de Bossuet.

Écoutez, terre et cendre, et réjouissez-vous en Notre-Seigneur!

Il faut que la terre et la cendre se réjouissent, pour que l'homme, désolé dans son esprit malade, puisse se réjouir désormais.

Il faut que l'esprit humain, aveuglé par lui-même, soit éclairé maintenant par le moyen de la matière. Il faut qu'il voie ce qu'il n'a pas cru. Il faut qu'il sente et qu'il touche. Il faut qu'il dise, en face de la terre et du témoignage matériel : Vraiment ce lieu est terrible, et je ne le savais pas!

Croyants ou incroyants, les lecteurs du nouveau volume que nous offre Henri Lasserre, quand ils auront ouvert le livre, ne le fermeront probablement pas avant de l'avoir achevé.

Les différents drames qui le composent, semblables dans leur dénouement, sont très variés dans leurs scènes et dans leurs actes.

Les innombrables détails par lesquels Lasserre nous fait passer, donnent une vie intime à tous les personnages qu'il fait circuler devant nos yeux. Nous les connaissons tous quand nous fermons le livre. Chacun d'eux nous apparaît avec les incidents physiques

et moraux qui ont caractérisé sa guérison et déterminé l'enseignement qu'elle contient. Car chaque récit est un enseignement, et les enseignements sont variés, comme les faits, comme les individus, comme les épisodes qui les versent sur nous.

Tel est ce livre, ce nouveau livre de Lasserre. Entraîné par les faits qu'il raconte, par leur importance, par l'intérêt des récits, j'ai oublié de faire l'éloge du livre. L'auteur a trouvé le moyen de nous intéresser tellement à ses récits, qu'on oublie d'admirer son talent. Nous assistons à toutes les scènes si visiblement, si précisément; nous suivons si bien pas à pas ses personnages; nous sommes si haletants, si fondus en eux, que nous n'avons pas le temps et le sang-froid d'admirer le narrateur.

Lasserre a su faire oublier son travail, pour nous en faire sentir les résultats seulement.

Je me tais, j'ai fini, je m'arrête... Si j'allais détailler les mérites de l'œuvre et les habiletés du style, j'aurais l'air de faire une indiscrétion.

Ernest Hello.

PREMIÈRES ANNÉES ET CONVERSION

DU

PRINCE JEAN GAGARIN [1]

Dès lors, comme tout lui paraît mesquin, méprisable, dans ce qu'il voit autour de lui. Le monde qu'il fréquente est loin de le charmer, et les jugements qu'il en porte sont empreints d'une misanthropie peut-être excessive. « Ces gens sont fort sots, dit-il; comme plus près de moi je vois des hommes qui s'agitent dans le vide, ceux-ci s'agitent dans l'absurde. Ils vivent sur le commérage comme sur une rente.

... « La masse est un mélange de faux et de futile qui fait mal au cœur. Je connais quelqu'un qui jamais ne voit les choses d'un point de vue vrai, et qui, même dans ses idées fausses, n'a pas de consistance. Vous lui parlez, vous vous donnez une peine infinie pour le convaincre, vous avez réussi, il abonde dans votre sens; mais, comme il est toujours à côté de la question au moment où vous croyez le tenir, il vous échappe et vous assomme de quelque grosse absurdité. C'est en vain que vous voudriez gouverner ses idées : autant voudrait diriger un vaisseau démâté. Une absence complète d'opinions arrêtées, quelque chose comme des lueurs mêlées d'ombres, et cela s'appelle une tête humaine!

... « Au milieu de ce monde faux et absurde, si l'on a le bonheur de connaître quelqu'un qui ne le soit pas et en qui l'on ait confiance, il faut en profiter pour soulager son cœur. Voici une règle de conduite : confiance envers le petit nombre de ceux qui paraissent

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1883.

le mériter; indifférence ou défiance à l'égard des autres; me tracer mon chemin et le suivre, malgré cette maudite engeance. Ils sont futiles, pétris d'amour-propre, ridicules, — cela va sans dire, — envieux et suffisants. Comment être bien avec de telles gens?...

« Au fond, tout cela est vrai; mais je me fâche contre eux, parce qu'ils blessent mon amour-propre, et c'est là le plus grand tort que j'aie à leur reprocher.

... « Dans un salon de dix à douze personnes, s'il y a une conversation générale, chacun dit son mot; et lorsque sur ces dix ou douze, il y en a trois ou quatre qui le disent avec esprit et à propos, les autres restent dans l'ombre et ont l'air fort sot, d'autant plus que dans le nombre il y en a peut-être trois ou quatre qui le sont en effet. Il est peu aisé de se mettre au niveau ou même à la suite de la partie causante et spirituelle; et lorsqu'on reste à l'écart, on se trouve avec les sots, et sot soi-même. Les gens qui ont plus vécu, plus lu, plus couru, connu plus de monde et de pays, peuvent être difficilement suivis; mais je pense que l'on peut pourtant ne pas rester tout à fait muet et ne pas dire de sottises; mais pour cela il faut un effort; il faut ne pas se contenter d'écouter la conversation, mais chercher à y placer son mot. Après tout, cette conversation est le plus souvent si creuse, qu'il n'y a qu'à remuer les lèvres pour y prendre part. — La paresse d'esprit empêche de penser; le défaut d'habitude empêche d'exprimer sa pensée.

... D*** est un homme qui m'excède. Son langage précieux, sa prononciation les lèvres fermées, son allemand prussien, la sécheresse et l'aridité de ses idées, cette tête bien rasée, bien luisante, ce front un peu chauve, toute sa personne carrée par en haut, comme une pyramide renversée, son bras arrondi et pittoresquement appuyé sur sa canne, ses amours platoniques pour le bel esprit, font de cet homme la plus ennuyeuse absurdité qu'on puisse rencontrer.

« Il est entré au chapitre des honnêtes gens, charmante sinécure pour tous ceux qui ne peuvent être autre chose.

« Son secrétaire de légation est, comme lui, passé à la pierre ponce. Le regard étonné, la physionomie oiseau, petit mannequin éthique, c'est l'homme le plus plaisant que l'on puisse voir, à force d'être ennuyeux.

... « Voilà deux soirées que nous passons à rire comme des fous. Mme de W. est une jeune et sotte femme, qui se croit fort belle, qui

a la tête perdue sur la France, Paris, le bon ton, le faubourg Saint-Germain et les romans de Balzac. Là-dessus elle dit les plus grandes absurdités possibles, et tant qu'on veut et quand on veut. D'un autre côté, notre compatriote nouveau débarqué, le colonel des gardes, bon jeune homme, belle moustache, K***, a été remarqué par elle. Source intarissable de rires et de plaisanteries. Aujourd'hui les voilà ensemble, vite la conversation répond au qui-vive : *France*, *Balzac*. On parle sentiment, tout va le mieux du monde; mais quelques personnes qui n'étaient pas au fait, tournent la belle en ridicule, ce qui n'était pas difficile, et voilà le tour manqué.

... « De la manière dont j'ai passé la journée d'aujourd'hui, je ne serais pas étonné d'avoir perdu le peu de bon sens que j'ai réussi à acquérir. Mais je me trompe : quand on vit dans un milieu complètement absurde, il est certain qu'on finit par en gagner quelque chose; mais lorsque l'on traverse seulement quelques absurdités, on devient plus raisonnable, parce que le bon sens *se pose* en quelque sorte, en rencontrant une limite. Par exemple, j'ai dîné aujourd'hui chez B*** (1), qui avait passé une partie de son après-midi à genoux devant sa cheminée, à chauffer la flanelle sur laquelle il fait coucher deux petits chiens de quinze jours, qu'il élève. Il a sauvé la vie l'autre jour à un cochon de lait qu'on avait apporté à sa cuisine pour lui servir, et qui est mort d'une indigestion le lendemain. Puis, ç'a été le tour de trois poulets qu'il a d'un seul coup arrachés à une mort certaine et violente. Si on amenait le bœuf vivant chez lui, il l'emporterait certainement dans sa chambre et le mettrait dans sa ménagerie. C'est un homme qui, à force de sauver la vie aux poulets et aux cochons de lait qu'on veut servir sur sa table, finira par se tuer un beau matin. L'un est aussi sensé que l'autre.

... « On dit assez communément qu'il y a beaucoup de sots dans le monde. Il serait difficile de le contester; mais il y a moins de ce que l'on appelle proprement des sots que des gens sans logique, irréfléchis, se laissant vivre sans se comprendre eux-mêmes, que de gens qui n'ont pas d'idées ou ont des idées sans suite. Il n'y a rien de si rare que la clarté dans l'esprit, que le sens commun, que la logique. »

A demi dégoûté d'un monde où presque rien ne satisfait sa

(1) L'homme excentrique dont il s'agit était un Anglais Bengham.

raison et ne répond à la générosité de son cœur, Jean Gagarin est assez disposé au recueillement et parfois même à la rêverie solitaire. Une nuit d'octobre qu'il n'a pu trouver le sommeil, fatigué de la lecture d'un roman français, *Jacques le Fataliste*, de Diderot, il ouvre sa fenêtre, et, vers cinq heures du matin, contemple, spectacle peut-être un peu nouveau pour lui, le lever du soleil.

« Je m'habillai et je sortis. Les objets étaient éclairés d'un jour singulier et bizarre. La lune, presque pleine, se couchait à l'horizon, jetant un dernier rayon rougeâtre, tandis que, au côté opposé du ciel, l'aube blanchissait dans le lointain. Sur ma tête scintillaient quelques étoiles encore brillantes. Au sortir de la ville, je me dirigeai sur Sendling. Là, je m'arrêtai sur un banc, et je jouis longuement du magnifique spectacle de ce lever du soleil, par une belle matinée d'automne. Un peu à droite du soleil, s'élevaient les montagnes bleues du Tyrol, qui se découpaient en festons sur ce ciel pâle et froid. Je revins lentement vers la ville. »

Ce ne sont là que des épisodes jetés çà et là dans l'histoire d'une vie très sérieuse. Le jeune prince paye rarement tribut à l'esprit romantique ; la poésie descriptive l'occupe seulement quand il n'a rien à faire ou qu'il ne peut dormir. Bien vite il revient à l'histoire, à la philosophie, aux études sérieuses. Les *Mélanges philosophiques* de Théodore Jouffroy, les six volumes du *Cours complet d'économie politique* de Jean-Baptiste Say, l'*Histoire critique des poètes latins de la décadence*, sont tour à tour l'objet de consciencieuses analyses. A propos de *Correspondance* de Victor Jacquemont, il écrit sur l'Inde, la Russie, l'Orient, des observations dont la sagacité et la maturité étonnent.

« J'ai été hier chez Thiersch, et je pense arranger mes études de cet hiver de la manière suivante. Deux cours de droit, Institutes et Pandectes; lecture des sources, avec un jeune juriste. — Lecture de Niebuhr; Tite Live, Polybe, Denys d'Halycarnasse, etc., dans les originaux, avec un helléniste. Cela fera un ensemble d'études sur le droit romain qui aura quelque chose de complet et portera ses fruits. Aujourd'hui plus que jamais, je me sens disposé à travailler le droit. Je viens de lire, dans une brochure, ce qui concerne la nouvelle publication d'un code en Russie, ce qui ne manquera pas de fonder une ère de jurisprudence et d'études juridiques sérieuses dans notre pays, chose qui n'existait pas jusqu'à présent. Cette publication est un beau monument, un travail de Justinien. »

Comme il préfère cette vie austère mais bien remplie, à l'inutilité et à la dissipation de la vie mondaine que, de temps en temps, la situation qu'il occupe le contraint à mener!

« Je suis resté à Tegernsée vendredi, samedi et dimanche. Le salon est une vaste salle qui servait de bibliothèque au prieur de l'abbaye; on y a placé un billard et des jeux de toute espèce. Nous passons le temps entre le billard et le volant. Conversation jusqu'à l'heure du dîner; une demi-heure de toilette; le dîner; deux ou trois heures de liberté, pendant lesquelles on va chez Mme Hejan, et puis la soirée chez la reine; whist pour les amateurs; pour les autres, une partie de vingt-et-un, ou ces jeux d'esprit qui sont si bêtes.

« Il y avait là, outre la reine douairière, la duchesse de Leuchtenberg, grande, élancée, avec quelques vagues indications de beauté sur la figure, un peu sourde, physionomie nulle; sa fille, la princesse Théodelinde, charmante jeune fille aux cheveux blonds, au grand œil bleu ouvert et éveillé, à la bouche entr'ouverte et souriante. Son frère aîné, le prince Auguste, qui, dit-on, doit épouser doña Maria da Gloria, est un grand jeune homme maigre, courbé, au regard terne, au rire continuel. Son second frère, au contraire, très jeune, bien fait, a quelque chose de chaste, de virginal, un grand air de santé, d'insouciance, de gaieté, d'innocence. La duchesse Max, fille de la reine douairière, toujours endormie, se réveille seulement pour jouer au volant. En pensant à elle, le sommeil me gagne, et je m'endors pour rêver probablement à autre chose qu'à cette bonne princesse. »

Comme nous en avons déjà averti le lecteur, tout ce que nous avons cité jusqu'ici du *Journal* de Jean Gagarin est écrit en français, et, il est permis de le dire, en très bon français. Notre langue a l'honneur d'être parlée en Europe par tous les gens qui se piquent d'être bien élevés et d'appartenir à la société polie; mais, par là même, elle garde mal les confidences, et, comme tout le monde à peu près la comprend, elle n'a presque de secret pour personne.

C'est pourquoi le prince Gagarin recourait à sa langue maternelle pour cacher au vulgaire ce qu'il n'écrivait que pour lui-même.

Je ne crois pas cependant qu'il soit indiscret de soulever aujourd'hui le voile dont il enveloppait sa vie intime : les aveux qu'il fait, avec une courageuse franchise, ne peuvent qu'augmenter l'estime

pour le caractère ferme et élevé de ce jeune homme de vingt ans.

« Ce 19/31 octobre. — L'homme doit s'arrêter parfois, faire halte sur sa route et s'examiner lui-même. Je vais faire ainsi.

« Dans notre siècle, la religion ne suffit malheureusement pas à nous tracer nos devoirs : nous sommes trop éloignés d'elle!

« Il faut cependant une loi, un principe, une règle. Ne pouvant la trouver dans la religion, cherchons-la donc dans la philosophie. Que la passion obéisse à la volonté, la volonté à la raison. Que la culture de l'esprit et le développement de la raison soit notre premier devoir... »

« Ce 2/14 novembre. — « Vénébétinof (1), tu as raison ; tes vers sont mon étoile : je suis fatigué de la vie que je mène, il me faut l'action. J'ai plus de vingt ans, et je suis en dehors de la vie. —

« Agissons! O science, je me consacre à toi! A toi, liberté! à toi, patrie! à toi, humanité!...

« Le prince Vinsemski est venu ici. Il a éveillé en moi l'amour de la vie littéraire. Ah! quelque chose, quelque chose, n'importe quoi, pourvu que ce ne soit pas le vide, la platitude!... »

« 3/15 novembre. — Volontiers j'aurais souffert, lutté... O poésie, si un vers éclatant pouvait rendre mes peines intérieures!

« Je vais écrire ma confession : J'avais de l'amour-propre, je me mettais au-dessus des autres ; mon orgueil abattu me fait souffrir... »

Poésie, philosophie, raison, bonne volonté même, rien de tout cela ne suffit à l'homme pour orienter sa vie et le maintenir dans le bon chemin. A la raison il faut l'aide de la foi, à la volonté le secours de la grâce, pour connaître la vérité qui sauve et pratiquer le bien qui mérite le ciel. Qu'est-ce que la poésie quand on souffre? qu'est-ce que la philosophie quand on lutte? qu'est-ce que la science quand la passion sollicite?

Le prince Jean Gagarin ne tarda pas à connaître par expérience combien de tels appuis sont insuffisants pour étayer l'humaine faiblesse.

« J'aurais pu devenir un joueur... Dieu merci! le danger semble conjuré. Je n'ai pas payé trop cher un pareil avantage. J'avais gagné 117 louis d'or, puis 250, en tout 5,000 roubles (2). Ensuite... j'ai tout perdu.

« Je renonce au jeu, dégoûté, indigné. Demain j'écrirai tout à

(1) Poète russe.
(2) Le rouble vaut 4 fr.

mon père. Renoncer au jeu ne m'effraye pas. — Il est vrai qu'en tout je n'ai perdu que 40 francs : le mal n'est pas grand, mais j'en ai compris les conséquences amères.

« O jeu, tu peux être une passion, mais c'est en vain que nos auteurs contemporains te comblent de louanges : tu ne saurais remplir le cœur, tu dessèches l'âme et l'intelligence; tes promesses sont sonores, mais creuses. Je me suis ennuyé en gagnant comme en perdant; je bâillais à la table de jeu, et méprisais profondément la vie factice et nulle des joueurs.

« Saintes inspirations, venez en mon âme!... »

Quelles sont ces *saintes inspirations* qu'il appelle? Lui-même le sait-il? Elles viendront cependant, elles ne tarderont pas. Dieu les prépare dans le secret de sa providence, en même temps qu'il dispose cette âme à les accueillir.

En attendant ce jour qui n'est pas éloigné, le prince Gagarin cherche ailleurs que dans la philosophie le secret du bonheur. Un jour il croit l'avoir découvert.

« Nous voici à Ellingen. C'est demain la fête du Maréchal : il y a beaucoup de monde au château. La journée d'hier s'est passée pour moi tranquillement. J'ai revu Mme de V. Mais je me sens aujourd'hui comme à la fin de l'hiver dernier, fort bête, accablé, agité, inquiet, tourmenté. Quelle force en elle! quelle beauté! quel malheur! quel courage!... Ah! faisons-nous grand pour elle, sinon pour nous, sinon pour la grandeur elle-même. Mettons-nous au-dessous des misères vulgaires de l'humanité, faisons-lui respirer un air pur au milieu de cette atmosphère de bassesse et de corruption qui l'entoure, et je serai trop heureux. Il est évident qu'elle a horreur de tout ce qui l'environne : qu'y a-t-il en effet qui ne soit à mépriser? Son âme est grande, elle est belle : rien que de grand ne peut lui plaire. Quelle colère me saisit, lorsque j'entends tous ces gens qui lui parlent, lorsque je les vois qui la regardent! Les uns ont l'impertinence de dire que c'est une belle femme. Mais qu'est-ce donc que cette beauté, sans la beauté intérieure dont elle est le signe et le symbole! D'autres, plus perspicaces, vont jusqu'à dire qu'elle est bonne personne, et fort naturelle. Ils ne comprennent pas que c'est un être supérieur à eux tous, une âme pleine de grandeur, qui ne trouve autour d'elle rien de sa taille, que son malheur!

« Fermons le livre de mes pensées; je tâcherai de lui en développer quelques-unes. Il me faut du recueillement, de la réflexion,

parce qu'en sa présence mes pensées s'en vont toutes, et mon âme reste pleine d'une liqueur enivrante, mais d'une saveur incertaine. Pas de confidences à personne. »

Ce sentiment de tendre admiration resta sans doute enseveli dans le cœur du jeune homme. Peut-être était-il encore sous cette impression quand il jetait sur le papier, à propos du déclin de l'année, quelques pensées mélancoliques, qui bientôt — c'est un trait de caractère — font place à des élans virils et chevaleresques.

« On peint la mort sous la forme d'un squelette. Hélas! bien souvent la vie n'est qu'un squelette plus ou moins habilement déguisé... Et pourtant que de belles choses il y a dans ce monde! Il y a de beaux attachements, la tendresse, la piété, le dévouement, les amitiés; il y a de nobles sentiments, de grandes pensées, la poésie, des gloires dignes d'envie et de justes ambitions ; il y a des intelligences qui voient et jouissent de voir, des cœurs qui sentent et que le sentiment remplit; et ces intelligences peuvent se comprendre et communiquer entre elles, et ces cœurs peuvent s'unir et s'aimer. Il y a encore un beau soleil, un ciel bleu, de belles fleurs, de beaux arbres, de belles eaux, de belles montagnes... Et l'homme se plaint! il se dit malheureux! Et moi, comblé des dons de la Providence, j'oserais proférer contre elle d'impies blasphèmes?...

« Le temps où l'on jouit sans le savoir, est peut-être passé pour moi. Ah! s'il en est ainsi, je prends avec joie le fardeau sur mes épaules : dès lors il est léger. Ce n'est pas la victoire, *c'est le combat qui fait la joie des nobles cœurs*. Allons le cœur haut et l'espérance au front, accomplissons la tâche que Dieu m'a donnée. Il a ouvert devant moi ce champ immense, cette route longue et variée que nous appelons la vie : il faut savoir y entrer, lutter journellement et moissonner à la sueur du front. A moi, nobles pensées et nobles sentiments! Je vous prendrai, et vous serez à moi. »

VII

Durant le cours des deux années suivantes (1835-1836), le jeune diplomate, sans cesser d'être attaché à l'ambassade de Russie à Munich, fit à plusieurs reprises un assez long séjour dans sa patrie, Ce fut alors surtout qu'il entretint avec Pierre Tchadaïef ces relations intimes qui, de son propre aveu, « exercèrent sur son avenir

une puissante influence (1). » Dans une *Lettre à M. Georges Samarine*, publiée en russe, et sur laquelle nous aurons à revenir (2), Jean Gagarin explique d'un mot la nature de cette influence et les fruits qu'elle porte : « *Je dois le principe de ma conversion à Tchadaïef.* » Et il note exactement la date : 1835-1836.

Il devait faire profession de la foi catholique seulement six ans plus tard; mais, dès cette époque, il commence à se détacher de l'Eglise « orthodoxe » et à tourner ses regards vers Rome, centre immuable de l'unité.

Le prince Jean, en arrivant à Moscou, se hâta de visiter son ami, auquel il apportait des nouvelles de Schelling (3). Tchadaïef, dont les causeries sérieuses le charmaient, jugeait devant lui, avec une extrême indépendance, les choses et les hommes. Très au courant du mouvement philosophique et littéraire, si remarquable alors dans toute l'Europe, il s'intéressait particulièrement à tout ce qui s'écrivait et se disait en France.

« S'il est vrai que vous êtes toujours à Paris, dans ce foyer des sombres lumières, écrivait-il à Tourguénef (4), ne m'écrivez pas sans m'envoyer quelques rayons de ses ténèbres, par exemple, du Michelet, du Lerminier, un sermon de Lacordaire. »

Le futur dominicain l'attire, il désirerait le connaître plus à fond. « Qu'est-ce que l'abbé Lacordaire ? Mme Swetchine pourra sans doute vous en donner des nouvelles (5). »

Il fait grand cas du baron d'Eckstein. S'il lit avec plaisir Philarète Chasles (6), il lui préfère de beaucoup Saint-Marc Girardin. « Je viens de lire dans le *Journal des Débats* un excellent article de

(1) Préface aux *Œuvres de Pierre Tchadaïef.*

(2) *Lettre du P. Jean Gagarin à M. Georges Samarine.* Paris, 18 et 30 janvier 1866. — Un des intimes amis du P. Gagarin, le R. P. Balabine, nous écrit à ce sujet : « Il n'y a pas de doute que c'est à cet homme (Tchadaïef), aussi remarquable par l'étendue et la profondeur de son esprit que par la faiblesse de volonté qu'il a montrée plus tard dans des circonstances malheureuses, que Gagarin a dû ses premières lumières sur la fécondité si supérieure de la civilisation occidentale. »

(3) « J'ai eu tout récemment des nouvelles de notre illustre Schelling par le jeune Gagarin. » (Lettre de Pierre Tchadaïef à Alexandre Tourguénef, 1835. — *Œuvres de Tchadaïef*, p. 184.)

(4) 1835.

(5) Même date, au même.

(6) « Faites-moi le plaisir de ramasser quelques particularités sur Philarète Chasles, dont je trouve parfois d'excellents articles dans la *Revue de Paris.* » (A Tourguénef, 1835.)

M. Saint-Marc Girardin, sur la nouvelle édition de saint Jean Chrysostome. Si vous connaissez M. Saint-Marc Girardin, dites-lui qu'un philosophe de Moscou, de vos amis, vous prie de l'en remercier. Il faut qu'on sache là-bas qu'il y a du retentissement pour les bonnes choses jusqu'en ces régions où la température moyenne reste à 30° Réaumur durant quinze jours de suite, ainsi qu'il advint dernièrement, et que le froid qui congèle le mercure ne congèle pas une idée profonde. Peut-être concevront-ils que le siècle n'est pas si athée qu'on le dit, quand ils verront une idée religieuse saluée de si loin à l'instant où elle est émise par un esprit distingué. »

... « Vous ne me parlez plus de M. Ballanche... Un homme avec lequel j'aimerais bien à me mettre en contact, c'est M. de Genoude. Il y a de la vie dans cette âme de prêtre. Il ne reste pas les bras croisés à voir passer le monde, il frappe à toutes les portes, il est partout avec son Christ. *Tel est le philosophe catholique.* »

On comprend que l'homme qui pensait ainsi devait se montrer sévère à l'égard de l'Allemand juif Henri Heine. — « Savez-vous comment j'appelle Heine? Le Fieschi de la philosophie. Vous savez qu'il met en parallèle Kant avec Robespierre, Fichte avec Napoléon, et Schelling avec Charles X. Je n'ai donc fait que continuer le parallèle, et je suis arrivé tout naturellement à la conjonction de ces deux êtres sataniques, tueurs de rois chacun à sa manière. J'aime à croire que ce Fieschi-là n'a pas plus réussi que l'autre; mais toujours est-il que son livre (1) est un attentat tout à fait semblable à celui du boulevard, avec cette différence seulement que les rois de Heine sont plus légitimes que ceux de Fieschi : car c'est le bon Dieu lui-même d'abord, et ensuite tous les oints de la science et de la philosophie. Du reste, même principe anarchique, même conséquence de votre *glorieuse* révolution : tous les deux enfin sont bien sortis de la boue de Paris. »

Par ce que Tchadaïef écrivait à un ami commun, il est aisé de deviner ce qu'il disait, dans l'intimité de son petit cénacle, à Jean Gagarin et à ses autres jeunes disciples. Il ne prêchait pas « sur les toits » : ce n'eût pas été sans péril, à Moscou, sous le règne de Nicolas Ier. Mais il eut beau parler bas, les murs eurent des oreilles,

(1) Probablement *l'Allemagne* (1835), traduction française de l'ouvrage paru à Hambourg, deux ans plus tôt : *Beitrage zur Geschichte der neueren schoenen Literatur in Deutschland.*

et le philosophe qui enseignait la sagesse fut dénoncé, condamné et séquestré pour crime de folie!

Pierre Tchadaïef avait écrit en français (1) quatre *Lettres à une dame, sur la philosophie de l'histoire*. Pendant plusieurs années, le manuscrit circula en Russie. Mais, en 1836, la première de ces lettres fut traduite en russe et publiée par surprise dans *le Télescope*, revue qui paraissait alors à Moscou. Dès que l'empereur en eut connaissance, n'écoutant que sa colère, il sévit contre le censeur, contre le rédacteur de la revue et contre l'auteur, dont la responsabilité aurait dû être couverte par l'approbation de la censure officielle : la revue fut supprimée, le rédacteur en chef exilé dans le nord de la Russie, le censeur fut cassé, et l'auteur... *fut déclaré fou!*

On le condamna à garder la chambre, et, à jour fixe, un médecin, désigné d'office, venait, par ordre de l'empereur, constater l'état mental du prétendu malade.

Tchadaïef se vengea en homme d'esprit. Dans sa réclusion forcée, il écrivit un pamphlet éloquent, sous ce titre : *Apologie d'un fou* (2).

Après cette épigraphe :

> O my brethern! I have told
> Most bitter truth, but without bitterness (3),

il débute ainsi : « La charité, dit saint Paul, souffre tout, croit tout, supporte tout : ainsi souffrons, croyons, supportons tout, soyons charitables. Mais d'abord, la catastrophe qui vient de mutiler notre existence intellectuelle d'une manière si étrange et de jeter au vent le labeur d'une vie entière, n'est en effet que le résultat du cri poussé dans une certaine région de la société à l'apparition de notre article, de cette page poignante, si vous voulez, mais qui certainement méritait toute autre chose que les clameurs dont elle fut saluée...

Et, s'adressant à ses adversaires slavophiles, « le fou » s'écrie :

(1) « Mon ami, je vous parlerai *la langue de l'Europe* : elle m'est plus familière que la nôtre. » Lettre de Pouchkin à Pierre Tchadaïef. (*Œuvres de P. T.*, p. 166.)

(2) Publié pour la première fois en 1862 par le P. Jean Gagarin.

(3) « O mes frères, j'ai dit une vérité bien amère, mais sans amertume. » (Coleridge.)

« Plus qu'aucun de vous, croyez-moi, je chéris mon pays, je suis ambitieux de sa gloire, je sais apprécier les éminentes qualités de ma nation : mais il est vrai aussi que le sentiment patriotique qui m'anime, n'est point fait exactement de la même façon que celui dont les cris ont bouleversé mon existence tranquille, et ont de nouveau lancé sur l'océan des misères humaines une barque échouée au pied de la croix. Je trouve que l'on ne saurait être utile à son pays qu'à la condition d'y voir clair ; je crois que le temps des aveugles amours est passé, qu'avant tout l'on doit à sa patrie la vérité... »

Et ailleurs : « C'est une fort belle chose que l'amour de la patrie, mais il existe quelque chose de mieux : l'amour de la vérité... *Ce n'est pas par le chemin de la patrie, c'est par celui de la vérité que l'on monte au ciel.* »

Quelle impression profonde ces nobles paroles devaient produire en l'âme du jeune Gagarin ! Ne lui revinrent-elles pas en mémoire le jour où, par amour de la vérité clairement connue, il eut l'héroïque folie de tout sacrifier pour obéir à Dieu et à sa conscience ? Hélas ! Pierre Tchadaïef ne la poussa pas si loin : comme Pusey, il eut la faiblesse de s'arrêter en route, et de ne pas franchir le seuil du temple après en avoir ouvert la porte aux autres. Ce maître, moins courageux que ses disciples, faisait néanmoins preuve d'une audace qui, dans son pays, parut grande, quand il osait dire : « La doctrine qui se fonde sur le principe suprême de l'*unité* et de la transmission directe de la vérité dans une succession non interrompue de ses ministres, ne peut être que la plus conforme au véritable esprit de la religion... Toute autre doctrine repousse loin d'elle l'effet de cette sublime invocation du Sauveur : *Mon Père, je te prie qu'ils soient un, comme nous sommes un* (1), et ne veut pas du règne de Dieu sur la terre (2). » En termes plus clairs, suivant Tchadaïef, l'Église romaine, gouvernée par les successeurs de saint Pierre, est la seule véritable Église.

Il va plus loin et se montre beaucoup plus explicite dans les lettres suivantes.

A propos des protestants, il dit spirituellement : « A les en croire, si Luther n'était survenu, quelques jours encore, et c'en était fait de la religion du Christ. Or, je vous le demande, comment

(1) Joann., XVII. 11, 22.
(2) *Lettre première*, p. 11 et 12.

reconnaître le cachet divin dans cette doctrine sans force, sans perpétuité, sans vie, qu'ils font du christianisme, dans cette doctrine passagère et menteuse qui, au lieu de régénérer le genre humain et de le pénétrer d'une vie nouvelle, comme elle l'avait promis, n'a paru un moment sur la terre que pour mourir aussitôt ou pour ne servir que d'instrument aux passions des hommes? Le sort de l'Église n'a donc tenu qu'à l'envie de Léon X d'achever la basilique de Saint-Pierre? Qu'il n'eût pas fait vendre (1) des indulgences en Allemagne à cet effet, à peine y aurait-il vestige de christianisme! Je ne sais s'il y a quelque chose qui fasse mieux ressortir le vice radical de la Réformation que cette manière étroite et mesquine d'envisager la religion révélée (2). »

... « Le fait propre de tout schisme dans le monde chrétien est de rompre cette mystérieuse *unité* dans laquelle est comprise toute la divine pensée du christianisme et toute sa puissance. C'est pour cela que l'Église catholique ne transigera jamais avec les communions séparées (3). »

Et quel magnifique éloge de la Papauté! « Dépouillée de son éclat humain, elle n'en est que plus forte, et cette indifférence où l'on est à son égard ne fait que l'affermir encore plus et que mieux garantir sa durée. Autrefois c'était la vénération du monde chrétien qui la faisait subsister, un certain instinct des nations qui leur faisait voir en elle la cause de leur salut temporel aussi bien que de l'éternel; maintenant c'est son humble attitude au milieu des puissances de la terre (4). Mais toujours elle remplit parfaitement sa destination, elle *centralise* les pensées chrétiennes, les attire les unes vers les autres, rappelle, à ceux mêmes qui ont renié l'unité, ce principe suprême de leur foi, et toujours, par ce caractère de vocation céleste dont elle est empreinte, plane majestueusement au-dessus du monde des intérêts matériels. Quelque peu que l'on ait l'air de s'en occuper aujourd'hui, que tout à coup elle vienne par impossible à disparaître de dessus la terre, vous verrez l'égarement où tomberont toutes les communautés religieuses, quand ce

(1) Erreur historique facile à rectifier.

(2) Deuxième Lettre, p. 79.

(3) Deuxième Lettre, p. 83.

(4) Ce qui fait *fait subsister* la Papauté, ainsi que l'Église, c'est la divine intervention de Celui qui a dit : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.*

monument vivant de l'histoire de *la grande communauté* ne sera plus en leur présence (1). »

De quelque côté qu'il tournât les yeux, Pierre Tchadaïef se trouvait en face du catholicisme. Voici comment il parle, avec un profond sentiment esthétique, de nos vieux monuments gothiques : « Lorsque, par une douce soirée d'été, cheminant le long de la vallée du Rhin, vous vous approchez de l'une de ces antiques cités du moyen âge, humblement prosternées au pied de leur immense cathédrale, et que le disque de la lune plane déjà au faîte du géant, pourquoi ce géant est-il là devant vous? Mais peut-être vous inspirera-t-il quelque rêverie pieuse et profonde; peut-être vous prosternerez-vous avec une ferveur nouvelle devant le Dieu de cette poésie puissante; peut-être enfin un rayon lumineux, parti de la cime du monument, éclairant soudain la voie que vous avez parcourue, effacera-t-il la trace sombre d'une vie d'erreurs et de fautes. Voilà pourquoi il est là devant vous, ce géant!

« Après cela, allez donc voir Pæstum et demandez-lui des émotions. Voici ce qui vous arrivera : toutes les mollesses, toutes les délices du monde païen, se revêtant de leurs formes les plus séduisantes, soudain surgiront en foule autour de vous et vous enlaceront de leur réseau fantastique... C'est que le plus beau temple grec ne nous parle pas du ciel ; c'est que le sentiment agréable que nous inspirent ses belles proportions, n'est destiné qu'à nous faire mieux goûter encore les voluptés de la terre... tandis que nos églises sont de vrais monuments religieux (2) ».

On le voit, Pierre Tchadaïef, par toutes les aspirations de son âme, est bien près d'être catholique. Il n'ignore pas qu'à Rome est le siège de la vérité et le centre de l'unité. Il appelle « le règne de Dieu », et il s'est fait une pieuse habitude d'écrire, en tête de ses lettres, ces mots de l'Oraison dominicale : *Adveniat regnum tuum.*

Mais à cette âme convaincue l'énergie morale a manqué; des prémisses ont été posées, dont, pratiquement, il n'a pas été tiré de conséquence. Toutefois n'est-il pas permis d'espérer que ce philosophe chrétien, enfermé comme un fou pour sa sincère confession de la vérité, s'est, au dernier moment, repenti de sa faiblesse et a trouvé grâce devant Dieu?

Jean Gagarin avait pour collègue, à Munich, un jeune diplomate,

(1) Deuxième Lettre, p. 86.
(2) Quatrième Lettre, p. 124 et suiv.

qui consacrait ses loisirs à la poésie. Il se nommait Tutchef. Ces deux amis n'avaient l'un pour l'autre aucun secret, et se communiquaient leurs pensées les plus intimes. En l'année 1836, le prince Jean, se trouvant à Saint-Pétersbourg, s'empressa de communiquer à des personnes de goût un cahier de poésies que Tutchef lui avait adressé, et s'offrit avec le plus grand zèle à remplir ce qu'il appelait « l'honorable mission d'éditeur ». Ce fut lui qui fit la réputation du jeune poète, auquel il écrivait la lettre suivante :

« Saint-Pétersbourg, le 12/24 juin 1836.

« Jusqu'à présent, mon bien cher ami, je ne vous ai parlé qu'en courant du cahier que vous m'avez envoyé par les Krüdener. Il m'a fait passer les heures les plus délicieuses. Outre le charme de retrouver sous une forme poétique ces sentiments communs à tout le genre humain, que chacun de nous a plus ou moins *überlebt* (1), j'avais encore la jouissance toute particulière d'y retrouver à chaque page des traits qui me rappelaient bien vivement votre personne, votre âme, que nous avons si souvent et si scrupuleusement analysée à nous deux.

« Une seule chose me manquait : je ne pouvais encore faire partager mon enthousiasme, je craignais de me laisser aveugler par l'amitié. L'autre jour enfin, je communique quelques pièces, que j'avais soigneusement déchiffrées et copiées, à Wiazemsky ; quelques jours après, j'entre chez lui à l'improviste sur le minuit, et je le trouve en tête à tête avec Joukofsky, lisant vos vers et complètement sous l'influence du sentiment poétique qu'ils respirent. J'étais ravi, enchanté ; et chaque mot, chaque réflexion de Joukofsky, surtout, me prouvait davantage qu'il avait bien saisi toutes les nuances et toutes les grâces de cette pensée simple et profonde.

« Il fut décidé dans cette séance qu'un choix de cinq ou six morceaux serait publié dans un des cahiers du journal de Pouchkin, c'est-à-dire, dans trois ou quatre mois d'ici, et qu'ensuite on veillerait à les publier en un petit volume séparé. Le surlendemain, Pouchkin en prit également connaissance : je l'ai vu depuis, et il m'en a parlé avec une appréciation juste et bien sentie.

« Je suis heureux de pouvoir vous donner ces nouvelles. Selon

(1) A plus ou moins vécus.

moi, il y a peu de bonheurs comparables à celui d'imposer des pensées et procurer des jouissances intellectuelles à des hommes de talent et de goût.

« Confiez-moi l'honorable mission d'être votre éditeur, envoyez-moi encore quelque chose, et tâchez de trouver un titre convenable.

« Je vois souvent les Krüdener, tant qu'ils ne sont pas à Péterhof, où ils vont passer de temps à autres quelques jours. Ils sont toujours tels que vous les avez connus. »

La famille Krüdener, dont parle ici le prince Gagarin, doit sa notoriété à la baronne de Krüdener, née Julie Wietinhoff, et petite-fille par sa mère du fameux maréchal Münich. On sait l'existence romanesque et bizarre de cette femme, ses courses continuelles à travers l'Europe, ses succès littéraires, sa « conversion » à l'illuminisme, ses rapports avec le théosophe Jung Stilling, ses vagues prophéties, et l'étrange influence qu'elle exerça sur l'empereur Alexandre Ier. Morte le 25 décembre 1824, elle laissait un fils et une fille, mariée à M. de Berckleim (1).

Les Krüdener étaient très liés avec la famille Gagarin; leur nom se rencontre souvent dans la correspondance du prince Jean avec les siens.

VIII

Dans le courant de l'hiver 1837, le prince Jean, de retour à Munich, vit mourir sous ses yeux son oncle, le prince Grégoire Gagarin. L'ambassadeur était jeune encore, tout semblait lui prédire un brillant avenir; mais depuis qu'il avait quitté Rome pour venir en Bavière, le changement de climat avait peu à peu miné sa santé. Il expira entre les bras de sa femme, sœur de Mme Swetchine, et entouré de ses cinq enfants, dont l'aîné, attaché à l'ambassade de son père, entrait à peine dans la carrière diplomatique. Toute cette famille en deuil retourna bientôt en Russie, et vint résider à Moscou (2).

Le prince Jean, de son côté, quitta Munich, et fut attaché quelque temps à l'ambassade de Vienne. Il n'y fit qu'un très court séjour,

(1) *Vie de Mme de Krüdener*, par Ch. Eynard; — Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*; — M. de Falloux, *Mme Swetchine*, t. Ier, ch. v.

(2) *Mme Swetchine*, par M. de Falloux, t. Ier, ch. xiv.

sur lequel nous n'avons recueilli aucun renseignement; dès 1838, il arrivait à Paris, en qualité de troisième secrétaire.

C'est là que Dieu l'attendait. Un heureux concours de circonstances, où la main de la Providence se fait à tout moment sentir, allait faciliter l'œuvre, déjà commencée, de la conversion du jeune prince.

Dès le début de son séjour dans cette ville, où les étrangers accourent surtout pour se distraire et *s'amuser*, Jean Gagarin s'imposa une manière de vivre qui paraîtra étrange à plusieurs, mais qui montre de quelle énergie son âme était douée. Ayant remarqué que la bonne chère, qui ne lui manquait pas et à laquelle il se sentait assez enclin, appesantissait l'esprit et en émoussait la vivacité, il s'astreignit à ne faire d'ordinaire qu'un seul repas par jour, encore ce repas était-il composé d'un seul plat de viande avec des légumes. Il se trouva si bien de ce régime d'anachorète, qu'il y fut fidèle pendant tout le temps qu'il vécut encore dans le monde, c'est-à-dire, pendant quatre années.

Sans doute cette résolution ne lui était pas inspirée par un motif d'austérité chrétienne; elle ne l'en prémunissait pas moins contre les attraits grossiers où la vertu succombe trop souvent, et contre cette vie toute sensuelle dans laquelle l'intelligence ni le cœur n'ont aucune part.

Jeté au milieu du grand monde, sollicité par toutes les séductions qu'un nouveau débarqué rencontre à chaque pas dans ce Paris de la dissipation et du plaisir, le seul qui tout d'abord frappe les regards, Jean Gagarin eut assez d'empire sur lui-même pour s'imposer une règle de conduite qui l'exposait à bien des critiques et lui imposait de réelles privations. Mais, dès lors, il n'avait pas coutume de se diriger selon les préjugés d'autrui ni de rechercher ce qui flatte la nature. Et cela nous rappelle un mot spirituel que le jeune diplomate, alors à Saint-Pétersbourg, laissa échapper à la table du comte Nesselrode, chancelier de l'empire et ministre des affaires étrangères. La conversation s'étant engagée sur la question religieuse : « Pour moi, dit Mme Nesselrode, j'entends bien ne jamais quitter ma religion (orthodoxe); mais enfin, s'il fallait absolument en changer, je préférerais de beaucoup me faire protestante plutôt que catholique. — Et vous avez raison, Madame, répliqua le prince Gagarin : c'est la religion la plus commode. »

Le trait avait porté : la comtesse restait interdite et confuse. Le

chancelier, qui riait de bon cœur, mit fin à son embarras en s'écriant : « Chut! mon prince... Vous êtes un enfant terrible (1). »

A Paris, Jean Gagarin voyait presque tous les jours quelques compatriotes qui tous, dans la suite, devinrent aussi catholiques : c'étaient le comte Schouvalof, le futur barnabite; le prince Théodore Galitzin, le prince Nicolas Tronbetskoï, Pierre Sermolof, etc. Le sujet habituel de leurs entretiens et de leurs communes études était l'Église catholique, qui de plus en plus leur apparaissait comme la mère de la vraie civilisation.

Il ne faut pas croire néanmoins que le jeune diplomate, absorbé dans ces graves problèmes, oubliât les devoirs que sa situation lui imposait. Très actif, il avait du temps pour toutes choses. Il entretenait des relations fort étendues et voyait chaque soir beaucoup de monde. Deux salons surtout l'attiraient : celui de Mme Swetchine, celui de la duchesse de Rauzan.

Du salon de Mme Swetchine, M. le comte de Falloux a fait un tableau qui est dans toutes les mémoires. « Ce salon, dit-il, n'était ni un étroit cénacle, ni une coterie littéraire, ni une école... c'était surtout, sans ostentation, sans calcul, un foyer chrétien. L'esprit catholique ne cherchait pas à s'y imposer, mais il y rayonnait naturellement. Mme Swetchine ne s'était point donné une mission : elle savait trop bien que les missions ne s'improvisent pas et ne viennent que d'en haut; mais elle apportait assurément dans son affabilité inépuisable le sentiment d'un devoir. Elle pensait que c'était la rançon obligée de la naissance, de la fortune et de l'intelligence... Cette femme, qui, dès qu'elle pouvait jouir d'une heure de solitude, se livrait aux études les plus graves, et, elle l'avouait quelquefois, se plongeait dans la métaphysique comme dans un bain, n'était plus que grâce et enjouement dès qu'une jeune femme était entrée dans son salon... Aussi arrivait-il souvent qu'après l'apparition rapide du soir, la jeune femme revenait le matin à l'heure du tête-à-tête, sous l'empire des plus graves pensées, sollicitant d'autres conseils que ceux de la veille. C'est alors que les cœurs malades ou égarés venaient se montrer à Mme Swetchine dans toute leur sincérité ; c'est alors aussi qu'elle y versait doucement et goutte à goutte la lumière, la vérité, la vie... Dieu seul connaît ce qui se

(1) Mme de Nesselrode, l'intime amie de Mme Swetchine, ne doit pas être jugée sur ce mot dit en passant. (Voir *Mme Swetchine*, t. Ier, ch. XII, p. 328 et suiv.)

passait dans ces entrevues, ce qui se fit obscurément pour son service et pour sa gloire, dans le secret de ces confidences, qui achevaient bien souvent dans les larmes ce que la causerie frivole du salon avait commencé. De là tant de jeunes âmes la chérirent comme leur mère spirituelle et lui vouèrent une sorte de culte, dont l'ardeur discrète et contenue par le mystère même de son origine, n'éclata en toute liberté qu'après qu'elle leur eut été enlevée (1). »

Nous dirons plus tard quelle part revient à Mme Swetchine dans les deux événements qui allaient bientôt changer si profondément la vie du prince Gagarin : sa conversion au catholicisme et son entrée dans la Compagnie de Jésus.

Chez la duchesse de Rauzan, le jeune Russe a la bonne fortune de rencontrer souvent l'illustre Berryer, qu'il ne se lasse pas d'écouter, d'interroger, et dont il résume avec soin les causeries. Il y fait aussi la connaissance du baron d'Eckstein, avec lequel il aime à traiter les questions politiques. Je lis dans son Journal : « Conversation très intéressante avec M. d'Eckstein, dans laquelle il a fait justice du faux dogme de l'égalité entendue dans le sens révolutionnaire. »

Ch. Clair, *S. J.*

(*A suivre.*)

(1) *Mme Swetchine*, t. Ier, ch. XII.

L'ENTRÉE

DANS

LA CHEVALERIE [1]

XI

L'adoubement « religieux » n'a pas été découvert tout d'une pièce, en un seul jour, par quelque inventeur de génie; mais c'est par infiltration, si j'ose ainsi parler, que le christianisme a pénétré l'antique cérémonial de la Chevalerie. Un long temps s'est écoulé avant que les mœurs militaires de nos barons se soient imbibées de foi et de piété. On y est venu cependant, mais petit à petit et sans secousse. La plus grande innovation a été la Veillée des armes, et c'était à peine une innovation : car, indépendamment des grandes veillées liturgiques de Pâques et de la Pentecôte, nos pères connaissaient ces longues veillées conteuses dont il est question dans un texte célèbre des premières années du douzième siècle (1), et où l'on chantait les vies des saints et les exploits des héros épiques. La veillée des armes n'a donc été, à tout prendre, qu'une imitation ou, suivant notre jargon contemporain, une adaptation. Quant à l'audition de la messe, c'était pour nos chevaliers une habitude de tous les jours. « Dans la déposition des armes sur l'autel, » il faut voir également la copie intelligente et presque originale d'un usage qui remontait à une haute antiquité, et l'on sait que l'on plaçait ainsi, sur la pierre sacrée, les chartes contenant des promesses et des engagements solennels. Il est également fort naturel qu'on ait fait entrer la pensée et le nom de Dieu dans le petit discours laïque qui accompagnait la colée, et qu'après avoir dit : « Sois prudhomme », on en soit arrivé, à travers vingt transitions délicates, à dire un jour : « Sois le chevalier de Jésus-Christ. » Reste donc la bénédiction de l'épée : mais l'Eglise, cette éternelle

(1) *Vita sancti Willelmi.* Quæ enim regna, quæ provinciæ, quæ gentes, quæ urbe Willelmi ducis potentiam non loquuntur; QUÆ VIGILIÆ SANCTORUM non resonant et modulatis vocibus decantant, etc. (*Acta Sanctorum Maii*, IV, 811.)

et incomparable bénisseuse, avait, depuis longtemps déjà, introduit partout l'usage de bénir les habitations de l'homme, la chambre et le lit nuptial, les fruits nouveaux, les œufs et le pain, et jusqu'aux plus vulgaires des objets qui servaient à la vie de tous les jours. Bénir la lance et l'épée avec lesquelles on devait poursuivre et abattre les ennemis du Christ; bénir le heaume et le haubert qui pouvaient rendre invulnérable le corps des amis de la sainte Eglise, c'était le plus simple de tous les devoirs. Mais c'est ici qu'il faut établir une distinction formelle entre le second et le troisième mode de notre adoubement, et ce n'est pas en vain que nous avons attribué au second mode cette épithète : « religieux » et, au troisième, cette autre : « liturgique ». Bénir l'épée ou la ceindre, c'est fort différent.

Dans l'adoubement « religieux », le prêtre se contente de faire sur l'épée le signe de la croix; dans l'adoubement « liturgique », L'ÉVÊQUE EST LE CONSÉCRATEUR. Ce n'est plus un laïque, c'est lui, c'est l'Évêque qui, de ses mains ointes, attache le glaive au flanc du nouveau chevalier, en lui disant : *Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime.* Un dernier trait suffira à distinguer les deux modes, que personne désormais ne pourra plus confondre. La langue de l'adoubement « religieux » est presque toujours LA LANGUE VULGAIRE du pays où l'on crée le nouveau chevalier. La langue de l'adoubement liturgique a toujours été LE LATIN.

C'est à l'adoubement selon le second mode que l'avenir était réservé. Le militaire a fini par paraître décidément trop grossier; le liturgique a semblé parfois trop clérical, dans le mauvais sens de ce mot, et quelques-uns y ont pu voir un envahissement de l'Eglise. L'accusation était injuste, mais spécieuse, et les hommes de guerre ont, le plus souvent, préféré se faire chevaliers entre eux. Un rite sincèrement chrétien leur a suffi, et ils ont tenu à garder leur caractère de consécrateurs. Ce rite a d'ailleurs subi plus d'une transformation à travers les siècles du moyen âge. On lui a donné, dans l'*Ordène de Chevalerie*, la parure d'un symbolisme compliqué, et les quatorzième et quinzième siècles lui ont encore ajouté je ne sais quels perfectionnements et raffinements qui composent la Chevalerie moderne. Nos poètes, nos dramaturges et nos peintres ne connaissent guère que celle-ci et l'affublent de panaches; mais son origine est celle-là même que nous venons de lui attribuer, et il ne reste plus qu'à faire assister nos lecteurs, d'une façon vivante, à tous ses développements historiques.

X

Nos chansons, grâce au ciel, sont pleines d'adoubements « religieux »; mais il est rare d'y trouver une exposition véritablement complète et qui nous offre à la fois les cinq rites augustes de la veillée des armes, de la messe solennelle, de la déposition des armes sur le saint autel, de la bénédiction de l'épée, et de ce petit sermon « à la chrétienne » qui doit accompagner la *paumée*. Il ne convient pas, au reste, de s'en inquiéter outre mesure : car il suffit, en réalité, d'un de ces éléments ou de deux, pour donner scientifiquement à une « chevalerie » des douzième et treizième siècles ce caractère religieux qui la sépare si nettement des adoubements militaires. Le fils aîné de Witasse, comte de Boulogne, veille durant toute la nuit qui précède son entrée dans la chevalerie : il s'impose cette veillée au nom de la vierge Marie, et ne quitte le moûtier qu'après y avoir entendu la messe du matin. C'est ainsi que veillent Hervis le Loherain; les deux neveux d'Aimeri de Narbonne; Gerart et Guïelin; Gui, fils d'Anseïs de Carthage, et cinquante autres (1). Quant

(1) Sur cette veillée des armes, cf. les textes suivants : 1° « En certains « pays, le futur chevalier « *passe la nuit précédente à veiller* et à prier debout. » (Helinand, 1227, *Chronicon* publié dans la *Bibliotheca Cisterciensis* de Tessier, VII, 192; reproduit par Vincent de Beauvais *Speculum* IV, 1230.) M. Lecoy de la Marche, qui cite ce texte précieux, ajoute avec raison « que la veillée des armes n'a pas dû être PARTOUT en usage. « (*La Chaire française au moyen âge*, p. 356). Le fait est absolument certain. — 2° Li rois Gibers qui fu gentis et beirs — A fait l'enfant à un moustier meneir. — *La nuit villa de si à l'ajorneir* — Et avoec lui teis quinze bacheleir, — Tout fil à contes qui sont de son reignei; — Si parant sunt et de son parantei. (*Girbert de Metz*, Bibl. Nat. fr. 19160, f° 346 v°.) 3° *La nuit veilla* li enfes el non sainte Marie — Entresi qu'el' demain que l'aube est esclarcie; — Ainc ne s'en volt movoir, si ot la messe oïe... — Quant Witasse *ot veillié enfresi c' à l'matin*, etc. (*Enfances Godefroi*, éd. Hippeau, v. 1576-1580) Cf. un autre passage du même poème où il n'est pas fait mention de la veillée des armes à propos de l'adoubement de Godefroi; mais il faut observer que cet adoubement a lieu le jour de Pâques, et qu'on a pu juger inutile de mentionner ici l'antique veille liturgique qui se confondait avec la veillée militaire Ce n'est, d'ailleurs qu'une hypothèse. — 4° *A Saint-Vinchent va veillier* et prier. — Ensemble o lui li demaine et li per, — Li fil as contes, li jouene bacheler, — *Veillent o lui* por l'enfant honerer. — Trosque l'demain qu'il virent le jor eler. (*Anseïs de Carthage*, Bibl. nat. fr. 793, f° 75, 2° col. 2. il s'agit de l'adoubement par Charlemagne de Gui, fils d'Anseïs.) — 5° *La nuit veillait* Hervis li baichelers (*Hervis de Metz* Bibl. Nat. fr. 19160, f° 47) — 6° Gerart et Guielin fist li cuens apeler. — La *nuit orent veillié* au moustier Saint Omer (*Bueves de Commarchis*, éd. Scheler, v. 64, 65), etc., etc. = On remarquera que les textes précédents appartiennent au XIIIe siècle, et nous n'en connaissons pas d'antérieurs. Pour les siècles

à la messe, l'auteur de *Girars de Viane* constate que, de son temps, c'était la coutume des nouveaux chevaliers (LA COUTUME : pesez ce mot) d'entendre pieusement la messe et de prier le Seigneur Dieu avant de recevoir leurs armes (1). Deux cycles qui sont souvent en désaccord, celui du Roi et celui de Guillaume, s'accordent à nous raconter le touchant épisode des armes chevaleresques que l'on étale pieusement sur l'autel, afin que ce contact les sanctifie à tout jamais, et Jean de Salisbury nous ajoute, en son latin, que c'était là un usage général, auquel il ne paraît pas d'ailleurs attribuer une grande ancienneté (2). C'est surtout dans les textes latins

suivants, il serait trop aisé de multiplier les citations : « Aultres [chevaliers] se font qui sont baignez en cuves et puis revestus de neuf, et *cette nuyt vont veiller en l'église* où ils doivent estre en devotion jusques après la grant messe chantée (*La Salade*, d'Antoine de la Salle, du milieu du XVe siècle (citée par Sainte-Palaye, *Mémoires*, I, 118.) Une dernière remarque est de rigueur. Il semble que la veillée des armes eut lieu, TOUT D'ABORD, durant la nuit qui précédait une bataille (la PREMIÈRE bataille peut-être à laquelle assistait un chevalier). C'est du moins ce que fait, dans *Garin le Loherain*, le nouveau chevalier Rigaut : A la chapelle de l'baron saint Martin, — *Veilla Rigaus* de ci à le matin (éd. P. Paris, II, 185.) Il en est de même, dans cette vieille chanson, pour Begon de Belin qui *veille* avant de combattre Isoré le Gris (*Ibid.*, II, 156; note). Un texte moins clair est celui qui se rapporte à Fromondin dont l'adoubement paraît se faire en deux journées. C'est avant la seconde que le jeune homme s'en va à Saint-Seurin de Bordeaux : « La nuit veilla, grant luminaire fist. » Mais cette veillée, est également une préparation à la grande bataille qui a lieu le lendemain (*Ibid.*, 156 et 160, 161), et l'on ne peut tirer de là, aucune conclusion rigoureuse. La nuit qui précédait le duel judiciaire, les champions veillaient également, et cet usage semble remonter à une haute antiquité. (V. la Chronique d'Adhémar de Chabannes, qui se termine en 1029, etc.)

(1) Por messe oïr l'emmeinent au mostier, — Que C'EST COSTUME *à novel Chevalier*, — *Ains qu'on li doie ses garnemans baillier*, — Doit oïr messe et Damedieu proier (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 21.) Cf. les textes suivants : « Henriet firent baignier et nestoïr. — Au mastinet, quant vint à l'esclaircir — *Vont oïr messe* li chevalier jantil, — Et si mena Bernier son joene fil. — Geri l'arma et chevalier le fit. (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 322). *La messe escoute* de l'évesque Renier (*Ibid*, p. 149). *Au mostier vait le servise escouter* (*Hervis de Metz*, fr. 19160, f° 46). Quant Witasse ot veillié enfresi c' à l' matin — Et il ot messe oïe *à l'autel Saint-Martin* (*Godefroi de Bouillon*, éd. Hippeau, v. 1579, 1580). Remarquez ces derniers mots : c'est en effet devant l'autel de saint Martin que, de préférence, se tiennent les veilleurs. (Cf. *Garins le Loherains*, éd. P. Paris, II, 185.)

(2) Au moment d'adouber l'enfant Gautier, neveu de Raoul de Cambrai : *Les riches armes porterent au moustier.* » (*Raoul de Cambrai*, éd. Le Glay, p. 149.) Cf. *Enfances Guillaume*, Bibl. Nat. fr. 1448, v. 83 : Guillaume, adoubé par l'Empereur, ne veut point porter ses armes, avant qu'elles aient été déposées sur l'autel de Saint-Denis. Le texte de Jean de Satisbury est emprunté à son *Poli-*

qu'il est fait allusion à la bénédiction de l'épée, et les anciens Pontificaux nous offrent, à côté de la *Benedictio novi militis*, dont nous parlerons plus loin, la *Benedictio ensis et armorum*, qui laisse aux laïques le droit de ceindre l'épée et ne donne à l'évêque que celui de la bénir (1). Reste le sermon, et il a traversé bien des phases. D'abord brutal et tout grossier : « Sois brave, » il prend peu à peu une teinte religieuse, et devient à moitié chrétien : « Que le vrai Dieu te donne le courage; » puis, enfin (mais non sans peine), tout à fait pieux : « Si je te donne cette épée, c'est à la condition que tu aimes Dieu (2). » Ce sont là des nuances, si l'on veut; mais

cruticus, lib. VI, cap. x : « Inolevit consuetudo solemnis ut eo die quo quisque militari cingulo decoratur, *gladioque super altare posito et oblato*, etc.

(1) Heinricus rex (Henri V) in quarta feria Paschæ [anno 1065], gladium cinxit Vormatiæ, Eberardo Treverensi episcopo benedicente (*Chronicon Lobiense, Historiens de France*, XI, p. 415.) Dans le manuscrit de la bibliothèque Vallicellane à Rome, qui est côté D 5, et qui remonte A LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIe SIÈCLE, on trouve LE PLUS ANCIEN EXEMPLE de la *Benedictio ensis*. (f° 1) : Exaudi, quæso, Domine, preces nostras et hunc ensem, quo hic famulus N se circumcingi desiderat, majestatis tuæ dextera benedicere dignare, etc. Le Pontifical romain consacre à la bénédiction de l'épée la première partie de son rite *de Benedictione novi militis*, et deux de ces belles prières (*Exaudi* et *Benedic*) se trouvent déjà au XIe siècle dans le manuscrit de la Vallicellane (f° 1.) La *Benedictio armorum* a précédé la *Benedictio militis* ET NE DOIT, EN AUCUN CAS, ÊTRE CONFONDUE AVEC ELLE.

(2) Le sermon laïque, qui est fait pour accompagner toujours la colée, a tout d'abord un caractère exclusivement militaire : Li rois li çaint un riche brant d'acier, — Et col li fiert l'Emperere à vis fier. — Ce li a dit : « *Soies proudom*, Renier. » (*Girars de Viane*, éd. P. Tarbé, p. 21). Le brant li çainst Kal es de Saint-Denis. — Haucha le palme, ens el' col li assist : — *Chevaliers soies*, dist li pere, biaux fix, — *Et corageus envers tes onemis.* » (*Ogier*, éd. Barrois, v. 7313-7316). On voit le « sermon » prendre PETIT A PETIT une teinte religieuse; mais il s'en faut, durant un long temps, qu'il soit nettement chrétien : « Tien, Renoart, *Diex te croisse bontez* — Et vasselage, et proesce et barnez » (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 7681, 7685). « Chevalier sois, Dex te doinst hardement. » (*Le Chevalier au cygne*, éd. Hippeau, v. 1247). « Or soiez si preudome que Diex vous vueille amer » (*Bueves de Commarchis*, éd. Scheler, v. 78) C'est la comtesse Ermengart qui tient ici ce langage à ses fils.) Cependant, dans *Renaus de Montauban*, le « sermon » a déjà pris une allure plus chrétienne : « La colée li done rois Salemons li ber.,. — Or tien, ce dist li Rois, *Jhesus te puist salver* (éd. Michelant, p. 48, v, 31, 32). Dans certains romans de la décadence épique, ce caractère s'est encore plus accentué : *Dès or soies chevalier Jhesu Crist* (*Auberon*, éd. A. Graf, v. 1630). L'auteur d'une version *du Département des enfants Aymeri* est presque mystique : « En l'honneur Dieu qui le mont estora, — Te doing ce brant, meilleur ne vi pieça. — Par un convent que deviserai jà : — *C'est que Dieu aimes* (Bibl. Nat. fr. 24369, f° 53 v°). Ce même sermon renfermait, depuis longtemps, des conseils moraux plus ou moins développés ; « Or vos con-

ces nuances que nous voudrions vivement faire saisir, ces nuances, c'est de l'histoire. Que dis-je, c'est l'Histoire.

Jusqu'ici, cependant, nous n'avons pas vu paraître le symbolisme, et le symbolisme en effet ne paraît jamais qu'assez tardivement. Ce n'est jamais un début, mais une consécration ou un raffinement, et quelquefois une décadence. Donc, avant le treizième siècle, l'adoubement est religieux, mais il est rarement symbolique. Mais voici l'*Ordène de la Chevalerie*, voici ce petit poème alambiqué et prétentieux, attrayant et élevé, et où la fleur de symbolisme s'épanouit en toute liberté. Fleur un peu artificielle, mais non sans charme.

L'*Ordène* est une œuvre d'art : c'est une théorie faite après coup; c'est une sorte de petit Traité scientifique dont on ne retrouve les doctrines dans aucune de nos chansons de gestes, dans aucun de nos poèmes sincèrement populaires.

La scène se passe en Terre sainte, et cette scène n'est à vrai dire qu'un dialogue. Les deux interlocuteurs sont, d'une part, un chevalier chrétien, un prisonnier et un vaincu, qui s'appelle Hue de Tabarie, et, de l'autre, un grand prince païen, un conquérant et un vainqueur, qui se nomme Saladin. Or il se trouve que le vainqueur est attiré par le vaincu, comme le fer par l'aimant, et que, dans l'esprit du Sarrasin, une seule idée germe et grandit : « Je voudrais être chevalier. » De là, tout le poème.

« Comment fait-on les chevaliers? » Telle est la question de Saladin, anxieuse autant que sincère, et vous allez entendre la réponse du chrétien. Elle est fière. La première condition pour être

vient des esperons ferir, — Et bien requerre vos morteus enemis — Et aiever et parens et amis. — Et honorer les chevaliers de pris. — Donez aux pauvres, etc. » (*Ogier*, éd. Barrois, v. 7331 et suiv.) Mais enfin, c'est au XIIIe siècle seulement qu'il en arrive à ressembler à un sermon clérical, et je ne connais, à ce point de vue, rien de plus significatif que le fragment suivant du *Magnum Belgii Chronicon*. La scène se passe à Cologne, en 1247, et il ne s'agit rien moins que de l'adoubement de Guillaume de Hollande. Le roi de Boheme lui donne une grande *alapa* sur le cou, et lui tient le discours suivant : « Ad honorem Dei omnipotentis te militem ordino et in nostrum collegium gratanter accipio. Sed memento quoniam Salvator mundi coram Anna pontifice pro te colophyzatus, et illusus coram Pilato præside, et flagellis cæsus, ac spinis coronatus, coram Herode rege vestitus chlamide et coram omni populo nudus et vulneratus in cruce suspensus est, cujus opprobria meminisse te suadeo, cujus crucem acceptare te consulo, cujus etam mortem ulisci te moneo. » On ne saurait guères être plus pieux, et c'est par là qu'on peut finir cette petite « histoire du sermon laïque après la colée. »

nevalier, c'est d'être chrétien; et Hue de Tabarie, dans notre *rdène*, le dit vertement à Saladin : « Le saint Ordre de la Chevalerie n'est pas à votre portée : car vous êtes de la loi mauvaise, et vous n'avez ni le baptême ni la foi. Vous faire chevalier, ce serait une aussi grande folie que de couvrir un fumier de soie pour l'empêcher de sentir mauvais. » La leçon est peu polie, nais qu'importe? Saladin insiste, Saladin commande. Le prisonnier oit obéir, et c'est ici que commence le commentaire animé de tous s rites de la grande solennité. Le bain est le premier de ces rites , en même temps, le premier de ces symboles : « De même, dit le chevalier consécrateur, que le petit enfançon sort sans péché des saints fonts après le baptême, de même vous devez être plein de courtoisie et sortir de ce bain pur de vilenie. » ous voilà déjà transportés sur les hauteurs, et malheur à l'inelligence qui ne comprendrait point la beauté profonde de ce ngage! Le novice sort du bain transfiguré par la grâce et st déposé sur un beau lit : « Cela veut dire qu'il faut, par sa chevalerie, conquérir lit en Paradis. » Aussitôt après, Saladin rès attentif et respectueux, se laisse habiller de vêtements blancs, omme les catéchumènes de l'Église primitive : « Il faut que les chevaliers soient purs dans leur chair, s'ils veulent parvenir à Dieu. » Et après cette leçon de chasteté, le chrétien jette une robe ermeille sur les épaules de son singulier compagnon : « Ce qui doit vous faire comprendre que vous devez répandre tout votre sang pour défendre la sainte Église. » Le futur chevalier présente lors ses pieds restés nus aux mains de son professeur de chevalerie. t celui-ci les couvre avec des chausses noires, « pour lui bien rappeler la terre d'où il est venu et où il retournera, et pour le préserver de l'orgueil. » Mais voici que le chrétien prend une oix et une attitude plus solennelles; voici, que le moment décisif pproche. Le *cingulum*, la ceinture est alors placée autour des eins de l'aspirant. Cette ceinture est blanche, et rappelle de noueau au soldat chrétien, au défenseur de l'Église, le devoir si nportant de la pureté. Aux chausses brunes sont alors attachés les perons d'or : « Désormais le chevalier devra être aussi docile à l'éperon de la volonté divine, que son cheval sera docile aux coups de ces éperons matériels. » Mais il est temps de donner à ce chevaer l'arme qui est le signe distinctif des chevaliers, l'épée à deux ranchants : « Avec l'un il doit frapper le riche qui opprime le

« pauvre, avec l'autre il doit punir le fort qui persécute le faible, C'est bien là l'idéal chevaleresque; c'est bien là, comme nous l'avo dit plus haut, la Force armée au service de la Vérité désarmée.

Quelques rites encore, et la solennité touchera à son terme. S la tête du nouveau chevalier on pose une coiffe blanche : elle l remettra sans cesse dans la mémoire le prix qu'il doit attache loin du péché, à la blancheur de l'âme conservée par l'innocenc ou reconquise par la pénitence. La cérémonie devrait ici se termin par le soufflet, ou plutôt par la colée; mais Huon de Tabarie n'o pas frapper ainsi le roi païen, et se contente de lui adresser u dernier sermon qui résume tous les autres. « Il est quatre chose « dit-il, que doit toute sa vie observer un chevalier, s'il veut garde « intact son honneur. C'est, d'abord, de ne jamais frayer avec le « traîtres; c'est de ne jamais mal conseiller une dame ni une demo « selle, mais au contraire de leur porter grand respect et de le « défendre contre tous; c'est, ensuite, d'observer pieusement le « jeûnes et les abstinences; c'est enfin d'entendre la messe tous le « jours et de faire une belle offrande au moûtier. » Saladin écoute ravi, les paroles du chevalier chrétien et se montre digne d'ètr chrétien lui-même en rendant sur-le-champ la liberté au prison nier qui lui a tenu un si fier, un si noble langage (1). »

Tel est l'*Ordène de chevalerie*, qu'il importait de résumer ici Il convient, suivant nous, de considérer ce poème comme un œuvre où la fantaisie individuelle joue un certain rôle. Ce qu'il a de plus vrai dans ces vers élevés et chrétiens, c'est l'espri général; mais il ne faudrait pas prendre à la lettre tout ce symbo lisme raffiné, ni s'imaginer surtout qu'il fût universellement adopté universellement compris, sur toute la surface du sol catholique.

Quelque théorique, quelque alambiqué qu'il puisse paraître l'*Ordène de chevalerie* a eu cependant son influence sur les déve

(1) L'*Ordène de Chevalerie* se trouve dans les manuscrits suivants : 1° Bibl nat. fr. 837, f° 152, v° 1e colonne à f° 154, v° 1e col.; XIIIe siècle, complet Une copie en a été faite au XVIIIe siècle. (Bibl. nat. fr. 781, f° 153, 2° e suiv.) = 2° Bibl. nat. fr. 1553, f° 410, v° 1e col. à f° 413, v° 2e col. XIIIe siècle complet. = 3° Bibl. nat. 25,462, f° 149 v° à 157 v°. (Ms. Picard, excellent utilisé par Barbazan.) = L'*Ordène* a été mis en prose et se trouve, sous cett forme, dans les manuscrits de la Bibl. nat. fr. 1971, 1972, 1973 (XVe s.) 113 (fin du XVe ou commencement du XVIe). Le commencement seul de ce peti Traité (en prose) existe dans les mss. 19,809, 19810. Nous devons cette biblio graphie à M. Ernest Langlois, qui a bien voulu dresser pour nous un text critique de l'*Ordène*.

ppements de l'institution. Disons mieux : ce n'est pas l'*Ordène* ui-même, mais tout le courant d'idées, tout le système, toute la octrine dont l'*Ordène* a été un jour l'expression plus ou moins xacte. Grâce à ces complications savantes et pieuses, l'adoubement fini par devenir, aux quatorzième et quinzième siècles, quelque hose d'effroyablement complexe et qui demanderait un long com- ientaire, avec de bons professeurs pour le donner. Des jeûnes ustères; des nuits passées en prière, avec un prêtre et des parrains, ans les saintes ténèbres d'une église ou d'une chapelle voisine; les acrements de la Pénitence et de l'Eucharistie avidement recher- hés, et reçus par le candidat en grande dévotion et piété; des bains ui étaient devenus symboliques et figuraient la pureté nécessaire ans l'éclat de la Chevalerie »; des habits blancs que l'on révê- ait, « à l'imitation des anciens néophytes », et enfin l'assistance des sermons où tout le *Credo* était passé en revue, commenté, éfendu : tels étaient les préliminaires du grand rite, tel était le rologue du grand drame de l'adoubement. Mais ce n'étaient là, en fet, que des prolégomènes et une préface, et quelques-uns pou- aient trouver qu'elle était bien longue, l'avenue qui conduisait à ce alais. Enfin se levait le grand jour. Le novice entrait solennelle- ent dans l'église et, d'un pas lent, s'avançait vers l'autel, portant n épée passée en écharpe à son cou. Il la présentait au prêtre, ui la bénissait liturgiquement et la suspendait, bénie et sacrée, cou du jeune candidat. Parmi les futurs chevaliers, quelques- ns restaient alors dans l'église pour le complément du rite che- leresque; mais d'autres préféraient aller au château, voire en eine campagne. Quoi qu'il en soit, on voyait alors le novice s'ap- ocher du consécrateur (1) et lui tendre son épée : « Quel est votre dessein en entrant dans l'ordre? Et n'aspirez-vous vraiment qu'à l'honneur de la foi et de la Chevalerie? » Le jeune baron répondait us ou moins fermement, mais de façon à satisfaire la sévérité plus moins apparente de l'interrogateur officiel qui daignait enfin lui corder l'objet de sa demande. Vite alors, on le revêtait des armes evaleresques, et, s'il y avait des dames, les dames s'en mêlaient. n lui attache d'abord l'éperon gauche, puis l'éperon droit, le hau- rt ou la cotte de mailles, la cuirasse (il y a des cuirasses main- nant), les brassards et les gantelets. Tout cet équipement est

(1) C'était souvent son seigneur.

lourd autant qu'éclatant, et l'on peut aisément se le figurer d'après les innombrables pièces qui font l'honneur de tous nos musées. Chargé de ces aciers étincelants, timide et modeste, le novice demeure à genoux et attend la minute décisive qui va faire de lui un homme nouveau, un chevalier. Le consécrateur ne prolonge pas trop longtemps cette attente douloureuse, et lui donne sur l'épaule ou sur le cou trois coups de plat d'épée. Parfois le vieil usage a persisté, et c'est la main, c'est la paume du consécrateur qui vient, non plus s'abattre sur la nuque, mais toucher la joue du consacré. Tout s'est adouci, tout dégénère. On entend alors une voix qui dit : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges : je te fais chevalier. » C'en est fait : le novice n'est plus novice : il est chevalier. Cependant il n'a pas encore son casque en tête : on le lui ajuste. Il n'a pas son bouclier au bras : on le lui attache. Il n'a pas sa lance au poing : on la lui présente. Puis, à cheval, à cheval ! Le chevalier s'élance sur le beau destrier paré. S'il peut se passer d'étriers, c'est parfait. Il est en selle, il est superbe, et « fait parade de sa nouvelle dignité », en exécutant de belles caracoles sous les yeux émerveillés des dames. C'est l'ancien *eslais*, un peu humanisé, et vous avez pu d'ailleurs, dans tout le récit qui précède, discerner aisément les éléments de l'antique cérémonial qui ont persisté dans le rituel du quinzième siècle. Ils y sont un peu noyés; mais ils y sont (1).

Quelle complication cependant! Et combien je regrette les rites sauvages du temps de Philippe-Auguste! Combien je regrette l'antique coup de paume sur la nuque; la remise agreste et farouche de la grosse et lourde épée; le vieux sermon primitif, qui était militaire et chrétien tout ensemble, et tout ce brave vieux rituel sans phrases, sans agréments et sans panaches !

XI

L'Église, dès le dizième ou le onzième siècle, avait trouvé ces rites trop grossiers et avait pensé à leur donner un caractère décidément liturgique. Et c'est ce qui nous amène, par une transition bien

(1) Dans les deux pages qui précèdent, nous avons fidèlement résumé la doctrine de Sainte-Palaye. (*Mémoires*, t. I, p. 69-73.) Chacune des propositions précédentes est appuyée, chez ce bon érudit, par des preuves que nous jugeons superflu de reproduire ici. (*Ibid.*, pp. 119-127.)

naturelle, à parler ici de notre troisième et dernier mode d'adoubement, dont le caractère essentiel est facile à déterminer : « Ce n'est plus un laïque, mais un évêque qui est le consécrateur chevaleresque. » Tout se passe à l'autel ; tout se dit en latin.

Cette date que nous assignons aux plus anciens adoubements liturgiques est de nature à scandaliser quelques érudits, et il en est qui les feraient volontiers remonter à quelques siècles plus haut. « A quelle époque remonte réellement la *Benedictio novi militis?* » Sur cette question, comme sur tant d'autres, les érudits ne sont pas d'accord. Mais il importe de ne pas s'arrêter à une telle mésentente, et de résoudre le problème, qui est véritablement important.

Tout d'abord, déblayons le terrain. On a trop volontiers et trop longtemps confondu la « Bénédiction du nouveau chevalier », avec la *Bénédiction des armes* ou la *Bénédiction de l'épée*. Ce sont là deux rites essentiellement différents, et qui, dans les anciens Pontificaux, ont été tantôt séparés, tantôt réunis. L'évêque bénit la lance, l'épée, le *vexillum*, le haubert, l'écu : c'est fort bien, et cette bénédiction forme le prologue naturel de la consécration, du « sacre » d'un nouveau chevalier. Mais ce sacre, ne l'oublions pas, consiste essentiellement dans la cinction de l'épée PAR LA MAIN DE L'ÉVÊQUE CONSÉCRATEUR, et dans une *colée* fort adoucie, qui est accompagnée de ces mots formels : « Sois chevalier. »

La question étant ainsi posée, nous n'avons pas à nous préoccuper ici de l'époque où l'on voit pour la première fois un évêque bénir les armes d'un chevalier, mais de celle où, pour la première fois, on voit un évêque consacrer et, passez-nous le mot, fabriquer un chevalier.

Dans une petite bibliothèque de Rome, et dont les seuls érudits savent le chemin, à la Vallicellane, on conserve un manuscrit (1),

(1) Manuscrit coté D 5. Petit in-folio, parch. 150 feuillets. Précédé d'un *index* très détaillé, contenant toutes les rubriques, et rédigé au siècle dernier. Titre de la même époque : *Ceremoniale antiquum sive Ordo romanus et studie. Codex XI sæculi, conscriptus regnante Ottone III. imperatore Romano uti* [illegible] p. 129 *a tergo colligitur* On lit, en effet, au f° 129 v°, col. 2, les vers suivants, à la fin d'un passage qui est qualifié dans l'*Index* : *Mos celebrandi tantus in vigiliis Paschæ* : « Sancta Dei genitrix, Romanam respice plebem, — Ottonesque fove, sancta Dei genitrix. = Tertius Otto tue [nixus solamine alme, — Presto sit venie tertius Otto tue] = Hic tibi, se quid habet, devoto pectore prestat, — Spargere non dubitat hic tibi [si quid habet.] = Gaudeat omnis homo, quia regnat tertius Otto; — Illius imperio gaudeat

dont plusieurs savants ont déjà invoqué le témoignage (1). C'est ce qu'on appelle un *Ordo romanus* ou, pour parler plus clairement, un Cérémonial, un Rituel. L'écriture présente tous les caractères d'une minuscule lombarde de la fin du dixième siècle ou, tout au plus, de la première moitié du onzième. Le grand Mabillon, qui l'a connu et le mentionne, l'attribue au temps des Ottons (2), et tout porte à croire qu'il a été effectivement écrit sous Otton III (983-1002). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y lit (3) ce distique significatif dont l'intérêt historique égale la médiocrité littéraire : *Gaudeat omnis homo quia regnat* TERTIUS OTTO. — *Illius imperio gaudeat omnis homo.* Un peu plus haut, on y supplie la mère de Dieu « de jeter un regard favorable sur le peuple de Rome et de protéger les Ottons. » Le livre, destiné à fixer les rites romains, a été probablement écrit à Rome. Même au cas où l'on admettrait que l'on a affaire à une copie, et non à un original, on ne pourrait certainement le placer après 1050.

Eh bien! si l'on ouvre ce manustrit au premier feuillet (4), on y

omnis homo. (La lacune a été comblée par un travailleur moderne, à l'aide du mss. 451 du Mont-Cassin.)

(1) C'est ce manuscrit, « découvert par Bianchini » que Catalani, en son Commentaire du *Pontificale romanum* (éd. Mequignon, t. I, p. 650), oppose principalement à Martène pour prouver au Bénédictin français l'antiquité de la *Benedictio novi militis*. Mais Mabillon avait déjà déclaré depuis longtemps que le fameux *Ordo Romanus*, publié au XVIe siècle par Cassander, Hittorp et Ferrari, ne méritait aucune confiance, « si ce n'est, ajoutait-il, pour quelques « éléments empruntés à notre manuscrit de Vendôme ET A CELUI DE LA VALLICELLANE. » (*Museum Italicum*, éd. de 1724. *In Ordinem romanum commentarium*, p. 9.

(2) Mabillon, l. l. p. 9.

(3) F° 129 v°.

(4) Voici le texte du manuscrit de la Vallicellane, il a été transcrit pour nous, par notre confrère et ancien élève, M. Grandjean, membre de l'école de Rome, auquel nous devons également la notice bibliographique que nous avons insérée plus haut. « F° 1, col. 1 : *Benedictio vexilli bellici* : Omnipoteus sempiterne Deus, qui es cunctorum bene — dictio et triumphantium fortitudo, — respice propitius ad preces humilitatis nostre — Et hoc vexillum, quod bellico usui preparatum est, — celesti benedictione sanctifica, ut contra — adversarios et rebelles nationes sit va — lidum tuoque munimine circumseptum, sit — que inimicis Christiani populi terribile atque in te confidentibus solidamentum — et victorie certa fiducia. Tu es enim — Deus qui conteris bella et celestis presidii spe — rantibus in te prestas auxilium. Per... * *Benedictio ensis noviter succincti.* — Exaudi, quesumus, Domine, preces nostras, et hunc — ensem, quo hic famulus tuus N se circumcingi desiderat, majestatis tue — dextera benedicere dignare, quati — nus defensio atque protectio possit esse — (col. 2) ecclesiarum, viduarum,

ombe en pleines prières militaires. C'est, tout d'abord, la *Benedictio exilli bellici;* puis vient, tout aussitôt après, la bénédiction de l'épée vec ces belles prières qui se lisent encore aujourd'hui dans le *Pontifical romain* (1), et qui ont, comme on le voit, une antiquité uffisamment respectable. Jusqu'ici rien de particulier, si ce n'est que c'est là, sans doute, le plus ancien texte de ces prières. Mais voici où l'intérêt commence. A la suite de la bénédiction de l'épée, le chœur entonne l'antienne *Speciosus forma*, que nous retrouverons tout à l'heure dans la plupart des autres Pontificaux, et qui marque le moment précis où a lieu la ceinction de l'épée. Le verset *Accingere gladio tuo super femur*, qui continue l'antienne, n'est pas moins significatif, ainsi que l'oraison suivante où l'on dit à Dieu : « C'est vous, Seigneur, qui avez ordonné à votre serviteur d'être ceint du glaive. » La chose est évidente. Au moment où l'on entonnait le *Speciosus forma*, le soldat n'était pas encore ceint de l'épée. Au moment où l'on commençait l'oraison, il en était armé. Mais quelles mains avaient attaché le glaive aux côtés du nouveau chevalier? C'est ce que ne dit pas le manuscrit de la Vallicellane, et l'on n'y trouve point cette rubrique précieuse que nous rencontrerons tout à l'heure dans un autre *Ordo romanus*, visiblement dérivé de celui-ci : *Deinde cingat eum episcopus, dicendo : « Accipe hunc gladium. »*

Malgré l'absence de cette rubrique, malgré cette lacune si clairement comblée par les textes postérieurs (2), j'affirme que, suivant

orphanorum — omniumque Deo servientium contra sevitia[m] paganorum aliisque insidiantibus sit pavor — terror et formido. Per... * *Alia oratio*. Famulum tuum. N, quesumus, Domine, pietatis — tue custodia muniat, ut hunc — ensem quem te inspirante desiderat — suscipere, te adjubante. illesum custodiat. Per... * *Alia oratio*. Benedic, Domine sancte, Pater omnipotens, — per invocationem sancti Nominis tui — et per adventum Filii tui, Domini nostri, Jhesu Christi — atque per donum Spiritus Paracliti, hunc ensem, — ut his, qui hedierna die tua pietate — eo precingitur, visibiles inimicos sub — pedibus conculcet victoriaque per omne — potitus, semper maneat illesus. Per...* *Tunc cantatur antiphona iste* : Speciosus forma, — Accingere gladio tuo super femur. * *Oratio*. Omnipotens sempiterne Deus que famulum tuum — N. eminenti mucrone circumcin — gi jussisti, fac illum contra cuncta — adversantia, ita celestibus armari presi — diis, quo nullus hic et in evum temposta — tibus bellorum turbetur. Per... » Ce passage est précédé d'une *Benedictio etium ad capiendos pisces* et suivi du rite : *Ad capillaturam incidendam.*

(1) *Exaudi*, et *Benedic.*

(2) Dans l'*Ordo Romanus* publié, au XVIe siècle, par Cassander, Hittorp et Ferrari, et reproduit dans la *Maxima Bibliotheca Patrum*, t. XIII, p, 639 et s. nous en donnerons plus loin une analyse détaillée.

toute probabilité, C'ÉTAIT L'ÉVÊQUE QUI CEIGNAIT L'ÉPÉE. Mais, somme toute, il n'y a que probabilité, et non pas certitude.

En dehors de ce texte de la Vallicellane, il n'y a rien à citer AVANT LE DOUZIÈME, ni même AVANT LE TREIZIÈME SIÈCLE. Celui de tous les savants chrétiens qui a tenu entre ses mains et analysé le plus de leurs liturgiques, Martène, s'écrie avec raison (1) : « Je n'ai jamais, dans les anciens Pontificaux, découvert aucune trace de la *Benedictio novi militis.* » Et l'illustre Bénédictin ne peut, dans son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, rien publier de plus ancien, à cet égard, qu'un extrait du Pontifical de Guillaume Durand, lequel remonte à la seconde moitié du treizième siècle.

En vain, d'ailleurs, alléguerait-on l'autorité d'un autre *Ordo romanus* très développé (2), qui a été publié au seizième siècle, et que les éditeurs de la *Maxima Bibliotheca Patrum* ont fait entrer dans leur Recueil. Il est reconnu depuis longtemps que cet *Ordo* n'est qu'une compilation sans critique et une mosaïque de fragments rapportés. On peut se servir de ce texte qui reproduit les principaux traits du manuscrit de la Vallicellane, on peut s'en servir utilement pour une époque postérieure; mais comme on n'en connaît pas les sources exactes, on peut toujours en suspecter l'autorité (3).

Il ne reste donc devant nous que le texte de la Vallicellane avec ses obscurités et ses lumières (4), et je pense qu'on ne sera pas téméraire en concluant que la *Benedictio novi militis* a probablement été un usage d'origine pontificale et romaine et qui, de Rome, a rayonné

(1) Cum Ecclesia abhorreat a sanguine, BENEDICTIONEM NOVI MILITIS IN ANTIQUIS PONTIFICALIBUS QUOS MIHI, SUMMA CUM DILIGENTIA ET MAGNO STUDIO, PERLUSTRARE LICUIT, NUNQUAM DEPREHENDI (*De antiquis Ecclesiæ ritibus*, tome II, p. 666.)

(2) L'*Ordo Romanus* en question (connu sous le nom d'*Ordo vulgatus*) a été successivement publié : 1° par Georges Cassander (Cologne, 1559); 2° par Melchior Hittorp (*De divinis Ecclesiæ catholicæ Officiis*, Cologne 1568), 3° par G. Ferrari (Rome, 1591), 4°. Dans la *Maxima Bibliotheca Patrum* (Lyon, Anisson, 1677, t. XIII, p. 639 et suiv.)

(3) Eusson *Museum italicum*, éd. de 1724, *De Ordinem Romanum commentarium*, p. 9), Mabillon publie quinze *Ordo*, d'après les meilleurs textes et ne fait même pas entrer dans sa compilation le fragment de la Vallicellane.

(4) Voir le texte de Pierre de Blois (1136-1198), plusieurs fois remarqué avant nous : « Militaris hodie disciplina prorsus evanuit et se in quandam delinquendi libertatem et scurrilitatis speciem deformavit. Olim se juramenti vinculo milites obligabant quod starent pro reipublicæ statu, quod in acie non fugerent et quod vitæ propriæ utilitatem publicam præhaberent. Sed et HODIE TRONES ENSES SUOS RECIPIUNT DE ALTARI, ut profiteantur se filios Ecclesiæ, etc. (Epist. XCIV, *Maxima Bibliotheca Patrum*, t. XXIV, p. 1012).

entement sur les autres pays de la chrétienté. Je ne pense pas, pour out dire en quelques mots, qu'il ait été introduit en France avant le ouzième siècle. Il n'y a été d'un usage courant qu'au temps de aint Louis.

XII

Dans l'état actuel de la question, la *Benedictio novi militis* est eprésentée par trois familles de textes : C'est d'abord le fameux *Ordo vulgatus*, qui a été successivement publié par Cassander, Hittorp, Ferrari, et par les éditeurs de la *Maxima Bibliotheca Patrum*, et qui est manifestement un dérivé du texte de la Vallicellane; c'est, en second lieu, le *Pontifical* de Guillaume Durand, qui est passé presque intégralement (c'est son plus grand honneur) dans la rédaction officielle du *Pontifical romain;* c'est, enfin, le texte si précieux du manuscrit 4748 de la Vaticane, qui ne remonte pas plus haut que le treizième siècle, mais qui est le plus *romain* de tous nos textes, et nous fait connaître, par le menu, les rites spéciaux usités dans la basilique de Saint-Pierre de Rome pour la création des nouveaux chevaliers. Nous ne prétendons pas qu'on ne découvre pas un jour de nouvelles familles de manuscrits (1), et nous souhaitons fort vivement de telles découvertes, comme on souhaite, comme on doit souhaiter la diffusion d'une belle idée ou d'une belle œuvre d'art. Cela dit, il nous reste à ouvrir les antiques Ponticaux, à les traduire, à les animer, à leur redonner la vie.

On ne s'étonnera pas que nous donnions ici la première place

(1) On ne saurait considérer comme une « famille » les textes semblables à celui qu'a publié Favin (*Théâtre d'honneur et de chevalerie*, I, pp. 89 et 90, et qui est, pour la plus grande partie, emprunté à plusieurs autres familles. L'*Exaudi* se trouve dans le *Pontifical* de Guillaume Durand, dans l'*Ordo romanus*, dans le *Pontifical romain*, etc., etc., et la seconde partie de l'*Accipe hunc gladium* se lit textuellement dans le ms. 4748 de la Vaticane. Il y a vraiment peu d'éléments originaux dans ce texte de Favin; mais il faut cependant noter la formule : *Serve Christi, sis miles in nomine Patris ✝ et Filii ✝ et Spiritus sancti. Amen*; l'antienne *Confortare et esto vir*, et l'oraison *Deus qui providentia* où se trouve cette belle parole : *Propitiare et... omnis hostium suorum fortitudo virtute gladii spiritualis frangatur ac, te pro illo pugnante, penitus conteratur.* « Pour clore la cérémonie, ajoute Favin, on chantait le cantique des enfants de Choré, qui est le 44e psaume commençant : *Eructavit cor meum verbum bonum*, duquel le 8e verset était répété par trois fois. » Ce huitième verset est le suivant : *Dilexisti justitiam et odisti iniquitatum.*

au *Pontifical* de Guillaume Durand, que nous offrons ici comme le type le plus complet de ce rite superbe et comme celui qui est le plus « français ».

La messe pontificale est célébrée dans la cathédrale récemment achevée; l'évêque est là, l'évêque qui, au moyen âge, a l'importance et le prestige d'un roi. Le graduel s'achève et les derniers neumes du dernier *Alleluia* retentissent en vocalises joyeuses. C'est alors (le moment est bien choisi) que le prélat procède à cette bénédiction de l'épée, qui forme le premier acte du drame liturgique. Pour bénir ce morceau de fer, qui sera peut-être appelé à sauver la Vérité, l'évêque lit, d'une voix solennelle, quelques-unes de ces prières si injustement méconnues et qui sont l'honneur de la littérature catholique : « Bénissez cette épée, afin que votre serviteur puisse être, désormais, contre la cruauté des hérétiques et des païens, le défenseur des églises, des veuves, des orphelins et de tous ceux qui servent Dieu. » Et l'évêque ajoute : « Bénissez cette épée, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel; bénissez-la au nom de l'avènement de Jésus-Christ et par le don du Saint-Esprit consolateur. Et puisse votre serviteur, qui a surtout votre amour pour armure, fouler aux pieds tous ses ennemis visibles et, maître absolu de la victoire, demeurer toujours à l'abri de toute atteinte. » Il nous semble, en vérité, que les philosophes et les poètes les plus illustres de l'antiquité païenne eussent admiré ce ferme et bon langage, et que leur idéal n'allait pas jusque-là. Et que n'eussent-ils pas dit en écoutant ces paroles que l'évêque emprunte ensuite à l'Ancien Testament : « Béni soit le Seigneur Dieu qui forme mes mains au combat et mes doigts à la guerre. Il est ma miséricorde, il est mon refuge, il est mon libérateur. » Puis, après un dialogue entre l'évêque et le chœur, la voix grave et lente du prélat se fait entendre de nouveau : « Dieu saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui seul ordonnez toutes choses et les disposez comme il convient, c'est pour que la Justice ait ici-bas un appui, c'est pour que la fureur des maudits ait un frein, c'est pour ces deux causes seulement que, par une disposition salutaire, vous avez permis aux hommes sur la terre l'usage de l'épée. C'est pour la protection du peuple que vous avez voulu l'institution de la Chevalerie. A un enfant, à David, vous avez autrefois donné la victoire sur Goliath. Vous avez pris par la main Judas Macchabée et lui avez donné le triomphe sur toutes les nations barbares qui n'invo-

ıaient pas votre nom. Eh bien! voici votre serviteur, qui a courbé ut récemment son front sous le joug de la condition militaire : ıvoyez-lui du haut du ciel les forces et la hardiesse dont il a ɜsoin pour la défense de la Justice et de la Vérité; donnez-lui ıugment de la foi, de l'espérance et de la charité; donnez-lui la ainte et l'amour, l'humilité et la persévérance, l'obéissance et la ıtience. Disposez tout en lui comme il le faut, afin qu'avec cette ɔée il ne frappe jamais personne injustement et afin qu'il défende ɜec elle tout ce qui est juste, tout ce qui est droit. « Cependant épée, la grande épée, est toujours sur l'autel, nue. L'évêque la ısit, toute parfumée et consacrée par ce contact presque eucha-stique, et la place dans la main droite du futur chevalier : « Re-ɔis-la au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Puis il fait ren-er le glaive dans son fourreau, et (voici l'instant solennel) en ceint soldat qui est agenouillé devant lui. « Sois ceint de l'épée, ô très ıissant. » Le chevalier tire alors le glaive du fourreau avec un ɜste superbe, et plein de fierté, de confiance, de joie, il le brandit à ois reprises, l'essuie sur son bras gauche comme si déjà il était ɔuvert du sang des ennemis de la vérité et le remet au fourreau. ɜ nouveau chevalier et l'évêque se donnent le baiser de paix, et le ısteur dit au soldat : « Sois un soldat pacifique, courageux, fidèle dévoué à Dieu. » Ici on retrouve le soufflet, l'*alapa* des anciens tuels; mais ce n'est pas un poing rude et brutal qui l'assène sur cou du soldat, c'est une main douce qui caresse la joue du nou-ɜau chevalier : « Réveille-toi du mauvais sommeil, lui crie alors l'évêque, et sois éveillé dans l'honneur et dans la foi du Christ. » 'il y a quelques chevaliers présents, ils attachent alors les éperons ıx pieds de ce défenseur de l'éternelle Justice. La cérémonie se ɜrmine, dans le *Pontifical* de Guillaume Durand, par la bénédic-on solennelle du *vexillum*, et dans le *Pontifical romain*, par ɜtte rubrique qui ne manque pas de beauté : *His dictis, novus ıiles vadit in pace. In pace!* Et c'est un soldat (1)!

(1) *Pontifical* de Guillaume Durand (*De Antiquis Ecclesiæ ritibus*, II, 667, 68). In Benedictione novi militis hoc modo procedatur. Pontifex enim, ·iusquam dicatur evangelium, benedicat ensem : *Exaudi, quæsumus*, etc. tia benedictio : *Benedic, Domine sancte*, etc. — Possent etiam hic dici aliæ ɜnedic iones armorum... Armis... benedictis CINGAT ILLI ENSEM, præmittens : *enedictus Dominus Deus, qui docet manus meas ad prælium.* Et, dictis tribus ·imis versibus cum *Gloria Patri*, dicitur versus : *Salvum fac servum tuum. sto ei, Domine... Domine, exaudi... Dominus vobiscum.* Oremus : *Domine sancte,*

Tout autre est le texte de l'*Ordo romanus*, qui constitue la seconde de nos familles et qui mériterait la première place à raison de l'antiquité de ses origines, si nous étions plus scientifiquement renseignés sur chacun des éléments qui le composent. On y retrouve tout le texte de la Vallicellane, mais singulièrement augmenté, dilaté, orné. C'est une longue série de bénédictions d'armes, au milieu desquelles on a pu, fort naturellement, intercaler la cinction de l'épée et la consécration du chevalier nouveau. Le titre est significatif : « Rite pour armer un défenseur de l'Eglise ou un autre chevalier. » L'idée ecclésiastique est ici plus dominante encore que dans le Pontifical de Durand. C'est par la bénédiction du *vexillum* que commence la fonction liturgique, et l'évêque invoque tout d'abord le Dieu, « qui est la vraie force des triomphateurs », afin que ce gonfanon soit, en quelque manière, « entouré par le nom de Dieu, » et devienne terrible pour tous les ennemis du peuple chrétien. Puis, c'est le tour de la lance, et le consécrateur ne manque pas de rappeler ici le souvenir du fer qui a percé le corps du Rédempteur, suspendu sur la croix. C'est au nom de saint Michel, ce chef de la Chevalerie d'en haut, c'est au nom de toutes les vertus célestes, que l'on prie Dieu de se faire l'auxiliaire de celui qui portera ce dra-

pater omnipotens, æterne Deus, qui cuncta solus ordinas... Post hoc Pontifex ensem nudum sumit de altari et ponit illum in dextra manu, dicens : *Accipe gladium istum in nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti*, etc. Deinde, ense in vagina reposito, CINGIT ILLI ENSEM cum vagina, et cingendo dicit : *Accingere gladio tuo super femur, potentissime*, etc. Ense igitur acto, miles novus illum de vagina educit et evaginatum ter in manu vibrat. Et eo super brachio terso, mox in vaginam reponit. Quo facto INSIGNIENS ILLUM CARACTERE MILITARI, dat illi osculum pacis, dicens : « Esto miles *pacificus, strenuus, fidelis et Deo devotus*. Et mox dat sibi alapam leviter, dicens : *Exciteris a somno malitiæ et vigila in fide Christi et fama laudabili*. Tunc nobiles astantes imponunt sibi calcaria, ubi hoc fieri mos est, et cantatur antiphona : *Speciosus forma præ filiis hominum; Accingere gladio super femur tuum, potentissime.* Oremus : *Omnipotens sempiterne Deus, hunc famulum tuum*, etc. Ultimo dat illi vexillum, ubi hoc fieri mos est. = Le *Pontificale romanum*, dont nous n'avons pas besoin de citer le texte bien connu, est, pour ainsi dire, calqué sur le *Pontifical* de Guillaume Durand, et il en reproduit tous les traits principaux. Il y a cependant, entre les deux rédactions, certaines différences qu'il importe de noter : 1° Ce n'est pas après l'Evangile, mais après la messe que l'on crée les chevaliers au Pontifical romain, et même *quacumque die, loco et hora*. 2° Un assistant tient le glaive nu devant l'évêque qui le bénit. 3° Après avoir ceint l'épée au novice, l'évêque reçoit de nouveau cette épée et en frappe trois coups sur les épaules du chevalier à genoux en lui, disant : *Esto miles*, etc.

peau dans la bataille, et l'on prononce le nom d'Abraham et de David, qui furent jadis de glorieux soldats, des soldats vainqueurs. Le texte de la bénédiction de l'épée est à peu près le même que dans le *Pontifical* de Durand (1), et il n'y a pas lieu de s'en étonner : car c'était là le texte capital et celui qui devait peut-être subir le moins de variantes. Cependant, le futur chevalier, le *defensor Ecclesiæ*, est à genoux et c'est sur lui que descend maintenant la bénédiction épiscopale. Le moment « sacramentel » est venu, et l'évêque ceint l'épée à l'homme de guerre : « Reçois ce glaive avec la bénédiction de Dieu, et puisses-tu, par la vertu de l'Esprit-Saint, repousser, à la pointe de cette épée, tous tes ennemis et tous ceux de la sainte Eglise! » Le chœur chante alors, tout d'une voix, les beaux versets : *Speciosus forma præ filiis hominum*, *Specie tua et pulchritudine* et *Propter veritatem* qui sont tirés du psaume XLIV. Puis, les prières reprennent leurs cours. Jusqu'ici le chevalier n'a reçu que des armes offensives. Il est temps de songer aux autres et de faire en particulier descendre la bénédiction du Ciel sur cet écu énorme, qui est une sorte de retranchement où l'on souhaite que e chevalier soit toujours à l'abri. On le place ensuite sous la protection de ces trois illustres chevaliers qui s'appellent saint Maurice, saint Sébastien et saint George, et au moment où l'évêque remet l'écu au soldat, les chants du chœur éclatent de nouveau : *Scuto circumdabit te Veritas ejus*. Ce texte semblait tout indiqué, et le verset suivant, également tiré du psaume XC, n'est pas moins de circonstance : « Tu n'as rien à craindre désormais des flèches qui tomberont autour de toi. » Mais la cérémonie a déjà duré un long temps : elle touche à sa fin, et l'évêque congédie le nouveau chevalier, en demandant pour lui, les yeux levés en haut, les joies de la terre et celles de l'éternité (2).

(1) Les deux prières : *Exaudi quæsumus* et *Benedic, Domine sancte* sont communes à l'*Ordo* et au *Pontifical* de Durand. Il en est de même, un peu plus loin, après la cinction de l'épée, de l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus, famulum tuum*, etc.

(2) *Ordo romanus, Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIII, p. 745 et suiv. Ordo ad armandum Ecclesiæ defensorem vel alium militem. In primis benedicat episcopus vexillum ejus, hoc modo : *Omnipotens sempiterne Deus, qui es sanctorum beneductio et triomphantium fortitudo; hoc vexillum cœlesti benedictione sanctifica* etc. Post, benedicat lanceam *Respice... ad benedicendam hanc lanceam militaris instrumenti, qui a milite latus filii tui Domine nostri Jesu*

C'est à Rome, c'est dans l'antique basilique de Saint-Pierre que nous sommes transportés avec notre troisième et dernière famille de textes, et il convient de se représenter ici, non pas les magnificences du Saint-Pierre que nous connaissons tous, mais la vieille église que Michel-Ange a fait abattre, et qui était bâtie sur le plan de nos basiliques des premiers siècles, avec ses deux portiques de colonnes et les poutres peintes de son *laquear*, moins vaste, plus joyeuse, aussi belle peut être que l'œuvre du seizième siècle. L'*Ordo* que nous fournit le manuscrit 4748 de la Vaticane commence par cette rubrique significative : « Comment on fait un chevalier dans la sacro-sainte basilique de Saint-Pierre. » En effet le chevalier est ici sacré *vice et auctoritate apostolorum;* il est, en quelque manière, armé par les saints apôtres Pierre et Paul, et tout est, non seulement liturgique, mais pontifical. Ce texte a grand air, en vérité, et le petit sermon qui accompagne la dation de l'épée est d'une fière et émouvante beauté : « Prends cette épée. Exerce avec elle la vigueur de la justice; abats avec elle la puissance de l'injustice. Défends avec elle l'Eglise de Dieu et ses fidèles. Disperse avec elle les ennemis du Christ. Ce qui est par terre, relève-le. Ce que tu auras relevé, conserve-le. Ce qui est injuste ici-bas, abats-le. Ce qui est suivant l'ordre, fortifie-le. C'est ainsi que glorieux et fier du seul triomphe des vertus, *justitiæ cultor egregius*, tu par-

Christi pro nostra salute in cruce pendentis permisisti lancea perforari. Oremus : *Per interventum beati Michaelis archangeli, omniumque Virtutum cœlestium, præsta huic viro auxilium dexteræ tuæ. Et sicut benedixisti Abraham, adversum quinque reges triumphantem*, etc. Post hoc, benedicat ensem. *Exaudi*, etc. Alia [oratio] : *Benedic*, etc. TUNC BENEDICAT MILITEM : *Famulum tuum, qu æsumus, Domine, pietatis tuæ custodia muniat, ut hunc ensem quem, tu inspirante, suscipere desiderat, te adjuvante illæsum custodiat.* Deinde CINGAT EUM EPISCOPUS dicendo : *Accipe hunc gladium cum Dei benedictione tibi collatum in quo, per virtutem Spiritus Sancti, resistere et ejicere valeas omnes inimicos tuos...* Quo accincto, canant clerici has antiphonas : *Speciosus;* versus. *Accingere* cum *Gloria*; ant. *Specie tua* cum Psalmo : *Propter veritatem;* cum *Gloria* et repetitione antiphonæ *Specie tua.* Oremus : *Omnipotens sempiterne Deus,... fac illum contra cuncta adversantia ita cœlestibus armari præsidiis quo hoc et in ærum, nullis tempestatibus bellorum turbetur*, etc. Tunc benedicat scutum,... [et] det ei episcopus : *Accipe scutum militiæ salutaris, obstaculum inimicis, in nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti ut, robore protectus superni juvamini, non timeas populi millia te circumdantis.* Oremus : *Per merita sanctorum martyrum tuorum et militum Mauritii, Sebastiani et Georgii*, etc. Deinde circumstantes dicant antiphonam : *Scuto circumdabit te Veritas ejus...* cum psalmo : *A sagitta*, etc. Sequitur Oremus : *Conserva... famulum tuum... et ab omnibus adversitatibus redde securum, ut in præsenti vita gaudeat et futura.*

iendras au royaume de là-haut où, avec le Christ dont tu portes le
ype, tu régneras éternellement. » Je ne sache pas qu'on ait jamais
enu un langage plus haut, et me sens tout à fait heureux de ter-
iner par là tout ce qui concerne les rites augustes de l'entrée dans
Chevalerie (1). Nous sommes sur un sommet : n'en descendons
as (2).

XIII

Le chemin que nous avons parcouru a été long, quelquefois
bscur et souvent pénible; mais c'est peut-être un de ces voyages
ont on dit plus tard : « Je suis heureux de l'avoir fait. »

Les étapes, d'ailleurs, ont été nombreuses, et il importe de les
ire, une dernière fois, passer sous notre regard :

Une épée qu'on remet à un homme de guerre : telle est l'origine
ointaine de tout ce cérémonial militaire; telle est la première forme
u rituel chevaleresque. On y joint plus tard un gros coup de paume

(1) Ms. de la Vaticane, 4748 (XIIIe s.), d'après le texte publié par Catalani. *Pontificale romanum*, I, 647.) *Ordo qualiter in sacrosancta beati Petri basilica e Urbe aliquis militetur.* « Spondeat suo sacramento militandus, in manibus icti domni archipresbyteri vel prioris dicte Basilice, omnium aliarum ccclesiarum, viduarum et orphanorum esse defensor atque in necessitatibus ropugnator et virilis adjutor... « Per eumdem [gladium] vim æquitatis exer-eas, molem iniquitatis potenter destruas et sanctam Die Ecclesiam ejusque deles propugnes atque protegas,... Desolata restaures, restaurata conserves, lciscaris injusta, confirmes bene disposita, quatenus in hoc agendo, vir-utum triompho gloriosus, Justitiæ cultor egregius, cum mundi Salvatore ujus typum geris in nomine, merearis sine fine regnare. »

(2) On a remarqué, avant nous (An. de Barthélemy, *De la qualification de hevalier*, p. 23), que l'affiliation aux Ordres militaires ne conférait aucune-ment la chevalerie. On était reçu *frère* dans un de ces ordres *per pallium*, AR LA COLLATION DU MANTEAU DE L'ORDRE; mais cette réception solennelle en ispensait personne de se faire adouber chevalier. C'est ce qui disent très ettement les *Stabilimenta Hospitalis Jerosolimitani* : « Qui sub gradu militiæ, d hoc idonei et apti, pro forma stabilimentorum et consuetudinum ad rofessionem Ordinis nostri admitti postulabit, *priusquam habitum suscipiat et rofessionem faciat*, CINGULO MILITIÆ DECORETUR NECESSE EST. (Ulm, 1496, in-f°.) Nul en l'Ospital ne requierge estre frere-chevalier, se ne li a esté promis avant qu'il receust l'abit de la maison de l'Ospital, mesmement quand il sera e tant de eage) QU'IL PEUST ESTRE CHEVALIER AU SIÈCLE. (Alfonse de Portugal, ibl. nat. 13531, f° 20.) Néanmoins, il est permis à un Hospitalier de se faire douber par le frère-chevalier qui recevra sa profession ou par tout autre ère-chevalier (*Stabilimenta*, l l.), « le tout par la volonté du Maistre et u Commandeur et le conseil des Frères de la maison. (Alfonse de Portugal, l.). On peut dire qu'il en était de même pour tous les autres Ordres.

qu'on fait brutalement tomber sur la nuque d'un jeune noble en lui disant : « Sois brave. »

Puis l'idée chrétienne pénètre peu à peu cette sauvagerie primitive, et nous avons eu la joie d'assister au spectacle de cet heureux envahissement. Le jeune noble, façonné par l'Eglise et par sa mère, croit qu'il attirera la bénédiction de Dieu sur son épée, sur sa lance et sur son haubert, s'il les dépose sur l'autel de quelque moûtier. De là à les faire bénir par un prêtre, il n'y a pas loin. Entendre la messe n'est pas pour lui une affaire, et il ne voudrait pas manquer à cette habitude le matin de son adoubement. Ce n'est pas tout. Les veillées religieuses auxquelles il a pris part, avec toute sa famille, durant les nuits qui précèdent les grandes fêtes, lui donnent fort naturellement l'idée de se préparer, par une veille spéciale, au sacrement de la Chevalerie. Si peu religieux, si brutal, si *soldat* que puisse être le chevalier qu'il a choisi pour consécrateur, ce chevalier ne peut plus se contenter de lui dire : « Sois un brave chealier; » et il faut, de toute nécessité, que, dans son petit sermon, il fasse, lui aussi, pénétrer l'idée chrétienne : « Sois, lui dit-il, un chevalier de Jésus-Christ. »

Jusqu'ici néanmoins le Consécrateur a été un laïque; mais il arrivera un jour où, sous l'empire de certaines circonstances et en de certains pays, l'Évêque consacrera des chevaliers.

Alors l'antique adoubement deviendra le *Benedictio novi militis*, et le vieux rite barbare se transformera en un chapitre du *Pontifical*.

C'est notre dernière étape, et la fin de notre long voyage.

Léon Gautier.

LA FILLE DU SERRURIER

I

Il y a déjà trois ans de cela. Le jour aux teintes sombres qui venait de se lever, semblait révéler des tristesses dans le ciel, et vouloir donner sur terre, aux cœurs malades, des pensées de deuil. Marguerite Bastoul pleurait.

La veille, son fiancé, le beau Michel Lanoff, connu dans le pays sous le nom de « le Courageux » (en raison de divers actes de sauvetage qui lui valurent croix et pension), Michel était venu passer la soirée chez le père de Marguerite, et s'était retiré, disant : « Au revoir ! » Et aujourd'hui le voilà qui passe devant la même porte ; il aperçoit la pauvre enfant, détourne ses regards et précipite son pas. Hier, c'était l'espérance, le bonheur ; aujourd'hui, tout est détruit : le démon est entré sous le toit paisible, et y a laissé sa longue traînée d'angoisse, et de regrets.

II

Dès quatre heures et demie du matin, une rumeur sourde était venue réveiller Marguerite au fond de son alcôve, et l'arracher aux rêves enchanteurs amenés par la dernière parole de son fiancé. Elle s'était levée, avait ouvert sa fenêtre et cherché à se rendre compte de ce qui se passait au dehors. Son étonnement fut grand de voir la maison ouverte, et, debout sur le seuil, son vieux père, les bras croisés, écoutant les observations de deux personnages qu'elle crut reconnaître. Un groupe hostile les entourait ; et, n'eût été le commissaire de police et deux agents qui les préservaient de la foule, ils auraient, je crois, payé cher le réveille-matin qu'ils venaient d'infliger au père de Marguerite.

Déjà repoussés de chez deux ou trois serruriers de la ville, les

agents du gouvernement venaient frapper chez Bastoul, sans grand espoir de succès : ils savaient que la besogne à faire répugnerait à sa conscience de croyant et d'homme juste.

Néanmoins le vieux serrurier les écoute sans mot dire.

Tout à coup un jeune homme, s'aidant des mains et des coudes, écarte les spectateurs, se précipite et s'écrie d'une voix qui pénètre jusqu'au cœur de Marguerite :

— Bastoul, n'y allez pas... Bastoul ne peut y aller... il n'ira pas, vous dis-je!

Mais les agents repoussent Michel, qui, pris au collet, est arrêté. Le préfet s'approche du serrurier, lui passe amicalement la main sur l'épaule, en même temps qu'il lui glisse quelques mots à l'oreille.

Ces mots ont décidé Bastoul. Il rentre dans sa boutique pour en sortir presque aussitôt. Il tient dans ses mains divers instruments capables de crocheter et de forcer portes et serrures.

III

Marguerite, que l'émotion avait clouée à sa fenêtre, en proie à un sinistre pressentiment, rassemble ses forces et jette à son père un appel anxieux et énergique.

— Père... père... de grâce... ne les suis pas!

Mais, haussant les épaules, le vieillard répond :

— Ne crains rien, mon enfant : je vais te revenir bientôt.

Il ne cherche pas à lever la tête pour rencontrer le regard de sa fille : non... il aurait peur de voir sa résolution du moment s'ébranler en face du visage angélique et pur de son enfant.

— Ne crains rien, répète-t-il encore une fois.

Mais Marguerite n'entend plus. La triste escorte qui emmène son père et ses outils, emporte aussi le reste de force et de sentiment de la jeune fille, qui tombe à terre inanimée.

La surprise allait être grande en ville, où Bastoul avait joui jusque-là de l'estime et de la considération publiques. On allait s'étonner d'autant plus de le voir entrer dans cette voie, que chacun savait aussi que sa fille aînée avait pris le voile, dans un ordre cloîtré, avec sa permission, après la mort de sa mère. L'orgueil, l'ambition, venaient de transformer cet homme et de lui faire oublier tout son passé, sous la pression d'une main de préfet.

IV

Revenue à elle, Marguerite se traîne au bord de son lit. Elle s'y assied et cherche à rassembler ses idées. Elle se rappelle que cette fenêtre, c'est elle qui l'a ouverte; elle se rappelle l'affreuse révélation venue par là. La réalité lui apparaît tout entière; et, prise d'une sorte d'hallucination, elle s'élance dans l'escalier.

— Mon père... mon père...

Et se sauve dans la direction du couvent des capucins.

V

Marguerite n'est pas parvenue au but de sa course désordonnée, que le bruit de grands coups sonores et fréquents parvient à ses oreilles. C'est le marteau de Bastoul qui a commencé son triste travail. Éperdue, Marguerite accourt, fend la foule, s'accroche au bras de son père, se jette à son cou, embrasse les mains qui vont devenir criminelles, enfin emploie tous les moyens capables d'attendrir Bastoul et de le détourner de la tâche entreprise. Bastoul éprouve un saisissement à la vue de sa fille. A la sueur qui coule de son front, se mêlent bientôt des larmes échappées de ses paupières... Il devient pâle... anxieux... Mais le public le regarde, le public va être juge de son manque de caractère... Non, il sera fort... à sa fille de lui obéir... et puis les promesses à lui faites en payement de son acte!.. Il se redresse, embrasse la pauvre enfant, puis la repousse doucement.

— Laisse-moi, Marguerite... éloigne-toi... allons, mon enfant.

— Non! non! crie la jeune fille au paroxysme de la terreur et d'une religieuse exaltation; non, je ne m'éloignerai pas... Tu ne continueras pas à enfoncer cette porte.... Demain, tu enfoncerais celle du couvent de Jeanne... Non, je reste... ici, je défends aussi l'asile de ma sœur... Je reste, te dis-je. Tiens, fais retomber la hache sur mon cou... Père, va, tue-moi, mais ne brise pas l'entrée de cette sainte demeure. Tue-moi plutôt... tue-moi!

Et, jetant sa tête contre les parois de la porte que la hache a déjà ébranlée, elle découvre convulsivement son cou :

— Frappe... frappe! dit-elle.

Les mains de Bastoul, devenues tremblantes, ont laissé tomber

la hache par terre. Bastoul est en proie à une lutte cruelle; néanmoins il essaye encore d'éloigner sa fille.

— Enfant, retire-toi... je ne tarderai pas à te suivre... rentre, Marguerite.

Marguerite ne bouge pas.

Un silence de mort s'est fait sur la place. Chaque spectateur retient sa respiration, et assiste ému à la scène déchirante qu'il a sous les yeux. Tout à coup la voix de la jeune fille s'élève de nouveau, retentissante et fiévreuse :

— Au secours ! à moi, Jeanne!... viens!... Père... ta carmélite.. penses-y, de grâce!... arrête!...

Les yeux du père sont voilés par les larmes, l'émotion de sa fille active le sang qui coule dans ses veines, sa poitrine se soulève sous les battements du cœur que les tortures intérieures agitent; le désespoir de Marguerite transforme cet homme... Il va quitter ces lieux, abandonner son ouvrage, rentrer avec sa fille, lorsque, de l'autre côté de la place, le préfet, qui s'était éloigné pour donner des ordres, revient à son poste. Son regard, semblable à celui du serpent qui fascine sa proie, s'attache sur Bastoul et lui rend sa sauvage ardeur d'auparavant. Tandis que le serrurier reprend sa hache, les agents de police, encouragés à leur tour par le préfet, se jettent sur la jeune fille et cherchent à l'entraîner au loin.

Le tumulte est alors à son comble. La foule qui remplit la place des Capucins, ne peut plus se contenir. On arrache Marguerite des mains des agents, des cris éclatent de toutes parts :

— Bastoul, sois maudit! s'écrie-t-on : du même coup tu livres et ton Dieu et ta fille!

Une brèche est faite au portail. Des éclats de bois volent de toutes parts. Les outils du serrurier ne pouvant suffire, la hache, comme on l'a vu, a consommé l'œuvre du crochetage. Cet instrument, manié par des poignets que le diable dirige, a eu raison de la fermeture claustrale : la lutte contre sa résistance devait être inégale : les agents du gouvernement et leur suite sont dans le couvent.

Marguerite, à cette vue, s'est échappée des mains protectrices qui l'environnent, elle a levé ses bras vers le ciel :

— Pardon, mon Dieu!

Et elle court devant elle, faisant retentir l'air de cris d'épouvante.

VI

L'œuvre de Bastoul méritait un glorieux couronnement : l'intérieur du couvent le lui offrit. Parmi les pères se trouvait un capucin jeune encore, mais miné par la souffrance. Étendu sur sa planche de douleur, au fond de sa cellule, le P. Ignace attendait les exécuteurs des *hautes œuvres*. Faible et paralytique, il ne peut se rendre aux ordres qu'on lui donne de sortir du couvent.

— Je ne marche pas.

— C'est égal... Sortez, vous dis-je, fait péremptoirement la première autorité du département, sans avoir l'air de tenir compte de la réponse du capucin. Sortez !

— Alors, qu'on m'emporte.

Et Bastoul, qui voit se diriger l'œil fascinateur, prend et porte au dehors le paralytique.

Mais les chrétiens témoins de ces sacrilèges accourent pour enlever des bras du serrurier son précieux fardeau et le porter avec respect en un lieu sûr ; les huées accueillent et poursuivent Bastoul. Il vient de tomber assez bas pour oser lever la tête et répondre aux indignations de la foule par un rire sardonique.

VII

Tandis que ces événements se passent chez les capucins, Marguerite, toujours courant, est allée frapper au pieux asile où est sa sœur. Elle raconte à la sainte fille, avec l'exaltation du désespoir, le crime dont leur père vient de se souiller. La religieuse du Mont-Carmel est attérée par cette nouvelle ; mais Dieu accorde à l'âme qui le cherche des forces que le monde ne connaît pas. Elle reçoit ce coup terrible sans faiblir, se jette à genoux, et, les yeux levés au ciel, elle dit :

— Prenez votre servante en holocauste, mon Dieu ! Notre père est bien coupable ; mais vous, vous êtes miséricordieux !

Puis elle se relève. Elle envoie à sa sœur, à travers les grilles, son christ à baiser, et, à la grande surprise de Marguerite, lui dit d'un ton calme de prendre courage, de rentrer chez elle, et de continuer ses soins à son père comme par le passé.

— Faisons violence au Ciel par nos prières, ajoute-t-elle, afin

d'obtenir le repentir de notre père et son pardon. Laisse à notre père voir ta tristesse, mais que le reproche ne vienne pas sur tes lèvres; redouble tes attentions filiales pour lui plaire, afin qu'il sente dans tes actes les bontés de Dieu sur le coupable : de tels procédés l'attendriront et le ramèneront, crois-moi, plus facilement dans le droit chemin. Ton devoir est là, ne l'oublie pas.

— Non, Jeanne. Je voudrais rester avec toi; je voudrais sentir, comme toi, au fond de mon âme la sérénité l'envahir. Je ne vis plus... je suis folle... j'ai peur... j'ai honte... Que ferai-je dorénavant en face de Michel Lanoff?... Non, non, fais ouvrir le cloître... ma sœur, emmène-moi.

Mais le rideau était retombé sur les grilles, et déjà, au fond du sanctuaire, la fille de Bastoul, entourée de ses compagnes en Notre-Seigneur, entonnait le *Miserere mei*.

VIII

Marguerite rentra chez elle par les chemins détournés, les petites rues, les passages peu fréquentés. Comme elle l'avait dit, la fille de Bastoul avait honte.

Arrivée sous le toit paternel, elle erra dans les pièces basses, en proie à une surexcitation terrible : elle semblait avoir perdu la raison. Et c'est à ce moment que, passant près de la porte restée entr'ouverte, elle aperçoit Michel qui détourne la tête et s'enfuit à pas lestes.

Marguerite, l'œil fixe, le voit s'éloigner. Alors, tenant son cœur, dont les mouvements précipités l'étouffent :

— Michel a raison... je ne suis plus digne de lui... Le *Courageux* n'eût pas eu le *courage* de mettre à côté de ses brevets et de ses titres d'honneur son contrat avec la fille d'un crocheteur de couvent.

A partir de ce jour, Marguerite ne le revit plus. Sa douleur en fut immense, mais son estime pour Michel en grandit.

IX

Pendant plusieurs jours, Marguerite fut en proie à une sorte de vertige, d'hallucination, qui fit craindre un moment pour sa raison. Puis un calme apparent revint. Je dis apparent, car ce calme de la surface contrastait avec la lutte terrible qui se livrait dans son être.

L'action maudite avait retiré la confiance filiale. Le silence régnait dans cet intérieur autrefois si vivant; et dans les soins dont Marguerite entoura son père avec tant de dévouement, le devoir parfois l'emportait sur l'amour. Bastoul ne fut pas longtemps à s'en apercevoir et à regretter sa participation à l'infamie commise. La forge s'arrêta, faute de commandes. Honni de ses voisins, qui, lorsque Bastoul paraissait sur sa porte, fermaient la leur, afin de n'avoir pas à lier conversation avec l'homme de l'expulsion; dépossédé de sa clientèle, marqué du sceau de la haine de ses compatriotes, il paya dans ses affections, dans son bien, l'égarement cynique qui avait mis fin à sa vie d'honnête homme.

Que de fois Marguerite, pour nourrir son père, ne fut-elle pas forcée d'avoir recours à la ruse! les fournisseurs ne lui voulaient rien vendre, le serrurier devant en profiter. Quand un froid silence ne répondait pas à ses demandes d'achats, insultes ou reproches lui étaient adressés.

— Nous n'avons rien pour vous, la fille du serrurier : cela porterait malheur à la boutique.

Bien plus, un jour, une pauvresse à laquelle jadis Bastoul avait plusieurs fois fait l'aumône, vint à passer. Le cœur de roc qui avait inhumainement chassé les religieux de leur couvent, s'émeut à l'aspect de cette femme en lambeaux portant son chétif enfant dans ses bras. Il prend un morceau de pain et le tend au petit être. Les doigts de l'innocent l'ont à peine effleuré, que la mère le rejette au loin.

— Non. Il nous vaut mieux mourir de faim que de toucher à ce morceau maudit.

Bastoul baissa la tête. Cette phrase lui fit l'effet d'une condamnation.

La main vengeresse abaissa l'orgueilleux. Il traîna dès lors une existence misérable, que le remords rendait d'autant plus affreuse qu'il ne pouvait en avouer les tortures à personne. Son orgueil étouffait toute bonne pensée, toute bonne parole qui eût essayé de le blanchir en face de lui-même et du prochain.

X

Le malheur qui poursuit cet homme, va venir le briser encore dans ses affections. Dieu avait accepté l'holocauste offert par la

religieuse carmélite. Elle quitta cette terre peu de temps après. Le sourire ineffable qu'elle conserva dans la mort, témoignait de la joie du sacrifice accepté. Le serrurier le sentit et pleura amèrement.

— Ne pleurez pas sur moi, mon père, mais sur vous-même.

Telles furent les dernières paroles que l'enfant du Carmel lui laissa pour adieu.

XI

A partir de ce moment, le serrurier se mit à baisser. Marguerite le trouva plus vieux, plus cassé, au lendemain de la mort de sa fille. Le remords, comme une lourde charge, s'accrochait à son âme et faisait plier son corps. Bientôt une lèpre affreuse le gagna. Alors, tandis qu'en passant devant sa maison l'habitant de la cité se signait et pressait le pas, la fille de Bastoul craignait de sortir. Il lui semblait qu'elle portait au front la tache du crime paternel, qui la signalait au mépris et à la honte. Bastoul devint hideux à voir. Mais, si l'étranger le croyait frappé d'une réprobation éternelle, sa garde-malade avait des vues plus hautes. Penchée sur les plaies qu'elle soignait nuit et jour, elle voyait, dans cette punition du Ciel, la miséricorde divine offrant dès cette vie une réparation à la faute commise. Et quand elle se prenait à réfléchir, quand le lugubre souvenir de l'expulsion se dressait devant elle douloureux et poignant, elle sanglotait, un frisson parcourait ses membres, et, du fond de son âme brisée, elle offrait à Dieu son affliction et ses larmes.

— Mon Dieu, s'est-elle écriée un jour, mon père a péché.

Puis, se ravisant :

— Qu'ai-je dit?... Si des méchants l'ont trompé... pitié!... pitié!... Seigneur!... L'erreur... l'entraînement, sont la cause de son action... Pitié!... Vous l'aimez... vous!...

Le moribond l'entendit.

— Cesse, ma fille, de te fatiguer à prier le Ciel. Je ne suis digne d'aucune pitié... J'ai bien mérité ce qui m'est advenu... Cesse. Le Ciel ne peut me prendre en pitié : je suis un maudit.

Marguerite avait pensé juste. Les souffrances du patient allaient devenir le trait d'union entre ces deux âmes que le crime avait séparées. Dans un élan de reconnaissance envers le Ciel, elle tomba à genoux. Puis, se relevant, elle prit la tête paternelle entre ses mains, et, la baisant au front :

— Mon père... mon père, ne parle pas de la sorte... laisse la paix rentrer dans ton âme : les miséricordes de Dieu sont infinies.

— Toi-même, ma fille, tu sais qu'il ne peut plus y avoir de repos pour mon âme.

— Moi, mon père? mais c'est une erreur! Si je ne te parle plus comme jadis, si nous ne sommes plus heureux côte à côte comme autrefois, où nous partagions nos joies et nos peines... si la vie, pour nous deux, n'est plus la même, elle peut le redevenir. Ma tendresse filiale n'est pas éteinte... non. La barrière qui s'est élevée entre nous, notre foi la fera tomber. Permets que nos âmes se confondent de nouveau dans les mêmes prières, dans les mêmes adorations.

— Tais-toi! Je ne suis plus digne même de prier. L'enfer, voilà ce que j'ai mérité!... Dieu me punira. Ne demande pas à mêler mes soupirs, mes récriminations maudites, à tes prières, à toi, ange du Seigneur. Le venin du serpent ne doit pas se mêler au miel de l'abeille.

Et, repoussant sa fille de la main, l'agitation du malade augmenta visiblement.

XII

Une issue fatale est facile à prévoir. Le malade s'affaiblit à vue d'œil. L'aveu de Bastoul de la plaie de son âme, mille fois plus douloureuse et profonde que celle infligée à son corps, est pour Marguerite le signal de l'heure de Dieu. Elle essaye de parler d'un prêtre. Bastoul se récrie, et, tout en frappant sa poitrine :

— J'ai péché, j'ai trop péché... Pas de prêtre!... pas de pardon pour moi!...

Les cris du désespéré répondent seuls aux appels de la jeune fille.

Marguerite, néanmoins, ne perd pas courage. La pensée des chères âmes qui l'ont précédée au ciel, et auxquelles, dans son délire, le moribond s'adresse et demande pardon, cette pensée redouble son énergie chrétienne. De sa voix la plus tendre et en prenant les doigts amaigris de son père, qu'elle joint entre les siens, elle supplie son cher malade de la laisser prier tout haut, près de lui, pour lui. Et de ses lèvres virginales découlent des paroles de repentir et d'amour de Dieu, qui vont insensiblement réveiller les sentiments éteints du vieux serrurier.

XIII

Un matin, Marguerite sort de sa maison. Elle court, rasant les murs, elle vole affolée jusqu'à l'église.

— Vite un prêtre ! son père, son malheureux père est au plus mal...

Au moment où elle plonge la main dans le bénitier, elle voit un ministre de Dieu venir dans sa direction. A sa longue barbe, à sa mine débilitée, à la force d'âme que reflète son visage, Marguerite l'a reconnu.

— Le P. Ignace !

Ce cri jeté, prête à défaillir, elle s'appuie contre le pilier du bénitier.

— Qu'avez-vous, mon enfant ? dit le P. capucin.

Un tremblement nerveux répond à cette question.

— Mon enfant, qu'avez-vous ? que peut-on pour vous ?

— Mon père, s'écrie la jeune fille d'une voix que l'émotion saccade, mon père, je suis la fille du serrurier Bastoul.

— Eh bien, reprend l'homme de Dieu avec douceur, que peut-on pour vous ?

— Mon père se meurt, et je lui voudrais un prêtre, répondit Marguerite, qui sentait son front rougir sous le regard du capucin.

— Allons-y, ma fille, fut la réponse.

— Vous, mon père ! vous qu'il a chassé, porté hors de votre demeure !... Non, non... cela ne se peut...

— Pourquoi cela ? Mon enfant, calmez-vous. Le cri que votre âme a jeté en face du tabernacle, lorsque vous m'avez reconnu, a été entendu du Dieu qui l'habite. Allons ensemble sauver votre père !

— Oui, vous le sauverez, n'est-ce pas ? vous le sauverez des peines éternelles ? dit la pauvre enfant en attachant sur le regard serein du révérend père un œil avide d'espoir.

— Ma fille, rassurez-vous, et voyons ensemble, dans cette rencontre que la Providence nous ménageait, l'indice de ses faveurs. Si elle choisit le P. Ignace pour porter au serrurier Bastoul ses généreuses consolations, croyez-moi, mon enfant, elle veut que la paix pénètre au fond de votre cœur et de celui de votre père. Loin de vous émouvoir, joignez-vous à moi pour la remercier.

Un éclair de joie brilla sur le front de Marguerite, que les tortures

intérieures avaient vieillie avant l'âge. Elle voulut balbutier quelques mots de remerciement. Le capucin l'arrêta.

— Si j'ai souffert lors des persécutions, ma joie est grande aujourd'hui. Quel bonheur sera le mien, si je puis forcer les portes du ciel pour celui-là même qui, pour obéir à Satan, força les portes de ma retraite ! Rendre le bien pour le mal, voilà la consolation la plus haute, la plus précieuse, de notre mission sur la terre.

XIV

Le P. Ignace et Marguerite arrivent à la maison du serrurier. Ils entrent dans la chambre du moribond. A peine ce dernier a-t-il aperçu le religieux, dont le souvenir n'a cessé de l'effrayer durant ses longues veilles, qu'il jette un cri affreux, et, en gesticulant, le repousse de tout ce qui lui reste de forces.

— Non... non, ne venez pas... ne venez pas ainsi... Au secours !... à moi !... un revenant !... au secours, vite !...

Le capucin est à ses côtés, et de sa douce voix cherche à apporter du calme dans cet esprit troublé.

— Revenant de la dernière heure, poursuit toujours l'exalté, que venez-vous là ajouter à ma honte... à mon remords?... Arrière !... Au secours !... Que me voulez-vous?... Fuyez loin de moi ! Marguerite, ma fille, au secours !... chasse le religieux... que voudrait-il de moi?...

— Vous consoler, vous aimer, vous sauver, reprend le père. Mon ami...

Et, cherchant à prendre la main du malade :

— Le revenant que vous voulez chasser, c'est Dieu qui vous l'envoie, mon ami. Il m'a rendu l'usage de mes jambes pour que je vienne vous apporter moi-même son pardon. Voilà les vengeances divines réservées aux âmes qui cherchent à se reconnaître, à se relever... et la vôtre est de ce nombre, n'est-il pas vrai ? Vous avez trop aimé Dieu, trop bien élevé vos filles dans des sentiments chrétiens, pour qu'il n'en soit pas ainsi. Bastoul, vous étiez pieux ; votre enfance, votre jeunesse et vos regrets d'aujourd'hui condamnent l'erreur dont vous vous êtes rendu coupable. Toute votre vie proteste contre le mal que vous avez fait lors des expulsions. Bastoul, vous voulez mourir en honnête homme, en ami de Dieu, je le sais, et vous y arriverez. Votre épouse si pieuse et que Dieu vous avait

peut-être reprise afin qu'elle ne fût pas témoin de votre noire action, votre épouse vous soutient de là-haut et veut que généreusement vous vous laviez du crime qui vous oppresse.

Puis le père capucin fait vibrer au fond de l'âme du malade les fibres de la foi et de l'espérance chrétienne.

— Mon père! criait Bastoul à tous moments, vous ici! vous venir me consoler!... m'aider à me relever aux yeux de Dieu! cela ne se peut... O honte!... ò malheur!... Non... Je suis sous l'empire d'un affreux cauchemar... A moi!... Où êtes-vous, vous tous qui m'avez trompé, qui m'avez entraîné?... Venez... accourez!... Vos promesses de secours, de solidarité, de bien-être, de richesse même, que m'ont-elles apporté? Venez! Vous m'avez voulu des vôtres : soyez des miens aujourd'hui, avec moi descendez dans les abîmes éternels...

... Et, tandis que le révérend père calmait le moribond :

— Non, l'acte accompli, criait-il, ils sont tous partis, ils m'ont abandonné; le Dieu vengeur seul m'a fait sentir sa présence. La lèpre qui me dévore, voilà ce qu'il me tenait en réserve en attendant les peines du damné...

La voix du capucin avait peine à se faire entendre dans l'effroyable surexcitation des esprits du malade. Prenant la croix appendue à son rosaire, le père l'appliqua sur les lèvres enfiévrées et déchaînées du serrurier. Instinctivement, comme le religieux s'y attendait, un baiser résonna sur le bois pieux.

— La paix du Seigneur va rentrer dans votre âme et la réhabilitera, dit le saint homme.

Et, mù par un sentiment de sublime charité, il prit entre ses mains la tête décharnée et repoussante, et... l'embrassa.

XV

Le baiser du religieux, comme un souffle divin, a glissé du front à l'âme de Bastoul. Le P. Ignace a dit à Marguerite :

— Sortez un instant, mon enfant, et priez pour votre père.

Marguerite, dans une pièce voisine, pleure et prie. Puis la voix du capucin la rappelle. Quand elle rentre, elle trouve son père tout en larmes, assis sur son lit, la tête appuyée sur l'épaule du religieux. Bastoul ne peut parler : l'émotion l'en empêche; mais de grosses larmes coulent sur ses joues creuses.

— Après l'avoir rendu à Dieu, je vous le rends à votre tour, mon enfant, dit le P. Ignace. Et, se détachant de l'étreinte du moribond, il enlace les bras décharnés au cou de l'enfant.

Le cœur de Marguerite palpite d'allégresse. Elle écoute et croit entendre glisser entre les lèvres brûlantes qui lui baisent le front :

— Je te dois aussi une demande de pardon, ma pauvre enfant.

Le regard le plus tendre, la plus douce des caresses filiales, ont répondu.

Et le P. Ignace, au comble de la joie, confond dans une douce et sainte bénédiction ces deux êtres, qu'unissent de nouveau les mêmes sentiments.

XVI

Le lendemain, le P. Ignace disait la messe pour un mort. Seule, une jeune fille en deuil pleurait à côté du cercueil. L'assistance n'était formée que de quelques pères capucins prévenus par leur frère en religion. Les prières de ces nobles âmes auront facilité à celle de Bastoul son voyage de la terre au ciel !

Le soir, une ombre vêtue de noir passa mystérieusement le long des grands murs du couvent des carmélites. Le marteau levé par une main décidée rendit un bruit sec. La porte s'ouvrit et se referma sur Marguerite. La fille du serrurier venait prendre au couvent la place de sa sœur.

Quant à Michel Lanoff, il a quitté le pays et n'y rentrera jamais.

M. des Costils.

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE

REINE D'ANGLETERRE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE (1)

I

« Retz et Bossuet le disent, et il les en faut croire, car ils s'y connaissaient mieux que nous. »

C'est ainsi que M. Cousin se contente de résoudre je ne sais plus quelle question relative à la société du dix-septième siècle. Certes, pouvait, sans être taxé de présomption, se donner comme assez expert en ce qui se rapporte à cette société. A force de l'étudier, il avait, pour ainsi dire, vécu au milieu d'elle. A la suite de ses « Femmes illustres », il avait pénétré dans le monde et dans le cloître, à la cour et à l'armée, chez les politiques et chez les lettrés. Cependant, si bien justifiée et si chère que lui fût cette contemporanéité créée par le travail et par la sympathie, il inclinait son jugement devant celui des vrais contemporains, pourvu qu'il trouvât en eux les garanties légitimes. Peut-être cette judicieuse sincérité fait-elle à son esprit philosophique plus d'honneur que tel ou tel discours ou traité.

Heureuse et glorieuse la mémoire de la reine Henriette-Marie, si tous ceux qui ont entrepris de s'en occuper eussent adopté une semblable ligne de conduite, et si, modifiant tant soit peu la phrase de l'auteur *du Vrai, du Beau et du Bien*, ils eussent inscrit en tête de leurs appréciations : « Bossuet l'a dit, et il l'en faut croire, car il s'y connaissait mieux que nous. »

(1) *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre.* Étude historique, par le comte de Baillon, suivie de ses *Lettres inédites.* Librairie académique Didier.

Bossuet l'a dit... Et qu'a-t-il dit à ce sujet? Aucun de nos lecteurs ne l'ignore. Tous ont lu et relu ce chef-d'œuvre : *Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, prononcée le* 16 *novembre* 1669, *en présence de* MONSIEUR, *frère unique du Roi, et de* MADAME, *en l'église des religieuses de Sainte-Marie de Chaillot, où repose le cœur de Sa Majesté* (1).

Bossuet a dit, n'est-il pas vrai? — essayons de nous le remémorer ensemble, — Bossuet a dit que, dans la vie de cette « grande reine, fille, femme, mère de rois si puissants, et souveraine de trois royaumes », on voit « toutes les extrémités des choses humaines : la félicité sans bornes, aussi bien que les misères; une longue et paisible jouissance d'une des plus nobles couronnes de l'univers; tout ce que peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur, accumulé sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, des retours soudains, des changements inouïs; la rébellion longtemps retenue, à la fin tout à fait maîtresse; nul frein à la licence; les lois abolies; la majesté violée par des attentats jusques alors inconnus; l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté; une reine fugitive, qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes, et à qui sa propre patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil; neuf voyages sur mer, entrepris par une princesse malgré les tempêtes; l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers et pour des causes si différentes; un trône indignement renversé, et miraculeusement rétabli. »

Et si, à cette vue, il a fait retentir son immortel *Et nunc, reges, intelligite;* si, dans son discours, « la sage et religieuse princesse » nous apparaît comme « un spectacle proposé aux hommes pour y étudier les conseils de la divine Providence et les fatales révolutions des monarchies », elle nous est montrée aussi sous cet aspect plus personnel, et qui s'adapte mieux, par conséquent, à une étude plus biographique qu'historique, elle nous est montrée comme une femme, comme une chrétienne, qui « s'est instruite elle-même pendant que Dieu instruisait les princes par son exemple. » En effet, et ceci revient à la pensée première du discours, « ce grand Dieu les enseigne et en leur donnant et en leur ôtant leur puissance. La reine dont nous parlons, a également entendu deux leçons si oppo-

(1) *Oraisons funèbres* de Bossuet, texte de l'édition de Versailles, collationné et corrigé sous la direction de M. Lefèvre, et publié par Firmin Didot.

sées, c'est-à-dire qu'elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune. Dans l'une, elle a été bienfaisante; dans l'autre, elle s'est montrée toujours invincible. Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies; quand la fortune l'eut abandonnée, elle s'enrichit plus que jamais elle-même de vertus : tellement qu'elle a perdu pour son propre bien cette puissance royale qu'elle avait pour le bien des autres; et si ses sujets, si ses alliés, si l'Église universelle a profité de ses grandeurs, elle-même a su profiter de ses malheurs et de ses disgrâces plus qu'elle n'avait fait de toute sa gloire. »

Ceci, c'est le dessein général de l'orateur. Mais si nous voulons préciser davantage, si nous voulons nous arrêter sur quelques points particuliers, qu'est-ce que Bossuet a dit encore? Il a loué « le désir immense qui sans cesse la sollicitait à faire du bien; » les vertus grâces auxquelles, « dans la plus grande fureur des guerres civiles, jamais on n'a douté de sa parole ni désespéré de sa clémence »; — l' « art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect ». Il a expliqué comment, « douce, familière, agréable, autant que ferme et vigoureuse, elle savait persuader et convaincre aussi bien que commander, et faire valoir la raison non moins que l'autorité ». Il a rappelé « avec quelle prudence elle traitait les affaires; et une main si habile eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé. » Quant à sa magnanimité, il ne craint que de ne pouvoir la célébrer assez : « La fortune ne pouvait rien sur elle : ni les maux qu'elle a prévus, ni ceux qui l'ont surprise, n'ont abattu son courage. » Enfin, s'il s'agit de « son attachement immuable à la religion de ses ancêtres », de sa sollicitude pour les catholiques anglais persécutés, de sa courageuse piété qui « consolait la captivité des fidèles et relevait leur espérance », de ses aumônes qui, « s'étendant par leur abondance, même sur les ennemis de la foi, adoucissaient leur aigreur et les ramenaient à l'Église », de telle sorte que « non seulement elle conservait, mais encore elle augmentait le peuple de Dieu; « s'il s'agit, en un mot, du zèle catholique de la reine, Bossuet ne le trouve pas seulement méritoire à un point de vue tout spirituel, et sanctifiant pour l'âme qui a su le conserver en dépit de tous les obstacles : il le déclare encore légitime et avantageux au point de vue politique; il le déclare salutaire pour l'État. « La reine avait bien raison de juger qu'il n'y avait point de moyen

d'ôter les causes des guerres civiles qu'en retournant à l'unité catholique, qui a fait fleurir durant tant de siècles l'Église et la monarchie d'Angleterre, autant que les plus saintes Églises et les plus illustres monarchies du monde. Ainsi quand cette pieuse princesse servait l'Église; elle croyait servir l'État; elle croyait assurer au roi des serviteurs, en conservant à Dieu des fidèles. » Pour rendre à ce zèle un plus éclatant hommage, le grand évêque n'a même pas redouté d'aller trop loin en prenant un accent presque prophétique : « Si jamais l'Angleterre revient à soi; si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse, où il a été mêlé par ces royales mains, la postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette, et croira devoir à sa piété l'ouvrage si mémorable du rétablissement de l'Église. »

Bossuet a dit... bien d'autres choses encore. Nous les retrouverons plus d'une fois au courant de cette étude. Ce que nous avons rappelé, suffit, quant à présent, pour une simple constatation : la constatation du sans-gêne avec lequel on s'est inscrit en faux contre les dires d'un contemporain qui ne laissait pas trop à désirer pourtant en fait d'intelligence ni en fait de gravité.

— Croire un panégyriste? fi donc! Si le proverbe assure que tout songe est mensonge, il ferait encore bien mieux, — sauf le regret de perdre l'attrait de la rime, — il ferait encore bien mieux d'affirmer que tout panégyrique, toute oraison funèbre est mensonge. L'oraison funèbre de la reine Henriette-Marie est le chef-d'œuvre de la langue française et de l'éloquence religieuse, tant que vous voudrez. Mais, sous le rapport de la vérité historique, vous agiriez plus prudemment de n'en pas parler. Laissez le grand orateur célébrer avec pompe celle qui fut « fille, femme, mère de rois si puissants », s'extasier sur ses voyages en mer, et dépeindre « l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois et en des appareils si divers. » La reine si puissante ne fut presque toute sa vie qu'une exilée attisant de toutes ses forces une guerre civile qu'elle avait contribué à soulever par ses fautes... En mariant le fils de Jacques Ier, protestant, avec une fille de France, élevée tant bien que mal dans la religion catholique, mais mettant son point d'honneur à conserver sa foi et ses privilèges en Angleterre, on avait fait une lourde faute... La dispense papale, nécessaire à cause

de la différence de religion des deux fiancés, n'avait été accordée par Urbain VIII qu'à des conditions ridicules... C'est le P. de Bérulle, de l'Oratoire, tant vanté par Bossuet, qui avait mené à bien cette négociation, un vrai chef-d'œuvre... Le clergé français n'avait aperçu dans ce mariage qu'une occasion d'inonder l'Angleterre de mitres et de soutanes... Charles Ier, jugeant de sang-froid la situation, ne vit rien de mieux que de congédier poliment toute cette séquelle cléricale... Quand ces premiers « nuages » dont parle Bossuet, furent dissipés, Henriette prit assez d'ascendant sur le caractère faible et irrésolu de son mari, pour lui faire adopter des mesures qui lui furent fatales... Elle devint l'objet d'attaques de plus en plus marquées, à cause de sa religion, et, il faut bien le dire, à cause de sa conduite. Oui, vous avez bien lu, à cause de sa conduite : car la femme que Bossuet dépeint comme ornée de toutes les vertus imaginables...

Ici notre plume se refuse à transcrire une odieuse accusation, exprimée en des termes sans pudeur. Rien ne produirait, avec le noble langage de l'orateur sacré, un meilleur effet de contraste; mais, qu'on nous le pardonne, notre dégoût l'emporte sur tout désir d'agencement artistique. Aussi bien, ce n'est pas seulement avec l'oraison funèbre que l'on se met en contradiction flagrante, en attaquant les mœurs de la reine d'Angleterre : c'est avec les *Mémoires*, genre de littérature qui, lui, n'encourt guère le reproche de se maintenir dans des régions trop hautes et de trop idéaliser les personnages. Contre les *Mémoires* de Mme de Motteville, on pourrait alléguer la bonté naturelle de leur auteur et sa situation d'amie de la reine. Mais les *Mémoires* de Mlle de Montpensier? La vaniteuse et fantasque Mademoiselle professe, à l'égard de la royale exilée, une malveillance, une méchanceté amplement suffisantes. Eh bien! dans les nombreuses pages relatives à Henriette-Marie, chez Mlle de Montpensier comme chez Mme de Motteville, rien, absolument rien, ne donne l'idée d'un mariage scandaleux, qui aurait parachevé et confirmé des scandales antérieurs. Passons donc pour ne plus revenir. Si l'ouvrage que nous avons analysé, et qui, d'après son titre et sa réputation, est destiné à représenter l'état des idées, des doctrines et de la science au dix-neuvième siècle; si cet ouvrage ne peut alléguer de raison plus probante contre le chef-d'œuvre de Bossuet, il n'y avait vraiment pas lieu de conclure, comme si l'on

eût remporté une incontestable victoire : « C'est bien de l'oraison funèbre qu'on peut dire : *Verba et voces, prætereaque nihil.* »

Chose singulière! pour ne s'être point attaqué à Bossuet, Chateaubriand n'en paraît pas moins avoir mis à néant le fameux discours. A ses yeux aussi, on peut le croire, il y a là *des paroles et des voix, et ensuite rien.* Hâtons-nous de le dire : il ne s'est point associé à de répugnantes allégations. Au contraire, dans le chapitre spécial où il s'occupe de la reine Henriette-Marie, au commencement de ses *Quatre Stuarts*, nous lisons en propres termes : « La reine était charmante; quoiqu'elle fût née d'un sang et dans une cour qui n'abondait pas en austères vertus, les républicains mêmes n'osèrent calomnier ses mœurs. » Mais, sous cette réserve, dont nous devions tenir compte, le pitoyable personnage que cette Henriette-Marie décrite par Chateaubriand! « Enfant capricieux » et femme « bigote », tranchons le mot, et surtout ayons bien soin d'y mettre les guillemets, puisque c'est Chateaubriand qui l'a écrit en toutes lettres : en voilà grandement assez pour frapper de nullité tout ce qui, dans ce chapitre, peut se trouver d'ailleurs à l'honneur de la reine.

Sous certaines plumes, certaines phrases sont tellement inattendues, qu'on ne saurait se les figurer à moins de les voir : « Retirée à Chaillot, chez des sœurs de la Visitation établies dans une maison bâtie par Catherine de Médicis, Henriette devint bigote; il est assez curieux de lire que Port-Royal lui avait offert de l'argent et un asile. Dans les histoires de sa vie, tristes sont ces petits contes de religieux et de religieuses, ces conseils de nonnes qui parlent des plus grands événements dont elles entendent à peine le bruit, etc., etc. (1). »

Et cette bigoterie, Bossuet la nommait la science de l'Évangile. Et ce couvent de Chaillot, c'était celui dont il parlait avec émotion : « Elle aima cette humble maison plus que ses palais. » Et c'était à ces nonnes, c'était de cette amie des nonnes qu'il ne craignait pas de dire : « Mais, après que nous avons écouté ses plaintes, saintes filles, ses chères amies (car elle voulait bien vous nommer ainsi),

(1) On ne saurait se le dissimuler d'après ce passage : c'était dans un esprit de dénigrement que Chateaubriand avait écrit tout d'abord, dans cette même suite des *Quatre Stuarts :* « Henriette-Marie arriva en Angleterre avec les instructions de la mère Madeleine de Saint-Joseph, carmélite... »

vous qui l'avez vue si souvent gémir devant les autels de son unique protecteur, et dans le sein desquelles elle a versé les secrètes consolations qu'elle en recevait, mettez fin à ce discours, en nous racontant les sentiments chrétiens dont vous avez été les témoins fidèles. Combien de fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une, de l'avoir fait chrétienne; l'autre... de l'avoir fait reine malheureuse. Ha! je commence à regretter les bornes étroites du lieu où je parle. Il faut éclater, percer cette enceinte, et faire retentir bien loin une parole qui ne peut être assez entendue. Que ses douleurs l'ont rendue savante dans la science de l'Évangile, et qu'elle a bien connu la religion et la vertu de la croix, quand elle a uni le christianisme avec ses malheurs! »

Mais ne citons plus Bossuet, quant à présent du moins. Nous paraîtrions revenir sur nos pas; et peut-être on s'est déjà demandé si le sujet de notre article est bien, comme le titre l'annonce : la reine Henriette-Marie *d'après sa Correspondance*. Oui, certainement, et l'explication est très simple.

La reine nous était apparue sous les aspects les plus divers, — ceux-là mêmes que nous venons de nous essayer à retracer. Il se produisait en nous, sur la ressemblance morale, la même incertitude qui se produit sur la ressemblance physique, quand on a vu, d'un seul et unique personnage, plusieurs portraits qui ne se ressemblent point entre eux.

Or, ayant vu maintenant le personnage lui-même, la reine telle qu'elle se montre dans sa correspondance, une impression s'est emparée de notre esprit, une conviction s'y est formée : le portrait ressemblant, c'est le portrait de Bossuet ; ceux qui ne lui ressemblent pas, ne ressemblent pas non plus à l'original.

L'oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, n'est pas une œuvre de courtisan. On aurait pu le conjecturer en voulant bien se souvenir que c'est là, et non ailleurs, que sont burinés des arrêts comme celui-ci : « Les rois en ont souffert, mais aussi les rois en ont été cause. » Maintenant, il ne s'agit point de conjecture. Plus la lumière se fait, plus cette certitude se produit : le grand évêque de Meaux n'a pas été seulement, pour la fille de France, pour la reine d'Angleterre, le plus éloquent panégyriste ; il a été le plus exact biographe. Et cette biographie, qui se nomme l'*Oraison funèbre*, est confirmée aujourd'hui, comme jamais, par

cette autobiographie non préconçue, non intentionnelle, qui se nomme la *Correspondance*.

II

Cette impression que nous venons de noter, cette conviction que nous venons d'affirmer, nous ne nous attacherons pas à les justifier dans le détail. Suivre pas à pas l'*Oraison funèbre* et la *Correspondance;* combattre pied à pied, en employant la seconde pour corroborer la première, chacun des griefs exposés contre la reine : ce serait un travail méticuleux, monotone, capable de produire dans l'esprit du lecteur une de ces fatigues dont celui-ci se venge assez volontiers en se mettant à penser juste le contraire de ce qu'on a prétendu lui suggérer. L'impression une fois notée, la conviction une fois affirmée, nous désirerions, tout simplement, présenter, à qui voudra bien nous suivre, l'ouvrage où nous les avons puisées, et revoir avec lui certaines pages. De cette façon, si la corrélation s'établit entre ce qui a précédé et ce qui va suivre, ce ne sera point par l'effet inévitable et en quelque sorte matériel d'un plan méthodique : ce sera par la seule force de la vérité.

M. le comte de Baillon nous pardonnera, si, tout en rendant à son intéressante, sérieuse et impartiale étude historique, un hommage mérité, tout en la consultant avec assiduité et en profitant avec reconnaissance, nous nous occupons surtout des lettres qu'il a placées à la suite de cette étude. Plusieurs sont inédites d'une façon absolue; toutes le sont du moins en français et pour la France. Ceci demande une explication.

Notre pays avait trop longtemps négligé ou maltraité la mémoire de l'illustre fille de France, du dernier enfant de Henri IV et de Marie de Médicis, de cette *petite Madame* qui, née le 25 novembre 1609, devenait orpheline cinq mois plus tard, et, après avoir assisté, le 13 mai 1610, au fatal couronnement de sa mère, répandait avec sa petite main, le 25 juin, l'eau bénite sur le cercueil de son père assassiné, — comme si Dieu eût voulu, dès sa première enfance, l'initier aux grandes douleurs de son avenir, dit très bien M. de Baillon. En dépit de cette origine et de ces souvenirs si éminemment français, notre injustice et notre oubli duraient encore, lorsque l'Angleterre commença l'œuvre de la réparation.

Deux femmes s'y consacrèrent généreusement. Protestantes l'une

et l'autre, elles surent néanmoins comprendre et défendre la reine catholique. Nous ne pouvons que nommer en passant miss Agnès Strickland, qui, dans ses « Vies des reines d'Angleterre » (*Lives of the Queens of England*), consacre à Henriette-Marie une étude aussi consciencieuse que pleine d'intérêt. Mais la seconde, mistress Anne Everett Green, appartient en plein à notre sujet : elle a publié, sous le titre *Letters of Henrietta Maria*, une traduction anglaise de la *Correspondance* de la reine, accompagnée de notes historiques fort utiles à consulter.

On se tromperait singulièrement si l'on croyait que mistress Everett Green n'a eu que le mérite de traduire et d'annoter les lettres. Elle les a d'abord découvertes, et dans quel état! Quel zèle, quelle sagacité, quelle persévérance lui a-t-il fallu pour en tirer parti!

La description de la « trouvaille » est assez curieuse.

C'était au British-Museum. « J'ai rencontré, dit l'intelligente et laborieuse femme, j'ai rencontré, dans la collection Harléienne, un manuscrit indiqué brièvement comme contenant des lettres d'Henriette-Marie à Charles Ier. En ouvrant le volume, je fus prise d'un double sentiment de curiosité et d'embarras : le manuscrit, de quatre-vingt-dix-neuf feuilles, est une réunion de lettres de la reine, reproduites assurément d'après les originaux, mais par la main d'un copiste qui ne savait pas un mot de français, et qui les avait transcrites au hasard, telles qu'elles s'étaient présentées devant lui, en tas, sans ordre, sans égard pour les dates, ni même pour l'unité de chaque lettre. Certaines d'entre elles, qui devaient couvrir plusieurs feuilles de papier, avaient été divisées dans la copie, de telle sorte que le commencement et la fin se trouvaient complètement détachés l'un de l'autre : une lettre s'arrêtait tout à coup pour faire place à une autre toute différente, comme si elle en était la suite. De plus, les mots, souvent défigurés, sont parfois coupés en deux ou enchevêtrés l'un dans l'autre; et, pour ajouter encore à ces difficultés, les lettres, mises en chiffres originairement en totalité ou en partie, et déchiffrées au moment de leur réception, présentent quelquefois des lacunes dans leur interprétation interlinéaire. Dans un but facile à comprendre, au cas où la correspondance aurait été interceptée, les noms propres sont souvent remplacés par des pseudonymes, où la reine désigne ses plus fidèles adhérents par les noms de ses ennemis déclarés, tels que Pym, Hampden, Essex et autres. »

On suppose à peu près l'aspect que tout cela devait offrir, et comme il était engageant, surtout pour une étrangère. M. de Baillon a pu en juger de science certaine, lorsqu'il a eu entre les mains les copies exactes de la collection Harléienne. Il a constaté, non sans surprise, d'une part, les difficultés présentées par la reconstitution et le classement de la correspondance; d'autre part, la rectitude voisine de la perfection avec laquelle mistress Everett Green s'était acquittée d'une tâche si ardue. C'est à peine s'il a découvert quelques erreurs dans sa traduction, et cette traduction même lui a servi pour le rétablissement du texte. Il n'a pas cru pouvoir mieux faire que de conserver les noms substitués aux pseudonymes par l'intelligente Anglaise, tout en marquant, comme elle, d'un point d'interrogation ceux qui restaient quelque peu incertains.

Cette série tirée de la collection Harléienne commence au mois de mars 1642, à l'époque du voyage de la reine en Hollande, pour s'arrêter en décembre 1646, lorsque la gravité des événements eut interdit toute correspondance écrite entre les deux époux. C'est la partie la plus importante du recueil de M. de Baillon. « Henriette-Marie l'écrivit au milieu des plus poignantes épreuves qui puissent être infligées à la nature humaine. Ce sont bien là ces lettres confidentielles, où le cœur, en s'épanchant loin de l'œil du public, révèle involontairement les caractères (1). Celui de Henriette-Marie s'y reflète en effet, comme dans un miroir fidèle : on l'y trouve énergique et vaillante jusqu'à la témérité, tendre et dévouée jusqu'au renoncement personnel le plus complet; elle est avant tout préoccupée du roi, de ses amis et de ses partisans; dans ses propres malheurs, c'est seulement à Dieu et à l'amour de son époux qu'elle en appelle. Si elle se voit obligée trop souvent de s'indigner contre les lenteurs et les irrésolutions de Charles, elle sait aussi trouver des mots charmants pour lui exprimer tout ce que son cœur renferme d'affection et de dévouement. Dans les reproches qu'elle lui fait, on sent toujours dominer ce souci du prestige de la royauté, qu'il compromet trop souvent et qu'elle tient à lui conserver à tout prix (2). »

Les autres lettres, qui vont de 1625 à 1660, sont copiées, pour la plupart, sur les originaux conservés dans les collections de Londres, de Paris et de Saint-Pétersbourg.

(1) Victor Cousin, *Madame de Longueville.*
(2) Comte de Baillon, *loc. cit.*

Henriette-Marie écrivait en français; quelques rares et courts billets seulement sont en anglais. Mais l'habitude que la reine avait prise de cette dernière langue, se trahit assez souvent, en français, par des tournures et des locutions britanniques. Pour toute la partie de la *Correspondance* qui s'adresse à Charles Ier, la reine traduisait elle-même en chiffres ce qu'elle avait écrit, à moins que l'excès des occupations ou la recrudescence de la maladie ne l'obligeassent de confier ce soin à lord Jermyn, « correspondant du roi le plus assidu et le seul absolument confidentiel ». Le roi, de son côté, portait toujours sur lui la clef de ce mystérieux langage, et il exécutait en personne le travail de déchiffrement, ou tout au moins le faisait exécuter sous ses yeux. C'est seulement après avoir subi ces différentes transpositions, que les lettres ont pu nous arriver dans leur langue originale : aussi n'y a-t-il guère à s'étonner de certaines irrégularités dans le style, et de répétitions assez fréquentes.

Ceci, ce n'est que l'écorce. Mais c'est après avoir sondé la moelle, après avoir goûté le suc, que les deux éditeurs de la *Correspondance* ont pu s'exprimer en ces termes : « Henriette-Marie, dit M. de Baillon, malgré l'éducation incomplète qu'elle avait reçue dans son enfance, excellait dans l'art d'écrire ces billets au pied levé, qui ne sont que la pensée jetée sur le papier, et les siens sont toujours empreints d'une spirituelle naïveté et d'une saveur toute particulière. Plus tard, lorsque la tempête se fut déchaînée sur elle, elle sut prouver que son esprit se prêtait à tout, et qu'elle maniait la plume aussi bien pour traiter les questions d'affaires que pour écrire, en se jouant, les plus futiles billets (1). » Puis, quand arrive ce « plus tard », quand la tempête est déchaînée : « Elle faisait

(1) Le premier « billet » que Henriette-Marie ait jamais écrit probablement, nous a été conservé; il se trouve à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Un intérêt s'attache à ces prémices des vies illustres par la gloire et le malheur. Voici donc la missive. Elle n'est pas longue. Elle s'adressait à Mme de Montglat, gouvernante des enfants royaux, qui lui donnaient le surnom quasi maternel de *Mamangat*.

« MAMANGAT,

« Je vous prie de m'escuser si vous avez veu mon petit *vertingo* qui me tenoit a se matin. Je ne pu pas estre tout dun coup sage, mais je feray tout ce que je pourray pour vous contenter et cependant je vous prie nestre plus en colère contre moy qui suis et seray toute ma vie,

« Mamangat,

« Votre affectionnée amie,

« HENRIETTE. »

part à son mari de ses espérances et de ses anxiétés, dans une correspondance qui a toute la valeur d'un important document historique. Elle s'y montre de tout point la digne fille du grand Henri : ce sont la même verve spirituelle et familière, le sens net et ferme, le mépris du danger et la grandeur d'âme qui caractérisent les lettres de son père. » Mistress Everett Green mérite bien, pour son travail non seulement assidu, non seulement intelligent, mais véritablement dévoué, que l'on prenne son avis sur ce sujet qui lui a été si cher et qui lui demeure si redevable : « En force et en fermeté d'âme, la fille de Henri IV surpassait de beaucoup son mari, et ses lettres démontrent clairement toute sa sollicitude pour raffermir l'esprit vacillant du roi et l'amener à prendre un parti vigoureux et décisif. Que serait-il arrivé, si ses conseils eussent toujours été suivis exactement? Nul ne le sait, mais les dernières mesures adoptées par le roi lui-même ont hâté sa chute. »

Par le roi lui-même, c'est-à-dire, sans les avis de sa femme ou plutôt contrairement à ses avis. Ce n'est pas notre faute si un écho de l'*Oraison funèbre* frappe de nouveau notre oreille : « Vous verrez avec quelle prudence elle traitait les affaires; et une main si habile eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé. » Et cet autre écho encore : « Si Dieu n'eût point été inflexible, si l'aveuglement du peuple n'eût pas été incurable, elle aurait guéri les esprits, et le parti le plus juste aurait été le plus fort (1). »

Nous voici assez loin déjà et de l' « enfant capricieux » et de la « bigote », et du déplorable ascendant que la reine aurait exercé « sur le caractère faible et irrésolu de son mari, pour lui faire adopter des mesures qui lui furent fatales... » Mais pénétrons plus avant dans notre sujet.

(1) Il est facile de comprendre que Bossuet voit clairement la supériorité de la reine sur son mari : c'est en elle qu'il eût espéré pour sauver l'État, c'est grâce à elle que « le parti le plus juste aurait été le plus fort. » Mais, par une exquise délicatesse, il évite de proclamer cette supériorité. Il lui semble que ce serait mal louer Henriette-Marie, de la louer aux dépens de celui qui a possédé toute son affection et tout son dévouement. C'est bien cette pensée de délicatesse qui lui fait dire : « Grande reine, je satisfais à vos plus tendres désirs quand je célèbre ce monarque; et ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout pouvre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher, à qui ses ennemis mêmes accorderont le titre de sage et ce ui de juste, et que la postérité mettra au rang des grands princes, si son histoire trouve des lecteurs dont le jugement ne se laisse pas maitriser aux événements ni à la fortune. »

III

La *Correspondance* nous place, dès son début, vis-à-vis de cette grande question religieuse, que l'on a tranchée tantôt avec une passion si injuste, tantôt avec une si pitoyable légèreté.

Sans doute, ce n'est pas là qu'il faudrait puiser pour faire connaître la tournure d'esprit et le style de Henriette-Marie. C'était « le sixième avril 1625 », avant son mariage, qui eut lieu le 11 mai suivant. Elle avait donc quinze ans, et nous ne saurions croire qu'on l'ait abandonnée à sa propre inspiration pour écrire des lettres de cette gravité. Mais, si nous ne pouvons y chercher la révélation de ses pensées ni le spécimen de sa manière personnelle, nous y trouvons des renseignements de la plus haute importance sur la situation que son mariage lui créait.

La première de ces lettres est adressée, par la jeune princesse, à son frère le roi Louis XIII.

« Monsieur, entre les obligations infinies que j'ay à Vostre Majesté des preuves qu'elle m'a rendues de sa royale affection et bienveillance, en contractant le mariage de M. le prince de Wales et de moy, il n'y en a aucune qui me soit plus sensible au cœur et dont je conserve plus chèrement la mémoire, que du soing particulier qu'elle a pris des choses qui pouvoient regarder la sécurité de ma conscience. C'est pourquoy je lui en rends très-humbles grâces, et comme je désire garder et observer religieusement les sincères intentions de Vostre Majesté, tant en ce qui me touche et les miens, qu'en tout ce qui pourroit estre utile et avantageux à la religion et aux catholiques du royaume de la Grande-Bretagne, je donne à Vostre Majesté ma foy et ma parolle en conscience que, si tant est qu'il plaise à Dieu de bénir ce mariage, en sorte qu'il me fasse la grâce de me donner lignée, je ne feray aucune eslection, pour nourrir, eslever et servir les enfants qui en pourront naistre, que de personnes catholiques, et ne donneray charge pour faire le choix de ces officiers qu'à des catholiques, les obligeant à n'en point prendre d'autres que de la même religion ; dont je supplie Vostre Majesté de prendre entière asseurance et de la donner où besoing sera et de me croire, etc. »

L'autre lettre, portant la même date et provenant de la même

source (Bibl. nat., mss. Du Puy, n° 462), est adressée au pape Urbain VIII.

« Très-Sainct Père, — J'ay sceu et appris par le roy mon seigneur les soigneux et prudens conseils et advertissemens qu'il a pleu à Vostre Saincteté luy donner, sur l'occasion du traicté qui a esté faict pour le mariage de M. le prince de Wales et de moy, pour les choses qui pouvoient regarder la seureté de ma conscience et des miens, et ma dignité, estant en Angleterre, comme aussi pour le bien de la religion et la liberté des catholiques de ce royaume. Ce que Sa Majesté ayant accomply selon le zèle qu'elle a pour ladicte religion, et sa singulière affection et bienveillance, dont il luy plaist m'honorer, comme tous ces bons et sérieux offices m'apportent la plus grande consolation que je puisse recevoir en l'accomplissement de ce mariage, n'ayant rien au monde qui me soit si cher que la seureté de ma conscience et le bien de ma religion, suivant la bonne nourriture et les instructions que j'ay receues de la royne madame ma mère, j'ay creu estre de mon debvoir de rendre, comme je fais, très humbles grâces à Vostre Saincteté, de ce qu'il luy a pleu y contribuer de sa part, luy donnant ma foy et ma parole, en conscience et en conformité de celle que j'ay donnée à Sa Majesté, que si tant est qu'il plaise à Dieu (ici, les mêmes promesses que dans la lettre au roi, avec cette formule encore plus explicite : « Pour nourrir et eslever les enfants qui en pourront naistre ou pour leur rendre aucune aultre sorte de service »); dont je supplie très humblement Vostre Béatitude de prendre toute confiance et de me faire l'honneur de me croire, — Très-Sainct Père, — Vostre très dévote fille. »

Nous tournons la page. Après ces lettres de France, des lettres d'Angleterre (1626), recueillies dans les archives du ministère des affaires étrangères. Ah! cette fois-ci, ne craignons pas que Henriette-Marie ne soit pas assez elle-même; ne disons pas que, si elle a tenu la plume, d'autres ont pu concevoir et formuler les pensées. C'est bien elle-même, elle toute seule, qui nous apparaît ici, la pauvre jeune reine; et, à vrai dire, ses lettres ne sont pas des lettres, mais des cris de douleur.

Voici d'abord un cri poussé vers le roi de France :

« Je n'ai pas peu m'empescher d'escrire à Vostre Majesté le subject de mon affliction et misère pour la supplier d'avoir pitié de moy et de m'assister en mes maux. Je n'ay d'espérance qu'en vous;

vous aurés pitié de moy ; je n'importunerai pas davantage Vostre Majesté sur ce triste subject que pour la supplier encore derechef d'avoir pitié de moy, qui suis la plus malheureuse créature qui soit au monde. »

Un autre cri, vers le cardinal de Richelieu :

« Mon cousin, vous m'avés toujours témoigné tant d'amitié que j'implore vostre secours, pour vous prier de m'aider en mon affliction. Je crois ne pouvoir m'adresser à personne qui pouroit mieux m'assister, ayant recongneu l'affection que vous m'avés toujours portée : c'est pourquoy je vous prie d'avoir pitié de ma misère et de faire ce que vous pourrés pour me soulager en mes maux... »

Si ses plaintes ne parviennent à toucher ni le roi ni son frère, ni le tout-puissant ministre, il faut espérer du moins que sa mère n'y restera pas insensible ; et, du reste, la nécessité s'impose de démentir les faux rapports.

« Madame, — écrit-elle à la reine Marie de Médicis, — j'ay sceu qu'il n'y avoit artifice qu'on ne cherchât pour décrier la conduite des personnes que vous m'avez données. . . . . Leur consolation doit estre que leurs souffrances commencent avec les miennes, auxquelles je vous supplie très humblement de vouloir apporter quelque consolation et que j'aye l'honneur de vous voir, car je ne puis me consoler qu'en cette espérance. Depuis que le gentilhomme que Vostre Majesté me faisoit l'honneur de m'envoyer est parti, l'on me traite bien plus mal et l'on va toujours de pis en pis. Envoyés, je vous prie, le comte de Tillières, comme l'on m'a dit que vous vouliés faire. Les Anglois en ont grand peur, parce qu'il servira fort bien Vostre Majesté. Ils se vantent de l'empescher et qu'ils feront tout ce qu'ils voudront en France. Envoyés-le le plus tost possible, car quand il y a ici quelqu'un du roy mon frère, ou de Vostre Majesté, ils ne me traitent pas si mal, mais dès qu'ils n'y sont plus, c'est pis que jamais. Je vous demande pardon de vous importuner de si fâcheux discours, mais je ne sais à qui m'adresser, sinon à Vostre Majesté, qui aura pitié d'une pauvre misérable comme je suis... »

Cependant les afflictions sont de plus en plus pressantes, le secours n'est pas venu assez promptement : Henriette-Marie l'implore avec un redoublement de désolation, mais en peu de paroles. Elle est obligée probablement de dérober sa lettre aux regards. « Je n'ay pas le moyen d'en écrire davantage, — dit-elle en post-

scriptum, — l'on m'a..... » Qu'avait-elle donc écrit? « Ayés pitié d'une pauvre misérable, qui vous demande secours en son affliction. Je n'ay d'espérance qu'à Dieu et à vous. Songés que je suis vostre fille et la plus affligée qui soit au monde; si vous ne prenés pitié de moy, je suis au désespoir. Vous avés bien pitié des pauvres qui vous demandent l'aumosne, je vous la demande de votre assistance.... »

Ce n'est pas un jeu du hasard qui rapproche, dans la *Correspondance*, ces lettres de solennelle déclaration catholique et ces lettres désolées : c'est l'enchaînement logique des faits, c'est le rapport entre une situation et ses conséquences.

Thérèse-Alphonse Karr.

(*A suivre.*)

MADAME LA MARQUISE DE BLOCQUEVILLE [1]

I

Ce n'est pas sans une amère et sombre mélancolie qu'on évoque aujourd'hui le souvenir glorieux des grands guerriers de la France du passé. Non qu'on ait à rougir des événements qui nous ont rendus un peuple malheureux : la défaite noblement supportée vaut mieux qu'une victoire mal acquise, et d'ailleurs on s'en relève. Louis XIV, si grand, ne fut pas invincible! Mais on souffre de voir le mérite méconnu, et la passion aveugle inspirer l'ingratitude officielle, cette ingratitude qui est une injure pour qui la subit, comme elle est une tache ineffaçable pour le pouvoir qui la commet.

Récemment encore, on a pu constater que la République, pour assouvir ses rancunes, satisfaire ses ressentiments et dévoiler ses craintes mesquines, frappe d'ostracisme les citoyens qui, tout en revendiquant leurs droits à la liberté de penser, à la liberté de prier, servent la France d'abord, sans se préoccuper d'institutions ou de formes nouvelles auxquelles ils ne sont attachés ni par des traditions de famille, ni par des opinions librement délibérées, ni par des intérêts personnels.

Or, c'est au moment où la nécessité de réorganiser un état social menacé d'anarchie devient apparente aux yeux les moins clairvoyants, que la passion politique jette dans l'armée, de par la volonté même de ses chefs, ou de l'un d'eux, le plus puissant des éléments de discorde. L'avenir justifiera les regrets que de telles persécutions font naître, et les appréhensions que suscite la maladresse d'un gouvernement qui prend à tâche d'écarter de lui tous les hommes de franchise et d'énergie.

En présence de faits si pénibles pour le patriotisme sincère, on

(1) *Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même.* (4 vol. in-8°. Librairie académique Didier et Cᵉ.)

aime à revenir aux temps héroïques, à contempler une de ces grandes figures du passé, tout entourées d'une auréole de grandiose poésie, calomniées parfois, mais jaillissant plus pures et plus belles de cette fange de la calomnie qui, si elle les atteint, ne les souille pas !

Le temps est à l'étude de ces morts illustres, qui furent les héros de l'épopée du siècle, épopée en douze chants, en douze années, dont chaque page est une victoire, un triomphe, et dont le terrible dénouement, encore inexpliqué, amené, disait Napoléon, « par un concours fatal de circonstances inouïes, » reste l'origine et le germe des malheurs qui nous atteignent.

Un des beaux soldats de cette époque étonnante fut le maréchal Davout, dont la fille, Madame la marquise de Blocqueville, vient de venger la mémoire, d'une façon éclatante, — car la pure gloire de Davout n'a pas manqué d'être attaquée par d'injustes imputations, — en publiant les quatre volumes de son livre si curieux et si intéressant : *Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même.*

Des ouvrages de ce genre sont difficiles à analyser; les faits s'y pressent. La note caractéristique de celui-ci, c'est la sincérité : il n'y a rien de préparé ou d'artificiel; ce sont des pages intimes, où le cœur se livre avec une effusion ardente, où la pensée s'exprime en traits de feu, sans détours, sans emphase, d'une manière si libre et spontanée que le mensonge en serait déconcerté. Le style peint l'homme; ces vieux papiers, exhumés de la poussière, révèlent avec ses qualités et ses défauts le gentilhomme, le soldat, l'époux, le père, l'ami, qui les couvrait de son écriture nerveuse, où qu'il se trouvât, — sous la tente, dans un palais, sur un champ de bataille, près d'un bal masqué dont le joyeux orchestre emplissait d'harmonie sa retraite austère.

Le zèle filial de la marquise de Blocqueville n'a rien qui surprenne. C'est une vertu de famille, comme le courage.

La grande dame qui, par son énergie et son dévouement, sauvait le quartier de l'Institut, en 1871, des hommes de la Commune, est bien la fille dévouée, respectueuse des nobles souvenirs de sa race, et qui veut couronner, par une œuvre digne du nom qu'elle porte, une vie consacrée tout entière à l'amour du bien, du vrai et du beau.

Quel type d'audace militaire, de loyauté inflexible, de tendresse

exquise, que ce maréchal Davout, qu'on nous dépeignait si terrible! Il est tel que le montre ce mot de sa mère, au lit de mort de laquelle il disait : « Ma mère, ayez du courage! » et qui, tournant vers lui ses yeux remplis de larmes, lui répondit en souriant : « Eh! mon fils! vous m'avez pris tout mon courage! »

Il était ce Davout de qui Napoléon disait à Essling : « Voyez ce Davout, comme il manœuvre!... Il va encore me gagner cette bataille-là!... » Jalousie de capitaine à capitaine! Et M. Thiers, qui, après avoir lu la correspondance du prince d'Ekmühl, s'écriait : « Ah! le maréchal Davout! Quel homme! Quel cœur! quel vaillant esprit!... Seul, toujours, il a osé dire la vérité à l'empereur, et la vérité sans détour! » Henri Heine compare Davout et ses compagnons aux héros de l'*Illiade*.

Ce héros d'Homère, ce laborieux qui avait une prodigieuse puissance de travail, n'en était pas moins d'une délicatesse presque féminine dans ses rapports avec sa femme et ses enfants. Son âme semble imprégnée de ce charmant proverbe : *Ne frappe point une femme, fût-ce avec une fleur*. Et lorsqu'il querellait la sienne sur sa santé, qui l'inquiétait constamment, il le faisait avec une douceur incomparable, trouvant de ces mots d'amoureux qu'il plaît de rencontrer sous la plume d'un si rude compagnon.

Les relations de Napoléon avec ses généraux n'étaient pas toujours empreintes d'une urbanité cordiale. On sait que l'empereur ne châtiait guère son langage et n'épargnait à personne les traits de satire. Qui ne se souvient du mot que Talleyrand dit au comte de Rambuteau, après une séance orageuse du conseil d'État, où le prince avait été malmené brutalement : « Quel dommage qu'un aussi grand homme soit si mal élevé. »

Le livre de Madame la marquise de Blocqueville fait connaître dans les plus petits détails la fameuse affaire de Hambourg, au sujet de laquelle le prince d'Eckmühl dut adresser, en 1814, un mémoire au roi Louis XVIII, qui l'éloignait de Paris jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Ce mémoire est cité intégralement, il est la plus éloquente réponse aux détracteurs du maréchal, qui parle avec respect, mais fièrement et dignement. Il ne renie pas, lui, au souverain qu'il a servi, les titres qu'il lui donnait au temps de sa splendeur. Il ne l'appelle pas Bonaparte, honteusement, comme s'il voulait flatter le roi légitime en dénigrant l'usurpateur déchu. Napoléon reste à ses yeux l'Empereur.

Cette fidélité d'un soldat qui n'avait pas été apprécié toujours à sa valeur est touchante. Elle dévoile une âme vraiment au-dessus des misères et des faiblesses humaines.

Le soin que Madame de Blocqueville prend de la gloire de son illustre père est le plus bel éloge, en lui-même, qu'elle puisse désirer. C'est un monument qu'elle élève à la patrie, dont le maréchal fut le défenseur, et qui gardera éternellement le souvenir des hauts faits d'armes accomplis pour elle, en l'honneur de Dieu.

II

C'est par la correspondance même de l'éminent homme de guerre que nous sommes appelés à le connaître, et nous le voyons revivre, en effet, dans ces pages familières, où l'esprit et le caractère se dévoilent à chaque ligne, où rien n'est caché; ces pages sont le tableau fidèle autant qu'intéressant d'une vie qui n'eut pas de faiblesses. Colligés avec un soin extrême, placés dans un ordre parfait, commentés avec une éloquence vigoureuse, ces documents composent un livre des plus curieux, dont l'attrait ne consiste point, comme il arrive trop souvent des *Mémoires*, dans les indiscrétions et les médisances.

Le maréchal Davout n'était point un courtisan, et ne s'occupa guère d'intrigues de cour. On ne voit aucune trace, dans sa correspondance, de ces bavardages que nos curiosités blasées recherchent si avidement, et qui firent, par exemple, le succès du livre mauvais et méchant de Mme de Rémusat. Fidèle à son prince, reconnaissant des faveurs qu'il a reçues, Davout ne parle jamais qu'avec mesure de l'Empereur, encore qu'il n'ignore pas les sentiments jaloux qui provoqueront sa disgrâce. En revanche, Madame la marquise de Blocqueville ne paraît point une admiratrice *quand même* du grand homme, et ne manque pas l'occasion de faire ressortir ses petitesses, ses mesquineries et surtout son avarice, avarice italienne, qu'il tenait de sa mère, et qui devient, paraît-il, un vice de certaines races royales.

Davout, à en juger par ses lettres, était un esprit vif quoique réfléchi, d'une extrême délicatesse, bon, dévoué, généreux, très soucieux de sa dignité, et dont l'ambition légitime s'alliait à des goûts simples.

Il aime les fleurs; il s'en préoccupe beaucoup; il envoie des

plantes, des graines à sa femme, pour son jardin de Savigny-sur-Orge. Tout ainsi qu'un propriétaire campagnard, il s'inquiète de ses terres, de ses biens ; il a de l'ordre : il dirigerait volontiers son ménage ; c'est l'homme de la famille. Joseph de Maistre, vers la même époque, écrivait souvent à sa fille Constance, qu'il n'avait jamais vue. Davout n'écrit pas à sa fille, mais il en parle dans toutes ses lettres, avec l'accent ému d'un père ; et qu'il sorte fumant de la bataille, ou qu'il vienne de recevoir *in fiocchi* la visite d'un roi, il écrit à sa femme et veut savoir si « Joséphine a une dent. » Adorable humilité dans tant de grandeur !

Le maréchal, le prince, l'Altesse, oublie titres et gloire, pour ne se souvenir plus que du petit enfant qui sourit dans son berceau et dont toutes ces dignités l'ont éloigné. Il est alors un père, oubliant, dans les joies puériles et charmantes de la paternité, l'étiquette sévère et les devoirs de dignité auxquels il est soumis par la volonté du maître.

Ces héros du premier empire étaient traités par Napoléon comme de petits écoliers par un maître d'école ; il ne les faisait si puissants que pour mieux les dominer et se grandir : César ne voulait attacher à son char que des rois, ou des princes devenus presque les égaux des rois. Il ne les enrichissait que par fantaisie. Davout se plaint, à plus d'une reprise, de ses embarras d'argent. Cependant, en Pologne, il menait grand train ; un jour même, l'empereur se plaignait au duc de Narbonne de l'attitude royale du maréchal, et le duc répondit : « Mais alors, pourquoi le comblez-vous ? Aucun de vos généraux n'a d'aussi immenses dotations, une telle existence !... » L'empereur haussa les épaules et riposta avec humeur : « *Il faut bien lui donner, à celui-là, puisqu'il ne prend rien !* »

Le grand patriote vénitien Carlo Zeno eut la gloire de se voir ériger une statue de son vivant. Cet honneur fut aussi décerné à Davout, par le Conseil municipal d'Auxerre, en 1806.

Madame de Blocqueville s'est complu à faire ressortir en son père les vertus de l'homme privé, notamment l'amour passionné qu'il témoignait à la maréchale, dont le caractère nous apparaît fort sensible, mais peut-être un peu fantasque. Ces sentiments très vifs n'empêchaient nullement Davout de ne laisser prendre à sa femme aucune influence sur ses affaires et de lui donner même des leçons assez dures. Un jour, entre autres, qu'étant à sa toilette,

lle avait fait attendre des officiers qui sollicitaient l'honneur de lui tre présentés, lorsqu'elle parut, brillamment parée, le maréchal 'élança vers elle, la conduisit devant les officiers et lui adressa ces aroles : « Je vous prie de vous souvenir, dans l'accueil que vous erez à ces Messieurs, que, si vous êtes maréchale et duchesse, 'est à leur vaillance sur maints champs de bataille que vous le levez. »

La bataille d'Auerstaëdt, gagnée par vingt-six mille Français ontre quatre-vingt mille Prussiens, est un fait d'armes apparte-ant à Davout *seul*. Ce fut là qu'il fit cette belle harangue à ses oldats : « Le grand Frédéric a dit que c'étaient les gros bataillons ui remportaient les victoires : il en a menti. Ce sont les plus ntêtés, et vous le serez comme votre maréchal. »

Le général de Trobriand, témoin oculaire de la bataille, écrit Madame de Blocqueville que, à Depheun, ayant rencontré le maré-hal Ney, qui lui demanda où il allait, il lui répondit : « Je vais nnoncer à l'empereur que l'aile gauche des Prussiens est enfoncée ar mon maréchal (Davout). — Votre maréchal, dit Ney en tour-ant le dos, enfonce toujours tout. » Le mot était brutal, mais flat-eur.

On sait qu'il fut question un moment de faire le maréchal Davout oi de Pologne. On pressait l'empereur de rendre à ce royaume on indépendance, mais il répondit : « César n'a fait de rois u'après sa mort..., et encore, était-ce prudent? » Le maréchal épondit à cette boutade « qu'une alliée valait mieux qu'une sclave »; et comme l'empereur l'accusait d'aspirer à la couronne, lui déclara que le trône de Pologne revenait de droit au prince 'oniatowski, et que, pour lui, ayant eu l'honneur de naître Fran-ais, il ne voulait pas cesser d'être Français.

Le cadre forcément restreint de cette étude ne nous permet pas e dire le rôle que Davout joua en Pologne. Il prit en main les ntérêts de ce malheureux pays avec une telle fermeté, que Napoléon 'en plaignit amèrement dans plusieurs lettres. Mais les souvenirs u'il y laissa, le bien qu'il y fit, lui gagnèrent à ce point les cœurs ue, en 1831, il fut question, au sein du gouvernement national olonais, d'offrir la couronne à la postérité de Davout, et, à défaut e son fils, à une de ses filles.

Madame la marquise de Blocqueville se montre, à juste titre, fort évère envers les détracteurs de son glorieux père et, en particu-

lier, envers M. de Vaulabelle, l'historien de la Restauration, qui le calomnie odieusement. La seule réponse que la noble *authoress* ait cru devoir faire à la diatribe de M. de Vaulabelle, est la publication d'une lettre de Tenaille-Vaulabelle, son père, à Davout, lettre qui est une condamnation terrible pour le père et pour le fils.

Comme le livre de Mme de Rémusat, mais à un point de vue plus élevé, plus digne surtout d'une plume féminime, le livre de Madame la marquise de Blocqueville nous fait connaître sous un jour tout nouveau l'époque impériale, encore si peu connue, malgré tant d'historiens. Les figures nous y apparaissent plus vraies, plus réelles, dans une sorte d'intimité; et pour peu qu'on sache lire entre les lignes, bien des petits secrets se découvrent...

Ce livre est composé avec une habileté de politique, avec un tact de grande dame. On y a mis juste ce qu'il y fallait mettre, et le style net du commentateur s'harmonise à merveille avec le style solide, ferme et franc du héros.

De sorte qu'on peut répéter ce mot que disait de sa bienfaitrice une des protégées de la marquise de Blocqueville : « C'est bien *sa* fille ! »

Charles Buet.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le choléra; diverses sortes; définition; sa nature : c'est un virus; se méfier des virus-vaccins. Le choléra prend naissance dans le delta du Gange, d'où l'homme le transporte dans les autres contrées. Marche des épidémies: voies de terre, voies maritimes. Le fléau est en Egypte; négligences coupables des Anglais; influence du milieu sur l'extension des épidémies; la matière du contage; incubation. sa durée; symptômes et périodes de la maladie; traitement. — *Une Nouvelle Physique*, par Boutigny (d'Évreux.) — *L'Architecture des atomes*, par Gaudin. — *Du Mouvement atomique*, par Marcellin Langlois. — *Cours de manipulations physiques*, préparation à la licence, par A. Witz. — *Formulaire pratique de l'électricien*, par Hospitalier. — *Le Mouvement et la Matière*, par Bleunard. — *Traité de botanique médicale*, par H. Baillon. — *Monographiæ phanerogamarum*, par De Candolle. *Traité de botanique*, par Van Tieghem. — *Traité pratique de botanique*, par Lambert. — *Petite Flore parisienne*, par Bonnet. — *Fourmis, abeilles et guêpes*, par Lubbok. — *Les Enchaînements du monde animal*, fossiles primaires, par Gaudry. — L'Exposition des insectes et l'*Encyclopédie d'histoire naturelle*, par Chenu.

Le choléra! telle est la grande préoccupation du moment. Envahira-t-il, n'envahira-t-il pas l'Europe? épargnera-t-il la France? Pour élucider ces questions, nous dirons quelques mots de la nature de cet épouvantable fléau, de son mode de dissémination ou de propagation. L'histoire médicale des diverses épidémies qui nous ont visités depuis un demi-siècle, nous fournira des renseignements précieux à ce sujet.

Qu'est-ce que le choléra? On désigne sous ce nom diverses maladies présentant plusieurs symptômes communs, parmi lesquels dominent la diarrhée, les vomissements, les crampes, etc. : tels sont le choléra infantile ou entérite des jeunes enfants; le choléra nostras, encore appelé choléra simple. Sydenham a donné à ce dernier le nom de choléra-morbus, qu'on réserve plus spécialement de nos jours au choléra qu'on redoute en ce moment, à celui qu'on désigne encore sous les noms de choléra épidémique, choléra asia-

tique, maladie bleue, maladie noire, etc. D'après le Dr L. Laveran (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, XVI, 748), cette sorte de choléra est « une maladie pestilentielle dont le foyer originel est dans l'Inde; les moyens de propagation, dans les communications humaines; l'expression phenoménale, dans des évacuations profuses par l'estomac et les intestins, l'algidité, la cyanose et les troubles secondaires de la réaction. »

On a imaginé un grand nombre d'hypothèses sur la nature du choléra. Aucune ne parvient à expliquer son mode de développement spécial, ni les grandes épidémies qu'il occasionne. Tout ce que l'on sait, c'est que le poison cholérique prend naissance dans diverses parties de l'Inde, principalement dans le delta du Gange, qu'il se reproduit dans l'organisme infecté, qu'il se transmet avec une effrayante rapidité de l'homme à l'homme. Le choléra agit donc à la façon d'un virus. Ce virus, absorbé par l'homme sain, détermine dans son organisme des troubles spéciaux et caractéristiques ; mais en même temps il s'y multiplie en quantité considérable. C'est là ce qui rend cette maladie éminemment contagieuse : car on peut admettre, avec le professeur Jaccoud, que « la contagion est la transmission d'une maladie de l'homme malade à l'homme sain par un produit émané du malade. » Ce produit émané du malade, c'est le virus, qui se trouve d'autant plus multiplié qu'il y a plus de personnes atteintes. Mais en quoi consiste ce virus, ce miasme? Très probablement il est organisé, et ce pourrait bien être l'un quelconque des nombreux microbes signalés dans les déjections des choleriques. L'école pastorienne trouve là une excellente occasion de vérifier ses théories. Elle va chercher le microbe, elle le cultivera, puis elle essayera de démontrer, par l'inoculation sur les animaux non réfractaires au choléra, que ce microbe est bien la cause de tout le mal. Arrivés à ce point, qui ne serait pas sans importance, les expérimentateurs entreprendront d'atténuer ce virus, de le transformer en vaccin, selon leur expression impropre, contre laquelle nous ne saurions trop protester : car, nous le répétons encore, il n'y a aucune ressemblance entre le vaccin que le médecin inocule pour préserver de la variole et les virus-vaccins de M. Pasteur. La raison en est bien simple, et l'on nous pardonnera de la redire encore une fois : c'est que le vaccin détermine une maladie spéciale, la vaccine, qui n'est pas la variole, mais qui en préserve très souvent, tandis que les virus atténués de M. Pasteur communiquent à un assez

grand nombre des sujets inoculés la même maladie mortelle dont on veut les préserver.

Serons-nous beaucoup plus avancés quand nous connaîtrons ce fameux microbe? Je ne le pense pas, car il restera toujours à trouver son origine. D'où vient-il? dans quelles conditions prend-il naissance? En d'autres termes, le choléra peut-il apparaître spontanément dans un lieu où il n'existait pas auparavant et dans lequel il n'a pas été apporté? Certains auteurs admettent cette spontanéité. Le plus grand nombre la rejette, ou du moins la restreint au delta du Gange et à quelques autres régions de l'Inde et peut-être de l'Indo-Chine. C'est dans ce delta, où le terrain abonde en matières végétales et animales en décomposition, que se forme ce poison; c'est dans ce pays marécageux que se développe ce miasme qui rend le choléra endémique. Certaines conditions telluriques et météoriques rendent ce poison plus ou moins actif : ce qui explique pourquoi l'épidémie cholérique n'est pas sans cesse en permanence, mais offre des recrudescences. Au dire de Murray, les pluies favoriseraient grandement cette suractivité, surtout quand elles succèdent à une longue sécheresse.

D'après M. Élisée Reclus (*Nouvelle Géographie universelle*, VIII, 320), « le choléra est aussi une des maladies endémiques du Bas-Bengale, et c'est de là qu'il se répandit, dans la première moitié du siècle, sur le reste de l'Indoustan et dans le monde entier. Il existe probablement de toute antiquité sur les bords du Gange inférieur, quoique le fléau, lors de son irruption soudaine dans l'Europe occidentale, fût considéré comme une maladie nouvelle. L'humidité surabondante de la contrée et la putréfaction des matières mêlées à l'eau qui se rencontre partout à quelques centimètres de la surface, sont la cause de cette terrible endémie du Bengale. »

A ces causes, il faut encore ajouter l'insalubrité de l'atmosphère résultant de la putréfaction des millions de cadavres que le Gange rejette sur ses bords. Nous savons bien qu'aujourd'hui la police anglaise s'oppose à ce mode d'inhumation si recherché des Hindous. Mais elle ne peut empêcher que, malgré sa vigilance, très souvent encore, surtout la nuit, on ne donne aux morts ce lieu de repos, qui est considéré comme le plus sacré. Il n'est pas téméraire d'avancer que ces cadavres sont un moyen de propagation des germes cholériques que quelques-uns renfermaient pendant la vie. On s'explique ainsi l'intensité des épidémies de choléra, alors que

tous les riverains du Gange n'avaient d'autre lieu de sépulture que les eaux de ce fleuve sacré. La police sanitaire anglaise aura, sous ce rapport, bien mérité de l'humanité, et on ne peut que l'engager à exercer une surveillance assez active pour mettre fin à cette coutume si funeste aux vivants.

Pourquoi la peste naît-elle en Égypte, la fièvre jaune sur le littoral du golfe du Mexique et le choléra dans le delta du Gange, alors que nous voyons la fièvre paludéenne se produire dans presque tous les pays marécageux, avec cette seule différence qu'elle est d'autant plus grave que la contrée est plus voisine de l'Équateur? La science ne peut donner aucune réponse satisfaisante à cette question.

Il paraît bien acquis que le choléra existe d'une manière constante dans le delta du Gange, ou qu'il y prend souvent naissance sous l'influence de conditions telluriques et météorologiques non encore complètement élucidées. C'est là seulement qu'il a élu domicile et qu'il est *endémique*, pour parler le langage consacré. Partout où nous le rencontrerons en dehors de ce pays, nous pourrons donc affirmer qu'il y a été apporté.

Comment se fait cette propagation? Est-ce par les vents, l'air, l'eau? Cette propagation se fait par l'intermédiaire de l'homme. C'est lui qui sert de véhicule au fléau, soit directement, s'il est lui-même contaminé; soit indirectement, par les objets ou marchandises qu'il transporte avec lui. L'étude de la marche progressive des épidémies montre jusqu'à la dernière évidence que le choléra asiatique n'apparaît jamais dans une localité sans y avoir été importé. Cette même étude nous montre le fléau suivant les grandes routes commerciales ou les mouvements des multitudes, que celles-ci soient formées par les armées en campagne ou par les pèlerins hindous et mahométans.

Ce sont ces derniers, en effet, qui contribuent le plus à l'extension du fléau en dehors des limites ou il a pris naissance.

On sait que le Gange est pour les Hindous un fleuve sacré, et que le suprême bonheur est de se baigner et surtout d'être enseveli dans ses eaux. On sait aussi que son cours supérieur possède, sur ses rives, des temples où, à certaines époques de l'année, les sectateurs de Bouddha viennent, en foule, faire leurs dévotions. La ville de Hardwar est une des plus célèbres sous ce rapport.

« Les visites des pèlerins commencent au milieu de mars et continuent pendant près d'un mois. Les premiers voyageurs anglais,

Hardwicke, Raper, d'autres encore, évaluaient la foule qui se succédait dans les temples de Hardwar, à plus de 2 millions d'hommes, nombre que Johnson, en 1827, trouvait encore inférieur à la réalité; en 1867, le camp des pèlerins occupait une surface de 57 kilomètres carrés. C'est que la multitude ne se compose pas seulement de fidèles qui viennent baiser la trace du pied de Vichnou, se baigner dans l'étang sacré ou dans les eaux du Gange; elle comprend aussi les marchands de toute race et de toute caste, accourus pour trafiquer aux abords des temples. A moins que les anciennes évaluations n'aient manqué de fondements sérieux, le nombre des pèlerins de religions et de commerce a singulièrement diminué, tandis que s'accroissait la population de l'Inde. L'établissement des routes et des chemins de fer a concentré le mouvement des échanges dans les grandes cités, et la ferveur religieuse s'est amoindrie : il est rare maintenant que le nombre des visiteurs de Hardwar dépasse 70,000, si ce n'est chaque douzième année, lors de la fête du Verseau. L'intervention de la police anglaise pour isoler les malades en temps d'épidémie, pour régler la distribution des camps, surveiller la foule aux abords des temples, ne pouvait manquer de diminuer non plus l'affluence des fidèles. En 1819, la poussée de la multitude qui se précipitait vers le bain, fut si grande, que 430 peronnes s'y noyèrent, foulées aux pieds des autres baigneurs. Parfois des combats éclatèrent entre les sectes rivales : on dit qu'en 1760, 18,000 cadavres couvrirent le sol autour des sanctuaires. » (Élisée Reclus, *op. cit.*, VIII, 164.)

Quoique moins célèbres, Jugurnath, sur la côte d'Orissa, au nord-ouest du golfe de Bengale; Conjeveram, situé à 45 milles au sud de Madras, voient aussi affluer de nombreux pèlerins. La dernière de ces villes en reçoit chaque année plus de 200,000 au mois de mai. C'est dans les mois de juin et de juillet que les cérémonies ont lieu à Jugurnath.

Beaucoup de ces pèlerins arrivent épuisés par la fatigue et la misère. La mauvaise nourriture, l'absence d'eau potable, la débauche, ajoutent encore aux mauvaises conditions de l'encombrement. C'est alors que le fléau, né sur place ou apporté, éclate avec une intensité dont le nombre des victimes peut seul nous donner une idée. Un immense foyer cholérique est créé en quelques jours. Bientôt le départ a lieu, et dans toutes les directions on voit cheminer le long des routes ces malheureux pèlerins, emportant en eux les germes

du mal, qu'ils disséminent sur leur passage, créant partout de nouveaux foyers d'infection, qui, rayonnant à leur tour, finiront par envahir complètement tout le pays.

C'est par le même procédé que le choléra franchit les frontières de l'Inde pour envahir le reste du monde. Jusqu'à présent il a envahi l'Europe par deux voies principales : l'une, fort lente, la voie de terre; l'autre, rapide, la voie maritime. C'est par la première que nous avons reçu sa visite en 1832 et en 1849; c'est par la voie maritime qu'il nous est arrivé en 1865. La meilleure preuve que le choléra est transporté par l'homme, c'est qu'il marche avec la même vitesse que lui. Rien n'est plus instructif, sous ce rapport, que de prendre de bonnes cartes géographiques, celles, par exemple, qui composent le superbe *Atlas-Manuel* récemment édité par la maison Hachette, et de suivre pas à pas la marche du fléau, en reliant par des lignes coloriées les régions successivement envahies, et en inscrivant sur chaque ville un chiffre indiquant la date d'apparition. On obtient ainsi un tracé à l'aide duquel on peut démontrer que le fléau règle sa marche sur celle de l'homme, allant lentement sur les routes de terre, accélérant le pas avec les voitures de transport, enfin prenant la grande vitesse avec les paquebots et les chemins de fer.

La première épidémie générale débuta dans la vallée supérieure du Gange et du Brahmapoutre en juin 1817. Elle mit trois ans à envahir successivement les diverses parties de l'Inde, où elle fit 3 millions de victimes. De 1818 à 1823, Ceylan, Malacca, Siam, le Tonkin, la Chine, les Philippines, les Célèbes, les Moluques, le Japon, etc., furent successivement envahis. Mais en même temps le fléau se propageait à l'ouest et arrivait à Astrakhan le 22 septembre 1823. Dès 1819, Maurice recevait le choléra de Calcutta, par l'intermédiaire de *la Reine Topaze*, et le propageait à Bourbon et sur la côte orientale de l'Afrique.

Quatre ans plus tard, l'Inde était de nouveau le siège d'une épidémie qui suivit une marche analogue. Elle éclatait à Orenbourg en août 1829, à Astrakan en juin 1830. Moscou était envahi le 20 septembre 1830. Les troupes russes le transportèrent en Pologne, et il fit son apparition à Varsovie le 14 avril 1831. De là il gagna la Prusse, les ports de la Baltique, l'Angleterre et la France. Le 4 novembre, il était à Sunderland; le 27 janvier 1832, à Édimbourg, et le 10 février à Londres. C'est l'épidémie de 1832. Le premier cas

importé d'Angleterre éclata à Calais le 15 mars 1832 ; le 26, il y en avait à Paris, et l'épidémie se répandait dans 52 départements, faisant plus de 100,000 victimes en France seulement.

D'Angleterre, le choléra passa en Amérique, en Portugal, en Espagne, et de là sur les rivages de la Méditerranée, etc., etc., etc.

L'épidémie de 1849 suivit à peu près la même voie. En 1846. elle était à Salian. En décembre de cette même année, elle était à Bakou et à Derbent, d'où elle gagna Astrakan, Tiflis, Trébizonde, la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Cette épidémie, qui nous a enlevé 110,000 personnes, nous fut encore apportée d'Angleterre. Dunkerque, Calais, Saint-Omer, furent les premières villes atteintes. 54 départements furent envahis.

Ces deux épidémies, en suivant la voie de terre, avaient montré que le danger était localisé sur la mer Caspienne, d'où, avec des mesures sanitaires convenables, on pouvait l'empêcher de s'introduire en Europe. Mais celle de 1865 bouleversa ces notions, en montrant que le danger est tout aussi évident sur le littoral de la mer Rouge.

Le fléau éclata à la Mecque, où il avait été apporté avec les navires chargés des pèlerins de l'Inde. Ceux-ci propageaient le fléau sur leur passage, laissant partout des morts, puisque 30,000, c'est-à dire, le tiers, succombaient. 12,000 à 15,000 pèlerins furent transportés à Suez, où le fléau éclata le 21 mai. Ces pèlerins traversèrent l'Égypte en chemin de fer, et vinrent camper le long du canal Mahmoudié, à Alexandrie : le 2 juin, la maladie existait dans la ville ; deux mois après, on y relevait 4,000 décès, et l'Égypte, successivement envahie, comptait 60,000 morts au bout de trois mois.

La population étrangère prend peur, émigre en masse, et transporte la maladie dans le monde entier. Ne pouvant la suivre dans tous ses détails, nous nous bornerons à la France. Le 1er juin, le navire *Stella* quittait Alexandrie avec 67 pèlerins de la Mecque.

Le 9, il jetait à la mer deux morts du choléra ; le 11, il débarquait à Marseille, où le nommé Ben-Kaddour succombait en touchant terre. De Marseille, l'épidémie gagna Toulon, Arles, Aix, Paris et la plus grande partie de la France.

Cette étude géographique du choléra a eu d'heureuses conséquences. Elle provoqua la conférence de Constantinople et l'institution d'une commission sanitaire chargée d'empêcher la propagation des épidémies d'Afrique ou d'Asie en Europe, en isolant les foyers

primitifs, et en soumettant à une quarantaine rigoureuse toutes les provenances des pays contaminés.

*
* *

En ce moment l'Égypte est envahie par le fléau. Presque toutes les villes du Delta, Damiette, Mansourah, le Caire, Alexandrie, enregistrent chaque jour un grand nombre de décès dus au choléra.

Y a-t-il moyen de concentrer le fléau en Égypte et d'empêcher son extension au dehors?

Cela me paraît bien difficile, surtout avec le gouvernement anglais, bien plus préoccupé de ses intérêts mercantiles que de la santé de l'Europe. Il est bien étrange que ce peuple, si vigilant quand il se sait directement menacé, devienne si négligent quand le danger n'est pas à sa porte. Cependant, il y a peu de pays où l'hygiène publique soit mieux comprise qu'en Angleterre. On peut s'en rendre compte en parcourant la brochure du docteur Douglas Hogg : *la Médecine publique en Angleterre* (in-8°, librairie G. Masson). On y voit que ce pays possède un ministère chargé de la santé publique, institution que l'on réclame vainement en France depuis longtemps. Tout le pays est divisé en districts possédant chacun un médecin spécial, *medical officer*, chargé de tout ce qui concerne l'hygiène publique, ayant droit de faire poursuivre et condamner à de fortes amendes tous ceux qui contreviennent aux règlements. On sait les services que nous rend le laboratoire municipal. Eh bien! depuis 1872 cette institution existe dans toute l'Angleterre, tandis que chez nous aucune ville importante n'a encore imité Paris. Les Anglais, si chatouilleux sur ce qu'ils appellent le *self government* et sur la liberté individuelle, se soumettent facilement aux prescriptions de l'hygiène publique dans leur pays. Comment se fait-il donc qu'ils soient si négligents en Égypte?

Le gouvernement français ne peut faire la moindre démarche à l'étranger, envoyer quelque part un consul, une compagnie de soldats, un aviso... que sais-je?... sans qu'aussitôt un mylord de la Chambre des pairs ou un monsieur de la Chambre des communes n'interpelle le ministère sur les conséquences de ces actes. Voilà un mois que le choléra est dans le delta du Nil; on sait que la commission sanitaire internationale est gênée par l'administration

anglaise dans l'application des mesures indispensables, et ni sénateur ni député n'a demandé à adresser une question sur ce sujet. Et cependant, en neuf jours, le choléra peut être transporté d'Alexandrie à Marseille.

Caveant consules! Que l'on soit féroce dans tous nos ports pour soumettre à ces mesures indispensables toutes les provenances d'Égypte, de Chypre, de Malte et de Gibraltar, que l'on agisse de même en Algérie et en Tunisie. Pourquoi ne prendrait-on pas des mesures analogues vis-à-vis des provenances d'Italie, soit par terre, soit par mer? Des officiers anglais, des négociants ayant le germe du choléra peuvent débarquer à Brindisi, et de là traverser l'Italie et la France en semant le choléra le long de la route. Nous n'exagérons rien. Tous les traités d'hygiène ne citent-ils pas le fait suivant? Un voyageur atteint de diarrhée cholérique passe la nuit dans une maison où il laisse le choléra avec le produit de ses évacuations : la maladie y éclate plusieurs jours après son départ.

Ce fait et beaucoup d'autres semblables ne démontrent-ils pas mieux que tous les raisonnements avec quelle vigilance il faut surveiller l'application des mesures sanitaires? C'est dire combien il est difficile de s'opposer à l'importation du choléra.

*
* *

Il nous faut donc examiner les conditions nécessaires à la plus ou moins grande extension du choléra, c'est à dire, l'influence du milieu dans lequel la maladie se développe. Les circonstances dépendent des conditions cosmiques et individuelles.

Il est d'observation à peu près générale que le fléau s'attaque de préférence aux localités basses et humides, et ne s'étend que rarement aux pays montagneux : c'est ainsi qu'en France les départements du plateau central ont été épargnés. Pettenkoffer a fait beaucoup de recherches à ce sujet : il a établi que l'épidémie s'aggrave là, où le sol est poreux, perméable et facile à imprégner par les gaz et les liquides; il a démontré aussi l'influence de niveau des eaux souterraines : si celles-ci atteignent leur maximum d'élévation, les substances organiques du sol ne sont pas décomposées, et il ne se dégage pas de miasmes; si le niveau baisse, la putréfaction a lieu, et l'épidémie atteint son maximun d'intensité. Si cette théorie

explique beaucoup de faits, elle est impuissante dans un certain nombre d'autres. On l'a aussi appliquée à la fièvre typhoïde.

Les saisons ont une influence assez marquée : l'été est de toutes la plus défavorable, tandis que pendant l'hiver le fléau peut disparaître complètement ou momentanément; il est arrivé plusieurs fois qu'au printemps l'épidémie a reparu, comme si les germes n'avaient été qu'engourdis par le froid.

Les orages auraient la propriété d'aggraver l'épidémie, comme si un temps chaud et humide était une condition favorable à la prolifération des germes cholériques.

Le choléra s'attaque également à toutes les races humaines, aucune n'est à l'abri de ses atteintes; mais il se développe de préférence là où se trouvent réunis la misère, la fatigue, le refroidissement et les impressions morales dépressives. L'emcombrement, ainsi qu'on l'a vu plus haut, joue un très grand rôle dans la propagation et la diffusion des épidémies.

Quelle est la matière du contage? Ou réside-t-il? Au début d'une épidémie on rencontre toujours un homme arrivant d'un lieu infecté. Les matières fécales sont le véhicule du virus cholérique : un grand nombre de faits le démontrent. Pour que l'infection ait lieu, il n'est pas nécessaire que le choléra soit confirmé : la diarrhée du début contient le miasme infectieux. Celui-ci se transmet également par les cadavres, par les linges et effets à l'usage des cholériques. Les blanchisseuses ont souvent été victimes de l'ignorance de ce fait. Les animaux vivants, certaines marchandises, chiffons, drilles, etc., peuvent servir de véhicules au miasme. Toutefois il fait bon d'ajouter que la virulence disparaît vite quand les objets sont exposés à l'air, tandis qu'elle se conserve longtemps quand les objets sont empaquetés. L'homme sain quittant un foyer épidémique peut transporter la maladie dans un lieu jusque-là indemne.

Du moment que le contage se trouve spécialement dans les déjections cholériques, il y a urgence à surveiller l'état des fosses d'aisance. Il faut éviter que ces matières s'écoulent dans les puits, les fontaines ou les cours d'eau potable. Les terrains poreux jouent ici un rôle considérable. On pourrait citer beaucoup de cas de transmission par l'eau : d'où la nécessité de ne boire que l'eau préalablement soumise à l'ébullition ou de faire usage d'eaux minérales naturelles, telles que l'eau de Châteaufort, l'eau de Vals, Victoire, etc., etc.

Un homme absorbe le virus du choléra : combien de temps s'écoulera-t-il entre ce moment et celui de l'apparition des premiers symptômes? en un mot, quelle est la durée de l'incubation du poison cholérigène? A part les cas foudroyants, on admet une durée moyenne de 36 à 50 heures. Le maximum authentique est de 3 à 5 jours, d'après le professeur Jaccoud. On a cité des cas où la durée a été plus longue. S'ils étaient confirmés, ils auraient une importance énorme au point de vue de la durée des quarantaines.

Par quels phénomènes se traduit l'empoisonnement cholérique? Si l'on excepte les cas foudroyants où la mort arrive en quelques heures, on observe plusieurs périodes, qui se produisent dans l'ordre suivant :

1° *Choléra muqueux*, caractérisé par du catarrhe gastrique, avec nausées, diarrhée, abattement, etc. On lui a souvent donné, à tort, le nom de *diarrhée prémonitoire*. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque, le poison cholérigène se trouve dans les déjections. 2° *Choléra séreux* ou *cholérine*, caractérisé par des évacuations abondantes, où se trouvent des *matières riziformes*. L'intestin devient pour ainsi dire inerte, livrant passage aux boissons; les vomissements apparaissent ou continuent; des crampes douloureuses se font sentir dans les différents muscles. En même temps, sous l'influence des nerfs vasormoteurs, le calibre des vaisseaux diminue de sorte que la turgescence naturelle des tissus disparaît, donnant au malade le facies abdominal et une maigreur qui n'est qu'apparente. A cette période, la sécrétion urinaire est arrêtée ou suspendue. La voix est cassée, et le malade est dans une prostration extrême. 3° *Choléra asphyxique*. Les symptômes précédents persistent, la face et les membres se cyanosent : d'où les noms de « maladie bleue » et de « maladie noire ». Le sang, dépouillé de son eau par les nombreuses déjections, s'épaissit; les extrémités se refroidissent, le cœur se paralyse, et l'asphyxie commence en même temps que l'altération des globules rouges du sang. On pourrait encore appeler cette période *choléra paralytique*, à cause de la parésie du cœur. Le nom de choléra algide ne lui convient pas : car, si les extrémités, la bouche et l'haleine sont réellement refroidies, la chaleur centrale est plutôt élevée qu'abaissée. C'est la période pendant laquelle la plupart des malades succombent, dans un intervalle qui varie de deux à trente-six heures. 4° Dans le cas contraire, la *réparation* s'annonce par la réapparition du pouls, le retour de la chaleur à la peau et le rétablis-

sement de la sécrétion urinaire. Les urines ont été l'objet de nombreuses études, à cause de leur quantité, de l'albumine et du sucre qu'elles contiennent souvent. La réparation peut être entravée par divers accidents qui emportent le malade, mais sur lesquels nous ne pouvons pas nous étendre. Dans les cas heureux, la convalescence s'établit plus ou moins rapidement, suivant l'intensité du mal. Le choléra est une maladie meurtrière, dont la mortalité oscille entre 45 et 60 pour 100.

On ne connaît pas de traitement spécifique à opposer au choléra. Les méthodes et les médicaments les plus divers ont été tour à tour prônés et délaissés. Seul le traitement prophylactique est efficace. C'est en confinant le mal dans son foyer qu'on arrête son essor. C'est là que doivent tendre tous les efforts. Il faut que l'Europe fasse entendre sa voix pour imposer à l'Angleterre des mesures sanitaires efficaces. Qu'est-ce que la perte de quelques millions de francs en regard des deux millions d'existences humaines qu'une épidémie de choléra enlève à l'Europe?

Nous ne voulons pas cependant terminer cette courte notice sur le choléra, sans appeler l'attention sur l'éther sulfurique soufré, qui a donné d'excellents résultats entre les mains de notre excellent confrère, le docteur Boutigny (d'Évreux) fils, dans plusieurs cas très graves de *choléra nostras*. Reste à savoir l'effet de ce médicament contre le *choléra asiatique*. C'est un remède à expérimenter.

*
* *

De même que Bernard Palissy, devançant son époque de deux siècles, expliquait l'histoire de la terre et la vraie nature des fossiles aux savants de son temps, qui méprisaient de telles découvertes, de même M. Boutigny (d'Évreux), découvrant les principes qui serviront de base à la physique du vingtième siècle, s'efforce en vain, depuis cinquante ans, de les faire admettre par l'Académie des sciences, qui repousse les faits et les expériences avec le même dédain que les savants du seizième siècle témoignaient aux théories de Bernard Palissy. Que je plains certains académiciens, quand, dans un demi-siècle, on mettra en regard les travaux mémorables de M. Boutigny et leur conduite à l'égard de ce savant modeste, qui ne tardera pas à être regardé comme l'un des plus grands génies du dix-neuvième siècle! Malgré ses quatre-vingt-cinq ans, M. Bou-

tigny vivra assez longtemps, espérons-le, pour voir triompher les principes de la nouvelle physique qu'il a établie par des expériences inébranlables. Mais que dis-je ? la plupart de ses idées, reprises en sous-œuvre, sont audacieusement données aujourd'hui comme choses nouvelles par des auteurs qui se gardent de citer son nom et de rappeler ses travaux. Académiciens, que vous êtes petits en face de cet octogénaire que vous dépouillez des découvertes auxquelles vos prédécesseurs ont refusé la justice qu'elles réclamaient! Si jamais vie de savant démontra l'inutilité des académies, ce sera bien celle de l'honnête homme et du travailleur infatigable dont nous parlons. Mais entrons dans le détail.

En 1842, M. Boutigny publiait un livre ayant pour titre : *Base d'une nouvelle physique, ou Découverte d'un quatrième état des corps, l'état sphéroïdal.* La quatrième édition vient de paraître avec ce titre : *Études sur les corps à l'état sphéroïdal.* (In-8°, librairie Germer Baillière.) Cet ouvrage (je parle surtout de la première édition) pose les bases d'une nouvelle physique et renverse celle qui est encore enseignée aujourd'hui. Il démontre en effet que l'équilibre de température, base de la théorie actuelle de la chaleur, n'existe pas pour les corps à l'état sphéroïdal. On connaît cette curieuse expérience souvent répétée dans les cours, et qui consiste à retirer d'un creuset chauffé à blanc de la glace ou du mercure solide (le mercure se solidifie à — 39°). Dans une nombreuse série d'expériences, M. Boutigny démontre péremptoirement que les lois de la physique ne s'appliquent pas aux corps à l'état sphéroïdal, soit qu'on considère leur température propre, celle de leur vapeur ou celle du vase qui les contient. Ces expériences ont permis d'expliquer la cause de ces explosions de chaudières à vapeur qui arrivent malgré toutes les précautions et sans cause connue, dit-on, comme celle qui a désolé Marnaval il y a quelque temps. Depuis cet accident, on a imaginé des explications, on a inventé des moyens hypothétiques de remédier à ces explosions, et personne n'a prononcé le nom de M. Boutigny, ni à l'Institut, ni dans les journaux scientifiques. Mais que dis-je? M. Boutigny a construit et fait fonctionner des chaudières inexplosibles.

On se tromperait fort si l'on croyait que les expériences de M. Boutigny ne dépassent pas les limites d'un petit coin de la physique : loin de là! Dans une deuxième partie, il montre les résultats surprenants que la chimie peut en tirer, soit pour l'étude des corps

connus, soit surtout pour la découverte de nouveaux composés. On trouvera là des méthodes très intéressantes, et qui donneront des résultats à ceux qui les mettront en pratique. Nous ne croyons pas nous tromper en avançant que la *dissociation*, qui a illustré à jamais le nom de Henri Sainte-Claire Deville, se trouve en germe dans les expériences de M. Boutigny. Passant à la théorie dans une troisième partie, l'auteur aborde la physique générale de l'univers, et y énonce une foule d'idées, dont plusieurs ont déjà reçu la confirmation de savants, qui se sont bien gardés de dire que M. Boutigny avait affirmé les mêmes résultats trente, quarante ou cinquante ans auparavant.

M. Boutigny a démontré l'existence de la force répulsive longtemps niée par les académiciens, et admise aujourd'hui par M. Faye pour expliquer la queue des comètes.

M. Boutigny a dit depuis 1842, si ce n'est même avant, que la Lune était d'origine volcanique, mais qu'elle n'a jamais eu de volcans, et il l'a dit malgré Laplace, qui attribue les aérolithes aux volcans lunaires. Il regarde ces mêmes astres comme lumineux par eux-mêmes et provenant des volcans du Soleil, bien qu'on répète encore aujourd'hui, dans tous les livres, l'hypothèse de Lagrange et de Gay-Lussac, d'après laquelle les aérolithes seraient de petites planètes qui ont échappé jusqu'alors à nos regards, et qui, venant à s'engager dans notre atmosphère, éprouvent par le contact de l'air une élévation de température capable d'en déterminer l'explosion. Ce qui serait vrai, d'après M. Heiss de Munster, c'est que les aérolithes s'éteignent en arrivant dans l'atmosphère terrestre.

En 1842, M. Boutigny démontrait par l'état sphéroïdal et par l'analogie que Mars devait avoir au moins deux satellites : le 11 août 1877, M. Asaphe Hall, de l'observatoire de Washington, trouvait le premier satellite de Mars, et, le 17 du même mois, il découvrait le second.

Que de choses de ce genre nous aurions encore à dire! L'ouvrage de M. Boutigny est, en réalité, un de ces livres où la physique est portée à une hauteur peu commune, et où les méthodes permettent de prévoir des découvertes aussi étonnantes que celles que je viens de rapporter.

Je passe sous silence bien d'autres questions auxquelles M. Boutigny a touché avec beaucoup de bonheur. Il faudrait cependant signaler sa manière de voir sur la constitution de la matière et le groupement des atomes. Ce dernier sujet a été traité avec beaucoup de

bonheur par M. Gaudin dans les *Actualités scientifiques* de M. l'abbé Moigno : *l'Architecture du monde des atomes*, dévoilant la structure des composés chimiques et leur cristallogénie (in-12, librairie Gauthier-Villars). M. Gaudin fait exception parmi les savants de notre pays, qui se bornent trop à l'étude des faits particuliers, sans chercher les liens qui les rattachent les uns aux autres. Il généralise et cherche à déduire les propriétés inabordables pour les sens de celles que ces organes nous permettent d'étudier.

C'est encore le même sujet qui est traité par M. Marcellin Langlois : *du Mouvement atomique*, rotation des atomes sur des surfaces moléculaires sphériques (2 vol. in-8°, librairie Gauthier-Villars). Cette étude des infiniment petits est abordée par l'auteur à l'aide du calcul et de l'analyse mathématique. On comprendra le puissant attrait qui attache certaines intelligences à ces questions délicates, en réfléchissant à cette phrase du livre de M. Gaudin : « Si l'on voulait compter le nombre des atomes chimiques contenus dans un morceau de métal pas plus gros qu'une tête d'épingle, en détachant chaque seconde par la pensée un milliard de ces atomes de la tête d'épingle, on devrait, pour arriver à la fin, continuer cette opération pendant deux cent cinquante millions d'années ! » Qu'elle élève ses regards vers les infiniment grands ou qu'elle les abaisse sur les infiniment petits, l'intelligence humaine reste également confondue. Les infiniment grands peuvent être étudiés facilement par tous ceux qui ont quelques loisirs, grâce à *l'Astronomie*, cette splendide revue mensuelle d'astronomie populaire, que M. Camille Flammarion publie chez M. Gauthier-Villars.

C'est encore chez le même éditeur que vient de paraître un livre d'une utilité incontestable : *l'École pratique de physique, cours de manipulations de physique, préparatoire à la licence* (in-8°, avec figures dans le texte). L'auteur, M. Aimé Witz, professeur aux facultés catholiques de Lille, a voulu mettre entre les mains des étudiants un livre essentiellement pratique, qui leur permît de répéter au laboratoire toutes les expériences des cours de physique, et surtout celles qui sont exigées à l'examen de la licence. Nous sommes heureux de dire qu'il a complètement réussi. Chaque manipulation comprend quelques lignes de théorie, la description des appareils, le manuel opératoire et les résultats. Il n'existait pas encore de livre de ce genre, et l'on peut affirmer que le *Cours de manipulation de physique* de M. le professeur Aimé Witz deviendra

promptement le *Vade-mecum* de tous ceux qui étudient la physique pratique au laboratoire, soit pour la préparation à la licence, soit pour les recherches approfondies qui conduisent au doctorat.

C'est au même but que tend le *Formulaire pratique de l'électricien*, petit volume in-12, que M. Hospitalier vient de publier à la librairie G. Masson : car l'auteur s'est proposé de fournir à tous ceux qui s'occupent d'électricité « les formules qu'ils auraient à chercher dans un nombre considérable de traités français ou étrangers, les notions fondamentales qui se rattachent aux différentes opérations électriques qu'ils peuvent avoir à exécuter, les recettes et les procédés qui sont susceptibles de leur être utiles dans leurs expériences ou de leur faciliter leurs constructions. »

Le beau volume que M. A. Bleunard a intitulé un peu prétentieusement *le Mouvement et la Matière* (in 8°, illustré de 233 figures dans le texte, librairie G. Masson), a eu heureusement un sous-titre plus conforme au contenu. Ce sont en réalité des *Lectures sur la physique et la chimie mises à la portée de tout le monde*. L'auteur a pris pour sujets principaux les corps ou les phénomènes qui intéressent plus spécialement le public : l'air, l'eau, le charbon, les métaux, les métalloïdes, les végétaux, les fermentations, les animaux, etc., etc. C'est un bon livre de science vulgarisée, mais non un ouvrage de haute philosophie scientifique, comme le titre pourrait le faire supposer. M. Gaston Tissandier l'a honoré d'une introduction.

La belle saison a fait éclore toute une série de livres consacrés à l'étude du monde végétal.

Voici tout d'abord le *Traité de botanique médicale, phanérogamique*, par M. H. Baillon (in-8°, librairie Hachette).

Nous ne nous arrêterons pas à louer ce livre, car le nom de l'auteur nous est une garantie que la botanique y est enseignée d'une manière supérieure à tout ce que l'on peut espérer rencontrer ailleurs. M. H. Baillon est, en effet, l'homme qui connaît le mieux le monde végétal et sa merveilleuse organisation ; c'est en même temps le plus habile professeur qui se puisse rencontrer. Nous le féliciterons d'abord de s'être enfin décidé à offrir aux étudiants un livre dans lequel ils pourront travailler sérieusement la matière de leurs examens, et puiser les notions qui leur seront plus tard indispensables dans l'exercice de leur profession médicale. En second lieu, nous le louerons d'être entré directement en matière, et de n'avoir pas embarrassé son livre d'une de ces préfaces athées et

matérialistes comme l'ont fait certains professeurs plus jeunes, mais moins scrupuleux sur la valeur de leurs déductions philosophiques, complètement étrangères à la science. Le *Traité de botanique médicale* est divisé en deux parties : la première comprend les notions d'organographie, d'histologie et de physiologie végétales indispensables à l'intelligence de la seconde partie, où sont traitées plus spécialement les plantes employées en médecine, tant en France qu'à l'étranger. Tous les botanistes, en dehors des médecins et des pharmaciens, auxquels ce livre est spécialement destiné, s'empresseront de le lire : car c'est là, surtout dans la première partie, qu'ils trouveront les idées et les opinions de celui qui a porté à un si haut degré l'enseignement de la botanique dans notre pays. Ajoutons que ce premier fascicule (le second va paraître incessamment) contient 2,301 figures dans le texte, d'après les dessins de Faguet.

Voici maintenant le tome IV des *Monographiæ phanerogamarum, Prodromi nunc continuatio, nunc revisio* (grand in-8°, avec 15 planches, librairie G. Masson), ouvrage dont nous avons plusieurs fois déjà indiqué la valeur et l'importance. Ce volume contient la monographie des Burséracées et des Anacardiacées, par Engler, et celle des Pontédériacées, par le comte de Solms-Laubach. Nous ne rechercherons pas ici les raisons pour lesquelles M. Engler a fait deux familles distinctes des Burséracées et des Anacardiacées, que M. H. Baillon a réunies il y a quelques années, sous le nom de Térébinthacées, dans son *Histoire des plantes :* nous craindrions d'y rencontrer des motifs n'appartenant pas uniquement à l'ordre scientifique. La famille des Pontédériacées fait partie de la Monocotylédonie, c'est-à-dire de cet embranchement qui n'avait point trouvé place dans le *Prodromus*. Malgré le petit nombre de genres qu'elle renferme, son étude est pourtant des plus intéressantes. Nous souhaitons ardemment que MM. de Candolle, qui ont entrepris la publication de ces *Monographiæ phanerogamarum*, puissent la terminer rapidement, à cause des immenses services que ces volumes rendront à tous ceux qui s'occupent de botanique descriptive. Les quinze planches du tome IV se rapportent aux Anacardiacées et aux Burséracées.

M. Van Tieghem, membre de l'Institut et professeur au Muséum d'histoire naturelle, vient de publier les fascicules 7 et 8 de son *Traité de botanique* (in-8°, librairie Savy). Ils comprennent à peu de choses près l'histoire des Cryptogames. Jusqu'à ce jour, aucun auteur

didactique n'avait accordé tant d'importance à l'étude de cet embranchement. Mais il est juste d'ajouter que ces plantes ayant, surtout depuis trente ans, attiré l'attention d'une foule d'observateurs, nos connaissances sur leur structure, leur végétation et principalement sur leur mode de reproduction, se sont beaucoup étendues. Aussi est-il possible de se faire aujourd'hui une excellente idée de l'histoire des Cryptogames. Les deux fascicules qui viennent de paraître, seront un excellent guide pour tous ceux qui désirent connaître l'organisation des Cryptogames, qui n'a passé si longtemps pour mystérieuse qu'à cause de l'ignorance où l'on était à leur sujet. Bientôt, quand il sera terminé, nous reviendrons sur l'ensemble du *Traité de botanique*.

Traité pratique de botanique, propriétés des plantes, leur utilité et leur emploi dans la médecine, la pharmacie, les arts industriels, l'économie domestique, etc. : tel est le titre du joli volume in-12 que M. Lambert vient de publier à la librairie Firmin Didot. C'est un livre essentiellement pratique, où l'on trouve la description succincte et sommaire de toutes les plantes utiles. Une courte introduction, toute remplie de conseils pratiques sur la manière d'herboriser et de récolter les plantes, met le lecteur à même de se servir utilement du livre. Un grand nombre de figures (environ 400) représentent les types les plus importants du règne végétal. C'est un petit volume qui a sa place marquée dans toutes les maisons où l'on s'intéresse tant soit peu aux plantes et aux avantages que l'on peut en retirer.

Enfin, pour clore cette revue des livres de botanique, nous signalerons d'une manière toute spéciale la *Petite Flore parisienne*, contenant la description des familles, genres, espèces et variétés de toutes les plantes spontanées ou cultivées en grand dans la région parisienne, avec des clefs dichotomiques conduisant rapidement au nom des plantes, augmentée d'un vocabulaire des termes de botanique et d'un mémento des herborisations parisiennes, par le docteur Ed. Bonnet. Ce long titre analytique indique très bien le but du livre. Il permet, à l'aide de notions très élémentaires, de résoudre le problème suivant : Étant donnée une plante quelconque des environs de Paris, en trouver rapidement le nom. Il existe déjà beaucoup de *Petites Flores parisiennes;* mais celle-ci se distingue par des caractéristiques spécifiques suffisamment développées, qui indiquent immédiatement au botaniste et surtout au débutant, si la marche qu'il a suivie est la bonne. C'est un livre que ne man-

queront pas d'emporter dans leurs promenades tous ceux qui s'intéressent à l'étude des plantes.

*
* *

Après les végétaux, nous passons aux animaux, grâce au nouvel ouvrage de sir John Lubbock, *Fourmis, Abeilles et Guêpes*, études expérimentales sur l'organisation et les mœurs des sociétés des insectes hyménoptères (2 vol. in-8°, avec nombreuses figures en noir et en couleur, librairie Germer Baillière).

C'est le récit des curieuses expériences poursuivies avec persévérance depuis douze ans, par le grand naturaliste anglais bien connu par ses travaux préhistoriques et par sa haute situation dans le monde politique et financier de Londres. On y trouve les détails les plus surprenants sur l'organisation du travail, les expéditions militaires, l'esclavage, le langage, les affections et les divers sentiments sociaux des fourmis, qui ont été le principal objet de ses recherches. Ces deux volumes font partie de la *Bibliothèque scientifique internationale*.

M. Albert Gaudry, l'éloquent et sympathique professeur du Muséum, continue ses belles études sur les animaux fossiles, dans le but de montrer les relations des espèces des différentes époques géologiques avec celles qui vivent actuellement. L'auteur admet que la transformation des espèces et leur filiation entrent dans le plan de la création : aussi intitule-t-il son livre : *les Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques, fossiles primaires* (in-8°, librairie Savy). Il y a quelques années, il nous avait donné un avant-goût de ses travaux en nous montrant *les Enchaînements des mammifères* dans les terrains tertiaires, ouvrage qui a eu un grand retentissement. Aujourd'hui l'auteur se propose de parcourir toute la série animale. Il débute par les temps primaires, ceux dans lesquels la vie a fait sa première apparition. Nous constatons d'abord celle des êtres les plus inférieurs, les foraminifères, les polypes et les échinodermes, comprenant l'embranchement auquel Cuvier avait donné le nom de *Rayonnes*. A cette époque, les mollusques étaient représentés par les brachipodes, les bivalves, les gastropodes et surtout par les céphalopodes. Il est remarquable que ces derniers animaux possédant alors de nombreuses formes aujourd'hui éteintes, aient inspiré à M. Barrande, qui les a si complètement étudiés,

des conclusions défavorables à la doctrine de l'évolution, dont M. Gaudry est partisan. Tant il est vrai que la doctrine de l'évolution ne doit toujours être considérée que comme une hypothèse spécieuse en théorie, mais à laquelle les faits sont loin d'apporter des preuves convaincantes. Les articulés primaires sont surtout remarquables par le type si particulier des trilobites, disparu depuis cette époque. Les poissons et les reptiles primaires offrent des types fort singuliers, mais rien ne porte à croire que les derniers descendent des premiers. On voit donc que, dans ces temps où se sont déposés les terrains combrien, silurien, déronien, carbonifère et primaire, notre planète ne possédait ni oiseau ni mammifère.

Quelles que soient ses idées théoriques, il n'en est pas moins vrai que M. Gaudry a fait un volume fort intéressant et capable d'ouvrir bien des horizons inconnus à tous ceux qui se donneront la peine de le parcourir,

L'ouverture de l'exposition des insectes utiles ou nuisibles donne un vrai regain d'actualité à l'*Encyclopédie d'histoire naturelle* du docteur Chenu, cette publication si estimée dans laquelle six volumes, sur vingt-deux, sans compter les tables, sont consacrés aux insectes. On sait que la plupart des types sont admirablement figurés. Les deux volumes contenant l'histoire des papillons diurnes et nocturnes (librairie Didot) sont particulièrement intéressants.

Docteur Tison.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La grave et douloureuse nouvelle de la maladie de M. le comte de Chambord est venue tout à coup faire diversion aux incidents courants de la politique, aux préoccupations accoutumées de l'opinion. Dans le bruyant train de choses qui emporte chaque jour le pays, la pensée de l'auguste exilé de Frohsdorff n'occupait guère que ceux qui, fatigués et humiliés des excès de la république, aspiraient après lui comme après le restaurateur nécessaire de l'ordre social. Pour ceux-là, il était le salut, la suprême espérance; et plus le mal public s'aggravait, plus ils s'attachaient au prince qui leur paraissait seul capable d'y mettre fin. Les autres, le plus grand nombre, ou ne voyaient en lui qu'un obstacle au rétablissement d'un régime mixte de monarchie et de libéralisme, ou le considéraient comme le représentant d'un gouvernement à jamais fini et dont la république n'avait aucunement à s'inquiéter.

Et cependant l'émotion universelle que l'éventualité de la mort de M. le comte de Chambord a causée, montre quelle place le noble héritier des Bourbons tient encore dans la politique et dans l'opinion. Il semblait oublié, fini, impossible, et jamais il n'a été plus vivant que depuis qu'une menace de mort plane sur son exil. Le danger de le perdre a mis au jour la crainte secrète des souteneurs de la république, l'espérance intime des amis de l'ordre de le voir un jour revenir en roi, en sauveur. Il fallait cette expérience de la maladie pour faire voir combien la France, quoique soumise à un long régime de république, est encore attachée par le fond à la monarchie.

Mais que vont devenir ces jours si précieux à la France honnête? Les mauvaises nouvelles du commencement ne laissaient guère d'espoir; le mal subit, inattendu, déconcertant même pour la science des premiers médecins de Vienne, qui ne sont pas encore

parvenus à le déterminer au juste, semblait sans remède. Depuis, les intermittences de la maladie ont rendu quelque confiance et rattaché plus vivement au prince les affections et les sympathies de tous ceux qui comprennent le malheur qu'il y aurait à le perdre. En ce moment, la France chrétienne et royaliste est en prières. Partout des messes ont été dites pour l'auguste malade, des neuvaines sont commencées, des pèlerinages se font. Si la France mérite un miracle, les meilleurs de ses fils n'auront pas manqué de le demander à Celui qui dispose souverainement de la vie des princes et du salut des Etats. Ce pieux mouvement rappelle les temps de foi et d'affection pour le monarque où le peuple demandait instamment à Dieu la guérison de ses rois. N'est-ce pas aux pieuses supplications de la nation tout entière que Louis XV lui-même dut le retour à la santé? Une grâce n'a jamais été plus nécessaire ; mais la France, qui a si longtemps refusé le salut qui lui était offert, la France, devenue responsable des fautes de son gouvernement et si coupable elle-même, est-elle digne de la faveur que tous sont loin de solliciter?

Le sentiment catholique et français répugne à envisager les conséquences de la mort de M. le comte de Chambord. Non seulement le descendant des Bourbons est le dépositaire d'un droit que l'hérédité lui a conféré, mais il est aussi le représentant d'un principe de gouvernement dans lequel la France eût trouvé les conditions d'une véritable restauration sociale. Son grand titre auprès de tous ceux qui voudraient en finir avec la Révolution, c'est qu'il personnifie pleinement l'ordre chrétien. Avec lui la France fût rentrée dans ses voies traditionnelles. Par ses actes, par ses paroles, le comte de Chambord a donné de lui l'idée qu'il saurait reconstituer la société, si profondément troublée depuis un siècle, sur ses bases nécessaires, en s'appuyant sur l'autorité et sur la religion, qui sont la première condition de vie, de paix et de prospérité des Etats, en même temps que le vrai fondement des libertés publiques.

Verrait-on se réaliser sans lui cette conception si juste et si salutaire d'un ordre social absolument opposé aux théories révolutionnaires, et si différent des pratiques des gouvernements modernes? Suffirait-il pour refaire la France, d'un roi honnête, chrétien même dans son for intérieur, mais imbu des idées libérales du temps, élevé dans les préjugés du parlementarisme, et qui croi-

rait régner au mieux en ne gouvernant pas ? En se rendant à Froshdorff, auprès de l'auguste malade, les princes d'Orléans ont donné une nouvelle preuve de leur soumission au chef de la Maison de France et de la sincérité de cette réconciliation qui avait été saluée il y a dix ans comme le gage du rétablissement de la monarchie. En même temps qu'ils se sont montrés des cousins soumis et affectueux, ils ont consolidé les titres de succession de la Branche cadette.

Mais, si Dieu avait résolu de rappeler à lui, malgré tant de ferventes prières, un prince dont la France a paru ne pas vouloir et qui se montre si peu digne de lui, ce ne serait pas une consolation à une si grande perte, d'avoir dans M. le comte de Paris un successeur légitime de la couronne, il faudrait être assuré de trouver en lui un continuateur de la pensée de M. le comte de Chambord, héritier de la politique royale et chrétienne de cet admirable prince qui eût ouvert pour la France une ère nouvelle.

Le moment n'est heureusement pas venu d'envisager les suites d'un malheur dont la seule pensée remplit d'angoisse tous les cœurs vraiment patriotiques. Le parti régnant s'en préoccupe avec le sentiment du danger qu'un rapprochement plus étroit entre les deux fractions du parti monarchique ferait immédiatement courir à la république. D'une part, les amis des princes d'Orléans deviendraient des royalisles plus ardents et plus actifs, et de l'autre, beaucoup d'hommes à préjugés qu'effrayait la pure royauté du droit divin et du drapeau blanc iraient avec empressement à une monarchie d'étiquette libérale et constitutionnelle. L'ouverture de la succession du comte de Chambord provoquerait nécessairement aussi une action plus énergique du parti impérialiste. Le prince Jérôme Napoléon, à qui l'on attribue d'ambitieuses velléités de conquérir le pouvoir, se trouverait mis en demeure, par l'avènement du comte de Paris, d'opposer au droit héréditaire ses prétentions de chef du parti de l'appel au peuple. Il y aurait manifeste contre manifeste. Plus la compétition serait vive, plus la république semblerait condamnée à céder la place à celui des deux partis qui l'emporterait. La lutte désormais concentrée entre les princes d'Orléans et les Bonaparte, entre la monarchie ramenée à l'unité autour du comte de Paris et l'empire obligé de se faire un aussi avec le prince Jérôme, cette lutte décisive d'influence et d'action amoindrirait de plus en plus la république et ne laisserait voir

comme solution définitive que le triomphe de la monarchie ou de l'empire.

Dieu veuille épargner cet ennui à la république! car si elle devait perdre de ses chances de durée par la fusion des deux groupes monarchiques, la France perdrait bien plus encore de ses espérances de salut par la mort du prince qui semblait providentiellement réservé pour la relever des abîmes de la Révolution. Sans doute, M. le comte de Paris succéderait légitimement, par droit héréditaire, au chef de la Maison de la France, et cette espèce d'investiture du lit de mort qu'il aurait reçue dans les bras de l'auguste moribond lui serait un titre de plus créé par la magnanimité et la touchante affection du petit-fils de Charles X; sans doute, aussi, monté sur le trône, il y apporterait les qualités de l'homme et du chrétien qu'il a su faire apprécier dans sa vie privée; mais son règne, pour être vraiment bon et salutaire, aurait eu besoin d'être préparé par celui du comte de Chambord en qui il aurait trouvé l'enseignement et l'exemple. Que Dieu donc daigne entendre les prières des siens et accorder à la France la guérison de son roi! Ce gage de miséricorde sera aussi le signe du salut.

Si la république était conduite par des chefs de bon sens, qui ne fussent pas seulement des hommes de parti, elle comprendrait, à l'émotion causée par la maladie de M. le comte de Chambord, combien il lui importe d'être sage pour durer. Elle compte beaucoup d'adhérents; mais elle a peu d'amis en dehors de ceux qui ont intérêt à se servir d'elle. L'estime lui manque autant que la sympathie. Aucun gouvernement n'a eu moins d'appui, aucun ne serait exposé à tomber plus soudainement. Elle a beau compter douze années de vie nominale, elle n'offre aucune des conditions d'un régime durable et définitif. Les espérances secrètes, les pensées intimes du plus grand nombre sont tournées vers la monarchie. La république n'a pour elle que la plèbe des villes et la masse indifférente aux affaires politiques, qui l'accepte comme le gouvernement établi. Sa seule force serait de ne commettre aucune de ces fautes qui aliènent l'opinion, ni de se livrer à aucun de ces excès qui finissent par soulever la réprobation publique. Le comprendra-t-elle jamais? A la suite de la lettre de Sa Sainteté Léon XIII à M. Grévy, il semble qu'une sorte d'apaisement se soit produit dans le domaine religieux. On ne signale aucune nouvelle suppression de traitement, aucune récente vexation administrative envers le clergé et même

le conseil d'État, ayant à statuer sur la question d'affectation du séminaire de Sens, a annulé un décret du président de la république. Bien plus, on parle de communications confidentielles du gouvernement, invitant les évêques à la conciliation, et promettant, de son côté, la neutralité scolaire.

Combien cela durera-t-il? et que valent ces dispositions hypocrites, ces promesses équivoques? Ce que la république n'a pas compris dès le début, elle ne peut plus maintenant le réaliser. Son premier intérêt était de vivre en paix avec l'Église, de ne pas soulever contre elle les catholiques, de ne pas engager imprudemment la guerre avec les consciences. Rien ne lui a causé plus de tort que la politique de persécution : elle croyait s'en faire un titre de faveur auprès du suffrage universel, et y trouver un élément nouveau de force, elle n'a réussi qu'à tourner contre elle tous les catholiques, tous les conservateurs, sans même contenter ceux à l'instigation desquels principalement cette funeste politique a été suivie. Aujourd'hui Rome a parlé, la voix du chef de l'Église est venue jeter le trouble parmi les persécuteurs. Le gouvernement est, dit-on, fort embarrassé de la réponse à faire à la lettre du Souverain Pontife. Que peut-il dire pour sa justification ou seulement alléguer pour son excuse? La plupart des mesures de persécution prises en ces derniers temps contre la religion et le clergé, et notamment la suppression des traitements ecclésiastiques, sont des atteintes évidentes au Concordat que le Pape accuse le gouvernement d'enfreindre. Même s'il essayait de contester la légitimité des plaintes du chef de l'Église, le gouvernement ne pourrait se refuser, dans son propre intérêt, d'y faire droit pour l'avenir. C'est le conseil même de ses amis. Le *Journal des Débats* ne l'y exhortait-il pas ces jours-ci d'une manière fort significative? « Il n'y a pas à le dissimuler, disait cet organe officieux, les rapports sont, dans nos pays, un peu tendus entre l'Église et l'État. La lutte n'est ni imminente, ni même probable, mais la situation de paix armée qui indigne les croyants, qui afflige les politiques, ne saurait se prolonger indéfiniment. » Et le *Journal des Débats* concluait en ces termes : « Il est aisé de faire immédiatement cesser les défiances et de rétablir un *modus vivendi* acceptable pour tous. Il suffirait de *renoncer à cette politique un peu mesquine des suspensions de traitement par décision administrative*. Quelle que soit la légalité de ces mesures, outre qu'elles sont peu efficaces, puisque le clergé

retrouvera en quêtes et en aumônes beaucoup plus qu'il ne perd; outre qu'elles sont impolitiques, puisqu'elles aliènent au gouvernement même ceux qu'elles n'atteignent pas, mais qui se considèrent comme solidaires des persécutés, elles ont encore le grave inconvénient d'apparaître comme de médiocres palliatifs à tous les partisans de moyens plus radicaux. « Application sincère et libérale du Concordat, *abandon de la petite guerre administrative*, fermeté et esprit de conciliation dans les relations avec l'Église, telle doit être la politique religieuse de la république. Cette politique, elle est imposée au gouvernement par la raison, par la nature des choses, par de récents et significatifs incidents; elle l'est plus encore par la situation de l'Europe. »

Si ces lignes expriment autre chose qu'une appréciation personnelle, on peut en inférer que le gouvernement a compris l'importance de la lettre du Saint-Père et la gravité de la situation qu'il a si témérairement créée. La crainte deviendrait pour lui le commencement de la sagesse. Mais le gouvernement n'est maître de rien aujourd'hui; le ministère dépend de la majorité et celle-ci se croit obligée, pour conserver la faveur électorale, de persévérer dans cette politique antireligieuse que les agissements d'un petit nombre de meneurs lui font prendre pour l'expression des vœux du pays. Que lui importent les rapports de la France avec le Pape; que lui importent les conséquences, au point de vue des affaires extérieures, d'une rupture ouverte avec le Saint-Siège, pourvu qu'elle se croie sûre d'être réélue? Cependant, certains signes de l'opinion, entre autres le nouvel avantage obtenu par les conservateurs à la dernière élection municipale dans l'arrondissement de Passy, lui sont un avertissement des mécomptes qu'elle s'expose à rencontrer aux prochaines élections.

Qu'a-t-elle fait, d'ailleurs, pour le pays cette majorité républicaine? Les finances sont dans le plus grand désordre; le budget actuel, comme le précédent, se présente avec un déficit considérable; il n'y a plus d'argent nulle part et l'on en est aux derniers expédients pour équilibrer sur le papier les dépenses et les recettes. A la veille des vacances, le budget n'est pas encore déposé. Il faut attendre que les Chambre aient statué sur les conventions engagées avec les compagnies de chemin de fer au sujet de l'exécution du plan des grands travaux publics de M. de Freycinet; le budget extraordinaire de 1884 dépend absolument, en

effet, du sort de ces conventions. Les travaux publics votés dans un but purement électoral, il faut les exécuter. Or, le ministre des finances a déclaré devant la commission des chemins de fer qu'étant donnée la situation du Trésor, l'État ne pourrait pas effectuer lui-même les travaux de construction de nouvelles lignes. Et ce ne sont pas les seuls. Il y a les travaux des ponts, des canaux, des écoles, des chemins vicinaux, pour l'exécution desquels il faudra aussi trouver des ressources. L'argent manque absolument. L'État n'ose plus recourir à l'emprunt qui seul pourrait lui procurer les milliards nécessaires à l'achèvement de ses folles entreprises. La conversion de la rente a ruiné son crédit ; sa folle politique, sa mauvaise gestion des deniers publics, sa main mise sur l'argent des caisses d'épargne, lui ont fait perdre toute confiance. Force lui est de traiter avec les grandes compagnies de chemin de fer, même au détriment de ses droits de rachat. Ces conventions sont devenues la clef de route de tout l'édifice financier de la république. L'État est engagé pour une longue période dans d'immenses travaux pour lesquels il n'a pas, comme l'on dit vulgairement, le premier sou. Cette situation est aussi désastreuse pour les finances publiques que préjudiciables aux affaires. Le gouvernement presse le vote des conventions ; au besoin le ministère en ferait une question de cabinet. On retardera, s'il le faut, l'ouverture des vacances ; on reculera l'époque des élections aux conseils généraux et de leur session-annuelle. La Chambre, malgré quelques velléités de résistance, se montre assez disposée à accorder au ministère tout ce qu'il demande, dans l'intérêt même du parti. M. Tirard a déclaré que le vote des conventions était attendu avec impatience par le monde des affaires. Il y va de l'intérêt suprême de la république. Il faut en croire le ministre des finances qui assure que la perspective d'avoir tous les ans un emprunt d'État de 6 à 700 millions, pendant dix ans, jette le trouble dans les esprits et dans les intérêts et entraîne les capitaux vers les valeurs étrangères, si bien que selon ses propres expressions le rejet des conventions provoquerait un « véritable effondrement. »

Voilà où en sont les finances sous la république. Les libertés ont encore une pire condition. La liberté religieuse n'est plus pour les catholiques qu'un vain mot inscrit dans le Concordat, en attendant que le Concordat lui-même soit supprimé. La république actuelle n'aura pas d'autre histoire que celle des attentats successifs qu'elle

a commis contre les institutions et les croyances chrétiennes. Dans son zèle de laïcisation, qui n'est qu'une forme de persécution, elle n'a même pas épargné les hôpitaux. Au Sénat, la minorité a fait un dernier effort pour sauver les aumôniers établis dans ces asiles de la souffrance et de la misère. L'interpellation de M. Bérenger sur la liberté religieuse n'a même pas trouvé grâce devant les républicains au chevet du lit des malades. Car la suppression des aumôniers dans les hôpitaux, c'est en réalité la suppression des pratiques religieuses pour les malheureux que la maladie ou l'infirmité y retient, c'est surtout la privation pour les moribonds des derniers secours de la religion et l'impossibilité d'une suprême réconciliation avec Dieu par le ministère du prêtre.

Il est vrai que la république ne traite guère mieux les libertés politiques et municipales que la liberté religieuse. Elle n'a fait que développer ce régime de centralisation à outrance issu de la Révolution, et elle y a ajouté en plus toute une tyrannie administrative exercée de haut en bas par une armée de fonctionnaires dont le zèle est perpétuellement surexcité par la crainte d'une disgrâce ou l'appât des faveurs. La nouvelle loi municipale que la Chambre des députés vient de voter en première lecture, au milieu de l'indiférence publique, n'apportera pas encore au pays la liberté municipale. Celle-ci, à vrai dire, trouverait difficilement sa place dans l'organisation politique et administrative de la France et l'expérience qu'on en ferait en ce moment ne serait guère favorable. C'est la république qui est l'obstacle à la réforme sociale qui permettrait d'établir la liberté. Elle est le despotisme démagogique, elle ne peut pas fonder la liberté municipale. La seule innovation de quelque importance de la nouvelle loi en délibération, et qui ait l'apparence d'une réforme libérale, consiste dans la publicité des séances des conseils municipaux.

Avec les idées et les mœurs républicaines elle ne peut être que mauvaise. L'esprit public est trop perverti par les mauvaises passions et le pays trop divisé par la politique pour supporter une pareille mesure. L'institution municipale dépend essentiellement de l'organisation gouvernementale. La république ne comporte ni la publicité des séances des conseils municipaux ni l'autonomie des communes. La publicité des séances ne servira qu'à faire des conseils municipaux autant de petites assemblées politiques et à transporter dans les plus humbles salles de mairie les luttes, les passions et les troubles des Chambres.

Il est curieux de constater une fois de plus ce que deviennent, sous le régime républicain, les libertés et les prérogatives parlementaires inscrites dans la Constitution. La principale est assurément la prérogative réservée au Parlement de décréter la guerre et la paix. A quoi sert-elle? Pour la seconde fois, le gouvernement ne vient-il pas, de son autorité privée, d'engager la guerre sans que les Chambres puissent faire autre chose que de voter les crédits nécessaires à l'entreprise? L'expédition du Tonkin, quelque légitime et bonne qu'on la veuille croire, s'est faite dans les mêmes conditions que celle de la Tunisie, sans l'intervention du Parlement, sans la garantie d'un vote publié rendu après examen et discussion.

Un journal républicain lui-même s'en étonne et c'est bien le sentiment général qu'il exprime : « Sans doute, dit-il, à l'heure présente, après les fautes commises, après la guerre commencée et, surtout, après la tragédie d'Hanoï, il était difficile, impossible même, de ne pas venger et nos morts et notre échec. Mais comment se fait-il que, sans l'autorisation du Parlement et, pour ainsi dire, à son insu, le drapeau de la France ait pu se trouver irrévocablement engagé? Que devient le droit du Parlement et que devient la sécurité de la paix nationale si le gouvernement peut, à son gré, préparer, engager, commencer une guerre, sauf à venir dire ensuite au Parlement : « Vous seul avez le droit de déclarer la guerre; seulement, il n'est plus possible de l'éviter. »

Mise en demeure de se prononcer après coup sur l'expédition de Tunisie, la Chambre a ratifié la guerre sous la forme d'un ordre du jour de confiance voté à une grande majorité, à la suite d'une interpellation. Sa facilité à absoudre la conduite du gouvernement, la rend complice de l'excès de pouvoir de celui-ci. Son vote prouve manifestement au pays, que malgré la Constitution, malgré la soi-disant sauvegarde du régime parlementaire, le gouvernement a le pouvoir d'engager à son gré les intérêts, l'honneur, l'argent, le sang du pays. Il l'a fait pour la Tunisie, il l'a fait pour le Tonkin. Qui l'empêchera de le faire demain en Europe avec l'Angleterre, avec l'Allemagne? Et voilà où en sont nos libertés! Voilà ce que la république en fait, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux!

L'interpellation n'a, du reste, rien appris de nouveau sur l'affaire du Tonkin, quoique le ministre des affaires étrangères ait consenti à en reconnaître la nécessité. On pouvait croire après cela que M. Challemel-Lacour serait le premier à faire la lumière sur un

incident aussi grave et resté encore aussi obscur. Le ministre s'est borné à exposer, pour la troisième fois, l'historique de la question du Tonkin, refusant d'ailleurs de s'expliquer sur le but du gouvernement, s'il en a un, ainsi que sur les conséquences de l'expédition. Tout ce que l'on a appris, un peu plus positivement, c'est que le cabinet avait refusé de ratifier le projet de traité avec la Chine, préparé par M. Bourée, parce qu'il mettait le Tonkin sous le protectorat simultané de la Chine et de la France. C'était peut-être une solution préférable à un conflit avec le Céleste Empire, car, quoique M. Challemel-Lacour se soit porté, en quelque sorte, garant des dispositions pacifiques de la cour de Pékin, il ne paraît pas jusqu'ici que les négociations avec la Chine, dans lesquelles la Russie refuse à son tour d'intervenir comme médiatrice, soient en voie d'aboutir. Le ministre des affaires étrangères a bien promis de convoquer au besoin les Chambres, s'il surgissait des difficultés, mais ce serait pour les mettre, encore une fois, en présence d'un fait accompli.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

22 *juin.* — Sa Sainteté Léon XIII, par l'intermédiaire de Mgr di Rende, nonce apostolique, adresse au Président de la République française une lettre relative aux mesures de persécution religieuse déjà appliquées et à celles dont l'Église de France est encore menacée.

Ce document, d'une assez grande étendue, est conçu dans un ton cordial et bienveillant. Le Saint-Père retrace la situation pénible et dangereuse faite à l'Église de France par la politique religieuse de ces dernières années. Il en rappelle les diverses phases depuis l'exécution des décrets contre les religieux jusqu'aux récentes mesures contre le clergé séculier, et signale les lois hostiles encore en préparation. Il reconnaît les assurances pacifiques données à diverses reprises par le gouvernement, en exprimant l'espoir que leur exécution pratique empêchera un conflit douloureux qui serait également funeste aux intérêts de l'État et au bien de la religion. En terminant, Léon XIII prie M. Grévy de bien vouloir user de sa haute influence pour arrêter le cours d'une politique funeste qui troublerait la paix entre l'Église et l'État.

23. — M. Tirard est élu sénateur inamovible en remplacement de M. Laboulaye, décédé.

Le procès de Louise Michel et consorts se déroule devant la Cour d'assises de la Seine et se termine par la condamnation des inculpés.

24. — Election législative dans l'Ardèche au profit d'un candidat radical.

Un arrêté du gouverneur de Saïgon expulse les consuls d'Annam convaincus de conspirer contre la domination française.

La Sacré Congrégation des Rites, dans une note communiquée au *Moniteur de Rome*, explique le sens et l'étendue de la liberté laissée aux recherches dans le domaine du chant liturgique, après le récent décret de la Sacrée Congrégation.

Les députés de la Seine se réunissent, sur la convocation de M. Barodet pour examiner la question de savoir si ceux d'entre eux qui représentent des arrondissements peuplés de plus de cent mille habitants et ont, à ce titre droit à un député de plus, doivent donner leur démission, en vue d'obliger le gouvernement à proposer un nouveau sectionnement de ces circonscriptions.

Avant de prendre une décision à cet égard, les députés de Paris émettent l'avis qu'il y a lieu de consulter les députés des départements qui se trouvent dans le même cas que le département de la Seine.

25. — Son Eminence le cardinal archevêque de Paris adresse à MM. les curés qui ont sur leurs paroisses des établissements hospitaliers, la lettre suivante, à l'occasion de la suppression prochaine des aumôniers des hôpitaux et hospices du département de la Seine.

« Monsieur le Curé,

« J'ai reçu, il y a peu de jours, la confirmation d'une douloureuse nouvelle qui circulait depuis quelque temps : le 1er juillet prochain, les aumôniers des hôpitaux et hospices du département de la Seine recevront l'ordre de quitter ces établissements ; leur emploi sera supprimé ; le culte cessera d'être célébré dans les chapelles qu'ils desservent, les malades qui demanderont expressément à voir un prêtre devront s'adresser à l'administration qui fera prévenir le Curé de la paroisse.

« Il n'a pas fallu moins qu'une communication officielle pour m'amener à croire qu'on en pût venir là. Tant de raisons d'équité, de légalité, de convenance, d'intérêt public, de charité, de sagesse politique, se réunissaient pour écarter une telle mesure, que je voyais dans les bruits qui l'annonçaient comme imminente l'expression d'une opinion de quelques esprits extrêmes, plutôt que l'indication d'un projet formé ou agréé par l'autorité supérieure.

« Au moment où cette décision va s'exécuter, il convient d'en rappeler les antécédents, afin que les responsabilités soient nettement établies. Un rapide exposé des faits suffira pour vous faire bien connaître la vérité d'une situation qu'on s'efforce de dissimuler aux yeux du public étonné et péniblement ému.

« La question de la suppression des aumôniers a été soulevée par le Conseil municipal de Paris. Cette assemblée affiche trop hautement son hostilité à tout ce qui est religieux, pour qu'on ait à craindre de manquer d'égards envers elle en lui attribuant des sentiments et des intentions dont elle se glorifie. Résolu d'exclure la religion des asiles de la souffrance, comme il l'avait exclue des écoles, le Conseil municipal s'est heurté d'abord à la résistance de l'administration. Alors il a eu recours aux moyens de pression financière : l'Assistance publique à Paris reçoit, vous le savez, de la ville une subvention considérable. Le Conseil municipal intervient à ce titre dans le vote du budget de l'Assistance. Deux années de suite, il a rejeté les articles de ce budget relatifs à l'entretien du culte et des aumôniers dans les établissements hospitaliers. Deux ministres de l'intérieur ont successivement rétabli d'office les crédits supprimés. En outre, la prétention du Conseil, qui croyait pouvoir refuser l'ensemble de la subvention, si l'on ne déférait pas à sa volonté, a été reconnue mal fondée en droit.

« Pendant toute la durée de ces litiges, je n'ai pas cessé de rappeler, tantôt à M. le Ministre de l'intérieur, tantôt à M. le Ministre des cultes, quelquefois à M. le Président de la République lui-même, les graves considérations qui recommandent le maintien de l'état de choses actuel.

« On avait invoqué la liberté de conscience pour justifier la nouvelle mesure. J'ai montré que la liberté de conscience n'avait rien à craindre de la présence des aumôniers, qui n'imposent et ne peuvent imposer leur

ministère à personne, et qu'elle avait tout à redouter de leur absence, à cause des difficultés extrêmes que les malades auraient à surmonter pour satisfaire, en appelant un prêtre du dehors, au devoir de leur conscience.

« On a plusieurs fois protesté d'un respect scrupuleux pour les intentions des malades qui demanderaient les secours religieux : je me suis permis de rappeler qu'il ne suffisait pas de multiplier dans des discours publics de semblables déclarations, et que le seul moyen pratique et sérieux de garantir le droit des consciences était de maintenir un état de choses que la raison et l'expérience ont jusqu'ici reconnu nécessaire.

« On a dit que les malades des hôpitaux n'ont pas plus de droits ni de besoins que ceux qui sont soignés à domicile, et que par conséquent le ministère du clergé des paroisses, qui suffit aux uns, devait aussi suffire aux autres. J'ai répondu que, dans les paroisses, les malades forment une petite minorité de la population, tandis que dans les hôpitaux ils sont la population tout entière ; qu'un hôpital est une paroisse de malades, un hospice une paroisse de vieillards et d'infirmes, empruntant sa population à tous les quartiers de la cité, souvent même aux diverses provinces de la France ; qu'ainsi l'assimilation entre les malades des établissements hospitaliers et ceux qui demeurent en ville ne pouvait se soutenir, et que mettre à la charge du clergé d'une seule paroisse, outre le soin des malades résidant sur son territoire, le soin de tous ceux qu'abrite l'hôpital voisin, c'était lui demander plus que son ministère déjà accablant ne lui permet d'embrasser, c'était condamner en fait les malades des hôpitaux à manquer de secours religieux.

« On avait allégué l'exemple de quelques villes où les hôpitaux sont desservis au spirituel par le clergé paroissial. J'ai fait remarquer que ce service était possible dans de petits hôpitaux, qui ne recueillent qu'un nombre très restreint de malades ; mais qu'à Paris, où les établissements hospitaliers comptent des milliers de malades, où les paroisses ont jusqu'à cinquante et soixante mille habitants, un semblable service n'était pas praticable ; qu'on chercherait vainement un exemple d'un tel état de choses, non seulement à Paris, mais dans une grande ville quelle qu'elle soit ; que la nécessité d'un service intérieur partout où les malades, les vieillards et les infirmes sont réunis en grand nombre, n'avait jamais été contestée jusqu'à ce jour, ni en France où depuis le rétablissement du culte chaque hôpital, chaque hospice a toujours eu son aumônier et sa chapelle, ni dans aucun autre pays catholique ; et qu'on était mal venu à déclarer tout à coup superflu ce que tout le monde jusqu'ici avait estimé nécessaire.

« En outre, j'ai fait observer que les nouveaux projets, sur un point essentiel, manquaient absolument de précédents ; car on ne se contente pas de faire cesser la résidence de l'aumônier, on veut encore interdire au prêtre du dehors l'entrée de l'hôpital, à moins qu'il n'ait été expressément appelé par un malade. Or, là même où le peu d'importance de l'établissement n'exigeait pas la résidence de l'aumônier, on a toujours admis jusqu'ici la nécessité de visites périodiques faites par le prêtre chargé du soin spirituel des malades ; c'est la règle tracée et prescrite par l'Eglise elle-même dans ses ordonnances. Le malade a besoin de connaître le prêtre et

de voir en lui un ami et un consolateur avant de lui ouvrir les secrets de son âme. Si le prêtre demeure pour lui un étranger, ce n'est pas quand il sera accablé par le mal, incapable de se rendre compte de son état, qu'il trouvera en lui-même l'inspiration et le courage d'appeler un secours, qui ne lui sera point offert, d'invoquer l'assistance d'un homme qu'il n'a jamais vu, et de confier à des fonctionnaires ou à des serviteurs indifférents le désir caché qui le tourmente. Ainsi le malade, séparé de sa famille et de ses amis, abandonné à lui-même, sera destitué de tout conseil et de tout secours : il n'aura aucun moyen de se préparer à la mort, aucune ressource pour se réconcilier avec Dieu. Quand on pense que, selon les enseignements de la foi, la destinée éternelle de l'homme dépend des dispositions où la mort le surprend, on est saisi d'une profonde tristesse, et l'on ne trouve d'autres mots que ceux de cruelle intolérance pour qualifier les innovations qui se préparent.

« On annonce l'intention de fermer les chapelles en même temps qu'on supprimera les aumôniers. La logique le veut ainsi, car tout lieu où s'exerce le culte doit être placé sous la garde d'un prêtre. Mais j'ai dû rappeler que l'existence d'une chapelle a toujours été regardée comme le complément nécessaire d'un hôpital ou d'un hospice; qu'il faut y conserver la sainte Eucharistie pour le viatique et les objets sacrés nécessaires à l'administration des sacrements; qu'on doit y dire la messe le dimanche pour les convalescents et les infirmes, trop faibles pour aller chercher au dehors, à une distance souvent très grande, les offices paroissiaux; que la fréquentation de la chapelle, les instructions qu'on y donne, les chants, les cérémonies du culte, sont pour les affligés incapables de travail et condamnés à l'isolement, la meilleure des consolations et quelquefois aussi un puissant auxiliaire du traitement destiné à leur rendre la santé.

« On alléguait sans cesse la volonté persistante du conseil municipal : j'ai répondu que cette assemblée, qui vote d'énormes dépenses pour l'embellissement de la capitale, pour l'entretien des théâtres, pour les fêtes publiques, et qui perçoit sur le luxe des habitants d'énormes revenus, montrerait bien peu de respect et de dévouement pour le peuple, si elle persistait à refuser les modestes subsides destinés à procurer aux malades, aux vieillards, aux infirmes de la classe pauvre, les consolations et les secours de l'ordre le plus élevé; qu'un tel déni de justice et de pitié serait sévèrement jugé par l'opinion et déshonorerait aux yeux de la France et des nations étrangères cette capitale qui veut marcher à la tête de la civilisation.

« Enfin, je n'ai pas négligé de rappeler que le premier devoir d'une administration qui a d'immenses misères à soulager, était de ne pas décourager la charité, qui lui fournit ses meilleures ressources. Or, personne n'ignore d'où provient la fortune de nos hospices; non seulement cette partie de la dotation hospitalière que l'ancien régime a léguée au nouveau, mais celle même qui s'est formée et s'est accrue depuis quatre-vingts ans, a pour origine une pensée religieuse; bannir la religion de l'hôpital, c'est tarir la source des libéralités que la foi inspire. Hier encore les feuilles publiques nous apprenaient un fait qui confirme ce que j'avance; un généreux bienfaiteur vient de léguer plusieurs millions aux hôpitaux d'une

grande ville de France, en mettant pour condition à ce bienfait le maintien du service religieux dans les établissements légataires. La charité chrétienne donnera à ses largesses un autre cours. L'Assistance publique ne pourra plus compter alors que sur ce sentiment vague de philanthropie qu'aucune croyance n'appuie et qui n'a jamais obtenu de ceux qu'il anime de bien grands sacrifices. Aussi ceux qui se prétendent les amis du peuple auront compromis le patrimoine des pauvres. Ce sera le plus clair résultat des changements qu'on prépare.

« Telle est, Monsieur le Curé, la substance des observations que je n'ai cessé d'adresser aux autorités compétentes et qui ont contribué à écarter jusqu'ici la mesure dont nous étions menacés.

« M. le directeur de l'Assistance publique, dans ces derniers temps, m'a écrit à plusieurs reprises pour annoncer que le service des aumôniers à l'intérieur des hôpitaux et hospices devait cesser bientôt; il me présentait cette mesure comme la conséquence nécessaire du refus des crédits par le conseil municipal et de l'approbation donnée par le chef de l'État au budget ainsi réduit. Mais ni M. le préfet de la Seine, ni M. le ministre de l'intérieur ne m'avaient fait aucune notification à cet égard, et j'avais lieu de croire que le gouvernement hésitait encore à supprimer un service si important et si nécessaire. Je savais même que des hommes politiques se proposaient d'adresser à M. le ministre une question sur ce sujet à la tribune du Sénat. La question a été posée en effet, et la réponse ministérielle n'a pas annoncé des intentions définitivement arrêtées. Lors donc que M. le directeur de l'Assistance publique me pressait d'entrer en accord avec lui sur ce qu'il appelait l'organisation du nouveau service, j'étais fondé à décliner ses propositions. Comment aurais-je pu discuter avec un fonctionnaire subordonné les détails d'une mesure que son chef hiérarchique n'avait pas prise, qu'il ne m'avait pas annoncée et que je regardais comme irréalisable? C'est seulement il y a peu de jours que M. le ministre de l'intérieur, répondant pour la première fois à mes communications, m'a fait savoir que sa pensée était conforme aux avis que j'avais reçus de M. le directeur. En même temps il m'invitait à m'entendre avec son administration sur la manière d'assurer, après le départ des aumôniers, la liberté de conscience des malades.

« Pour moi, je ne vois aucune manière d'assurer cette liberté, s'il n'y a pas dans chaque hôpital ou hospice une chapelle affectée au culte, un ou plusieurs aumôniers résidant et admis à faire régulièrement la visite des malades dans les salles.

« Supprimer tout cela, et prétendre maintenir les secours religieux, c'est se faire une étrange illusion, qu'il m'est impossible de partager.

« Toutefois, si, comme on l'annonce, cette mesure s'exécute au 1er juillet, il nous restera des devoirs à remplir : il faudra faire pour les pauvres malades tout ce qui ne sera pas rendu impossible. On a l'intention de s'adresser à vous, Monsieur le Curé, pour vous transmettre les demandes des malades. Il importe dès lors que vous soyez fixé sur la conduite que vous devez tenir. Vous auriez plus d'une raison à faire valoir pour décliner un surcroît de travail qui vient s'ajouter à votre charge pastorale déjà si

lourde, qui vous détourne d'une tâche à laquelle vous avez peine à suffire, qui vous oblige d'être nuit et jour à la disposition des malades étrangers pour la plupart à votre paroisse, réunis par centaines et par milliers dans un seul lieu, où jusqu'ici ils avaient formé un troupeau à part, ayant son église et son pasteur.

« Je comprends très bien aussi, Monsieur le Curé, la répugnance que vous pouvez éprouver à prendre aux yeux du public et des familles une responsabilité imposant des devoirs que vous serez impuissant à remplir.

« Néanmoins, comme il ne faut pas qu'une seule âme périsse par notre faute, comme nous avons épuisé tous les moyens en notre pouvoir pour conjurer le mal prêt à se consommer, comme nous sommes demeurés étrangers à toute combinaison reposant sur le fondement vicieux du système qui va prévaloir, l'intérêt des âmes exige que nous nous prêtions aux actes de notre ministère qui ne seront pas interdits, et qu'après avoir défendu les principes, nous nous montrions empressés à sauver toutes les âmes que notre zèle pourra atteindre.

« En conséquence, je vous autorise à accueillir les ouvertures qui vous seront faites par l'administration des hôpitaux et à prendre telles mesures que vous suggéreront votre dévouement et votre prudence, pour que les malades qui réclameront le ministère du prêtre n'en soient pas privés. Mais, avant de consentir à un service auquel vous n'êtes pas tenu, vous devez exiger qu'on vous laisse la pleine liberté de visiter, quand vous le jugerez utile, tous les malades professant la religion catholique, pour connaître leurs désirs et leurs intentions. Cela est prescrit dans le *Rituel* de l'Eglise qui règle le mode de l'assistance des malades. Sur ce point important vous ne pouvez pas vous en rapporter uniquement aux déclarations d'un employé, qui peut être d'une religion différente, sceptique ou libre penseur, et n'attacher aucune valeur aux pratiques religieuses.

« Sans doute ce nouvel état de choses ne pourra répondre aux besoins véritables; il portera une grave atteinte au droit des consciences et à la liberté du culte catholique, stipulée dans le Concordat. Beaucoup de malades manqueront des encouragements nécessaires; d'autres ne parviendront pas à faire arriver jusqu'à vous leur appel. Un grand nombre de ces pauvres âmes paraîtront devant Dieu sans avoir reçu les secours de la religion. Nous les recommanderons à la divine miséricorde, priant le Seigneur de suppléer, selon l'étendue de son indulgence, à l'insuffisance de leur préparation; et nous attendrons avec tristesse qu'une aussi déplorable expérience ait ouvert les yeux de ceux qui croient pouvoir la tenter, que les voix plaintives de la pauvreté, de la souffrance, de l'infirmité arrivent au cœur de ceux que nos persévérantes représentations n'ont pas eu la puissance de persuader.

« Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

« † J. Hipp. *Card.* Guibert, *archev. de Paris.* »

26. — M. Bérenger dépose, au Sénat, une nouvelle demande d'interpella-

tion sur la suppression des aumôniers dans les hôpitaux. La discussion est renvoyée à samedi.

La commission d'organisation judiciaire entend M. Buffet, qui demande l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que le barreau des diverses cours ait donné son opinion sur la question.

Un meeting anarchiste a lieu à Paris, à l'occasion de la condamnation de Louise Michel. Les plus violentes menaces sont proférées contre les jurés et les magistrats.

La liste des futurs otages est dressée, et l'on voue à la mort les bourgeois coupables d'avoir condamné les anarchistes. Les cris de : « A bas Grévy ! il faut balayer la Chambre! Il ne faut pas la remplacer! » retentissent. On décide que, le 14 juillet, des drapeaux noirs flotteront aux fenêtres en signe de deuil.

La Chambre des députés belges vote le projet de loi supprimant les exemptions accordées en matière de service militaire aux séminaristes et aux élèves des écoles normales, c'est une atteinte de plus portée à la liberté du culte catholique et au recrutement du clergé.

27. — Le choléra sévit en Égypte, notamment à Damiette et au Caire. Des précautions sanitaires sont prises en conséquence par tous les gouvernements européens pour prévenir l'invasion du fléau en Europe.

Un communiqué du gouvernement Russe annonce que les négociations entamées avec le Saint-Siège, en 1879, sont terminées à l'amiable.

28. — A la Chambre des députés, la commission relative aux écoles polytechnique et spéciale militaire rejette par cinq voix contre trois le projet de loi du général Deffis, voté par le Sénat.

29. — La commission sénatoriale de la réforme judiciaire confirme par six voix contre trois la décision de la Chambre de rendre les fonctions judiciaires incompatibles avec le mandat de député et de sénateur.

30. — Après une dernière et inutile escarmouche de l'extrême gauche, la loi sur les récidivistes est votée par 346 voix contre 80.

Au Sénat, M. Bérenger interpelle le gouvernement sur la suppression des aumôniers dans les hospices et hôpitaux de Paris, il établit avec non moins d'autorité que d'éloquence le caractère illégal et odieux de cette suppression.

M. Waldeck-Rousseau essaie en vain de justifier et d'atténuer ce qu'il y a d'impolitique, d'illibéral et de repoussant dans la mesure prise par son subordonné M. Quentin. A l'ordre du jour de blâme déposé par M. Bérenger, la majorité du Sénat répond par un ordre du jour pur et simple qui ne triomphe que par l'appoint des voix des sénateurs, ministres et fonctionnaires. C'est piteux!!!

1er *juillet.* — Une grave et douloureuse nouvelle vient jeter la consternation dans Paris et dans toute la France catholique et monarchique. Un télégramme officiel de Frohsdorf annonce que M. le comte de Chambord est atteint d'une maladie grave et imprévue qui inspire de sérieuses inquiétudes. L'auguste prince et ses amis demandent à la France d'ardentes prières.

2. — Le Comité de défense religieuse adresse la nouvelle circulaire suivante aux catholiques.

« La liberté religieuse, que vous défendez avec nous, est menacée de périls tous les jours croissants, faits pour exciter votre zèle et pour fournir un aliment nouveau à votre dévouement.

« La guerre à la foi de l'enfance se poursuit par un enseignement officiel qui viole impudemment la neutralité promise et qui prétend imposer aux consciences chrétiennes des livres condamnés par l'Eglise. Les prêtres, qui remplissent le plus élémentaire de leurs devoirs en défendant les jeunes âmes confiées à leur garde, sont arbitrairement privés de leur traitement. La commission du budget menace le clergé de nouvelles réductions de crédit qui conduisent par étapes à la suppression du budget des cultes; la commission de l'armée propose d'assujettir les prêtres et les séminaristes au service militaire; la commission des lois concordataires a combiné tout un ensemble de mesures tyranniques qui équivalent à l'abolition virtuelle du Concordat, sur lequel repose depuis quatre-vingts ans la paix religieuse du pays. Il est donc vrai de dire que nous rentrons dans la voie des persécutions, et d'assurer qu'elles porteront une atteinte profonde non seulement à la sécurité des consciences, mais encore à la tranquillité et à la prospérité intérieure de la France, à sa grandeur et à son influence au dehors.

« Il n'est pas possible de rester froids et indifférents en présence de pareils dangers, et vous sentirez certainement comme nous la nécessité de lutter par tous les moyens en votre pouvoir contre l'apathie, l'ignorance et les préjugés qui favorisent les progrès du mal. Il est urgent que le pays se réveille et voie le précipice auquel on le conduit. Pour l'éclairer, vous disposez de deux ressources : la presse et la parole, les bons journaux et les conférences.

« Il y a quelques semaines, nous avons essayé de seconder vos efforts pour la presse, en mettant à votre disposition des abonnements et des ballots de bons journaux hebdomadaires. Aujourd'hui, nous appelons votre attention sur l'utilité des conférences. Celles qui se font depuis deux ans dans tous les quartiers de Paris et de sa banlieue obtiennent un succès croissant, bien fait pour vous encourager.

« De jeunes orateurs qui n'ont pas encore paru dans nos assemblées politiques, mais qui s'y préparent en mettant leur parole ardente et convaincue au service de la vérité, réunissent autour d'eux des auditoires de 2,000 à 3,000 personnes, qui les écoutent avec bonheur et qui sortent de là instruites, fortifiées, décidées à défendre la liberté de leurs consciences. Nos adversaires eux-mêmes déclarent que c'est le vrai moyen de les combattre et nous envient l'éloquence sympathique de nos jeunes amis.

« Il n'est pas de département où l'on ne puisse entreprendre cette œuvre avec le même succès, dans les villes d'abord, puis dans les bourgs et dans les campagnes. Vous avez dans votre barreau, parmi vos magistrats démissionnaires et au milieu des catholiques dévoués qui vous entourent, des orateurs tout indiqués. Les sujets à traiter ne sont que trop nombreux, car les insensés qui persécutent l'Eglise, blessent en même temps tous les intérêts du pays, et en restant sur le grand terrain de la défense religieuse, sociale et financière, vous devez rallier autour de vous tous ceux qui veulent préserver la France et se préserver eux-mêmes d'une ruine totale. Si

vous avez besoin pour ces conférences de notre assistance et de nos conseils, ils ne vous feront pas défaut.

« Vous ne méconnaîtrez certainement pas l'importance des élections pour les conseils généraux, car nos assemblées départementales ont encore dans leurs mains une grande puissance pour contenir ou pour encourager les tendances antireligieuses de l'administration. Des catholiques ne sauraient demeurer indifférents en présence de scrutins qui peuvent exercer une si grande influence sur leur sort. Leur devoir est non seulement de voter pour les candidats dévoués à la défense de la liberté religieuse, mais encore d'éclairer ceux qui les entourent et de faire cesser la contradiction monstrueuse et fatale qui existe en ce moment entre les sentiments chrétiens des masses et leurs votes, en faveur des francs-maçons et des libres penseurs. Il faut que les populations sachent et comprennent qu'on veut systématiquement détruire la foi des nouvelles générations, supprimer le recrutement et le traitement du clergé, disgracier et frapper les fonctionnaires chrétiens, et employer à l'oppression des consciences toutes les ressources d'un budget écrasant qui ne cesse d'augmenter.

« Le jour ou chacun verra clairement le but vers lequel on nous conduit, la France sera bien près d'être sauvée.

3. — A Bruxelles, a lieu une manifestation populaire assez nombreuse, organisée par les différents cercles progressistes de la capitale et de la province, en faveur de la révision de l'article 47 de la constitution (extension du droit de suffrage.) La foule pousse quelques cris de : *La révision!* devant les hôtels des ministres, et porte une pétition chez le Président de la Chambre.

4. — Une crise religieuse éclate en Espagne et amène la fermeture du séminaire diocésain de Tarragone ; à la suite de cette mesure, les évêques de la province ecclésiastique de Tarragone adressent à leurs diocésains une lettre collective. De son côté, le Nonce apostolique publie une circulaire ordonnant aux prêtres espagnols de ne pas mêler la politique à la religion et à la charité. Le Nonce adjure la presse catholique de cesser ses polémiques religieuses qui portent une sérieuse atteinte à la foi des fidèles, et leur rappelle les devoirs de l'obéissance et la nécessité de la discipline ecclésiastique.

5. — Le Saint-Père reçoit en audience les religieuses du Sacré-Cœur des couvents de Rome. Aux paroles de vénération et d'hommage qui lui sont adressées, Sa Sainteté répond par le discours suivant :

« Nous connaissons depuis longtemps les sentiments d'attachement dévoué et de filiale soumission envers le Siège Apostolique qui sont traditionnels et si profondément enracinés dans les maisons dirigées par les religieuses qui prennent leur nom du Sacré-Cœur. Il Nous est agréable toutefois, d'en recevoir aujourd'hui de vous, très chères Filles, de nouveaux témoignages. Il Nous est agréable de voir réunies autour de Nous un si grand nombre de jeunes filles qui, sous la protection du Sacré-Cœur et sous la direction de si excellentes maîtresses, se forment au savoir, à la piété et à ces vertus qui seront leur plus bel ornement et leur sauvegarde la plus sûre dans les diverses étapes de la vie.

« Oh! qu'il est désirable, au temps où nous sommes, que le bienfait de

l'éducation chrétienne s'étende largement aux jeunes filles de la plus haute comme de la plus modeste condition sociale! La femme, dans les desseins de la Providence, est destinée à être, dans la famille humaine, un très puissant auxiliaire du bien; mais pour qu'elle réponde à cette haute mission, il est nécessaire qu'une saine et sage éducation forme son esprit et son cœur. Pénétré des principes de la religion catholique, qui seul lui a rendu ses droits véritables et l'a rétablie dans son rang d'honneur, la femme sera, dans la famille, la mère sage et avisée, soutien et sûreté de la maison; elle sera, dans la société, par l'exemple, par la parole, par la charité bienfaisante et patiente, la féconde inspiratrice des œuvres de vertu et de sainteté.

« Là au contraire où son éducation se départira des règles de l'Évangile, la femme sera une funeste occasion de corruption et de ruine dans la famille et, par la famille, dans la société.

« Voilà pourquoi les fils des ténèbres veulent à tout prix que l'éducation des jeunes filles ne soit plus inspirée, ni réglée par les maximes et les enseignements de la religion catholique et ne soit plus soumise à la maternelle vigilance de l'Église. Voilà pourquoi, par d'abondantes et fallacieuses promesses, ils s'efforcent d'exciter dans leurs âmes la vanité et de leur inspirer un sentiment d'indifférence pour la foi de Jésus-Christ, d'aversion pour les saintes et sévères lois de sa morale.

« Vous voyez par là, très chères Filles, la grande importance de l'éducation chrétienne et le devoir très rigoureux qui vous incombe de vous y appliquer sérieusement. Heureuses serez-vous, vous qui avez le bonheur d'être confiées à des directrices et à des maîtresses aussi sûres et aussi habiles que les religieuses du Sacré-Cœur, heureuses serez-vous si vous savez en profiter. Ayez toujours présent le grand bien que chacune de vous peut faire et au foyer domestique et au dehors, et travaillez maintenant à vous rendre capables de l'accomplir.

« Appliquez-vous avec diligence à l'étude; enrichissez votre esprit des utiles connaissances que l'on exige de vous et qui conviennent à votre condition. Mais que toujours aillent de pair avec une large et saine instruction l'éducation du cœur, l'exercice d'une piété profonde et éclairée, l'acquisition des vertus et surtout de la crainte salutaire de Dieu; aimez l'esprit de discipline, attachez-vous constamment à vous vaincre et à vaincre les mauvaises inclinations de la nature. Faites tout cela à la lumière de la foi, avec les armes puissantes et les secours que fournit l'Église, en suivant le lumineux exemple de vos maîtresses et de toutes celles qui vous ont précédées dans la lice et ont cueilli la palme de la victoire. Ainsi, vous serez à l'abri des périls et des embûches qui vous attendent certainement dans le monde, et vous aurez la douce consolation d'avoir travaillé pour votre bien et pour celui du prochain.

« Et afin que la grâce de Dieu donne la force et l'efficacité à vos résolutions, Nous vous accordons, du fond de Notre cœur, une très particulière bénédiction, que Nous étendons à vos familles, à toutes les religieuses et à toutes les maisons du Sacré-Cœur.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les épisodes miraculeux de Lourdes, *suite et tome deuxième de Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre. 1 vol. in-18 jésus, de 500 pages. Prix : 3 fr. 50 ; par poste : 4 francs.

Le premier volume de l'ouvrage dont la suite paraît aujourd'hui, a été non seulement le plus grand succès littéraire de notre époque, mais encore un événement social. Et l'on a pu écrire, sans nulle exagération, que ce livre a remué le monde.

Sur sa lecture, l'infaillible Chef de l'Eglise, dans un Bref solennel adressé à l'auteur, a reconnu la « lumineuse évidence » des Apparitions et des Miracles de Lourdes; sur sa lecture, d'innombrables malades sont accourus à la source sacrée et y ont obtenu leur guérison; sur sa lecture, maint incroyant a retrouvé la foi; sur sa lecture, des pèlerinages immenses se sont levés et un mouvement religieux que l'on ne peut comparer qu'à celui des Croisades, s'est manifesté tout à coup, à la grande stupeur de l'incrédulité.

Il semblerait qu'après un semblable succès, il semblerait qu'après avoir élevé un monument si incomparablement achevé, un écrivain, quelle que soit sa valeur, ne puisse plus que descendre et se montrer inférieur à lui-même. Et nous-même nous le pensions, avant d'avoir lu le second volume que nous avons sous les yeux, et qui va bientôt, lui aussi, faire le tour du monde. Mais quel a été notre heureux et profond étonnement!

Les *Episodes miraculeux de Lourdes* sont peut-être supérieurs au premier volume.

Les *Episodes miraculeux de Lourdes* ne sont pas un chef-d'œuvre, mais, nous osons le dire, une série de chefs-d'œuvre. Le *Miracle de l'Assomption*, le *Menuisier de Lavaur*, *Mademoiselle de Fontenay*, la *Neuvaine du curé d'Alger*, les *Témoins de ma Guérison*, racontent la gloire et la bonté de Dieu dans un des plus beaux et des plus charmants langages qui se puissent parler. Encore dans ce livre, Notre-Dame de Lourdes a inspiré son historien.

On y voit tour à tour, et le prêtre et l'homme du monde, et l'ouvrier et le patricien, et la jeune fille et l'épouse, et le premier Ministre et le Nonce du Pape, se rencontrer dans le cours de ces actions providentielles dont l'historien, nous tenant sous le charme, déroule à nos regards la trame incomparable. Quelle exactitude! quelle rigueur scientifique! quelle cons-

cience de recherche dans les moindres détails! quelle sagacité et quelle profondeur d'analyse! quelle vie dans ces portraits! quelle puissance dans toutes les scènes de ces drames divins! et, par dessus tout, quelle vérité! Oui, quelle vérité! Il n'est pas un seul de ces Episodes qui ne porte en tête le témoignage formel, écrit par les miraculés de la Vierge, que tout, dans ce récit, *est absolument vrai.* . Ah! si ce que disait jadis l'un des princes de la critique française était vrai pour le premier volume, c'est dix fois vrai pour les *Episodes miraculeux de Lourdes*, et nous ne pouvons que répéter aujourd'hui, en les accentuant encore, les paroles qu'il a prononcées avec sa grande autorité.

« Je dirais volontiers, écrit M. de Pontmartin, que l'irrésistible livre qui nous raconte ces prodiges, est un des plus éclatants miracles de Notre-Dame de Lourdes. Il y a eu du surnaturel dans la faveur obtenue par l'écrivain, dont les yeux furent guéris par miracle; il y en a eu dans sa reconnaissance; il y en a dans l'inspiration qui l'a guidé; il y en a dans le sentiment qui s'empare du lecteur, à mesure qu'il est entraîné par ce récit.

« On ouvre les premières pages avec une curiosité à laquelle se mêlerait aisément un reste d'appréhension et de doute. On croit pouvoir lire l'ouvrage dans les conditions ordinaires, apprécier le style, se figurer le paysage, s'intéresser au conflit de la foi candide avec l'esprit d'examen; juger les personnages, discuter à part soi le pour et le contre... Erreur! On est pris comme dans un engrenage sacré, on se sent emporté par un souffle dont la puissance tient à la fois du ciel et de la terre... Ce n'est pas l'émotion plus ou moins vive, plus ou moins passionnée, que nous donne, au théâtre ou dans un livre, une grande douleur, une grande action, un grand crime, une lutte ardente, un langage saisissant, dramatique ou héroïque; non, c'est mieux et plus. Le cœur, la conscience, l'intelligence, l'imagination, l'âme, tout est conquis en même temps. Par une illusion quasi-surhumaine, il semble que l'on devienne soi-même acteur de ce drame; témoin de ces merveilles, confondu dans ces foules où se réalise le *vox populi, vox Dei;* attiré vers la Grotte, la Source et l'Eglantier; et par-dessus tout, compagnon inséparable, familier, intime de Henri Lasserre, heureux de ses joies, enflammé par sa ferveur, contemplant ce qu'il a vu, prêt à attester ce qu'il raconte, convaincu de ce qu'il dit; ému, exalté, frémissant, uppliant, remerciant comme lui. On a soif de cette eau qui a guéri jadis sauvé, on a mal à ces poitrines qu'elle réconforte, à ces yeux qu'elle rouvre, à ces membres endoloris ou paralysés auxquels elle rend le mouvement et la souplesse. A la dernière page, ce n'est plus Henri Lasserre que l'on admire, c'est Notre-Dame de Lourdes que l'on prie. »

Les *Episodes miraculeux de Lourdes*, suite et tome deuxième de *Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre, sont en vente à la librairie Palmé, rue des Saints-Pères, 76, Paris.

Le prix du volume de 500 pages, in-18 jésus, est de 3 fr. 50.

Dans un livre intitulé : *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ*, publié en 1812, nous lisons que l'IMITATION a été traduite *en vers :*

En 1651, par le grand Corneille (Paris et Rouen);
En 1653, par l'abbé Texier, curé de Versalier (Lyon);
En 1654, par J. Desmarets (Paris);
En 1727, par le R. P. Pellegrin, de l'ordre des Servites, qui la mit « en cantiques spirituels sur les plus beaux airs des meilleurs auteurs, tant anciens que modernes. »

Après ces traductions, qui eurent leur renommée et leur vogue, excepté la dernière qui n'a pas laissé de traces, nous arrivons à celle de J. Fr. Martin de Boisville, mort évêque de Dijon ; parue en 1818 chez Renouard, à Paris. On lui trouve une certaine élégance.

Il y a quelques années, un prêtre de Saint-Sulpice, M. l'abbé Gaurel, en a aussi publié une chez l'éditeur E. Plon.

Nous ne saurions dire si cette liste des traductions françaises de l'*Imitation en vers* est complète ; mais, complète ou non, en voici une septième qui vient de paraître à la Société générale de librairie catholique, et que nous nous empressons d'annoncer.

En voici exactement le titre : ER. PERROT DE CHEZELLES : *Imitation de Jésus-Christ. Traduction littérale en vers français.*

L'auteur est un magistrat très distingué de Paris, que les muses se plaisent à distraire du Code, que la foi visite dans le temple des lois. Nous avons comparé sa traduction au texte, et nous devons lui rendre ce témoignage que la pensée de l'auteur de l'*Imitation* s'y reflète avec la même aisance que dans la prose. Ce n'est sans doute pas, dans la rigueur du terme, une traduction *littérale*, d'ailleurs impossible en vers, mais rien non plus de l'abondance ou des surcharges de la paraphrase. La rime vient sans efforts, et naturelle. Les citations des livres s'y enchâssent avec une facilité et un art qui dénotent un artiste consommé.

Comme œuvre typographique, le volume de M. Perrot de Chezelles a reçu tous les soins qui caractérisent les livres de choix sortis des presses de son imprimeur, M. Alphonse Le Roy, de Rennes. Caractères elzéviriens. Papier de luxe. Chapitres commençant toujours en belle page. Marges harmonieusement proportionnées au texte, et doublant ainsi le plaisir des yeux.

Nous y signalons encore les deux tables qui le terminent : une des chapitres suivant l'ordre ordinaire du livre, et une des matières par ordre alphabétique, et renvoyant à tous les passages concordants. Transcrivons, comme exemple, les trois premiers mots :

Abandon à la volonté de Dieu. L. I, IV, 2; et XXV, 2. — L. II, II, 1. — L. III, III, 7; XV; XXV, 5; XIX, 2; — L. IV, XIII.

Abnégation de soi-même. L. III, XXXII; et LVI, 1, 2. — L. IV, XV.

Adversités. L. I, XII, — L. II, XI, 1, 2; et XII, 3, 4, 7, 8, 10 à 15. — L. III, XVII, 4; XVIII; XIX; XXX, 4, 5, 7; XLVII; XLVIII; et XLIX, 4.

On ne saurait être plus pratique et mieux réunir sous la main tous les tré-

sors de l'*Imitation*. Cela prouve surtout que M. Perrot de Chezelles n'a pas voulu faire œuvre d'amateur, mais œuvre de foi et de piété.

Au reste, voici un témoignage devant lequel notre plume n'a pas besoin de continuer.

Lettre adressée à M. PERROT DE CHEZELLES,
par M. EDMOND ROUSSE, *de l'Académie française.*

« 8 juin 1883.

« Monsieur le président,

« Avant de vous remercier du beau livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et des mots si bienveillants que vous avez écrits sur la première page, j'ai voulu lire une partie au moins de votre grand et pieux travail, en attendant que les vacances prochaines me permettent de le relire tout entier, avec la réflexion plus intime et le recueillement qu'il faut ya pporter. Mais dès à présent j'ai assez feuilleté ces nobles pages pour en sentir toute la valeur et tout le mérite. J'y retrouve avec émotion la gravité, la simplicité, la sérénité inexprimable de votre modèle ; et comme vous le dites très justement dans votre préface, le rythme des vers, en donnant plus de relief à ia pensée, l'enfonce et la fait entrer plus avant dans l'esprit du lecteur. Permettez-moi d'ajouter, sans vouloir blesser votre modestie, que vos vers sont de cette trempe souple et forte qui fait les bonnes armes. Le souvenir de Corneille y a passé, avec ces allures plus libres que le sentiment de la vie moderne et l'art contemporain ont pu donner à notre poésie.

« Il fallait plus d'un genre de courage pour concevoir et pour accomplir, au temps où nous sommes, une entreprise dont un petit nombre d'âmes comprendront toute la portée et sentiront tout le prix, mais qui, en revanche, paraîtra si prodigieusement étrange à tant de gens! Dieu et Jésus-Christ! l'obéissance et le renoncement! la vie monastique! la prière et l'humilité! quels bizarres sujets de méditation, dans une société qui laisse chasser Dieu de ses temples et qui proscrit jusqu'à son nom; où tous veulent commander et où personne ne veut obéir; où les sollicitations et l'obséquieuse servitude des ambitions vulgaires ont remplacé les renoncements du cloître et la sainte humilité du chrétien devant la croix! Que doivent en penser, — monsieur le président, — les hommes qui tiennent à cette heure dans leurs mains la magistrature et la justice? Mais j'entends votre réponse :

« Celui que touchent peu le désir ou la peur de plaire ou de déplaire aux hommes, dans son cœur possédera la paix! »

« Vous pensez que le témoignage de votre conscience, l'estime publique, le souci d'un nom respecté, l'honneur de parler et d'écrire librement, valent bien qu'on risque quelques déplaisirs ou quelques dangers. Ce sont là des sentiments qui ne sont pas communs aujourd'hui, mais qui ne surprendront aucun de ceux qui ont l'honneur de vous connaître, et qui se souviennent des magistrats vénérés dont vous portez si dignement le nom. Souffrez seulement que je vous félicite, et je le fais avec une entière sincérité, de l'œuvre excellente que vous avez si courageusement entreprise et si heureusement

achevée. Agréez tous mes remerciements pour l'honneur que vous m'avez bien voulu faire en me l'adressant; et recevez, Monsieur le président, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

« EDMOND ROUSSE. »

Mc E. Rousse est l'éminent avocat, aujourd'hui membre de l'Académie française, qui rédigea le célèbre Mémoire relatif à l'expulsion des Congrégations religieuses. Son éloge s'adresse à l'œuvre du poète et au caractère du magistrat. Homme et livre ne méritèrent jamais mieux un si haut suffrage.

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST (*traduction littéraire en vers français*), par M. Et. Perrot de Chezelles, forme un magnifique volume in-16 carré, titre rouge et noir, caractères elzéviriens, du prix de 4 francs.

Comptoir de Commission de la Société générale de Librairie catholique.

Au moment où l'on se prépare de tous côtés à se rendre en villégiature ou aux stations balnéaires, nous pensons qu'il est utile d'offrir à nos lecteurs les services de notre Comptoir de Commission, qui fonctionne depuis bientôt cinq ans, pour toute espèce d'achat que l'on désirerait faire.

Nous pouvons fournir, au prix du gros, *ne nous servant jamais d'intermédiaires :* tentes de jardins, depuis 100 fr. jusqu'à 150 et 200 fr. — Fauteuils-Bains de mer, en osier, non capitonnés, depuis 25 fr. ; capitonnés, depuis 35 fr. — Bancs de jardin avec tente-abri, s'abaissant et se relevant à volonté, au moyen d'une manivelle, à une, deux, trois places, etc., depuis 120 fr. — Meubles en osier, chaises, tables, etc., à des prix très modérés. — Tables en fer, surmontées d'un parasol, depuis 50 fr. — Flambeaux de jardin, à 1, 2 ou 3 bougies, depuis 2 fr. 90. — Enfin tout matériel utile dans une propriété de campagne.

S'agit-il d'une partie en forêt, nous fournissons aussi tout ce qu'on peut désirer à cet effet.

Buffet de campagne à 1, 2, 3 ou 4 couverts, depuis 9 fr. jusqu'à 40 et 50 fr. — Paniers à liqueurs, avec 2 ou 4 cruchons, 4 ou 6 verres, bien plus transportables que l'antique cave, qui est forcément immobilisée par son poids et son volume, depuis 14 fr. 50 jusqu'à 25 et 30 fr. — Couteaux-couverts, contenant cuiller, fourchette, tire-bouchons, depuis 5 fr. 25.

Nous recommandons particulièrement les pharmacies de campagne, si utiles lorsque l'on est loin de tous secours immédiats; une piqûre, une morsure (qu'il faut attaquer vivement avant l'arrivée d'un médecin). Trois modèles existent : le nº 1, 25 fr. ; le nº 2, 40 fr ; le nº 3, 60 fr.

Pour la partie récréative, nous sommes à même de fournir :

Jeux de tonneau depuis 14 fr. ; passe-boules depuis 7 fr. — Jeu de bagues à 9 ou 12 anneaux, depuis 9 fr. — Jeu de croquets à 2, 4, 8 ou 12 personnes, depuis 14 fr. — Installation de gymnases complets, etc., etc. Lanternes vénitiennes pour illuminations *a giorno*, depuis 45 centimes. — Feux d'artifice de Ruggieri, depuis 25 fr.

Heureux de servir d'intermédiaires, et aux conditions les plus modérées, nous ne prélevons qu'une simple commission de 3 0/0 sur chaque facture.

Adresser les demandes à M. V. Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris. Avoir bien soin d'indiquer la gare la plus rapprochée qui dessert la localité. Le port et l'emballage sont toujours à la charge du destinataire.

AVIS AUX TOURISTES

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient d'organiser des *Voyages d'excursion sur les Côtes de Normandie et en Bretagne.*

Billets d'aller et retour valables pendant un mois.

Premier itinéraire : 1re classe, **50** fr.; 2e classe : **38** fr. — Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — Saint-Valery. — Dieppe. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

Deuxième itinéraire : 1re classe, **60** fr.; 2e classe, **45** fr. — Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.

Troisième itinéraire : 1re classe, **80** fr.; 2e classe, **65** fr. — Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

Quatrième itinéraire : 1re classe, **90** fr.; 2e classe, **70** fr. — Paris. — Vire. — Granville. — Avranche et Pontorson (Mont-Saint-Michel). — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

Cinquième itinéraire : 1re classe, **100** fr.; 2e classe, **80** fr. — Paris. — Cherbourg. — Saint-Lô. — Coutances. — Grandville. — Avranches. — Pontorson. — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Paris.

Sixième itinéraire : 1re classe, **120** fr.; 2e classe, **100** fr. — Paris. — Briouze. — Granville. — Avranches. — Pontorson (Mont Saint-Michel). — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et en voitures publiques, indiqués dans les Itinéraires.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Train de plaisir de Paris à Genève.

Départ de Paris, le 21 juin à 1 h. 30 soir; arrivée à Genève, le 22 à 7 h. 05 matin; départ de Genève, le 27 à 10 h. 30 soir; arrivée à Paris, le 28 à 3 h. 48 soir.

Prix du voyage aller et retour : en 2e : 46 francs; en 3e : 33 francs.

On peut se procurer des billets, à partir du 10 juin, à la gare de Paris; dans les bureaux succursales de la Cie; à l'agence Lubin, 36, Boulevard Haussmann; à l'agence Cook et fils, 9, rue Scribe, 15, place du Havre, et Grand-Hôtel, Boulevard des Capucines; à l'agence des Vagons-Lits, 2, rue Scribe; à l'agence H. Gaze et fils, 8, rue Duphot; à l'agence Caygill, 15, avenue de l'Opéra; et à l'agence Bordèse, 22, rue de la Chaussée-d'Antin.

Le Directeur-Gérant : Victor PALME.

J. HETZEL & Cᵉ, ÉDITEURS, 18, RUE JACOB, PARIS

VIENT DE PARAITRE

TOME XXXVII, PREMIER SEMESTRE DE LA 19ᵉ ANNÉE DU

MAGASIN D'ÉDUCATION
ET DE RÉCRÉATION

JOURNAL DE TOUTE LA FAMILLE, COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE

DIRIGÉ POUR LA PARTIE LITTÉRAIRE

PAR

P.-J. STAHL & JULES VERNE

Un beau volume grand in-8°, illustré de 120 dessins.
Broché, 7 fr.; toile tranches dorées, 10 fr.; relié, 12 fr.

CONTENANT COMME ŒUVRES PRINCIPALES :

KÉRABAN-LE-TÊTU (1ʳᵉ partie), par JULES VERNE

UNE ANNÉE DE COLLÈGE A PARIS (Scènes de la vie de collège dans tous les pays), par ANDRÉ LAURIE, dessins de GEOFFROY. — LA PAROLE EN ACTION, par E. LEGOUVÉ, de l'Académie. — UN PETIT HÉROS, par M. GENIN, dessins de SLOM. — ARRANGEONS MON ARMOIRE, C'EST UN POISSON D'AVRIL, comédies par B. VADIER, dessins de GEOFFROY. — CONTES, NOUVELLES, variétés littéraires et scientifiques, par F. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, LEMONNIER — PETITES FABLES ANGLAISES, par SPARK.

LE SECOND TRIMESTRE CONTIENDRA :

La 2ᵉ partie de KÉRABAN LE TÊTU, de J. VERNE. — La fin de UNE ANNÉE DE COLLÈGE A PARIS, par A. LAURIE. — LES SIX TANTES ET LES SEPT COUSINS DE LA PETITE ROSE, par STAHL ET LERMONT, d'après L.-M. ALCOTT. — COMÉDIES DE FAMILLE, par B. VADIER — CONTES, RECITS et VARIÉTÉS LITTERAIRES, par DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, LEMONNIER, BENTZON, etc. — LE COMMERCE, par MAURICE BLOCK.

ABONNEMENT

UN AN : Paris, 14 fr.; Départements, 16 fr.; Union, 17 fr.
Les abonnements partent du 1ᵉʳ janvier et du 1ᵉʳ juillet (Deux numéros par mois).
Envoi franco d'un numéro spécimen

COLLECTION COMPLÈTE DU MAGASIN D'ÉDUCATION
37 VOL. GR. IN-8
Brochés, 259 fr.; toile, 370 fr. — Un volume séparé : broché, 7 fr.; toile, 10 fr.; relié, 12 fr.

GUIDES

En vente chez tous les Libra

GUIDES DIAMANT

In-32, avec cartes et plans, élégamment cartonnés en percaline gaufr

FRANCE

Aix-les-Bains, Marlioz, par le Dr Legrand et P. Joanne (14 gravures, 2 cartes et 1 plan)..... 2 »
Biarritz, par Germond de Lavigne (6 gravures, 1 carte..... 2 »
Bordeaux, Arcachon, Royan, Soulac-les-Bains, par P. Joanne (21 gravures et 3 cartes)..... 2 »
Boulogne, Berck, Calais, Dunkerque, par P. Joanne (22 gravures, 1 carte et 2 plans)..... 2 »
Bretagne, par P. Joanne (1 carte et 5 plans). 4 »
Dauphiné et **Savoie**, par le même (5 cartes, 2 plans et 3 panoramas)..... 6 »
Dieppe et **Le Tréport**, par le même (12 gravures et 1 carte..... 2 »
Eaux minérales des Voges (Vittel — Contrexéville — Plombières — Bains — Luxeuil — Bourbonne — Gérardmer). par Am. Bouloumié (6 gravures et 1 carte).... 3 »
Environs de Paris, par P. Joanne (2 cartes et 1 plan)..... 2 50
France, par P. Joanne (2 cartes)..... 6 »
Le Havre, Etretat, Fécamp, Saint-Valery-en-Caux, par le même (28 gravures, 4 cartes et 1 plan)..... 2 »
Lyon et ses environs, par le même (25 gravures, 1 plan, 1 carte)..... 2 »
Marseille et ses environs, par Alf. Sau (27 gravures, 1 carte, 2 plans).....
Mont-Dore (le), **et les eaux minéral d'Auvergne**. Saint-Allyre, Royat, La Bo boule, Saint-Nectaire, Chatel-Guyon, Cl mont-Ferrand, par P. Joanne (50 gravur 2 cartes et 1 plan.....
Normandie, par P. Joanne (2 cartes 4 plans). 1 volume.....
Paris, par P. Joanne (101 gravures 3 plans).....
Paris en anglais par le même.....
Pyrénées, par le même (9 cartes).....
Stations d'hiver (les) **de la Méditeranée**, par P. Joanne (59 gravures, 3 car et 1 plan).....
Trouville et les bains de mer du Ca vados, Villiers, Houlgate-Beuzeval, Cabou Villerville, Arromanches, Honfleur, Lic sur-Mer, Luc, Port-en-Bessin, par Ad. Joan (11 gravures et 4 cartes).....
Vals et ses environs ; **Le Bas-Vivarais** les **Cévennes**, par M. Chabalier (26 g vure, 1 carte.....
Vichy et ses environs, par L. Piesse (47 g vures, 1 carte et 1 plan).....
Vosges, Alsace et Ardennes, par P. Joan (7 cartes).....

ÉTRANGER

Allemagne méridionale (Vienne, Stuttgart, Munich, Salzbourg, Innsbruck, Trieste, Pesth et Prague), par P. Joanne (6 cartes et 11 plans)..... 3 »
Belgique, par P. Joanne (2 cartes et 9 plans). 1 volume..... 5 »
Espagne et **Portugal**, par Germond de Lavigne (1 carte et 4 plans)..... 5 »
Hollande et bords du Rhin, par P. Joanne (1 carte et 7 plans). 1 volume..... 5 »
Italie et **Sicile**, par P. Joanne, (2 cartes 8 plans).....
Londres et ses environs, par L. Rousse (2 cartes, 7 plans).....
Rome et ses environs, par P. Joanne (49 g vures, 2 cartes, 1 grand plan de Rome 14 autres plans).....
Suisse, par P. Joanne (12 cartes).....

GUIDES DIAMANT DE LA CONVERSAT

Chaque volume, format in-32, est élégamment cartonné en percaline et contient deux petites Grammaires et deux Vocabulaires des mots les plus usuels.

Français-Allemand, 1 volume..... 3 »
ançais-Anglais. 1 volume..... 3 »
Français-Italien. 1 volume.....
Français-Espagnol. 1 volume.....

OANNE

les Gares de chemins de fer.

GRANDS GUIDES

18, avec cartes et plans, élégamment cartonnés en percaline gaufrée.

UIDES POUR PARIS ET SES ENVIRONS

lustré, par Ad. Joanne. 1 vol. de ages, avec 317 gravures, un grand Paris et 14 autres plans..... 15 »

s de Paris illustrés, par Ad. 1 vol. de 710 pages, avec 244 gra- t 8 cartes ou plans..... 10 »

es, par le même. 1 vol. avec 40 s et 4 plans..... 3 »

ebleau, par le même. 1 vol. avec ures, 1 carte et 1 plan..... 3 »

2 GUIDES GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE

e général de la France, par nne. 9 vol. qui se vendent séparé-

et Alpes françaises. 1 vol. de 1,143 es, (21 cartes, 4 plans et 2 pano- as)..... 15 »

nce, Alpes-Maritimes, Corse. 1 v. 525 pages (15 cartes et 6 plans). 11 »

gne, Morvan, Velay, Cévennes. ol. de 548 pages (17 cartes et ans)..... 10 »

Loire à la Garonne. 1 vol. de pages (26 cartes et 10 plans..... 14 »

ées. 1 vol. de 750 pages (14 cartes. an, 8 panoramas et une projection a chaîne des Pyrénées)..... 15 »

gne et Languedoc. 1 vol. de 450 p. ans et une carte)..... 7 50

ne. 2 vol. de 700 pages (10 cartes plans)..... 10 »

ndie. 1 vol. de 696 pages (7 car- et 4 plans)..... 12 »

1 vol. de 444 pages (7 cartes et ans)..... 9 »

voyageur en France, par Ri- vol. de 935 pages avec 2 cartes s)..... 12 »

3° GUIDES SPÉCIAUX

lphabétiques illustrés des s circulaires (1882), 5 vol. olume, illustré de gravures et de e vend séparément 1 fr.

du Nord. 1 vol.

de l'Ouest. 1 vol.

d'Orléans, du Midi et de l'État. l.

Paris-Lyon-Méditerranée. 1 vol.

de l'Est. 1 vol.

4° ITINÉRAIRES ILLUSTRÉS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

De Paris à Lyon..... 5 »

De Lyon à la Méditerranée..... 5 »

De Paris à la Méditerranée..... 9

Atlas du chemin de fer de Marseille à Gênes..... 1 50

De Paris à Bordeaux..... 4 50

De Bordeaux à Toulouse..... 4 50

5° GUIDE POUR L'ALGÉRIE

Algérie, Tunis, Tanger, itinéraire historique et descriptif, par L. Piesse.. 1 vol. (7 cartes)..... 15 »

GUIDES ET ITINÉRAIRES POUR LES PAYS ÉTRANGERS

Espagne et **Portugal** (itinéraire descriptif, historique et artistique), par Germond de Lavigne. 1 vol. (13 cartes ou plans)... 18 »

Bains d'Europe (les), guide descriptif et médical des eaux d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse, par Ad. Joanne et le docteur A. Le Pileur, 1 v. avec 1 carte. 12 «

Italie et **Sicile** (Itinéraire descriptif, historique et artistique), par P. Joanne et A.-J. Du Pays. 3 v. qui se vendent séparément :

Italie du Nord. 1 vol. avec 4 cartes et 14 plans..... 12 »

Italie du Centre. 1 vol. avec 3 cartes et 19 plans..... 9 »

Italie méridionale et Sicile. 1 vol. avec 5 cartes et 30 plans..... 15 »

Orient (Itinéraire descriptif, historique et archéologique), par le Dr E. Isambert et A. Chauvet, 3 vol. qui se vendent séparément :

Grèce et Turquie d'Europe. 1 vol. de 1,168 p. avec 11 cartes et 23 plans. 25 »

Malte, Egypte, Nubie, Abyssinie, Sinaï. 1 vol. de 827 pages, avec 6 cartes, 19 plans et 4 gravures..... 30 »

Syrie, Palestine et Turquie d'Asie. 1 v. de 848 pages, avec Atlas..... 36 »

Suisse (Itinéraire de la), par P. Joanne. 2 vol. 18 cartes, 5 plans et 7 panoramas, 16 »

P. LETHIELLEUX, ÉDITEUR, 4, RUE CASSETTE, A PARIS

EN SOUSCRIPTION JUSQU'A LA FIN DE LA PUBLICATION

LA SAINTE BIBLE

TEXTE LATIN DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC INTRODUCTIONS GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRES

ET COMMENTAIRES THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC.

RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS

Par MM. Drach, Bayle, Filion, Clair, Crelier, Trochon, Gilet, Lesêtre, Le Hir, etc.

Brefs de Pie IX et de Léon XIII; approbations et Imprimatur de l'Ordinaire

QUATRE VOLUMES NOUVEAUX :

LES PSAUMES : Etude sur la poésie hébraïque; introduction critique; double traduction française, d'après l'hébreu et d'après la Vulgate, et commentaires, par M. l'abbé H. LESÊTRE, prêtre du diocèse de Paris.

Prix : *pour les souscripteurs*, 11 fr. 50; *séparément*, 16 fr. 50.

LES ACTES DES APOTRES : Introduction critique et commentaire par M. l'abbé H. J. CRELIER, ancien professeur de philosophie; traduction française par M. l'abbé BAYLE, docteur en théologie et professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie d'Aix.

Prix : *pour les souscripteurs*, 5 fr. 40; *séparément*, 7 fr. 80 .

LES PETITS PROPHÈTES : Introduction critique, traduction française et commentaires par M. l'abbé TROCHON, prêtre du clergé de Paris, docteur en théologie.

Prix : *pour les souscripteurs*, 8 fr.; *séparément*, 11 fr. 50.

INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX PROPHÈTES par le MÊME.

Prix : *pour les souscripteurs*, 2 fr. 30; *séparément*, 3 fr. 40.

SEUL DÉPOT POUR LA FRANCE

DES

ÉDITIONS LITURGIQUES

De la Maison PUSTET, de Ratisbonne

ET DES LIVRES DU

CHANT GRÉGORIEN

Editions officielles de la S. Congrégation des Rites, imprimées par ordre de Pie IX, approuvées par Sa Sainteté, Léon XIII. — A savoir : Antiphonarium Romanum. — Cantus communiores. — Cantus Passionnis. — Directorium Chori. — Epitome Gradualis Rom — Graduale Rom. — Kyriale, etc. — Laudes Vespertinæ. — Officium Defunctorum. — Officium Hebdomadæ Sanctæ. — Officium Nativitatis D. N. J. C. — Ordinarium. Missæ. — Ordo Exequiarum. — Pontificalis Rom. Ritus. — Processionale. — Rituale. — Ritus Consecrationis Ecclesiæ. — Ritus Ordinum Minorum. — Vesperale Romanum.

Voir le décret du 10 avril 1883

DEMANDER LE PROSPECTUS DÉTAILLÉ

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

L'ESSENCE DU POUVOIR POLITIQUE [1]

I

De la même façon que le moi se pose dans son for intérieur, le développement social de l'humanité comporte dans chaque nation un phénomène analogue. Une collection d'êtres moraux ne peut exister à l'état de peuple, sans que cet ensemble affirme pareillement son unité et son identité sociales, et sans que ce peuple prenne conscience de la force dont il dispose dans une organisation qui le constitue.

C'est là ce que toutes les sociétés, à toutes les époques, ont appelé, d'un mot bref mais énergique, *le pouvoir*, définissant ainsi cette forme sociale par la fonction même qu'elle est appelée à exercer.

Les sciences qui s'occupent de la constitution de ce pouvoir portent le nom de sciences politiques. Elles comportent deux divisions.

L'âme, pour employer ici une vieille locution de la philosophie scolastique, peut être considérée comme s'affirmant tour à tour, ou *ad intrà*, ou *ad extrà*. En tant qu'elle s'affirme *ad intrà*, elle se contente de considérer son être propre et de se l'attester à elle-même, sans tenir aucun compte de tout le reste : en tant qu'elle s'affirme *ad extrà*, elle considère au contraire, par un coup d'œil simultané, ici la conscience qu'elle a d'elle-même, et là le jugement qu'elle porte sur ce qui n'est pas elle. Elle ne se contente plus de s'attester sa propre existence; elle l'oppose à tout le reste, et réagit ainsi tout à la fois par la pensée et par l'action, enveloppant pour ainsi dire dans la définition d'elle-même ses rapports avec le reste des êtres.

Ce double aspect de l'affirmation que le moi fait de lui-même se

(1) L'article que nous publions est un chapitre du livre que M. Antonin Rondelet va publier à la librairie Palmé, sous le titre de : *Philosophie des sciences sociales.*

retrouve et se reproduit d'une façon éclatante dans le monde social.

Le pouvoir politique, considéré en tant qu'il affirme et résume la personnalité d'une nation dans son gouvernement, quelle que puisse être la forme de ce gouvernement, représente absolument la conscience subjective du moi individuel. Au contraire, si l'on considère, non plus les rapports de ce pouvoir avec la nation elle-même, mais les relations qu'il entretient avec d'autres nations semblables, on aura tout à fait, dans le milieu social, la représentation vivante et agrandie de l'acte par lequel chaque individu se pose vis-à-vis des autres êtres et s'en distingue à la fois.

Les sciences comprises dans cette dernière subdivision des sciences politiques prennent le nom particulier de sciences diplomatiques, et ce ne sont assurément ni les moins intéressantes ni les moins utiles à connaître.

II. — Les sciences proprement dites : la forme monarchique du Gouvernement.

La première subdivision qui renferme les sciences politiques proprement dites, soulève en premier lieu la question de l'essence du gouvernement. Il est difficile de n'avoir pas ici présente devant les yeux la célèbre théorie d'Aristote, qui réduit toutes les combinaisons possibles à trois formes essentielles : la monarchie, l'aristocratie, la démocratie : formes dont chacune porte implicitement en elle le principe de sa propre corruption. Tout en rendant justice à ce qu'elle présentait alors de nouveau et à ce qu'elle garde encore de profond, on peut demander à l'application de la méthode psychologique des lumières plus précises et plus directes sur la constitution sociale du pouvoir.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de rien dire qui ait l'intention d'une polémique ou la portée d'une controverse. On fait ici de la science pure; et si les mots, par suite de la situation moderne des partis, paraissent entraîner des applications et des conséquences, on déclare hautement qu'on les désavoue en ce lieu et qu'on prend les idées par leur côté immuable et supérieur.

La première façon de concevoir le pouvoir politique au sein d'une nation, la plus naturelle de toutes, celle qui devait immanquablement se présenter avant toutes les autres dans l'ordre chronologique, est celle qui reproduit dans le milieu social le rôle

exact de la volonté morale dans l'homme, je veux dire la forme monarchique.

Visiblement, la volonté est prépondérante dans l'équilibre général de notre nature, à ce point que, suivant la parole énergique de Royer-Collard : *Nous pouvons opposer notre liberté à notre raison*, et, dans l'occasion, faire violence à notre intelligence elle-même. Descartes avait déjà remarqué que l'erreur peut, à bon droit, nous être imputée et non pas aux facultés de notre esprit, attendu que la vérité ne s'achève et ne s'atteste pas formellement en nous, autrement que par un acte exprès de notre libre arbitre.

Cet empire de la liberté ne s'arrête pas à l'intelligence : nos organes sont faits pour le subir malgré leur opposition et leurs résistances. Il dépend de nous de dompter ce corps qui nous a été confié, au point de le soumettre à toutes les austérités de l'ascétisme, comme aussi de nous prêter à toutes ses sollicitations les plus basses au point de le ruiner et de le perdre dans notre propre corruption.

Voilà la pensée et le fondement essentiel de la théorie, qui faisait dire à Louis XIV cette parole tant commentée : « L'État, c'est moi! » Dans cet ordre d'idées, le pouvoir royal n'émane point de la nation par son essence. Il n'est point destiné ni à la représenter pour en devenir l'expression, ni à se séparer d'elle pour lui imposer ses lois : il est tout simplement l'un des organes essentiels de l'existence nationale, considérée dans son ensemble; et de la même façon que, s'il n'y avait pas un nombre raisonnable de sujets, il n'y aurait pas de peuple, on peut dire, en renversant l'analogie, que, s'il n'y avait pas de pouvoir dans lequel elle prend conscience d'elle-même, il n'y aurait pas de nation.

III. — Explication psychologique de la forme monarchique pure.

Dès que le pouvoir monarchique se trouve conçu et établi dans la rigueur logique de ses principes, les conditions fondamentales de son existence se trouvent découler de son essence elle-même. Pour les concevoir, il suffit de se mettre devant les yeux les conditions essentielles du moi psychologique que le pouvoir royal se trouve appelé à représenter.

Les attributs essentiels du moi sont, autres, l'unité, l'identité, la personnalité.

De là, l'unité dans l'exercice du pouvoir, unité qui n'admet absolument aucun partage, pas plus que l'acte de se décider ne comporte de division, quelle que soit l'analyse à laquelle on veuille le soumettre.

De là, l'hérédité dans un ordre de succession prévu et invariable. Cette hérédité n'est pas autre chose, au point de vue philosophique, que la continuation indéfectible de ce même pouvoir, quelles que soient les variations et les faiblesses personnelles auxquelles il puisse être soumis, de la même façon que notre moi n'est point diminué lorsqu'il subit les atteintes de l'âge ou les défaillances de la maladie.

De là encore, il faut bien le dire au risque de scandaliser les esprits faibles et peu familiers avec l'impitoyable rigueur des déductions logiques, de là l'irresponsabilité dans l'exercice de la souveraineté et dans le gouvernement des sujets. Il ne faudrait pas toutefois ici que la différence de nos idées et de nos pratiques modernes nous empêchât de nous représenter exactement la façon dont les choses se passaient sous ce qu'on appelle aujourd'hui, avec un dédain mêlé de colère, *le règne du bon plaisir*.

On se figure volontiers l'exercice du pouvoir absolu et irresponsable, comme un despotisme nécessaire et effréné. Il suffit que cette organisation politique donne pour contrepoids à l'autorité royale des motifs moraux et non pas des institutions, pour qu'on s'imagine cette autorité comme absolument déchaînée.

Reportons-nous, au contraire, au fond même de notre conscience, et nous y verrons que si notre libre arbitre a été institué pour tout conduire et pour tout dominer dans notre nature, pour garder au milieu des conflits qui peuvent survenir la haute main par ses résolutions et le dernier mot par ses commandements, il n'en résulte en aucune façon que ce pouvoir suprême ait été livré aux caprices du hasard et aux incertitudes de l'aveuglement. Tout au contraire, nous ne cessons pas d'entendre au dedans de nous une voix qui nous avertit et d'apercevoir une lumière qui nous guide. Lorsque nous prétendons faire violence aux lois morales de notre nature, encore bien que nous puissions avoir pour nous, en ce moment-là, l'approbation d'un exemple qui nous entraîne ou d'une passion qui nous égare, nous ne laissons pas de sentir une résistance et d'entendre un avertissement.

C'est dans ces conditions et à l'image de cette organisation psychologique, que l'on doit concevoir le vrai fonctionnement du pou-

voir royal irresponsable. Il ne peut s'établir, il ne peut durer, qu'à la condition de trouver et de reconnaître, dans l'ordre purement moral, les objurgations et les limites qui lui manquent en effet dans l'ordre matériel. Il est nécessaire qu'à défaut des avertissements ou des résistances du scrutin, de l'effervescence ou des menaces de la rue, le pouvoir rencontre, dans la conscience de celui qui l'exerce, le frein dont nulle créature humaine n'est en mesure de se passer. C'est précisément à ce motif moral tiré d'un ordre supérieur que les peuples ont communément recours pour tempérer l'usage de l'autorité à laquelle ils ne laissent pas de demeurer soumis. L'opinion publique ne manque point d'avoir à sa disposition des organes autorisés et accrédités. Le pouvoir et les fonctions de ces imposantes assemblées paraîtraient bien vains et bien peu sérieux à notre positivisme moderne. Qu'est-ce en effet, pour un siècle où l'on a construit tant de barricades, que le droit platonique de faire entendre des avertissements, de formuler des doléances et remontrances. Nos hommes d'État modernes qui ont perdu le sentiment du droit depuis qu'ils y ont substitué la notion de la force, ne peuvent parler que le sourire sur les lèvres, de ces édits enregistrés sur un ordre exprès du souverain et en dépit des résistances parlementaires; et cependant, c'est bien ainsi que les choses se passent dans les profondeurs de l'âme humaine; c'est bien de cette façon que la raison murmure à notre oreille, même au milieu de nos emportements les plus violents, les motifs que nous aurions d'être sages et les considérations morales sur lesquelles nous sommes mis en demeure de passer. Cette voix qui nous parle, tantôt avec autorité dans nos remords et tantôt avec timidité dans nos violences, n'est pas en mesure d'opposer des obstacles ni une contrainte matérielle à nos résolutions coupables : elle se contente de faire des réserves, d'élever ses protestations, et, à moins que le mal ne prenne le dessus et ne nous perde définitivement, il y a un jour et une heure où s'opère le retour vers le bien, où la vérité travaille d'elle-même à l'œuvre de sa propre réparation. C'est peut-être en politique plus que partout ailleurs, qu'il est aisé à un pouvoir de se réformer lui-même et de revenir sur ses propres erreurs, tandis qu'une forme nouvelle de l'autorité ne saurait réaliser les mêmes avantages qu'au prix de nouveaux et de plus cruels inconvénients.

IV. — La forme de la monarchie constitutionnelle : son explication psychologique.

L'analyse de la nature humaine, considérée dans l'exercice de la volonté, conduit à la conception d'une seconde forme du gouvernement politique : les monarchies constitutionnelles. Il faut ici à dessein employer le pluriel, vu la multiplicité presque indéfinie des combinaisons auxquelles se prête cette organisation.

Il n'y a pas seulement dans l'homme une opposition et un débat entre le bien et le mal, considérés comme absolument irréconciliables et contradictoires. Il est évident que, sur ce terrain, il faut prendre un parti et ne songer, ni à une équivoque pour se prononcer, ni à une échappatoire pour se conduire. Toutefois, en dehors de cette lutte qui demande tout notre courage et tous nos sacrifices, il y a encore des nuances et des alternatives dans la pratique générale du bien. Il arrive tous les jours qu'avec des intentions bonnes ou louables, un but commun ou tout au moins un but qui ne diffère point du vôtre d'une manière trop sensible, vous vous trouvez en désaccord avec autrui sur la ligne de conduite à suivre et sur les meilleurs moyens à employer. Ne peut-on pas, pour faire réussir une entreprise, user de prudence ou d'audace, comme pour dominer une âme, l'envahir par l'autorité ou la circonvenir par la douceur? Suivant que l'on opte pour l'une ou pour l'autre de ces alternatives, tous les procédés à suivre changent d'aspect, toutes les résolutions de détail se modifient, et la volonté n'assigne plus le même emploi à chacune de nos facultés. Elle les fait converger au but vers lequel elle tend, mais par la route spéciale qu'elle a choisie, sauf à leur donner un autre tour en même temps qu'un autre emploi, si demain elle veut changer de système et procéder par une autre méthode.

Le pouvoir constitutionnel est un effort pour réaliser, dans l'ordre social, le fonctionnement et le mécanisme de cet équilibre moral.

Il repose sur la réalisation effective de ces conceptions abstraites. On s'est efforcé, si l'on pouvait se servir de cette image un peu lointaine, de donner une existence séparée et stable à chacun de ces éléments que la nature humaine nous offre dans son ensemble, de la même façon que le chimiste entreprend d'isoler les substances que la nature ne nous présente jamais en dehors d'une combinaison.

On a donc, au moyen d'institutions diverses mais qui ont entre elles de grandes analogies, représenté, d'une part, le pouvoir considéré comme une force purement abstraite de réalisation, et, d'autre part, ce même pouvoir comme une faculté délibérative et dirigeante. Imaginez, pour tout dire en un mot, les actes psychologiques de la délibération et de l'exécution, séparés dans la conscience humaine. Représentez-vous, d'un côté, un moi qui débat dans la plénitude de sa volonté les motifs à suivre et la conduite à tenir; puis un deuxième moi distinct du premier, et destiné à exécuter dans la pratique ce que le premier aura décidé dans la théorie.

On reconnaît ici, sans qu'il soit besoin de placer des étiquettes sur chacune des pièces qu'il met en œuvre, le mécanisme du gouvernement constitutionnel : un pouvoir royal qui, destiné à représenter seulement une portion soigneusement délimitée de l'autorité publique, doit, avant tout, consentir à reconnaître et à accepter ces limites : ce même pouvoir tenu de consentir au pacte dans la personne de chacun des souverains, et par conséquent ne renouvelant de règne en règne son hérédité viagère que par la reproduction expresse de la même acceptation synallagmatique : le roi astreint à recevoir des conseils, non pas pour s'en inspirer dans sa sagesse mais pour s'y conformer dans son obéissance : l'impuissance d'exécuter égale à celle de se résoudre; et le souverain lui-même incapable de commander, s'il ne trouve pas un éditeur responsable pour l'acte d'obéissance, même le plus mince, qu'il puisse solliciter. Il est vrai qu'en revanche, le monarque devient irresponsable, et qu'il peut, d'un ministère à l'autre, sans compromettre sa propre existence ni mentir à sa propre sincérité, changer absolument de système et de point de vue, de la même façon que, dans la conduite de la vie, il suffit d'une initiative de notre volonté, pour retourner tous nos raisonnements et ouvrir une nouvelle voie à toutes nos argumentations.

V. — Les conditions morales et les limites de la monarchie constitutionnelle.

Le système constitutionnel passe aisément, parmi les hommes d'Etat classiques, pour le dernier mot de la politique, et il ne leur paraît pas possible qu'on puisse imaginer rien de mieux approprié à ce mélange d'impatience et de respect, de subordination et

d'inquiétude, de révolution et d'immobilité, qui fait tout à la fois le fond de notre nature et aussi le fond des sociétés humaines. Le gouvernement constitutionnel présente en effet cet avantage, qu'en raison même de sa flexibilité et de sa complication, il se plie aisément à toutes les expériences et à toutes les métamorphoses. Seulement il ne faut pas perdre de vue qu'au fond, toutes ces combinaisons sont le produit d'abstractions et de raisonnements, et que, de même qu'il faut un esprit ingénieux pour les imaginer, il faut un esprit conciliant pour les rendre pratiques et durables. Sous ce rapport, il est de l'essence du gouvernement constitutionnel, que rien n'y soit poussé à l'extrême. Evidemment lorsqu'un pouvoir total résulte de l'accord et de l'harmonie de trois éléments intégrants, une Chambre haute, une Chambre basse et une Dynastie héréditaire, il ne faut point, comme ne manqueraient pas de le faire des novices, se demander, avec une anxiété bruyante, quel serait le dénouement dans l'éventualité d'un conflit, mais, tout au contraire, se dire, avec un parti pris de concorde et de bon sens, que le cas de cette lutte demeure évidemment en dehors des prévisions normales de la Constitution, et qu'il vaut mieux redoubler de vigilance pour la prévenir que de combinaisons pour la résoudre.

On peut donc affirmer que l'organisation constitutionnelle du pouvoir demande, plus que toutes les autres formes, un solide appui dans les mœurs et une rare modération dans l'esprit politique d'un peuple. Dès qu'au lieu de tenir compte des traditions, des habitudes, des nécessités, on entend se donner le funeste plaisir de tout pousser à l'extrême, il n'est plus possible que rien subsiste et que rien survive. Le gouvernement constitutionnel pratiquerait volontiers la vieille maxime du philosophe grec, « qu'il faut s'aimer, comme si l'on devait plus tard se haïr, et ne point se haïr sinon avec la pensée qu'un jour on pourra s'aimer. » Il n'est donc point question ni de repousser ni de détruire les éléments hétérogènes qui, à un certain jour et à une certaine heure, ne trouvent pas leur emploi, mais simplement de les réserver et de les tenir disponibles pour le moment où une autre ligne politique sera suivie.

Il n'est pas besoin de dire que, dans la pratique, ces changements de nuance ne sauraient, dans aucun cas, aller jusqu'à une contradiction formelle; autrement ce serait tout simplement inaugurer le règne du scepticisme en matière de gouvernement. On a souvent répété, comme une critique du gouvernement parlemen-

taire, cette saillie, qu'après un changement de cabinet, les Ministres nouveaux jouent exactement le même air que les anciens, mais seulement qu'ils le jouent d'une autre façon. Il faut absolument qu'il en soit ainsi ; et il convient, dans la politique comme dans la vie, de distinguer avec soin entre les vérités essentielles sur lesquelles il ne saurait y avoir ni divergence ni contestation, et les questions de détail ou d'application dans lesquelles, pour me servir d'un mot bien injustement reproché à M. Guizot, « les deux alternatives peuvent également se défendre. »

Le gouvernement constitutionnel, maintenu dans sa véritable essence, n'est donc point du tout ce qu'à diverses reprises on a voulu le faire, le gouvernement du nombre et des majorités. Il a, au contraire, pour caractère distinctif de vivre d'un certain nombre de vérités réservées qui demeurent en dehors des luttes comme des solutions des partis. Ces vérités réservées jouent dans l'économie gouvernementale le rôle de principes : elles ressemblent à ces majeures toujours admises et qu'il n'était pas permis de contester dans les discussions scolastiques du moyen âge. Le jour où la pratique du gouvernement constitutionnel n'a plus l'intelligence de comprendre ou la force de pratiquer ce système fixe d'axiomes et d'autorités reconnus en face d'applications controversées et changeantes, la nature elle-même du pouvoir se trouve transformée : à la place de l'équilibre constitutionnel, vous avez en effet le régime républicain.

VI. — La forme républicaine du gouvernement.

Lorsqu'un parvenu a réussi à s'accommoder de quelque titre longtemps rêvé, il est fort à remarquer qu'il se montre, à l'endroit de sa dignité nouvelle, tout autrement chatouilleux et intolérant que les familles les mieux prouvées.

Il y a de même en France, à l'heure présente, une certaine opinion publique fort éprise et fort enivrée du nom même de la République. Ces néophytes de l'intolérance ne se figurent point qu'on puisse parler de la République comme d'un sujet d'étude désintéressé : il leur semble qu'on ne saurait en entreprendre l'analyse sans en faire par là même la critique.

Fort heureusement, la philosophie sociale n'a point à s'inquiéter de leur terreur, ni même à se demander quelle conclusion on pourra

tirer de ses paroles. Une prudence tout humaine a bien pu accréditer dans la vie cette maxime peu vaillante, que *toute vérité n'est pas bonne à dire;* mais lorsqu'il s'agit de la science, de ses droits et de ses devoirs, il n'est rien qu'on doive taire de ce qu'on est conduit à penser.

L'essence du gouvernement républicain est aussi simple à concevoir que facile à réaliser : elle consiste dans ce que le philosophe Hegel aurait appelé un perpétuel *devenir*. Le pouvoir républicain n'a pas de principe, de nature, d'essence qui lui soit propre, par laquelle il dure et persévère dans l'être; mais, à tous les moments de sa durée, il se manifeste, ou, pour dire mieux encore, il se constitue temporairement et momentanément, comme la résultante de forces composées dont l'effort et la direction peuvent changer de minute en minute. Il faudrait comparer la République, non point du tout à ce navire à vapeur qui porte en lui une force capable de le diriger à travers les écueils et de le maintenir au besoin contre les vents et les flots, mais, au contraire, à quelque embarcation capricieuse dont on aurait enlevé les rames et les mâts, et qui céderait de minute en minute aux impulsions combinées de la lame, de la brise et des courants.

Au reste, la méthode psychologique suffit à expliquer cette troisième forme du pouvoir politique, comme elle a déjà suffi à expliquer les deux autres.

VII. — Que la forme républicaine n'est que l'application du sensualisme en politique.

Lorsque la doctrine spiritualiste résume la psychologie tout entière dans la question du moi et de ses attributs, lorsqu'elle nous parle de son unité, de son identité, de sa personnalité, il est bien entendu qu'elle admet l'existence d'un être dans lequel se succèdent les faits de conscience et s'individualisent les facultés. La psychologie ne fait donc qu'appliquer une fois de plus les antiques doctrines : elle distingue, comme on l'a toujours fait, entre l'être et les manières d'être, la substance et ses attributs, l'essence égale et immobile et les facultés cultivables et progressives.

Toute cette théorie demeure incontestable, toutes ces distinctions restent fondées au prix d'une seule condition, c'est qu'on ne prétendra point réduire l'âme à la condition inférieure d'un être

purement sensible et destiné à recevoir l'action du dehors, sans devenir jamais capable de se distinguer et de se reconnaître.

Pour le sensualisme, et par conséquent pour le matérialisme, l'âme n'est point un être séparé et réel, dans lequel se passeraient des manières d'être suivies et remplacées par des manières d'être différentes. Dans le système de la sensation pure, ce substratum n'existe pas, et le moi lui-même s'évanouit pour faire place à une simple collection de faits sans lien, sans solidarité, sans permanence. Il ne faut pas même, si l'on veut parler le langage exact de cette école, songer à la table rase sur laquelle les actions du dehors venaient s'imprimer comme des caractères typographiques. Cette table constitue encore une réalité, un élément stable et permanent, où se succéderaient les différentes combinaisons des mots et des phrases. Il ne faut penser à rien de pareil dans le système de l'empirisme pur. S'il y a une âme ou plutôt une ombre d'âme, il n'y a absolument pas de moi. Ce qu'on appelle de ce mot, pris alors dans un sens absolument inouï et absolument contradictoire, n'a pas d'unité dans laquelle se résume son être, d'identité par laquelle il se prolonge, de personnalité par laquelle il s'accuse. Ce prétendu moi n'est pas autre chose qu'un total par lequel s'exprime, comme par un chiffre en fonction d'une quantité variable, la totalité des manières d'être de toute espèce qui se trouvent produites et combinées par les rencontres du moment : le mouvement externe, par lequel s'accuse au dehors l'action de cette âme ainsi conçue, n'est que la résultante passagère et vraiment instantanée des forces diverses et contraires dont se forme le tissu de notre apparente initiative.

VIII. — Que le mode électif est l'essence même du gouvernement républicain.

Cette conception du pouvoir explique un certain nombre de mesures dont le radicalisme républicain poursuit avec acharnement l'application, tandis que, par un ressouvenir des temps monarchiques, ceux-là même qui revendiquent hautement le nom de républicains ne veulent point se prêter à la pensée ni suivre les conséquences de leur propre système.

Si le pouvoir représentant telle ou telle tendance sociale et politique n'est que l'effet instantané et la résultante passagère des

différentes forces qui se débattent au sein de la nation, du moment où ce pouvoir, au lieu de représenter un principe n'est plus que le contre-coup d'une cause éphémère, il devient absolument irrationnel qu'on suppose à cette forme transitoire une force propre et qu'on lui communique une durée d'emprunt. Il arriverait inévitablement, avec la perpétuelle instabilité des mouvements populaires, que cette forme demeurerait vide au bout de peu de temps, comme si le bras s'était retiré de la manche de l'habit. Le gouvernement ne peut donc pas avoir d'existence qui lui soit propre. A quoi bon prolonger sa durée pour qu'au bout de peu de temps, il se trouve dans un désaccord nécessaire avec les nouveaux instincts et les nouveaux désirs du peuple? Ces désirs et ces instincts étant la loi suprême dans un système où la justice ne saurait instituer, ni la raison concevoir rien de supérieur, il est d'une bonne logique et d'une sage prévoyance de ne point se créer à plaisir des difficultés. On voit d'ici qu'avec un pouvoir permanent ou simplement durable, la fatalité du désaccord met ce pouvoir lui-même, ou le peuple dont il est censé l'expression, dans la nécessité de céder l'un à l'autre, et conduit leur entêtement réciproque à dénouer leur situation : le peuple par la révolte, le pouvoir par l'oppression.

Voilà pourquoi la logique de la philosophie républicaine comporte, en toute équité et en toute rigueur, le renouvellement le plus fréquent possible du pouvoir, non pas seulement quant à la personne pour l'empêcher de s'immobiliser, mais aussi quant au système, puisque en l'absence de principes, il ne reste plus qu'à imiter et qu'à reproduire dans les sphères gouvernementales les incessantes vicissitudes de la mobilité humaine. Si l'on voulait pousser les choses à l'extrême et s'il était possible de faire fonctionner la théorie dans la plénitude de son idée abstraite, le pouvoir, quel qu'il fût, devrait être, à chaque minute, responsable et à chaque minute révocable, de la même façon qu'avec le simple changement du point d'application dans la machine, tout l'appareil du train se précipite, tantôt en avant et tantôt en arrière.

IX. — Les conséquences logiques du gouvernement républicain. Conclusion.

D'après le même principe et dans le même ordre de raisonnements, tous les organes qui, de près ou de loin, rentrent dans la

constitution et dans le fonctionnement du pouvoir républicain, doivent participer à cette mobilité essentielle, du moment où cette mobilité est regardée, non plus comme un défaut dont le peuple souffre mais comme une liberté dont il jouit. Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, rien de plus conforme à la logique que l'institution du mandat impératif pour qui exerce, à un titre quelconque, ce qu'on appelait jadis la délégation du pouvoir. Etant donné qu'il y avait à faire respecter les principes absolus du droit, de la justice et de la vérité, le sénateur, le député, le conseiller, le mandataire, à un titre quelconque, était chargé de consulter sa conscience, et, à travers les vicissitudes des événements, de se prononcer sur le détail des résolutions sans s'écarter de la ligne générale dont il avait fait son programme et sa profession de foi. Il représentait donc, dans l'économie morale de la société, une suite persévérante d'idées à laquelle il ramenait par son vote les différentes décisions à intervenir. Si, au contraire, on concède qu'abstraction faite de toute vérité, de toute justice, de toute logique, cette justice et cette vérité n'existent et ne sont constituées qu'en raison de la majorité numérique des suffrages exprimés par les électeurs nommant leurs représentants, cette majorité ne saurait admettre que son mandataire ait une opinion ou une existence propres. Il n'est, à vrai dire, que la boule muette et passive par laquelle les électeurs expriment leur opinion, et le chef-d'œuvre de cette conception législative serait, non pas de donner plus d'importance ou de chercher plus de valeur personnelle pour les représentants auxquels on confie une fonction politique, mais au contraire de les rapetisser et de les anéantir, de les supprimer en tant qu'individus, au point d'être sûrs de trouver toujours en eux l'écho complaisant et mobile de la volonté du jour et du moment. De là, comme l'ont toujours poursuivi les vrais théoriciens de la république, la nécessité de mettre en un contact quotidien et permanent l'élu avec ses électeurs, de façon à pouvoir vérifier, non pas seulement son obéissance au mandat impératif, mais de manière à pouvoir lui intimer des ordres d'autant plus absolus qu'ils sont exposés à devenir plus contradictoires.

Sans insister davantage sur tant d'autres conséquences à tirer, on voit de reste que ce même système d'instabilité et de remplacement est applicable, pour les mêmes raisons, à tout ce qui, de près ou de loin, représente une fonction du gouvernement, aussi bien dans l'ordre judiciaire et administratif que dans l'ordre politique. Il est

naturel que ces mutations radicales au sommet de la hiérarchie soient accompagnées et suivies de changements harmoniques du haut en bas de l'échelle. Du moment où le pouvoir n'a pas d'existence qui lui soit propre, où il n'a pas mission de représenter un principe réservé et permanent dans l'ordre des conceptions rationnelles et morales, du moment où il emprunte tout son être à la majorité numérique dont il est la représentation et la conception, il devient tout simple que le fonctionnaire existe et agisse dans les mêmes conditions. Dès que la majorité s'est retirée de lui, il n'a plus aucune raison d'être; et comme le pouvoir tombe et se renouvelle avec la volonté numérique, tout de même l'agent suit les vicissitudes du pouvoir, puisque, en dehors de la manifestation instantanée de cette force éphémère, il ne répond à aucun devoir ni à aucun droit placés en dehors et au-dessus de l'arbitraire du peuple.

Nos opinions et nos habitudes invétérées sont tellement contraires à cet ordre de pensées, que nous ne pouvons pas nous empêcher de voir dans cette série de déductions, non pas la suite mais l'excès du raisonnement. Nous avons quelque peine, même en nous plaçant avec toute la complaisance possible au point de vue de cette essence mobile du pouvoir, à pousser la fermeté de nos syllogismes jusqu'à conclure, par exemple, à l'élection populaire de la magistrature. Il est bien certain cependant que, du moment où une majorité instable devient la règle absolue dans l'ordre social, du moment où on ne réserve pas, dans l'ordre de la morale sociale, des principes absolus faits pour dominer toutes les vicissitudes des opinions et des partis, il devient tout simple et en quelque sorte inévitable que, même dans l'ordre du droit et de la justice, cette majorité éphémère fasse la loi. La conséquence évidente est que la justice et la magistrature, au lieu de participer au caractère absolu et immuable d'axiomes évidents et rationnels, doit entrer elle-même dans le torrent, et, comme tout le reste des institutions, devenir l'expression fugitive de ce que pense la majorité du moment. Il va de soi dès lors que le juge soit à la nomination, non plus du pouvoir exécutif, lequel, dans ce système, ne saurait avoir qualité pour cela, mais que cette nomination ressorte du suffrage universel. A vrai dire, ce n'est pas le juge qu'il faudrait élire de nouveau, suivant l'impulsion et la pensée du moment; c'est la loi elle-même qu'il faudrait refaire, suivant les besoins de la circonstance et suivant les mouvements de la majorité.

Il appartient à la science politique proprement dite de reprendre en sous-œuvre chacune de ces trois formes de gouvernement, de montrer tour à tour comment s'organisent et fonctionnent : la monarchie, le régime constitutionnel, le système républicain. Pour la plupart des hommes, ces différentes institutions représentent beaucoup plus des souvenirs ou des aspirations, que des principes ou seulement des pensées. C'est ainsi que tant de gens se laissent aller, dans leurs discours ou dans leurs actions, à des violences ou à des emportements, lesquels n'ont véritablement pas de rapport avec leur degré de conviction. Le salut d'une nation dépendrait, au contraire, d'un état de choses dans lequel la puissance et la clarté des convictions, dans l'ordre du raisonnement et de l'expérience, l'emporteraient sur le sentiment et la spontanéité.

Antonin Rondelet.

LES INTÉRÊTS AGRICOLES EN FRANCE

ET CHEZ NOS VOISINS

L'agriculture européenne traverse en ce moment une crise intense.

L'Europe occidentale en souffre surtout, car la concurrence étrangère menace de ruiner complètement la culture de son sol.

Les pays exportateurs souffrent eux-mêmes de la crise : car, par suite du déplacement du centre agricole du globe, leurs débouchés commencent à leur échapper.

Toutes les nations souffrent, toutes se plaignent, toutes périclitent économiquement. L'agriculture est en danger, elle, la source, la mère nourricière de la prospérité des peuples.

Comment les autres industries pourraient-elles prospérer, si elle est compromise?

La France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre surtout, ont cessé depuis longtemps de suffire à leur approvisionnement. L'assiette défectueuse des impôts, le manque de voies de communication satisfaisantes, empêchent ces nations non seulement de tenir leur rang dans la famille des peuples producteurs de denrées alimentaires, mais même parmi les pays indépendants.

Seule, l'Angleterre a compris la nécessité de s'affranchir de la tutelle des pays producteurs : elle a déployé des efforts énormes dans ce but. La France et les pays qui la bornent au nord, semblent inconscients des désavantages que leur vaut cette sujétion, et ne songent pas à s'arracher aux liens économiques qui les enchaînent.

L'Allemagne, elle, se suffit en moyenne.

Son approvisionnement se fait naturellement, sans jamais lui assurer ni excédent ni déficit considérables.

Les pays producteurs, la Russie, l'Autriche, la Suède, l'Italie et l'Espagne souffrent de leur côté; mais la crise qu'ils subissent, n'est le fruit ni d'une récolte manquée ni de l'insuffisance de leurs procédés de culture. Ce que l'homme néglige de donner à leur sol, la nature le fournit largement : soit par la fertilité naturelle de leurs terres, soit par l'influence d'un ciel généreux, ils suffisent, et au delà, à leur consommation; ils disposent même d'excédents considérables, qui constituent le plus clair de leurs ressources économiques.

Or ces excédents de récolte voient leurs débouchés compromis, leur marché disputé.

Aussi longtemps que la demande faisait équilibre à l'offre, rien d'anormal ne s'est produit dans la balance commerciale intérieure de l'Europe. Le déficit d'un pays était comblé par l'autre; et si chaque portion isolée n'était pas indépendante des autres, l'Europe, prise *in globo*, l'était et n'avait rien à demander à l'agriculture du nouveau monde.

Aujourd'hui la situation est tout autre. L'énorme importation de l'Angleterre, celle de la France et celle de la Belgique s'adressent ailleurs qu'aux anciens pays producteurs. Les froments russes et hongrois, jadis si prisés, sont aujourd'hui abandonnés et ont perdu leurs marchés naturels : les blés américains les ont détrônés; ils se vendent dans nos villes à des prix réputés jadis fabuleusement bas.

L'agriculture américaine a renversé, au profit du nouveau monde, la balance commerciale jadis favorable à l'Europe. Ses exportations colossales ont été le facteur principal qui a fait rentrer aux États-Unis ces stocks de fonds publics américains, autrefois aux mains de l'Europe, et dont l'immigration est sur le point de s'accomplir définitivement au delà de l'Atlantique.

Les États-Unis nous inondent de produits vendus à des prix écrasants pour notre agriculture. Cela est naturel et devait arriver : la terre européenne est grevée de charges inconnues aux champs sans fin du nouveau monde.

Mais voici qu'un autre concurrent entre en scène : les Indes anglaises, dont le réveil agricole paraissait impossible il y a cinq ans à peine, nous menacent à leur tour; et leur agriculture est encore plus dangereuse pour la nôtre que ne l'est celle des États-Unis.

En 1878 surgit le projet de couvrir l'empire anglo-hindou d'un

vaste réseau de canaux. A cette époque, on signala les effets qui devaient résulter de ce travail; on prédit le développement que devait prendre l'agriculture de ce pays stationnaire, endormi, inconnu, auquel nul n'avait foi. On s'en moqua, et l'Europe recommença à dormir calme et tranquille.

Elle le fut d'autant plus que la guerre de l'Afghanistan détourna l'attention des paisibles conquêtes agricoles, et ralentit en effet les travaux commencés. Mais l'Angleterre sait attendre et persévérer. Les travaux de canalisation furent poursuivis dans le Bengale; ils furent complétés, étendus au delà du champ primitivement fixé, et bientôt les résultats déroutèrent toutes les prévisions.

De 1880 à 1881, l'exportation des blés du Bengale décupla; de 1881 à 1882, elle quintupla de nouveau; en 1882, les Indes nous envoyèrent cinquante fois plus de blé qu'en 1880. Et ce n'est qu'un début, comparable à peine aux premières années de l'essor de l'agriculture américaine.

Ce résultat, sans précédent, est imputable surtout au prix minime auquel l'Inde peut produire et vendre le blé. Des champs immenses ne demandent qu'à le produire ou le produisent en effet, alors qu'on est obligé, que la récolte soit bonne ou mauvaise, de laisser pourrir les céréales sur pied ou de les vendre à un prix qui les soustrait à toute concurrence. Ce qui manque, ce n'est ni la terre dans cet immense empire, ni les bras parmi cette population de trois cents millions d'âmes : ce sont les débouchés, ou plutôt, ce sont les moyens de transport, des champs producteurs aux ports d'embarquement.

L'Angleterre l'a compris, elle veut y remédier, et elle a déjà commencé cette grande entreprise.

Pour donner une idée de la concurrence dont l'Inde menace nos pays, il nous suffira de rapporter un chiffre, cité par M. Proost, dans le *Journal de la Société centrale de l'agriculture*. Dans les plaines fertiles du Haut-Mahanadi, le blé ne vaut que 2 fr. 50 cent. l'hectolitre; et ce blé, transporté à la côte anglaise, est revenu à 6 fr. 25 centimes les 100 kilogrammes, c'est-à-dire à moins du quart du prix de revient de nos froments de l'Europe occidentale.

Outre son intérêt commercial, l'Angleterre a vu, dans l'ouverture des Indes au commerce d'exportation, un intérêt politique multiple et de tout premier ordre.

En lançant son empire asiatique dans l'industrie agricole, elle

espère réagir contre l'énervement général de ce pays, qui le rend relativement facile à gouverner, mais aussi facile à perdre. Le ressort fait défaut à ces peuples, qui demeurent, après plus d'un siècle de domination européenne, la proie du premier conquérant assez audacieux pour l'attaquer et assez puissant pour vaincre les régiments britanniques, qui en forment la seule défense solide et sérieuse. Il est incontestable que, à première vue, le développement de l'agriculture peut, au point de vue matériel, compléter ou préparer les merveilles morales que les Anglais attendent justement de la propagation du christianisme, et concourir avec efficacité à rendre aux Indes un rang dans la grande famille des nations.

L'Angleterre pourra recueillir d'autres fruits de son initiative hardie et pratique. En ouvrant l'Inde à l'agriculture, elle l'ouvre en même temps à l'émigration. Nous ne disons pas que le courant de l'émigration soit destiné à se déplacer aujourd'hui ni plus tard; mais, ne dérivât-il vers les Indes qu'un filet, d'abord mince, peu à peu grossissant, c'en serait assez pour imprimer un mouvement de progrès matériel à cet empire immobile. L'Amérique offrira toujours à l'émigration des attraits que ne possède pas la péninsule hindoue : la salubrité de son climat, la richesse surabondante de sa nature vierge, l'activité fébrile et l'énergie étonnante de ses habitants, lui assureront toujours un ascendant énorme sur l'esprit à la fois hésitant et aventureux des émigrants. Mais les avantages de l'Inde, pour être moins éclatants et surtout moins connus, sont toutefois assez sérieux pour trouver d'autres émigrants et pour conserver ainsi à l'empire britannique un contingent d'activité, d'énergie, de richesse et d'avenir, que les États-Unis lui soutiraient annuellement.

Il est enfin un autre intérêt, le plus considérable au point de vue du présent, qui a poussé l'Angleterre à ouvrir des débouchés à l'agriculture indienne. Depuis de longues, de très longues années, l'Angleterre avait cessé de suffire à sa propre subsistance : elle avait été obligée de s'adresser à la Russie d'abord, à l'Amérique ensuite, pour venir alimenter ses cités; elle versait annuellement un tribut de 5 à 600 millions aux mains de ce commerce, rival du sien. D'autre part, elle ne parvenait pas à imposer à ces deux nations, protégées par de puissantes barrières douanières, sa suprématie industrielle : ainsi le tribut alimentaire devait fatalement appauvrir la Grande-Bretagne, au profit de ses rivaux. Enfin, que devien-

drait l'Angleterre, si une guerre, — nullement impossible, — avec l'un des deux ennemis héréditaires; la Russie et l'Amérique, venait à lui couper les vivres?

L'Angleterre a compris qu'une grande nation doit se suffire à elle-même. Dans quelques années, les États-Unis auront beau lui offrir leur blé et l'envoyer sur ses marchés, John Bull passera indifférent : *il sera pourvu.* Dans la lutte économique entre l'ancien monde et le nouveau, l'Angleterre vient de frapper un coup de maître. Ce sont là de ces révolutions commerciales qui, souvent, laissent des traces plus profondes dans l'histoire que les révolutions plus bruyantes et moins fécondes des foruns ou de l'épée.

On a moins fait de bruit de l'ouverture des canaux indiens que de la guerre de l'Afghanistan, et cependant de ces deux événements le premier n'aura pas le moins d'influence sur le développement de l'Angleterre et de l'Inde : la première cesse d'être tributaire de l'étranger, elle se sera délivrée du vasselage alimentaire dans lequel la tient le nouveau monde; la seconde s'ouvre à la vie commerciale et économique qui, gagnant de proche en proche, entraîne le genre humain tout entier.

Le lien qui unissait les deux empires se resserrera de ce double avantage. En proclamant sa souveraine impératrice des Indes, lord Beaconsfield n'a pas seulement introduit dans la politique un changement de décors; il a voulu et atteint mieux : il a inauguré une ère nouvelle, où l'Inde cesse d'être une simple colonie, une possession britannique, pour devenir une puissance sœur — sœur cadette, si l'on veut, mais sœur légitime — de la Grande-Bretagne.

Il fut un temps où l'Angleterre jetait des regards d'envie sur la vallée fertile du Nil. Ce temps est passé. Nous ne voulons pas dire qu'elle ait renoncé à convoiter l'Égypte, mais l'ère de sa politique égyptienne s'est déplacé. Un jour peut-être — devrions-nous écrire : probablement? — elle ajoutera la terre des pharaons à la riche couronne de ses possessions, mais ce ne sera plus à titre de grenier d'abondance. Ce que veut l'Angleterre, c'est son indépendance économique vis-à-vis des États-Unis. Elle l'a conquise par l'ouverture des canaux indiens. Pour la conserver, il lui faut la sûreté de la route de l'Hindoustan, c'est-à-dire, du canal de Suez. Si, pour obtenir ce résultat, l'annexion de l'Égypte est nécessaire, l'Égypte sera annexée : aujourd'hui vassale, elle deviendra sujette. A ce point de vue, la tentative audacieuse d'Arabi pacha rappelle, par

certains côtés, les guerres brillantes et plus glorieuses de Tippo-Saïb.

Les politiciens en chambre, qui étudient la marche des événements dans les colonnes des journaux, sont assez tentés, dans leurs appréciations de la politique internationale, de faire abstraction de ces intérêts économiques, ou tout au moins de les reléguer au second plan. Cependant rien n'est moins logique. Sur un théâtre infiniment plus vaste et pourvu de tous les accessoires du progrès moderne, la Grande-Bretagne est placée aujourd'hui dans une situation qui n'est pas sans analogie avec celle de la Rome impériale, qui consultait le ciel en attendant l'arrivée des moissons de l'Égypte et de la Sicile, et pour qui une tempête pouvait entraîner la famine. Elle a à pourvoir à l'alimentation de 33 millions d'hommes, dont la puissance industrielle est quintuplée par la vapeur. C'est pour elle une question de vie ou de mort. Pas d'importations assurées : pas de pain, pas d'ouvriers, pas d'industrie, pas d'argent et plus d'empire.

L'intérêt que la France et la Belgique ont à l'alimentation, est infiniment moindre; et le sol de la France pourrait, convenablement cultivé, suffire à la nourriture d'une population quadruple de la population actuelle. Si le pays était doté d'un régime agricole satisfaisant, si le gouvernement s'occupait un peu moins de politique anticléricale et un peu plus d'administration, la France pourrait redevenir un foyer d'exportation agricole sans rival en Europe.

Aujourd'hui, loin de là! la France a importé pour 747 millions de denrées alimentaires en 1875, et en 1881 pour 1783 millions, dont 797 millions de céréales. Cette dernière importation atteint en trois ans un total de 2054 millions, déduction faite de l'exportation.

Il résulte de ces faits que l'agriculture française se trouve dans une période de décadence progressive et rapide.

Il en est de même des vins. En cinq ans, l'importation s'est élevée de 13 à 285 millions, tandis que l'exportation oscillait entre 200 et 257 millions. Aujourd'hui, chose triste à constater, la France, jadis le premier pays vinicole du monde, reçoit plus de vins qu'elle n'en exporte. Le phylloxera aidant, les vins espagnols et italiens qui servent à couper les vins français, viennent faire à ces derniers la concurrence aux vignobles mêmes, en attendant qu'ils écrasent la production bordelaise, déjà fort compromise.

Telle est la vérité nue sur la situation économique de la France. Sans insister pour le moment sur la question des vins, capitale

cependant, il est incontestable que l'excédent des importations de céréales sur les exportations, soit plus de 700 millions par an, représente une perte nette, sans compensation possible pour le pays.

Cette perte n'est pas la seule : elle contribue — avec des causes morales supérieures — à faire subir à la nation française la perte la plus cruelle de toutes : la perte d'hommes. L'accroissement normal de la population, déjà très faible en 1846 (200,000 âmes, ou 7 pour 100), est tombée à 120,000 âmes, soit à peine 3 pour 100, alors que les grandes puissances qui nous entourent ont toutes une progression triple en moyenne de celle de la France.

Ce danger politique, international et social, est trop souvent mis en oubli.

Pour ne citer qu'un exemple, la population de l'Allemagne se double en trente-sept ans. En 1920, la France sera donc bornée de ce côté par une nation de plus de 80 millions d'âmes. Quel peut être, en face d'un peuple de cette importance, l'avenir politique de la France, qui à ce moment n'aura encore qu'une population inférieure de moitié?

Ce sujet de préoccupation est le plus grave qui puisse s'imposer à l'esprit des hommes d'État.

Les remèdes moraux sont connus : ils ont été souvent exposés. Plût à Dieu qu'ils fussent aussi universellement admis et pratiqués !

Mais au-dessous de ces remèdes moraux et religieux, s'en indiquent d'autres, de nature moins grave, — sérieux cependant, — et dont la place est exclusivement dans le rôle de l'État : nous voulons parler du relèvement économique du pays.

La France importe pour 1900 millions de denrées alimentaires. Or, dit fort justement M. Proost, si la moitié de cette somme, c'est-à-dire, 1 milliard, était concentrée, à raison de 500 francs par hectare, sur 2 millions d'hectares de terre, qui représentent le quart de la superficie affectée en France à la culture du froment, et le deuxième milliard sur 4 millions d'hectares de prairies, la production de la France en blé et en viande serait immédiatement doublée, et ce pays deviendrait un grand foyer d'exportation vivant dans l'abondance, au lieu d'un pays d'affamés.

Pour quiconque a constaté l'admirable culture de nos provinces du Nord, de la Belgique et des Pays-Bas, il est évident que la France a encore à réaliser des progrès énormes en agriculture, et

que l'opinion de M. Proost est aussi fondée en fait qu'elle est ingénieusement formulée.

S'il est vrai que l'agriculture manque de capitaux, cette pauvreté est surtout imputable aux propriétaires eux-mêmes. En général, les grands propriétaires, ceux qui pourraient concourir efficacement à remédier au mal, songent peu à utiliser leur influence : ils préfèrent le séjour des villes, où ils dépensent les ressources que leur apportent leurs fermiers. Ainsi s'opère un drainage incessant de richesse au préjudice des campagnes. L'industrie en profite jusqu'à un certain point, il est vrai, mais l'agriculture y perd parallèlement; et de même que les pays pauvres et épuisés envoient annuellement la fleur de leur jeunesse dans des régions mieux douées, de même l'émigration des capitaux vers les villes entraîne fatalement l'émigration des cultivateurs. L'agriculture manque donc à la fois de capital d'exploitation et de capital humain.

Nous n'insistons pas en ce moment sur les graves conséquences sociales qui doivent fatalement découler de ce déplacement du centre de gravité de la nation. Qu'il nous suffise de faire observer que les campagnes ont cessé de faire équilibre à l'élément urbain, et que désormais elles sont à peu près annulées dans notre organisme politique.

Ce n'est pas là une situation, normale ou régulière, on en conviendra sans peine. Pour nous restreindre au sujet des présentes observations, cette prédominance des villes a pour résultat de limiter à peu près aux intérêts industriels et commerciaux les encouragements de l'État et l'utilité des travaux publics entrepris depuis bien des années. Or n'est-ce pas surtout la propriété foncière, c'est-à-dire, l'agriculture, qui alimente le trésor national? Dès lors n'est-il pas injuste d'exclure du bénéfice commun précisément cette mère nourricière, qui est en même temps le principal élément de la prospérité publique, du moins l'élément le plus solide?

Aujourd'hui, malheureusement, cet élément est bien affaibli par la cause que nous venons d'exposer.

A cette cause s'en joint une autre : le morcellement indéfini du sol.

L'Angleterre, grâce à la liberté testamentaire, ne connaît pas cette plaie. La grande propriété y constitue la règle, et par suite l'agriculture n'est pas, comme en France, appauvrie et exsangue.

La concurrence étra a réduit la culture du blé à son minimum ; mais, grâce au ditions de bien-être dans lesquelles se trouvent les campagnes niques, celles-ci ont pu faire face au danger par une évolution grande propriété seule a rendue possible : le remplacement de re du blé par celle de la viande.

Jusqu'ici cette dernière industrie demeurée rémunératrice. A l'abaissement du prix des céréales rrespondu une cherté croissante de la viande, et c'est grâce à ces stances favorables, nées à la fois de la législation, des mœurs nationat des oscillations du commerce, que l'agriculture anglaise a pu aintenir jusqu'ici plus forte que celle des pay occidentaux de ce inent.

Il en est tout autrement dans ces derniers. La propi est émiettée à l'infini. La France compte 4 millions de proprires indigents. Les exploitations agricoles inférieures à 10 hecs y forment les trois quarts du nombre total, et celles au-des de 50 hectares ne forment que le vingtième. En Belgique, c'est ere pis. Les exploitations inférieures à 10 hectares constituent 92 du total, et celles supérieures à 50 hectares à peine le cent vi- cinquième. Que peut donner la terre dans ces conditions? n maigre blé, mal gagné, mal venu, qui ne suffit pas à rémuné le travail ni le capital représenté par la terre.

Celle-ci vaut, en France, 2,000 francs l'hectare; en Belgiqu 5,000. Elle se loue en France 70 francs en moyenne, 120 fran en Belgique. Aux États-Unis, la terre en valeur vaut 15 francs, prairie en vaut à peine 25.

Un agronome distingué, M. Proost, a consacré à ce triste sujet des observations qu'il faut citer :

« Tandis que l'invasion des parasites accuse de plus en plus l'épuisement de notre sol, exploité en aveugle, au mépris des lois de la restitution normale, en Amérique, la terre est si riche, si abondamment pourvue en éléments fertilisants par les alluvions séculaires et la *sélection naturelle* de la prairie, que l'on peut y cultiver les céréales pendant cinquante ans sans l'épuiser et sans lui offrir un atome de fumier. Le blé est cultivé sans interruption depuis une centaine d'années dans l'immense plaine d'alluvion de Saint-Louis du Mississipi : « Il n'y a pas de système de culture, « dit un voyageur moderne; le fermier laboure le sol et y jette la « semence, et les plus abondantes moissons viennent tous les ans « sans plus de peines et de soucis. »

« La terre est divisée à l'excès, conséquence de la funeste législation française sur les héritages qui nous régit, législation homicide et barbare : homicide, en ce qu'elle porte atteinte à la puissance productive de la nation ; despotique et barbare, en ce qu'elle porte atteinte au droit primordial le plus sacré, le droit reconnu au père de famille de disposer de son patrimoine dans le double intérêt de sa conservation et de l'avenir de ses enfants.

« Mais ceci est trop grave pour nous en tenir aux allégations générales, il faut citer :

« Le territoire de la France est divisé en 143 millions de parcelles. Ce nombre s'accroît chaque année de 100,000 parcelles nouvelles. Ces lambeaux sont répartis en 14 millions de cotes au-dessous de 5 francs, c'est-à-dire, appartenant à de véritables indigents.

« La conséquence d'un tel état de choses était inévitable.

« L'Inde a pu envoyer le froment à 6 fr. 50 l'hectolitre, rendu dans nos ports ; à l'Amérique il coûte à peine 16 francs, rendu au Havre ou à Anvers. Or, en France, on ne peut le produire au-dessous de 20 francs, beaucoup affirment même que ce prix atteint 23 et même 25 francs. Dans les régions où la culture intensive est pratiquée de longue date, comme en Belgique et dans les départements du Nord, le rendement des terres étant de 25 hectolitres à l'hectare, le prix de l'hectolitre peut descendre à 20 francs, si l'on trouve à se défaire de la paille dans de bonnes conditions ; mais partout où la culture est arriérée, la moyenne des récoltes atteignant à peine 14 hectolitres, le prix approche de 30 francs.

« Dans les conditions les plus favorables, on paye chez nous 17 francs ce que l'Amérique peut nous livrer couramment à 15 francs.

« Et l'Inde a un chiffre plus minime encore. »

Les observations de M. Proost sont celles que dicte le bon sens devant une situation comme celle que nous subissons.

Cette situation est-elle du reste si imprévue, si inexplicable?

Loin de là.

D'une part, les sols vierges offrent des ressources matérielles infiniment plus puissantes que les terres épuisées de la vieille Europe ; d'autre part, l'organisation sociale des pays concurrents, des États-Unis, des colonies britanniques, est d'une puissance autrement féconde que celle qui est le fruit de la révolution française.

Nous avons signalé deux des conséquences de la législation révo-

lutionnaire sur le partage des biens : l'arrêt dans la progression de la population et la décadence de l'agriculture par le morcellement du sol. Il n'est pas inutile d'opposer au premier de ces fruits de mort quelques chiffres qui établissent l'essor des nations qui n'ont pas subi l'influence délétère d s légistes de l'école de Rousseau.

La Grande-Bretagne augmente annuellement sa population d'un demi-million d'âmes; en outre, elle envoie à l'étranger 200,000 personnes par an, qui sont autant de colonies, avant-gardes de sa puissance matérielle et morale. Grâce à cette prodigieuse force d'expansion, elle domine aujourd'hui un empire qui ne compte pas moins de 350 millions d'habitants, et cette vaste agglomération d'existences n'offre pas le moindre indice de désagrégation ni de décrépitude. La population de la métropole a triplé depuis le commencement du siècle (1). Les possessions britanniques ont vingt fois l'étendue de la France. Pour ne parler que des Indes anglaises, elles avaient 100 millions d'habitants il y a un siècle; aujourd'hui elles comprennent le triple, et ce développement merveilleux ne peut que s'accélérer, aujourd'hui que le gouvernement central, après avoir pris une série de mesures pour enrayer l'influence démoralisatrice du bouddhisme, a réussi à améliorer notablement les conditions matérielles de l'existence des peuples soumis à son sceptre.

Enfin les Anglais, comme les Yankees, peuples industrieux et pratiques, ont compris la nécessité de se préoccuper dans leur politique internationale d'autres intérêts que des opérations de gloire militaire, et, dans leur politique économique, de ne pas toujours sacrifier l'agriculture à la prospérité temporaire d'autres industries. Sans négliger celles-ci, ils prennent soin de celle-là.

Aujourd'hui que l'Inde est devenue pour l'empire britannique un grenier presque inépuisable, son importance s'est immensément accrue. Ce n'est pas pour une satisfaction stérile d'amour-propre que John Bull monte la garde aux portes de l'Égypte et à l'entrée du canal de Suez.

Ensuite les Anglais, comme les Américains, ont compris l'importance que la navigation intérieure devra, par la force même des choses, conquérir dans l'avenir. Aux États-Unis et aux Indes, on crée des chemins de fer, des voies navigables, des routes, dans

(1) En 1801, l'Angleterre comptait 9 millions d'habitants; elle en a aujourd'hui 28.

l'intérêt de l'agriculture; les tarifs des transports sont réduits à un minimum, tandis qu'en Europe l'agriculture ne parvient pas même à acquérir le bénéfice des réductions accordées à l'industrie manufacturière.

La question des chemins de fer a été traitée souvent; celle des canaux est moins généralement comprise.

Sans nous prononcer sur la valeur ni sur le côté pratique du plan Freycinet, il est clair qu'il contient du bon, et que, notamment au point de vue de la navigation, il reste beaucoup à faire. Si des doctrines erronées n'avaient pas engagé l'État dans une voie d'absorption aussi dangereuse pour ses finances que pour son avenir politique, ces travaux reviendraient de droit à l'industrie privée, qui y trouverait un emploi fructueux de ses capitaux, et que ce dérivatif eût peut-être détournée de la voie stérile des spéculations de bourse. Mais l'initiative particulière, énervée par la centralisation de l'État, ne paraît pas en mesure de reprendre le grand rôle qui lui était naturellement dévolu. C'est un malheur, sans doute; mais les circonstances paraissent si impérieuses, que l'Europe occidentale ne saurait impunément se soustraire plus longtemps à la nécessité de construire ces « chaussées d'eau » dont Napoléon Ier réclamait déjà le réseau complet et indispensable.

Une dernière cause d'infériorité réside dans les vices du système fiscal en vigueur sur le continent. Ces vices, l'Angleterre n'y a pas complétement échappé, mais son organisation traditionnelle est parvenue dans une large mesure à les neutraliser au profit de l'industrie agricole. Celle-ci, loin de supporter le poids principal de l'impôt, aurait droit au contraire à des égards particuliers, à des adoucissements généreux, en considération de son importance et de la concurrence ruineuse dont elle est l'objet.

Le redressement de ces griefs multiples et d'un fondement incontestable, telle est la conclusion que nous voulons donner à cette courte étude. C'est le désir de tous ceux qu'intéresse l'avenir de l'agriculture, qui est inséparable de l'avenir des nations européennes.

Jean Huygh.

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE

REINE D'ANGLETERRE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE (1)

On a beaucoup dit que le mariage de Charles Ier avec une fille de France, princesse essentiellement et notoirement catholique, fut un grand malheur pour la cause des Stuarts. On a fort blâmé les obstacles que le souverain Pontife mit à ce mariage, les délais dont on augura qu'il aurait vu avec plaisir l'échec des négociations, les difficultés dont il entoura la dispense enfin arrachée à son esprit récalcitrant.

Peut-être aurait-on employé plus à propos autant de paroles à déplorer le malheur pour la princesse catholique, filleule du Pape, d'avoir épousé un prince protestant, et d'avoir été jetée, jeune femme d'autant plus isolée et plus exposée qu'elle était reine, en plein pays protestant; peut-être aurait-on pu trouver, dans l'histoire de Henriette-Marie, beaucoup moins la condamnation que la justification des répugnances d'Urbain VIII pour le mariage de la fille de France avec le roi d'Angleterre, — et, en général, des répugnances de l'Église pour les mariages entre catholiques et non catholiques. Urbain VIII voyait pour sa filleule, l'Église voit pour tous ses enfants, un double danger dans ce genre de mariage : danger pour le salut ou danger pour le bonheur; amoindrissement, sinon, dépérissement total de la vérité dans l'âme qui la possédait, ou irréconciliable désaccord.

« Toutes les dispositions politiques et civiles étaient prises pour le mariage, — dit M. de Baillon, — mais la dispense du Pape tar-

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1883.

dait toujours à venir. Le P. de Bérulle, pressé par le gouvernement français, répondait en se louant beaucoup de la réception qui lui avait été faite, mais en se plaignant aussi des lenteurs de la cour de Rome. Urbain VIII était très opposé à cette union, dont il redoutait les conséquences dans l'avenir, et qu'il considérait comme fort périlleuse pour sa jeune filleule. » Marie de Médicis alla jusqu'à le « menacer de suivre l'exemple donné par le mariage de Marguerite de Valois avec Henri IV, et de célébrer celui de sa fille sans attendre la permission de Rome. » Ce fut seulement lorsque le Pape reconnut qu' « il n'était plus en son pouvoir de rien empêcher, qu'il consentit à faire remettre la dispense, non sans manifester les appréhensions qu'il éprouvait pour les suites de cette union, et déclarer qu'il ne donnait son autorisation qu'afin d'éviter le scandale de voir une fille de France mariée sans la bénédiction pontificale. Il fit partir pour Paris le cardinal Barberini, qui devait officier au mariage, et qui était, en outre, porteur d'une lettre pour le roi Louis XIII, dans laquelle le Saint-Père lui affirmait que, si le caractère de sa sœur ne lui donnait l'espoir que, devenue reine d'un pays hérétique, elle serait l'ange gardien et la sauvegarde de ses coreligionnaires, il n'aurait jamais accordé le bref de dispense. En écrivant aussi à la jeune princesse, il l'engageait à devenir l'Esther de son peuple opprimé, la Clotilde qui soumit au Christ son victorieux époux, l'Audeberge dont le mariage implanta en Angleterre la foi chrétienne. « Dans cette circonstance, ajoutait-il, les regards du « monde terrestre, aussi bien que ceux du monde spirituel, sont fixés « sur vous. »

Henriette-Marie répondit en engageant, comme nous l'avons vu, « sa foy et sa parolle ». Jamais elle n'eut à se reprocher d'avoir manqué à cette foi, déshonoré cette parole. En tout ce qui dépendit de sa volonté, elle fut admirablement fidèle aux conditions de la dispense. Si cette reine catholique eut plusieurs enfants protestants, ce fut par la violation, incessamment renouvelée, de la liberté qui lui avait été promise. Donc ce fut son cœur et non sa conscience qui souffrit.

Mais qu'avait-il déjà souffert, ce cœur, après quelques mois de séjour en Angleterre, quelques mois d'union avec un époux dont l'amour avait commencé comme un roman? Aucun récit de ce genre ne serait ici à sa place; mais il fallait enregistrer le fait, au moins en passant, pour prévenir tout reproche d'avoir faussé ou exagéré la

situation, d'avoir peint de sombres couleurs ce qui, en réalité, se paraît des nuances les plus souriantes et les plus gracieuses. Eh ! oui, il y avait du rose, nous le voulons bien ; mais on nous accordera, en retour, qu'il devait exister du noir, pour motiver des lettres comme celles que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs. On dira sans doute que la jeune reine avait l'imagination vive, qu'elle ne savait pas se dominer, qu'elle a fait beaucoup de bruit. Nous le voulons bien encore : plus tard, quand elle aura terminé un long noviciat du malheur, quand elle sera professe dans le grand Ordre des infortunés, Henriette-Marie pourra souffrir davantage sans se plaindre autant, ou même en ne se plaignant pas du tout, si ce n'est à Dieu. A seize ans, au sortir de sa patrie et de sa cour, elle n'en est pas là, nous en convenons. Le chagrin ne la fait pas pleurer en silence, il la fait crier, nous l'avons dit tout d'abord. Mais du moins personne ne contestera sa sincérité. Elle doit donc éprouver un chagrin réel. Quel est ce chagrin ? que s'est-il passé?

Quelque chose que les ennemis du catholicisme trouvent tout simple, et dont la narration peut se renfermer, pour eux, en ces deux phrases que nous avons déjà entendues : « Le clergé français n'avait aperçu dans ce mariage qu'une occasion d'inonder l'Angleterre de mitres et de soutanes..... Charles Ier, jugeant de sang-froid la situation, ne vit rien de mieux que de congédier poliment toute cette séquelle cléricale. »

Le temps nous manque pour entrer dans les détails ; sinon, il faudrait dire, par exemple, comment, au milieu même des premiers enivrements de son affection conjugale, Charles Ier se laissait entraîner, par la passion religieuse, à des incartades aussi malséantes pour lui-même que pénibles pour sa jeune épouse. C'est ainsi qu'un jour, au dîner royal, le confesseur de la reine ayant dit les grâces, Charles, exaspéré de l'avoir vu faire le signe de la croix, se leva aussitôt de table, et, prenant la reine par la main, quitta brusquement l'assemblée. Il faudrait raconter aussi quelles difficultés étaient apportées à l'exercice, expressément stipulé du culte catholique ; avec quel dédain étaient accueillies les réclamations des prêtres français, ayant à leur tête l'évêque de Mende, Daniel du Plessis, grand aumônier. Allons droit à la scène principale. Il est nécessaire d'abord de noter que, par la *séquelle cléricale*, on entend toute la maison française de la reine. Puis il nous suffira de résumer le récit donné par M. de Baillon, d'après les témoins et les

acteurs de ces événements (1), pour que le lecteur puisse former son opinion personnelle sur le *sang-froid* et la *politesse* en question.

Un certain lundi de juin 1626, après le dîner de la reine, Charles était allé la voir dans son appartement, accompagné du duc de Buckingham, le plus odieux ennemi de la noble jeune femme. C'était celui-là même qui lui avait dit — déjà! presque au début de la lune de miel! — « Ne l'oubliez pas, il y a eu des reines d'Angleterre décapitées. » Quand son époux entra, Henriette-Marie riait et folâtrait avec quelques-unes de ses dames françaises. Charles trouva cette gaieté tout à fait hors de propos. Il prit la reine par la main, l'emmena dans sa propre chambre et ferma la porte à clef. Alors, d'une voix tremblante de colère, il signifia à Henriette qu'il avait donné des ordres pour le bannissement des Français. Elle éclata en sanglots, se jeta à ses genoux, et le supplia, avec les plus touchantes instances, de lui laisser ses amis, quelques-uns du moins... Le roi fut inflexible : il lui refusa même la consolation de leur dire un dernier adieu, et lui déclara que le départ avait lieu en ce moment même. A ces mots, la reine fut en proie à un véritable accès de désespoir. Elle entendait en même temps ses femmes qui, malgré la résistance des gardes, s'étaient précipitées dans une petite cour qui touchait au logis du roi : elles poussaient des cris de détresse, appelant la reine, la conjurant de ne pas les abandonner. La malheureuse princesse n'y tient plus : elle s'élance vers la fenêtre; et, comme Charles s'oppose à ce qu'elle l'ouvre, elle brise les vitres avec sa tête, se prend des mains aux barreaux de fer, en appelant ses dames par leurs noms; et le roi ne parvient à l'arracher de la fenêtre qu'en employant toute sa force, non sans déchirer sa robe et lui écorcher les mains. Ensuite il l'emmena de Whitehall, malgré ses larmes, pour la confiner à Nonsuch, l'un de ses châteaux royaux, tandis que les Français étaient maintenus, sous bonne garde, à Somerset-House.

Peu de jours après, Buckingham, usant de toute son influence de favori, et voulant se laver, aux yeux de la France, de tout l'odieux de cette affaire, décida le roi à une démarche étrange, qui n'avait d'autre but que de le compromettre personnellement. Charles alla visiter les Français prisonniers, et leur parla en ces termes : « Vous n'aurez pas grand discours de moi, car j'ai grande

(1) Ellis's *Historical Letters*. Tillières, *Mémoires*.

peine à parler : je veux vous dire seulement que je vous ai donné votre congé, parce que j'ai cru ne pouvoir posséder ma femme absolument tant que vous seriez auprès d'elle, et que si quelqu'un de vous m'a offensé, je lui pardonne. » L'évêque de Mende répondit qu'il ignorait quelle pouvait être sa faute ; que le roi manquait à tous ses engagements ; que cette conduite pouvait altérer la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre ; que nul parmi les Français présents ne l'avait offensé, et qu'ainsi personne n'accepterait son pardon ni ne l'en remercierait. Mme de Saint-Georges, l'amie de cœur de Henriette-Marie (elle avait été sa compagne d'enfance, comme fille de sa gouvernante, Mme de Montglat), Mme de Saint-Georges fit alors un appel douloureux à la reine absente. « Je ne nomme personne, » répliqua le roi ; et il insista péremptoirement sur l'ordre de départ. Cependant, sous différents prétextes, la colonie française retarda de jour en jour. On espérait encore que tout pourrait s'arranger, lorsque, le 7 août, Charles écrivit à Buckingham :

« Steenie, j'ai reçu votre lettre par Dick Graham. Voici ma réponse. Je vous ordonne d'expulser tous les Français hors de la ville, demain matin. Si vous le pouvez, employez la douceur, mais ne perdez pas le temps en discussion ; sinon, agissez par la force et chassez-les comme autant de bêtes sauvages, jusqu'à ce que vous les ayez tous embarqués ; et que le diable les emporte ! Ne répondez que pour me faire connaître l'exécution de mes ordres. Votre ami fidèle, reconnaissant et affectionné,

« Charles R. »

Le lendemain, toute une provision de carrosses, de charrettes et de barques fut rassemblée à Somerset-House ; mais les Français se refusèrent tout d'une voix à partir. « Ils n'avaient pas été, dirent-ils, congédiés avec les formalités convenables. » Le roi leur envoya une troupe nombreuse de hérauts d'armes, avec des trompettes et un fort détachement de gardes : les hérauts et les trompettes ayant solennellement proclamé le bon plaisir du roi devant les portes de Somerset-House, les gardes s'avancèrent pour exécuter ses ordres, qui n'étaient autres que de les jeter tous dehors par la tête et par les épaules, s'ils persistaient dans leur résistance. On n'en vint pas à cette extrémité, car ils se décidèrent à partir par la marée de ce jour. Toute cette mise en scène avait amené dans le Strand une

foule compacte, fort mal disposée à l'égard des Français. Au moment où la belle Mme de Saint-Georges sortait en gesticulant avec une extrême vivacité, et en protestant à haute voix contre l'atroce injustice et barbarie de ceux qui la séparaient de la reine, un des meneurs de la populace lui jeta une grosse pierre, qui, sans l'atteindre elle-même, fit tomber son chapeau. Aussitôt un seigneur anglais, indigné d'une pareille brutalité, tira sa rapière et la passa au travers du corps de ce misérable. L'un des officiers du roi accompagna les Français jusqu'à Douvres, et ne vint rendre compte de sa mission qu'après les avoir tous embarqués, jusqu'au dernier valet.

Voilà donc ce qui motivait les lettres désespérées de la reine. On nous dira qu'elles furent effacées par de longues années de bonheur domestique. Eh bien, non, elles ne furent pas effacées; et, pour la vérité de l'histoire, il est heureux qu'elles aient été conservées; il nous importait de les distinguer entre toutes.

Elles ne furent pas effacées, car Henriette-Marie n'oublia point l'amie qui lui avait été brutalement arrachée, et un souvenir si fidèle ne pouvait qu'être accompagné de regrets. C'est ainsi que, au milieu même de ce bonheur domestique, peu après la naissance du prince de Galles, la reine écrivait : « Ma mie Saint-Georges, j'ay esté bien longtemps sans vous écrire; ç'a esté le voyage dont nous ne faisons que revenir icy depuis une semaine, qui en est la cause, estant si éloignée de nulle occasion pour escrire. Vous cognoissés le lieu, c'est à Tiechfield; maintenant nous sommes à Hampton-Court... Si mon fils savoit parler, je crois qu'il vous feroit ses recommandations; il est si gros et si grand que l'on le prend pour avoir un an et il n'a que quatre mois : les dents commencent desjà à luy venir. Je vous envoyerai son pourtraict aussy tost qu'il sera un petit plus blanc, car pour cette heure, il est si noir que j'ay honte de lui. » Un peu plus tard, elle revient à ses naïves joies maternelles : « Ma mie Saint-Georges, le mary de la nourrice de mon fils allant en France, je vous escris cette lettre par luy, croyant que vous serés bien ayse de luy demander des nouvelles de mon fils, de qui je crois que vous avés veu le pourtraict que j'ay envoyé à la Royne ma mère. Il est si laid que j'ay honte, mais sa grandeur et grosseur suppléra à sa faulte de beauté. Je souhaiterois que vous vissiés ce cavalier, car il n'a pas une mine ordinaire. Il est si grave à tout ce qu'il fait, que je le tiens pour plus sage que moy. » Dans

une autre lettre, sans date, la tristesse reprend ses droits : « Ma mie Saint-Georges, je vous prie de croire que je ne suis pas si ingrate que d'oublier ceux qui m'ont servie comme vous, et que si je n'ay pas escrit, j'ay eu beaucoup de peines, lesquelles vous pouvez bien juger, qui m'ont tellement brouillé ma teste que je n'estois pas moy-mesme. Cela estant arrivé si inopinément, je prie Dieu qu'il veuille tout rapaiser, et vous de croire que je vous aime. »

Tout ne fut pas « rapaisé », il s'en faut bien, ou ne se rapaisa que pour un temps. Nous voici en plein dans le domaine de la douleur. Lisons cette lettre à peu près dans son entier : elle mérite notre attention, non seulement parce qu'elle continue de nous initier aux pensées et aux affections de la reine, mais aussi à cause de son intérêt historique, et parce qu'elle justifie, et plus encore, les craintes qu'avait pu donner, pour l'avenir de la noble fille de France, sa situation de reine catholique d'un pays protestant.

La reine écrit de la Haye, le 28 mai 1642 : « Ma mie Saint-Georges, ce gentilhomme s'en va si bien informé des raisons que j'ay eues de sortir hors d'Angleterre, que, quand vous les saurés, vous vous estonnerés de ce que je ne l'ay pas fait plus tost, car, à moins que de me résoudre à la prison, je n'y pouvois pas demeurer. Mais encore s'il n'y eust eu que moy à souffrir, je suis si accoutumée aux afflictions que cela eust passé comme le reste, car leur desseing estoit de me séparer du Roy mon seigneur, et ils ont dit publiquement qu'il le falloit faire et ensuite qu'une reine n'estoit qu'une subjecte, faite pour passer par les lois du païs, comme les autres. Ensuite de cela, ils m'ont accusée publiquement, en me nommant, que j'avois voulu renverser les loix et la religion du royaume, et que c'estoit moy qui avois causé les Irlandois à se révolter; ils ont fait venir des tesmoings jurer que cela estoit, et sur cela ils disoient que, tant que je serois auprès du Roy, l'Estat seroit en danger, avec beaucoup d'autres choses trop longues à escrire (1) : venir à

(1) Henriette-Marie n'exagère aucunement. En mars 1641, le parlement avait adressé au roi une déclaration prétendant établir que le dessein de changer la religion dans les trois royaumes était depuis plusieurs années le but bien marqué de ceux qui avaient le plus d'autorité sur lui, — c'est-à-dire, bien entendu, de la reine. Si l'on pouvait douter qu'elle fût directement visée par cette accusation, la suite du document ne permettrait pas de méprise : « L'agent de la reine à Rome, y disait-on, et le nonce du Pape en Angleterre avaient été les ardents promoteurs de cette entreprise, qui,

ma maison lorsque j'estois à la chapelle, enfoncer mes portes, menacer de tout tuer; mais cela, j'avoue, ne m'a pas fait grand peur. Mais il est vray que d'estre sous la tyrannie de ces gens là n'est pas à estre exprimé, et, durant ce temps, assistée de personne! jugés en quel estat j'estois. S'il y arrivoit que je vous visse, il y a cent choses qui ne se peuvent escrire, pires que tout ce que je vous ay dit, que je vous dirois. — Priés Dieu pour moy, car croyés qu'il n'y a pas une plus misérable créature au monde que moy, esloignée du Roy mon seigneur, de mes enfans, hors de mon païs et sans espérance de retourner sans danger évident, et délaissée de tout le monde. Que Dieu m'assiste et les bonnes prières de nos amis, dont vous estes du nombre!... Recommandés-moy aux bonnes Carmélites de Paris; si je pouvois, je me souhaiterois bien avec vous, mais je ne sais s'il me sera permis. »

Non, non, dirons-nous encore, les douloureuses lettres de 1626 ne sont point effacées. Ce n'est pas, à coup sûr, cette lettre de 1642 qui nous déciderait à les regarder comme nulles. Non encore, elles ne sont pas effacées : car le dissentiment religieux entre les deux époux ne cessa jamais (1) de produire, pour la reine, des fruits amers, — jamais! pas même après la mort du roi. A la veille de monter sur l'échafaud, — en même temps qu'il écrivait à sa femme dans les termes les plus tendres, les plus touchants; — en même temps qu'il adressait à ses deux enfants, restés en Angleterre, la princesse Élisabeth et le duc de Glocester, les recommandations les plus affectueuses et les plus pressantes au sujet de leur mère; — en même temps qu'il multipliait les témoignages de reconnaissance pour son héroïque dévouement, il lui léguait, sans y songer sans doute, la défiance de ses enfants. En effet, ne leur adressait-il pas, à cette heure solennelle, des exhortations contre le « papisme »? ne leur conseillait-il pas les meilleurs moyens de s'en prémunir, comme du plus grand des maux et du plus grand des dangers? Et leur mère était « papiste »! et la conséquence toute naturelle de ces conseils était de leur faire voir en elle l'ennemie la plus redoutable de leur salut et de leur bonheur! Nous n'avons pas à raconter

connue sous le nom de *pieuses intentions de la reine*, était l'objet des jeûnes et des prières de tous les papistes anglais. Les rebelles d'Irlande qui s'intitulaient *l'Armée de la reine* et qui marquaient à son chiffre le butin, n'avaient pas une autre pensée. » (Mistr. Everett Green, *loc. cit.* — De Baillon, *loc. cit.*)

(1) Qu'on veuille bien lire les lettres à ce point de vue : on y trouvera des preuves multipliées de ce que nous avançons.

ici la triste mort de la pauvre petite princesse Élisabeth, qui n'aurait probablement pas succombé à son chagrin si elle eût espéré en l'amour maternel, ni les tristes luttes entre la reine et le duc de Glocester. Qu'on se les rappelle ou qu'on les relise, et l'on dira si vraiment ce sont là des fruits amers.

Bossuet le savait bien, que le dissentiment avait duré jusqu'à la fin. Dans ce discours où il n'y a pas un mot qui n'ait sa valeur, et où TOUT est dit, — mais seulement pour qui sait lire à travers les voiles de la dignité et de la délicatesse, — cela aussi a été dit : « Le roi son mari lui a donné jusqu'à la mort ce bel éloge, qu'*il n'y avait que le seul point de la religion où leurs cœurs fussent désunis;* et, confirmant par son témoignage la piété de la reine, ce prince très éclairé a fait connaître en même temps, à toute la terre, la tendresse, l'amour conjugal, la sainte et inviolable fidélité de son épouse incomparable. »

On raconte qu'un jour — c'était à l'époque du plus grand bonheur de Henriette-Marie, dans cette période que M. de Baillon a nommée « les années de maternité. » — Charles, tout joyeux de causer une surprise à sa jeune femme, lui apporta une épingle en diamants. En se hâtant de l'attacher lui-même à son corsage, il lui fit, avec la pointe, une piqûre assez profonde pour que Henriette, sous l'impression de la douleur, arrachât l'épingle et la jetât loin d'elle. Le roi demeura confondu, et, ajoute le chroniqueur, on le vit pâlir, ce qui n'arriva jamais au milieu de ses plus cruelles infortunes (1).

Cette anecdote s'est gravée dans notre esprit, mais en prenant la forme d'un emblème. L'amour de Charles, ce fut pour son épouse le plus précieux joyau, nous le voulons bien; nous accordons même qu'il eut la solidité du diamant. Mais il y avait une pointe acérée, le dissentiment religieux; une pointe sans cesse aiguisée par les ennemis du catholicisme et par le propre fanatisme du roi, car enfin il faut pourtant convenir que le fanatisme n'est pas un monopole de la vérité. Cette pointe, Henriette-Marie ne pouvait l'arracher. il fallait qu'elle la gardât dans sa poitrine : voilà pourquoi, au lieu d'une piqûre passagère, elle devait nécessairement produire une incicatrisable blessure.

(1) Dean Swift, *History of his own times.*

IV

Et maintenant l'espace nous fait défaut. En présence d'un sujet sympathique, surtout quand on voudrait le montrer sous un jour qui n'est pas précisément à la mode, qu'on nous passe l'expression, le moment où l'on se voit obligé de se taire est un moment pénible.

Tout ce que l'on n'a pas dit vous apparaît à la fois, et, en vérité, dans les regrets il y a presque des remords. Aujourd'hui toutefois, nous avons pour nous consoler cette pensée, que la mémoire de Henriette-Marie ne nous reprochera pas d'avoir sacrifié bien d'autres questions à la question religieuse.

Qu'il nous soit permis seulement de citer encore une lettre. On a beaucoup parlé des conseils de la reine à son époux. Nous ne saurions terminer sans avoir mis nos lecteurs à même d'en apprécier l'esprit et la forme.

La lettre que nous choisissons, est datée de la Haye, le 11 septembre (31 août) 1642.

« Mon cher cœur, j'avois pu despecher une personne pour vous aller trouver, mais le vent n'a pas voulu. Je suis extresmement en peine, n'entendant point de vos nouvelles, et celles de Londres ne vous sont point advantageuses. Peut estre que pour cela ils espèrent m'amener à un accommodement, mais ils se trompent ; je ne fis jamais rien par peur en ma vie et j'espère que je ne commenceray pas par la perte d'une couronne ; pour vous, vous savés bien qu'il y en a eu de ceux, lesquels ont dit que vous estiés de cette humeur-là : si cela a esté, je ne l'ay pas recognu. J'espère toujours, s'il a esté vray, que vous ferés voir le contraire et que nulle peur ne vous fera soubmettre à vostre ruine et de vostre postérité. Pour moy, je ne vois point la sagesse de ces messieurs les rebelles de se pouvoir imaginer que, par force, ils vous feront venir à leur but et à un accommodement ; car, tant que vous serés au monde, assurément l'Angleterre ne peut avoir de repos et de paix, si vous n'y consentés, et cela ne peut estre, sans que vous soyés restitué dans vos justes prérogatives. Et quand bien mesme vous trouveriés des malheurs au commencement, vous aurés encore assés d'amis, qui vous assisteront pour vous remettre. Je n'ai encore jamais su ni veu d'exemple pour m'en faire douter en nulle façon. Résolution et constance y sont deux choses fort nécessaires, assistées de la justice

de vostre cause. Dieu ny les gens d'honneur ne vous abandonneront point pourvu que vous ne vous abandonniés pas vous-mesme. Vous voyés que je ne crains pas mesme l'ouverture de cette lettre, laquelle, j'oserois dire, quoiqu'elle ne soit pas trouvée bonne, ne sera pas imprimée, ce qui est tout le contraire de ce qui se fait à cette heure; car tout ce qui est trouvé bon et juste, l'on le cache, et ce qui est trouvé mauvais, on l'imprime. Cela fait paroistre que la justice souffre avec vous. Ayés toujours soing de l'avoir de vostre costé; c'est une bonne armée qui à la fin conquérera tout le monde et qui n'a point peur. Quoique peut estre pour un temps elle se cache, ce n'est que pour se fortifier, pour revenir avec plus grande force. Elle est avec vous; c'est pourquoi vous ne devés pas craindre; vous sortirés tous deux ensemble et paroistrés plus glorieux que jamais, j'en suis très-asseurée. Voicy les effets d'une solitude mélancolique, mais point du tout d'un chagrin; car, quand je songe bien à toutes ces choses que je vous ay escrites, je me trouve si satisfaite que nulle mauvaise humeur ne peut avoir de pouvoir sur moy, pas même les ordonnances du Parlement, qui sont les effets d'une des plus méchantes humeurs du monde. D'après le style de cette lettre, si je savois du latin, il faudrait finir avec un mot; mais, n'en ayant point, je finiray avec un françois, qui peut estre traduit en toutes sortes de langues : A vous après la mort, s'il est possible! »

Et nous aussi, puisqu'il faut finir, que ce soit « avec un françois », et que ce soit encore le grand et beau français de Bossuet. Répétons après lui, maintenant que nous connaissons un peu mieux Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, et que nous désirons la mieux connaître encore par la lecture complète et attentive de sa *Correspondance* : « O mère, ô femme, ô reine admirable, et digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étaient quelque chose ! »

Thérèse-Alphonse Karr.

CLAUDE

Il était d'une famille de cultivateurs dont le nom, depuis plus de deux siècles, est consigné sur les registres des paroisses et dans les archives des notaires de nos contrées. Son grand-père était descendu des montagnes des environs de Beaujeu vers le petit et maigre pays du Charolais pour ensuite venir, il y a déjà plus d'un demi-siècle, s'installer, à titre de fermier, dans un domaine de notre Brionnais.

Le Brionnais est plantureux, frais et plaisant, mais la culture n'y est pas partout facile. Les collines sont abruptes et pierreuses; les chemins, encore mauvais aujourd'hui, étaient, il y a cinquante ans, à peu près impraticables, montant et descendant à l'aventure, encombrés de pierres énormes, et presque en tout temps inondés par les eaux qui découlent des prés, la grande et vraie richesse du pays. Ces eaux, protégées contre le soleil par les haies, formaient à tous les pas des fondrières, où s'embarrassaient les attelages de bœufs et où c'était une merveille et une imprudence de vouloir faire circuler un cheval.

Le domaine que notre fermier entreprenait de cultiver, est assis au pied d'un coteau boisé. Les bâtiments d'exploitation et d'habitation, de médiocre apparence, entourés de grandes et assez chétives pâtures, dominent les belles prairies qui occupent le fond de la vallée. Au centre, coule une des mille petites rivières qui grossissent et fertilisent les eaux de l'Arconce. L'autre versant de la vallée est livré au froment, à la vigne, à toutes sortes de cultures. Le terrain partout semble d'excellente qualité. Les beaux fruits qui y viennent en abondance, en témoignent et sont fort recherchés des ménagères des petites villes environnantes. Cependant la rapidité des pentes, le nombre des rochers et aussi la nature même du sol

réclament, plus que tout autre domaine des alentours, un travail ardu, intelligent et persévérant.

Il y a cinquante ans, la paix et les prospérités de la Restauration n'avaient pas relevé l'agriculture de l'état de ruine où l'avaient réduite la Révolution et l'Empire, et où tend à la replonger la République. Par diverses causes, le domaine dont nous parlons, était tout particulièrement dans une sorte de décadence. Notre fermier, plus abrupt de caractère et plus rude de mœurs que sa terre, avait, comme elle, des qualités profondes et sérieuses. Intelligent et courageux, il accomplit sur le terrain qui lui était échu tout le travail qu'énumèrent les paraboles de l'Écriture, quand elles traitent des vignes et des champs. Il releva les clôtures, remua profondément la terre, la débarrassa des pierres qui la couvraient, entreprit énergiquement la lutte contre les ronces et les épines qui la dévoraient; il sema, planta, greffa, et put un jour s'essuyer le front en disant avec l'Ecclésiaste : « J'ai multiplié mes travaux, planté des vignes et des vergers, dirigé les eaux et irrigué mes terres; j'ai une nombreuse famille; je possède des bœufs et des moutons en plus grande quantité qu'aucun de mes prédécesseurs sur ce domaine. »

En même temps que les arbres croissaient et fructifiaient dans les champs, les enfants en effet avaient grandi autour de lui. Chacun avait part au travail. Leur vie à tous était dure, sobre, austère : la vie de nos campagnes. La viande salée et même le pain n'étaient pas de tous les repas. Le maïs et le blé noir, les légumes et le lait écrémé faisaient, en certaines saisons, le principal de la nourriture. Les journées, au temps des grands travaux, sont longues, les nuits brèves; le sommeil en outre est souvent interrompu. Le bétail passe les nuits dans les prés, et il y a certaines saisons où l'état des cultures le sollicite à franchir les haies. Le fermier, en ces temps, se levait plusieurs fois la nuit. Des terrasses du jardin, il pouvait d'un coup d'œil embrasser à peu près toute l'étendue des prés; au besoin, sa voix retentissait dans la vallée, et à ce commandement les chiens avaient bientôt arrêté les délinquants prêts à quitter leur pâture. Notre homme mettait une sorte d'amour-propre à ce que tout fût toujours en ordre autour de lui; et comme il ne voulait supporter aucune sottise, il était attentif à n'en point faire à autrui. Sa vigilance était de tous les instants.

Lorsque ses forces diminuèrent, quand il ne lui fut plus donné de mettre la main à la charrue, de *lier* et de conduire les bœufs, son

intelligence veillait toujours, son autorité commandait et gouvernait. Après la mort de sa femme, il avait réglé les affaires entre ses enfants, fixé les droits de chacun et gardé la haute main sur le tout. Il était le *Père*. Assis désormais seul auprès du foyer, servi à part sur une petite table, il mangeait « le pain du Père », tandis que ses fils, mêlés sur des bancs aux serviteurs, prenaient leur repas sur la *mée* qui sert à pétrir la farine. Un bâton à la main, le vieillard rôdait par les cours, les vergers, les guérets et les prés, l'œil ouvert à toutes choses, se faisant rendre compte de chaque détail, discutant ou soutenant au besoin les intérêts de la *maisonnée* avec une vigueur et une habileté extraordinaires. C'était un maître homme.

Les défauts des paysans se mêlaient en lui à leurs qualités les plus précieuses : ferme et ardent sur ses droits, brusque et violent même, rusé néanmoins et fécond à les défendre, il était respectueux de ceux du prochain, et, malgré sa rudesse, compatissant pour les misères d'autrui, même pour celles qu'il méprisait. Car il ne savait pas se retenir de mépriser certaines misères. Les paresseux, les débauchés, les mauvais ouvriers, tous ceux que dans le Brionnais on appelle des *Bredins*, lui étaient odieux ; pas moins, à ceux-là mêmes il était charitable. Apre à amasser et habile à ne rien laisser perdre de ce qu'il tenait, il savait ouvrir la main à l'occasion. On le redoutait, et il était en effet redoutable. Il ne fallait pas de près ou de loin lui faire tort, ou simplement lui donner à croire qu'on voulût lui faire tort; mais les pauvres trouvaient toujours des secours près de lui, et des secours de mille manières. Appréciateur aiguisé des hommes, il discernait promptement ce qu'on pouvait tirer de chacun ; il avait aussi le mode d'obtenir de ceux qui l'approchaient tout ce qu'ils pouvaient donner. Il apportait dans le ménage de sa ferme un tact et une justesse de gouvernement extraordinaires.

Il aimait sa terre comme font tous les paysans, et cet amour chez lui n'était pas sans orgueil. L'orgueil est un péché capital, et l'orgueil de la terre est comme les autres plein de mauvais ferments. C'est toujours l'orgueil de la vie. Mais cet orgueil était chez notre fermier combattu par l'énergie et la sincérité de ses sentiments de foi chrétienne. Ce n'était pas une foi tendre ni mystique, et elle souffrait bien des écarts de parole ou même de conduite. Quel chrétien n'en est pas là? C'était une foi exacte et sérieuse. Elle se mêlait aux sentiments de compassion humaine pour transformer les simples apitoiements de la nature en de véritables actes de charité.

C'était une foi vivante : elle se faisait place au milieu des mouvements et des passions de la vie. Intrépide et dur à lui-même, courant les foires et les marchés du pays pour y porter et y soutenir ses intérêts, hantant plus que de raison et de nécessité peut-être les lieux où les paysans discutent et concluent leurs affaires, notre homme, durant ses années vigoureuses, rentrait à la maison à toute heure de nuit; jamais il ne s'est couché sans avoir, à deux genoux, fait sa prière au pied de son lit; le matin, levé avant l'aube, il ne sortait pas de sa chambre sans avoir rendu hommage à Dieu et récité les prières que l'Église ordonne à ses enfants.

Dieu, qui reparaissait ainsi au soir et au matin de ces jours de poursuite ardente et obstinée du gain, n'était pas exclu du courant des habitudes de la vie. Aucun pain n'était entamé dans la maison sans avoir été marqué du signe de la croix; et il y avait certains rites de dévotion où notre fermier n'eût jamais voulu manquer. Dans les grandes circonstances, quand il s'agissait d'une délimitation de champ et d'une borne à planter, le juge de paix ou le notaire y pouvaient intervenir avec le géomètre; leurs écritures et leurs calculs avaient du bon. Le nécessaire était l'accomplissement des formalités chrétiennes de nos pères : la rupture d'une pierre et la plantation par les parties accordantes des *témoins* placés aux deux flancs de la borne. A tout cela, le signe de croix était de rigueur. Cette rigueur n'était point frivole, elle venait du profond et de l'intime de la conscience. Lorsqu'il s'agissait d'un bail ou d'une acquisition importante, quand les conditions avaient été débattues et arrêtées, et qu'il fallait en passer l'acte, dès que le notaire commençait la lecture de la minute à approuver, notre homme levait le chapeau, faisait le signe de croix, et debout, la tête découverte, ayant fait lever sa femme à ses côtés, écoutait respectueusement la lecture des pages où il allait apposer sa croix. Ses engagements étaient vraiment sacrés, et sa parole était une valeur sur tous les marchés des environs.

Claude était l'aîné des enfants du plus jeune des fils de ce fermier. Nous nous sommes arrêté sur la physionomie pittoresque et rude, au fond chrétienne de l'aïeul; mais c'est le petit-fils dont nous voulons faire le crayon. Il était né sur le domaine que nous avons décrit, quand le grand-père, vieillard et veuf, vivait comme dans une région supérieure, honoré et obéi de tous, tenant en main et conduisant toujours à bien les affaires de la famille.

Claude se trouva être ce qu'on pourrait appeler un enfant de raison. Tout petit, il était tranquille, modeste, on eût presque dit volontiers recueilli. Il ne connut pas, pour ainsi dire, les effervescences du petit âge; il se montrait gai, facile, d'une égalité d'humeur imperturbable. Le grand-père embrassait ses petits-enfants dans une tendresse dont l'épanouissement, au sein de cette rude nature, était particulièrement touchant. Elle ne s'exaltait pas dans les expansions surmenées des grands-parents d'aujourd'hui. Elle était contenue. Ce n'était que rapidement et furtivement, pour ainsi dire, qu'elle se révélait, moins par des regards de complaisance que par une certaine modulation de cette voix habituée au commandement, dont les enfants sentaient et goûtaient l'attendrissement plutôt qu'ils n'en étaient frappés.

Claude, à vrai dire, ouvrait le cœur de ce vieillard. Il en était manifestement le Benjamin. Non pas que l'aïeul lui eût jamais manifesté plus de tendresse qu'à un autre de ses petits-enfants. Il se respectait trop pour leur prodiguer ses caresses; mais il admirait l'esprit de sagesse qui se révélait dans celui-ci. Admiration naïve, qui ne cherchait pas à se récrier ni à se replier sur soi-même, mais admiration parfaitement justifiée par l'utilité dont ce petit enfant, dans son obéissance et sa placidité d'humeur, savait déjà se rendre capable.

On sait que, dans le ménage d'une ferme, l'enfant peut être utile de bonne heure. Il n'a pas l'occasion ni le loisir de s'attacher aux jouets que la ville multiplie et jette avec un luxe excessif, ridicule et même dangereux, aux mains de ses fils désœuvrés et ennuyés. L'enfant des champs, qui n'a pas le loisir de s'amuser, ne sait pas ce que c'est que s'ennuyer. Il peut à peine marcher que déjà il a quelque ministère à remplir. A six ans, au plus tard, il est berger, berger des moutons. Souvent avant cet âge, il a gardé les poules, et quelquefois, pour quelques instants, surveillé et protégé un petit frère. Berger des moutons, c'est une dignité dans la hiérarchie agricole, et ce n'est pas une sinécure. Dans la belle saison, de grand matin, vers quatre heures, l'enfant est tiré du lit. Suivi de son chien, serviteur intelligent auquel il commande, — grande école que le commandement! — il fait sortir ses ouailles et les conduit aux endroits qui lui sont indiqués et connus. Il reste là, tout seul, accompagné des douces et utiles bêtes confiées à sa vigilance chaque matinée, trois, quatre ou cinq heures, plus ou moins, selon que la

chaleur se fait sentir. Quand elle tombe, le soir, l'enfant sort de nouveau avec son troupeau, et le surveille jusqu'à la nuit, protégeant les moissons pendantes et empêchant les brebis de s'égarer. Aimables, et grandes fonctions que Jésus-Christ nous a montrées comme l'image de celles qu'il remplit auprès de nos âmes!

Un soir de la fin d'août ou des premiers jours de septembre, lorsque la nuit commence déjà à arriver promptement, elle était tombée tout à fait et l'on entendait encore sur le revers de la colline, dans les guérets, le petit Claude appelant son chien et criant après les brebis; dans la vallée silencieuse, à travers les flèches des peupliers et la gigantesque ramure des châtaigniers, par-dessus les têtes arrondies des pommiers et des noyers énormes, s'éleva la voix émue du *Père :* Claude, disait-il, il faut rentrer, ramène tes *ouilles*, petit.

Frappant la terre de son bâton, le vieillard maugréait, se disant à demi-voix : Il est trop tard! on fait trop travailler cet enfant! La tendresse paternelle soupirait de la sorte, et les cœurs les plus rudes peuvent avoir leurs attendrissements ou même leurs faiblesses. Le grand sens ou plutôt le sens chrétien qui dominait à son insu ce caractère entier, réprima cette sensibilité : le vieillard savait combien la vigilance et la discipline du travail champêtre sont salutaires pour le corps et pour l'âme.

Que font-ils en effet dans les champs, ces petits enfants commis à la garde des brebis, à cet âge d'innocence, et, pour peu qu'ils appartiennent à une famille chrétienne, dans toute la vigueur de la grâce de leur baptême? que font-ils dans la solitude et le silence, durant ces heures du matin et du soir, si éloquentes à la campagne, au chant des oiseaux, devant l'ivresse et la splendeur des moissons, pendant que leur regard caresse les ombrages de la vallée, interroge l'étendue de la plaine et surtout plonge sans obstacle dans les profondeurs du ciel? que font-ils? Une œuvre utile et saine, bénie de Dieu, puisqu'elle est selon l'ordre de sa providence; et ils acquièrent, sans contredit, de nouveaux titres aux grâces et aux bénédictions célestes. Jésus aime la solitude : c'est dans le silence qu'il parle aux âmes. Que ne dit-il point, matin et soir, aux petits bergers de France? Comment s'étonner que le sacerdoce se recrute parmi les populations agricoles? Que de prêtres, que d'évêques ont senti l'impression divine et ont fait l'apprentissage du saint ministère auprès des brebis de leurs pères!

Le pays où Claude paissait les siennes, est tout imprégné des merveilles de la piété : et les impressions de la grâce s'y rassemblent pour ainsi dire de tous les points de l'horizon : on est dans l'atmosphère de la sainteté. Des fenêtres, ouvertes au midi, de la chambre où l'enfant était né, on aperçoit à moins d'une heure de marche, vers l'orient, l'église du Bois-Sainte-Marie : belle et merveilleuse église que je tiendrais pour unique en France, si Deuil, auprès de Montmorency, ne possédait le même type, plus élégant, plus svelte, moins ancien, et aussi moins puissant et moins majestueux. Le nom du Bois-Sainte-Marie est lié à celui de la bienheureuse Marguerite-Marie. Les frères de cette bien-aimée du Sacré-Cœur ont vécu de longues années au Bois. L'un d'eux en a été curé pendant près de cinquante ans. Dès 1689, il y avait fondé la messe du premier vendredi du mois, en l'honneur du Sacré-Cœur ; il avait aussi exposé le tableau du Sacré-Cœur à la dévotion de ses paroissiens. Le clocher de cette précieuse église, la première paroisse où le Sacré-Cœur ait été publiquement honoré, émerge à l'horizon, et peut être salué de tous les points du domaine où grandissait le petit Claude. Dans le même horizon, plus loin, toujours à l'orient, on reconnaît la haute montagne de Sui, surmontée de sa grande et belle église. C'est dans un des replis de cette montagne que s'abritent et se cachent la paroisse et la maison où naquit l'illustre et sainte fille de Claude Alacoque, tabellion du Terreau. Au nord, à deux lieues à peine, au delà du bassin de la petite rivière de l'Ozolette, ne pourrait-on pas, en s'élevant un peu, reconnaître au bord de l'Arconce, les fragments de murailles et les dernières tours de la ville de Charolles, et, au milieu de ses toits de tuiles rouges, couronnés et coupés de magnifiques verdures, distinguer l'ancien couvent d'Ursulines où Marguerite-Marie fut pensionnaire, et où, pour la première fois, cette épouse privilégiée et déjà prévenue de tant de faveurs reçut son époux eucharistique. Enfin, en inclinant vers l'ouest, plus loin encore, tout au fond de l'horizon, ne saluerait-on pas, dans la grande et belle vallée de la Bourbince, le cher Paray, comme on dit à la Visitation, le lieu de grâces et de délices où le Sauveur du monde voulut révéler les sources infinies de sa miséricorde et faire entrevoir l'insondable abîme de son amour pour les hommes ?

Au moment de l'enfance de notre Claude, la cause de la béatification de Marguerite-Marie, reprise dès 1824, touchait à son terme et avait ravivé la piété parmi les compatriotes de la Servante de Dieu.

Les villages des alentours avaient reçu diverses grâces insignes. Claude n'en eut-il pas sa part? Il s'élevait doucement et laborieusement, sobre et pauvre au milieu des richesses de la terre, ne touchant qu'aux plus grossiers des beaux fruits cultivés par ses parents, ne tirant de ses brebis qu'un peu de laine pour se vêtir, discret et réservé au sein de l'abondance de toutes choses. A mesure qu'il grandissait, il embrassait des travaux plus difficiles, et il laissait à ses jeunes frères le soin des ouailles pour s'employer autour des bœufs.

C'est un des témoignages de l'ordre de la Providence que la puissance de l'homme sur ces vigoureux animaux. Ils respectent l'image de Dieu et reconnaissent, à leur mode, la hiérarchie que le Créateur a instituée, et dont le péché, qui l'a troublée, a dû laisser subsister les lois. Ils obéissent à l'injonction d'un petit enfant et se donnent de garde de l'écraser comme il leur serait facile. Ils inclinent leurs têtes formidables et superbes, rassemblent tous leurs efforts au simple commandement de ce petit qui n'atteint pas à leurs garrots, et qui, armé de l'aiguillon, marche devant l'attelage et le *touche*, comme on dit en Brionnais, tandis que le laboureur, les deux mains aux montants de la charrue, trace, profond et droit, le sillon qu'ils fécondent à eux tous.

Je ne puis pas, je ne veux pas décrire ici les travaux multipliés et divers où Claude, en grandissant, appliquait ses efforts et développait ses forces. L'école l'avait réclamé. Il avait trouvé au foyer paternel les premières notions de la foi, qui, en touchant le cœur, ouvrent l'intelligence. Aux grâces du baptême il joignait ainsi dans son innocence assez de lumières pour produire des actes d'amour de Dieu. L'école était loin, à une grande heure de marche de la maison; il fallait traverser des bois, gravir des chemins escarpés, franchir plusieurs vallées. Le domaine ou Claude habitait, est situé tout à l'extrémité d'une paroisse composée de hameaux épars dans toutes les directions, sur un territoire étendu et accidenté. Le pays est froid; l'hiver les neiges abondent. Heureusement, les loups que la guerre de 1871 a ramenés dans ces contrées et qui n'ont pu en être encore délogés, les loups avaient disparu au temps de l'enfance de Claude; ils n'étaient plus qu'un souvenir, que le grand-père aimait à rappeler, en signalant les heureux changements apportés au pays par la culture.

Claude pouvait donc, sans danger, sinon sans fatigue, se rendre à l'école. Il y fut exact et attentif. Il y trouva, il faut dire, un des

maîtres bien rares en notre temps, qui comprennent la gravité et la modestie de leur mission, et s'estiment heureux de s'appliquer obscurément à cultiver les âmes en attendant et en espérant les récompenses célestes. Claude ne reçut en classe, comme à la maison, que d'heureuses et chrétiennes impressions. La loi du travail était partout dans la vie de cet enfant. Les conditions d'éloignement de son école, les fatigues qu'il ne comptait pas et que l'assiduité lui imposait, mêlaient à ses progrès scolaires ces sacrifices et ces mérites que les hommes ne voient pas toujours, mais que bénit la Providence.

A côté de l'école, il y avait l'église, une pauvre église de village. Claude la connaissait dès longtemps. Il la fréquentait avant d'aller en classe; désormais il y fut plus assidu. C'est l'usage dans les campagnes que tous les habitants d'une maison ne vont pas ensemble à l'église. Il est nécessaire que deux ou trois personnes, selon l'importance des bâtiments et le nombre des animaux, restent toujours aux fermes; et dans le plus grand nombre des paroisses, où il n'y a qu'une messe le dimanche, force est bien qu'une partie des paroissiens en soient privés, chacun à son tour. Les enfants qui vont en classe, sont privilégiés : tous les dimanches ils jouissent des offices, et lorsqu'ils sont admis au catéchisme, deux ou trois fois par semaine encore ils assistent à la messe. L'école et le catéchisme se tiennent. C'est cette ordonnance que visent à changer les lois de la République. Elles n'existaient pas au temps de l'enfance de Claude. Quand l'âge fut venu pour lui, le curé, qui le connaissait dès sa naissance, et qui, en bon curé, avait toujours veillé sur lui, vit se confirmer la bonne opinion qu'il avait de l'intelligence et de la sagesse de cet enfant. Claude fut choisi pour enfant de chœur. Ses petites fonctions à l'église, son assiduité à l'école, les leçons et ses divers devoirs scolaires n'empêchaient pas les travaux de la ferme. Avant, après, entre les classes, Claude était à tout, aux animaux, à la culture; exact et appliqué, il semblait toujours libre, ne refusait jamais rien, et, sans se hâter, venait à bout de tout.

Le voyant si habile, si discret, si réservé et en même temps si dispos à tout bon emploi, le curé se demanda si la Providence n'avait pas quelques vues sur ce petit. Il le prit à part, et commença à lui débrouiller les premiers éléments du latin. L'écolier mordit à la science simplement et facilement. Il avait l'esprit droit et juste : il avançait avec calme et sûrement; il comprenait les choses et s'en

rendait maître avec une grande aisance, sans paraître se donner de peine et surtout sans se faire valoir.

— Oh! disait la gouvernante du curé, il jouait de tout cœur et n'était pas le dernier à s'échauffer; mais il était prêt au premier appel, et jamais il n'a eu un devoir en retard : jamais, jamais il n'a été en faute pour une leçon.

Les nouvelles études ne le détournaient pas des travaux agrestes. Tout marchait de front avec lui, et tout allait d'un bon pas. Il avait fait sa première communion paisiblement et sérieusement, comme il faisait toutes choses; et le curé, admirant toujours la vigueur et la santé de cet esprit, résolut de lui faire décidément poursuivre les études classiques et lui proposa d'entrer au petit séminaire. Claude se laissa conduire. Il savait bien quelle carrière devait l'attendre au bout de ces études. On lui avait dit d'y fixer ses intentions, mais non pas de s'en inquiéter. Il était de ceux qui comprennent ces avis et peuvent les mettre en pratique. Ses parents ne se refusèrent pas au but proposé. Ce but était bien éloigné, il demandait des sacrifices; mais il était glorieux, et si le bon Dieu le voulait, il fallait bien obéir. Il saurait toujours venir en aide.

Voilà Claude au petit séminaire, à quelques lieues de chez lui, là-bas, vers le sud-ouest. Je ne veux point décrire la discipline du séminaire. Je ne dirai rien de la vieille église bénédictine qui domine l'établissement et le protège, couvrant pour ainsi dire de l'antique et pieuse gloire du passé toutes les espérances de l'avenir. La vie du séminaire, commune et sédentaire, était bien différente de celle que l'enfant avait jusque-là menée et qu'il aimait toujours. Les grands espaces, la liberté des champs et toutes leurs splendeurs étaient remplacés désormais par les murs des classes et des cours. Entre ces murs, où s'abritaient d'heureuses et paisibles consciences, tout était réglé et arrêté; les jours se suivaient, semblables aux jours précédents, sans que rien dérangeât la monotomie des exercices. Claude sut s'accommoder de cette discipline. Il prit sa place au milieu de ses camarades, bien vite, au premier rang, et s'y maintint. Paisible, simple, gai, gardant son amour des champs et ne paraissant pas s'arrêter à l'amertume d'en être sevré. Affectueux pour sa famille et acceptant son éloignement, son exil, pourrait-on dire, de la maison paternelle comme un devoir dont l'accomplissement ne devait pas l'attrister et ne pouvait le distraire de ses études. Aux vacances, il s'épanouissait et se reprenait avec une ardeur con-

tenue et soutenue à tous les travaux des champs. Les grands travaux étaient à peu près achevés en ce moment. Les foins et les moissons étaient rentrés, mais tant d'autres récoltes de l'arrière-saison étaient pendantes! Claude s'y employait de tout son cœur. Il aimait à se retrouver au milieu des animaux, à les flatter, à les soigner, à les servir. Sa main n'avait rien perdu de sa force ni de son habileté, son coup d'œil était plus étendu et plus ferme; et peut-être à le trouver chaque année aussi agile et plus fort, le père supportait-il toujours avec plus de regrets le vide que laissait habituellement dans son exploitation cette main ardente et adroite, cette précoce et forte sagesse.

Claude avait terminé les classes de grammaire, il avait abordé avec la même facilité et le même succès les humanités : il était au seuil de la rhétorique. Son esprit sagace et réfléchi lui faisait-il peser les regrets de son père, et en deviner les intimes désirs? Sans doute on ne voulait pas ravir l'enfant aux honneurs du sacerdoce, s'il y était appelé. Et la famille, dans sa rusticité, avait assez de ressources pour continuer et parfaire les sacrifices qui devaient assurer cette couronne. Mais l'enfant était-il vraiment appelé? Claude seul pouvait répondre à la question. On ne la souleva pas devant lui. Il l'examina dans le calme et avec la maturité de son esprit. Dans la prière, dans l'humilité, il consulta Dieu, interrogea son directeur, descendit au fond de son âme : il ne se crut pas invité à la voie privilégiée. Dieu l'appelait sans doute d'une autre façon, mais la voie commune devait être son chemin.

Ce secret étudié et reconnu, Claude ne songea pas à en examiner un autre. Il ne se demanda pas si les études qu'il avait suivies et qu'il ne lui fallait plus que peu de temps pour terminer, ne pouvaient pas lui servir dans ce monde, et s'il n'y avait pas un parti à en tirer qui le mettrait dans une vie moins pénible et moins dure que celle qu'il avait connue. Non, son cœur était pris. Il aimait quelque chose. — Si je ne suis prêtre, disait-il, je serai cultivateur. Il retourna aux champs, aux travaux qu'il n'avait jamais perdus de vue; il s'y donna avec amour, je pourrais dire avec passion.

La vie des champs suscite, en effet, l'enthousiasme. Malgré les privations et les duretés qu'elle entraîne, peut-être à cause même de ces duretés et de ces privations, elle attire et elle possède tout le cœur de l'homme. Il y a communion entre le laboureur et la terre. L'Église, qui élève et bénit tous les sentiments honnêtes, a des

rites particuliers pour sanctionner les joies du cultivateur : et elle présidait à ses agrestes triomphes. La première gerbe de la moisson, le premier char de foin, la première tonne de vendanges, étaient consacrés. Ces fêtes des prémices, avec leurs chants et leurs joies, répondaient à l'épanouissement des cœurs. L'âme, l'âme chrétienne aime le sol où le corps est attaché; elle pénètre et elle respecte ce sol, source de richesse passagère et instrument d'éternel salut. Le sol de la terre, c'est le travail, en effet; c'est la loi de Dieu avec les infinies douceurs et les joies inénarrables que contient toujours l'accomplissement du devoir. La terre, qui donne le pain, donne aussi tous les enivrements dont le cœur de l'homme a besoin pour remplir sa tâche. Il y a une ivresse légitime et généreuse du travail. Dans le labeur des champs, cette ivresse saisit l'homme et toutes ses puissances. L'aspérité et la douceur des choses s'y mêlent.

La Providence, qui est en tout de moitié avec le laboureur, se manifeste à chaque instant à ses yeux et parle à son âme. Ce grossier travailleur de la terre a une âme, en effet; et s'il ne sait pas toujours parler français, il sait parler chrétien : il s'entretient avec Dieu, et il comprend l'Éternel. Il n'ignore pas que Dieu lui ménage le soleil et la pluie; il n'a pas besoin d'entendre le tonnerre pour reconnaître la voix du Ciel. Dieu lui commande la diligence; et quand la moisson est mûre, en se hâtant de la rentrer et en y dépensant toutes ses forces, l'homme suit encore l'impulsion divine. C'est la pensée, c'est la présence de Dieu qui donne cette particulière et majestueuse beauté aux travaux de la campagne. Tout y est simple et grand. La splendeur de la loi. Un thème inépuisable de poésie. Une contemplation dont l'œil ne se lasse jamais, et dont le cœur trouve toujours à se nourrir ! Il faut que l'homme sue et aliène. A ce prix, il a sa part dans la création, et il entre dans l'ordre divin, qui est la suprême beauté des choses. Beauté secrète et éclatante, dont le charme est inénarrable.

Les *dards* brillent dans les prés, et les faucheurs mesurent leurs mouvements dans une cadence superbe. L'herbe drue et épaisse tombe en remplissant l'air de ses parfums. Tout le détail du travail qu'elle subit est charmant. Fermons les yeux un instant et rappelons nos souvenirs. Nous avons tous vu ce spectacle et nous en connaissons l'animation. Chacun a sa part du labeur, et il y a des travaux délicats et difficiles. Ce n'est pas tout de faucher régulièrement,

rapidement et au ras de terre. Ce n'est pas tout de faire les *nandins* et de dresser les *mulots*. Le chef-d'œuvre, c'est le char : le char de foin, une merveille !

Tous ne réussissent point à la parfaire. Il y faut un tact particulier et un particulier coup d'œil. C'est un art. Les bœufs sont amenés dans le pré. On les *lie*. On met devant eux du foin nouveau, à *planté*, ils y plongent les naseaux et se régalent pendant que le char s'emplit. Un homme est dessus : il reçoit le foin que les autres lui apportent au bout des fourches. Il le prend dans ses bras, il le serre contre sa poitrine. Il l'entasse, l'étend et le dresse. Le foin s'élève et déborde de toutes parts; à l'avant, à l'arrière, la masse s'étend bien au delà des jambages du char : elle s'allonge et elle couvre bientôt entièrement les bœufs, dont on ne voit plus que les têtes puissantes. Le foin pend de toutes parts; il couvre jusqu'aux roues; et cette masse énorme, composée de brins d'herbe, oscille à chaque pas et garde son équilibre. Les bœufs tirent, le terrain qu'ils parcourent dans le pré n'est pas uni; à chaque instant, la masse penche de côté et d'autre, tantôt elle se précipite et tantôt elle avance péniblement. Qu'y a-t-il de touchant, qu'y a-t-il de beau dans cette masse branlante, s'acheminant paisiblement et sûrement vers la grange où s'entassent les richesses? Pourquoi tous les poètes ont-ils chanté ce spectacle? pourquoi tous les peintres s'y arrêtent-ils? pourquoi y reviendront-ils toujours? C'est un mystère. La beauté est là. Ceux qui travaillent y sont sensibles à leur façon. Ils ne la décrivent pas, cette beauté; ils la sentent, ils la savourent, ils la fabriquent pour ainsi dire eux-mêmes. Ils en sont un élément nécessaire. Elle les pénètre et les possède. Elle les remplit d'enthousiasme. Leur travail les transporte. Ils prennent à peine le temps de boire, de manger et de dormir. Ils sont élevés et dressés au-dessus d'eux-mêmes. Leurs forces sont centuplées; ils ne sentent point la fatigue.

Les mêmes joies, les mêmes efforts, les mêmes transports, auront lieu pour la moisson. La fête aura un autre aspect. La matière en est plus précieuse et le travail plus dur encore. Les yeux ne se reposeront pas sur le vert des prairies. Au-dessous des épis dorés, à travers les tiges jaunes, la terre brûlera le visage des moissonneurs. Le soleil sera plus chaud, et la journée, déjà plus courte, aura à peine quelques instants de fraîcheur au matin ou au soir. Néanmoins l'entrain, la poésie, la fête ne sera pas moindre. La saison n'est pas

achevée : d'autres fêtes viendront sur le tard avec les vendanges. Ce sera la dernière des grandes solennités de la culture. La cueillette des fruits et celle des noix auront lieu presque en même temps; plus tard, cependant, il y aura encore celle des châtaignes.

Je n'ai pas nommé toutes les récoltes que le bon Dieu fait mûrir et qui sont, toutes, une réjouissance pour le cultivateur. C'est au sein de la nature qu'il participe à ces joies, au plein air, au milieu des parfums de la végétation. Les pays de prés, où les haies sont multipliées, sont particulièrement imprégnées des plus délicieuses senteurs. Au printemps, c'est le triomphe de l'aubépine, le *buisson blanc*, comme on dit en Brionnais, auquel se mêle ou succède la suave, délicate et parfaite églantine, dont le parfum est presque imperceptible, mais dont la grâce régulière et correcte rayonne à tous les yeux. Faut-il citer les genêts et leurs fleurs d'or? Au moment des foins, les troènes répandent comme à torrents leurs puissants aromes, les clématites enivrantes viendront ensuite; à l'arrière-saison, jusqu'aux gelées, c'est le pénétrant et délicieux chèvrefeuille.

Quand l'hiver est tout à fait venu, que la neige et les frimas rendent la présence de l'homme inutile dans les champs, c'est le temps du battage en grange; le jeu et la musique des fléaux en cadence occupent les bras et amusent les oreilles. Aux veillées, le chanvre et la laine à nettoyer et à détirer, les noix et les châtaignes à décortiquer, que sais-je encore? offrent de nouvelles et aimables occupations. Claude y ajoutait le soin d'instruire ses frères, d'entretenir et de développer l'enseignement qu'ils avaient reçu à leur école de village. C'était pour lui un devoir d'affection et aussi un devoir de justice. Il voulait faire profiter les siens du bien qu'il avait reçu. Il n'oubliait pas, d'ailleurs, ce qu'il avait appris. La messe et les offices lui conservaient son latin; et, tout occupé à ses travaux agrestes, dont plus que personne il goûtait les joies et embrassait les fatigues, il restait curieux de géographie et d'histoire. L'imagination n'avait pas grande prise sur lui, ou plutôt elle était toute tournée à sa vocation. Il était cultivateur: dans son humilité et sa modestie, il était fier de sa condition. Aucun nuage, aucun regret dans cette âme sereine. Aucun retour, même fugitif, sur les anciens projets. Il se sentait, il se voyait dans l'ordre de Dieu : il était satisfait. Le présent lui présageait l'avenir, et son imagination courait aux devoirs et aux entreprises qu'exigeait son

heureuse et ferme vocation. Il supputait ce que ses efforts pourraient ajouter aux travaux de son père et de son aïeul. Dans son esprit, il aménageait encore les eaux; il assainissait et agrandissait les prés: il propageait la vigne et multipliait les troupeaux. Il étudiait le sol, il en vérifiait les pentes, en scrutait la puissance. Il voulait la faire éclater et la manifester encore. Il était jaloux de la gloire de la terre, de cette portion de la terre qui lui était échue, où il était né, ou il voulait vivre, où il avait fixé et arrêté son inclination. Il l'aimait, cette terre, cette glèbe. Il y était attaché par les liens les plus puissants et les plus forts; il eût été bien étonné de la sottise démocratique qui voit dans cet attachement à la glèbe une monstruosité et comme le suprême effort de la tyrannie et l'infime degré de l'abaissement de l'homme courbé sous le despotisme. Claude était fier d'être attaché à sa glèbe.

Cette glèbe était sa mère, sa nourrice, sa richesse et son instrument de salut. Bien des convoitises étroites peuvent se mêler à ce sentiment naturel et chrétien qui unit l'homme à la terre, et le démon tend à corrompre toutes nos ardeurs. Elles sont légitimes dans le fond, et cet amour de la terre, que l'Église bénit et fête, relève l'homme; et le place dans sa vraie et noble condition du travail selon l'ordre de Dieu. Claude savait tout cela : exact à ses devoirs religieux, pieux et simple, il sanctifiait sa vie dans ses durs et joyeux travaux. Tout jeune, il était déjà aimé et apprécié dans la paroisse et aux alentours. Les camarades de son âge le respectaient, et les vieillards le regardaient avec complaisance. On sentait un homme; la solidité et la subtilité de son esprit étaient reconnues. Dans l'exploitation de la moindre ferme, il y a une grande part d'intelligence. Il en faut partout, il en faut même auprès des animaux : c'est à l'intelligence qu'ils obéissent, et le commandement sur eux doit être coordonné et sincère. On peut juger du discernement d'un homme à la façon dont il conduit ces races inférieures.

Heureux les pays où l'agriculture n'est pas asservie à l'industrie, où les engrais ne sont pas des pourritures chimiques, où les bêtes sont *d'herbes* et non poussées de drogues! L'air y est pur et les âmes saines. C'est encore le beau, le vieux pays de France, de la France très chrétienne.

Pendant que Claude, sous la double égide de l'intégrité paternelle et de la piété maternelle, florissait au milieu des siens, le

moment était venu où le pays, se substituant à la famille, réclama quelques-unes des belles années du jeune cultivateur. Le sacrifice était prévu. C'est un sacrifice en effet, et l'honneur ne détruit pas l'immolation. Le malheur du jour et les lois de la Révolution veulent que ce sacrifice soit encore un danger. Pour donner son temps et au besoin sa vie à la patrie, il n'est pas une âme bien née qui s'en voudrait, attrister, et le sacrifice serait joyeux. Les pères savent livrer leurs enfants, comme ils ont su s'offrir eux-mêmes dans leur jeunesse. Mais à l'immolation de la vie à la patrie, ce qui, dans le fait, est une gloire, la Révolution, ennemie de tout bien et de tout honneur, voudrait joindre la ruine des âmes. Elle ne réclame pas seulement le temps des jeunes soldats, elle vise à leur ravir leur foi; elle essaye de gâter et de corrompre, par la discipline militaire, les esprits qui ont pu échapper au souffle empoisonné de l'enseignement officiel. Des lois récentes ont révélé ce but impie et l'ont indiqué effrontément. Jusqu'ici, depuis que la Révolution a pris pied dans nos mœurs et dans nos codes, on ne se refusait pas absolument à avouer le danger où la séparation de la famille et le transplantement de la jeunesse exposent les âmes; on comprenait et on admettait le désir d'y parer. Les usages et le service militaire oublient souvent les obligations de la loi religieuse. Le soldat français, sous les armes, est gêné dans la liberté de sa conscience et entravé dans les pratiques de sa religion. Cependant on avait essayé de lui ménager divers moyens de remplir ses devoirs, de conserver et d'entretenir les souvenirs de sa première éducation. Ces moyens parcimonieux et insuffisants n'étaient pas uniquement une consolation apparente et stérile pour le cœur des mères, ils ont concouru au salut de beaucoup. On ne les proscrirait pas comme on fait aujourd'hui, s'ils avaient été inefficaces. Il y a quelques années, au moment où la loi appelait Claude sous les drapeaux, l'État tâchait encore de donner aux douleurs, aux appréhensions des familles chrétiennes, ces gages de confiance et d'espérance dont les derniers ministres de la guerre, républicains de hasard, essayent d'avoir raison.

Énergique et simple, Claude, comptant sur le secours de Dieu, garda tout son courage. Il ne doutait point de lui-même. Comment un jeune chrétien comprendrait-il que sa foi puisse être un jour confondue? Il aime Dieu et est sûr de son désir : que peut-il redouter? Le sacrifice imposé aux affections de famille n'en était pas moins sensible.

Claude l'envisagea comme un devoir. Il s'était déjà éloigné des siens pour le séminaire; l'éloignement serait plus grand et plus long pour le régiment. Claude se tenait aussi pour plus fort que dans l'adolescence. Son départ coûtait surtout à ses parents. Mais personne comme les hommes des champs ne sait courber la tête devant une nécessité supérieure. Tout dans leur existence, dans leurs succès et leurs désastres, dépend si bien de lois ou de concours qu'ils ne peuvent régler, qu'ils ont le respect pratique, singulièrement vif et translucide, comme disait le P. Lacordaire, de la Providence de Dieu. Ils acceptent humblement, généreusement, chrétiennement, ses volontés les plus dures à la nature. Le père et la mère de Claude remirent donc ce fils si cher et si précieux aux bons soins de son ange gardien; ils lui donnèrent désormais une part privilégiée dans leurs prières. Le respect de la divine Providence est toujours mêlé de confiance. Et l'espérance est le grand ressort de la vie des champs.

Claude, fidèle à l'idée de sa vocation, comptait tourner au profit de sa carrière de cultivateur le temps qu'il allait donner à l'armée et les connaissances qu'il pourrait y acquérir. L'élève des chevaux, qui n'est encore qu'à l'essai dans le Brionnais, commençait dès lors à y intéresser certains esprits curieux et Claude était un peu piqué de ce côté. Il éprouvait quelque satisfaction à s'enquérir des bonnes conditions du traitement à donner aux races chevalines, et désirait entrer dans la cavalerie. Sa haute taille justifiait ce désir. Il fut comblé, et le conscrit fut enrégimenté parmi les cuirassiers. Le régiment était à Paris. Claude y fut amené un 31 octobre, au soir. Le lendemain, il était retenu toute la journée au quartier par les longues formalités et les fastidieuses cérémonies de l'équipement. Pas une minute de liberté. Défense absolue ou impossibilité manifeste de sortir. C'était la Toussaint. Pas de messe, pas d'office. Le soir venu, quelques-uns des vétérans tournaient autour des conscrits pour se faire payer à boire. La discipline s'y oppose, les usages des chambrées y insistent : le moment où les jeunes soldats arrivent au corps, est le beau temps des cantines. Le lendemain était le jour des Morts.

Cette fête est précieuse à nos campagnes; elle parle au cœur. Les morts, les *anciens* nous ont légué cette terre imprégnée et fécondée de leurs sueurs. Il en coûtait à Claude d'être sevré des offices ce jour-là; le souvenir de la maison en devint plus cuisant. Le surlendemain était un dimanche. Mêmes contraintes, mêmes impossibilités. Comment le cœur du jeune soldat ne serait-il pas serré?

Heureux ceux qui sentent cette angoisse. Le malheur est que beaucoup se croient affranchis, et devant les exigences de leur nouvelle condition méconnaissent et oublient les leçons de la famille et les devoirs du chrétien. Or tous, malgré notre foi, nos résolutions et notre amour même, nous sommes, toujours par quelque côté, sollicités à ce prétendu affranchissement et à cet odieux oubli. Quelle misère ou plutôt quelle infamie à la force publique, à l'État, à la société entière, de concourir à énerver les jeunes générations, à flatter les mauvaises et basses passions des cœurs, à les armer et à les soulever contre la vérité, la justice et l'honneur.

Claude resta ainsi plusieurs semaines sans pouvoir ou tout au moins sans oser sortir du quartier, sevré de tout exercice religieux. Il y avait bien dans le régiment quelques-uns de ses *pays;* mais tous occupés, de droite et de gauche, appliqués à leurs nouveaux devoirs, entourés de camarades inconnus, n'avaient guère le loisir de se chercher, de se trouver et de s'épancher : il fallait garder dans son âme ses regrets, ses souvenirs, ses déceptions. Une des plus cruelles et des plus inattendues pour Claude avait été la rigueur de la discipline. Il était prévenu cependant; et s'il fut étonné, ce ne fut pas tant peut-être de la sévérité que de la nécessité de cette discipline. Recherchant sans aigreur et paisiblement la raison des choses qui le frappaient, il n'avait pas tardé, en effet, à reconnaître que cette sévérité était vraiment nécessaire. Là était le légitime sujet de son étonnement. — Ah! disait-il, je ne savais pas qu'il fallût être si dur pour conduire les hommes! La vie à sa maison et au séminaire, non plus que les travaux des champs, ne lui avaient pas fait entrevoir ce mystère, et la constatation lui en était amère. Elle lui révélait la corruption humaine. Il sentait d'autant plus le besoin de se retourner vers Dieu. La caserne et les nouveaux devoirs qu'elle imposait, le souci de cette stricte discipline qu'il entendait respecter et au sein de laquelle il ne savait pas encore se mouvoir avec aisance, lui enlevaient toute liberté. Au bout d'un mois, il n'avait encore pu entrer dans une église, lorsque l'après-midi d'un dimanche il constata qu'il était libre pour quelques heures. Il profita de ces instants pour rendre visite à celui que, dans son langage de paysan, il appelait affectueusement et respectueusement *Notre Monsieur*. « Notre Monsieur » était le propriétaire du domaine où Claude était né et que ses parents cultivaient depuis de longues années.

« Notre Monsieur » heureusement avait quelque souci des âmes,

et ses premières questions au jeune soldat portèrent sur les devoirs religieux. Il insista sur l'obligation de s'informer, et assura à Claude qu'il devait trouver les facilités de satisfaire sa piété. On ne pouvait songer aux églises, même les plus voisines du quartier. Les cavaliers sont, le dimanche matin, plus retenus que les fantassins, et les règlements militaires s'opposent à ce qu'ils sortent sans être en tenue. N'y avait-il pas un aumônier au quartier? Rien n'en révélait la présence et ce ne fut que pour la Noël que Claude connut enfin cette bonne nouvelle.

Les difficultés élevées dès lors contre les aumôniers militaires, qu'on devait bientôt faire disparaître leur imposaient déjà une réserve extrême vis-à-vis des recrues. Ils devaient les attendre, et non pas aller au-devant d'elles, comme le zèle et la raison auraient conseillé de faire. Dans les propos de la caserne, les devoirs religieux n'étaient pas facilement à l'ordre du jour. L'aumônier célébrait cependant la messe tous les dimanches à une heure, choisie pour la plus grande facilité des soldats; mais aucun avis officiel n'en était donné à ceux-ci, c'eût été un danger d'en vouloir donner d'officieux. La liberté en eût été endommagée. Ce fut une fête pour le bon Claude d'assister à la messe et de retrouver les enseignements et les joies de la prière. Il lui parut que de ce moment il était moins séparé des siens et qu'il entrevoyait sa mère.

Dans les entraves qu'on lui oppose, à travers les contradictions qu'on soulève vis-à-vis d'elle, l'Église, qui aime et qui poursuit les âmes, fait toujours son œuvre, se pliant et s'accommodant aux besoins comme aux difficultés. Son travail auprès des soldats, travail de charité et d'industrie, sera une des belles et touchantes pages de notre histoire contemporaine. Il n'y a pas d'imaginations qu'elle n'ait eues, pas d'inventions qu'elle n'ait essayées pour retenir, conserver, soutenir et enflammer ces âmes qu'elle a formées, qu'elle a nourries, que la société lui dispute et que la Révolution veut perdre. Par les laïques et par les prêtres, dans l'intérieur et en dehors des casernes, à titre officiel ou à titre privé, l'Église, pour maintenir et entretenir la foi de nos soldats, a tout tenté, tout essayé, avec les ressources publiques, avec les ressources des simples fidèles, avec le concours des officiers et parfois en dehors de toute autorité. Réunions, confréries, classes, chants, jeux, ont été tour à tour et simultanément mis en œuvre : cent fois tout a été renversé; l'Église ne s'est pas rebutée. De simples laïques ont tenté

des choses impossibles : l'ardeur des prêtres n'est pas restée en arrière; les religieux se sont mis de la partie. Une loi qu'on vient d'abolir, avait consacré tout ce zèle et installé officiellement les aumôniers. Ceux-ci avaient compris combien la discrétion leur était nécessaire; elle était pour ainsi dire une partie du dévouement. Combien Claude goûta, savoura ce dévouement! Comme son cœur s'y reposa des déboires de la chambrée, des mauvaises conversations des camarades et de toutes les souffrances imposées à sa piété! C'est le propre des forces comprimées de prendre un nouvel essor. Claude entra avec joie, je dirais presque avec enthousiasme, dans la légion de Saint-Maurice et dans la Confrérie de Notre-Dame des Soldats. Il était heureux et fier d'appartenir à cette élite, consacrée au glorieux martyr sous l'égide de la mère de Dieu. Comme il aimait le petit livre qui a terrifié les ministres de la République, et comme il aimait les légères recommandations qu'il propose! L'aumônier était devenu son père. Notre-Dame des Soldats était sa force. Les amertumes pour son salut n'étaient plus de saison. Son temps de service militaire était une véritable confession, partant une confirmation dans la grâce et un gage pour l'avenir. Soldat exemplaire en même temps, alerte et dispos, bientôt au fait de ses exercices d'équitation et de tout le ménage du cheval, d'une instruction supérieure à celle de la moyenne de ses camarades, il fut bientôt porté et désigné pour l'avancement. Il avait trop souffert les premières semaines dans sa foi, et la délicatesse de sa piété était encore chaque jour trop à l'épreuve, pour que son cœur pût sourire le moins du monde à cette perspective.

C'est une grande faute aux chefs d'un État de travailler à rendre le service de la patrie incompatible avec les devoirs envers Dieu et la liberté des consciences. Claude, qui n'avait jamais pensé à s'éloigner définitivement des champs où il était né et où son cœur était attaché, aurait-il pu songer à se vouer à leur défense? La douleur et la gêne que la vie militaire imposait à sa foi, lui rendirent odieuse l'idée même de ce dévouement. La bravoure ne faisait pas défaut à ce noble et simple cœur, susceptible de tous les dévouements. Pourquoi nos lois en ce moment, et depuis longtemps nos usages militaires veulent-ils que le dévouement à la patrie se complique sous les drapeaux d'une atteinte et souvent d'une blessure à la foi? La foi est notre premier bien. Sous l'oppression qu'éprouvait son âme, Claude sentait se perpétuer et se raviver l'amour et le désir du

petit coin de terre où vivaient les siens. L'image en était sans cesse devant ses yeux : la nuit, dans son sommeil, il revoyait les collines et l'étroite vallée où s'était écoulée son enfance; sous la conduite de son père, au milieu de ses frères, il prenait part à tous les travaux dont son cœur et son intelligence étaient sans cesse préoccupés : il rentrait le soir à la maison couverte de tuiles rouges; le grand feu brillait au foyer, la mère s'agitait et s'empressait au souper. Les cœurs étaient unis et se répondaient l'un à l'autre : on combinait un voyage à la foire prochaine, et l'on supputait les denrées à y conduire; ou bien, c'était le matin du dimanche et l'heure de la messe approchait, et il fallait, en hâte, passer la chemise blanche et s'acheminer vers l'église. Au réveil, Claude se trouvait à la chambrée; et si le nom de Dieu frappait ses oreilles, ce n'était pas le respect, c'était le blasphème qui le faisait retentir. C'est là vraiment un supplice. La sévérité de la vie et la dureté de la discipline ne sont rien auprès. Claude d'ailleurs ne se plaignait pas. Il savait se soumettre aux exigences d'une situation : son devoir était de supporter, d'embrasser même ces ennuis. Mais il supputait les années, les mois, les jours. Dans combien de temps pourra-t-il avoir un congé? dans combien de temps sera-t-il tout à fait libéré? Il ne pouvait sourire à aucun avancement. Il accepta d'entrer dans les services administratifs. Il y faut une certaine instruction, qui n'est pas commune dans les rangs; on y est exposé aussi à des dangers particuliers : la discipline, dont la dureté est salutaire, Claude le savait, s'allège beaucoup, beaucoup trop pour les soldats de cette catégorie, et plusieurs parmi eux ne tournent pas cette liberté au bien de leurs âmes. Le développement de l'instruction est loin d'être toujours une cause de moralité. Claude, averti du mauvais renom des hommes appliqués aux services administratifs, prit conseil et ne recula pas. Il envisagea les fâcheuses ou tristes occasions qu'il aurait à affronter, et ne s'en épouvanta pas. Il avait conscience qu'il ne devait jamais connaître certains abaissements; et si le renom des soldats secrétaires n'est pas des meilleurs, il compta qu'une bonne conduite et une délicatesse austère étaient partout de saison et toujours possibles.

Il avait en outre une sorte de hâte de quitter, au moins une partie de la journée, le milieu du quartier : en attendant une permission qu'il entrevoyait dans quelques mois, en attendant son congé qui était encore bien éloigné, il pensait trouver dans la solitude relative

du bureau quelque liberté ou du moins quelque paix pour sa foi, ses souvenirs et ses espérances. Déchargé des divers exercices militaires et privé de son cheval, ce qui lui coûta bien quelque peu, il trouva au milieu des écritures des loisirs qu'il occupa par la lecture. Les imaginations, nous l'avons dit, n'avaient pas prise sur lui, et les futilités n'étaient point son fait. L'histoire et la géographie piquaient toujours sa curiosité; à ses yeux, c'était là pour lui un amusement : il s'amusait avec calme. Notre-Dame des Soldats et la légion de Saint-Maurice lui tenaient un langage plus pénétrant, et il y répondait avec plus d'effusion. Il avait quelques relations de parenté dans la grande ville, et la maison de « Notre Monsieur » lui était toujours ouverte. C'était là qu'il aimait surtout aller. Il y retrouvait comme un souvenir du pays. Il y parlait des siens, de sa paroisse, de son église. Il y était toujours bien accueilli. On n'avait pas seulement pour lui cette affection providentielle qui existe entre les propriétaires du sol et ceux qui le cultivent; cette affection sérieuse, forte, rationnelle, bénie de Dieu, sur laquelle s'était constitué le régime féodal tout entier : on avait pour Claude une considération de choix, celle qu'imposaient au pays la pureté, l'intelligence, la dignité de cet enfant. Aussi disait-il que chez « Notre Monsieur », on le traitait comme le fils de la maison. Il était touché de cet accueil et reconnaissant, mais ne sortait pas de sa réserve. Il était naturellement discret; tout heureux et tout aise de s'asseoir à ce foyer, il mettait quelque délicatesse à n'y pas paraître aussi souvent qu'on l'invitait, aussi souvent même qu'il eût désiré.

Une des perspectives qui l'avaient le plus surpris dans sa vie de soldat, avait été celle de l'hôpital. Aux champs et au séminaire, la pensée lui en était restée absolument étrangère. Quand il allait au marché à Charolles, il avait bien vu les vastes bâtiments et le dôme de l'hospice qui se déploient au-dessus des méandres de l'Arconce; bien des fois, sans doute, en gravissant la côte de la Madeleine, il avait fait quelques pas en dehors du chemin pour envisager les cours et la population des vieillards et des convalescents qui prenaient l'air et se chauffaient au soleil, sous le gouvernement des sœurs de charité; cela pouvait toucher sa religion, mais ne semblait devoir jamais intéresser sa personne. L'hôpital est pour les malheureux qui n'ont pas de mère, pensait-il instinctivement. Au régiment, la perspective fut modifiée. Elle ne changea pas aux premiers jours. Songe-t-on à être malade quand on a vingt ans? Claude ne l'avait

été de sa vie; personne dans sa famille ne connaissait pour ainsi dire le visage d'un médecin. Il lui fallut habiter quelque temps à la caserne pour saisir les rapports du régiment et de l'hôpital. Alla-t-il visiter les camarades malades? en vit-il mourir? Sa pensée et ses souvenirs se reportèrent vivement vers la famille. — Je ne voudrais pas être malade ici, disait-il. Pouvait-il souhaiter mourir ailleurs qu'au lieu où il était né?

Ce vœu se renouvelait au fond de son cœur toutes les fois que la pensée de la mort le traversait : il en entretenait alors son glorieux patron saint Maurice, et demandait à Notre-Dame des Soldats la grâce de mourir entre les bras de sa mère. Les circonstances contribuèrent à aviver ce désir. La ville de Paris exécutait des travaux dans ses rues, et elle remuait les terres empestées de son sol autour du casernement de Claude. Une redoutable épidémie s'y manifesta bientôt : les billets d'hôpital abondèrent; les décès furent nombreux. Claude éprouva une certaine satisfaction à constater que les médecins souhaitaient autant que possible diriger les malades dans leurs foyers, l'encombrement de l'hôpital aggravant la pestilence de l'épidémie.

Son désir pouvait ainsi devenir réalisable. Toutefois, depuis qu'il était aux écritures, il en comprenait, il en voyait les minutieuses difficultés. Il n'était pas dans son caractère de s'écouter, et il avait toujours mis son honneur à remplir tout son devoir. En outre, afin de rendre plus utile sa présence au milieu des siens, il souhaitait attendre jusqu'aux foins pour demander la permission à laquelle il croyait pouvoir prétendre. Atteint par le fléau, il ne céda donc pas tout d'abord; il se faisait illusion et présumait de sa forte santé. Contraint par la fièvre, il se présenta enfin à la visite du médecin, et se sentit comblé de joie quand on lui donna l'autorisation d'aller rejoindre sa famille. Il était déjà cruellement malade; et je ne sais s'il comprit que le moindre délai rendrait son départ impossible. Il se hâta, et, profitant de sa situation aux écritures, parvint à remplir, d'une seule haleine pour ainsi dire, les longues et nombreuses formalités nécessaires au congé d'un soldat. Il n'y avait pas longtemps qu'il était appliqué à ces besognes bureaucratiques, il en avait saisi le mécanisme : il précipita les choses, saisissant tous les moments favorables, si bien que quelques heures après la visite du médecin, il avait toutes les signatures et tous les papiers nécessaires à quitter le corps. Il n'avait pas même pris le moment de

voir les camarades, et, sans avoir prévenu personne, il partit le soir même, galoppé par la fièvre, mais plus galoppé encore par la joie d'embrasser bientôt les siens.

Au lendemain matin, en quittant la gare, il saluait comme d'un sourire de triomphe l'hospice de Charolles. Il rentrait chez lui; il allait retrouver sa mère. Il était faible, épuisé, comme éperdu; il avait besoin de se défendre, contre l'anéantissement qui le gagnait, de se raidir contre les soubresauts de la fièvre, même de combattre les étreintes du délire qui assiégeaient son cerveau. Il luttait contre la maladie, et déjà contre la mort même; il voulait rentrer à la maison. A travers les brouillards qui lui montaient à la tête, cette volonté restait persistante : c'était son sentiment unique. Il avait toutefois une conscience vague de son état de faiblesse; il s'informa s'il ne se trouvait pas, par hasard, dans la ville, quelque voiture de la paroisse. C'était dimanche. Les gens étaient à la messe, leurs bêtes au repos. Faute de cette rencontre, le pauvre malade eût bien pu se procurer un moyen de transport; mais ses idées n'étaient déjà plus lucides, il ne savait plus les relier. Il voulait arriver : il ignorait combien ses forces étaient atteintes. Il se mit en route. Il avait, après tout, à peine une heure et demie, deux petites heures de marche tout au plus à faire. Le temps était superbe, radieux et clair; le soleil resplendissait. C'était l'avril. L'eau chantait dans les prés qui commençaient à verdoyer, les haies bourgeonnaient vigoureusement.

Les arbres à fruits étaient en fleur. Le renouveau souriait et bruissait de toutes parts. La fièvre brûlait le sang du jeune soldat, des fantômes passaient devant ses yeux, il n'avait plus la perception exacte des choses; ses jambes flageolaient et se refusaient à le conduire. Il reconnaissait d'instinct les lieux, il eût voulu leur sourire, mais il avait hâte de passer: il cherchait au loin, et il attendait toujours la colline bien-aimée, les bois qu'il connaissait, les champs, les vignes, la vallée où s'était passée son enfance. Là seulement étaient pour lui le repos et le rafraîchissement. En attendant, le soleil le criblait; le chemin, le chemin s'allongeait, s'allongeait et ne montrait pas son terme. Il y avait déjà trois mortelles heures que le pauvre soldat marchait, lorsqu'il atteignit le premier hameau de la paroisse. Il avait là des amis, des parents: tout le monde le connaissait : il eût pu entrer dans toutes les fermes: pas une ne lui eût refusé un cheval et un *char*. Au bout de dix minutes, il eût été dans la cour de la maison de son père n'eut pas l'idée d'entrer

quelque part : s'arrêter, s'attarder était comme un monstre pour lui. Il voyait son but, il y tendait machinalement et sans comprendre autre chose. Non, non, il ne pouvait s'arrêter. Il ne croisa personne dans le hameau. Les gens étaient cependant de retour de la messe. Par hasard, aucun ne vaguait sur les portes. De l'intérieur des maisons, quelques-uns l'aperçurent sur le chemin, et virent un soldat à la marche lourde, pénible et titubante : ils le crurent en ribotte. c'était bien de bonne heure et bien rare dans la contrée. Ils n'y arrêtèrent pas autrement leur pensée. L'instinct seul conduisait désormais le pauvre enfant. Au sortir du hameau, il prit une petite traverse qu'il connaissait bien, et, après une marche infinie, arriva à un moulin assis sur la petite rivière qui arrose les prés de son domaine. Un pont la traverse. Claude s'arrêta quelques instants, appuyé sur le parapet du pont. Il y avait plus de cinq heures qu'il marchait. Pour se garantir du soleil, il avait étendu un mouchoir sur sa tête. Le meunier était son cousin. La maison était à portée de la voix. Il ne songea pas à héler. Les garçons du meunier le contemplèrent quelques instants sans le reconnaître, se demandant ce que faisait ce soldat inconnu. Il se remit en route, se traînant et reculant pour ainsi dire à mesure qu'il avançait.

Cependant, là-bas, à un ou deux kilomètres à peine au-dessus du moulin, les gens de la maison, après la messe, étaient depuis longtemps de retour de l'église, qui est, comme nous l'avons dit, à environ une bonne heure de marche. On avait pris le repas du milieu du jour dans la grande salle, où la mère tournait et virait en servant chacun : on causait de Claude. Quel autre sujet de conversation pouvait-on bien avoir quand on était tous réunis, le père, la mère et les enfants? Au chevet du grand lit qui fait face à la porte, était suspendu le portrait du cher et bon cuirassier : on allait bientôt le revoir, après Pâques, vers la Pentecôte, peut-être auparavant; mais on ne le verrait pas tel qu'il était là, représenté, contre le mur, dans son pantalon de cuir. Aurait-il toujours sa tunique? Il n'aurait plus les épaulettes rouges : c'étaient les blanches qu'il devait porter désormais. Plus de casque, plus de grand sabre. La mère, qui avait profité d'un train de plaisir pour aller à Paris et passer quelques jours auprès de son fils, vrai et suprême plaisir pour elle! la mère disait la fière mine et le grand air qu'il avait sous ce harnois; peut-être en regrettait-elle quelque chose? On connaît la coquetterie et la gloire des mères. On causait encore, et

le repas, depuis déjà longtemps, avait pris fin. Rien ne pressait : on avait encore quelques moments devant soi avant de se préparer à aller aux vêpres. Il allait cependant falloir y songer bientôt. La table était desservie. Le père, assis et sifflotant, taillait de son couteau de petites bûchettes de bois. La mère recueillait la vaisselle et se préparait à la laver. Les fils aînés lui apportaient de l'eau ou mettaient du bois au foyer. Les plus jeunes enfants sortirent en jouant dans la cour inondée de soleil, où caquetaient les poules. En s'amusant et courant, ils s'arrêtèrent tout à coup et se récrièrent : « Il y a un soldat dans le chemin ! » Ils montraient l'avenue agreste ombragée de vieux pommiers et bordée de chaque côté par les haies des prés. Le père sortit, se pencha pour se mettre dans l'axe de l'allée, et tout le cœur lui tressauta. — Ah ! dit-il, ce soldat-là, je le connais bien ! Et il courut. Claude ouvrit les bras et tomba sur le cou de son père. Ce n'était pas l'enfant prodigue. Les frères et la mère accoururent. Le père et le fils restaient accolés. Le fils s'abandonnait à l'étreinte paternelle, autrement il serait tombé. Il embrassa sa mère, et on le fit entrer : on le porta quasiment à la maison. La joie, l'épouvante, le saisissement, étaient au comble. C'était bien Claude, mais dans quel état ! Il était pâle, hagard, répondant à peine, regardant tout le monde. — Je suis chez nous, disait-il. Et son regard se perdait dans des contemplations maladives. Le cœur serré comme dans un étau, la mère vit toute l'étendue du mal : en hâte elle ouvrit l'armoire au linge, tira des draps et prépara un lit. Elle avait dès le premier moment présenté un cordial, et le malade y avait à peine trempé les lèvres.

Forte contre son émotion, elle avait aussi, sans laisser faiblir sa voix, chargé deux de ses fils de courir, l'un à la paroisse et l'autre à la ville, amener M. le curé et chercher un médecin. Sans une larme, labourée dans ses entrailles comme au jour de l'enfantement et plus torturée dans son cœur, avec l'aide de son mari, elle mit l'enfant au lit. C'était dans la chambre, à la place même où il était né, il y avait près de vingt-deux ans. Il regardait autour de lui, arrêtait ses regards sur chacun des siens, souriait et s'affirmait qu'il était à la maison. Les fantômes et les illusions l'absorbaient ensuite, et chaque fois qu'il se reprenait et se retrouvait, il se réjouissait de se voir au milieu des siens. Il redisait les noms de tous, souriait à chacun : à sa joie, à ses épanchements, il mêlait son glorieux patron saint Maurice et Notre-Dame des Soldats. Le nom d

aumônier lui venait aussi sur les lèvres avec les remerciements et es effusions de son cœur. Le curé était venu en toute hâte, et e malade s'était confessé en pleine connaissance et s'était montré ncore maître de lui-même. Le médecin était arrivé aussi : ce n'était as une maladie qu'il constatait, c'était une agonie. La vigueur de a jeunesse, les prières et les soins feraient-ils reculer le mal? Garait-on de l'espoir? La nuit et le jour suivant se passèrent. Le nalade luttait, mais la maladie ne cédait pas. On lui apporta les derniers sacrements. Claude les reçut en pleine connaissance; il avait a lucidité à certains moments, et ses paroles à sa mère, à son père t aux siens étaient pleines de sens. Après avoir été administré, il onna des conseils à ses frères, leur recommanda d'être braves et ages. Il faisait effort sur lui-même pour garder ses sens et dominer es imaginations de la fièvre. Elle prenait ensuite le dessus, et il 'avait plus que des paroles incohérentes : il se perdait dans des ivagations et des raisonnements imparfaits, où revenaient sans cesse es noms de Notre-Dame des Soldats, de saint Maurice et de l'aumônier du quartier. Comme son cœur avait été touché de ce côté! il tait plein de reconnaissance, de confiance et de tendresse. Cependant on ne pouvait se faire illusion : le mal gagnait. La mère avait déjà passé deux nuits; elle n'avait pas quitté le lit du malade, retenant ses larmes, gardant un sourire pour lui, et, si elle n'était à bout le courage, elle était épuisée dans ses forces. Elle se surmontait oujours : elle avait préparé elle-même la table, les flambeaux et les inges pour l'administration des sacrements. Elle avait répondu aux prières d'une voix forte et pleine, sans se laisser emporter en larmes et en sanglots. Elle était devant Dieu, elle sentait la main divine s'appesantir sur elle : elle la supportait avec respect et ne se débattait pas.

Dans le courant ordinaire de la vie, c'était une femme vulgaire, imple, laborieuse, appliquée à ses devoirs, plus esclave peut-être le ceux de la terre qu'avide de ceux du ciel; mais c'était une chrétienne : en face de la douleur, la foi s'était relevée puissamment pour donner à la nature et à ses compassions l'appui et le fondement surnaturels qui transformaient cette mère en véritable héroïne. Elle se tenait droite et forte en face de la croix. *Stabat.* Après deux nuits et deux jours, les voisines, accourues, comme c'est l'usage de la campagne, à la maison visitée par le Seigneur, obtinrent d'elle qu'elle se coucherait et essayerait de prendre du repos. Elle fit ses conditions. On lui promit de l'appeler aussitôt que le malade paraî-

trait baisser. Hélas! il baissait évidemment, la fièvre l'accablait, toutes sortes de fantômes amusaient son cerveau affaibli. Son cœur revenait toujours à saint Maurice, à Notre-Dame des Soldats, à la joie d'être à la maison. Il allait à sa vraie maison, à la patrie céleste. La mère, rappelée bientôt par les voisines, reconnut que la mort était proche. Sans faiblir, elle alluma un cierge bénit, et, se mettant à genoux devant le lit ou râlait son premier-né, elle récita d'une voix ferme et pleine les prières des agonisants. Le père, courbé et roulé pour ainsi dire derrière le pied du lit, étouffait avec peine ses sanglots, tout en répondant aux pieuses invocations. Au milieu de ce concert de prières, l'enfant rendit son âme à Dieu. La force maternelle ne se démentit pas. Aidée de ses voisines, elle ensevelit elle-même son fils, disposa la chambre, plaça les cierges, l'eau bénite et le rameau bénit. Elle resta là le jour et la nuit, tout le temps qu'elle put garder cette précieuse dépouille mortelle. Elle présentait de sa main le rameau bénit à tous ceux qui entraient, afin qu'ils fissent l'aspersion; elle les invitait aussi à réciter une prière. Elle eût volontiers exhalé sa plainte maternelle et dit en sanglotant, comme les parents chrétiens de la catacombe de Saint-Calixte : NIMIVM CITO DECEDISTI! mais du fond de son cœur brisé s'élevait aussi la grande voix catholique de l'Église : *Beati qui in Domino moriuntur.* Comme elle sentait, comme elle goûtait cette vérité fortifiante! Éplorée et désolée, n'aurait-elle pas eu honte de se lamenter de la rapidité de la victoire de son fils?

Les funérailles se firent par un splendide soleil. C'était l'avril, nous l'avons dit. Les arbres à fruits étaient couverts de fleurs. Un vent léger faisait pleuvoir les pétales blanches des cerisiers sur le cercueil porté par les amis et les camarades du mort. Toute la population de la paroisse et celle de bien des paroisses voisines étaient venues rendre les derniers devoirs à ce jeune homme de tant de considération et de tant d'espérances. Le service eut lieu dans la petite église où il avait été baptisé et où il avait fait sa première communion. On le porta ensuite au cimetière. Il y repose auprès de son aïeul. Sa tombe, après déjà plusieurs années, est encore entourée de respect. Des fleurs y sont constamment déposées, et la paroisse entière garde souvenir du sage et pieux Claude.

Bon cuirassier, *Mitis Sicamber*, prie pour ton père, ta mère et tes frères. N'oublie aucun de ceux qui gardent ta mémoire, et souviens-toi de « notre Monsieur! » Léon AUBINEAU.

LOUIS XI ET L'UNITÉ FRANÇAISE

I

L'honnêteté politique est une vertu des plus rares en ce monde, où l'habileté consiste trop souvent à mentir pour obtenir le succès. Beaucoup d'hommes d'État, surtout dans les temps modernes, ont confondu la finesse avec l'astuce, et n'ont pas reculé, pour atteindre leur but, devant des moyens que l'honnêteté réprouve. Cela a été reproché notamment à Louis XI : on a dit qu'il poursuivait avec acharnement, mais sans marchander sur le choix des moyens, la grande œuvre de l'unité de la monarchie française. Un simple récit des faits montrera si ce reproche est mal fondé.

Lorsque Louis XI monta sur le trône, en 1461, il restait encore quelques puissants feudataires, avec lesquels il fallait compter. Les plus puissants étaient les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Ce fut contre ces feudataires que dirigea tous ses efforts celui qu'on avait nommé jusqu'alors le dauphin Louis.

Lorsque le roi Charles VII mourut à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, le dauphin son fils apprit sa mort à Genappe, où il s'était réfugié, étant en désaccord depuis plusieurs années, avec son père qui avait à se plaindre de lui. Louis, à la nouvelle de la mort du roi, prit le deuil; mais il ne le porta en noir qu'un seul jour, et revêtit le lendemain des habits de couleur violette, les rois ne devant jamais abandonner la pourpre. Le nouveau roi fut sacré le 8 août, et armé chevalier par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, père de celui qui devait être Charles le Téméraire.

Son entrée à Paris fut l'occasion de fêtes splendides. Les chroniqueurs contemporains en racontent tous les détails. Ainsi, bien qu'on fût au cœur de l'été, le prévôt de Paris et les magistrats municipaux vinrent à la rencontre du roi, vêtus de robes de damas

fourrées; cinq dames, en atours somptueux, et montant des chevaux enharnachés avec magnificence, représentaient le nom de Paris et portaient chacune, en guise d'emblème, une des lettres qui forment ce nom. A la porte de la ville, un grand navire d'argent, suspendu à la voûte, renfermait plusieurs personnages symbolisant les vertus des prédécesseurs du nouveau monarque. On donna, ce jour-là, la liberté à deux cents douzaines de petits oiseaux.

Lorsqu'il monta sur le trône, Louis XI avait trente-huit ans. Ses facultés avaient, à cet âge, reçu leur entier développement. C'était un esprit fin et judicieux, trop porté à se servir des petits moyens, sur le choix desquels il n'était pas délicat, non plus que sur le choix de ses agents. Il regagnait, a dit un historien, par sa dextérité, ce qu'il perdait par son caractère; il réparait comme roi les fautes qui lui échappaient comme homme. Il possédait ce coup d'œil scrutateur, ce flair qui fait deviner les plus secrètes pensées des ennemis aussi bien que des amis. En un mot, ce prince vint en son lieu et en son temps.

A son avènement au trône de France, Louis XI trouvait les deux tiers de son royaume aux mains de ses ennemis, les troupes royales désorganisées, le trésor épuisé, la justice méconnue et méprisée par les grands vassaux, les évêques en lutte avec Rome sur la question de la Pragmatique, la Bourgogne plus puissante que la royauté, la Bretagne alliée à l'Angleterre, l'Espagne menaçante, l'Italie insidieuse, la Suisse redoutable, et enfin la ligue du Bien public prête à éclater.

Les souvenirs de sa jeunesse lui rappelaient la royauté de Bourges, la mission, la gloire et le supplice de Jeanne d'Arc, les malheurs de la nation et les dernières péripéties de ce grand drame que l'histoire a nommé la guerre de Cent ans.

Dauphin de France, entraîné par un parti de mécontents, celui qui devait être le destructeur de la féodalité avait commencé par se déclarer pour elle. Suivant en cela la coutume des puissants seigneurs, il s'était retiré dans ses terres, il avait prétendu y régner en souverain, et négocier avec le roi son père comme avec un rival. entière gimer ces abus qu'il connaissait par expérience, relever la Bon cu. de la royauté contre ses ennemis du dehors et du dedans, tes frères. té nationale et les institutions capables de lui assurer souviens-toi fut le projet de Louis XI et le résultat principal de son

Le caractère le plus remarquable de sa politique est d'avoir su attendre. Jamais il ne poursuit son but d'une manière définitive. Son activité, sa pensée embrasse et conduit simultanément plusieurs entreprises. Tour à tour mises au premier rang, abandonnées, puis reprises en seconde ligne, elles n'obtiennent une conclusion qu'autant qu'une occasion favorable se présente et semble d'elle-même les mener à leur fin.

Peu d'hommes ont été servis comme Louis XI par les circonstances; mais il faut reconnaître qu'il sut habilement les faire tourner à son profit, et ne perdit aucune de celles qui pouvaient lui être favorables.

L'Angleterre, cette ennemie séculaire de la France, allait bientôt s'engager dans la guerre des Deux-Roses, et se trouver dans l'impossibilité de lutter avantageusement contre nous. Au lieu de précipiter les événements et de chercher à écraser les bandes à la solde du roi d'Angleterre, Louis XI fit une trêve avec Édouard III, et se contenta de le mettre dans l'impossibilité de conserver ses conquêtes.

La royauté, mise en suspicion par tous les grands vassaux, ne pouvait entreprendre une lutte ouverte contre la maison de Bourgogne. Louis attendit les événements, fit en sorte de ne pas laisser impunies les tentatives de Charles le Téméraire ou de Maximilien contre la France, mais en toutes circonstances il ne cessa de négocier avec ses redoutables adversaires.

Entre Louis et Charles le Téméraire, les chances de succès n'étaient pas égales. Braves tous les deux, mais d'une manière différente, ils ne pouvaient même pas disputer longtemps la victoire sur les champs de bataille. Le duc de Bourgogne cherchait le danger et s'y précipitait tête baissée; le roi ne s'en remettait au sort des armes qu'après avoir épuisé tous les moyens pour éviter cette extrémité. Une fois jeté dans la mêlée, Charles le Téméraire se battait avec plus de fougue et d'obstination que de prudence; Louis XI y déployait peut-être plus de valeur, parce qu'il subordonnait toujours son courage aux conseils de ses plus sages compagnons d'armes. Le duc de Bourgogne ruinait ses provinces pour lever des armées qui s'anéantissaient rapidement entre ses mains; le roi de France s'occupait surtout d'organiser les forces que des circonstances fortuites avaient mises à sa disposition.

François II, duc de Bretagne, n'était pas un ennemi fort dangereux par lui-même; toutefois, comme il marchait invariablement à

la remorque de la maison de Bourgogne, ses prétentions à l'indépendance constituaient un véritable péril pour la royauté. Par la situation de ses vastes États, il devenait en outre l'allié naturel de l'Angleterre, et créait de graves complications au roi de France.

Louis XI, qui connaissait à fond cet adversaire, fit avancer hardiment ses troupes vers la Bretagne, ouvrit des négociations; François II capitula, sollicita une trêve et accepta la paix avant d'avoir été vaincu.

La ligue du Bien public et le projet d'une ligue nouvelle en faveur du frère de Louis, le duc de Guienne, furent incontestablement le plus terrible écueil de la royauté. L'activité, l'énergie, la bravoure et l'habileté dont le roi fit preuve pour écarter cet orage, suffiraient à établir sa réputation de grand monarque. La journée de Montlhéry fut-elle une défaite pour l'armée de Louis XI? la mort du duc de Guienne doit-elle être considérée comme le résultat d'un fratricide? Telles sont les deux grandes questions que l'histoire s'est réservée dans cette guerre des seigneurs contre leur souverain.

Du côté des Pyrénées, Louis XI put se mêler avec avantage à la lutte de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre et du Béarn. Aucune complication ultérieure n'en pouvait résulter, et la France y gagnait deux provinces, cédées d'avance comme prix de son concours en troupes et en argent. La Cerdagne et le Roussillon vinrent ainsi s'ajouter au domaine de la couronne.

En Italie comme en Angleterre, les droits et les intérêts de la maison d'Anjou pouvaient entraîner le roi de France à une intervention armée, et augmenter les difficultés du gouvernement. Louis XI eut la rare prudence de n'y intervenir que par sa diplomatie, tout en paraissant ne rien céder de ses droits. Il réservait toutes ses forces pour la défense de son royaume.

Même en Savoie, il sut exercer une action diplomatique si habile, qu'au milieu des plus nombreuses et des plus graves difficultés, il lui suffisait de faire sentir son influence pour ramener l'ordre et la légalité. Il est vrai que les ambassadeurs du roi étaient presque toujours suivis d'un corps d'armée, et que leur mission pacifique était réellement soutenue par des forces capables de commencer la guerre. Le roi de France ne se départit jamais de cette méthode, et certes il lui fut redevable de bien des succès.

Les meilleurs alliés de Louis XI furent les Suisses; il est vrai que

pas un souverain ne les payait aussi bien et aussi régulièrement que lui, que pas un ne ménageait ses troupes avec autant de parcimonie. Il tenait à ses archers comme d'autres tiennent à leurs trésors; il appréciait au plus haut point les services que pouvait lui rendre son infanterie, et il ne l'exposait aux hasards d'une bataille qu'après avoir épuisé toutes les ressources de sa diplomatie et pris toutes les mesures de la plus savante tactique.

Sur ce point, les vues de Louis XI dépassaient les conceptions du quinzième siècle. Il s'était instruit de nos défaites pendant la guerre de Cent ans. Aussi fut-il un de ceux qui les premiers travaillèrent à transformer l'armée et l'ordre de bataille, mettant surtout leur confiance dans les progrès de l'artillerie.

Les premières années du règne de Louis XI furent consacrées à l'organisation des administrations de son royaume. Pendant ce temps éclata la ligue du Bien public. Le roi courut au plus pressé, fit la guerre, signa la paix, mais revint aussitôt à son idée première. Il formait une armée nationale capable d'entrer en ligne avec les bandes au service des autres princes ses voisins.

Par ordre du roi, tous les habitants de Paris, même les ecclésiastiques, depuis seize ans jusqu'à soixante, parurent en armes à une revue, le 4 septembre 1467, et présentèrent un effectif d'environ *quatre-vingt mille hommes*.

En même temps Louis XI réussissait à faire prévaloir l'influence de sa politique au dehors, divisant ses adversaires, les empêchant de faire cause commune contre lui, et les livrant l'un après l'autre aux rigueurs de sa justice.

En dehors des circonstances où se trouvait placé Louis XI après la guerre de Cent ans et les malheurs des règnes précédents, sa conduite aurait été odieuse et inexplicable; à la fin du quinzième siècle, au moment où tous les États européens se transforment, peut-être à la veille du démembrement de la monarchie française, le point de vue change, et l'horreur des faits tend à disparaître. La situation de la France à cette époque se trouve, en effet, diminuée par cette pensée : être ou ne plus être; se sauver par tous les moyens possibles ou s'exposer à tous les malheurs imaginables.

Les ducs de Bretagne ne prêtaient plus hommage que pour la forme; ceux de Bourgogne l'avaient continué comme une cérémonie de bon goût, mais avec la conscience de leur supériorité; la maison d'Anjou avait même ajouté une royauté à tous ses titres,

et traitait royalement avec les autres souverains. Les droits de la royauté tombaient au rang des prétentions surannées, et les seigneurs s'alliaient, les uns à la Bourgogne, les autres à la Bretagne, ceux-ci à la maison d'Anjou, ceux-là au duc de Berry, frère du roi, tous prêts à se coaliser pour s'opposer aux justes revendications de la couronne.

Reconstituer la monarchie sur de nouvelles bases, créer l'unité française et organiser la nation, n'était pas moins une œuvre nécessaire qu'une entreprise de génie. Louis XI débarrassa le sol français des hommes et des traditions qui auraient compromis l'éclosion du régime nouveau; puis il se mit hardiment à l'œuvre.

Il augmenta le domaine de la couronne par des rachats, par des conquêtes et par des traités; il organisa la poste dans toute l'étendue du royaume: il eut même l'idée d'imposer à tous ses sujets l'unité des poids et des mesures. Par ce moyen, il favorisait les développements du commerce et donnait une vigoureuse impulsion à l'industrie. Il avait étudié dans les Flandres, pendant son exil, les sources de leur richesse, et il s'efforçait de réaliser en France les progrès qu'il avait su apprécier à l'étranger.

En agissant ainsi, Louis XI favorisait surtout les classes moyennes, celles qui devaient remplacer l'antique noblesse; en retour, il leur demandait leur appui dans toutes ses guerres et dans toutes ses entreprises.

Mais, encore une fois, la lutte contre la féodalité était devenue nécessaire, parce que les grands vassaux refusaient de se soumettre au roi, parce que tous les États avaient une tendance marquée à s'agrandir, parce qu'enfin la royauté ne pouvait subsister qu'en se faisant respecter au dedans et en se fortifiant contre les ennemis du dehors.

II

L'idée bien arrêtée de Louis XI en rentrant en France et en inaugurant son règne était de traiter avec douceur les cités, les communes et la bourgeoisie, de se les attacher par des faveurs, et d'en faire le plus ferme appui de sa politique. Cette intention fut hautement manifestée en plusieurs circonstances, et tout particulièrement dans la réponse du roi aux magistrats de Reims. Mais le peuple, incapable de comprendre la portée des paroles du roi, n'y

vit qu'une promesse de diminution ou d'abolition des impôts. Or le nouveau roi ne pouvait qu'avec de l'argent entreprendre la tâche qu'il s'était imposée. Au lieu de diminuer les tailles, il les augmenta : de là des récriminations et des révoltes.

A Angers, le 29 août; à Reims, le 28 septembre, le peuple se souleva : il y eut des émeutes et du sang versé. Alençon et Aurillac suivirent cet exemple. Louis XI se vit donc contraint d'agir avec énergie; mais déjà la ruse fut employée de concert avec la force. « A Reims, un nombre d'hommes d'armes, conduits par le sire de Mouy, s'introduisirent dans la ville sous divers déguisements, et ils firent à l'improviste un grand nombre de prisonniers.

« Cette surprise, appelée *la miquemaque* dans les registres de la ville, est du 7 octobre, jour même de leur entrée. Les commissaires, dès leur arrivée, assemblèrent les bourgeois pour leur faire connaître les ordres de roi. Le chef de la révolte fut écartelé. Six des plus mutins eurent la tête tranchée. Deux hommes et une femme furent pendus, et plusieurs exilés (1). »

Partout ailleurs, les meneurs, les chefs du mouvement et les plus coupables d'entre les rebelles furent pris, jugés et exécutés.

Ces rébellions n'étaient pas capables d'entraver la politique générale de Louis XI. Il continua donc à favoriser les villes, les communes et la bourgeoisie, aux dépens de la féodalité et au profit de la couronne. Les églises eurent une large part dans ces franchises. Le roi leur accordait des immunités et des bénéfices comme en dépôt, sûr de les retrouver et d'en tirer parti dans les circonstances critiques.

Louis XI avait dès lors pour principe de n'intervenir dans les questions de politique étrangère qu'autant qu'il y entrevoyait un agrandissement de territoire et un véritable profit pour le royaume. Les affaires intérieures lui imposaient, du reste, une extrême circonspection. Les seigneurs, les hauts barons, les princes apanagistes, et, à leur tête, les ducs de Bretagne et de Bourgogne, cernant la France au nord et à l'ouest, affectaient d'être indépendants sur leurs terres et de n'y pas obéir.

« Soumettre à une loi commune et à un niveau légal les grands seigneurs apanagistes était une œuvre d'autant plus ardue, que, sous les règnes précédents, à cause des guerres civiles et étrangères et

(1) Legeay, *Louis XI*.

de l'occupation de la moitié de la France par les Anglais, on avait été obligé de fermer les yeux sur les envahissements du pouvoir féodal. Ajoutons à cela que ces princes, qui, sauf le duc de Bretagne et le comte de Foix, sortaient de la tige royale, semblaient trouver dans leur origine un appui contre l'autorité du roi. Que leur importait l'unité de la France? Ce qu'ils voulaient, c'était la prépondérance de leurs droits personnels, et surtout, plus ou moins, l'indépendance absolue.

« Même les comtes s'étaient faits souverains dans leur arrondissement; à l'exemple des hauts fonctionnaires, ils s'étaient emparés des péages et des revenus publics, et aussi du pouvoir judiciaire. Étaient-ils ajournés au plaid royal, ils ne répondaient point à l'intimation. On ne pouvait les contraindre, puisqu'ils disposaient de la force armée, et que cette force, qui eût dû être un appui pour le souverain, ils la dirigeaient presque toujours contre lui (1). »

Dans ces circonstances, et malgré tout l'intérêt qu'il semblait porter à la maison d'Anjou, Louis XI se garda bien d'engager la France contre l'Angleterre au profit de cette malheureuse et héroïque reine Marguerite, dont la fortune fut si diverse pendant l'interminable guerre des Deux-Roses. Il se contenta de même de négocier avec le pape et le duc de Milan au sujet des affaires d'Italie, tantôt en faveur de Jean de Calabre, tantôt en faveur de son beau-père le duc de Savoie. Mais, dans la lutte de la Castille contre l'Aragon, l'intervention du roi de France pouvait être payée de la Cerdagne et du Roussillon. Tel fut le motif qui décida Louis XI à se départir de sa prudence accoutumée.

En quittant Tours pour se diriger vers la Bretagne, son but était de se rapprocher lentement des Pyrénées et de se trouver en temps opportun à portée de négocier lui-même avec Jean II, roi de Navarre et d'Aragon. Et, en effet, après un traité préalable, signé à Olite, en Navarre, le mardi de la semaine sainte, 12 avril, les deux rois convinrent de se voir et de se concerter à Sauveterre, dans le Béarn : ils s'y rendirent le 3 mai 1462. De leur entrevue résulta le traité signé à Bayonne, par lequel le roi donnait à Jean II d'Aragon l'appui de sept cents lances garnies, pour l'aider à soumettre les Catalans, et de quatre cents de plus, s'il fallait. De son côté, Jean s'obligeait à payer trois cent mille écus d'or; et pour ce

(1) Legeay.

payement il engageait au roi les comtés de Cerdagne et de Roussillon, qui devenaient ainsi les postes avancés d'où le roi pouvait observer ce qui se passait en Espagne, s'y créer des relations commerciales, et, dans le cas où il lui surviendrait quelques difficultés de la part des villes ou des seigneurs méridionaux, les prendre à revers et les tenir en respect.

Plus tard, quand les députés du roi d'Aragon protestèrent contre le droit souverain du roi sur ces deux provinces, Louis XI, rappelle l'historien Legeay, répondit nettement que le Roussillon et la Cerdagne lui avaient été engagés par Jean II, pour la somme de trois cent mille écus qui lui étaient dus; qu'il avait sur tous leurs pays d'autres droits, à cause de la dot de sa grand'mère, d'environ six cent mille florins, que l'on devait encore. Avaient-ils donc déjà oublié leur soumission après le 7 janvier dernier? Ils avaient été rebelles à leur souverain : il les avait conquis. Ce titre était péremptoire, et il était résolu, sauf payement de la somme convenue, à unir ces peuples à la couronne de France.

Ainsi fut préparée l'annexion de ces deux provinces, dont le duc de Nemours prit possession définitive au nom du roi, en 1471. La politique de Jean II fut souvent, dans toutes ces affaires, injuste, déloyale et criminelle; celle de Louis XI ne fut dominée que par la pensée de l'intérêt et de la grandeur de la France.

Mais l'attention et l'activité du roi de France furent bientôt attirées d'un autre côté. Le duc de Bretagne dissimulait à peine ses prétentions à l'indépendance. D'autre part, le comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, se déclarait ouvertement contre Louis XI. De l'ambition de ces deux hommes groupant habilement autour d'eux leurs amis et les mécontents, allait bientôt sortir la redoutable coalition qui s'intitulait *ligue du Bien public*.

Entre le roi et le duc de Bretagne, une question plutôt fiscale que religieuse fut le commencement d'une rupture, d'abord adroitement dissimulée, puis, dans la suite, publiée avec affectation.

D'un commun accord, il fut décidé que le comte du Maine serait pris pour arbitre, et que des deux côtés on enverrait des délégués à Tours, le 25 septembre 1464. Les envoyés du roi s'y trouvèrent; ceux de Bretagne firent demander remise au 22 novembre, mais cette fois encore ils ne parurent pas. Le duc avait imaginé de porter sa cause devant la cour de Rome, et le cardinal nonce Cesarini fut envoyé à Paris pour informer cette affaire. Louis XI,

après avoir rendu les honneurs convenables à cet ambassadeur, lui témoigna son étonnement d'une mission qu'il n'avait point demandée, et l'envoya à Paris s'expliquer devant le parlement.

Les négociations continuèrent avec le duc de Bretagne sans plus de succès qu'auparavant. Louis XI semblait particulièrement occupé de mettre toutes les apparences du droit de son côté, et le duc de Bretagne n'avait d'autre but que de se ménager du temps pour organiser la révolte et rassembler ses troupes.

Du côté de la Bourgogne, le rachat des villes de la Somme, engagées pour quatre cent mille écus au duc Philippe, afin de lui venir en aide dans sa guerre contre les Anglais, devenait la source de graves complications. Le duc, reconnaissant qu'il ne pouvait se soustraire à ses engagements, accueillit comme il le devait les propositions de Louis XI, et dissimula son mécontentement. Mais le comte de Charolais, peu habitué aux ménagements, s'opposa de toutes ses forces à la restitution des villes, se montra fort irrité de la politique suivie par son père, et chargea deux ambassadeurs de traverser, autant que possible, les négociations entamées entre le roi et le duc.

Le roi s'était muni des subsides nécessaires; le duc avait aussi fait un pas en avant, en remettant ces villes de Picardie, réellement françaises, à la garde du comte d'Étampes. Le roi tenait et devait tenir extrêmement au rapatriement de ces pays, qui assuraient notre frontière du Nord, et il ne pouvait mieux inaugurer les premières années de son règne.

Étienne Chevalier fut chargé de porter immédiatement au comte d'Eu, dans la ville de ce nom, les deux cent mille écus qui devaient former le premier versement; puis il se rendit auprès du duc Philippe, avec mission de lui faire, de la part de Louis XI, les déclarations suivantes : « que le roi a su les entreprises que M. de Charolois, son fils, fait à l'encontre de lui, dont il a été et est fort contristé, et qu'il est bien décidé à aider, secourir et favoriser mondit sieur de Bourgogne à l'encontre de M. de Charolois, de tout son pouvoir, sans épargner corps ni biens; et que, pour voir le duc de Bourgogne, il ira avec plaisir jusqu'à Hesdin, si le duc veut bien s'y rendre. »

Le duc accueillit gracieusement l'ambassade et les propositions de Louis; l'entrevue de Hesdin eut lieu dans le courant du mois de juillet 1464, et la meilleure intelligence régnait en apparence entre le roi de France et son puissant vassal.

« Tout semblait donc paisible de ce côté : soudain circula une sourde rumeur qui jeta le trouble dans tous les esprits. Quelque sinistre projet, disait-on, aurait été tenté, par ordre du roi, contre M. de Charolais et le duc lui-même. Voici la cause de cet émoi. Louis XI, qui se défiait avec raison des démarches du duc de Bretagne, savait que le vice-chancelier de Romillé, en habit de religieux, était allé en Angleterre, où il avait répandu une foule de mauvais propos, et que de là il devait passer en Hollande pour s'entendre à Gorcum avec le comte de Charolais. Le bâtard ayant offert au roi d'y aller avec quelques hommes et d'épier les démarches du voyageur breton, il en avait reçu la permission. Cette secrète mission exigeait de la ruse ; il fut assez maladroit pour se laisser prendre avec deux de ses compagnons, ce qui devint la cause d'un revirement politique et de nouvelles complications.

« Le comte de Charolais, qui, peu de jours avant (20 septembre), venait d'essuyer une rude tempête dans les eaux de Dordrecht, fit grand bruit de cette capture, et, à l'entendre, il venait d'échapper à un vrai danger. En toute hâte, Olivier de la Marche fut dépêché à Hesdin, auprès du duc Philippe, pour l'instruire de cet événement et des conjectures effroyables qu'on en formait sans aucune preuve. « Il se pouvait bien que la chose fût comme le roi « disait, car le comte de Charolais était fort emporté et fort léger « dans ses soupçons (1). »

Ce bâtard, longtemps serviteur du duc, venait de passer depuis quelque temps au service du roi ; et son frère, le sire de Rubempré, était capitaine du Crotoy.

Olivier de la Marche fut des premiers à supposer au roi les plus horribles desseins, et, à son passage à Bruges, il répandit toutes sortes de sinistres nouvelles. Louis XI ne songeait-il pas à disposer de la liberté et peut-être de la vie du comte de Charolais ; à marier sa fille Marie au comte de Nevers, et à donner à celui-ci le duché de Brabant ? Le duc Philippe n'avait donc rien de mieux à faire que de s'éloigner de Hesdin sans retard.

La chronique scandaleuse dit : « On prit en mer, ès marches de Hollande, ung baleinier dans lequel estoit avec aultres un nommé bâtard de Rubempré. Après ladite prise faicte, aucuns Picards et Flamands disoient et publioient que dedans icelui le roi les avoit

(1) Barante, t. VIII, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

envoyés pour prendre prisonnier Monseigneur de Charolois, *dont il n'estoit riens.* »

Louis XI prit tous les moyens possibles pour montrer l'absurdité de cette accusation : ambassades, assemblées, discussions publiques, lettres aux princes, aux seigneurs et aux bonnes villes, tout fut employé. A Tours, où avait été convoquée une assemblée générale des seigneurs du royaume, le roi prit la parole tant pour expliquer sa conduite à l'égard du duc de Bretagne que pour réfuter les accusations du comte de Charolais. Il traita, dit-on, avec une incontestable supériorité les points qui touchaient à sa politique générale.

« Sans flatter, le commun bruit est que oncques on ne vit homme en françois mieux et plus honnestement parler. » On applaudit; on eut, dit-on, les larmes aux yeux; « mais on a observé que tous ces pleureurs avoient en poche leur traité contre lui (1). »

René d'Anjou répondit au roi, au nom de tous les seigneurs, et fit acte de soumission complète; puis il se tourna vers l'assistance, et dit à l'assemblée : « Ne m'avouez-vous de toutes choses que j'ai dites? » Alors, tous d'une seule voix répondirent : « Oui »; et, s'adressant au roi, ils ajoutèrent : « *Nous vous servirons; nous vivrons et mourrons avec vous, envers et contre tous.* »

Le duc de Bourgogne s'était fait représenter à l'assemblée de Tours, et avait adhéré à la déclaration des seigneurs : la mauvaise volonté du comte de Charolais se trouvait donc momentanément paralysée. Louis XI, convaincu de plus en plus que la guerre était inévitable, profitait de ces délais pour rassembler toutes les troupes dont il pouvait disposer, et prendre ses dernières dispositions.

Presque aussitôt parurent les manifestes des princes : ce fut le signal de la guerre. Les coalisés, parmi lesquels se trouvaient le duc de Bourbon, le duc de Berry, frère du roi, le duc d'Alençon, s'étaient donné le mot et devaient tous tenir le même langage. L'ultimatum, publié, le 18 mars, à Bourges par les sires de Beaujeu, de Dammartin et autres qui s'y étaient renfermés, alléguait les mêmes prétextes.

En conséquence, le 22 mars 1465, un traité définitif d'alliance offensive et défensive, rappelant les traités préliminaires des 18 juillet et 12 août 1464, fut signé entre le duc de Bretagne, le comte de Charolais et leurs amis.

Le lendemain, 23 mars, le duc de Berry, frère du roi, quittait

(1) Michelet, t. VI, p. 93.

Poitiers et se jetait parmi les rebelles. Louis XI n'en continua pas moins à négocier avec ceux-ci; mais, d'un autre côté, il négociait aussi avec Rome, afin d'obtenir une bulle d'excommunication contre tous ceux qui prendraient les armes contre lui. Toutes ces tentatives furent stériles, et l'on en vint bientôt aux hostilités.

Elles commencèrent dès le mois de mai sur les frontières du Nord et dans le Bourbonnais. La promptitude et l'énergie dont Louis XI fit preuve dès les débuts, amenèrent à composition les ducs de Bourbon et de Nemours, d'Armagnac et d'Albret; un traité préliminaire fut signé entre les belligérants, et les provinces du Centre parurent être pacifiées.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude rapide de faire le récit de cette guerre, que tous les historiens ont fait avant nous. On sait qu'elle se termina, le 16 juillet, par la bataille de Montlhéry; que Charles de Bourgogne — qui faillit y être fait prisonnier — crut avoir gagnée, et qui subit une nouvelle phase par le fameux siège de Paris.

Ce siège, qui dura onze semaines, dit Mézeray, fut plutôt un théâtre de négociations que de guerre. Les seigneurs, simples gentilshommes, capitaines et autres, qui avaient servi sous les mêmes drapeaux, ne pouvaient se voir de si près sans désirer de s'entretenir. Les chefs leur en accordaient volontiers la permission, dans le dessein chacun d'enlever des partisans à son adversaire. Ainsi chaque jour voyait éclore de petits traités qui suspendaient les opérations militaires.

Dès les premiers jours d'octobre, les conditions de la paix générale furent arrêtées. Les traités furent signés à Conflans, le 5 du même mois, et à Saint-Maur, quelques jours plus tard. *Le bien public*, « que les ligués avaient inscrit avec faste sur leurs étendards, » parut encore être ici leur premier souci.

En effet, on stipula d'abord que, « pour aviser aux réformes et améliorations qui pourraient être utiles, le roi nommerait trente-six notables, pris parmi les prélats, les chevaliers et dans le conseil. Assemblés le 15 décembre, leur mission pouvait durer trois mois dix jours au plus et deux mois au moins. Louis XI assurait, foi et parole de roi, qu'il aurait pour agréable, ferme et stable, tout ce qui serait décidé par cette assemblée. »

Ce premier article était une sorte de prélude insignifiant, destiné à voiler, autant que possible, les plus importantes revendications.

Les princes stipulaient, en effet, que le roi leur laisserait une indépendance presque absolue, et accorderait : à l'un, la Normandie; à l'autre, les villes de la Somme; à celui-ci, le vicomté d'Étampes et la régale; à celui-là, des villes, des seigneuries et des châtellenies; à tous, des commandements, des pensions, des terres, des titres et des revenus.

Le peuple, qui n'avait pas bien su ce que les princes voulaient dire avec leur *bien public*, ne le comprit que trop quand il fallut payer les dons, pensions, indemnités et gratifications qu'ils avaient extorqués.

Les traités de paix sont faits pour être violés, a dit un plaisant philosophe, comme les forts de guerre pour être pris. Ce fut surtout le cas des arrangements de Saint-Maur et de Conflans. A peine le comte de Charolais avait-il quitté Vincennes, qu'au mépris de la foi jurée, il dirigeait toutes ses forces contre les Liégeois, alliés du roi de France; d'un autre côté, Louis XI, à la tête de son armée, se rapprochait des frontières de la Normandie, attendant le moment où il serait obligé de porter secours à son frère, et peut-être aussi, disait-il, de reprendre cette importante province.

Et, en effet, outre le mécontentement général d'être séparés de la France, les Bretons et les Normands y étaient fort peu d'accord. L'ambition avait gagné tout le monde. Le sire d'Harcourt voulait être maréchal; le sire de Beuil, capitaine de Rouen : cette lutte de compétitions fut si grande, que « le duc de Bretagne, pour sûreté de sa personne, dut se retirer au mont Sainte-Catherine, près Rouen, et que là Normands et Bretons des divers partis faillirent en venir aux mains sous les yeux du duc (1). »

Ces mécomptes, ces intrigues et ces désordres parurent à Louis XI une occasion favorable pour rentrer en possession d'une province qu'il regrettait. Il partit donc, au mois de décembre, de Chartres, passa par Séez, Argentan, Falaise et Caen, où il séjourna quelques jours. Là il acheva son traité particulier avec le duc de Bretagne, dans lequel le duc promet que jamais il ne recevra en son duché ni aidera de son appui quiconque sera malcontent du roi et du royaume; de plus, moyennant cent cinquante mille écus, il consentait à ne plus se liguer contre son suzerain.

« Tout ce que le roi aimera, dit le duc, nous l'aimerons; tout ce

(1) Commines.

qu'il aura en déplaisir, nous l'y aurons; si aucun de ses serviteurs étoient malcontents de lui, qu'il les eût en indignation et qu'ils voulussent venir s'abriter auprès de nous, nous ne les recevrions point. »

Momentanément rassuré du côté de François II par la signature du traité de Caen, tranquille du côté de Charles le Téméraire par suite des troubles survenus dans le pays de Liège et dans les Flandres, Louis XI entra hardiment en Normandie, occupa toutes les villes et tous les châteaux, sans y rencontrer de résistance sérieuse, et obligea le duc à se réfugier en Bretagne. L'entreprise avait été hardie et habilement conduite : du même coup, Louis XI se trouvait débarrassé des prétentions de son frère, et en mesure d'attaquer le duc de Bretagne pour violation du traité de Caen.

Mais auparavant, le roi de France voulut mettre de son côté toutes les apparences du droit, et faire croire qu'en toute cette affaire il n'avait eu qu'à obéir au vœu des populations. Les états de Normandie furent donc convoqués pour le 6 février, à Rouen, où le roi fit son entrée le lendemain, au milieu de l'allégresse générale.

Louis XI se justifia de cette invasion sans déclaration préalable, en s'appuyant sur le droit incontestable de la couronne, sur la nécessité de mettre fin à la mauvaise administration de la Normandie et à l'anarchie dont elle était le théâtre. Il proposait, en outre, de reconstituer pour son frère un nouvel apanage, tel qu'aucune réclamation sur ce sujet n'aurait plus de raison d'être.

III

Sur ces entrefaites, mourut à l'âge de vingt ans, le 24 ou 28 mai 1472, Monsieur, Charles de France, frère de Louis XI, successivement duc de Berry, de Normandie, de Champagne et de Guienne, l'âme et le drapeau de la coalition. Cet événement porta un coup si funeste aux projets de Charles le Téméraire, et favorisa si visiblement la politique de Louis XI, que les ducs de Bourgogne et de Bretagne osèrent accuser le roi de France de s'être défait de son frère par *poisons*, *maléfices*, sortilèges et *invocations diaboliques*. Ces accusations se trouvent répétées dans toutes les histoires de Louis XI, et méritent d'être discutées sérieusement.

« La cour du jeune duc de Guienne donnait alors l'exemple de la licence et de la plus scandaleuse division. L'influence du sire de Lescun n'était pas sans rivale : là régnait aussi une favorite, comme autrefois Agnès Sorel à la cour de Charles VII. Colette de Jambes, fille du seigneur de Montsoreau, ancien diplomate du règne précédent, et veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, s'était retirée en Gascogne, où elle gouvernait ostensiblement Charles de France. Le parti du courtisan devait donc compter avec celui de cette femme; ils se faisaient une guerre ouverte, et ne s'accordaient que pour dire du mal du roi, ou en inventer au besoin (1). »

La dame de Thouars, malade depuis le mois d'octobre, mourut le 14 décembre, jour où elle fit son testament. Le bruit courut bientôt qu'elle avait été empoisonnée (2).

Charles de Guienne lui-même était gravement malade, et Louis XI suivait attentivement les progrès du mal. En effet, le 22 novembre, il écrivait au comte de Dammartin « que M. de Maillé a laissé M. de Guienne à Saint-Sever, malade de la fièvre quarte; que Lescun et le gouverneur de la Rochelle se sont réconciliés et réunis contre Mme de Thouars et le seigneur de Grammont; que le moine est du parti du sire de Lescun, et que celui-ci veut emmener le duc à Saintes... » Le 29 décembre encore, le roi mandait au grand maître qu'on avait transporté le duc de Guienne de Saint-Sever à Saint-Jean-d'Angély, le prince ayant toujours la fièvre quarte; qu'un certain nombre de ses officiers mêmes l'abandonnaient. Le fait est que le mal augmentait sans cesse; si bien que, le 10 janvier, le sire de Crussol, alors à la Rochefoucauld, écrit que le prince est très mal et s'est fait porter à Bordeaux.

Tandis qu'on désespérait de sa vie autour de lui, Charles de France semblait poursuivre avec plus d'ardeur ses projets de mariage avec l'héritière de Bourgogne. Disons plutôt que les ambitieux qui l'entouraient, et dont il était, à son insu, le jouet, s'efforçaient de saisir leur dernière chance de succès. Comment autrement concilier ses hostilités constantes à la politique du roi et ses dispositions dernières, si favorables à son frère? Charles, il est vrai, était plein de faiblesse et de légèreté : toujours d'accord avec Louis XI, lorsqu'il est en sa présence, il le sacrifie auprès des ducs de Bretagne et de Bourgogne, sitôt qu'il croit ainsi leur complaire.

(1) Legeay.
(2) *Biographie* Didot.

Les négociations continuaient donc entre le duc de Guienne et le duc de Bourgogne. Louis XI, prévoyant que toutes ces intrigues finiraient par devenir belliqueuses, avait dirigé cinq cents lances vers la frontière de Guienne, avec une bonne artillerie et un certain nombre de francs archers. Dans le Quercy commandait Dammartin; dans la Saintonge, Crussol; et dans le Poitou, Tanneguy-Duchâtel. Puis il propose au duc de Bourgogne, par ses chargés d'affaires, le sire de Craon, maître Dariole et Olivier le Roux, de s'en remettre à des arbitres nommés par égale portion de part et d'autre, et, s'il y avait de trop grandes difficultés, de prolonger du moins la trêve jusqu'au mois de mai 1473.

Le but constant de la politique de Louis XI semble avoir toujours été de maintenir la paix. Ses ennemis étaient trop nombreux et trop puissants. Il tenta donc l'impossible pour s'attacher son frère, tout en prenant ses précautions contre lui.

Les princes ligués ne cessaient de grossir leurs armées et d'entasser des munitions. Le duc de Guienne venait de demander à ses officiers un nouveau serment, que plusieurs avaient refusé. On sentait en effet qu'en l'état où était le prince, on avait à se pourvoir, et l'on hésitait à se compromettre auprès du roi. La maladie empirait de jour en jour, le roi était régulièrement informé de tout ce qui se passait à cette cour. Ainsi le témoigne sa lettre du 18 mars, au comte de Dammartin, où il lui mande qu'il vient d'apprendre que son frère, ayant toujours la fièvre quarte, ne vivrait guère au delà de quinze jours; « et afin que vous soyez sûr de celui qui m'a fait savoir ces nouvelles, dit-il, c'est le moine qui dit ses heures avec lui; ce dont je me suis fort ébahi, et m'en suis signé depuis la tête jusqu'aux pieds. »

Depuis huit mois en effet, ce jeune homme délicat et maladif était dévoré d'une fièvre lente, et il avait aussi fort souffert des divisions de sa petite cour. Elles étaient au comble, paraît-il, selon la lettre d'Yvon de Fou informant le roi que le sire d'Archiac avait, de bonne grâce, rendu sa place, qu'il était résolu de le bien servir, et que, s'il n'était prisonnier pour dix mille livres, il irait lui prêter serment. Il ajoute qu'il a pris le panetier, frère de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, et qu'il est prêt à le lui envoyer. Enfin, disait-il, le bruit courait que l'abbé en question devait être brûlé cette semaine à Bordeaux, ce dont il n'était rien. Le roi fut mécontent de cette lettre : car le sire d'Archiac avait fait preuve d'ingra-

titude en passant ainsi au service de Monsieur, et Louis pensait qu'il devait être puni. Il s'en explique à Tanneguy-Duchâtel dans une missive, où il lui recommande de ne rien entreprendre jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles de Bourgogne. « Si M. de Bourgogne me déclare la guerre, j'irai de ce côté... Cependant, au cas où quelque place se voudroit rendre, ne la refusez pas... » Et, dans une autre lettre, il ajoute de ne point attaquer de lieu de nulle importance; que la Rochelle, Saintes, Pons pourraient être surprises; mais il lui défend de rien entreprendre : il le prie de calmer son zèle et de rester à Niort (1). »

Un autre objet de négociations et d'intrigues était la ratification du traité du Crotoy entre Louis XI et Charles le Téméraire. Le duc de Bourgogne brûlait du désir de recouvrer les villes sur la Somme que le connétable et Dammartin lui avaient enlevées par surprise. Louis consentait à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît, de son côté, de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avait lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisait dire Charles au duc de Bretagne : mon intention n'est que de me remettre en possession des villes que le roi m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura rendues, je lui écrirai que je pardonne au connétable, qu'il faut bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc de Guienne, sinon que je volerai à votre secours. » Si Louis avait eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il aurait pu lui dire : « Que ma générosité à l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas : je tirerai en longueur, et la mort de mon frère me dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva (2).

Cette mort, facile à prévoir, désappointait bien des ambitieux. De ce nombre était le sire de Lescun. Ne pouvoir demeurer en repos et vouloir être le maître partout, tel était le caractère de ce courtisan plein d'artifice et d'ambition. Il s'était d'abord fait connaître en Bretagne, puis avait réussi à s'insinuer dans les bonnes grâces de Monsieur, et le gouvernait entièrement.

En février 1469, le roi, pour le mettre dans ses intérêts, lui donna le gouvernement de Blaye, qu'il accepta, promettant de garder la ville envers et contre tous. Toujours est-il qu'il fut mêlé

(1) Legeay, pages 72 et 73.
(2) Anquetil, *Histoire de France*.

à tous les bruits que la malignité inventa sur la mort du duc de Guienne.

Pour écarter les soupçons dirigés contre lui, Lescun, homme de grand bruit, toujours plus occupé de sa personne que de toute chose, arrêta l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, le fit mettre dans les prisons de Bordeaux, d'où il le tira pour le conduire en Bretagne, avec Henri de la Roche, écuyer de cuisine et son complice. Il ne parlait que de les faire brûler vifs.

« Je remets entre vos mains, disait Lescun au duc de Bretagne, ces traîtres, qui ont lâchement ravi le jour à leur légitime seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire d'un prince si digne de votre amitié. Son âme demande à Dieu une vengeance éclatante de ses assassins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle manière je remplis mes engagements! » Mais, soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations ou crainte d'offenser le roi, qui paraissait impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne, où étaient les prévenus du crime. Jusque-là ils avaient été tranquilles dans leur prison; mais à peine les procédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où ils étaient enfermés; des cris, des hurlements affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage accompagné de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de la Roche. Ce procès se poursuivait dans un temps où le roi était en paix avec le duc de Bretagne.

Les commissaires, pour le peu qu'ils avaient fait, furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il ferait des largesses du monarque serait une faible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présents de Louis, et s'attacha à son service (1).

Tout reste obscur dans cette affaire. Des luttes d'influence et de basses intrigues, dont le secret ne nous est pas parvenu, permettent

(1) Anquetil, *Histoire de France.*

toutes sortes de suppositions malveillantes; nulle part nous ne rencontrons les bases sérieuses d'une accusation.

L'abbé de Saint-Jean-d'Angély, dit-on, fut l'auteur de la mort du duc de Guienne et de la dame de Montsoreau : il leur aurait offert à chacun la moitié d'une pêche empoisonnée; mais on peut douter qu'il y ait eu des pêches en France à cette époque. Lescun accusa le roi d'avoir payé le coupable; et cependant cet abbé était dévoué au sire de Lescun, et il aurait, au contraire, empoisonné la favorite du duc de Guienne, parce qu'elle voulait gouverner seule.

Une seule preuve paraît avoir quelque portée contre Louis XI : c'est celle que l'on tire des avantages que le roi de France allait recueillir de la mort de son frère. Mais, d'autre part, on n'est pas admis à traiter de fratricide tous ceux qui pourraient y être intéressés.

D'autre part, l'immoralité de la cour de Guienne et les intrigues qui s'y tramaient, suffiraient pour expliquer la mort prématurée de Charles de France, sans y faire intervenir la politique et l'argent de Louis XI.

Dans l'affaire du procès que le duc de Bretagne instruisait contre les prétendus assassins de Charles de Guienne, le roi de France avait pris les précautions les plus minutieuses pour faire éclater la vérité et convaincre ses ennemis de calomnie. Les instructions qu'il donna à ses représentants, tendraient à prouver que le drame de la prison de Nantes fut résolu et exécuté pour empêcher Louis XI de se justifier.

Un chroniqueur dit cependant qu' « il a appris d'un vieux chanoine que, bien que personne ne se fût aperçu que Louis XI eût fait mourir le duc de Guienne, cependant un jour, faisant ses prières à Cléry, son fou l'entendit demander pardon à Dieu de la mort de son frère, qu'il avait fait empoisonner par ce méchant abbé d'Angély (1). »

Où donc a-t-on vu que Louis XI eût un fou? Comment croire un récit sur l'autorité d'un vieux chanoine inconnu? D'ailleurs, l'idée n'était pas nouvelle, puisque le duc de Bourgogne l'avait ouvertement produite dans son manifeste. Il en est de même de l'insinuation d'un contemporain, qui mit un scandaleux empressement à noircir la mémoire de Louis XI, pour plaire à Louis XII, son patron.

(1) De Barante.

« Plusieurs disent, ce que toutefois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par le poison ; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais confiance en lui tant qu'il véquit, et ne fut pas déplaisant (affligé) de sa mort (1). »

Il était difficile, en effet, de se fier à un prince aussi léger que fut Charles de France.

« D'ailleurs, en Bourgogne et en Bretagne, on avait déjà imputé au roi, sans nulle apparence, la mort du duc Jean de Calabre;... quand un prince mourait, rarement on croyait que ce fût de mort naturelle. »

Charles Buet.

(1) Claude de Seyssel.

(*A suivre.*)

HENRIETTE

« Mon cher Pierre,

« Eh! oui, ami, je suis bien et dûment installé à B..., ville fort peu poétique, je te le jure; et ma joyeuse vie d'étudiant est finie! Que tu es heureux, toi, d'être encore au milieu de notre gai Paris! Ici, mon cher, le soleil est pur et brillant; de ma chambre, j'aperçois dans le lointain une chaîne de hautes montagnes qui borne mon horizon: le pays est très beau, sans contredit, et pourtant, je donnerais toutes les beautés qu'il renferme, et mon titre d'avocat avec, pour aller respirer encore l'air parfumé de l'odeur des restaurants à 1 franc dans notre sombre et boueuse rue de la Harpe! Et nos folles réunions du soir, par quoi les remplacerai-je?

J'ai cependant beaucoup de succès de salons, je te dis cela entre parenthèse, mon séjour très prolongé dans la *capitale*, style du lieu, m'a revêtu d'un certain prestige. Quand j'apparais, je vois bien des regards furtifs me saisir au passage. Partout je me sens désiré et attendu. Mais, pour parler plus sérieusement, je peux dire qu'en effet je suis parfaitement accueilli. Le souvenir de mon pauvre père est encore si vivant dans son pays! je suis sûr qu'on aimera son fils à cause de lui. Et puis on se rappelle aussi de moi enfant. Je devrais être reconnaissant, n'est-ce pas? Malheureux être pervers que je suis! je n'ai pas senti battre mon cœur en foulant le sol natal. Toutes les jeunes filles avec lesquelles j'ai joué jadis, me paraissent gauches et disgracieuses. Je n'ai jamais un mot agréable à leur adresser. Il me serait, je crois, bien facile de renouer l'intimité d'autrefois, mais que Dieu m'en préserve! Je veux vivre à l'aise, et surtout ne pas me laisser enlacer par les mille liens qui garrottent le pauvre provincial sans qu'il s'en doute.

« Quand tu liras cette épître élégiaque, il me semble t'entendre s'écrier : Que diable es tu-donc allé faire dans cette galère?

« Mais tu sais bien, je te l'ai répété assez souvent, que je suis pauvre! A Paris, j'aurais végété dix ans avant de me créer une position sortable. Rien que d'y penser, ma nature paresseuse en frissonne. J'ai donc dû accepter les offres de ma tante. La bonne et sainte fille me fournit le vivre et le couvert. Mon travail, si petit qu'il soit, suffira à mes autres besoins.

« Comme tous ces détails sont prosaïques! Ce sont ces idées matérielles qui régissent pourtant le monde!

« Adieu, mon cher. Je te quitte : il faut que je m'habille pour assister à un dîner. Ma tante prend de petits airs fins, en m'en parlant Je crois, sur ma foi, qu'il s'agit d'une présentation. Je te tiendrai au courant. Ah! si j'étais raisonnable, je dirais : Rêves de ma folle jeunesse, envolez-vous! Mais non, ce serait trop triste; pas encore! Ma cigarette est finie, et ma causerie aussi. Adieu.

« FRÉDÉRIC. »

« MA CHÈRE HENRIETTE,

« Je l'ai vu hier au soir : il a été froid et presque dédaigneux. Pourtant, s'il nous trouve indignes de lui, pourquoi a t-il accepté le dîner chez mon père? pourquoi est-il venu? Ah! mon amie, n'est-ce pas m'abaisser que de penser à un homme qui ne m'a pas même regardée? car c'est la vérité, bien qu'il me répugne de l'avouer.

« On l'avait placé à côté de moi. A peine a-t-il été assez poli pour avoir ces petites attentions qu'un homme bien élevé a toujours pour une femme : j'étais furieuse! J'avais mis le plus grand soin à ma toilette. Tout le monde m'en a fait compliment, lui seul excepté! Par quelle fatalité ai-je été souhaiter plaire à ce monsieur? C'est sa stupide tante qui en est la cause.

« Cette tante est la plus ancienne et la meilleure amie de ma mère. Toute ma vie j'ai entendu parler du cher Frédéric, du gentil et du charmant Frédéric! Est-il étonnant que j'aie été prédisposée en faveur du phénix? Il faut reconnaître qu'il est séduisant. S'il le voulait... Mais que m'importe? Je suis trop fière pour aimer jamais qui me dédaigne. Qu'il ne soit plus question de lui entre nous!

« Cependant, s'il venait à s'amender, à s'apprivoiser, je te le dis tout bas, j'en serais bien aise. Ah! comme je serais jalouse, si je

le voyais aimable avec une autre! j'en bondirais de colère. Mais je suis folle, vraiment!

« Voyons, parlons de toi : j'ai tant de choses à te demander! D'abord, es-tu contente de ta position d'institutrice? J'ai peine à te pardonner de l'avoir acceptée : n'avais-tu pas ton chez-toi, chez moi? Quelle douce vie nous aurions menée à nous deux! Malheureusement ton orgueil est trop grand. Je prends patience encore, et veux te laisser faire ton essai d'indépendance; mais quand je serai mariée, il faudra bien que je te trouve un autre Frédéric. Oh! ce maudit nom, qui revient quand même sous ma plume! Gronde-moi bien fort de n'avoir pas plus de raison, et brûle ma lettre.

« Il y aura bientôt un bal à la sous-préfecture. On convoque le ban et l'arrière-ban masculin et féminin. Je veux faire beaucoup de conquêtes, pour prouver à ce fat parisien que je ne suis pas déjà tant à dédaigner.

« Adieu, amie. Écris-moi, et aime-moi.

« VALÉRIE »

« CHÈRE ET BONNE AMIE,

« Comme tu es bien toujours la même! tête folle et cœur généreux. J'ai lu et relu ta lettre. Merci pour tes regrets de ne pas m'avoir auprès de toi! j'en ai pleuré de joie. Dans mon isolement, j'aime à sentir que quelqu'un tient à moi par des liens d'une sincère affection. Ah! si j'avais conservé une famille, il me semble que sa tendresse m'eût suffi. Aussi je me demande comment il se peut que toi, choyée, adorée par tes parents, tu cherches ailleurs le bonheur.

« Dieu a semé à profusion tous les biens sur ta route, et tu semples y attacher si peu de prix, notre triste nature est donc ainsi faite de désirer toujours ce que nous n'avons pas?

« Tu me demandes, ma chère Valérie, si je porte courageusement le joug que volontairement je me suis imposé? Oui et non. J'ai parfois de terribles accès de découragement; et, le croiras-tu? je pleure quand mes élèves, surtout leur mère, manquent d'égards envers moi. Mais heureusement ces moments de lâche faiblesse sont rares. Je fais appel à ma fierté et je relève la tête. Non, le travail n'est point un opprobre. Honte à ceux qui cherchent à m'humilier, parce que je reçois un salaire pour prix de tout mon temps que je leur donne! Ils sont encore mes obligés!

« C'est l'orgueil, me diras-tu, qui me soutient : eh ! oui, sans doute, t je le reconnais. Mais qu'y faire ? C'est Dieu qui m'a octroyé ce aractère, pour m'aider à supporter la destinée qu'il m'a faite.

« Je voudrais que l'orgueil seul m'eût dicté cette longue tirade mère, que je devrais déchirer au lieu de te l'envoyer ; mais j'ai édé à un méprisable sentiment d'envie, et, pour me punir, je m'in-igerai la honte de te l'avouer ; je veux me confesser à toi, pour ue ton amitié m'absolve ; c'est contre toi que j'ai péché.

« J'avais reçu ta lettre presqu'au moment du dîner. Aux derniers ntements de la cloche qui appelait les convives dans la salle à nanger, je descendis vite, craignant d'être en retard. C'était un our de gala. Quand j'entrai dans le salon, où tout le monde était ncore, personne ne fit attention à moi. Je me réfugiai dans une mbrasure de fenêtre, et le défilé commença. Les messieurs avaient ffert le bras aux dames. L'un d'eux, assez âgé, je crois, ignorant ans doute qui j'étais, — c'était la première fois que je le voyais, — 'approcha courtoisement de moi. J'allais commettre la grave incon-enance de me laisser conduire à table par lui, quand mon honorée naîtresse, s'arrêtant brusquement, dit tout haut, d'un ton bref : Soyez assez bon, Monsieur de Gertbois, pour donner le bras à ma fille. »

« Je me sentis rougir jusqu'à la racine des cheveux, et je retirai na main, comme si elle eût été posée sur un fer rouge. M. de Gertbois s'inclina poliment devant moi, et s'éloigna avec l'aînée le mes élèves, petite fillette, très fière du rôle qu'elle jouait.

« Plusieurs dames sourirent en me regardant ; j'entendis que l'on lisait à demi-voix : C'est l'institutrice. Mme Colmar saura lui apprendre à rester à sa place. Pauvre fille !

« Le choc à mon orgueil avait été rude : j'avais presque perdu contenance. Il me semblait que rien ne m'eût fait autant de bien que de pleurer librement. J'étouffais, mais je ne voulais pas me lonner en spectacle : aussi je fis un violent effort sur moi-même, et, avant d'avoir gagné le bas bout de la table, où j'étais placée, entre nes deux élèves, j'avais repris mon impassibilité ; seulement l'orage ntérieur grondait sourdement ; et, dans mon cœur aigri par la colère, 'ai comparé nos deux destinées : je te voyais chez tes parents, riche, heureuse, flattée, l'objet de toutes leurs préoccupations, tandis que moi... Mais c'est fini : pardonne-moi.

« J'avais, en commençant, le projet de te faire des descriptions

détaillées sur bien des choses; aujourd'hui ma verve me fait défaut Encore quelques petites scènes comme celle du dîner, et j'y sera habituée. Je ne me laisserai pas du reste rebuter par les obstacles. I faut que je gagne ma vie. Je ne pourrais jamais me résigner à être à la charge de personne; non, pas même à la tienne.

« Mais je réclame de ton amitié des lettres fréquentes, tiens-mo au courant de tout ce qui t'intéresse : mon bonheur est inséparabl du tien. J'espère que tu as oublié déjà ton beau Parisien: réellement, il ne me semble pas digne qu'on s'occupe de lui. Ecris-mo longuement. Je t'aime.

« HENRIETTE »

« MON CHER PIERRE,

« Je ne m'étais pas trompé en te disant dans ma dernière lettr que le dîner pour lequel je te quittais était un dîner de présentation

« En arrivant chez M. Delcros, notaire fort respectable de l'en droit, on m'introduisit au salon, dans lequel trônaient, en grande toilettes, la dame du logis et Mlle Valérie, sa fille, jolie personn d'une vingtaine d'années. Toutes les deux m'accueillirent avec u doux sourire; celui de la maman avait un certain air fin et triom phant, qui tout d'abord m'agaça les nerfs. Je faisais une assez sott figure. Par bonheur ma tante arriva. C'est l'amie intime d Mme Delcros. Elles commencèrent aussitôt à jacasser à qui mieu mieux; et moi, comme un grand benêt, je me mis à feuilleter u album, sans paraître me soucier le moins du monde de la jeun personne assise non loin de moi, et qui tortillait son mouchoir entr ses doigts, à la façon d'une pensionnaire au parloir.

« Par moments, je surprenais des regards obliques jetés de mo côté par ma tante et Mme Delcros; et puis elles se regardaient e souriant, s'émerveillant, sans doute, de notre innocente naïveté Elles semblaient se dire : Laissons-les faire, ils finiront bien pa s'entendre. C'est peu probable.

« Eh! que ferais-je, grand Dieu! d'une femme qui ne saurait n me parler ni me comprendre, puisqu'elle n'a jamais quitté son tro de petite ville! D'ailleurs, elle a le nez long et les cheveux noirs, e tu connais mon amour exclusif pour les blondes.

« Au dîner, je fus placé à côté de Mlle Valérie. C'était naturel Ma conduite l'avait sûrement offensée car, à son air engageant avait succédé un air passablement dédaigneux. J'étais fâché de lu

araître impoli ; mais, vrai ! je ne savais que lui dire. Je ne crois pas voir échangé dix paroles avec elle.

« Mon cher, ce soir-là, tu n'aurais pas voulu reconnaître en moi e gai et joyeux compagnon de nos soupers du quartier latin. J'étais hangé en buse.

« C'est peut-être un malheur pour nous autres étudiants de vivre endant si longtemps dans des sociétés peu irréprochables. Il nous st bien difficile ensuite de nous réhabituer à la bonne. Je faisais ette réflexion en étant à côté de cette innocente Agnès. Au risque le passer à ses yeux pour un sot mal élevé, je me taisais, craignant oujours de laisser échapper quelques paroles qui auraient pu blesser ses chastes oreilles.

« Si nous nous revoyons, je tâcherai d'être plus galant, ne ût-ce que pour rétablir ma réputation.

« J'avais interrompu ma lettre, et je la reprends pour te faire une singulière confidence : je suis presque engagé avec Mlle Valérie, et c'est l'amour-propre qui m'a poussé plus loin que je ne le voulais d'abord.

« Il faut que je te raconte tout cela avec détails.

« Il y avait bal à la sous-préfecture. Mlle Valérie était certainement la plus jolie femme. Sa toilette, d'une élégante simplicité et de très bon goût, eût été remarquée, même à Paris. Je ne peux pas bien te dire comment elle était mise ; je sais seulement qu'elle avait une coiffure de feuilles qui la faisait ressembler à une Velléda. Elle arriva au bal un peu tard, et fit sensation. A peine assise, les hommes firent cercle autour d'elle. En fat que je suis, je m'approchai l'un des derniers pour solliciter une danse quelconque.

« Je supposais que la première me serait accordée : grande fut ma mortification, lorsque, d'un ton glacial, la fière jeune fille me répondit qu'elle avait déjà trop d'invitations pour remplir sa soirée ; puis, sans faire attention à moi, elle se remit à causer avec sa voisine. Je me retirai fort confus, je l'avoue. Mlle Valérie danse comme une fée ; de tous côtés, j'entendais faire son éloge. Un officier me parut être son cavalier préféré. J'étais très vexé.

« Enfin, vint le moment du cotillon. Je pris une danseuse, au hasard, et je me mêlai au tourbillon. A une figure, j'eus ce que je voulais : Mlle Valérie m'échut en partage. Pendant ce tour de valse, je trouvai moyen de lui débiter une phrase toute remplies d'excuses,

d'exclamations, de regrets, de compliments... que sais-je? Ses grands yeux noirs se levèrent sur moi, et m'enveloppèrent d'un regard. Quel regard, mon cher! Les figures du cotillon se succédèrent, et bien des fois encore nous dansâmes ensemble. Elle semblait heureuse.

« N'ai-je pas agi comme un écolier, dis? Qu'avais-je besoin de me laisser emporter par ce mouvement de jalousie ridicule? Je redoute maintenant d'être plus engagé que je ne le voudrais. Au fait, à tout prendre, je ne serais déjà pas si malheureux. Elle a de la fortune, beaucoup, dit-on, et c'est une très jolie femme. Seulement, je trouve qu'elle n'est pas si Agnès. J'ai presque peur d'avoir été la dupe d'un manège de coquetterie. Ah! les femmes! les femmes! la plus innocente peut en remontrer au plus malin d'entre nous!

« Adieu, ami. Ne te moque pas trop de moi, si par cas j'ai enchaîné ma liberté. Rien n'est fait, mais qui sait?

« Frédéric. »

Il était dix heures du matin. Dans une jolie et confortable salle à manger, un homme à l'air grave et soucieux se promenait de long en large. A sa tenue compassée, à sa cravate blanche, on reconnaissait aisément un homme de loi. De temps en temps il jetait vers la porte un regard anxieux, s'arrêtait pour prêter l'oreille aux bruits qui pouvaient venir de l'étage supérieur, puis recommençait sa promenade, sans paraître se soucier le moins du monde du déjeuner placé depuis longtemps sur la table, et dont les vapeurs odorantes auraient dû pourtant stimuler son appétit.

Dix heures et demie sonnèrent. Presque au même instant, Mme Delcros entra. Son mari alla vivement au-devant d'elle.

— Eh bien? dit-il d'un accent inquiet.

— Eh bien! répéta Mme Delcros en levant vers lui ses yeux où des larmes brillaient encore, le médecin affirme que ce n'est qu'une crise nerveuse sans gravité, pour le moment; seulement il recommande beaucoup de tranquillité de corps, et d'esprit surtout, ajouta-t-elle, en accentuant à dessein ces dernières paroles. Elle dort à présent.

Le notaire passa sa main sur son front avec impatience.

— Allons, mangeons, dit-il enfin en s'asseyant brusquement devant la table. Que diable! il ne faut pas que des caprices de

eune fille nous rendent tous malades! Depuis un mois la maison est en désarroi, parce qu'il a plu à Mlle Lérigna et à toi de bâcler dans vos têtes folles un mariage impossible!

S'imaginer que j'allais donner mon enfant unique à un étourneau, qui, pendant des années, a mené à Paris la vie d'étudiant!!!

— Mon ami! fit Mme Delcros d'une voix suppliante.

— Il n'y a pas d'ami qui tienne! Je veux le bonheur de Valérie, n'est-ce pas? Tu ne me fais pas l'injure d'en douter? Et c'est pour cela que je la refuse à Frédéric. J'ai eu des renseignements sur lui, et je sais à quoi m'en tenir. Sac à papier! elle nous en remerciera plus tard, quand nous lui aurons fait épouser un bon et honnête garçon, qui vaudra mieux que ce freluquet! Ainsi, ma chère, ne compte pas sur mon consentement, et tâche de persuader à ta fille qu'il est inutile de l'espérer. Je suis au désespoir de voir pleurer et gémir Valérie, mais je ne céderai pas!

— Elle non plus, murmura la pauvre mère.

Enfant gâtée à l'excès, Valérie n'avait jamais pu supporter la moindre contrariété. Élevée dans un grand pensionnat à la mode, la jeune fille en avait rapporté tout ce qui fait briller une femme dans le monde, mais rien de ce qui constitue le charme de l'intérieur. Ses faibles parents souffraient de son égoïsme, sans pourtant jamais songer à s'en plaindre. Ils l'idolâtraient trop, et en étaient trop fiers pour cela.

Le retour de Frédéric dans sa ville natale avait, en effet, comme il le disait à ses amis fait sensation.

Les hommes de B. le voyaient avec jalousie, tout en le recherchant beaucoup et en essayant de l'imiter; les femmes ne parlaient que de lui.

Habituée à voir tout le monde à ses pieds, Valérie fut d'abord très étonnée de l'indifférence du jeune avocat, et elle y pensa d'autant plus; cela eut tout naturellement le résultat prévu. Son imagination assez romanesque s'enflamma. Le rôle d'héroïne plut à la jeune fille, qui finit par se persuader qu'elle aimait Frédéric.

Les phrases banales qu'il lui débita au bal, lui firent aisément croire qu'il l'aimait: aussi, fière de sa victoire, elle jura à sa mère que jamais elle ne serait la femme d'un autre.

Mme Delcros et la tante de Frédéric, bonne fille qui ne trouvait rien de comparable à son neveu, avaient depuis longtemps projeté cette union: aussi ce fut avec un vif plaisir que Mme Delcros accueil-

lit la communication de sa fille. Les intérêts de Frédéric le retiendraient à B... : donc Valérie ne quitterait pas ses parents; l'affection qui unissait les deux familles serait encore resserrée par cette alliance; on ne pouvait douter du consentement de M. Delcros. Si souvent il avait dit à sa femme que la question de fortune ne pèserait pas dans la balance, si le gendre lui convenait! et Frédéric était un si joli, si élégant, si intelligent garçon!

Mme Delcros était presque aussi prévenue en faveur du jeune homme que l'était sa fille : que de riants rêves d'avenir elles firent toutes les deux!

M. Delcros se montra loin d'être enthousiasmé de ce projet. Absorbé par les affaires de son étude, il n'avait pas même soupçonné les intentions matrimoniales de sa femme. C'était sans aucune arrière-pensée qu'il avait invité Frédéric à venir chez lui. Il lui avait semblé tout naturel de recevoir le jeune avocat, pour lui souhaiter la bienvenue dans son pays natal; mais jamais il n'avait vu un gendre en lui. Plusieurs propositions lui avaient déjà été faites par de riches propriétaires des environs. Ce genre de mariage était ce qu'il désirait pour sa fille : aussi fut-il vivement contrarié quand sa femme lui annonça la passion que Valérie disait avoir pour Frédéric, et lui raconta ce qui s'était passé au bal. La pauvre Mme Delcros eut à subir une verte mercuriale pour son imprudence. Le notaire commença par s'emporter, mais il ne refusa pas tout à fait son consentement; seulement, il ne voulut s'engager à rien jusqu'au moment où il aurait pris à Paris des renseignements sur les antécédents du jeune homme. Malheureusement pour Frédéric, la personne chargée de prendre ces informations le fit en conscience : grâce à elle, on sut que la vie qu'il avait menée à Paris, était peu exemplaire. Vrai type d'étudiant, il avait beaucoup fréquenté les bals publics et tous les lieux où se retrouve la folle jeunesse des écoles. Peu soucieux du qu'en dira-t-on, il avait affiché une liaison avec une des femmes les plus connues d'un certain monde.

En lisant ces détails circonstanciés, M. Delcros fut saisi de colère. Il s'emporta de nouveau contre sa femme, et lui signifia qu'il ne voulait plus même que le nom de Frédéric fût prononcé chez lui.

C'était à Valérie qu'il fallait d'abord faire entendre raison, et là fut la grande difficulté. Tout naturellement, elle refusa de se soumettre à la volonté de son père; des débats orageux s'ensuivirent, et bientôt toute la petite ville en fut instruite.

Si les choses s'étaient passées sans ce retentissement, Frédéric eût pris très aisément son parti d'être éconduit par le notaire; mais son amour-propre mis en jeu le poussa à ne pas abandonner la partie, et il se fit une sorte de point d'honneur de la réussite.

De son côté, Valérie, enchantée du tour romanesque de la situation, parla de couvent, de suicide, affecta un profond désespoir, sans parvenir pourtant à faire fléchir la décision de M. Delcros. Cet état d'exaltation finit par altérer la santé de la jeune fille : à la suite d'une altercation assez vive, Valérie perdit connaissance, et cet évanouissement fut suivi d'une crise nerveuse.

L'inquiétude triompha bien vite des répugnances du pauvre père, alarmé pour la vie de sa fille unique.

Mme Delcros n'obtint d'abord qu'un demi-consentement; le reste ne fut pas long à conquérir. Les caresses et les larmes de Valérie vainquirent ce qu'elle appelait l'obstination paternelle, et le mariage fut enfin décidé. Frédéric avait été prodigue de serments. A l'entendre, sa vie entière devait être consacrée à faire oublier à Valérie ce qu'elle avait souffert à cause de lui.

— J'ai gagné la partie, disait-il en quittant la maison du notaire après la soirée des fiançailles. C'est égal, tout de même, ça me fait un drôle d'effet d'être engagé. Pierre va bien sûr se moquer de moi. Et Fénela, que dira-t-elle? Bast! arrière les soucis! le sort en est jeté!

— Hélas! disait M. Delcros à sa femme lorsqu'ils se retrouvèrent seuls, pourvu que nous n'ayons pas fait le malheur de Valérie! Si cela est, rappelle-toi bien, ma femme, que c'est toi qui l'as voulu. Jamais, entends-tu bien? au grand jamais, ne viens me fatiguer de tes plaintes!

Et Valérie, que pensait-elle? Les yeux rayonnants de bonheur, de fierté plutôt, penchée sur son pupitre, elle écrivait à son amie :

« Je suis fiancée, mon Henriette chérie, et dans quelques semaines je serai la femme de Frédéric! Mais comme il m'a fallu lutter pour obtenir le consentement de mon père! Jamais je ne l'aurais cru capable de me faire autant de peine! Il avait tout à fait oublié que lui aussi a été jeune, et il voulait se montrer impitoyable pour quelques écarts, je ne sais pas lesquels, de ce malheureux Frédéric. L'a-t-il assez sermonné! J'aurais voulu que tu l'entendisses protester de son amour, de son désir de me rendre heureuse! Vrai,

j'étais bien aise qu'on l'accusât, rien que pour lui entendre demander si joliment pardon.

« Maintenant, tous ces ennuis sont finis, heureusement; mais je ne sais plus où donner de la tête pour tout ce que j'ai à faire : car je veux que mon mariage soit splendide. Ne pourras-tu pas y assister? Oh! j'espère bien que si.

« Je ne suis pas encore décidée pour ma toilette : j'attends avec impatience la réponse d'une couturière de Paris à laquelle j'ai écrit. Il faut que je fasse honneur au choix de mon époux. Oh! si tu savais comme toutes les jeunes filles d'ici sont jalouses de moi! elles en jaunissent de dépit. Il est certain que mon sort est digne d'envie, et pourtant il y a en moi quelque chose que je ne peux pas bien définir : c'est comme un mélange de joie et de tristesse. Je me demande parfois..... c'est à peine si j'ose écrire cette pensée; mais à toi je dois tout dire... Eh bien! oui, je me demande, quand je suis seule, vis-à-vis de moi-même, si, réellement, nous nous aimons profondément, Frédéric et moi. N'avons-nous pas cédé au désir de remporter une victoire disputée? Est-ce l'orgueil ou l'amour qui nous a fait agir? Ces pensées m'ennuient : je ne veux pas m'y arrêter davantage.

« Il y a longtemps, amie, que tu ne m'as écrit. J'ai pourtant grand désir de savoir comment tu es. Ta dernière lettre était si foncièrement triste! J'ai horreur de Mme Calmar. M. de Gertbois est un vieil imbécile de n'avoir pas eu le courage de dire à cette sotte parvenue : — Mademoiselle a bien voulu accepter mon bras : j'aurai l'honneur de la conduire. Mais, au fait, tu n'as que ce que tu mérites. Pourquoi t'obstiner à vivre chez des étrangers? Viens : je vais être chez moi; ta place est là, tu m'aideras à tenir ma maison. Entre Frédéric et toi, ma vie sera douce. Ah! qu'il me tarde d'être chez moi! Notre maison est comme une ruche. Nous avons un monde d'ouvrières en tout genre. Mon trousseau est phénoménal. Maman a voulu que tout fût fait sous ses yeux. C'est assommant : je ne sais où me réfugier pour être tranquille.

« Depuis que mon mariage est décidé, mon père n'est plus le même. Il a beaucoup maigri et est devenu très irritable, et par suite très ennuyeux. Maman s'inquiète de sa santé, mais n'a pas le temps de le soigner : elle a tant à faire! Moi, je ne puis guère non plus lui tenir compagnie : il faut bien que je fasse avec Frédéric nos plans d'avenir.

« Nous parlons, mais bien bas, du projet d'aller passer tous les ans quelques mois à Paris. Nous ne reviendrions ici qu'à la belle saison. Mais c'est un secret qu'il ne faut pas laisser échapper : mes parents jetteraient les hauts cris, s'ils pouvaient s'en douter. Cependant ils ne doivent pas espérer que je m'enterrerai toute ma vie en province.

« Il me tarde que tu connaisses mon futur. D'abord, il est très causeur, il parle même fort librement de toute chose. J'ai bien ri l'autre jour de l'air scandalisé de sa tante, quand il lui a dit à quel point il était ennuyé d'être obligé de se confesser pour se marier. Cette pauvre Mlle Lérigna a voulu discuter avec lui, mais elle a été bientôt réduite au silence. Dans notre chère ville de B..., on le regarde comme un esprit fort. Il n'est pas hypocrite, voilà tout; il a le courage de ses opinions.

« — Que pensez-vous de moi? m'a-t-il demandé quand nous avons pu parler seul à seul.

« — Que vous faites bien d'agir à votre guise, lui ai-je répondu. Pas plus que vous la nécessité rigoureuse d'avoir un billet de confession ne m'enchante, mais, puisqu'il faut faire cette corvée, faisons-la gaiement!

« Il m'a regardée d'abord d'un air étonné, puis a souri d'une façon moqueuse. C'est, du reste, son expression habituelle. Peut-être me croyait-il une bigote? Les hommes aiment tant à rabaisser les femmes! Quand nous vivrons ensemble, j'espère bien lui prouver que mon intelligence vaut la sienne. Adieu, amie : on m'appelle. Oh! les délicieuses étoffes qu'on m'apporte à choisir!

« J'allais oublier de te faire une grave question : quelle coiffure me conseilles-tu? Comme tu es peintre, tu sauras mieux me renseigner qu'un stupide coiffeur. Je n'ose pas m'en rapporter non plus au journal de modes. On dit que la coiffure à la Valois sied bien, mais je crains d'avoir peut-être le visage un peu long.

« Étaient-ce des élégantes qu'il y avait au dîner de Mme Calmar? Dis-moi un peu leur genre.

« Je te quitte en t'embrassant comme je t'aime.

« VALÉRIE. »

« Quelle singulière créature tu es, ma Valérie bien-aimée! Quel mélange d'enfantillage et de sérieux dans ta lettre! Ah! si ce n'était pas une chose si grave que ton prochain mariage, je ne pourrais

m'empêcher de rire de la légèreté avec laquelle tu passes d'un sujet à un autre. Pardonne-moi, amie, si j'ai l'air de te blâmer; mais je t'aime trop pour ne pas te crier gare! quand je te vois aller de gaieté de cœur au bord d'un précipice. Personne plus que moi ne désire ton bonheur : aussi je pousserais un soupir d'allégresse, si tu m'écrivais maintenant. Tout est rompu. Non, ni l'un ni l'autre vous ne vous connaissez assez pour oser vous charger de liens indissolubles. Vous vous êtes laissé entraîner par un sentiment d'amour-propre; malgré toi, tu le reconnais. L'opposition de ton père, son chagrin depuis qu'il a consenti à ce que son bon sens réprouve, tout cela ne devrait-il pas te faire réfléchir?

« Je sais que tu m'objecteras que je suis, moins que tout autre, apte à donner un conseil, ne connaissant rien du monde, et n'ayant jamais été appelée à y figurer autrement que comme comparse. C'est vrai, mais je ne puis m'empêcher de trembler pour votre avenir à tous deux. Comprendra-t-il bien ta nature si pleine de contrastes, pouvant aussi facilement être tout à fait bonne ou tout à fait mauvaise? Encore une fois, pardonne-moi, amie, de t'écrire ces choses-là. C'est mon amitié inquiète qui fait courir ma plume. Et toi, te laisseras-tu diriger par quelqu'un qui ne t'inspirera ni estime ni respect? car enfin tu ne peux pas le respecter, ce jeune homme dont le passé doit être oublié! Certainement, il pourra s'amender, s'il le veut; mais le veut-il? Avez-vous eu une seule conversation sérieuse? Valérie, je t'en supplie, n'agis pas à la légère. Demande du temps pour réfléchir. Étudie le caractère de celui avec lequel tu devras vivre. Moi, pauvre solitaire, séparée du monde, j'ai tout le loisir de faire bien des études. Et d'ailleurs, tu le sais, on m'a toujours accusée de chercher trop à approfondir toute chose. Ici bien des tableaux se sont déjà déroulés devant mes yeux. Spectateur attentif, pas une seule nuance ne m'a échappé. Presque tous les ménages me semblent mal assortis. J'entends les femmes se plaindre de leurs maris, ceux-ci se plaindre de leurs femmes. Tous veulent se faire à eux-mêmes une vie agréable, sans se soucier les uns des autres. Ah! quelle triste destinée ce doit être! Non, chérie, je te le dis la main sur la conscience, et tu sais que je ne mens jamais, je ne changerais pas ma position précaire contre le bien-être de tous ceux que je vois ici. Il y a de bien singuliers types. Il faut que je te les esquisse, pour me faire pardonner ma longue leçon de morale.

« Et d'abord occupons-nous de Mme Calmar. Je t'ai promis son portrait; le voici :

« C'est une dévote qui, je crois, t'aurait fait brûler avec délices pour ta réponse à ton futur. Elle ferait prendre en haine la religion et ses pratiques, si elle était un modèle à suivre. Elle a assez d'intelligence, ce dont elle est très fière. Toutes ses paroles sont sentencieuses; elle impose ses idées comme des dogmes infaillibles. Son mari est loin d'être à sa hauteur, surtout à ses yeux à elle! Le pauvre homme s'est habitué à baisser la tête sous les arrêts sévères de sa femme, qui, du reste, paraît l'aimer médiocrement. Je trouve que sa dévotion ne la rend guère charitable pour lui : ses moindres imperfections sont signalées sans miséricorde, même devant ses enfants. Il faut voir quel air superbe prend Mme Calmar, quand il se permet quelques plaisanteries platement triviales! Ces plaisanteries ne voient le jour que lorsque le vin a égayé les convives; mais le malheureux est bien vite rappelé à l'ordre par un *hem!* très accentué, qui fait l'effet, sur sa gaieté, d'une douche d'eau froide. Ses yeux regardent de droite et de gauche, tandis que sa bouche grimace encore un sourire.

« Il me fait pitié, je t'assure : je le plains très fort d'avoir associé son sort à celui d'une femme qui se croit si supérieure à lui; mais je n'envie pas non plus le lot de Mme Calmar : elle doit certainement beaucoup souffrir de la vulgarité de manières, du manque d'éducation de son mari. Pourquoi l'a-t-elle pris? me demanderas-tu. Eh! je te l'ai déjà dit, je crois : c'est pour avoir une position meilleure que celle que Dieu lui avait faite; et, comme tant de jeunes filles, elle se sera mariée sans réfléchir que sa vie tout entière était enchaînée dès qu'elle avait prononcé un simple oui à l'église.

« Une dame assez bavarde me racontait, l'autre jour, qu'elle avait connu Mme Calmar avant son mariage. C'est la fille d'un officier sans fortune; elle aimait le luxe. M. Calmar s'est présenté; il est énormément riche : il a été accepté *tout de suite*. Elle n'est pas plus dévote, au fond, que moi, ajoutait cette amie charitable, elle a joui du monde à satiété, puis elle a trouvé grand genre de se mettre de toutes sortes d'œuvres, et d'affecter une piété exagérée.

« Je ne sais pas si les motifs de Mme Calmar sont appréciés justement; mais pour moi elle rabaisse la religion à son niveau. Certainement, Dieu doit être plus miséricordieux qu'elle. Personne ne l'aime dans le pays, et pourtant elle donne beaucoup. Le sourire

s'arrête sur les lèvres des jeunes filles, dès qu'on aperçoit de loin la brune figure de la maîtresse. Que de larmes j'ai vu verser à une jeune paysanne qui avait été surprise, par Mme Calmar, parlant à un domestique du château! Une simple observation eût suffi, il me semble ; au lieu de cela, elle reçut la plus verte mercuriale que j'aie entendue de ma vie. Et pas en particulier, crois-le bien, mais devant toute la domesticité terrifiée et les personnes de la maison, attirées par les sanglots de la pauvre pécheresse, dont l'humiliation était grande.

« Les propriétaires des environs font de fréquentes visites à Mme Calmar : d'abord ses dîners sont excellents, et puis elle coopère largement à toutes les améliorations du pays. M. Calmar assiste aux délibérations, et opine toujours du bonnet. Il ne le ferait pas, que ce serait encore la même chose! Ne va pas t'imaginer que je charge le tableau par esprit de vengeance. Non : d'abord ce n'est pas dans mon caractère, et ensuite je ne suis pas trop mal traitée, pour le moment, par la souveraine de céans. Elle aime assez à causer avec moi : peut-être est-ce parce que je ne la contredis jamais; il est vrai que, quand elle me parle, je pense le plus souvent à autre chose. Les petites filles sont gentilles; bref, je ne me trouve pas trop à plaindre; et d'ailleurs n'ai-je pas ma liberté? Plus heureuse que tant d'autres femmes, je peux secouer le joug s'il me semble trop lourd, tandis qu'elles!... Oh! toutes les autres me sont indifférentes; mais toi, Valérie, quel chagrin j'aurais si tu étais malheureuse!

« Je te quitte : il est déjà bien tard. Demain nous allons faire une visite qui m'ennuie fort. Il faut que je me couche. Adieu. Je ne fermerai cette lettre qu'après être revenue de notre excursion. Je t'en rendrai compte. Tu es trop occupée pour m'écrire beaucoup. Je le ferai pour que le temps me paraisse moins long.

« Adieu encore.

« Henriette. »

« Comme je te le disais l'autre soir, ma chère Valérie, je te quittais pour me préparer, par le sommeil, à accomplir une corvée. J'appelais ainsi dans ma pensée l'excursion que je devais faire en compagnie de Mme Calmar et de ses filles : nous allions chez M. de Gertbois! Ne te récrie pas, et ne crois pas que j'aie été reçue impoliment. Sa conduite chez Mme Calmar m'était bien, il est vrai, restée comme une épine dans le cœur; mais, en y réfléchissant, je

commence à trouver qu'il n'a peut-être pas eu tort : c'était réellement de meilleur goût d'agir comme il l'a fait. Chez lui, je t'assure qu'il m'a amplement dédommagée de son incivilité apparente. Impossible d'avoir été plus aimable. Laisse-moi tout te raconter méthodiquement.

« On nous attendait. Dès que notre voiture a paru dans la grande allée qui mène au château, nous avons vu accourir avec le plus vif empressement tous les habitants du manoir. M. de Gertbois a, avec lui, sa sœur, qui est veuve, pauvre, je crois avoir compris, et les cinq enfants de cette dame.

« Le castel de M. de Gertbois est plutôt joli que grandiose. C'est une construction gracieuse, mais sans caractère. Il n'y a ni pont-levis ni tourelles. Une grande pelouse, plantée d'arbres verts, s'étend devant la façade. Le château a l'air d'être placé dans une corbeille de fleurs. Nulle part je n'en ai vu une si prodigieuse quantité. C'était une odeur enivrante. Je m'imagine que le paradis terrestre ne devait pas avoir un plus grand luxe d'arbustes, de massifs, etc.

« Tu sais que j'aime les fleurs avec passion : juge de mon plaisir. Tout cela pousse sans ordre ni symétrie, et produit un ravissant effet.

« M. de Gertbois, sa serpette à la main, m'escortait dans le jardin, où j'étais restée pour surveiller les enfants. Il avait l'air tout enjoué de mon enthousiasme pour son royaume fleuri. Il paraît aimer beaucoup cette propriété, qui est sa création, m'a-t-il dit. M. de Gertbois doit avoir des instincts poétiques.

« Partout dans l'arrangement de son parc on retrouve l'homme de goût. Quelle différence entre la vie qu'on mène là et celle de la famille Calmar ! Chez M. de Gertbois, tout respire une simple et franche gaieté. Les enfants m'ont paru très bien élevés, sans contrainte. Tous ils ont l'air d'adorer leur oncle, qui, du reste, me semble être excellent.

« — Cette fillette sera mon bâton de vieillesse, me disait-il en caressant tendrement la tête d'une de ses nièces, jolie enfant d'une douzaine d'années, qui, tout essoufflée, était venue se réfugier près de nous.

« — Mais, cher oncle, vous n'êtes pas déjà si vieux ! répondit-elle, puisque vous êtes plus jeune que maman !

« J'ai regardé alors plus attentivement M. de Gertbois, et c'est vrai qu'il n'est pas vieux. C'est sans doute parce qu'il a les che-

veux très blonds que je les avais crus blancs. Il porte aussi des lunettes, et il est habillé avec très peu d'élégance. Il se mit à rire de l'observation de sa nièce, mais sans en paraître embarrassé.

« — Voulez-vous que nous rentrions? me demanda-t-il gracieusement: je voudrais vous voir prendre quelque chose.

« Je fis semblant de ne pas remarquer le geste qu'il faisait pour m'offrir son bras, et, tout en causant, nous retournâmes au chateau.

« Du jardin, on monte plusieurs marches, et l'on arrive sur une grande terrasse. De là, la vue est assez belle, quoique le pays soit plat, mais il est très boisé et j'aime tant les arbres!

« Sur la terrasse nous avons retrouvé les dames. Une table était dressée. On a servi une jolie collation, très simple, mais bien bonne! Il y avait toutes sortes de pâtisseries de ménage, que Mme Vivian, la sœur de M. de Gertbois, fait dans la perfection. Il y a chez eux bien moins de luxe que chez les Calmar, et pourtant tout est de meilleur goût.

« Mme de Vivian a été d'une politesse exquise envers moi. J'ai vu plusieurs fois Mme Calmar la regarder d'un air fort surpris; elle a même rougi, j'en suis sûre, quand on m'a servie avant ses filles.

« Nous sommes parties enchantées de notre visite, moi du moins.

« Au moment de notre départ, Mme de Vivian m'a donné une véritable gerbe de fleurs, cueillies pour moi par ses filles; elle m'a serré bien affectueusement la main.

« — Revenez nous voir, m'a-t-elle dit.

« Je ne demande pas mieux, et je crois, et j'espère que la vanité de Mme Calmar la portera beaucoup à se lier avec ses voisines. Les filles de Mme de Vivian et les siennes sont à peu près du même âge. J'ai entendu parler d'un projet de leur faire faire ici ensemble leur première communion. Mme de Vivian ne quitte jamais la campagne, et Mme Calmar aimera bien, je suppose, dire à ses amies roturières que ses enfants ont voulu donner l'exemple à leurs *vassaux*. O petitesse de la vanité humaine! Enfin je ne m'en plaindrai pas, si par ce moyen j'ai des relations agréables. Je me sens une vive sympathie pour Mme de Vivian. Il me semble qu'elle doit deviner toutes les tristesses inséparables de ma position, et qu'elle y compatit. Son regard était si doux lorsqu'il se fixait sur moi! Il était mélancolique aussi. On dit qu'elle a eu beau-

coup de chagrins dans sa vie. C'est sans doute pour cela qu'elle comprend mieux la souffrance cachée, chez les autres.

« La distance qui sépare les deux châteaux, n'est pas grande : le trajet se fait en une petite demi-heure en voiture.

« Le soir, Mme Calmar avait la migraine. Elle s'est renfermée dans sa chambre, et personne ne s'en est plaint ! J'ai pu savourer à plaisir mes impressions de la journée.

« Les petites filles n'étaient pas fâchées non plus d'être encore un peu libres. Pauvres enfants, dont on finira par gâter le cœur avec cette sévérité outrée ! J'espère bien leur faire voir leur mère sous son plus beau jour, mais la tâche n'est pas facile ! Au reste, je fais ce que je peux, et à la grâce de Dieu !

« Je ne veux pas me laisser aller à te parler de mes élèves, car je sais que tu n'as pas très grand goût pour les enfants. Je te dirai simplement, pour que t'inities à ma vie, que je ne les quitte que durant l'heure où leur mère les prend pour leurs exercices religieux. Elle n'a pas foi à moi pour cela, sans doute. Peut-être n'a-t-elle pas tort ! Les questions religieuses n'ont jamais eu grand attrait pour moi. Je respecte la religion et ses croyances, mais il me serait bien difficile de l'enseigner. Je ne l'ai pas étudiée assez à fond, et toutes ces matières sont si abstraites !

« Pour en revenir à mes élèves, tu sauras qu'elles sont de bonnes petites filles, assez insignifiantes au physique et au moral. Elles tiennent à la fois du père et de la mère. Elles s'appellent Éveline et Léonie. L'aînée a douze ans et l'autre onze. On me laisse parfaitement la direction des études profanes. J'ai même la réputation d'un grand savoir. Je trouve parfois ma vie bien monotone, bien ennuyeuse ; mais ces moments de découragement sont courts et rares. Tu sais que je suis d'un caractère à jouir du peu qui m'est accordé : ainsi la visite au château du Parc, chez M. de Gertbois, m'a tout à fait rasséréné l'esprit. Il me semble que la maison de Mme de Vivian sera un oasis dans mon désert.

« En voilà de la poésie ! Mais comment ne pas être inspirée ? Je t'écris auprès de ma fenêtre ouverte. De tous côtés les senteurs enivrantes du printemps m'arrivent par bouffées ; le vent souffle tout doucement, et agite une clématite dont les branches capricieuses entrent dans ma chambre et viennent effleurer mon papier ; un petit oiseau, plus éveillé que ses frères qui dorment déjà la tête sous leur aile, gazouille encore son bonsoir. Je remercie Dieu

d'avoir mis en moi le goût des belles créations de la nature. J'ai eu bien des jouissances ignorées du vulgaire.

« Sur ce, bonsoir. Ma plume court au hasard. Les étoiles scintillent dans le ciel bleu. Il faut que je quitte tout cela pour aller jouer aux dames avec M. Calmar et ses filles jusqu'au moment de leur coucher. Prenons notre parti en brave. Adieu, ma toute belle. Écris-moi un peu. Que M. Frédéric ne te fasse pas oublier ta vieille amie.

« HENRIETTE. »

P. S. — Si je ne te réponds pas pour ta coiffure, c'est que je me déclare incompétente en cette matière. Tu seras toujours jolie, n'importe comment, tu le sais bien.

« Mme Calmar n'autorisant que des coiffures convenables, m'a-t-elle dit le premier jour où elle m'a vue, j'ai dû quitter mes larges tresses et adopter les bandeaux plats. Ce n'est pas beau, mais cela m'est bien égal. Pour qui tiendrais-je à être bien?

« Seigneur! voilà deux fois qu'on m'appelle, et l'exactitude est une vertu. J'ai donc péché! Heureusement que Mme Calmar dort sans doute. Adieu encore. »

« Ma chère Valérie, quelle est la cause de ton long silence? Il n'est pas possible que le bonheur te fasse entièrement oublier de m'écrire. Je crains plutôt que tu ne sois triste, et cette pensée m'est insupportable. Je suis sans cesse dans une sorte d'agitation inquiète. Si je n'étais enchaînée ici, je crois que je serais déjà partie pour aller m'enquérir de tes motifs; mais Mme Calmar est souffrante : je dois la remplacer; jamais je n'y ai été moins disposée!

« Hier, c'était jour de visite de notre curé. J'ai dû lui tenir longtemps compagnie. C'est un très bon homme, un peu terre à terre peut-être, mais ayant pourtant un certain esprit qui lui fait trouver le mot le plus juste pour bien rendre sa pensée. Je n'avais jamais eu beaucoup l'occasion de causer avec lui. Mme Calmar ne le juge probablement pas assez fort pour nous diriger : car elle et nous tous, nous allons de temps en temps à une ville voisine pour régler nos comptes de conscience. Je me serais bien contentée du curé : ce que j'ai à dire n'est pas si grave! mais Mme Calmar

ne s'en est pas souciée; et comme, au fond, cela m'était bien égal, je l'ai suivie où elle m'a conduite.

« Nous avons beaucoup parlé avec le curé de Mme de Vivian.

« — C'est une sainte, m'a-t-il dit.

« — Ah! mon Dieu! me suis-je écriée... c'est donc aussi une grande dévote?

« Mon ton d'effroi, très réel, je t'assure, a fait sourire le bon curé.

« — Qu'entendez-vous par ce mot *dévote?* m'a-t-il demandé.

« La définition bien claire ne m'est pas venue tout de suite à l'esprit. Sans doute ai-je eu l'air embarrassé, car il a repris aussitôt :

« — Une dévote est une personne sincèrement dévouée à Dieu. Ne devons nous pas l'être tous?

« — Mais elles sont généralement si insupportables! ai-je dit.

« — Vous parlez des mauvaises, mon enfant, de celles qui n'ont que l'apparence religieuse. Oui, celles-là sont généralement insupportables aux autres; mais celles qui ont le véritable esprit de dévotion sont bonnes, charitables, s'oublient toujours, en un mot, accomplissent à la lettre les commandements de Dieu. Voilà ce que doit être une vraie dévote, et Mme de Vivian en est une.

« J'avais sur le bord des lèvres la question : Et Mme Galmar? Il a dû me deviner, car il a ajouté en me regardant finement :

« — Ne jugeons pas, et nous ne serons pas jugés. Il est possible que les choses qui nous choquent chez certaines personnes, soient plus excusables que nous ne le pensons. Leurs intentions sont peut-être agréables à Dieu : c'est à lui seul qu'appartient de peser les mérites de chacun.

« Mon penchant à l'ironie m'aurait peut-être poussée à manquer de gravité et à lancer au prêtre quelque épigramme sur son sermon; mais l'inquiétude dans laquelle tu me mets, m'ôte même un semblant de gaieté.

« — Avez-vous du chagrin? m'a demandé le curé en fixant sur moi des yeux profonds et interrogateurs : vous me paraissez plus triste qu'à l'ordinaire.

« Cette question, faite tout simplement, mais avec un accent doux et compatissant, a remué toutes les fibres de mon cœur. Je ne sais pourquoi il m'a semblé entendre mon père lorsque, toute petite enfant, il me tenait assise sur ses genoux et qu'il me consolait, si je pleurais en lui demandant ma mère. Ce souvenir m'a fait venir les larmes aux yeux. Tu sais que je n'ai jamais beaucoup aimé me faire

plaindre. L'orgueil fait sentinelle à la porte de mon cœur, pour ne pas laisser échapper mes secrets. Ce jour-là, je n'ai pu vaincre mon émotion. Le bon curé a paru tout touché.

« Pauvre petite! a-t-il murmuré, mais pas si bas que je ne l'aie entendu, la croix est peut-être un peu lourde pour de si jeunes épaules!

« En ce moment le pas lent et mesuré de Mme Calmar s'est fait entendre, et je me suis sauvée dans ma chambre. C'est une chose singulière, à quel point cette conversation m'est restée dans l'esprit. Je serais bien aise de pouvoir, de temps en temps, causer avec le curé. Il y a des instants où ma pensée, sans cesse refoulée, me fait l'effet de la vapeur retenue dans un vase hermétiquement fermé, et menaçant sans cesse de faire explosion. En t'écrivant, je dégage un peu le trop plein de mon cerveau : mais, chère amie, il ne faut pas que rien vienne ajouter à mes ennuis. J'ai besoin de toutes mes forces pour lutter avec la destinée! Qu'est ma vie? Un composé de jours sans joies et sans espérances. Mon passé a été triste, tu le connais, toi! Tu sais si l'on m'a rendu amer le pain de la charité! Cette parente qui avait voulu se charger de mon éducation, m'a-t-elle fait sentir assez cruellement que je lui devais tout! Je lui pardonne, parce que c'est chez elle que je t'ai connue. Qu'est mon présent? que sera l'avenir? Ton amitié est la seule chose sur laquelle je me repose : aussi dès qu'elle me semble se refroidir, je me révolte. Ecris-moi bien vite, ne serait-ce qu'une ligne.

« Mme de Vivian est venue pour rendre sa visite. J'étais en promenade avec les enfants : je ne l'ai pas vue, et j'en ai eu du regret. Au fait, qu'importe une goutte d'amertume de plus ou de moins? Je ferme ma lettre sans ajouter un mot. Je me suis déjà trop appesantie sur mes tristesses : c'est le curé qui en est cause. Allons, n'y pensons plus.

« Adieu. J'attends. « HENRIETTE. »

« Ne m'accuse pas, chère amie. Si tu savais de quelle manière j'ai passé ces derniers temps, tu me plaindrais, au lieu de te plaindre! Mon père est de plus en plus malade; et cependant, comme tout est prêt, nous ne retarderons pas mon mariage. Mais quelle noce! Je ne t'y invite pas, ma chérie. Inutile de te déranger, de te faire faire un si long voyage pour assister à une aussi triste cérémonie! Si Frédéric n'était pas si bon, je crois que je mourrais de chagrin, par

tous les soucis que j'ai ici. Certes, on ne dirait jamais que mes parents préparent le bonheur de leur fille unique. Ce malheureux Frédéric est la bête noire de mon père. Il l'a pris en grippe. Il faut que ce pauvre garçon ait bien de la patience! Heureusement que je le dédommagerai plus tard.

« Ma mère a un caractère si faible, que les craintes de mon père au sujet de mon avenir l'ont gagnée aussi.

« — Peut-être Frédéric sera-t-il bien léger pour un mari? me dit-elle souvent.

« — Eh! mon Dieu, pourquoi venir me répéter sans cesse la même chose? Si je suis malheureuse, tant pis pour moi! mais qu'on me laisse tranquille.

« Ma mère pleure quand je lui réponds ainsi; et ce sont tous les jours les mêmes scènes! Il me tarde que tout soit fini.

« Tu m'as beaucoup amusée avec tes descriptions. Pourvu que, vivant au milieu de tous ces saints, tu ne deviennes pas aussi une dévote!

« Je suis un peu réconciliée avec M. de Gertbois. Tu m'en parais pas mal enthousiasmée! Prends garde!

« Frédéric est un peu parent de Mme Calmar. Il la juge tout à fait comme toi. Peut être irons-nous la voir l'année prochaine. Quelle chance de nous retrouver ensemble! Mais d'ici là, tu ne seras plus chez elle, j'espère. Frédéric a un ami dont il parle toujours. Nous tâcherons de vous faire rencontrer; et... tu devines le reste... Je pourrai lui parler de toi. Nous l'attendons incessamment. Il vient pour être le témoin de Frédéric. Ah! si tu avais pu venir aussi!

« Aussitôt après la cérémonie, nous partons pour la Suisse; et puis, cet hiver, nous irons à Paris. Mais, chut! de ce projet pas un mot. Quel ennui si Mme Calmar allait donner suite à son idée de rester à la campagne!

« La semaine prochaine, mon sort sera fixé. Adieu. Pense à moi. Je t'aimerai toujours, n'en doute pas.

« VALÉRIE. »

D. DE BODEN.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

Perak et les Orangs-Sakeys, par M. Brau de Saint-Pol-Lias; *l'Australie nouvelle*, par E. Marin de la Meslée; *le Drame macédonien*, par le vice-amiral E. Jurien de la Gravière (librairie Plon). — *L'Annam et le Cambodge*, par C.-E. Bouillevaux (Société générale de librairie catholique). — *La Turquie d'Asie*, par Ch. du Temple (G. Charpentier). — *Voyage de la mission Flatters*, par Henri Brosselard (Jouvet et Cᵉ). — *Un Coin perdu de la Russie*, par Arved Poorten (A. Ghio). — *Paris inconnu*, par M. Léonce de la Rallaye (H. Oudin). — *Figures d'hier et d'aujourd'hui*, par M. Victor Fournel (Calmann Lévy). — *Les Grands Faits de l'histoire et de la géographie*, par L. Dussieux (Victor Lecoffre). — *Les Armoricaines*, iambes et poèmes, par Eugène Roulleaux (E. Dentu). — Daniel Bernard.

I

Si le courant d'opinion né de nos désastres, qui, depuis une dizaine d'années, nous porte vers les études géographiques, cessait d'être un engouement et même un jeu scientifique, et parvenait à réveiller la vieille énergie colonisatrice de notre race; si ce courant devenait assez fort pour rallier cette masse de mécontents et de déclassés qui maintiennent notre pays dans cet état d'agitation politique qui l'abaisse et l'abêtit, et pour les entraîner vers ces vastes régions inexplorées qui n'attendent que l'industrie humaine pour devenir des pays de production matérielle et de civilisation, il n'y aurait qu'un cri parmi les bons esprits et les vrais Français, pour

saluer l'avènement de la régénération dont cet engouement aurait été la cause occasionnelle.

Mais nous n'en sommes pas encore là; le temps n'est pas proche où mécontents et déclassés préféreront la vie large mais active de l'étranger à la vie précaire mais molle que leur offre notre France, où le combat pour l'existence devient chaque jour plus rude, depuis qu'il s'est concentré dans les villes, s'élargissant comme un ulcère où se portent toutes les impuretés. Grâce à eux, nous nous débattrons longtemps, trop longtemps, dans de stériles controverses de formes gouvernementales, et, qui pis est, nous subirons cette monstrueuse liberté jacobine, masque de la plus épouvantable tyrannie morale. Ah! qu'il naisse vite quelque homme de génie qui, par l'appât de l'or ou par son énergie, dirige ces éléments inféconds vers une terre nouvelle, et fasse d'eux enfin, malgré eux, des gens utiles, non seulement à eux-mêmes, mais à l'humanité.

Cependant, tout en constatant avec tristesse cet état fiévreux où nous nous énervons, il convient de dire que quelque lueur de réaction contre la politique absurde du *chez-soi* à outrance commence à apparaître. Il semble que le pays, las de s'agiter dans ses frontières, hélas! trop peu naturelles, commence à comprendre qu'à ce jeu l'on en vient à perdre non seulement ses conquêtes anciennes, mais encore la faculté d'en faire de nouvelles; et qu'enfin il n'y a que les peuples qui se répandent au dehors, qui soient des peuples vivants. Les explorateurs s'en mêlent aussi. Après avoir voyagé dans un élan de reconquérir, par la science pure, *moralement*, comme on a dit avec une pédante sottise, le rang qu'une défaite encore saignante nous a fait perdre, et pour arriver à ce rare résultat d'enrichir un muséum quelconque de fossilles plus ou moins contestables ou contestés, ou bien de ramasser les éléments d'une nouvelle théorie bien nuageuse sur la formation matérielle du globe et l'existence du primate inconnu et *incognoscible* qui doit être salué par nous comme notre ancêtre le plus authentique, il leur est arrivé de comprendre qu'ils faisaient fausse route, et qu'il y avait mieux à faire, c'est-à-dire, à ouvrir de vastes champs à l'activité humaine. Oui, ils délaissent donc la science pure, abstraction aussi ridicule que la politique scientifique et autres balivernes à la mode, et se mettent à chercher à tirer parti, au point de vue français, de leurs découvertes.

C'est parmi ces voyageurs hardis, de bon sens et surtout français, qu'il faut ranger M. Brau de Saint-Pol-Lias, qui publie, chez Plon,

un voyage dans la presqu'île malaise, au pays de l'étain, à Perak, et une excursion chez les *Orangs-Sakeys*, peuplades absolument sauvages, et que les Malais estiment à peine autant que des singes.

L'ouvrage débute par une introduction qu'il faut lire entièrement, parce qu'elle pose, d'une façon simple et vraie, le problème de la colonisation. Connaissant à fond ses difficultés par des échecs personnels, instruit mais non découragé, le voyageur y préconise un système où il repousse la protection administrative de l'État et les efforts individuels, trop souvent suivis de ces découragements propres à notre race, qui se dépense toujours trop dans ses premiers élans : ce système serait une sorte d'association commerciale dans le genre de la Compagnie des Indes. Ce qui rend précieux surtout ce morceau, c'est la foi en la France qui s'y remarque, l'espoir enfin que, réveillés par les durs travaux colonisateurs, nous redeviendrons les hommes d'autrefois, prêts à nous répandre non seulement dans les conquêtes à demi pacifiques de la colonisation, mais en Europe même, où nous avons beaucoup à faire pour nous venger et pour vivre.

« Je crois, dit-il, je crois à l'avenir de notre race, qui a un passé si généreux. L'expansion française, qui répandait dans le monde un élément sympathique à tous les peuples, aux populations primitives comme aux nations civilisées, a été arrêtée et étouffée tout à coup par une politique détestable. Nous nous sommes enfermés chez nous et énervés dans des discussions byzantines de constitutions, de formes de gouvernement où des intérêts de partis, où des intérêts de personnes dominent, faisant oublier les grands intérêts humains, pendant que d'autres nations mieux avisées se répandent sur les plus belles et les plus grandes régions du globe. A philosopher *sous le plafond bas de la Chambre, on devient athée pessimiste et désespéré.* Le beau peuple que nous ferions ainsi, nous le peuple gai par excellence, le peuple de foi et d'élan ! On retrouve Dieu, les pensées consolantes, le ressort de la vie, l'espérance sur le vaste océan et sous les cieux ensoleillés. »

Mais le patriotisme de M. Brau de Saint-Pol ne l'aveugle pas ; il ne l'empêche pas de sentir, dès qu'il a mis le pied à Perak, la supériorité colonisatrice des Anglais. Il nous la montre sans ménagements, et il a raison : car l'amour vrai de son pays ne consiste pas à étendre un voile complaisant sur les défauts qu'on y remarque, et à lui décerner un brevet de supériorité sans fondements. L'Anglais

possède l'activité, le besoin de faire sa trouée individuellement, une persévérance froide et tenace qui nous fait absolument défaut; s'il a peut-être aussi moins que nous la *gloire* d'être de son pays, il en a plus l'*orgueil;* mais sa prudence fait qu'il cache ce sentiment avec autant de soin que nous l'étalons. C'est ce qui explique notre mode d'arriver « en pays étranger », drapeau déployé, trompettes sonnant, avec un bruit et un appareil guerrier : tout ce qui éveille la crainte des indigènes et les susceptibilités européennes. L'Anglais agit d'autre sorte : il arrive en simple colon, armé seulement pour sa défense personnelle; il s'insinue dans le pays, le pénètre, l'étudie, aide celui-ci, combat celui-là, profite des dissensions, et les allume même quand son intérêt n'est pas de les apaiser; et c'est la politique. Si c'est un simple colon, son succès en appelle d'autres, et ils sont bientôt légion; si c'est un consul qui a entrepris de donner une nouvelle colonie à son pays, il s'arrange de façon que le protectorat soit si bien préparé qu'il s'impose à un moment donné. Bien plus, il arrive souvent qu'il s'établit sans bruit, ce protectorat, et que l'Europe ne s'avise de songer qu'il pourrait l'être que lorsque le temps l'a consacré.

Telle est l'histoire de l'établissement du protectorat impérial et royal à Perak, une des plus riches provinces de la presqu'île malaise. Un résident a tenté l'œuvre, il a été tué; un second est venu, qui vit et qui a réussi. Grâce à lui, le pays se prépare peu à peu à devenir pays de la couronne anglaise. Le territoire que possèdent là les Anglais n'est rien, c'est une bande de terre; mais celui sur lequel ils étendent leur influence, est considérable. Les radjas malais demeurent souverains de fait et de nom ; mais le résident les dirige. Il faut lire, dans les pages qui nous entraînent à cette petite étude de colonisation, le récit d'un conseil de gouvernement tenu pendant le voyage du narrateur. On y voit le résident diriger les débats à la seconde place, mais avec ténacité et finesse. Ainsi apparaît clairement la puissance des races qui savent ce qu'elles veulent et où elles vont, sur les races simplement intelligentes : car le Malais est intelligent, poétique, poli et même très fin. Mais il ne fait que rêver. Français! Latins! nous qui croyons que parler est agir, si intelligents, polis et spirituels que nous soyons, souvenons-nous bien que le monde n'appartient pas à l'intelligence seule, qu'il est surtout à l'activité : *Violenti rapiunt illud!*

Il ne faudrait pas croire, après ce qui vient d'être dit, que le

voyage de M. Brau de Saint-Pol soit un traité politique, et manque d'intérêt et même d'agrément. Si nous avons insisté sur le côté pour ainsi dire philosophique, les réflexions de colonisation générale qui se mêlent à la trame du récit, c'est que nous avons surtout la passion d'indiquer à nos lecteurs le côté original des livres, ce qui fait qu'ils valent mieux que beaucoup d'autres qui semblent aussi intéressants de prime abord. Celui-là est animé d'une belle foi de conquête pacifique ; et si nous ne sommes pas d'avis qu'il n'y ait ici-bas que des conquêtes pacifiques à faire, elles ont leur intérêt et leur utilité, entendues de la sorte.

Mais nous le répétons, l'agrément, l'intérêt des relations de ce voyage à Perak n'en est pas diminué. En sa qualité de Français, M. Brau de Saint-Pol a de la vivacité dans ses impressions et la verve nécessaire pour les rendre. Sa narration pittoresque est entraînante, comme est vibrante sa philosophie coloniale. On goûtera surtout ce qu'il nous raconte de nouveau et d'ancien sur les éléphants, ces monstrueuses montures de l'Inde, au pas sourd, à la force tranquille, à l'intelligence extraordinaire, à l'appétit insatiable. On suivra l'explorateur avec plaisir sur les fleuves et les rivières, dans les forêts vierges, où les lianes jaillissent, pendent et enserrent à les dévorer les arbres les plus robustes, la liane *ara* surtout, qui, s'il y avait des écrivains dans ce pays de rêveries énervées et intraduisibles, serait un joli symbole de l'ingratitude humaine. On sentira, par exemple, à l'accent profond de cette description des bruits qui essaiment dans la forêt vierge, quelque chose, non pas de vu, mais d'entendu et de très ressenti :

« Dans ce calme profond, que ne trouble aucunement le cri de mille bêtes, l'ouïe semble acquérir une sensibilité particulière, et l'on écoute pendant des heures entières les bruits si divers dont le silence de la forêt se compose... Quelques voix sont d'une persistance inouïe, et forment comme l'accompagnement monotone et continu de ce concert. Un batracien donne toute la nuit quatre notes de flûte qu'un musicien pourrait écrire, tandis que d'autres font entendre un *gazouillement* non interrompu. De temps en temps un grand lézard jette sentencieusement, d'une voix rauque, ses six ou sept syllabes roulantes, bien comptées. Parfois on entend au loin comme une plainte humaine poussée d'une voix très douce ; ou bien un grand cri de désespoir, qui nous donne l'idée de quelque drame horrible : ce sont les petits singes gris... Puis, au-dessus de ces

bruits, de loin en loin vous entendez passer dans l'air ce qui serait « les voix célestes » de l'orgue; et vous croyez voir des vols d'oiseaux blancs qui s'élancent vers le ciel, des plus hautes cimes des arbres. »

Indépendamment de cet excellent livre, la librairie Plon nous donne une étude très complète sur l'*Australie nouvelle*, l'*Australasie*, comme on dit en Angleterre. Nous saluons avec plaisir ce volume, enrichi, comme le précédent, de gravures qui donnent — autant que la gravure peut le donner — un aspect de ces contrées étrangères, et qui se termine par une excellente carte de l'archipel australien. Nous y avons trouvé, en effet, cette sincérité de récit, cette saillie dans les descriptions, qui vient des choses vues souvent et bien vues : ce qui est le principal mérite des livres traitant de voyages.

M. Marin de la Meslée a longtemps habité l'Australie. Il a couru et même versé souvent sur le *bush*, soit dans des diligences australiennes, dont il nous fait une peinture peu rassurante; soit en voiture légère, attelée de chevaux de trop de sang, qui, ayant du champ, s'emportent à plaisir — pour le leur, et non pour celui de ceux qu'ils traînent. — Il connaît à fond ses *squatters*, éleveurs de moutons, et ses fermiers *free selectors*' et la lutte qui commence entre ces deux espèces de colons, et qui finira par le triomphe de la culture, plus civilisatrice que l'élève des moutons, qui veut encore de vastes solitudes, presque des déserts. Il nous promène de Melbourne à Sydney, nous fait apprécier les auberges du pays qui sont accueillantes, assister aux courses de chevaux, au *Melbourne Cup*. Nous visitons avec lui les mines de ce pays de l'or, qui, heureusement, a cessé d'être exclusivement le pays de l'or, et qui devient ainsi celui de la charrue. Nous voyons bondir et tomber l'un des derniers kanguroos. Il y a même une histoire de convicts, récit des exploits d'une certaine famille Byrne, composée de trois frères et d'une sœur, amazone intrépide, au panache et au manteau rouge, qui font singulièrement pâlir nos Fra Diavolo d'opéra comique. Il note enfin avec insistance les différences qui existent entre le ton, le paysage, le sol de l'Europe et de cette singulière terre australienne.

« Le coloris australien est tout à fait différent de celui de l'Europe. Chez nous, le ton général du paysage est toujours une verdure plus ou moins foncée; les forêts sont ombreuses et les gazons épais. Ici rien de tout cela. Les feuilles des arbres ont une couleur bleuâtre, intermédiaire entre le gris argenté et le bleu

d'azur; les arbres les plus beaux, les « eucalyptus », n'ont de branches qu'à une grande hauteur, presque à leur sommet. Les arbustes aux feuilles bleues parsèment de distance en distance un terrain que couvre une herbe clairsemée... Au printemps, ce sol rougeâtre, riche en matières végétales, se couvre, après les pluies, d'herbages épais, sur lesquels les *squatters* engraissent leurs nombreux troupeaux. Curieux pays, dont la faune aussi bien que la flore sont de véritables contre-sens, où les forêts sont sans ombre et les oiseaux sans chant. »

Une petite étude de la constitution politique de l'Australie, sorte de gouvernement fédératif de provinces, relié à peine par un gouverneur nommé par la reine, et dont l'autorité est à peu près nominale, est aussi un des attraits de l'ouvrage de M. Morin de la Meslée. On comprendra après l'avoir lu, surtout si l'on se reporte au voyage précédent que M. de Beauvoir fit avec les princes d'Orléans, il y a une vingtaine d'années, quels pas de géants font les Australiens. C'est une Amérique nouvelle qui se prépare déjà à se séparer de la mère patrie. Cette fois, la séparation se fera sans guerre et tout naturellement, les Anglais ayant appris qu'il y a des moments où il faut savoir perdre une colonie, quand cette colonie a la force de vivre par elle-même. Que deviendra alors l'Australie? On ne peut le savoir. Ces essais de gouvernement, ici représentatif et aristocratique, là presque démocratique, donneront peut-être, sinon une formule nouvelle, du moins une combinaison nouvelle. Vaudra-t-elle mieux que les anciennes? Oui, si les hommes valent mieux, s'ils sont actifs, amis de la famille et croyants; sinon, non. Les institutions ne valent que ce que valent les hommes.

Il y a aussi beaucoup d'anecdotes dans ce volume. En voici une qui nous paraît intéressante au point de vue de la vie sociale que l'on mène aux antipodes :

Le comte de Castelnau, consul de France à Melbourne, et près duquel M. Marin a vécu des années, avait pris l'habitude de causer avec le facteur qui lui apportait ses lettres, et qui, intelligent et bavard, assaisonnait la remise de cette correspondance d'une dissertation sur les nouvelles politiques du pays. Ce facteur ayant cessé de venir, le comte ne s'en était pas inquiété davantage: il avait même oublié l'individu, lorsque, se promenant dans *Bourke street*, le boulevard des Italiens de Melbourne, il avise un *gentlemen* vêtu à la dernière mode, le chef orné d'un chapeau tout reluisant

neuf. Ce gentlemen vient à lui, lui tend la main, que le comte hésite naturellement à prendre, et, lui frappant rudement, mais d'amitié, sur l'épaule :

— Vous ne me reconnaissez pas? Ben... le facteur.

— Ah! fit le comte... je suis heureux de voir que votre position s'est améliorée. Un héritage peut-être?

— Oh! mon Dieu, non! le fait est que je trouvais qu'en portant les lettres par les rues de Melbourne, j'usais une immense quantité de souliers; et cela *ne me payait pas*. J'avais du goût pour la politique... eh bien! *comme l'arrangement ne me payait pas*, je me suis lancé dans la politique, et je suis maintenant membre du parlement.

A bien réfléchir, l'anecdote nous eût paru plus extraordinaire il y a quinze ans. Nous avons vu depuis bien des gens, qui n'avaient peut-être pas l'intelligence de ce facteur, s'improviser législateurs et porter des chapeaux tout reluisant neuf, qui faisaient singulièrement figure sur leur tête à casquettes et... à nazardes.

Il nous reste à parler, pour ne pas quitter la librairie Plon, d'un livre d'un genre tout particulier, qui tient à la fois à la politique et à la géographie, à l'antiquité et aux temps modernes; une œuvre d'érudition, de verve, et cependant de critique : *le Drame macédonien*, par le vice-amiral Jurien de la Gravière.

On sait qu'après avoir été l'un de nos vaillants officiers de Crimée, après avoir commandé dans les eaux du Levant et de la Chine une de nos divisions navales, le vice-amiral Jurien de la Gravière a consacré sa vie à nous donner une histoire complète de notre marine, non pas un de ces résumés secs, un de ces précis arides qui représentent les faits aux gens qui les lisent comme une série de chiffres sans valeur, mais une histoire vivante, philosophique, puisée aux sources, à la fois critique et enthousiaste. On se rappelle les récits intitulés *la Marine d'autrefois*, *la Station du Levant*, et le succès qu'ils ont eu dans la *Revue des Deux-Mondes*, où ils ont paru d'abord, puis en livre.

Or il est arrivé à l'amiral (ce qui n'arrive qu'aux esprits supérieurs, toujours consciencieux, en dépit de la largeur et de la nouveauté des vues qu'ils émettent), il lui est arrivé qu'à force d'étudier les expéditions navales des modernes et des contemporains, de rechercher la raison des défaites et des revers, de peser la valeur des transformations d'armement et de tactique causées

par la découverte de la vapeur et l'augmentation de portée des bouches à feu, il a été amené à se demander ce que serait la marine future. Mais il lui manquait alors un élément pour se tirer de cette prédiction : la connaissance aussi exacte que possible de la marine antique, de ses ressources et de sa tactique. Il s'est donc jeté dans cette nouvelle étude, qui nous a valu deux volumes des plus intéressants, et cela avec une ardeur que l'âge et la retraite s mblent rallumer chez les esprits de sa trempe alors qu'ils l'éteignent chez tant d'autres. Or sa conclusion a été celle-ci : c'est que l'avenir ne sera pas aux gros vaisseaux, à ces cuirassés monstrueux, difficiles à mouvoir, faciles à l'échouage, impossibles dans les eaux d'une profondeur raisonnable, dangereux près des côtes ; mais bien aux flottilles dans le genre de celles des anciens, composées de bateaux légers, maniables, prompts à l'attaque, fuyant à propos, revenant tout à coup et portant une nuée de combattants résolus, qu'en un rien de temps ils peuvent jeter sur n'importe quel point des rivages.

On s'est fort récrié d'abord, mais déjà les faits commencent à donner raison à l'amiral. Nous savons bien que les ingénieurs, fiers de leurs grands bateaux, n'en démordront pas de sitôt; mais les ingénieurs passent : ce qui importe, c'est que ce soit un Français qui ait vu clair le premier dans la transformation à accomplir. Est-ce que le combat naval de Lissa, par exemple, ne nous a pas montré le *Re d'Italia*, ce beau cuirassé italien, — il est vrai qu'il était conduit par des Italiens plus empanachés de forfanterie que rompus aux manœuvres, — coulé bas, comme une chaloupe, par un vaisseau de bois, d'un tonnage inférieur, à peine garni d'un éperon improvisé? Il est vrai aussi que ce vaisseau de bois portait l'amiral autrichien Teghetoff, résolu à vaincre ou à mourir. D'autre part, on se dépêche, dans tous les pays maritimes, de confectionner le plus grand nombre possible de bateaux torpilles, ces engins microscopiques et terribles, capables d'aller, sous l'eau, porter la mort et la ruine dans le flanc des cuirassés, sans que ces lions endormis dans leur sécurité, aient vu venir à eux ces moucherons.

Mais, direz-vous, il ne s'agit guère du *Drame macédonien?* Si fait. Nous vous demandons pardon d'avoir pris ce chemin; mais c'est celui qui a conduit l'auteur à s'occuper du héros grec. Oui, c'est à force de travailler la marine des anciens que l'amiral a trouvé sur son chemin Alexandre. Qui n'eût été séduit, comme lui,

par la brillante lumière de cette gloire héroïque? qui ne se fût laissé entraîner à faire, à la suite du vainqueur des Perses et de l'Inde, cette brillante campagne d'envahissement de la Perse? et, trouvant à le venger du reproche qu'on lui a fait de n'être qu'un brouillon de gloire, qui n'eût résisté au désir de traduire à nouveau ce grand drame, à le rajeunir? Et c'est ce qu'a fait M. Jurien de la Gravière.

Il est certain qu'après avoir lu ces pages, qui se lisent comme on lit un roman et dont on gardera le souvenir comme d'une histoire, nous voyons Alexandre mieux que nous ne l'avons vu jusqu'ici. Le brillant imitateur d'Achille, plus grand que lui (si toutefois la réalité est plus grande que le poème d'Homère), l'orgueilleux imitateur de Bacchus a été un héros brave jusqu'à l'imprudence dans la mêlée; mais il a été aussi un politique. Il n'a rien livré au hasard, l'itinéraire qu'il a suivi le prouve. Si le démon de la guerre le saisissait aux cheveux et le jetait au plus épais des piques, au plus noir des flèches tombant dru et serré sur le sol jonché de cadavres, c'est peut-être parce qu'il avait la conviction que la flèche qui devait le tuer n'était pas encore aiguisée. Napoléon disait : « Le boulet qui doit me tuer n'est pas encore fondu. »

Voici, me dira-t-on encore, que nous mêlons mal à propos le nom du héros français au nom du héros Macédonien, l'Europe à l'Asie. Mal à propos? lisez *le Drame macédonien*, et vous verrez les résultats heureux qu'un auteur peut tirer de la comparaison perpétuelle des guerres anciennes et des guerres modernes. A chaque instant les campagnes de Napoléon, de Méhémet-Ali, des Anglais dans l'Inde, fournissent à l'auteur des rapprochements plus qu'ingénieux. Lisez donc et vous serez tout surpris de vous attarder à telle ou telle page, et de vous intéresser au *Drame macédonien* aussi fortement que celui qui nous le rend si heureusement s'y est intéressé. C'est souvent le secret pour entraîner les lecteurs, même les plus défiants. Et nous le sommes tous en ces matières : car, sous prétexte d'élucider les choses anciennes, tant de pédants secs nous ont accablé d'ouvrages ennuyeux et sans vie, que nous sommes excusables de ressentir un petit frisson et une grande crainte à la vue même des titres de ces ouvrages pseudo-antiques et de nous écrier :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Cette crainte, l'auteur du *Drame macédonien* l'aura vaincue; et

nous sommes intimement persuadé que non seulement l'ouvrage séduira, mais que l'on attendra avec impatience la suite qu'il nous annonce en ces termes, propres à piquer notre curiosité :

« L'Alexandre que je viens de raconter, est encore l'Alexandre que tout le monde admire; celui que je me propose de suivre dans le Farsistan, dans l'Aghanistan, dans les Indes, ne sera plus, aux yeux de la majorité des critiques, qu'un Alexandre gâté par la fortune. A mon humble jugement au contraire, c'est à cette heure seulement que le grand homme commence; jusque-là nous n'avions eu que le héros. »

II

Depuis que le commandant Rivière, renouvelant, par son héroïsme peut-être imprudent, la tragique aventure du lieutenant Garnier, est tombé dans une embuscade annamite, et y a terminé glorieusement une carrière de marin et d'homme de lettres, également distinguées toutes deux, tout ce qui intéresse notre colonie de l'Indo-Chine est passé à l'ordre du jour. Chacun de ceux qui ont souci de la grandeur et de l'honneur français, ont voulu s'éclairer sur les conséquences d'une intervention rendue nécessaire par cette catastrophe, et connaître plus à fond le Tonkin, la Cochinchine, le beau pays que nous occupons à moitié et que nous devrions tâcher de coloniser avec un peu plus d'intelligence. Mille documents nouveaux ont paru, et l'on a recouru aux anciens. C'est donc faire de l'actualité que de parler d'un ouvrage paru il y a déjà quelques années, et que les circonstances remettent ainsi en pleine lumière : *l'Annam et le Cambodge*, par le P. C.-E. Bouillevaux, missionnaire, publié par la librairie Palmé, aujourd'hui Société générale de librairie catholique.

Le P. Bouillevaux est allé deux fois en Cochinchine; il a visité tout le pays, celui des Laos, une partie du Cambodge : la première fois, en missionnaire persécuté, obligé de se dérober à la tyrannie des petits mandarins et des officiers de Hué; la seconde fois, plus librement, après les premières expéditions françaises, mais avant l'organisation complète de la colonie. Ces deux voyages, racontés sobrement et avec une simplicité qui n'est pas sans grandeur, sont remplis de détails exacts; mais ce qui rend ce volume non seulement intéressant, mais précieux, c'est la traduction, l'abrégé des annales

annamites qu'il renferme, et qui nous permet de nous rendre compte des vissicitudes de ce pays, de la valeur des droits de suzeraineté que la Chine, qui l'a souvent conquis et perdu aussi souvent, prétend avoir sur lui. On y trouvera aussi toute l'histoire de notre inflence là-bas au dix-huitième siècle; on connaîtra cet évêque d'Adran qui fit rédiger par l'empereur d'Annam, vers 1780, un traité qui jette un jour nouveau sur la politique coloniale à cette époque politique, qui valait bien celle de la Révolution, car elle nous donnait la Cochinchine à bref délai.

L'Annam et le Cambodge n'a pas été fait à la hâte, pour répondre aux besoins du moment : c'est un ouvrage vécu; et, comme tel, nous engageons vivement nos lecteurs à y puiser les renseignements dont chacun est et doit être avide.

III

Nous étions tout à l'heure dans la Turquie d'Asie avec le conquérant macédonien; nous y revenons avec M. du Temple, mais dans la moderne Anatolie, le vilayet ou gouvernement de *Hudavendighiar*, dont Brousse est l'ancienne capitale; Brousse, une des villes les plus coquettes et les plus gracieuses de l'Asie, *vue à distance*, comme tant de villes de ces belles contrées, où la propreté la plus élémentaire est absolument méprisée.

Le livre de M. du Temple est divisé en deux parties : la partie pittoresque et la partie commerciale. Il suffit d'indiquer la seconde, où se trouvent groupés, dans la forme sèche qui convient aux documents, toutes sortes de renseignements utiles, mais qui n'ont rien d'aimable, et sont peu faits pour alimenter la critique littéraire; mais la première partie est absolument de notre domaine.

Esprit net et sans doute mathématique, M. du Temple a conçu son récit sous forme de notes, de portraits disposés sans grand art; mais ces portraits sont d'un bon crayon et ces notes sont précieuses. Elles nous montrent bien le Turc d'Asie, plus nonchalant que celui d'Europe, parce qu'il est moins menacé; tolérant en apparence, mais au fond absolument décidé à être le maître, politique, supportant les capitulations, mais trouvant le moyen de les rendre inutiles par la lenteur de sa justice. Cette justice nous apparaît bien telle que nous nous l'étions figurée, un peu moins grave peut-être, plus préoccupée de prendre du café et de fumer à l'audience que de

rendre de bons et prompts jugements. Où est celle des cadis d'antan? Certaine scène où le président et ses assesseurs ôtent leurs bottines sous la table, pour mieux entendre les plaidoiries, sans nul doute? est caractéristique et gaiement racontée. Quant aux brigandages, les notes s'y étendent, y ayant trouvé ample matière; et les exploits du bandit Catjegani sont dignes d'Ali-Baba et des quarante voleurs. Il y a toujours un peu de « Mille et une nuits » avec ces diables d'Asiatiques.

Bien qu'au début du chapitre VIII, M. du Temple croie devoir faire une profession d'incrédulité, déclarant qu'il *ne possède pas le plus petit sentiment de religiosité et que c'est une case cérébrale qui lui manque*, il faut lui rendre cette justice, qu'il n'est pas de ces positivistes aveuglés par leur doctrine, qui haïssent la religion jusque dans le bien qu'elle fait. Il rend hommage, à l'occasion, aux religieux et religieuses qui maintiennent en Orient l'influence française, que nos politiques s'appliquent, avec un art de sottise si ingénieux, à nous faire entièrement perdre.

« Brousse possède une mission des sœurs de la Charité. Elles sont là cinq braves et méritantes filles, qui font réellement honneur à la tradition française. Elles distribuent des secours et des médicaments aux malheureux, sans distinction de religion et de nationalité. »

Pour finir, M. du Temple nous donne quelques proverbes asiatiques, dont quelques-uns ne sont que des variantes de ceux que nous entendons en Europe. D'autres cependant sentent bien le terroir. En voici une poignée :

— Soignez votre cheval en ami, montez-le en ennemi.

— Quiconque se lève avec colère, est assuré de se rasseoir avec perte.

— Il y a dix sortes de bravoure : les neuf premières consistent à jouer des jambes; la dixième est la plus simple : *il ne faut pas se laisser voir du tout.*

Quant à celui-ci, par lequel nous terminerons, il a beau ne pouvoir être rangé dans la catégorie des proverbes qui composent la sagesse et surtout la morale des nations, il est trop asiatique pour que nous le passions sous silence :

— Il faut baiser respectueusement la main qu'on ne peut mordre.

IV

On se souvient de l'expédition Flatters, du bruit que fit le massacre des officiers français qui la composaient, des détails navrants que l'on eut sur ceux qui, échappés aux coups des Touaregs, finirent par tomber un à un dans le Sahara, épuisés de faim, de fatigue et de soif, réduits même, assure-t-on, à se nourrir de chair humaine pour prolonger leur agonie.

Mais, avant de partir pour cette mission, qui lui coûta la vie, le colonel Flatters avait été chargé d'une mission analogue, et qui fut sur le point de subir le même sort. C'est cette première expédition, ayant également pour but de chercher les points propres à l'établissement de ce chemin de fer transsaharien, que nous raconte le lieutenant Brosselard, qui en fit partie, et ne suivit pas la seconde, occupé qu'il était à reconnaître le cours du Niger par le Sénégal.

Ici il ne s'agit plus de voyages plus ou moins faciles, de détails intéressants, de notes, d'anecdotes aimables; on a tout de suite le cœur serré en présence des souffrances et des dangers de ces explorations qu'à notre gré l'on ne devrait pas encourager, du moins en cette forme pacifique, car il y a mille chances contre une qu'elles n'auront pas les résultats pratiques que l'on en peut attendre. Ces marches dans le désert aride; ces haltes près de puits à l'eau fétide et qui semble pure, tant on a longtemps attendu de la rencontrer; ces escortes dont on n'est jamais sûr; ces peuplades qui ne se décident jamais à être amies ou ennemies; ces journées de fatigue; ces sommeils où l'on rêve trahison : tout cela est d'un intérêt horrible mais poignant. Et le sable, ce sable affreux qui tourbillonne, dessèche, ensevelit, rend presque fou!

« Dès neuf heures du matin à quatre heures du soir, l'ouragan ne cesse de souffler dans ces larges trouées où rien ne l'arrête, transportant d'une dune sur l'autre d'épais nuages de sable, qui nous cachent le soleil et font comme une espèce de crépuscule. Le sable glisse... et va au loin, franchissant les dunes qu'il rencontre, former de nouveaux monticules, qui deviendront un jour de nouvelles dunes.

« Au milieu de ces tourbillons de poussière que le vent soulève en tous sens, le convoi n'avance que très péniblement. Hommes et bêtes, tout le monde souffre. Les chameaux et les chevaux, tournant la tête sous la tempête qui les aveugle, s'arrêtent parfois comme

suffoqués ; tandis que, le visage couvert de nos burnous, les yeux à demi fermés, nous pouvons à peine ouvrir la bouche sans que le sable y pénètre.

« Lorsque nous faisons halte au milieu de la journée, le camp présente l'aspect le plus étrange et le plus désolé qui se puisse imaginer. Il semble que tout y soit mort et comme pétrifié. Les hommes, accroupis derrière les bagages, la tête couverte, n'ont plus d'autres préoccupations, d'autres besoins que de se mettre à l'abri du vent ; les chevaux et les chameaux, couchés sur le sol enflammé, tournant le dos à la tempête, la tête repliée, n'ont plus la force d'aller au pâturage. Tout est immobile et muet. Le sable, arrêté par ces obstacles inattendus, s'amoncelle rapidement et recouvre le camp. Lorsque la tempête se calme, il semble que tout renaisse à une vie nouvelle : on se relève, on se secoue ; les chameaux sortent du lit de sable accumulé autour d'eux, et vont paître le *drinn* qui croît sur les dunes voisines. »

Les détails que nous donne ensuite M. Brosselard sur les Touaregs, qu'il a vus de près, sont circonstanciés, et arrivent à nous donner la physionomie exacte de ces terribles et fantastiques chevaliers errants du Sahara, haut perchés sur la bosse de leurs *méharis*, qu'ils dirigent par la simple pression de leurs pieds nus agissant sur le col très sensible de l'animal ; prêts à jeter des deux mains leurs lances au fer barbelé ; montrant, entre le turban qui les coiffe et le voile noir qui couvre leur bouche et le bas de leur figure, deux yeux sombres et des traits droits et inflexibles. Traîtres et avides, faisant à l'occasion et d'une traite cinquante et cent kilomètres sur leurs *méharis*, pouvant rester cinq jours sans boire, sobres, mais insatiables quand ils se nourrissent sur autrui, dignes fils de ces sables cruels, qu'ils semblent défendre au pied de l'Européen, ces Touaregs sont sinistres ; et l'on ne peut s'empêcher de rêver quelque expédition qui aurait raison de leur race pittoresque mais dangereuse, destinée tôt ou tard à une destruction nécessaire, comme tout ce qui peut faire obstacle à l'expansion des peuples occidentaux.

V

Est-ce à proprement parler un voyage, l'odyssée que nous raconte le musicien russe Arved Poorten, s'en allant, en compagnie de sa femme, de son ami et de son violoncelle, initier aux

délices ignorées de cet instrument, et aussi à celles de la grande et vraie musique, les habitants du pays perdu qui avoisine la Sibérie, tristes habitants, joueurs, ivrognes et malheureux, et faisant pour un moment sortir de leur torpeur les petites villes de Wiatka et de Slobotskoï; le tout pour échouer dans une bruyante auberge de Glasov? Non certes. M. Poorten s'inquiète assez peu de nous donner des détails complets et circonstanciés sur les pays qu'il traverse; il ne s'intéresse qu'à ceux qui l'ont intéressé. C'est donc un roman? Non plus, puisqu'il ne s'agit nulle part d'unir quelque Estelle slave à un moujick Némorin, ni même de les désunir; ce qui serait plus conforme à la poétique moderne? Qu'est-ce donc alors? C'est tout bonnement un récit ému, plein de saveur, d'une poésie intime, subjective, où tout s'imprègne des sentiments qu'éprouve le voyageur. Son âme nerveuse de musicien semble pénétrer les objets extérieurs, et, s'y mêlant, les faire participer à la sympathie mélancolique qui prend tout de suite pour lui et pour ses compagnons.

Il y a peu de pages dans ce volume où l'on ne soit touché, même quand on rit, par exemple, à l'échange de salamalecs qui s'opère à Slobotskoï entre les artistes et le public, qui se croit obligé, au lieu d'applaudir, de leur rendre automatiquement les saluts qu'il en reçoit. Comment se moquer, en effet, de ces pauvres provinciaux russes, hospitaliers et naïfs, abandonnés, s'ils sont paresseux et féroces amis des cartes et de la bouteille. Cette émotion se change en tristesse quand on se trouve dans la steppe, quand on assiste aux luttes des tarentass contre la boue et la pluie de l'automne russe, qui transforme la terre en lac, les fleuves en torrents et les voyageurs en saules pleureurs, elle se change en mélancolie aimable quand on glisse en rapide traîneau sur la neige unie, sous les rayons amis de la lune, auquel le musicien, j'allais dire le poète — et la musique n'est-elle pas une poésie? celle des choses innomables — adresse cette jolie invocation, où cependant l'étranger se révèle dans l'emploi singulier de certains mots :

« Celui qui, livré à ses pensées, isolé du monde entier, n'a pas voyagé dans ces immenses solitudes ténébreuses, où le silence de la nuit n'est troublé que par les cris d'encouragement du *yenstchick* (cocher) ou par son chant mélancolique, image inconsciente de sa triste existence; où le tintement continu et monotone de la clochette semble vouloir *pénétrer* le sombre manteau qui couvre les

routes désertes : celui-là, dis-je, ne saurait comprendre les bienfaits de la lune, ce gracieux satellite de la terre. De ses doux rayons elle enveloppe de lumière cette terre abandonnée, lui *enlève sa frayeur*, et garde son meilleur sourire pour l'âme attristée qu'elle emplit d'une poésie inattendue. »

C'est en lisant ces pages simples, et qui en disent plus dans leur simplicité que mille descriptions pompeuses, où rien de matériel n'est oublié, que l'on comprend leur supériorité morale sur tant de voyages écrits de main d'écrivain, fleuris des meilleures épithètes, scintillant d'un coloris habilement rapporté, tels que ceux, par exemple, de Théophile Gautier. On sent alors que les auteurs n'ont oublié qu'une chose : c'est d'éclairer leur lanterne, de mettre le portrait dans le cadre, l'homme dans leurs *paysages* et leurs *intérieurs*. Et c'est l'homme seul qui donne à la nature qui l'entoure sa valeur réelle ; sans lui, elle finit par être sans saveur, si belle qu'elle soit et si brillant que soit le photographe. Je suis homme, et rien d'humain ne saurait m'être étranger, dit le poète ; je suis homme, et rien de ce qui n'est pas de l'homme ne me touche, dit le lecteur. S'il ne le dit pas, il le pense ; s'il ne le pense pas, il le sent à la fatigue qui le prend aux descriptions brillantes et stériles des Desgoffes littéraires, ponceurs de tableaux secs, qui transforment tout en une espèce de joyaux durs et d'une révoltante exactitude, où l'art même, à force d'art, disparaît.

L'éditeur Ghio, qui publie le volume de M. Poorten, l'a très luxueusement habillé et enrichi de vignettes dont il convient de dire un mot, car elles ne sont pas pour faire tort à sa valeur. Ce sont des personnages, des paysages entièrement noirs, à la façon des ombres chinoises, et s'appliquant à traduire la physionomie des choses et des gens par le seul profil qu'elles tracent sur le papier clair. Ces silhouettes — on les appelle ainsi — sont d'une finesse rare et pleines d'esprit. Elles sont dues à la plume (on ne saurait dire au crayon) d'une artiste russe, qui signe Élise Böhm, et qui a, sinon inventé, du moins imaginé cette application entièrement raffinée de l'ombre chinoise, laquelle jusqu'alors n'avait paru convenir qu'aux sujets grotesques. On comprend, du reste, combien ces silhouettes enlevant sur la neige ou sur le papier, qui n'a pas de peine à figurer la neige, un traîneau et la troïka, c'est-à-dire, trois chevaux d'attelage lancés à toute vitesse et ceux qui y sont, et ne laissant passer hors des fourrures que le bout du nez, doivent

donner une impression vraie et curieuse de la course dans la steppe glacée. Les sapins moitié noirs moitié couverts de givre, les découpures de bois des maisons russes, font aussi merveille avec ce système ; mais il ne faudrait pas croire que les personnages seuls soient mal rendus. Il est, au contraire, tel duo entre moujick et juif, où, par la seule finesse du profil, une main tendue de façon rapace, on reconstitue jusqu'aux paroles que doivent échanger les personnages. Ainsi entendue, la bizarrerie même de ce mode d'illustration rentre dans le domaine de l'art, et du meilleur, puisqu'il rend bien ce qu'il veut rendre, et d'une façon piquante et inattendue.

VI

C'est au pays du bien que nous entraîne M. Léonce de la Rallaye, avec un petit livre léger de pages mais gros d'enseignements, et précieux, non seulement par la matière dont il est fait, mais par la façon dont elle est traitée : *Paris inconnu*. Il nous mène loin, bien loin, et pourtant à Paris même, partout où la charité se manifeste sous une de ses formes, « vers ces admirables œuvres qui nous « révèlent tout un côté, et non le moindre, de l'esprit de la France. » Il nous fait « étudier sur le vif les principaux aspects de la charité « à Paris : le patronage des enfants, l'évangélisation des fau- « bourgs, l'asile ouvert la nuit aux vagabonds, le travail fourni « aux femmes inoccupées, le soulagement des infirmités de l'enfance, « et, pour couronner le tout, une des choses les plus difficiles et les « plus belles, le relèvement des pauvres créatures tombées. »

C'est d'un ton simple mais concordant au sujet, d'un style ferme et, dont les lecteurs d'ici connaissent la valeur philosophique, et d'une âme de chrétien, que M. Léonce de la Rallaye nous mène, à sa suite, à la recherche de ces œuvres pies, s'émouvant et nous émouvant avec lui à mesure qu'il en développe le but et le caractère. Qui ne serait ému, du reste, de voir tous ces chrétiens à l'œuvre, s'acharnant à disputer au vice et à la misère ces déshérités de la vie, qui valent mieux souvent qu'on ne le pense? tels s'endettant pour arracher à l'oisiveté les jeunes âmes, ou pour ouvrir un asile qui sauvera du suicide ou de la prison bien des malheureux! Qui ne sentirait l'esprit de Dieu dans ces femmes heureuses de lutter contre le dégoût des maladies physiques, sans oublier d'adoucir par leur foi les souffrances morales de ceux qu'elles soignent? Il

semble qu'après avoir lu ce petit volume, on voie la vie sous un aspect plus consolant et qu'on se sente plus gagné par la contagion du bien. N'est-ce pas achever son éloge en un mot?

VII

Avec les *Figures d'hier et d'aujourd'hui*, nous quittons le terrain de la charité pour le terrain littéraire, où ne fleurit pas beaucoup cette plante. La république des lettres — c'est peut-être en sa qualité de république! — n'est pas un pays où l'on récolte beaucoup le renoncement à soi-même et l'amour du prochain. Ce qui paraît y pousser le plus facilement, ce sont d'autres plantes : la vanité et l'orgueil. Il est vrai que la critique veille, prête à couper à hauteur convenable et... même un peu plus bas ces pousses vivaces.

Ce que nous disons là n'est pas pour M. Victor Fournel, qui critique avec plus de verve que de méchanceté, avec plus d'esprit que de pédantisme rigoureux, et qui nous paraît même s'être montré un peu plus indulgent qu'il n'était nécessaire pour la première figure qu'il nous présente, l'inventeur de la presse commerciale, M. Émile de Girardin; un des hommes qui ont fait dans ce siècle le plus de mal à la littérature et à la morale publique, et qui peut être hardiment rangé parmi les malfaiteurs politiques d'une époque qui ne chôme pourtant guère de ces figures-là.

Il le connaît bien, et il le peint d'un pinceau assuré, cet esprit sec, faux, brillant, tranchant, changeant, remuant; ce prestidigitateur d'alinéas, « faisant feu de tous côtés à la fois, écrasant « l'ennemi sous les décharges saccadées de sa mitrailleuse chargée « d'axiomes, de maximes, d'aphorismes impérieux, d'antithèses aux « arêtes tranchées; trouvant, selon l'occurrence, des arguments pour « ou contre toutes les opinions dans le vaste dossier sur les hommes « et les choses qu'il tenait sans cesse à jour et dans l'arsenal de ses « propres écrits... figure plus américaine que française, cuite et « recuite au triple feu de toutes les fournaises, trempée dans tous « les Styx. »

Il est vrai qu'il y a dans Girardin quelque chose qui portera toujours à l'indulgence une critique trop acerbe : c'est l'admiration qui s'impose pour l'énergie et l'activité de cet homme. Et puis ce sceptique a pu être de bonne foi; il a dû se laisser prendre à certaines théories, comme l'*Assurance générale*, cette assurance qui

remplaçait pour lui la justice, le droit, tout ce qui le gênait. Enfin, en sa qualité de journaliste, M. Victor Fournel était forcé à quelques ménagements pour un journaliste *di primo cartello*, quelque opinion qu'il ait eu de son influence néfaste.

Mais une *figure* bien venue, rendue de la façon la plus amusante et très mordante sous un air de bonhomie, c'est celles de Jules Janin. M. Victor Fournel semble rivaliser avec ce critique buissonnier *de tour, de détour et de contour*, et le peindre avec ses propres phrases, quittant le portrait, y revenant, y ajoutant un trait, caressant l'écrivain, dégonflant le vaniteux, mettant du baume sur la blessure pour la rouvrir un instant après, n'oubliant pas un des aspects si changeants de ce gros papillon-bourdon aux ailes diaprées mais au ventre lourd, qui s'élançait parfois d'un vol si ailé dans l'air, mais allait donner du corps le plus souvent contre quelque vitre où maladroitement il s'irritait, n'ayant pas vu l'obstacle : car celui qu'on nomma, plus par ironie sans doute que par admiration, *le prince de la critique*, ne fut ni un prince, ni un critique, ni même un écrivain, sinon en quelques pages, mais un simple lettré, de belle fantaisie, de quelque style, plus heureux que sage, plus primesautier que réfléchi, plus aimable que savant, plus épicurien que philosophe; un de ces hommes heureux qui ont tous les bonheurs, et le moindre n'est pas, après avoir eu trop de succès de son vivant et mérité un peu d'oubli après sa mort, de servir de thème pour permettre à d'autres critiques de démontrer qu'ils ont autant de finesse et plus de raison qu'eux.

N'est-ce pas bien Janin tout craché? « Ce style rimé et chatoyant, « ce papillotage spirituel et précieux, amusant d'abord, fatigant à la « longue, qui se dépense en une narration confuse et décousue, en « menus propos, menus tableaux, menues anecdotes; qui a l'agré- « ment superficiel, l'éternelle jeunesse, l'attrait féminin, les coquet- « teries négligées, cette œuvre prolixe de laquelle on pourrait « extraire quelques centaines de pages qui se savoureraient comme « un élixir. »

Nous avouons aimer encore beaucoup le ton moins brillant mais non moins heureux du chapitre où M. Fournel nous retrace trois physionomies d'hommes de lettres morts à la fleur de l'âge : Hippolyte Rigaud, Arthur de Boissieu et Prévost-Paradol; le dernier, qui a péri de la façon tragique que l'on sait. En pensant à cet écrivain délicat rompu à toutes les délicatesses de l'escrime, se tuant

pour échapper aux conséquences de son scepticisme politique, qui l'avait fait attaquer sans haine l'empire et s'y rallier sans foi, mourir désespéré et de sa propre main ; en se rappelant que le fils de l'écrivain s'est tué sur les bancs de l'école, qu'une de ses filles, religieuse, en est morte de douleur, qu'une autre vit au cloître, offrant à Dieu sa vie pour racheter la folie de la mort de son père et de son frère, comment ne pas répéter ces paroles du chœur d'*Œdipe roi*, heureusement appliquées par l'auteur des *Figures d'hier et d'aujourd'hui* :

« Mortels, ne dites pas d'un homme qu'il est heureux avant qu'il soit arrivé au terme de sa vie.

VIII

Nous avons encore à signaler deux ouvrages. Le premier, qui ne comporte pas moins de cinq volumes in-18, est un recueil de documents destinés à servir de complément aux études géographiques, et s'appelle : *les Grands Faits de l'histoire et de la géographie*. Il est publié par l'éditeur Lecoffre, et c'est M. L. Dussieux, professeur à l'école Saint-Cyr, qui en a rassemblé les éléments, les puisant aux meilleures sources, les groupant dans un mode rigoureux, les annotant avec science et goût. C'est une sorte d'encyclopédie, contenant les principaux documents utiles à connaître pour se faire une idée de la façon dont le globe a fini par être conquis et connu par les Occidentaux. C'est un livre de fond, et le meilleur qu'on ait publié dans cet ordre d'idées, d'un excellent esprit, très français. Il faut faire remarquer la passion avec laquelle M. Dussieux s'emploie à nous convaincre de la priorité des explorations françaises en Guinée et au Congo, là même où M. Savorgan de Brazza cherche en ce moment à rétablir l'influence française. C'est avec le plus grand plaisir que nous avons achevé d'être convaincu que les Dieppois et les Rouennais avaient précédé les Portugais là où ils prétendent actuellement avoir des droits antérieurs aux nôtres : car les preuves sont irréfragables et nos lecteurs auront le plaisir de s'en rendre compte, s'ils lisent ainsi que nous le leur conseillons, ces volumes nombreux mais variés et fourmillant de renseignements authentiques.

Le second ouvrage est un livre de poésie, *les Armoricaines*, de M. Eugène Roulleaux, rédacteur en chef du journal *la Vendée*. Ces poésies sont précédées d'une préface intitulée : *Comment on*

devient poète, et qui est, à proprement parler, un petit poème en prose, écrit avec beaucoup de charme et de délicatesse, tant de charme, qu'en lisant les vers qu'elle précède, on se prend à se demander si M. Roulleaux n'a pas parfois avantagé cette prose aux dépens de ses vers.

Non qu'ils soient sans valeur, ces vers : ils sont pensés, d'un sentiment aimable ou mélancolique qui vaut son prix; ils sont même habiles, témoin ce sonnet contre les sonnets, qui, sauf le dernier vers, un peu dur, est d'un bon mouvement. Mais le trait de la fin sauve tout, comme d'usage.

Pourquoi dans un sonnet étrangler sa pensée?
Si pour quelque chef-d'œuvre un beau cadre me plaît,
Je n'étreindrai jamais, sur l'étroit chevalet,
Comme un vil criminel, ma muse embarrassée.

Ce qu'il faut, une fois la rime égalisée,
Comme des ailes d'aigle — ou bien de roitelet,
Ce n'est pas qu'elle courbe, obséquieux valet,
Devant un fouet brutal sa grâce cadencée.

Son destin est le vol libre, capricieux,
Qu'elle rase les eaux, qu'elle aille au fond des cieux,
Qu'elle brise tout frein! l'espace est son domaine.

L'univers est à lui! Songe que c'est meilleur
Qu'un sonnet, vrai carcan, poésie, ô ma reine!
Et ne va pas ramper aux pieds d'un rimailleur!

IX

Il y a trois mois à peine, le nom de Daniel Bernard figurait encore ici, au bas d'une de ces chroniques de bon goût et de bon esprit, aimables dans leur nonchalance cherchée, que les lecteurs de cette *Revue* n'ont pas certainement oubliées. Il était jeune; il avait la force, la gaieté; son talent s'affinait et s'affirmait chaque jour; il passait avec aisance, avec bonheur, de la chronique à la critique dramatique; il réussissait dans le roman humoristique, auquel il imprimait la marque de son esprit rempli de bienveillance mais de fine malice; et voilà que la mort est venue faucher cette existence, briser cette force, éteindre cette gaieté et dire à ce talent : Tu n'iras pas plus loin!

Daniel Bernard avait débuté, jeune encore, à vingt-trois ans, par un volume de vers, *les Virelais de Daniel Bernard*, conformément à l'usage, qui veut que chacun paye son tribut à la muse et rime plus ou moins en dépit de Minerve. Il faut dire ici que la muse avait souri à cet essai de jeune homme, et que ce petit volume est digne d'être relu : la preuve en est qu'on le cite encore. Mais M. Daniel Bernard parlait peu de ce premier fruit de sa veine, et semblait avoir renoncé non seulement à la poésie, mais au souvenir même de ces poésies.

Ancien élève de l'École des chartes, bibliothécaire à l'Arsenal, indépendamment de ses chroniques et de son feuilleton dramatique de *l'Union*, M. Daniel Bernard se livrait à des travaux d'érudition. La préface signée de lui, placée en tête de l'édition de la *Correspondance de Berlioz*, montre à quel point il avait le goût et la connaissance des secrets de la musique. Le roman humoristique dont nous avons parlé plus haut, *un Drame à Naples*, et que nous avons ici même présenté à nos lecteurs, allait sans doute être suivi d'autres romans. Quant à sa critique dramatique, elle était fine, aimable et de bon goût, comme ses chroniques ; elle n'était pas cruelle, même quand elle était sévère : car il ne jugeait pas utile d'ajouter à la rigueur de ses jugements une forme rude et grossière ; sa charité chrétienne l'aidait à panser les blessures qu'il était forcé de faire aux amours-propres.

C'est à Nice, où l'appelait une moribonde, que l'aile de la mort a touché le front d'un compagnon d'armes que nous avons trop peu connu personnellement, assez cependant pour le regretter, comme on regrette ceux vers qui la sympathie nous pousse. La maladie a été rapide : beaucoup ignoraient même qu'il fût malade, quand le bruit de sa mort a éclaté ! Mais cette brusquerie de la mort n'a pas été telle, que la religion ne soit venue s'asseoir en consolatrice à son chevet. Écrivain chrétien, M. Daniel Bernard est mort en chrétien : c'est un allègement, sinon une consolation pour ceux qui lui survivent et qui l'aimaient. La mort est *le testament de la vie :* une telle mort couronne dignement une carrière qui aurait pu être plus longue et plus fleurie de succès, mais non plus droite et plus digne.

Ch. Legrand.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il a été donné à la république de célébrer encore une fois sa grande fête « nationale », mais déjà se manifestent les symptômes de lassitude et d'ennui. Cette fête, instituée d'hier, commence à s'user. L'enthousiasme s'en va avec l'habitude. Quatre ans ont suffi pour ôter à l'anniversaire du 14 juillet son éclat et son animation. Les décors de la fête se renouvellent, pour l'agrément de la multitude, avec toute la prodigalité d'un gouvernement qui ne compte pas pour plaire au peuple, mais ce gouvernement en est pour ses frais d'amuseur public. La joie ne répond pas à la dépense; la nation s'abstient de plus en plus de prendre part à une fête inventée pour les besoins de la cause républicaine et qui ne rappelle que les tristes préludes d'une époque à jamais néfaste.

Chaque année on sent mieux l'impudence de ces maîtres qui, dans l'enivrement de leur triomphe, ont été choisir pour jour de fête nationale une date de guerre civile. M. le duc de la Rochefoucauld Bisaccia a bien exprimé le sentiment de la partie honnête et sage du pays, lorsqu'à la face du ministère et de la majorité, il a qualifié cette prétendue fête nationale de fête de l'assassinat. La république n'a pas encore assez perverti le sens moral et jamais elle ne le pervertira assez pour que la France conservatrice consente à faire sa fête de cette hideuse journée de la prise de la Bastille, marquée par la trahison, la lâcheté et le meurtre. La solennité républicaine, naguère inaugurée au milieu du plus brillant appareil de l'allégresse publique, tombe d'elle même par l'abstention des honnêtes gens et la lassitude des autres. C'est la condamnation de cette fête de fatiguer ceux mêmes pour qui elle a été établie et de ne plus être qu'une orgie populaire. Elle vivra, quelques années encore, comme foire, grâce aux dépenses de la municipalité parisienne et aux licences carnavalesques de ce jour-là; mais comme fête nationale, elle est déjà finie.

N'est-il pas piquant d'avoir vu le gouvernement lui-même obligé de se tenir à l'écart d'une manifestation qui était, cette année, le fait important de la journée? Ni le chef de l'État, ni le président du Conseil des ministres, n'ont pu paraître à l'inauguration de la statue colossale de la République, sur la place du Château-d'Eau. Le Conseil municipal de Paris avait mis pour condition à la présence de l'un et de l'autre, qu'ils entendraient un discours de circonstance en faveur de l'autonomie de la capitale, que l'opportunisme officiel repousse, et de l'amnistie, que la majorité républicaine a refusé de voter. MM. Grévy et Ferry ont pensé qu'ils ne pourraient, sans inconvénient, se mêler à des manifestations aussi compromettantes pour l'autorité du gouvernement, et l'inauguration de la fameuse statue de la République a eu lieu sans eux. Mais n'ont-ils pas abaissé davantage le pouvoir en tolérant l'incartade du Conseil municipal? Qu'est-ce qu'un gouvernement à qui l'on pose des conditions et qui ne sait que se dérober, pour n'avoir pas à soutenir de lutte?

Ce n'est pas la statue de la République qui a été inaugurée le 14 juillet, c'est celle de la Commune. L'audace du Conseil municipal et la faiblesse du gouvernement ont fait cela. Présents ou absents, le chef de l'État et ses ministres devaient interdire toute revendication des prétendus droits de Paris. En s'abstenant simplement de paraître, ils ont laissé le champ libre aux démagogues qui, sous le nom d'autonomie communale, poursuivent le rétablissement de la Commune insurrectionnelle de 1871. C'était un grand acte de faiblesse, et le gouvernement l'a poussé jusqu'à la complaisance, en permettant à son représentant, le préfet de la Seine, d'assister à une cérémonie d'où il avait été lui-même exclu et de répondre à des discours qu'il eût été de son devoir d'interdire. Le Conseil municipal a pris par là une nouvelle importance. Son installation à l'Hôtel de ville et l'inauguration de la statue de la République à laquelle il a présidé, sont deux faits qui marquent l'acheminement fatal de la république vers la Commune.

La revue de l'armée de Paris a été pour M. Grévy et ses ministres la seule occasion de paraître officiellement dans cette journée du 14 juillet. C'est devant eux que les troupes ont défilé avec un ordre et une précision de mouvements qui font honneur à leur instruction, mais qu'il ne faudrait pas prendre pour un signe certain de discipline et d'esprit militaire. On s'est toujours trop attaché à

ces parades auxquelles se complaît le vieux chauvinisme français. Il eût suffi au chef de l'État de constater la bonne tenue des troupes, sans ajouter au témoignage de sa satisfaction des expressions exagérées peu en rapport avec l'importance réelle d'un simple défilé. M. le général Thibaudin ne s'est pas contenté de ces éloges excessifs. Par la manière dont il est entré au Ministère de la guerre, où le maintient la faveur des radicaux, M. Thibaudin appartient moins à l'armée qu'au parti républicain. Malgré l'abstention du gouvernement à l'inauguration de la statue de la République, le ministre de la guerre s'est cru obligé de s'y faire représenter par deux aides de camp qui ont pris place dans le cortège. On lui a su gré de cette attention; mais son ordre du jour à l'armée, à la suite de la revue, lui a mérité les éloges unanimes de la presse radicale. Quel titre, en effet, pour un ministre de la guerre, que d'avoir affirmé publiquement « le dévouement » de l'armée pour la république, « qui est l'honneur du pays, son espoir et sa sauvegarde! » En voilà un que les disgrâces ministérielles et les péripéties parlementaires ne sauraient plus atteindre après cela.

Aussi, dans les diverses rumeurs de crise ministérielle qui recommencent à courir, n'est-il pas question de M. Thibaudin. On parle de la retraite de M. Tirard, du départ de M. Martin Feuillée, de la démission de M. Challemel-Lacour. Ces messieurs, pour des raisons différentes, en auraient assez de leurs portefeuilles. M. Tirard, pourvu récemment d'un siège d'inamovible au Sénat, passerait des ennuis du déficit budgétaire aux douceurs de ce viager; M. Martin Feuillée échangerait le poste précaire de ministre de la justice pour un siège immuable de premier président à Rennes; enfin M. Challemel-Lacour préférerait décidément les loisirs et les profits de la diplomatie à l'étranger aux responsabilités immédiates du Tonkin et du Madagascar. On parle naturellement de leurs successeurs, des combinaisons s'élaborent à l'Elysée et dans les couloirs des Chambres. M. Wilson intrigue, M. Ferry se démène. « Monsieur gendre » du président de la république aspire aux plus hauts honneurs, le ministre de l'article 7 se cramponne au pouvoir. Au milieu de ces compétitions de rivaux, de ces combinaisons de cabinet, M. Thibaudin paraît inébranlable à son poste; il a la confiance de l'Élysée, la faveur de la majorité. Il sera du nouveau ministère, s'il y en a un nouveau.

Une crise ministérielle qui surviendrait en ce moment n'aurait

vraiment pas d'autre raison que des motifs de convenance personnelle de la part des membres du cabinet. La gauche, pressée de quitter Paris, tant pour les élections aux conseils généraux que pour son repos, ne désire pas se créer de difficultés avant les vacances. L'apathique président de la république serait contrarié d'avoir à retarder son départ pour présider, comme l'an passé, à une reconstitution de cabinet. Il n'y a plus à craindre l'écueil des conventions avec les compagnies de chemins de fer. Sauf quelques intraitables de l'extrême gauche et quelques adversaires intéressés du cabinet, la majorité se montre très complaisante pour les projets du ministre des finances. Il y allait d'ailleurs de l'intérêt de la république et du crédit électoral de la gauche. M. Tirard n'a-t-il pas déclaré que si la Chambre ne votait pas les conventions, c'était l'effondrement

si bien l'effondrement de la situation politique des députés le moins que l'effondrement des finances de la république? Pour en lui permettant les conventions le tirent momentanément d'embarras des grands travaux publics, le budget et de remplir le programme elles assurent la réalisation de M. de Freycinet; pour la gauche, pagnies, de leur côté, trouvent dans les élections électorales. Les com-leur sont assurés une compensation aux avantages nouveaux qui qu'elles lui imposent pour quelques années. Il a que le public qui n'y gagnera rien. Il continuera, comme par le passé, à acquitter envers l'Etat l'impôt de la grande vitesse, il devra rendre à la prochaine génération l'abaissement des tarifs de transport.

Le temps manquera peut-être avant les vacances parlementaires pour que le projet de loi sur les conventions avec les compagnies de chemins de fer soit présenté au Sénat. Le gouvernement se tient pour tellement assuré de l'adhésion de la Chambre haute qu'il passera outre à cet inconvénient et préparera le budget extraordinaire, comme si le vote était acquis. Le Sénat est trop habitué aux manques d'égards pour s'en trouver blessé; à la rigueur on lui accorderait quelques heures, au dernier moment, pour discuter et approuver les conventions. Et maintenant on attend qu'il vote le projet dit de réforme judiciaire, pour en finir au plus vite avec ces deux importantes questions du régime de la magistrature et de celui des chemins de fer. On l'accuse déjà de lenteur, on se plaint que les membres indépendants du centre gauche et ceux de la droite fassent, suivant un nouveau mot de la langue parlementaire, de

'obstructionisme, parce qu'ils se permettent de discuter avec quelque soin l'important projet qui leur est soumis.

A vrai dire, la discussion tourne à la confusion du projet de loi t de ses auteurs. Cette prétendue loi de réforme judiciaire se nontre ce qu'elle est, une œuvre de passion et de convoitise, une oi de désorganisation. La faction dominante qui tient tout, l'administration, les finances, l'armée, ne se croit pas encore assez maîresse, parce qu'elle n'a pas la justice sous la main. L'inamovibilité qui assure la dignité des magistrats et l'indépendance des jugenents est pour le parti républicain le dernier obstacle à la dominaion. Il est vrai qu'avec une magistrature de son choix, elle cesserait l'être importune. Le projet de loi soumis aux Chambres par le ninistère Ferry obvie à cet inconvénient en suspendant provisoirenent l'inamovibilité, pour donner le temps au gouvernement de hoisir ses hommes, et en réduisant le nombre des tribunaux et des nagistrats, pour lui permettre d'opérer une large épuration. La combinaison est habile; mais le projet n'en paraît que plus odieux. Le Sénat, tout dévoué qu'il soit en majorité aux idées républicaines, ne le vote qu'avec répugnance. La prétendue réforme se heurte à a fois à l'estime où le pays tient la magistrature et à l'intérêt des usticiables. La suspension de l'inamovibilité est une injure pour es magistrats à qui l'on ne peut reprocher que de n'avoir pas ubordonné la justice à la politique; elle dit trop que la république ne veut que d'une magistrature servile qui rend des services et non pas des arrêts. Le Sénat le sent bien, il n'ignore pas non plus que quelque effort qui ait été fait pour entraîner l'opinion, le pays n'a amais témoigné de son ardeur pour cette soi-disant réforme judiciaire qu'on lui présente comme le plus grand bienfait de la république. « Le pays, en effet, disait justement un des adversaires du projet, ne partage à aucun degré les colères des républicains contre a magistrature. Il sait d'une façon générale que les magistrats français sont des hommes remplis de savoir et de désintéressement, qui rendent honnêtement une justice un peu lente, un peu coûteuse, — non par leur faute, car ils se contentent d'appointements qui semblent dérisoires lorsqu'on les compare à l'importance de leurs fonctions, — des hommes simples, modestes, d'une vie privée absolument exemplaire et inattaquable. Pourquoi veut-on que le pays se passionne à propos d'une réforme qui aurait pour effet de remplacer ces fonctionnaires si méritants par des intrigants, par

des coureurs de places dont l'honorabilité et le désintéressement lui seraient suspects à bon droit? »

Quant à la réduction du nombre des tribunaux, elle ne peut que préjudicier à la bonne administration de la justice. Le projet de loi supprime ceux qui jugent moins de cent cinquante affaires par an. C'est une idée absurde de faire dépendre l'existence des tribunaux du nombre de procès qu'ils jugent. Parce qu'une contrée a moins de litiges qu'une autre, doit-elle être pour cela privée de juges? Mais que deviennent les intérêts des justiciables lesquels, pour être plus rares dans ce pays-ci que dans celui-là, n'en ont pas moins autant de droit que leurs voisins à se faire rendre justice? Que devient l'égalité devant la loi, avec cette difficulté pour les uns et cette commodité pour les autres de faire régler leurs différends? Loin de réduire les tribunaux, il faudrait au contraire les multiplier, afin que partout, le citoyen puisse trouver facilement un juge et que la justice se rende plus vite. La suppression des tribunaux que le projet de loi ne trouve pas suffisamment occupés porterait un préjudice direct au commerce, à l'industrie, il ralentirait le mouvement des affaires dans une quantité de petits centres. D'ailleurs, ces petits tribunaux, loin d'être des écoles d'oisiveté, comme l'ont prétendu les partisans du projet, sont d'utiles noviciats pour la magistrature. C'est là que se forment par la pratique et par l'étude les juges les plus dignes d'occuper ensuite les sièges plus importants.

Cette loi de haine et de parti, la discussion engagée devant le Sénat montre avec quelle légèreté et quelle ignorance elle a été conçue. Par exemple, un des articles du projet réduit plusieurs cours d'appel à une seule chambre, sans égard pour la législation générale qui exige ou suppose, en certaines affaires, la réunion de deux chambres. Un autre article restreint tellement le nombre des conseillers qu'avec les nécessités du service et les autres causes d'absence, il ne se trouverait même plus, dans beaucoup de cas, le chiffre réglementaire de juges pour prononcer l'arrêt. Il y a aussi d'incroyables incohérences. Tandis qu'une des dispositions du projet de loi établit l'unification de traitement pour les membres des cours d'appel et supprime les classes, une autre établit quatre classes pour les tribunaux d'arrondissement, par la raison que la vie est plus chère dans les grandes villes que dans les petites. L'avancement est supprimé pour les cours et maintenu pour les

ibunaux. Il n'est que trop clair que la loi pompeusement intitulée i de réforme judiciaire n'a été faite que pour l'article 15, qui ispend l'inamovibilité et permet au gouvernement de révoquer ı grand nombre de magistrats, et c'est pour cela qu'elle a été si al faite. Au lieu d'aller droit au but, les auteurs du projet de loi osant afficher nettement leur intention, en ont été réduits à endre des détours, à imaginer des combinaisons dans lesquelles se sont perdus eux-mêmes. Leur loi ne se tient pas : elle n'a pu sister à un examen sérieux; elle sortira du Sénat, si tant est que lui-ci en adopte la disposition principale, toute disloquée et onne à remettre sur le chantier. Le temps manquera pour recomencer la besogne législative ; les vacances viendront à point sauver, our un peu de temps encore, la magistrature. Il se peut aussi ıe la raison l'emporte sur l'esprit de parti auprès de certains embres de la gauche et qu'une majorité se retrouve au Sénat pour jeter l'article 15. C'en serait fini alors de cette odieuse loi qui ait disparaître la dernière garantie qui reste aux honnêtes gens ntre les excès et les injustices des républicains.

Il est bon de pouvoir se détourner de la vue des iniquités et des ntes du régime républicain pour se reposer dans la perspective un gouvernement meilleur. Il y a quinze jours tout espoir semblait rdu pour M. le comte de Chambord. Avec cet excellent prince lait disparaître l'idéal de la royauté chrétienne après lequel tant consciences aspirent. C'en eût été fait de la restauration de rdre chrétien dans ce pays, livré depuis un siècle aux erreurs et x funestes expériences de la Révolution. Aujourd'hui les nouvelles Frosdhorff sont meilleures. L'espérance est revenue, et à la crainte perdre un si bon roi a succédé un désir plus ardent de le posder sur le trône. Il semble que les prières de la France chrétienne ent été exaucées, quoiqu'une grande partie de la population soit, las ! si peu digne du miracle de salut que l'on demandait à Dieu. ı piété ne s'est pas ralentie. Sur tous les points du territoire on double de ferveur pour obtenir la guérison de celui dont le règne commencerait pour la France les jours heureux et ferait luire pour Église une ère nouvelle de paix et de tranquillité.

De même que la maladie du comte de Chambord a eu pour fet d'exciter autour de la personne d'un prince aussi admirable plus vives sympathies, de même la visite des princes d'Orléans Frosdhorf aura pour résultat de rapprocher du chef de la Maison

de France ceux dont tout le royalisme se bornait jusqu'ici à déclarer M. le comte de Chambord impossible et à attendre le jour de son successeur, le comte de Paris. Les partisans eux-mêmes de la monarchie constitutionnelle commencent à comprendre que l'auguste exilé de Frosdhorf pourrait bien être l'homme de la situation ; car la république à laquelle M. le comte de Paris aurait à succéder immédiatement, a commis des fautes et accompli des destructions que la monarchie parlementaire et libérale serait impuissante à réparer. Il n'y aura pas de restauration sans un règne des principes, et ces principes de tout ordre social et politique, c'est le chef de la Maison de France qui seul les représente. Lui seul a l'autorité et la force nécessaires pour reconstituer la société sur ses bases naturelles, lui seul peut mettre fin à la Révolution. Après lui, M. le comte de Paris trouverait la route toute tracée, et il n'aurait plus qu'à s'inspirer des exemples et à suivre les traditions de son prédécesseur pour continuer le règne bienfaisant et réparateur du petit fils d'Henri IV.

Jadis l'opportunisme, au temps où M. Gambetta exerçait souverainement le pouvoir, avait fait de l'alliance avec l'Angleterre le pivot de la politique extérieure de la république. Depuis, bien des mécomptes sont survenus. L'Angleterre n'a pas vu de bon œil la république se lancer dans des entreprises qui avaient pour but l'extension du domaine colonial de la France. On a pu craindre même que les projets de conquête lointaine, dans lesquels le gouvernement semblait chercher un dérivatif aux événements intérieurs, ne rencontrassent dans cette ancienne alliée un adversaire résolu. L'exclusivisme anglais ne nous a pas pardonné l'expédition de la Tunisie, et s'il n'eût trouvé dans l'occupation de l'Égypte une compensation immédiate, l'organisation de notre conquête tunisienne eût soulevé de sa part bien des difficultés. L'affaire du Tonkin n'a pas agréé davantage à nos voisins. A peine l'émotion provoquée par nos visées belliqueuses sur l'Annam était-elle un peu apaisée, qu'un autre incident venait exciter les susceptibilités de l'amour-propre britannique et augmenter l'irritation contre notre politique coloniale accentuée davantage par notre intervention armée à Madagascar.

Il semble que le gouvernement anglais ait été pressé de donner satisfaction à l'opinion ; car on ne concevrait pas autrement que, sur la foi de renseignements d'origine douteuse, M. Gladstone se soit fait en pleine Chambre des communes l'écho des accusations por-

es contre l'amiral Pierre, à propos du bombardement de Tamatave. ait-il vraisemblable cependant que l'amiral Pierre, auquel le gou- rnement avait donné pour instructions « d'éviter autant que pos- le d'éveiller les susceptibilités de l'Angleterre » et d'entretenir relations les plus courtoises avec le commandant en chef de la vision navale britannique, » était-il vraisemblable qu'il eût fait rêter le secrétaire du consulat anglais à Tamatave? M. Gladstone pas craint, au milieu de l'effervescence de l'opinion anglaise, de nner du crédit à des informations dépourvues de tout caractère uthenticité, comme s'il avait cherché l'occasion d'intervenir dans question de Madagascar et de créér un conflit qui n'eût que trop pelé la fameuse affaire Pritchard. De son côté, M. Challemel- cour, interrogé à la Chambre des députés sur cet incident, s'est p pressé d'aller au devant des réclamations du cabinet de ndres, en déclarant que le gouvernement français n'hésiterait pas rapper l'amiral Pierre au cas où il se serait produit « quelque eur » quelque « malentendu dans lequel la passion eût joué son e. » Est-ce à un ministre, au représentant d'une nation à tenir langage aussi humble, aussi mortifiant, et à n'opposer aux ertions arrogantes d'un gouvernement ombrageux, que de plates uses consistant à dire que les nouvelles communiquées à la ambre des communes par M. Gladstone « devaient reposer sur elque méprise ou contenir, du moins, une grande part d'exagéra- n. » Un ministre jaloux de la dignité nationale se fût contenté de e que si le commandant de la flotte française en avait agi comme prétendaient les dépêches reçues de Zanzibar par le *Foreigh- fice*, c'est que les agents anglais de Tamatave avaient eu de ves torts à son égard. Les explications du brave amiral Pierre ne deront pas, sans doute, à éclaircir un incident où l'on voit percer antagonisme d'intérêts avec la France que la presse anglaise ne fait pas faute d'afficher.

L'hostilité britannique s'est fait jour d'une manière plus sensible core à propos du second canal de Suez, dont M. de Lesseps a repris le percement. M. Gladstone a dû céder de nouveau à la ession de l'opinion. Une convention avait été conclue avec la npagnie du canal, qui assurait l'exécution du projet. Devant la ambre des communes, M. Gladstone l'a abandonnée, sans égard ur les engagements pris et avec l'unique souci de sauvegarder sa uation ministérielle compromise dans cette affaire. Il est vrai que

le premier ministre s'est répandu en protestations de bon vouloir et d'amitié à notre égard. Peut-être était-il sincère en affirmant que l'Angleterre n'avait nullement l'intention de confisquer à son profit l'œuvre de M. de Lesseps, et en reconnaissant une fois de plus le monopole de la compagnie. Il avait alors, comme représentant du gouvernement, à user de son autorité pour faire ratifier les engagements pris par lui, malgré l'opposition que le projet d'un second canal parallèle avait suscitée dans le public anglais. Le *Times* se félicite de ce que l'opposition manifestée en Angleterre a préservé le pays, sans le troubler un seul instant, d'un danger imminent, car, dit-il, un conflit parlementaire eût certainement amené une crise ministérielle. Il eût été plus digne de M. Gladstone, plus honorable pour la foi anglaise, que le ministre sacrifiât son portefeuille à la parole donnée. Avec tout cela, de l'alliance anglaise qui était le fond de la politique opportuniste, il ne reste que les belles déclarations d'un ministre qui ne sait même pas tenir ses engagements. C'est peu pour la république, si isolée aujourd'hui en Europe.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

6 *Juillet.* — Sa Sainteté Léon XIII adresse le bref suivant à la Fédération s cercles catholiques et des associations conservatrices de Belgique :

« L'adresse que vous Nous avez envoyée à l'occasion de votre nombreuse solennelle assemblée, tenue, au mois d'avril dernier, à Audemarde, Nous été très agréable Assurément, chers fils, il était digne de vos éminentes ualités d'affermir, par de solides liens, l'union si belle de vos cœurs, de nimer à propos votre zèle, d'assurer votre constance dans ce rude combat u vous défendez intrépidement la cause de l'Église et de la religion.

« Les enfants de ce siècle, vous le savez et vous le déplorez avec raison, nploient contre l'Église leurs forces et leurs armes avec un acharnement une haine que rien ne ralentit; il faut donc travailler uniquement comme ous le faites, afin que les enfants de Dieu montrent dans la défense une rdeur égale à celle de l'attaque. C'est pourquoi Nous désirons vivement, hers fils, qu'une ferme et inébranlable confiance dans vos œuvres et dans os travaux vous anime, avec la pensée que toujours vous attend et vous st préparé le secours de ce Dieu tout-puissant qui commande aux flots de mer, qui sait tirer le bien du mal et qui a promis d'être avec nous jusqu'à consommation des siècles.

« Pour Nous, chers Fils, heureux des excellents sentiments que vous Nous xprimez, Nous les accueillons avec amour, Nous entourons de Notre bienveillance et de Notre paternelle sollicitude votre fédération et vos pieux esseins, et soyez bien persuadés que Notre appui cordial ne manquera jamais ni à votre zèle ni à vos travaux. »

7. — Le Sénat continue la discussion de la proposition de loi relative aux nfants abandonnés.

La Chambre reprend l'examen de la loi municipale.

8. — Les archevêques et évêques d'Irlande, réunis à Dublin, en assemblée énérale, adoptent une série de très importantes résolutions, par lesquelles ls blâment avec une grande énergie, comme imprudent, comme impolitique, comme de nature à engendrer la désaffection dans les rangs de la race irlandaise, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, le plan d'une émigration subventionnée par l'État.

Ils accusent le gouvernement d'être le véritable auteur de l'excessive population des districts les plus pauvres du pays, et, comme remède au

mal, ils proposent, au lieu de l'émigration en Amérique, d'encourager la *migration* dans les parties de l'île qui offrent encore des champs immenses à l'activité des agriculteurs. Ils sont également d'accord sur ce point : que les dernières mesures agraires votées par les deux Chambres n'ont procuré aucun avantage réel aux classes souffrantes.

9. — Le comte de Paris, le duc de Nemours et le duc d'Alençon font visite au comte de Chambord.

L'entrevue, quoique très courte, est très cordiale.

Par décret de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, une partie du vicariat apostolique du Bénin (Afrique) est détachée de ce vicariat et érigée en préfecture apostolique spéciale, sous le nom de Dahomey. — Cette nouvelle préfecture est limitée, à l'est, par la rivière qui a sa source dans le grand lac de Nokohué et, à l'ouest, par le fleuve de Volta.

Le nouveau préfet apostolique de Dahomey est le R. P. Ernest-Marie Ménager, de la Société des missionnaires d'Afrique, dont la maison mère est à Lyon.

10. — Décret présidentiel instituant une nouvelle décoration, dénommée du *Mérite agricole* et destinée aux agriculteurs.

Le Sénat, par 171 voix contre 76, adopte le projet de loi relatif à la protection des enfants abandonnés.

A la Chambre des députés, discussion de l'interpellation relative au Tonkin. M. Gravet dit qu'il ne veut pas rabaisser le débat à une querelle de parti. Il ne veut s'occuper que des intérêts du pays. Mais il faut que la lumière se fasse sur cette grave question avant les vacances. L'orateur reconnaît que le cabinet actuel n'est pas responsable de la catastrophe d'Hanoï. Mais il faut que le gouvernement sache dans quelle mesure on veut l'engager. M. Challemel-Lacour essaie d'expliquer le but que nous poursuivons au Tonkin. Il se sert du mot de protectorat, mais il enveloppe sa pensée de voiles et de réticences qui nous laissent aussi peu renseignés qu'auparavant sur nos relations avec l'Annam et avec la Chine.

La séance est marquée par des incidents tumultueux et notamment par l'application à M. Paul de Cassagnac de la censure avec exclusion temporaire.

11. — Mort subite de Mgr Lamazou, évêque de Limoges, nommée depuis peu à l'évêché d'Amiens.

Une délégation de l'association de l'industrie française est reçue par M. le ministre des travaux publics et lui demande d'user de son influence auprès des Compagnies de chemins de fer, afin qu'elles réservent, dans la limite du possible, à l'industrie nationale les commandes que va nécessiter l'exécution des voies nouvelles. En même temps la délégation exprime le désir de voir le Parlement voter le plus tôt possible les conventions qui, en permettant de développer le réseau des chemins de fer, aideront puissamment le travail national dans sa lutte avec l'étranger.

12. — Une entente s'établit entre le gouvernement anglais et la Compagnie du canal de Suez. Il en résulte une convention dont les principales clauses sont : construction d'un second canal autant que possible parallèle au canal actuel et des réductions de tarifs.

13. — Le Sénat discute le projet de loi relatif à l'artillerie de forteresse. M. le général Billot présente un contre-projet. Par 385 voix contre 111, la Chambre des députés décide, conformément à la demande du gouvernement, que les conventions avec les chemins de fer seront inscrites à l'ordre du jour de lundi prochain.

Le bureau du conseil municipal de Paris refuse d'apporter aucune modification au discours que M. Mathé, son président, doit prononcer à l'inauguration de la statue de la République. En présence de ce refus, M. Ferry, au nom du gouvernement, déclare qu'il n'assistera pas à cette fête républicaine.

Discussion à la Chambre de la demande d'amnistie présentée par l'extrême gauche. Après une discussion orageuse, où les haines des *frères ennemis* s'affichent avec plus d'éclat que jamais, une majorité de 200 voix refuse de réhabiliter les condamnés socialistes.

Le nouveau ministre de la République de Saint-Domingue auprès du Saint Siège est reçu en audience particulière par le Souverain Pontife, et présente, avec les formalités d'usage, les lettres qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Saint-Siège.

14. — La troisième République célèbre aujourd'hui la fête qu'on ose appeler *nationale;* c'est, on le sait, l'anniversaire de la prise de la Bastille et de l'assassinat des quelques invalides qui défendaient cette forteresse. En dépit des oripeaux, des pétards et des lampions, on constate que l'enthousiasme populaire a baissé cette année sur toute la ligne. Les badauds parisiens commencent à sa lasser.

Des nouvelles de Tamatave mandent que l'amiral Pierre a repoussé deux attaques de nuit et infligé de nombreuses pertes aux Hovas.

Signature d'un traité de commerce et de navigation entre l'Allemagne et l'Espagne.

15. — Un grand nombre de messes sont célébrées à Paris et dans les départements, à l'occasion de la Saint-Henri, pour demander à Dieu le retour à la santé de M. le comte de Chambord.

Ouverture du *triduum* solennel pour le jubilé de Notre-Dame de Lourdes. Un nombreux concours de fidèles, accourus de tous les points de l'Europe, assistent à cette imposante manifestation chrétienne. On remarque notamment les pèlerins italiens conduits par l'archevêque de Cagliari, les évêques d'Arcano, de Vintimille et d'Arcoli, et les évêques titulaires de Gallipoli et d'Europus.

Sont également présents NN. SS. les Archevêques de Reims, d'Albi et d'Auch, les évêques de Tarbes, d'Agen, d'Aire, de Carcassonne, de Nîmes, d'Oran et de Richemond (Etats-Unis).

Les archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Tarragone (Espagne) adressent aux fidèles et aux prêtres de leurs diocèses une lettre collective les conviant expressément à se soumettre aux prescriptions de l'encyclique *Cum multa*, encyclique dont l'opportunité ne peut être mieux constatée que par l'état actuel des esprits en Espagne.

16. — Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse la belle lettre suivante à l'occasion du titre de

patron spécial des associations de charité, accordé par le Saint-Siège à saint Vincent de Paul :

« Nos très chers Frères,

« Vous n'avez pas oublié le pieux empressement avec lequel les membres des *Conférences* de Saint-Vincent de Paul ont célébré, au mois de mai dernier, le cinquantième anniversaire de leur fondation. On peut dire que cette fête s'est étendue au monde entier, puisque les Conférences, dont le nombre dépasse aujourd'hui quatre mille, sont établies dans toutes les parties de l'univers; mais il convenait qu'elle fût célébrée dans notre capitale avec plus d'éclat et une plus grande solennité. N'est-ce pas à Paris que se réunissaient, pour la première fois, en 1833, les huit jeunes hommes à qui Dieu donna l'inspiration de commencer l'Œuvre sainte? C'est dans notre ville que siège le conseil central de cette grande association. Aussi les délégués des Conférences sont-ils accourus non seulement des diverses villes de France, mais des différents pays de l'Europe et même des autres parties du monde, pour resserrer les liens de leur union fraternelle. Ils sont allés prier ensemble au sanctuaire du Sacré-Cœur, sur la colline de Montmartre, bien convaincus que c'est dans le Cœur adorable de Jésus-Christ que naissent et se retrempent tous les dévouements. La grande nef de Notre-Dame les a vus se réunir tous ensemble pour se mettre sous la protection de la très sainte Vierge. Ils y ont entendu la voix d'un éloquent religieux racontant les bénédictions que Dieu a répandues sur leur société durant les cinquante années de son existence, et se faisant l'interprète de leurs actions de grâces envers Celui de qui découlent tous les dons parfaits. Ils sont allés prier au tombeau de saint Vincent de Paul, qu'ils prirent dès l'origine pour protecteur et pour modèle. Devant l'autel où reposent ses reliques, ils ont demandé à Dieu, avec ferveur, de répandre de plus en plus, en ces temps d'indifférence et d'égoïsme, l'esprit de foi et de charité de ce saint prêtre, avec sa merveilleuse fécondité pour produire de nouvelles et saintes œuvres.

« Il a semblé au pieux supérieur des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité que tant de grâces obtenues par l'intercession de ce grand saint et le besoin plus pressant que jamais de sa protection nous invitaient à solliciter du Saint Siège un nouvel honneur, qui s'ajouterait aux hommages dont nous entourons sa mémoire. Nous avons accueilli avec empressement cette pieuse pensée et l'avons communiquée à nos vénérables collègues les évêques des églises de France. Ils ont été unanimes pour exprimer au Souverain Pontife le désir de voir saint Vincent déclaré solennellement patron de toutes nos associations de charité.

« Ce n'était point là une chose nouvelle et inusitée dans l'Église. Tout récemment, Léon XIII a proclamé saint Thomas d'Aquin patron des universités et des écoles catholiques. Avant lui, le pape Benoit XIII avait donné saint Louis de Gonzague pour protecteur spécial à la jeunesse studieuse.

« Le Saint Père a reçu avec la plus grande bienveillance les vœux des évêques. Saint Vincent de Paul a été déclaré, par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, patron de toutes les associations charitables créées par son action ou inspirées par son esprit dans toutes les régions du terri-

toire français. Cette décision pontificale a été proclamée dans la forme d'un bref apostolique, donné sous l'anneau du Pêcheur, le 22 juin dernier.

« En lisant le bref apostolique, l'âme s'élève spontanément vers le ciel et s'écrie avec le roi-prophète : « Que Dieu est admirable dans ses saints! » *Mirabilis Deus in sanctis suis!* C'est, en effet, par l'influence de leur esprit et de leurs exemples que la Providence divine maintient dans les sociétés humaines les vertus qui les empêchent de se corrompre et de se perdre.

« Deux cent vingt-trois ans se sont écoulés depuis le jour où saint Vincent de Paul, octogénaire, s'endormait dans le Seigneur, en la maison de Saint-Lazare. Il a vécu dans un siècle qui fut un des plus grands siècles de notre histoire. Certes, il est bien loin de notre pensée de vouloir déprécier les gloires en tout genre dont s'honore cette époque privilégiée. Mais pendant que les noms illustres de ce temps restent l'objet d'une stérile admiration, l'humble prêtre que l'on appelait alors M. Vincent, est toujours vivant parmi nous par les œuvres de sa charité, par l'amour de ses disciples, par la nouvelle et immense famille des Conférences nées sous son patronage. C'est que les saints vivent de la vie de Dieu même, et la fécondité de cette vie divine ne cesse jamais de se manifester dans l'Eglise catholique.

« Deux traits distinctifs ont formé le caractère de saint Vincent de Paul : l'amour des pauvres et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou plutôt ces deux amours se confondaient dans l'âme de Vincent : il aimait Jésus-Christ dans les pauvres.

« Nous ne connaissons pas de plus bel éloge de la charité de notre saint que les simples paroles par lesquelles le bréviaire romain a résumé l'ensemble de sa vie et de ses œuvres : « Il n'y eut, nous dit l'Église dans son office, « aucun genre de misère auquel il ne vînt en aide en vrai père. Les chrétiens « esclaves chez les Turcs, les enfants trouvés, les jeunes gens débauchés, « les jeunes filles exposées à la séduction, les condamnés aux galères, les « étrangers, les malades, les ouvriers invalides, des mendiants innombrables « ont été pieusement assistés ou recueillis par lui dans des hospices qui « subsistent encore. Il a fondé de nombreuses sociétés pour rechercher et « soulager les misères, entre autres la célèbre association des dames qui « visitent les pauvres, et la société partout répandue sous le nom de Filles « de la Charité. »

« Tels sont les merveilleux bienfaits que notre pauvre humanité a reçus de ce saint prêtre et que l'Eglise énumère dans ces brèves paroles, qui ne sont point le langage de la flatterie, mais le témoignage rendu dans la vérité à l'un de ses plus admirables serviteurs. Vous y reconnaissez le cœur de saint Vincent de Paul, ce cœur qui a embrassé, à l'exemple du Sauveur, toutes les infirmités humaines. Vous y reconnaissez en même temps le caractère particulier de son zèle, cet esprit d'organisation qui sait réunir les bonnes volontés individuelles sous la forme de pieuses associations, et rendre ainsi les efforts de la charité plus efficaces et plus persévérants.

« L'Eglise ne se méprend pas sur le principe de vie qui anima toutes les œuvres du serviteur de Dieu, car le bréviaire ajoute ces paroles non moins remarquables : « Au milieu de tous ses travaux, Vincent, toujours uni à « Dieu, toujours semblable à lui-même, simple, droit, humble, méprisant les

« honneurs, les richesses, les plaisirs des sens, aimait à dire : que rien ne « pouvait lui plaire qu'en Jésus-Christ, qu'il s'efforçait d'imiter en toute « chose. »

« Voilà, N. T. C. F., le secret de la prodigieuse charité de saint Vincent : il a aimé Notre-Seigneur, il a aimé Celui qui a dit : *Venez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai.*

« Nous ajoutons : voilà le secret des bénédictions répandues sur les Conférences. Les jeunes gens qui les ont fondées étaient animés du même esprit : ils aimèrent les pauvres parce qu'ils aimaient Jésus-Christ, *l'auteur et le consommateur de notre foi.* En nous reportant par la pensée aux premiers temps de cette admirable institution, nous voyons ces excellents jeunes gens s'entretenir dans leurs réunions des misères et des souffrances de leur prochain, s'exhortant mutuellement à les soulager en s'inspirant de la doctrine et des exemples du Sauveur. Nous bénissons Dieu, qui a conservé dans le sein de l'institution charitable l'esprit de ses fondateurs. Elle prospérera tant qu'elle y sera fidèle.

« Chers associés des Conférences, ne séparez jamais ces deux saintes choses : l'amour de Jésus-Christ et l'amour des pauvres. Que la prière et les pieuses lectures, qui font partie du règlement de vos réunions, soient aussi une des habitudes de votre vie ordinaire. Qu'en vous voyant dans les diverses conditions où la Providence vous a placés en ce monde, on vous reconnaisse pour membres des Conférences à la fidélité avec laquelle vous remplissez noblement et simplement les devoirs de la vie chrétienne. Allez à vos pauvres avec la foi qui vénère en eux Jésus-Christ, allez avec votre charité douce et compatissante vers toutes les souffrances, pour les consoler, non seulement par des secours matériels, mais par l'affection fraternelle que les chrétiens se doivent les uns aux autres.

« Ces exhortations que nous adressons aux membres des Conférences, nous souhaitons qu'elles soient entendues par tous les chrétiens de notre diocèse. Souvenez-vous, N. T. C. F., que *la foi sans les œuvres est une foi morte*, qui ne sauve pas les âmes. Il faut aimer Dieu avant tout, c'est le premier commandement; mais le second, qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, est semblable au premier. Les pauvres, parmi nous, sont sans nombre, la souffrance est partout. Que ceux qui ont reçu les biens de la fortune, sachent retrancher ou du moins restreindre dans de justes limites ce qu'ils donnent trop largement au luxe, à la vanité, au plaisir; et qu'ils consacrent ce superflu, qui devrait être sacré, au soulagement de leurs frères, dépourvus des choses nécessaires à la vie. Alors nous pourrons dire avec confiance que nous sommes les fidèles disciples de Jésus-Christ et les vrais enfants de saint Vincent de Paul. »

17. — Clôture du *triduum* solennel à Notre-Dame de Lourdes par une fête splendide, Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Toulouse, délégué du Saint-Siège, pose la première pierre de l'Eglise du Saint-Rosaire, assisté de seize archevêques ou évêques. Huit cents prêtres et trente mille pèlerins sont présents. Mgr l'Archevêque d'Albi et Mgr l'Evêque de Nîmes prononcent de magnifiques discours. La fête se prolonge dans la nuit et se termine par

une ravissante illumination. Elle excite l'enthousiasme et la confiance dans toutes les âmes.

A la Chambre des députés a lieu la suite de la discussion des projets de lois relatifs aux conventions avec les compagnies des chemins de fer.

M. de Wadington est nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de M. Tissot, démissionnaire, pour cause de santé.

18. — Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris reçoit de Mgr l'Archevêque de Québec les lettres suivantes que nous sommes heureux de publier ici :

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

7 juin 1883.

A Son Eminence le Cardinal Guibert, archevêque de Paris.

« Eminence,

« Dans une réunion des Évêques de la province de Québec, tenue en mai dernier, il a été résolu que nous exprimerions à l'épiscopat français et par lui à tout le clergé et aux catholiques demeurés fidèles, dans notre ancienne mère patrie, nos sentiments de sympathie et d'admiration, au milieu de la cruelle persécution qui sévit en ce moment.

« Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, que Votre Eminence connaît, ayant entendu parler de notre projet, a voulu s'y associer avec tous ses suffragants.

« La signature de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, mon suffragant, manque, parce que ce prélat est actuellement à Rome; mais je suis certain qu'il aurait signé de tout son cœur.

« J'envoie cette lettre à Votre Eminence qui, mieux que personne, peut la faire connaître à tous ceux à qui elle s'adresse, par le moyen des journaux catholiques et des Semaines religieuses.

« Je prie Votre Eminence d'agréer l'expression de mon profond respect.

« † E. A., *archevêque de Québec.* »

A Leurs Eminences les Cardinaux, A nos Vénérables Frères les Archevêques et Evêques de la France.

Québec, 23 mai 1883.

« Eminences,

« Vénérables Frères,

« Fille de la France catholique, arrosée par les sueurs et fécondée par le sang de ses missionnaires, fortifiée par l'héroïsme de ses religieux et de ses religieuses, l'Eglise du Canada n'a oublié aucun des titres précieux qui l'attachent à vos nobles diocèses et elle suit avec une vive émotion les péripéties de la lutte dans laquelle il a plu au Seigneur de vous jeter durant ces dernières années. En union avec nos fidèles, nous avons, depuis longtemps, déposé aux pieds de Dieu les prières ardentes de notre piété filiale pour la France soumise à de si cruelles épreuves. Aujourd'hui, au nom de la famille française du Canada, nous venons vous offrir, avec notre sym-

pathie fraternelle, nos sentiments d'admiration et d'espérance. C'est un devoir que la reconnaissance nous impose, car, bien que séparés de la France depuis un siècle et un quart, nous n'avons oublié ni la langue de nos pères, ni leur foi, ni ce que nous devons à ces illustres évêques et à ces intrépides missionnaires qui ont arboré l'étendard de notre sainte religion sur les rives du Saint-Laurent.

« Aucune de vos douleurs ne nous échappe, aucune de vos craintes ne nous est étrangère. La guerre faite à l'âme des enfants, l'expulsion violente des religieux, les mille difficultés suscitées à votre zèle, l'acharnement des sectes contre le Christ et ses représentants, les outrages faits à l'image du Sauveur crucifié et à la divine Eucharistie....., sans compter ce qu'un sombre horizon laisse entrevoir de catastrophes, tout cela, nous l'avouons, nous afflige profondément comme catholiques et nous humilie comme membres de la famille française. Mais, d'un autre côté, quand nous voyons l'épiscopat, le clergé et les brebis restées fidèles, combattre courageusement le bon combat et ne reculer devant aucun sacrifice pour maintenir l'intégrité de la foi, nous sentons notre espérance se raviver et nous sommes fiers comme si votre gloire était la nôtre. Au fond de nos cœurs retentit ce cri du grand apôtre : *Ne nous attristons pas comme ceux qui n'ont point d'espérance :* de ce tombeau où les Pilates modernes veulent l'ensevelir, la France, la vraie France, la France chrétienne et catholique, sortira tôt ou tard avec une vie nouvelle. On a dit de l'ancienne France qu'elle avait été faite par ses évêques ; ils seront aussi les architectes dont la Providence se servira de nos jours pour accomplir ses adorables desseins.

Veuillez le croire, Eminences et Vénérables Frères : la joie du triomphe sera aussi grande sur les rives du Saint-Laurent que sur celles de la Seine et du Rhône, et nos cœurs reconnaissants loueront avec vous le Dieu qui éprouve, mais qui relève et fortifie en se jouant des ennemis de son Christ et de son Eglise.

« C'est dans ces sentiments que nous avons l'honneur de nous souscrire,

« De Vos Eminences et de Vos Grandeurs, les très dévoués serviteurs en Notre-Seigneur.

« † E. A., *Archev. de Québec.*
« † Jean, *Ev. de S.-G. de Rimouski.*
« † Edouard-Ch., *Ev. de Montréal.*
« † Antoine, *Ev. de Sherbrooke.*
« † L. Thomas, *Ev. d'Ottawa.*
« † L. J., *Ev. de S.-Hyacinthe.*
« † Dom., *Ev. de Chicoutini.*
« † N. Z., *Ev. de Cythère et Vic. apost. de Pontiac.*
« † Alexandre, *Arch. de S.-Boniface.*
« † Vital J., *Ev. de S.-Albert.*
« † Henri, *Ev. d'Anemour, vic. apost. d'Athabaska-Mackenzie.*
« † Louis J., *Ev. de Militopolis, v. ap. de la Colombie-Britannique.*
« † Isidore, *Ev. d'Arindel, Auxil. de Mgr d'Anemour.*
« † Paul, *Ev. de Marcopolis, coadj. de Mgr de Militopolis.*

Voici la réponse de Son Eminence :

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

A Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Paris, le 12 juillet 1883.

« Monseigneur,

« J'ai besoin de compter sur votre indulgence, car je suis bien en retard avec Votre Grandeur. Quand votre lettre, du 7 juin, m'est parvenue, avec l'adresse de sympathie de deux provinces ecclésiastiques du Canada, je traitais avec notre gouvernement une affaire des plus graves, qui ne me permit pas à ce moment de publier les documents si précieux et si honorables pour nous que je venais de recevoir.

« La question dont il s'agissait ayant été résolue depuis, je n'ai plus de raison de différer la publication des témoignages d'intérêt et d'affection que l'épiscopat canadien veut bien envoyer aux évêques de France. Ils seront reproduits un de ces jours dans la *Semaine Religieuse* du diocèse. Puissent vos paroles, si elles arrivent jusqu'à nos hommes d'État, leur inspirer des sentiments plus justes et plus bienveillants, en leur montrant avec quelle sévérité on juge dans les pays étrangers leurs procédés envers l'Église.

« Je ne saurais assez vous exprimer, Monseigneur, combien je suis touché et reconnaissant de la noble et généreuse démarche faite par nos frères du Canada, et je crois pouvoir me rendre ici l'interprète des mêmes sentiments que tous les évêques français éprouveront aussi vivement que moi, en lisant votre adresse dans les feuilles publiques.

« Nous sommes heureux, Monseigneur, de pouvoir, en réponse à vos fraternelles condoléances, vous exprimer nos sincères félicitations sur les admirables progrès et la grande prospérité de l'Eglise du Canada, qui apporte en ce moment tant de consolation au Saint-Siège. Nous vous demandons instamment de conserver toujours pour la France, votre mère patrie, l'intérêt et l'amour que vous lui avez témoignés jusqu'ici. Ne jugez pas avec trop de rigueur ses erreurs et ses fautes. Notre nation ne sera pas toujours ingrate envers la religion catholique, qui l'a formée à l'origine et qui a été l'instrument le plus actif de ses glorieuses destinées. Il y aura un jour chez elle un de ces heureux retours dont son histoire nous fournit plus d'un exemple.

« Pour nous, gardiens de la foi dans notre cher pays, en nous imposant la loi de rester étrangers aux partis politiques, nous défendrons avec persévérance les droits de la sainte Église. Nous nous inspirerons du zèle, du courage, de la charité dont furent animés les saints évêques qui portèrent la religion dans vos contrées et dont vous suivez si fidèlement les nobles traditions.

« Veuillez bien agréer, Monseigneur, et faire agréer aux évêques du Canada, avec l'expression de notre vive reconnaissance, l'hommage de notre affectueux et respectueux dévouement.

« † J. HIPP., cardinal GUIBERT, *archevêque de Paris.* »

20. — Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif à la formation d'une artillerie de forteresse. Le projet du gouvernement, soutenu par MM. Thibaudin, Farre, Labordère et de Freycinet, l'emporte sur le contre-projet du général Billot.

A la Chambre, suite du débat sur les conventions passées entre le gouvernement et les compagnies des chemins de fer.

21. — Le Sénat commence la discussion générale de la loi sur la réforme judiciaire. M. Buffet ouvre le feu, il adjure ses collègues de prendre l'avis des barreaux, qui sont, en pareille matière, les véritables interprètes de l'opinion. Le Sénat refuse de le comprendre. M. Jules Simon monte alors à la tribune, et démontre que la loi soumise au Sénat n'est pas une réforme mais un acte de vengeance. C'est une loi fatale au pays, fatale à l'honneur, une loi de colère qu'il faut anéantir, sans hésiter. M. Martin Feuillée essaie de répondre aux arguments de M. Jules Simon, dans un discours aussi pâle que filandreux. Les aveux cyniques du Garde des sceaux inspirent à M. Allou une énergique et concluante protestation. M. Jules Ferry, pour toute réponse, se lève et prévient le Sénat qu'il demande l'urgence sur le projet de loi. M. Lizot combat l'urgence, qui n'en est pas moins votée par 139 voix contre 127, c'est-à-dire avec une majorité de 12 voix, composées des voix des ministres Charles Brun, Challemel-Lacour, Tirard, des magistrats Jules Cazot, Dauphin, Eymard Duvernay, Griffe, Leblond, Malens, Ronjat. M. le duc de Broglie pose à M. le Ministre des affaires étrangères une question sur l'état de nos rapports diplomatiques avec l'empire d'Annam. La réponse de M. Challemel-Lacour ne nous apporte aucune lumière.

22. — Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, au sujet de la simultanéité des sessions des conseils d'arrondissements et des conseils généraux. Le ministre s'attache à prouver que cette simultanéité n'aura pas d'inconvénient sérieux.

Le gouvernement français envoie aux puissances étrangères les actes concernant l'introduction consulaire française en Tunisie, sans y joindre des propositions concernant l'abolition des capitulations dans le Beylicat. Ces propositions seront formulées par chaque État séparément.

23. — Le Sénat adopte à une très forte majorité, malgré la vive opposition de M. le Garde des sceaux, un amendement de M. Dauphin, aux termes duquel chaque chambre de cour d'appel comptera désormais huit membres au lieu de sept que portait le projet.

Les autorités chinoises interdisent toute exportation de bétail pour l'approvisionnement des troupes françaises au Tonkin. L'amiral français proteste contre cette mesure qui est contraire au traité conclu avec les puissances occidentales.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nous venons de lire un ouvrage dont le titre nous a vivement frappé, et que voici : UN MOT SUR LES VISIONS, RÉVÉLATIONS, PROPHÉTIES, par le R. P. Pierre Hav. Pouplard, de la Compagnie de Jésus.

Comme épigraphe, ce mot de l'apôtre évangéliste : « Gardez-vous de croire à tout esprit; mais examinez si les esprits sont de Dieu; car beaucoup de prophètes ont fait entrée dans le monde. » Mgr l'évêque de Langres, à qui le volume a été soumis avant l'impression, a daigné en rendre ce précieux témoignage : « ... J'applaudis à sa publication : il est si bien approprié aux besoins de notre époque! Je n'ai qu'un vœu à faire, c'est qu'il soit lu par un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles, qui retireront, j'en suis bien persuadé, bon profit des enseignements si solides qu'il contient. »

Ce haut suffrage nous dispense de dire nous-même tout le bien que nous pensons du livre du R. P. Pouplard. Cependant nous estimons que le lecteur serait loin d'en saisir toute la valeur et toute l'importance, s'il n'avait sous les yeux que les termes de ces éloges. Aussi, qu'on veuille bien lire ce passage de l'introduction :

« Si développée que soit notre étude, écrit l'auteur, ce n'est qu'UN MOT comparé aux volumineux ouvrages traitant le même sujet. Mais ce MOT, ou si l'on veut, ce résumé des enseignements fournis par les maîtres de la science mystique suffira, croyons-nous, pour atteindre le but que nous nous proposons.

« Les auteurs que nous avons principalement consultés sont, parmi les saints : saint Thomas d'Aquin, saint Jean de la Croix, saint Ignace de Loyola, saint Philippe de Néri, saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori et sainte Thérèse. Nommer ces sources, c'est en dire la valeur.

« Parmi les écrivains, qui font autorité en cette matière et qui nous ont particulièrement guidé, nous signalons Benoît XIV et Eusèbe Amort. Ce dernier, chanoine régulier de Latran, théologien de l'Eminentissime cardinal Lescari, fit imprimer à Venise, en 1750, son ouvrage *De revelationibus regulæ tutæ*, qui nous semble un des plus complets et des plus didactiques sur cette matière. Avec lui nous citerons souvent les PP. Dominique Gravina, Thomas Castaldo, Barthélemy Sybille, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le cardinal Bona, Jean Gerson et les Bollandistes.

« Nous nous appuierons également sur le témoignage des PP. Delrio, Suarez, Lancicius, Achille Gagliardi, Joseph Surin, etc., de la Compagnie de Jésus. Leurs études sur l'objet de notre travail et leur expérience dans les voies de la spiritualité doivent être prises en considération. Enfin nous devons indiquer, avec l'article publié par le P. Toulemont, sur les *Révélations privées* (1), plusieurs autres articles écrits de main de maître par le P. Jean de Bonniot, dans les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires par les PP. de la Compagnie de Jésus* (2). Ces pages sur l'*hallucination*, l'*extase*, le *mysticisme*, la *cause des apparitions*, demandent à être méditées par « les philosophes naturalistes médecins qui, faute de bien « connaître, lancent, à tout hasard, les accusations les plus injurieuses et « les plus gratuites contre ce que la religion a de plus délicat, de plus « pur, de plus sublime. » (P. de Bonniot.)

« Si donc cet opuscule a quelque valeur, c'est que nous pouvons dire, comme Eusèbe Amort l'affirmait de son livre, « qu'il est le résumé de la doctrine des meilleurs auteurs, et qu'ainsi les règles données par nous, avec eux et après eux, peuvent être suivies en toute sécurité, mais que s'en écarter est un vrai péril, pour ne pas dire un grand crime : *Sequi tutum transgredi nefas* (3). »

Puisé à ces sources, composé avec ces trésors, le livre du R. P. Pouplard a le double avantage d'être une étude nourrie et serrée, et en même temps un livre tout populaire, puisqu'il n'a qu'environ 180 pages et ne coûte que 1 fr.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de Mgr Bouange, évêque de Langres, au R. P. Pierre-Xav. Pouplard, de la Compagnie de Jésus. — Introduction.

Chapitre premier. — Danger d'accueillir trop facilement ce qui paraît merveilleux. — Avertissement de Notre-Seigneur. — Démonstration par les faits. — § I. Avertissement de Notre-Seigneur. — § II. Les saints à plus forte raison ceux qui ne le sont pas, sont exposés à l'illusion. — § III. Perversité de certains voyants et complicité satanique. — § IV. Illusion et action satanique.

Chapitre second. — Des révélation privées. — § I. Que faut-il entendre par révélations privées? — § II. Quelle est la valeur des révélations privées? — § III. Quelle faute commettrait le catholique qui ne croirait pas aux révélations privées approuvées par l'Eglise? — § IV. Quelle conduite tenir à l'égard des révélations non approuvées par l'Eglise? — V. Remarques importantes pour le discernement des Esprits. — § VI. Il faut tenir grandement compte de l'Etat physique et de la valeur morale des personnes favorisées de dons merveilleux. — § VII. Observation à propos des révélations faites par les femmes. — § VIII. Tertulien et une visionnaire.

(1) *Etudes religieuses :* année 1866, p. 45 et suiv.

(2) *Etudes religieuses :* décembre 1874, novembre 1877, mai et juillet 1878.

(3) Voici le passage entier d'Amort (præf. lib. cit., n. 7) : *Ex optimis auctoribus collegi regulas promiscuas easque in ordinem summarium digestas sic disposui, ut vel ex auctorum consensu unanimi, vel ex præstantiorum sententia haberentur canones constantes, quos sequi tutum transgredi nefas foret.*

II. Signes auxquels on peut reconnaître l'origine céleste des visions, révélations, prophéties. — Faut-il obéir à un directeur ordonnant de repousser avec des gestes de mépris une apparition sainte, c'est-à-dire qui se manifeste sous les traits de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge. — III. Ligne de conduite indiquée aux directeurs par les maîtres les plus autorisés. — IV. De la lecture des livres de visions, révélations, prophéties.

Chapitre troisième. — Application des règles données dans le chapitre précédent aux faveurs merveilleuses reçues par la bienheureuse Marguerite-Marie. — § I. Principaux signes de l'action divine. — § II. Remarques particulières sur les épreuves endurées par la bienheureuse Marguerite-Marie. — §. III. Les Epreuves de sainte Thérèse.

Chapitre quatrième. — Contre-épreuves. — Application des règles données dans le chapitre second, aux états extraordinaires de certains voyants modernes. — § I. Voyants et voyantes modernes. — § II. La prophétie dite d'Orval.

Appendice : I. de l'Extase. — Comment en parle la philosophie officielle, rationaliste, comment en parle un philosophe chrétien. — II. Lettre de Mgr L. Rossat, évêque de Verdun, sur la prophétie dite d'Orval. — III. Une prophétie très authentique.

1 volume in-12 de VI-177 pages. Prix 1 franc.

*
* *

Un ouvrage que nous recommandons également pour son actualité et pour la grave question qui en fait le sujet, c'est : LE RÉTABLISSEMENT DU MONOPOLE UNIVERSITAIRE. *Etude sur le Certificat d'aptitude pédagogique et les Grades*, par M. Jules Auffray, docteur en droit, ancien auditeur au conseil d'Etat.

M. Jules Auffray est l'un des deux auteurs des *Expulsés devant les tribunaux*, ouvrage dont nous avons rendu compte à son apparition (3e année, numéro 38). Son nouvel ouvrage est un docte commentaire, une discussion lucide et vivante du projet de loi sur l'enseignement secondaire libre voté déjà par la Chambre des députés le 2 juillet 1882, et qui va venir très prochainement en délibération devant le Sénat.

Ce nouveau projet de loi a pour auteur et pour patrons MM. Jules Ferry, Paul Bert et Gabriel Compayré, l'auteur d'un des fameux manuels condamnés par l'Index. C'est assez dire dans quel esprit il a été conçu et quel but il s'est proposé d'atteindre. Détruire dans ses bases libérales la loi de 1850, rendre presque impossible l'enseignement libre et l'asservir au pouvoir, telle est en effet l'économie de la nouvelle loi élaborée par les sectaires sus-nommés et leurs adeptes. Il reste encore une lueur d'espoir : c'est que le Sénat pourrait la rejeter. Il est certain qu'après avoir lu l'ouvrage de M. Jules Auffray, aucun membre de la haute assemblée ne voudrait sanctionner le vote de la Chambre, si du moins la cause de la liberté et de l'équité pouvait l'emporter sur le parti pris de la politique. Qu'on lise donc cet ouvrage : ceux qui ont besoin de lumière l'y trouveront dans les nombreux documents dont il est enrichi. Ceux qui sont hésitants dans leurs

résolutions s'y feront tout aussitôt une conviction par la justesse des aperçus et la noblesse des idées dont il prend la défense.

L'*Union* (feuilletion bibliographique du mois dernier) s'exprime ainsi au sujet du remarquable travail de M. Auffray :

« Sous le Directoire, on supprima la peine de mort contre les prêtres, mais on les déporta dans des conditions telles qu'ils devaient succomber. L'histoire ne s'y est pas trompée et a appelé ce système la *guillotine sèche*.

« On fait de même vis-à-vis de l'enseignement libre. On sait que l'exigence des grades est impossible à remplir; on va jusqu'à le confesser, non sans naïveté ou cynisme; on demande de lui plus que de l'enseignement public; c'est sa mort à brève échéance. Seulement on a maintenu au frontispice de la loi le mot *liberté*, se croyant à l'abri des reproches de la conscience publique. Celle-ci appellera de son vrai nom l'exigence des grades, c'est la *guillotine sèche* appliquée à l'enseignement libre.

« Voilà ce que démontre une étude vraiment remarquable, consacrée par un jeune et brillant avocat au *monopole universitaire*.

« M. Jules Auffray combat énergiquement les exigences de la loi votée le 12 juillet, qui impose les obligations nouvelles aux instituteurs de l'enfant.

« La loi de 1850 l'obligeait sagement à produire, d'une part, un diplôme de bachelier ou un brevet de capacité délivré par un jury spécial, et, d'autre part, un certificat de stage quinquennal dans l'instruction. La loi nouvelle supprime ces deux conditions; mais elle exige de lui le grade universitaire et un *certificat d'aptitude* délivré par un jury universitaire.

« La loi de 1850 le laissait libre dans le choix de son personnel. La loi nouvelle lui impose des auxiliaires pourvus d'un grade universitaire.

« L'auteur démontre avec fermeté dans la déduction, avec abondance dans les documents, que ces dispositions nouvelles étranglent l'enseignement libre, sont inutiles à l'intérêt des études, nuisibles à la recherche des méthodes nouvelles, et plus préjudiciables aux établissements laïques qu'aux établissements ecclésiastiques.

« Ce travail exclut toute irritation, toute forme acerbe; il prouve.

(*L'Union.*)

(*Feuilleton bibliographique du* 22 *mai* 1883.)

Brochure in-8° de 100 pages. Prix : 1 fr. 50.

Le Prêtre, pièce en cinq actes et six tableaux, TIRÉE du drame de M. CHARLES BUET, par M. X., directeur d'un cercle catholique d'ouvriers. Edition spéciale à l'usage des cercles, pensionnats et collèges. Un vol. in-18, de 225 pages. Prix : 2 francs.

M. Charles Buet a remporté une grande victoire, parce qu'il a osé livrer une grande bataille. Il n'a pas craint de glorifier le prêtre au théâtre, et son drame *le Prêtre* obtint, à la Porte-Saint-Martin, un de ces succès qui, chose rare, sont à la fois éclatants et légitimes.

Ce dont il faut féliciter M. Buet, c'est d'avoir eu le courage de mettre le

prêtre, le vrai prêtre en scène, ou, pour mieux parler, de l'incarner en un type vivant et puissant, qu'il a fait accepter, qu'il a fait applaudir.

Ce peuple houleux, brutal, cruel, qui, parfois insulte les prêtres, même les tue, ne connaît pas le prêtre et il importe de le lui faire connaître.

Oui, il faut dérouler sous ses yeux toute la vie d'un héros en soutane, il faut le lui montrer sortant des entrailles du peuple; naissant de petites gens; grandissant dans le silence et dans le dévouement; recevant au front l'onction indélébile; se penchant dès lors sur toutes les misères humaines; accomplissant, sans trêve et sans repos, les œuvres de miséricorde au milieu d'une société qui ne veut même plus admettre l'idée de la miséricorde, et faisant divinement la charité à des générations qui, chose effroyable, se sont prises de haine contre la charité.

Or, M. Charles Buet a mis *le Prêtre* en scène depuis le premier jusqu'au dernier acte; il en a fait le centre, l'âme, la substance de tout son drame.

C'est le pardon des injures qui est peut-être ici-bas la plus héroïque de toutes les vertus et le signe lumineux auquel on reconnaît le front du chrétien. Eh bien! le prêtre nous est montré sous ce jour glorieux; on le voit, là, en scène, au plus anxieux moment de tout le drame, pardonner à la plus impardonnable de toutes les injures!

Le drame est beau, et l'on n'en sort pas sans respecter le prêtre. Or, si on le respecte aujourd'hui, on l'aimera demain.

M. Charles Buet a bien mérité de l'Eglise. Je crois lui faire en ces quelques mots un grand éloge, a dit un grand critique catholique.

Ce *Prêtre*, parfaitement orthodoxe, et dans lequel aucune concession n'est faite à l'esprit moderne, s'est joué, après les cinquante représentations de la Porte-Saint-Martin, dans les théâtres populaires de la banlieue de Paris : aux Gobelins, à Grenelle, à Montparnasse, à la Villette, à Belleville, au total plus de cent représentations, devant un public démocratique, s'il en est!

Eh bien! l'abbé *Patrice* a pu dire impunément : « Je suis un soldat, moi aussi! » Un rajah païen a pu rendre hommage aux vertus sacerdotales... Une scène de confession où la puissance de la foi est violemment opposée à l'impuissance de la libre pensée a pu se développer durant trois quarts d'heure... Pas un spectateur n'a protesté par un mot, par un rire, par un coup de sifflet, contre une œuvre qui est la glorification du sacerdoce, puisqu'elle montre le prêtre vainqueur dans une lutte où la conscience l'emporte, — sans témoin, sans louange et sans récompense, — sur les plus profonds sentiments du cœur humain, sur les plus légitimes intérêts.

Ce *Prêtre* est joué en Belgique, où les questions religieuses sont plus vivement débattues, s'il se peut, qu'en France. Comme la presse parisienne, la presse belge est unanime à louer le caractère de l'œuvre.

En province, où *le Prêtre* a été joué dans deux cents villes de France, des maires l'interdisent, redoutant que ce drame ne soit dans une donnée antireligieuse. Dans telle ville, on a eu peur du scandale : on joue devant des fauteuils vides; seul le *paradis* regorge; le lendemain, la salle est comble.

A Vitré, les paysans sont venus, en peau de bique, de tous les alentours. Ils ont leurs bâtons. Le théâtre sera démoli si l'on a osé toucher « aux curés ». La ville s'émeut. Pas un spectateur aux premières places. Les gars bretons

veulent envahir la salle, quittes à se payer les fauteuils ou le balcon. Le commissaire de police refuse de les laisser entrer, sous prétexte que leur costume en peau de bique manque d'élégance.

Alors le directeur de la troupe a une idée de génie : il fait une razzia des vêtements de ville de tous ses pensionnaires; il établit un vestiaire Chaque spectateur en entrant endosse par-dessus la *peau de bique* proscrite, la redingote, ou le veston, ou le paletot, la défroque enfin qui le transformera en « monsieur ». La salle est bondée. Le prêtre paraît... C'est un triomphe.

La conclusion est absolument simple. C'est que le sentiment religieux est si vivace dans notre société française et si profondément enraciné, que malgré la campagne formidable entreprise contre la religion par le Pouvoir et par la Presse, on garde le respect du prêtre, de sa personne et de sa fonction.

Donc, tout espoir n'est pas perdu de reconquérir sur la Révolution le terrain qu'elle usurpe. On peut conduire bien loin un peuple qui se laisse égarer; mais la colonne de flamme surgit. qui le ramène au bon chemin; et le pasteur qui le guidera vers ce retour à la vérité est bien véritablement fort, car il peut dire. comme Patrice dans le *Prêtre* : « Ma force n'est pas en moi : elle est hors de moi ! »

On comprendra donc l'enthousiasme suscité par l'œuvre de M. Charles Buet. Elle fut applaudie de toute la presse. Tous les journaux, tous les critiques, sans distinction d'opinions ou de croyances, l'*Univers* comme l'*Intransigeant*, la *Lanterne* comme le *Journal des Débats*, la *Revue du Monde catholique* et la *Revue des Deux-Mondes*, M. Auguste Roussel et M. Henri Rochefort, M. Francisque Sarcey et M. Auguste Vitu, M. Paul de Saint-Victor, M. François Coppée, M. Armand de Pontmartin, tous furent unanimes à louer la tentative hardie d'un jeune écrivain dont c'était le premier essai au théâtre.

Un directeur de cercle catholique d'ouvriers a donc rendu un très grand service à notre cause, en tirant du magnifique ouvrage de M. Charles Buet une pièce qui peut être jouée dans tous les Cercles catholiques d'ouvriers, dans tous les pensionnats et dans tous les collèges, et qui ne comporte, en conséquence, que des rôles d'hommes.

Cette tâche n'était point facile. Mais la pièce ayant été jouée, avec des corrections fort bien faites, au cercle Saint-Ferdinand et à la société de Saint-Joseph, à Bordeaux; au cercle catholique de la Concorde, à Roubaix, et dans plusieurs collèges ou petits séminaires, l'auteur s'est servi de diverses corrections indiquées au cours de ses essais, et il est parvenu à offrir, aux Œuvres et aux établissements d'instruction chrétienne, une édition spéciale, scrupuleusement corrigée.

En effet, la pièce que M. Charles Buet a donnée au public est absolument morale, digne de cet écrivain catholique, sur la brèche depuis vingt ans et auquel on ne saurait reprocher une seule défaillance. Mais il a dû faire néanmoins des concessions aux nécessités du théâtre; de plus, les rôles de femmes devaient être supprimés. C'est ce travail qui a été opéré, et nous avons la certitude qu'il sera utile.

JOSEPH W.

La nouvelle collection de classiques entreprise, comme on sait, avec nt de succès, par la Société générale de Librairie catholique, vient de ugmenter du volume suivant, dont nous transcrivons intégralement le re :

istoire de la Littérature française, contenant les *Analyses* des ouvrages prescrits pour les examens du Baccalauréat, par J. d'Arsac, à l'usage des classes de Troisième, de Seconde et de Rhétorique.

C'est le résumé méthodique d'un long et laborieux enseignement; il répond toutes les exigences des derniers programmes officiels; il permet, par ses positions typographiques, d'embrasser en peu de temps tout le tableau de tre histoire littéraire depuis son origine jusqu'à nos jours.

Nous ne saurions mieux exposer l'ordonnance et l'idée mère qui ont été ce beau travail qu'en empruntant les paroles mêmes de l'auteur.

« Nous l'avons composé, dit M. J. d'Arsac, non seulement pour rendre plus aire et plus facile la préparation aux examens du baccalauréat, mais rtout pour rendre plus familier et plus intéressant aux jeunes intelligences commerce des maîtres de la pensée et du langage. Jusqu'à ce jour, l'étude s lettres a été trop négligée dans nos écoles, et pourtant l'étude des lettres ntribue efficacement à élever les âmes, à les consoler, à les rajeunir. ernellement belles, douces et pures, elles ont comblé le monde de leurs nfaits. « L'étude, dit Montesquieu, a été pour moi le souverain remède ntre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrins qu'une heure de ture n'ait dissipé. » Jeunes gens, c'est pour vous une précieuse récompense de penser qu'en travaillant à vous initier aux secrets de la littérature, us avons travaillé, par là même, à vous inspirer l'amour du vrai, du beau du bien. »

Ecrit sous cette haute inspiration, le livre de M. J. d'Arsac se trouve prégné d'un bout à l'autre de ce souffle et de cette sève qui distinguent le érateur chrétien. Obligé d'être rapide, sommaire, précis, et de parcourir ur ainsi dire à vol d'oiseau le vaste champ des lettres françaises, on ne t pas moins circuler dans toutes ces pages, comme sous des veines, une te de sang viril qui en est la vie, et çà et là éclater des jets de flammes i éclairent et échauffent. C'est qu'en effet M. J. d'Arsac a soin d'intercaler ns ses *analyses* les pensées les plus remarquables ou les principaux ssages des auteurs étudiés; ce qui lui prête à lui-même des paroles et des erçus dont l'esprit du lecteur demeure toujours frappé et se souvient.

ndépendamment de la période de formation, M. J. d'Arsac divise en trois ndes époques l'histoire et les origines de la langue française, savoir : Le yen age, qui commence aux croisades et se termine à la fin du règne de nis XII; la Renaissance, qui embrasse le seizième siècle; les Temps modernes, s'étendent du triomphe définitif de Henri IV jusqu'à nos jours.

Le trentième et dernier chapitre est intitulé : *Résumé de la littérature nçaise au XIXe siècle*, et en voici, d'après la table des matières, l'aperçu nplet.

Ch. xxx. *Résumé de la littérature française au XIXe siècle.* Les lettres sous

L'Empire : de Fontanes, Luce de Lincival, Raynouard, Lemercier, Parseval de Grandmaison, Picard, Étienne, Andrieux, Chateaubriand, Mme de Staël, Paul-Louis Courier, Dulaure Dupuis, Joseph de Maistre, Xavier de Maistre, de Bonald, Maine de Biran, Lebrun, Pigault Lebrun, Millevoye.

Les lettres sous la Restauration. — *Ecole religieuse et monarchique.* — Chateaubriand, Joseph de Maistre, Frayssinous, Lamennais, Lamartine, V. Hugo, A. de Vigny, Soumet, Briffault, Ch. Nodier, E. et A. Deschamps, Tastu, Desbordes-Valmore.

Ecole libérale. — Benjamin Constant; P.-L. Courier; Victor Cousin; Jouffroy; Guizot; A. Thierry; Sismondi; Thiers; de Barante; Michelet, Mignet; Villemain; Béranger.

Classiques et Romantiques. — Victor Hugo; Lamartine; A. de Vigny; A. de Musset; C. Delavigne.

Orateurs. Erudition, etc.

Les Lettres sous Louis-Philippe. — Ponsard; Reboul; Brizeux; H. Moreau; Scribe.

Le Roman. — Travaux historiques. — Philosophie. — Economistes. — Critique. — Eloquence.

L'*Histoire de la littérature française* de M. J. d'Arsac forme un beau et fort volume in-18 de 540 pages, cartonné. Prix : 4 francs.

***

Programme pour les concours de mathématiques *dans les établissements d'instruction secondaire*, par *Aug. Poulain*, ancien professeur de mathématiques spéciales, sous directeur aux internats de l'Université catholique d'Angers.

Le nouveau programme du baccalauréat exige, pour la partie scientifique, une préparation longue, sérieuse, et qui, afin de ne pas nuire aux études littéraires, doit être sagement combinée dans toute la série des classes.

L'auteur du présent programme, que plusieurs chefs d'établissement ont adopté, y expose avec détail la matière d'enseignement de chaque classe, le résultat principal que le professeur doit se proposer, les industries à prendre pour intéresser les élèves, les procédés pour trouver aisément des exercices, les points à mettre en lumière et ceux qu'on peut laisser dans l'ombre.

(Prix : l'exemplaire, 25 cent.; le cent, 15 fr.)

Le Directeur-Gérant : Victor PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

L'HÉRITAGE DE M. LE PLAY

I

A une époque qui compte tant d'hommes connus et si peu d'hommes illustres, le nom de M. Le Play a conquis une véritable célébrité. Cette célébrité, l'éminent auteur des *Ouvriers européens*, la doit à ses travaux, à son talent et à son caractère.

C'était un chercheur infatigable et intelligent, et un véritable homme de cœur. Médiocrement occupé de sa fortune personnelle, il s'intéressait avec passion à la prospérité de la grande famille humaine; disciple de l'Evangile, comme Bastiat, cet économiste si loyal et si généreux, bien des années avant de savoir que l'Evangile est la parole du Créateur lui-même.

Jusqu'à un âge assez avancé, M. Le Play travailla seul.

Sur qui se serait-il appuyé?

Il n'avait pas encore retrouvé la foi de son baptême, et tout en reconnaissant la nécessité sociale du sentiment religieux, il ne ne saisissait pas la nécessité rationnelle d'une religion unique, absolument vraie et universellement obligatoire.

Tout en honorant, en défendant même « les clergés », il ne soupçonnait pas que la science religieuse fût la clef de la science sociale. On l'eût fort étonné en lui apprenant que saint Thomas a magistralement résolu, dans sa *Somme*, des problèmes dont les économistes modernes désespèrent de trouver la solution. Comme la plupart de ses contemporains, il ne connaissait du catholicisme que la superficie et l'Eglise n'était, à ses yeux, qu'une des institutions moralisatrices sur lesquelles repose la prospérité des peuples. Cette âme droite professa toujours un profond respect pour la divinité, mais bien longtemps l'idéal de M. Le Play fut une religion sans forme spéciale, voire une religion sans clergé. Ecoutons l'éloge

enthousiaste qu'il fait des peuples nomades. « La religion naturelle s'imprime en quelque sorte dans les âmes d'élite, pendant les méditations de la vie pastorale, à la vue des grands spectacles de la nature; elle se conserve dans chaque famille par le ministère d'un de ses membres, sans l'intervention d'un clergé (1). » Ailleurs, il loue les quakers qui, dit-il, ont résolu le problème de conserver l'ordre moral, par le sacerdoce spontané des pères de familles, avec un dévouement et un succès qu'on ne saurait trop admirer (2). A ses yeux, le prêtre était un spécialiste confiné dans le double enseignement des mystères relatifs à la vie future et de la morale individuelle; il ne pensait pas qu'en matière d'organisation sociale, on pût apprendre quelque chose de lui.

D'autre part, [illegible] esprit indépendant et perspicace, il voyait le vide et l'impuissance du doctrinarisme alors à la mode. Il rejetait « les faux dogmes de 89 », avec toute cette friperie du dix-huitième siècle, rajustée au dix-neuvième et qui s'appelle « les idées modernes ». Ses amis, notamment les disciples de Fourier, lui exposaient longuement et avec feu leurs superbes plans d'organisation sociale sur le papier. Il hochait la tête; et n'ayant rencontré sur aucun point du globe ni l'homme de Jean-Jacques Rousseau, né bon et déformé par les tyrans, ni l'homme progressif du père Enfantin, il tenait cette humanité qu'on décrit, sans l'avoir vue, pour une grotesque et dangereuse chimère et s'appliquait à étudier sur place l'homme réel et vivant.

A vrai dire, il n'est moraliste ou historien qui ne soutienne l'avoir fait, lui aussi. Mais M. Le Play a un mérite qui lui est propre, c'est la sagacité étonnante avec laquelle il a conduit et coordonné ses investigations.

Depuis que « la démocratie coule à pleins bords », on se plaint de ce que l'histoire, pleine de détails sur la vie publique et même sur la vie privée des rois, parle à peine des classes laborieuses dont la masse compacte forme pourtant le gros de la nation. Dans une certaine mesure, ce reproche est fondé. L'humanité se compose principalement des gens qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, et tout ce qui les intéresse est digne au plus haut point de l'attention du penseur.

C'est cette grande portion de l'humanité que M. Le Play a sur-

(1) *L'Organisation du travail*, ch. VI, § 64.
(2) *Ibid.*, ch. V, § 40.

tout étudiée, et il l'a étudiée dans le milieu où elle se meut, milieu qui est, en même temps, la première des unités sociales : la famille. C'était rendre un immense service, en un temps où l'esprit révolutionnaire s'acharne à désagréger la famille, pour en jeter les membres dans cet isolement qui les livre sans défense au despotisme anonyme et irresponsable des sociétés secrètes et des gouvernements qu'elles imposent.

Nul n'a mieux que l'éminent écrivain démontré par les faits que le respect des lois de la famille est indispensable au bonheur de l'homme et à la prospérité de la nation.

Le côté le plus saillant de sa méthode, c'est le parti qu'il a su tirer de la monographie. Dans les deux mondes, cet ami dévoué des travailleurs s'est mis en communication directe avec les ouvriers, et, après avoir gagné leur confiance, après avoir provoqué leurs confidences, il a recueilli avec une pieuse sollicitude jusqu'aux détails en apparence les plus insignifiants de leur obscure et rude existence, non pas, — et c'est là ce qui fera sa gloire, — pour donner satisfaction à une stérile curiosité d'amateur ou pour écrire un roman diapré de couleur locale, mais pour chercher un remède aux souffrances des petits, et mettre en lumière les éléments de prospérité que la Providence a préparés pour les peuples.

Chacun le sait, M. Le Play ne se proposait pas de continuer ou de refaire Montesquieu. Ses projets étaient plus modestes.

Il existe, se disait-il, — je le sais pour l'avoir vu, — des peuples prospères, et aussi des peuples souffrants. Ne serait-il pas très profitable au genre humain de discerner les causes de la prospérité et celles de la souffrance dans les sociétés? Sans aucun doute. L'expérience doit les révéler. Recourons à l'expérience. Mais pour être concluante, l'expérimentation doit être approfondie. Il faut regarder vivre et agir l'homme du peuple, s'asseoir à son foyer, connaître par le menu ses besoins, ses ressources, ses recettes et ses dépenses; savoir quelles idées morales servent de base à sa conduite, ne rien ignorer de la façon dont il gouverne sa famille et se comporte vis-à-vis de ses semblables. Cela demandera beaucoup de temps et de travail, mais cela donnera des résultats sérieux. La méthode monographique était trouvée. Il la pratiqua pendant un demi-siècle ; elle fera sa gloire.

Nous l'avons dit, M. Le Play ne se proposait pas autre chose que ceci : rechercher expérimentalement les vraies conditions de la

prospérité sociale. Etaient-ce des lois? Et dans ce cas, d'où venaient ces lois? Quelle pouvait être leur sanction dans une vie future? Se rattachaient-elles à des lois d'un ordre supérieur, ayant pour objet de conduire à une prospérité plus grande et plus durable que la prospérité sociale atteinte ici-bas? Il ne se posait pas alors ces questions.

La Providence le permettait ainsi pour que les observations de cet homme si sagace et si consciencieux, dégagées de toute préoccupation de système philosophique ou de croyances religieuses, fussent plus aisément acceptées comme exactes par tous les lecteurs de son livre fameux : *les Ouvriers européens*.

Il observait, sans rien préjuger du résultat de ses patientes observations. Les observations prenaient corps dans des monographies. Qu'est-ce au juste qu'une monographie? — Dans le spectacle qu'offre à l'observateur une famille ouvrière, il existe deux parts distinctes, l'une caractéristique, l'autre accidentelle. Les voyageurs ordinaires, et plus encore les romanciers, s'attachent surtout à la seconde, plus pittoresque; ils décrivent la forme et la couleur du vêtement, des meubles, des instruments de travail, le goût des mets servis sur la table, le site, les fêtes, etc. Le monographe s'attache à la partie essentielle : s'il voit la table dressée avec une place pour les serviteurs; si, dans son testament, le père dispose librement de son héritage; si dans la maison se voient des images qu'on retrouverait chez tous les habitants du village, parce qu'elles symbolisent un culte par tous pratiqué; si le travail a sur la santé de ceux qui s'y livrent des conséquences bonnes ou mauvaises généralement certaines, le monographe recueille tous ces faits, il les coordonne, il les met en lumière, et fait ainsi reconnaître les conditions de prospérité ou de misère d'une classe d'hommes ou d'une société.

Ce ne sont là, il est vrai, que des constatations empiriques, mais elles ont des utilités considérables, Tout d'abord, elles démolissent les utopies en cours sur la constitution de la société. Vous prétendez, Messieurs les admirateurs du grand mouvement de 89, avoir rendu d'immenses services à l'humanité. Les faits vous condamnent. L'expérience démontre de la façon la plus péremptoire que les conditions réelles de la prospérité sociale diffèrent absolument de vos immortels principes. Ils pourront être d'un bon usage chez les habitants de la lune; ils sont indigestes pour les habitants de ce globe-ci. Laissant à d'autres que cela peut charmer le soin de donner, à

la suite de Platon, des lois à des hommes hypothétiques, M. Le Play ne s'occupe que des hommes existants; ces hommes de chair et d'os, il les étudie attentivement; et chose bien digne d'attention, sans qu'il y songe aucunement, l'humanité qu'il voit, ce n'est point l'humanité du rationalisme ou du matérialisme contemporain, c'est l'humanité de la Bible et de la tradition, une humanité déchue, une humanité qui n'évite l'absolue décadence et ne se relève que par un profond respect de la divinité, une humanité qui n'arrive à la paix que par la soumission à une autorité forte et sachant recourir à la rigueur pour se faire obéir. Ce n'est pas l'auteur des *Ouvriers européens* qui ricanera en entendant parler d'ordre moral; l'ordre moral lui est partout apparu comme la condition première et indispensable de la prospérité matérielle elle-même; pour savoir si un peuple est prospère, il faut demander comment il observe les préceptes du Décalogue; l'étude de l'homme réel lui a démontré cela. Grâce à l'élévation de son esprit, sans chercher précisément les lois, et même en protestant qu'il s'abstient de chercher les lois, M. Le Play atteint les lois de l'ordre social. Ne songeant qu'à en démontrer l'efficacité pratique, il en fait saisir la vérité intrinsèque et la beauté. Il est ainsi arrivé plus loin et plus haut qu'il ne comptait, et sans avoir voulu dogmatiser il a, par une accumulation de faits qui mettaient en relief les vraies lois des sociétés humaines, contreminé et jeté bas la dogmatique révolutionnaire. A une génération enfiévrée de suffisance et professant pour le passé un superbe mépris, il a dit, avec la tranquille assurance d'un homme qui a des preuves en main et sait s'en servir : « Tu me fais pitié! Des songe-creux te mènent, et la voie dans laquelle tu marches d'un pas si fier ne peut te conduire qu'à des catastrophes; tu bâcles quarante constitutions en moins d'un siècle et tu ignores la constitution essentielle de l'humanité! J'en ai cherché les lignes non dans les livres de charlatans, mais dans la vie même des nations les plus diverses; point de société prospère sans un profond respect pour ces trois choses que tu démolis sans merci : la religion, la famille et la propriété; point de société prospère sans le culte des traditions et l'acceptation d'une hiérarchie nécessaire; point de société prospère avec le triomphe du matérialisme. Ce n'est point un prêtre qui te dit cela; c'est un homme du monde qui a observé et qui t'apporte le fruit de cinquante années d'études. »

L'école révolutionnaire, qui triomphe aujourd'hui et prend ses

ébats dans les gouvernements modernes, est issue, on ne saurait trop le répéter, du roman social de Jean-Jacques ; et le dépassant en extravagante impiété, elle poursuit l'organisation d'une humanité fictive, venue sur le globe sans Dieu ou pouvant s'y passer de Dieu, accomplissant sur la terre sa destinée totale, et tâchant d'y trouver un bonheur qui lui échappe depuis tant de siècles à peu près complètement. Cette école installe dans le passé le mal qu'elle exagère ; elle promet pour l'avenir une félicité

Qui la fait pleurer de tendresse,

mais que nous sommes fort loin de tenir.

M. Le Play ne croit pas à cette fantasmagorie ; La réforme que ses vœux appellent doit avoir une base expérimentale : pour rendre l'avenir meilleur, il est nécessaire de demander des leçons au passé ; les lois morales sont les mêmes pour tous les siècles ; le progrès consiste beaucoup moins à mettre à profit quelques découvertes d'ordre matériel qu'à réaliser plus courageusement l'ordre moral ; demain comme hier, les sociétés prospères seront les sociétés qui sauront se conformer à la constitution essentielle de l'humanité, laquelle est éminemment spiritualiste, traditionnelle, religieuse.

Les catholiques disaient cela, eux aussi, et très haut. C'est ainsi qu'un philosophe chrétien, membre de la Chambre des députés, M. Pierre Pradié, publiait sous ce titre significatif : *le Monde nouveau*, un livre dans lequel il conviait la France à courir dans les voies du progrès, en revenant aux immortels principes du Décalogue, rappelés et magnifiquement complétés dans l'Évangile ; principes bien autrement féconds, bien autrement libéraux, dans le bon sens du mot, que toutes les constitutions et tous les codes enfantés par les principes de 89 ou de 93.

Mais est-ce qu'on écoute les catholiques ? Est-ce qu'il n'est pas convenu qu'ils ont l'horreur du progrès, et que s'ils étaient les maîtres, on éteindrait le gaz, on remplacerait le télégraphe par des courriers, et pour transporter voyageurs et colis, l'on en reviendrait aux chars traînés par des bœufs, en usage à l'époque des mérovingiens ? Est-ce que, même à la Chambre des députés, on ne répondait pas à des catholiques réclamant pour les patrons et les ouvriers un moyen pratique d'entente et de paix : « Cléricaux, si nous vous laissions faire, vous ramèneriez le servage. »

M. Le Play s'est fait écouter. Et durant ses dernières années, il a

vu se former autour de lui un groupe de disciples respectueux, une école.

II

Cette école est digne de toutes nos sympathies.

Deux éléments la composent :

Le premier, le plus considérable par le nombre et plus encore par la culture intellectuelle, est catholique, sincèrement et franchement catholique.

Comment de nombreux catholiques sont-ils venus à un homme qui, chaque jour, se rapprochait davantage de la pleine lumière, mais en ce temps-là vivait encore en dehors de la foi chrétienne, c'est un fait dont l'explication est fort simple.

Les catholiques ne sont pas de ces gens qui, assis à une table somptueusement servie, estiment que du moment où ils n'ont pas faim, il n'y a pas de question sociale. Que la solution dernière de la question sociale soit dans l'Évangile, ils en ont la conviction absolue. Mais il s'agit de faire sortir pratiquement des maximes évangéliques la solution providentielle par une organisation sociale, divine dans sa base, humaine dans ses combinaisons. Quiconque, même de loin, met sur la voie, est un allié précieux.

Or, nous l'avons remarqué, M. Le Play mettait sur la voie d'une double manière. Il démontrait vigoureusement l'inanité de la solution révolutionnaire; et les arguments de fait qu'il employait contre elle, étaient à la portée de la foule en un siècle qui se vante de ne se rendre qu'à l'évidence palpable et tangible; il montrait le prétendu progrès révolutionnaire n'aboutissant qu'à des déceptions et à des ruines, et les classes laborieuses souffrant plus cruellement que les autres du nouvel ordre social qu'on disait fait exprès pour elles; en même temps il appuyait l'ordre matériel lui-même sur l'ordre moral et religieux, faisant du Décalogue, ou de la morale qui repose sur le respect de Dieu, la condition essentielle de la prospérité d'ici-bas. Cette voix « laïque », si ferme et si consciencieuse, si vibrante et si respectée, faisait écho à la voix du prêtre, répétant dans l'Église les enseignements du Verbe fait chair. A coup sûr, c'était pour ramener à la vérité totale et au devoir total la génération présente, un concours trop précieux pour qu'on le pût négliger.

Les travaux de M. Le Play n'offraient pas seulement aux catholi-

ques un puissant intérêt d'apologétique. Dans l'Évangile sont contenus les principes de la morale sociale aussi bien que ceux de la morale individuelle, mais les principes seulement. Quant aux applications, elles sont l'affaire de l'humanité. Elles peuvent être plus ou moins exactes, plus ou moins efficaces. M. Le Play a recherché avec une rare perspicacité, et mis dans un relief lumineux, les conditions principales de la vraie prospérité des familles et des nations. Les catholiques, qui ne le cèdent à personne, quand il s'agit d'aimer sincèrement le prochain, la patrie, l'humanité tout entière, ne pouvaient que s'intéresser très vivement à des travaux si propres à éclairer les législateurs et les hommes d'État, à les aider eux-mêmes dans leurs efforts pour améliorer l'existence des individus et des nations.

Toutefois, les catholiques ne pouvaient être seuls à apprécier les travaux de l'éminent économiste. Ils sont nombreux en France les hommes dont un mauvais système d'éducation a fait la proie de l'incroyance, et qui néanmoins ne sont point indifférents au bonheur de leurs semblables. Le talent, la loyauté, les vastes connaissances de M. Le Play, devaient les attirer et les charmer. Entre des gens si honorables et les catholiques, la cordialité des relations est facile. Les deux éléments se fondirent donc en un seul groupe. Ce fut l'école de la *Réforme sociale*, laquelle, grâce au zèle de quelques disciples dévoués de M. Le Play, s'étendit rapidement et au loin, par la création des *Unions de la Paix sociale*.

Pendant ce temps-là, l'illustre savant se recueillait. Aux approches du terme de sa carrière, il envisageait plus que jamais le problème de la destinée humaine par son plus important côté, celui des relations avec Dieu. A la suite de longues et graves méditations et d'entretiens prolongés avec un ami qui avait toujours gardé le trésor de la foi et un prêtre, son disciple en économique et son maître en théologie, il vit distinctement qu'une seule religion est absolument vraie et que la pratique de cette religion est strictement obligatoire. Il n'hésita pas; il devint catholique pratiquant. Cela se fit sans bruit, il n'était pas l'homme du bruit, et il pouvait penser qu'en ébruitant son retour au Dieu de son baptême, il écarterait quelques-uns de ses disciples, et diminuerait le bien qu'opéraient en France ses doctes écrits.

Eût-il mieux valu qu'avant de descendre au tombeau, il affirmât publiquement sa foi dans des pages qui auraient été acquises à

l'histoire? Peut-être. L'incroyance haineuse, dont les procédés diffèrent très fort de ceux de l'incroyance inconsciente, voit avec rage les hommes les plus éminents par la science et le caractère mourir les lèvres collées sur le crucifix. Elle conteste ces nobles retours; hier, elle souriait sournoisement devant le baptême de M. Littré; demain elle soulèvera des doutes sur les convictions catholiques de M. Le Play durant les derniers temps de sa vie, et s'il lui faut subir l'autorité d'irrécusables témoignages, elle insinuera, à distance, que peut-être les facultés du vieillard étaient affaiblies. Rien n'est plus faux, et M. Le Play est arrivé à la plénitude de la foi et à la pratique complète des devoirs catholiques par de patientes études, par de ferventes prières, et dans toute la force de sa belle intelligence. Chaque jour, depuis longues années, ses amis chrétiens pouvaient suivre les pas qu'il faisait dans la voie qui mène aux pieds de Jésus-Christ; comment, n'ayant pas l'obstacle des passions mauvaises par lequel tant d'autres sont arrêtés, ne serait-il pas arrivé?

Il n'était pas du nombre de ces orgueilleux qui se vantent de ne jamais changer de manière de voir. Et peu avant sa mort, il en a donné une preuve aussi admirable que peu connue. Durant sa longue carrière, il avait écrit de volumineux mémoires, formant cent soixante cahiers, placés au faîte de sa bibliothèque. Un jour une personne qui avait toute sa confiance le surprend monté tout au haut de l'échelle, et de là jetant pêle-mêle dans le tablier de sa vieille bonne ces précieux manuscrits. « Que faites-vous là? — Je vais mettre au feu toutes ces paperasses. — Mais dans ces mémoires il se trouve une foule de documents d'un extrême intérêt. — C'est bien possible, mais il s'y trouve aussi sur les choses et sur les personnes des appréciations qu'aujourd'hui je juge fausses; je ne veux pas qu'on puisse s'en autoriser quand je ne serai plus. » C'est ainsi que M. Le Play entendait la sincérité; M. Renan eût qualifié cette sincérité d'exagérée, et M. Paul Bert l'eût appelée cafardise. Mais les fantaisies du premier passeront vite, — qui donc lit aujourd'hui la *Vie de Jésus?* — les pamphlets du second iront non moins vite à l'égout; l'œuvre de M. Le Play demeurera, parce qu'elle est œuvre de pleine loyauté et, dans son ensemble, œuvre de vérité.

Mais elle n'est pas achevée.

III

Trois choses restent à faire : poursuivre les observations, défendre les principes, vulgariser la doctrine.

Pour subvenir à la première et à la troisième de ces nécessités, l'école de la *Paix sociale* poursuit la publication de la *Réforme sociale*, très intéressante revue qui centralise les renseignements en même temps qu'elle les provoque et les met successivement en lumière; les *unions de la Paix sociale* groupent sur divers points de la France et de l'Étranger des hommes studieux. Cette organisation est excellente.

C'est sur la défense des principes que nous croyons utiles quelques observations. Elles nous sont suggérées par ce qui s'est passé à la récente réunion annuelle de l'école de la *Paix sociale*, et par ce qui s'est dit de divers côtés, à cette occasion.

On avait déféré la présidence de cette assemblée à M. Vacherot. M. Vacherot est un homme des plus distingués ; il a tenu dans ces derniers temps un langage plein de générosité et de patriotisme. La franchise de sa parole et ses sympathies pour les opprimés lui ont mérité la froideur des puissants du jour et l'admiration des honnêtes gens.

Néanmoins M. Vacherot a paru justement stupéfait du choix qu'on faisait de lui. Voyant « un publiciste radical devenir un député conservateur, par patriotisme, après nos désastres », M. Le Play avait cru devoir encourager ce bon citoyen, et lui avait envoyé un de ses livres « avec une lettre des plus gracieuses. » Rien n'était plus naturel que de se souvenir de cela, et d'inviter, par une lettre des plus gracieuses, M. Vacherot à assister, au premier rang, dans un fauteuil, aux travaux de la réunion, présidée par un homme considérable, qui, au moins d'une manière générale, en eût représenté l'esprit. M. Vacherot a été invité à s'asseoir au fauteuil même de la présidence, et mis dans l'obligation de faire un discours d'ouverture. Il s'est tiré d'affaire en homme d'esprit, je dis d'esprit gaulois.

Son discours peut se résumer en trois points. Le premier, qui prépare le troisième, est une déclaration bien sentie d'incompétence en matière de science positive.

Le second est un pompeux éloge de la méthode de M. Le Play.

Cette méthode, à vrai dire, n'est pas une méthode nouvelle; c'est une application très heureuse et tout à fait remarquable de l'expérimentation à la science sociale. Il n'est personne qui n'y applaudisse.

Mais la méthode monographique avait un but; elle recherchait les bonnes coutumes; de ces bonnes coutumes une fois découvertes, elle formait un faisceau, et cet ensemble de bonnes coutumes, expression d'un ensemble de lois fondées sur la nature des choses et la volonté du Créateur de toutes choses, devenait, en dépit de toute la réserve de l'homme dont l'unique ambition était de signaler les bonnes coutumes, une doctrine, une doctrine que lui-même a condensée dans l'œuvre magistrale qui a couronné sa carrière, la *constitution essentielle de l'humanité.*

C'est cette doctrine qu'avec toute l'urbanité imaginable M. Vacherot va, sous les yeux des disciples de M. Le Play, délicatement démolir.

L'exposé louangeur des procédés d'investigation se termine ainsi :

« Une pareille méthode ne se conteste point. Reste la doctrine.

« Vous la connaissez trop bien pour qu'il soit nécessaire de la « résumer, même dans des principes généraux. » Éloge des disciples qui dispense de faire au moins sommairement celui de la pensée du maître. Mais si l'éloge est absent, — et qui peut être contraint à louer ce qu'il n'approuve point? — la critique arrive, sous la forme académique d'une longue série d'interrogations.

» Le Maître « fut-il trop enfermé dans le cadre de la tradition? « N'a-t-il point *parfois* élevé à la hauteur de lois immuables cer- « tains faits généraux auxquels LA LOI DU PROGRÈS ne permettrait « pas de donner cette valeur absolue? Son instinct conservateur si « sagace et si pénétrant a-t-il en tout raison contre les écoles qui, « sans dédaigner l'expérience, entendent autrement que lui la cons- « titution et l'organisation de notre démocratie moderne ?.... N'y « a-t-il pas, au fond de *notre société moderne*, *des vertus propres*, « *des principes nouveaux* auxquels on pourrait faire appel pour « l'œuvre de la reconstruction sociale. Autant de *problèmes* que « vous, Messieurs, aurez à résoudre, et que vous résoudrez certai- « nement avec la méthode du maître, quelles que soient les solu- « tions auxquelles aboutissent vos patientes recherches et vos cons- « tants efforts. »

« En Français vulgaire, M. Le Play a bien observé, mal conclu, tout

au moins pour l'avenir, et je vous le dis avec l'artifice qu'exige cette singulière situation que vous avez faite à un disciple d'Hegel, en l'asseyant ici au fauteuil de la présidence, rien n'est fait et tout est à recommencer. D'ailleurs, il n'en pouvait être autrement ; l'univers, qui seul existe, est un perpétuel devenir. Mieux vous m'avez prouvé qu'une chaussure allait au pied d'un enfant qui grandit la dernière fois qu'il l'a mise, plus je suis assuré que cette chaussure sera pour lui trop étroite à la saison prochaine. Il n'y a de sage que le philosophe qui va de l'avant et devance son époque de quelques années ; il aura un jour raison. M. Le Play a regardé derrière lui ; il devait perdre sa peine, et vous aurez, Messieurs, la même mésaventure, si vous ne braquez votre lunette sur *les vertus propres* de cette société moderne de laquelle, d'ailleurs, je me détourne tout écœuré et sur *les principes nouveaux* que l'évolution cosmique fait incessamment succéder aux principes dont l'évidence frappait nos ancêtres. Soyez révolutionnaires avec mesure, mais soyez révolutionnaires. Évolution, révolution, mutation incessante, la société moderne appelle cela progrès, et ce progrès est son fétiche. Les jours de la tradition sont passés sans retour, et les hommes qui demandent des leçons aux aïeux font sourire le sage contemporain. Cela dit, Messieurs, « devant la grande autorité du fondateur, devant « la science acquise des disciples, je n'ai qu'à m'incliner » ; je salue la constitution essentielle de l'humanité, comme M. Cousin saluait le catholicisme, avec autant de respect que d'incrédulité. »

La doctrine du maître ainsi exécutée, l'orateur félicite les disciples de leur large tolérance. « Votre généreuse et libérale société est une église ouverte à tous les savants de bonne volonté. Pour y entrer, il n'y a point de formule à signer. » Mais à défaut de formule à signer, arrive une formule à entendre : « *tout par la science et par la liberté*, rien par la révolution ! » (tout à l'heure pourtant on demandait s'il fallait sortir aussi résolument de la révolution pour rentrer dans la tradition) ; voilà la belle devise que vous a léguée votre illustre maître. »

Quelques jours plus tard, le journal *le Temps*, analysant, lui, l'œuvre de M. Le Play, avec moins de ménagements oratoires, énumère les changements que le mouvement des idées a apportés à la condition des sociétés, et condamne ouvertement les rêveries de M. Le Play et de ses disciples, au nom d'une « *évolution* économique dont — par mégarde — l'illustre ingénieur avait méconnu la valeur ».

Le rédacteur en chef de la *Réforme sociale* n'a pas de peine à démontrer que les prétendus pas en avant faits sous l'action des doctrines révolutionnaires ne sont que des pas en arrière; mais pour réfuter d'une manière définitive M. Vacherot, *le Temps* et tous les économistes réfractaires à la doctrine du maître, il faut élargir non cette « Église ouverte à tous les savants de bonne volonté », mais le cercle des études qui s'y font; en un mot, il faut pour faire de la science solide faire de la science complète.

Il se rencontre ici deux métaphysiques en présence : l'une, qui admet des principes immuables; et l'autre, qui n'en reconnaît point. Cette dernière, destructive de toute science et notamment de toute science sociale, ne voit que des faits présentant entre eux une connexion actuelle, et dont l'étude peut jeter quelque lumière sur les faits probables du lendemain. Une superstition a cours dans cette école, c'est l'hypothèse d'un certain progrès indéfini, agrémenté d'ailleurs de mouvements de recul plus ou moins fréquents. Un certain nombre d'idées, dites modernes, tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Elles doivent être vraies cette année; on doit s'y rallier pour arriver dans quelque temps à la découverte de vérités plus fraîchement écloses. De là cette persuasion que la première condition de la sagesse, c'est qu'il faut être de son temps et adopter sans hésitation les idées de ce temps.

L'obstacle au triomphe de la doctrine de M. LePlay est là. — Il a raison avec l'antiquité, avec les peuples étrangers aux immortels principes de 89; donc il a tort. Les lois que l'observation lui a fait découvrir s'adaptent à des peuples enfants; elles ne peuvent convenir à de scientifiques et libres nations. Elles expliquent le passé; cela suffit pour qu'elles soient impuissantes à gouverner l'avenir. Le dogme révolutionnaire les rejette; tout est dit. Saluons le maître, et allons écouter non pas même M. Vacherot qui devient, lui aussi, le passé, mais la citoyenne Michel et le citoyen Pouget. Leur style est inégal, leur érudition nulle et leur cervelle creuse; mais ils sont à l'avant-garde de la société révolutionnaire; ceux-là pourront esquisser l'organisation de la société de demain. — Tel est, plus ou moins brutalement exprimée, l'argumentation révolutionnaire contre la doctrine de M. Le Play et contre toute doctrine sociale, donnant au développement des peuples des lois essentielles et par conséquent immuables. Pour la ruiner, une accumulation quelconque de faits, une montagne même de monographies, ne suffiront point; une

bonne métaphysique est nécessaire. Et cette métaphysique ne doit point se tenir isolée de l'histoire; elle doit apparaître unie à l'histoire complète de l'humanité réelle, l'histoire que seule l'Église catholique doit raconter, parce que seule elle la sait tout entière.

IV

Quel est l'objet de la science sociale? L'homme, dans ses relations avec ses semblables et même avec le monde physique, en tant que, dans la société, les individus se rapprochent pour produire ou consommer la richesse.

Il n'est pas question ici, comme en mathématiques, d'idées pures, ou, comme en histoire naturelle, d'êtres esclaves de l'instinct et irresponsables; il est question d'êtres libres. Il faut savoir non seulement ce qu'ils peuvent, mais ce qu'ils doivent; non seulement quelle sera la conséquence prochaine de leurs actes, mais quelle en sera la conséquence définitive. Pour résoudre ces questions, la méthode expérimentale ne peut suffire.

La science sociale est une face de l'anthropologie et l'anthropologie est une face de la cosmologie, et l'une et l'autre demeurent incomplètes, tant qu'elles ne s'appuient pas sur la théologie.

Vous voulez rechercher les vraies conditions de la prospérité des sociétés. Je vous demande : Qu'est-ce que la prospérité? Vous me répondez, je suppose : C'est la satisfaction générale des désirs légitimes, donnant le contentement avec la paix. Très bien; mais quels sont les désirs légitimes?

Vous le savez, vous, parce que vous êtes chrétien; et vous, vous le savez à peu près, parce que vous avez grandi dans une atmosphère chrétienne. Mais l'observation ne peut vous donner aucune réponse suffisante à cette très grosse question. Elle ressort de la raison, et mieux encore de la foi.

Tout être qui a une fin dernière doit agir principalement en vue de cette fin. Pour examiner utilement quels doivent être les actes de chaque individu placé par la Providence dans une société, il faut donc savoir et savoir nettement quelle est sa fin. Si sa fin est essentiellement religieuse et doit être atteinte dans une région supérieure à celle où se remuent les sociétés humaines, cet individu doit premièrement régler sa conduite en vue de cette fin nécessaire

définitive; ses relations avec ses semblables sont accessoires et oivent être harmonisées avec les relations essentielles, qui sont les elations avec Dieu. C'est là ce que dit la sagesse antique par la ouche de Cicéron : *Prima hominum cum Deo societas.* Donc la eligion naturelle est à la base de toute science sociale.

Ce n'est pas tout, en fait et historiquement, la destinée de l'homme st surn turelle, et cette destinée a influé sur sa condition présente une façon considérable. Gratifié à l'origine du don incomparable de adoption divine, l'homme est tombé dans un état de déchéance d'infirmité dont il est relevé par l'intervention de Jésus-Christ. e là suit que la science de la religion surnaturelle, — qui est aussi religion existante, — est également indispensable à l'étude des uestions sociales.

Avec l'expérimentation seule, l'on est maçon, contre-maître, desnateur; on ne peut être architecte.

Au fond, tout savant chrétien, à part lui, pense là-dessus exacment comme nous, mais, par un sentiment de délicatesse poussé trop in, beaucoup se persuadent qu'ils feront bien de garder pour eux urs convictions chrétiennes, voire même philosophiques, et d'aller nsi herboriser dans la grande forêt des peuples du monde, en ompagnie de gens faisant profession de n'avoir aucune idée préonçue, c'est-à-dire aucun principe arrêté en philosophie et en relion.

C'est la neutralité scientifique, neutralité qui nous fait songer à trop fameuse neutralité scolaire.

Je ne réclame point la confusion des divers modes d'argumentaon. Quand les théologiens abordent une thèse, ils donnent sépaement les divers ordres de preuves : preuve par l'Écriture, preuve ar la tradition, preuve par le raisonnement, preuve expérimentale.

Mais s'il y a pour eux plusieurs chemins, il n'y en a qu'un point arrivée; ils ne construisent l'édifice de la morale catholique ni avec seule Écriture, qui ne serait pas assez explicite sur tous les oints; ni avec la seule tradition, qui ne donnerait pas toujours des éponses suffisantes; ni avec la seule raison, qui pourrait demeurer erplexe; ni avec l'expérience, qui pourrait confondre de mauvaises outumes avec de sages lois.

Je dis que la vraie science est la science acquise par tous les oyens d'investigation fournis à l'homme par la Providence, et que pécialement dès qu'il s'agit de cet être privilégié dont l'âme vaut

plus que le corps et dont la destinée présente est la préparation à la destinée future, pour étudier utilement même le problème de sa prospérité dans l'ordre temporel et social, il est indispensable de l'étudier au flambeau d'une saine métaphysique et d'une exacte théologie.

Partout l'union est réclamée par la nature des choses, par la nature de l'homme, par l'auteur de l'homme et des choses. La division du travail est une nécessité pour notre faiblesse. Que, dans une école telle que celle de la *Paix sociale*, chacun s'impose une tâche spéciale, et qu'ainsi, par exemple, des hommes jeunes, actifs et disposant de ressources suffisantes, voyagent et recueillent des renseignements sur les diverses populations du globe et les diverses conditions des hommes, rien n'est plus digne de louange; mais je demande à l'école d'unir à ces investigateurs des philosophes et des théologiens, et de faire, en tant qu'école, de la grande et forte science, c'est-à-dire de la science intégrale.

Ce sera véritablement recueillir l'héritage du fondateur. Après de longues années employées à l'observation, M. Le Play voulut consacrer sa verte vieillesse à la révision attentive de ses écrits. Il serait digne d'un de ces intelligents disciples de montrer, en comparant entre'elles la première édition des *Ouvriers européens* et la seconde, qui a paru un quart de siècle plus tard, puis les trois éditions successives de la *Réforme sociale*, avec quel scrupule cet homme de bien, comme autrefois saint Augustin, retouchait ses ouvrages, pour en faire disparaître tous les jugements dont des études nouvelles, des méditations plus approfondies lui avaient montré l'exagération ou l'inexactitude. On verrait surtout dans cet intéressant travail comment, à mesure que M. Le Play avance, la lumière se fait plus pleinement dans son esprit sur les choses religieuses que sa jeunesse avait ignorées. C'est qu'en ce temps-là il étudiait à fond, comme indispensable couronnement de ses études expérimentales, la philosophie et la religion. C'est alors que, dans la plénitude de son ferme esprit, il est devenu catholique *pratiquant*, se confessant et communiant. C'est alors aussi que la vérité sociale lui est apparue dans toute sa majesté, et qu'il a connu la destinée totale de l'homme et des sociétés. Le temps lui eût-il laissé le loisir, et sa modestie lui eût-elle permis d'écrire un nouveau volume, d'y consigner dans un éclatant hommage au catholicisme le résultat définitif de ses « recherches sur *les institutions religieuses qui conservent*

le mieux le respect de Dieu, avec une exposition plus complète de ses « *réponses aux objections concernant la religion* », et d'y montrer de quelle sorte les sociétés, comme les individus qui les composent, ont été créées pour connaître Dieu, l'aimer, le servir, et mettre les hommes sur la voie de la vie éternelle, je ne sais; mais il me semble qu'à ses disciples fidèles, il appartient de glorifier cette grande mémoire, en reprenant ses études au point où il les a laissées. Ils ont salué la tombe d'un économiste catholique; qu'ils soient une école d'économistes catholiques.

L'étude expérimentale des faits doit être continuée très certainement. Elle placera les résultats acquis dans un jour plus éclatant; elle pourra mettre sur le chemin de quelques vérités nouvelles. Elle permettra surtout de se mêler aux hommes de ce temps-ci, de gagner leur confiance, et de faire en faveur de la vérité et de la paix une propagande efficace. On ne néglige jamais sans péril l'observation des faits, et l'apologétique chrétienne elle-même avait jadis trop oublié que si la religion est une doctrine, elle est surtout un fait. La théologie est une reine et la métaphysique une grande princesse; l'observation n'est qu'une servante, mais si utile qu'il ne la faut jamais congédier. Aux disciples de M. Le Play, nous osons conseiller la lecture assidue des ouvrages de M. Charles Périn; et s'ils veulent être des économistes complets, il leur faudra même se familiariser avec les parties de la Bible et de la Somme de saint Thomas, qui traitent de la morale sociale. Sans cela, ils ne seraient que des spécialistes; et les nouvelles monographies ne pouvant guère donner des résultats aussi frappants que les premières, l'intérêt languirait, et les fruits d'un grand labeur ne répondraient pas aux efforts des groupes d'hommes si studieux et si intelligents dont se composent les *Unions de la paix sociale.*

M. Le Play disait avec une chaleur qui fait bien voir l'énergie de ses convictions : « Les docteurs du scepticisme scientifique commettent un attentat monstrueux contre la méthode et une mutilation sacrilège de la vérité, lorsqu'ils prétendent exclure de la science de l'homme les admirables phénomènes de la religion, de la morale et de la raison. » Non seulement il ne faut pas exclure ces importants phénomènes, mais il en faut rechercher, préciser et démontrer les lois, pour les appliquer ensuite à l'ordre social. Il faut démontrer, par exemple, que le Décalogue n'est pas seulement l'expression empirique des relations normales des hommes avec le Créateur et

avec leurs semblables, mais la loi essentiellement sage que Dieu impose, et dont l'homme déchu, quand il correspond à la grâce que l'Homme-Dieu est venu apporter à l'humanité, peut encore accomplir noblement les sublimes préceptes. Il faut à des constatations heureuses et nécessaires ajouter maintenant des applications opportunes, et travailler pratiquement à la solution des questions sociales qui nous divisent et qui nous épouvantent.

Je n'entends point qu'on repousse les hommes de bon vouloir auxquels manquent les principes religieux et philosophiques; je veux, au contraire, qu'on les accueille avec une fraternelle sympathie. Non! qu'on ne leur présente point de formulaire à signer, mais que la formule chrétienne : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur des choses visibles et des choses invisibles », soit la devise publique des disciples complets du Maître, comme elle fut la sienne.

Ces disciples sont nombreux, ils sont laborieux, ils sont dévoués, beaucoup sont jeunes encore et ont devant eux de longues années. Que ne feront-ils pas si, unis tout d'abord dans l'adoration et la prière, ils travaillent d'un même cœur à ramener les sociétés affolées d'erreurs révolutionnaires aux pieds de Celui qui les a réformées il y a dix-huit siècles, et seul, à l'heure où nous sommes, peut les réformer encore!

A. Delaporte, P. M.

L'EXPOSITION D'AMSTERDAM

I

DE PARIS A AMSTERDAM

S'il est audacieux et facile de rassurer, au début de ce récit, mon ignorance relative par le souvenir de celle des autres, et de donner en quelque sorte pour épigraphe à des scènes et à des études de voyage la paresse géographique française, du moins me concédera-t-on qu'il est opportun, qu'il est patriotique, de rappeler une fois de plus au doux pays de France et cette ignorance et cette paresse. Nous ne nous occupons guère ou même pas du tout de l'étranger, nous souciant fort peu de déranger nos pénates tranquilles pour les promener ici ou là. Dédain fatal que nous étendons à nos colonies elles-mêmes, et qui nous perdra. Il est non seulement permis chez nous, mais il est même de bon ton, de traiter et la langue et les mœurs et les produits des autres peuples comme choses de sauvages, qui, si elles ont un côté avantageux, intéressant, le tiennent de nous, et qu'il est dès lors parfaitement inutile de connaître. On se répète sans doute que la France a assez fait pour sa gloire, et que l'occasion ne se présentera guère de se noyer dans tel fleuve ou de se perdre dans telle région, faute de les avoir connus; que les articles de Paris ont, du reste, répandu et imposé partout la langue française au moyen des étiquettes qu'ils portent au dos, et que, besoin étant, il suffirait de décliner sa qualité de Français au premier indigène venu pour qu'il se précipitât à votre service; qu'enfin si, par hasard, on était pris d'une humeur voyageuse insolite, il y a des guides qui font votre éducation étape par étape, et des employés de chemin de fer dont c'est le métier de

connaître les directions, et dont les voitures ramèneront au bercail les yeux fermés.

Avec tous ces beaux raisonnements passés dans la race à l'état de manie incurable, enfants, nous nous endormons sur les atlas aux grandes taches multicolores; jeunes hommes, nous parcourons superficiellement, *chauffant* pour les examens et remettant à plus tard les notions géographiques sur lesquelles nous ne revenons, bien entendu, jamais. L'Ecole de droit comme l'Ecole de guerre, la diplomatie comme le voyage de noces, n'en apprennent pas davantage, et l'on est tout étonné de voir un docteur ne pas savoir au juste si Londres, Bruxelles ou Madrid sont à droite ou à gauche, au nord ou au sud du clocher natal; d'entendre, au cercle, un lecteur chamarré demander à son voisin, lequel répond en toussant et en décrivant des courbes aussi vagues que lointaines, où est situé au juste l'Annam, si Groningue n'est pas en Portugal. La science historique arrive à peu près aussi à la même hauteur, et l'on raconte avec aplomb, à propos du couronnement du tzar, une anecdote sur Catherine, cette reine terrible qui a fait décapiter sa nièce Marie Stuart, épouse de Louis XIV. Pour la masse du public français, les Belges ne comprennent qu'un mot : savez-vous; Londres est plongée dans un éternel brouillard; la Suisse, nouvelle Arcadie, abrite des bergers toujours jeunes sous des ombrages toujours verts; et les lions viennent rugir aux portes d'Alger. Le reste à l'avenant.

Tout ce préambule me sert à affirmer que l'on peut encore, sans avoir l'air de revenir de la lune, parler aux lecteurs de France, d'une façon neuve, instructive et attachante, du pays wallon et des *polders*, de Rubens et de Rembrandt, du duc d'Albe et des stathouders.

Si je me permettais de douter tout à l'heure des connaissances géographiques et historiques de mes contemporains, si je doute encore actuellement qu'ils aient une idée bien nette du passé et du présent de la Hollande, c'est que je me sers pour moi-même à cela d'excellent point de comparaison. Déjà poussé par je ne sais quel démon errant, j'étais au collège un *fort* en géographie. Je voyageais à l'aide de voitures et de bateaux imaginaires dans les pays et sur les mers figurés sous mes yeux, pendant ces longues soirées que vous vous rappelez certainement, où, les devoirs indispensables terminés, on demeure plongé le nez dans un gros livre quelconque avec une ardeur telle, qu'elle semble quelque peu douteuse au surveil-

lant. Je courais les steppes de la Russie, à la poursuite des loups, ou j'assiégeais Sébastopol ; enflammé par la lecture du *Cid* et par celle des poésies éclatantes de Victor Hugo, je jouais de la guitare sur les terrasses embaumées de Grenade ; je rêvais, avec le chanoine Schmidt, dans les tours féodales ou au travers des forêts de la vieille Allemagne ; je chantais, à Naples, sur la mer aux flots bleus, avec Lamartine. Or que savais-je à cette époque sur les Pays-Bas, qu'eussé-je pu en dire tout dernièrement avant la visite que je viens de leur rendre? Sinon rien, du moins pas grand'chose.

La Hollande m'apparaissait comme un vaste pays plat enseveli dans les brumes, avec des prés marécageux et verts, des bateaux amarrés aux murs des maisons que venait baigner le remous d'un flot tranquille, des ruelles étroites aux fenêtres garnies de pots de faïence, dans lesquels s'ouvraient lentement d'invariables tulipes. Dans les cabarets aux poutres entre-croisées, de gros hommes buvaient la bière écumeuse des pots d'étain ventrus, fumaient des pipes de porcelaine, pendant que des servantes rougeaudes répandaient du sable sur le plancher ou lavaient les vitres aux nervures de plomb. Le paysage était froid, triste, décoloré, monotone, un peu comme figé ou construit en carton ; rien ne l'animait que de rares charrettes ou de petits pantins emmitoufflés, glissant, la jambe en l'air, sur des routes neigeuses. C'était tout ce que m'en avaient appris les toiles enfumées des écoles hollandaise ou flamande, les enluminures des almanachs de Liège, les panneaux des salles décorées au dix-huitième siècle, les tapisseries, les paravents et les écrans d'une époque où les artistes français avaient pris le goût des Flandres, peut-être parce que les belles tapisseries, les paravents, les faïences, les papiers peints en venaient, et que, comme des dentelles, on usait et on abusait alors de tous ces ornements.

De l'histoire de Hollande, je ne voulais retenir que quelques faits particuliers, sorte de jalons anecdotiques qui me la particularisaient au milieu des révolutions et des batailles qui sont les mêmes pour tous les peuples. C'étaient Guillaume d'Orange, de Witt, les écluses soulevées, Nimègue, Ryswik, Louis XIV et les pourpoints rouges des mousquetaires, les hussards de la République entrant avec Pichegru à Amsterdam sur les canaux changés par la gelée en route solide. Je gardais l'idée d'un peuple libéral, patriotique, paisible mais indomptable, économe, travailleur, instruit.

Contre l'ordinaire, cette Hollande toute d'intuition ne différait pas

complètement de la Hollande réelle, quoique l'avantage reste encore à la Hollande des tableaux, des tapisseries et des papiers peints, Hollande embellie, corrigée, transfigurée, immatérialisée par l'amour filial des artistes locaux qui voilent de leur mieux les trivialités, les lourdeurs, les vices de leur mère. Nous allons parcourir la Hollande vraie; et si nos rêves diminuent peu à peu, il nous restera cependant de notre voyage une saveur de poésie un peu mignarde, un peu fausse, mais ayant un charme particulier. Vous la garderez dans un coin de votre imagination, comme l'on garde dans un coin de son appartement, parmi les livres et les meubles aimés, les bibelots d'une étagère.

Cachée derrière sa sœur flamande, la Belgique, une sorte de Hollande plus lumineuse celle-là, plus en dehors, plus franche, plus croyante, on oubliait un peu la Hollande vraie. Aussi a-t-elle jugé opportun de se révéler au grand nombre, d'utiliser ce calme politique, privilège des peuples heureux dont elle a la bonne fortune de jouir au milieu de l'Europe agitée, de faire œuvre de paix en offrant un asile assuré aux arts et à l'industrie, alors que partout ailleurs on songe à faire œuvre de guerre. Elle a ouvert une Exposition et une Exposition doublement universelle à laquelle elle a convié non seulement l'Europe, non seulement les royaumes et les empires, mais jusqu'à ces colonies lointaines qui sont aux extrémités du monde comme les derniers vestiges de civilisation, les artères où battent les pulsations éloignées de la vitalité humaine. Elle est sortie de son silence habituel, elle a rappelé qu'elle n'est point une nation morte, et elle vient d'attirer sur ce coin de terre perdu au bord de la mer du Nord, sur la Flandre et les Pays-Bas, sur Bruxelles, Amsterdam et la Haye, non seulement l'attention générale, mais un courant de produits réunis des quatre points cardinaux, pour le transport et l'abri desquels il n'y aura pas assez de chemins de fer et de navires, de docks et de ports. Si paresseux qu'ils soient, mes compatriotes, touristes, artistes, heureux du monde, vont se diriger de ce côté. Ils seront nombreux à cette bienfaisante époque de l'année que l'on appelle, pendant toute la vie, *vacances*, et dont profitent enfants et parents, les uns ivres de joie, les autres mélancoliques. Plus privilégiés que moi, ils jouiront pleinement et de la Hollande et de l'Exposition d'Amsterdam. En mai, j'ai goûté à la primeur forcée, j'ai vu l'éclosion au milieu d'un printemps tardif et du déballage de caisses plus tardives encore.

L'automne, avec ses teintes grises, moelleuses, adoucies, conviendra mieux à la physionomie générale du pays, elle en sera un cadre meilleur. Les délicats pourront peut-être entrevoir à ce moment la vraie couleur locale, surprendre la fugitive poésie des choses hollandaises, ce je ne sais quoi de rêveur et de chaste propre aux régions du Nord. Le temps aura mis, hommes et objets, chacun à leur place, et le soleil aura, de ses rayons et de ses ombres, doré les palais et estompé les champs.

Tant mieux! j'aurai écrit la préface et eux liront le livre, j'aurai tracé une esquisse et eux verront le tableau. Ils me pardonneront sans doute alors les soupçons injustes en compensation desquels je leur offre mes tâtonnements, mes contre-marches, mes fatigues, mes recherches sur la route de Paris à Amsterdam, le long des canaux et dans le dédale des vieilles cités; fatigues et recherches dont profitera leur inexpérience.

II

LA BELGIQUE

Je disais tout à l'heure que l'on connaissait peu la Hollande en France, j'ajouterai qu'elle y est, — chose singulière, — bien plus ignorée que d'autres contrées qui, elles, ont au moins l'excuse de l'éloignement. Expliquez cela. Beaucoup sont allés à Naples, voire à Constantinople, plusieurs vous parleront de Madrid et de Cadix; personne ne s'est promené sur les bords de l'Amstel ou sur la plage de Scheveninguen. Attraction des pays du soleil, direz-vous? Peut-être, mais enfin attraction à distance, néanmoins. Vous mettez deux, trois, quatre jours et autant de nuits pour vous transporter dans les centres étrangers dont j'ai parlé, et vous êtes de Paris en douze heures à Amsterdam. Comme temps et comme argent, cela compense bien quelques rayons de soleil. Vous quittez la gare du Nord aux premiers cris des marchandes des quatre saisons et aux pépiements matinaux des pierrots nichés dans les tuyaux de cheminées, pour arriver sur le Dam, en vue du Zuyderzée, alors que les cloches des navires à l'ancre sonnent le premier quart de nuit, et que les eiders se perdent à tire d'aile dans les brumes pour aller dormir au loin sur les flots.

Je vous signalerai cependant tout de suite, deux inconvénients de ce voyage de *court cours*, inconvénients d'autant plus sensibles que

les vexations en sont plus rapprochées et plus fréquentes. Le premier, ce sont les changements de monnaie et les initiations nécessaires à leur valeur, depuis les sous belges reluisants comme de l'argent et semblables à nos pièces de un franc, jusqu'aux microscopiques pains à cacheter de Hollande, sorte de vingt centimes réduits de moitié en dimension et dont les poignées se perdent dans les poches. Le seul remède à ce petit mal est de recevoir quelques leçons d'un changeur avant le départ de Paris, et de prendre le moins possible de cuivre, surtout de subdivisions de monnaie hollandaise ; tant pis pour les aubaines. Le second vous viendra des douanes, et à ce propos je donnerai un conseil pratique que je tire moi-même de la science anglaise des voyages. Nos *sympathiques* voisins ont si peu de choses bonnes à notre usage, qu'il faut s'empresser de leur prendre, sans permission, ce qui par hasard peut faire notre affaire. N'emportez donc rien avec vous, surtout dans un déplacement qui vous mène précisément à des lieux où vous trouverez en abondance et de qualité supérieure l'encombrant matériel ordinaire des malles et valises. Pourquoi charrier du linge ou même des provisions en Hollande, le pays des laines fines, des toiles merveilleuses, des dentelles, des fromages, du jambon, du chocolat, du curaçao et des havanes? Vous échapperiez au moins à une douane sur deux, ou plutôt à deux douanes sur quatre, les deux douanes, belge et hollandaise de l'aller. Il est vrai que, misères à part, les douanes répétées ont ceci d'attrayant, pour le Stanley ou le Brazza de chambre, qu'après avoir coudoyé en douze heures les uniformes groseille d'un État et les uniformes jaune-serin d'un autre, salué les poteaux indicateurs et les bicornes variés des gendarmes de deux frontières, il se sent grandir dans sa propre estime. Voir deux fois dans la même journée ses chemises bousculées par des polices différentes, cela fait époque dans la vie du bourgeois paisible et sédentaire.

Une sensation indéniable et à laquelle personne n'échappe, c'est celle qui vous envahit au passage d'un pays dans un autre. Même somnolent, même sans en avoir été averti par des placards ou des appels, vous vous apercevez bientôt à un je ne sais quoi des choses que vous n'êtes plus chez vous. Vous entendez des murmures et vous aspirez des odeurs inconnues. L'impression est parfois gaie, rajeunissante, comme quand vous filez sur Genève, en laissant derrière vous Bellegarde, les coteaux et les étangs du Bugey ; d'autres

fois elle est triste, oppressante, comme au milieu des paysages plats, des chalets mesquins, des horizons de convention de la froide Angleterre; lumineuse et triomphante, aussi quand vous franchissez le seuil pyrénéen de la radieuse Espagne, ou que vous quittez les neiges des grandes Alpes pour le ciel d'azur de l'Italie. La note dominante du concert que vous chantent à l'âme la nature et les hommes en Belgique, c'est la paix, la douceur, le travail, la fécondité. Pas d'extrêmes, ni grands orages, ni calmes plats, au ciel, sur les eaux, et dans l'existence. Bruxelles est notre première étape sur la route d'Amsterdam, après avoir franchi la frontière française, et ce ne sera pas perdre notre temps que de nous y arrêter. La Belgique nous préparera magnifiquement et par gradation au pittoresque et aux usages de la Hollande, c'est un vestibule qui vaut l'édifice.

A mesure qu'on s'avance de nos départements de la Picardie, de l'Artois, de la Flandre, vers la Belgique et la Hollande, vers les marais du Brabant et les dunes de la mer du Nord, l'aspect général du paysage, le type des habitants, la physionomie des lieux habités, subissent une sorte de décroissance dans la couleur, la gaieté, le caractère, la santé, la production, la richesse; c'est comme une immense tache dont le centre générateur de la nuance, du ton, de la matière serait en France et qui irait en se lavant, en s'affaiblissant, en s'amincissant vers les extrémités. Aux fortes terres brunes, aux forêts profondes, aux vergers drus, aux gros villages succèdent les vastes plaines de blés chétifs et pâles, les colzas, les sarrazins, puis les cultures rares, les villages peu compactes, les flaques d'eau croupissante, les terrains incultes, les troupeaux disséminés. On dirait d'un crâne énorme qui se dégarnit. Aux essaims de filles rieuses et babillardes dont les coiffes de calicot battent les épaules comme des ailes de papillon, aux laboureurs diligents qui chantent sous les gros pommiers, succèdent de solides gars, tranquilles géants aux yeux bleus (ces vieilles bandes wallonnes qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors, dit Bossuet), travailleurs muets, de belles et douces femmes, sveltes, un peu molles, blondes, mais de la nuance excellente dans le blond, prévenantes, affectueuses, avec leur cœur d'or dans le regard et sur les lèvres, paresseusement assises près des brouettes de trèfle fauché. Là, du moins, on sent encore de la sympathie et de l'accueil derrière les persiennes des maisons aux toits français; le brasseur se tient avec une invite permanente sur la porte de son estaminet; les enfants babillent avec

les oiseaux derrière les petites barrières des enclos; les mineurs et les fileurs, dans le milieu sans imprévu, sans poésie, de la noire vie industrielle si funeste au sentiment artistique, ont encore des allures vives, le mot railleur, un bout de chanson dans le gosier. Les coqs et les croix des clochers brillent quand même dans cette atmosphère un peu froide, dans cette lumière un peu voilée, où éclatent par instants de joyeux coups de soleil. Puis le ciel baisse, baisse; ce sont toujours des sites à peu près semblables, mais de plus en plus froids, plus humides, plus solitaires. On se demande où sont les habitants, et les moulins ont l'air de marcher seuls. Le premier sentiment est celui de la tristesse, non pas cette tristesse que les rêveurs entretiennent avec délices, mais une tristesse vide, née du prosaïsme et du laid des choses. Les rares personnages que l'on aperçoit se mouvoir, se coudoyer, parler dans ce milieu, semblent ne devoir ni naître, ni vivre, ni aimer, ni sentir comme les autres. Il n'y a ni pâtres, ni gardeuses au bord des fossés, le long des haies; et les vaches errent seules, couvertes de tabliers, au milieu des ondées incessantes, en compagnie de chevaux massifs, sortes de coursiers de Priam, d'Alexandre ou de Louis XIV, aux crinières ondulées, aux queues flottantes, aux fesses énormes, au trot pesant et relevé, qui semblent échappés à un piédestal de bronze, et que je croyais ne plus exister que dans l'imagination des sculpteurs de héros ou dans les gravures anciennes de la fable. Les enfants en Hollande sont de petits bonshommes et de petites bonnes femmes qui ne rient pas, qui ne courent pas, mais qui vont posément à l'école apprendre les langues, qui battent le beurre avec sagesse, remorquent les bateaux ou lavent les vitres. Les papas et les mamans gras, rouges, hâlés, tannés, tuméfiés par l'humidité et les brises âcres, marchent, lents et silencieux, entre les files d'arbres des chaussées, au travers de prairies basses d'un vert criard, sortent automatiquement de maisons en briques et en tuiles rouges comme si elles avaient été posées hier et y rentrent de même. Ils sont muets mais sans avoir le sourire belge, blonds sans être gracieux et doux; ils sont taciturnes, empâtés, sournois comme les Allemands. Adieu canaux, canards, canailles, a dit méchamment Voltaire, en quittant la Hollande.

Depuis la frontière française jusqu'à Bruxelles, on n'a qu'à écouter et à regarder par les deux portières du wagon, à droite et à gauche, c'est un concert de noms qui sonnent douloureusement et glorieusement aux oreilles françaises, c'est une série d'horizons guerriers,

les champs de batailles des géants de la Monarchie, de la République, surtout le théâtre du dernier acte de l'épopée impériale. Condé, Marceau, Napoléon, semblent traverser les vastes plaines au galop fantastique de leur cheval, pendant que se déroulent les panoramas de Fontenoy, Malplaquet, Seneff, Fleurus, Soignies, les Quatre-Bras, Mont Saint-Jean, la Belle-Alliance, Waterloo. Et pour donner la note de mélancolie locale à ce spectacle ininterrompu de visions historiques, il vous vient des bouffées de vent tiède et sain, des échos de kermesses, des refrains d'amour champêtre; les scènes si émouvantes d'Henri Conscience, l'Erckmann-Chatrian et un peu le George Sand de là-bas, revivent pour vous dans leur simplicité, leur chasteté, leur patriotisme.

Bruxelles est bien la ville la plus coquette, la plus gaie, la plus cosmopolite et, en même temps, la plus paisible, la plus libre, la plus habitable que vous ayez pu rêver. C'est une résidence à souhait, comme gens, comme air, comme promenades, comme confortable et comme bon marché. Elle a le luxe et les amusements d'une capitale, unis au calme, au chez-soi, aux familiarités de la ville de province. Mieux que Londres, que Vienne, que Madrid, que Florence, que Genève, elle a tout ce qu'il faut pour remplacer Paris; elle le fait oublier parce que, sans transition apparente, elle en repose. C'est une sorte de Versailles, agrandi et commerçant. Les rues sont propres, le peuple n'est ni grouillant ni affamé, la richesse est sans morgue, les promenades sont des forêts naturelles, les résidences royales sont le jardin et la maison de tout le monde. On s'y plaît et, après y avoir séjourné huit jours, on voudrait y passer sa vie. Non seulement Bruxelles est une ville moderne charmante, avec des environs plus charmants encore, mais elle est aussi un centre artistique incomparable. Ses bibliothèques, ses églises, ses salles communales, ses hôpitaux, abritent des chefs-d'œuvre. Elle est et a toujours été la vraie capitale, la protectrice et la collectionneuse passionnée de ce qui s'est fait de beau dans les Flandres, autrefois comme maintenant. Rubens est à Anvers, Memling à Bruges, Van Eyck à Gand; mais le goût, le soin, le savoir, le respect des choses de l'art, la tête qui comprend et la bourse qui paye sans compter, sont à Bruxelles. Bruxelles, ce sont les ducs de Bourgogne, les archiducs d'Autriche, les ducs italiens, le Pape, Charles-Quint, Philippe II et aussi Louis XI, Marie de Bourgogne, Commines; des cours luxueuses et mystiques, raffinées et guer-

rières, païennes et catholiques, pratiquantes et dissolues. Les pompes, les galas, les carrousels et les processions, avec leurs ors, leurs velours, leurs perles, leurs chasubles, leurs tuniques, leurs armures, leurs pierreries, y ont créé un milieu d'art à nul autre pareil, milieu que résume en sa personne et qu'exprime admirablement dans son œuvre et dans sa vie le grand, l'incomparable, le beau Rubens, seigneur et artiste, ambassadeur et philosophe, peignant des Vierges et des rois, des anges et des favorites. Rubens, qui a traversé la vie comme une apothéose, le pinceau d'une main, l'épée de l'autre, incarnant dans sa toute-puissance géniale le génie flamand même. Ne quittons donc pas Bruxelles sans un salut de remerciement, d'admiration et de regret; je m'y sentais vivre dans une France d'il y a cinquante ans.

Malines, voici Malines, avec son nom gracieux et léger comme ses dentelles, et dont la seule appellation évoque des jeunes filles assises à leurs métiers, derrière un rideau de liserons et de capucines; Malines, en réalité nécropole endormie à l'ombre des basiliques et des murailles herbues des vieux couvents, dans le silence de laquelle viennent se tenir des assises religieuses comme dans une vaste salle de chapitre; Malines, sorte de musée religieux qui convient comme cadre aux sujets mystiques de Rubens. Là, autour de lui, ses inférieurs admirent, ses égaux se taisent, les Raphaël, les Michel-Ange, les Titien, s'effacent un instant; il accapare l'attention, parce qu'il est dans son élément, en plein triomphe de sa poétique religieuse du Nord. Ses Vierges et ses saints blonds, transfigurés, au visage lumineux et calme comme la pensée, sont l'opposé des types bruns, des physionomies ardentes, des traits marqués que les Italiens et les Espagnols donnent à leurs personnages par une sorte de tradition méridionale, de religiosité sombre. Allez voir *les Mages* et la *Pêche miraculeuse* à Malines, quoiqu'Anvers soit la seule vraie patrie et de Rubens et de ses merveilles.

Qui dit Anvers, dit la citadelle de l'Europe; et cependant le formidable appareil de la guerre y est bien mesquin auprès de la gloire du peintre flamand. La statue de Rubens à Anvers, c'est la statue du véritable roi des Flandres et de la Belgique, d'un roi sans armées, et devant la majesté tranquille duquel s'inclinera éternellement l'humanité. Le palais de Rubens à Anvers, c'est la vieille cathédrale, avec ses murailles noircies par les vapeurs de l'Escaut, ses nefs claires et paisibles; là est renfermé son joyau le plus

précieux : la *Communion de saint François d'Assise*. Quand vous aurez vu cela, quittez les rives de l'Escaut, fermez les yeux, et ne regardez plus quoi que ce soit en Belgique, comme art vous ne trouveriez rien de comparable. Dans cet homme, auquel rien n'a paru difficile, que rien n'a étonné, imagination italienne et cœur flamand, génie harmonisé par les qualités des uns et les défauts des autres, prince et poète admiré, envié, fêté, aimé, qui est né, a vécu, est mort sans une faiblesse, sans douleur et sans décrépitude, saluez un idéal de vie, une gloire en pleine lumière, et saluez aussi les Flandres, car demain nous allons passer la Meuse, et il y a un monde entre Anvers et Amsterdam, entre la sociale, croyante, claire et joyeuse Belgique et la froide, égoïste, sceptique, brumeuse Hollande. Instincts, besoins, tendances, goûts de l'une sont différents de ceux de l'autre; celle-ci s'est épuisée en efforts pour renier, combattre, anéantir tout ce que croit et aime celle-là. Rubens et son brillant émule, Van Dyck, sont plus près de l'Albane et de Véronèse que de Frans Hals et de Rembrandt.

Le progrès nous évite le transbordement toujours pénible de la diligence ou du chemin de fer dans les bateaux néerlandais pour voyager sur les fleuves, marais et canaux qui jadis barraient à chaque instant la route. Les ingénieurs hollandais, hommes à dessécher le Zuyderzée d'après leurs plans de l'Exposition de 1878 à Paris, ont jeté çà et là des ponts magnifiques, défendus par de profondes et inébranlables digues. Vous roulerez sur un ouvrage de ce genre, en fer, dont la longueur n'est guère moindre de 2 kilomètres. Si le touchant accord qu'apportent Hollandais et Belges à épuiser les sacs de tabac du monde entier vous le permet, vous distinguerez, à travers la fumée : Dordrecht, dont Cuyp a redit les horizons transparents, les feuillages baignés dans l'eau, les barques balancées sur de petits lacs pour la pêche du saumon, Dordrecht un vrai sujet d'assiette de porcelaine; ensuite Rotterdam, Leyde et Haarlem. Rotterdam, avec ses cheminées, sa houille, son mouvement industriel, la Rotter et la Meuse qui y marient leurs eaux, a quelque chose de notre Lyon commerçant entre les bras du Rhône et de la Saône. Leyde est connue par ses universités, ses elzévirs, par le séjour des philosophes Grotius, Descartes et autres; elle a été longtemps la forteresse philosophique de l'Europe. Des champs de tulipes jaunes alternant avec des champs de tulipes rouges ou violettes, parterres aux couleurs vivaces mais sans parfums, annoncent

Haarlem, petit Amsterdam champêtre, sorte de Fontainebleau hollandais, dont le pinceau de Ruysdaël a éternisé les sites et la poésie, et où vous vous arrêterez si vous aimez les maîtres hollandais, car c'est là que peut s'admirer à l'aise un des premiers, Frans Hals. *Les Archers* et *les Régents* de ce grand artiste donnent une idée de ce que peut produire le travail d'une longue carrière, uni à une science profonde et à un talent merveilleux.

Entre chacune de ces quatre stations importantes, le paysage ne varie pas, ou du moins, si l'aspect extérieur se modifie, l'impression générale reste la même : pâturages, dunes, tourbières, étangs, coins de mer, ne sont que les notes différentes d'une même gamme, gamme mélancolique et voilée. Noirâtres et bleuâtres dans les lointains, les villages deviennent verts et rougeâtres en se rapprochant. La tête de moulins, qui s'élèvent haut sur l'horizon, pointe à travers les arbres; des toiles blanches sèchent dans les prés; plates, immobiles, sans vent, les voiles triangulaires pendent le long des mâts ou clapotent doucement pendant que le bateau semble glisser sur des eaux sombres, sourdes, huileuses, muettes. La campagne est terne, effacée, endormie, perdue sous un ciel trop haut, dans le vaste ondoiement duquel passent et repassent des nuages cotonneux. Elle a, avec les buées pluvieuses en plus, la physionomie des plaines de France, en septembre, alors que cultures, routes, fermes et villages s'illuminent et s'obscurcissent au soir d'un jour d'orage.

La mer apparaît et disparaît, mille indices annoncent le voisinage des vagues, l'air s'imprègne d'odeurs particulières, et l'on court le long du littoral absolument comme sur la ligne du Midi, entre Agde et Lunel. Des mâts et encore des mâts, puis des navires et encore des navires, à gauche; à droite, des pâturages aux vaches invariablement blanches et noires, et des carrés de plus en plus multicolores de tulipes et de jacinthes, une brume légère jetée comme une gaze sur des murs, des toits, des tours de brique vernissée rouge ou violette, c'est Amsterdam.

III

AMSTERDAM

Vous avez habité de ces petites villes de provinces qui n'ont rien de gai, d'aéré, de champêtre, mais où dans chaque coin retentit le marteau de l'ouvrier sédentaire, où grince la lime de l'industrie en

chambre, où même en été fenêtres et portes sont fermées, et où enfin le soleil n'arrive jamais qu'au-dessus des ruelles aux maisons élevées? Les habitants s'y groupent dans une sorte de perpétuelle veillée d'hiver, cachés derrière leurs volets, autour des poêles, parlant à peine sinon pour agiter des questions de clocher, ne sortant guère, mais aimant et défendant avec passion leur triste séjour. Multipliez une de ces villes inconnues par vingt, ajoutez-y ce que votre imagination vous suscitera de particulier d'après ce que vous savez déjà de la Hollande, et vous connaîtrez à peu de chose près Amsterdam. C'est avant tout une ville en dedans, une ville de boutiques et de commérages, une ville endormie. Pas de mouvement, pas d'enfants, pas de gens pressés, la foule se meut lentement, sans bruit, comme dans un rêve, et les carrosses massifs roulent sur le macadam ou sur les terre-pleins sans qu'on les entende passer. Il y a de Lille et du Havre dans la construction des maisons, dans le voisinage permanent des navires et l'entassement des marchandises devant les docks ou derrière les grilles des longues cités ouvrières; mais quais, rues, promenades, maisons, bassins, palais, ont quelque chose de vieillot avec des apparences neuves, de ratatiné et de mince dans leurs faux airs de grandeur auquel rien chez nous ne correspond. Une foule de grosses petites poupées mal fagotées : soldats, pêcheurs, paysans, laitières et marchandes de poisson, placées çà et là entre des constructions enfantines aux murs jaunes, aux volets bleus, aux toits sang de bœuf et des rangées de ces petits arbres violets dont des copeaux frisotés vert-épinard imitent le feuillage, le tout sur une planche étayée au milieu d'un baquet d'eau de savon; voilà comment un ingénieur de douze ans imaginerait de représenter Amsterdam en miniature, et, ma foi, ce serait plus exact que toutes les photographies ou aquarelles du monde.

Il faut en arrivant à Amsterdam se décider à vivre pour quelques jours d'une vie matérielle, différente, absolument différente de la vie ordinaire française. Si accessible au progrès par d'autres côtés, la Hollande ne s'est pas encore laissé entamer dans sa manière d'entendre le confort, peut-être un peu parce que c'est le principal pour elle. Il faut manger, boire, se coucher, rouler, marcher, fumer, se vêtir en Hollande, comme en Hollande. D'abord savez-vous le hollandais? Non, n'est-ce pas, ni même l'allemand. Eh bien! tant pis. Ici, nous ne sommes plus en Belgique où tout le monde, depuis le bourgmestre jusqu'aux servantes d'auberge, vous

accueille avec des phrases françaises émaillées d'adorables locutions flamandes. Malgré tout ce que l'on pourra vous dire, croyez-moi, personne ne parle ou ne veut parler français, et surtout parler bien français en Hollande. Je me suis trouvé dans des milieux de lettrés, d'érudits, d'appréciateurs intelligents de la littérature française, et je comprenais à peine ce que l'on voulait m'y dire d'aimable; quant au vulgaire, son français, c'est du français de caporal prussien ou de vache espagnole. Il vous faudra donc parler le plus souvent par gestes, ce qui n'est pas précisément toujours le meilleur moyen d'obtenir ce que l'on désire. Rappelez-vous ensuite qu'en Hollande, on ne connaît pas les escaliers. On se sert encore d'échelles de poulailler pour monter au quatrième étage, et sans rampes ou cordes pour s'accrocher. Ce peuple de marins se croit dans ses maisons toujours à bord de ses navires. Les escaliers en colimaçon des palais mauresques et des bordjs arabes, les degrés en bois superposés à ciel ouvert des chalets alpins, sont les uns et les autres bien élevés, bien étroits, bien branlants, bien obscurs, mais ce sont des ascenseurs auprès des semblants d'escalier hollandais. Aussi ne servent-ils guère qu'aux chats et aux petites servantes pour grimper le soir dans leurs soupentes, et encore je n'en suis pas sûr. De magnifiques poulies ouvragées décorent le fronton de toute maison qui se respecte, et meubles, sacs, ustensiles, matelas, arrivent à travers les airs dans les appartements. Vos malles, je vous avais conseillé de n'en point prendre, suivront ce chemin. Au rez-de-chaussée des hôtels, vous trouverez invariablement une brasserie-restaurant-salon. C'est là que s'absorbent d'énormes quantités de bière huileuse et brune, d'innombrables petits verres de skidam, que se fument des paquets de havanes. Les garçons vont et viennent sans rien dire, offrant gratuitement des corbeilles de petits pains à l'anis, ou portant un *cent* au mendiant qui se tient à la porte; les consommateurs regardent sans rien dire, engloutissent des plats de poisson bouilli, des plats de pommes de terre cuites à l'étuvée et des morceaux de beurre salé, sans pain et sans rien dire. Quand la nuit arrive, on tire un rideau qui partage la pièce en deux, et l'on n'en éclaire que la portion du fond; le devant reste dans une demi-obscurité propice à la rêverie. Heureux de rester bras et jambes immobiles, d'échapper à ses marchandises, le boutiquier suit attentivement et commente en lui-même les silhouettes plus ou moins fantastiques qui se découpent et dansent sur le fond lumineux de

la muraille d'en face. Ce seul détail peint la Hollande. Vous ferez sagement d'apporter là encre et papier si vous désirez écrire, car quant à le faire dans vos chambrettes, il n'y faut point songer. Elles sont blanchies, lavées, peintes, cirées; elles ont de petits lits plats chastement enveloppés de rideaux immaculés: ce sont, si vous voulez, des nids de jeunes pensionnaires, mais encore plus des boîtes où le jour arrive le plus souvent par des trappes, et où la vue se borne à d'immenses barres transversales qui courent d'une maison à l'autre et servent de séchoirs ou de perchoirs.

Une des premières observations à Amsterdam, c'est la vulgarité, la platitude, le pratique de toutes choses. Des rues tirées au cordeau, des digues et des quais où chaque pierre est à sa place, des murs râclés, des arbres alignés et émondés, des devantures, des fenêtres et des portes lavées chaque matin, point de saillies, pas de recoins, pas d'auvents, de tourelles, de vieux pignons. La ville semble construite de la veille. Il ne peut en être autrement, quand on y songe, dans une ville où tout est factice, dont chaque caillou et chaque poignée de terre ont été rapportés; ville branlante sur ses pilotis, qui n'est jamais sûre du lendemain, bien plutôt campement de marchands sur des radeaux que cité, agglomération de huttes de castors que demeure permanente. On se demande comment Ruysdaël et le grand Rembrandt ont pu être les romantiques que l'on sait, des poètes et des rêveurs, dans un milieu aussi terne, aussi étriqué, où les brises humides et les lavages quotidiens enlèvent les souvenirs de la veille, où l'idéal est un tonneau de bière cerclé d'or, et l'horizon des piles de morues sèches. J'y comprends à peine le nébuleux philosophe juif, Spinosa.

Nous allons sortir, si vous le voulez bien, et voir chaque chose dans le détail. Voici le Dam, la place principale avec le palais du roi; voici Kalverstraat, la rue Richelieu ou la rue Montmartre d'Amsterdam, c'est-à-dire la voie la plus passagère, le centre le plus commerçant; voici la rivière de l'Amstel; nous sommes au cœur de la ville, que voyons-nous? Des milliers de servantes en uniforme, robe de percale et bonnet de tulle, quelque chose comme une centaine de Bouillons Duval en vacances, les orphelins et les orphelines des nombreuses maisons de charité, les uns singulièrement vêtus de deux couleurs par moitié du corps, rouge et noir, des coucous qui vont au pas, des tramways (une merveille récente!), dont les cloches tintent comme un glas, à droite, à gauche, au

centre, devant, derrière, des ponts, des ponts, des quais, des quais, et de l'eau, et des bateaux entremêlés de feuillages noyés dans une brume lumineuse, des toiles, des tabacs, des conserves, empilés derrière d'immenses vitrines de magasin, une foule qui passe lentement comme si elle glissait, des jeunes filles qui ne babillent pas et ne tournent pas la tête, des tulipes dans des vases de faïence, de petits bancs de bois à chaque porte, des marins à la marche déhanchée, des paysannes avec leur diadième d'or sur la tête. Les vieillards aux têtes immobiles se montrent aux fenêtres regardant dans les miroirs qui y sont fixés pour happer au passage le moindre rayon de soleil; ni chants, ni rires, ni esclandre; il semble que la moindre gaieté, le moindre geste, qu'un cri ou une marche précipitée, détonneraient comme une indécence dans cette capitale de la maussaderie, du mutisme, de l'orgueil bourgeois et de la défiance locale.

Les familles se faufilent le soir sans bruit dans les brasseries et y restent assises des heures, à boire, à dévisager les voisins, à examiner les plantes vertes qui décorent les murs; elles n'aiment même pas la musique. Pas de vie, pas de passions violentes, pas de misère; tout est réglé, calculé, raisonné, mais tout est mort. On est trop sage, trop tranquille, trop modéré à Amsterdam pour y faire des frasques; la police ne sert à rien, et je me demandais s'il y avait des tribunaux. La débauche elle-même, si elle existe, y est propre, modeste, presque digne. Puisqu'il n'y a point de quartiers interlopes, de maisons excentriques, il faut bien que la prostitution habite des maisons sévères comme celles des bourgmestres et des procureurs; et malgré elle, elle subit l'influence du calme ambiant. On boit à Amsterdam sans être ivre; le voyou et les ròdeuses sont inconnus. La joie et le plaisir sont comme la nuit pour ces lourds travailleurs, c'est un repos et non une ivresse; les nerfs manquent à ces natures lymphatiques de blonds aux yeux bleus.

Voilà, derrière le Marché Neuf, le quartier des juifs pour lesquels Amsterdam est une terre bénie. Ils y sont les mêmes que partout ailleurs, ne prenant rien des mœurs qui les entourent ou se pliant si peu aux nécessités de la région, qu'ils restent eux-mêmes, les Asiatiques âpres, lâches, sordides. Ils ont accaparé les anciennes maisons d'Amsterdam, dont un chiffre consacre la date et que décore une avare guirlande de sculpture ou une grossière applique de fonte représentant un cavalier, une vache, des tonneaux, maigre

ornementation, sorte de pauvre petite fleur qu'une paysanne ajouterait à son bonnet. On a dit qu'Amsterdam était la Venise du Nord, si on veut ; mais une Venise avec des silences, des frissons, des teintes et des tristesses singulières. Regardez cette ruelle avec une grosse tour écrasée et un bureau de douane qui sert de porte de sortie à la ville, regardez ce ruisseau puant en contre-bas de murs de briques, ce canal qui s'enfonce sous des voûtes, ces petites fenêtres de vingt carreaux noircies par la fumée d'une fabrique, et dites-moi est-ce là Venise? Si Amsterdam n'était que vieux et laid, même sans soleil, ça pourrait encore être beau ; mais ce n'est ni vieux, ni laid, ni ensoleillé, c'est propre, gris, humide, mathématique, épicier, ce n'est pas même une contrefaçon septentrionale de la ville des doges.

Telle est Amsterdam au dedans, telle elle est au dehors. Les dernières maisons des faubourgs aboutissent à la mer ou aux canaux, à l'eau dans tous les cas ; et la campagne suburbaine n'est qu'une série de langues de terre dont le riche propriétaire est avare. A perte de vue s'étendent des chaussées pavées, contre lesquelles clapotent incessamment les vagues et que bordent les haubans et les mâts des navires chassant sur leurs ancres ; ce sont là les sentiers fleuris qui mènent aux champs. Un goût particulier de goudron, de planches et de poisson, remplace les senteurs des fleurs. Des couples, la main dans la main, marchent lentement le long des quais, pendant que matelots et chevaux remorquent les barques ou les pontons. Les enfants des pilotes suédois, norwégiens, finlandais s'accrochent aux anneaux de fer, grimpent aux madriers des digues, se pendent aux cordages du gaillard d'arrière avec leurs vareuses, leurs bonnets de laine rouge, murmurant une ballade scandinave ou regardant rêveurs avec leurs grands yeux vert de mer, vraies bergeronnettes balancées sur un saule que secoue la rivière. C'est au centre de ce paysage que s'élèvent les chalets, les pavillons, les résidences d'été des négociants et des banquiers hollandais. Quelles qu'en soient la forme ou les dimensions, ces demeures de luxe sont aussi propres, aussi lavées, aussi peignées, aussi confortablement vêtues que leurs propriétaires, mais aussi insignifiantes, aussi plates, aussi prosaïques, d'aussi grotesque apparence qu'eux-mêmes. Ces braves gens voient l'art dans la ligne droite, et par goût entendent propreté. Tout chez eux est écourté, lourd, prétentieux ; les parterres sont symétriquement divisés, les gros vases de faïence symé-

triquement alignés, les tulipes de couleurs différentes invariablement opposées les unes aux autres et mariées de façon à dessiner des guirlandes sur mesure. Ça coûte cher, c'est joliet, c'est arrangé, il y a eu du travail, peu importe que l'ensemble soit sans imprévu, terne, inodore; ces septentrionaux ne sont pas difficiles. Ils aiment à rester chez eux, et pourvu qu'ils placent et déplacent trois pots de fleurs dans leurs jardinets, ils sont contents. S'il y a une poésie des choses en Hollande, et il y en a une, elle est dans la nature et pas dans les hommes. Ils la tuent tant qu'ils peuvent parce qu'ils ne la comprennent pas, le charme mélancolique de leur patrie n'ayant de séductions réelles que pour les imaginations impressionnables du Midi. Les grands maîtres hollandais étaient des Italiens et des Espagnols égarés aux Pays-Bas; ils ont mis de leur âme et de leur soleil dans leurs œuvres. La Hollande aux verts pâturages, aux écluses bouillonnantes, aux métairies solitaires, aux *polders* brumeux, aux veilleurs de digues pensifs; la Hollande des kermesses, des villages à ras de terre, des auberges enfumées; la Hollande, où le vent aigre des glaciers du pôle, parfois grondeur et méchant, secoue et tord les arbres dépouillés, puis, parfois triste et doux, se tait pour annoncer la pluie; la Hollande aux cieux bas, à la lumière douteuse, aux nuages sans cesse amoncelés, ce n'est pas en Hollande qu'il faut la voir. Allez par une après-midi d'automne au Louvre, et les Rembrandt, les Ruysdaël, le Cuyp, les Hobbéma, les Paul Potter, les Van Dyck, les Wouwerman, les Metzu, les Terburg, les de Hooch, les Ostade et les Téniers évoqueront pour vous la belle Hollande, la Hollande de convention, la Hollande entrevue à l'atelier; quant à la Hollande réelle, insipide, plate, elle se peut résumer en deux traits, en deux couches de couleur superposées : une base verdâtre pour la mer et les prés, et un dessus rouge pour les toits de brique. Son blason artistique serait : De gueules sur fond de sinople; et sa devise : Je digère.

Nous sommes venus à Amsterdam pour y voir l'Exposition, mais avant de nous diriger vers le palais des merveilles contemporaines de l'industrie, nous devons aller admirer et saluer les merveilles de l'art d'autrefois. Pygmées, nous constaterons notre impuissance à endosser les cuirasses et à porter les épées des géants. On ne crée plus, on vulgarise; ils ont travaillé et nous jouissons. Ils sont les pères, nous sommes les enfants. Rubens règne à Anvers, et Rembrandt est oublié à Amsterdam, indice des caractères différents des

deux pays. A voir ce romantique, ce génie du clair-obscur, cette âme tendre et ardente sur son piédestal de granit, au milieu d'un jardinet de fleurs de fer-blanc, entre quatre maisons bariolées d'enseignes, on se demande s'il est vrai qu'il soit né dans un centre aussi platement bourgeois, et ce qu'il avait bien pu commettre dans un autre monde pour mériter de naître chez ces épais et avares marchands? On cherche en vain sa demeure dans cette ville sans relief. On voudrait à cet esprit inquiet, concentré dans son travail idéal, une maison moyen âge dans une ruelle obscure, à l'ombre d'une basilique gothique; et rien de cela. Par quel prodigieux effort a-t-il pu s'élever au-dessus du terre à terre et alimenter son imagination dans le vide? Peut-être son génie ne vient-il que du contraste! Rubens peignant vêtu de velours et de dentelles, environné de princes et de gens riches, Rubens est bien l'incarnation du génie flamand, heureux, croyant; il peint en plein soleil. Rembrandt isolé, fréquentant les brasseries, courbé sur ses eaux-fortes à la lueur incertaine d'une lampe, sceptique, moqueur, rêveur, personnifie-t-il l'esprit hollandais? Non, il l'a subi, il l'a traduit, mais il le domine. Il en a pris les qualités de réflexion, d'ordre, d'étude, voilà tout; il échappe à ses origines par toutes les facultés de son âme et se trouve être de feu dans un atmosphère de glace. Aussi n'a-t-il pas été compris. Il est mort obscur, et dans son œuvre tourmentée, dans les irrégularités de son génie, on sent ce malaise de l'âme, cette nostalgie de créatures et de cieux qu'il devine, qu'il aime et qu'il ne verra jamais. On lui reproche son affection pour le peuple; c'est que les gens de rien l'adoraient avec cette admiration intuitive des intelligences neuves pour le vrai, le beau, le simple, et alors que Rubens, visitant la Hollande, ne s'informait même pas de son contemporain, les rapins, les pêcheurs et les servantes d'Amsterdam escortaient le grand homme. Voilà celui que, sans acception de patrie, l'art n'en a pas, nous devons aller visiter le premier comme un ancêtre glorieux, voilà le tout d'Amsterdam, Rembrandt! Allez voir les *Syndics*, la *Ronde de nuit*, la *Leçon d'anatomie*, les *Portraits*, ces toiles enfumées et sombres, où la lumière jaillit de l'or enfermé dans les pâtes, et qu'éclairent par derrière, comme un sourire, les rayons échappés à un abat-jour. Ces hommes en habits ponceau, en fourrures, en toques noires à plumes roses, avec leurs sabres ciselés, leurs longs gants jaunes; ces dames couvertes de satins et de guipures, aux

étroits corsages, aux têtes fines, aux yeux tranquilles, avec leurs bas rouges, leurs chevelures rousses, leurs éventails et leurs livres d'heures; ces têtes de soldats, de bourgeois, de vieillards et d'enfants, elles resteront gravées pour jamais dans votre souvenir, et vous emporterez avec vous la Hollande artistique. Vous n'aurez pas vu l'école hollandaise, de la peinture hollandaise, dont l'unique manière est d'enluminer de la gravure et l'égoïste objectif de faire le portrait local; vous aurez vu en Hollande les chefs-d'œuvre d'un peintre de l'humanité, d'un génie qui n'est d'aucune école; vous aurez vu Rembrandt.

Après lui je ne citerai que pour mémoire tous les maîtres dont les noms sont déjà venus sous ma plume, et dont les toiles sont répandues çà et là dans Amsterdam : Ruysdaël, Cuyp, Paul Potter, Metzu, Terburg et autres; ils ont de leur pays l'ampleur, la tristesse, la placidité un peu morne; de leur école, ils ont la régularité, le fini, la scrupuleuse exactitude. Plus à la portée du vulgaire, ils furent appréciés davantage de leurs contemporains. Aujourd'hui Rembrandt les résume et les écrase.

IV

L'EXPOSITION

Soit que vous preniez les tramways qui partent du Dam, soit que vous vous aventuriez seuls à travers rues, ponts et canaux, vous arriverez promptement au palais de l'Exposition, car si Amsterdam est une grande ville de Hollande, cela ne veut pas dire que les courses y soient longues. Vous pourrez bien vous trouver de temps en temps sur le bord d'un canal et ne pas savoir comment gagner l'autre rive. Mais ne vous inquiétez pas, l'eau à Amsterdam n'est pas de l'eau, on vit tellement avec elle qu'on s'en sert aussi bien comme habitation que comme route. Bois, charbon, huiles, légumes, sont amenés par les bateaux devant chaque porte, et l'épicier flotte doucement dans sa maison de bois sur les eaux de l'Amstel. Un pont? Ce gros homme qui fume sa pipe au milieu du courant, assis sur un petit radeau, ne fait que cela jour et nuit d'en procurer aux gens, et tenez voilà déjà trois petites servantes et un hussard de la garde qui ont sauté sur le radeau, sautez aussi, deux tours de roue et vous êtes de l'autre côté pour quelque chose comme un centime.

Les péages répétés sont peut-être une des causes de cette division infinie de la monnaie que j'ai eu tort de critiquer, sans réfléchir à tous les petits ponts à un centime qu'il faut traverser par jour dans ce royaume aquatique. *Rerum cognoscere causas* a dit le philosophe.

Il n'était pas facile dans une ville bâtie sur pilotis, où l'on est aussi avare d'un pouce de terrain qu'on peut l'être dans les crus célèbres de Champagne et de Bourgogne, de trouver un emplacement suffisant pour y élever des constructions gigantesques. On a tourné les yeux du côté des quartiers neufs, vers la partie où la ville a le champ libre pour s'étendre, et après avoir répété sur une large échelle cette lutte contre l'eau qui est la lutte pour l'existence en Hollande, Amsterdam a pu mettre à la disposition des exposants une sorte de champ de Mars d'une valeur pécuniaire considérable. A l'aide de 7 000 à 8 000 pilotis, on a fait d'un marais une plaine sablonneuse de fond suffisamment résistant. Les alentours sont tachetés diversement par les hôtels élégants de la colonie étrangère, par des usines et par des pâturages. Le nouveau Muséum d'Amsterdam, appelé à renfermer une des plus riches collections de chefs-d'œuvre du monde sert de façade et d'entrée principale à l'Exposition. En utilisant les quatre portiques de cet édifice permanent, on a eu la plus heureuse idée ; les palais temporaires de l'industrie et des beaux-arts se trouvent avoir ainsi un vestibule dans le style hollandais du quinzième siècle. La voûte du Muséum franchie, on se trouve dans un immense jardin couvert d'arbustes transplantés, de gazons artificiels, de parterres un peu hâtifs. Au centre, deux tours colossales, surmontées d'un dôme et reliées par d'immenses draperies, donnent accès par leurs hautes portes cintrées dans les galeries de l'Exposition internationale. A gauche, un palais mauresque est spécialement réservé aux colonies néerlandaises ; les dimensions en sont considérables, et l'on voit que la Hollande a tenu à soutenir sa réputation de seconde puissance coloniale du monde. A droite se succèdent une série de pavillons, de kiosques, de bâtiments, dont les formes sont aussi variées que les destinations en sont différentes : pavillon du roi, pavillon des diamants, palais des beaux-arts, pavillon algérien, kiosques japonais, ermitages suédois, huttes de charbon de terre.

L'effet produit par le palais indien, palais de l'Exposition proprement dite, est magique. Ces éléphants et ces lions de plâtre, ces

créneaux des tours, ce blanc cru de l'ensemble, donnent un cachet oriental on ne peut mieux approprié à une exhibition et à une fête avant tout coloniales, puisque, qui dit Hollande, dit peuple de colonies et richesse coloniale.

A l'entrée de la galerie principale, longue de 300 mètres et remarquable par la légèreté et l'élévation de sa voûte, se trouve naturellement la section néerlandaise, que suivent la section belge, la section française et la section allemande. Dans les galeries latérales, la Russie, l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis, le Japon, l'Angleterre, se sont partagé la place. Leurs produits, nous les connaissons par notre riche marché parisien et par nos dernières et incomparables expositions, aussi n'en dirai-je rien. On se promène, on regarde et on achète dans ces galeries comme on le pourrait faire dans un colossal bazar; mais à part quelques inventions utiles, quelques perfectionnements, il n'y a rien là qui retienne longtemps l'attention au point de vue historique, économique et artistique. L'intérêt véritable de l'Exposition d'Amsterdam est dans la partie coloniale, et l'Angleterre l'a immédiatement compris. Elle est arrivée avec l'attirail nécessaire à affirmer sa suprématie.

Nous pourrons donc sans déplacement et sans fatigue visiter les contrées du globe les plus éloignées et les plus fécondes. Aussi bien est-il tout à fait judicieux et de mode de parler colonies. Non seulement nos écrivains économiques étudient sérieusement la question coloniale depuis quelques temps, mais nos politiciens nous rebattent les oreilles de Cochinchine, d'Annam, de Tunisie et de Congo. Le monde exotique cherche lui-même à attirer l'attention. Le Tonkin se révolte, l'Égypte se donne à l'un et à l'autre, le Sud algérien s'agite, Haïti se déchire, Portugais, Anglais, Français se battent pour planter leurs drapeaux sur les côtes ou au centre de l'Afrique équatoriale, Madacascar et les Howas se font bombarder.

Nous avons laissé tout à l'heure l'Exposition coloniale néerlandaise dans un palais mauresque séparé. La Hollande se devait à elle-même cet honneur d'un édifice où elle régnât sans conteste, et qui symbolisât en quelque sorte et la nature de sa puissance et l'idée mère qui a présidé à l'Exposition universelle. Là, dans les galeries spacieuses, aérées, se trouvent entassés les produits, groupés les hommes et les animaux, cataloguées les choses les plus diverses se rapportant, de près ou de loin, aux colonies néerlandaises. Les types primitifs, les perfectionnements successifs dans

chaque genre, dans chaque espèce, dans chaque famille, sont classés de telle sorte, qu'on peut lire l'histoire de la conquête et de la civilisation par la Hollande au milieu de ses possessions comme dans les pages d'un grand livre ouvert. Java, Sumatra, Bornéo, sont les centres représentés les plus importants. Armes, instruments de culture, jouets, vêtements, objets religieux, sont suspendus ou déposés autour de cases de grandeur naturelle ou en miniature, de huttes de bambous, de barques, de séchoirs pour le tabac, de plantations dans lesquelles des hommes et des femmes en cire, costumés, travaillent, mangent, jouent, prient. Des villages entiers en relief, des centaines de maisonnettes, de petits forts, de navires d'un pied, démontrent les procédés de colonisation hollandais; des squelettes, des fauves, des oiseaux, des insectes, des reptiles préparés, des fruits, des légumes, des céréales conservés sur tiges, font connaître, par la vue et le toucher, les races pures et les races métisses des indigènes, la faune et la flore des terres vierges et des terres cultivées. Bijoux, parures, vases précieux, tableaux, cartes, idoles, étoffes d'or et de soie sont arrivés avec profusion, et leur ensemble heureusement harmonisé transporte, non pas en pleine féerie, car là tout est authentique, naturel, bon teint, mais en plein monde exotique. Pour achever de représenter aux yeux des spectateurs les possessions coloniales, la vie des îles, la Hollande a installé à l'extérieur ce qui, par sa nature, ne pouvait être renfermé à l'intérieur. Vous pouvez monter au premier étage des maisons en bambou, passer des ponts de bambous entrelacés, naviguer sur des pirogues de bambou, des Javanais et des Javanaises en chair et en os, des chevaux, des bœufs circulent au milieu des jardinets, sous les hangars; on vit quelques minutes à Java, et l'illusion serait complète sans les brumes de Hollande que le vent de mer chasse au faîte des édifices de brique, gris, tristes, silencieux.

Parlerais-je des colonies hollandaises moins importantes? De Curaçao, où, sous les sassafras en fleurs, les nègres tirent de la canne à sucre le rhum des Antilles, et des écorces d'orange la liqueur qui a pris son nom; de Surinam, dans l'Amérique méridionale, cette Guyane hollandaise dont la capitale porte le nom harmonieux de Paramaribo, et dont les filles, aux yeux de velours, à la peau de cuivre, aux cheveux crêpés sous les madras de soie, à la taille souple comme une liane sous les cotonnades multicolores, sont venues camper à quelques pas des Javanaises, sur les bords du

Zuyderzée? Je n'en finirais pas, car les Hollandais dont le centre colonial est aux Indes, possèdent un lambeau de terre sous tous les soleils, et partout ils révèlent leurs qualités exceptionnelles pour la colonisation pratique : lenteur, persévérance, séjour, importations constantes. La Hollande vit non seulement de ses colonies, mais bien loin qu'elles lui coûtent, elle s'enrichit avec elles. Nous autres, Français, nous n'en pouvons pas dire autant. Il nous faut cependant aller voir comment sont représentées à Amsterdam nos colonies autrefois si vastes et si riches, aujourd'hui si diminuées et si coûteuses.

Notre section algérienne est, je ne dirai pas médiocre, elle est ridicule, en présence de l'immensité des ressources dont nous disposons sur le sol africain, du long temps depuis lequel nous y dominons, de l'étendue de cette colonie, qui en devraient faire un véritable État. Le Conseil général d'Algérie a voté 15,000 francs pour l'Exposition d'Amsterdam, et le nombre des produits exposés est de deux cent vingt-trois, parmi lesquels il est bon de dire que figurent, comme unités, chaque bouteille de vin différent, chaque paire de pantoufles, chaque sachet de blé. Voilà une contrée admirable, qui ne demande qu'à être remuée pour produire en abondance vins, céréales, textiles, bois, minerais, fruits, essences; nous y avons perdu des milliers d'hommes et englouti des millions, et nous arrivons à présenter quelques épis de blé, quelques bouteilles de vin, trois couvertures, un couffin de dattes et un flageolet arabe? C'est misérable, et cela ne sert qu'à constater notre impuissance colonisatrice, nos procédés absurdes, notre folie révolutionnaire, qui s'en va prêcher des doctrines démoralisantes et antipathiques aux peuples conquis. Ce qu'on pourrait faire de l'Algérie, les religieux trappistes nous le montrent. Sur quelques hectares ils récoltent davantage que les colons d'une province réunis; ils ont fait des merveilles avec rien, quand l'administration civile ou militaire échoue avec l'argent des contribuables.

Le Sénégal dont le marché le plus ordinaire est Bordeaux, a envoyé des échantillons de ses gommes, de ses pistaches et autres graines à huile, de ses cafés connus dans le commerce sous le nom de Rio-Nunès; les gommes surtout sont l'objet d'exportations considérables, plusieurs millions de kilogrammes par an. Des plumes, de l'indigo, de l'or vert, des peaux de crocodiles si utilisées maintenant pour les menus articles de luxe, complètent cette série. Le

Gabon, le pays des gorilles, nous présente ses bois d'ébène et de santal, sa malachite, son ivoire, son café et même ses poisons. Poisons employés par les indigènes comme moyen d'arriver à la vérité dans les incertitudes de justice criminelle. De l'or, du caoutchouc, de la gutta-percha, de cette dernière surtout, dont l'emploi et la rareté par conséquent augmentent avec la multiplication des instruments scientifiques, téléphones, télégraphes, câbles de mille sortes, voilà ce que peut produire la Guyane au nom sinistre. La Martinique, la Guadeloupe, Bourbon, ces anciennes et bonnes colonies françaises que chacun connaît soutiennent leur vieille réputation de contrées bénies avec leurs sucres, leurs rhums, leurs cafés, leurs parfums. Saint-Pierre et Miquelon ont des remèdes pour de grands maux, des huiles de foie de morue délicieuses et un spécifique contre la goutte. L'Inde et la Cochinchine sont représentées par des tissus variés, la base des échanges dans les factoteries; la Nouvelle-Calédonie, par des céréales, des tabacs, des minerais; l'Océanie, par les nacres noires de l'archipel des Paramotous, les nacres des Gambiers, les tissus végétaux de Pia et de Reva-Reva. Il y a dans ces produits des colonies françaises une source d'études intarissable pour le savant ou l'économiste; à ceux qui désireraient se renseigner d'une façon plus complète, nous indiquerons en particulier les pages consacrées à l'exposition d'Amsterdam par les *Grandes usines* (1). Mais nous pourrons répéter encore à propos de ces dernières ce que nous disions de l'Algérie : ces richesses, qu'on nous montre à l'état brut et en quantités infinitésimales pour des espaces immenses, ne servent qu'à prouver ceci, que nous ne tirons pas profit de nos possessions d'outre-Mer.

L'Espagne qui n'a jamais rien su faire de ses colonies pour des raisons absolument contraires aux nôtres et qui a épuisé les plus riches pays du globe, tout en s'appauvrissant elle-même, l'Espagne nous présente un nouvel Eldorado : la colonie de Nipe à Cuba, fondée par d'entreprenants personnages espagnols et cubains. Fécondé par un humus séculaire, le sol de Nipe produit en abondance les substances les plus précieuses et les plus variées : sucre, tabacs, métaux, minerais, bois rares, plantes médicinales. Nous lui souhaitons un avenir prospère, et nous désirons surtout qu'elle contribue à remonter les finances de la mère patrie.

(1) *Les Grandes usines de France et de l'étranger*, revue mensuelle, chez Calmann-Lévy.

Les Indes anglaises forment à elles seules une section équivalente aux expositions des grandes puissances européennes. Elles ont convoqué le ban et l'arrière-ban de leurs tisseurs, de leurs sculpteurs, de leurs fondeurs. Aussi les étoffes précieuses sont-elles entassées parmi les idoles antiques, les armes ciselées, les vases et les plateaux d'or et d'argent. Cafés, riz, piments, céréales et fruits de toutes sortes sont disposés dans de petites boutiques et présentés sous la forme où la vente les offre aux colonies. L'immense Australie, pays neuf, avoisine avec les produits bruts de sa nature vierge, avec les essais grossiers d'une civilisation qui tâtonne les richesses d'une terre depuis longtemps fécondée et les artistiques inutilités d'une civilisation disparue. Les Indes plaisent, la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria étonnent. On se demande ce que deviendront par la suite des temps ces vastes continents où abondent les minéraux, les forêts, les animaux; où les céréales, les vins, les fruits arrivent sans efforts entre les mains des pionniers? Quelques provinces de l'Amérique du Nord, comptoirs pour l'industrie, terminent la série des colonies anglaises. Les spécimens y sont de premier choix et nombreux, les indications les plus détaillées les accompagnent. On sent toute l'importance que les Iles Britanniques attachent à la colonisation et comme elles se rendent compte de ceci : que leur importance politique dans le monde, leur liberté, leur vie industrielle et commerciale sont attachées à la prospérité de leurs colonies.

J'ai fini. L'exposition coloniale seule demanderait des développements que le cadre de cette étude ne comporte pas. Les détails curieux n'en échapperont certainement point aux spécialistes qui la visiteront. Ils profiteront et feront bénéficier leurs lecteurs de cette mine inépuisable. Nous autres simples passants, nous avons vu ce que nous voulions voir : la réunion la plus complète et la plus curieuse qui ait jamais eu lieu des choses inconnues des régions lointaines sur une terre et dans une ville à notre portée, hier encore françaises, et cependant plus qu'elles peut-être intéressantes et ignorées. Adieu, canaux d'Amsterdam, qui ne laissez jamais votre grande cité sans eau; adieu, calme politique de la Hollande monarchique; adieu, belles colonies et riches importations des autres.

A. G. de Thannois.

PREMIÈRES ANNÉES ET CONVERSION

DU

PRINCE JEAN GAGARIN [1]

IX

C'est après une de ces causeries sérieuses avec M. d'Eckstein, chez la duchesse de Rauzan, que le prince Gagarin écrit cette page remarquable sur l'esprit révolutionnaire.

« Qu'est-ce qui fait la puissance de la Révolution en Europe? Quelle est l'idée, le principe de la Révolution? Est-ce le gouvernement des masses? Est ce la souveraineté du peuple? Est-ce le dogme de l'égalité? Est-ce l'affaiblissement du pouvoir? Quel est ce principe qui a bouleversé la France, qui travaille l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne, toutes les parties de l'ancien et du nouveau monde? Hostile au pouvoir et aboutissant au despotisme, faisant toujours appel à la raison et recourant sans cesse à la force matérielle par l'insurrection et la guerre, ennemi de tout passé, de toute tradition, de toute nationalité? »

Le jeune philosophe, par la manière dont il pose la question, indique suffisamment la réponse qu'il entend y donner. Son âme généreuse s'indigne sans doute de l'asservissement auquel un despotisme tout oriental condamne son pays; elle aspire à la liberté légitime à laquelle a droit tout homme, tout chrétien, soucieux d'obéir aux prescriptions de sa conscience; mais, par là même, elle n'éprouve aucune sympathie pour l'esprit révolutionnaire qui ne

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1883.

hait pas moins la liberté que l'autorité et ne pousse à la licence que pour conduire infailliblement à la tyrannie.

Que telle fut bien la pensée du prince Gagarin, nous en avons la preuve dans ce qu'il écrit, avec autant de sagesse que de sagacité, au sujet du *Livre du Peuple*, que, vers ce temps-là, venait de publier l'infortuné de Lamennais. La citation est un peu longue, mais nous estimons que le lecteur ne s'en plaindra pas.

« S'il y a peu d'harmonie dans ce volume, si l'on y trouve des pages qui portent en elles-mêmes la condamnation de celles qui précèdent ou qui suivent, si l'on est étonné de trouver réunis tous ces lambeaux arrachés à l'Évangile, au *Contrat social*, à quelques traités d'économie politique, il ne peut y avoir de doute sur l'unité de but et d'intention de M. de Lamennais. Qu'il parle de la sainteté du mariage ou de l'abolition de la peine de mort, de la paix perpétuelle ou des souffrances des classes pauvres, du droit ou du devoir, de la justice ou de la charité, il arrive toujours à la souveraineté du peuple et à l'égalité universelle.

« C'est donc essentiellement un ouvrage politique. Après avoir sondé les plaies des classes laborieuses du dix-neuvième siècle, M. de Lamennais n'en tire d'autre conclusion que de leur rappeler qu'ils sont les plus nombreux, par conséquent les plus forts, et que leurs souffrances finiront quand ils voudront. Après un pareil appel, j'avoue que je ne trouve que dérision dans les recommandations qu'il fait à ce peuple opprimé d'observer strictement les lois de la justice et de la modération contre ses oppresseurs qui s'abreuvent de son sang et de ses larmes!

« Il est inutile de réfuter les théories politiques de M. de Lamennais; elles n'ont pas besoin de réfutation, et s'il leur en fallait une, on ne saurait en trouver de meilleure que l'admirable article de M. Guizot dans la *Revue Européenne* de novembre dernier, sur la démocratie.

« Du reste, il suffirait de quelques pages du *Livre du Peuple* lui-même pour en faire ressortir les flagrantes contradictions. L'égalité ne saurait être que le droit égal de tous à la liberté; autrement comprise, elle est fausse en théorie et nuisible en pratique; elle rend tous les hommes petits, autant que la liberté rend tous les hommes grands. Et pourtant, sans s'arrêter à quelques pages où le prêtre parle plus haut que le démagogue et où respire la morale du christianisme, pages admirablement écrites, aussi pleines d'expressions heureuses

que de pensées vraies, en dehors de ces emprunts à l'Évangile, dont il fait un si mauvais usage, il y a dans tout le cours de l'ouvrage, quelque chose que l'on sent vrai, quoique l'auteur ait tout fait pour le fausser, oubliant qu'on manque le but aussi bien en le dépassant qu'en ne l'atteignant pas. Il n'est pas vrai que la souveraineté légitime de la société appartienne au nombre, par conséquent aux classes pauvres et laborieuses, et que leurs souffrances viennent de cette prétendue perturbation de l'ordre politique; non, mais il est vrai que ces classes souffrent et qu'il importe de trouver un remède à leurs maux.

« M. de Lamennais n'en connaît guère d'autre que la révolte et le suffrage universel. Le mal est grand, et le remède offert par M. de Lamennais, tout imposant qu'il paraisse, doit sembler puéril aux personnes qui ont suivi en conscience le développement des institutions politiques de la France. Votre travail assidu ne vous procure qu'avec peine le nécessaire; venez, délibérons sur les intérêts généraux du pays et occupons-nous de lui faire de bonnes lois!

« Dans la proposition du démagogue, il y a certes autant d'ironie et de cruauté que dans ces horribles oppresseurs qui ont l'air de s'être conjurés pour faire le malheur du peuple. »

Le prince Gagarin, qui jugeait avec cette indépendance supérieure l'œuvre malsaine du prêtre apostat, méconnaissait d'autant moins les merveilleuses qualités de ce grand esprit dévoyé, qu'il avait eu l'occasion de les admirer de plus près et d'en subir quelque peu la fascination. « Le baron d'Eckstein, raconte-t-il dans son journal, nous a donné aujourd'hui un petit dîner avec Lamennais. Cet homme extraordinaire est singulièrement petit et chétif d'apparence; sa mise est très négligée. Il a un grand nez d'une rare finesse. Il jette un coup d'œil d'aigle sur toutes choses, jugeant les hommes avec une admirable hauteur de vue. Il était à table entre deux dames; sa conversation est pleine de finesse et d'ironie spirituelle. Il a passé en revue les hommes les plus marquants du jour, Guizot, Berryer, Cousin, Thiers, Villemain. Il considère Berryer comme le plus grand orateur que la France ait produit, sans excepter Mirabeau. Il a analysé son geste, sa physionomie, sa voix; il a parlé de l'importance de l'organe pour l'orateur, et il a cité à ce sujet un mot de M. de Cormenin, qui prétendait que Barthe, dont la voix est pourtant moins belle que celle de Berryer, en disant les plus

plates stupidités, parvenait à émouvoir les centres. Il n'aime pas Cousin, l'accuse d'égoïsme étroit, d'avarice sordide et de lâchetés continuelles.

« Il a parlé de 89 et de 93, de Marat, de Joseph Lebon, de l'aliénation mentale que cette grande commotion avait produite dans les esprits, des Chouans, de la Vendée et de la véritable grandeur qu'il y avait à cette époque. En Vendée, d'après lui, c'était la liberté politique qui faisait la guerre à la liberté religieuse (1). Il a parlé de l'état actuel du peuple, des classes pauvres. Si le peuple venait à être corrompu, il ne serait pas guérissable. Il y a en lui beaucoup de bien; les philanthropes ne font pour lui rien qui vaille. En général, ce qui m'a le plus frappé chez de Lamennais, c'est l'extrême hauteur de son intelligence, la finesse de son esprit, la netteté de son langage et sa vivante sympathie pour toutes les questions où les intérêts de l'humanité sont engagés. »

Ce seigneur russe, qui possède des serfs, mais des serfs, — nous en donnerons la preuve, — qu'il aime et dont il est aimé, s'intéresse avec passion à tout ce qui touche les classes laborieuses, les petits, les pauvres. qui sont la multitude. Tout livre qui lui présente sous quelque aspect nouveau la question sociale, est le bienvenu; il le lit avec attention et résume par écrit le jugement qu'il en porte. *La Démocratie en Amérique*, de M. de Tocqueville, lui paraît être « un des ouvrages les plus remarquables et les plus instructifs qui aient paru sur ce pays, si souvent défiguré par l'ignorance et l'esprit de parti. » L'auteur est, à ses yeux, « un homme de sens et d'observation, un esprit juste, clair et positif. » Néanmoins l'éloge n'est pas sans quelque réserve. « Si l'on peut lui reprocher de ne pas remonter aux causes et aux principes, si on lui trouve peu de portée philosophique dans l'esprit, le lecteur peut-être n'y fait que gagner, puisqu'il est sûr que l'auteur ne sacrifie pas la vérité des faits à un esprit de système. »

X

Le jeune diplomate ne juge pas avec moins de justesse et de perspicacité les hommes que les livres. Tout lui est sujet d'obser-

(1) Idée absolument fausse : la tyrannie révolutionnaire, alors comme aujourd'hui, supprime toute liberté, politique et religieuse, et ne sait qu'en écrire le nom sur les murs.

rations fines et spirituelles. Au mois de mars 1838, sous ce titre : *Conversations à Paris*, il écrit : « Ici, les femmes parlent peu politique. Entre hommes, il est toujours question de la coalition, des doctrinaires, de M. Thiers, de Mme de Liéven. C'est un écho des *Premiers-Paris* des journaux, sur lesquels pourtant les salons ont un peu d'avance. On s'occupe beaucoup de musique, légèrement de littérature; il est assez souvent question du Salon, très peu des théâtres, excepté des Italiens et de l'Opéra. Dans les sociétés peu nombreuses, le commérage prend la place qui lui appartient; on y raconte les plus petites histoires du faubourg Saint-Germain. L'autre jour, nous avons eu celle du duc de Maillé, qui travaillait aux Affaires étrangères et qui a été obligé de quitter, parce qu'il n'allait pas aux Tuileries. Aujourd'hui, mille historiettes sur Mme Émile de Girardin (Delphine Gay), etc., etc.

« Aux deux pôles, sont Mme Swetchine et Mme de B***. La première prend toute chose, toute question religieuse, politique, littéraire, artistique, pour en extraire quelques idées élevées, graves, sérieuses. Mme de B*** agite et remue tout, sans en tirer une idée quelconque. C'est entre ces deux pôles qu'il faut placer toutes les femmes qui appartiennent à la même société, la duchesse de Rauzan, Mme de Meyendorf, Mme de Contade, Mme de Castelbajac, Mme de Circourt,... rayons divers qui aboutissent à d'autres relations mondaines.

La galerie des hommes a ses portraits esquissés d'un trait vif et mordant. « Petite soirée chez Mme de M., avec Mmes de N., R., etc. Berryer très brillant, sur sa longue intimité avec Lamennais. Salvandy très spirituel : M. de J. insupportable! La fatuité auprès des femmes, comme moyen de parvenir, ne lui suffit pas; il y joint la fatuité pour les choses de l'esprit. Comme on peut être un homme vulgaire avec de l'esprit, et beaucoup d'esprit !

« Eugène Süe (1) est bien ridicule avec son *Vasa* au cou, la recherche de sa mise, l'affectation qu'il met en toute chose, même dans son silence. »

Il est des *caractères* qu'il semble étudier avec une sorte de maligne complaisance, et qu'il s'exerce à crayonner ensuite, non sans quelque intention d'imiter La Bruyère.

(1) A cette époque, Eugène Sue, qui se faisait appeler baron, fréquentait encore les salons du faubourg Saint-Germain, où on le supportait, mais déjà grand'peine.

« M*** ignore la loi universelle qui condamne tout homme au travail et à l'effort, ou s'il la connaît, sa vie entière est employée à s'y soustraire. Tout ce qui est pénible, grave, sérieux l'effarouche et l'importune. Il écarte les grandes idées et les grandes passions : elles le fatiguent et l'incommodent. Il n'a pas trop de temps pour ordonner son existence d'après ses goûts ; car il n'a pas de passions, il a des goûts ; cela donne moins d'embarras. Il recherche la bonne chère et la musique, la gaieté des petits théâtres ; il fait grand cas d'un bon fauteuil et d'une bonne voiture. En un mot, tout ce qui est agréable, commode, facile et frivole, est sûr de lui plaire. Il ne manque pas d'esprit, son intelligence est ouverte et compréhensive ; mais de même que ses jouissances, ses facultés sont toutes en petite monnaie. Comme il évite avec soin tout ce qui pourrait ressembler à un souci, il est ordinairement de bonne humeur, et son commerce est doux et facile. D'un autre côté, la constance avec laquelle il écarte de lui tout ce qui pourrait être sérieux et grave, donne à son esprit, à ses habitudes, au tour de ses idées, quelque chose de petit, de mesquin et de vulgaire, qui fatigue à la longue ceux qui ne peuvent rester toujours à son uniforme et monotone diapazon. »

Les divertissements mondains auxquels le prince Jean prend part, lui suggèrent eux-mêmes des pensées élevées, de nobles sentiments, qu'il s'empresse de consigner par écrit au premier moment de loisir. « Je viens d'entendre miss Kemble, au milieu d'une petite soirée qu'avait donnée Mme de Rauzan. Sa voix pure et harmonieuse, l'âme qu'elle met dans son chant, l'expression de son regard, m'ont fait une vive impression. Mais rien ne m'a ému comme un air allemand qu'elle a chanté sur les paroles : *Lebewohl, lebewohl, vergiss mein nicht* (1). Je n'ai jamais si bien compris combien ce mot *lebewohl* était intraduisible, et j'ai senti l'Allemagne rêveuse et poétique se lever devant moi comme un souvenir et une révélation. Tous les peuples ont mis un soin particulier dans le choix du terme qui sert à exprimer cette idée solennelle de la séparation, du départ, de l'absence ; ils l'ont comme frappé au coin de leur génie. Le *farewell* anglais vous souhaite le succès, un bon vent, un heureux voyage ; *adieu* est plein de foi, il vous recommande à une protection céleste, vous met sous la sauvegarde du Tout-Puissant ; *prosti* (2) vous demande la réconciliation, la paix, et craint de laisser derrière

(1) Adieu, adieu, ne m'oublie pas.
(2) Salutation russe.

soi quelque sourde hostilité, quelque sentiment malveillant. Mais, de tous les mots pleins de poésie et de sentiment, *lebewohl* est celui que j'aime le mieux. *Lebewohl* veut dire : soyez heureux, tâchez de l'être! A moi les peines de l'absence, à moi les douleurs, l'inquiétude, les soucis; à vous le bonheur! Il y a de la résignation, du désintéressement, du dévouement dans *lebewohl :* c'est le cri d'une âme aimante qui se sépare de ce qu'elle aime.

Vergiss mein nicht ne va bien ni après *farewell*, ni après *adieu*, ni après *prosti;* il ne complète bien que l'idée de *lebewohl :* sois heureux! je ne demande qu'une chose, c'est que, dans ton bonheur, tu ne m'oublies pas! »

Causeur spirituel et conteur charmant, — tel nous l'avons connu jusqu'à la fin, — le prince Jean aime l'anecdote qui souvent complète ou rectifie l'histoire. Voici quelques-uns de ces menus faits qu'il a pris soin de transcrire.

« Je tiens l'anecdote suivante de M. de Barante qui l'a entendu conter, il y a quelques jours, par Mollien. Lorsque Napoléon rentra à Paris, à son retour de l'île d'Elbe, il fit venir quelques-uns de ses ministres; il vit entre autres Mollien qui crut devoir lui adresser des compliments sur la merveilleuse entreprise qu'il venait d'accomplir avec tant de succès.

— « Ah! lui répondit Napoléon, le temps des compliments est passé. *Ils m'ont laissé arriver, comme ils ont laissé partir les autres.* »

« Mouy vient de me raconter (1) une conversation de Louis-Philippe que je crois authentique. C'était en petit comité; il s'agissait de la question d'Espagne. Le roi disait : — Dans mon opinion individuelle, je ne fais pas doute que don Carlos ne soit le roi légitime de l'Espagne. Ferdinand III a aboli une loi ancienne dans la monarchie et il n'avait aucun droit de le faire. Mais mon principe est qu'un trône vacant est un trône brisé. Lorsque ces événements se passèrent, aucune cour ne protesta. M. de Saint-Priest fut le seul, et Charles X s'en moqua. Il fallut bien reconnaître quelqu'un. La reine occupait le trône; don Carlos se retira d'Espagne. Cela n'ôte rien à ses droits, mais cela explique ma conduite. C'était à peu près le même cas avec moi. A l'époque de la révolution de Juillet, nul doute que je n'eusse mieux aimé voir

(1) 19 février 1838.

le duc de Bordeaux sur le trône, et moi régent de France; mais était-ce possible avec la duchesse de Berry d'un côté et des hommes comme Thiers et Odilon Barrot de l'autre? Il fallut bien se soumettre à la nécessité. Si on me juge ainsi, j'aurai une assez belle page dans l'histoire; si, au contraire, on me juge comme l'empereur de Russie, j'ai volé un trône qui ne m'appartenait pas. »

— « Le 1er août 1830, le duc d'Orléans reçoit une lettre de Charles X qui le nomme lieutenant général du royaume. Dupin était avec lui. Les députés avaient proclamé la veille et fait afficher dans les rues la même nomination. Il s'agissait de répondre au roi. Dupin dit que rien n'était plus facile; qu'il fallait lui écrire que, depuis la victoire du peuple, il n'y avait d'autre pouvoir que le sien, que le duc d'Orléans tenait sa nomination du peuple, qu'il ne lui en fallait pas d'autre, etc. Le duc d'Orléans prend une plume et dit à Dupin : Dictez. En effet, il écrit la lettre dans ce sens sous la dictée de Dupin, il la signe, la met sous une enveloppe et prend la cire à cacheter. Puis, il s'arrête, toujours tenant la lettre d'une main et la cire de l'autre, et dit à Dupin : C'est une circonstance bien grave pour moi; vous ne trouverez pas mauvais que j'aille communiquer cette lettre à ma femme. — Il passe dans la chambre à côté, revient au bout de cinq minutes, cachète la lettre et la fait partir sous les yeux de Dupin. Le lendemain, Charles X avait abdiqué.

« Berryer, de qui je tiens cette anecdote et qui la tenait lui-même de Dupin, va cinq ou six ans après à Prague; il parle des événements avec Charles X et lui exprime son étonnement au sujet de la lettre inconvenante qu'il avait reçue à cette époque du duc d'Orléans.

— « Pas du tout, lui répond le vieux roi; elle était en de très bons termes; il me parlait des embarras dans lesquels il se trouvait, de la nécessité de sauver avant tout la monarchie, et se disait prêt à tout faire pour arriver à ce but.

« La lettre avait été escamotée et remplacée par celle qui était partie. »

— « Lors du ministère Laffitte, l'ambassadeur de France à Vienne avait écrit à M. Guilleminot, à Constantinople, une dépêche qui fit grand bruit. On y disait que le temps de la guerre était venu pour la Turquie, on engageait la Porte à prendre les armes. Quand

nouvelle en vint à Paris, il y eut réunion du conseil ; tous les ministres parlèrent dans le sens le plus belliqueux, le plus révolutionnaire ; il n'était question que de propagande, que de soulever l'Allemagne, etc. Louis-Philippe en dit plus que tous les autres. La dépêche pour Vienne est rédigée dans ce sens. Au moment de se séparer, Louis-Philippe dit : L'affaire est bien grave, ne vaudrait-il pas mieux ajourner le départ du courrier jusqu'à demain? Nous nous réunirions encore et nous discuterions l'affaire. On y consent. Le lendemain, nouveau conseil; la dépêche est relue, commentée, approuvée. Le ministre des affaires étrangères la signe ; elle part. Vingt-quatre heures avant, Louis-Philippe avait expédié un autre courrier qui portait un autre ordre. — Cela m'a été également raconté par Berryer.

« A l'époque du procès des ministres, il y avait des personnes qui, prévoyant le jugement qui fut rendu, s'étaient dit : Nous commencerons par annoncer que les ministres sont condamnés à mort ; plus tard, le peuple apprendra le jugement véritable ; il aura compté sur cette grande émotion qui lui sera ravie, il sera furieux et se portera à des excès qui nous conduiront à un nouveau changement de régime.

— « En effet, des personnes vinrent dans la cour du Luxembourg annoncer que les ministres étaient condamnés à mort; *la garde nationale battit des mains.* Plus tard, d'autres vinrent rectifier la nouvelle; la garde nationale jeta ses fusils par terre, et, dans un accès de fureur, ne parlait que d'envahir la Cour des pairs et de se porter aux dernières violences. Odilon Barrot dit à Lafayette : Tout est perdu! C'est alors que Lafayette fit preuve d'un beau caractère; il se mit sur la porte et leur dit : Avant d'entrer ici, vous me passerez sur le corps. Cette attitude énergique les arrêta. — Récit de Berryer. »

— « L'orateur est-il au-dessous ou au-dessus de l'écrivain? Telle est la thèse que soutenaient tout à l'heure avec beaucoup d'esprit Berryer et Mme Delphine de Girardin : celle-ci exaltant les difficultés contre lesquelles avait à lutter l'orateur pour produire son œuvre, et Berryer l'expliquant par le secours que lui prête un auditoire intelligent et ému, et disant qu'il ne comprenait pas l'œuvre de l'écrivain qui, seul, devant son papier, parvenait à créer des personnages, des situations, à faire agir, parler... »

Aussi bien, il ne se lasse pas de causer avec Berryer. Après une

conversation avec l'orateur royaliste (1), le prince Jean écrit de longues réflexions sur « la situation », suggérée par ce qu'il a entendu.

« En résumé, il y a un désir secret de briser les traités de 1815 ; on ne peut le faire qu'en appelant en aide les passions révolutionnaires. Les circonstances extérieures seules peuvent y amener ; on ne sera pas maître de diriger le mouvement qui tournerait contre ceux qui l'auraient provoqué. Les passions sont braves, mais les intérêts sont timides ; entre ces deux actions, les circonstances décideront. Le maintien de Louis-Philippe paraît irrévocablement attaché au triomphe des intérêts sur les passions. »

« 25 décembre 1838. — J'étais à la cheminée de Mme de Rauzan avec le baron d'Eckstein, quand Berryer vint se placer près de nous et entama la conversation suivante qui semblait adressée avec intention :

« Rien ne m'étonne comme la facilité avec laquelle les hommes voient dans les événements ce qu'ils désirent. On prévoit ce qu'on souhaite, — et il arrive tout autre chose. Les hommes ne font pas ce qu'ils veulent ; une force qui est en dehors les pousse à leur insu, et voilà justement ce qui est grave et ce qu'on ne veut pas comprendre. Les ambassadeurs étrangers, appréciant fort peu la gravité des circonstances, ne voient que le gouvernement officiel, et se méprennent sur le gouvernement réel, qui est l'opinion publique, qui est la majorité des Chambres, la presse, toutes les forces vives du pays. Les hommes politiques, pour arriver au gouvernement officiel, font la cour au souverain réel qui les domine. Tout ce qui arrive devait arriver ! Quelle est la situation du gouvernement ? On vit sur l'espoir d'arrêter et d'empêcher les conséquences de la révolution ; on n'y parviendra pas ; elles se développeront et entraîneront les faibles obstacles qu'on lui oppose. On a fait d'étranges révélations au peuple ; on lui a appris à ne rien respecter, à se jouer de tout, et on espère que la leçon ne lui profitera pas ! On a reconnu la violation de tous les droits ; les mêmes puissances qui ont reconnu la Belgique sont celles qui ont fait le royaume des Pays-Bas ; les traités avaient fixé l'ordre de succession en Espagne ; l'homme qui a ce droit et qui le défend est volé. La sanction de toutes ces violations est partout, elle date de

(1) 3 juin 1838.

1814. Quand l'Europe combattait Napoléon, il fallait lui faire les plus dures conditions possibles, resserrer la France, la réduire; il n'a pas accepté cette position. Lui tombé, restaient les Bourbons. « Je vous apporte le droit », dit M. de Talleyrand à l'Europe assemblée. — Ce fut une belle parole, et ce fut une faute de la méconnaître et de traiter la France avec les Bourbons comme on aurait traité la France avec Napoléon. Ils étaient une garantie; il fallait faire la France forte et puissante, il fallait faire de leur retour une cause nationale; on en a fait une cause antinationale. Grande faute! »

« En parlant ainsi, il revenait beaucoup sur ce qu'on ne comprenait pas ces choses-là. « Le prince de Metternich ne les comprend pas; je lui en ai parlé; il voit cela autrement. Mais nos voisins seront punis de leur aveuglement. Rien n'est logique comme les événements. »

« Puis passant aux alliances qui convenaient à la France : « Il n'y en a qu'une, dit-il : la Russie. Le moment reviendra peut-être où l'on pourra refaire l'Europe telle qu'elle doit être selon ses nouveaux intérêts, tels qu'ils se sont développés depuis 1789. »

XI

Le journal du prince Gagarin renferme beaucoup d'autres souvenirs non moins intéressants; mais nous ne saurions les reproduire ici sans nous éloigner de notre but; nous voulons, avant tout, révéler le travail intime qui s'opérait de jour en jour dans cette âme ardente à la poursuite de tout ce qui lui apparaissait comme vrai et comme bien. Quelle admirable application au travail chez ce jeune homme, malgré la large part qu'il fait aux relations du monde!

Tous les jours, il se rend à la chancellerie pour l'expédition des affaires et prend connaissance des principaux journaux. Puis, pour se reposer un peu, il lit tantôt « quelques beaux vers de Corneille », tantôt quelques ouvrages de philosophie, de politique ou d'histoire.

Par exemple, à la date du 6 août 1840, il écrit : « Chancellerie pendant longtemps. Je remonte dans ma chambre pour lire les dépêches de Louis XIV et les négociations relatives à la succession d'Espagne. La chaleur est excessive. Dîner à l'ambassade, soirée passée avec l'ambassadeur, puis avec Mme Swetchine. — On parle beaucoup de spéculations de bourse; sont cités parmi ceux qui ont

le plus gagné, Flahaut et Morny. Voici une nouvelle qui va augmenter encore le brouhaha des derniers jours. Louis Bonaparte, débarqué en France et arrêté.

« — 7 août. Concert de Berlioz. Peut-être beaucoup de science, mais quel vacarme! quelle impuissance à pénétrer jusqu'à l'âme! Quelque chose de recherché et de bizarre.

« — 9 août. Messe. J'ai reconduit Mme de Meyendorf et fait quelques visites. Je continue à lire les Mémoires de Saint-Simon, le soir, et le matin, les négociations relatives à la succession d'Espagne...

« — 18 août. Soirée chez Mme Swetchine. Conversation avec M. Molé, sur le procès de Louis-Bonaparte. Son idée est qu'il est un instrument dans les mains de quelqu'un. Il a été excité, poussé, appelé par quelqu'un. D'où lui vient l'argent? Il résulte de lettres écrites de sa main ou par son homme d'affaires, lettres vues par M. Molé, qu'à l'époque de son établissement à Londres, il avait fait ses comptes et n'avait que 40 000 francs à dépenser. Or il dépensait à Londres de 8 à 9000 livres sterling, et on a trouvé en portefeuille sur lui au delà de 400 000 francs! »

Jean Gagarin ne se contente pas de réfléchir, de lire et d'écouter; il se propose d'écrire. « Trois sujets d'études longues et sévères me tenteraient maintenant. Premièrement, je voudrais faire une dissertation sur la politique des principes comparée avec la politique des intérêts.

« Ensuite une autre étude sur l'influence que le protestantisme a exercée sur l'aristocratie. Dans un travail fort remarquable que M. de Carné publie dans la *Revue des Deux-Mondes*, il démontre les conséquences que le protestantisme a eues pour l'aristocratie anglaise. Il y aurait un travail analogue à faire pour la France et pour le reste de l'Europe, où ce grand revirement des fortunes et ce grand mouvement des esprits ont presque partout déplacé la puissance.

« Enfin un travail long et sérieux aurait pour objet l'obéissance chrétienne, la soumission de la raison à la foi, qui ne prive pas de la liberté, — la soumission aux commandements de Dieu et de l'Église, — la soumission monastique; le respect des puissances au nom de Dieu. On ferait ressortir la distance qui sépare l'obéissance chrétienne et de l'esprit de révolte et d'une lâche servilité qui ne s'incline que devant la force.

« Pour revenir à l'influence du protestantisme sur l'aristocratie, il faudrait remarquer la première hostilité des réformateurs contre les princes en Allemagne, la brusque réconciliation qui s'est opérée ensuite, la sécularisation des biens du clergé, la suprématie religieuse du pouvoir temporel, etc. »

Cette note nous fait aisément deviner quel était, à cette époque le cours habituel des idées du jeune prince. M. de Maistre, dont il goûte fort les ouvrages, exerçait dès lors sur son esprit une grande influence. Après avoir lu et analysé *les Lettres sur l'Éducation publique en Russie*, adressées au comte Nicolas Tolstoy, Jean Gagarin écrit : « Dans cette production remarquable, M. de Maistre fait d'excellentes réflexions sur la partie morale de l'éducation et réclame le célibat pour le corps enseignant. Il parle des Jésuites et s'étend fort au long sur les mérites de cet ordre; il fait sur eux cette réflexion, qui est au fond la meilleure qu'on puisse faire pour les juger : « Voyez ceux qui les attaquent et ceux qui les défendent, « et prononcez ensuite. »

Mais, tandis que l'esprit travaille, le cœur est inquiet : « Toujours même abattement moral... Une langueur morale assez douce d'ailleurs; pas de pensées du tout. Je prévois une réaction énergique dans peu. »

Et immédiatement après : « Que le détachement des choses de la terre est difficile à mettre en pratique ! *Il semble qu'on ferait les plus grands sacrifices, et quand on pense à l'isolement dans lequel on se trouverait en rompant tous les liens qui vous attachent à une patrie, à une société*, on frémit et on doute de pouvoir trouver dans son cœur assez de courage pour de si grands sacrifices. Hélas ! que notre amour de la patrie même est étroit ! *Nous ne l'aimons pas assez pour lui faire des sacrifices, et nous l'aimons trop pour en faire le sacrifice !* »

L'allusion est assez transparente. Jean Gagarin entrevoyait le moment douloureux où, pour obéir à sa conscience, il devrait renoncer à cette chère patrie qu'il aimait en fils dévoué et qu'il entendait servir d'autant mieux qu'il lui sacrifierait davantage.

Ch. Clair, *S. J.*

(*A suivre.*)

LOUIS XI ET L'UNITÉ FRANÇAISE [1]

IV

La bataille de Nancy et la mort de Charles le Téméraire, qui, on le sait, y périt misérablement, donnèrent un nouvel aliment à l'activité dévorante du roi de France.

Le soir même de cette mémorable journée, le sire de Craon, comte de Ligny, en écrivait le résultat à Louis XI, sans toutefois lui annoncer la mort, encore ignorée, de Charles le Téméraire. Les courriers, en faisant toute diligence, arrivèrent au Plessis le 9 janvier au matin. Le jour même, le roi de France répond à ce message, et envoie au sire de Craon la lettre dont nous donnons le passage suivant : « Il est temps, dit-il, de déployer vos cinq sens de nature pour mettre les duché et comté de Bourgogne en mes mains. Pour cela, s'il arrive que le duc soit mort, avec votre bande et le gouverneur de Champagne (M. de Chaumont d'Amboise), mettez-vous dans lesdits pays et gardez-les. Prouvez-moi votre dévouement en y faisant tenir aux gens de guerre meilleur ordre que si vous étiez dans Paris. Faites bien comprendre à ceux du pays que je les veux mieux traiter que nuls de mon royaume, et que j'ai bien l'intention de marier ma filleule avec le Dauphin, comme il en a déjà été question. Monsieur le comte, ajoute-t-il, j'entends que vous n'entrerez audit pays et ne ferez mention de ceci, sinon que le duc soit mort. »

Le jour même et dans le même sens, le roi écrivait aussi aux bonnes villes de Bourgogne des lettres courtoises, leur exprimant sa volonté de garder le droit de sa parente et filleule comme le sien propre; mais les sujets du duché doivent savoir, ajoute-t-il, que,

(1) Voir la *Revue* du 1er août 1883.

dans le cas d'extinction de la postérité masculine, leur pays est de la couronne et du royaume. Du reste, il s'en remet aux délibérations et à la sagesse des bonnes villes. En attendant de connaître leur sentiment, il leur promet de pourvoir à leur demande, de façon à les satisfaire. Ses bonnes dispositions sont mêmes précisées en la forme d'un engagement : 1° ses délégués feront sortir les gens de guerre de la province ; 2° le roi, par lettres patentes, maintiendra chacun dans ses charges et offices, et ne poursuivra point ceux qui auraient tenu contre lui le parti du duc ; 3° les aides imposées depuis la mort du duc Philippe sont annulées ; 4° ses délégués s'emploieront auprès du roi pour lui faire approuver toutes choses raisonnables ; 5° le roi conserve les gages et pensions à vie accordées par les derniers ducs.

En même temps Louis dépêchait vers la Picardie et l'Artois l'amiral de Bourbon et le sire de Commines, avec plein pouvoir de faire rentrer sous le sceptre de France les pays qui s'y voudraient rallier, et de hâter leur soumission, afin de prévenir les désordres que l'esprit de parti y ferait naître ; si les hommes qui durent pourvoir aux intérêts français dans les Flandres et ailleurs avaient un caractère moins autorisé, le roi y veillait et était de tout point bien informé des détails.

Charles le Téméraire ne laissait qu'une héritière, Marie de Bourgogne, née d'Isabelle de Bourgogne, le 12 février 1456, et alors presque âgée de vingt ans.

Or le roi de France prétendait que les deux Bourgognes, duché et comté, étant des fiefs masculins, devaient, faute d'*hoirs mâles*, être réunis à la couronne. La jeune duchesse, au contraire, cédant aux instances de la duchesse douairière, Yolande d'York, aux représentations des états de Bourgogne et au conseil que le feu duc avait fait établir en prévision de sa mort, cherchait à se maintenir en possession de tout son héritage.

Il y eut sur ce sujet plusieurs ambassades et de nombreuses discussions, pendant lesquelles Louis XI faisait avancer ses troupes et enlevait peu à peu, sans résistance, aux garnisons bourguignonnes les places les plus importantes occupées par elles. « Au fond, dit Michelet, le droit de réunir à la France ce que le défunt avait eu de provinces françaises, et de détruire l'ingrate maison de Bourgogne, il n'était besoin de l'aller chercher loin : c'était pour la France le droit d'exister. »

Les négociations, dominées par cette pensée, qui est véritablement celle de Louis XI, ne pouvaient donc aboutir à aucun résultat. A toutes les tentatives du roi de France pour arriver à son but par des moyens pacifiques, Marguerite de Bourgogne répondit par un message qu'elle adressa de Gand, le 23 janvier, aux états et aux villes de ses duché et comté de Bourgogne.

La guerre semblait donc inévitable. Louis XI, toujours préparé pour cette éventualité, s'avançait vers le Nord, où les motifs de réversion étaient plus compliqués, moins positifs, et où la maison de Bourgogne semblait, par sa présence et l'influence de la noblesse, obtenir des sympathies plus difficiles à maîtriser. Guillaume de Bitche, gouverneur de Péronne, fut un des premiers à venir au-devant du roi et à lui ouvrir les portes de sa ville. Louis y entra le 2 février, avec le sire de Lude.

Ce fut à Péronne que Louis XI reçut les ambassadeurs de Marie de Bourgogne. « Ils informent le roi, dit la chronique, que la duchesse prend possession de son héritage; que Marguerite d'York, le sire de Ravestein et les deux chefs de la présente ambassade composent un conseil pour la direction des affaires de Bourgogne. De la part de Marie, ils offrent de restituer à la France toutes les terres et seigneuries cédées par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne; de se réduire à ce que possédait Philippe le Hardi; de rétablir partout l'appel au parlement de Paris; enfin, de rendre hommage pour les trois pays d'Artois, de Flandre et de Bourgogne. Ils demandent en échange le maintien de la trêve de Soleure. »

De telles conditions parurent inacceptables : Louis XI voulait la Bourgogne; on ne lui en offrait que la suzeraineté, et encore avec de grandes restrictions. Il répondit sans hésiter qu' « il avait deux devoirs à remplir : celui de réunir à la couronne les principautés et terres réversibles; et celui de garder, selon le droit féodal, les États de sa vassale mineure, pour les lui conserver jusqu'à ce qu'elle lui eût rendu l'hommage qu'elle lui devait. Il aime sa filleule, dit-il, il saura la défendre envers et contre tous; mais, avant tout, il prétend soutenir les droits de la couronne, comme il l'a juré à son sacre. »

La situation était difficile. La duchesse, sans armée, ne pouvait résister : les ambassadeurs essayèrent d'atermoyer, et se crurent autorisés à accorder que le sire de Querdes pût, tous droits réservés,

garder Arras pour le roi. Louis XI entra donc, le 4 mars, dans l'ancienne ville, dite *la Cité*.

Déjà, par lettres du 3 février 1477, le sire de Craon, comte de Ligny, avait été nommé gouverneur des deux Bourgognes, avec les pouvoirs les plus étendus. Sitôt après l'occupation d'Arras, il y eut donc prise de possession solennelle de toutes les terres ayant appartenu à Charles le Téméraire, et Louis XI s'occupa de leur organisation.

V

A sa mort, Louis XI laissait dix-sept provinces réorganisées par la royauté; il en avait réuni six au royaume : l'Artois, la Picardie, la Bourgogne, la Provence, le Maine, l'Anjou; il en avait acheté deux, la Cerdagne et le Roussillon; il avait enfin préparé le retour de la Bretagne; substitué une maison française, celle de Foix, à la maison étrangère qui régnait sur la Navarre. Mais nous avons résumé à grands traits la politique de son règne, et il nous reste à dire tout ce qu'il opéra de réformes intérieures dans ses États et quelles améliorations la France lui doit.

Il transforma le conseil delphinal de Grenoble en parlement: il confirma les anciennes immunités des villes et des communes, et leur en accorda de nouvelles; il régla, avec don de privilèges nouveaux, l'administration civile et maritime du port de la Rochelle; il conféra l'anoblissement à plusieurs corps municipaux; il s'occupa beaucoup des corporations ouvrières, accorda des droits considérables aux corps de métiers de Paris; et puis, d'ailleurs, de proche en proche, il réglementa et assit le droit d'association. Il inaugura la liberté des communes, établit partout des foires, autorisa l'entrée en France des marchands étrangers, qui n'avaient à craindre « ni saisie, ni confiscation, ni représailles, pourvu qu'ils ne se mêlassent que de leurs marchandises. »

Long serait l'examen de toutes ses ordonnances.

A cette époque, le roi avait à s'occuper de tout, même des statuts de la moindre corporation d'ouvriers. Les lettres patentes sont presque toujours la confirmation ou la concession d'immunités pour des villes, des associations ou des personnes qu'il doit rémunérer.

Souvent aussi elles avaient en vue de réformer des abus, comme on le voit lorsqu'il restreint les privilèges des monnayeurs, diminue

autant que possible les frais de perception, et poursuit impitoyablement les exacteurs. Il dota Bourges d'une université semblable à celle d'Orléans, malgré toutes les réclamations rivales.

Ainsi, préciser les droits au trésor et la composition des cours de justice, constituer l'autorité municipale, confirmer et étendre les droits, la juridiction et les privilèges ou franchises des villes; établir des foires et des marchés dans les plus grands centres, comme dans les plus petits; appuyer toutes les concessions faites par ses prédécesseurs aux villes et aux corporations ecclésiastiques ou laïques; faciliter l'industrie, la libre circulation et le commerce entre les villes et les provinces, par la suppression des entraves, par la puissance de la loi sur chacun, enfin par tous les moyens à sa disposition : telle est la constante préoccupation de Louis XI.

Il porta son attention aussi sur les *élus*, magistrats qui formaient dans chaque localité un tribunal chargé de régler, en matière d'impôts, les répartitions et les différends. Ces charges étaient devenues, pour ainsi dire, héréditaires dans les mêmes familles, et, par l'avidité des fermiers des aides et gabelles, elles avaient singulièrement dégénéré.

Le roi destitua donc tous les élus, et ordonna qu'ils seraient désormais nommés d'année en année, se réservant de disposer de l'office de ceux qui donneraient lieu à des plaintes; il décida, en outre, que les élus de Paris devraient concourir, comme les autres tribunaux, à l'armement pour le service du roi. Il éleva la chambre des comptes au rang de cour souveraine, compléta l'organisation des cours de justice, créa des parlements à Bordeaux et à Dijon.

En Dauphiné, en Languedoc, en Normandie, les états continuent leurs réunions périodiques, et y décident des plus grands intérêts de chaque contrée. On compte sous son règne, assure-t-on, quarante-sept de ces réunions politiques.

Un des bienfaits de Louis XI fut sa curieuse ordonnance (1471) sur l'exploitation des mines : on y voit qu'il y pressentait les idées économiques de notre temps, à tel point que beaucoup de dispositions de nos lois sur cette matière ont été empruntées à cette ordonnance, qui s'occupe aussi de faciliter les moyens de communication, en prohibant l'établissement de nouveaux droits de péage.

Prévoyant quel serait un jour l'avenir de la marine française, il rassembla jusqu'à soixante navires, flotte énorme pour ce temps, dont il donna le commandement à son gendre, Beaujeu.

Il protégea l'établissement de l'imprimerie en France, où Gering, Krantz et Fribourger vinrent, à la requête du savoyard Guillaume Fichet, recteur de l'université de Paris; ils fondèrent, à la Sorbonne, la première imprimerie française. Sous son règne, douze cents étudiants de toutes nations fréquentaient l'université de Paris.

C'est à Louis que l'on doit l'institution de l'amirauté, tribunal de guerre et surtout de paix, juridiction spéciale devenue nécessaire à cause du développement de la marine. N'oublions pas la création des postes, au moyen de relais, de sept lieues en sept lieues, sur toutes les routes principales du Midi, de Bourgogne et de Flandre.

Louis XI, dit le baron Trouvé, faisait lui-même ses instructions pour ses ambassadeurs; il minutait ses dépêches; il dressait ses édits; il donnait de fréquentes audiences; et, pour tout ce qui concernait les finances, les troupes et la marine, il entrait dans les plus grands détails. On sait combien le commerce attirait son attention : il y encourageait les roturiers par des privilèges; il le permettait aux gentilshommes et aux ecclésiastiques, pourvu que les marchandises ne vinssent que sur des vaisseaux français; il devançait ainsi de deux siècles l'acte de navigation de l'Angleterre.

Protecteur éclairé de l'industrie nationale, il établit des manufactures d'étoffes et de soie, d'or et d'argent, et fit venir d'habiles ouvriers de Grèce et d'Italie.

Il ne faut pas passer sous silence un des principaux mérites de Louis XI. Il ajouta de l'indépendance à la loi et lui communiqua une force immense, en déclarant qu'il ne serait donné aucun office de magistrature, qu'il ne fût vacant par mort, résignation ou forfaiture. Il concevait donc la grande idée de l'inamovibilité des offices royaux, surtout de ceux de judicature.

Et maintenant que nous avons résumé impartialement ces faits, à nos lecteurs le soin de conclure.

Le règne de Louis XI a été une période importante du passé de la France; l'œuvre commencée par Charles V, reprise par Charles VII, a été continuée, on peut dire achevée, par Louis XI, et a donné la France moderne.

Les jugements les plus divers ont été portés sur ce prince, traité par les uns de tyran sanguinaire, présenté par les autres comme un roi grand et magnanime, et même comme le plus grand roi que la France ait eu. La vérité est entre ces exagérations; mais ce qui est incontestable, c'est que, quels qu'aient été les défauts de Louis XI,

quelque sévère jugement que l'on porte sur les moyens auxquels il ne craignait pas d'avoir recours, la France a progressé sous son règne; et, sans les guerres de religion, elle aurait eu en Europe, dès le seizième siècle, l'influence prépondérante qu'elle posséda au dix-septième. C'est là un grand fait, tout à l'honneur de cette monarchie française qui s'identifiait à la France, qu'elle a su relever des situations les plus désespérées, et dont elle a fait la grandeur.

VI

La mémoire de Louis XI ne fut pas, comme on le croirait de nos jours, un objet de haine et d'exécration. La nation française, représentée alors par les bonnes villes, les communes et les corporations, déplora la mort de celui qui avait été son premier organisateur. La fin du règne de ce grand roi causa une vive inquiétude. Le régime des lois s'établissait de plus en plus; on n'entendait plus parler de ces hardies entreprises des grands, dont les populations finissaient toujours par être victimes, ni de bandes armées parcourant et dévastant les campagnes.

L'impôt avait été augmenté, mais on vivait tranquille; si beaucoup d'argent avait été dépensé, l'État n'avait point de dettes. Quelquefois des critiques s'étaient élevées contre certaines innovations : le signal en fut donné presque toujours par les classes privilégiées, qui sentaient ce qu'elles perdaient d'influence tous les jours; mais, en définitive, on commençait à s'apercevoir des bons effets de ce gouvernement, protecteur éclairé du commerce et de toutes les industries. Voilà ce que les sages entrevoyaient. Maintenant qu'est-ce que tout cela allait devenir?

Peu à peu cependant la réaction féodale, les historiens bourguignons et les chroniqueurs de Bretagne remplacèrent cette opinion juste et fondée par les préjugés les plus odieux.

Claude de Seyssel, un des plus emportés contre Louis XI, admet cependant qu'il « étoit moult sage et clairvoyant en ses affaires, et soudain à exécuter ses entreprises. Difficilement il se laissoit tomber, car il avait un entendement aigu et cauteleux. »

Il avoue encore que « si le roi empêchoit l'argent de sortir de France, il n'usoit guère d'habillements riches ni de fourrures précieuses; que jamais il n'envoya d'armée hors de son royaume, bien

qu'il y fût excité par les Italiens; qu'enfin, par son sens et par sa puissance, il tint son royaume en grande sécurité et réputation, et ses voisins en grande crainte. »

« La perfection n'est pas de ce monde, dit-il; mais quand en ung prince la vertu et bonnes conditions précèdent les vices, il est digne de grant mémoire et louange... J'ose bien dire de luy à son loy qu'il ne me semble pas que jamais ay cognu nul prince où il y eust moins de vices que en luy, à regarder le tout. »

Il est aussi affirmatif quand il ajoute : « La plupart de ses œuvres, Mahomet II les conduisoit de luy et de son sens; ainsi faisoit notre roy, et aussi le roy de Hongrie, Mathias Corvin, et ils ont été les trois plus grands hommes qui ont régné depuis cent ans. »

Les savants bénédictins ont écrit dans *l'Art de vérifier les dates :* « Nous pensons qu'il s'en faut de beaucoup que nos rois aient porté atteinte aux droits de la nation par la réunion des grands fiefs à la couronne, et à des portions de la puissance publique qui en avaient été détachées, ni par le droit de ressort, attribut essentiel de la souveraineté, dont ils ont confié l'exercice à leurs parlements. Enfin nous pensons que l'on ne doit pas regretter la destruction de la polyarchie féodale, sous l'empire de laquelle la puissance publique était partagée et déplacée, la nation séparée de son roi, la noblesse asservie au joug des grands vassaux, et les peuples opprimés par la tyrannie des seigneurs; anarchie destructive de toute espèce d'émulation, et qui a retardé de plusieurs siècles le rétablissement et le progrès de la civilisation, des arts, des sciences, du commerce, de tout ce qui contribue au bonheur et à la civilisation des empires. »

M. de Barante, l'historien des ducs de Bourgogne, constate que le plus atroce grief contre la mémoire de Louis XI, celui d'avoir fait placer les enfants du duc de Nemours sous l'échafaud de leur père, est un conte inventé par les ennemis du roi plusieurs années après sa mort; que ceux qui avaient vécu dans sa confidence « ne pouvaient se défendre d'un fonds d'attachement et d'admiration pour lui. » En effet, ce sentiment existait même quand ils pensaient avoir eu à se plaindre. Tel était le respect qu'ils avaient pour ce prince, qu'il leur paraissait, pour ainsi dire, au-dessus de leur « jugement ». L'événement leur semblait avoir si bien réparé ce qu'ils avaient considéré comme des fautes, qu' « ils n'osaient jamais prononcer que le roi eût tort. » Là où d'autres croyaient voir de la cruauté, ils hésitaient à porter un pareil jugement. Eux qui connaissaient

tous les faux bruits qu'on avait fait courir, tous les pièges qu'on lui avait tendus, l'insigne mauvaise foi des ennemis dont il était entouré, « ils se demandaient si ces sévérités n'avaient pas été nécessaires, si l'on n'avait pas ourdi contre lui des trames criminelles dont il aurait eu à se défendre. »

« Sous ce règne, dit M. Michelet, le royaume, jusque-là tout ouvert, acquit ses indispensables barrières, sa ceinture de Picardie, de Bourgogne, de Provence, de Roussillon, de Maine et d'Anjou ; il se ferma pour la première fois, et la paix perpétuelle fut fondée pour les provinces du Centre. »

A ces appréciations nous joindrons enfin cette du consciencieux Anquetil, qui les résume toutes avec sa bonne foi habituelle :

« Louis XI, dit-il, réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre. Il fut craint de l'Empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Écosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

« Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain ; dans les mêmes vues, il favorisa les communes, et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changements, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie.* »

Charles Buet.

L'UNIVERS ÉTERNEL

Le monde a-t-il commencé? a-t-il toujours existé? Cette question est une de celles qui intéressent le plus l'esprit humain. Nos contemporains ne font pas exception à la règle! le grave problème est au fond de leurs spéculations générales sur la nature qui sont à la mode aujourd'hui. Les sciences naturelles, en effet, malgré leur prétention d'être avant tout positives, font des efforts inouïs pour expliquer l'origine des choses, l'évolution des êtres vivants et des êtres inorganiques, la formation même des systèmes planétaires. Il est vrai qu'elle semblent garder le silence sur l'origine des éléments premiers qui forment le tissu de toutes les créatures visibles. Mais ce silence n'est que pour les gens qui ne savent pas écouter. De fait, les savants se divisent en deux catégories; les uns, dont le nombre diminue visiblement, affirment à demi-voix, ou du moins laissent percer cette conviction, cette croyance que le monde est l'œuvre d'un créateur; les autres, sans entrer dans aucune démonstration catégorique, se posent volontiers en partisans de l'éternité de la matière; il en est même qui se permettent de donner cette assertion comme une conquête de la science moderne, qui a découvert, dans ses cornues (1), cet axiome : « rien ne se crée, rien ne s'anéantit. »

D'autre part, si l'on en croit plusieurs théologiens, le dogme de la création une fois établi ne résout pas la question d'une manière définitive; car le monde, disent-ils, peut fort bien avoir été créé de toute éternité, et par conséquent être éternel, quoique créé. Naguère même une revue fort honorable n'a pas craint de blâmer un écrivain catholique d'avoir confondu, dans la même argumenta-

(1) On fait remonter cette découverte à la fameuse décomposition de l'eau par Lavoisier.

tion philosophique, la création et le commencement temporel du monde; c'était, d'après la revue, s'écarter de la doctrine de saint Thomas.

Le sujet de notre petit travail ne manque donc pas d'opportunité. Pour le traiter pleinement et sans confusion, il est nécessaire de le traiter successivement au double point de vue que nous venons d'indiquer, car le sens en est tout autre dans chacune des deux hypothèses. Notre question se résout ainsi en ces deux autres : — le monde éternel, sans un Dieu qui lui ait donné l'existence, est-ce une opinion que l'on puisse raisonnablement soutenir? — le monde éternel, créature de Dieu, est-ce une théorie dont la raison peut démontrer la fausseté? Incréé et créé sont deux conditions qui n'ont évidemment rien de commun et qui, par conséquent, doivent être examinés par des méthodes différentes. Commençons par l'hypothèse de l'athéisme : l'univers incréé peut-il être éternel?

I

Nous n'avons pas à nous occuper, dans cette première partie, d'un monde hypothétique, d'un monde conçu par l'imagination d'un philosophe, ou, ce qui revient trop souvent au même, d'un rêveur. Il s'agit ici de l'univers tel que l'observation, l'étude et le progrès des sciences nous le font connaître. Nous n'en pénétrons pas encore tous les mystères, loin de là ; tout ce que nous pouvons et devons en ce moment, c'est de n'y rien supposer qui en contredise la connaissance positive. Par conséquent, les atomes de Démocrite et d'Epicure, les tourbillons de Descartes et toutes les autres théories inventées pour expliquer *à priori* le monde, doivent être laissés respectueusement dans les archives historiques de la philosophie.

Qu'est-ce donc aujourd'hui que le monde pour les savants?

C'est d'abord un assemblage de phénomènes sensibles, qui naissent, s'harmonisent et se succèdent suivant un ordre précis et constant, suivant des lois; c'est l'ensemble de tout ce qui frappe ou peut frapper nos sens, certaines conditions naturelles étant données. Plusieurs s'imaginent volontiers que les phénomènes sont tout et leur attribuent, sans trop s'en rendre compte, l'existence en soi : ils n'ont pas l'air de soupçonner qu'en ce faisant ils conver-

tissent les phénomènes en substances. Leur opinion présente un inconvénient bien plus grave encore, dont il sera question plus loin. D'autres, et heureusement c'est le plus grand nombre, placent sous les phénomènes une réalité distincte qui les supporte dans l'existence ; ce sont les éléments matériels qu'ils résolvent en atomes et les forces, principes actifs et immédiats, d'où naissent les phénomènes dans les éléments matériels. Tandis que les phénomènes apparaissent et disparaissent avec rapidité, tirés du néant par les forces et se poussant les uns les autres dans le néant, les éléments matériels et les forces persévèrent et se perpétuent dans leur identité : c'est la substance même de l'univers. Ainsi l'univers est constitué par des phénomènes transitoires et par des forces et des éléments permanents.

Ces considérations, on le voit, sont, à plus d'un égard, philosophiques ; celles qui vont suivre relèvent plus complètement de la science.

L'univers n'est pas figé dans l'immobilité. Ses phénomènes en se succédant le font passer par des états divers, qu'on appelle son évolution et qui sont en quelque sorte sa vie. Une des principales ambitions de la science, c'est d'expliquer cette évolution. Elle l'explique, en effet, mais, dans son explication, il y a le certain et il y a l'incertain. On comprend qu'il importe beaucoup de ne pas confondre l'un avec l'autre. Voici d'abord ce qui paraît certain.

Si l'on ne fait entrer en ligne de compte que les phénomènes d'ordre purement physique, c'est-à-dire, ceux où les agents vivants n'entrent à aucun titre comme facteurs, alors l'on peut regarder comme acquis à la science que l'ensemble de tous ces phénomènes dans tout l'univers à un moment donné a pour cause adéquate les conditions des forces physiques de tout l'univers dans le moment qui a immmédiatement précédé, et que cet ensemble devient à son tour la cause complexe et adéquate de l'ensemble des phénomènes physiques qui vont apparaître dans le moment suivant. Un savant anglais, le docteur Georges Mirvart, expose cette doctrine à peu près en ces termes : « Chaque atome de matière inorganique est constamment animé de forces constamment en activité. Ces puissances, ces activités sont telles que tout changement d'état de l'ensemble dans un instant donné, en un autre état à l'instant suivant, a sa raison totale dans les conditions du premier instant c'est-à-dire, dans les conditions même des puissances et des forces

en cet instant. Ceci posé, le monde s'expliquerait sans peine. On n'aurait qu'à transporter par l'imagination cette relation des phénomènes antécédents aux phénomènes subséquents, à la transporter, dis-je, à tel moment de la durée que l'on voudrait et l'on connaîtrait aussitôt le monde physique dans tout son ensemble pour cet instant donné (1). »

Il est vrai qu'il resterait à déterminer quelles sont ces conditions dont la connaissance conduirait avec une certitude absolue à la connaissance des phénomènes de l'instant précédent et de l'instant qui suit, ce qui ne serait pas une petite besogne. Du moins cet aperçu nous apprend un grand fait, à savoir que les phénomènes physiques, considérés indépendamment des causes vivantes, sont enchaînés les uns aux autres dans une série où tous sont à la fois effets de ceux qui précèdent et causes de ceux qui suivent.

Maintenant, il n'est pas douteux que les groupes de phénomènes produits en un instant ne ressemblent pas aux groupes d'où ils sortent comme les fils ressemblent aux pères. Il y a changement dans la succession des effets aux causes, comme la moindre observation de la nature le démontre. C'est en cela même que consiste l'évolution : le monde est comme une tapisserie variée qui déroule successivement ses plis, *evolvitur*. Une étude plus attentive apprend que l'évolution du moins de notre planète est progressive, que l'ordre de notre petit monde, tel qu'il apparaît maintenant à nos yeux, s'est formé peu à peu à travers les siècles dans une suite de perfectionnements croissants. C'est là, dans la théorie scientifique de l'univers, la part du certain. Au delà, s'ouvre le champ de l'analogie, de la conjecture, de l'incertitude, des systèmes proprement dits.

On suppose que l'état initial, non seulement de la terre et du groupe planétaire auquel elle appartient, mais de tous les groupes stellaires, était celui d'une diffusion excessive des atomes matériels formant une sorte de nuage extrêmement délié, d'où est venu ce nom de *nébuleuse* donné d'abord à la masse illimitée de ce fluide impalpable, puis à chaque partie de cette masse destinée à former un système distinct de corps célestes. Cette opinion s'accorde assez bien avec le texte de Moïse qui met le chaos à l'origine du monde. Si au milieu de ces éléments on introduit la force qui produit la

(1) *Nature and Thought*, c. v.

gravitation, il paraît acquis que l'on peut avec le temps en faire sortir les corps célestes et leurs lois. Après cela, il n'y aura pas une grande témérité à faire continuer au monde inorganique son évolution jusqu'au point où il s'est trouvé capable de recevoir la vie.

La vie, végétation, sensibilité et intelligence, présente deux caractères d'une grande importance dans la question actuelle. D'abord elle est, pour employer la langue des positivistes, elle est irréductible. Tous les phénomènes qui s'accomplissent au sein de la nature inorganique sont des formes de mouvement; aucune étude, aucune observation, aucun effort de la pensée n'a pu ramener la vie à des phénomènes de cet ordre, et les matérialistes les plus obstinés conservent peu d'espoir d'y réussir jamais. En second lieu, la vie est en harmonie parfaite avec ces phénomènes de mouvement qu'elle repousse de son essence; il y a telles et telles conditions du monde organique sans lesquelles les manifestations de la vie seraient impossibles. Mais aujourd'hui, quel épanouissement de forces vitales sur la face de la terre! le moindre coup d'œil sur la flore et sur la forme de notre planète, comme on dit en histoire naturelle, sans parler des sociétés humaines, le démontre au delà de toute évidence. Il y a donc corrélation, correspondance parfaite entre le monde organique et le monde inorganique.

On voit tout de suite que l'apparition de la vie crée aux athées une bien grosse difficulté pour l'explication de l'univers. Il y a là un abîme à franchir devant lequel les plus hardis se troublent; comment convertir le mouvement en sensation, en conscience, en volonté? La science est absolument muette sur ce point; il ne reste d'autre ressources que le parti pris, lequel est un outrage à la science, et l'on voit des savants affirmer la transformation du mouvement dans la vie, pour cette raison que cette transformation est indispensable si l'on ne veut être condamné par la logique des choses à croire à la création, c'est-à-dire à Dieu. On en vient à cet oubli de la raison, que l'on érige en principe cette énormité : l'absurde plutôt que Dieu.

L'abîme une fois franchi, on se tire du reste avec une extrême aisance. L'évolution continue sans encombre et sans arrêt; car la stabilité, le mouvement uniforme même, sont désormais impossibles. Quelle sera donc la fin de ce globe, quelle sera la fin de l'univers entier? Il ne s'agit pas ici de la destruction des éléments, mais seulement du terme final de l'ordre actuel. Or tout indique, pour

un avenir très éloigné mais certain, si rien ne modifie la marche des choses, un moment où les mouvements sensibles de l'univers seront transformés en mouvements moléculaires et où l'ordre, avec ses variétés infinies, aura disparu dans la plus désespérante uniformité; le chaos aura de nouveau rempli les espaces. Pourquoi l'ordre ne sortirait-il pas de ce chaos, comme l'ordre que nous voyons est sorti d'un autre chaos? Le chaos recommencerait ensuite pour donner encore naissance à l'ordre. Ainsi l'univers se balancerait par des oscillations sans fin entre deux chaos, s'organisant et se désorganisant éternellement dans l'intervalle. Telle est la théorie matérialiste de l'univers éternel. Le docteur Mirvart la met, en ces termes, dans la bouche de son interlocuteur athée :

« Pourquoi l'univers ne serait-il pas éternel? Pourquoi l'ensemble des soleils et des systèmes planétaires, qui se comptent par myriades, n'auraient-ils pas oscillé rythmiquement, dans un passé éternel, passant tour à tour de l'état de nébuleuse à un état ordonné et réciproquement, ou (ce qui est peut-être plus probable) pourquoi ce changement alternatif ne se serait-il pas produit parties par parties, chaque monde tombant à son tour à l'état de nébuleuse pour en émerger peu à peu et reprendre la forme de soleils et de planètes? Je ne vois aucune raison pour laquelle cette évolution alternante devrait cesser un jour, ni pourquoi elle aurait commencé. Je ne vois pas non plus pourquoi la vie ne réapparaît pas, s'insinuant, comme elle l'a fait, à la surface du globe qui reprend sa place dans le ciel et lui offre de nouveau les conditions nécessaires à sa naissance et à sa durée (1). »

Le docteur Mirvart croit que cette opinion peut se soutenir, si l'on admet un Dieu créateur. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de ce point de vue du savant anglais. Mais il est bien sûr que l'athéisme est dans une situation tout autre, et que pour lui l'univers éternel ne peut être qu'une absurdité. C'est ce qu'il faut établir maintenant.

Avant d'aller plus loin, rappelons un principe rationel sans lequel il est impossible de faire un pas dans la question et que tous admettent plus ou moins explicitement. C'est le principe même de Lucrèce, qui fut trop peu philosophe pour en comprendre la valeur. Le matérialiste poète en a fait la base de son système, sans se douter que

(1) *Loc. cit.*

c'est précisément ce qui le ruine. On l'énonce généralement sous cette forme : *ex nihilo nihil*, *rien de rien;* en termes explicites, le néant est absolument stérile; tout être qui entre dans l'existence, vient d'un être qui existe déjà. Cela est vrai, non seulement de l'être considéré dans sa totalité, mais de chacune de ses parties; car les parties, même les plus minimes, sont de l'être et ne peuvent procéder que de l'être.

Hâtons-nous de dire que le terme *ex nihilo* ne signifie pas le néant ou la négation de l'être qu'il s'agit d'introduire dans l'existence; car une condition essentielle pour entrer dans l'existence, c'est de n'y être pas encore, c'est-à-dire de se confondre avec le néant; en ce sens, tout être qui commence sort du néant *ex nihilo*. Si le principe devait s'interpréter d'une autre sorte, s'il signifiait *ex nihilo entis producendi nihil*, ce serait la négation même de tout effet et de toute cause, ce serait la mort et le néant ramenés sur la scène par la voie qui doit les en éloigner. Le terme *ex nihilo* représente le néant ou la négation de la cause; *ex nihilo nihil*, signifie : « rien n'entre dans l'existence sans une cause adéquate déjà existante. »

Les phénomènes sont-ils une réalité, et une réalité soumise à la loi *ex nihilo nihil?* L'affirmative est universellement soutenue pour le monde physique; car, dans cet ordre, tous les phénomènes sont des phénomènes de mouvement, et tout mouvement suppose un mouvement ou du moins une cause réelle qui le produit. Le mouvement est une quantité réelle dont l'industrie dispose comme des parties de la matière. Les phénomènes de conscience ne sont pas moins des choses réelles : les matérialistes en conviennent, puisqu'ils les confondent avec le mouvement matériel même; quant aux hommes de bon sens, ils constatent dans ces phénomènes d'ordre supérieur des déterminations immanentes d'une cause réelle et vivante.

Tel est le principe qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit dans cette discussion. On l'oublie avec une facilité déplorable parmi les théoriciens matérialistes. L'attraction est pour eux la plus grande force organisatrice, c'est l'attraction qui rapproche, qui combine les éléments des choses, en déploie les propriétés; c'est l'attraction qui a, médiatement du moins, enfanté toutes les merveilles dont l'univers nous offre le spectacle. Or l'attraction n'a tant de mérite qu'en vertu d'un pur sophisme. L'attraction a de fait, depuis Newton, pris place dans la science, et une place qui ne lui sera plus disputée. Mais à

quel titre? Est-ce à titre de cause, de force agissante? Pas le moins du monde; c'est seulement à titre de symbole de calcul, ou tout au plus à titre d'hypothèse. En d'autres termes, on a constaté avec une grande précision la loi de la gravitation, c'est-à-dire, les diverses phases du mouvement des corps mis en présence les uns des autres; on a constaté encore que cette loi est universelle. De fait, les choses se passent comme si les corps s'attiraient en raison directe de leurs masses et en raison immense du carré de leurs distances; mais il n'en est pas moins exact que les choses se passent aussi comme si les corps étaient poussés suivant la même loi, qu'elles se passent encore comme s'ils se portaient eux-mêmes les uns vers les autres, suivant cette loi.

De ces trois hypothèses et d'autres que l'on pourrait faire, quelle est en réalité la vraie? Personne n'en sait absolument rien. La loi, qui est certaine, ne peut rien faire connaître sur l'origine du phénomène qu'elle règle, sur la nature de la force qui lui obéit, et c'est se tromper gratuitement que de prendre le lit pour la source de la rivière. La question de l'origine du courant des choses du monde, est une question de source ou de cause, et non une question de lit ou de loi. Il serait peu sage d'exposer la loi des vitesses d'une locomotive à celui qui veut connaître la cause qui pousse son piston. C'est précisément le vice que présentent toutes les théories qui expliquent l'organisation du monde par l'attraction : elles donnent pour cause, une loi; pour principe réel et agissant, un symbole mathématique.

A ce propos, il nous sera permis de citer un passage d'un savant bien connu et bien digne de sa réputation, M. G.-A. Hirn, l'un des créateurs de la Thermodynamique. Après avoir dit que les mouvements des corps célestes demandent comme milieu, pour s'accomplir ainsi que l'astronomie les observe, non pas une matière extrêmement raréfiée, non pas l'éther inventé dans ces derniers siècles, mais le vide absolu, il continue de la sorte : « Dans une remarquable lettre à Bentley, Newton dit qu'il faudrait être dépourvu de toute aptitude à une discussion philosophique (1)

(1) Newton emploie des expressions plus dures. Nos lecteurs nous sauront gré de rapporter ici tout le passage de la lettre de Newton à Bentley, auquel M. Hirn fait allusion, car il est important pour la question présente : « La supposition d'une gravitation innée, inhérente et essentielle à la matière, tellement qu'un corps puisse agir sur un autre à distance et à travers le vide, sans aucun intermédiaire qui propage de l'un à l'autre leur force et leur

sérieuse pour admettre qu'entre deux corps qui semblent s'attirer à une distance illimitée, il ne se trouve pas quelque chose qui établit ce rapport; mais il ajoute aussitôt : Cet intermédiaire est-il matériel ou immatériel? C'est ce que je laisse au lecteur à décider. » Pour ce grand génie, l'incertitude n'existait certainement pas; mais il s'est, et peut-être avec raison, gardé d'affirmer à ses contemporains l'existence de *quelque chose* qui eût pu leur sembler insaisissable, et qui l'est encore, paraît-il, aux yeux de tant d'esprits à notre époque. — Si le savant n'admettait décidément que ce que son intelligence peut saisir, comprendre, se *figurer*, le domaine de nos sciences les plus positives serait étrangement réduit. C'est ce qu'il faut avoir une bonne fois le courage de dire. Toutes les tentatives que l'on a faites jusqu'ici pour expliquer *mécaniquement*, c'est-à-dire par des mouvements d'atomes quelconque d'ailleurs, les phénomènes d'attraction ou de répulsion... de la gravitation, toutes ces tentatives, disons-le, se réduisent à des inventions gratuites, parfois puériles. De même que dans l'interprétation du moindre phénomène du monde inorganique, l'homme de bonne foi et de bon sens aboutit fatalement à l'existence d'un élément *directeur distinct*, de même dans l'interprétation de n'importe quel phénomène dynamique on aboutit forcément à ce *quelque chose d'immatériel* dont Newton a prudemment laissé au libre-arbitre de ses lecteurs le soin d'admettre ou de rejeter l'existence (1). »

On voit ce qu'est aux yeux d'hommes vraiment compétents l'hypothèse de l'attraction inhérente aux corps. Le matérialisme est donc aux abois dès ses premiers pas : il prétend fabriquer une machine sans outils, sans bras, sans force motrice : il est devant un monceau de matériaux informes, n'ayant de libre que l'imagination. Supposons-lui cependant la puissance qu'il n'a pas, supposons que l'attraction est une force réelle dont il a la faculté de douer réelle-

action réciproque, cette supposition, dis-je, est pour moi une si grande absurdité, que je ne crois pas qu'un homme qui jouit d'une faculté ordinaire de méditer sur les objets physiques puisse jamais l'admettre. La gravité doit être causée par un agent qui opère constamment selon certaines lois, mais j'ai laissé à la décision de mes lecteurs la question de savoir si cet agent est matériel ou immatériel (troisième *Lettre* au docteur Bentley, dans la *Bibliothèque britannique*, partie scientifique, t. IV, p. 191). Le vide absolu étant, d'après M. Faye et M. Hirn, rigoureusement nécessaire au mouvement des corps célestes, on voit quelle conséquence découle de ces paroles du grand géomètre.

(1) *Revue mensuelle d'Astronomie populaire*, janvier 1883.

ment les éléments matériels, cette vertu toute gratuite lui suffira-t-elle pour tirer le monde du chaos?

Nous avons vu en quoi consiste la théorie matérialiste. A l'origine, une immense nébuleuse où les éléments, dans un état d'extrême diffusion, ont tous la propriété de s'attirer les uns les autres en raison directe des masses et inverse des carrés des distances. Cependant, au sein de cette matière élémentaire prodigieusement diluée, règne encore l'immobilité la plus parfaite, toutes les puissances attractives sont en équilibre. Mais arrive un instant où l'équilibre est rompu, aussitôt l'évolution de l'univers commence pour se dérouler dans une série incalculable de siècles! La grande nébuleuse se fractionne en nébuleuses secondaires; celles-ci se fractionnent à leur tour, puis se condensent en soleils et en planètes. Les planètes passent ensuite par les phases géologiques et de l'organisation vitale. Après cela, la dégénérescence et le retour du chaos.

Nous avons vu aussi que chacun des phénomènes de l'immense série dont la trame constitue l'évolution, a sa raison totale dans l'ensemble des phénomènes qui précèdent immédiatement, de telle sorte qu'en remontant tous les instants de la durée jusqu'à l'instant solennel où l'équilibre fut rompu, on trouvera, dans cet instant suprême, la raison de tous les phénomènes subséquents, de toute l'évolution. Si nous reportons notre pensée sur cette partie de l'évolution qu'il nous est plus facile d'observer parce que nous en faisons partie, nous pourrons constater que, dans un instant donné, le nombre des phénomènes n'est pas petit et que leur nature ne manque ni de variété, ni de complexité. On les divise par catégories dont chacune épuise et au delà la capacité intellectuelle d'un homme, ces catégories formant les domaines distincts de plusieurs sciences. Il y en a même bon nombre que la science n'atteindrait pas sans peine; ce sont ces phénomènes capricieux dont la cause apparente se trouve dans les individus de notre espèce, les œuvres de l'art, de l'industrie, de la politique, et une foule d'autres manifestations (c'est ainsi qu'on dit maintenant) bien moins importantes, qui forment la vaste catégorie des actions vulgaires. Le bon sens a de la peine à reconnaître tant de vertu dans une rupture d'équilibre, tant de fécondité dans deux atomes qui se rapprochent (car il n'en a pas fallu davantage); il a de la peine à concevoir que l'histoire de l'humanité soit le fruit d'un germe aussi insignifiant,

que nul de nos semblables ne soit l'auteur responsable de ce qu'il ait, que ce ne soit pas lui qui parle, qui tousse et qui crache, mais la rupture d'équilibre par lui.

Tout ce qui arrive, arrive avec la fatalité d'un théorème de géométrie, non seulement parce que c'est une conséquence inévitable de la composition des forces primitives au moment de la rupture d'équilibre, mais parce que ces forces ne pouvaient être composées autrement. Il faudrait en effet pour varier ce système initial, ou l'intervention d'une cause libre, ou un jeu du hasard; car cette puissance mystérieuse est considérée comme une cause indéterminée en elle-même et pouvant par suite donner naissance aux effets les plus inattendus. La cause libre est évidemment exclue de l'hypothèse matérialiste. Quant au hasard, c'est un facteur que la science moderne ne reconnaît plus, et en cela elle n'a pas tort. Du reste, qu'avons-nous à l'origine? Un système d'atomes en nombre déterminé, dans des situations respectives déterminées, avec des forces dont la puissance est exactement mesurée sur leurs petites masses et le tout est en équilibre. Il est évident que, si l'équilibre doit être rompu dans un tel système, il ne le sera que d'une manière. Quand tout est déterminé dans un système de forces, la résultante est également déterminée, c'est-à-dire est unique. Donc tout est rigoureusement enchaîné au premier événement de la grande nébuleuse, la forme des autres événements, le moment précis de leur apparition, tout s'y rattache avec la dépendance inflexible d'une conclusion de la mécanique rationnelle. Ainsi, par exemple, lorsqu'à la Chambre des députés, une interruption part comme un trait et coupe en deux une période oratoire, le président s'en prend à un député comme à l'auteur de l'interruption : il a tort; l'interrupteur n'est pas plus responsable de l'effet oratoire manqué que l'horloge de la salle, si elle vient à sonner de manière à troubler l'orateur. Le vrai coupable, c'est l'équilibre rompu à l'origine des choses. Il est seulement étonnant que cette rupture ait mis tant d'ordre dans les événements qui l'ont suivie. Ainsi je ne m'explique pas pourquoi les deux machines dont nous venons de parler, l'orateur de la Chambre et son interrupteur, ajoutons-y le président pour compléter le tableau; je ne m'explique pas, dis-je, comment le jeu de ces trois machines est si bien d'accord. Pourquoi le président n'a-t-il pas commencé par rappeler à l'ordre l'interrupteur? Pourquoi l'interruption n'a-t-elle pas suivi le rappel à l'ordre? Et pourquoi l'orateur

ne s'est-il pas trouvé interloqué lorsque l'interrupteur gardait le plus profond silence? J'avoue que cette distribution si bien ordonnée des événements me rend tout pensif, et je suis porté à croire que le matérialiste qui la tirerait clairement du système initial des atomes et des forces obtiendrait une bonne place parmi les hommes intelligents.

Il serait inutile d'ailleurs de recourir aux facultés mentales que les matérialistes reconnaissent volontiers dans tous les représentants de notre race. Ces facultés sont rangées par eux dans une série à part : leur action sur les phénomènes du monde réel est précisément la même que celle de l'œil de l'astronome sur les mouvements des astres. Les matérialistes anglais en particulier sont formels sur ce point : l'un d'eux dit que les phénomènes de conscience ont sur les mouvements du cerveau autant d'influence que la lueur d'une allumette chimique sur les mouvements d'une locomotive. Un autre, c'est le professeur Huxley, aime mieux prendre pour terme de comparaison le sifflet de la locomotive. Cela revient évidemment au même. Il résume sa théorie, qui doit être celle de tous les matérialistes, dans une formule aussi pittoresque qu'expressive : « L'homme est un automate conscient (1). » Le président, l'orateur et l'interrupteur n'étaient donc que des automates montés pour crier à propos; seulement, ils n'ont pas soupçonné la vérité. L'ensemble des choses est une immense machine où tout se meut par ressort et arrive juste à son heure. Le monde des matérialistes est au moins fort amusant.

Il est une autre conséquence de ces théories, dont le bon sens ne s'accommode guère mieux et que les théoriciens ne semblent pas

(1) Ces fabriquants d'hypothèses plus ou moins scientifiques n'ont pas vu la contradiction de leurs automates conscients avec leurs principes fondamentaux. Si les phénomènes de conscience sont une phase de l'évolution des phénomènes mécaniques, mécaniques aussi bien que ceux d'où ils dérivent, ils sont mécaniques pour ceux qui les suivent et par conséquent transmettent à ceux-ci le mouvement qu'ils ont reçu; ils sont de véritables forces physiques. La conscience inerte est une dérogation à la conception mécanique du monde et rien ne saurait la justifier.

Dans un même ordre d'idées, M. Mirvart fait observer que les Darwinistes ne peuvent tirer la conscience inerte de leurs théories. La conscience inerte, en effet, est profondément inutile; la sélection, d'autre part, le grand instrument du transformisme et de ses progrès, ne transmet par la génération que les accidents utiles. Si donc la conscience s'est montrée par hasard dans le cours de l'évolution animale, elle a dû certainement être abandonnée sur le rivage comme un objet purement encombrant.

avoir prévue. L'évolution se déroule entre deux chaos, ou, si l'on veut, deux nébuleuses, partant de l'une pour aboutir à l'autre. L'univers est un immense pendule suspendu à l'éternité ; ses oscillations ont une durée qui se mesure par des millions d'années, mais elles recommencent toujours. On reconnaît ici la *grande année* et la *palingénésie* des stoïciens, invention du Brahmanisme. Le pendule se trouvant exactement dans les mêmes conditions aux deux points extrêmes de sa course, il faudra bien que ses oscillations aient exactement les mêmes valeurs aux points correspondants de la rajectoire : les deux chaos extrêmes, étant identiques, donneront naissance à des évolutions pareillement identiques. Donc, l'histoire non seulement du monde, non seulement de l'humanité, mais des individus, la vôtre, la mienne se reproduit toujours la même à des intervalles incalculables ; j'ai déjà écrit ce que j'écris, et vous avez lu ce que vous lisez en ce moment, je l'ai écrit et vous l'avez lu une infinité de fois, et nous recommencerons la même opération un nombre de fois aussi incalculable. Hélas! notre pauvre espèce est donc condamnée par l'inexorable fatalité à tourner éternellement dans un même cercle de sottises ; les coquins seront toujours triomphants et les honnêtes gens toujours victimes. Nous reverrons au pouvoir... Il y a vraiment là de quoi se pendre de désespoir, n'était que cet acte serait inutile, puisqu'il faudrait le recommencer sans fin aussi bien que tous les autres.

Supprimons donc cet équilibre. — Hélas! c'est tomber de Charybde en Scylla. En effet, l'équilibre supprimé, il s'ensuit que les forces de la nature sont en jeu de toute éternité, et, comme l'évolution est la loi même de ces forces, il s'ensuit qu'elles ont donné de toute éternité tout ce qu'elles peuvent donner. Pour tirer du sein de la nature tous les germes qu'elle contient, les évolutionistes demandent des milliards de milliards de siècles, cela leur suffit. Ils sont bien discrets de se contenter de si peu. Que sont des milliards de milliards de siècles comparés à une durée sans fin? moins que l'unité comparée à ces milliards élevés à une puissance exprimée par un nombre dont les signes couvriraient la ligne qui nous sépare de la dernière étoile visible ; c'est-à-dire à peu près zéro. Il y a vraiment une éternité que la période réclamée par les évolutionnistes est écoulée, une éternité que l'homme, que chacun des membres de l'humanité a paru dans l'existence, qu'Homère a écrit l'*Iliade*, que Cicéron a invectivé contre Catilina, que Napoléon est mort à Sainte-

Hélène, que le successeur de M. Grévy l'a remplacé. De l'éternité à chaque moment du temps la distance étant toujours la même, il s'ensuit que l'évolution amène à chacun de ces instants tous ces phénomènes et leur destruction. Cicéron, par exemple, prononce perpétuellement son fameux *Quousque* et tous les autres mots de la première Catilinaire et de ses autres discours, et en même temps ne les prononce pas; qu'il est toujours à la tribune, a toujours la tête coupée au bord de sa litière, monte toujours au Capitole, est toujours en cendres dans son urne funéraire et n'a pas encore commencé d'exister. Dans un autre ordre, les singes, les chiens, les kangourous, les phoques, les amphioxus, les huîtres, les polypes, les monères sont devenus des hommes et ont dépassé même la perfection de notre orgueilleuse race; mais en même temps, la terre est encore couverte par les eaux primitives, et notre planète est à peine émergée de la nébuleuse solaire. Qu'on ne prenne pas tout ceci pour une plaisanterie. Cette épouvantable macédoine est l'application rigoureuse des principes du matérialisme scientifique. Que faut-il, d'après ces principes, pour obtenir un phénomène quelconque? Une seule chose, une composition de forces dont la résultante soit ce phénomène. Mais que faut-il pour que cette composition se rencontre, les forces de la nature étant supposées en perpétuelle évolution? Une seule chose encore, une longueur de temps suffisante. Or, nous l'avons dit et nous le répétons, s'il n'y a pas de commencement, s'il n'y a pas d'unité première, l'intervalle de temps exigé pour un phénomène quelconque est toujours écoulé et toujours renouvelé à tous les instants précis qu'il vous plaît de marquer dans l'histoire. Nous n'avons pas besoin que les yeux et le bon sens protestent contre cette horrible confusion, et nous pensons que les matérialistes ne seraient pas les derniers à en nier la réalité. Donc la logique les force à donner l'équilibre initial pour point de départ de leur cosmogonie. Du reste nous ne croyons pas que les théoriciens les plus hardis s'aventurent au-delà de leur nébuleuse. Cet au-delà est un inconnu redoutable, qu'ils suppriment en l'enveloppant de silence. S'il leur arrive de parler de mondes qui naissent et meurent dans une succession infinie, ils se gardent bien d'examiner ce que renferme ce mot lancé d'une manière inconsidérée. L'équilibre est donc en somme ce qu'ils ont inventé de moins déraisonnable, et une nécessité rigoureuse de leurs principes. Mais cette nécessité rigoureuse est toute subjective; dans la réalité, c'est un

ouage complètement inutile, parce que la force qui doit la mettre n branle fait absolument défaut.

En effet, s'il est un instant où les forces de la nature se trouvent en équilibre, à partir de ce moment, tout mouvement devient absolument impossible. Le mouvement ne peut commencer que si l'équilibre est rompu, et l'équilibre ne peut être rompu que par l'application d'une force extérieure. Or, d'où viendrait cette force extérieure? De l'univers? Non, puisque toutes les forces de l'univers sont précisément celles qui sont en équilibre. D'une source extérieure à l'univers? Hors de l'univers, il n'y a rien. Donc, l'équilibre initial serait l'équilibre éternel, la mort éternelle, le contraire de ce que nous voyons.

Voilà donc le matérialisme pris entre deux absurdités énormes : l'équilibre initial ou le jeu éternel des forces de la nature; l'un se confond avec la mort éternelle et l'autre avec le désordre éternel. Il faut avoir l'esprit bien peu pénétrant pour rester attaché à une doctrine qui conduit à une telle alternative.

J. DE BONNIOT, S. J.

(*A suivre.*)

HENRIETTE [1]

Les mois passèrent et la correspondance entre les deux amies se ralentit. Valérie voyageait en Suisse, et Henriette accomplissait sa tâche, non plus avec l'irritation qui avait marqué ses débuts dans la carrière d'institutrice, mais avec une soumission résignée. Ce qu'elle avait accepté comme une lourde corvée devint pour elle l'instrument du salut.

Obligée d'accompagner ses élèves au catéchisme, elle fut éclairée par une lumière dont elle ne soupçonnait pas l'existence. Les instructions simples du curé, d'abord écoutées avec un orgueilleux dédain, dissipèrent les ténèbres de son ignorance; elle comprit que, croyant tout savoir, *elle ne savait* pourtant rien. Son éducation, complète sous bien des rapports, était nulle en religion. Henriette étudia, réfléchit et fut convaincue. Peut-être, si elle eût été seule, livrée à ses propres forces, aurait-elle reculé devant les nouveaux devoirs dont elle reconnaissait la nécessité, mais elle rencontra un appui dans Mme de Vivian. Bien des fois, depuis son entretien avec le curé, la jeune fille avait médité ses paroles : elle avait pu se convaincre, par elle-même, que le jugement porté par lui sur Mme de Vivian était vrai. En présence de cette vie si calme et si remplie, de cette piété si douce, de cette charité si bien entendue, Henriette se sentait pénétrée d'une profonde vénération. Mme de Vivian s'était tout de suite intéressée à la jeune institutrice. Elle connaissait assez le caractère de Mme Calmar pour présumer que la vie ne devait être ni gaie ni facile pour Henriette. Elle avait deviné au regard sombre, à l'air tristement ironique de la jeune fille, que l'orgueil seul la soutenait, et qu'il manquait à ce cœur sourdement révolté contre la destinée ce qui seul fait sa force. Avec cet

(1) Voir la *Revue* du 1er août 1883.

instinct de bonté, qui la rendait irrésistible, Mme de Vivian commença par caresser ce cœur meurtri par des froissements journaliers, s'attacha la jeune fille par un vif sentiment de reconnaissance et eut enfin accès dans son âme aigrie par le chagrin.

Les communications entre le château du Parc et celui de Mme Calmar étaient fréquentes.

Les petites filles se préparaient ensemble à leur première communion. Mme Calmar, très fière de son intimité avec une famille noble, consentait bien volontiers à ce que Mme de Vivian se chargeât de ses enfants. Tout naturellement Henriette les suivait. Avec quel plaisir elle voyait arriver les jours qu'elle devait passer auprès de Mme de Vivian ! son panier à ouvrage à la main, elle partait joyeuse. Le plus souvent la course se faisait à pied. La route traversait un bois touffu. Quelquefois on rencontrait à mi-chemin la famille de Vivian, c'était alors pour les petites filles l'occasion de vraies parties de plaisir. Elles couraient, jouaient ensemble pendant que leur mère et Henriette cheminaient tout doucement, et causaient avec un abandon plein de charme pour la jeune fille.

— Ah ! disait-elle un jour à Mme de Vivian, en lui baisant les mains, si vous saviez combien mon cœur est reconnaissant !

— Et de quoi ? chère enfant, répondit Mme de Vivian, savez-vous bien que j'ai pour le moins autant de plaisir à me trouver avec vous, que vous pouvez en avoir à être avec moi ? Je vous aime, d'abord pour vous, et puis par souvenir. J'ai eu une sœur qui est morte jeune et qui vous ressemblait.

Mme de Vivian se tut ; ses yeux avaient pris une expression de douleur intense. Elle marcha quelques instants en *silence*, puis fit un effort bien visible pour secouer sa tristesse.

— Mon frère a été frappé comme moi de *cette ressemblance*, reprit-elle. C'est absolument les mêmes cheveux blonds. Notre Gabrielle avait les yeux moins foncés que les vôtres ; mais c'était le même regard ; elle avait la même taille aussi.

— Je bénis cette ressemblance, dit Henriette, si c'est elle qui m'a attiré votre bienveillance.

— D'abord, peut-être, répondit Mme de Vivian en souriant mélancoliquement ; mais, depuis, il y a bien d'autres choses qui m'attirent vers vous : j'aime votre franchise, votre caractère ardent et enthousiaste. A propos, et votre amie de pension, vous ne m'en dites plus rien.

Un nuage passa sur le front d'Henriette. Valérie lui avait écrit seulement quelques lignes depuis son mariage, elle ne parlait que d'elle, de son bonheur, disant bien en passant un mot sur la santé délabrée de son père, mais l'égoïsme perçait de tous côtés dans sa lettre.

Henriette avait appris depuis peu à pratiquer l'indulgence, aussi raconta-t-elle simplement à Mme de Vivian ce qu'elle savait du voyage en Suisse, évitant de rien dire qui pût jeter un blâme sur la jeune femme qu'elle aimait en dépit de tout. Mais pourtant, dans le fond de son cœur, elle établissait déjà un parallèle entre Valérie et Mme de Vivian : l'une rapportant tout à elle, et l'autre s'oubliant toujours.

Mme de Vivian avait dû passer par de grandes épreuves, à en juger par son air triste et résigné; mais elle n'en parlait jamais, et Henriette n'aurait pas osé hasarder la moindre question. Ce fut M. de Gertbois qui l'initia, en partie, aux secrets de cette vie si belle. Un jour que la jeune fille se rendait au château du Parc avec les enfants de Mme Calmar, elles le rencontrèrent dans le bois. Il s'y promenait à cheval. Il mit tout aussitôt pied à terre et marcha à côté d'Henriette. Il paraissait assez soucieux.

Henriette l'avait très peu vu depuis leur première visite au château du Parc. Il surveillait la culture de ses terres.

Ce n'était guère que le matin, disait sa sœur, que l'on pouvait un peu jouir de sa société. Les journées se passaient presqu'entièrement au dehors. Les observations légères de Valérie auraient pu mettre de la gêne entre la jeune institutrice et lui; mais Henriette n'avait pas eu de craintes à avoir, M. de Gertbois ne s'était nullement constitué son cavalier servant. Si, par cas, ils se rencontraient, il était avec elle d'une politesse exquise, mais rien de plus. Elle savait que son intention bien arrêtée était de rester garçon : il avait dit un jour devant elle en caressant les enfants de sa sœur :

— Je suis leur oncle et leur père, c'est ma famille, je ne peux, ni ne veux en avoir jamais aucune autre.

— Alors, mon oncle, vous resterez toujours avec nous? avait demandé l'aînée de ses nièces qui paraissait être sa favorite.

— Oui, bien sûr, avait-il répondu. Francis et Léonce veulent être marins, eux s'en iront bien loin ; si Louis persiste dans sa vocation de missionnaire, il partira aussi; vous deux, fillettes, nous

vous marierons ici, si nous pouvons, et votre maman et moi nous vieillirons et nous mourrons dans notre cher petit Castel.

Les enfants l'avaient accablé de caresses, et s'étaient montrés ravis de ces plans d'avenir. Henriette était donc fort à l'aise au château du Parc. Elle pouvait jouir de la société de Mme de Vivian, sans crainte d'être soupçonnée d'avoir des motifs autres que le plaisir d'être avec elle. La fière institutrice aurait rougi du moindre semblant de coquetterie. Toute jeune, elle avait compris que dans sa position, pour sauvegarder sa dignité, la plus grande réserve était nécessaire. Elle savait que se marier, sans fortune, n'était pas chose facile; aussi l'indifférence de M. de Gertbois, loin de l'offenser, avait rassuré sa susceptibilité native. Elle était heureuse des égards qu'il lui témoignait et n'ambitionnait pas autre chose.

Ce fut avec plaisir, et sans aucun embarras, qu'elle l'accueillit, ce jour-là, mais elle remarqua, à l'instant, qu'il n'avait pas sa sérénité accoutumée. Ils causèrent d'abord, assez indifféremment, puis il dévoila le motif de sa préoccupation. Un procès, d'une grande importance pour sa sœur, allait s'entamer.

— J'aurais tant voulu lui épargner tous les soucis! disait M. de Gertbois. Et malgré ma bonne volonté je n'y réussis guère! Enfin nous devons croire que Dieu sait ce qu'il nous faut; mais c'est égal, il y a des moments où le fardeau doit paraître bien lourd! Pas à moi, ajouta-t-il, ma vie a toujours été fort douce. Mais cette pauvre Mme de Vivian!

— Elle n'a donc pas été heureuse, demanda Henriette, entraînée, presque malgré elle, par la curiosité

— Heureuse? répéta M. de Gertbois. Elle a eu tous les chagrins possibles : son mari, paix soit à sa mémoire, était un dissipateur; il a dévoré sa fortune et celle de ses enfants, a abreuvé sa femme de toutes les amertumes. Je voyageais alors à l'étranger. Mme de Vivian ne se plaignait jamais; et ce fut son seul tort. Nous avions une sœur plus jeune, dont Mme de Vivian s'était chargée, et qu'elle aimait autant que ses enfants. Elle était dans tout l'éclat de sa fraîcheur et de sa beauté, et allait se marier lorsqu'à la suite d'une querelle de jeu, M. de Vivian se battit avec le jeune homme qu'elle aimait et le tua. Elle ne résista pas à la douleur et s'éteignit dans les bras de sa sœur. M. de Vivian eut alors un tel remords, qu'il devint fou. Sa malheureuse femme avait eu peine à pardonner;

cependant elle le fit et le soigna avec un dévouement admirable. J'ai appris tous ces détails bien plus tard. La passion des voyages m'avait entraîné au loin. Quand je revins, après trois ans d'absence, je retrouvai ma sœur sur la brèche, luttant vaillamment pour faire vivre ses enfants. Elle était, comme vous la voyez, calme et sereine. Non, jamais je n'oublierai ce moment : mais pardonnez-moi, ajouta-t-il, je vous attriste. Vos yeux sont pleins de larmes. J'ai eu tort de vous parler de tous ces détails de famille : mais ce maudit procès m'a mis la tête à l'envers. Ma pauvre Gabrielle! il y avait bien longtemps que je n'avais parlé d'elle!

— Est-il vrai que je lui ressemble? demanda Henriette en hésitant.

— Oh! oui, fit-il en la regardant presqu'avec tendresse. Ma sœur vous l'a dit, n'est-ce pas?

Il se tut, et Henriette n'osa plus faire de questions.

En arrivant au château, elle ne revit plus M. de Gertbois. Le soir même il partait pour aller défendre les intérêts de sa sœur.

— Si nous gagnons ce procès, dit Mme de Vivian à Henriette, mes enfants ne seront plus à la charge de leur oncle, et alors ce pauvre ami pourra songer à lui. Il nous sacrifie si généreusement son avenir. Je remets tout entre les mains de Dieu. Priez avec nous pour que nous acceptions avec la même soumission la bonne ou la mauvaise fortune.

Ce soir-là, avant de s'endormir, Henriette rêva longtemps, et pria pour que M. de Gertbois fût heureux; puis sa pensée la reporta vers Valérie; elle frémit en songeant que peut-être elle souffrirait les tourments endurés par Mme de Vivian; et où puisera-t-elle sa force? se demanda-t-elle.

La belle saison passa, et l'hiver s'établit en maître à la campagne.

La première communion de ses filles y retint Mme Calmar. Henriette ne s'en plaignit pas, et pourtant Valérie était à Paris! Elle engageait vivement son amie à tout quitter pour venir la rejoindre; mais le devoir et l'attrait qu'elle ressentait de plus en plus pour Mme de Vivian retinrent la jeune institutrice à son poste.

M. de Gertbois ne faisait que de rares apparitions au château du Parc. Le procès, très embrouillé, exigeait sa présence presque continuelle à la ville où il se jugeait. Mme de Vivian avait le cœur trop plein de reconnaissance envers son frère pour ne pas le laisser déborder lorsque l'occasion s'en présentait.

Henriette étant toujours un auditeur attentif, elle aimait à raconter à la jeune fille les mille preuves d'attachement pur de tout égoïsme qu'en chaque occasion elle avait reçues de son frère.

— Il est triste pour moi de penser qu'il ne se mariera pas, disait-elle souvent. Quel excellent père de famille c'eût été! Mais il paraît avoir une volonté bien arrêtée. On lui a proposé des jeunes filles charmantes sous tous les rapports, et il n'a pas eu un instant d'hésitation pour les refuser. Il a pris son rôle de protecteur de mes enfants tellement à la lettre, qu'il croirait sans doute leur faire du tort. Cette pensée m'est pénible. J'ai accepté tout de lui. Je l'accepterai encore, mais pourtant la générosité doit avoir des bornes!

— S'il trouve son bonheur à agir ainsi! dit Henriette, qui comprenait les motifs de M. de Gertbois. Il lui semblait qu'à sa place, elle eût fait de même. Elle sentait qu'il devait y avoir une sorte de volupté à tout donner sans rien recevoir en échange, à faire taire toutes ses aspirations pour n'écouter que la voix austère du devoir.

— Comme vos yeux brillent, chère enfant, reprit Mme de Vivian. Vous aussi, j'en suis sûre, vous seriez capable de vous laisser entraîner par votre enthousiasme. Il faut veiller pourtant sur cette tendance dangereuse, bien souvent!

— Ah! Madame, répondit la jeune fille avec un accent un peu amer. Pour qui aurai-je jamais à me dévouer? Qui mettra jamais mon amitié à l'épreuve? Sera-ce Mme Calmar? elle ne demandera de moi d'autres services que ceux qu'elle pourra acquitter avec son argent.

— Oh! Henriette! dit Mme de Vivian.

La jeune fille comprit le reproche, quoique ces mots eussent été prononcés avec bien de la douceur.

— Oui, j'ai tort, fit-elle, mais ma nature mauvaise prend si vite le dessus. Je ne suis bonne qu'à la surface.

— Il faut tâcher de le devenir jusqu'au fond. Ne croyez-vous pas le pouvoir?

— Quand je vous regarde, tout me semble possible, dit Henriette, en serrant tendrement la main de Mme de Vivian.

Un matin, Henriette arriva seule au château du Parc. Mme de Vivian fut effrayée de son air agité.

— Chère enfant, qu'y a-t-il? dit-elle.

— Je viens vous dire adieu, dans quelques heures nous partons pour Paris!

— Hé bien! vous devez être heureuse?

— Pas tout à fait; oh! non, puisque je vous quitte.

— Voyons, seriez-vous d'un caractère inconstant? reprit Mme de Vivian. Vous allez retrouver votre amie, celle dont la moindre froideur vous rendait si malheureuse! Vous vous souvenez bien, n'est-ce pas? de nos grandes querelles dans le commencement, quand vous ne vouliez pas convenir qu'il fût possible d'aimer trop passionnément, et que vous me faisiez de si belles tirades sur vos sentiments pour votre chère Valérie? Vous vous fâchiez presque de m'entendre vous traiter d'imagination romanesque. Est-ce que toute cette tendresse est détruite?

— Non. Mais j'ai le cœur assez grand pour y loger deux affections, répondit Henriette, dont les yeux retenaient à grand'peine les larmes qui s'y amassaient. J'aime Valérie, toujours, mais pour vous, Madame, c'est plus que de l'affection, c'est...

— Ce sera tout ce que vous voudrez, dit Mme de Vivian, en attirant la jeune fille près d'elle, et en l'embrassant plusieurs fois. Seulement n'oublions pas que nous ne devons pas faire attendre Mme Calmar. Sait-elle que vous êtes venue?

Henriette fit un geste négatif.

— Je ne veux pas vous gronder, enfant, et cependant je le devrais presque. Mais non. Je ne peux pas être fâchée de vous avoir dit adieu. A présent, si vous m'aimez, vous allez sourire de votre gai et franc sourire, repartir bien vite, ne montrer à Mme Calmar et à ses enfants qu'un visage serein, le conserver toujours, quoi qu'il arrive, pour que personne ne puisse dire que la religion ne sert à rien. Et puis, une fois à Paris, vous m'écrirez, vous remercierez Dieu du bonheur qu'il vous donne en vous permettant de revoir votre amie. Qui sait si vous ne lui serez pas très utile? Un bon conseil fait quelquefois grand bien. Et maintenant, que je vous chasse, mais en vous disant au revoir. Nous nous retrouverons ici.

Debout sur la terrasse du château, Mme de Vivian suivit longtemps des yeux la jeune fille qui s'éloignait d'un pas rapide. Sa taille gracieuse paraissait et disparaissait à travers les arbres. Elle tenait son chapeau à la main, le vent du matin faisait voltiger ses cheveux blonds, dorés par les premiers rayons du soleil.

Mme de Vivian resta longtemps à la même place.

— Pauvre enfant! murmura-t-elle.

L'entrevue des deux amies fut très tendre. Valérie paraissait

enchantée de son sort. Sa vie se passait en fêtes. Elle raconta toutes ses joies, tous ses succès dans le monde. Son ton était gai, et pourtant Henriette crut démêler dans le regard de la jeune femme une nuance de mécontentement; elle ne parlait pas de son mari. Henriette lui fit une question à ce sujet.

— Nous vivons comme des gens du grand monde, ma chère, répondit Valérie. Très peu ensemble.

— Et tu es contente de cela? reprit Henriette d'un air surpris.

— Mais oui, répondit-elle, non sans un peu d'hésitation; puis elle changea de conversation.

Henriette comprit qu'elle ne devait pas insister.

Le jeune ménage vint rendre une visite de parenté à Mme Calmar, et Henriette vit Frédéric pour la première fois. Il y avait ce soir-là assez de monde dans le salon. Valérie eut un grand succès; elle fit beaucoup de frais d'amabilité et gagna entièrement les bonnes grâces de Mme Calmar.

— Votre amie est charmante, dit-elle plus tard à Henriette, heureuse de cet éloge.

— Quelle était cette jeune fille blonde, avec des yeux comme des étoiles, qui a si bien joué du piano? demandait Frédéric à sa femme, le lendemain de leur visite à Mme Calmar.

— Mais c'est mon amie, dont je vous ai parlé cent fois, répondit Valérie, sans lever les yeux de dessus son livre.

— Il me semble que vous pourriez me répondre plus gracieusement, jamais je n'ai vu une créature aussi singulière que vous. L'éloge d'une autre femme semble vous offenser toujours. Pourtant la beauté de votre amie n'ôte rien à la vôtre.

Valérie haussa les épaules.

— Dînerez-vous ici? demanda-t-elle.

— Oui. J'ai même engagé un ami.

Elle fit une moue significative.

— Allons! Vous voilà encore de mauvaise humeur? dit Frédéric avec impatience. Vraiment il y aurait de quoi me faire déserter la maison à tout jamais!

Pierre n'est pourtant pas un convive si gênant!...

— Ah! c'est lui que vous amenez ici! fit-elle.

— A-t-il trouvé grâce devant vous celui-là? reprit Frédéric.

Valérie ne répondit pas.

— Que comptez-vous faire ce soir? demanda encore Frédéric.

— Mais j'avais l'intention d'aller voir jouer la *Favorite*. Je suis contrariée de ne pas le pouvoir.

— Et pourquoi n'irions-nous pas? Je vais aller à l'instant retenir une loge. Avouez que je suis aimable, ajouta-t-il en souriant. A votre tour, soyez-le un peu plus souvent pour moi et pour mes amis.

Quand il fut parti, Valérie resta longtemps songeuse, Frédéric n'était pas pour elle ce qu'elle avait rêvé, et elle en était vivement peinée.

Le séjour à Paris avait surtout été fatal à leur semblant de bonheur; ne trouvant pas un grand charme dans son intérieur, Frédéric était retourné promptement à ses anciennes habitudes. Blessée surtout dans son orgueil, Valérie avait adopté, vis-à-vis de son mari, un ton de superbe indifférence; aussi ne se gênait-il guère pour aller chercher le plaisir hors de chez lui. Il eût été fort étonné d'apprendre que sa femme, dévorée de jalousie, épiait souvent, pendant de longues heures, l'instant de son retour. Pourtant, rien jusqu'alors n'était venu confirmer les soupçons qu'elle pouvait avoir sur l'infidélité présumée de son mari. Dans le monde, il dépensait ses galanteries auprès de toutes les femmes, indistinctement, était fort recherché, fort admiré, mais on ne racontait de lui aucune aventure. Généralement, il accompagnait Valérie dans toutes les réunions où il lui plaisait d'aller; et après l'avoir reconduite chez elle, il repartait pour rentrer ensuite bien avant dans la nuit. Où allait-il? rejoindre des amis et passer avec eux quelques heures de liberté. Il parlait de ses soirées intimes sans le moindre embarras, racontait à sa femme, quand l'humeur de celle-ci l'y encourageait, ce qui s'y était passé. Malgré son ardent désir d'éclaircir ses doutes, jamais la jeune femme n'y était parvenue. Elle souffrait de compter pour si peu dans la vie de son mari, mais ne faisait rien pour le ramener à elle; au contraire, son amour-propre froissé lui dictait une conduite opposée à celle qu'elle aurait dû tenir. Son visage avait pris une expression soucieuse et chagrine qui lui ôtait une grande partie de son charme. Jamais Frédéric ne voyait un sourire aimable sur ses lèvres boudeuses.

— Elle a un satané caractère, disait-il aussi très souvent à son ami Pierre, confident de toutes ses bonnes et de toutes ses mauvaises pensées.

— Bah! répondait celui-ci en riant, il faut prendre les femmes

pour ce qu'elles sont; et le vent comme il souffle. Moi, je n'ai jamais eu à me plaindre de la tienne; elle m'accueille toujours fort bien.

— Elle réserve le peu d'amabilité qu'elle a pour des étrangers. Ah! mon cher, quel boulet je me suis mis au pied en me mariant.

— Mais tu me parais le traîner assez légèrement.

— Il le faut bien.

On jouait la *Favorite*.

La vaste salle de l'Opéra brillamment éclairée regorgeait de spectateurs. Dans toutes les loges, des femmes en riches toilettes rivalisaient d'élégance. Malgré l'affluence énorme, un silence religieux régnait partout. Il semblait que la respiration de ces milliers de personnes était suspendue pour ne rien perdre de cette musique d'une suavité si mélancolique. Le tenor chantait l'air ravissant de : *Ange si pur*, lorsque le bruit de la porte d'une loge de face, violemment ouverte, vint troubler le recueillement général. Un murmure désapprobateur circula dans les rangs du parterre; toutes les têtes se levèrent, et l'on put contempler à loisir une charmante femme, qui, debout, promenait, sans le moindre embarras, son regard hardi autour d'elle. Un homme l'accompagnait. Valérie occupait la loge à côté. Absorbée par le spectacle, elle détourna à peine les yeux pour voir d'où partait ce bruit importun. Pourtant d'un coup d'œil essentiellement féminin, elle remarqua que sa voisine était admirablement mise, et que de magnifiques cheveux blonds tombaient en boucles sur ses blanches épaules.

La pièce finie, fatiguée par la chaleur, Valérie s'empressa de sortir. Pierre lui donnait le bras; Frédéric les suivait.

Un groupe de jeunes gens stationnait devant la porte de la loge occupée par la belle blonde. Elle ne se fit pas longtemps attendre. Enveloppée dans un burnous blanc, elle parut sur le seuil. Valérie fut éblouie de sa beauté, et choquée outre mesure de son air leste et dégagé. Elle avait la voix rude et brève, et parlait très haut.

Elle salua plusieurs hommes par leur nom d'un ton familier.

— N'est-ce pas Frédéric là-bas? dit-elle en souriant.

Valérie tressaillit. Pierre s'en aperçut; il se pencha vers elle.

— Qu'avez-vous? demanda-t-il.

— Connaissez-vous cette femme? dit Valérie, les yeux brillants d'une ardente curiosité.

— Qui ne la connaît, répondit-il, en riant d'un rire moqueur.

Mais elle n'est pas de votre monde. Elle est bien jolie, n'est-ce pas? On l'appelle la belle Fénéla.

— Etait-ce de mon mari qu'elle parlait si familièrement?

Pierre ne put s'empêcher de rire encore.

— Demandez-le-lui, à lui-même, dit-il. Peut-être m'en voudrait-il de vous faire sa confession.

Arrivés au pied de l'escalier, Pierre et Valérie durent attendre Frédéric, qui ne descendait pas. La jeune femme voulait partir seule; Pierre la retint. Il avait une certaine manière d'exciter sa jalousie, tout en ayant l'air de vouloir la calmer. Il la regardait avec une très vive admiration : elle s'était appuyée contre une des colonnes du péristyle; le feu de la colère faisait étinceler ses yeux, et leur donnait un éclat extraordinaire. Pour la première fois de sa vie, peut-être, elle était indifférente aux éloges que sa beauté lui attirait.

Enfin, Frédéric parut; il balbutia quelques excuses. D'un air de reine outragée, sans daigner rien répondre, Valérie monta dans la voiture, dont Pierre tenait la portière ouverte; les chevaux partirent, mais pas assez vite pour que Valérie ne vît pas le dernier regard jeté par son mari sur la belle Fénéla.

Pas un mot ne fut échangé entre les deux époux.

La nuit n'apporta aucun calme à l'esprit tourmenté de Valérie; aussi Henriette, en venant la voir le lendemain, fut-elle effrayée de sa figure défaite et de son air de sombre exaltation. Valérie lui raconta en détails la scène de l'Opéra; elle exagéra les faits pour être plus en droit de se plaindre.

— C'est me traiter d'une manière que je ne supporterai jamais, non jamais, disait-elle, en frappant du pied. Mais les choses ne se passeront pas ainsi!

— Que feras-tu? demanda Henriette.

— Ce que je ferai? Je le blesserai, comme il m'a blessée.

— Hélas! ma pauvre amie, reprit Henriette, avec tristesse, les armes dont tu veux te servir sont à double tranchant. Elles te feront d'incurables blessures.

— Cela m'est égal, fit Valérie, dont les larmes se séchaient avant d'avoir pu couler, tant le feu intérieur, que la colère avait allumé, était ardent. Je veux me venger. Il me dédaigne, pour une... Tiens, je n'ose pas prononcer le mot qui me venait sur les lèvres.

— Calme-toi, dit Henriette, en lui passant un bras caressant

autour de la taille. Ne te laisse pas emporter, comme toujours, par le premier mouvement de passion qui te domine. Ce n'est pas de te venger qu'il s'agit. A quoi cela te servirait-il? Mais de tâcher de ramener ton mari à toi.

— Le beau triomphe en vérité! répliqua Valérie avec ironie. Je n'entrerai pas en lice avec une créature de cette espèce. Non, certes, il paraît que Frédéric et elle se connaissaient de longue date! Je ne le lui disputerai pas.

— Mais c'est ton mari! Tu l'as choisi librement. Vous êtes unis par un lien que nul ne peut rompre?

— Eh! malheureusement, je le sais! Mais si tu crois que je veuille admettre que les hommes seuls ont le droit de manquer à la foi jurée, tu te trompes. Du reste, il est inutile de discuter là-dessus avec toi. On prétend que tu es devenue d'une piété rare. Mme Calmar nous a dit que c'était Mme de Vivian qui avait fait, en partie, ce miracle! Mme Calmar semble t'apprécier beaucoup! J'en suis bien aise! Va, tu es bien plus heureuse que si tu étais mariée!

— Surtout si j'étais mariée comme elle! pensa Henriette, mais elle ne le dit pas.

La conversation ne roula plus que sur des choses générales.

En quittant Valérie, Henriette emporta le chagrin de penser qu'elle laissait la jeune femme tout aussi furieuse, et parfaitement résolue à faire payer chèrement à son mari l'injure qu'elle croyait avoir reçue.

Mme Calmar, en se retrouvant à Paris, se relâcha beaucoup de sa rigidité de principes, elle eut des réunions assez brillantes, et, chose extraordinaire, elle consentit même à faire danser.

Valérie et son mari venaient souvent chez elle. Il était rare que Pierre, qui s'était fait présenter à Mme Calmar, ne les accompagnât pas.

Henriette avait vu, avec chagrin, la grande intimité qui semblait exister entre lui et Valérie. Dans la disposition d'esprit de celle-ci, tout était à craindre. Par quelques mots, Valérie avait fait comprendre à la jeune fille que son ressentiment, loin de diminuer, augmentait sans cesse. Frédéric était bien moins souvent avec ses amis, il allait donc ailleurs.

— Qui te renseigne si bien? avait demandé Henriette.

Valérie avait rougi et avait répondu, non sans hésitation :

— Il faut bien que ce soit vrai, puisque son meilleur ami le dit et le blâme.

— Est-ce M. Pierre qui se charge d'envenimer la querelle, et qui se pose en consolateur? C'est un singulier rôle et peu convenable!

— C'est à moi qu'il appartient de le juger! avait répliqué Valérie d'un air si hautain, qu'Henriette s'était promis de ne plus toucher cette corde délicate. Mais elle aimait trop sincèrement son amie pour ne pas être inquiète.

Frédéric, habitué à papillonner autour des femmes, à voir toujours ses hommages accueillis avec plaisir, avait supposé qu'Henriette ne serait pas fâchée d'avoir sa part de ses galanteries banales. Mais il avait été bien vite rebuté par la froideur de la jeune institutrice. Aussi ne lui épargnait-il pas les épigrammes; on devinait le dépit dans toutes les paroles qu'il lui adressait.

Un soir, on dansait chez Mme Calmar. Henriette n'avait guère quitté le piano. Ses petits doigts blancs et agiles couraient sans relâche sur les touches. Elle examinait, d'un air distrait, les couples qui passaient et repassaient en tourbillonnant devant elle. Sa pensée était triste.

Valérie, le sourire aux lèvres, semblait être d'une gaieté excessive. Pierre était fort assidu auprès d'elle. Il dansait avec elle, ou restait assis, en la suivant des yeux.

Pendant une valse, il s'était pourtant approché du piano. La lassitude avait ralenti le mouvement des bras d'Henriette. Il s'en aperçut.

— Permettez, Mademoiselle, que je vous remplace, lui dit-il.

— Je croyais que tu allais danser avec ma femme? dit Frédéric, qui s'était rapproché aussi.

— Je vais aller la prier de me dégager de ma promesse. Elle me pardonnera en faveur du motif. C'est vraiment une honte d'avoir laissé si longtemps Mademoiselle vous servir d'orchestre.

— Bah! répliqua Frédéric, d'un air moqueur, Mademoiselle ne doit jamais se fatiguer. C'est une machine admirablement belle, très bien organisée, mais ce n'est pas une femme.

Henriette ne répondit pas et continua de jouer.

Pierre s'éloigna et revint presque aussitôt.

— J'ai ma liberté, fit-il. A votre tour, Mademoiselle, de vous reposer et de vous amuser.

Elle se leva et le remercia par un sourire.

— Diable! dit Frédéric. Elle ne m'en a jamais autant accordé!

— Vraiment! reprit Pierre avec indifférence. Je suis bien aise d'être le seul à jouir de pareilles faveurs. C'est qu'elle est ravis-

sante! Regarde quel joli groupe elles forment là-bas, ta femme et elle.

— Ma femme est la plus jolie des deux; mais, c'est égal, l'autre me plairait davantage, si elle n'était pas si revêche. Je ne peux pas aimer les brunes.

— Ah! toujours les blondes! fit Pierre en riant. Et Fénéla?

— Grande dame bientôt! mon cher. Elle va épouser un prince, dit-on. Croirais-tu que je ne puis plus retourner chez elle?

— Ah! dit Pierre en jetant un rapide coup d'œil vers Valérie, qui se trouvait assez près d'eux. Mais, tiens, ne me parle plus, tes bavardages me font manquer la mesure.

Et il recommença à jouer avec vigueur.

Les premiers bourgeons parurent aux arbres, et Mme Calmar se disposa à repartir pour la campagne avec toute sa famille.

Henriette se réjouissait de quitter Paris, pour aller retrouver la douce et aimable société de Mme de Vivian. Elles avaient échangé ensemble quelques lettres. Le procès prenait une fort bonne tournure : tout faisait présager que l'issue en serait favorable. Le nom de M. de Gertbois revenait très souvent sous la plume de sa sœur.

Valérie, tout en se montrant toujours affectueuse pour Henriette, semblait pourtant gênée avec elle.

Leur intimité d'autrefois n'existait plus. La jeune femme ne faisait plus de confidences, elle avait retiré sa confiance. Henriette le sentait et en souffrait, non pas pour elle, mais à cause du secret qui devait se cacher sous cette réserve inusitée. N'y pouvant rien, elle se contentait de demander à Dieu de préserver Valérie de tout mal.

Un fatal événement enleva pour un temps la jeune femme à l'influence pernicieuse qui la dominait. M. Delcros devint plus gravement malade; Valérie dut partir subitement pour revoir son père; et Henriette quitta Paris, l'esprit plus tranquille, ne l'y laissant pas.

Une amère déception l'attendait en Sologne. Le château du parc était désert. Mme de Vivian l'avait abandonné pour longtemps, si ce n'était pour toujours. Le procès était gagné, et les intérêts de ses enfants l'avaient forcée d'aller à l'autre bout de la France; son frère l'avait accompagnée.

Une tristesse profonde s'empara d'Henriette; le dégoût la prit, tout était sans charme pour elle. Travail et repos lui paraissaient également insupportables. Elle serait retombée dans son premier état de révolte intérieure sans le bon curé, qui vint en aide à son âme défaillante. Elle comprit, grâce à lui, que la croix est d'autant plus

lourde qu'on la repousse davantage et qu'il faut la porter et non la traîner. Elle se soumit.

Les lettres affectueuses de Mme de Vivian lui redonnèrent aussi du courage, et puis M. de Gerbois vint faire une courte apparition dans le pays. Il apporta à la jeune fille une foule de petits souvenirs de la part de sa sœur et de ses nièces. Il entrait dans mille détails sur tout ce qui les concernait et ne se lassait jamais de répondre pour satisfaire l'affectueuse curiosité d'Henriette. Il passa le mois de mai au château du Parc et repartit.

Par une belle soirée de la fin de l'été, Henriette s'était rendue seule au jardin. Il y avait une allée solitaire qu'elle affectionnait par dessus tout. Ses élèves appelaient, en riant, cet endroit l'oratoire de Mademoiselle.

Ce jour-là, elle y avait apporté des devoirs à corriger. Le soleil était encore assez fort, aussi avait-elle abaissé son large chapeau de paille sur ses yeux. Les petites branches de bois sec jonchaient le sol; elle les entendit craquer sous un pas précipité, mais n'interrompit son travail qu'en voyant une grande ombre s'allonger sur le papier; elle releva la tête.

— Monsieur de Gertbois! s'écria-t-elle avec joie, en reconnaissant le visiteur.

Elle était assise sur un tas de mousse, il prit place à ses côtés.

— Comment êtes-vous ici, sans que nous en ayons rien su? demanda-t-elle, en le regardant avec des yeux brillants de plaisir. Ce matin encore, nous examinions les cheminées du château. Pas la plus légère fumée ne s'en échappait pour trahir votre présence.

— Cela vous prouve, répond-il en riant, que je suis venu sans avoir prévenu; que personne ne m'attendait, que j'ai déjeuné à la ferme, et qu'aussitôt que je l'ai pu, je suis accouru,

— Avez-vous vu Mme Calmar?

— Non, j'avais le pressentiment que je vous trouverais ici.

— Vous avez des lettres pour moi? fit-elle, en tendant la main.

Il lui en remit une, mais elle ne l'ouvrit pas : elle aimait mieux causer, dit-elle, et apprendre les détails de vive voix.

M. de Gertbois se prêta volontiers à ce désir; il parla longuement de sa sœur, de sa position tout à fait améliorée; elle a seulement un peu de chagrin, à cause de moi, dit-il enfin.

— Ah! vraiment? s'écria Henriette. Vous est-il arrivé quelque chose de fâcheux?

— Non, mais j'ai l'idée de reprendre mes voyages.

Henriette eut un étrange battement de cœur; elle ressentit une vive souffrance, mais elle eut pourtant assez de force pour dissimuler son angoisse.

— Une seule chose me retiendrait en France, reprit M. de Gertbois, qui s'était mis à feuilleter les papiers épars sur la table, comme pour se donner une contenance, mais pour cela, il faudrait qu'une jeune fille, que j'aime depuis longtemps, sans avoir jamais osé le lui dire, consentît à s'établir reine et maîtresse dans mon modeste château du Parc. Je n'ai pas grand espoir, car elle est jeune et jolie et je ne suis ni l'un ni l'autre. Je sais qu'elle est trop franche pour ne pas me dire librement sa pensée. C'est pourquoi j'ai tant hésité à lui demander, que j'hésite encore; pourtant, ma sœur m'a dit d'espérer.

Il regardait tendrement Henriette, mais elle ne pouvait pas le voir; elle avait détourné son visage. Les artères de son cou battaient violemment, tout son corps tremblait.

— Vous avez compris, n'est-ce pas? reprit M. de Gertbois, en se penchant vers elle, que mon sort est entre vos mains, répondez-moi. Maintenant l'incertitude m'est encore plus pénible. Je ne serai pas fâché contre vous, soyez-en sûre, si vous me dites que vous ne pouvez avoir pour moi qu'une amitié de sœur. Je tâcherai de me contenter du lot. C'est une folie, n'est-ce pas? d'avoir espéré autre chose. Dites, dites-moi, bien vite, que je suis un vieux fou.

Elle fit un geste négatif.

— Non? dit-il. Alors puis-je avoir de l'espérance?

Elle tourna vers lui son joli visage et ne lui répondit que par un radieux sourire qui disait plus que des paroles. Les larmes ruisselaient sur ses joues pâles, mais un bonheur profond se lisait dans toute sa physionomie. Il avait dit vrai, elle n'aurait pas su feindre!

La jeune fille n'affecta pas une pruderie tout à fait en dehors de ses habitudes; elle dévoila son cœur tout entier à M. de Gertbois. Jamais une autre image que la sienne n'y avait occupé la plus petite place; elle était heureuse et fière d'avoir été distinguée et choisie par l'homme qu'elle estimait le plus au monde, et qu'elle aimait depuis longtemps, sans se l'être avoué. Ils firent mille plans d'avenir et convinrent d'avertir Mme Calmar, ce jour-là même.

Henriette avait horreur de tout ce qui l'écartait de la ligne la plus droite. M. de Gertbois consentit à ce qu'elle voulut, et ils

rentrèrent au château, où l'absence de la jeune institutrice commençait à être remarquée.

En la voyant entrer avec M. de Gertbois, Mme Calmar eut un terrible froncement de sourcils; mais sa colère tomba, du moins en apparence, en apprenant l'heureux changement qui allait s'opérer pour Henriette.

Elle dissimula son dépit jaloux, se montra gracieuse et tout aimable envers M. de Gertbois, et insista beaucoup pour que sa fiancée restât avec elle jusqu'au moment de son mariage. Seulement elle la pria de garder encore le secret vis-à-vis des petites filles, et pour cela il fallait que rien n'eût l'air modifié dans leurs habitudes.

Henriette acquiesça bien volontiers à ce que demandait Mme Calmar. M. de Gertbois partit peu de jours après, emportant de bien douces promesses.

En l'absence de Mme de Vivian, que ses affaires devaient retenir éloignée encore quelque temps, il fut convenu que Mme Calmar se chargerait de faire faire le trousseau et tout ce qui était nécessaire.

Du reste, c'était son droit, disait-elle, puisqu'elle voulait servir de mère à l'intéressante orpheline.

Ces délicates prévenances allaient droit au cœur reconnaissant d'Henriette : tous les torts que Mme Calmar avait jamais pu avoir envers elle, s'étaient effacés de sa mémoire, ou, si elle se les rappelait, c'était pour éprouver du remords de s'en être plainte.

Une lettre fort triste de Valérie vint jeter une ombre sur le bonheur de la jeune fille. M. Delcros était mort. Frédéric s'était montré bien pour elle dans ces circonstances, disait-elle, et il lui avait adouci le chagrin autant que faire se pouvait. Mais elle ajoutait qu'un très réel souci augmentait ses peines, souci dont elle ne pouvait parler par lettre. Aussi aspirait-elle plus que jamais à revoir Henriette. Je meurs d'angoisse en t'attendant, répétait-elle.

Henriette connaissait assez le caractère romanesque de Valérie pour pouvoir supposer que ses soucis étaient moindres qu'elle ne le disait. Cependant la jeune fille désirait aussi bien vivement se retrouver avec elle. Le bonheur, loin de l'avoir rendue égoïste, avait au contraire développé encore sa généreuse nature.

Enfin Mme Calmar partit pour Paris.

D. De Boden.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *La Jeunesse de saint Augustin*, par le P. Ch. Clair, S. J. (Oudin). — II. *Le Roman d'une Mère*, par Paul Celières (Hennuyer). — III. *La Bûcheronne*, par Charles Edmond (Calmann Lévy.) — IV. *La Grand'Mère*, par Etienne Marcel (Oudin). — V. *Rose de Noël*, par Charles d'Héricault (Didier). — VI. *La Faute de Germaine*, par Gérald (Calmann Lévy). — VII. *La Cassette du baron Faouëdic*, par Camille d'Arvor (Boud et Baral, bibliothèque du dimanche). — VIII. *Lucie*, par Gabrielle d'Arvor (*ibid*). — IX. *Flora chez les Nains*, par Alex. de Lamothe (Blériot). — X. *Dans les Pampas*, par Kenty, traduit par F. Boudrier (Didot). — XI. *Les Treize Tilleuls*, par F. W. Weber, traduit de l'allemand (Victor Lecoffre). — XII. *L'Allemagne d'aujourd'hui*, par Alex Pey (Hachette). — XIII et XIV, *Fables, Contes et Ballades*, (Jules Vic). *Le Fabuliste chrétien*, par le même (Delagrave). Mme Vattier.

I

S'il y a quelque audace à commencer une revue de romans par la *Jeunesse de saint Augustin*, on nous la pardonnera. C'est bien le roman d'une âme et de quelle âme! Nulle fiction ne vaut ces pages brûlantes, et à la fois trempées de larmes, dans lesquelles le fils de Monique raconte les luttes de ses premières années. L'historiographe, ou plutôt l'hagiographe, de la Compagnie de Jésus, le P. Clair, qui naguère racontait ici-même, avec tant de charmes et d'édification, la vie du P. Milleriot, vient de résumer les *Confessions de saint Augustin* dans une étude psychologique des plus attachantes.

La forme du livre, sa perfection typographique, sont un attrait de plus. La coupe qui contient un breuvage si limpide, ne pouvait, du reste, être trop travaillée ni trop ornée ; un peu de recherche et d'archaïsme n'y messied point.

Mais c'est surtout par l'intelligence du choix, par l'élégance de la traduction, que le livre se recommande. — Le P. Clair n'a pas donné le texte relié à l'aide d'une chaîne habilement agencée, comme l'avait fait M. Bougault, dans la *Vie de sainte Monique*. — Il se borne à couper, parmi l'œuvre même du grand docteur, les passages les plus saillants, ceux qui le font mieux connaître ; ayant soin d'accompagner chaque chapitre d'une note, d'un éclaircissement, d'une explication, tirés souvent des autres ouvrages de saint Augustin. Puis, élaguant tout ce qui, dans les *Confessions*, s'écarte de son sujet, il nous présente l'histoire des jeunes années de l'évêque d'Hippone, racontée par Augustin lui-même, de la manière la plus claire, la plus coulante. Le premier chapitre, par exemple, comprend, au moins, huit chapitres de la traduction d'Arnaud d'Andilly, et ainsi de suite. — L'abrégé se termine à la mort de sainte Monique, il ne contient pas les quatre derniers livres, si métaphysiques, des *Confessions*.

L'auteur de ce résumé a voulu que tous, grands et petits, pussent goûter cette lecture ravissante ; il a condensé avec art ce qui était dispersé dans un livre trop philosophique pour certains esprits : il n'a négligé aucun des détails qui peuvent faire connaître les mœurs, les habitudes, les idées de l'époque où vivait son héros. Il nous introduit dans l'intérieur domestique de Patrice et de Monique, dans le ménage, on dirait volontiers, de garçon, du jeune professeur de Milan... il nous met en face de tableaux pleins de couleur et de mouvement.

Le côté humain n'a point été négligé, dans cette vie d'un saint : on l'y sent, on l'y trouve à chaque page, au milieu des plus sublimes élans de l'âme ; il y a là un *réalisme* d'une merveilleuse et touchante simplicité. L'analyste s'est plu à le mettre en relief, il sait que, de notre temps, il faut réconcilier les hommes avec la sainteté, que les hagiographes des siècles précédents avaient fait trop austère et trop ascétique ; à ce point de vue, le livre du P. Clair offre une saveur nouvelle.

Toutes les passions ont remué la grande âme de saint Augustin, elle a éprouvé tous les amours, toutes les faiblesses, tous les doutes.

Le fils de Monique s'est laissé séduire, comme tant d'autres, par les fausses jouissances de la chair, par la supériorité dédaigneuse et mensongère qu'affecte la fausse science, aussi ressent-on une singulière consolation en entendant des cris d'un cœur blessé, d'un esprit chancelant, et en se disant qu'après ces luttes, si semblables aux nôtres, le fils de Patrice, sous l'empire de la grâce, devint saint Augustin!

Mais n'insistons pas sur un livre universellement connu et apprécié; il n'a de nouveau, ici, que la forme heureuse qui le fait encore mieux goûter.

II

Le nom seul de saint Augustin rappelle celui de sa mère; l'analyste des *Confessions* n'a pas manqué de laisser se dessiner cette incomparable figure, à côté de celle du grand docteur. Ce n'est point sur ce modèle achevé de la mère chrétienne, que M. Celières conçoit le type offert dans son *Roman d'une mère*, nous le regrettons, tout en rendant justice aux qualités de l'auteur, à la délicatesse de sa plume, à la finesse de ses observations, au charme, à l'intérêt de son récit.

Contrairement aux habitudes des romanciers, l'héroïne de ce livre n'est point la femme aimée pour sa jeunesse ou pour sa beauté, mais celle qui s'est dévouée à l'enfant devenu homme, qui a guidé ses premiers pas, qui lui a consacré sa vie. Mme Charley, humble marchande de papeterie, veuve à vingt ans d'un vieux mari bourru, dont elle avait été la servante, n'a eu, dans toute son existence, qu'une seule joie : celle de la naissance d'un enfant, ce fils n'a pas vécu huit jours. La pauvre femme, restée seule, se croit vieille à quarante ans; elle s'ennuie avec résignation, mais, au fond de ce cœur engourdi, subsiste toujours le besoin de s'attacher, de se dévouer, en un mot l'instinct maternel... Que le hasard jette dans les bras de Mme Charley une petite créature faible et abandonnée, ce sentiment s'éveillera puissant, exclusif, passionné, il remplira sa vie entière.

Ce sont les phases diverses de cet instinct, de ce sentiment que M. Celières essaye de retracer; ce sont les joies, les chagrins, l'abnégation et l'inconscient égoïsme de la mère adoptive qu'il étudie et décrit, presque jour par jour. On pourrait demander à l'auteur

si son modèle est bien complet et s'il a prétendu peindre une vraie mère. Cependant on suit avec intérêt le développement de ce sentiment qui peut devenir une passion et, comme toutes les passions, entraîner à des exagérations coupables. Il commence, en effet, par aveugler Mme Charley, au point de lui faire oublier un devoir élémentaire et rigoureux.

Elle évite de s'acquitter des déclarations qui mettraient les parents de l'enfant, trouvé par elle, sur les traces de leur fils. Elle néglige également de présenter son pupille au baptême; il y a, là, un manque de conscience morale et chrétienne qui ternit la physionomie de l'héroïne dès le début. Les détails sur la première enfance du fils adoptif de Mme Charley, sur son entrée au collège, sur son admission dans l'atelier d'un artiste en vogue, sont intéressants et bien peints. Plus tard, on se sent ému par le dévouement de la mère pendant le siège de Paris, quand elle fait si bon marché de sa vie pour sauver celle de son fils. Mme Charley va plus loin; André a rencontré, aux eaux, une jeune fille, jolie comme une figure de Watteau; il en devient follement amoureux; mais, par un concours de circonstances sur lesquelles roule tout le récit, cette jeune fille se trouve être la cousine germaine de l'orphelin. Pour obtenir le consentement de la famille, il faut dévoiler le secret de la naissance de l'enfant adopté; il faut que Mme Charley prononce un mot terrible : André n'est pas mon fils! Cet aveu, cette renonciation, sont plus cruels que la mort, et pourtant la pauvre femme s'y résigne. On ne la croit pas, on l'accuse d'ambition, de mensonge, de manœuvres frauduleuses. André lui-même, André qui connaît si bien l'amour passionné de sa mère, ne peut admettre que cette femme lui soit étrangère; il la soupçonne de mentir, pour assurer son bonheur, il ne veut pas s'associer à ce mensonge. La scène qui se passe alors, entre la mère et le fils, si étrangement combattus, est en vérité fort belle. Enfin, les obstacles s'aplanissent, André voit combler ses vœux, il épouse Jenny; il sait désormais que Mme Charley n'est qu'une mère adoptive, mais il lui conservera tout son amour de fils; elle le mérite mille fois, il se le promet sincèrement.

Hélas! la pauvre mère Charley a bien raison de répéter, au milieu de ses larmes, le refrain de la vieille chanson :

L'affection, comme les fleuves,
Descend et ne monte pas!

L'auteur semble se complaire dans la peinture du délassement extérieur et intérieur, de l'incurable et inénarrable chagrin qu'éprouve la mère, quand son fils, devenu homme, lui échappe pour jamais...

André est tout à sa jeune femme, à ses joies, à ses espoirs nouveaux; il embrasse sa mère sans la regarder, il ne s'aperçoit pas des dédains de la valetaille pour la pauvre Mme Charley, de son abandon au milieu des fêtes qui se succèdent chez lui. Il n'a pourtant pas mauvais cœur; mais serait-il beaucoup plus attentif, que sa mère se trouverait malheureuse : ne s'est-il point envolé du nid?... La pauvre mère va s'éteindre dans la solitude et le silencieux chagrin qui la ronge. L'auteur, sans le chercher, nous prouve bien l'insuffisance des affections humaines, même les plus saintes! Mettez, entre les doigts de cette vieille femme, un rosaire, pendez un crucifix dans sa chambre, vous aurez tout de suite un type autrement beau et élevé. Vous aurez la mère chrétienne, tout aussi tendre, mais plus forte, plus courageuse, beaucoup moins personnelle. La mère selon la nature est trop faible, trop passionnée, trop égoïste; la joie ou la douleur l'écrase; l'autre n'enferme pas son amour dans les bornes du temps, ni dans les jouissances passagères, elle aime son fils en Dieu et pour l'éternité...

Ce n'est pas qu'on puisse reprocher au romancier le moindre parti pris antireligieux, il est même plein de convenance quand il effleure certain côté extérieur des habitudes catholiques.

Son livre ne blesse ni les convictions chrétiennes, ni la plus scrupuleuse morale, sauf peut-être par ce qu'il n'indique pas, mais la neutralité, même respectueuse, ne peut contenter un public tel que le nôtre et, nous le répétons, il manque ici un rayon de foi pour illuminer et soutenir d'excellentes intentions.

III

La Bûcheronne, de Charles Edmond, pourrait porter aussi, en sous-titre : *Roman d'une mère;* cette fois, il s'agit d'une mère presque libre penseuse. L'auteur n'a point osé aller jusque-là, pourtant; on dirait que, malgré sa haine contre la foi, il sent qu'une mère qui ne prierait pas pour son fils, serait un monstre. Son héroïne ricane et blasphème, mais quand elle voit son enfant prêt à la quitter, elle s'écrie involontairement : Je prierai pour toi!

Quant à la donnée du roman, elle est des plus simples. Tout le monde connaît ce joli conte du moyen âge, où une vassalle offre son sang, jeune et pur, pour guérir la lèpre de son seigneur; on sait comment le dévouement de la bachelette fut récompensé. On ne s'étonnera donc pas de voir, au dix-neuvième siècle, un duc *de la Croix Saint-Luc* épouser la gracieuse fille du forestier, qui s'est laissé ouvrir la veine pour lui fournir un sang généreux.

Le *fabliau*, rajeuni, a des allures du moyen âge, rien n'y manque : ni l'avorton difforme se prenant d'un amour sans espoir pour la beauté et poussant la passion jusqu'à la rage, ni les vassaux humblement courbés dans la cour du château, ni les gentes demoiselles, ni les grandes chasses, ni le châtelain impérieux et colère, dont rien ne calme la fougue... Au milieu de ces réminiscences du passé, s'élèvent les *nouvelles couches*, que l'auteur a voulu glorifier. La duchesse de la Croix Saint-Luc est tout simplement fille d'un bûcheron enrichi; elle préfère son titre de *bûcheronne* à ceux de son mari.

Celui-ci l'a épousée afin de redorer son blason terni, mais la sève plébéienne, fournie par cette bûcheronne, fait reverdir le tronc ducal.

Le fils de la parvenue devient un homme accompli; elle-même gouverne et restaure les domaines de la Croix Saint-Luc avec une intelligence et un succès incroyables : une vraie Catherine II sur un petit théâtre! Le jeune duc, on le comprend, ne voit rien au-dessus de cette mère pleine de génie; il fait bon marché des aïeux. D'ailleurs, sa famille paternelle a de quoi le dégoûter : tous les hommes y sont des viveurs, toutes les femmes des coquettes. La duchesse bûcheronne écrase de ses bienfaits cette race dégénérée.

Certaines gens se délectent à lancer le coup de pied de l'âne sur la noblesse, de nos jours, sans crédit. Noblesse et clergé, quelle bonne chair à pâté! quelle ressource pour les romanciers à bout d'invention!

Ici, les traits pleuvent sur les couvents, les moines, les jésuites, les pensionnats cléricaux; ces plaisanteries, surannées autant que niaises, ont peu de portée, il est vrai, mais elles déplaisent, surtout quand elles sont mises sur les lèvres d'une femme.

Une maîtresse femme que cette duchesse, sortie des rangs du peuple! Elle s'entend à élever son fils! Un coup d'œil lui suffit pour percer à jour les mystères de l'éducation, donnée par les jésuites. Si

elle laisse élever sa future belle-fille chez les Dames du *Cœur divin*, c'est qu'il lui plaît de céder, quelquefois, aux préjugés de caste; mais elle reste bûcheronne jusqu'au bout et, après avoir combattu l'idée de son fils, qui veut se mésallier, elle s'écrie avec enthousiasme :

« Mais, mon pauvre duc, tes enfants seront encore plus bûcherons que moi! Ils finiront par devenir les portraits vivants de leur grand'mère!

« — Raison de plus, maman! dit câlinement le jeune duc.

« — Tu le veux? Soit alors! qu'ils le deviennent, puisque tu les y condamnes; je serai assez faible pour les en aimer davantage! »

C'est le résumé du roman, ainsi triomphe l'élément plébéien.

Nous ne croyons pas que ce livre fasse beaucoup parler de lui, et nous ne nous y sommes arrêtés que trop longtemps; assez médiocrement écrit, il ne serait pas mauvais, si l'auteur avait montré autant de respect pour la conscience catholique qu'il en montre pour les convenances.

Il se prononce vertement contre la littérature naturaliste, et garde, dans tout le cours de son récit, une réserve qui contraste avec ses gouailleries anticléricales.

IV

La Grand'Mère, par Etienne Marcel, fait naturellement suite à ces romans, où le rôle de la mère tient une si grande place. Disons, tout d'abord, que l'auteur a été souvent mieux inspirée; le style de ce nouveau livre est négligé, l'intrigue nulle, les détails insignifiants, le ton général un peu mièvre. On sent trop la mollesse féminine dans cette profusion de petits mots caressants : *le chéri*, *la chérie*, etc., y reviennent chaque dix lignes, au moins. Tout est gentil dans ce livre : *la gentille* Lucy, le *gentil* Paul, la *gentille* femme de chambre, la *gentille* Mâconnaise, etc. Le personnage de la grand'mère manque de relief; cette héroïne principale disparaît pendant un quart de volume, son caractère et son action ne sont pas assez nettement marqués.

Mme veuve Lemontant renonce, pour mieux remplir ses devoirs d'aïeule, à un mariage d'arrière-saison, qui lui promettait un sûr regain de bonheur. Elle perd sa fille très jeune, élève et dorlotte, surtout, son petit-fils. A vingt-cinq ans, Paul veut épouser une jeune

artiste sans fortune, la grand'mère refuse son consentement et boude avec chagrin...

Il semble pourtant que les préjugés de Mme Lemontant contre les actrices devraient être traités avec plus de respect, l'exception ne fait pas la règle... Quelle est la femme, ayant un peu d'expérience, qui, en pareil cas, ne tremblerait point pour l'avenir de son fils? Mais il se trouve que la jeune fille repoussée était un ange, fourvoyé sur les planches... Résignée et courageuse, elle refuse la main de Paul, qui eût brisé tous les empêchements; plus tard, elle sauve la grand'mère dans un incendie, elle la console, la soigne, fait preuve de tant de vertus, que Mme Lemontant sera heureuse de réunir elle-même les deux jeunes gens.

Nous avouons ne pas très bien comprendre la morale de ce petit roman, destiné pourtant aux jeunes filles, plutôt qu'aux grand'mères; à moins que ce soit celle-ci :

« Probablement vous serez mère un jour. Alors si le destin le veut, sachez sacrifier à vos enfants vos répugnances et même vos fiertés maternelles. Ne leur refusez pas le bonheur que, pour eux, ils ont rêvé, ne soyez pas jalouses de cet amour si pur, si doux, que, l'âge étant venu, ils vont porter à d'autres... »

En un mot, laissez faire... ne troublez pas les folies du cœur, n'attristez point, par de sages conseils, ces rêves de jeunesse, dont le réveil, peut-être, sera bien cruel! Tel est l'*art d'être grand'mère!* Nous voilà loin de sainte Monique... Ah! si l'idéal de la mère chrétienne, si les principes qui font sa force et sa grandeur, devaient se perdre parmi nous, on pourrait désespérer de l'avenir! Et n'aurait-on pas quelques motifs de craindre une telle défection, quand on lit des conseils de ce genre dans la bibliothèque des *Mères de famille* les plus honnêtes et les plus sages? Mais nous voulons croire qu'il y a étourderie et manque d'attention chez l'auteur, plutôt que parti pris.

V

Qui ne se souvient de certains songes bizarres, où les images parfois se détachent d'une façon si nette, si colorée, qu'au réveil on les prend encore pour la réalité, mais souvent aussi, se confondent dans l'enchevêtrement le plus inextricable?

Tel est un peu l'effet produit par le nouveau roman de M. Charles d'Héricault : *Rose de Noël.* Quelques-uns des personnages, qui figurent dans cette étude, ont cette physionomie particulière, ce caractère net et soutenu dont les bons auteurs savent douer leurs créations, à ce point qu'on prend les fils de la pensée, pour des passagers de la vie; malheureusement la scène n'est pas assez éclairée, et des noms, presque identiques, ajoutent encore à sa confusion et tout se brouille, au fond comme sur les premiers plans du tableau, quelle que soit l'attention du lecteur. Ce n'est pourtant pas une étude sans mérite que celle-là, M. Charles d'Héricault écrit avec une plume bien trempée; soit qu'il redresse les erreurs de l'histoire, ou qu'il emploie la forme du roman pour faire entendre au peuple, de bonnes vérités.

Dans une préface, en forme de dédicace, adressée à Mme Aubry, née Vitet, l'auteur expose ainsi son but.

« J'ai promené longtemps dans mon imagination le roman qui paraît aujourd'hui. Je savais fort bien ce que je voulais faire. Le sujet avait la fortune rare de pouvoir se résumer dans une formule concise et mathématique. Première partie : Comment les paysans sortent du village; deuxième partie : Ce qu'ils deviennent dans la grande ville.

« Mais ce sujet si simple était d'une largeur désespérante : La plupart des paysans deviennent des balayeurs. Mais les hommes et les femmes du ruisseau ne me *disent rien.* Quelque autre de ces paysans devient millionnaire, dit-on, mais cela est si peu commun que j'eusse eu l'air de faire une biographie ou une légende. »

C'est cependant ce dernier type dont s'est servi le romancier; il a choisi ses personnages « dans la bourgeoisie champêtre », pour les amener dans la bourgeoisie parisienne, et, d'après les conseils de M. Vitet, il a « fait tourner l'action dans le mouvement de la révolution de Février, pour conserver encore quelques restes des vieilles mœurs champêtres, et pour n'être pas absolument infidèle à l'étude de la révolution à laquelle il consacre sa vie. »

Cet ouvrage déterminera-t-il beaucoup de paysans à rester aux champs? Eloignera-t-il beaucoup de provinciaux des intrigues de la grande ville et de son air pernicieux? On voudrait l'espérer; mais outre que les meilleures leçons ne sont guère écoutées, M. Charles d'Héricault se tient peut-être trop au-dessus du niveau intellectuel de ceux auxquels s'adresse son œuvre. Le romancier exagère aussi

un peu trop la noirceur du monde dont il veut dégoûter; en frappant si fort, il étourdira au lieu de convaincre.

Les fables antiques, celles de Térée ou des Atrides, n'offrent guère plus d'horreurs que n'en machine le fils de paysan, lancé au milieu des spéculations véreuses. — Quant à l'autre fils des champs, devenu sous-préfet républicain, il tient à la fois de l'ange et de la bête. — Ses relations avec Mme Julia ont quelque chose de singulièrement éthéré, étant données les mœurs du personnage. Cela est fâcheux, il faudrait éviter de poétiser, devant le public, des situations aussi équivoques.

Nous n'aimons guère non plus *Rose de Noël*, cette héroïne qu'on voit « prendre, quitter, reprendre » les malheureux affolés par sa beauté; elle reste pure au milieu de tant de luttes, elle souffre parce qu'on l'a lancée dans un monde qui eût dû rester fermé à ses yeux, mais les subtilités de ses remords impressionneront-elles plus les paysannes que les triomphes de sa coquetterie?

Les hommes de la génération qui précède la nôtre, les vieillards du village de Questrecques, près de Boulogne-sur-Mer, ont, chez M. d'Héricault, des attitudes et des mots dignes du vieil Horace ou de don Diégue; sont-ils bien dans la nature?

En un tel livre, il faut un peu de réalisme. M. d'Héricault s'en sert et l'écarte tour à tour, cela nuit à la vérité de l'ensemble. Disons-le aussi, pour que nos lecteurs soient avertis, ce livre très honnête, très moral, ne peut être remis sans discernement entre toutes les mains : les héroïnes s'y montrent d'une familiarité par trop grande avec leur entourage masculin. Cette tendance, dont on ne se choque plus assez, n'a pas besoin d'être encouragée de nos jours.

VI

C'est presque un livre d'éducation que cette *Faute de Germaine*, éditée dans une maison où nous ne sommes point habitués à demander des ouvrages édifiants. Si l'on en croit quelques indiscrétions, ces gracieux récits seraient dus à la plume d'une femme distinguée, dont le mari est un des personnages les plus considérables du monde politique. Loin de jeter son bonnet par dessus les moulins ou d'écarter tous les voiles de son cœur, pour chercher la réputation

ar le scandale, comme le font certaines femmes plus jalouses de ruit que d'estime, loin de jouer à la *païenne*, Mme Gérald, il faut ien l'appeler ainsi, s'enveloppe d'une ombre modeste, se fait deviner u lieu de s'afficher, crayonne plutôt qu'elle ne peint.

On pourrait louer sans réserve ce petit volume, dont les esquisses ont si vaporeuses et si fines, n'était un peu de mollesse dans la ensée, une indulgence un peu excessive, mais tout cela est plutôt ans la forme que dans le fond. L'auteur s'appuie sur des principes olides, et ses héroïnes ne cèdent pas longtemps aux entraînements e la passion. Une seule, tout en gardant à un indigne mari une délité purement extérieure, se croit dispensée de la fidélité du œur, car « celle-là ne se commande pas. » Il ne faudrait point ublier pourtant que la morale chrétienne commande jusque dans le anctuaire le plus intime de l'âme, qu'elle en bannit jusqu'aux pen-ées, pour arrêter l'acte à sa source même. Gertrude joue gros jeu, uand elle encourage ou même tolère les assiduités d'un homme u'elle ne peut épouser ; quand elle s'abandonne à une passion dont es digues sont si difficiles à maintenir, et à laquelle Dieu seul peut lire : « Tu n'iras pas plus loin ! » Quand elle s'écrie, en soupirant : « Et pourtant s'il avait pu se vaincre, s'il avait pu se contenter du seul fait d'aimer, combien il me serait doux de ne plus me sentir oute seule au monde ! »

Mme Gérald, du reste, a choisi, pour ses héroïnes, des épreuves d'une nature délicate. Elles connaissent les déchirements de l'amour sans en pouvoir goûter les joies. Natures fières, impressionnables, au-dessus du vulgaire, un seul mot brise leurs illusions et leur cœur. Elles ne se révoltent point, car elles sont chrétiennes : « Pourquoi, se demande Gertrude, n'y aurait-il pas des êtres ici-bas, uniquement créés pour donner l'exemple de la résignation et de la vertu, et pourquoi le divin Maître n'aurait-il pas le droit de se réserver quelques-unes de ces âmes prédestinées, qui semblent n'avoir d'autre but que de l'adorer ? »

Antoinette renonce à celui qu'elle aime, parce qu'il est libre penseur. Elle excusait les doutes du jeune médecin, espérant les guérir ; puis, un jour, comme elle faisait le catéchisme aux petits enfants, une pensée a traversé son esprit : « Lui est-il permis de donner aux fils, qui lui naîtront, un père incrédule ? » Non ! répond la conscience d'Antoinette, et la jeune fille lui obéit, coûte que coûte.

Germaine, dont la faute, excusée par le dévouement, a été un

mensonge, souffre de même en silence, sans murmure, sans aigreur. Deux fois trompé, son cœur reste vaillant. Ces jeunes femmes ne sont pas de celles « qui maudissent les choses établies et demandent au Ciel de refaire la morale, et à la société de changer ses lois. »

Il y a pourtant quelque danger dans leurs rêves silencieux et discrets : l'amitié ne satisfait pas longtemps la coquetterie féminine, il faudrait à Gertrude, à Germaine, à Antoinette, l'amour, comme le décrivait Mlle de Scudéry.

« J'entends qu'on m'aime ardemment, qu'on n'aime que moi, qu'on m'aime avec respect; je veux même que cet amour soit un amour tendre et sensible, qui se fasse de grands plaisirs de petites choses, etc., etc. »

Sur ces rêveries, elles risquent leur bonheur et le calme de leur âme... Gertrude, surtout, éprouve combien les théories de l'amour, sensible et platonique à la fois, sont irréalisables. Quand elle cherche le bonheur près du comte de Blamer, sans parvenir à lui imposer longtemps le rôle d'amoureux transi.

Il fallait à l'auteur un crayon aussi fin, une touche aussi légère, pour ne pas forcer le trait, pour se tirer intacte et triomphante de ces situations dangereuses.

Mme Gérald y est parvenue... Au moment où on va se récrier où l'on craint un faux pas, elle retrouve le droit chemin et rassure par un austère dénouement.

Quelques pensées, détachées presque au hasard, prouveront quelle délicatesse règne dans ces récits; elles sont exprimées avec un tour heureux, et si elles confinent parfois à la sentimentalité, c'est, du moins, à une sentimentalité toujours élevée.

« Le bonheur et l'amour, ces éternels besoins de nos cœurs, les uns, les voulant à tout prix, font leur cœur à la taille de celui qu'ils rencontrent; les autres gardent le rêve tout entier, sans s'inquiéter de le mettre d'accord avec la destinée imparfaite; ils préfèrent le pleurer que de l'amoindrir. »

Et encore :

« N'est-il pas des moments douloureux, où il semble qu'on en veuille à Dieu des douloureux sacrifices qu'il nous demande? »

Enfin :

« Les cœurs passionnés aiment parfois ce qui semble le moins fait pour l'être, ils aiment plus avec ce qu'ils apportent qu'avec ce qu'ils trouvent. »

Mais arrêtons-nous, de peur d'égréner ces perles; elles sont mieux à leur place dans leur charmant écrin.

VII. — VIII.

Deux sœurs, dont le pseudonyme est fort sympathique dans le public des jeunes filles, Mlles d'Arvor, viennent de faire paraître en même temps deux romans, qui font partie de *la bibliothèque du dimanche*, destinée aux œuvres populaires catholiques.

Mlles d'Arvor portent, on le sait, un bas d'azur sans tache; mais, autant éloignées de la pruderie que du matérialisme en vogue, elles n'hésitent point à faire parler le cœur et la passion dans des pages toujours honnêtes... Témoin ce petit roman : intitulé, le *Trésor* du baron de Faouëdic, très émouvant, très intéressant, malgré quelques scènes invraisemblables, quelques naïvetés bretonnes, peu admissibles à notre époque.

Comme nous ne pouvons pas procéder *ex abrupto*, à la façon de l'auteur, disons, d'abord, que le baron de Faouëdic était un de ces malheureux émigrés, compris dans la capitulation de Quiberon, si odieusement violée. Recueilli chez de braves paysans, il fut, malgré les prodiges de dévouement d'une jeune *Chouanne*, fusillé par les bleus sur le grabat où il reposait. Avant de mourir, l'émigré ava remis à ses hôtes une cassette contenant 20,000 livres.

Les paysans jurèrent de ne point toucher au trésor, mais ils eurent la bizarre idée d'aller enterrer la cassette sous la croix du cimetière, au lieu de l'enfouir dans quelque coin de leur chaumière.

Or, après bien des années, deux jeunes gens du pays s'avisèrent de chercher un trésor, sur les dires d'une vieille bohémienne, espérant, tous deux, obtenir, à l'aide de beaux écus comptants, la main de la jolie Lilez, fille d'un meunier avare. Comment les deux prétendants se trompent l'un l'autre par une scène de faux revenant; comment Jean, le maçon, se montre plus habile que Jules, le clerc d'huissier, son camarade, ou plutôt son rival; comment ce malicieux Jean parvient à garder le trésor et à épouser Lilez. C'est ce que nous ne raconterons point, afin de laisser le plaisir de le lire tout au long.

Le caractère du meunier Arpagon est bien tracé: l'intrépide et rusé vieillard vole de nouveau la cassette, après que son gendre, pressé par les remords, l'a replacée sous la grande croix; il est

cause de la séparation de deux cœurs faits pour être unis, et des épreuves du malheureux fils de l'émigré.

Les héros sont nombreux dans ce simple récit, les épisodes variés; sans rompre le cours de son roman, Mlle Camille d'Arvor a introduit un résumé très attachant de la catastrophe de Quiberon. Cette histoire, on ne la lit jamais sans larmes de pitié et de honte, car les victimes, les parjures et les bourreaux étaient des Français.

Quant au livre de Mlle Gabrielle d'Arvor, présenté sous le simple nom de *Lucie*, on y trouve un véhément plaidoyer contre les mariages où l'ambition et les écus décident, au lieu du cœur.

Belle cause, souvent plaidée, par les anciens comme par les modernes, toujours pendante, car l'intérêt en ce monde domine, le plus souvent, sur le sentiment; d'ailleurs, en ce cas l'intérêt a l'adresse de s'appuyer quelquefois sur la raison. Nous craignons donc fort que le généreux avocat en soit pour ses frais d'éloquence.

La première partie, d'ailleurs, est fade, on y roucoule comme dans un colombier, et puis les Amadis sont bien démodés de nos jours. Heureusement l'action languit moins dans la seconde partie, l'inondation de Toulouse, en 1875, y est très bien peinte. L'auteur a dû être témoin de l'effroyable catastrophe dont tous les détails restent profondément gravés dans sa mémoire, sa plume la décrit avec une précision, une émotion saisissantes.

L'héroïne du récit, l'ambitieuse et frivole Lucie, voit s'engloutir dans les flots sa fortune, ses espérances, son bonheur. L'homme, qui l'aimait avec une passion si tendre et qu'elle a dédaigné pour un vain titre, périt en essayant de la sauver. Le jeune fat, qui devait la faire comtesse, repousse l'orpheline ruinée. D'autres leçons peuvent encore se tirer de cette histoire : nous laissons nos jeunes lectrices les y chercher, non pas qu'elles aient besoin, sans doute, de se les appliquer, ni que leurs mères négligent de leur en donner de semblables, mais : « en écoutant ce qu'il sait déjà, le sage devient plus sage encore, » dit Salomon, et, du reste, on ne peut que gagner en l'édifiante compagnie de Mlles d'Arvor.

IX

Pour bien comprendre les aventures de *Flora chez les Nains*, par M. de Lamothe, il faut lire : *Les Secrets de l'Océan*, du même auteur; on retrouve, dans : *Flora chez les Nains*, la plupart des

anciennes connaissances qu'on a faites en parcourant les mers, avec le capitaine Feragus, etc. Les scènes de ce nouveau voyage se passent dans le fantastique pays des *Vouatouas*, non loin du Congo, pays habité par une population presque lilliputienne, dont Hérodote fait mention, au dire de M. de Lamothe (nous n'avons pas vérifié), et dont les mœurs n'ont pas beaucoup changé, depuis le temps où le père de l'histoire profane écrivait. C'est parmi ces nains que Paul rejoint enfin Flora et l'épouse, avec toute la pompe que comporte la situation. Un missionnaire, qui fait partie de la petite troupe européenne, bénit l'union des deux jeunes gens.

Mais tout ne finit pas par un mariage; au contraire, les péripéties et les aventures recommencent plus nombreuses, plus périlleuses que jamais. Les Européens, retenus prisonniers par les Vouatouas, sont contraints de partager la vie errante et de prendre part aux grandes chasses de leurs hôtes ou plutôt de leurs geôliers; ils ont à se défendre contre les sorciers du pays qui, on le sait, jouent en Afrique un rôle prépondérant et redoutable.

Le missionnaire meurt martyr de son zèle, les autres voyageurs, après bien des épreuves, reviennent sains et saufs sur les rives de la Garonne, leur patrie, où ils racontent leur surprenante odyssée. S'il y a de l'invraisemblance dans la trame du récit, les détails n'en restent pas moins exacts et instructifs. M. de Lamothe s'attache à rendre agréables, faciles, amusantes même, les notions d'histoire naturelle, de zoologie, etc., il en sème son livre; enseignant ainsi une foule de choses qui passent quelquefois inaperçues, justement parce que l'ouvrage, où elles sont contenues, effraye par sa gravité.

Inutile, du reste, de recommander les œuvres d'un romancier aussi populaire que chrétien, et dont la plume féconde sert si bien la bonne cause.

X

Comme M. de Lamothe, le traducteur de l'ouvrage anglais, intitulé : *Dans les Pampas*, a voulu faire un livre d'instruction et d'éducation plutôt qu'un roman. L'auteur anglais, s'adressant à un public, parmi lequel se trouvent beaucoup d'émigrants ou de gens songeant à émigrer, a surtout en vue de leur donner des conseils pratiques sur la manière de préparer le voyage, d'organiser l'exploi-

tation dans l'Amérique du Sud, de rendre fructueux les travaux de colonisation. Il initie les émigrants aux habitudes de la patrie nouvelle, à son genre de culture, aux avantages et aux inconvénients de son climat; il les avertit des dangers qui les attendent, il ne leur dissimule point les périls de la lutte avec les sauvages, ni les fatigues exigées par l'installation. Il peint, en même temps, l'intérieur d'une famille honnête, parfaitement unie, laborieuse, bien réglée. Il pense et parle en protestant : très sage, très pratique, dans les choses matérielles de la vie, son point de vue manque d'élévation ; on rencontre dans le courant de la lecture des phrases du genre de celle-ci : (C'est le père de famille qui parle, il cherche une carrière pour ses fils.)

« Quant à les faire entrer dans le clergé, j'y ai bien pensé, mais nous ferions mieux de leur donner un état et de les y fixer; ils seraient plus heureux et gagneraient à peu près autant. »

On s'étonne même de rencontrer quelques plaisanteries empreintes de scepticisme sur les récits de la Bible, dans un livre anglais dédié aux jeunes gens; il y a là un signe du temps.

Quant à la traduction, le style en est vieillot et peu élégant ; il rappelle celui de Berquin. L'ouvrage eût gagné à être moins servilement copié, un accommodage habile était permis, il eût rendu ces leçons tout à fait intéressantes. Malgré tout, les jeunes gens de notre pays feraient bien de lire ce livre, de le méditer, voire d'imiter quelquefois leurs voisins, en apprenant la pratique de la vie par les voyages. Beaucoup de forces, perdues dans le désordre ou la paresse, seraient utilement employées au profit des colonies françaises, qu'on néglige. Si cette traduction pouvait faire naître de telles résolutions au fond de quelque jeune tête intelligente et généreuse, nous nous estimerions heureux d'avoir contribué à la signaler.

XI

Encore une traduction ; celle-là, nous transporte dans un monde plus lointain que l'Amérique du Sud, dans un monde englouti au sein du passé.

Le poème des *Treize Tilleuls*, œuvre d'un auteur westphalien et catholique, a été accueilli avec enthousiasme en Allemagne, comme le prouvent ses quinze éditions de 1878 à 1882 Le faire goûter

chez nous est une entreprise malaisée. Sa forme poétique ne peut que s'altérer en prose, le sens est rarement respecté, quand on traduit en vers.

Le traducteur anonyme des *Treize Tilleuls* a choisi la prose; il multiplie les notes, il fait de louables efforts pour être compris, mais peu de lecteurs, croyons-nous, auront la patience de s'enfoncer avec lui, au milieu de cette forêt allemande dont il a mal élagué le feuillage trop touffu et mal éclairé les sombres détours.

Le sujet ne manque pourtant ni de grandeur ni d'intérêt. Il embrasse la lutte entre le Nord et le Midi, au commencement des temps modernes : combat terrible, entre le dogme chrétien et les mythes du nord, entre les enfants d'Odin ou de Friega et ceux du Christ Jésus.

Les prêtresses germaniques, les gardiennes des urnes sacrées et les moines qui, la croix à la main, s'apprêtent à civiliser le monde, sont en présence; quelles voix vont désormais se faire écouter?

Un fils de la *Terre Rouge*, un poète westphalien, pouvait, mieux que tout autre, évoquer les souvenirs et les traditions des Germains, car s'il est une contrée où le culte Wodan ait laissé son empreinte, c'est bien la rêveuse Westphalie, dans les humides forêts de laquelle semble errer encore l'ombre des anciens dieux.

Chrétien convaincu, le descendant des Saxons baptisés par Charlemagne, chante avec ferveur le triomphe de la loi nouvelle sur le culte sauvage de ses aïeux; il le chante hardiment en face de ce que le traducteur appelle le *houhou*, oiseau de nuit qui figure le positivisme et pour lequel on eût pu chercher un nom moins naïf. Le houhou est vieux; il planait heureux, au milieu de la forêt d'erreur du paganisme, il a feint de se cacher, quand a lui la lumière du Christ, mais, de nos jours, reparaissant plus hardi que jamais, il s'écrie :

« Moi, le Houhou, je crois exclusivement en moi-même, le culte de soi-même me paraît sage, parce qu'il vise notre avantage. »

« Moi, Houhou, archi-Houhou; moi, le penseur, je vois les signes d'une grande époque où ma doctrine triomphera et dominera dans tous les empires. Sitôt que mes forges s'embraseront, sitôt que mes cheminées fumeront, forêt sur forêt, terre et ciel, tout à l'entour, s'en iront en vapeur et en pure fumée. Sitôt que mes moulins moudront, que mes marteaux martelleront, le soir, la fin des dieux viendra et le divin finira! — La foi est l'enfant de la lâcheté, mais des races mieux cordées, de sombres héros du doute, feront la cour

aux orgueilleuses filles du diable. Bonheur en soit à la géniture! Les briseurs de croix brisent aussi les couronnes royales et la fumée des temples réduits en charbons, ira tourbillonner sur les trônes réduits en cendres. — Oui, ce sont là, les fils de Muspel! Chevauchez, furieux cavaliers! »

Nous transcrivons ce passage pour faire juger du poème et de sa traduction, dont l'insuffisance est sensible. Le poème renferme beaucoup de pensées bizarres, profondes, originales, naïves, de descriptions gracieuses, fraîches, colorées, enfin un vif sentiment de la nature. Les passions humaines y sont étudiées, non sous le scalpel du chirurgien, mais avec l'observation du penseur chrétien, qu'une lumière d'en haut éclaire... Cet archaïsme, un peu cherché peut-être; des mœurs, des idées, des formes, ces dialogues étranges entre les arbres et les animaux des bois, tout cet ensemble enfin est bien allemand, mais il eût pu offrir un certain attrait, une saveur particulière, si M. Weber avait trouvé un meilleur interprète.

Notons cependant quelques passages, quelques plaintes poétiques, quelques vieux proverbes, rendus assez heureusement.

« Après les dieux, il faut t'en remettre à ton épée, puis à ton cheval, et puis à ton ami, si neuf fois il a fait ses preuves. »

« Il y a un miracle dont les actes ne sont jamais écrits jusqu'au bout : l'esprit de l'homme avec ses recherches, le cœur de l'homme avec son amour. »

« Les jeunes filles vont à la colline, elles lient les brins d'herbe, effeuillent les fleurs pour obtenir une réponse favorable sur quelqu'un, qu'elles ont dans leur pensée. La rose sauvage que je cherche, se cache sous les épines et les ronces. A vous les cinq feuilles de la rose sauvage, qui êtes comme des cœurs. Ce que je puise au fond de mon cœur, je veux secrètement vous le confier. Sur la première, je veux écrire des signes uniques d'un secret amour, sur la première et sur la seconde, car la première ne suffira pas. D'amères plaintes sur la troisième, ah! cent feuilles ne contiendraient pas toute la peine que je ressens! Sur la cinquième, oh! comme j'aimerais à écrire mon espérance! Mais comme je n'ai point d'espérance, je dois la laisser sans écriture... Le vent peut lire les murmures dans l'air. Aucun messager ne va de cette rive à l'autre, au tranquille royaume des morts! »

Dans sa préface, le traducteur trace la biographie du poète westphalien : Frédéric Wilhelm Weber, né à Alhausen, en Westphalie,

en 1813, a exercé la profession de médecin à Driburg, près de Paderborn, puis à Lippspring; connu comme patricien et comme traducteur de plusieurs poésies anglaises, il fut nommé membre du landtag, où il prit place au centre, parmi les défenseurs des libertés religieuses et politiques. C'est seulement à soixante-cinq ans que M. Weber composa son premier poème original, la remarquable épopée connue sous le titre : *des Treize Tilleuls : Dreizehnlinden.* Cette inspiration si fraîche, si pleine de vie, le plaça tout d'un coup au nombre des meilleurs poètes contemporains de son pays; depuis M. Weber a encore publié un volume des poésies diverses. On le voit, l'auteur et l'œuvre sont dignes de sympathie, même à l'étranger, et, comme le dit le traducteur anonyme : « la vie de Weber est bien remplie; » elle méritait d'être couronnée par la muse et le respect public.

XII

En sortant des profondes forêts westphaliennes, un jour tout moderne nous éclaire, mais nous cheminons sous un ciel non moins chargé d'orage que celui des vieux Germains.

M. Pey va nous guider, son volume sur *l'Allemagne d'aujourd'hui*, à la main. Nous avons la bonne fortune de parler de cet ouvrage, parce qu'un roman y figure. Roman politique, il est vrai, *Die Schwarze Kœte*, littéralement : *la Noire Catherine.*

Le pseudonyme masculin du romancier allemand, Ernest de Waldow, cache, paraît-il, la personnalité d'une jeune et jolie femme, très coquette, très élégante, et dont rien ne ferait deviner l'énergie ni le talent subversif.

Voici comment l'un des romanciers les plus populaires de l'Allemagne, Frédéric Gerstæcker, raconte sa première rencontre avec le fougueux et énergique champion des idées démocratiques :

« Lorsqu'on m'annonça qu'on m'avait placé à côté d'Ernest Waldou, au banquet qui devait terminer le congrès (congrès littéraire de Weimar, un peu avant la guerre de 1870), je fis une assez vilaine grimace; je m'attendais à avoir pour voisine quelque vieille pédante aux traits masculins, aux coudes pointus, aux doigts tachés d'encre, quelque échelas mal tourné, mal fagoté; quel ne fut pas mon agréable étonnement, quand je vis s'avancer de mon côté, une toute jeune femme fort bien faite, ma foi, et fort élégamment

mise, relevant gracieusement, de sa petite main potelée et parfaitement immaculée, l'extrémité de sa traîne, de manière à montrer un pied mignon finement chaussé. Je fus plus charmé encore, quand, tout en engageant une de ces conversations familières qu'autorisait la circonstance, je remarquai toutes sortes de détails qui m'avaient échappé d'abord : des traits, il est vrai, peu réguliers, mais qui avaient à la fois quelque chose d'original et de sympathique: les jolies petites mèches blondes qui se jouaient en frisotant sur son front intelligent; les gentilles fossettes qui riaient dans tous les coins de son visage; et, mieux que tout cela, une paire de beaux grands yeux bleus dont l'expression habituelle devait être pensive et mélancolique, mais qui pétillaient, en ce moment, de franche et malicieuse gaieté. »

Mais, comme le dit M. Pey, ce qui intéressera plus encore chez nous, c'est de savoir que la baronne Lodoïska von Blum, quoique née sur le sol prussien, a toujours hautement manifesté ses sympathies pour notre pays. Nous souhaitons cependant que les sympathies françaises de Mme von Blum ne la poussent point à venir prêcher, sur notre territoire, des doctrines qui s'y développent assez sans elle.

Catherine la Brune, comme traduit M. Pey, l'œuvre principale du bas-bleu d'outre-Rhin, a été déjà patronnée, près du public français par M. Catulle Mendès, lequel loue sans réserve, bien entendu, l'œuvre et ses doctrines. M. Pey est moins large, cependant on sent qu'il se laisse entraîner par le mouvement du roman, l'habileté de l'intrigue, l'intérêt palpitant des scènes. Il néglige même un peu les théories socialistes d'Ernest de Waldow, qu'il se promettait surtout d'étudier. Son analyse compte cent pages; nous ne pouvons guère l'abréger et nous le regrettons, car nous aurions rencontré, là une œuvre, dangereuse sans doute, mais marquante, qui nous eût dédommagé de certaines médiocrités actuelles. Malheureusement, le résumé de M. Pey perdrait beaucoup à une dissection nouvelle; on affaiblirait les scènes retracées, si on essayait de les écourter encore.

Catherine personnifie la femme du peuple trompée par l'homme du monde, et souffrant seule d'une faute dont la culpabilité la plus forte n'est pas de son côté. Se redressant soudain, par l'influence du socialisme, cette femme se réhabilite et se venge; elle est implacable dans ses haines. Elle ne ressemble plus guère à la Marguerite

de Goethe, timide, écrasée de remords; elle se change en Némésis inexorable, elle brave les nobles et les riches qui l'ont séduite ou humiliée, une famille entière et puissante succombe sous ses anathèmes.

« Le romancier, nous dit M. Pey, est trop soucieux de la vérité pour doter les gens du peuple, les vagabonds et les bâtards, ses héros préférés, de toutes les vertus, ou pour en faire des types plus nobles que ceux des bourgeois aisés, il s'efforce seulement de plaider pour eux les circonstances atténuantes; c'est l'orgueil et la dureté des classes privilégiées, c'est la mauvaise organisation de la société qui engendrent les vices chez l'homme ou la femme du peuple. »

De là, les revendications socialistes de l'auteur; son roman rentre, certainement, dans la catégorie des écrits favorisant les idées démocratiques et antisociales que vise le projet de loi prussien, présenté depuis longtemps au Reichstag. Comme le fait remarquer M. Pey : si cette loi était sérieusement appliquée, les œuvres d'Ernest de Waldou ne pourraient plus circuler ostensiblement dans l'empire allemand : ce serait, peut-être, une raison pour en enrichir nos bibliothèques démocratiques, dont les productions sont, en général, moins littéraires; ce qui empêche de répandre celle-là parmi les masses, c'est certainement sa longueur.

M. Pey ne se borne point à étudier le roman socialiste outre Rhin; son livre réunit une suite d'articles, déjà publiés, sur nos dangereux voisins, leur politique, leur état social, leurs mœurs, etc.

Plus d'une étude de ce genre ont été avidement lues en France; celle-ci, sérieusement écrite, appuyée sur des documents officiels, vaut la peine d'être relue. Tout d'abord, son auteur se prononce avec sévérité contre cet engouement systématique si naturel aux Français, et en vertu duquel ils se sont mis tout d'un coup, après leurs revers, à prôner les hommes et les choses d'outre-Rhin.

« Les vaincus sont enclins à exagérer le génie de leur vainqueur, dit-il, et à lui prêter plus de talents, plus de force et de courage qu'il n'en a réellement : la défaite devient moins humiliante. C'est pour cela, sans doute, qu'il y a en ce moment tant de bons Français qui admirent outre mesure les Allemands, et qui voudraient nous persuader de les imiter en tout, de leur emprunter tout, depuis leur organisation militaire, y compris la coupe de leurs tuniques et la forme de leurs casques, jusqu'à leurs institutions scolaires, avec leurs procédés d'enseignement, leurs méthodes et leurs livres.

A l'appui de cette remarque, l'auteur rappelle certain ouvrage couronné par l'Académie, et où la prussomanie dépasse toutes les bornes. Combien de journaux, de brochures, de discours ne pourrait-il pas citer en même temps! « Le maître d'école prussien a gagné la bataille de Sadowa? » criait béatement toute la coterie franc-maçonne, se préparant à introduire chez nous le système scolaire allemand.

« Ceux qui redisaient une telle niaiserie ignoraient, paraît-il, que dans les régiments badois et wurtembergeois qui venaient d'être ainsi vaincus, la proportion des illettrés n'était que de 2 pour 100, tandis que parmi les Poméraniens et les Posnaniens qui les avaient si outrageusement battus, plus de 30 sur 100 ne savaient ni lire ni écrire. »

Il a été de mode, aussi, de prôner la moralité allemande, et la statistique démontre pourtant que, sur la liste des villes de l'Europe, fournissant le plus grand nombre de naissances illégitimes, Paris ne vient qu'au quinzième rang, Berlin est au troisième, Munich au premier.

Le publiciste combat pareillement les prétentions d'honnêteté, de respect hiérarchique, de sentiment, dont nos voisins se parent; il prouve que l'Allemagne, comme la France; et plus encore, est travaillée par le socialisme; qu'une dissolution imminente la menace. Et certes, en constatant ces symptômes, nous n'éprouvons pas la joie féroce que nos ennemis font éclater à la vue de nos embarras intérieurs. Les épidémies ne s'arrêtent guère aux frontières, et nous plaignons la nation voisine qu'elles ravagent, en tremblant pour nous-mêmes.

M. Pey ouvre son livre par une étude sur les luttes parlementaires en Prusse, de 1862 à 1863; il y trace, chemin faisant, les portraits des députés les plus marquants, sans négliger ceux des vaillants *leaders* de la fraction du centre; voici comment il s'exprime, en parlant de M. Reichensperzer :

« Collègue de M. Waldeck, à la cour d'appel, et membre de plusieurs sociétés archéologiques, il joint, à la connaissance approfondie de la jurisprudence, les notions les plus précises sur l'architecture sacrée, et son goût pour les arts n'est peut-être pas, pour son dévouement au catholicisme, un auxiliaire inutile. Il a du talent, de l'esprit, du tact; il a dû en déployer beaucoup, pour faire aux trente catholiques qui le suivent, une situation tolérable au milieu de trois cents protestants, etc. »

Si M. Pey se montre assez impartial pour les personnes, il n'en est pas de même quand il apprécie l'attitude du parti. Il le juge avec une légèreté fort regrettable dans un tel ouvrage.

« Au centre de la Chambre, siégeait le parti catholique, c'est-à-dire, les députés de cette confession qui, n'envisageant les questions qu'au point de vue religieux, se préoccupaient avant tout de servir les intérêts de l'Église romaine, n'ayant point, d'ailleurs, de principes bien arrêtés... Ardents apôtres de la liberté de conscience, et la réclamant, d'autant plus bruyamment pour eux-mêmes, qu'ils la refusent obstinément aux Juifs et aux sectes dissidentes. »

Ce vieux cliché eût dû être laissé à l'usage des journalistes de la petite presse... Mais la figure que M. Pey tient à détacher, au milieu du parlement de Berlin, c'est celle de M. de Bismarck; on le devine, et l'auteur n'a pas beaucoup de peine pour y parvenir, car cette personnalité se montre promptement envahissante. On voit le chancelier allemand conquérir, par son habileté, son génie pratique, son audace imperturbable, une influence toujours croissante, triompher de toutes les oppositions, abattre les plus légitimes résistances. On assiste à cette curieuse séance, où, pour la première fois, fut formulée la maxime du ministre prussien : « La force prime le droit. » Rendons justice à M. de Bismarck, il n'a pas donné lui-même une physionomie aussi brutale à son axiome favori; il s'était contenté de dire : « La force doit décider, quand le droit est impuissant. »

A ces mots, un des représentants de l'opposition, M. de Schwerin, s'écria, indigné : « Je viens d'entendre des paroles qui m'ont étonné et contre lesquelles je dois protester... M. le président du Conseil vient de déclarer que la force doit passer avant le droit, c'est en suivant la maxime opposée, que la Prusse est devenue grande : le droit doit passer avant la force! Le fameux « *Macht geht vor Recht!* » n'en reste pas moins l'expression la plus nette de la pensée du chancelier; il sera, dans tous les temps, son inséparable devise.

On connaît les *Mémoires* que M. Maurice Busch, à l'exemple des secrétaires de Sully, écrivait sous les yeux de son maître, pendant la campagne de France. M. Pey consacre à l'examen de ces Mémoires, quelques pages très instructives. Le titre de *Propos de Table* leur conviendrait bien, les propos du prince de Bismarck sont aussi crus que ceux de Luther; ils sentent aussi fort le vin et la ripaille... Ne se souvient-on point de ce Gargantua, engloutissant onze œufs durs et un litre de vin à son petit repas; a-t-on oublié cet

ogre, répondant au courtisan qui lui annonce l'incendie de Paris : « Ne vous y fiez pas, pour moi je ne serai content que quand je sentirai l'odeur de la chair brûlée. » M. de Bismarck, photographié par son fidèle serviteur, nous montre toutes ces physionomies-là, il est encore un *plaisantin* lugubre, dont les lourds bons mots donnent la chaire de poule, ou un luthérien formaliste, qui bourre son chevet de livres pieux... Les admirateurs du chancelier, ses dévots nombreux d'outre-Rhin, ont décidé qu'un exemplaire des *Mémoires* de M. Busch serait richement relié, puis déposé dans le piédestal de la statue du prince, à Cologne. Tel est le manque de sens moral chez les Prussiens, qu'ils n'ont pas compris combien cet écrit, digne d'un valet, où se reflètent si naïvement les faiblesses, les ridicules, les vices de leur grand homme, l'amoindrissait aux yeux de la postérité.

Mais l'Allemagne n'est point unanime dans le culte rendu à l'homme d'État, la politique de M. de Bismack rencontre plus d'un adversaire, c'est ce que notre publiciste tient à prouver, en nous exposant les divisions sociales qui déchirent, en ce moment, un pays si fier de ses succès.

« L'Allemagne n'est-elle pas la terre classique du socialisme? » demandait dernièrement un de ses hommes politiques, sans crainte d'être démenti. N'est-elle pas, suivant l'aveu des Allemands, de bonne foi : « Le principal foyer de toutes les idées antireligieuses, « antipatriotiques, antisociales, qui infestent les deux mondes? »

Certes, les rêves de bouleversement et de renversement de la société ne datent pas d'hier. Les Manichéens sous toutes leurs formes, les Vaudois, les Albigeois du moyen âge, étaient de vrais socialistes. Mais Luther et ses lieutenants reprirent les idées avortées de ces sectaires, pour leur donner une puissante impulsion. Les anabaptistes, les paysans révoltés et désavoués par le chef du protestantisme, ne s'en sont pas moins levés à sa voix.

M. Pey nous montre comment le socialisme, « philosophie des appétits, » devait trouver de tout temps, en Allemagne, le terrain le plus propre à son développement. S'adressant aux instincts sensuels, se revêtant du langage scientifique amphigourique et obscur, si apprécié de nos voisins, cette doctrine a pris sa forme actuelle dans les écoles de Kant et de Hegel ; elle est allée plus loin, en s'attachant « aux pas de Strauss de Feuerbach et de Darwin. »

« Le socialisme cherche sa première condition vitale dans la

destruction de toute religion ; il prétend établir le culte illusoire de l'humanité, pour remplacer tous les cultes connus. Une seconde condition, non moins essentielle, est « d'effacer du cœur de l'homme l'amour de la patrie » ; on n'ose pas toujours ajouter ce qui est sous entendu : l'amour de la famille, pour arriver à l'égoïsme effréné, seul vrai culte de ses adeptes.

« ... Si nous avons formulé les premières maximes de philanthropie féroce et de fraternité sanguinaire, les Allemands ont pris amplement leur revanche, non seulement en les mettant en pratique, comme l'ont montré des attentats récents, mais en les développant de façon à en faire la base d'une véritable théorie scientifique, comme nous en trouverions des nombreuses preuves dans les écrits de Charles Max, d'Engels et dans la plupart des publications socialistes d'outre-Rhin. »

Mais nous serions entraînés trop loin, si nous voulions suivre M. Pey dans cette grave et instructive étude. Il faut aussi renoncer à reproduire, d'après lui, les singuliers détails des mœurs fournis par le procès de l'usurière de Stuttgard : la célèbre Adèle Spitzeder, en 1873. Certes il y a en tout pays des filous et des dupes, mais une telle audace, d'une part, un tel engouement, une si aveugle confiance, de l'autre, se rencontrent rarement. Singulier type que celui de l'aventurière allemande, « fille de comédienne, comédienne elle-même, habile musicienne et auteur de compositions estimées, qui, tout à coup, renonce aux arts pour se mettre aux affaires et abandonne le théâtre pour se confiner dans un bureau, que cette prodigieuse viveuse, disons le mot, ce panier percé, qui se prend de goût pour le code de commerce et pour le doit et avoir, qui pour n'être plus grugée par les usuriers se fait usurière elle-même, cette espèce de Gobsiek en jupons, qui sable le champagne avec ses commis et jette des poignées d'écus dans la foule de ses débiteurs, cet incroyable mélange de générosité folle, de rapacité féroce, de faiblesse féminine et d'énergie plus que virile, de rudesse grossière et d'élégance raffinée, de rouerie profonde et de crédulité naïve, de scepticisme philosophique et de superstition enfantine ; ce caractère enfin tout rempli d'inconséquences et tissu de contradictions. »

« Tas d'idiots, criait la Spitzeder étonnée elle-même, à la foule toujours croissante qui envahissait ses bureaux : Pourquoi m'apportez-vous tant d'argent? Vous savez bien que je ne puis vous donner aucune garantie! » Et la foule reprenait en chœur.

« — Qu'importe; nous avons confiance en vous! »

Quand venait l'heure de fermer les guichets, les bonnes gens à genoux suppliaient la Spitzeder de ne pas les renvoyer les mains pleines, si elle objectait l'impossibilité de faire des billets.

« — Prenez toujours l'argent, vous nous donnerez quittance plus tard! » suppliaient ces fous.

Mais à travers une inconcevable niaiserie, on entrevoit, éclairés d'un jour singulier, les bas-fonds de l'immoralité allemande. Quelle corruption parmi les exploiteurs et parmi les exploités. L'instruction n'est pas ce qui leur manque, tant s'en faut. « Une valetaille lettrée et diplômée » vivait aux dépens de l'intrigante, la volant, la trahissant, à qui mieux mieux. Quant aux dupes : bourgeois, magistrats, négociants, hommes de lettres, députés, etc., des intérêts trop souvent inavouables, les poussent vers ce tripotage.

Voilà les fruits de l'éducation purement scientifique. Ceux qui veulent les connaître en détail, feront bien de méditer le livre de M. Pey.

L'Allemagne n'y est pas flattée, mais on l'y peint sérieusement, d'après nature, sans mauvaise charge, sans gaudriole, sans exagérations, sans inexactitude. — S'il y a des leçons à recueillir de l'étude de nos voisins et une conclusion à tirer de ce tableau de mœurs, ce n'est certes pas dans le sens suivi jusqu'à présent, par les hommes de la Franc-maçonnerie ou par la gent moutonnière qu'ils traînent à leur remorque : ce n'est pas en imitant le peuple allemand que nous trouverons notre salut.

XIII. — XIV.

Après une excursion un peu longue, en pays étranger, en pays ennemi surtout, on est heureux de rentrer chez soi; nous éprouvons ce sentiment en ouvrant les deux recueils de M. Villefranche. Ah! cette fois, voilà bien le style et l'esprit français! M. Villefranche est trop connu des lecteurs de la *Revue*, qui ont lu souvent des articles signés de son nom, pour qu'il soit besoin de le présenter.

Tout le monde a lu son *Histoire de Pie IX*, si sincère, si digne du saint Pontife dont elle retrace la vie: tout le monde a entendu quelques-unes au moins, des fables de M. Villefranche, ou applaudi aux vers énergiques de sa *Frigolade;* tous enfin, nous savons avec quelle

vaillance et quelle générosité le publiciste combat pour la bonne cause...

Le bagage poétique de notre auteur ne pèse pas beaucoup, mais on l'a dit : il ne faut pas être chargé pour arriver à la postérité. Nous ne savons si M. Villefranche y vise, il nous défend et nous venge dans les combats de l'heure présente, c'est déjà quelque chose; ses fables, d'ailleurs, aussi bien que son poème, ont des traits qui porteront toujours et iront au delà de notre époque.

Il est vrai que, dans notre langue, le métier de fabuliste a été gâté par la Fontaine; mais la Fontaine, moralise en païen ; il parle, sous le grand roi, un langage que ne désavoueraient pas les socialistes de nos jours :

Notre ennemi, c'est notre maître.

A-t-il dit, avant eux. Ses fables, que l'on fait répéter aux petits enfants chrétiens, semblent une ironie sur des lèvres si pures... Qu'importe une forme charmante, quand le fond est dangereux? — M. Villefranche prêche tout autrement: si les expurgateurs officiels voulaient souiller de leurs ratures son recueil enfantin, ils auraient une rude besogne, avant d'y effacer entièrement le nom et l'idée de Dieu ; ou plutôt, ils reculeraient au premier abord, car tout, dans ce petit livre, est inspiré par l'esprit chrétien. — Sainte-Beuve s'en plaignait à l'auteur, il y a déjà longtemps, après mille éloges sur « la grâce, l'aimable philosophie de ses fables. » Mais le reproche était plus agréable au catholique que tous les compliments à l'écrivain, et M. Villefranche se gardait bien d'y céder.

Nous ne résistons pas au plaisir de citer ici une fable ou deux. Si nos lecteurs les connaissent, ils les reliront avec plaisir, sinon nous sommes sûrs de leur faire goûter un morceau fort agréable.

L'HUITRE INCRÉDULE

Collée à son rocher, une huître discutait
Avec un crabe, animal amphibie.
(L'huître est presque toujours forte en philosophie.)
Comme absurde, elle rejetait
Ce que l'autre lui racontait
Du monde aérien étendu sur leurs têtes.

— Bah! vous nous contez des sornettes,
Avec cet autre monde, invisible aux poissons,
L'homme, pure chimère... et les oiseaux, chansons!
Parlez-moi des maquereaux, sardines ou crevettes.
Cela, c'est la nature observable et j'y crois.
Mais le surnaturel n'est point scientifique.
Tel est le dernier mot de la haute critique.
Je suis positiviste, et crois ce que je vois.
Elle en eût dit bien plus encore,
Sans un grappin de fer, qui, plongeant sous les eaux,
Vint décrocher du roc la savante pécore.
Un gros Anglais, friand de tels morceaux,
Vous lui prouva, d'une façon sommaire,
Que l'homme, hélas! n'est point une chimère.

On a remarqué que les morales des fables de M. Villefranche péchaient par la longueur; nous sommes de cet avis, et nous n'ajouterons point celle de l'huître, dont la fable elle-même, si rondement menée, pouvait bien se passer.

Dans un recueil un peu plus volumineux, M. Villefranche s'adresse à un public moins jeune. Ses fables, ses contes, ses ballades, ont trait le plus ordinairement aux mœurs de notre époque, à la politique, aux travers de notre société, à ses vices, à ses ambitieux; car pour des ambitions, elle n'en a guère.

Des pointes acérées, des allusions piquantes, ont plus d'une fois porté et fait crier ceux qu'elles atteignaient; l'auteur eût peut-être mieux agi en ne nommant pas ses victimes. Un chrétien, même quand il défend sa cause contre de déloyaux adversaires, doit garder la charité. On ne saurait pourtant condamner toutes les saillies de cette généreuse indignation, il serait difficile de s'empêcher de sourire, quand on rencontre certaines malices. Vous souvient-il de celle-ci?

LE RADIS

Le radis le plus écarlate,
Lorsqu'on le gratte,
Se montre aussi blanc, en dedans,
Que les plus blancs.
Quand Germain, ou tout autre riche,
Braille et s'affiche,

Avec les rouges, moi je dis
Dieu! quel radis!

Tous les sujets des contes et ballades de M. Villefranche ne sont pas neufs, mais leur cadre et leur vêtement ont été si gracieusement rajeunis qu'ils offrent un charme nouveau. L'allure vive de certaines pièces frappe et plaît. Qu'on en juge par ces premières strophes du *Pégase*.

Si vous trouvez Pégase à votre porte,
Laissez-le là, c'est un affreux cheval.
Pour un rimeur qu'à la gloire il porte
Il en conduit quarante à l'hôpital.

Jadis Pégase était seigneur et maître,
On le choyait, maintenant tout perclus,
Triste et honteux, il n'ose plus paraître;
Pauvre Pégase, on ne le connaît plus!

Vient-il parfois, comme au temps de nos pères,
Timidement essayer quelques bonds?
Efforts perdus, le siècle des lumières,
De ses deux yeux, suit un train de charbons.

Ce siècle, hélas! c'est en Californie,
Qu'est son Olympe et son Parnasse à lui;
Ne parlez plus de chants et d'harmonie,
Le son de l'or, l'émeut seul, aujourd'hui.

Aussi, voyant que nul ne l'encourage,
Pégase dort, ou rétif et brutal,
Il piaffe, il rue, et s'il part c'est de rage;
C'est pour jeter les gens à l'hôpital.

Mais la maîtresse pièce du livre s'intitule, on le sait, *la Frigolade*. *Le Lutrin* roulait sur un épisode plus burlesque et plus gai, car, au fond de *la Frigolade*, il y a un drame douloureux. L'élément comique se trouve dans les personnages chargés d'expulser les religieux de l'abbaye de Frigolet, personnages qui méritent autant la risée que l'indignation au milieu de leur honteuse besogne.

« Les sept chants de *la Frigolade*, écrivait un publiciste, sont sept lanières qui frappent dru sur les héros qui ont mis en mouve-

ment un corps d'armée pour chasser de chez eux cinquante religieux. »

On l'avait prédit, sans se douter que la prédiction serait si vite accomplie. Ce petit poème devait « survivre à ses héros ». La main divine frappa promptement celui qui dirigeait toute la campagne pour le compte de la franc-maçonnerie,

Le plus audacieux des enfants de Cahors.

Une fois abattu, quelques-uns de ses acolytes ont éprouvé la défaveur du parti, ceux qui continuent les exploits du maître passeront à leur tour, mais il faut garder le souvenir de tous ces noms flétris, comme une leçon, comme un espoir pour l'avenir, où triomphera enfin la justice. La satire de M. Villefranche devrait être conservée dans toutes les maisons chrétiennes, car les stigmates qu'elle imprime instruiront nos arrière-neveux.

Nous ne terminerons pas cet article sans donner une bonne nouvelle à nos lecteurs. Ils connaissent le nom de Mme Vattier, ils l'ont rencontré, non seulement dans cette Revue, mais dans d'autres publications catholiques. Ils savent quel excellent usage cette femme modeste et chrétienne fait de son talent : ils applaudiront à la distinction que l'Académie française vient d'accorder à Mme Vattier, en lui décernant un des prix Montyon pour son livre : *le Roman d'une sœur*, publié, avant de paraître en volume, dans notre *Revue du Monde catholique*. On s'en souvient, il était divisé en deux parties : *Martine* et *les Six orphelins*, et avait été fort apprécié.

L'Académie a, cette fois, couronné un livre de saine morale, et si tous les romans ressemblaient à celui-là, le métier de critique devrait bientôt chômer. L'année dernière, une des collaboratrices de la Revue, recevait une distinction non moins flatteuse, et l'Académie récompensait les sérieux travaux de Mlle Bader. Ces deux prix sont de précieux encouragements, dont la Revue peut bien revendiquer quelque part, en félicitant ses rédactrices les plus zélées.

J. DE ROCHAY.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La république doit se sentir aujourd'hui définitivement établie : elle a sa magistrature. Tout est désormais entre ses mains. Elle a la force, elle fait la loi, elle fera aussi la justice. La division des pouvoirs, que les théoriciens du libéralisme considéraient comme étant de l'essence des gouvernements constitutionnels et libéraux, n'existe plus en réalité sous le régime républicain. Le pouvoir législatif domine le pouvoir exécutif, et l'un et l'autre tiennent le pouvoir judiciaire sous leur dépendance; les trois, confondus, absorbés l'un dans l'autre, forment un mélange monstrueux qui réalise le type du despotisme le plus lourd et le plus désordonné. Cette dernière entreprise contre l'indépendance du pouvoir judiciaire, qui livre la magistrature à la politique, achève la confusion. Il n'y a plus dans l'Etat qu'un parti dominant, de qui tout relève. Ce parti est à la fois le gouvernement, la loi, la justice; il légifère et il exécute en même temps, il décide et il prononce, il est le souverain, le législateur, le juge. C'est l'image la plus complète de la tyrannie oligarchique.

La nouvelle loi sur la magistrature donne au parti républicain ce qui lui manquait encore : elle lui livre absolument les tribunaux. La limite d'âge et le choix des précédents ministres de la justice, depuis M. Dufaure jusqu'à M. Martin-Feuillée, avaient déjà renouvelé en grande partie l'ancienne magistrature et livré le domaine judiciaire aux passions politiques des gouvernants et aux appétits serviles des candidats. Restaient cependant assez de magistrats intègres qui trouvaient dans l'inamovibilité la garantie de leur indépendance. C'est contre eux qu'a été faite la nouvelle loi. Au total, il se trouvait de six à huit cents juges qui étaient pour la République un obstacle et un danger. Avec eux, elle ne se croyait pas sûre du concours des autres, ni assez maîtresse des libertés et des droits des citoyens. Un décret du ministre de la justice suffit pour le faire

disparaître. Le Sénat a voté la loi du gouvernement, à la suite de la Chambre des députés. C'est fait. Quelques-uns avaient encore assez de confiance dans l'esprit de conservation de la Chambre haute pour croire qu'elle ne s'associerait pas au vote d'une loi de désorganisation et de désordre, comme celle qui lui était proposée contre la magistrature. Le Sénat a cédé devant les instances du gouvernement, poussé lui-même par la faction dont il dépend. Le vote, il est vrai, a été escroqué plutôt que rendu. Deux suffrages falsifiés d'absents, un troisième illégitime, celui de M. Naquet, proclamé sénateur au moment du scrutin, sans avoir cessé régulièrement d'être député, ont fait la majorité de trois voix, grâce à laquelle l'article principal du projet de loi, l'article 15 relatif à la suspension de l'inamovibilité, a été adopté. Mais le règlement couvre le fait accompli et le vote est acquis. Le Sénat a voté la loi contre la magistrature; le Sénat n'a eu ni assez de fermeté, ni assez de sens politique pour refuser au gouvernement une loi que la passion seule a inspirée et qui ne sert que l'esprit révolutionnaire.

Pour donner le change, on avait intitulé cette loi sectaire, loi de réforme judiciaire. Mais, en réalité, il n'y est question d'aucune réforme; la loi tend uniquement à l'élimination des magistrats désagréables ou suspects. Hormis la disposition qui permet au ministre de la justice, exécuteur de convoitises et de vengeances républicaines, de supprimer environ huit cents magistrats, par la suppression d'un certain nombre de tribunaux et de sièges, il n'y a rien dans la loi, si fallacieusement proposée sous le couvert d'une réforme. Le seul nom qu'elle mérite est celui que M. Jules Simon lui a donnée : « loi pour faire sortir de la magistrature ceux de ses membres qui n'ont pas les idées républicaines ». L'habile orateur, à qui l'expérience inspire la sagesse, a vigoureusement démontré que cette prétendue loi de réforme ne réforme rien, que cette loi de réorganisation judiciaire n'organise rien, qu'elle n'est qu'une loi politique, une loi d'expédient, une loi de ressentiment surtout. Un journal ministériel, le *Journal des Débats*, en a fait lui-même l'aveu. Comment dire, avec plus de vérité, que « l'unique préoccupation des auteurs de la loi nouvelle a été d'éliminer à tout prix un certain nombre de magistrats, dont le véritable crime est de manquer de déférence envers le député de l'arrondissement, et qui sont accusés de n'avoir pas salué le procureur général ou d'avoir négligé de rendre au sous-préfet des visites qui n'étaient pas prescrites par

le décret de messidor. » Cela revient exactement à la définition de M. Jules Simon.

Les premières nominations, dues à l'arbitraire ministériel, tout-puissant pendant trois mois, ont immédiatement fait ressortir le caractère de la loi. Un autre journal républicain, le *Temps*, s'en est inquiété. Il voit déjà les sièges les plus élevés de magistrats accordés à la faveur des promotions scandaleuses, les deux cent trente et un avocats généraux, procureurs et substituts devenus disponibles par la suppression de certaines chambres de cours d'appels et de tribunaux inférieurs, installés en masse, comme républicains, dans les postes de la magistrature assise, à la place des anciens titulaires condamnés d'avance comme réactionnaires. Il s'alarme des nouvelles nominations, il recommande au garde des sceaux, une fois les *éliminations* indispensables consommées, de ne prendre d'autre guide, pour les choix à faire, que l'avancement hiérarchique, de faire en sorte que la loi d'épuration n'apparaisse pas aux esprits impartiaux comme une loi de curée. Si les républicains parlent ainsi, que ne diront pas les conservateurs? Les appréhensions du *Temps* sont déjà réalisées, ses conseils ne seront pas écoutés. La loi est faite pour donner satisfaction à toutes les rancunes, à toutes les haines, à toutes les convoitises qui s'agitent au sein de la majorité républicaine et autour d'elle; il faut qu'elle reçoive son application. Le ministre de la justice lui-même, fût-il aussi modéré et aussi impartial que le voudrait le *Temps*, n'y peut rien; il n'est qu'un agent, et on lui a donné trois mois pour qu'au bout de ce temps il ne reste plus en place un seul des magistrats que leurs arrêts impartiaux ou les dénonciations des intéressés ont mis le plus en vue. Il en a huit cents environ à révoquer : c'est à peu près tout ce qui subsiste des magistrats nommés avant l'établissement de la vraie république. M. Martin-Feuillée est homme à accomplir consciencieusement la besogne pour laquelle il a été choisi : son portefeuille est à ce prix.

Par le vote qui livre la magistrature, le Sénat s'est livré lui-même. Dans l'état de choses actuel, avec le progrès incessant de l'esprit révolutionnaire et les excès chaque fois plus nombreux de la politique républicaine, la magistrature était la dernière barrière de l'ordre social, la dernière garantie des droits de chacun et des libertés publiques. Après tant de votes lâches ou complaisants du Sénat, qui l'ont associé de si près à la politique de la Chambre des

députés, le Sénat n'avait plus qu'une chose à faire et c'était la seule qu'on attendît de lui : sauver la magistrature. Son unique raison d'être, après la sanction donnée successivement par lui à tous les projets de loi, à tous les actes inspirés par la haine de la religion et le fanatisme républicain, c'était de conserver à la société sa dernière sauvegarde, aux citoyens leur dernière garantie. A quoi peut-il servir désormais? Quel intérêt a-t-il à protéger, à quelle violence résistera-t-il ; comment voir encore en lui une force quelconque, un appui, si faible qu'il soit, contre les projets de radicalisme? « Or, disait excellemment l'*Univers*, si le Sénat n'a plus cette raison d'être, s'il ne peut empêcher aucune destruction : pourquoi les conservateurs et les républicains modérés continueraient-ils à le défendre? » Puisqu'il consent à s'annuler, pourquoi empêcher la révision de le supprimer?

Comme le fait encore remarquer l'*Univers*, en termes d'une précision et d'une justesse parfaites, il n'y a point lieu pour les honnêtes gens de s'affliger beaucoup d'un vote qui, en supprimant l'inamovibilité des juges détruit l'indépendance de la justice. Au contraire, en faisant ce mauvais coup, la majorité républicaine du Sénat a travaillé pour le parti de l'ordre. « D'abord, elle s'est abaissée, et son abaissement atteint tout le régime. Cela est bon. De plus, tous les intérêts que frappe la nouvelle loi et tous ceux qu'elle menace devront créer à la République des ennemis bien déterminés, des *irréconciliables*, comme disait Gambetta. Cela aussi est bon. Que d'adversaires craintifs et inertes vont devenir agissants! Que de neutres vont prendre couleur et entrer dans le combat!

« Mais le grand avantage du vote sénatorial, son vrai mérite quant à l'avenir, c'est de poser un précédent qui forcera la monarchie à débarrasser la France de la magistrature républicaine. La loi que la Révolution va promulguer se tournera contre elle. Les magistrats qu'elle expulse et dépouille ne perdront pas leurs droits parce qu'ils auront subi l'iniquité. Ceux qu'elle nommera, afin de « domestiquer » la justice, ne trouveront pas, dans cette investiture, des titres inviolables. La politique les aura appelés, la politique devra les renvoyer. Quel gouvernement réparateur voudrait et pourrait garder les gens d'aventure et les serviteurs politiques dont on va faire des juges?

« La haine a bien mal conseillé les hommes du jour. Le temps

travaillait pour eux. Leurs amis, qui déjà dominent beaucoup de tribunaux, devaient nécessairement les envahir tous dans un assez court délai. Le principe de l'inamovibilité leur promettait l'avenir. Le danger était grand, mais le respect des principes nous forçait de le braver. Ils nous en délivrent. Au nom même de l'inamovibilité de la magistrature, le gouvernement qui remplacera la république mettra dehors les individus que MM. Grévy, Ferry, Challemel, Martin-Feuillée, Cazot, etc., auront déclarés magistrats. »

C'est bien le point de vue auquel il faut considérer une loi aussi révolutionnaire que celle-là, qui serait absolument désastreuse, si elle ne laissait entrevoir le jour où un gouvernement restaurateur devra, au nom du principe de l'inamovibilité, aujourd'hui sacrifié, reconstituer la magistrature et réparer, d'un seul coup, le mal, déjà ancien, qui avait fait pénétrer dans le corps judiciaire un trop grand nombre de favoris du régime actuel. Grâce au vote de la loi de décimation, il sera possible de faire une loi de restauration de la magistrature. Sans doute, le mal sera grand présentement avec une magistrature domestiquée, mais le remède n'en sera ensuite que plus nécessaire et plus radical.

Si M. Grévy avait pu comprendre le véritable intérêt de la République, sacrifié aux passions d'un jour, il aurait suivi le conseil que lui donnait M. de Gavardie de s'opposer à la promulgation d'une loi inconstitutionnelle. Le caractère de cette loi, mis en relief par l'honorable sénateur, était l'occasion ou jamais, pour le chef de l'État, d'exercer son droit de *veto*. Comme les constitutions antérieures, qu'elle n'a pas abrogées en ce point, la constitution de 1875 garantit, en effet, le principe de l'inamovibilité de la magistrature, et en cela la nouvelle loi votée sans un congrès et sans les formalités voulues pour la révision de la constitution est inconstitutionnelle. Elle l'est encore, parce que d'après le dogme républicain du suffrage universel, une assemblée simplement législative ne peut détruire ce qui a été établi par des plébiscites et des votes d'assemblées constituantes et souveraines ; elle l'est enfin à un autre point de vue, puisqu'elle a, par l'exclusion d'une catégorie particulière de magistrats, — ceux qui ont fait partie, au commencement de l'empire, des commissions mixtes, — violé le principe de la séparation du pouvoir législatif d'avec le pouvoir judiciaire, en prononçant une déchéance qui rentrait dans les attributions exclusives de ce dernier. Chacune de ces raisons eût suffi pour motiver le *veto* du président de

la république ; mais qui ignore que M. Grévy n'est qu'un instrument aux mains de ses ministres et de sa majorité, et qu'il a d'ailleurs, avec l'ambition en main, toutes les passions et toutes les rancunes qui animent la secte révolutionnaire contre les institutions d'ordre social incompatibles avec le régime d'anarchie républicaine ?

Dans de pareilles dispositions d'esprit, il était difficile à M. Grévy de répondre à la lettre que le Souverain Pontife lui a adressée au sujet des affaires religieuses de France. Aussi la réponse s'est-elle fait attendre ; elle vient seulement d'arriver. Que pouvait-il dire, ce chef d'État qui fait consister son devoir à se tenir en dehors de tout, à n'assumer aucune responsabilité, à laisser le ministère et la majorité agir à leur gré, et à suivre d'un œil favorable ou indifférent le cours de la politique républicaine ? La persécution religieuse a eu son assentiment ; rien ne s'est fait contre les congrégations et le clergé qu'avec lui. Il n'a aucune excuse à alléguer auprès du chef de l'Église, que l'irresponsabilité dans laquelle il lui plaît de s'envelopper et qui n'est que de la complicité. Le Pape lui parlait le langage de la raison, du droit, de la justice ; la politique républicaine consiste précisément à ne tenir aucun compte de ces choses vis-à-vis du catholicisme, à traiter l'Église en ennemie, à faire de sa destruction la condition de vie et de durée de la république. M. Ferry aurait, dit-on, adressé de son côté, un long mémoire diplomatique à l'ambassadeur français auprès du Saint-Siège, pour être communiqué, par le cardinal secrétaire d'État, au Souverain Pontife. Dans un pareil document, émanant d'un tel homme, il ne faut s'attendre à rencontrer que mensonge et hypocrisie. Ni le président de la république, ni le président du conseil ne répondront réellement à la lettre du Pape, parce qu'il ne pouvait y être répondu. Si modérée, si bienveillante qu'elle soit dans la forme, la lettre pontificale est un acte d'accusation contre le gouvernement de la république. Les plaintes que le chef de l'Église y fait entendre ne sont que l'énumération des attentats du régime républicain contre les droits et les libertés du catholicisme. On lui répondra que c'est le clergé et les catholiques qui ont commencé, que la persécution n'est qu'une légitime représaille contre les ennemis de la république. C'est l'éternelle raison des violents et des méchants. La lettre paternelle et ferme de Léon XIII à M. Grévy n'aura servi qu'à montrer l'esprit de mansuétude du Souverain Pontife à l'égard d'un gouvernement ennemi et son inépuisable bienveillance envers la France.

Elle obligera les persécuteurs à aller plus doucement, à user de plus de précautions et de ménagements pour éviter une rupture immédiate avec le Saint-Siège qu'il n'est pas de leur intérêt de provoquer en ce moment: mais rien ne sera changé au fond des choses. L'esprit républicain est proprement un esprit d'hostilité contre la religion; il continuera à se manifester par des actes de fanatisme et de haine, comme ceux qui ont marqué les premières années de la domination républicaine.

Aussi bien, voici un nouveau champ d'opération qui s'ouvre à l'activité malveillante des ennemis de l'Église. La Commission dite du Concordat a terminé son œuvre et le rapport de M. Paul Bert sur ses travaux, publié avant les vacances parlementaires, prépare pour la rentrée une besogne impatiemment attendue par les sectaires de la gauche. Divers projets d'asservissement de l'Église avaient été présentés à cette commission, vrai réceptacle de toutes les haines antireligieuses; l'un voulait l'abrogation pure et simple du Concordat, un autre proposait des garanties complémentaires au profit du pouvoir civil vis-à-vis du clergé; celui-ci réclamait la sécularisation des biens des congrégations religieuses, des fabriques et des séminaires et la séparation de l'Église et de l'État, celui-là demandait seulement une modification des articles organiques. Appelée à choisir entre ces dispositions plus ou moins radicales, la Commission s'est prononcée pour un système mixte que le rapport de M. Paul Bert, prématurément publié par son auteur, expose tout au long. On dirait que l'ancien délégué aux cultes, sous le ministère de M. Gambetta, a voulu, par son empressement, laisser avant les vacances ce témoignage de ses haines contre l'Église et en même temps donner aux frères et amis un gage des nouvelles entreprises de la majorité républicaine. L'opportunisme a inspiré les résolutions de la Commission. La maxime d'aller lentement et sûrement est toujours la règle des disciples de M. Gambetta. La Commission n'adopte ni la séparation de l'Église et de l'Etat, ni la suppression du budget des cultes, ni la confiscation des biens ecclésiastiques; mais ses conclusions tendent à des résultats qu'on n'obtiendrait pas aussi bien avec les mesures radicales. Toute l'économie du projet rédigé par M. Paul Bert consiste à faire du Concordat l'instrument de destruction du catholicisme. Ses auteurs ne veulent pas de la séparation de l'Église et de l'État, à laquelle on arriverait par la suppression du budget des cultes et l'abolition

du Concordat, et M. Bert en a donné cette raison qui confond les ennemis de la religion et démontre à la fois l'insanité et l'inanité de leurs complots, c'est que le régime de la séparation, dans lequel l'Église, après avoir été dépouillée de tout, serait livrée à elle-même « ce serait avant trente ans la main mise sur la France par l'Église catholique. » C'est uniquement la crainte que l'Église ne devienne trop libre, trop puissante, trop riche après la séparation, qui empêche les opportunistes d'aller jusqu'aux résolutions extrêmes auxquelles les violents voudraient qu'on en arrivât tout de suite. Sous le nom de « système de l'exécution stricte du Concordat », le projet de M. Paul Bert organise un régime d'avertissement, une sorte de constitution civile du clergé, plus propre à favoriser les fins de la persécution. Mais les auteurs de cette combinaison se flatteraient en vain de réussir. Le Concordat qu'ils prétendent maintenir, en aggravant les articles organiques, en y ajoutant des sanctions pénales et en supprimant toutes les dispositions favorables inspirées de l'esprit du pacte de paix entre les deux pouvoirs spirituel et civil, ce concordat là n'est plus le Concordat. L'Église n'y reconnaîtra plus son œuvre; elle ne pourra accepter cette contrefaçon d'un traité dont l'article fondamental était le libre exercice du culte catholique en France, avec toutes les conséquences que cette liberté comporte. La Commission va donc contre son but; elle détruit ce qu'elle prétend conserver. Le projet de loi qu'elle apporte équivaut à l'abrogation du Concordat. Les Chambres auront à se prononcer en réalité sur la séparation de l'Église et de l'État. Leur vote présage une nouvelle période de persécution.

Plus on souffre des excès de la république, plus les vœux redoublent en faveur de l'héritier de nos rois, aujourd'hui le seul espoir de la France. Tous les vrais conservateurs s'intéressent à cette précieuse vie mise en danger par une maladie soudaine. Comme le disait La Fontaine de Louis XIV malade :

On peut juger à cette marque,
Par la crainte qu'ils ont de perdre un tel monarque,
Du bonheur de le posséder.

Dieu a déjà beaucoup accordé aux prières du peuple chrétien. L'espoir persiste, malgré les inquiétants accès d'une maladie qui semble n'avoir déconcerté la science des médecins que pour faire

paraître la guérison plus miraculeuse, si la foi de ceux qui prient l'obtient de la toute-puissance et de la miséricorde divines.

Il y a quelque temps que la Belgique n'avait fait parler d'elle. Depuis douze ans, la politique de ce petit royaume ressemble singulièrement à la nôtre. La question religieuse en est aussi le fond. Par le triomphe du parti libéral, qui l'emporte de si peu chez elle sur le parti catholique, la Belgique s'est trouvée tantôt servir de modèle à la France républicaine dans son action contre le catholicisme, tantôt suivre l'exemple que celle-ci lui donnait. Elle nous a devancé en dernier lieu par le projet de loi qui soumet les clercs, au mépris de l'immunité ecclésiastique, à l'obligation du service militaire. En vain, après le vote de la Chambre des députés, l'épiscopat belge s'est-il adressé au Sénat pour le conjurer de repousser une loi contraire aux droits et à la discipline de l'Église, au bien de la religion et à la constitution elle-même. Là comme ici, le Sénat obéit aux passions de la Chambre des Députés et aux ordres du ministère. Il a écarté la pétition des évêques et sanctionne la loi. Là comme ici, le chef de l'État se prévaut de son irresponsabilité pour laisser faire contre la religion tout ce que le parti libéral décrète, et il n'emploie ses prérogatives constitutionnelles qu'à laisser violer la constitution toutes les fois qu'il plaît à la secte dominante.

Mais ce petit État, si hardi contre le Pape, avec lequel il a insolemment rompu, et contre le catholicisme qui est en butte chez lui aux tracasseries et aux vexations du parti le plus fort, se montre singulièrement plat devant les autres puissances. La Belgique avait un général de mérite et de renom, le général Brialmont, que son gouvernement n'a pas hésité à sacrifier pour un prétexte plus ou moins fondé, aux exigences de l'Autriche. Que ce général eût commis une faute contre la discipline en allant sans congé en Roumanie, où l'appelait sa renommée, pour y étudier, de concert avec les chefs de l'armée roumaine, le système de défense de ce pays, c'était affaire entre le ministre de la guerre et lui; mais l'Autriche a pris ombrage de ces travaux de fortification, et elle s'est plainte de l'intervention du général belge.

Le fier ministère Frère-Orban n'a eu garde de résister aux réclamations d'une puissance aussi respectable, et de peur que la satisfaction ne fût pas assez grande avec une simple peine disciplinaire infligée au général, il a mis en non-activité le seul homme

de guerre, paraît-il, que l'armée belge possédât. Après cela, la Belgique peut se flatter de s'être réconciliée avec la Hollande dans la personne de leurs deux souverains qui se sont rencontrés et embrassés à Amsterdam, autour d'une table d'hôtel. Il s'en est peu fallu que ce déjeuner royal ne prît, grâce aux commentaires des nouvellistes, la proportion d'un événement diplomatique.

Pour le moment, l'Europe est tranquille et la diplomatie chôme. L'Autriche a accepté M. Foucher de Careil pour ambassadeur, voyant bien que la république française, après avoir cherché longtemps, n'avait rien trouvé de mieux à lui offrir. L'Allemagne est aux eaux avec M. de Bismark et son empereur. Les négociations sur le Saint-Siège pour le rétablissement de la paix religieuse se ressentent, à chaque nouveau pas qu'elles font, de la mauvaise foi du chancelier de l'empire, qui ne manque jamais de forces au milieu de ses maux plus ou moins réels, pour entraver une pacification si coûteuse pour son orgueil. En dernier lieu, *l'Osservatore romano* a publié une importante note d'où il résulte que le Saint-Siège ne se croît pas obligé, pour marcher d'un pas égal avec le gouvernement allemand, d'accorder à celui-ci, en échange de ces premières concesssions, ce qui est le point principal du conflit, le droit d'autorisation préalable pour les nominations ecclésiastiques. L'Espagne se serait fait oublier sans une insurrection militaire qui vient d'éclater à Badajoz et qui a trouvé, en ce temps de vacances politiques et scolaires, le gouvernement d'Alphonse en plein désarroi. Toutefois, le mouvement ne paraît pas très sérieux, il cédera sans doute aux mesures militaires de répression lorsque le général Blanco aura rassemblé ses troupes, et que les ministres seront rentrés à Madrid pour veiller à la sûreté de l'État. Quant à la superbe Angleterre, elle vient de déclarer, par la bouche de M. Gladstone, son intention d'en agir avec l'Egypte sa conquête, comme avec le choléra, dont l'Europe craint d'être la proie, c'est-à-dire sans autre souci que celui de ses intérêts, négligeant ici les droits internationaux, là les précautions sanitaires. Rien de nouveau pour nous en Annam que la mort de l'empereur Tu-Duc. En lui la France avait un ennemi déclaré; l'ouverture de sa succession pourrait être, avec de l'habileté de notre part, une heureuse circonstance pour notre expédition du Tonkin. A Madagascar, notre position demeure critique. Les premiers et brillants efforts de l'amiral Pierre n'ont pas eu raison de la résistance des Howas. Tamatave est toujours entourée et de nou-

veaux renforts paraissent nécessaires pour la continuation avec succès des hostilités. Là, comme au Tonkin, on perd le temps. Aucune direction sérieuse, aucune pensée arrêtée ne préside à ces expéditions lointaines, qui demanderaient surtout pour réussir de la résolution, avec une constance et une unité de vues dont nos gouvernants d'aventure sont totalement incapables.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

24 *juillet.* — La Chambre des députés continue la discussion des conventions entre les chemins de fer et l'Etat.

Un article de M. Laisant, député de l'extrême gauche, publié dans le journal la *République radicale*, sous le titre de : la *Chambre infâme*, cause une émotion tumultueuse dans le camp des *frères et amis*. M. Laisant accuse certains députés de la majorité de livrer la France à l'Allemagne (rien que cela) moyennant quelques pots de vin habitement distribués par les grandes compagnies de chemins de fer.

Le Sénat poursuit la discussion du projet de loi sur la réforme judiciaire (lisez la désorganisation judiciaire) et défait le lendemain ce qu'il a fait la veille.

25. — Le Sénat discute l'article 7, relatif aux petits tribunaux, et décide, malgré l'opposition du rapporteur et du gouvernement, que ces tribunaux seront maintenus.

La Chambre vote la convention avec la Compagnie de Lyon à la Méditerranée et réserve seulement l'article relatif à l'incompatibilité des fonctions d'administrateur avec le mandat législatif.

26. — Le Sénat, après avoir adopté un amendement de M. Dauphin tendant à attribuer dix-huit magistrats aux cours comprenant deux Chambres, et vingt-sept magistrats aux cours composées de trois Chambres, revient irrégulièrement, malgré les énergiques protestations de la minorité, sur son vote et décide que les cours à trois Chambres ne bénéficieront pas de l'augmentation de magistrats résultant de l'amendement.

M. Paul Bert dépose à la Chambre son rapport de la commission du Concordat et le projet de loi proposé. Cette œuvre, dictée par la haine, stipule la suppression, par voie d'extinction, des bourses des grands séminaires et des traitements des chanoines, la spoliation des églises, cures et évêchés au profit de la commune ou du département, édicte une série de pénalités contre les évêques et le clergé qui ne feront pas la fantaisie des francs-maçons de village ou de haut lieu, interdit aux religieux de prêcher dans les églises et cathédrales et aux fabriques de leur donner une rétribution. Les petits séminaires cesseront d'être reconnus dans les conditions actuelles et subiront la direction de l'État. Les maisons religieuses devront faire contrôler leur administration par l'État. Enfin, pour comble de précautions,

M. Paul Bert stipule 200 francs d'amende contre ceux qui, ayant obtenu un oratoire particulier, l'ouvriront pour la célébration d'un culte public.

27. — Le Sénat aborde l'article 3 de la loi sur la réforme judiciaire, qui réglemente la composition des cours d'assises. Cet article, combattu par MM. Baragnon, Brunet et Dauphin, est repoussé à la presque unanimité. L'article 5 est voté. Les articles 4 et 6 sont réservés.

Le Parlement prussien vote la nouvelle loi politico-religieuse, dont voici le *texte officiel :*

« Article Ier. — Sont supprimés : l'obligation pour les supérieurs ecclésiastiques de désigner (au gouvernement) les candidats à un emploi ecclésiastique, ainsi que le droit d'intervention de la part de l'État :

« 1° Pour la collation d'un emploi avec charge d'âmes, dont le titulaire peut être révoqué à volonté.

« 2° Pour la nomination d'un aide ou d'un remplaçant dans les fonctions ecclésiastiques, pourvu que cette nomination n'entraîne pas l'administration d'une paroisse.

« Art. 2. — Est supprimée : la compétence de la Cour royale en matières ecclésiastiques pour juger l'appel contre l'intervention du président supérieur, quand il s'agit :

« 1° De la collation d'une charge ecclésiastique (§ 16, loi du 11 mai 1873);

« 2° De la nomination d'un professeur ou d'un préfet de discipline dans une institution servant à l'instruction préparatoire des ecclésiastiques (§ 12, loi du 17 mai 1873);

3° De l'exercice des fonctions et droits épiscopaux dans les évêchés vacants (§ 3, loi du 11 mai 1873).

« Les deux derniers alinéas du § 16 de la loi du 11 mai 1873 sont supprimés.

« Art. 3. — Sont maintenues : les prescriptions de l'art. 5 de la loi du 14 juillet 1880, concernant la faculté de punir pour l'exercice des fonctions ecclésiastiques dans les paroisses vacantes ou dans les paroisses dont les administrateurs sont empêchés de remplir leurs fonctions, et cela qu'il y ait un titulaire ou non.

« Art. 4. — La disposition pénale du § 4 de la loi du 20 mai 1874 n'est pas applicable pour des cas isolés d'exercice de fonctions épiscopales (ordination, confirmation, etc.), dans les diocèses vacants, par des évêques reconnus par l'Etat.

« Art. 5. — Sont supprimées toutes les dispositions des lois du 11 mai 1873, du 20 mai 1874 et du 21 mai 1874, contraires aux articles 1 et 2 de la présente loi.

28. — Le Sénat, malgré les énergiques protestations de MM. Wallon, Jules Simon, Chesnelong, vote l'article 15 de la loi judiciaire, suspendant pendant trois mois, l'inamovibilité de la magistrature et donnant pleins pouvoirs au ministre pour destituer huit cents magistrats parmi les meilleurs.

Le gouvernement chinois demande à M. Tricou si la France est disposée à signer une convention réglant la position réciproque de la France et de la Chine concernant l'Annam et le Tonkin. Le cabinet français répond affirmativement.

29. — Un épouvantable tremblement de terre bouleverse l'île d'Ischia, l'une des plus belles du golfe de Naples, détruit trois villes et fait en quelques instants plus de cinq mille victimes.

Le Sénat belge par 35 voix contre 27 vote le projet de loi supprimant l'exemption de la milice des séminaristes et des normalistes.

Le nouveau gouverneur du Liban, Wassa-Pacha envoie à la Porte un memorandum annonçant que la situation de cette province est devenue bien pire par l'action de Rustem Pacha qu'elle ne l'était antérieurement.

30. — Le gouverneur de la Cochinchine adresse au ministre de la marine une dépêche lui annonçant que le colonel Badens est sorti de Nam-Dhin avec cinq cents hommes a pris à l'ennemi sept canons et tué mille soldats.

Au Sénat, M. Baragnon présente un article additionnel à l'article 15 qui est rejeté.

La Chambre des députés discute le projet de convention avec la Compagnie d'Orléans.

31. — Le Sénat vote au pas de course les articles 22, 24 et 27 du projet de loi judiciaire.

La Chambre commence la discussion de la convention conclue avec la Compagnie du Nord et adopte l'ensemble de cette convention.

1er *août*. — Au Sénat, clôture de la discussion de la loi contre la magistrature. A peine votée, cette loi est transmise à la Chambre du Palais-Bourbon,

Une conspiration nihiliste du caractère le plus dangereux est découverte à Saint-Pétersbourg. Plusieurs arrestations sont opérées.

2. — Le projet de loi sur la réforme judiciaire, revu par le Sénat, donne lieu à la Chambre à une vive discussion. M. Clémenceau, dans un énergique discours qui lui vaut un rappel à l'ordre, s'élève avec force contre le cumul des fonctions judiciaires avec le mandat législatif. Il rappelle les campagnes soutenues par le parti libéral contre les députés fonctionnaires de la monarchie de Juillet et de l'Empire, et demande si ses coreligionnaires politiques vont donner à la France le spectacle d'une nouvelle apostasie. Il flétrit les Cazot qui cumulent des fonctions non moins multiples qu'incompatibles, et cela simplement pour en toucher les appointements. Invité par le président de la Chambre à retirer son expression, M. Clémenceau la répète et l'accentue.

Enfin, grâce aux efforts inouïs de M. Jules Ferry et de ses partisans, l'ensemble de la loi néfaste est voté par une faible majorité.

Le gouvernement dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi et une convention avec le bey de Tunis, dont voici le texte :

PROJET DE LOI

« Art. 1er. Le président de la République française est autorisé à ratifier et à faire exécuter la convention conclue entre le gouvernement de la République et S. A. le bey de Tunis, le 8 juin 1883.

« Une copie authentique dudit acte demeurera annexée à la présente loi.

« Art. 2. Le ministre des finances est autorisé à faire, en cas de besoin, à S. A. le bey de Tunis des avances productives d'intérêt à 4 0/0 et rem-

boursables dans un délai maximum de dix années, à partir du 1er janvier 1889, sans que lesdites avances puissent dépasser la somme de 2,500,000 fr. par an.

« Art. 3. Ces avances seront portées au débit d'un compte à ouvrir parmi les services spéciaux du Trésor, sous le titre : « Avances à recouvrer sur la Régence de Tunis. »

« Art. 4. Le ministre des finances rendra compte chaque année, par un rapport au président de la République, qui sera distribué au Sénat et à la Chambre des députés, des avances faites et des remboursements effectués par le gouvernement beylical.

« Voici maintenant le texte de la convention qui est annexée à ce projet de loi.

Convention entre la France et la Tunisie pour régler les rapports respectifs des deux pays.

« S. A. le bey de Tunis, prenant en considération la nécessité d'améliorer la situation intérieure de la Tunisie, dans les conditions prévues par le traité du 12 mai 1881, et le gouvernement de la République, ayant à cœur de répondre à ce désir et de consolider ainsi les relations d'amitié heureusement existantes entre les deux pays, sont convenus de conclure une convention spéciale à cet effet. En conséquence, le président de la République française a nommé pour son plénipotentiaire M. Pierre-Paul Cambon, son ministre résidant à Tunis, officier de la Légion d'honneur, décoré de l'Haïd et grand-croix du Nicham-Iftikar, etc., lequel, après avoir communiqué ses pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, a arrêté avec S. A. le bey de Tunis les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Afin de faciliter au gouvernement français l'accomplissement de son protectorat, S. A. le bey de Tunis s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles.

« Art. 2. Le gouvernement français garantira, à l'époque et sous les conditions qui lui paraîtront les meilleures, un emprunt à émettre par S. A. le bey pour la conversion ou le remboursement de la dette consolidée, s'élevant à la somme de 125 millions de francs et de la dette flottante jusqu'à concurrence d'un maximum de 17,549,300 francs.

S. A. le bey s'interdit de contracter, à l'avenir, aucun emprunt pour le compte de la Régence sans l'autorisation du gouvernement français.

« Art. 3. Sur les revenus de la Régence, S. A. le bey prélèvera : 1° les sommes nécessaires pour assurer le service de l'emprunt garanti par la France; 2° la somme de 2 millions de piastres (1,200,000 fr.) montant de sa liste civile, le surplus des revenus devant être affecté aux dépenses d'administration de la Régence et au remboursement des charges du protectorat.

« Art. 4. Le présent arrangement confirme et complète, en tant que de besoin, le traité du 12 mai 1881. Il ne modifiera pas les dispositions précédemment intervenues pour le règlement des contributions de guerre.

« Art. 5. La présente convention sera soumise à la ratification du gouver-

nement de la République française et l'instrument de ladite ratification sera soumise à S. A. le bey de Tunis dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé le présent acte et l'ont revêtu de leur cachet.

Une séance solennelle de philosophie a lieu au Vatican, en présence du Saint-Père et de la cour pontificale. Un élève des Jésuites à l'université Grégorienne, le R. P. Heiden, de l'ordre des Prémontrés, est appelé à soutenir, sous forme de dispute scholastique, plus de 150 thèses *super universa philosophia*, c'est-à-dire sur la métaphysique proprement dite et sur la morale, comme aussi sur les sciences naturelles qui, d'après le programme de l'université Grégorienne font partie de l'enseignement de la philosophie.

« Le Saint-Père entre dans la salle Clémentine à dix heures du matin, accompagné de dix-huit cardinaux et d'un grand nombre de prélats. Le R. P. Mazella, de la Compagnie de Jésus, dirige la discussion, en sa qualité de préfet des études à l'université Grégorienne. Dans un brillant discours de circonstance, il rappelle d'abord le zèle de Léon XIII pour la grande science catholique. La Compagnie de Jésus, dit-il, suivra fidèlement les prescriptions que le Souverain Pontife a données dans son admirable encyclique sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

« Après ce discours, M. Fontana, recteur du séminaire de Saint-Charles, le R. P. supérieur des Augustins, puis Mgr Tripepi et Mgr Vincent Vannutelli présentent successivement des objections au vaillant défenseur, le P. Heiden, qui y répond avec une clarté et une profondeur de doctrine vraiment supérieure.

« Des objections spéciales sur l'astronomie, les mathématiques, la physique sont proposées par le R. P. Laïs, de l'Oratoire, et par M. le professeur Azzarelli. C'est un spectacle vraiment digne de l'auguste assemblée, digne aussi de la science catholique et des meilleures traditions du pontificat romain, de voir soutenir, sur un aussi vaste champ, tout cet ensemble de vérités philosophiques contre les objections les plus subtiles soulevées sur l'essence de l'âme humaine, sur la création, sur la sanction éternelle de la loi naturelle, sur la théorie de la constitution des corps en rapport avec les dernières découvertes de la science, sur les forces accélératrices, sur les mouvements des corps célestes, etc.

« Le Saint-Père met fin à ce brillant tournoi scientifique par une allocution latine où il rappelle avec un touchant à propos et une visible complaisance, le jour où son prédécesseur Léon XII a rendu l'université Grégorienne à la Société de Jésus. Avant de quitter la salle Clémentine, le Souverain Pontife s'entretient encore avec le R. P. Heiden, qu'il félicite vivement pour le succès d'une aussi belle séance. Le Saint-Père manifeste de même de sa haute satisfaction aux Pères de la Compagnie de Jésus qui se trouvent présents, et en particulier au R. P. Mazella. Enfin, il donne à toute l'assistance la bénédiction apostolique. Cette séance, commencée à dix heures du matin, ne s'est terminée qu'à une heure et un quart de l'après midi. »

3. — Clôture de la session ordinaire des Chambres. Comme œuvres législatives à inscrire à leur actif, on en trouve *jusqu'à deux :* la loi sur la conversion de la rente et la loi judiciaire.

Mgr l'Évêque des Trois-Rivières (Canada), qui n'avait pu signer la touchante lettre adressée par les archevêques et évêques des provinces de Québec et de Saint-Boniface aux cardinaux, archevêques et évêques de France, envoie de Rome sa pleine et entière adhésion au document solennel que nous avons inséré récemment dans la *Revue du monde Catholique*.

Voici la lettre que ce prélat adresse à cet effet à Son Eminence le cardinal archevêque de Paris :

« Rome, le 25 juillet 1883.

« *A Son Eminence le Cardinal Guibert, archevêque de Paris.*

« Eminence,

« Je viens de lire dans la *Semaine religieuse* de Paris, — n° du 21 courant, — la lettre que les Archevêques et Evêques des provinces de Québec et de Saint-Boniface ont adressée aux Eminentissimes Cardinaux et aux Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques et Evêques de France, pour leur exprimer les sentiments d'admiration et de profonde sympathie que leur inspirent le noble courage et l'invincible constance des catholiques français, au milieu de la cruelle persécution dont ils sont l'objet.

« Je n'ai pu apposer ma signature à ce document solennel, pour la raison donnée par Mgr l'Archevêque de Québec, lequel a justement interprété mes sentiments lorsqu'il dit que je l'aurais signé de tout mon cœur, si j'avais été présent. Oui, certainement, c'est de tout mon cœur que j'adhère à ce qui est dit dans cette noble et touchante lettre, par mes Vénérables collègues de l'Église du Canada. C'est de même avec la plus grande confiance que je m'unis à eux pour demander au Seigneur la fin de toutes ces douleurs de notre ancienne mère patrie, pour implorer du ciel le grand et unique remède d'une restauration religieuse, qui replace la nation française au poste que la divine Providence lui a assigné, celui de protéger la sainte Eglise catholique et de marcher à la tête de la véritable civilisation, la civilisation chrétienne.

« Dans cet espoir, je demeure avec le plus profond respect, de Votre Eminence, le très humble et tout dévoué serviteur en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

« † L.-F., *évêque des Trois-Rivières.* »

A l'occasion du premier Jubilé de l'Association de Saint-François-de-Sales et des faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège aux associés, son Em. le cardinal archevêque de Paris adresse à son clergé la circulaire suivante, où nous lisons :

« Nous apprécions tous de plus en plus l'importance de l'Œuvre de Saint-François de Sales. Ce n'est pas seulement au loin, dans les pays infidèles évangélisés par nos missionnaires, que nous devons travailler à la propagation de l'Évangile. C'est au milieu de nous, dans nos villes, dans nos villages, que nous devons défendre la foi, attaquée de mille manières. L'Œuvre de Saint-François de Sales a pris rang parmi les grandes œuvres suscitées de nos jours par la Providence pour la défense de l'Église. A Paris, plus peut-être que partout ailleurs, nous en recueillons les bienfaits. Elle nous aide

généreusement pour l'entretien de nos écoles chrétiennes, pour celui de nos chapelles, pour toutes les œuvres paroissiales. Aussi nous saisissons avec bonheur cette occasion de témoigner notre reconnaissance aux pieux associés de Saint-François de Sales, aux prêtres zélés chargés de la direction de cette œuvre dans les paroisses, aux membres du comité diocésain, qui ne se lasse pas de travailler à son développement dans toutes les paroisses.

« Nous ne saurions assez bénir Dieu en voyant le Conseil général de l'Association continuer les traditions de dévouement à l'Église que lui a léguées son fondateur, Mgr de Ségur, de pieuse et vénérée mémoire.

« Nous avons la confiance que l'Association de Saint-François de Sales trouvera dans la célébration de son premier jubilé un nouvel élan et des ressources nouvelles pour étendre son action bienfaisante! Les périls et les luttes pour l'Église croissent chaque jour. Loin de nous décourager, nous devons, avec l'aide de Dieu, faire en sorte que nos œuvres prennent de nouveaux accroissements. »

4. — M. Foucher de Careil, sénateur, au grand scandale même de ses amis, est nommé ambassadeur de la République française près l'empereur d'Autriche.

L'épouvantable catastrophe de l'île d'Ischia émeut la charité française. De tous côtés s'organisent des souscriptions pour venir en aide aux familles des victimes. Son Eminence le Cardinal Lavigerie, que l'on trouve toujours au premier rang, lorsqu'il s'agit d'œuvres charitables, adresse la lettre suivante aux catholiques italiens d'Alger et de Tunis :

« Mes très chers Frères,

« Un nouveau désastre vient de désoler votre terre natale et de jeter la consternation dans les îles de la baie de Naples, dont la plupart d'entre vous sont originaires. Je partage votre douleur et vos angoisses. Je vous ai, il est vrai, récemment adressé un appel en faveur des victimes des inondations de la haute Italie; mais je ne veux pas rester étranger à ce nouveau deuil. Je vais donc envoyer mon offrande personnelle à Mgr l'archevêque de Naples, en le priant de la faire parvenir à Ischia; mais auparavant, je veux vous en avertir, afin que ceux d'entre vous qui le désireront, puissent y joindre la leur.

« Jamais, sans doute, quoi que la charité puisse faire, elle ne se trouvera à la hauteur de telles infortunes. Mais nous aurons, du moins, rempli un devoir vis-à-vis de tant de victimes, vous celui de frères, et moi celui de pasteur et de père, puisqu'une grande partie de mon troupeau se compose des fils de votre Italie.

« En conséquence, la présente lettre sera lue dans la prochaine réunion des confréries italiennes, et une quête sera faite, le dimanche suivant, aux intentions indiquées ci-dessus. »

5. — Le *Journal officiel* enregistre un mouvement judiciaire, qui est considéré comme la préface de la grande exécution qui va suivre. Ce même mouvement judiciaire constate un certain nombre de démissions et certaines des nominations qu'il consacre, font scandale parmi les amis mêmes du gouvernement.

Le commandant français, au Tonkin, adresse à la population une proclamation dans laquelle il déclare que la France ne songe nullement à annexer le pays, qu'elle désire y établir l'ordre. Il promet de réduire les impôts, de réprimer l'oppression des mandarins, et ajoute que la France s'emparera de Hué, si elle y est obligée.

Mort de Tu-Duc, empereur d'Annam.

6. — Le ministre des affaires étrangères, sur la demande du ministre du commerce, adresse aux consuls français à l'étranger, une circulaire, leur rappelant qu'ils sont tenus de certifier sur la patente de santé, délivrée aux navires à destination de France, l'état sanitaire des pays de leur résidence, d'après leurs informations propres et non d'après les déclarations des autorités locales.

Un pronunciamento militaire a lieu à Badajoz. Onze cents soldats et civils proclament la République et coupent le télégraphe : ils s'emparent de plusieurs milliers de fusils dans la forteresse de Badajoz, font prisonnières les autorités administratives.

Les insurgés se soulèvent aux cris de : Vive la République! avec la Constitution de 1869! Vive Zorilla!

Le ministre de la guerre envoie immédiatement à leur poursuite.

L'Université de Zurich (Suisse) fête le cinquantième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, M. Pasteur, membre de l'Académie des sciences, à Paris, est proclamé membre honoraire de l'Université de Zurich.

7. — M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, prononce, à la Sorbonne, un discours ou plutôt une harangue à l'occasion de la distribution des prix du concours général.

Le grand maître de l'Université rappelle en termes emphatiques le système d'enseignement préconisé dans l'Université depuis trois ans. Il dit tout le bien possible de ce système. L'Université, à l'en croire, a fait une large part aux notions positives dans son enseignement; elle a fait asseoir à son foyer de grec et de latin les sciences physiques, chimiques et naturelles. Le ministre prétend et affirme que cette révolution a sauvé la source des études classiques et en a assuré l'avenir, en reconstituant les facultés des lettres. C'est là un singulier optimisme que rien jusqu'à présent ne vient justifier.

Comme toujours, depuis quelques années, M. Jules Ferry parle de culture morale, de formation des âmes, d'élévation des cœurs, en prenant soin d'exclure absolument de son discours toute note religieuse et même spiritualiste. On reconnaît à son langage le sectaire qui cache hypocritement sous le nom de neutralité la haine de Dieu.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, adresse à M. Martin-Feuillée, ministre de la justice et des cultes, la lettre suivante, en réponse à celle que ce dernier lui a fait parvenir, le 27 juillet, relativement à la caisse de secours et maison de retraite pour les prêtres du diocèse d'Angers. Le prélat démontre clairement au ministre qu'il n'a pas le droit de s'ingérer dans la caisse de secours ecclésiastiques ni de la laïciser.

L'évêque du diocèse seul a le droit d'administrer, de surveiller et de contrôler ces fondations qui sont *biens du clergé;* les preuves qu'en donne Mgr l'évêque d'Angers sont surabondantes. Voici ce document irréfutable :

« Monsieur le ministre,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, à la date du 27 juillet dernier, une lettre dans laquelle vous vous êtes attaché à réfuter mon ordonnance du 14 du même mois, relative à l'établissement autorisé sous le nom de : Caisse de secours et maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers.

« Je ne puis que vous remercier du soin avec lequel vous avez examiné cet acte, et je suis bien aise de vous voir porter la question sur son véritable terrain. S'agit-il, dans l'espèce, d'un bien du clergé et d'un établissement ecclésiastique? Tout est là, en effet, dans le débat qui nous divise. Ce caractère spécial de la fondation dont il est cas, vous l'aviez formellement reconnu en voulant motiver votre arrêté du 5 juillet : « Vu les dispositions du décret du 6 novembre 1813, relatives à l'administration et à la conservation *des biens que possède le clergé.* » Aujourd'hui, vous affirmez tout le contraire : Il ne s'agit plus, dans l'espèce, dites-vous, ni de biens du clergé, ni d'un établissement laïque en ses fins comme en ses moyens ; nous sommes en face d'associations régionales formées de cotisations individuelles et volontaires, et les prêtres, en s'associant, ne font qu'acte de citoyens ordinaires.

« Permettez-moi de vous faire observer, Monsieur le ministre, qu'en vous exprimant de la sorte, vous dénaturez complètement le caractère de l'établissement dont il est question. Et d'abord, il est une considération qui se présente immédiatement à l'esprit : s'il s'agit, comme vous le prétendez, d'une société de secours mutuels, où les prêtres, en s'associant, ne font qu'acte de citoyens ordinaires, vous n'aurez plus rien à y voir, et c'est à votre collègue du ministère de l'intérieur que vous devez passer vos droits, les sociétés ordinaires de secours mutuels ne relevant pas, que je sache, du ministère des cultes. Je m'étonne qu'une conséquence aussi logique ait pu échapper à un esprit pénétrant comme le vôtre.

« Mais non, il ne s'agit pas, dans le cas présent, d'un simple établissement laïque, d'une société ordinaire de secours mutuels; vous en êtes aussi persuadé que moi, comme le prouvent les termes mêmes de votre arrêté du 5 juillet. En fait comme en droit, nous sommes en présence d'un établissement fondé et organisé par l'évêque, en vertu d'ordonnances qui se succèdent depuis le 1er janvier 1835 jusqu'au 8 septembre 1879; d'un établissement dont tous les bénéficiaires, comme tous les administrateurs, doivent, aux termes des statuts, appartenir exclusivement à l'ordre ecclésiastique; d'un établissement dont les ressources proviennent, pour les cinq sixièmes, des biens de fabriques, qui sont des biens d'église ; d'un établissement composé en partie d'une maison de retraite « dont le supérieur, nommé par l'évêque, doit présider les exercices religieux » (art. 3 des statuts approuvés en Conseil d'Etat); d'un établissement auquel le législateur civil a appliqué non pas « par convention », comme vous l'avancez sans motif, mais par une assimilation et une extension de droit rationnelle, « toutes les dispositions qui régissent les *établissements ecclésiastiques* ». (Art. 3 du décret du 24 janvier 1859.) Attribuer à une pareille fondation le caractère « d'un simple établissement laïque », la comparer à une société de secours mutuels où les prêtres, en s'associant,

ne feraient qu'acte de citoyens ordinaires, c'est confondre toutes les notions juridiques, dans le seul but d'enlever à l'évêque un droit d'administration, de surveillance et de contrôle dont il ne saurait jamais se départir.

« Pour laïciser la caisse des secours ecclésiastiques, vous alléguez, d'une part, la reconnaissance légale et, de l'autre, l'autorisation de prélever une certaine somme annuelle sur les ressources fabriciennes. C'est ce que vous appelez une double subvention de l'Etat, attachant ainsi au mot subvention un sens qui n'était encore venu à l'idée de personne. Quoi qu'il en soit à cet égard, une chose demeure certaine : c'est que l'attribution de la capacité civile ne change pas le caractère d'un établissement. C'est ainsi que les communautés religieuses ne deviennent pas des établissements laïques et n'échappent pas au contrôle de l'évêque par le seul fait que l'Etat les a reconnues et autorisées. Qui oserait dire, par exemple, que l'évêché est un établissement laïque, parce que l'Etat intervient dans la création des diocèses? J'ai quelque peine à comprendre que de pareils arguments aient pu venir se placer sous votre plume.

« On éprouve la même surprise en vous voyant invoquer le décret du 13 thermidor an XIII pour revendiquer un droit de « tutelle exclusive » sur la caisse des secours ecclésiastiques. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'il appartient à l'évêque d'administrer le fonds de secours provenant des fabriques et de le répartir entre les ecclésiastiques âgés ou infirmes. Ce sont les propres termes dont s'est servi : 1° le Conseil d'Etat de 1874 (avis des 29 avril, 7 et 13 mai) : « Considérant que le décret du 13 thermidor an XIII « permet à l'*évêque* de prélever le sixième du produit de la location des « chaises dans les églises pour en former un fonds de secours à répartir « entre les ecclésiastiques âgés ou infirmes »; 2° le Conseil d'Etat actuel (avis du 17 mars 1880) : « Considérant que si le décret du 13 thermidor an « XIII a constitué un fonds de secours pour les ecclésiastiques âgés ou « infirmes et *a confié à l'évêque l'administration de ce fonds de secours*, etc. » Ces deux documents sont pourtant de date trop récente pour que votre département ait pu les oublier ; et c'est pourquoi l'ordonnance du 15 juillet, d'accord avec le Conseil d'Etat, rappelait que, en dehors de l'évêque et sans sa participation, personne n'aurait qualité pour opérer un recouvrement devenu dès lors abusif et illégal.

« Il s'agit donc réellement, Monsieur le ministre, d'un bien du clergé et d'un établissement ecclésiastique, d'une maison de retraite et d'un fonds de secours qu'il appartient à l'évêque d'administrer, sans que le droit de surveillance et de contrôle puisse lui être enlevé un seul instant. Vous comprenez, dès lors, que je me mettrais en opposition avec le droit canonique et avec le droit civil si je permettais à un secrétaire général de préfecture d'emporter une caisse et des archives dont je suis responsable devant les fabriques et le clergé de mon diocèse; de les tenir en sa possession des mois et peut-être des années; de statuer, lui laïque arrivé à Angers il y a six semaines, ne connaissant en aucune façon le personnel du diocèse, de statuer, dis-je, sur les demandes d'admission aux secours de la caisse ou dans la maison de retraite (art. 5 des statuts); de disposer à son gré des cotisations du clergé et des ressources fabriciennes; en un mot, de se subs-

tituer à l'évêque dans la gestion d'un établissement ecclésiastique. Autant vaudrait installer l'évêché dans les bureaux de la préfecture, et faire de l'Eglise une branche de l'administration civile.

« Pour justifier de pareilles prétentions, vous alléguez les mesures de précautions contenues dans le décret du 6 novembre 1813, au sujet des menses épiscopales ou curiales. L'assimilation est inexacte de tout point : 1° le décret de 1813 ne permet d'administration provisoire que pendant la vacance du siège; or, je ne sache pas que le siège d'Angers soit vacant; 2° il n'est pas question de séquestre dans le décret de 1813; ni le mot ni la chose ne s'y trouvent; 3° vous confondez les établissements publics, au nombre desquels se trouvent les menses épiscopales ou curiales, avec les établissements d'utilité publique, tels que la caisse des secours pour les prêtres âgés ou infirmes; or, le régime des uns n'est pas celui des autres. Parler de deniers publics, comme vous le faites, au sujet d'établissements qui ne font partie à aucun titre de l'organisation publique du pays, c'est brouiller à plaisir toutes les notions du droit administratif. (Voir *Cours de droit administratif* de Ducrocq, titre III, ch. II, section 1re, 1830 à 1839.)

« Vous ne me paraissez pas non plus avoir une idée exacte des gestions occultes, puisqu'il vous plaît de prononcer ce mot. Les gestions occultes sont celles de personnes qui, sans être fonctionnaires comptables, sont devenues comptables de fait en s'ingérant d'elles-mêmes dans le maniement des deniers publics. Or, vous seriez sans doute fort embarrassé de prouver : 1° que les deniers de la caisse de secours sont des deniers publics; 2° qu'une personne étrangère à l'administration de la caisse se serait ingérée dans le maniement de ces deniers sans autorisation légale. Veuillez donc, je vous prie, nous épargner des mots qui, au regard de tout homme tant soit peu versé en ces matières, ne sauraient avoir, dans le cas présent, aucune application.

« Enfin, vous parlez de réclamations qui se seraient produites concernant la gestion de la caisse des secours ecclésiastiques, et vous en concluez à de graves présomptions et même à des commencements de preuves. Si des réclamations sont parvenues jusqu'à vous, il me semble que la justice et l'équité vous faisaient un devoir de me les communiquer, pour me mettre à même d'y répondre. Au lieu de suivre une voie si naturelle, vous êtes allé tout droit au Conseil d'Etat, sans même daigner me prévenir, sans me permettre d'exercer mon droit de légitime défense devant une assemblée que, du reste, vous appelez à tort, laissez-moi vous le dire en passant, « le premier corps de l'Etat », lui donnant ainsi le pas sur le Sénat et sur la Chambre des députés, contrairement aux lois constitutionnelles. Quoi qu'il en soit, je ne connais à l'heure présente qu'une seule réclamation, et si je ne craignais de manquer au respect qui vous est dû, je vous mettrais volontiers au défi de m'en signaler une seconde : c'est une réclamation du conseil de fabrique de Montreuil-Bellay, qui se croit lésé dans un droit de succession, à tort selon l'avis unanime de mon conseil. La juridiction compétente est ouverte à cet établissement, qui pourra faire juger le différend selon qu'il lui plaira. Mais parce qu'une réclamation — la seule dont nous ayons eu connaissance depuis l'origine de la caisse — se sera

produite dans des conditions que tout le monde connaît en Anjou, est-ce une raison pour mettre la caisse elle-même sous le séquestre et pour transférer à la préfecture les droits de l'évêché? Vous pouvez le penser, mais j'espère que personne ne ratifiera votre jugement.

« En résumé, Monsieur le ministre, vous avez, relativement à la caisse des secours ecclésiastiques du diocèse d'Angers, un droit nettement défini par le décret impérial du 24 janvier 1859. Vous êtes en possession de tous les budgets et de tous les comptes de l'établissement depuis son origine. Si vous désirez des explications sur un point quelconque, — et je n'en excepte aucun, — je suis prêt à vous les donner. Que si mes explications ne réussissent pas à vous satisfaire, les articles 8 et 9 des statuts vous confèrent un droit que je ne songe aucunement à vous contester : celui de refuser votre approbation aux budgets et aux comptes qui vous ont été ou qui vous seront soumis. Certes, vos attributions sont étendues et vous pouvez vous y mouvoir à l'aise. Hors de là, vous viendriez vous heurter au droit canonique et au droit civil, et c'est armé de l'un comme de l'autre, que je devrai repousser des prétentions qui, si elles n'étaient arrêtées dès le début, n'aboutiraient à rien moins qu'à faire revivre pièce par pièce, sous une forme ou sous une autre, la triste et odieuse constitution civile du clergé de France.

« Quelles que puissent être à cet égard vos résolutions et les miennes, vous pouvez être certain d'une chose, Monsieur le ministre, c'est que mes prêtres ne se méprendront pas sur nos intentions réciproques. Ils savent qui les attaque à l'heure présente et qui les défend. Quand on viendra leur dire que leurs droits et leurs intérêts périclitent entre mes mains et seraient bien mieux protégés par une administration laïque, ils n'hésiteront pas un instant. Leur choix est fait d'avance entre la sollicitude d'un évêque qui, privé indûment de son traitement, et par vous-même, s'impose des sacrifices pour leur fournir le pain qui leur manque, et la « tutelle exclusive » d'un ministre qui a supprimé et continue à supprimer le traitement de neuf de leurs confrères contre tout droit et toute justice. »

M. Wadington, ambassadeur de France en Angleterre, assiste à la réunion de la Société ouvrière d'Hastings. Il y prononce un discours où il déclare que sa nomination au poste d'ambassadeur à Londres doit être considérée comme une garantie des intentions pacifiques de la France et de l'Angleterre. M. Wadington ajoute qu'il compte sur l'appui du peuple et du gouvernement anglais pour maintenir l'amitié qui existe entre les deux pays.

8. — Le Saint-Père reçoit en audience M. Lefebvre de Béhaine, notre ambassadeur au Vatican, qui lui remet la réponse de M. Jules Grévy à la lettre que Sa Sainteté lui a récemment adressée.

Démission de M. Charles Brun, ministre de la marine.

Adoption, par la Chambre des lords, du bill réglant les relations des propriétaires et des tenanciers en Angleterre.

M. Sien Kiewiez est nommé ambassadeur de la République française près l'empereur du Japon, en remplacement de M. Tricou.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La *Société générale de Librairie catholique* vient de mettre en vente une nouvelle édition de :

Histoire populaire de la Révolution française, par M. A. Rastoul.

Comme l'auteur le dit dans une courte préface, il s'est proposé de présenter au lecteur un tableau rapide mais complet et surtout véridique de la Révolution : il y a réussi. Aux panégyriques, francs ou déguisés de la Révolution, il oppose l'exposé des faits; il disserte peu et se borne à raconter, laissant à ses lecteurs le soin de conclure.

Il n'était pas sans difficulté de résoudre en un seul volume l'histoire complète de la Révolution; M. Rastoul nous paraît avoir réussi. Son tableau est réellement complet; les faits y sont présentés avec leur importance relative, et l'écrivain a su éviter la sécheresse, grand écueil des résumés de cette nature. On le lit avec facilité et avec plaisir, alors même qu'on n'accepterait pas toutes ses idées.

Tout en racontant les faits avec une scrupuleuse exactitude, M. Rastoul ne croit pas que l'impartialité de l'historien consiste à rester indifférent entre le bien et le mal; pour lui, comme pour Joseph de Maistre, la Révolution est mauvaise, mauvaise dans ses principes comme dans ses actes et dans ses conséquences; il le dit et le prouve. C'est ce qui donne à son œuvre un intérêt tout particulier d'actualité. N'est-il pas souverainement utile de faire connaître la Révolution alors qu'on nous menace de ramener ses plus mauvais jours et ses plus dangereuses traditions!

L'Histoire populaire de la Révolution française forme un beau volume in-12 de 400 pages du prix de 3 francs; elle tiendra parfaitement sa place dans la bibliothèque historique que publie la *Société générale de Librairie catholique*.

UN LIVRE SUR L'HISTOIRE DU BAPTÊME

M. l'abbé J. Corblet, le savant directeur de la *Revue de l'art chrétien*, vient de faire paraître un ouvrage considérable, entrepris, il y a des années, sur le conseil de dom Guéranger, et qui a exigé d'immenses recherches. C'est une *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême*

« Bien d'autres avant nous, dit M. l'abbé Corblet, se sont occupés, soit de l'histoire des sacrements en général, soit de celle du baptême. Mais c'est ici pour la première fois que, dans un vaste plan, on fait marcher de front l'histoire des institutions, des dogmes, des opinions, des erreurs, des superstitions, des rites et usages religieux, des croyances populaires, des instruments sacramentaux et des monuments archéologiques, en embrassant tous les temps et tous les lieux. Cette union des études liturgiques et des études archéologiques, impossible il y a cinquante ans, jette des lumières inattendues sur beaucoup de questions inexplorées ou mal résolues. »

On peut voir, par exemple, comment la connaissance des monuments et de l'iconographie guide M. l'abbé Corblet dans certaines questions relatives aux rites du baptême. Personne n'ignore que, dans le cours des âges, le baptême s'est donné, soit par immersion du corps dans l'eau, soit par infusion de l'eau sur le corps et spécialement sur la tête. On sait également que l'Église romaine, avec sa sagesse ordinaire, n'attache pas une importance exagérée à un rite nullement essentiel au sacrement, et que, tout en employant aujourd'hui exclusivement le mode de l'infusion, elle reconnaît non seulement la validité de l'immersion, mais aussi sa licéité, partout où, comme en Orient, cet antique usage a persisté. Quelle est, en cette matière, la classification chronologique? La plupart des théologiens et des liturgistes admettent d'une manière générale que l'immersion totale fut en usage depuis les temps évangéliques jusqu'au quatorzième siècle environ; que, du treizième au quinzième siècle, on employa l'immersion partielle du corps avec l'infusion sur la tête; enfin qu'à partir du quinzième siècle l'infusion seule remplaça l'infusion accompagnée d'immersion. L'étude des monuments et des textes qu'ils éclairent ne permet pas à M. l'abbé Corblet d'adopter cette classification. Pour les contrées orientales, il est porté à croire que la submersion complète avait souvent lieu non seulement dans les cours d'eau, mais aussi dans les baptistères aujourd'hui ruinés, dont nous ne connaissons pas assez les dispositions intérieures pour y trouver un argument pour ou contre la submersion. Ce qui, d'ailleurs, le confirme dans cette pensée, c'est que la plupart des communions orientales pratiquent aujourd'hui l'immersion complète et qu'en général elles ont fidèlement conservé les rites de leurs églises primitives.

Pour l'Occident, les conclusions de M. l'abbé Corblet sont tout à fait différentes. L'immersion complète a dû y être extrêmement rare pour les adultes, car les dispositions de ses baptistères ne s'y prêtaient pas, et de nombreux monuments iconographiques nous attestent, d'une manière irréfutable, qu'on pratiquait ordinairement une immersion partielle, complétée par une effusion d'eau sur la tête. Déjà, dans les catacombes romaines, au cimetière de Calixte, une fresque du troisième siècle nous montre un jeune garçon entré dans l'eau seulement jusqu'aux genoux; le personnage qui le baptise lui pose la main sur la tête; l'eau qui retombe autour du jeune garçon montre qu'il est baptisé par effusion. Quant aux petits enfants, l'immersion fut très longtemps la règle. Du huitième au onzième siècle, alors qu'on baptisait généralement les enfants à l'âge d'un an et qu'il n'y avait plus guère de baptêmes d'adultes, la forme des fonts démontre bien que

l'enfant s'y tenait debout ayant de l'eau jusqu'au cou, et soutenu sous les bras par son parrain; il était très facile alors de lui plonger la tête dans l'eau : l'infusion devenait donc inutile pour lui. Lorsque, au onzième siècle, on baptisa les enfants presque aussitôt leur naissance, et qu'ils ne pouvaient encore se tenir sur leurs pieds débiles, on les immergea horizontalement dans une cuve profonde de 30 à 50 centimètres, dont le diamètre dut nécessairement s'élargir. Au treizième siècle, le mode d'infusion apparaît dans quelques contrées, soit seul, soit joint à une immersion des parties inférieures du corps. La prédominance définitive de l'infusion nous est révélée au quinzième et surtout au seizième siècle par la disposition des fonts, accostés d'une petite cuvette, percée d'un orifice d'écoulement : c'est par là que s'échappait l'eau versée sur la tête de l'enfant, que l'on plaçait au-dessus de cette cuvette.

M. l'abbé Corblet énumère et discute les causes qui, d'après les liturgistes, ont fait abandonner par l'Eglise latine le mode de l'immersion. A son avis, la principale de ces causes aurait été l'appréhension de compromettre la santé des enfants nouveau-nés en les plongeant dans l'eau froide. Ce danger, dit-il, n'existait guère, alors qu'on ne baptisait qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, époque où le soleil commence à échauffer l'atmosphère de ses rayons; d'ailleurs, sous ce régime liturgique, la plupart des enfants qu'on présentait aux fonts étaient âgés de quelques mois ou du moins de quelques semaines, et pouvaient plus facilement supporter l'impression d'un bain froid. Il n'en fut plus de même quand on se mit à baptiser les enfants quelques jours après leur naissance, et à toutes les époques de l'année. Alors on dut user à leur égard de la même indulgence qu'on avait montrée dès les premiers siècles envers les malades. Le baptême des *clinïques*, c'est-à-dire des malades retenus au lit, avait toujours, en effet, été regardé comme valide, bien qu'il n'eût pas lieu par immersion et qu'il fût privé des cérémonies de l'Eglise.

Les connaissances archéologiques de M. l'abbé Corblet donnent un intérêt tout particulier à la partie de l'ouvrage où il traite des « lieux du baptême ». Dans le cours des premiers siècles, on baptisait partout où il y avait de l'eau, dans les fleuves, dans les rivières, dans les lacs, dans les étangs, dans la mer, dans les fontaines, et, quand la nécessité l'exigeait, dans les catacombes, dans les prisons, dans les maisons particulières. Lorsque le christianisme eut conquis une existence officielle, il s'empressa d'ériger des temples spéciaux destinés au baptême; plus tard, quand l'administration solennelle du sacrement ne fut plus réservée aux seuls évêques, il fallut multiplier les églises baptismales, et un temps vint où des fonts furent placés dans presque toutes les églises paroissiales. Sans sortir de France, en Normandie par exemple, on peut indiquer d'assez nombreuses fontaines, rendez-vous actuels de pèlerinages, que la tradition, souvent confirmée par des documents hagiographiques, considère comme d'anciennes piscines baptismales : telles sont les fontaines de Vaux, près Triel, où saint Nicaise baptisa trois cent dix-huit infidèles; celle de Saint-Denis d'Héricourt, où baptisait saint Mellon; la *Baignerie* de Charles-Mesnil, qui se rattache au souvenir de saint Ribert, et bien d'autres fontaines paraissant porter le nom du saint qui se serait

servi jadis de leurs eaux pour administrer le baptême, comme celles de Saint-Hellier, Saint-Landulphe, Saint-Valéry, etc. Il est à remarquer que, dans plusieurs des pèlerinages qu'on fait à ces fontaines, comme à Caillouville, à Héricourt, à Sommesnil (Seine-Inférieure), on a coutume d'y baigner les enfants malades et même les adultes. « Ces bains des enfants, dit un archéologue distingué, l'abbé Cochet, ces immersions des hommes, sont un souvenir du baptême antique, administré par les moines-apôtres de ces contrées. La pensée que ces eaux salutaires guérissaient de la lèpre du corps n'est venue à ces peuples que de la loi qui leur enseignait qu'elles effaçaient le péché, la lèpre de l'âme. Aussi voyez quel temps est choisi pour ces immersions populaires, le vendredi saint et le mois de mai, c'est-à-dire vers Pâques et la Pentecôte, les deux fêtes baptismales de l'Eglise vers le temps de Tertullien. » Parfois des églises furent construites sur l'emplacement même d'une ancienne fontaine baptismale dont on ménageait pieusement la conservation. Ainsi il y avait jadis, dans l'église de Ponts (canton d'Eu), une fontaine dite de saint Valéry, où, d'après la tradition, le célèbre thaumaturge aurait baptisé les paysans convertis par ses miracles.

On remarquera, dans l'ouvrage de M. l'abbé Corblet, les nombreuses pages relatives aux baptistères, ces monuments consacrés à l'administration du baptême. Non seulement l'origine des baptistères, leur architecture, leur mobilier et leur ornementation, les règles liturgiques qui s'y appliquaient, y sont étudiés avec grand soin, mais l'auteur réunit, dans un chapitre spécial, des notes historiques et descriptives, accompagnées de dessins, sur un certain nombre de baptistères, encore existant ou aujourd'hui détruits, de l'Occident et de l'Orient, et particulièrement sur ceux de l'Italie et de la France.

Du reste, il ne manque dans ce livre, pour ainsi dire, aucun renseignement de quelque importance sur tout ce qui, de près ou de loin, se rattache au baptême. Ainsi, à propos des noms de baptême, l'auteur fera une remarque intéressante sur l'esprit et le bon sens des premiers chrétiens. Si l'Apollon, l'Hermès, la Phœbé, mentionnés par saint Paul, sans parler de tant d'autres, ont conservé, en se faisant chrétiens, ces noms idolâtriques qu'affectionnaient les païens, c'est qu'évidemment ils les regardèrent comme insignifiants, dès lors qu'ils n'y attachaient aucun culte de vénération. « Ils ne songèrent donc pas plus à les changer que leurs arrière-neveux, quand ils seront en possession du pouvoir, ne penseront à modifier les noms mythologiques des jours et des mois. Justement fiers de leur titre de chrétien, ils se contentaient de cette appellation générale, en estimant que leur nom païen se trouvait purifié par leur nouveau culte. On ne saurait qu'approuver l'esprit libéral de la liturgie primitive, qui ne prescrivit point des changements de noms qui auraient apporté le trouble et la confusion dans les relations de la vie civile, et qui, dans les temps de persécution, auraient fourni de faciles indices aux dénonciateurs. »

Ailleurs, à l'occasion des acceptions impropres du mot *baptême*, M. l'abbé Corblet parlera du « baptême des cloches ». Les protestants, toujours si portés à défigurer les doctrines catholiques, ont plus d'une fois, et même à notre époque, reproché à l'Église de conférer un sacrement à des objets ina-

nimés ou tout au moins de profaner le nom de *baptême* en l'appliquant à la consécration des cloches. M. l'abbé Corblet nous montre comment l'Église a cherché à prévenir, dans l'esprit des ignorants, toute fausse interprétation. Un grand nombre de rituels, publiés aux seizième et dix-septième siècles, ordonnent aux curés de bien avertir les fidèles que la cérémonie, dite vulgairement baptême des cloches, n'est pas un baptême, mais une simple bénédiction.

Si l'espace nous l'eût permis, peut-être nous serions-nous arrêté un instant sur l'examen fait par l'auteur des rites des religions orientales présentant quelque analogie avec le baptême; les autorités invoquées sont bien vieillies, et l'on désirerait certaines distinctions nettes, notamment entre le brahmanisme et le boudhisme. Mais ce sont là des détails de peu d'importance et qui ne doivent pas empêcher de souscrire sans réserve au jugement si favorable que, dans la *Revue catholique*, un professeur de l'université de Louvain portait tout récemment sur le libre de M. l'abbé Corblet.

Emmanuel Cosquin.

L'histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de baptême, par M. l'abbé Jules Corblet, chanoine honoraire d'Amiens, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, etc., forme deux beaux et forts volumes in-8° de VI-503 et 650 pages avec gravures dans le texte. Prix 20 fr.

Justification d'un Pape.

Toutes les fois qu'il se présente une occasion de réhabiliter les pontifes romains, tant calomniés, il faut s'empresser de la saisir. Voilà pourquoi nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs une étude très intéressante et très complète qui a paru dans une des dernières livraisons des *Analecta juris pontificii*, sur les rapports du pape Adrien IV avec l'Irlande.

Il a été longtemps admis, en dépit des doutes sérieux proposés par quelques hommes doctes, que ce pape, le seul Anglais de naissance qui se soit assis sur la chaire de saint Pierre, avait octroyé aux pressantes sollicitations de son ancien souverain, le roi d'Angleterre Henri II, une bulle qui l'autorisait à conquérir l'Irlande, ouvrant ainsi la porte à toutes les oppressions de ce malheureux pays. Or, Mgr Chaillot, mettant à profit les travaux publiés assez récemment dans l'*Irish Ecclesiastical Record* et ses propres investigations dans les archives du Vatican, prétend démontrer que la bulle alléguée en faveur des prétentions de l'Angleterre est fausse. Cette démonstration qui, avec les pièces à l'appui, occupe plus d'une livraison des *Analecta*, nous a paru très probante. Renvoyant pour les développements au recueil même, disons qu'il n'existe pas de traces de ladite Bulle.

Il est bien certain, d'autre part, que Henri II avait fait des démarches auprès d'Adrien IV, démarches auxquelles, nous venons de le dire, il avait su faire participer Louis VII. Adrien IV avait dû faire une réponse moins indirecte aux demandes qui lui furent adressées. Dans quel sens avait été

faite cette réponse et où se trouvait cette réponse? Le problème se posait dans ces termes devant les historiens.

Mgr Chaillot a eu la bonne fortune de trouver la lettre (authentique celle-ci) que le Pape fit écrire au roi de France, et il la cite *in extenso*. Dans cette lettre, Adrien IV, loin d'accorder la permission et les faveurs réclamées, détourne le monarque de l'entreprise qui avait séduit son zèle religieux et, tout en le louant de ses sentiments, il lui déclare formellement qu'on ne pourrait entrer dans un pays indépendant qu'avec le consentement des chefs et des populations et avec l'adhésion motivée des pasteurs spirituels. Il résulte de ce document que, loin de favoriser une entreprise injuste, le Saint-Siège exprima formellement sa désapprobation, puisqu'il mettait à son autorisation des conditions qui n'existaient pas et dont la réalisation eût, d'ailleurs, — nous insistons à dessein sur ce point, — converti une usurpation condamnable en un protectorat légitime.

La réponse de la Cour romaine fut naturellement communiquée au roi d'Angleterre qu'elle intéressait particulièrement. Quelle fut l'attitude de ce prince? Il dissimula son désappointement, engagea sous main des aventuriers normands et gallois à engager la lutte en Irlande, se présenta plus tard pour la soutenir, fit acte d'une autorité plus nominale que réelle sur cette prétendue conquête, et attendit la disparition des principaux acteurs et témoins de sa malencontreuse négociation. Ce ne fut que lorsqu'on n'eut plus à craindre de démentis, que l'on se décida en Angleterre à rendre publqiue la fameuse Bulle jusque-là tenue secrète, ou plutôt à substituer une fausse Bulle à la Bulle véritable. Il est remarquable que le début des deux pièces est, à quelques expressions près, absolument identique. Cette similitude trahit l'intention du faussaire qui a voulu donner le change en empruntant frauduleusement les premières lignes d'une pièce qui avait pu être connue du public et des chancelleries.

Telle est la thèse soutenue dans les *Analecta*. Elle nous semble, répétons-le, très fondée. Mais, quand même la Bulle suspecte serait authentique, nous ne voyons pas quel parti on pourrait en tirer contre la sagesse de la cour romaine. D'après le texte même allégué par Henri II, ce prince aurait simplement été autorisé à *entrer* en Irlande et à s'y faire reconnaître comme seigneur du pays. Or, toute reconnaissance est nécessairement volontaire. La situation religieuse de l'Irlande présentait d'ailleurs, à cette époque, des anomalies qui pouvaient rendre légitime l'arbitrage d'un souverain catholique, sans jamais justifier les spoliations et les persécutions postérieures de l'anglicanisme.

Léonce de la Rallaye.

Puisque nous venons de nommer les *Analecta Juris Pontificii*, rappelons que le prix d'abonnement à ce Recueil, unique parmi les publications religieuses, est du prix de 20 francs par an pour la France et 25 francs pour l'étranger. Une livraison séparément, 2 fr. 50.

Celle où il est question de la justification du pape Adrien IV porte la date de mai-juin 1882.

Vie de Monsieur Ferdinand Rozat, par M. l'abbé Castau, vicaire à Saint-Seurin, de Bordeaux. (Vic, éditeur.)

Voici un livre qui mérite d'être signalé à l'attention des âmes à la recherche d'exemples fortifiants et de vertus solidement établies : la *Vie de M. Jean-Ferdinand Rozat,* notaire de Bordeaux.

Quand on a eu le bonheur de connaître M. Rozat, on lit avec amour cette biographie, qui fournit de ce juste un portrait d'une frappante ressemblance. Ce livre, on veut le garder, pour le méditer à loisir, parce qu'il donne un type d'une grande beauté morale, vers lequel l'âme se sent attirée, tant est grand l'attrait de douce et ferme piété qui se dégage des actes de ce grand chrétien et de cet homme si tendrement aimable. Et, d'un autre côté, le lecteur qui entendra pour la première fois, le nom de Rozat, qui lira sa vie comme celle d'un étranger, ne pourra se soustraire à ce charme fécond qui entraîne l'âme vers les sommets, d'où elle découvre le secret de sa propre perfection, sous les regards de Dieu et dans la voie ordinaire qu'il est donné à tous de parcourir.

Ce qui fait du reste que cette vie retient l'attention de l'esprit et prépare les décisions de la volonté, c'est que, tout en forçant l'admiration, elle reste parfaitement accessible. C'est une vie composée d'actes qui ont dû paraître fort ordinaires à celui qui les accomplissait simplement; mais, à travers ces actes, le lecteur sent passer un souffle d'héroïsme chrétien ; il comprend qu'il est en face d'habitudes qui dénotent une rare perfection.

M. l'abbé Castau a connu son héros, et a bien fait de ne pas presser son travail, parce que l'heure de l'actualité ne passera pas pour ce livre : Longtemps hélas! — ou plutôt toujours — notre société aura besoin des exemples de cette admirable vie, qui s'écoule au milieu du monde, partagée entre la sollicitude laborieuse des affaires, le soin attentif de la famille et le zèle pour les œuvres catholiques. Dire aux hommes de notre temps ce que doit être le travail chrétien, sur quelles bases doit se constituer l'esprit de famille, comment l'homme du monde doit aimer Dieu et le faire aimer autour de lui, n'est ce pas la leçon nécessaire entre toutes? La vie de Rozat donne à toutes ces questions la réponse la plus probante : la réponse des faits. Je ne veux point faire du livre de M. l'abbé Castau une analyse qui l'amoindrirait; je me borne à signaler quelques étapes, afin d'éveiller le désir de parcourir la voie lumineuse montrée par l'auteur : Le chapitre traitant de l'enfance de Rozat est d'une grande suavité. Dès les premières pages, on peut voir dans quel milieu se forment habituellement les grandes âmes. Le berceau de Rozat est placé dans une famille absolument chrétienne. Près de ce berceau, se tient une femme au cœur vaillant, et dont l'âme resplendit d'une incomparable beauté morale. L'auteur a pu nous parler librement de cette mère, parce que déjà depuis plusieurs années, elle a devancé son cher fils dans le repos de l'éternelle vie. C'est à cette source respectée et singulièrement aimée, que le jeune Rozat puise les éléments dont il saura lui-même tirer si bon profit, pour diriger sa vie et porter si haut l'édifice de sa grandeur morale.

Etudiant, à Paris, le jeune Rozat emporte avec lui et conserve pieusement

le souvenir embaumé du foyer. De loin, comme de près, il veut guider sa vie sur les conseils et les désirs de sa chère et sainte mère, où d'après les règles tracées par la prudente sagesse et la prévoyance de son père. L'esprit chrétien qui s'est fortement emparé de cette nature élevée est composé de douceur et de force. Austère pour lui-même, Rozat est pour tous d'une suavité et d'une urbanité exquises. Ces qualités se rencontrent dans cette âme à un rare degré; aussi lui ont-elles créé, — durant son séjour à Paris, — des amitiés qui l'ont suivi dans la vie et lui gardent jusque dans la mort une fidélité émue. Mais Rozat est déjà le travailleur digne des louanges de l'Evangile : il saura faire valoir au centuple le talent confié. Un travail assidu, consciencieux lui fera tenir la tête de tous ses cours, et lui procurera les plus brillants succès à ses divers examens. Et, quand la tâche de chaque jour est remplie, combien il est beau de voir l'emploi que sait faire de ses heures de repos le jeune étudiant! On le trouve, tantôt dans les patronages de jeunes ouvriers, se faisant le frère aîné de ces adolescents, dont l'esprit a besoin d'être élevé, dont le cœur veut être doucement amené à l'amour de la vertu. Tantôt il nous apparaît mettant son temps, son cœur, et sa bourse à la disposition de toutes les misères morales et physiques recherchées et soulagées par les conférences de Saint-Vincent de Paul. Le séjour à Paris est doublement fructueux pour lui : il fait ample provision de la science, qui lui ouvrira une carrière honorable; de plus, il apprend à organiser le dévouement dont son âme a soif. Aussi, de retour à Bordeaux, sera-t-il bientôt remarqué sous ces différents aspects. — Son historien nous montre en quelle estime est tenu le notaire, quelles sympathies surgissent autour de l'homme, et de quelle vénération est environné le chrétien. Enfin, dans les dernières pages, Rozat nous est montré époux et père. — Avec quelle intelligence élevée, il envisage et comprend la grande et sublime question de la famille! Avec quel dévouement, il sait remplir les multiples devoirs de cette nouvelle tâche! C'est bien là l'épanouissement de l'esprit chrétien sanctifiant le foyer, et le rendant aimable; trouvant le secret d'une perfection pratique, dans les détails de la vie de tous les jours.

L'auteur a dédié son livre aux enfants de Ferdinand Rozat. La pensée est juste, car les enfants sont les premiers appelés à bénéficier des exemples du père. Mais il ne faut pas oublier que l'intérêt de cette vie exemplaire dépasse les limites de la famille et le cercle des amis. C'est la vie d'un catholique, dont les actes sont d'une nature telle, qu'ils forcent l'attention de quiconque veut organiser sa vie d'une façon sérieusement et pratiquement chrétienne.

P. Vimard.

Comptoir de commission

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Articles de chasse.

Le moment approche où la chasse va s'ouvrir, nous pensons qu'il est important de se préparer un peu à l'avance. Les munitions ont été épuisées, les fusils détériorés, les vêtements sont à remplacer, enfin, mille objets plus ou moins nécessaires sont à acheter. Bien souvent le chasseur, le châtelain

le propriétaire habitant la province n'a pas sous la main les ressources qu'offre la capitale, centre de toutes branches de commerce, et pour ce motif paie fort cher des articles que nous pouvons lui procurer au prix de fabrique, ce qui représente une diminution de 15 à 20 pour 100.

Moyennant une simple commission de 3 pour 100 prélevée sur chaque facture, nous pouvons fournir de très beaux et bons fusils (système Lefaucheux). Canon damas, double clef, calibres 12, 16, 20, depuis 150 francs. Canon anglais, arme élégante de première qualité depuis 200 francs, etc. Fusils de luxe de tous calibres. Canardières à un coup, *Choke-Bored*, depuis 200 francs.

Carabine *Remington* de garde-chasse, 150 francs, 12 millimètres et demi.

Accessoires en tous genres.

Cannes-fusil, depuis 50 francs. Revolver de tous systèmes. Douilles de première qualité, vides, tous calibres, depuis 4 francs le cent; chargées avec tous numéros de plomb, depuis 18 francs le cent. Appeaux, boîtes à fusil, depuis 18 francs. Bouchons pour fusil double, 2 francs. Bourses à lapins depuis 6 francs. Bouteille de chasse, depuis 5 francs. Carniers de toutes formes depuis 9 francs. Cartouchières de poche, giberne, sac, depuis 5 francs. Chaînes pour chiens, depuis 1 fr. 50, etc. Miroirs à alouettes depuis 4 francs. Moules à balle depuis 2 fr. 50. Vêtements de chasse : Gilets cartouchière-tricot fantaisie, depuis 30 francs. Vestons toile depuis 11 francs. Vestons de velours depuis 39 francs. Pantalons toile depuis 7 francs, velours depuis 11 francs. Gilets toile depuis 7 francs, velours depuis 9 francs. Molletières en mouton, en veau, etc., depuis 7 francs la paire. Guêtres depuis 5 francs. Complet-chasse en toile depuis 30 francs. Complet en velours depuis 60 francs. Chaussures en tous genres. Bottes en vache jaune cousues depuis 35 francs. Brodequins de chasse vissés depuis 18 francs, cousues depuis 22 francs.

N'oublions pas le plus indispensable, c'est-à-dire les pharmacies de chasse, très utiles lorsqu'il s'agit d'attaquer immédiatement une piqure, une morsure et même soigner un chien mordu par un gibier : modèle dit trousse de poche, 12, 14, 20, 26, 30 francs. Modèle en boîte n° 1, 25 francs; n° 2, 40 francs; n° 3, 60 francs; n° 4, 100 francs. Paniers de campagne à 1, 2, 3 personnes ou plus, depuis 9 fr. 50. Couteaux-couverts d'une seule pièce, depuis 4 francs. Marmites Gervais les plus utiles en campagne pour faire soi-même chauffer son déjeuner, depuis 12 francs. Valises de voyages en cuir ou en toile, depuis 9 francs; en toile avec coins cuir, serrure en garniture, 2 compartiments, depuis 4 francs.

Une plus longue nomenclature serait superflue, nous sommes à même de fournir tout, absolument tout ce que l'on peut désirer, soit d'utilité, de fantaisie ou de luxe, aussi bien pour les distractions cynégétiques que pour celles ayant trait à la pêche.

Les frais de transport et l'emballage sont toujours à la charge du destinataire. Avoir bien soin d'écrire son nom lisiblement et d'indiquer la gare la plus rapprochée qui dessert la localité.

Adresser les demandes à M. Victor Palmé, rue des Saints-Pères, 76, Paris.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ, duc de Bordeaux, comte de CHAMBORD, chef de la maison de France, a rendu sa belle âme à Dieu, le 24 août, à 7 h. 27 minutes du matin.

La Revue du Monde Catholique consacrera à l'auguste mémoire de ce digne fils de saint Louis son numéro du 15 septembre.

Nos lecteurs trouveront là les détails les plus circonstanciés sur la vie, les derniers moments et les obsèques du Prince que la France monarchique et religieuse pleure en ce moment; ainsi que les diverses appréciations de la presse des deux mondes sur cet événement si douloureux.

Puisse ce pieux hommage adoucir les épreuves de l'héroïque princesse qui a conquis l'admiration universelle dans ce dernier mois.

Pour les rédacteurs de la Revue,

V. PALMÉ.

PARIS EN 1882

M. Routhier, juge à la Cour suprême de Québec, et un des écrivains les plus distingués du Canada, va prochainement publier le deuxième volume d'un ouvrage intitulé : *A travers l'Europe*, dont le premier volume a paru l'an dernier, avec un grand succès en France et en Amérique. M. Routhier veut bien nous envoyer les bonnes feuilles de son livre, et nous sommes heureux d'en donner la primeur à nos lecteurs. Ils verront, en lisant ces pages écrites avec une chaleur communicative et souvent avec éloquence, quelle sympathie pour leur ancienne patrie ont gardée ces descendants des Français qui défrichèrent le Canada; ils admireront leur foi, la solidité de leurs principes et leur attachement à l'Église. On sent, à la parole émue de M. Routhier et à son indignation, combien tout ce qui touche notre malheureux pays intéresse ardemment ce cœur généreux et fidèle, qui se glorifie à la fois d'être un digne fils de la France et un inébranlable chrétien.

E. L.

I

Quand j'écrivais, en souvenir de mes amis de Paris, les dernières pages du premier volume de cet ouvrage, j'étais loin de penser que j'allais bientôt revoir la capitale de la France. Ce plaisir imprévu m'a été donné pourtant : j'ai revu Paris.

Sauf quelques changements que je vais indiquer, sa physionomie générale est restée la même : il est toujours le bizarre assemblage de toutes les contradictions, le centre où convergent à la fois les travailleurs de la pensée et les oisifs, le rendez-vous des sinistres conspirateurs et des viveurs insouciants, un foyer de vertus et un enfer de corruption.

A l'extérieur, il est toujours souriant, aimable, expansif et gai, courant à ses plaisirs sans regarder derrière lui, fermant les yeux

sur les ruines qui bordent sa route et sur les abîmes qui s'ouvrent devant lui, répondant à ceux qui l'en avertissent : bah! qu'est-ce que cela fait?

Ville étrange, en vérité, puissante et faible, rieuse et terrible, folle et grave, apte à tous les dévouements, à toutes les folies, à tous les crimes! Coupe immense où la liqueur humaine est toujours en fermentation, et dont le fond monte à la surface. De temps en temps, une secousse se produit et l'écume est jetée par-dessus bord, mais la fermentation continue et l'écume monte toujours. La coupe est belle, artistement travaillée, colorée, parfumée: mais la liqueur est empoisonnée.

Pendant quelques semaines encore, j'ai pu sillonner en tous sens les boulevards, les avenues, les quais, les jardins de la grande ville, revoir les endroits fréquentés naguère et peuplés de mes souvenirs, admirer de nouveau sa persistante jeunesse et son incontestable beauté.

Avec une émotion que j'exprimerais difficilement, mais que l'on comprendra, j'ai voulu visiter la maison que j'habitais en 1876 avec ma femme et mon dernier enfant — qui y était né et qui est mort depuis. — Je l'ai retrouvée telle que nous l'avions laissée, avec son petit jardin planté d'arbustes et de fleurs, où j'ai tant de fois promené mes rêveries; mais nos hôtes d'alors n'y sont plus.

Notre hôtesse était une femme encore jeune, jolie et florissante de santé. Son mari était un vieillard chétif, malingre, que sa femme faisait vivre, et qui se plaignait sans cesse. En la voyant toujours sémillante, alerte et gaie, à côté de son vieux, morose et appuyé sur sa canne, nous nous disions souvent : elle l'enterrera bientôt, et s'en consolera avec un plus jeune.

Eh bien! je n'ai pas été plus prophète à l'étranger que dans mon pays : c'est le contraire qui est arrivé. La jeune femme est morte, et c'est le vieux barbon qui est remarié... avec une jeune fille! *Proh pudor!* Il demeure maintenant à Versailles.

La topographie de Paris a peu changé, si ce n'est qu'elle a encore quelque peu rajeuni. C'est le propre des villes de progrès, comme des femmes mondaines, de ne pas vieillir. Mais cette jeunesse des femmes ne peut durer bien longtemps, en dépit de leurs efforts, tandis que celle des villes de progrès semble être éternelle. Paris avait encore quelques rides vénérables; il ne lui en restera bientôt plus.

L'avenue de l'Opéra, le Boulevard Saint-Germain, à peine commencés en 1876, sont aujourd'hui terminés, et forment de grandes voies bien éclairées et bordées de superbes boutiques. Il y avait dans l'ancien faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, certaines maisons que je fréquentais; je ne les ai pas retrouvées. L'œuvre de démolition se poursuivra, et le jour n'est pas éloigné où tout le vieux Paris dormira au cimetière comme ses défunts habitants; le cimetière sera lui-même neuf et jeune.

Ah! si l'on ne démolissait que les maisons, nous élèverions à peine une plainte; mais ce sont les institutions qu'on démolit, et quand on aura fait table rase des principes et des doctrines qui servent de base aux sociétés chrétiennes, je me demande où sera la sécurité publique, et ce que deviendront le droit et la justice.

Les nouveaux quartiers de Paris, sillonnés de larges avenues, ne permettant guère de démolitions; on se contente d'en débaptiser les rues. Pourquoi pas? puisqu'on débaptise la France elle-même.

Les anciennes dénominations rappelaient, les unes le temps de l'Empire, d'autres certaines gloires de la Monarchie, d'autres enfin le passé religieux de la France. C'était intolérable; car il faut que tout cela soit oublié, enterré. Il faut que la France sache enfin que son histoire glorieuse date vraiment de la Révolution, et que tout ce qui a précédé soit honni, renié, effacé de la mémoire des hommes.

Il y avait une rue de Luxembourg, rappelant le fameux maréchal de Louis XIV, qui revenait toujours vainqueur, et qui avait couvert les voûtes de la cathédrale de drapeaux conquis sur l'ennemi. C'était assez pour que ce nom tombât dans la disgrâce du conseil municipal, et il a été remplacé par celui de Cambon, ministre de la Révolution.

Il y avait une rue qui se nommait Saint-Arnaud, et le vainqueur de l'Alma devait, ce semble, mériter ce mince honneur. Mais il avait pris part au coup d'État du 2 décembre; n'était-ce pas assez pour que sa mémoire fût exécrée? Cette rue s'appelle maintenant Volney.

Il y en avait une qui honorait la mémoire de la famille Abbatucci, dont les pères et les fils avaient versé leur sang pour la France; mais ce nom avait le tort grave de rappeler en même temps le ministre de la justice lors du coup d'Etat : qu'il soit rayé, a décrété le conseil municipal, et remplacé par La Boëtie, qui a fait

une si bonne critique des abus de la royauté dans son *Discours de la servitude volontaire.*

Il y avait deux rues de la Visitation. Ce nom, par trop clérical, a été remplacé par ceux de Saint-Simon et Paul-Louis-Courrier, qui, comme on sait, n'étaient pas des calottins.

Les avenues de l'Impératrice, du Roi-de-Rome, de la Reine-Hortense, Joséphine, et quelques autres, ont également reçu d'autres noms au nouveau baptême que leur a conféré M. Hérold (1).

Parmi les changements opérés depuis 1876, il en est un qui m'a fait plaisir, c'est la reconstruction de l'Hôtel de ville, que la Commune avait incendié. Je n'ai pas vu l'ancien, et je ne saurais dire s'il était préférable à celui que l'on termine en ce moment. Mais celui-ci est certainement magnifique, et j'ai été charmé de voir étinceler ses pavillons de marbre et ses statues, à ce même endroit où je n'avais vu qu'un amas de décombres lors de mon premier voyage

Malheureusement ces statues honorent les héros de la Révolution.

Les changements que je viens d'indiquer n'ont aucune importance, si je les compare à ceux qui se sont opérés dans l'ordre politique et social. C'est dans cette voie que Paris et la France ne restent guère stationnaires.

Les idées ont marché, et le mouvement de la Révolution s'accélère. La France a franchi la distance qui séparait Mac-Mahon de Grévy, et Buffet de Jules Ferry. Elle a expulsé les religieux, laïcisé l'enseignement, ruiné le prestige et l'autorité de la magistrature, désorganisé l'armée

Elle a passé par Gambetta, et ce petit dieu s'est trouvé trop grand pour elle : elle n'a pu le contenir. Cet homme, grâce à la complaisance de la France, avait pris des proportions qui faisaient craquer l'édifice social.

Elle a maintenant M. Jules Ferry, qui, comme homme de gouvernement, est probablement plus habile et plus fort que Gambetta, mais qui ne durera pas très longtemps, parce que rien ne dure en France.

(1) Cette manie de rayer les noms d'un passé qui ne fut pourtant pas sans gloire, se manifeste aussi dans d'autres villes de France, et j'apprends qu'à Montpellier, patrie de Montcalm, on a remplacé ce nom illustre par celui d'un conseiller municipal. Marquis de Montcalm a été jugé un nom trop aristocratique et monarchique.

Déjà Catilina est aux portes de Rome, et Jules Ferry ne sera pas aussi puissant que Cicéron.

Il va sans dire que Catilina n'est pas le comte de Chambord, ni aucun autre prince.

Le Catilina français, c'est le peuple, que la nation a cent fois proclamé souverain, et qu'elle ne couronne jamais.

Il commence à trouver qu'on met bien du temps à charpenter les marches de son trône. Il est las d'attendre dans la rue, exposé à toutes les intempéries de l'air et de la nuit, pendant que ses ministres reluisent, jouissent et s'engraiseent dans l'opulence et le luxe des palais.

C'est juste; puisqu'il est roi, pourquoi le laisse-t-on à la porte? Partout ailleurs, les rois ne sont-ils pas logés et nourris? N'a-t-il pas droit d'avoir aussi, lui, sa liste civile? N'a-t-il pas joué assez longtemps le rôle de dupe? Lui faudra-t-il servir de marchepied à tous les ambitieux que produit la France? Mais alors il n'aura jamais son jour!

Oui, l'on a trop abusé de la crédulité de Catilina, et l'heure approche où, franchissant les portes de Rome, et enfonçant celles du Palais-Bourbon, il criera aux gouvernants : trêve de rhétorique et de phrases, donnez-moi du pain!

Oui, le flot révolutionnaire monte, et l'inondation socialiste est imminente. Quelle digue pourra la contenir?

La division est plus profonde et plus accentuée que jamais entre les divers groupes politiques. Mais au-dessus, ou plutôt au-dessous de la guerre des partis, se poursuivent avec acharnement la guerre sociale et la guerre religieuse. Cette dernière surtout est terrible, parce qu'elle sert de point de ralliement aux groupes ennemis.

Opportunistes et intransigeants, républicains et radicaux, patrons et ouvriers, bourgeois et prolétaires, autocrates et libéraux, vainqueurs et vaincus se donnent la main, quand il s'agit de combattre le Catholicisme.

Les hommes politiques disent : l'Église est une institution sociale, une puissance occulte, l'ennemie naturelle de tout ce que nous faisons!

Les savants s'écrient : en face de ses dogmes, de sa morale, de sa discipline, de sa hiérarchie, la science n'est pas libre!

Les radicaux murmurent entre eux : nous voulons détruire l'autorité, la propriété, la famille, et elle les défend : c'est l'ennemi!

Voilà le mot d'ordre lancé, et tous le connaissent. En l'entendant, ils oublient leurs antipathies, leurs haines, leurs griefs; ils ajournent leurs ambitions et leurs espérances; ils sacrifient leurs opinions, leurs programmes, leurs intérêts, et ils s'élancent en criant : sus au cléricalisme!

Et la France? vont me dire mes chers lecteurs Canadiens-Français, qui lui conservent encore une tendresse vraiment filiale, que fait-elle donc?

Ecoutez. J'ai vu à Londres un grand tableau de Gustave Doré, représentant le *Songe de la femme de Pilate*. Somnambule inspirée, elle est descendue de son lit, et se tient debout au chevet, la figure transfigurée par l'émotion que lui causent et ce qu'elle voit, et ce qu'elle entend. Ce qu'elle entend, ce sont les inspirations que lui souffle à l'oreille un ange dessiné par l'artiste dans l'ombre des rideaux. Ce qu'elle voit, c'est une porte entre-bâillée sur le prétoire, et par laquelle plonge son regard, c'est le Christ se tenant debout, dans tout l'éclat de la Divinité, en présence du Gouverneur, c'est Pilate, son mari, se lavant les mains, en prononçant la condamnation du Juste.

Eh bien! lecteurs, ce tableau me semble une image parfaite de l'attitude de la France. Comme la femme de Pilate, elle ne voit la persécution de son gouvernement contre le Christ qu'à travers une espèce de cauchemar, et dans l'assoupissement qui l'accable, elle est impuissante à l'empêcher. De temps en temps, elle paraît s'éveiller, et faisant un mouvement, elle dit à Pilate : Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce Juste. Mais Pilate ne l'écoute pas, et il ne se lave pas même les mains!

Il a prononcé la sentence contre l'Eglise, et si elle pouvait mourir, elle mourrait de sa main. Mais le sang du Christ l'a faite immortelle!

C'est Pilate qui mourra, et la femme de Pilate se convertira, et elle vivra!

II

AU PALAIS BOURBON

Les espérances de rénovation sociale que j'entretiens pour la France sont appuyées sur des fondements que je crois solides; mais

je dois avouer que ce n'est pas au Palais Bourbon que je les ai conçues. Les deux séances auxquelles je viens d'assister seraient plutôt de nature à les ébranler.

Dans la première, j'ai entendu toute la gauche vociférer, parce que M. de la Bassetière, l'éminent et courageux député de la Vendée, osait parler, en levant la main vers le ciel, *des espérances d'une vie meilleure.*

Dans la seconde, c'était le fougueux Madier de Montjau qui s'écriait, du haut de la tribune : « On me demande pourquoi je ne veux pas que les prêtres enseignent? La raison en est bien simple, c'est qu'ils n'ont pas le droit d'exister! »

Tout ce que j'ai vu et entendu dans ces deux séances m'a convaincu des progrès incontestables qu'a faits la Révolution depuis mon premier voyage.

Je me souviens d'avoir assisté plusieurs fois aux débats de l'Assemblée qui siégeait à Versailles, dans l'hiver de 1875-1876, et je n'y ai jamais observé ces explosions de haine contre la religion catholique et ses ministres, que la Chambre actuelle ne peut réprimer.

Les séances n'étaient pas moins orageuses, et j'en ai vu de terribles, à la fin de décembre 1875; mais elles n'avaient pas le même caractère, et la majorité respectait les sentiments religieux et défendait l'ordre social.

M. Buffet, alors premier ministre, ne plaisait réellement ni à la droite ni à la gauche, et ceux qui le soutenaient loyalement ne formaient qu'une minorité. Sa chute paraissait imminente, et cependant à la veille des élections, il rallia la majorité, parce qu'il sut évoquer habilement le sceptre du péril social.

Il s'agissait d'un projet de loi relatif à l'état de siège et à la presse, et la discussion dura deux jours. Ce fut un spectacle à la fois curieux et intéressant pour moi, et je veux l'esquisser pour mes lecteurs Canadiens-Français, qui ne sauraient se faire une idée juste des orages dont l'enceinte parlementaire est souvent le théâtre en France.

C'est quelque chose d'indescriptible, et ce qui m'étonne toujours c'est qu'on n'en vienne pas aux coups. Les partis se prennent corps à corps, se disputent la tribune, et, sous forme d'interruptions, se lancent des flèches en si grand nombre que le ciel en est obscurci, comme dans les combats décrits par Homère.

Le premier jour, ce fut M. Albert Grévy qui, dans un discours rude et froid, vint demander au gouvernement de lever d'abord l'état de siège, et de faire ensuite une loi séparée sur la presse. Mais le gouvernement, qui voyait dans l'état de siège des grandes villes, comme Paris, Lille, Lyon, Bordeaux, Marseille, un gage de sécurité pour les élections qui approchaient, ne voulait pas faire cette concession, et M. Buffet devait expliquer et justifier sa résistance.

Son discours eut un grand succès, et il devait en avoir, puisqu'il n'y a plus guère en politique que des formules et des expédients. Il était plein d'allusions voilées, de réticences, de sous-entendus, de menaces indirectes, de promesses vagues, et de déclarations plus ou moins formelles. Mais au milieu de tout cela, il y avait une affirmation qui devait faire oublier tout le reste. Il y avait un fait habilement mis en relief, qui allait décider la majorité à se grouper encore une fois autour du gouvernement : c'était que l'ordre social était en péril.

Vainement M. Laboulaye, qui parla avec le ton calme et mielleux d'un pasteur calviniste, M. Jules Favre, qui fit un bon plaidoyer d'avocat, M. Louis Blanc, l'enfant terrible de la France, que j'ai trouvé éloquent, montèrent successivement à la tribune pour démolir le discours du Premier Ministre.

Tous leurs efforts furent inutiles. Ils soulevèrent des applaudissements, des murmures, des cris, du tumulte. Mais M. Buffet avait trouvé le mot de la situation, et la majorité se disait : il y a péril social; sauvons la société.

Deux jours après, la lutte recommença. M. Raoul Duval alluma le feu, et l'incendie gagna tous les bancs, comme si le parquet eût été arrosé de pétrole. M. Dufaure, M. de Broglie, M. Ernest Picard, parurent tour à tour à la tribune, et l'agitation fut à son comble.

— Votre langage, crie M. Picard à M. de Broglie, est le langage de l'ambition déçue!

— Et le vôtre, interrompt M. de Ravinel, est celui de l'ambition repue!

MM. Jules Favre et de Valon se provoquent, s'attaquent, se dénoncent avec une violence inouïe, et des cris de rage s'élèvent tantôt de la droite, tantôt de la gauche, tantôt des centres.

M. Haëntjens s'élance à la tribune et soulève une tempête. Le tapage devient épouvantable. Un grand nombre de députés sont

debout et vocifèrent. Le Président frappe à coups redoublés sur la sonnette et crie vainement : A l'ordre, Messieurs... A l'ordre!... Personne ne l'écoute. Il supplie M. Haëntjens de descendre de la tribune; mais celui-ci gesticule comme un énergumène, et fait d'inutiles efforts pour se faire entendre. M. Gambetta monte sur son siège, et mugit d'une voix puissante : « L'ordre du jour... l'ordre du jour... l'ordre du jour... »

Et ce tumulte dure au moins vingt minutes!

Enfin, de guerre lasse, M. Haëntjens descend de la tribune, exténué, sans avoir pu se faire entendre; et la séance reprend son cours avec plus de calme.

Les débats auxquels j'ai pu assister cette année (1882) étaient un peu moins bruyants peut-être; mais je n'ai plus retrouvé cette majorité conservatrice qui, en décembre 1875, avait la frayeur salutaire du péril social.

Les groupes monarchiques sont encore là, pleins de courage, d'énergie, et même d'espérance. Ils ont des orateurs, des écrivains, de grands noms et de grands talents; mais la majorité républicaine les écrase de sa masse, et ce n'est qu'en votant quelquefois avec l'extrême gauche qu'ils deviennent une puissance.

J'ai été témoin d'un de ces spectacles étranges où l'extrême droite, conduite par Mgr Freppel et M. de Mun, et l'extrême gauche, menée au combat par Clémenceau et Madier de Montjau, s'unissaient pour combattre le gouvernement. Quand je dis qu'elles s'unissaient, je m'exprime mal; elles demeuraient profondément désunies, et tout en poussant le même cri, leurs voix restaient discordantes.

Qu'on en juge. Toutes deux disaient : « le projet de loi imposant à ceux qui veulent enseigner l'obligation de subir un examen devant un comité et d'en obtenir un certificat d'aptitude pédagogique, sera, entre les mains du gouvernement, un instrument tyrannique et une entrave à la liberté. »

Mais, de ces prémisses communes, la droite et la gauche tiraient des conclusions contradictoires. Mgr Freppel et M. de Mun soutenaient que le gouvernement, armé de cette loi, ferait mille embarras aux prêtres qui voudraient enseigner, et leur refuserait le certificat requis. « Bien au contraire, reprenait M. Madier de Montjau, avec cette loi le gouvernement rouvre la porte aux religieux que nous venons d'expulser; or, ce que je réclame c'est l'élimination absolue de la prêtraille. »

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, a répondu par un discours peu sincère, mais fort habile, sorte de balançoire entre la gauche et la droite. Une période, respirant la persécution religieuse, était suivie d'une autre pleine d'onction pour le catholicisme. Un éloge bien senti de certains savants religieux servait d'accompagnement aux calomnies lancées contre les monastères. En un mot, tout son discours pouvait se résumer dans deux phrases et deux attitudes. En se penchant vers la gauche, il disait : notre politique sera anticléricale; puis se tournant vers la droite, il ajoutait : elle ne sera pas antireligieuse.

Ce double jeu a séduit les centres, et donné la majorité au gouvernement.

J'ai été charmé d'entendre Mgr Freppel, et j'ai constaté qu'il commande l'attention à la Chambre. S'il ne réussit pas à faire accepter ses doctrines, il se fait au moins écouter, et l'on respecte sa parole franche, hardie, parfois sarcastique et toujours éloquente.

M. de Mun s'est montré, comme toujours, le type de l'élégance et de la distinction ; mais il a manqué de chaleur et d'entraînement. La Chambre l'écoute avec une attitude pleine de déférence.

M. Madier de Montjau m'a vivement intéressé. Outre qu'il est éloquent, j'étais curieux d'entendre ce farouche républicain donner cours à sa haine. Il ne s'est pas gêné, et il a attaqué le clergé non seulement dans l'école, mais encore dans la chaire et au confessionnal. Il a parlé avec un emportement et une violence extrêmes, et la gauche l'a applaudi avec enthousiasme.

Le triomphe remporté par le gouvernement ce jour-là n'a retardé sa chute que de quelques jours, et deux ou trois ministères lui ont succédé depuis, sans faire plus long séjour au pouvoir.

Le malaise est extrême, et la confiance n'est nulle part. Tout le monde est mécontent; chacun se plaint, et dit qu'il faut un changement.

Mais quel changement apportera remède à la situation? C'est le secret de Dieu.

La république pourra-t-elle enrayer le socialisme, et maintenir la paix sociale? Je ne le crois pas. Mais quand elle aura bien prouvé son impuissance, vers qui se tournera-t-on? Voilà le problème.

Le comte de Chambord, debout sur la terre étrangère, regarde par-dessus la frontière ce qui se passe dans sa patrie; mais il ne bouge pas, il attend. De temps en temps sa voix s'élève et semble

dire à la France : « *Sto ad ostium et pulso*, je suis à la porte et je frappe; quand tu voudras, ô France, ouvre-moi, la parole est à toi! »

Puis il ajoute : l'heure est à Dieu; et il attend que le ciel lui donne un signe. Or il semble que les signes se multiplient, et que la Providence lui aplanit visiblement le chemin du trône.

La mort du Prince Impérial, celle de Gambetta, la persécution dirigée contre les princes d'Orléans, sont autant d'étapes qui le rapprochent, et le jour de son avènement sera celui où l'anarchie sera plus forte que la république.

Il fut un temps où toutes les préventions et tous les préjugés se coalisaient contre le Roi; mais il semble que ces préjugés tombent, et la noble conduite de l'héritier des Bourbons, dans ces temps où l'ambition et l'intrigue se disputent le pouvoir, impose le respect à tous.

Les radicaux eux-mêmes sont forcés de s'incliner, quand ils s'arrêtent à contempler cette grande figure d'un glorieux passé. Écoutez ces vers que publiait, dans l'*Intransigeant*, en juillet dernier (1882), M. Clovis Hugues, le farouche député de l'extrême gauche :

Oh! quand je pense à ce fantôme,
A ce descendant de nos rois
Qui préféra perdre un royaume
Plutôt que de tronquer ses droits;
J'envie au lis mort sur sa tige,
J'envie aux Louvres sans prestige,
J'envie à ce sceptre brisé,
Le Roi qui du moins a su faire
A ses ancêtres un suaire
De leur drapeau fleurdelisé!

Avoir vu la Royauté veuve,
Lasse de pleurer à genoux,
Déployer une pourpre neuve
Sur le lit préparé pour vous;
Dans la nuit qui vous environne
Avoir senti qu'une couronne
Sur votre tête descendait,
Et qu'on faisait dans le mystère
Germer lentement sous la terre
Un trône qui vous attendait;

Représenter la vieille Gaule,
Debout sur le char triomphal;
Avoir déjà sur une épaule
La moitié du manteau royal;
Puis, parce qu'on ferme les portes
Aux couleurs des royautés mortes,
S'éloigner en les adorant,
Et, suivi de sa seule gloire,
S'en aller écouter l'Histoire
Applaudir dans l'ombre — c'est grand!

C'est grand, parce que nos poitrines,
Sans foi, sans souffle et sans vigueur,
Ne tiennent plus par des racines
L'arbre sacré du vieil Honneur!
Parce que tout se prostitue!
Parce que la minute tue
Nos audaces de peu de sang!
Parce que l'amour et la haine,
Semblables à la lune pleine,
S'en vont toujours en décroissant!

Parce qu'on a dans la fournaise
Pris un fer rouge pour crever
L'œil du Géant, Quatre-vingt-treize!
Parce qu'on ne sait plus rêver!
Parce que nous n'avons au ventre,
— Tigres chatouillés dans leur antre —
Que de morbides appétits!
Parce que nos cœurs ont des râles!
Parce que nos vertus sont pâles!
Parce que nous sommes petits!

Au milieu de tout ce flon flon, il n'y a pas seulement de beaux vers, mais il y a la preuve que le comte de Chambord commande l'admiration même à ses ennemis. Dès lors, pourquoi son retour serait-il impossible?

Mais, objectera-t-on, la Chambre des Députés, le Sénat, le Gouvernement ayant l'armée sous ses ordres, sont des obstacles insurmontables? — Oui, jusqu'à ce que la Commune les ait renversés et balayés.

Mais, dira-t-on encore, le peuple n'en veut pas? — Un grand penseur va répondre pour moi, et je lui cède la parole. On croi-

rait que ces lignes de Joseph de Maistre ont été écrites hier :

« En formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devait être et ne pouvait être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple* craint, dit-on, *le peuple veut*, *le peuple ne consentira jamais*, *il ne convient pas au peuple*, etc., etc. Quelle pitié! Le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins, il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un roi, et les provinces crieront : *Vive le Roi!* A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine, peut être, apprendront en s'éveillant qu'ils ont un roi. Est-il possible, s'écrieront-ils, voilà qui est d'une singularité rare! Qui sait par quelle porte il entrera? Il serait bon, peut-être, de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera. Le peuple, si la Monarchie se rétablit, n'en décrétera pas plus le rétablissement qu'il n'en décrétera la destruction ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

« Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions, et je les recommande surtout à ceux qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de Français attachés à la République, et qu'un changement ferait souffrir trop de monde. *Scilicet is superis labor est?* On peut certainement disputer la majorité à la République; mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout : l'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence, succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposerait donc que la République a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe? Lorsque le Roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix, et personne ne remuera; d'abord par la raison que celui-là même qui préfère la République à la Monarchie, préfère cependant le repos à la République; et encore parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

« En politique, comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment *les machines*. Au premier coup d'œil, par exemple, cette proposition paraît vraie : le consentement préalable des Français est nécessaire au rétablissement de la Monarchie. Cependant rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

« Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., etc., apporte la nouvelle que le Roi est reconnu à Paris; qu'une faction quelconque (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du Roi, qu'on a dépêché un courrier au Souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche. La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on? Pour donner plus beau jeu à la République, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront, peut-être, dans le premier moment, une attitude mutine; mais ce jour-là même elles voudront dîner, et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paye plus. »

III

LE PARFUM DE PARIS

Nous l'avons dit dans notre premier volume, il y aurait un livre à faire sous ce titre, et nous désirons qu'une plume compétente le fasse. Il suffirait à justifier notre confiance dans le salut de la France.

Car, lors même que la restauration monarchique ne s'accomplirait pas, nous ne voudrions pas croire encore à la décadence finale de ce beau pays, parce que la France qui prie, qui souffre et qui travaille à la rénovation sociale, devra sauver la France qui blasphème. Nous sommes convaincu que le relèvement de la patrie française se ferait plus vite et plus sûrement avec le Roi. Mais s'il ne vient pas, ce seront les catholiques et leurs œuvres de dévouement qui la sauveront. Seulement il est bien à craindre qu'alors elle doive passer par une longue série d'épreuves douloureuses.

Nous, Canadiens-Français, aimons à prôner bien haut nos vertus

et notre foi. Mais je n'hésite pas à dire qu'il y a un grand nombre de Parisiens qui sont meilleurs catholiques que nous, et qui ont plus de mérite à l'être.

Chez eux, la foi (avec les œuvres) ne demande pas seulement du courage; elle exige de l'abnégation et elle impose des sacrifices parfois très durs. La persécution les poursuit, et comme elle a à sa disposition la puissance et les richesses de l'État, la résistance des catholiques est fort pénible et onéreuse.

Pendant qu'ils payent à l'État des impôts énormes pour un enseignement athée que leur foi leur interdit, ils sont obligés de se taxer eux-mêmes pour fonder et soutenir des écoles, des collèges et des universités. Pendant qu'ils voient grandir le budget des théâtres, ils voient diminuer celui des cultes, des hospices, des établissements de charité, et il leur faut combler ce déficit par des souscriptions volontaires.

On a supprimé les congrégations, on a proscrit les religieux. Vite les catholiques ont dû s'imposer une taxe nouvelle appelée le *Denier des Expulsés*.

Dans un jour de repentir, la France, par ses représentants, a fait vœu d'élever une église en l'honneur du Sacré-Cœur, pour obtenir le pardon de ses prévarications; mais qui a payé les millions que cette œuvre nationale a déjà coûté? — Les catholiques seuls.

La propagande du mal est partout organisée savamment et somptueusement, le plus souvent avec les deniers de l'État. L'erreur a ses trompettes qui l'acclament et la répandent dans toutes les classes. L'irréligion a gagné les classes ouvrières; la science sans Dieu pervertit la jeunesse. Que faire? Comment résister à cet envahissement universel et puissant du mal?

Les catholiques se sont mis à l'œuvre, et au milieu de difficultés sans nombre, ils ont imité autant que possible les moyens d'action de leurs adversaires. Grâce à des sacrifices généreux et incalculables, ils ont fondé des Cercles catholiques d'ouvriers, la Société Bibliographique, l'Union de la Paix Sociale, des Cercles Littéraires et cent autres associations. Ils ont établi l'œuvre des Bons Livres; ils encouragent et soutiennent la Presse religieuse et les librairies catholiques.

Ils bâtissent des églises et ils leur créent des revenus. Ils envoient partout des missionnaires aux peuples infidèles, et ce n'est pas seulement de leurs deniers qu'ils aident largement à la propagation

de la Foi, ils lui payent l'impôt du sang — comme ils savent le payer à la patrie lorsqu'elle le réclame.

Ils contribuent toujours généreusement au Denier de Saint-Pierre; et, malgré toutes ces contributions à un budget que l'État n'a pas le souci de secourir, leurs bourses sont encore ouvertes pour soutenir dans Paris toutes sortes d'œuvres de charité.

Ajoutez à ces sacrifices pécuniaires l'espèce d'ostracisme qui les atteint, qui nuit à leur avancement dans toutes les carrières, qui interdit à leurs enfants tels emplois publics ou telles situations honorables et lucratives, et vous aurez une idée du mérite qu'ils ont à rester de fervents catholiques.

Oui, certes, je me fais un devoir de le reconnaître, la foi des Parisiens catholiques est plus ardente, plus zélée, plus dévouée que la nôtre, parce qu'elle se retrempe sans cesse dans la lutte et le sacrifice. Oh! quelles leçons édifiantes ils nous donnent! Mais combien nous devons nous estimer heureux d'être à l'abri des épreuves et des souffrances qui les accablent! Comme nous devons remercier Dieu d'avoir encore la paix religieuse et sociale, dont jouissent aujourd'hui si peu de nations.

Je pensais à ces choses hier, en gravissant les flancs escarpés de Montmartre. Parvenu au sommet, j'ai visité la crypte de l'immense basilique en construction, vouée au Sacré-Cœur, et dont les chapelles souterraines sont autant d'églises; puis, je me suis avancé jusqu'au bord de l'escarpement, et j'ai contemplé Paris, tout entier à mes pieds.

Tous les bruits de la grande ville montaient jusqu'à moi, comme une rumeur sourde et confuse, et de la vaste plaine où ses toits innombrables s'effaçaient dans une commune uniformité, se dégageaient les clochers, les tours et les coupoles.

J'étais seul sur cette crête silencieuse que les rayons du soleil couchant caressaient encore, et quand je me tournais vers la gauche, j'apercevais la campagne s'étendant au loin, depuis les Buttes-Chaumont jusqu'à Saint-Denis.

Mais ce magnifique panorama ne pouvait me distraire de mes pensées, et je songeais toujours à cette noble et courageuse phalange de Parisiens et de Parisiennes qui se dévouent généreusement au salut de la France, et qui lui consacrent leurs talents, leurs travaux, leur vie et une partie de leur fortune.

Oui, sans doute, me disais-je, il y a dans ce Paris bien des spec-

tacles qui affligent, mais il y en a d'autres qui consolent; et parmi les odeurs de corruption et d'impiété qui s'en élèvent, je sens monter vers Dieu des parfums de vertu et de foi.

Il y a là de nombreux autels où le sang du Christ coule une grande partie du jour, et demande miséricorde; il y a là des sanctuaires où des milliers de cierges brûlent, où des ex-voto brillent, où des fidèles se pressent, et d'où s'élancent des hymnes et des cantiques, pour faire oublier les lazzis et les paroles obscènes.

Il y a des vierges sans tache qui ont fait vœu de n'avoir jamais d'autre époux que le Christ; il y a de saints prêtres, quelques-uns revêtus de la robe monastique, qui ont juré de n'avoir pas d'autre épouse que l'Eglise. Toutes ces âmes pures, unies à mille autres, disséminées dans tous les rangs de la société, s'offrent en holocauste pour le salut de la France.

Il y a des pères et des mères de familles qui défendent énergiquement contre les empiètements de l'Etat les âmes et le salut de leurs enfants, et qui, dans le silence du foyer domestique, forment une génération chrétienne qu'ils donneront bientôt à la France et à l'Eglise.

A côté de ces collèges de l'Etat, où sont enseignées tant de doctrines irréligieuses, il y a des chaires libres, où la vérité se fait entendre, où la science s'harmonise avec la foi. Il a fallu lutter bien des années pour les établir; car dans la France révolutionnaire il faut combattre pour avoir le droit de faire le bien, et quand le droit est conquis, il faut s'imposer des sacrifices pour procurer aux œuvres du bien le pain de chaque jour. Mais enfin l'enseignement supérieur est aujourd'hui plus ou moins libre, et il faut espérer qu'on laissera subsister le fait accompli.

A côté des palais de l'agiotage, il y a les humbles salles où les Conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul poursuivent leur charitable mission.

A côté des idoles de chair devant lesquelles la foule se prosterne, il y a les statues et les images des Saints, auxquels des milliers d'âmes pieuses vont offrir chaque matin leur vénération et leur hommage.

Dans ce Palais-Bourbon, où la Révolution fait la guerre à tout ce qui touche au divin, il y a de fervents catholiques qui demandent pardon pour la tribune française des blasphèmes dont elle retentit quelquefois, et qui répètent à Dieu du fond de leurs cœurs cette

généreuse parole du Christ en croix : pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

Dans ce palais du Luxembourg, où le Sénat se montre trop souvent empressé de ratifier les projets de persécution et les lois impies de la Chambre des députés, il y a des intelligences d'élite, servies par une foi ferme, qui jettent le cri d'alarme, et qui font entendre d'éloquentes protestations.

Non, la France ne périra pas.

Cette basilique que l'on élève sur le *mont des martyrs* n'est pas un temple ordinaire, aux proportions colossales. Elle est l'image et le symbole de la réédification de la nation très chrétienne, et quand le dôme reposera comme une couronne sur ces piliers gigantesques, il abritera tout un peuple régénéré.

Pendant que d'une part les charpentiers et les maçons bâtissent ici dans la solitude ces murailles épaisses, les ouvriers des âmes et des intelligences relèvent de leurs ruines les institutions, les traditions et les œuvres de la vieille France. Les architectes de Dieu sont à l'œuvre, et chacun apporte sa pierre à la restauration de l'édifice.

Le jour viendra où la double entreprise recevra son couronnement dans la splendeur de la gloire divine et du bonheur d'un peuple.

Les pierres de ce temple auront poussé jusqu'au ciel le cri d'expiation de la France, et le pardon qui en sera descendu aura consommé la rédemption nationale.

ROUTHIER.

LES ORDRES RELIGIEUX

JUGÉS PAR LES PROTESTANTS ET LES LIBRES PENSEURS

La guerre aux ordres religieux n'est que le prétexte de la guerre au catholicisme. Aucune hypocrisie de langage ne peut prévaloir contre les faits. Cette guerre n'a pas de relâche. Elle a son point de départ indéniable dans les loges maçonniques et les autres sociétés secrètes (1). Toutes ces sectes ont voué une haine irréconciliable au christianisme, et c'est là le grand péril de notre temps. On ferait des volumes avec les déclarations franc-maçonniques qui dévoilent le but poursuivi. Pour n'en citer qu'une entre mille, voici ce qu'on lit dans la *Revue maçonnique*, du mois de janvier 1848, citée par Eckert (p. 257) : « A l'exception de quelques loges particulières, la majorité de l'Ordre, non seulement n'admet pas le christianisme, *mais le combat à outrance;* la preuve s'en trouve notamment dans la mission des Juifs aux loges anglaises, françaises, américaines, belges, et, depuis peu, dans les loges de toute l'Allemagne. » Aussi renouvelait-on naguère aux pasteurs allemands la défense de s'y affilier. La franc-maçonnerie ne se borne pas à déclarer, avec le F.·. Lacombe, grand orateur de la loge *l'Espérance*, que « ce n'est pas la religion menteuse du Christ qui guidera ses pas (2); » ... que « supposer une maçonnerie chrétienne serait supposer un cercle carré ou un carré rond; » on sait qu'en 1866, et malgré la résistance de M. Henri Martin, sur la proposition du président actuel de la Chambre des députés,

(1) De nombreux écrits, dont quelques-uns sont publiés par la Société bibliographique, dévoilent l'omnipotence actuelle de la franc-maçonnerie. Il faut lire, entre autres ouvrages très instructifs à cet égard, celui de N. Deschamps sur *les Sociétés secrètes*.

(2) Voyez M. Nent, t. I, p. 142.

M. Brisson, la croyance au *Grand Architecte* de l'univers fut éliminée du décalogue des loges *comme attentatoire à la liberté de conscience!*

Faut-il s'étonner après cela que la religion et tout ce qui lui appartient, tout ce qu'elle consacre de son caractère auguste, soit livré à tous les outrages de la tribune et de la presse?

Tout récemment, un journal anglais, le *Spectator*, exprimait lui-même ses craintes au sujet des tendances qui se produisent si ouvertement dans le parlement français. Il voit l'avenir livré à une démocratie manifestement païenne, c'est-à-dire, rejetant de propos délibéré tout ce qui est christianisme. « Cette Chambre des députés ne sera pas indifférente... Ce n'est pas l'indifférence qui supprime les aumôneries militaires que tant de soldats réclament, ou qui refuse l'instruction religieuse aux écoles, aux prisons, et qui ordonne d'enlever les emblèmes religieux des tribunaux (1). » Le *Spectator* déclare qu'il a peu d'espoir dans une démocratie pénétrée d'une sorte de répulsion instinctive pour la religion et pour les doctrines religieuses.

On veut, en effet, nous préparer des générations sans foi, sans espérance et sans autre frein que leur intérêt présent. Les admirables aspirations de la philosophie antique, son respect pour les dieux, son désir ardent de voir apparaître « Celui qui doit nous instruire de la manière dont nous devons nous comporter envers les dieux et envers les hommes » (2), les simples progrès du spiritualisme rationnel, concluant à la nécessité d'une Providence divine, tout cela même est rejeté comme les rêves d'un malade, *ægri somnia*.

Les déclarations sont nettes : on veut faire une France « scientifique »; qu'on dise le mot : « *positiviste* ». Il a été prononcé par le ministre actuel de l'instruction publique. Or le positivisme est ce système qui n'admet ni Dieu personnel, ni vie future, ni immortalité de l'âme, et qui professe l'éternité de la matière. « Si le positivisme a fait son entrée dans la franc-maçonnerie, disait M. Jules Ferry dans la loge *la Clémente Amitié*, en 1877, c'est que la maçonnerie était positiviste sans le savoir... Nous pouvons jeter nos béquilles

(1) Au moment où s'impriment ces lignes, les aumôniers des hôpitaux sont supprimés.

(2) Platon, *IIe Alcibiade*.

théologiques! Dégageons l'homme de la crainte de la mort, et croyons à l'humanité *éternellement* grandie! »

De là à l'éternité de la matière, il n'y a plus d'intervalle; et voici comment un célèbre affilié, Diderot, formulait, au siècle dernier, la morale qui se dégage de tels principes : « Élargissons l'étroite enceinte de notre être... C'est sur la *sensibilité physique* qu'est établi le monde moral... C'est *à ses lois* qu'il faut abandonner le disciple que vous voulez former à la vertu. »

Donc on ne voudrait plus de croyances, plus de surnaturel. Tout cela n'est que superstition pour MM. Paul Bert, Jules Ferry et pour les autres profonds philosophes dont les idées prédominent, et qui n'ont pas craint de reconstituer à leur façon l'enseignement public, afin de façonner une France à leur image!

A ces déplorables tendances, déjà trop réalisées, on pourrait se borner à opposer les déclarations récentes d'un illustre savant, M. Pasteur, lors de sa réception à l'Académie française.

Après avoir rappelé, comme son meilleur titre aux suffrages de ses confrères, le concours apporté par lui à la cause spiritualiste, en prouvant que « jusqu'à ce jour la vie ne s'est jamais montrée à l'homme comme le produit spontané des forces qui régissent la nature, » il a reproché au positivisme « d'avoir écarté gratuitement de la conception du monde la plus importante des notions positives, celle de l'infini. » Cette notion, dont l'objet nous dépasse, doit cependant correspondre à une réalité, puisque notre esprit la possède, et l'idée d'infini est aussi essentielle aux esprits que l'espace est essentiel aux corps. On la rencontre partout.

Elle se dégage de tous les spectacles de la nature, de l'observation des microbes aussi bien que de celles des astres. « Elle renferme à elle seule, a dit M. Pasteur, plus de *surnaturel* qu'il n'y en a dans les miracles de toutes les religions. »

Or, toute action d'une Providence spéciale, distincte des forces de la nature, c'est du surnaturel. Un Dieu créateur de la nature et partant séparé et maître de la nature, c'est du surnaturel. Les relations entre le Créateur et la créature échappant à l'engrenage des causes et des effets aveugles qui constituent la nature, c'est encore du surnaturel. Dieu exauçant une prière, c'est le surnaturel. Le surnaturel, c'est la participation de l'humanité à des croyances, à des obligations, à une force, à des espérances supérieures à la nature. Le surnaturel est même la réalité suprême,

la substance absolue de l'être, puisque tout ce qui est matériel et visible passe, que l'invisible seul est permanent. Le surnaturel, c'est l'incréé.

Or, encore, la vie religieuse n'est pas autre chose précisément que l'effort de l'homme pour vivre avant tout d'une vie surnaturelle, ayant l'infini pour aspiration et Jésus-Christ pour modèle, parce qu'il est le centre de toute vraie religion, comme auteur de la foi, source de la grâce et médiateur de la vision céleste (1)... « Jésus-Christ, par qui on connaît le Dieu personnel et vivant, et sans lequel le monde moral n'existerait pas » (2); « Jésus-Christ, qui en tout est l'unique et à qui rien ne saurait être comparé » (3); Jésus-Christ, dont la vie et les miracles sont aussi avérés que les conquêtes d'Alexandre et de César (4). »

I

Pour quiconque n'obéit pas à un parti pris d'hostilité anticatholique, il est devenu banal de rappeler les bienfaits des Ordres religieux persécutés. Mais les témoignages qui leur ont été rendus, ne sont-ils pas plus décisifs lorsqu'ils émanent de leurs adversaires? Aussi avons-nous pensé faire une œuvre utile en rassemblant, pour les remettre sous les yeux des hommes de bonne foi, quelques-uns des plus remarquables parmi ces témoignagnes qui ont été rendus aux congrégations religieuses par des écrivains non suspects de partialité envers l'Église : nous voulons parler de protestants et de libres penseurs.

Les uns et les autres se sont par là inclinés devant le miracle de la longue existence de l'Église catholique, de ses traverses, de ses bienfaits, de son victorieux passage au sein du monde barbare, à travers les hérésies, les schismes, les philosophes et les révolutions.

Ils ont donné eux-mêmes un éclatant démenti à ceux qui dénoncent l'Église comme ennemie des lettres, des arts, de la science, de tout ce qui fait, en un mot, la gloire humaine aussi bien que la prospérité des intérêts humains.

Mais avant de citer les jugements des contemporains, voici quel

(1) Le P. Caussette.
(2) Pascal.
(3) Renan, *Vie de Jésus*.
(4) D'Aguesseau, *J.-J. Rousseau*.

était le sentiment du protestant Leibniz (1) : « Celui qui ignore les services rendus par les Ordres religieux ou qui les méprise, n'a qu'une idée étroite et vulgaire de la vertu, et croit stupidement qu'il a rempli tous ses devoirs envers Dieu par quelques pratiques habituelles, accomplies avec cette froideur qui exclut le zèle et l'amour. »

Deux autres hommes parmi les plus éminents du protestantisme, Bacon (2) et Grotius (3), surent aussi louer, sous des aspects divers, un des Ordres religieux les plus célèbres, tout en voyant en lui un ennemi : la Compagnie de Jésus.

Grotius a écrit, dans ses *Annales de Belgique* (p. 194) et dans son *Histoire* (p. 273, édition d'Amsterdam), des choses difficiles à traduire avec ce même caractère de précision et d'énergie dans l'expression. Voici quelques-uns des traits par lesquels il dépeint les religieux de cet institut, contre lequel tant de tempêtes se sont déchaînées : *Mores inculpati, bonæ artes, magna in vulgus auctoritas ob vitæ sanctimoniam. Sapienter imperant; fideliter parent. Medii fœdum inter obsequium et tristem arrogantiam, nec fugiunt hominum vitia, nec sequuntur.*

Et Bacon, dans son livre *de Augmentis scientiarum :* « Étant ce que vous êtes, plût à Dieu que vous fussiez des nôtres ! »

Un autre protestant, Johnson, s'écriait en plein dix-huitième siècle : « Dans mes lectures, je ne rencontre jamais un anachorète sans lui baiser les pieds, ni un monastère sans tomber à genoux, sans en baiser le seuil ! » Ce cri de l'âme n'a-t-il pas été reproduit dans ces beaux vers d'Alfred de Musset :

Cloîtres silencieux, voûtes du monastère,
C'est vous, sombres arceaux, vous qui savez aimer;
Ce sont vos froides nefs, vos pavés et vos pierres
Que jamais lèvre en feu n'a baisé sans pâmer!

. . . . . .

Trempez-leur donc le front dans les eaux baptismales,
Dites-leur donc un peu ce qu'avec leurs genoux
Il leur faudrait user de pierres sépulcrales
Avant de soupçonner qu'on aime comme vous.
Oui, c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices

(1) 1646-1716.
(2) 1551-1626.
(3) 1583-1645.

Vous buviez à plein cœur, moines mystérieux!...
Vous aimiez ardemment! Oh! vous étiez heureux.

(ROLLA.)

Il faut voir comment, malgré ses préjugés religieux et nationaux, lord Mackartney (1), dans son *Voyage en Chine et en Tartarie* (1793 et 1794), rendait témoignage à nos missionnaires :

« Les missionnaires, dit-il, partagent avec zèle un soin si rempli d'humanité (celui de recueillir les enfants exposés après leur naissance). Ils se hâtent de baptiser ceux qui conservent le moindre signe de vie, afin, comme ils le disent, de sauver l'âme de ces êtres innocents. Un de ces pieux ecclésiastiques, qui n'avait nul penchant à exagérer le mal, avoua qu'à Pékin on exposait chaque année environ deux mille enfants, dont un grand nombre périssait. Les missionnaires prennent soin de tous ceux qu'ils peuvent conserver à la vie. Ils les élèvent dans les principes rigoureux et fervents du christianisme, et quelques-uns de ces disciples se rendent ensuite utiles à leur religion en travaillant à y convertir leurs compatriotes.

« Les conversions s'opèrent ordinairement parmi les pauvres, qui, dans tous les pays, composent la classe la plus nombreuse. Les charités que les missionnaires font, autant qu'ils peuvent, préviennent en faveur de la doctrine qu'ils prêchent. Quelques Chinois ne se conforment peut-être qu'en apparence à cette doctrine, à cause des bienfaits qu'elle leur vaut; mais leurs enfants deviennent des chrétiens sincères. D'ailleurs, on a toujours plus d'accès auprès des pauvres; et ils sont plus touchés du zèle désintéressé des étrangers qui viennent du bout de la terre pour les sauver.

« C'est un spectacle singulier, en effet, pour toutes les classes de spectateurs, que de voir des hommes *animés par des motifs différents de ceux de la plupart des actions humaines*, quittant pour jamais leur patrie et leurs amis, et se consacrant, pour le reste de leur vie, au soin de travailler à changer le dogme d'un peuple qu'ils n'ont jamais vu. En poursuivant leurs desseins, ils courent toutes sortes de risques; ils souffrent toute espèce de persécutions et renoncent à tous les agréments. Mais, à force d'adresse, de talent, de persévérance, d'humilité, d'application à des études étrangères à leur première éducation, et en cultivant des arts entièrement nouveaux pour eux, ils parviennent à se faire connaître et protéger.

(1) Ambassadeur du roi d'Angleterre. Le passage est tiré du t. II, p. 383

Ils triomphent du malheur d'être étrangers dans un pays où la plupart des étrangers sont proscrits et où c'est un crime que d'avoir abandonné le tombeau de ses pères. Ils obtiennent enfin des établissements nécessaires à la propagation de leur foi, sans employer leur influence à se procurer aucun avantage personnel.

« Des missionnaires de différentes nations ont eu la permission de bâtir à Pékin quatre couvents, avec des églises qui y sont jointes; et il y en a même quelqu'un dans les limites du palais impérial. Ils ont des terres dans le voisinage de la ville; et on assure que les Jésuites ont possédé dans la cité et dans les faubourgs plusieurs maisons dont le revenu servait à favoriser l'objet de la mission. Ils ont souvent, par des actes charitables, fait des prosélytes et secouru des malheureux. »

Tel est le langage d'un protestant en 1793 et 1794. Voici ce qu'écrivait Voltaire (1), sur le même sujet, quelques années auparavant : « Les pères Jésuites avaient réussi en Amérique, en enseignant à des sauvages les arts nécessaires; ils réussirent dans la Chine, en enseignant les arts les plus relevés à une nation spirituelle. » Voltaire faisait par là allusion à l'action déjà séculaire des religieux chrétiens sur les nations de l'extrême Orient. Mais où ne s'était-elle pas déjà répandue, cette action, au delà des mers, grâce à une impulsion sublime, humanisant le sauvage, instruisant l'ignorant, guérissant le malade, vêtissant le pauvre, semant la concorde et la paix parmi des nations ennemies?

Les principales congrégations religieuses qui, depuis de longues périodes d'années, se consacraient déjà aux missions lointaines, étaient : les Dominicains, l'ordre de Saint-François, les Jésuites et les prêtres des Missions étrangères. On divisait les missions en missions du Levant, missions de l'Inde, missions de la Chine, missions de l'Amérique. « Les mers, les orages, les glaces du pôle, les feux du tropique, rien ne les arrête (les apôtres de l'Évangile) : ils vivent avec l'Esquimau dans son outre de peau de vache marine; ils se nourrissent d'huile de baleine avec le Groënlandais; avec le Tartare et l'Iroquois, ils parcourent la solitude; ils montent sur le dromadaire de l'Arabe, ou suivent le Cafre errant dans ses déserts embrasés; le Chinois, le Japonais, l'Indien, sont devenus leurs néophytes; il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait pu

(1) *Essai sur les missions étrangères*, ch. CXIV.

échapper à leur zèle ; et, comme autrefois les royaumes manquaient à l'ambition d'Alexandre, la terre manque à leur charité (1). »

Deux grands ministres du grand siècle, Colbert et Louvois, avaient compris de quelle ressource seraient les missions françaises pour les arts, les sciences et le commerce. Ils s'appliquèrent à les établir. Les pères Fontenay, Tachard, Gerbillon, Le Comte, Bouvet et Visdelou furent envoyés aux Indes par Louis XIV : ils étaient mathématiciens, et le roi les fit recevoir de l'Académie des sciences avant leur départ.

Voici le brevet royal attestant l'utilité, pour notre patrie, des missions instituées dans les Échelles du Levant : « Aujourd'hui, « septième de juin mil six cent soixante-dix-neuf, le Roi étant à « Saint-Germain-en-Laye, voulant gratifier et favorablement traiter « les pères Jésuites français, missionnaires au Levant, en considéra- « tion de leur zèle pour la religion *et des avantages que ses sujets* « *qui résident et qui fabriquent dans toutes les Échelles reçoivent* « *de leurs instructions*, Sa Majesté les a retenus et retient pour ses « chapelains dans l'église et chapelle consulaire de la ville d'Alep, « en Syrie, etc.

« *Signé :* Louis ; et plus bas. Colbert (2). »

Personne n'ignore que les congrégations sont actuellement représentées en Chine par des missionnaires jésuites, dominicains, etc..., sans compter les Missions étrangères, les Lazaristes, autorisés en France, et que la présence de ces missionnaires est une des principales causes de l'influence française dans l'extrême Orient.

Il faut demander aux immenses plages de l'Asie, livrées aux épaisses ténèbres de l'idolâtrie, quels lumineux sillons les apôtres de l'Évangile y ont tracés. La Compagnie de Jésus, la première, en même temps qu'elle couvrait de ses missions la Chine, le Japon et les Indes, travailla incessamment à conquérir au christianisme, sans autre arme que la croix, les îles de la Sonde, le Thibet, le Mogol, la Tartarie, la Cochinchine, le Cambodge, le pays de Malacca, Siam, le Tonkin, la Syrie, la Perse et d'autres contrées encore : ce qui formait un ensemble de cent quarante-cinq établissements de mission-

(1) Chateaubriand, *Génie du christianisme*, IVe partie, l. IV, chap. I.

(2) On pourrait rappeler l'hommage rendu aux Pères Jésuites par Henri IV en s'adressant au premier président de Harlay, le 24 décembre 1603 : « Dieu me réserve cette gloire, que je tiens à grâce de les établir en France... »

naires jésuites sur la surface de l'Asie. Et nulle part le flambeau de l'Évangile ne répandit ses clartés sans faire luire celles de la civilisation. Les conquêtes de la science marchaient du même pas que celles de la foi.

On formerait une bibliothèque assez nombreuse avec les ouvrages des religieux sur les divers peuples asiatiques, sur leurs origines, sur leurs langues, leurs mœurs, leur histoire, leurs arts et leurs institutions. La bibliothèque nationale possède en ce genre des richesses inédites, qui pourraient avoir encore aujourd'hui leur valeur. Le commerce, l'industrie, la médecine, comme l'astronomie et la physique, y trouveraient leur part.

C'est encore un *protestant*, un *Anglais*, *ministre presbytérien*, Robertson, qui justifie en ces termes les missionnaires de certaines accusations de cruauté et de violence dans quelques parties du nouveau monde : « C'est avec plus d'injustice encore, dit-il, que beaucoup d'écrivains ont attribué à l'esprit d'intolérance de la religion romaine la destruction des Américains, et ont accusé les ecclésiastiques espagnols d'avoir excité leurs compatriotes à massacrer ces peuples innocents comme des idolâtres et des ennemis de Dieu. Les premiers missionnaires, quoique simples et peu lettrés, étaient des hommes pieux. Ils épousèrent de bonne heure la cause des Indiens, et défendirent ce peuple contre les calomnies dont s'efforcèrent de le noircir les conquérants, qui le représentaient comme incapable de se former jamais à la vie sociale et de comprendre les principes de la religion, et comme une espèce imparfaite d'hommes, que la nature avait marquée du sceau de la servitude. Ce que j'ai dit du zèle constant des missionnaires espagnols pour la défense et la protection du troupeau commis à leurs soins, les montre sous un point de vue dignes de leurs fonctions : *ils furent des ministres de paix* pour les Indiens, et s'efforcèrent toujours d'arracher la verge de fer des mains de leurs oppresseurs. *C'est à leur puissante médiation que les Américains durent tous les règlements qui tendaient à adoucir la rigueur de leur sort.*

« Les Indiens regardent encore les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, dans les établissements espagnols, comme leurs défenseurs naturels, et c'est à eux qu'ils ont recours pour repousser les exactions et les violences auxquelles ils sont encore exposés (1). »

(1) *Histoire d'Amérique*, t. IV, l. VIII, p. 142, trad. franç., 1780.

II

Mais poursuivons notre enquête à travers notre siècle et jusques à l'heure actuelle.

Avec quel sentiment de haute impartialité un illustre protestant, homme d'État, M. Guizot, n'a-t-il pas, en toute circonstance, rendu hommage aux congrégations catholiques! N'est-ce pas lui, d'ailleurs, qui a dit cette parole mémorable : « Le catholicisme est la plus grande, la plus haute école de respect qu'ait jamais vue le monde... La France s'est formée à cette école..... Nous en avons grand besoin. » En 1838, le même M. Guizot publiait, dans la *Revue française*, des articles d'une éloquence grave et triste, qui avaient un immense retentissement. C'était un cri d'alarme, il est urgent de le reproduire : « Catholiques et protestants, s'écriait-il, le mal est immense! Inquiétez-vous de ceux qui ne croient pas et qui voudraient persécuter ceux qui croient... La religion, la religion, c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tout temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de *décadence honteuse :* la religion, pour contenir ou combler l'ambition humaine! la religion, pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou celles de notre âme! Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir sans la religion une pareille œuvre! Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée. Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de cette vie : il y faut Dieu et l'éternité, une morale supérieure et une foi divine. » Encore un protestant et un Anglais (1), dont les travaux historiques montrent l'hostilité envers l'Église catholique, qui n'a pas hésité à reconnaître que « les évêques ont fait la France comme les abeilles font leur ruche. »

Dans l'ouvrage publié en 1866, sur *l'État actuel de l'Église et de la société chrétienne*, de M. Guizot, on lit ces lignes remarquables, qui devraient confondre les esprits égarés auxquels sont aujourd'hui livrées les destinées de la France : « Je n'ai pas à rechercher quelle part peut être de nos jours pour l'Église catholique l'utilité des ordres monastiques, et si les services qu'ils peuvent lui rendre

(1) Gibbon.

surpassent les objections, les répulsions, les inquiétudes qu'ils soulèvent autour d'elle. *Nul homme éclairé ne saurait méconnaître que, dans les siècles de chaos, ils ont servi la foi chrétienne, la civilisation, la science et même la liberté.* L'état des sociétés et des esprits est maintenant tout autre, et les ordres monastiques n'y sauraient plus prendre la même place, ni produire les mêmes effets. (Qu'on n'oublie pas que c'est un protestant qui écrit.) Mais quoi qu'on puisse penser de leur opportunité, leur droit à la *liberté est incontestable;* sous un régime de pensée libre et d'institutions libres, les associations religieuses ne sauraient être plus maltraitées que les associations industrielles, commerciales et littéraires. L'État est appelé à exercer sur les associations de tout genre une certaine mesure de surveillance; *mais, à coup sûr, l'union des âmes et des vies sous une même règle et un même habit, dans un intérêt d'avenir éternel, n'est pas plus inquiétante pour l'État que l'union des bourses et des travaux économiques dans un intérêt de fortune terrestre.* »

On n'en finirait pas si l'on voulait reproduire tous les hommages que ce grand et équitable esprit a rendus aux ordres religieux dans sa chaire de professeur et dans ses ouvrages d'histoire. C'est dans ses remarquables *Essais sur l'histoire de France* qu'il a nommé les moines « ces défricheurs du sol et de l'intelligence de l'Europe ». Nul mieux que lui, en effet, n'a rappelé que le livre, ainsi qu'on l'a dit, serait mort, si au fond des couvents les moines, ces grands éducateurs des peuples, ne s'étaient pas appliqués à conserver aux hommes mêmes qui les expulsent les trésors des littératures anciennes, en même temps qu'ils leur ménageaient les inappréciables trouvailles de leur philosophie et de leur scolastique.

N'est-ce pas encore M. Guizot qui, au lendemain de 1830, accordait une importante subvention aux Bénédictins sur les fonds de l'Instruction publique (1)? Qui ne sait combien il contribua, pendant son fécond ministère, de 1832 à 1837, à l'épanouissement de

(1) Ne rappelait-on pas récemment qu'un autre protestant, M. de Freycinet, ancien chef du cabinet, savait se plaire dans l'hospitalité savante et affectueuse des Benédictins de Solesmes..., dont il devait plus tard ordonner l'expulsion?... Ce fut en 1837 que l'abbé Guéranger, ancien disciple de Lamennais, ressuscita l'ordre des Bénédictins en France, et que l'abbaye de Solesmes fut reconnue l'héritière des anciennes congrégations de Cluny, de Saint-Maur et de Saint-Vannes. — Lacordaire rétablit les Dominicains en 1839.

l'enseignement congréganiste en France? Nous ne pouvons résister au désir de citer ici ce qu'il a raconté lui-même de cette époque de sa vie politique, tant est grand le contraste qui existe entre un tel libéralisme et les idées néfastes qui prévalent aujourd'hui : « C'est quelquefois l'erreur du pouvoir, quand il entreprend une œuvre importante, de vouloir l'accomplir seul et de se méfier de la liberté comme d'une rivale ou d'une ennemie. J'étais loin de ressentir cette méfiance; j'avais au contraire la conviction que le concours du zèle libre, *surtout du zèle religieux*, était indispensable et pour la propagation efficace de l'instruction populaire et pour sa bonne direction. Il y a dans le monde laïque des élans généreux, des accès d'ardeur morale, qui font faire aux grandes bonnes œuvres publiques de rapides et puissants progrès; mais *l'esprit de foi et de charité chrétienne porte seul dans de tels travaux ce complet désintéressement, ce goût et cette habitude du sacrifice* (1), cette persévérance modeste, qui en assurent et en épurent le succès. Aussi pris-je grand soin de défendre les associations religieuses vouées à l'instruction primaire contre les préventions et le mauvais vouloir dont elles ont été si souvent l'objet. Non seulement je les protégeai dans leur liberté, mais je leur vins en aide dans leurs besoins; les considérant comme *les plus honorables concurrents* et *les plus sûrs auxiliaires* que, dans ses efforts pour l'éducation populaire, le pouvoir civil pût rencontrer. Et je leur dois la justice de dire que malgré la susceptibilité ombrageuse que ressentaient naturellement ces congrégations pieuses envers un gouvernement nouveau et un ministre protestant, elles prirent bientôt confiance dans la sérieuse sincérité de la bienveillance que je leur témoignais, et vécurent avec moi dans les meilleurs rapports. Au moment même où la loi du 28 juin 1833 était discutée dans les Chambres, pour en marquer nettement l'esprit et donner à la principale de ces associations, aux frères de la Doctrine chrétienne, un témoignage public d'estime, je fis demander au frère Anaclet, leur supérieur général, si les statuts de sa congrégation lui permettaient de recevoir la croix d'honneur. »

(1) En 1860, dans un rapport de M. Rouland, ministre des cultes, sous l'Empire, on lisait : « L'élément religieux présentera toujours aux familles bien plus de garanties de moralité et de dévouement. » — Le journal *le Temps*, peu suspect en cette matière, reconnaissait, dans son numéro du 11 avril dernier, que les PP. Jésuites sont « d'excellents éducateurs ». Ce mot est de Frédéric de Prusse, l'ami des Encyclopédistes français... « Je garde les jésuites, parce qu'ils sont de bons éducateurs. »

Nous avons vu, en 1871, pendant le lamentable siège de Paris, le frère Philippe décoré de la main du docteur Ricord, chef du service des ambulances ; et la ville de Boston charger l'Académie française de décerner à la congrégation des frères un grand prix d'honneur, en témoignage de l'admiration des Américains pour l'héroïque dévouement de ces modestes religieux.

M. Guizot continue : « Le frère Anaclet me répondit par une lettre que je prends plaisir à publier :

« Monsieur le Ministre,

« La démarche, si honorable pour notre institut, que M. Delebecque fit hier soir auprès de moi, de la part de Votre Excellence, « m'a pénétré de la plus vive reconnaissance, et convaincu de « plus en plus de la bienveillance toute paternelle dont le gouvernement daigne nous honorer.

« Notre saint instituteur n'a rien mis dans nos règles qui nous « interdise formellement d'accepter l'offre que vous avez eu la bonté « de nous faire, sans aucun mérite de notre part, parce qu'il n'a pu « prévoir que ses humbles disciples pourraient avoir un jour à refuser « des offres aussi flatteuses. Mais, en consultant l'esprit de ses règles, « qui tendent à nous inspirer l'éloignement du monde et le renoncement à ses honneurs et à ses distinctions, nous croyons devoir « vous remercier humblement, Monsieur le Ministre, de l'offre si « honorable que vous avez daigné nous faire, et vous prier d'agréer « nos excuses et nos actions de grâces en même temps que notre « refus. Nous ne conserverons pas moins, tant que nous vivrons, « le souvenir et la reconnaissances de vos inappréciables bontés, « et nous publierons hautement, comme nous le faisons tous les « jours, les marques de bienveillance et de protection que nous recevons à chaque instant du gouvernement du roi, et en particulier « de M. le Ministre de l'Instruction publique et de MM. les membres « du Conseil royal. »

« Une autre association religieuse, la congrégation de l'Instruction chrétienne, fondée en Bretagne par l'abbé J.-M. de Lamennais, attira particulièrement mon attention et mon appui. Le nom du fondateur, son esprit à la fois simple et cultivé, son entier dévouement à son œuvre, son habileté pratique, son indépendance envers son propre parti, sa franchise dans ses rapports avec le pouvoir

civil, tout en lui m'inspirait un confiant attrait, et il y répondit au point de *provoquer lui-même l'inspection du gouvernement dans ses écoles*. Il m'écrivait, le 3 mai 1834 : « Lorsque j'eus l'honneur « de vous voir dans le courant du mois d'octobre de l'année dernière, « vous eûtes la bonté de me dire qu'un inspecteur général de l'Uni- « versité visiterait, de votre part, en 1834, mon établissement de « Ploërmel. J'ai le plus grand désir de voir s'accomplir cette bien- « veillante promesse : mais je voudrais savoir à quelle époque « M. l'Inspecteur pourra venir, car autrement il est presque certain « qu'il ne me trouverait pas ici, à cause des continuels voyages que « je suis obligé de faire dans cette saison. Cependant il m'importe « beaucoup de m'entretenir avec M. l'Inspecteur. J'aurais à lui dire « une foule de choses qui sont d'un grand intérêt pour le progrès « de l'instruction primaire en Bretagne. » Et, deux ans plus tard, le 15 octobre 1836, il me rendait compte avec détail de l'état de son Institut, des obstacles qu'il rencontrait, de l'insuffisance de ses ressources, des besoins auxquels il me demandait de pourvoir ; et il finissait en me disant : « M. le Ministre de la marine a chargé « M. le Préfet du Morbihan de m'exprimer son désir d'avoir quelques- « uns de mes frères pour l'instruction des esclaves affranchis de la « Martinique et de la Guadeloupe : je n'ai pas dit *non*, car ce serait « une si belle et si sainte œuvre! mais je n'ai pas dit *oui*, car la « triste objection revient toujours : où prendre assez de sujets pour « suffire à tant de besoins, et pourquoi les jeter si loin, quand on en a si peu?... Ah! si j'étais aidé comme je voudrais l'être (1)! »

Nous pourrions citer encore ; mais que de tristes retours cela nous suggérerait sur le temps présent! Et comme il est curieux de voir — aujourd'hui — comment, à cette époque, les principes de liberté, de bon sens et de saine politique étaient proclamés par le chef lui-même de l'Université!

Après M. Guizot, c'est un autre historien contemporain qu'on ne saurait accuser davantage de partialité envers l'Église :

« L'Église, dit-il dans les *Temps mérovingiens* (2), dépositaire des plus nobles débris de l'ancienne civilisation, ne dédaigne pas de recueillir, avec la science et les arts de l'esprit, la tradition des procédés mécaniques et agricoles. Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, c'était comme un asile ouvert

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, p. 80 et s.
(2) Augustin Thierry.

contre l'envahissement de la barbarie sous toutes les formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce que nous appelons aujourd'hui une ferme modèle. Il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. Ce fut, selon toute apparence, l'école où s'instruisirent ceux des conquérants à qui l'intérêt bien entendu fit faire sur leurs domaines de grandes entreprises de colonisation, deux choses dont la première impliquait alors la seconde. »

Naguère encore M. Jules Simon faisait, de son côté, en séance académique, l'éloge du Canada français et de l'œuvre de colonisation, à propos des travaux récents de M. le curé Labelle, l'admirable continuateur de ces civilisateurs des bords du Saint-Laurent, où ils nous concilièrent les sauvages domptés par la religion. L'éminent ecclésiastique, ayant remercié M. Jules Simon de ses éloges, en a reçu, le 12 janvier 1882, la lettre suivante, qui montre la sympathie de cet esprit supérieur, de ce vrai libéral, pour tout ce qui est bon, même pour ce qui est dû à l'action de l'Église :

« Paris, le 12 janvier 1882.

« Monsieur le Curé,

« Je suis très heureux de votre lettre. Elle m'a consolé d'un petit journal de votre pays qui prétend que j'ai injurié le Canada dans le même rapport que vous avez lu ; je puis dire, dans tous les cas, que je l'ai injurié sans le savoir, car je suis, au contraire, plein d'amitié pour le Canada et pour les Canadiens que je connais.

« Je sais par M. Molinari, et aussi, je crois, par mon ami, M. Xavier Marmier, le rôle énergique que vous jouez parmi vos compatriotes, et j'y applaudis d'autant plus cordialement, que *je crois, comme vous, à un autre monde* et à l'utilité prépondérante de l'agriculteur dans celui-ci..... » . . . . . .

. . . . . .

Un Magistrat.

(*A suivre.*)

L'UNIVERS ÉTERNEL [1]

II

La seconde phase de la question est bien différente, on le voit tout de suite. La force nécessaire pour rompre l'équilibre initial se trouve à l'origine des choses; bien plus, c'est une force infiniment sage et infiniment puissante qui, dominant les éléments du chaos avec la suprême autorité du créateur, les groupe dans l'ordre et les anime des mouvements indispensables à l'évolution de l'univers. La raison de la série des phénomènes de la nature, à l'exception des phénomènes psychologiques, peut désormais se dérouler en toute liberté : le fleuve a une source pleinement suffisante. Le grand obstacle à l'explication logique du monde est levé. Il ne reste plus qu'une question spéculative, peut-être plus curieuse qu'utile, à savoir si le monde, créature de Dieu, n'est pas éternel comme son auteur. La grande raison qui semble ici autoriser le doute, c'est que l'on ne voit pas d'abord pourquoi une cause éternelle n'aurait pas un effet éternel.

Hâtons-nous de dire que la foi ne permet point d'hésiter au sujet du monde actuel. Les premiers mots de la Bible : *In principio creavit Deus cœlum et terram, au commencement Dieu a créé le ciel et la terre*, sont aussi clairs que le jour. Le monde, qui a été créé au commencement, a commencé; il n'est donc pas éternel? Mais Dieu n'aurait-il pas pu créer un autre monde éternel? La question n'est plus de fait, mais de droit ou de possibilité. Et, tout

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1883.

en croyant d'une foi inébranlable que le monde que nous habitons est temporel, il est permis d'examiner si Dieu n'aurait pas pu créer un monde éternel. Le problème est purement philosophique. Saint Thomas semble avoir soutenu l'affirmative, et son autorité, qui est si grande dans les écoles catholiques, incline beaucoup de théologiens de nos jours à soutenir son opinion. Nous croyons qu'il importe avant tout de bien comprendre la pensée du saint docteur à ce sujet. Qu'on nous permette donc d'essayer de la préciser.

D'abord la manière dont nous avons posé la question générale est celle de saint Thomas qui, en cela, suit saint Augustin. Nous lisons, en effet, dans la *Somme théologique* que les philosophes, d'après saint Augustin, soutiennent deux opinions touchant l'éternité du monde. Pour les uns, la substance du monde existe indépendamment de Dieu, c'est le monde sans Dieu et toujours existant par lui-même; pour les autres, le monde est l'œuvre de Dieu, mais une œuvre éternelle. Quant à la première opinion, saint Thomas déclare que c'est une erreur intolérable, et il ajoute ces paroles fort remarquables : *ex necessitate refellitur; c'est une erreur qui se réfute rigoureusement*. L'expression *ex necessitate*, employée par saint Thomas, pour désigner le rapport d'une conséquence logique à son principe indique une conclusion rigoureuse, inévitable. La conclusion *ex necessitate* ne laisse pas l'ombre de probabilité à la proposition contradictoire. Il en est tout autrement de la conclusion *ex probabilitate;* la première seule est démonstrative, et seule donne la certitude scientifique. Il est donc établi que, pour saint Thomas, la création du monde par Dieu est un fait qui se démontre rigoureusement.

Sa doctrine est tout autre à l'égard de la seconde opinion ou de la seconde thèse : « Le monde, œuvre de Dieu, est éternel. » Les arguments que l'on allègue pour la combattre ne lui paraissent pas péremptoires. Il en rapporte six, et il les fait suivre de la réponse donnée, à chacun d'eux, par les partisans de l'éternité du monde, sans toutefois ajouter rien à ces réponses ou les discuter. Après avoir énuméré les arguments et avant d'en rappeler la solution, il dit : « Ces raisons, bien que probables, ne concluent pas avec une rigueur absolue (*de necessitate*). Nous en dirons un mot qui est à propos et qui sera suffisant : il ne faut pas que la foi du chrétien ait l'air de reposer sur des raisons fragiles et non sur la très solide doctrine de Dieu. C'est pourquoi il convient, ce semble, de dire

comment les partisans de l'éternité du monde répondent à ces arguments. » Ces paroles sont tirées de la *Somme contre les Gentils*. Saint Thomas s'exprime à peu près de la même manière dans la *Somme théologique*. « Que le monde ait commencé, dit-il, c'est un objet de foi et non de démonstration ou de science. Et cette considération a son prix; car, en essayant de démontrer des articles de foi, si l'on allègue des raisons qui ne sont pas rigoureusement concluantes (*non necessarias*), on prête le flanc aux moqueries des infidèles, leur donnant lieu de penser que c'est sur de tels motifs que nous adhérons aux choses de la foi (1). »

De tout cela, il nous semble résulter que saint Thomas n'est point partisan de l'opinion qui soutient la possibilité de la création d'un monde éternel. Il examine seulement les raisons qu'on alléguait de son temps contre cette doctrine, et il déclare, non pas qu'elles ne valent rien, non pas qu'elles sont sans force, mais uniquement qu'elles ne sont pas rigoureusement concluantes. Ce n'est point la thèse mal appuyée par ces raisons qu'il abandonne; ce sont ces raisons qu'il veut négliger de peur de nuire à la foi dans l'esprit des infidèles. Il est si loin d'embrasser l'opinion contraire qu'il dit, après saint Augustin, que la création éternelle, entendu au sens de ses partisans, est difficilement intelligible. Bien plus, saint Thomas propose à ses lecteurs un argument nouveau inventé par lui, et cet argument est en faveur de l'opinion qui rejette l'éternité du monde.

Après avoir énuméré les six réponses courantes aux six arguments ordinaires, il continue en ces termes : « On peut démontrer cette proposition (celle qui n'admet qu'un monde temporel), dit-il, avec plus de succès, en prenant pour principe la fin de la volonté de Dieu. En effet, la fin de la volonté de Dieu, quand il donne

(1) « Ad primum ergo dicendum quod, sicut dicit Augustinus (XI, *de Civit. Dei*, cap. IV), Philosophorum ponentium æternitatem mundi duplex fuit opinio. Quidam enim posuerunt quod substantia mundi non sit a Deo : Et horum est intolerabilis error. Et ideo ex necessitate refellitur. Quidam autem sic posuerunt mundum æternum, quod tamen a Deo factum dicerent : Non enim mundum temporis volunt habere sed suæ creationis initium ut quodam modo vix intelligibili semper sit factus. » (*Sum Theol.* I^a pars, q. 46, art. 2.)

« His autem rationes, quia usquequaque de necessitate non concludunt, licet probabilitatem habeant, sufficit tangere solum, ne videatur fides catholica in vanis rationibus constituta et non potius in solidissima Dei doctrina; et ideo conveniens videtur ponere qualiter obvietur eis per eos qui æternitatem mundi posuerunt. » (*Contra gentil.*, l. II, c. XXXVIII.)

l'être à ses créatures, c'est sa bonté, en ce sens qu'elle est manifestée par ses œuvres. Or la bonté et la puissance de Dieu se manifeste surtout par cela que seul il apparaît éternel au milieu des choses, qui toutes ont commencé; car il devient par là évident que toutes les choses, autres que lui, ont reçu l'être de lui, puisqu'elles n'ont pas toujours existé. Il devient aussi pareillement manifeste qu'il n'agit point par nécessité de nature et que sa puissance est infinie dans son action; car il convenait souverainement à la bonté divine de donner aux choses créées le commencement de leur durée (1). »

Nous ne voulons pas développer ici cette argumentation qui est très profonde et qui demanderait une longue dissertation. Saint Thomas ne la donne pas comme rigoureusement démonstrative. Elle démontre du moins que le docteur angélique n'était point partisan d'une création éternelle, et c'est tout ce que nous voulons en ce moment.

Après ces explications, nous pouvons, sans manquer de respect à aucune autorité, défendre l'une ou l'autre de ces deux propositions : le monde créé peut être éternel, ou le monde créé ne peut pas être éternel.

Eh bien! pour le dire tout de suite, nous pensons que sur ce point le dissentiment n'a d'autre cause que des malentendus, et que, si les termes sont ramenés à leur signification précise, la solution de la difficulté n'offre plus d'embarras.

Les termes qu'il s'agit de préciser sont ceux de *temps* et d'*éternité;* non que l'on puisse se promettre d'en pénétrer pleinement l'objet, ce qui serait absolument impossible; on peut seulement en marquer exactement la portée. Cette mesure est du reste indispensable; car les notions de *temps* et d'*éternité* sont confuses dans la plupart des esprits; l'idée de durée qui est commune à l'une et à l'autre, fait qu'on les substitue l'une à l'autre dans les discussions; alors tout se brouille, tout le monde a tort, tout le monde a raison; avec une égale justice, les adversaires échangent des appréciations défavorables et retiennent pour eux de secrets applaudissements.

Qu'est-ce donc que le *temps?* Le temps est la durée successive; c'est la durée de ce qui est et peut être, ou, comme parle l'école, c'est la durée de ce qui à la fois est *réalisé* (*in actu*) sous un ou

(1) *Contra Gent., loc. cit.*

plusieurs rapports, et *possible* (*in potentia*) sous un ou plusieurs autres rapports. Le temps est une existence dont l'ensemble comprend une condition qui n'est plus, une condition qui est et une condition qui n'est pas encore. Cette explication suffit à prouver que le temps est essentiellement la durée des créatures; car toute créature possède une existence essentiellement composée d'une condition d'être qui n'est plus, d'une condition d'être qui est et d'une condition d'être qui n'est pas encore. Dès qu'elle existe, la créature se trouve dans l'état d'existence actuelle, entre l'état de pure possibilité qui n'est plus et la non-existence où elle peut retomber.

On voit par là que l'existence *temporelle* ne saurait à aucun titre convenir à Dieu. Car il est absolument impossible que l'être de Dieu soit, à aucun point de vue, en puissance ou en défaillance. Dieu ne peut revêtir aucune nouvelle perfection, parce qu'il les a toutes; il ne peut en perdre aucune, parce que, s'il pouvait en perdre, il ne les aurait pas toutes : il n'aurait pas celle qui consiste à ne pouvoir être amoindri. Non seulement aucune puissance ne peut rien ajouter ni soustraire à son être, mais l'intelligence infinie ne conçoit rien qui lui manque ou qui puisse lui manquer. On a dit avec un rare bonheur d'expression : il est l'acte pur. On dirait avec une égale vérité : il est l'être sans mélange de néant; et voilà pourquoi il ne peut être dans le temps, qui est la durée des êtres mêlés de néant. Sa durée à lui, c'est l'éternité.

Le temps et l'éternité diffèrent comme le fini et l'infini. Le temps est la durée de l'être dont l'existence est successive, l'éternité est la durée sans succession.

Maintenant la création, c'est-à-dire l'acte par lequel Dieu donne l'existence à l'univers, doit s'envisager sous un double aspect : il vient de Dieu et il se termine à la créature. Nous ne pouvons certainement pas en pénétrer l'essence, comprendre en quoi il consiste. Eh! savons-nous en quoi consistent nos propres actions? comprenons-nous comment nous remuons notre main? Nous savons très certainement que la création, en tant qu'elle est action de Dieu, n'est pas dans le temps, qu'elle est toute dans l'éternité : rien ne la précède rien ne la suit, parce qu'en Dieu la succession est absolument impossible, comme nous venons de le remarquer. Donc demander ce que faisait Dieu avant la création, c'est poser une question qui n'a pas de sens, puisque *avant* et *après* ne s'appliquent point à la durée de Dieu. C'est transporter le temps dans

l'éternité, le mobile et le successif dans l'immuable et dans l'identité permanente.

Si l'on envisage la création dans son autre terme, c'est-à-dire dans l'univers créé, elle ne diffère pas de ce terme. Par conséquent elle est temporelle, ce qui est créé ne pouvant être que dans le temps pour les raisons que nous avons dites. La création, éternelle en Dieu, est temporelle dans les créatures, et cette assertion : le monde créé est éternel, est encore un non-sens. On y associe, dans une même composition logique, une notion qui comporte essentiellement la succession avec une notion qui s'exclut non moins essentiellement. Ecoutons à ce sujet saint Augustin :

« Si on distingue, comme on doit, le temps de l'éternité, en ce que le temps comporte la mobilité du changement et que l'éternité est immuable, comment ne pas voir qu'il n'y aurait jamais eu de temps, s'il n'y avait pas eu de créature mobile et changeante, dont les changements et les mouvements, anéantissant et produisant tour à tour ce qui ne peut subsister à la fois, engendrent le temps par un intervalle de moments, tantôt plus brefs, tantôt plus lents? Par conséquent, Dieu, dont l'éternité exclut tout changement, étant le créateur et l'ordonnateur des temps, comment peut-on dire qu'il a créé le monde après certaines périodes de temps? Je ne le vois pas, à moins de dire qu'avant le monde il y avait déjà quelque créature dont les mouvements étaient le cours du temps (1). »

Le temps et l'éternité sont donc deux notions parfaitement définies, qui s'excluent l'un l'autre, durée successive et durée infinie sans succession. Mais à la notion de la succession, on en ajoute une autre qui ne semble pas la combattre, et qui ramène la question de l'éternité du monde. Nous sommes portés à considérer les instants qui se succèdent pour constituer le temps, suivant une série qui n'aurait pas de première unité, de commencement. Ce temps sans commencement prend aussi, par un abus regrettable, le nom

(1) « Si enim recte discernuntur æternitas et tempus, quod tempus sine aliqua mobili mutabilitate non est, in æternitate autem nulla mutatio est; quis non videat quod tempora non fuissent, nisi creatura fieret, quæ aliquid aliqua mutatione moveret; cujus motionis et mutationis cum aliud atque aliud, quæ simul esse non possunt, cedit utque succedit, in brevioribus vel productioribus morarum intervallis tempus sequeretur? Cum igitur Deus, in cujus æternitate nulla est omnino mutatio, creator sit temporum et ordinator, quomodo dicatur post temporum spatia mundum creasse, non video; nisi dicatur ante mundum jam aliquam fuisse creaturam, cujus motibus tempora currerent. » (*De Civitate Dei*, l. IX, c. IV.)

d'éternité. C'est en ce sens que l'on se demande si le monde créé ne peut pas être éternel.

La notion du temps, on le voit, a besoin d'être précisée encore davantage.

Le temps, il faut en convenir, se présente à notre esprit comme une sorte de durée successive, dont les instants s'écoulent les uns après les autres d'un mouvement égal, parfaitement mesuré et absolument irrésistible. Les êtres créés entrent tous dans cette durée, dont un certain instant marque le commencement, la série subséquente, la longueur, et un dernier instant la fin de leur propre durée. Le temps semble précéder et suivre toutes les existences qui commencent et finissent (1). Il nous est impossible de concevoir un être fini dans sa durée, qui ne soit pas avec le temps, dans le rapport que nous venons d'indiquer.

Nous sommes donc en présence d'une confusion de conceptions qu'il faut tâcher de dissiper. Nous espérons y arriver en faisant une courte excursion sur les notions rationnelles.

La notion rationnelle du temps est comme toutes les notions rationnelles. Soit, par exemple, la notion rationnelle d'homme; comment l'obtenons-nous? Par la perception immédiate de tel individu réel et existant. Grâce à une puissance propre à notre esprit, la perception individuelle, perdant ses conditions d'individualité, devient une idée qui revêt les conditions de l'universel et nous représente, non plus un homme, mais l'homme, le type éternel à l'aide duquel nous exerçons notre intelligence sur l'individu même et sans lequel il nous serait impossible d'énoncer le moindre jugement. Cette notion universelle sort nécessairement des limites précises du temps et de l'espace. Or la notion rationnelle du temps n'est pas autre.

La durée contingente et réelle d'un être réel, immédiatement

(1) Si le temps précédait la création d'une série illimitée, il en résulterait, au sujet de la création une difficulté très sérieuse que saint Augustin expose en ces termes : « Il n'est pas conforme à la raison de supposer en Dieu quelque chose de fortuit, comme d'avoir créé le monde en un temps plutôt qu'en un autre antérieur, lorsque d'autres temps antérieurs se sont pareillement écoulés dans l'interval de l'illimité qui précède le et qu'il n'y a aucune différence pour justifier le choix d'un instant préférablement à d'autres tout semblables. *Non est consequens ut Deo aliquid eris inesse accidisse fortuitum, quod illo potius quam ante hoc tempore condidit mundum, cum aequaliter anteriora tempora per infinitum retro spatium praeterissent, nec faeset aliqua differentia unde tempus tempori eligendo praeponeretur.* (*De civitate Dei*, l. XI, c. 5.)

perçue, réveille aussitôt, par les moyens qui sont propres à l'intelligence, la notion universelle non pas d'un temps, mais du temps, et nous avons ainsi le type éternel de la succession. Cela, on le comprend, suppose la distinction du temps concret et du temps abstrait, le premier étant individuel et l'autre universel, celui-là ne différant pas de l'existence continue de tel être contingent donné, celui-ci applicable à la durée de tous les êtres possibles. Saint Thomas appelle le temps abstrait, le temps imaginaire; c'est, en effet, à l'aide du temps abstrait que l'imagination construit toutes ses hypothèses. Kant en a fait l'une des deux formes qu'il attribue à la sensibilité de l'esprit humain; l'autre est l'espace. Il lui ôte du même coup toute valeur objective. Le temps abstrait n'est pas plus une forme de l'esprit que toutes les autres notions universelles.

Sans entrer dans la question, fort obscure et fort controversée, de l'origine des idées, nous croyons pouvoir dire que, d'après la doctrine universellement admise dans les écoles de philosophie dignes de ce nom, les notions universelles n'ont de valeur qu'en vertu du lien qui les rattache à l'infini réel, c'est-à-dire à Dieu. Pour l'athée, ces idées mères sont des formes absolument vides. La notion de la durée immuable est derrière la notion abstraite de la durée successive, et c'est grâce à celle-là que celle-ci prend une signification objective et sert de mesure exacte au temps réel.

Ce temps qui semble se composer d'une série d'instants sans commencement, c'est le temps abstrait ou rationnel. Est-il dans l'existence tel que l'imagination se le figure lorsque la raison ne la redresse pas? Pas plus que la notion universelle d'homme. Mais de même que, possédant la notion universelle d'homme, il n'est pas de lieu ou de temps réels où nous ne puissions supposer un homme réel, de même la notion universelle et abstraite de temps nous permet d'ajouter toujours, par hypothèse, au temps réel, soit à l'une des extrémités de la série, soit à l'autre, autant de moments hypothétiques que nous voulons. C'est ainsi que nous algnons subjectivement une série d'instants qui précède sans fin et qui suit sans s'arrêter jamais l'instant réel présent.

Tel est le temps qui n'a ni commencement ni fin; il est imaginaire. Le temps réel se compose d'instants réellement écoulés et se termine toujours à l'instant actuel avec la possibilité de reculer indéfiniment cette limite, ce qui a lieu par la conservation des créatures dans l'existence.

Ces explications données, il est clair qu'avant la création du monde, il n'y a pas pour le monde, c'est-à-dire, même hors de Dieu, de temps réel proprement dit. Mais le temps réel a-t-il dans son essence de commencer, ou, en d'autres termes, le monde a-t-il pu être créé dans de telles conditions que le temps de sa durée réelle fût sans commencement? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner maintenant afin que notre problème soit pleinement résolu.

Pour résoudre cette question, nous supposerons avec tous les savants modernes que la matière est toujours animée de quelque mouvement, local ou moléculaire, non que ce mouvement se confonde avec son essence, mais il est son action, si l'on peut ainsi dire, et l'action de toute créature est la raison prochaine de son existence. Par conséquent, bien que l'on conçoive sans peine la matière immobile, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'existe que pour être mise en mouvement, et que supprimer le mouvement c'est par voie de conséquence supprimer la matière.

Les phénomènes sans nombre dont la matière donne le spectacle ne sont pas autre chose que des formes de mouvement. Or, on peut considérer l'ensemble de ces phénomènes comme formant des séries fortuitement associées, c'est-à-dire dont les éléments se succèdent sans être appelés les uns par les autres comme les flocons de neige qui tombent les uns après les autres un jour d'hiver. C'est du reste à ce point de vue que se plaçaient les anciens théologiens; la science de l'univers était à leur époque encore au berceau. Pour eux, les phénomènes constituent un nombre d'unités indépendantes, un nombre ordonné, sans doute, mais par une force tout extérieure. Eh bien! à ce point de vue, l'on se demande si le monde n'a pas de commencement, ou, ce qui revient au même, si les phénomènes qui constituent son évolution sont en nombre illimité. Saint Thomas, on le sait, sans se prononcer positivement lui-même, ne désapprouve pas ceux qui admettent la possibilité d'un nombre *actuellement* illimité. Il n'est pas douteux que le nombre abstrait ne puisse être illimité; c'est un caractère que comporte l'abstraction. Mais il s'agit ici d'un nombre d'êtres réels, d'un nombre concret, ce qui est bien différent. Si *un homme*, si des hommes peuvent exister, *l'homme* ne le peut pas. Nous osons penser que saint Thomas n'aurait pas hésité trois cents ans plus tard, lorsque l'étude des mathématiques cessa d'être élémentaire. Un nombre infini réel est absolument impossible, par la raison qu'il serait une infinité

de fois plus grand et plus petit que lui-même. En effet, son évolution constitue une série illimitée qui correspond exactement à toutes les séries également illimitées des puissances de chacun de ses chiffres, et en même temps elle les dépasse parce qu'elle contient en outre les chiffres qui ne sont pas des puissances. Or c'est là une absurdité qui se répète autant de fois qu'il y a de chiffres dans la série, c'est-à-dire sans fin (1).

Le nombre infini réel renferme donc des contradictions sans nombre, et, comme la durée successive du monde constituerait un nombre réel au concret, nous sommes forcés de conclure que cette série est limitée ou qu'elle a commencé (2).

(1) On peut vérifier de l'œil, pour ainsi dire, cet amas de contradictions. Soit, en effet, trois séries seulement dont la première est la suite des nombres naturels et les deux autres la suite de la 2e et de la 3e puissance correspondante

$$\begin{array}{lllllll} 1, & 2, & 3, & 4, & 5, & 6, & \ldots\ldots \quad \infty \\ 1^2, & 2^2, & 3^2, & 4^2, & 5^2, & 6^2, & \ldots\ldots \quad \infty^2 \\ 1^3, & 2^3, & 3^3, & 4^3, & 5^3, & 6^3, & \ldots\ldots \quad \infty^3 \end{array}$$

La première série est illimitée par hypothèse et par conséquent contient tous les nombres possibles, donc toutes les puissances.

La deuxième est également infinie, puisqu'elle correspond exactement à chaque élément de la première; mais elle est plus courte, celle-ci contenant en outre les nombres compris entre 2^2 et 3^2 entre 3e et 4e... C'est-à-dire 5, 6, 7, 8, puis 10, 11, 12, 13, 14..., mais elle est plus considérable, chacun de ses chiffres représentant un plus grand nombre d'unités. De même la troisième série est plus courte que la seconde, plus courte surtout que la première; mais plus longue aussi à cause des unités qu'elle représente. On voit que l'hypothèse est écrasée par une montagne d'impossibilités.

(2) Chose curieuse! Saint Thomas semble ébranlé quand il s'agit du nombre infini des âmes. Ceux qui, de son temps, combattaient l'éternité du monde, faisaient valoir cet argument entre autres. « Si le monde était éternel il s'ensuivrait qu'il y a des choses en nombre infini, à savoir les âmes immortelles des hommes trépassés (præteritorum). » La réponse de saint Thomas est digne de remarque. « Ce qu'on objecte au sujet des âmes, dit-il, est plus difficile, mais la raison pourtant n'en est pas très efficace, car elle suppose bien des choses. En effet quelques-uns de ceux qui soutiennent l'éternité du monde soutiennent aussi que l'âme ne survit pas au corps; d'autres au contraire soutiennent que de l'âme ne survit que l'intellect soit agent d'après les uns, soit même possible d'après les autres; il en est aussi qui font circuler les âmes, les ramenant dans les corps après certaines périodes séculaires; mais quelques-uns aussi ne trouvent pas qu'il y ait d'inconvenient à admettre un nombre actuellement infini lorsque les unités de ce nombre ne sont pas ordonnées. *Quidam vero pro inconveniente non habent quod sint aliqua infinita actu in his quæ ordinem non habent.* » Sauf cette dernière proposition, il n'y a rien ici qui intéresse notre question, et l'on voit que saint Thomas l'attribue à quelques-uns seulement. Ce passage est tiré de *Summa contra gent.*, l. II, c. XXXVIII.

Mais, nous l'avons dit, l'univers n'est pas un monceau de phénomènes indépendants les uns des autres, sans lien réciproque. Si l'on réserve dans une classe à part au moins les phénomènes de la vie consciente, il est certain que tous les autres sont dans le rapport de la cause à l'effet et de l'effet à la cause. Tout ce qui se produit au monde dans un instant donné a sa raison adéquate dans l'ensemble des phénomènes de l'instant qui précède. Ce n'est ici du reste qu'un corollaire du principe de la conservation de l'énergie. Au fond se trouve la grande loi, ou, si l'on veut, la grande propriété de l'inertie de la matière, en vertu de laquelle un corps non vivant est incapable de changer son état de mouvement ou de repos. Or, l'inertie n'a été bien étudiée que de nos jours.

Pour Aristote, le monde était une vaste machine aux rouages multiples et subordonnés; ces rouages reçoivent le mouvement les uns des autres en remontant des derniers jusqu'à un premier mobile, lequel est directement mis en mouvement par le suprême *movens immobile*, c'est-à dire par Dieu, qui est immobile. Mais le mouvement est à chaque instant communiqué par Dieu : la machine s'arrêterait tout entière s'il y avait la moindre interruption dans la communication. Saint Thomas adopta cette conception d'Aristote, et l'on sait que l'un des principaux arguments avec lesquels le saint docteur prouve l'existence de Dieu, repose sur la nécessité du premier moteur entendue suivant la doctrine de celui qu'on appelait le philosophe.

Le principe de cette argumentation est du reste inattaquable. Il consiste à dire que « la série des causes efficientes ne peut être infinie : *in causis efficientibus impossibile est procedere in infinitum per se, ut puta si causæ quæ per se requiruntur ad aliquem effectum multiplicarentur in infinitum.* Cette expression *per se* s'entend des causes tellement indispensables dans la série, que, supprimées, l'effet ne se produit plus. Saint Thomas applique ce principe aux causes efficientes simultanées. Mais l'énoncé ne pose d'aucune façon, comme condition nécessaire, la simultanéité. Il y a plus, quand il est question de causes secondes matérielles, ce qui est le cas actuel, l'action simultanée des causes subordonnées est absolument impossible. Car l'action des corps, nous l'avons dit, consiste toujours dans une communication de mouvements et le temps entre toujours comme condition de communication de mouvement entre les corps. Donc ou le principe n'a pas d'application, ou il

s'applique aux causes subordonnées dont l'action est successive. Or c'est ce qui se vérifie sur une échelle immense dans l'évolution des phénomènes de l'univers matériel. Nous devons donc conclure, en vertu du principe de saint Thomas, que l'univers matériel a nécessairement commencé.

Ce dernier argument, du reste, envisagé en lui-même revient à ce que nous avons déjà dit. Il est impossible d'arriver si l'on ne part jamais, et l'on ne part jamais si l'on ne fait un premier pas, à moins d'être toujours parti. Mais si l'on est parti depuis une éternité, il y a une éternité que l'on est arrivé et l'on est arrivé partout, ce qui est encore une source inépuisable de contradictions. Il faut donc que le mouvement qui circule dans la matière et qui s'épanouit sous la forme de phénomènes si variés ait eu un commencement, un premier instant avec lequel il n'y avait ni matière ni instant.

Dans cette dernière partie de notre étude, nous n'avons directement rien dit des créatures vivantes. La ques ion n'en est pas moins éclairée et résolue même de ce côté. En effet, entre la matière et la vie telle que l'expérience nous la fait connaître, il y a dépendance nécessaire en ce sens que la vie ne se manifeste et n'agit que par la matière, dans la matière, avec la matière, grâce à l'union la plus intime après l'identité; et l'on peut ajouter que la vie est la raison d'être, la fin prochaine de la matière. Si donc la matière dont se compose l'univers ne peut être éternelle, la vie, qui n'est point sans la matière, n'est pas davantage capable d'une existence sans commencement.

Quant à ce qui concerne l'âme humaine, qui, si elle ne peut commencer à vivre d'une vie séparée, peut du moins continuer seule une existence d'abord commune, il faut ajouter une considération spéciale. Créée de toute éternité, c'est-à-dire dans un temps sans commencement, elle aurait eu pour destinée ou bien de se préparer au souverain bonheur qui est sa fin essentielle, ou bien de passer par une série d'existences sans cesse renouvelées. Entre la métempsychose et le bonheur terme d'une vie d'épreuve, on ne voit pas de condition moyenne; car il est nécessaire, quand on marche, ou de marcher toujours. ou d'arrêter sa marche d'une manière définitive. Or la série sans commencement et sans fin des métempsychoses est sujette à tous les inconvénients du nombre réel illimité, sans parler de la contradiction morale d'une telle existence ordonnée par Dieu. D'autre part, une vie sans commencement avec un

bonheur final pour terme après une période limitée place l'âme dans cet état de bonheur de toute éternité ; car une période finie est toujours à sa dernière unité dans une série qui n'a pas de commencement, et il est impossible de marquer un instant dans la durée où elle ne soit pas complète. Nous pouvons du moins affirmer avec une certitude parfaite que la condition ne s'est point vérifiée pour nous. Saint Augustin se sert de cette preuve pour établir que notre monde a commencé. La matière est un piédestal dont l'âme humaine est la statue. Après avoir constaté que la statue n'aurait jamais pu être dressée sans le piédestal, nous avons le droit de dire qu'une statue qui n'a pu être sculptée que dans le temps, ne saurait avoir un piédestal éternel.

En somme, la meilleure philosophie touchant l'origine du monde est contenue dans les premiers mots de la Bible : *In principio creavit Deus cœlum et terram.* Que de contradictions n'éviterait-on pas la honte, si on voulait respecter la foi et en comprendre les enseignements !

J. de Bonniot, *S. J.*

LE CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA

I

L'idée d'une communication naturelle ou artificielle entre l'Atlantique et le Pacifique est aussi ancienne que la découverte même du nouveau monde.

Christophe Colomb la cherche dans l'Amérique centrale; après lui, Fernand Cortez, maître du Mexique, parcourt l'isthme de Tehuantepec, espérant l'y découvrir; en 1513, c'est Fernand Nuñez de Balboa, qui explore le Darien pour trouver le fameux passage. Toutes ces tentatives démontrant que la communication interocéanique n'existe pas, on songe à percer l'isthme. En 1551, Lopez de Gomara discute déjà trois tracés, Tehuantepec, Nicaragua, Panama. Mais alors la Compagnie des Indes s'effraye de la réussite possible de ces recherches dont le résultat pourrait porter de graves atteintes à son monopole, et elle obtient de Philippe II un décret qui interdit sous peine de mort l'exploration de ce pays dans le but de découvrir le passage en question.

Tôt ou tard, cependant, cette grande pensée devait avoir son accomplissement, et c'est à notre époque qu'il était réservé de la voir se réaliser.

De nombreux projets de tracés ont été étudiés depuis le commencement du siècle : mais le résultat de ces travaux, aboutissant toujours à un canal à écluses, ne pouvait être accepté pour un passage de ce genre destiné à la grande navigation.

L'un d'eux, passant par le Tehuantepec, exigeait cent trente et une écluses; un autre, dû à l'initiative d'un publiciste très distingué, M. Félix Belly, dirigé à travers le Nicaragua, présente une longueur de 457 kilomètres; et en outre des quarante-deux écluses

jugées nécessaires, on devait percer, par un tunnel de 6 kilomètres, ta Cordillère, qui, en cet endroit, n'a pas moins de 188 mètres d'altitude.

En présence des progrès incessants que fait l'art des constructions navales, aucun projet de tracé à écluses ne peut être accepté, et la raison nous en est donnée dans les lignes suivantes, tracées par une plume fort autorisée.

« Les formes des navires se modifient tous les jours, et l'ouverture d'une nouvelle route commerciale entraîne une nouvelle transformation. Il y a trente ans à peine, on citait avec admiration les rares navires dont la longueur atteignait 100 mètres, et toute velléité d'aller au delà était considérée comme une insigne folie. Aujourd'hui, on met sur le chantier des vapeurs de 150 et 180 mètres de long. Que seront les bâtiments de mer du vingtième siècle? Différeront-ils des nôtres par la longueur ou par la largeur? Et qui pourrait dire aujourd'hui quelle forme il faudrait donner aux sas des écluses du canal interocéanique pour qu'ils puissent répondre à toutes les exigences de la marine future (1)?

Nous ne parlons pas ici du retard que cette longue suite d'écluses apporterait à la navigation, de la difficulté des manœuvres à faire pour ralentir la vitesse des navires et la reprendre progressivement; manœuvres excessivement délicates, pendant lesquelles le bâtiment, par suite de sa vitesse très faible, n'obéissant plus au gouvernail, devient facilement le jouet des vents.

Seul donc, le tracé d'un canal à niveau pouvait être accepté, comme réunissant tous les avantages réclamés.

En 1875, lors de la réunion du Congrès international de géographie, la question reprit toute sa force : sous l'influence de M. de Lesseps, les membres émirent le vœu « que les gouvernements intéressés à l'ouverture d'un canal interocéanique en poursuivissent les études avec le plus d'activité possible, et s'attachassent aux tracés qui présentent à la navigation les plus grandes facilités d'accès et de navigation. »

Ces dernières paroles excluaient par le fait presque tous les projets précédemment élaborés.

Le Congrès nomma, pour suivre la question, un comité composé d'hommes spéciaux, dont M. de Lesseps accepta la présidence. On y

(1) Vicomte de Bizement, *l'Amérique centrale et le canal de Panama.*

vit l'amiral la Roncière Le Noury, MM. Daubrée, directeur de l'École des mines, Malte-Brun Dauzat, ingénieur du canal de Suez, etc.

Or, depuis quelques années déjà, un officier de la marine française, M. Bonaparte-Wyse, étudiait la question du tracé par Panama, à l'occasion de la décision du Congrès. Plusieurs des amis de M. B. Wyse, qui partageaient ses vues, se groupèrent autour de lui, et chargèrent M. le général Türr, que nous retrouvons aujourd'hui à Corinthe, de prier le comité du Congrès de vouloir bien différer sa décision jusqu'à parfaite exploration d'un tracé que ces messieurs se proposent d'étudier entre le golfe San-Miguel, sur le Pacifique, et l'Atrato, sur l'Atlantique.

Le comité, acceptant la proposition, on se mit aussitôt à l'œuvre. Dans l'espace d'une année, les fonds nécessaires à l'entreprise furent réunis, la concession du canal obtenu des États de Colombie, et le personnel de l'expédition prêt à se mettre en route.

A côté de M. B. Wyse, auquel fut dévolu naturellement le commandement général, et de M. Celler, ingénieur, qui prit la direction des travaux techniques, se groupèrent une vingtaine de volontaires, parmi lesquels M. A. Reclus, officier de marine distingué, qui a publié un ouvrage fort intéressant sur ce sujet; nous l'avons suivi dans plusieurs parties de cette étude.

Le « La Fayette », qui emmenait les explorateurs, quitta la France le 7 novembre 1876, et aborda à Colon-Aspinwall, le 21 du même mois. De cette ville à Panama la distance fut rapidement franchie par la voie ferrée qui relie les deux villes, et après quelques jours consacrés aux derniers préparatifs de la Commission, on quittait Panama pour commencer la série de ces divers travaux dans le Darien d'abord, ensuite dans l'isthme panaménien proprement dit.

En 1878, tous les travaux se trouvant terminés, MM. B. Wyse et Reclus rentrèrent en France, et soumirent le résultat de leurs études au comité, en 1879.

Le 15 mai de la même année, dans une séance générale, deux questions furent préalablement posées :

1° *Le percement d'un canal interocéanique est-il praticable?*

2° *Quel est le tracé le plus avantageux à tous les points de vue?*

A ces deux questions la réponse fut donnée par la proposition suivante, qui, soumise à l'appréciation des membres du Congrès, fut votée à une grande majorité.

« Le Congrès estime que le percement d'un canal interocéanique, « à niveau constant, si désirable dans l'intérêt du commerce et de « la navigation, est possible; et que ce canal maritime, pour « répondre aux facilités indispensables d'accès et d'utilisation que « doit offrir avant tout un passage de ce genre, doit être dirigé du « golfe de Limon à la baie de Panama. »

Les membres présents étaient au nombre de 98; parmi eux, 78 se prononcèrent pour l'affirmative; 8 pour la négative : 12 préférèrent s'abstenir. En annonçant ce résultat, le comte de Lesseps déclara qu'il acceptait la direction générale de l'entreprise : « Mes amis ont voulu m'en dissuader, ajouta-t-il, disant qu'après Suez, je devais me reposer. — Eh! bien, si l'on demande à un général qui a déjà gagné une bataille, s'il veut en gagner une autre, il ne peut refuser. »

Ces paroles furent accueillies par d'unanimes applaudissements, et quelques mois plus tard, le grand « assembleur des peuples » partait pour Panama, afin de faire commencer les travaux sous ses yeux, passer les traités nécessaires, lancer enfin cette entreprise gigantesque qui restera, sans contredit, l'une des plus grandes œuvres du siècle, peut-être même la plus importante.

II

L'isthme de Panama forme un des étranglements les plus étroits de la grande langue de terre qui relie entre eux les continents américains. De la baie de Limon, au fond de laquelle est située la ville de Colon-Aspinwal sur l'Atlantique, jusqu'à l'embouchure du Rio-Grande, près de Panama, sur le Pacifique, il mesure exactement 56 kilomètres et demi. Il n'est pas cependant le moins large; car l'isthme de San-Blas, placé un peu plus au sud, n'en compte que 50. De même pour la hauteur des cols, il n'apparaît qu'en seconde ligne : en ce point le col de la Culebra, qui est le plus faible, se trouve à 82 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que celui de Guyascol, situé entre le lac de Nicaragua et l'océan Pacifique, n'a que 46 mètres d'altitude : mais, par contre, en cet endroit, la distance entre les deux océans est de 290 kilomètres; en outre la présence du lac de Nicaragua interdit d'y pouvoir établir un canal à niveau.

La partie de l'isthme de Panama que traverse le canal interocéa-

nique est comprise entre 8° 57′ et 9° 21′ de latitude nord ; et 81° 51′ et 82° 13′ de longitude ouest, par rapport au méridien de Paris, et la ligne droite qui joint Colon et Panama se trouve exactement orientée N.-O. — S.-E, et compte de 59 à 60 kilomètres.

Du côté de l'Atlantique, le rivage est très bas ; autour de Colon on trouve des plaines marécageuses qui, avant les travaux d'assainissement occasionnés par la construction du chemin de fer, rendaient le climat de cette ville assez insalubre ; le rivage s'élève ensuite insensiblement jusqu'au col de la Culebra, pour redescendre ensuite à pic du côté du Pacifique, où l'on trouve deux montagnes élevées, le Cerro de Cabras, qui a près de 500 mètres de haut, et le Cerro de Ancon, qui en mesure 170.

Le pays entre Panama et Colon ne présente ni plaines ni plateaux, c'est une série de collines : en ce point, la Cordillère s'interrompt ; à l'ouest, elle se termine subitement au pic du Trinidad, haut de 1,500 mètres, situé sur le Pacifique. De ce pic s'étendent des chaînons beaucoup moins élevés qui terminent la chaîne du côté de l'est. L'un de ces chaînons se détache de ce pic et va, à 50 kilomètres, rejoindre la Cordillère, à l'est de Porto-Bello, où il se ressoude au pic de Santa-Clara, le premier de la chaîne américaine du côté de l'Amérique du Sud.

Ce chaînon forme la ligne de partage des eaux entre les deux océans dans l'isthme, et renferme le col de la Culebra dont a profité la voie ferrée qui relie Colon à Panama et que traversera également le canal interocéanique.

Les roches, faciles à classer sous le rapport de la dureté, sont assez compactes au centre de l'isthme : mais elles diminuent de plus en plus à mesure que l'on s'approche des deux océans.

Il résulte des nombreux sondages qui ont été faits pour le tracé du canal, que les 35 premiers kilomètres à partir de Colon seront creusés dans des terrains faciles à enlever, appartenant au tuf trachytique argilifère.

A partir de la station de San-Pablo, à 35 kilomètres environ de l'Atlantique, on commence à rencontrer le massif rocheux à 5 ou 6 mètres du sol. On devra le creuser sur une longueur de 2 kilomètres à peu près ; puis à mesure que l'on s'élève dans la Cordilière, il est à des profondeurs diverses : au barrage de Gamboa, à 45 kilomètres, on le rencontre à 15 mètres ; à la Culebra, vers le 54e kilomètre, il est à 57 mètres ; à Paraiso, point beaucoup moins

élevé sur la côte du Pacifique, on le retrouve à 20 mètres à peu près ; et enfin arrivé au Rio-Grande, on retombe dans les terrains argileux dont nous avons parlé.

En résumé, sur une longueur de 16 kilomètres, de Gorgona à Paraiso, le massif rocheux sera traversé sur une longueur de 7,300 mètres en six ou sept parties : le reste se compose d'argile, de schistes plus ou moins durs, mais différents des roches volcaniques.

Quant au régime des eaux, voici ce que nous en dit M. B. Wyse : « La rivière Chagres draine le versant nord de l'isthme. Elle prend sa source à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de la ligne droite qui joindrait Colon et Panama. Son cours supérieur suit une direction parallèle au contrefort dont nous avons parlé, reste minuscule de la grande Cordillère, et passe à travers des gorges étroites coupant de larges bassins plats. A une période antérieure, ceux-ci formaient manifestement des lacs qu'il sera on ne peut plus facile de transformer de nouveau en nappes d'eau par des barrages, dès qu'on voudra, pour l'établissement du canal interocéanique, ou pour toute autre cause, régulariser le débit du Chagres, et diminuer l'importance de ses crues, près de Matachin, le Rio se dirige vers l'ouest ; à Barbacoas, où il est enjambé par le grand pont du chemin de fer, il change encore de route et, coulant au nord, va se verser dans l'Atlantique, près de la ville de Chagres (1). »

Le principal affluent de ce cours d'eau est le Rio-Trinidad qui le rejoint à quelques kilomètres au dessus de Gatun. A partir de ce point, le cours de cette rivière qui, dans sa partie moyenne, n'est qu'une suite de rapides et de fosses longues sans courant appréciable devient tellement insensible, que les marées de l'Atlantique suffisent pour déterminer un courant contraire qui remonte la rivière. La profondeur sur la plus grande partie du parcours est de 4 à 5 mètres, mais près de l'embouchure, elle atteint 10 mètres.

De Matachin au Trinidad, le Chagres a de 50 à 80 mètres de largeur : en aval du Trinidad, il atteint 100 mètres. La surface de son bassin est de 265,000 hectares, soit un peu moins que celui de l'Hérault en France, qui a 290,000 hectares. On estime son débit moyen à 81 mètres cubes par seconde. Ses crues sont considérables, et il peut atteindre quelquefois 1,200 mètres cubes à la seconde, mais ce chiffre n'est qu'un maximum extrême.

(1) *Panama et Darien*, par A. Reclus.

Quant à la végétation forestière, elle ne couvre pas entièrement le territoire. Les savanes forment une large bande entre les bois de la côte et les forêts de la Cordillère, sur le versant du Pacifique. C'est là que se fait, du côté de Panama, l'élève du bétail, lorsque la saison des pluies y a fait repousser l'herbe des prairies. Sur la côte de l'Atlantique, les savanes ne se trouvent qu'à partir de San-Pablo, et dans le haut du fleuve on en trouve qui s'étendent à plusieurs kilomètres.

La végétation varie suivant les zones, et aussi d'après les versants, la saison pluvieuse étant beaucoup plus considérable sur la côte de l'Atlantique que sur celle du Pacifique.

Du côté de Colon on rencontre d'abord le paletuvier, le manceniller, le palmier, puis, dans les marécages de Mindi, les plantes des palus tropicaux. Plus loin commence la forêt vierge, composée des espèces forestières les plus diverses : mais ce n'est que dans le haut de la vallée que l'on rencontre les lianes et les plantes parasites de toute sorte qui croissent à l'ombre des arbres géants; puis plus haut encore, là où les pluies diminuent, on trouve les espèces qui sont capables de supporter une longue sécheresse, et sur le versant sud, on ne rencontre que des arbres dont les feuilles tombent aux premiers jours de la saison sèche.

Le climat de l'isthme panaménien présente deux saisons bien tranchées : la saison sèche que l'on appelle *verano* (été), et la saison pluvieuse, qui prend le nom d'*invernio* (hiver). L'été commence au mois de décembre pour finir avec le mois d'avril. La saison des pluies dure le reste de l'année avec plus ou moins d'intensité : elle est coupée cependant par un intervalle, de vingt jours à peu près, où les pluies cessent; cet intervalle qui arrive aussitôt après le solstice d'été, a reçu le nom de *veranito* (petit été de Saint-Jean.)

La température générale est parfaitement supportable, elle varie en été de 21° à 35°; et en hiver de 24° à 30°.

Ce climat est loin d'être aussi malsain qu'on l'a longtemps affirmé; nous avons sous les yeux les rapports de la compagnie, qui établissent la situation de la mortalité depuis le commencement des travaux, et qui prouvent que cette situation est sensiblement la même que dans nos climats d'Europe, grâce aux précautions prises par la Compagnie du canal interocéanique; comme preuve à l'appui, nous citerons un passage d'un rapport établi par le capitaine Meade, de la marine des États-Unis.

« Plusieurs des meilleurs agents de la Compagnie sont morts

depuis ma dernière visite : MM. Blanchet, Bionne, Sharpe ; ce dernier, superintendant à Gatun. Aucun de ces messieurs n'est mort de la fièvre jaune, comme on l'a dit. MM. Bionne et Blanchet sont morts de la fièvre locale du pays, *faute de précautions convenables, par négligence d'eux-mêmes*. J'ai entendu dire ici que M. Sharpe s'était suicidé ; je ne sais pas si cela est vrai. Il y a eu un certain nombre de décès parmi les agents inférieurs de la Compagnie, mais ce nombre en a été considérablement augmenté par les journaux américains. Un certain nombre des agents blancs ont naturellement été malades de *calentura*, mais la proportion des décès n'a pas été exceptionnellement grande, ce qui m'étonne, car j'ai remarqué que les agents français prennent peu ou pas soin d'eux-mêmes, qu'ils mangent et boivent comme s'ils étaient en France, et qu'ils s'empoisonnent de grande quantité d'absinthe. »

« En brigade, écrit un employé attaché au service des études, à Buhio Soldado, dans l'intérieur, la nourriture est, à mon avis, très bonne : deux fois par jour le train, qui passe à une minute de la maison, nous laisse le pain, la viande, la glace, ainsi que tout ce qui nous est utile. Tout nous arrive de Panama, situé à 50 kilomètres d'ici ; si nous voulons nous payer le luxe d'une volaille, nous l'achetons à un indigène : le prix en varie depuis 1 fr. 50 jusqu'à 5 fr. ; les œufs se vendent 0 fr. 17, l'un ; le lait, 0 fr. 75 le litre... Quant à l'hygiène, je pense, bien que je connaisse encore peu le pays, qu'on peut y vivre, à condition d'oublier en entier les mauvaises habitudes d'ailleurs, car boire ici des boissons alcooliques c'est se suicider. »

Ces témoignages contredisent formellement l'opinion qui s'est accréditée sur le danger du climat de l'isthme panaménien. On a longtemps ajouté foi à la légende du nombre fantastique d'ouvriers qui auraient été sacrifiés à la construction du chemin de fer de Colon à Panama. Il est nécessaire que la vérité des faits soit rétablie. On a imprimé que 80,000 Chinois avaient péri dans cette entreprise. Or, la Compagnie n'a jamais employé plus de 6000 à 7000 ouvriers dans ses chantiers, et, sur ce nombre, 293 blancs seulement sont morts. Dans les commencements, les travaux ne pouvaient se faire qu'au milieu des marais qui s'étendent de Colon jusqu'à Mindi, et la plupart des hommes employés alors étaient, en grande partie, des Irlandais, qui sont, de tous les Européens, ceux qui résistent le moins aux climats intertropicaux.

Lorsque les travaux furent avancés jusqu'à Gatun, et sortis par conséquent des pays les plus dangereux, on put organiser les services médicaux dans de meilleures conditions, et la mortalité ne fut pas plus forte que dans les autres travaux de ce genre. Voici l'origine de la légende qui a couru sur les Chinois.

« Pour combler les vides continuels que le mirage, souvent trompeur, de la Californie faisait dans les rangs des travailleurs, la Compagnie engagea mille fils du Ciel. Les précautions furent prises pour leur assurer tout le bien-être chinois qu'il était possible de leur procurer; mais à peine eurent-ils donné le premier coup de pioche, qu'il se déclara parmi eux une effrayante épidémie de suicide. Tous les matins, on les trouvait pendus par douzaines aux arbres autour de leur campement... Cette dangereuse manie fit tant de victimes dans leurs rangs, qu'il fallut les rembarquer au plus vite : ils partirent alors, eux aussi, pour les champs fortunés du Sacramento (1). »

En résumé, le climat de l'isthme n'est pas plus meurtrier qu'ailleurs; la Compagnie, du reste, a pris toutes mesures sanitaires commandées par l'hygiène, mais il est certain que les excès de tout genre et surtout l'abus des boissons fortes doivent être abandonnés par ceux qui vont y habiter, condition du reste qui doit être observée également dans tous les pays intertropicaux.

Nous donnerons maintenant sur les deux villes de Colon et de Panama quelques détails succincts que nous croyons devoir intéresser nos lecteurs.

Colon est construit sur la pointe N.-O. de la petite île de Mazaniello. On y compte 4000 habitants, répartis en deux quartiers. Le premier s'élève sur le récif madréporique qui forme l'île; le sol y est très sec et élevé d'un mètre au-dessus du niveau de la mer, il est habité par les blancs, agents du chemin de fer, négociants, etc. Les maisons sont grandes et élevées d'un étage avec larges balcons et vérandas.

Le second quartier est formé de cases alignées sur trois rangs, le long de la voie ferrée, et construit sur pilotis au milieu du marais que traverse le chemin de fer : ce sont les nègres qui y demeurent sans se préoccuper de l'atmosphère dangereuse au milieu de laquelle ils se trouvent.

On a creusé, entre les deux quartiers, de grands étangs qui, communiquant avec la mer, renouvellent incessamment leurs eaux :

(1) *Panama et Darien*, par A. Reclus.

celles-ci, par suite, deviennent moins dangereuses que celles des paluds environnants. Au bord de ces étangs s'élève la statue de Christophe Colomb, donnée jadis, par l'impératrice Eugénie, au président des Etats-Unis de Colombie, le général Mosquerra.

On y voit aussi une église gothique du style anglais, accommodé à l'américaine, et une colonne élevée en l'honneur de trois promoteurs du chemin de fer : MM. Stephens, Chauncey et Aspinwal. Il n'y a point de culture, sauf quelques rares cocotiers près des établissements de la gare, du phare et de l'église. Au temps de la découverte des placers de Californie, Colon devint un rendez-vous de gens de toute sorte qui allaient chercher fortune; ce fut, nous dit M. B. Wyse, l'égout de la race blanche, de la race jaune, et de la race noire. Les excès auxquels se livraient tous ces aventuriers furent cause d'une mortalité effrayante, qui se déchaîna alors sur eux. Tout est bien changé depuis ce temps. On n'y trouve plus qu'une population honnête et aussi saine de mœurs qu'en toute autre ville d'Amérique.

Le chemin de fer n'a été commencé qu'en 1850, après de nombreuses tentatives qui n'avaient pu aboutir. Encore mille difficultés surgirent-elles qui firent durer les travaux jusqu'en 1855, époque à laquelle Panama fut enfin reliée à Colon par cette voie ferrée dont l'importance est si grande. La ligne, au sortir de Colon, franchit, sur un viaduc de 200 mètres, un petit bras de mer, puis, traversant des terres noyées, elle passe au milieu de collines rougeâtres et dénudées. On entre ensuite, après avoir traversé la Loma del Mono, dans les marais du Mindi, puis, arrivée à 2 ou 3 lieues de Colon, la ligne monte de quelques mètres, et l'on aperçoit, par une trouée percée dans la forêt, le Chagres, large et paisible, que la voie ferrée traverse à quelques kilomètres plus loin sur un grand pont, à Barbacoas. La vue est très belle : la voie quitte ensuite, à Matachin, la vallée du Chagres, entre dans la vallée de l'Obispo, et gravit le col de la Culebra, après lequel on descend, à freins serrés et marchant à contre-vapeur, le versant du Pacifique.

« Le panorama devient alors splendide, le beau morne d'Ancon profile ses lignes hardies sur le bleu sombre de la mer et l'azur plus éclatant du ciel; à son pied s'étale Panama, qui, de loin, emprunte à ses ruines grandioses l'aspect d'une puissante cité. A droite on aperçoit la large vallée du Chagres inférieur, puis le Cerro de Cabras (pic des Chèvres) et ses pointes dentelées; à

l'horizon, sur l'Océan à demi voilé par une brume blanchâtre, l'œil distingue à peine les contours des îles Taboga.

« La descente nous conduit rapidement au milieu d'une vaste plaine, où ne croît que la *guagaja* aux feuilles multicolores. Un pli de terrain, formé par la base de l'Ancon, relève la voie au-dessus d'un marécage sur lequel la mer vient s'étaler à chaque marée; la forêt reparaît, bien différente de celle du versant de l'Atlantique, et de tous côtés se montrent des fourrés de cactus aux fleurs cramoisies. Nous passons entre deux files de paillottes du faubourg de Pueblo-Nuovo, et quelques minutes après le train est en gare à Playa Prieta, quartier de la ville assis au fond de la courbe que forme le golfe de Panama. »

On compte 14,000 habitants à Panama. Cette ville, autrefois très forte et entourée de puissantes murailles, fut une des plus riches et des plus belles du monde au siècle dernier. Le port était excessivement fréquenté. Les guerres entre l'Angleterre et l'Espagne commencèrent sa ruine, et de nombreux incendies contribuèrent à l'augmenter. Toutefois, elle n'est pas absolument tombée, et il est à croire que la prospérité lui reviendra, lorsqu'elle sera devenue le débouché du canal intérocéanique sur le Pacifique.

On y voit encore des restes de nombreuses églises et couvents. De tous ses monuments, la cathédrale seule a échappé à la destruction. Les tours, qui sont les plus hautes de l'Amérique centrale et méridionale, servent de phare pour l'entrée de la rade et du port. Depuis deux siècles, elles n'avaient pas bougé : mais le récent tremblement de terre, qui a eu lieu à Panama, au mois de septembre 1882, a lézardé les murs de ce monument et de quelques maisons de la ville. Jusqu'à ce moment, on avait été convaincu que l'isthme était pour jamais affranchi de ces manifestations de l'activité souterraine, la panique a été d'autant plus grande : cependant cette zone est celle qui est le moins exposée aux influences volcaniques si fréquentes dans le reste de la Cordillère.

La Société de Panama compte, parmi ses membres, une grande quantité de Français; et l'hôtel de la ville est tenu par l'un d'eux.

De l'ancienne ville de Panama, située à quelques distance de la nouvelle, il ne reste que des ruines qui vont disparaissant de jour en jour.

En résumé, cette partie de l'Amérique centrale paraît être appelée, lorsque le canal intérocéanique sera terminé, à devenir le

centre d'un grand mouvement maritime, comme nous le montrerons en parlant des avantages de tout genre que recueillera de cette nouvelle voie le commerce de toutes les nations de l'univers.

III

Voici sur quelles bases ont été établis les devis de construction du canal, par la commission chargée de l'examen des différents projets de tracé proposés.

Le canal, comme celui de Suez, devra être à une seule voie, avec garages de distance en distance : il aura 22 mètres de largeur au plafond, avec inclinaison des berges à 2 mètres de base pour 5 mètres de hauteur dans les terres meubles. Ce qui, à la ligne du plan d'eau, devait donner une largeur de 56 mètres : mais dans les roches, cette largeur se trouvera réduite à 28 mètres, par suite de la moindre inclinaison des berges : les parois latérales du canal seront, dans ces parties, protégées par un revêtement en charpente destiné à éviter tout frottement des navires contre les roches. — Les garages, établis à 10 kilomètres de distance les uns des autres dans les terres basses, n'auront qu'une distance de 6 kilomètres dans les roches, en raison de la vitesse moindre que devront conserver les navires pour la traversée de ces terrains. De plus, des cheneaux seront établis en mer pour conduire le canal jusqu'aux fonds de 9 mètres de profondeur : enfin, le rayon minimum des courbes a été fixé à 2000 mètres.

Telles sont les bases posées par la commission et auxquelles devait répondre le tracé du canal, pour être adopté.

Ce fut d'après ces données que le devis des dépenses put être établi. — Pour s'en rendre un compte aussi exact que possible, une commission technique internationale se transporta à Panama; elle se composait : — pour la France de MM. Boutan, ingénieur des mines; Dauzats, ingénieur, chef de service du canal de Suez; Abel Couvreux et G. Blanchet (mort depuis), ingénieurs de MM. Couvreux et Hersent; — pour les États-Unis de Colombie : de MM. les ingénieurs Sosa et Ortega; — pour les Pays-Bas : de M. Dirks, ingénieur en chef, constructeur du canal d'Amsterdam à la mer; et pour les États-Unis de l'Amérique du Nord : de MM. le colonel Totten, ingénieur en chef du chemin de fer de Colon à Panama, et Wright, général du génie.

On refit en entier les études de MM. B. Wyse et Reclus : ces messieurs avaient évalué à 540 millions la somme nécessaire à ce grand travail, et proposé de creuser dans le massif de la Culebra un canal-tunnel de 40 mètres d'ouverture. Ce projet fut rejeté : il fut décidé que l'on établirait une tranchée à ciel ouvert sur toute la longueur du tracé.

Pour ne parler que du plus important, des travaux, nous dirons que la rivière Chagres, que le canal devra couper plusieurs fois, est sujette à des crues énormes dans la saison des pluies; cette rivière peut arriver dans le cas de crue maxima à un débit de 1200 mètres cubes par seconde : il était indispensable ou de détourner le lit de cette rivière, ou de la contenir de manière à ce que son débit fût sensiblement le même aux alentours du canal.

La dérivation totale fut reconnue impossible. On s'arrêta donc à la proposition de construire un barrage très élevé pour recevoir les eaux des grandes crues, dans lequel seront pratiquées des ouvertures qui permettront au Chagres de débiter 200 mètres cubes d'eau par seconde : de cette sorte, ce cours d'eau se trouvera régularisé et, par suite, l'effet désastreux des grandes crues sera évité.

Ce barrage sera l'un des ouvrages les plus grandioses qu'il puisse être donné à la science de l'ingénieur de réaliser; il devra être capable de contenir plus d'un milliard de mètres cubes d'eau : aussi ses dimensions devront-elles être colossales : on se propose en effet de lui donner 45 mètres de hauteur apparente, 240 mètres de largeur au sommet et 960 mètres au fond de la vallée, sur une longueur au sommet de 1500 à 1600 mètres.

Cette construction gigantesque nécessitera l'emploi de 18 à 20 millions de mètres cubes de déblais; on se propose de les prendre sur les 28 millions de matériaux que l'on estime devoir être fournis par le percement du col de la Culébra.

Le chiffre des dépenses que la commission technique avait primitivement fixé pour les travaux, était de 844 millions ainsi répartis.

75 millions de mètres cubes à extraire. . . .	570,000,000
Barrage de Gamboa à établir.	100,000,000
Rigoles de dérivation du Chagres et des affluents.	75,000,000
Portes de marée sur le Pacifique.	12,000,000
Jetée dans la baie de Limon.	10,000,000
Total. . . .	767,000,000

auxquels la commission technique ajoutait 10 0/0 d'imprévu, soit.	77,000,000
d'où un total général de.	844,000,000

M. de Lesseps, lorsque cette note lui fut remise, la réduisit de 184 millions.

Le travail dans les terres meubles, estimé à 2 fr. 50 le mètre cube par la commission, ne devait être payé selon lui que 1 fr. 50, d'où une économie de 40 millions de francs. — Le barrage du Chagres à Gamboa, porté à 100 millions, n'en devait coûter que 80. En supprimant la dérivation du Chagres par les rigoles proposées, et les portes de marée du Pacifique, d'après lui, inutiles, on réalisait encore une économie de 87 millions; enfin, il réduisait à 5 0/0 le chiffre de l'imprévu. Ce qui portait le total des dépenses à faire, à 660 millions de francs au lieu de 1200, chiffre fixé d'abord par le Congrès international.

Lorsque toutes ces questions eurent été définitivement fixées, la commission revint en France, et les travaux préparatoires commencèrent sur les points principaux la ligne du tracé.

Au mois de janvier 1881, la plus jeune des filles de M. de Lesseps mit le feu à la première mine qui devait entamer le sommet de la Culebra, et tous les travaux furent entrepris, pour ainsi dire, à la fois.

Nous allons énumérer rapidement les différents ouvrages exécutés jusqu'à ce jour dans l'isthme de Panama : l'activité qui y est déployée, porte à croire que cette œuvre immense sera terminée dans les délais indiqués d'abord par M. de Lesseps.

En janvier 1881, un nombreux personnel fut envoyé dans l'isthme; on y construisit des habitations, des magasins et des campements, pendant que les ingénieurs de la Compagnie se livraient aux différents travaux de nivellement, de topographie et d'hydrographie, nécessaires pour déterminer le meilleur tracé du canal; de nombreux sondages, faits à la main et à la vapeur, fournissaient des données très exacts sur la nature des terrains à traverser.

En même temps des engins de toute espèce, dragues, bateaux-porteurs, chalands, remorqueurs, locomotives et wagons, arrivaient à Colon, où l'on construisait de grandes cales de montage, en même temps que l'on aménageait le port de Colon en y établissant un quai d'accostage et de nombreux wharfs.

Une des questions les plus difficiles à résoudre fut l'instruction des ouvriers de toutes les nations qui arrivaient pour participer à ces travaux : sous la direction cependant de Colombiens, d'Américains et d'Européens, choisis avec intelligence, de nombreux travailleurs, fournis surtout par les Antilles et la Colombie, donnent maintenant pleine satisfaction aux ingénieurs de la Compagnie.

Au mois de novembre 1881, les études préliminaires terminées permirent de fixer l'installation des premiers chantiers : depuis ce moment jusqu'aujourd'hui, les travaux suivants ont été exécutés :

A Colon même, un immense terre-plein de 25 hectares de surface a été construit avec les matériaux provenant de la station peu éloignée de Monkey-Hill. Ce travail représente l'extraction et le transport de 164,348 mètres cubes de terre. De plus, le port de Colon a été dragué, et on a enlevé 92,225 mètres cubes pour l'approfondir.

De ce côté, la tranchée du canal proprement dit est creusée par trois dragues marines qui peuvent extraire par jour plus de 1000 mètres cubes : une autre, beaucoup plus considérable, que l'on a construit tout exprès pour ce travail, et capable de creuser, par jour de dix heures de travail, un volume de 5,688 mètres cubes, est arrivée à Colon le 4 avril dernier, et a commencé son travail. Deux autres de même force sont actuellement en construction.

Le total des terres à enlever est, d'après les devis, de 75 millions de mètres cubes : or, sur ce chiffre, le quart, soit 18 millions environ, est confiée, par des traités passés avec eux, à des entrepreneurs français, américains, colombiens, etc., qui se sont engagés à achever leur travail dans un temps relativement court, et à des prix beaucoup plus avantageux qu'on n'avait cru tout d'abord.

Nous ferons remarquer en passant que, dans tous ces travaux, on a procédé avec une certaine lenteur, afin de ne laisser, autant que possible, rien à l'imprévu : lorsque ces premiers ouvrages seront terminés, le reste progressera beaucoup plus rapidement, les ouvriers connaissant mieux leur travail et les entrepreneurs appropriant mieux leur personnel et leur matériel, aux travaux qu'ils accepteront.

Le canal se trouvera, d'après les contrats passés jusqu'ici, creusé sur toute son étendue, sa largeur et sa profondeur, dans le courant de l'année 1885.

De plus, sur toute la ligne du canal, de nombreux centres d'habi-

tation sont construits. Ces centres d'habitations comprennent des maisons pour les ingénieurs, les contre-maîtres, les ouvriers américains ou européens, et des *ranchos* ou baraquements pour les noirs. Les maisons abritent de 30 à 50 personnes, les ranchos de 400 à 600 ouvriers : chaque centre a un hôpital-ambulance de 40 lits, un poste-télégraphique, un magasin et un atelier.

Les points choisis pour ces établissements sont, en partant de Panama, Paraiso, Culebra, Empérador, Obispo, Gamboa, Gatun, Monkey-Hill, et le terre-plein de Colon.

Le nombre des ouvriers actuellement employés était de 6,000, au mois de mars de cette année 1883.

Le matériel envoyé est également considérable sur tous les points que nous avons cités plus haut, le terrain est vigoureusement attaqué par les excavateurs à vapeur, et les machines perforatrices dont l'emploi est nécessaire pour l'extraction des roches.

A Panama, un grand hôtel a été acheté par la Compagnie, pour y établir ses bureaux. Tous les travaux d'appropriation sont terminés. Au pied de l'Ancon, près Panama, on a établi de vastes bâtiments pour le service de santé. Les salles, grandes et bien aérées, peuvent contenir près de 150 malades répartis par groupes de 24 dans chaque salle; ce nombre sera fort augmenté. L'hôpital est desservi par les sœurs de la Charité. Tout autour s'étendent les constructions affectées à la pharmacie, salle de visite, résidence des sœurs et des employés, etc. L'inauguration de cet établissement a eu lieu le 17 septembre dernier; elle a été faite par Mgr l'évêque de Panama, président de la commission de bienfaisance, laquelle est, par contrat spécial, chargée de l'administration des services hospitaliers et des ambulances.

Dans cette entreprise gigantesque, on voit que toutes les mesures ont été sagement prises : l'homme éminent qui la dirige a préféré mettre plus de temps à commencer les travaux, afin de ne laisser à l'imprévu que la plus petite part possible : aujourd'hui, les ouvriers installés, les études du terrain faites et les machines établies, permettront d'attaquer bien plus vigoureusement l'œuvre principale.

Tout en faisant ces travaux de premier établissement et avec un petit nombre de machines, et des ouvriers encore peu expérimentés, on a pu enlever sur la ligne un volume de plus de 500,000 mètres cubes.

Le nombre des machines augmente : les ouvriers s'habituent à

leur travail, les chantiers sont organisés; il est probable que ce chiffre va progresser dans des proportions telles, que nous pourrons, en 1888, comme l'a annoncé « l'assembleur des peuples », voir toutes les nations réunies pour l'inauguration de cette nouvelle voie maritime, dont les avantages seront si grands, et que le commerce du monde entier aura dû au génie d'un illustre Français.

IV

Maintenant, quels seront les différents avantages résultant du percement de l'isthme de Panama au point de vue de la plus grande rapidité des voyages, et du développement des relations commerciales des peuples?

Depuis la découverte du détroit de Magellan, un grand mouvement maritime n'a cessé de s'augmenter sur cette route, entre les ports de l'Atlantique et ceux du Pacifique, malgré les dangers que présentent le passage du détroit et la nécessité de doubler le cap Horn; et il est singulier que l'on n'ait pas réalisé plutôt la pensée du percement de l'isthme de Panama.

Pour les navires à voiles, en effet, les parages du cap Horn sont très dangereux; ceux qui font route par cette voie, doivent être d'une solidité à toute épreuve, et montés par des marins habiles et expérimentés. Les coups de vent y sont très fréquents, et c'est là que l'on remarque les plus hautes vagues du monde.

Les vapeurs peuvent traverser le détroit de Magellan; mais les brumes y sont fréquentes, les passes très étroites, et les écueils nombreux : il est donc indispensable de prendre les plus grandes précautions pour éviter un naufrage.

Cette route est la seule qui mette en communication l'océan Atlantique et le Pacifique, et les navires qui partent des côtes d'Europe ou de l'Amérique orientale pour les stations américaines baignées par le Pacifique ou les îles océaniennes, ne peuvent passer ailleurs.

La route du nord est encore à découvrir, malgré les efforts héroïques des nombreux marins qui, peu soucieux de leur vie, se sont élancés sur les traces de Francklin, et n'ont souvent fait autre chose qu'ajouter leurs noms à la liste funèbre, déjà si longue, des équipages engloutis au milieu des glaces de l'Arctique.

Le canal de Panama, une fois ouvert, aura le double avantage de supprimer les périls incessants de la route du cap Horn, si

dangereuse, et de réduire, dans des proportions considérables, la longueur des traversées. Il est facile de se rendre compte, en jetant les yeux sur une mappemonde, de la différence qui existe entre la route du cap Horn ou du détroit de Magellan et celle de Panama.

Pour les navires partant de Londres, de Liverpool ou du Havre à destination de San-Francisco, la différence est de 3,500 lieues; de Londres ou du Havre à Sidney, elle sera de 2,200 lieues; de Bordeaux ou du Havre à Valparaiso, de 1,400 lieues; enfin d'Angleterre ou de France pour les îles Sandwich, 2,800 lieues.

Pour les ports américains situés sur l'Atlantique, l'utilité n'en sera pas moindre, car

de New-York	à Callao	la distance sera	diminuée	de	3,300	lieues.
— —	à San-Francisco	—	—		4,700	—
— —	à Valparaiso	—	—		2,700	—
— —	à Vancouver	—	—		4,800	—

De plus, il est bon de remarquer que le canal interocéanique aura sur son aîné, le canal de Suez, un grand avantage : du jour au lendemain, lorsqu'il sera ouvert, les navires à voiles aussi bien que les vapeurs pourront en profiter. Les voiliers, en effet, comme nous l'allons dire, ne peuvent que difficilement se servir du canal de Suez; et nombre d'armateurs, en relations avec les Indes ou la Chine, ont dû transformer leur flotte, ou reprendre le chemin du cap de Bonne-Espérance. *Times is money*, disent les Anglais, le temps est de l'argent; et c'est surtout à la navigation que ce proverbe peut s'appliquer. Or de longs retards seraient imposés, aux navires à voiles dans la Méditerranée, par les calmes fréquents qui s'y rencontrent ou de l'irrégularité des vents qui y règnent; de plus, une fois arrivés dans la mer Rouge, sous une chaleur étouffante, la même irrégularité se retrouve dans les brises qui soufflent alternativement du nord au sud et du sud au nord; les voiliers sont donc obligés de louvoyer longtemps entre deux côtes très rapprochées, et bordées de récifs dangereux.

Toutefois, il semble que le navire-type de la navigation dans le Pacifique doit être le navire mixte, c'est-à-dire, le navire muni d'une petite machine à vapeur auxiliaire et d'une mâture courte et à large envergure. Sur la route directe par Panama, il se rencontre, des deux côtés de l'isthme, certaines régions de calme plat; là, l'emploi de la machine sera fort utile, à moins que les navires à

voiles ne préfèrent l'assistance d'un remorqueur qui viendrait les prendre au large pour leur faire traverser le canal et les conduire ensuite aussi loin qu'ils pourraient le désirre. Si ce service, établi par la Compagnie du canal, se faisait dans de bonnes conditions, il est probable que beaucoup de bâtiments s'en serviraient, plutôt que de supporter la dépense et l'encombrement d'une machine à vapeur.

La nouvelle voie de communicaiion réduira donc dans des proportions considérables les distances des différents ports de l'Atlantique à ceux du Pacifique ; mais de quelle valeur sera le commerce, intéressé à s'en servir? et dans quelle mesure compensera-t-il les dépenses nécesstiées par le travail immense qu'elle aura exigé?

Pour résoudre cette question, nous suivrons la même marche que, dans son rapqort au Congrès, M. Levasseur, membre de l'Institut, et l'un des premiers statisticiens du monde, avait adoptée.

Il divise en trois parties le bassin compris entre les deux Amériques, l'Asie et l'Afrique : 1° Côtes occidentales du Pacifique ; 2° côtes de l'océan Indien ; 8° côtes orientales du Pacifique. Dans la première partie nous voyons figurer la Chine avec un commerce de 1,121 millions de francs, le Japon avec 250 millions ; les Indes néerlandaises donnent 356 millions ; l'Archipel des Philippines, 791 millions ; l'Australie, plus de 2 milliards ; les Colonies françaises, y compris la Nouvelle-Calédonie et l'archipel de Taïti, 20 millions.

Tout ce mouvement ne sera évidemment pas appelé à transiter par le canal. Dans ces chiffres d'abord, sont comprises les valeurs commerciales, partant de ces différents pays pour les côtes de l'océan Indien et pour les côtes du Pacifique. D autre part, un grand nombre de navires, d'après l'opinion de M. Levasseur, continueront à prendre la route de Suez. M. de Bizemont, tout en admettant cette opinion, surtout pour les commencements de l'ouverture du canal interocéanique, pense cependant que, dans la saison d'hiver, les voiliers partis du Havre pour la Chine, par exemple, et passant par Panama, auront un grand avantage sur ceux qui auront suivi la route du Cap ou de Suez.

Quoi qu'il en soit, nous admettrons avec ces auteurs, qu'il est bon de n'accorder en principe au canal interocéanique que le quart environ du commerce total existant entre l'Europe et les côtes ouest du Pacifique, soit 500 millions.

La valeur du commerce des côtes E. du même Océan avec

l'Europe, que l'on évaluait en 1876 à 360 millions, passera indubitablement par la voie nouvelle. Quant au commerce de l'océan Indien avec les États-Unis, on peut l'évaluer à 60 millions.

Pour ce qui est des ports américains de l'océan Pacifique, il est également certain que leur commerce passera tout entier par le canal, excepté pour les quelques navires à destination de l'océan Indien de la Chine et du Japon. Ce trafic est représenté par un total de 1,200 millions.

Réunissant tous ces chiffres, on trouve une valeur de 2 milliards 100 millions que, par mesure de prudence, M. Levasseur réduit à 1,800 millions : sur cette quantité, on estime qu'il se trouve environ 200 millions de francs représentant un million de tonnes de froment, farines, guanos et nitrates, ayant une valeur moyenne de 200 francs la tonne : pour les 1,600 millions restant, qui se composent de marchandises de valeur très diverses, on prend le chiffre de 375 francs comme moyenne du prix de la tonne : nous, nous nous trouvons alors en présence de 4,268,000 tonnes qui, ajoutées au chiffre précédent, nous donnent une valeur de 5,268,000 tonnes.

D'après d'autres calculs, le même statisticien est arrivé à un moindre chiffre, 4,830,000 tonnes, qu'il croit cependant au-dessous de la vérité, pour le transit probable du canal interocéanique, s'il se fût trouvé ouvert en 1876.

Or, il est admis que le commerce de l'océan Pacifique reçoit annuellement un accroissement de 5 0/0 en moyenne; ce qui, pour l'année 1889, donnerait un trafic d'environ 7 millions de tonnes : M. Levasseur, pour être sûr de demeurer dans la vérité, le réduisait à 6 millions.

Les derniers rapports nous porteraient à croire que ce chiffre sera de beaucoup dépassé dès l'ouverture du canal.

Il est à remarquer également que, dans ces évaluations, il n'a été question que du mouvement commercial proprement dit, c'est-à-dire du transport des produits de chaque pays : mais tout le littoral E. du nouveau monde est destiné à recevoir un développement considérable que l'on ne peut encore apprécier d'une manière certaine, à cause de la difficulté des communications et de longueur du voyage par le cap Horn.

Il est certain que, malgré les nombreuses voies ferrées qui relient les deux versants du continent américain, une grande quantité des marchandises qu'on est obligé de leur confier, parce qu'elles sont

actuellement les seuls moyens de communication, prendra la route du canal, en raison de la différence de prix du transport.

Cette nouvelle voie, une fois ouverte, donnera certainement une impulsion immense aux régions de l'océan Pacifique. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Galles du Sud, en recevront un essor considérable.

« La Nouvelle-Galles du Sud, dit le commandant de Bizemont, fournira de charbon les étapes de la route future ; les îles Fidji, les Tonga, les Samoa, les Marquises, les Galapagos, archipels peu fréquentés aujourd'hui, deviendront les entrepôts d'une vaste intercourse. Il en sera de même des îles Sandwich pour les navires revenant de la Chine et du Japon. San-Francisco est déjà un grand port d'exportation : son commerce peut s'accroître presque indéfiniment des produits de ces immenses et fertiles plaines qui s'étendent de l'océan Pacifique aux montagnes Rocheuses. Les forêts de la Californie, de l'Orégon, du Washington, de l'archipel Vancouver, pourront alors expédier leurs bois, que personne ne songe à exploiter aujourd'hui, faute de moyens de transport (1). »

« On perd généralement de vue, disait le général Grant, qu'une fois peuplés dans les mêmes proportions que les Etats-Unis de l'Atlantique, les Etats de la Californie, de l'Orégon et de Washington, auraient une population de 30,000,000 d'habitants. Qui peut mesurer l'importance du commerce maritime international entre nos côtes de l'Atlantique, et celles du Pacifique, avec une pareille population sur cette partie du littoral? » Il est également certain que l'Amérique centrale se développera aussi dans de grandes proportions. La population de cette contrée est composée en grande partie d'Indiens, absolument ignorants de la vie civilisée. Elle renferme des forêts admirables, et le sol est très riche en minéraux de toute nature.

De plus, les émigrants qui arrivent, tous les jours, sur les côtes O. de l'Atlantique, se porteront de préférence vers ces contrées nouvelles, lorsque les moyens de transport seront devenus plus sûrs et moins coûteux.

Il est encore un autre côté de la question qu'il est bon d'indiquer ici : c'est la réduction des assurances maritimes pour les navires

(1) *L'Amérique centrale et le canal du Panama*, p. 164.

d'Europe et des Etats-Unis de l'Atlantique, qui passeront par Panama, en abandonnant l'ancienne route Vià Cap Horn.

Prenons pour exemple le port du Callao comme destination, et un navire (âgé de dix ans) d'une valeur de 500,000 francs, ayant à bord une cargaison également de 500,000 francs. Nous suivons ici le calcul fait dans le Bulletin du canal du 15 septembre 1882.

TRAJET PAR LE CAP HORN

Assurance sur le corps du navire à 9 0/0 par an 45,000 fr. pour *trois* voyages, deux d'aller, un de retour. Soit, par voyage	15,000 fr.
Assurance sur marchandises : 3 3/4 0/0 dont 2 0/0 de surprime par-delà les caps. . . .	18,750 fr.
Plus, pour le voyage de retour 1/2 0/0 d'augmentation. Soit	2,500 fr.
Soit, pour *un seul voyage*, un total de	36,250 fr.

TRAJET PAR PANAMA

Assurance sur corps du navire, 9 0/0 par an (45,000 fr.) pour *huit* voyages, quatre d'aller et quatre de retour. Soit par voyage.	5,625 fr.
Assurance sur marchandises 1 1/2 0/0. Soit. . .	7,500 fr.
Soit pour *un seul voyage* un total de	13,125 fr.

Nous nous trouvons donc là en présence d'une économie totale de plus de 23,000 francs par voyage; la cause en est dans le changement de route et la suppression de la surprime par-delà les caps. Encore ici avons-nous conservé le même taux d'assurance sur le corps du navire : mais il est probable que ce qui s'est produit en pareille circonstance, lors de l'ouverture du canal de Suez, pour les navires qui passaient auparavant par le cap de Bonne-Espérance, c'est-à-dire un abaissement du taux d'assurance sur le corps du navire, se reproduira, lors de l'ouverture du canal interocéanique pour les navires passant précédemment par le cap Horn.

Une dernière question se pose naturellement : Dans cette proportion, ce canal interocéanique, destiné à développer le commerce du monde, sera-t-il rémunérateur pour ceux qui auront engagé leurs capitaux dans cette entreprise gigantesque?

La réponse est facile. Le congrès de Paris a fixé le prix du pas-

sage à 15 francs par tonne métrique. Or, nous savons qu'un minimum de 6 millions de tonnes paraît assuré à l'entreprise dès son début. En admettant que le chiffre de 1200 millions soit nécessaire pour faire face non seulement aux frais de construction du canal, mais encore aux intérêts et aux frais d'entretien et d'exploitation capitalisés, nous nous trouvons en présence d'un revenu de 7 et demi pour 100. Nous avons 6 millions de tonnes à 15 francs, soit 90 millions de francs qui seront versés par les navires profitant de la nouvelle voie: mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce chiffre n'est, croyons-nous, qu'un minimum, le mouvement commercial devant être probablement beaucoup plus important, même dès le début.

Ainsi, dit M. de Bizemont, la nouvelle œuvre de M. de Lesseps, non seulement dépassera la première en grandeur, mais promet de développer bien plus largement le commerce du monde et la richesse publique.

Comte Jean d'Estampes.

PREMIÈRES ANNÉES ET CONVERSION

DU

PRINCE JEAN GAGARIN [1]

XII

L'heure était venue où la lumière divine allait éclairer pleinement cette âme sincère et généreuse. Comment Jean Gagarin fut-il amené à la foi catholique? Dans ce grave événement il n'est rien qui rappelle ces conversions extraordinaires, miraculeuses, dont, vers le même temps, par exemple, le jeune Alphonse-Marie Ratisbonne offrait un si remarquable exemple. Dieu n'y intervint pas au moyen d'une épreuve terrible, semblable à celle qui terrassa le comte Schouwaloff au pied du lit où sa femme venait d'expirer. Le prince Gagarin obtint son retour à la véritable Eglise au prix de longs efforts; il étudia, il réfléchit beaucoup; il pria plus encore.

Les hommes eurent peu de part à cette œuvre qui s'accomplit tout entière dans le secret du cœur. M. de Falloux, qui connut intimement à cette époque le prince Gagarin, écrit à ce sujet : « On s'est souvent demandé quelle part avait eu Mme Swetchine à ces deux graves déterminations (la conversion et la vocation religieuse) de son jeune ami; je crois pouvoir, en pleine connaissance, résumer la réponse en deux mots : par son salon, par l'ensemble de sa vie, une très grande; par son intervention personnelle, par sa coopération directe, aucune. En arrivant en France, le prince

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1883.

Gagarin savait, comme beaucoup de Russes, que l'Église catholique et la Papauté avaient joué un très grand rôle dans l'histoire; mais, comme beaucoup de ses compatriotes aussi, il se figurait que ces grandes institutions étaient frappées de mort, et qu'un petit nombre seulement d'esprits attardés continuaient, par habitude et par routine, à se dire et à se croire catholiques. Le salon de Mme Swetchine vint lui révéler tout le contraire. Il y découvrit, à sa grande surprise, que le catholicisme, en tant que doctrine, était bien vivant encore et librement accepté par des intelligences qui n'étaient ni endormies ni asservies.

« Qu'il fût question d'un discours prononcé aux Chambres, d'un procès considérable, d'un article de journal ou de revue, parfois même d'une pièce de théâtre; de ces mille circonstances enfin, imprévues et en apparence insignifiantes, qui successivement attirent l'attention et alimentent l'entretien, le prince Gagarin s'apercevait que le ton de la conversation était presque toujours vif, animé, convaincu, que chacun y apportait son contingent individuel, défendait son opinion, qui n'était pas toujours celle des autres; et que cependant, au milieu de cette variété infinie de sujets et d'interlocuteurs, qu'au sein de ces nuances si différentes de position, d'âge et de parti, toutes ces intelligences avaient une doctrine commune, qui embrassait l'ensemble de toutes choses, et que cette doctrine était la foi catholique. En y regardant de plus près, en approfondissant davantage le sujet de ces observations, force était de reconnaître que cette doctrine, librement acceptée, ne régnait pas seulement sur les intelligences, mais qu'elle régnait aussi sur les volontés, qu'elle ne réglait pas seulement la conversation, mais la conduite, et que chez la plupart les actes correspondaient aux paroles. Mme Swetchine elle-même en était le plus touchant et le plus frappant exemple. Dès lors l'Église catholique, sans apparaître encore comme la vérité, se présentait déjà comme une souveraine imposante, qui n'était point descendue dans la tombe, qui n'avait point abdiqué, mais qui exerçait son empire sur des esprits très éclairés, sur des cœurs sachant apprécier la liberté. C'est en faisant connaître sous ces traits l'existence, la vigueur et la beauté de la doctrine et des œuvres catholiques, que le salon de Mme Swetchine préparait à les aimer. Ce fut l'influence qui s'exerça particulièrement sur l'esprit du prince Gagarin.

« Mais lorsque ce travail intérieur qui devait aboutir à l'acte

solennel de l'abjuration entra dans sa dernière phase, Mme Swetchine y fut peu initiée (1) ».

Le P. de Ravignan lui-même reçut les confidences du prince Jean seulement à l'heure où sa résolution était irrévocablement prise. C'est ce que le converti nous déclare lui-même dans sa *Lettre à Georges Samarine*, publiée en russe le 18-30 janvier 1866. « Je n'ai pas été converti par les Jésuites, écrit-il. Je dois le principe de ma conversion à Tchadaïef; Mouraviev a consommé l'œuvre par son livre : *Vérité de l'Église œcuménique*. Les Jésuites ne m'ont nullement « obsédé » (comme le prétendait M. Samarine); mais, une fois décidé à me faire catholique, il m'a fallu entrer en relation avec un prêtre de cette Église. Je n'en connaissais aucun; je ne consultai personne, je faisais mes affaires moi-même. Je me mis à fréquenter les églises et à écouter les sermons. Le prêtre qui m'inspira le plus de confiance fut un Jésuite, le P. de Ravignan. Je m'adressai à lui; mais lorsque je franchis pour la première fois le seuil de la maison des Jésuites, tout était décidé. »

Personne au monde, on le voit, n'eut la moindre influence sur la grande décision prise par Jean Gagarin dans toute l'indépendance de sa volonté.

Nous avons eu le bonheur de trouver, écrite de la main même du converti, l'histoire, malheureusement bien abrégée, de ce qui se passait alors en lui. Ce précieux document n'est autre que la minute d'une lettre adressée à un jeune religieux auquel il dit : « Mon cher frère. » Jean Gagarin devait être, à cette époque, au noviciat de Saint-Acheul ou à la maison d'études théologiques, à Laval.

« A l'occasion des Lettres de M. W. Palmer, de Magdelen College, Oxford, que vous m'avez fait lire, j'ai pensé qu'il était bon de fixer sur le papier quelques indications que j'ai recueillies sur la question de la procession du Saint-Esprit, qui semble le préoccuper si fort et qui ne peut se présenter à nous plus d'une fois dans le cours de notre vie.

« J'étais arrivé à reconnaître qu'il devait nécessairement y avoir sur la terre une Église extérieure et visible, qui était la véritable Église de Jésus-Christ. Je reconnaissais encore que cette Église devait nécessairement remonter à son Auteur par les apôtres. La question posée dans ces termes, je n'avais de choix à faire qu'entre

(1) *Lettres de Mme Swetchine, publiées par le comte de Falloux*, t. II, p. 285. Notice sur la conversion du prince Jean Gagarin.

l'Église grecque dans laquelle j'avais été élevé et l'Église romaine. J'avais donc à examiner laquelle de ces deux Églises pouvait être la véritable Église de Jésus-Christ. Les points qui les séparaient pouvaient facilement se réduire à deux : la procession du Saint-Esprit et l'institution d'un chef visible dans l'Église. Mais c'est là que j'éprouvai un grand embarras; car, à force d'étudier ces questions, j'en étais venu à cette conclusion que l'Église grecque avait raison sur la question de la procession du Saint-Esprit, et que l'Église romaine de son côté avait raison sur le fait de l'institution d'un chef visible de l'Église, qu'elle faisait remonter par saint Pierre jusqu'à Jésus-Christ lui-même. La conclusion que je tirais de ce résultat de mes démarches m'épouvanta. En effet, il fallait en conclure absolument que l'Église de Jésus-Christ, quelle qu'elle fût, était dans l'erreur, puisque les deux seules Églises auxquelles je reconnaissais le droit de prétendre à ce titre y étaient tombées toutes les deux.

« Il n'y avait qu'un seul moyen d'échapper à cette terrible conclusion qui sortait de mes prémisses avec une désespérante nécessité. Ce moyen, c'était d'admettre que je pouvais bien m'être trompé dans l'examen de l'une ou de l'autre question. Alors le problème se posait devant moi sous une autre face; il ne s'agissait plus de décider entre l'Église grecque et l'Église romaine; il fallait se prononcer entre l'Église de Jésus-Christ, quelle qu'elle fût, et moi.

« Poser un pareil problème, c'était le résoudre; je reconnus donc que je devais nécessairement être dans l'erreur sur un point ou sur l'autre; autrement, j'aboutissais directement à l'examen privé et au protestantisme.

« Je me demandai alors lequel des deux points je pouvais juger avec le moins de chance de me tromper; une question obscure par elle-même, inaccessible à la raison de l'homme, cachée dans les profondeurs même de la très sainte Trinité, ou un fait extérieur, visible, sensible, historique, palpable, comme l'existence d'un chef visible dans l'Église?

« Puis j'envisageai le problème d'un autre côté; je me disais : Dieu veut nécessairement que les hommes, puissent discerner son Église de toutes les autres, il veut par conséquent qu'elle ait des caractères auxquels on puisse la reconnaître. Un de ces caractères peut-il être la doctrine sur la procession du Saint-Esprit? Evidemment non, ce serait encore tomber dans le protestantisme; car ce serait juger de l'Église par sa doctrine, par conséquent se constituer juge

de la vérité de la doctrine de l'Église et se reconnaître le droit d'admettre ou de rejeter tel ou tel point de cette doctrine.

« Mais ne retombe-t-on pas dans le même inconvénient en voulant discerner la véritable Église de Jésus-Christ de toutes les autres par l'institution d'un chef visible? — Il me parut que non, et voici pourquoi. Cette institution d'un chef visible de l'Église, c'est l'œuvre de Jésus-Christ ou bien une invention des hommes. Si c'est une invention humaine, ce n'est plus qu'un fait historique dont je puis être juge; je puis chercher l'époque, le lieu, l'auteur de cette invention. Bien plus, si c'est une invention humaine, c'est une horrible usurpation. Il doit donc y avoir dans l'Église des monuments de sa condamnation, et cette condamnation doit aussi être telle que la véritable Église de Jésus-Christ n'ait jamais vu autre chose dans ce fait d'un chef visible de l'Église qu'une invention humaine et une usurpation.

« C'est en vertu de ce raisonnement et d'autres semblables que je me déterminai à faire taire mon jugement privé et à suspendre toute opinion sur la question de la procession du Saint-Esprit, jusqu'à ce que j'eusse approfondi encore une fois la question historique de l'origine de la Papauté.

« Comme vous le pensez bien, je n'eus pas de peine à me convaincre qu'il était absolument impossible de trouver dans l'histoire l'époque, le lieu, l'auteur, de cette prétendue usurpation, et qu'en dehors de l'institution, divine, rien n'est suffisant pour expliquer un fait d'une aussi prodigieuse importance, d'une manière satisfaisante. Bien au contraire, toutes les recherches vous font remonter nécessairement jusqu'à saint Pierre, et jusqu'à ces paroles de l'Évangile qui expliquent tout et sans lesquelles on n'explique rien :

Tu es Petrus... Pasce agnos... Ego rogavi pro te...

« Ayant une fois reconnu à ce signe que l'Église romaine est la véritable Église de Jésus-Christ, je fis un acte de foi pour soumettre mon jugement privé et mon opinion personnelle sur la procession du Saint-Esprit au jugement et à la décision de l'Église. Dès que j'eus fait cet acte de foi, j'acquis sur cette matière une paix, une tranquillité qui depuis n'a jamais été troublée. Sans savoir pourquoi, je vis tous les nuages, toutes les difficultés disparaître de mon esprit comme les ténèbres disparaissent devant la lumière. Depuis, je suis revenu à l'examen de cette question; mais, éclairé par la foi, je n'y ai plus trouvé aucune difficulté sérieuse. »

On ne peut qu'admirer la rigoureuse logique et surtout la parfaite loyauté que le prince Gagarin apporta à l'examen de la plus grave de toutes les questions. « Ce fut après de longues hésitations, écrit-il encore, que je fixai le choix que je devais faire entre l'Église grecque, dans laquelle j'avais été élevé et dans laquelle me retenaient tant de liens et tant d'affections, et l'Église romaine qui seule à mes yeux pouvait disputer à l'Église grecque les titres que je reconnaissais devoir appartenir à la véritable Eglise de Jésus-Christ. »

Je crois que la sainte Eglise est d'institution divine : tel fut son point de départ. Jean Gagarin n'avait jamais cessé d'être chrétien convaincu, et sa conduite avait toujours été en harmonie avec sa foi. A ses yeux, le protestantisme n'était qu'une parodie du christianisme qu'il avait prétendu ramener à sa pureté primitive. La *Réforme* était trop manifestement l'œuvre de l'homme, pour pouvoir entrer en parallèle avec l'Église romaine et même avec « l'orthodoxie » orientale. Les Grecs étaient en dissidence avec les Latins sur deux points principaux : la primauté de saint Pierre, la procession du Saint-Esprit. Nous avons vu avec quelle ardeur Jean Gagarin se mit à l'étude de cette double question et avec quelle perspicacité il discerna la vérité de l'erreur. Une fois convaincu, il n'hésita pas un instant à obéir aux prescriptions de sa conscience. *Fais ce que dois, advienne que pourra!* telle fut sa devise. Les conséquences de sa conversion au catholicisme, il les prévoyait à coup sûr. C'était plus qu'une carrière irrémédiablement brisée; c'était l'exil à perpétuité. Il n'était pas dans le caractère du jeune prince de dissimuler sa croyance, de paraître au dehors *orthodoxe*, et d'être catholique seulement en secret, *foribus clausis prœter metum*... Sa fidélité à Dieu ne pouvait se contenter de suivre le conseil timide donné à Polyeucte :

Adorez-le dans l'âme et n'en témoignez rien?

C'était précisément un témoignage à la vérité connue qu'il voulait rendre publiquement, et dès lors il s'exposait aux terribles peines d'une loi draconnienne édictait pour punir un pareil *crime*.

Car c'est un crime en Russie que de quitter l'Église grecque pour embrasser une autre confession chrétienne; c'est un crime bien plus grand de détourner quelqu'un de la confession « orthodoxe » en faveur d'une autre Église. Voici, en effet, ce que nous

lisons dans le *Code pénal russe*, mis en vigueur, il est vrai, seulement en 1846, mais qui n'a fait que préciser et aggraver les peines déjà portées contre quiconque était résolu d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

« Art. 195. Celui qui détournera quelqu'un de la confession orthodoxe en faveur d'une autre confession chrétienne, sera condamné :

« A la perte de tous ses droits et privilèges inhérents à sa condition, et à l'exil dans le gouvernement de Tobolsk ou de Tomsk (1);

« S'il n'est pas exempt par la loi des peines corporelles, il recevra de cinquante à soixante coups de verges, avant d'être envoyé aux travaux forcés pour un ou deux ans. »

« Art. 196. Celui qui abandonne la confession orthodoxe pour une autre confession chrétienne, est remis à l'autorité ecclésiastique pour être exhorté, éclairé... *Jusqu'à ce qu'il rentre dans l'orthodoxie*, le gouvernement prend *des mesures* pour préserver de séduction ses enfants mineurs et les serfs sous sa dépendance. Une tutelle est mise sur ses biens habités par des orthodoxes, *et il lui est défendu d'y résider.* »

Ce n'est pas tout; les parents sont rendus responsables de la conversion de leurs enfants et doivent, eux aussi, en porter la peine.

« Art. 200. Celui qui n'ignore pas que sa femme ou ses enfants, ou des personnes que la loi oblige de surveiller, ont l'intention d'abandonner la foi orthodoxe et n'essayera pas de les en dissuader en prenant les mesures que la loi autorise pour les en empêcher, sera passible d'une arrestation de trois jours à trois mois, et, s'il est orthodoxe, sera astreint à la punition ecclésiastique. »

Loi odieuse, abominable, qui oblige un mari à dénoncer sa femme, un père, une mère à sévir eux-mêmes contre leur propre enfant! On dit, il est vrai, qu'il n'y a pas d'exemple que cette loi ait été exécutée à la rigueur; mais sa rédaction seule est une honte pour un gouvernement et un pays civilisés.

Le prince Gagarin devait, au moment de sa conversion, songer au sort de son infortuné maître, Pierre Tchadaïeff, qui pourtant n'avait pas poussé bien loin l'héroïsme Le disciple, plus courageux, savait à quoi l'exposerait « un discours, un écrit quelconque », en faveur de la foi romaine.

« Art. 197. Celui qui, dans un discours ou dans un écrit quel-

(1) Tobolsk est la capitale de la Sibérie. Tomsk, chef-lieu du gouvernement de ce nom, est située dans la même région.

onque aura essayé d'entraîner les orthodoxes dans une autre onfession, quoique chrétienne, sera condamné pour ce crime :

« Pour la première fois, à perdre certains droits et privilèges, t à être enfermé, pour un à deux ans, dans une maison de correcion. Pour la deuxième fois, à être enfermé dans une forteresse, urant quatre à six ans, avec la perte de certains privilèges ; et our la troisième fois, à perdre tous ses droits et privilèges et à tre envoyé en exil dans le gouvernement de Tobolsk ou de Tomsk, vec un emprisonnement de un à deux ans. Si le coupable n'est as exempt des peines corporelles, il recevra *soixante à soixante-ix coups de verges* avant d'être envoyé aux travaux forcés pour eux ou quatre ans. »

L'impératrice Catherine écrivait à son ami Voltaire, que dans n grand empire, qui étend sa domination sur autant de peuples ivers qu'il y a de différentes croyances parmi les hommes, *la faute a plus nuisible* au repos de ses citoyens serait assurément l'intoérance de leurs différentes religions (1).

Heureuse la Russie, aujourd'hui en proie au nihilisme, si ce sage onseil eût été suivi par les héritiers de Catherine II !

XIII

Le prince Jean Gagarin, malgré les suites terribles qu'entraînait our lui un changement de religion, était donc résolu à faire jusqu'au out son devoir. Ce ne fut pas sans un cruel déchirement de cœur ; ous l'avons entendu s'écrier : « Que le détachement des choses de a terre est difficile à mettre en pratique ! Il semble qu'on ferait les lus grands sacrifices, et quand on pense à l'isolement dans lequel n se trouverait en rompant tous les liens qui vous attachent à une atrie, à une société, on frémit... »

Mme Swetchine qui ne connaissait pas les secrets desseins de son eune ami, s'occupait de son avenir. « Elle m'a interrogé, dit-il ans son journal, sur mes projets de mariage et mes rêves d'ambiion. Je lui ai répondu vaguement que je ne songe pas à me marier, que, du reste, le mariage m'entraverait dans la carrière que j'ai mbrassée ; que je conçois bien une certaine ambition, mais c'est n but si lointain que je ne veux rien lui sacrifier. J'attendrai et

(1) Voyez les lettres 7, 9 et 80 de la *Correspondance de Catherine II avec Voltaire.*

laisserai venir. Il me reste à lui dire qu'un mariage d'intérêt me ferait entrer, et forcément, dans les voies d'une ambition vulgaire et mesquine qu'il m'importe d'éviter. Il faut faire un choix, être machine ou intelligence. »

Le lundi de Pâques 1842, au terme d'une soirée chez Mme Swetchine qui n'avait offert aucun incident remarquable, le prince Gagarin, ayant laissé écouler tous les visiteurs, annonça à celle qui lui était une seconde mère que le lendemain, dès six heures, il était attendu chez le P. de Ravignan, et qu'il était parfaitement résolu à se soumettre à tout ce que lui dicterait, sur le temps et le mode de son abjuration, le guide qu'il avait choisi. Mme Swetchine éprouva un très vif étonnement. Elle tenta beaucoup d'efforts pour obtenir un sursis; puis, les voyant inutiles, elle demanda au moins au prince qu'il lui permît d'aller à sa place au rendez-vous du lendemain matin, et qu'il ajournât de vingt-quatre heures la visite décisive qu'il devait faire. Jean Gagarin y consentit. Mme Swetchine, à l'heure indiquée, se rendit chez le P. de Ravignan, avec lequel, dans cette circonstance, elle se trouvait pour la première fois en relation directe. Tout le temps de cet entretien fut employé à donner au P. de Ravignan des renseignements qu'elle jugeait nécessaires pour éviter tout ce qui pouvait être mis sur le compte de la précipitation, de l'enthousiasme, ou d'une exaltation passagère (1).

Le P. de Ravignan prit en grande considération les sages paroles qui lui étaient dites; mais il ne se crut pas le droit de mettre obstacle à un projet mûrement réfléchi. Le prince Gagarin se trouvait de plus en plus à la gêne. Catholique de cœur, il se voyait dans l'impossibilité de remplir les devoirs que lui dictait sa conscience. Il voulait s'approcher des sacrements, et tantôt il fréquentait, pour les recevoir, l'Église russe, tantôt il se privait de la communion, pour ne pas faire extérieurement adhésion au schisme.

Le 7-19 avril 1842, dans la petite chapelle de Mme Swetchine, le prince Gagarin fit son abjuration; elle fut reçue par le P. de Ravignan, qui célébrait la sainte messe. Cette première grâce allait être suivie d'une autre; le converti n'était pas homme à s'arrêter en si bon chemin; il pensa aussitôt à devenir apôtre, afin de partager avec sa chère Russie, ou du moins avec quelques-uns de ses compatriotes, le trésor de la vraie foi qu'il venait de conquérir.

(1) M. de Falloux, *Lettre de Mme Swetchine*, t. II, p. 269.

« Juste deux mois après ma conversion, je partais pour la Russie, afin d'y mûrir mon plan, à la campagne de Dankov. De retour à Paris, avec l'intention d'entrer dans l'ordre des Jésuites, je commençai par lire Michelet et Quinet. Après cela, le 12 août 1843, j'entrai au noviciat pour y examiner ma vocation pendant deux ans (1). »

C'est là que nous arrêtons aujourd'hui notre récit. S'il plaît à Dieu, nous ne tarderons pas à poursuivre l'histoire de cette vie tristement brisée à ses débuts, si l'on en croit le monde, mais au contraire admirablement remplie, au jugement de la saine raison et de la foi.

Ch. Clair, *S. J.*

(1) *Lettre à Georges Samarine.*

L'HOMME-SINGE [1]

Au Congrès des sciences anthropologiques de 1878, à Paris, M. A. Hovelacque nous a dit :

« Un caractère non moins frappant d'infériorité (après avoir indiqué les caractères anatomiques) est celui de la crédulité, de la *foi*, de la *religion*, quelle qu'elle soit. L'idée des fétiches, des dieux, de la divinité, est l'apanage particulier des races inférieures. C'est un caractère évident de supériorité de race, que l'abandon plus ou moins graduel de ces conceptions puériles, et malheureusement si *dangereuses*. La foi, dans les races supérieures, n'est qu'une chose d'éducation et de paresse intellectuelle. »

Il en résulte que tout homme ayant une croyance religieuse se trouve, au point de vue scientifique, frappé d'ostracisme.

Ce brevet d'incapacité, si largement octroyé à ceux qui ne professent pas l'athéisme, nous paraît inadmissible. J'essayai de le dire dans une petite brochure, au sujet de laquelle M. de Mortillet m'écrivit :

« C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu votre livre. Vous menez vaillamment l'attaque; malheureusement, vos armes ne me paraissent pas correspondre, comme qualité, à votre bravoure. Je mets la dernière main à un volume qui, par le simple exposé des faits, répondra, je crois, à bon nombre de vos arguments. Vous pourrez y puiser de quoi augmenter une nouvelle édition, car certainement vous en aurez plusieurs. . . . . .

. . . . . « J'ai présenté à la Société votre volume... Ayant donné lecture de vos conclusions, elles ont été le motif d'une discussion entre MM. X. et X.

Mon volume le *Préhistorique*, faisant partie de la *Bibliothèque*

(1) Le *Préhistorique*, par G. de Mortillet. Reinwald, 1883.

des Sciences contemporaines, est terminé ; l'éditeur le mettra en vente. . . . . .

. . . . . « Le propre de la *Société d'anthropologie* est de réunir des hommes d'opinions très différentes, qui sont tous à la recherche de la vérité. On discute, on n'est pas d'accord, mais on s'estime, car chacun est sûr de la loyauté de son adversaire... etc., etc. » Nous relevons une légère inexactitude. Nous n'avons pas attaqué les savants. Notre position n'est que défensive.

Voilà comment nous nous trouvons amené à l'examen critique du *Préhistorique*, dans lequel nous chercherons :

1° Si les faits sur lesquels reposent les systèmes actuels sont bien sérieux, assez nombreux, contrôlés et probants pour former une base solide ; si, en un mot, les fondations sont de force à supporter le poids de l'édifice ;

2° Si les faits, répondant aux conditions énoncées, sont de nature à justifier toutes les conclusions que l'on en veut tirer ;

3° Si au point de vue pratique et expérimental, les conséquences des doctrines préconisées ne sont pas plus *dangereuses*, socialement, que les prétendues *conceptions puériles* de notre professeur.

I

Quel est l'enseignement de l'école à laquelle appartiennent Darwin, Hœckel, O. Schmidt De Filippi, etc., etc., à l'étranger ; chez nous, anciennement, Lamarck, actuellement, les professeurs Broca, Topinard, Bordier, de Mortillet, etc.?

Ils sont les promoteurs du transformisme. Or, que signifie exactement ce mot?

Rien de plus facile que de poser la question, rien de plus embarrassant que d'y répondre. Un membre de la Société d'anthropologie déclarait que, ne pouvant comprendre quelle était l'acception de l'intitulé, il préférait renoncer à le chercher.

En effet, toutes les nuances se rencontrent chez les transformistes ; il y a presque autant d'opinions que d'individualités dans leur camp.

L'hypothèse qui, pendant plusieurs années, avait acquis force de loi en matière scientifique, était celle du grand Cuvier.

D'après lui, les espèces, dans le monde organique, ont été créées successivement.

A toute une série d'êtres disparaissant du globe, détruits, on ne sait comment, succédait une nouvelle série apparaissant tout à coup, sans relations intimes avec la précédente, puis elle s'évanouissait, après avoir joué son rôle; d'autres êtres entraient en scène, et ainsi de suite.

Ce système de lever et de baisser la toile pour introduire des acteurs, venant jouer un acte qui n'est pas la continuation du précédent, sans que l'on comprenne l'ensemble de la pièce, ne paraissait pas satisfaisant à beaucoup de bons esprits.

Il fallait admettre de brusques cataclysmes détruisant toute vie sur terre, puis des créations sur nouveaux frais. Ces singulières alternatives de mort et de renouvellement semblaient même exclure l'idée d'un plan sagement préconçu.

— Qu'est-ce, disaient certaines personnes qui ne sont pas hostiles à l'idée d'une volonté créatrice, — qu'est-ce qu'un Dieu toujours penché sur son travail pour le remanier péniblement; un Dieu occupé à effacer ses esquisses, les abandonner et recommencer des tâtonnements laborieux avant d'être satisfait? En faisant de lui un apprenti ouvrier, vous retrécissez la conception grandiose d'une divinité infailliblement ordonnatrice. —

Si les fossiles rencontrés dans les sédiments paléozoïques peuvent, jusqu'à un certain point, justifier cette manière de voir, il est impossible de vérifier celle-ci par les procédés de la méthode expérimentale.

Appelant *transformistes* (pour faciliter la discussion, tous ceux qui rejettent le système de Cuvier, tandis que ses adhérents sont nommés *créationistes*), voyons si les doctrines des premiers sont plus sérieuses que la précédente.

Une école principalement allemande enseigne que, la matière éternelle, existant par elle-même, se transforme incessamment, en produisant des êtres variés qui se perfectionnent, et cela, sans plan préconçu, au hasard de rencontres fortuites. Etant donnés quelques éléments d'azote, carbone, oxygène et hydrogène, on a la matière à organiser. Elle le fait elle-même, par voie de génération spontanée, en produisant des cellules primordiales ou monères. Celles-ci se segmentent, se reproduisent, se multiplient et se groupent, de façon à construire les organismes les plus compliqués. Le travail s'opère plus ou moins lentement, grâce à une série de transformations successives, dues à des influences diverses.

L'homme, lui-même, procède de la monère primitive et occupe le sommet de l'échelle, c'est-à-dire le vingt-deuxième degré, le premier étant représenté par cette monère. A l'*amphioxus lanceolatus* commencent les vertébrés. Au dix-septième degré, les précurseurs humains sont les marsupiaux, qui deviendront lémuriens, puis singes, hommes-singes, privés de langage, et, enfin, hommes doués de raison et de parole.

Il ne faut pas résumer la zoologie au moyen de tableaux synoptiques, mais la représenter par une série linéaire ou un grand arbre généalogique.

Les preuves sont titrées de l'anatomie comparée, de la paléontologie et de l'embryologie.

« Tout autre système, dit le professeur d'Iéna, M. Hœckel, le principal représentant de cette doctrine, est absurde, puisqu'il suppose création, c'est-à-dire *miracle*, et la science n'en veut absolument plus. »

Au point de vue religieux, les savants se rangent dans trois catégories principales.

D'abord, les athées et matérialistes auxquels les doctrines hœckéliennes doivent être infiniment sympathiques, car elles écartent rigoureusement l'hypothèse d'un Dieu créateur, celles d'une âme spirituelle et d'une vie future. Nous verrons quelles sont les conséquences pratiques de ces doctrines.

Puis, les déistes : ceux-ci, comprenant que la matière ne peut entrer en mouvement qu'à la suite d'une impulsion, acceptent une cause première motrice, qu'à la rigueur on peut attribuer à Dieu, cause des causes, principe initial et législateur. Il abandonne l'univers à sa destinée, réglée d'avance par des lois primordiales qu'il a édictées.

Dieu doit exister ; c'est la simple constatation d'un fait de raison. A ce Dieu ainsi compris, nous ne devons aucun culte. Pourquoi l'implorer ? C'est une loi inflexible dans son impassibilité. Toutes nos sollicitations la trouveraient sourde.

Va-t-on, pour changer un décret gouvernemental, s'agenouiller devant le placard affiché aux mairies ?

Oui, Dieu existe, mais il est trop loin de nous pour nous entendre. Quoi que nous fassions, il ne peut en rien modifier les conséquences des prémisses posées.

Ces déistes se trouvent à l'aise dans une des formules transfor-

mistes qui, moins radicales que celles de M. Hœckel, n'en rejettent pas moins l'hypothèse des créationistes.

Enfin, il y a des chrétiens savants, c'est-à-dire, à la recherche des causes premières, philosophes, historiens, naturalistes, etc., etc. Pour eux, Dieu n'est pas seulement ce vague inconnu donnant la chiquenaude qui met en mouvement la matière et produit les organismes multiples de l'univers. C'est encore, et surtout, le Dieu-*providence* affirmé par l'Évangile, Dieu, dont la notion de justice nous fait concevoir l'existence, Dieu absolu, pressenti par nous, êtres relatifs, Dieu parfait en toutes choses, que nous révèle le sentiment de nos propres imperfections.

Il doit continuer incessamment l'œuvre de la création, en veillant sur ses créatures.

— La foi, nous dit-on souvent, étant la faculté de croire ce que l'on ne comprend pas, est une preuve d'infériorité. Si Dieu existe, c'est de lui que vous tenez la raison, et le premier usage que vous en faites, croyant être agréables à ce Dieu, est de briser le bel outil dû à sa munificence. Rien de plus stupide!

Ce à quoi nous répondons :

— La raison peut appeler la foi, et voici comment.

Oui, nous croyons que Dieu existe et qu'il a créé l'univers, mais nous ne pensons pas lui manquer de respect, en l'interrogeant sur les procédés qu'il a employés. Voilà pourquoi nous poussons, aussi loin que possible, nos investigations scientifiques. Toutefois, si étendue que soit la puissance de l'esprit humain, elle a des limites. Il faut bien, à un moment donné, qu'il s'arrête, car il rencontre une barrière infranchissable; il se trouve au bord d'un abîme dont la profondeur est vertigineuse.

A ce moment, la foi intervient pour dire :

Il y a des choses que votre organisation actuelle vous empêche de comprendre. Après la mort, votre intelligence pourra recevoir satisfaction. Ce sont les *mystères*. Il y aussi quelques lueurs projetées sur les ténébreux abîmes et ces lueurs sont dues à la *révélation*.

Alors s'incliner et attendre, en espérant, me paraît un acte conseillé par la logique encore plus que par l'humilité.

Je ne vois pas ce qu'il y a de si *puéril* dans cette façon de concevoir les choses; vouloir, quand même, franchir les obstacles, est autrement insensé. Ceux qui le tentent, roulent au fond du

précipice et s'y cassent la tête, c'est-à-dire y perdent la raison. Je n'en voudrais, comme preuve, que les effroyables balourdises de certains philosophes et économistes qui, cependant, prêchent en Sorbonne.

Les savants chrétiens seront naturellement enclins à accepter le système de Cuvier, qui a une apparente concordance avec le récit de la Genèse. Ils savent, cependant, qu'à ce sujet, la plus grande latitude leur est donnée dans les interprétations.

Revenons maintenant aux doctrines transformistes.

Quelques auteurs disent que tous les êtres ne sont pas bâtis sur le même plan et ne dérivent pas nécessairement les uns des autres, mais qu'ils sont les produits modifiés, transformés par l'influence des milieux et autres causes, d'un certain nombre de prototypes ancestraux. Ainsi l'on ne représenterait pas la nature comme un simple arbre généalogique, mais par un tableau synoptique divisé en compartiments ou casiers, dans lesquels se logent divers arbres généalogiques. C'est ainsi que procèdent MM. Huxley, O Schmidt, etc., etc.

Les prototypes sont plus ou moins nombreux; pour les uns, il y en aurait dans chaque embranchement; d'autres les admettent pour les ordres. Enfin, et ceux-là retombent presque dans la doctrine de Cuvier, quelques-uns conçoivent un couple ancestral pour chaque espèce.

Prenons quelques exemples.

Le pied du cheval, l'aile de la sauve-souris, la nageoire du phoque et la main humaine, sont, en principe, une seule et même chose. On peut, théoriquement, se représenter un organe pentadactyle primitif autour duquel se groupent toutes les formes si variées du membre antérieur; il aurait été commun à tous les mammifères de jadis. L'un d'eux, sous l'empire d'une nécessité quelconque, se serait jeté à l'eau, et son membre se serait peu à peu transformé en nageoire. Tel est le cas des cétacés, qui doivent reconnaître pour aïeul un quadrupède terrestre. Il en est de même pour la chauve-souris, dont les doigts ont acquis un développement énorme, afin de supporter la membrane qui remplace les ailes chez cet animal.

Le cheval, gêné dans la course par ses nombreux doigts et ses ongles, a simplifié l'appareil et se contente de marcher sur le bout d'un doigt unique.

Ces métamorphoses ne se passent pas sous nos yeux pour les

animaux supérieurs; mais avec beaucoup de patience et en accumulant des milliards de siècles, on peut les supposer.

Si l'on demande aux transformistes comment les premiers mammifères terrestres, qui ont voulu s'essayer à la natation ou au vol, ne se sont pas noyés ou n'ont pas eu le sort d'Icare, ils doivent être embarrassés, car ces petites aventures ressemblent furieusement à des miracles. Or, le miracle est la bête noire du transformisme.

Celui-ci s'appuie sur des considérations générales, des théories *a priori*, que M. Virchou blâme sévèrement et qui n'ont pas plus de valeur que les théories opposées. Il s'appuie encore sur des exemples visibles, ce qui est beaucoup plus sérieux.

La paléontologie nous montre l'*hipparion* tertiaire, muni de trois doigts, dont deux minuscules; ceux-ci se réduisent à des stylets accolés au métacarpien du cheval actuel. Or, les ancêtres de l'hipparion étaient primitivement pentadactyles; en remontant, nous trouverons l'*anchiterium*, l'*orohippus*, l'*acerotherium*, etc.

Les vertébrés passent d'un ordre dans l'autre, comme le démontrent le *ptérodactyle* et surtout l'*archæopterix*.

Les oiseaux ne sont que des reptiles transformés.

Mieux encore, on a enjambé d'un embranchement à l'autre. L'*amphioxus* marque la première étape sur la grande route des vertébrés.

On peut répondre que tant que l'on ne nous présentera pas les ancêtres immédiats des progéniteurs supposés et surtout les types de transition reliant ceux-ci les uns aux autres, dans une série ininterrompue, on n'aura prouvé absolument rien.

Il en est de même pour les arguments embryologiques qui forment une suite de probabilités ingénieuses, sans offrir une seule démonstration.

Les non-transformistes, dans la paléontologie et l'embryologie, puisent les éléments d'une contre-argumentation, car, disent-ils, vous ne prenez que les faits favorables à votre cause, en négligeant les autres, et de simples phénomènes tératologiques deviennent pour vous des preuves.

Que signifient, en somme, les stylets du pied de cheval considérés comme restes d'anciens doigts? Rien de plus que nos mamelles rudimentaires. Les mâles ont-ils jamais allaité ou étaient-ils, primitivement, des femelles?

Mais, disent encore les transformistes, les anciennes métamor-

phoses n'ont rien de plus singulier que celles des insectes, que le passage des batraciens de la vie aquatique à la vie aérienne. D'ailleurs, nous transformons les microbes en les changeant de milieu, et beaucoup de plantes se modifient au point de devenir méconnaissables.

Cela suppose, implicitement, que tous les êtres sont régis par les mêmes lois, et que les animaux supérieurs, y compris l'homme, doivent y être soumis comme les animalcules microscopiques ou les végétaux, *proposition que l'on discute*. Le système repose donc sur un cercle vicieux. Actuellement, les doctrines créationistes et les doctrines transformistes étant aussi, directement, indémontrables les unes que les autres, on se demande à quoi bon toutes ces querelles oiseuses.

C'est qu'elles entraînent des conséquences d'une importance capitale, comme nous allons le voir, et dès lors la vivacité des débats s'explique naturellement.

II

Si, religieusement, nous sommes obligés de croire que l'homme, objet d'une création spéciale, forme un être à part dans le monde, nous ne nous en tenons pas là. La philosophie nous enseigne à démontrer cette proposition par le raisonnement. Enfin, l'étude des faits amène plusieurs naturalistes éminents à soutenir cette même proposition.

L'homme est, dans les fonctions de nutrition, relation et reproduction, condamné par son organisme à se considérer comme un animal ; cet organisme lui-même est une nécessité du milieu où il est appelé à vivre.

Mais il y a, entre l'homme et les autres êtres, de si notables différences, que, au simple point de vue de la zoologie, M. de Quatrefages, pour ne citer que lui, maintient le *règne humain*.

Les transformistes n'admettent nullement pareil privilège. Donnant à leur hypothèse force de loi, de la façon la plus arbitraire, partant, eux aussi, d'un *a priori*, ils ne veulent pas reconnaître que leurs conclusions sont, au moins, hypothétiques, ce qui constitue le plus grave des sophismes.

Ils disent donc : — Tous les êtres étant dérivés d'ancêtres morphologiquement différents de ceux qui existent, l'homme, animal au

même titre que les autres bimanes dans l'ordre des primates, a subi le sort commun. — La proposition était à démontrer expérimentalement.

Pour le faire, on a choisi, parmi les formes actuellement connues, celles qui se rapprochent le plus de la forme humaine. Il a fallu consulter les grands singes anthropoïdes. Ces investigations ont amené des discussions savantes et très prolongées, dont le détail remplirait des in-folio, car, depuis vingt ans, la question est pendante, sans qu'un tribunal scientifique compétent ait pu la trancher d'une façon définitive.

Qu'il nous suffise de dire que, par tel caractère anatomique, le gorille se rapprochait de l'homme, tandis que tel autre l'en éloignait, mais celui-ci était bien plus accentué chez le chimpanzé ou l'orang. En tout cas, la filiation directe était insaisissable.

Parmi les transformistes eux-mêmes, les uns arrivent à conclure qu'entre l'homme le plus sauvage et le singe le plus parfait, il y a moins de différence que de ce même homme à l'Européen civilisé.

Les autres prétendent absolument le contraire.

Il y a des savants faisant autorité, comme M. de Quatrefages, M. Pruner-bey, etc., qui repoussent complètement les doctrines transformistes, sans recourir encore aux argumentations psychologiques.

Ainsi, dit le premier de ces professeurs, votre progéniteur, étant quadrumane grimpeur, aurait dérogé à toutes les lois connues en histoire naturelle, s'il avait produit un bimane marcheur.

Le second trouve entre hommes et singes de notables différences anatomiques dans la conformation du cerveau, de la mâchoire, du bassin, des membres, et de plusieurs viscères.

Un savant italien, feu docteur Carina, ancien professeur à Lucques, dans une argumentation très serrée, démontrait l'impossibilité de la transformation humaine.

En admettant, disait-il, la vérité de vos principes, la loi de la concurrence vitale, des sélections et de l'adaptation des organes dans le sens utile aux animaux, les premiers êtres, soumis à la métamorphose, étaient fatalement condamnés à une mort prématurée.

Prenons comme exemple le gorille, qui serait un des êtres le plus rapprochés du type humain, et voyons s'il s'est sagement comporté. Dans l'inévitable combat pour l'existence, afin d'assurer sa part

le nourriture, afin, surtout, de perpétuer sa race, il réunissait deux conditions : la force et l'agilité.

Obligé de lutter, sans cesse, contre ses congénères ou contre les espèces voisines, il aurait eu la niaiserie d'amoindrir sa mâchoire, de rogner ses formidables canines, vraies défenses de sanglier, pour prendre la physionomie humaine?

Forcé, parfois, de fuir sur les arbres, il aurait perdu ses aptitudes de grimpeur en se livrant à la merci des grands carnassiers?

Il aurait abandonné sa fourrure, qui le préservait des pluies torrentielles, en se résignant, glabre, à subir l'intempérie des saisons? etc., etc., etc.

Si toutes ces choses ont eu lieu, vos théories sont fausses, car la transformation du singe en homme en est la plus éclatante condamnation.

A ce raisonnement, qui nous paraît d'une incontestable logique, nous nous permettrons d'ajouter :

— Supposons qu'un animal soit devenu homme, même en y mettant le temps, et que cet homme ait pu conquérir une large place dans le monde primitif; il ne l'a fait qu'en raison de son développement cérébral, la puissance musculaire n'y suffisant pas. C'est par l'intelligence qu'il a su triompher des difficultés; mais l'intelligence elle-même, d'où lui viendrait-elle, cette intelligence rudimentaire et graduellement développée, s'il n'y avait pas eu puissance de développement *in fieri*, c'est-à-dire, plan préconçu, c'est-à-dire un créateur, un Dieu? Nous ne pouvons penser que, malgré vos affirmations réitérées, la matière ait trouvé en elle-même une pareille sagesse.

A titre de curiosité, nous citerons une explication hypothétique, due à l'un de nos anthropologistes transformateurs.

Dans une contrée boisée, vivent des grimpeurs. Survient un incendie terrible qui détruit les bois et presque tous leurs habitants. Il suffit qu'un de ces grimpeurs (il faut, au moins, supposer une femelle pleine), échappant au désastre, se sauve. Les régions voisines sont nues. Il est donc forcé de marcher si longtemps, avant de rencontrer d'autres forêts, qu'il perd l'habitude de grimper aux arbres. Le voilà devenu franchement plantigrade, et ses fils ne songeront plus aux forêts ancestrales. Voilà l'hégire de notre progéniteur, et voilà pourquoi nous refusons de suivre nos vieux parents dans leurs exercices de gymnastique.

Nous ne voulons cependant pas nous battre contre des moulins à vent. Il est certain que nous ne dérivons, directement, d'aucun des types simiens actuels. Il faut remonter plus haut, et c'est là que nous trouverons le vrai terrain de la discussion.

Laissons donc les questions anatomiques et les probabilités de vérification impossible, pour entrer dans un autre ordre d'idées.

Les non-transformistes affirment que l'homme se différencie de toutes les bêtes possibles : par sa raison supérieure, qui l'amène à la recherche des causes, à la moralité, à la religiosité, au perfectionnement social; par l'intelligence, qui, dès le début, lui a enseigné à fabriquer des outils et à faire du feu, qui le rend acclimatable dans toutes les parties de la terre; enfin, par le langage articulé, qui lui est nécessaire pour échanger ses pensées avec son semblable.

Les transformistes répondent : — Les animaux ont, à un degré inférieur, les mêmes facultés, intelligence, raisonnement, aptitude à la moralité et à la religiosité (cette dernière étant un caractère d'infériorité); l'homme n'a pas toujours parlé; les animaux le feraient s'ils en avaient besoin; il en est de même pour le feu. Telle est, ou à peu de choses près, la thèse soutenue dans le *Préhistorique* de M. de Mortillet.

III

Il y a deux points capitaux dans les sciences anthropologiques et spécialement dans l'étude du préhistorique :

1° L'origine de l'homme ou son *mode* d'apparition sur terre;

2° L'*époque* de cette apparition.

Sur ces deux points, l'auteur a été très affirmatif. « ..... Le préhistorique est une science toute nouvelle qui est loin, bien loin, d'avoir dit son dernier mot! » Telle est la conclusion finale de l'auteur.

On se demande si, dans le cours de l'ouvrage, il l'avait toujours présente à l'esprit; on est porté à en douter, quand on voit avec quelle autorité il tranche certaines questions; il n'y a, semble-t-il, plus de place pour les « mots » qui pourraient suivre.

Si le préhistorique est une science toute nouvelle, comment s'arroge-t-elle le droit de juger en dernier ressort?

En dépit des étonnements soulevés par les découvertes, il est un fait désormais positif, c'est que l'homme quaternaire a existé, puisque

l'on a trouvé ses outils, ses œuvres artistiques et ses ossements.

L'homme tertiaire est moins universellement accepté, car, si le précédent dérangeait toutes les chronologies classiques, celui-ci était encore bien plus gênant.

Cependant, des silex taillés, des silex ayant subi l'action du feu, furent trouvés en plusieurs endroits et à des hauteurs différentes dans les couches tertiaires.

Les géologues ont reconnu l'authenticité des gisements; les archéologues, celle des pierres intentionnellement taillées. Or l'outil suppose l'ouvrier, et celui-ci doit remonter à une antiquité formidable pour les esprits habitués aux idées courantes.

Les preuves matérielles de l'existence de cet ouvrier sont les ossements striés ou cassés, percés, sculptés, puis les pierres passées au feu et retouchées.

M. de Mortillet démontre que, parmi les os, les uns sont entaillés par les dents de squaloïdes; que d'autres, sur lesquels on trouve les traces évidentes de la main humaine, appartiennent à des époques relativement modernes.

Elaguant les preuves qui ne sont pas absolument indéniables, il ne conserve que les silex de Thenay, ceux du Cantal, et ceux du Portugal, les trois gisements qui prouvent l'existence des travailleurs tertiaires. Dans le monde savant, il se produit encore des négations, malgré lesquelles la majorité convaincue se rend à l'évidence.

Mais cet ouvrier de la première heure était-il réellement un homme? Oui, dit-on, car l'homme seul peut faire du feu et travailler les pierres.

Non, dit M. de Mortillet, avec l'école transformiste, dont nous avons exposé les principes, car l'homme, tel que nous le connaissons, ne pouvait pas exister.

Depuis l'époque de Thenay, flore et faune s'étant renouvelées, comment, seul, l'homme eût-il échappé à la transformation graduelle qui est la loi d'évolution de tous les êtres vivants sur terre?

Le progéniteur du vingt et unième degré de M. Hœckel trouve ici sa place. C'est le précurseur depuis si longtemps annoncé. Nous l'appellerons *Anthropopithecus*. Il constitue un genre contenant plusieurs espèces auxquelles nous donnerons le nom des inventeurs :

Anthropopithecus Bourgeoisii (Thenay), abbé Bourgeois.
— Ramesii (Cantal), M. Rames.
— Ribeiroii (Portugal), M. Ribero.

Pour ne parler que du premier, nous sommes sûr que l'abbé Bourgeois, s'il le pouvait, refuserait l'honneur posthume qu'on veut bien lui faire, et que, parrain malgré lui, il donnerait de mauvaises dragées; il trouverait qu'on lui a changé son filleul en nourrice; je l'ai entendu vivement protester contre toute hypothèse simienne.

Les non-transformistes, avons-nous affirmé, ont strictement le droit de demander à leurs adversaires les preuves matérielles de la transformation, c'est-à-dire les types de transition reliant un degré au degré inférieur, et *vice versa*.

L'anthropopithecus répond aux besoins de la cause; mais il est invisible.

L'auteur, parmi les débris présentés comme ceux de l'anthropopithèque, n'en reconnaît aucun qui soit valable.

Sur quelles preuves repose donc l'ancêtre ainsi défini et désigné?

Sur les *lois* de la paléontologie, lois qui ne permettent pas à une forme animale quelconque de persister immuable, pendant que toutes les autres (par voie de transformations ou de créations successives) se renouvellent à plusieurs reprises.

Le savant professeur, ne pouvant faire une démonstration directe, a recours à une ingénieuse et très spécieuse comparaison.

En astronomie, dit-il, il n'est pas besoin de voir une planète pour la découvrir. Les principes astronomiques, résultant de nombreuses observations, ont donné naissance à des lois précises dont l'application rigoureuse guide l'astronome sans le secours du télescope.

En science, en politique, en littérature et ailleurs, il y a certaines formules trop absolues qui se présentent, comme les variantes plus ou moins mitigées du fameux mot de Louis XIV.

On se rappelle, dans le monde littéraire, qu'il y a une trentaine d'années, l'éminent critique G. Planche s'était tellement identifié avec sa profession, qu'en parlant de lui-même, il disait : « La Critique. »

Aussi le plaisantait-on, dans les journaux folâtres, de la façon suivante : « M. La Critique prend son chapeau et ses gants pour aller déjeuner au café, où il jouit d'une certaine notoriété..... etc. »

M. du Potet aurait dit volontiers : « Le magnétisme c'est moi! »

Tout savant a droit de dire aussi : « Au nom de la science, au nom des lois scientifiques..... », mais n'est-ce pas un peu osé?

Les lois, dans le sens restreint du mot, représentent les colonnes qui supportent l'édifice social. Encore faut-il qu'elles ne soient pas plantées sur un terrain mouvant.

M. de Mortillet invoque les *lois* de la paléontologie et les compare à celles de la mécanique céleste : mais, dans le second cas, il y a quasi certitude en raison des observations et des contrôles ; dans le premier, nous voici fort embarrassés.

Quel est le créateur et le législateur de la paléontologie, sinon l'immortel Cuvier, dont on détruit le système ? Sans être trop arriérées, beaucoup de personnes, ne entendant prononcer : « Lois de la paléontologie, » croiront qu'il s'agit de celles de Cuvier.

Pas du tout, ce sont les lois opposées aux siennes dont nous parlons ; elles sont plus neuves et plus vraies.

Ainsi, de la meilleure foi du monde, des gens qui ne se tiendraient pas au courant des revirements scientifiques, croiraient adopter l'idée de M. de Mortillet, sur le simple énoncé du mot *Loi*, et seraient d'un avis tout à fait opposé au sien. Si, obéissant aux principes transformistes, la science paléontologique évolue si rapidement, quel est donc le savant autorisé à invoquer cette loi qui représente l'immuable ?

Il y a des géologues qui ne partagent par les idées, du moins la plénitude des idées de l'auteur qui, lui-même, si compétent qu'il soit en géologie, ne peut pas encore proclamer son infaillibilité. Je citerai M. Contejean, affirmant que... « les causes qui président à l'extinction des espèces sont aussi mystérieuses que celles qui président à leur apparition »..... et que... « tant qu'on n'aura pas prouvé la métamorphose d'une espèce en une autre, *on n'aura rien prouvé...* »

Nous allons bientôt citer M. Bourgeois, le plus directement intéressé dans la question.

Le procédé de M. de Mortillet est, disons-le, très séduisant, mais le moindre petit bout d'os ferait mieux notre affaire.

On se rappelle qu'il nous promet des faits ; il nous montre des trous ! Encore s'il y avait de vrais trous formant, comme disent les mouleurs, des *bons creux* dans lesquels couler l'ancêtre en plâtre !

Ici, c'est le vide, et du vide on conclut à l'universel !

N'est-ce pas plus fort que de conclure du particulier au général, en s'exposant à *l'erreur de l'accident ?*

En résumé, nous rejetons la foi comme absurde, puisqu'il s'agit

d'affirmer l'existence de l'*invisible;* mais il faut croire que l'anthropopithèque a vécu, parce que vous l'affirmez. N'est-ce pas un acte de foi que vous exigez de nous? Vous voulez que nous soyons sceptiques? Eh bien! nous conformant à vos instructions, appliquons ce scepticisme de commande et disons, comme saint Thomas : « Si mon doigt ne touche pas l'anthropopithèque, je ne croirai pas en lui. »

Êtes-vous assez sûrs, Messieurs, de son existence pour répondre : « Heureux celui qui aura cru sans avoir vu? »

Voyons ce que l'abbé Bourgoois pensait de tout cela.

Nous arrivons à lui, en faisant un détour.

La *Revue scientifique* (2 décembre 1882) donne le discours prononcé par M. Hœckel, à la session d'Eisenach.

Après une rapide biographie des trois philosophes naturalistes, Gœthe, Lamarck et Darwin, fondateurs de la doctrine de l'évolution, il félicite ses compatriotes d'avoir embrassé avec enthousiasme les idées de Darwin. M. Virchow a dit précisément le contraire (1), mais peu importe. Ceci est une affaire d'appréciation. Pour M. Hœckel, le triomphe est désormais assuré. La théorie ne rencontre plus que de rares contradicteurs parmi les routiniers retardataires. Il est bien admis par tous les savants que le cheval a été une sorte de gros tapir, la baleine peut-être un loup, les oiseaux des reptiles, et que tous les êtres, primitivement très simples, se sont formés dans les profondeurs de la mer, par suite d'influences chimico-mécaniques, en vertu d'une cause inconnaissable.

La théorie est partiellem nt vraie pour quelques espèces animales inférieures, et je puis dire qu'en s'occupant de botanique, on est amené, dans certains cas, à nier l'espèce végétale, tout au moins à reconnaître que la notion de l'espèce est mal appliquée.

Sans entrer dans les questions d'analyse, comme c'est le côté philosophique, les conséquences religieuses et sociales du transformisme qui nous occupent, abordons-les.

Dans ce même discours, M. Hœckel a la pleine franchise de son opinion.

Il n'y a d'autre religion que celle de la nature, et Darwin lui même, que l'on a voulu représenter comme attaché au culte anglican,

(1) Au Congrès anthropologique de Francfort. Voy. *Revue scientifique et Matériaux.*

n'appartenait à aucune Eglise... « Certains prêtres bigots l'ont loué d'être un adepte orthodoxe de la confession anglicane; il nous sera permis de réfuter cette fausse assertion par une preuve indiscutable. Je suis assez heureux pour pouvoir apporter dans le débat un document inappréciable, inconnu jusqu'à présent, et qui ne laisse place à aucun doute. Un jeune homme animé d'un ardent amour de la science, et que j'avais, il y a quelques mois, le plaisir de compter au nombre de mes auditeurs d'Iéna, avait été troublé, par la lecture des œuvres de Darwin, dans sa foi à la révélation chrétienne, qu'il avait jusque-là considérée comme le plus ferme fondement de ses convictions. Tourmenté par ses doutes, il écrivit à Darwin, et le pria de s'expliquer notamment au sujet de l'immortalité de l'âme. Darwin, déjà vieux et souffrant, refusa d'abord de s'expliquer sur d'aussi graves questions; pourchassé, harcelé, il finit par écrire :

« Down, 5 juin 1879.

« Cher Monsieur, je suis très occupé, je suis vieux, j'ai une mauvaise santé, et je ne saurais trouver le temps de répondre complètement à votre question, en supposant qu'on puisse y répondre. *La science n'a rien à faire avec Christ*, sauf en ce point que l'habitude des recherches scientifiques rend un homme difficile en fait de preuves. *En ce qui me concerne, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une révélation.* Quant à une vie future, chacun doit se décider pour son compte, entre des probabilités vagues et contradictoires.

« Charles Darwin (1). »

Le même savant aurait dit : « Mes idées sont les vôtres, mais je préfère le mot d'*agnostique* à celui d'*athée*. Je ne me suis détaché du christianisme qu'à l'âge de quarante ans... Je m'en suis détaché parce qu'il ne repose pas sur des preuves... »

Me reportant à quelques années en arrière (1876), je me trouvais dans la même situation d'esprit que l'auditeur de M. Hœcklel, c'est-à-dire ébloui par le mirage transformiste, par la vérité de certains faits, et entraîné par la fascination de la nouveauté, mais, en même

(1) Dear sir, I am much engaged, an old man and out of health, and I cannot spare time to answer your question fully — provided it can be answered. *Science has nothing to do with Christ.....* etc., etc.

temps, prévoyant, comme conséquence, l'écroulement des croyances auxquelles j'étais attaché.

M. l'abbé Bourgeois était l'homme le plus capable de résoudre pareils doutes. Savant en géologie, savant comme théologien, il réunissait les conditions requises pour le faire. Après avoir bien voulu consacrer toute une journée à nous montrer, d'abord, les terrains où il avait trouvé ses silex, puis ses collections tant préhistoriques que géologiques et paléontologiques, il se déclara prêt à répondre aux questions que nous avions à lui poser.

Je suis convaincu, dis-je, que les silex sont intentionnellement travaillés, qu'il y a du feu intentionnellement allumé à l'époque géologique par vous désignée, mais l'être qui faisait du feu et taillait des cailloux ne devait pas, ne pouvait pas être un homme, un homme fait comme nous. Les lois de la paléontologie s'y opposent...

Dites donc, interrompit mon interlocuteur, les *analogies* et non les *lois*. Trente années de travaux géologiques continus me permettront d'affirmer qu'en histoire naturelle, s'il y a des lois, nous n'en connaissons pas la formule. Laissez-moi vous dire que vous avez étudié moins que moi, et qu'en prononçant le mot *loi*, vous répétez une affirmation gratuite, hasardée par d'autres géologues. J'ai essayé de vérifier les prétendues lois, à l'aide d'un nombre infini de faits; toujours l'un d'eux venait rompre la concordance des autres, et détruisait ainsi les principes trop prématurément énoncés.

L'homme en particulier, dites-vous, n'a pas *pu* vivre à la base du calcaire de Beauce? Je vous montre son travail; et avec votre doctrine (celle dont vous vous faites l'écho), vous dites : « Ce n'était « pas un homme. » Pourquoi? « Parce que les espèces se trans- « forment. » Je réponds qu'elles ne se transforment pas toutes, que plusieurs d'entre elles, inférieures, il est vrai, dans la série zoologique, sont ce qu'elles étaient dans les couches palézoïques du secondaire. Dès lors, la fixité de l'espèce humaine ne serait ni exceptionnelle ni miraculeuse.

Si le travailleur Thenaisien n'était pas homme, il devait être singe. Lequel? *le hylobates?*

(Pliopithecus antiquus, protopithecus, etc., d'après M. de Mortillet, il serait plus récent que le calcaire de Beauce-Aquitanien, et n'apparaîtrait que dans le Mayencien.) Le singe, à en juger d'après ses congénères actuels, était parfaitement incapable de faire du feu ou de travailler le caillou.

Quant au *Dryopithecus*, il est beaucoup plus moderne que le Thenaisien.

Ne cherchons donc pas celui-ci parmi les singes qui seraient plus ou moins ses contemporains. Il vous faut une forme hypothétique, dérivant elle-même d'autres formes plus anciennes et ainsi de suite; la solution du problème est indéfiniment reculée.

A quels besoins, continuait le savant abbé, répondent ce feu et cet outillage, si ce n'est à des besoins humains? Remarquez aussi que l'outillage Thenaisien, malgré sa grossièreté, est plus compliqué que celui de l'homme de Saint-Acheul, arrivant beaucoup plus tard. Ceci est un démenti pour la loi du perfectionnement progressif. L'homme, pareil à nous, aurait-il vécu dans les conditions climatériques de l'époque? On ne peut pas mieux. La flore fossile nous donne d'excellents thermomètres; nous affirmons que le climat était celui de l'Afrique septentrionale. Voyez ces palmiers fossiles. Pourquoi cet être a-t-il survécu à travers une longue suite de siècles? En raison de son intelligence supérieure, et supérieure dès le début, ce qui confirme l'idée d'une création spéciale en vue de la supériorité voulue sur les autres êtres.

Sans me prononcer à ce sujet, je puis dire que la création d'espèces nouvelles et le renouvellement partiel des unes, malgré la persistance des autres, n'est pas un fait plus *antiscientifique* que l'hypothèse qui les fait dériver les unes des autres.

Dans ces conditions, je pourrais vous demander, à mon tour, pourquoi certaines espèces fossiles sont, comme organisation, relativement plus parfaites que leurs congénères actuelles. Il y aurait donc rétrogradation?

On repousse la création spéciale de l'homme, en disant qu'on ne peut pas faire quelque chose avec rien, car ce serait un miracle, fait que la science n'admet pas. N'a-t-il, cependant, pas fallu commencer par là? Si haut que vous remontiez dans le passé, il se trouvera un moment où vous devrez expliquer par des causes surnaturelles le début de la vie; celui-ci, d'après les idées courantes, ne peut être que *miraculeux*. Nous pouvons, sans abdiquer nos droits au titre de savant, admettre le *fiat* créateur; je le fais, vous le voyez, sans invoquer la foi.

Comte DE MARICOURT.

(*A suivre.*)

HENRIETTE[1]

Dans une chambre fort coquettement meublée, Valérie assise auprès du feu regardait fixement les charbons incandescents, et semblait plongée dans de sombres réflexions, à en juger par le froncement de ses sourcils. De temps en temps elle jetait un regard anxieux sur la pendule; une fugitive rougeur montait à ses joues chaque fois qu'une voiture ébranlait le pavé de la rue. La pluie fouettait les vitres et le vent soufflait mélancoliquement. Dans la pièce à côté de celle occupée par Valérie, on entendait le parquet craquer sous un pas d'homme. Ce bruit était souvent couvert par la voix du voisin qui chantonnait des fragments de morceaux d'opéra ou qui les modulait en sifflant. Une porte masquée par la tapisserie s'ouvrit enfin pour livrer passage à Frédéric, qui entra chez sa femme. Sa tenue était irréprochable.

— Comment! votre toilette n'est pas commencée! dit-il en s'approchant de Valérie. Mais, ma chère, regardez donc votre pendule. Sept heures vont sonner. Nous sommes déjà très en retard. Voyons, habillez-vous vite. Est-ce que je vous gêne?

— J'ai réfléchi que mon deuil était assez récent pour me servir d'excuse. Je n'irai pas à ce dîner, dit-elle nonchalamment.

— Vous me l'aviez pourtant promis. Quel est ce nouveau caprice? En tout cas vous avez changé d'avis bien subitement, puisque vous êtes toute coiffée et vraiment votre coiffure vous va à ravir. Vous êtes très jolie ce soir. Allons, faites un petit effort, venez.

Mais ni les compliments, ni les instances de son mari ne purent vaincre la résolution de Valérie.

— Je suis souffrante, finit-elle par dire avec impatience. Ne me pressez pas davantage, ce serait inutile.

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1883.

La porte cochère en se refermant la fit tressaillir si vivement que Frédéric s'en aperçut.

— Mon Dieu, comme vous êtes agitée, dit-il. Êtes-vous réellement souffrante? Aimeriez-vous mieux que je restasse avec vous!

— Non, non, répliqua-t-elle, je vous en prie, allez-vous-en!

— Vous n'êtes guère aimable, tout de même. Vous avez raison en effet, il vaut mieux que j'aille me distraire ailleurs. Au revoir. Si la soirée vous paraît longue, c'est votre faute.

Il s'éloigna, et Valérie poussa un soupir de soulagement.

Restée seule, elle retomba dans ses pensées. Une heure s'écoula encore, puis la porte cochère roula de nouveau sur ses gonds. Mais cette fois, peu d'instants après, on sonnait chez Valérie. Presque défaillante, elle appuya ses deux mains sur son cœur pour en comprimer les tumultueux battements et attendit une minute, qui lui parut un siècle, enfin une frêle et mignonne créature, empaquetée dans un lourd vêtement ruisselant de pluie, fit irruption dans la chambre, et tendit les bras vers Valérie qui, muette de saisissement, n'avait fait aucun mouvement.

— Me voilà, oui, c'est bien moi, répétait la nouvelle venue en embrasssant la jeune femme. Tu ne m'attendais pas ce soir, n'est-il pas vrai? J'ai profité du brouhaha de l'arrivée pour venir en courant. Mais vingt fois, j'ai cru être emportée par le vent! Et l'aimable enfant se débarrassait, tout en parlant, de ses vêtements mouillés, et se laissait conduire auprès du feu par Valérie, qui, le premier moment de saisissement passé, lui rendait ses caresses avec usure. Cependant, il y avait dans son accueil une sorte de gêne qui n'échappa pas à Henriette.

— Est-ce que je te dérange? demanda celle-ci en la regardant fixement. Allais-tu sortir? Mais non, puisque tu n'es pas habillée. Es-tu malade? tu es si pâle!

— Hélas! répondit Valérie en hochant la tête, oui, je suis malade, triste, découragée!

— Pauvre amie! reprit Henriette. Je conçois le chagrin qu'a dû te causer la mort de ton père, cependant...

— Oh! ce n'est pas ce chagrin qui me tuera, interrompit Valérie d'un ton presque impatient. Sans doute, je regrette mon pauvre père, plus même que je ne l'aurais cru, car il a toujours été bien bon pour moi. Mais encore une fois, cette peine je l'aurais supportée, malheureusement j'ai d'autres sujets de soucis.

— Lesquels? Est-ce que ton mari?...

Henriette n'osa pas achever. Mais la jeune femme avait compris sa pensée et elle répondit :

— Non. Il n'est pas mauvais pour moi, au contraire même. Seulement, avant la mort de mon père, il y avait eu entre nous des scènes pénibles, toujours à propos de cette femme, tu sais? Sotte jalousie de ma part et qui m'a fait bien du mal?

— Ah! j'aurais dû te croire! Frédéric m'a juré auprès du lit d'agonie de mon père que jamais, depuis notre mariage, il n'avait remis les pieds chez cette femme...

— Eh bien! alors?...

— Sans doute, je devrais me tenir pour satisfaite, n'est-ce pas? Mais j'avais voulu me venger et...

Elle hésitait et une rougeur fébrile avait fait place à sa pâleur. Penchée vers le feu elle le tisonnait comme pour se donner une contenance.

Il y eut un moment de silence, Valérie le rompit :

— Je te mets l'esprit à la torture. Au fait à quoi bon tant de tergiversations? A tout prendre, j'ai agi comme tant d'autres! Mon Dieu! n'aie pas l'air si effrayé! Eh bien voilà : L'ami de Frédéric, M. Pierre, tu sais? s'était aperçu de ma jalousie et il a voulu en profiter... dans quel but? peu importe... Mais enfin, il me montait sans cesse la tête contre mon mari... folle que j'ai été, j'ai donné dans le panneau et nous avons échangé ensemble quelques lettres...

— Ah! malheureuse! ne put s'empêcher de s'écrier Henriette en joignant les mains avec effroi.

— Ne me fais pas de reproches, je t'en prie, reprit Valérie. Ce n'est pas un bien grand crime en tout cas que j'ai commis. Mais je suis furieuse de m'être fiée à cet homme. Il me déteste à présent, j'en suis sûre, car je ne lui ai pas ménagé ses vérités. Je l'ai blessé au vif par quelques dures paroles. Il peut me perdre de réputation, s'il le veut, tant qu'il aura entre les mains ces maudites lettres. Imagine-toi le parti que tirerait Frédéric de cette imprudence. La vie ne serait plus tenable avec lui. Non, je ne supporterai pas cette humiliation. Tiens, regarde, ajouta-t-elle en relevant les larges manches de sa robe et en montrant ses bras amaigris, vois ce que l'inquiétude, les nuits sans sommeil ont fait de moi! Constamment je suis dans l'attente, le misérable homme se fait un jeu de mes angoisses. Il m'avait presque promis de venir ce soir me rendre mes

lettres, je me suis abaissée à l'en supplier. Quand tu es entrée, j'ai cru que c'était lui. Conçois-tu mon trouble, à présent? Ah! il y a des gens prédestinés au malheur!

Henriette eut peine à retenir l'observation qui lui brûlait les lèvres. Et à quoi eût-elle servi pourtant? Sinon à augmenter le chagrin de Valérie. Le moment était inopportun pour les conseils. Il fallait mieux chercher à conjurer le péril.

— Hélas! hélas! que faire, répétait la jeune fille en pleurant?

Il y aurait bien un moyen, insinua enfin Valérie, si tu voulais.

— Quoi? il faudrait que ce fût impossible pour ne pas le tenter.

— Et ce serait d'aller toi-même chercher ces fatales lettres, il n'osera pas te les refuser.

— Oh! vois-tu, si tu me disais : je les ai eues entre les mains, je les ai brûlées, je me mettrais à tes pieds, je les baiserais, car je te devrais mon repos, tout.

— Les chercher moi-même? répéta Henriette. Où? chez?...

Valérie fit un signe affirmatif.

Une foule d'idées contradictoires se pressèrent à la fois dans la tête d'Henriette. Pouvait-elle exposer ainsi sa réputation? le devait-elle? N'était-elle pas engagée à M. de Gertbois? Comment lui expliquer cette démarche hardie, s'il venait jamais à l'apprendre, puisque Valérie exigeait un secret absolu? D'un autre côté, n'était-ce pas l'avenir de Valérie qui dépendait de son acceptation? De quelle valeur serait une amitié reculant devant un sacrifice? N'avait-elle pas juré bien des fois à son amie un dévouement à toute épreuve! L'occasion se présentait de lui être sérieusement utile, refuserait-elle?

La générosité enthousiaste, inhérente au caractère d'Henriette, étouffa malheureusement la voix de la saine raison.

— J'irai, dit-elle.

— J'en étais sûre, dit Valérie en l'embrassant, tu vois que j'avais bien raison de désirer ton retour.

Elle donna à Henriette l'adresse de Pierre. Et les deux amies se séparèrent. L'une, le cœur rempli d'une égoïste espérance, ne songeant qu'à elle; l'autre, refoulant les pensées qui auraient pu la détourner de son imprudente entreprise et ne voulant voir que le but qu'elle se proposait d'atteindre.

Le lendemain, le cœur d'Henriette battait bien fort lorsqu'une voiture la déposa sur la place de la Sorbonne, devant la maison habitée par Pierre. Elle vit, comme à travers un brouillard, bien des têtes

curieuses se pencher aux fenêtres, mais elle entra résolument dans l'allée au bout de laquelle on apercevait la loge dn concierge.

— M. Surville? demanda-t-elle, si bas qu'elle dût répéter deux fois sa question.

— Second étage, porte à gauche, pied de biche, répondit-on de l'intérieur de la loge. Pas par là, ma belle, l'escalier de face. Quelle honte de voir des jeunesses aussi effrontées, ajouta-t-on, en manière d'aparté !

Ces paroles étaient parvenues aux oreilles d'Henriette, et n'avaient pas augmenté son courage. Toute tremblante, s'appuyant à la rampe pour ne pas défaillir, elle arriva enfin au second étage et hésita longtemps avant de pouvoir se décider à sonner. Le souvenir de la promesse faite à Valérie l'emporta encore cette fois sur toute autre considération et la généreuse enfant tira bien timidement le pied de biche. La porte fut ouverte à l'instant même par Pierre. Henriette portait un voile épais, aussi ne la reconnut-il pas.

— Madame, dit-il en s'inclinant avec une courtoisie trop affectée pour être réelle, qu'est-ce qui me procure l'insigne honneur de votre visite? Entrez, je vous en prie. Seulement veuillez m'excuser de vous recevoir dans une véritable tabagie.

En effet l'atmosphère était saturée de l'odeur du cigare.

Henriette entra et leva son voile. Le jeune homme recula de surprise.

— Vous, ici, Mademoiselle? dit-il en écrasant sous son pied la cigarette qu'il avait, jusque-là, continué de fumer.

— Oui, c'est moi, répondit-elle en refusant d'un geste la chaise qu'il lui offrait, et en se tenant tout près de la porte. Je viens, Monsieur, faire auprès de vous une singulière démarche, que vous trouverez bien hardie, sans doute, mais je n'avais pas le choix des moyens pour sauver une personne qui m'est aussi chère que moi-même. Elle m'a dit : mon bonheur est attaché à la restitution de lettres écrites dans un moment d'égarement. Je suis venue les chercher.

Pierre avait repris son aplomb ordinaire, et il regardait avec une admiration non déguisée le pâle visage et les yeux suppliants d'Henriette.

— Je regrette vivement d'avoir à vous refuser, dit-il. Ce que vous me demandez est impossible. Ces lettres sont un trésor dont je ne me dessaisirai jamais. A moins que...

— J'avais cru venir chez un homme d'honneur, je me suis trompée, dit-elle en faisant un pas en avant.

Un coup de sonnette les fit tressaillir tous deux.

— Dois-je ouvrir? dit Pierre à voix basse. Si c'est un de mes amis, vous serez exposée peut-être à ses railleries.

— Eh! que m'importe! répliqua-t-elle avec amertume. J'ai joué ma réputation pour sauver la sienne. Je le savais. Mais donnez-moi ses lettres, je vous en supplie, et je partirai heureuse.

— Oh! vous êtes une bien noble créature! ne put-il s'empêcher de dire et vous avez gagné votre cause!

— Puisque tu n'ouvres pas, j'ouvre moi-même, dit-on du dehors en poussant violemment la porte qui céda sous la pression. Henriette n'avait pas songé à rabattre son voile. Ce fut elle qui s'offrit la première aux regards stupéfaits de Frédéric.

— Pardon! fit-il en balbutiant, j'ignorais que tu n'étais pas seul. Je me retire.

— C'est inutile, Monsieur, interrompit Henriette, d'un ton de si fière dignité, qu'il resta cloué à sa place. Voulez-vous me remettre ce que j'étais venu chercher? ajouta-t-elle en s'adressant à Pierre, qui tortillait sa fine moustache de l'air d'un coupable pris en faute.

L'attitude de la jeune fille l'avait totalement subjugué. Sans faire d'objections, il alla vers son secrétaire, y prit un petit paquet de lettres, entouré d'un ruban, et le tendit à Henriette.

— C'est tout? demanda-t-elle.

— Tout, je vous le jure.

Il s'était incliné devant elle, avec les marques du plus entier respect. Elle le remercia avec un regard qui en disait plus que des paroles, les salua tous deux et disparut. Mais lorsque la portière de la voiture se fut refermée sur elle, Henriette se laissa glisser à genoux, et cacha sa figure contre les coussins pour étouffer le bruit des sanglots qui la suffoquaient.

— Mon Dieu! mon Dieu! murmurait-elle, en joignant ses mains avec angoisse, sauvez-moi, sauvez-moi!!!

La témérité de son entreprise lui apparaissait alors avec toutes ses conséquences.

En trouvant Henriette chez Pierre, Frédéric avait éprouvé autant de dépit que d'étonnement. Il était surtout vivement blessé de la discrétion de son ami envers lui et furieux de n'avoir pas su décou-

vrir ce secret. Il essaya de cacher sa mauvaise humeur en faisant quelques plaisanteries d'un ton aigre-doux, plaisanteries que Pierre n'eut pas même l'air de comprendre.

— Avoue, au moins, que tu es un heureux coquin, dit-il enfin en prenant son chapeau pour partir. Peste, c'est affaire à toi d'apprivoiser si aisément des beautés dédaigneuses! Et moi, qui aurais donné à cette mijaurée le bon Dieu sans confession! fiez-vous donc aux apparences!

— Eh non! ne vous y fiez pas, repartit Pierre.

— Il y a longtemps que vous êtes en correspondance? reprit Frédéric que la curiosité dévorait.

— Mais que t'importe? laissons là cet enfantillage. C'est ce que nous avons de mieux à faire.

— Enfantillage! comme tu y vas. Je voudrais te voir à la place de son futur! Car elle va se marier la péronnelle! C'est sans doute pour cela qu'elle voulait ravoir ses lettres.

Parole d'honneur, il faut que je l'aie vue ici pour le croire! Ma femme saura aujourd'hui même que je n'entends pas qu'elle conserve des amies de cette espèce. Elle n'aurait qu'à prendre goût à ce jeu-là aussi! Je ne suis pas méchant, mais pourtant, je crois que si Valérie m'avait joué un pareil tour, je l'aurais tuée!

Un singulier sourire effleura les lèvres de Pierre.

— Allons, allons, ne fais pas le rodomont, dit-il, c'est peine inutile. A quoi bon, en vérité? Seulement, je ne voudrais pas te voir si impitoyable pour cette pauvre institutrice.

Pierre souffrait en ce moment un vrai martyre. Il eût voulu de tout son cœur disculper Henriette de l'horrible souffrance que sa démarche inconsidérée avait fait naître dans l'esprit de Frédéric, mais pour la disculper il fallait accuser Valérie, porter le trouble et la désunion dans le ménage de son ami. Il y avait pour lui un point d'honneur à garder le silence : il se tut.

En le quittant, Frédéric courut chez Mme Calmar. Il obéissait à un sentiment mesquin de jalousie qu'il avait su revêtir des apparences de la loyauté. D'abord, Mme Calmar refusa de le croire, c'était en effet une chose trop monstrueuse; mais il donna des détails si précis, si circonstanciés que le doute ne fut bientôt plus possible. La colère et l'indignation de la vertueuse dame ne se peuvent décrire. Pas un mouvement de pitié ne s'éleva dans son cœur en faveur de la malheureuse accusée. Appelée à comparaître à

l'instant, la jeune fille recula de terreur, en rencontrant le regard menaçant, chargé de mépris, jeté sur elle par Mme Calmar. Elle n'essaya pas de se défendre, et écouta sans l'interrompre les plus violents, les plus amers reproches.

A demi folle de honte et d'angoisse, Henriette eût donné sa vie pour échapper à la torture qu'elle subissait, pour s'enfuir bien loin, et elle restait là debout comme pétrifiée.

— Et vous croyez, dit enfin Mme Calmar, que je permettrai que vous portiez votre déshonneur dans une honorable famille? Non, non. Vous allez écrire ici, devant moi, à M. de Gertbois : Je vous rends votre parole, je ne peux pas être votre femme. Henriette obéit machinalement. Il lui semblait être sous l'empire d'un épouvantable cauchemar. Elle cacheta ce billet laconique, y mit l'adresse, toujours exécutant les ordres donnés par Mme Calmar, d'une voix brève et impérieuse.

— Et maintenant, dit celle-ci en s'emparant de la lettre, et en montrant la porte à Henriette, tout est fini entre nous. Sortez, et ne reparaissez jamais devant moi, sinon...

Dans la maison de Mme de Vivian tout était joie et mouvement. Ses deux petites filles, suspendues au cou de leur oncle, l'accablaient de caresses et de recommandations; elles le chargeaient de mille petites bagatelles, faites en grand secret pour être offertes de leur part à la future tante; Mme de Vivian veillait aux préparatifs du départ, pour que rien ne manquât au cher voyageur, qu'on devait aller rejoindre sous peu de jours pour assister à la célébration du mariage. M. de Gertbois, l'air gai et heureux, calculait en riant, avec ses nièces, le nombre d'heures qui devaient s'écouler avant le bienheureux moment de la réunion.

— Ah! voilà le facteur! s'écria une des petites filles.

Il arrivait en effet d'un pas cadencé, franchit la grille, posa son bâton ferré et déboucla sa valise.

— Y a-t-il des lettres pour moi? cria M. de Gertbois du haut du perron.

— Oui, Monsieur.

La fillette s'était élancée en avant.

— De Paris, cher oncle, je reconnais l'écriture, fit-elle en levant le papier au-dessus de sa tête.

— Vite, vite, apporte-la, chérie! que je puisse vous donner des nouvelles avant de partir. Avez-vous vu la diligence, Courtet?

— Elle est encore au bas de la côte, Monsieur, répondit le facteur en se remettant en route.

M. de Gertbois décacheta la lettre, pâlit affreusement. Ses nièces effrayées jetèrent un cri qui attira leur mère.

— Seigneur ! qu'est-il arrivé? demanda-t-elle en accourant.

Il lui tendit le papier et se couvrit le visage de ses deux mains.

La lourde masse de la diligence ébranla le pavé de la route. Saisissant sa valise, sans même se donner le temps de s'envelopper de son manteau, M. de Gertbois courut au-devant d'elle, et prit la place retenue d'avance pour lui. En repassant devant la porte de la maison de sa sœur, il aperçut trois visages baignés de larmes. Machinalement, il répondit aux signes d'adieu et de tendresse qu'on lui faisait. Son cœur n'était déjà plus là : il franchissait par la pensée la distance qui le séparait d'Henriette. Son être tout entier se révoltait à la seule idée qu'elle pouvait être perdue pour lui. Que de fois pendant ce fatal voyage lut-il et relut-il la lettre de la jeune fille, espérant toujours y découvrir un sens caché. La supposition qu'Henriette était devenue folle était celle qui se présentait le plus souvent à sa pensée, et alors ses mortelles inquiétudes changeaient de caractère.

Enfin il aperçut dans le lointain les flèches, les tours et les dômes des édifices de Paris. Son supplice touchait à son terme, il allait donc avoir le mot de cette inconcevable énigme !

Sans une minute pour reprendre haleine, repoussant presque avec rudesse, lui si doux, si poli d'ordinaire, les garçons d'hôtel et les portefaix, empressés à lui offrir leurs services, il se jeta comme un fou dans un fiacre, cria d'une voix étranglée l'adresse de Mme Calmar, au cocher tout étonné des allures excentriques de ce voyageur, mais qui cingla pourtant ses chevaux d'un vigoureux coup de fouet, car M. de Gertbois avait ajouté :

— Double pourboire si j'arrive vite : et ces recommandations ont toujours grand succès.

L'entrevue avec Mme Calmar ne fut pas longue, mais lorsque M. de Gertbois sortit de chez elle, il chancelait comme un homme ivre, son visage pâle et défait aurait pu faire croire qu'il relevait à peine d'une grave maladie. Il se fit conduire dans un hôtel, s'enferma dans une chambre, et passa plusieurs heures seul.

Vers le soir, il repartit, mais il ne retourna pas vers sa sœur. Il lui avait écrit que son bonheur était détruit à tout jamais ; qu'il allait essayer d'un long voyage sur mer pour tâcher de guérir, par

une distraction forcée, l'immense douleur dont il se sentait dévoré. Il ne nommait même pas Henriette.

En recevant cette lettre, Mme de Vivian éprouva autant de surprise que de chagrin. Elle avait tant espéré que la présence seule de son frère à Paris suffirait pour éclaircir cet incompréhensible mystère, et au lieu de cela, il s'éloignait le désespoir au cœur, fuyant tous ceux qu'il aimait pourtant si ardemment. Et pourquoi?

Qu'avait donc fait la malheureuse Henriette?

Etait-il possible que la jeune fille si bien accueillie par eux, qui s'était toujours montrée si reconnaissante, dont la nature semblait si exceptionnellement bonne, élevée, les eût tant trompés? Le silence de M. de Gertbois n'indiquait-il pas, en effet, qu'il avait préféré se taire pour ne pas la flétrir de son mépris?

Et pourtant, malgré toutes les apparences, Mme de Vivian hésitait toujours à la croire coupable.

Si elle l'eût pu, la noble et compatissante femme serait partie pour savoir d'elle-même la cause de sa conduite; mais les angoisses avaient altéré sa santé. Une fièvre violente la retenait captive, et durant de longues semaines elle dut se résigner à attendre. Priant pour son frère qu'elle se représentait sans cesse errant solitaire dans des pays inconnus et lointains, et priant aussi pour que Dieu veillât sur la pauvre orpheline et la ramenât au bien si par malheur elle s'était écartée de la droite voie.

Enfin les forces de Mme de Vivian revinrent avec les beaux jours. Il lui fut alors permis d'accomplir son généreux projet et de partir pour Paris. Il faut la sauver, se disait-elle, afin d'affermir sa résolution d'abandonner ses enfants pour aller à la recherche d'une étrangère; si elle est coupable, je l'arracherai au mal, et je lui ouvrirai mes bras pour aider à son repentir.

Henriette n'avait pas donné signe de vie depuis la fatale rupture. Ce fut donc chez Mme Calmar que se présenta Mme de Vivian. Nécessairement là on devait savoir ce qu'était devenue la jeune institutrice. Le moment était mal choisi : on fondait alors une œuvre bien utile pour les filles repenties. Patronnesse des plus zélées, Mme Calmar s'était offerte pour être une des dames quêteuses, et ce jour-là justement, elle était tout occupée à écrire les adresses d'une masse de lettres empilées devant elle, pour convoquer ses amis et ses connaissances à un grand sermon de charité, prêché par un orateur éminent, aussi ne put-elle réprimer un mouvement de contrariété

lorsqu'on introduisit Mme de Vivian ; cependant en femme du monde elle sut habilement dissimuler son ennui et faire un accueil gracieux à la visiteuse. Du reste, elle n'était pas fâchée, au fond du cœur, d'avoir à faire un peu de peine à Mme de Vivian pour laquelle elle n'avait jamais éprouvé grande sympathie. C'était à ce qu'elle appelait son ridicule engouement pour Henriette, qu'elle attribuait tous les désagréments causés par l'institutrice. Ce ne fut pas elle pourtant qui aborda la première ce sujet délicat. Elle parla d'abord longuement de ce qui avait trait à l'œuvre dont elle faisait partie, à son utilité reconnue ; elle énuméra tous les tracas qu'on lui avait suscités à cette occasion ; mais enfin à bout de paroles, elle s'arrêta, et alors Mme de Vivian nomma Henriette. Aussitôt le visage de Mme Calmar se transforma comme par enchantement, et d'un ton pénétré et indigné elle raconta tout ce qu'elle savait, et n'épargna pas les commentaires.

— Eh, vous en êtes sûre? demanda Mme de Vivian.

De nouveau Mme Calmar entra dans les plus amples détails, et cita Frédéric comme étant un témoin irrécusable.

— La malheureuse enfant! interrompit Mme de Vivian. Mais elle s'est défendue? Qu'a-t-elle dit?

— Rien ou presque rien.

— Comment? Elle n'a pas essayé de prouver l'innocence de sa démarche!

Un sourire ironique plissa les lèvres de Mme Calmar.

— C'eût été difficile, ce me semble.

— Mais pourtant, Madame, vous avez eu cette jeune fille chez vous pendant assez longtemps, vous savez, mieux que tout autre, qu'elle était modeste, réservée. C'était, il est vrai, une âme ardente, impressionnable, capable de faire une démarche inconsidérée, irréfléchie, je suis loin de le nier. Hélas! elle l'a prouvé. Mais entre cela et être ce que vous supposez il peut y avoir un abîme!

— Qu'elle a franchi.

— Oh! prenez garde, c'est une chose si grave que vous affirmez ainsi! Je ne puis y croire, pardonnez-moi d'insister encore. Quelle a été son attitude après l'explication que vous dûtes avoir avec elle?

— Vraiment vous m'étonnez, Madame, j'avoue que ma charité n'a pas été jusqu'à étudier cette créature dès que j'ai été convaincue de son infamie. D'ailleurs, elle n'a pas passé une heure sous mon toit après ces tristes découvertes!

— Elle a voulu partir tout de suite?

— Je l'ai chassée.

— Chassée! répéta Mme de Vivian. Et si vous aviez été trompée par de fausses apparences? Dieu en l'envoyant chez vous semblait cependant vous l'avoir confiée! Pauvre enfant sans mère! Comment avez-vous pu être pour elle sans pitié! Elle est si jeune! Si elle était tombée, ne deviez-vous pas lui tendre la main pour l'aider à se relever?

— J'ai fait ce que je devais faire, et je ne m'en repens pas, répondit Mme Calmar avec hauteur. Je ne sache pas que Dieu ordonne de préférer les étrangers à ses propres enfants. Vous paraissez avoir oublié, Madame, que j'ai des filles.

— Non certes, et je vous approuve d'avoir éloigné Henriette d'elles à l'instant où ces affreuses révélations vous sont parvenues. J'aurais agi de même. Mais j'aurais voulu ensuite avoir la certitude qu'elle avait failli, et l'aurais-je eue, j'aurais fait au moins un effort pour la sauver. Non, je n'aurais pas eu le courage de la repousser ainsi.

— Libre à vous de l'arracher au mal, fit Mme Calmar d'un ton de dédain. Votre protection lui plaira peut-être plus que celle d'un jeune homme!

— Elle est chez lui?

Mme Calmar se troubla un peu, cependant elle dit :

— Tout me le fait présumer : où serait-elle?

— Et vous osez vous permettre une pareille insinuation, s'écria Mme de Vivian, perdant tout à fait sa modération habituelle et donnant plein essor à son indignation. Oh! Madame, je vous croyais plus charitable! Mais ne vaudrait-il pas mille fois mieux empêcher les filles de se perdre, au lieu de fonder des asiles pour les recueillir.

Le coup était rude, il porta. Mme Calmar pâlit de colère et se mordit les lèvres jusqu'à en faire jaillir le sang.

— Je ne continuerai pas à traiter ce sujet, dit-elle, du moment que vous vous croyez le droit de me donner des leçons. Brisons là, s'il vous plaît, je regrette que vous ayez pris la peine de venir chez moi. J'ignore complètement, je vous le répète, ce que votre protégée est devenue, et je ne cherche pas à le savoir.

Mme de Vivian ne répondit pas, elle se leva, salua froidement Mme Calmar et se retira sans ajouter un mot.

D. De Boden.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange. (Poussielgue.) — II. *Principes générateurs du libéralisme*, par le R. P. At. (L. Vivès.) — III. *Louis XIV et Guillaume III*, par H. Raynald. (Plon.) — IV. *Les colonies franques de Syrie*, par E. Rey. (Alph. Picard.) — V. *L'idée du beau dans la philosophie de saint Thomas*, par P. Vallet. (Roger et Chernovitz.) — VI. *Le droit de juveignerie*, par le baron Ernouf. (Pedone-Lauriel.) — VII. *Journal de la Belgique* 1815. (Réimpression. Paris, Ghio. Bruxelles. Sardou.) — VIII. *A travers notre époque*, par Ch. Caillaux. (Nice, Cauvin-Empereur.) — IX. *Baur et l'école de Tubingue*, par E. Zeller de Berlin, trad. de l'allemand. (Germer Baillière.) — X. *Histoire de Fléchier*, par l'abbé Delacroix. (Bray et Retaux.) — XI. *A propos de l'alliance des peuples latins*, par M. Devillaire. (Florence, imprimerie coopérative.)

I. — II

C'est un véritable monument que M. l'abbé Lagrange, chanoine de Notre-Dame de Paris, vicaire général d'Orléans, vient d'élever à la gloire de son illustre ami Mgr Dupanloup. Trois gros volumes, dont deux seulement ont paru à l'heure où nous écrivons, n'ont pas semblé excessifs au zèle de celui qui a voué à son héros une sorte de culte. Admis dans son intimité, honoré de ses confidences, parfois, peut-être, consulté, il a vu de près toutes les richesses de cette nature exubérante de vie, où il s'est, en quelque sorte, désaltéré à cette source qui coulait toujours, il a pu apprécier les ardeurs et les tendresses de ce grand cœur, les lumières de cet éminent esprit. Comment n'en aurait-il pas été ému, transporté? Si le monde a été souvent dans l'admiration de ce génie vigoureux dont il n'apercevait pourtant que les côtés extérieurs, comment son fidèle com-

pagnon, témoin de ses luttes intimes et de ses efforts saintement héroïques pour arriver à dompter une nature si énergique, n'aurait-il pas éprouvé comme un éblouissement? Mgr Dupanloup était éminemment doué de la puissance de fascination. Son ascendant sur ceux qui ne faisaient que l'entrevoir était immense, on put le constater dès ses premiers pas dans le monde. A plus forte raison les hommes qui l'approchèrent étaient-ils subjugués, terrassés. Il n'est donc pas étonnant que M. Lagrange, se trouvant en présence d'une foule de documents, dont quelques-uns très intimes, ait voulu mettre à profit cette mine précieuse et n'ait reculé devant aucun labeur pour entourer de lumière une figure qui lui inspirait une si profonde sympathie. Il y a dans cet ouvrage une abondance, osons dire une surabondance de détails, de sous-entendus et de renseignements de tout genre, qui attestent des soins vraiment pieux. L'auteur ne se lasse pas de revenir sur des traits de caractère déjà décrits, il se complaît visiblement à les montrer de plus en plus; et s'il semble excéder un peu dans la multiplicité de ses développements, on ne se sent pas le courage de le lui reprocher, en face de tant de dévouement, et l'enthousiasme qui déborde de toutes parts devient aisément communicatif.

L'écrivain très distingué qui nous occupe ne nous en voudra donc pas si nous lui déclarons avec candeur que notre première impression est que nous nous trouvons en présence d'un panégyrique. Il lui serait impossible de se récrier, car nous le mettrions très poliment au défi de nous indiquer un seul passage qui contienne, nous ne dirons pas le moindre blâme, mais la moindre réserve. Dieu nous garde encore une fois de lui en faire un crime! C'est le caractère habituel de ces sortes de productions. Et d'ailleurs le personnage est assez considérable pour qu'on prenne plaisir à le contempler sous ses beaux et nobles aspects. Quand l'histoire nous met sous les yeux un de ces héros équivoques chez lesquels le crime le dispute au génie, on se sent mal à l'aise. Mais si un grand caractère, orné de tous les dons qui font le charme de la vie, éloquence, vivacité d'esprit, générosité de cœur, courage indomptable, laisse entrevoir quelqu'une de ces taches que l'on peut appeler inévitables, puisqu'elles sont l'apanage de l'humanité,

Quas humana parum cavit natura,

nous n'éprouvons nulle déconvenue, parce que nous savions bien

d'avance que nous avions affaire non pas à un Dieu, mais à un homme, et nous ne songeons nullement à quereller l'ami qui, d'une main discrète, a relégué dans l'ombre ces erreurs d'un jour.

Nous dirons tout de suite que M. Lagrange excelle à toucher d'une main délicate certains sujets, sur lesquels il ne convient pas de s'appesantir. Est-il possible, par exemple, d'indiquer d'une manière plus fugitive le malheur qui priva le jeune Félix Dupanloup des caresses et de la protection d'un père *assez coupable pour se dérober à ses devoirs?* De même il nous semble que lorsque l'auteur se trouve amené à mentionner certains dissentiments qui surgirent entre des personnes également animées de l'amour du bien, il se garde de tenir un langage passionné et n'emploie jamais des expressions offensantes. Passer sous silence ces conflits qui eurent tant de retentissement, il n'y fallait pas songer. Les rappeler sans prendre parti était difficile à un historien de Mgr Dupanloup. Il ne restait donc qu'une alternative, apprécier les faits avec modération tout en témoignant ses préférences, mais sans outrager les contradicteurs. A notre avis, l'auteur s'est généralement maintenu dans ces limites, et il a constamment gardé le ton de la bonne compagnie. Même dans ces conditions, il ne pouvait pas ne pas déplaire. Quand on laisse entendre à quelqu'un, même sous la forme la plus correcte, que ce quelqu'un a tort, on est sûr de lui faire de la peine. M. Lagrange, tout plein de son sujet et de son héros, a-t-il suffisamment prévu ce péril? N'eût-il pas bien fait de se dispenser d'insister aussi fréquemment sur des querelles qui sont oubliées aujourd'hui, et d'exprimer un blâme aussi formel à l'adresse de personnalités des plus honorables qui avaient eu le malheur de se trouver en désaccord avec le prélat? L'inconvénient de ces récriminations posthumes est de susciter un retour offensif de la partie adverse. Certainement le lecteur, quelque bienveillant qu'il soit, sent parfaitement qu'un exposé fait dans de pareilles conditions de partialité a besoin d'un correctif. Il ira naturellement chercher des rectifications dans la collection de l'*Univers* et dans les nombreux témoignages tombés des plus hauts sommets en faveur du rédacteur en chef de ce journal. M. Lagrange qui ne cherche que la vérité et aime avant tout la justice, ne saurait s'en offenser.

Mgr Dupanloup, cœur si aimant, si dévoué à toutes les nobles

causes, avait donc des adversaires. Qui pourrait s'en étonner? Nous écrivions récemment quelque part, précisément à propos de la disparition du grand antagoniste de l'évêque d'Orléans, que c'était le sort de tous ceux qui jouent un rôle éclatant sur la scène de ce monde, de souffrir contradiction. Dieu le permet pour imprimer à la vertu son caractère propre, car il n'est point de vrai mérite sans souffrance et sans lutte.

Il n'y a que les esprits étroits et les âmes basses à rechercher avidement la prospérité, à ne pas comprendre la grandeur du martyre. Les païens, eux-mêmes, se sont arrêtés pleins d'admiration devant le magnifique spectacle du juste aux prises avec l'adversité. Mais le secret le plus profond de la Providence divine, c'est d'établir le conflit entre les gens de bien eux-mêmes. Voilà le mystère des délicatesses de la conscience qui refuse d'adhérer à ce qui lui semble faux, tandis qu'une conscience étrangère juge différemment. Comment se fait-il que des intelligences élevées, que des cœurs purs et honnêtes soient si souvent en désaccord sur les plus grandes questions? C'est que chacun ne voit jamais que certains côtés des choses, et la variété des points de vue produit naturellement des impressions diverses, ou même contradictoires. C'est seulement dans la plénitude de la lumière qui brillera au terme de notre existence terrestre qu'il nous sera donné, non pas de pénétrer parfaitement la nature d'aucune chose, mais d'en embrasser l'ensemble suffisamment pour ne pas être déçu par des apparences fausses ou incomplètes. L'école opposée à l'école dont Mgr Dupanloup fut l'un des chefs les plus brillants, s'était persuadé, non sans raison, que le salut de la société moderne se trouve attaché à l'affirmation des principes qui ont fait l'honneur et la force de la société chrétienne d'autrefois. Elle professait que l'homme est un et toujours identique à lui-même, que les changements amenés par le cours des siècles sont purement superficiels et de mode ou d'accident, qu'ils n'atteignent pas le fond de sa nature, que, par conséquent, sa règle de conduite, non seulement dans l'ordre privé, mais aussi dans l'ordre social et public, doit demeurer la même. Elle ajoutait que la religion est immuable comme Dieu même, et que ses maximes doivent toujours diriger la société humaine. Mgr Dupanloup et la pléiade à laquelle il appartenait étaient loin, sans doute, de contredire à cette doctrine, mais ils estimaient que, venus après la corruption philosophique du dix-huitième siècle et les orages de la Révolution,

nos contemporains n'étaient pas en état de supporter la vérité dans son intégrité absolue, et qu'il convenait, non pas certes d'en altérer la substance, mais d'en voiler l'éclat à des yeux malades et fatigués. Donne-t-on la même alimentation à un infirme et à un homme bien portant? Il fallait donc, sous peine de rebuter son siècle et pour conjurer des animosités violentes, réduire, en quelque sorte, le christianisme social à un minimum. Mais ce minimum, demandait-on de l'autre côté, suffirait-il à entretenir la vie religieuse? Il n'est pas étonnant que cette opposition théorique se traduisit par un conflit sur le terrain des faits.

Aux époques de transition, lorsqu'un nouvel ordre de choses, non encore complètement défini, est en train de se substituer à une situation plus qu'à moitié disparue, les hommes les plus sages se divisent naturellement en deux camps. Les uns, regrettant les bienfaits du passé, s'y attachent avec obstination; les autres, les yeux fixés sur l'avenir, font bon marché de ce qui n'est plus qu'un souvenir presque effacé. La tradition, le progrès, semblent en lutte, et, pourtant, ce sont les deux pôles de l'axe autour duquel tourne le monde des affaires humaines. Nul progrès ne vaut, en effet, et ne peut prévaloir, s'il n'est constitué par le développement du passé. Pour marcher en avant, il faut partir d'un point fixe. Les novateurs qui se piquent de rompre entièrement avec le passé et de surgir tout d'un coup, comme par un acte créateur inexplicable et inexpliqué, sont des insensés qui ne se comprennent pas eux-mêmes et qui choisissent pour leur origine le néant. Tout homme de tradition n'est pas nécessairement un homme de progrès, mais il est impossible de se donner pour homme de progrès, si l'on ne procède d'abord de la tradition; seulement on peut incliner davantage vers le passé ou vers l'avenir, et cette différence suffit pour établir une opposition, qu'une vue plus compréhensive de la réalité tend à faire disparaître.

Au surplus, Rome a parlé, et sa parole, acceptée par tous les catholiques avec un profond respect et une pleine obéissance, a mis fin aux débats. Le *Syllabus* est un phare lumineux qui indique aux nations la voie à suivre pour entrer en possession des bienfaits de la civilisation chrétienne. Ce tableau des erreurs de notre temps devait provoquer des mécontentements et même des irritations, mais il fit aussi justice de bien des préjugés. A force d'entendre proclamer tant de maximes dangereuses et fausses, on finissait par

s'y laisser gagner, comme si elles révélaient un idéal pour les temps présents et les siècles futurs, tandis qu'on pouvait tout au plus en tolérer l'application partielle, faute de mieux. Quand parut ce document fameux, les pronostics de malheur ne manquèrent pas. On affecta de voir dans cette simple déclaration un défi à la société moderne, ce n'était qu'une condamnation de ses révoltes contre l'Église. Lorsque l'Évangile fut prêché à la terre, les sages, les philosophes et les jurisconsultes, tout en l'admirant en secret, le trouvèrent très inopportun. Ne flagellait-il pas les erreurs et les vices du temps? Mais qui oserait prétendre que l'Évangile fût, pour cela, l'ennemi des hommes? Il était, au contraire, pour les sauver, mais pour les sauver en les arrachant à leur corruption. Les Césars s'imaginaient bonnement que leur système de gouvernement réalisait la perfection souveraine; ils le considéraient, pour emprunter leur emphatique langage, comme le fondement de la paix romaine. Leur autocratie spirituelle et temporelle assurait le salut du monde. Ils s'inquiétaient de ces obscurs sectaires qui sapaient leurs maximes de despotisme, en apprenant à tous qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. La domination de César a disparu, et non seulement le monde a continué de substituer, mais l'oppression a diminué sur la terre. De même les prétendues idées modernes, déjà vieilles au surplus de près d'un siècle, puisqu'elle datent au moins de 1789, feront leur temps, et puis on n'y pensera plus. Qui songe aujourd'hui à ressusciter Néron ou même Trajan? Quant au *Syllabus*, a-t-il entravé, en quoi que ce soit, la marche des gouvernements? A-t-il suscité quelque part des révoltes contre l'autorité? Non. C'est donc à tort que certains hommes d'Etat s'alarmaient d'avance. Ils auraient dû savoir que Rome pose les principes et les montre avec une sainte et inviolable obstination, mais qu'elle se rend parfaitement compte des difficultés d'application et tient à rester toujours, autant que possible, dans les meilleurs termes avec les puissances civiles.

Mgr Dupanloup, qui connaissait son temps, redoutait non sans raison l'opposition des gouvernements, et il ne dut pas saluer avec enthousiasme une publication qu'il était loin d'avoir sollicitée. Son historien laisse même entrevoir, tout en s'exprimant avec sa discrétion habituelle, qu'il n'avait pas ménagé à Pie IX son avis dans un sens opposé. Il n'y a rien là qui puisse entacher sa gloire. L'évêque d'Orléans avait agi suivant sa conscience. Il s'était trompé, sans

doute, mais beaucoup de saints évêques partageaient son erreur et ses appréhensions, ce qui n'empêcha pas la parfaite soumission de tout l'épiscopat. On a reproché à Mgr Dupanloup le commentaire adouci du *Syllabus*, qu'il se hâta de publier pour le faire accepter plus aisément des esprits prévenus et chagrins. L'évêque imita la tendre mère qui voit ses enfants pris de frayeur quand le père fait mine de gronder; elle atténue le blâme paternel et fait tout son possible pour relever les courages abattus. D'autres prélats crurent devoir insister davantage sur la doctrine. Nous ne sachons pas que personne ait été blâmé pour des conduites différentes qu'expliquaient la diversité des caractères, et peut être aussi des situations. Mgr Dupanloup reçut même du Saint-Père un bref qui louait son zèle, tout en exprimant l'espoir que le vénéré prélat mettrait tous ses soins à faire pénétrer de plus en plus dans l'intelligence du public auquel il s'adressait, le vrai sens de la doctrine pontificale. Tous les efforts que la piété inspire obtiennent aisément de Rome des encouragements et même des récompenses.

Nous nous sommes étendu sur le fait de la promulgation du *Syllabus*, parce qu'il sert de pierre de touche pour marquer la divergence des écoles entre lesquelles se partageaient alors les catholiques français, et qu'il atteste en même temps la soumission parfaite de tous au siège apostolique. Le dogme de l'infaillibilité pontificale n'avait pourtant pas encore été défini; mais nul parmi nos évêques ne le contestait, et tous agissaient toujours dans la pratique comme s'ils l'eussent admis. Aussi quand la question se posa plus tard officiellement au concile du Vatican, quelques-uns, au nombre desquels on eut le regret de compter Mgr Dupanloup, émirent des doutes sur l'opportunité, mais non pas sur la légitimité de la définition. Nous n'avons pas à apprécier ici l'attitude de l'évêque d'Orléans en cette circonstance, puisque son historien n'en a encore rien dit, nous avons voulu seulement indiquer nettement dès aujourd'hui, le caractère et les limites de son opposition.

Mgr Dupanloup aimait sincèrement la papauté. Qui n'a présentes à l'esprit ses admirables défenses du pouvoir temporel, ses éloquentes invectives contre les envahisseurs du domaine de saint Pierre? Il ne craignit pas d'encourir par la vigueur de ses remontrances le courroux du gouvernement qui le mit à l'index en compagnie de deux de ses plus illustres collègues, Mgr Pie et Mgr Plantier. Plus tard, quand le patriotisme de son attitude fit

cesser à son égard ce régime de tracasseries mesquines, on n'ignore pas avec quelle délicatesse et quelle noble fierté il refusa de bénéficier d'un acte de justice qui ne se serait pas étendu aux deux autres prélats. Quand le devoir, ou seulement l'honneur parlait, Mgr Dupanloup était inflexible. C'est cette intrépidité qui lui fit signaler aux pères de famille l'athéisme de M. Littré, pour lui interdire les portes de l'Institut. Des esprits timorés purent alors le taxer de dureté ou de pessimisme. Ce qui se passe aujourd'hui ne démontre-t-il pas qu'il était prophète? Et ne résulte-t-il pas de la franchise de ses avertissements que s'il aimait ses contemporains, il ne fermait pas les yeux sur leurs défauts?

Le principal titre de gloire de Mgr Dupanloup, c'est l'éducation de la jeunesse. On peut dire que là se résume sa vie presque en entier. Depuis son début jusqu'à son dernier jour, sa principale préoccupation fut de faire des hommes et des chrétiens. Catéchiste à la Madeleine, supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, réformateur et inspirateur du petit séminaire de la Chapelle, il se complaît au milieu des enfants et des jeunes gens, et s'attache constamment à élever leur esprit et leur cœur... C'est vraiment là son œuvre de prédilection. Tout le monde est d'accord sur les merveilleux résultats qu'il obtint.

Nous ne voudrions pas terminer cette notice sans indiquer un des meilleurs côtés de cette grande personnalité, qui a échappé à plusieurs de ses contemporains. Chez Mgr Dupanloup, l'homme intérieur valait peut-être mieux que l'homme public. Son biographe, qui n'a pas évidemment voulu tout dire, nous initie aux secrets de la lutte quotidienne qu'il soutint jusqu'au dernier soupir pour purifier ses intentions et devenir un véritable prêtre de Jésus-Christ. La délicatesse de sa conscience lui faisait sans cesse des reproches, dont nous trouvons la trace touchante dans ses précieux cahiers de retraite. Qui ne connaît, d'ailleurs, le zèle dont il était dévoré pour le salut des âmes? Il aimait à confesser et à diriger, et il ne reculait pas devant des correspondances étendues et fatigantes. Que de conversions n'a-t-il pas opérées? La plus merveilleuse est celle de Talleyrand : on n'en peut lire le récit dans le livre de M. Lagrange sans être vivement ému. L'intérêt vous saisit comme si vous lisiez le roman le plus pathétique. Et quand on pense qu'il s'agit de la réalité, que le personnage avait donné tous les genres de scandale, et que la dissimulation du diplomate s'unissait en lui à la hauteur

du grand seigneur et au scepticisme du philosophe mondain, on ne peut qu'admirer la persévérante habileté de l'abbé Dupanloup encore jeune prêtre, et adorer l'action de la grâce divine. On craint, à chaque instant, que ce vieux pécheur, consommé dans l'iniquité, n'échappe. Enfin quand la formule de rétractation, condition préalable de la réconciliation, est signée, quand les aveux humiliés ont amené sur cette tête si longtemps rebelle la parole qui bénit et qui absout, un soupir de satisfaction et de reconnaissance s'échappe des lèvres, et le livre tombe des mains.

Mgr Dupanloup, qui avait converti Talleyrand, se flattait peut-être de l'espoir d'éclairer M. Thiers. L'évêque avait conquis la confiance de cet astucieux politique. Ils eurent une fois ensemble sur l'athéisme une conversation mémorable. Le prélat, en la racontant à l'abbé Lagrange, fondait en larmes : « Comment peut-on, disait M. Thiers, être athée? Est-ce qu'il n'y a pas un calcul évident dans le monde?.. Donc il y a un calculateur sublime!.. Mais Dieu n'est pas seulement grand et puissant, il est bon, et je l'aime. »

L'équité commande de ne pas perdre de vue cette sollicitude des âmes, quand on veut apprécier le caractère du grand évêque, dont Léon XIII a déploré la perte. Tout, en définitive, aboutit au salut des élus. Les plus beaux systèmes politiques ou philosophiques n'ont de valeur que s'ils le favorisent. La religion même n'est instituée que pour cette fin, et Dieu n'a visité notre pauvre petite planète que pour élever l'homme jusqu'à lui. Mgr Dupanloup s'est certainement dépensé pour coopérer à cette œuvre, et ce dévouement lui sera compté. Son action individuelle vaut mieux que son action sociale. Il a pu se tromper dans ses vues sur l'avenir de l'Eglise et de la société, mais quand il courait après la brebis égarée, il ne faisait point de faux pas. En résumé, à l'inverse de l'opinion qui a cours dans le monde, c'est plutôt le prêtre que l'orateur ou le publiciste que nous aimons et admirons dans Mgr Dupanloup. Rendons grâce à son consciencieux biographe de nous avoir mis à même de rendre au prélat cet hommage mérité.

Après avoir lu la *Vie de Mgr Dupanloup*, on éprouvera peut-être le besoin d'étudier les *Principes générateurs du libéralisme*, afin d'opposer l'une à l'autre deux écoles rivales. On n'attend pas de nous une analyse méthodique de ce livre, fait avec beaucoup de soin, et qui exigerait un article entier. Contentons-nous d'emprunter à l'*Introduction* deux ou trois définitions du libéralisme

tel que l'entendent ses contradicteurs. Un professeur de théologie a dit dans l'*Univers* que, « pour les libéraux, la liberté est le pouvoir de penser et d'agir comme on l'aura voulu; le droit de ne pouvoir être ni gêné ni contraint par quelque puissance que ce soit. » L'auteur applique cette théorie aux diverses branches de l'activité humaine; de là découlent : le libéralisme politique sous le triple rapport de la souveraineté, de la loi et des formes de gouvernement; le libéralisme dans l'éducation; le libéralisme dans la piété; le libéralisme du cœur. Toutes les espèces de libéralisme, sauf le libéralisme intellectuel qui n'est qu'indiqué, sont énumérées et ramenées à l'unité du principe. Les catholiques libéraux y sont compris comme représentant une tendance ou une pratique plutôt qu'une doctrine. Voici la conclusion : « Le libéralisme a sa source dans une fausse notion de la liberté humaine. Dans l'ordre intellectuel, c'est le rationalisme; dans l'ordre politique, c'est l'anarchie; dans l'ordre du sentiment, c'est la passion; dans l'ensemble, c'est le naturalisme ou la vie sans frein et sans Dieu. » Le P. Liberatore tire la définition du libéralisme de la séparation de l'Église et de l'État. Mgr Pie, évêque de Poitiers, trouve, lui aussi, la notion du libéralisme dans le séparatisme. Il expose d'abord la séparation de la raison et de la foi (rationalisme), la séparation de la nature et de la grâce (naturalisme), de là il déduit logiquement la séparation de l'État et de l'Église : ce qui constitue le libéralisme. M. Charles Périn écrit : « La doctrine naturaliste enferme l'homme en lui-même..... L'homme trouve en sa conscience l'idée souveraine, il est autonome, la justice lui est immanente, et la liberté se donne à elle-même sa loi. » C'est ce qu'on appelle la liberté libérale. L'espace nous manque pour donner en entier un magnifique passage de Donoso-Cortès : « L'école libérale..... croit en un Dieu abstrait et indolent. Servi dans le gouvernement des choses humaines par les philosophes auxquels il l'abandonne, et dans le gouvernement universel des choses, dont il ne daigne plus s'occuper, par certaines lois qu'il a établies, au commencement des temps, le dieu de cette école est le roi de la création; mais il demeure éternellement dans une auguste ignorance de ce qui se passe dans ses royaumes..... » Toutes ces définitions sont empruntées à des adversaires du libéralisme. Ecoutons maintenant un de ses coryphées : « Le libéralisme », disait en 1877 M. Frère-Orban, a pour but essentiel de mettre les affaires religieuses en dehors de la politique. Le libéralisme a re-

vendiqué les droits de l'individu..... il réclame dans toutes les sphères de l'activité humaine la liberté individuelle; c'est à ce signe qu'on le reconnaît. » Le R. P. At. résume et condense toutes ces définitions, en disant que le libéralisme est « le séparatisme ou l'insurrection de l'homme contre Dieu et contre tout ce qui le représente ici-bas, pour se constituer dans une indépendance souveraine. » Il est clair qu'entendu de cette façon le libéralisme ne peut qu'être condamné par la raison, par l'expérience et par la foi.

Le R. P. At. reconnaît quatre principes générateurs du libéralisme : l'orgueil, l'esprit fragmentaire ou de division, l'illusion et la défaillance. Tout est à lire dans ce volume d'une logique puissante, mais il ne faut jamais perdre de vue les sous-entendus. Ainsi à la page 173, nous lisons cette phrase : « Tout ce qui est nécessaire existe, donc la Révélation existe. » L'auteur sous-entend évidemment la volonté libre de Dieu, car l'ordre surnaturel n'est pas en soi nécessaire, même à partir de la création, car il se confondrait alors avec l'ordre naturel. Tout ce chapitre, excellent du reste, demande à être lu avec certaines précautions.

III

Quand on parcourt les documents nombreux que M. Hermile Reynald a insérés dans son intéressante *Histoire de la Succession d'Espagne*, on est frappé de la rapidité avec laquelle les idées se transforment, et les courants d'opinion qui paraissaient irrésistibles s'arrêtent et disparaissent pour faire place à des courants contraires. Ce sont des hommes sérieux, graves, de grande intelligence, haut placés, de façon à dominer leur siècle, parfaitement renseignés, habiles à démêler le secret des affaires, poussant la prévoyance jusqu'à la divination, qui figurent sous nos yeux, et ces hommes nous révèlent le fond de leurs pensées. Eh bien! ces politiques si pénétrants et qui semblent porter leurs regards si loin dans l'avenir, ont à certains égards la vue étrangement courte, ils ne se doutent pas du spectacle que présentera dans moins d'un siècle le monde où ils s'agitent et qu'ils prétendent diriger. On eût bien surpris, non pas seulement Louis XIV, naturellement infatué de son pouvoir et de sa grandeur, tout imbu des doctrines de droit divin entendu à la façon gallicane que lui prêchaient ses théologiens de cour, Bossuet tout le premier, mais même son antagoniste Guil-

laume III, le petit stathouder de Hollande, devenu roi d'Angleterre par la grâce du Parlement et très limité dans l'exercice de sa prérogative, si on leur eût appris que les temps étaient proches où des maximes d'indépendance et de nivellement social, sous les noms spécieux de liberté et d'égalité, saperaient tous les trônes et feraient de l'Europe entière un vaste champ de révolutions, où la démocratie préparerait son avènement. Il ne s'agit pas seulement ici des princes habitués à la domination, les personnages secondaires, les ministres et les diplomates, vivent absolument dans la même sphère, sont nourris des mêmes sentiments. Tous pensent et agissent comme si l'ordre des choses contemporaines ne pouvait être essentiellement modifié, comme si les rois devaient demeurer à perpétuité les maîtres des peuples et les arbitres de la politique ; ils disposent des empires avec une sérénité admirable, multipliant les projets de partage, adjugeant à tel ou tel cette province, ou cet État, ne consultant que les convenances des souverains, ou l'équilibre général des puissances, donnant, cédant, échangeant les peuples, comme on aliène une terre, ou comme on la troque contre une autre de valeur équivalente. Le fameux principe des nationalités n'é- pas encore inventé, ni même soupçonné.

Il ne faudrait pas croire que l'égoïsme fût l'unique mobile de ces transactions, et que la politique d'agrandissement foulât aux pieds tous les droits. On se plaçait à la fin du dix-septième siècle dans un ordre d'idées bien différent, sans doute, de celui qui a prévalu depuis, mais les considérations de justice ou même d'humanité n'y faisaient pas totalement défaut. L'opinion publique, même strictement populaire, n'était pas choquée quand un pays passait, par mariage, par exemple, ou par succession, dans les mains d'un souverain étranger. C'était le droit du temps, et l'on assimilait un état à un domaine privé; mais on savait distinguer le territoire des habitants, et si le premier suivait la loi civile pour le transport des héritages, ceux-ci gardaient ou, du moins, devaient garder leurs coutumes et leurs privilèges, de telle sorte que l'avènement d'un prince étranger amenait un changement de personne, mais non d'institutions. Quand la Bretagne fut réunie à la France en 1492, le duché conserva ses lois propres, ses états, avec le droit de s'imposer lui-même et de répartir par l'intermédiaire de ses représentants la portion de subsides destinée à sa propre administration. De même quand Charles-Quint hérita de la maison de Bourgogne

les provinces belges et flamandes, il eut le bon esprit de conserver à ces peuples fiers et jaloux leurs libertés, ainsi que le droit de se gouverner eux-mêmes, et ce fut précisément au mépris que fit son fils Philippe II de leurs privilèges que ce prince fut, en grande partie, redevable de la révolte des provinces unies. On aurait donc tort de s'imaginer que les droits légitimes des populations n'ont été connus et respectés que de nos jours.

D'autre part, Louis XIV, qu'on a tant accusé, qui s'est accusé lui-même d'avoir trop aimé la guerre, n'attendit pas la fin de son règne pour en détester les fléaux. On sait que sa modération étonna l'Europe à la conclusion de la paix de Riswick. Durant l'intervalle qui s'étendit entre cette paix et la guerre de la Succession d'Espagne, il eut plus d'une fois la tentation de rouvrir les hostilités, mais il n'y succomba point. Bien des motifs pourtant l'y conviaient. Il avait seul conservé une armée formidable et il aurait pu s'assurer, par une campagne heureuse, la possession de l'Espagne à laquelle le Dauphin avait des droits incontestables, et que les velléités de ce moribond qui s'appelait Charles II menaçaient de lui enlever. La ligue de ses adversaires une fois rompue aurait eu peine à se reformer. Son intraitable émule, Guillaume d'Orange, avouait en frémissant de rage que la puissance militaire de la France seule était en état de défier l'Europe. Qui, en effet, aurait lutté contre elle? Les Anglais, déjà jaloux de l'autorité de leur nouveau souverain, fatigués d'une guerre malheureuse, voulaient la paix à tout prix. La Péninsule, absolument épuisée, manquant d'hommes et d'argent, était incapable de faire une longue résistance. Les Français devenaient, d'ailleurs, populaires à Madrid; l'orgueil castillan comprenait d'instinct que seule la puissante dynastie des Bourbons pouvait recueillir l'héritage de Charles-Quint et sauver l'intégrité de la monarchie. Ce ne fut pas seulement par prudence que Louis XIV s'arrêta, il voulut aussi procurer du repos à ses peuples. Il ne consentit à lui imposer le fardeau de la guerre que lorsque cette suprême ressource devint nécessaire, et après avoir essayé de tous les autres moyens. Le roi de France le déclare formellement dans une dépêche confidentielle à son ambassadeur à Londres. Aussi quelle fécondité d'invention! quelle activité dans les relations diplomatiques! quel empire sur soi-même! quelle énergie et aussi quelle patience! Si le testament de Charles II n'était venu inopinément dépasser ses espérances et offrir à sa race les plus éblouissantes

perspectives, il se serait contenté d'avantages relativement assez minces, et qu'une ambition sans limites et sans scrupules aurait dédaigneusement repoussés.

Ce fut Louis XIV lui-même qui mena toute cette négociation, ou plutôt toutes ces négociations, car il agissait simultanément à Londres, à Madrid, à la Haye et à Vienne. On ne peut trop admirer cette liberté d'esprit, ce sang-froid et en même temps cette sagesse, qui lui permettaient de former plusieurs projets à la fois, et cela sans s'égarer, sans se compromettre, hasardant le moins possible, ne se fermant aucune porte et se réservant, au contraire, des issues pour se dégager à propos. Louis XIV se montre, en outre, doué de cette sorte de sereine indifférence, voisine du mépris pour les hommes sans y aboutir fatalement, qui semble le cachet du vrai diplomate. Le but à atteindre est tout pour lui; non pas qu'il se révèle sans scrupule sur le choix des moyens, bien qu'à vrai dire il n'ait pas toujours été irrépréhensible sur ce chapitre, mais il oublie facilement les injures reçues et ne connaît pas d'anciens ennemis parmi ceux qu'il estime pouvoir coopérer à ses desseins particuliers. Il donne une preuve frappante de cette sage magnanimité dans ses rapports avec le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, grâce à la révolution de 1688. Après l'acharnement inouï dont ce prince s'était montré animé vis-à-vis de Louis XIV, dès son entrée dans la vie politique, acharnement qui faisait de lui comme un ennemi personnel, on ne devait pas s'attendre à voir le roi de France rechercher son alliance. Ce fut pourtant ce qui arriva. La race sagacité du petit-fils de Henri IV lui fit promptement démêler les raisons d'intérêt qui pouvaient amener Guillaume à s'entendre avec lui, et il les exposa avec une rare lucidité dans une dépêche écrite de sa main et envoyée au comte de Tallard. M. Reynald juge cette dépêche un chef-d'œuvre. La conduite du monarque français est d'autant plus digne de louange, que le roi d'Angleterre, d'un caractère moins élevé et d'un esprit moins large, se fit longtemps prier. Il lui en coûtait de se réconcilier avec son ennemi de la veille, aussi répondait-il à ses avances par une froideur peu obligeante. Louis XIV, sans témoigner la moindre humeur, persista dans la voie des bons procédés et finit par rompre la glace. Sa persévérance fut récompensée par la signature d'un double traité de partage avec l'Angleterre et les États-Généraux. Il n'est pas inutile de remarquer ici que ces succès ne furent achetés par aucune basse complaisance. Tant qu'il

s'agit de démarches purement courtoises, Louis XIV s'en montra prodigue, mais il refusa, avec une fermeté qui l'honore, de frustrer Jacques II de la royale hospitalité qu'il lui offrait au château de Saint-Germain. Cette politique, tout en se montrant habile, n'était donc dépourvue ni d'honnêteté ni d'une certaine grandeur. Quelle différence, pour la noter en passant, avec les agissements du Régent, qui, pour se faire bien venir du gouvernement de la Grande-Bretagne, dont les circonstances l'avaient rapproché, ne craignit pas d'expulser brutalement le fils de Jacques II, le prétendant Charles-Edouard ?

L'époux de Marie-Thérèse avait résolument renoncé au magnifique héritage que son mariage assurait à son fils. Son admirable bon sens lui faisait juger que ces immenses domaines sur lesquels « le soleil ne se couchait jamais », seraient un fardeau trop lourd à porter, et que l'Europe inquiète ne souffrirait jamais un tel accroissement de puissance dans la maison de Bourbon. Mais il ne pouvait, pour les mêmes motifs, consentir à une pareille concentration de forces dans la maison d'Autriche, et au renouvellement de l'empire de Charles-Quint. Il ne restait donc pour l'Europe et pour lui qu'une alternative, partager les membres de ce grand corps mal équilibré, et s'attribuer dans ce partage un lot qui fût en rapport avec le sacrifice considérable qu'il faisait au repos de l'Europe. Pour concilier tous les intérêts, il proposa d'instituer héritier de la monarchie espagnole le prince électoral de Bavière, dont la puissance ne pouvait porter ombrage à personne, mais de distraire de l'héritage des provinces assez importantes, en Italie notamment, qui auraient été partagées entre les deux prétendants naturels, un petit-fils de Louis XIV et un archiduc autrichien. Cette conception était sage, elle était humaine et politique, au sens le plus élevé du mot, car en prévenant de longues et sanglantes luttes, elle augmentait la fortune de la France et assurait sa prépondérance sans exciter les jalousies de l'étranger et rompre sensiblement la balance des forces. Tout le monde devait y trouver avantage. L'orgueil castillan seul se serait senti humilié, mais il était facile, au moyen d'un accord général, d'en avoir raison.

Louis XIV avait donc, pour réaliser ce plan que l'on pourrait appeler humanitaire, si ce mot n'avait pas été discrédité par l'abus qui en a été fait, il avait besoin d'alliances, et ces alliances il les chercha chez les peuples contre lesquels il avait longtemps guer-

royé, mais qu'il espérait gagner à sa cause par la perspective d'un intérêt commun. Quels meilleurs gages pouvait-il leur offrir de sa modération? Il savait bien qu'il se heurtait contre des préventions enracinées, mais son mérite consista précisément à ne pas se laisser rebuter par les obstacles qu'il apercevait très bien, et à poursuivre avec autant de fermeté que de patience la réalisation des desseins qui lui semblaient les meilleurs. Sa persévérance fut couronnée par le succès.

Louis XIV venait d'obtenir l'adhésion des puissances maritimes, lorsque la mort inopinée du prince électoral remit tout en question. C'est ici qu'il faut admirer la présence d'esprit et la fertilité de ressources de ce monarque. Son parti fut pris immédiatement. Au lieu de substituer, à celui qui venait de disparaître, son père ou tel autre prince pour porter la couronne d'Espagne, il proposa simplement d'accroître la part des deux prétendants demeurés seuls en présence. Il espérait par là obtenir l'acquiescement de l'empereur Léopold, auquel il abandonnait la Péninsule pour son frère l'archiduc. Louis XIV faisait ainsi la partie belle à son concurrent; mais en réservant à la France, pour être incorporées à la couronne, des provinces frontières, il donnait à ce pays ce qui vaut mieux que des conquêtes lointaines, une forte assiette qui lui permît de braver les efforts de l'étranger et de garder, à peu de frais, son indépendance. Ici encore Louis XIV montra une vraie sagesse et une souveraine habileté. En sa qualité d'héritier, il réclamait le Milanais, possession espagnole et fief de l'Empire. Mais comme il savait que l'acquisition de cette clef des Alpes aurait excité les alarmes de l'Allemagne et peut-être des princes Italiens, il se déclarait sur l'heure prêt à consentir à des échanges, demandant le Luxembourg qui eût fortifié notre frontière du Rhin; vu le Guipuzcoa, qui nous eût fait prendre pied en Espagne; vu la Savoie et Nice, dont la possession nous eût garanti du côté de l'Italie; vu enfin la Lorraine, faisant ainsi tomber les dernières barrières qui nous séparaient de l'Alsace et du Rhin. Il y a quelque plaisir à voir comment la prévoyance de ce grand roi préparait dès lors, au bénéfice de l'unité nationale, des arrangements territoriaux dont plusieurs ont été accomplis depuis, quelques-uns même sous nos yeux. Malheureusement des événements plus récents nous ont enlevé la meilleure partie de ces avantages.

La Providence déjoua encore cette fois ces mesures si bien our-

dies. D'une part, Léopold refusa de souscrire au projet de partage, espérant avoir tout au lieu d'une partie. De l'autre, la nation espagnole s'indigna qu'on eût voulu la dépecer, elle réclama à grands cris, noblesse et peuple marchant d'accord, un testament de son roi, le valétudinaire Charles II qu'elle aimait, mais dont elle désespérait d'obtenir des princes pour régner après lui. Charles II, cédant à la volonté nationale, hésita longtemps; tiraillé entre des partis contraires, il désigna d'abord l'archiduc; puis considérant que l'Autriche serait incapable de lutter contre la France, il révoqua ses premières dispositions, et institua pour son héritier le duc d'Anjou, second fils du Dauphin, que semblaient désigner les vœux des Espagnols.

Cette détermination, qui donnait à Louis XIV plus qu'il n'osait espérer, mais au prix d'efforts, de sacrifices et de périls inouïs, avait été, en un certain sens, préparée ou, pour parler plus exactement, rendue possible par la diplomatie du comte d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid. Cet envoyé avait, en effet, reçu des instructions expresses et minutieusement détaillées pour former et entretenir un parti français en Espagne, et il y avait pleinement réussi. Mais on aurait tort d'accuser le roi de France de duplicité. Ce souverain fut surpris par la nouvelle du testament, il ne l'avait pas désiré et il délibéra sérieusement avant de l'accepter. S'il se décida dans le sens de l'affirmative, ce fut sur les instances énergiques du Dauphin, réclamant pour son fils, et par la considération supérieure qu'il valait mieux prendre pour soi la succession de Charles II, à ses propres risques et périls, plutôt que de l'abandonner à la maison d'Autriche.

Le testament du roi d'Espagne portait, en effet, qu'à défaut de l'acceptation du duc d'Anjou, l'archiduc Charles lui serait substitué, car il voulait absolument préserver l'intégrité de la monarchie. Louis XIV eut donc raison, en définitive, de prendre la décision à laquelle il s'arrêta. Telle est la conclusion de M. Reynald; et l'auteur la déduit en forts bons termes que nous nous plaisons à reproduire ici.

Après avoir affirmé et démontré la sincérité et la bonne foi de Louis XIV dans ses longues et épineuses négociations avec les puissances maritimes, M. Reynald poursuit ainsi :

« Sans doute quand Charles II eut testé en faveur de son petit-fils, il a accepté cette riche succession. Il avait même pris ses

mesures pour n'être pas trop surpris par les obligations qu'allait entraîner, pour lui, ce vaste héritage; mais il ne faut pas oublier que, même après la mort de Charles II, il a hésité un moment. Qu'il eût fini par le garder, il n'est pas permis de s'en étonner. Ce testament satisfaisait, à la fois, son affection de père de famille et son orgueil de grand politique; enfin, s'il n'était point accepté par un fils de France, cet immense héritage passait à la maison d'Autriche; c'en était fait de l'équilibre européen et de la grandeur française : Louis XIV ne pouvait pas agir autrement qu'il l'a fait. »

Citons encore cet hommage rendu au patriotisme espagnol.

« La justice exige aussi de reconnaître ce qu'il y a eu de vraiment patriotique dans les résolutions du parti espagnol et du roi Charles II lui-même. Ses dernières volontés ne lui ont pas été imposées par les efforts de la diplomatie française. On ne peut les attribuer ni aux démarches du marquis d'Harcourt, qui avait quitté Madrid longtemps avant la décision du roi, ni même à l'influence de Louis XIV.

« Ce testament fut l'œuvre des Espagnols qui voulaient conserver à tout prix l'intégrité de la monarchie et cherchèrent, parmi les prétendants à la couronne, quel prince serait assez fort pour s'opposer au démembrement de ce grand empire. Ils tenaient au maintien de cette unité par intérêt et par patriotisme... Charles II, dont on a trop souvent exagéré la faiblesse et l'inintelligence, avait au moins le sentiment de la grandeur de l'Espagne; ce n'est pas sans regret qu'il sacrifia son affection pour l'Autriche et pour l'archiduc; mais au moment suprême, il suivit l'exemple de ses conseillers d'État qui, en se décidant pour le duc d'Aujou, se vantaient d'avoir voté en bons Espagnols. Il s'était, lui aussi, et sa mémoire doit en profiter, conduit en roi d'Espagne. »

Nous apprenons, en terminant cette analyse, que l'auteur des pages que nous venons de citer est mort récemment dans un âge peu avancé. C'est une perte pour la science historique, car M. H. Reynald, bien que certains préjugés l'empêchassent d'avoir une idée bien nette des rapports de la religion avec la société civile, ne craignait pas de rendre justice à l'Eglise, et son esprit, on a pu le voir, était accessible aux idées grandes et généreuses.

IV

Il est aujourd'hui démontré que les croisades ne furent pas un accident déterminé par la parole éloquente d'un moine, elles se

rattachaient à un mouvement d'idées et de faits qui plongent leurs racines dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. La pensée religieuse n'était autre, au fond, que celle qui avait inspiré les pèlerinages en Terre-Sainte et les multiplia pendant tout le cours du moyen âge. Quant à l'action guerrière, on peut en voir poindre le germe dans la conquête de la Sicile par les Normands, aventure heureuse qui montra qu'avec quelque hardiesse on pouvait se saisir de terres lointaines et s'y tailler des royaumes et des principautés. C'est ce que firent les Latins sous la conduite de Godefroy de Bouillon et d'autres chefs féodaux. A côté du royaume de Jérusalem, création avant tout chrétienne et, comme on dirait de nos jours, cléricale, prirent place la principauté d'Antioche, les comtés de Tyr et d'Edesse à la fondation desquels la politique et l'ambition mondaine eurent la principale part. C'est, dit l'auteur des *Colonies franques de Syrie*, un mouvement d'opinion très réfléchi et mûri longuement par des chefs intelligents et énergiques, qui dirigea, un jour, ces masses armées vers l'Orient, en même temps que la pensée de conquête se trouvait fortifiée par celle d'organisation. Sans méconnaître, en effet, ce qu'il y eut de spontané et d'héroïque dans l'ébranlement des masses, il ne faut pas perdre de vue d'une part que le dessein d'une expédition de l'Europe chrétienne contre les musulmans d'Asie avait été conçu par le Saint-Siège assez longtemps avant son exécution sous Urbain II; d'autre part, que les croisés qu'on se représente volontiers uniquement comme de grands donneurs de coups d'épée créèrent en Syrie et en Palestine des établissements qui fonctionnèrent admirablement, également mûris pour la paix et pour la guerre, et qui, en définitive, résistèrent pendant près de deux siècles à des ennemis sans cesse renaissants et rendirent à la chrétienté le service d'amortir l'impétuosité de l'invasion musulmane.

M. Rey trace le tableau de cette organisation peu connue. C'est merveille de parcourir les divers chapitres qu'il consacre à la noblesse latine, aux bourgeois, aux communes commerciales, aux indigènes chrétiens, de divers rites (syriens, maronites, jacobites, nestoriens, grecs et géorgiens), musulmans (arabes, druses, ansariés, bédouins) ou juifs et samaritains, aux esclaves. Plus loin nous étudions avec ce guide excellent l'état militaire et maritime, les villes et le mouvement intellectuel, le commerce, l'industrie, l'état forestier et agricole, les finances, l'Eglise et ce que nous appelons aujourd'hui l'Assistance publique. On sait que les colonies franques

de l'Orient présentaient un curieux spécimen de l'état féodal. Il se passa en Syrie quelque chose de semblable à ce qui venait d'avoir lieu peu d'années auparavant en Angleterre. Le droit de la conquête permit d'introduire la féodalité dans toute la pureté de sa conception politique, tandis qu'en France et en Allemagne, où elle était née, pour ainsi dire, de la force des choses, elle dut lutter pour s'établir contre des éléments étrangers déjà en possession. Aussi les *Assises de Jérusalem* sont un monument unique pour étudier le véritable esprit des institutions féodales et prendre sur le vif leur réalisation sur un terrain relativement neuf.

Est-ce à dire que le royaume de Jérusalem et les autres Etats latins de Syrie eussent un aspect exclusivement féodal et que tout s'y réduisît aux droits et aux devoirs réciproques des seigneurs et de leurs vassaux ? Non. On n'a pas assez remarqué que le cadre de l'organisation féodale, à sa belle période surtout, n'avait rien d'absolument inflexible, et qu'il s'élargissait assez pour embrasser des institutions d'un ordre tout différend et qui se mouvaient à l'aise sons la suprématie des grands feudataires ou du suzerain. L'énumération qu'on a lue plus haut, suffit pour convaincre le lecteur attentif de cette harmonie souveraine, de cette variété dans l'unité. Mais l'état de choses inauguré en 1099 offre ce caractère piquant de plusieurs cités, de nombreuses sectes, de religions même hostiles en principe et pourtant vivant la plupart du temps côte à côte en bonne intelligence. Cette tolérance de fait qui n'effarouchait pas nos pères, montre que la pratique du *modus vivendi* n'est pas une trouvaille de nos jours. Le livre que nous avons sous les yeux abonde en exemples d'un accord, parfois même d'une sorte d'intimité qui n'excluait pas l'attachement des uns et des autres à leurs cultes actifs. Il faut avouer qu'il résulta souvent de cette sorte de promiscuité de graves inconvénients et que les mœurs des Latins ne tardèrent pas à se gâter au contact des Orientaux. Les historiens arabes conviennent, au surplus, que la condition des mahométans vivant sous l'autorité des chrétiens latins était fort tolérable : voici ce que dit à ce sujet le musulman Ibn Djobaïr : « Nous vîmes de nombreux villages, tous habités par les musulmans, qui vivent dans un grand bien-être sous les Francs. Les conditions qui leur sont faites sont l'abandon de la moitié de la récolte... les musulmans sont maîtres de leurs habitations et s'administrent comme ils l'entendent. » Un peu plus bas il ajoute : « Un des malheurs qui

affligent les musulmans, c'est qu'ils ont toujours à se plaindre, sous leur propre gouvernement, des injustices de leurs chefs, et qu'ils n'ont qu'à se louer de la conduite des Francs, à la justice de qui l'on peut se fier. » Ce témoignage d'un sectateur de l'Islam en faveur du gouvernement des chrétiens nous a paru bon à reproduire.

Ce volume est orné d'un grand nombre de plans et de gravures de châteaux forts, qui donnent une haute idée de l'architecture militaire du pays et de l'époque. Il se termine par une description géographique détaillée de la Syrie au temps des croisades, partie entièrement neuve et traitée par un homme qui a vécu sur les lieux et vérifié tout ce qu'il dit. L'unique reproche qu'on pourrait faire à l'auteur, serait qu'il manque un peu de méthode, mais les renseignements qu'il fournit sont pleins d'intérêt. N'est-on pas charmé d'apprendre, par exemple, que la domination des Francs s'étendait fort au delà du Jourdain et de la mer Morte, que la seigneurie de Karak, située sur la rive orientale possédait sur le golfe élanitique le port d'Ailat, qui lui permit pendant près de soixante ans d'avoir une marine particulière sur la mer Rouge? Le vulgaire même des lettrés sait-il qu'en 1183 un sire de Karak poussa ses chevauchées presque aux portes des villes saintes de l'Islamisme, dont il faillit se rendre maître par une expédition maritime?

V — VI — VII — VIII — IX — X — XI

Après tant de livres curieux et profonds sur l'esthétique, M. l'abbé Vallet, de Saint-Sulpice, professeur de philosophie, nous présente *l'Idée du Beau, d'après saint Thomas*, et se fait lire et goûter. Il est fort vrai, comme le dit l'auteur, que l'idée du beau est accessible à toutes les intelligences, toutefois avec cette restriction qu'une certaine culture est nécessaire pour le beau, comme pour le vrai, en dehors des premiers principes évidents par eux-mêmes et du sublime qui ravit le sentiment. Le goût du beau, c'est-à-dire de la régularité, de la proportion, de l'harmonie, de la loi et de l'unité n'est pas complètement étranger à l'amour du bien, il peut même y conduire. Il est impossible de donner dans quelques lignes une idée suffisante d'un traité complet sur un sujet où la délicatesse des aperçus n'ôte rien à la rigueur de la logique. Après l'avoir lu on demeure convaincu que la doctrine thomiste est celle qui rend le mieux compte de la nature du beau et des éléments qui

le constituent : variété, intégrité, proportion, unité. C'est un complément nécessaire de toute philosophie, car on ne peut étudier la métaphysique ou la morale sans rencontrer le beau, et réciproquement la notion du beau est inséparable des grandes lois de l'esprit et de la volonté. On plane avec l'auteur dans des régions sereines où tous les genres du beau, dans la littérature, l'art, la morale se rapprochent et s'unissent. Nous remarquons que ce livre renferme une excellente réfutation indirecte des désolantes doctrines qui, sous le nom de positivisme, de pessimisme, de matérialisme et de philosophie de l'inconscient, portent aujourd'hui le trouble dans tant d'intelligences. La meilleure manière de confondre l'erreur est souvent d'exposer le vrai, et le beau n'est, après tout, que la splendeur du vrai.

Si le beau essentiel est de tous les temps, le droit, dans son acception la plus haute, doit être le même partout. Comment expliquer alors certaines règles spéciales qui ne sont en vigueur que dans des régions déterminées et qui contrarient d'autres règles plus généralement adoptées? *Le droit de juveignerie*, par exemple, qui attribue au cadet, au lieu de l'aîné, une part prépondérante dans l'héritage, ne se trouve guère que dans quelques cantons du comté de Sussex en Angleterre. Oui, mais il a existé autrefois dans le pays de Galles, dans quelques localités de l'Amérique, aux Pays-Bas, dans l'Allemagne rhénane, en Hongrie, sur le littoral de la Baltique, dans la montagne de l'Oural et l'Asie centrale, et jusque chez les Maoris (Nouvelle-Zélande.) On explique ce singulier usement par la bienveillance témoignée au dernier né, que la mort du père pouvait laisser dans un âge tendre et en état de faiblesse, avant qu'il eût pu conquérir une place au soleil comme l'avaient fait ses aînés. L'érudition contemporaine a cru pouvoir faire de ce droit l'apanage des races préhistoriques contemporaines de l'âge dit néolithique, et qui, disparaissant devant des peuples plus civilisés, n'auraient laissé que de rares *témoins* dans le monde moderne. Il faut se défier de ces spéculations qui ne reposent jusqu'ici que sur de rares observations, mais dont nous ne voulons pas dire qu'elles sont en désaccord avec la véritable chronologie biblique qui n'est pas encore établie à l'heure qu'il est. Sauf cette réserve, nous devons signaler l'intérêt sérieux de cette brochure.

Une fort heureuse idée c'est de réimprimer le *Journal de la Belgique* (année 1815). Cette publication, qui se faisait sous le contrôle du gouvernement hollandais, contient des renseignements des plus

curieux sur les événements qui se sont passés en Europe pendant cette année mémorable. On y suit avec intérêt les tâtonnements du gouvernement de la première restauration, les fluctuations de la politique de Ferdinand VII en Espagne, les sourdes menées de Murat qui se sentait menacé à Naples, la situation précaire du Pape à Rome, la fourbe diplomatie de l'Autriche dans les Légations, les dernières tentatives du congrès de Vienne pour remanier la carte de l'Europe au profit des ambitieux sans pudeur, les protestations soulevées par les nationalités opprimées ou vendues. Au milieu de ce désarroi et de ces mécontentements éclate comme une bombe la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan. Il est curieux d'assister aux péripéties qui se déroulent ensuite. Fait digne de remarque, l'ex-empereur tente cet audacieux coup de main à la veille du jour où le congrès allait se dissoudre, au moment où les armées des diverses puissances rentraient dans leurs foyers pour être mises sur le pied de paix. S'il avait attendu seulement un mois, les chances en sa faveur eussent été bien plus grandes. Pourquoi hâta-t-il ainsi l'heure de la crise? La meilleure réponse à cette question, c'est qu'il n'ignorait pas que les souverains toujours en garde contre l'activité dévorante de ce génie inquiet, se disposaient à l'éloigner de l'Europe et à le déporter à l'île Sainte-Hélène. Il crut devoir prévenir leurs desseins. Quoi qu'il en soit, on trouve dans ce recueil les discours et manifestes de Louis XVIII à cette époque, soit à Paris, soit à Gand, le récit des faits qui suivirent le retour de l'île d'Elbe, les discours et proclamations de Napoléon, une correspondance diplomatique, les traités d'aillance offensive et défensive, les rapports de Wellington, du prince d'Orange, des commandants français et de l'aide de camp de Blücher sur les faits militaires qui se rattachent à la bataille de Waterloo, les comptes-rendus de la Chambre des communes d'Angleterre et de la Chambre des députés de France, le procès du maréchal Ney, et jusqu'à la complainte qui fut composée sur l'illustre vaincu du 18 juin.

Quand on a traversé plus d'un demi-siècle avec un esprit ouvert et droit et un cœur tourné de préférence vers les nobles choses, on éprouve le besoin de recueillir ses impressions et d'en faire part au public honnête. C'est ce qu'a fait M. L.-Ch. Caillaud, dans deux volumes dont nous ne pouvons trop louer les tendances élevées. Aux aspirations vers l'idéal, l'auteur sait joindre à propos la finesse de l'observation et certaine malice de langage. Exemple :

« Nous avons affaire à des gens qui se figurent que les quatre règles et l'algèbre suffisent pour mener les hommes et qui prétendent insuffler leur scepticisme à la nation. » Quel portrait frappant de vérité! Et cette définition des socialistes : « Des gens qui déchaînent la bête. » Quelle concision et quelle justesse! La versification de M. Ch. Caillaud a de la facilité et du nombre. L'auteur adore sincèrement le Christ, ce qui ne veut pas dire qu'il soit théologien et que sa morale soit aussi austère que celle d'un capucin.

L'ouvrage que nous venons de citer est un modèle d'orthodoxie auprès de celui que M. Zeller, professeur à l'Université de Berlin, consacre à Christian Baur et à l'école de Tubinge. On sait que cette école s'est attachée à saper les fondements historiques du christianisme. Sa prétendue critique très spécieuse et très dangereuse a pour caractère de recueillir et d'interpréter plus ou moins arbitrairement une foule de petits faits, au lieu d'embrasser les grandes lignes. Nous aurons suffisamment signalé le livre en disant que l'auteur se pose comme le panégyriste de Baur et l'admirateur de son enseignement. Il n'a également que des éloges pour le fameux docteur Strauss, l'auteur de cette *Vie de Jésus* qui fit tant de bruit lors de son apparition et qui a servi de modèle à M. Renan.

La troisième édition de l'*Histoire de Fléchier*, par M. l'abbé Delacroix, mérite encore plus d'éloges que la première, car l'auteur, déférant aux avis de la critique, a resserré la matière, abrégé les citations, rectifié quelques inexactitudes et s'est attaché à faire disparaître ce qui blesse ou divise, tout en maintenant les droits de la vérité historique et chrétienne. Mgr Besson, ce digne successeur de Fléchier, a daigné après la dédicace du livre en féliciter l'auteur. La vie de ce pieux et aimable évêque qui fut à la fois homme du monde, orateur, courtisan et prélat irréprochable, offre naturellement de l'intérêt; on peut le considérer comme le type des évêques du dix-septième siècle.

Signalons, en terminant, la brochure de M. P.-H. Devillaire sur l'*Alliance des peuples latins*. Les conclusions de l'auteur sont en faveur de la nécessité de cette alliance pour combattre l'élément germanique, mais à la condition de réprouver tout pacte avec la Révolution. Cette restriction s'impose à tout esprit droit, mais nous croyons que la plupart des fauteurs de ce projet ne le comprennent pas ainsi.

Léonce de la Rallaye.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Nos hommes politiques sont en vacances. Ce serait le moment pour eux, à la vue de ces belles moissons qui, grâce au soleil et à la pluie du ciel, vont remplir les greniers, de considérer aussi les fruits de leur politique. Dieu ne manque pas à la terre. Chaque année, le blé pousse en son temps, les arbres donnent leurs fruits et la vigne répand son jus généreux. L'homme trouve la nourriture que lui a préparé la divine Providence, sans avoir à craindre que la terre n'accomplisse pas son admirable travail de production ou manque de fécondité. Qu'ont fait les hommes chargés du gouvernement du pays? Où sont leurs œuvres, leur moisson? L'année parlementaire est terminée : qu'a-t-elle produit de bon? Avant d'arriver au pouvoir, les républicains faisaient grand étalage, dans leurs programmes, de toute sorte de réformes politiques et sociales, économiques et financières. Ils devaient clore la période des abus et inaugurer l'ère de la félicité; le pays devait s'apercevoir, aux heureux changements accomplis dans son sein, qu'un régime de progrès avait succédé à de tristes temps d'oppression, d'injustice et de calamité. De tout cela qu'est-il arrivé? Où est la loi féconde votée en ces dernières années, la mesure heureuse prise dans l'intérêt général, la sage réforme apportée aux affaires publiques?

La session qui vient de finir n'a pas été moins stérile que les précédentes. Cette fameuse loi de la réforme judiciaire, dont les républicains parlaient tant, qu'est-elle autre chose que l'assouvissement des rancunes et des appétits du parti dominant? Le public attendait une réforme effective, la diminution des frais de justice. Dans la nouvelle loi, il n'en est pas question. Pour tout avantage, on donne au pays des juges républicains au lieu de magistrats consciencieux et éclairés en qui il avait confiance. Il fallait une loi de

réforme : on a fait une loi de parti ; c'est ainsi qu'en agissent les républicains. Jusque dans l'application de cette loi odieuse qui livre la justice à la politique et attribue au gouvernement des pouvoirs exorbitants, les maîtres du jour n'ont su apporter aucune pudeur. La passion s'y montre tout entière. On aurait pu supposer que des scrupules constitutionnels en arrêtaient la promulgation, car, jusqu'ici, la loi votée le mois dernier n'a pas encore paru au *Journal officiel*. Il n'en est rien. La loi sur la magistrature passera, avec la sanction du chef de l'État, comme ont passé les autres lois inconstitutionnelles contre les congrégations religieuses, la liberté de l'enseignement, les princes d'Orléans. Il faut chercher ailleurs la cause du retard apporté à sa promulgation. Un journal républicain, *le National*, l'a donnée. En vue du vote du Sénat, qui ne faisait point doute pour nos gouvernants, le ministre chargé d'opérer la décimation de la magistrature avait longuement préparé son travail de destruction ; tout devait être accompli en l'espace de trois mois. Mais les changements de détail apportés au projet de loi par le Sénat ont dérangé les plans du ministère de la justice. Une partie de la besogne est à refaire ; le délai de trois mois ne suffirait pas à opérer une épuration pour laquelle il faut consulter les haines des uns et les convoitises des autres, et, dit naïvement *le National*, « le gouvernement use de son droit en ajournant la promulgation pour laisser plus de temps au garde des sceaux qui, aux termes de la loi précitée, n'a qu'un délai de trois mois, à partir de sa promulgation, pour en assurer l'exécution. » Que le gouvernement, en attendant la promulgation de la loi jusqu'aux vacances judiciaires, se soit préoccupé de l'intérêt des justiciables, c'est ce que l'on croira difficilement. Il n'eût point hésité à appliquer au plus vite la loi, s'il y avait eu quelque avantage, au risque même d'arrêter les procès pendants devant les tribunaux de première instance et les chambres des cours d'appel que la nouvelle loi supprime. A quelque époque qu'elle soit mise à exécution, celle-ci amènera une désorganisation générale du service de la justice, sans que cette considération, d'ailleurs facile à prévoir, vienne arrêter en quoi que ce soit les détracteurs de la magistrature. Que de nouvelles lenteurs dans la marche des procès, par suite des suppressions de tribunaux ! Que d'affaires à recommencer en raison de la composition nouvelle d'un grand nombre d'autres ! Déjà le dernier rapport annuel de la chancellerie sur l'ad-

ministration de la justice civile, signalait un accroissement sensible du nombre de procès qui se trouvaient en état d'arriéré légal au 31 décembre 1880.

Il est évident, selon l'observation même du *Journal des Débats*, que si le ministre de la justice, chargé de l'exécution de la loi nouvelle, « s'efforce d'ajouter des délais artificiels aux trois mois de dictature votés par la Chambre, l'arriéré augmentera pendant la prochaine année judiciaire, et les citoyens, dont les intérêts sont en suspens devant les juridictions désorganisées, ne pourront se flatter d'obtenir une prompte solution de leurs procès. » Mais il s'agit bien de cela! Six à huit cents magistrats, les meilleurs, les plus considérables à évincer, autant de créatures à nommer, les autres à intimider et à tenir en servitude : voilà toute la loi pour les républicains Avec cette loi, ils peuvent se flatter de régner et d'opprimer à leur gré. La justice est à eux : s'ils ne sont pas maîtres des consciences, ils le seront des lois.

Les attentats de la république n'empêchent pas le suffrage universel de continuer à fonctionner avec une docilité ou une inertie bien propre à l'encourager. Les élections pour les conseils généraux, qui viennent d'avoir lieu dans toute la France, auraient dû provoquer un réveil de la conscience publique. Après tant de fautes et de violences commises, c'eût été l'occasion, pour les citoyens, de désavouer les actes du gouvernement, de protester contre les excès du parti au pouvoir. Mais la complicité des uns, la sottise des autres, l'indifférence du plus grand nombre, sont venues encore une fois servir à souhait les intérêts républicains. La lutte, disaient certains journaux avant les élections, sera entre les partisans de la république et ses adversaires. Il n'y a pas eu de lutte. Manifestement, la plupart des électeurs se désintéressent, pour le moment, de la chose publique, soit qu'ils acceptent par incurie ou par habitude le régime du jour, soit qu'ils se contentent de s'abstenir. En apparence, les élections pour les conseils généraux ont été favorables au parti républicain qui a vu entrer dans les assemblées départementales un plus grand nombre de ses membres ; en réalité, il n'y a rien de changé à la situation respective des républicains et des conservateurs. Si les premiers semblent l'avoir emporté, c'est que les seconds ne leur ont guère disputé l'avantage. Il y a eu, comme aux précédents scrutins, une quantité telle d'abstentions, que le résultat n'a vraiment pas d'autre signification que de montrer

l'indifférence politique des populations. La république a eu, ici encore, ce genre de succès électoral qu'ont tous les gouvernements établis, à la différence des précédents régimes que le nombre de ses adhérents réels est fort restreint. Que peut-on attendre du suffrage universel, sinon qu'il consacre l'état de choses existant? Il n'a ni l'intelligence, ni la conscience qu'il faudrait pour changer un mauvais gouvernement en un bon, pour opposer les principes aux erreurs, le droit aux injustices. Ce serait sa justification, s'il pouvait être un instrument de salut et de bien, mais aussi la consécration des théories révolutionnaires dont il est l'expression. Mieux vaut, même au détriment des intérêts présents, qu'il se montre constamment ce qu'il est, aveugle et ignorant, passionné ou sot. Sa condamnation est celle du régime parlementaire lui-même que le libéralisme persiste à opposer à la royauté autoritaire.

C'est maintenant surtout, devant la prolongation du régime actuel et au lendemain de la mort qui vient de frapper l'héritier de la vieille monarchie, que l'on doit détester les funestes erreurs libérales qui ont empêché la restauration du trône et favorisé l'établissement de la république. Elle dure et elle durera peut-être longtemps encore cette fatale république, tandis qu'il est à craindre que le prince qui était à la fois le représentant du droit monarchique et l'espoir de la France n'ait pas de véritable successeur.

Du lit funèbre auprès duquel se pressent les témoignages d'admiration et de respect qui n'eurent jamais de plus noble objet, nous reportons les yeux sur les tristes réalités du moment. Au lieu de ce grand roi, assis sur le trône pour le bonheur de ses sujets et la prospérité de la France, nous voyons les intrus maîtres aujourd'hui du pouvoir, les Grévy, les Ferry, les Waldeck-Rousseau, les Martin Feuillée, les Tirard. C'est le gouvernement de la France! Quelle misérable « posture » ont ces gens-là; leur république, ils ne savent même pas la représenter; ces hommes d'État, ils sont incapables même de faire figure de gouvernement dans les circonstances où il s'agit de glorifier leur Dieu! On les a vus tourner piteusement le dos à la cérémonie, ne sachant même pas tenir leur poste, le jour de l'inauguration de la grande statue de la République à Paris. Le spectacle qu'ils ont donné ces jours-ci à pareille fête n'est pas moins piteux. Il s'agissait d'inaugurer à Courbevoie, aux portes de la capitale, un monument commémoratif de la défense de Paris contre les armées allemandes.

Ce n'était pas trop du président du Conseil des ministres pour glorifier un événement auquel on se plaît à rattacher la fondation de la république. A ce titre, il est vrai, les survivants de la Commune ont pu réclamer une place réservée, en alléguant que l'insurrection qui a suivi le siège avait assuré le maintien de cette république. Une fois encore le gouvernement a dû céder la place à l'anarchie révolutionnaire et, de même que M. Grévy et M. Ferry s'étaient successivement dérobés à la cérémonie du 14 juillet pour ne pas entendre le président du Conseil municipal de Paris réclamer aux pieds de la statue de la République l'autonomie de la capitale, de même, devant une nouvelle manifestation du patriotisme communard qu'ils se sentaient impuissants à réprimer, des ministres ont cru plus prudent de s'abstenir de paraître à la fête de Courbevoie. M. Ferry, l'homme au fameux pain du siège, s'est esquivé, laissant à M. Waldeck-Rousseau le soin de le remplacer, et celui-ci, à son tour, chargé de présider une cérémonie où il lui eût été fort difficile de se rappeler de bien glorieux souvenirs de son patriotisme, s'est caché derrière le président du Conseil général de la Seine, qui seul a eu la parole devant le monument. Et cependant, le journal de l'opportunisme, l'inspirateur de la politique du parti, avait déclaré qu'il serait bon, à propos de cette cérémonie, de jeter un regard en arrière, afin de voir ce qui a été fait depuis douze ans pour relever, au dehors comme au dedans, l'honneur de la France! Ce qui a été fait en ce genre, M. Waldeck-Rousseau n'a pas eu besoin de le dire; on l'a vu et lui-même en a été témoin. Ce défilé grotesque des bataillons scolaires, l'espoir des futures insurrections, qui a eu lieu malgré le ministre de l'intérieur lui-même; cette résurrection triomphante du drapeau rouge dont la police n'a pas pu préserver les yeux de M. Waldeck-Rousseau, ce sont là les résultats les plus visibles de ces douze ans de république, les signes d'abaissement national plus certain que les prétendues preuves de relèvement dont se targue le parti républicain.

Il n'est pas étonnant qu'une pareille situation, qui s'aggrave de jour en jour, ranime la confiance et les efforts du parti bonapartiste lui-même, si affaibli et si divisé qu'il soit aujourd'hui. La fraction ralliée au prince Victor persiste dans son attitude. Elle a pris occasion de l'ancienne fête napoléonnienne du 15 août pour s'affirmer de nouveau avec plus d'éclat, dans un banquet où

quelques-uns de ses orateurs se sont fait entendre. « Il est temps, a dit l'un d'eux, de commencer un mouvement en faveur du prince Victor, car cette année marquera doublement dans sa vie. Il vient d'atteindre sa majorité il y a quelques jours à peine, et le 20 novembre prochain, il terminera son volontariat d'un an. Il ne peut se poser actuellement en prétendant, car il est encore sous les drapeaux; mais après le 20 novembre, il parlera. » Ce que vaut cette annonce d'un manifeste du prince Victor, peut-être eût-il été malaisé à l'orateur lui-même de le dire, car les efforts de la fraction qui oppose le prince Victor au prince Jérôme sépareront difficilement le fils du père; mais l'anarchie républicaine autorise tous les projets et se prête à toutes les entreprises. Il n'est pas jusqu'au groupe bonapartiste dont les fils de M. Jules Amigues sont aujourd'hui les meneurs, qui ne puisse rêver de porter au pouvoir, par un heureux coup de main, le jeune prince de ses espérances.

Quant à la république, elle est si infatuée d'elle-même, si confiante dans son avenir éternel, qu'elle laisse, il faut le reconnaître, une certaine liberté aux manifestations légitimistes ou bonapartistes de se produire. C'est avec la même présomption qu'elle assiste aux démarches et aux négociations qui rapprochent l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, et qui préparent les grands événements dont le contre-coup se fera sentir dans toute l'Europe. La nouvelle entrevue des empereurs Guillaume et François-Joseph, à Ischl, ne la trouble pas, quoiqu'elle soit la confirmation de cette alliance austro-allemande qui semble plus particulièrement dirigée contre la France. De temps à autre, en effet, la presse officieuse de Berlin nous envoie des avertissements où l'on peut lire les projets de l'avenir. Un récent accident a été l'occasion d'un de ces articles menaçants inspirés par M. de Bismarck. A Metz, un groupe d'électeurs voulait faire paraître sous la direction politique du député, M. Antoine, un journal en langue française, portant le nom même de la ville. Ce projet n'agréa point au gouverneur d'Alsace-Lorraine qui interdit la publication du journal en vertu de ses pouvoirs dictatoriaux. A l'arrêté de M. de Manteuffel, M. Antoine répondit par une protestation d'un ton que les vainqueurs ont trouvé trop vif pour des vaincus. Quelques jours après, paraissait, dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, un article, dont les menaces sont de nature à troubler la quiétude de la république. Il y est dit qu'en Allemagne

on ne fait guère attention à la guerre incessante que la presse française de tous les partis fait au voisin allemand, et que jusqu'ici la susceptibilité nationale en a été fort peu affectée. Toutefois, ajoute-t-on, il est peut-être opportun, ne fût-ce que pour l'amour de la paix, de résumer l'impression que ces attaques, se renouvelant avec une violence toujours croissante de la part des apôtres de la revanche, en France et en Alsace-Lorraine, sont susceptibles de produire, et cette impression, c'est que la France apparaît comme le seul Etat qui menace constamment la paix de l'Europe. L'organe officieux du chancelier de l'empire déclare enfin qu'un pareil état de choses ne saurait durer sans compromettre gravement la paix. Certes, l'avertissement est grave, car on y signifie à la France que son patriotisme ou pour mieux dire sa vie même est incompatible avec l'existence de l'empire allemand.

Ni à Berlin ni ailleurs, on ne se permettrait de parler ainsi de la France, si elle n'était aux mains d'un gouvernement qui l'affaiblit autant qu'il la discrédite. Et c'est dans le temps même que M. de Bismarck dénonce la France à l'Europe comme l'obstacle à la paix intérieure et extérieure, qu'on entend M. Jules Ferry vanter devant le conseil général des Vosges la stabilité de la république, publier avec une rare suffisance qu'elle se fait remarquer par sa modération et qu'elle est à la fois « rassurante et progressive. » De pareilles bravades ne conviennent qu'à un gouvernement dont la fatuité n'a d'égale que l'incapacité. Pour répondre aux menaces de la presse officieuse allemande, il faudrait autre chose que des discours outrecuidants. Vis-à-vis de la papauté, la république se conduit avec non moins de témérité, comme s'il lui était indifférent d'avoir le chef de l'Eglise pour adversaire ou pour ami. Le peu que l'on sait de la réponse de M. Grévy à la lettre de Sa Sainteté Léon XIII suffit à montrer ce manque de sagesse et de prévoyance qui fait qu'en religion comme en diplomatie la république va, avec un incroyable aveuglement, au devant des plus graves situations. Sans doute, on dit bien que la lettre du chef nominal de l'Etat serait conçue dans les termes de la plus grande déférence pour le Souverain Pontife, et exprimerait les sentiments personnels les plus conciliants, relativement à la liberté religieuse; mais les mêmes informations nous apprennent que, pour toute réponse aux griefs du chef de l'Eglise, M. Grévy s'est borné à insinuer que les catholiques et le clergé avaient les premiers commencé les hostilités contre la

république, et pour le reste, il a évité de traiter les questions soulevées dans la lettre de Léon XIII. Une pareille réponse n'est qu'une fin de non-recevoir dont les termes polis ne sauraient couvrir le caractère injurieux au fond. Car, ainsi que le faisait justement remarquer l'*Univers*, « si l'on veut bien se rappeler que toutes les instructions pastorales publiées contre la loi scélérate se basaient sur les enseignements du Saint-Siège en matière scolaire; si l'on se rappelle en outre que, postérieurement, les mesures prises contre l'introduction de certains manuels dans les écoles l'ont été, conformément aux indications contenues dans la condamnation encourue à Rome par ces manuels, on se convaincra facilement que M. Grévy ne saurait porter l'accusation dont on parle, sans commettre envers le Souverain Pontife la plus grave des irrévérences, quel que soit d'ailleurs le ton de la lettre où il aurait émis une telle suggestion.

« Il est certain, en effet, que si le clergé français est coupable, en défendant les droits de la religion, d'avoir attaqué la république, ce n'est pas lui que M. Grévy accuse, c'est le Pape lui-même dont les évêques, les prêtres et tous les catholiques n'ont fait qu'écouter les conseils et suivre les instructions. Ainsi, la réponse de M. Grévy aux plaintes de Léon XIII ne serait qu'une accusation indirecte contre le Souverain Pontife lui-même; d'ailleurs, ces formules obséquieuses, ces protestations banales en faveur de la religion dont on parle, si hypocritement, sont trop en désaccord avec les faits de chaque jour pour que celui auquel elles s'adressent puisse s'en contenter. »

Cette république, si téméraire dans sa conduite, si arrogante en paroles, si fière vis-à-vis de la faiblesse humaine du chef de l'Église, s'abaisse et s'humilie devant toute puissance capable de se faire respecter d'elle. L'Angleterre connaît bien cette platitude, et c'est pour cela que ses journaux se permettent les attaques les plus violentes contre la politique française à Madagascar, et en particulier contre la conduite du vaillant amiral Pierre. M. Challemel-Lacour n'a eu garde de lui refuser la satisfaction qu'elle lui demandait. Au lieu de récompenser les services de ce brave officier qui, en rappelant Madagascar au respect des traités, avait su faire justice, en même temps, des intrigues et des insolences de l'Angleterre, sa protectrice et sa conseillère, ce singulier représentant de l'honneur et des intérêts de la France à l'intérieur, ce digne ministre des affaires étrangères de la république s'est empressé d'envoyer un

M. Ledoulx à Tamatave pour procéder à une enquête sur les actes de l'amiral. Par une singulière coïncidence, pendant que l'amiral français, justement froissé du procédé du gouvernement à son égard et plus atteint dans son honneur que par l'ophthalmie soudaine, inventée par les officieux du régime, envoyait au ministère sa démission, le principal agent de la politique anglaise à Madagascar, contre les longues et habiles intrigues duquel l'amiral Pierre avait eu à combattre, beaucoup plus que contre les armes des Hovas, M. Pakenham, consul des Iles-Britanniques, mourait à Tamatave : cet ennemi constant de la France était enterré avec honneur par le soin des autorités françaises, et l'Église catholique présidait aux funérailles de ce prédicant protestant, entré dans son sein par une merveilleuse grâce de la dernière heure.

L'extension rapide du mouvement insurrectionnel, inauguré à Badajoz avec le concours des troupes de la garnison, montre le peu de solidité du régime établi en Espagne. Le gouvernement s'est défendu en mettant tout le royaume en état de siège et en réprimant les émeutes militaires, à mesure qu'elles se produisaient d'une ville à l'autre; mais il ne paraît pas jusqu'ici que l'ordre soit entièrement rétabli, et la situation reste grave au point de vue gouvernemental. Les causes de l'insurrection, que l'on ne connaît pas encore, ne peuvent être autres que le progrès de l'esprit révolutionnaire en Espagne, dont le gouvernement d'Alphonse XII est si malheureusement imbu lui-même. Quand la révolution est sur le trône, il n'est pas étonnant qu'elle soit dans la nation.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

9 *août.* — Le Saint-Père, dans le consistoire secret tenu ce matin, préconise cinquante archevêques et évêques, dont seize par bref, entre autres, pour la France : Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux ; Mgr Blanger, évêque de Limoges.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse la belle lettre suivante, demandant des secours pour les victimes du tremblement de terre de l'île d'Ischia :

« Nos très chers Frères,

« Vous avez appris par les feuilles publiques l'affreuse catastrophe qui vient de désoler une des plus belles îles du golfe de Naples, détruisant trois villes et faisant en quelques instants plusieurs milliers de victimes. Parmi les sinistres événements dont notre âge a été témoin, c'est certainement l'un des plus terribles et des plus émouvants. Puisse-t-il être en même temps une utile leçon donnée à l'orgueil des hommes de notre génération, qui croient pouvoir remplacer Dieu par la science et se substituer au Créateur dans le gouvernement de l'univers !

« En présence de ces grands désastres, les chrétiens s'inclinent, adorent et prient ; mais ils doivent aussi remplir un autre devoir non moins pressant, celui de la charité fraternelle. A côté de la multitude des morts, il y a celle des blessés, qui appellent un secours immédiat ; il y a le nombre plus grand encore de ceux qui ont survécu, mais que la perte de leurs parents ou la destruction de leurs propriétés réduisent à la misère. Les besoins de la première heure surtout sont immenses, l'Italie ne peut seule y satisfaire. La France chrétienne, Paris toujours si généreux, se souviendront de la fraternité de foi et de race qui nous unit à cette population si cruellement éprouvée.

« En nous hâtant de concourir au soulagement de tant d'infortunes, nous consolerons le Saint-Père, qui, en cette circonstance, n'écoutant que les inspirations de son cœur, a donné à tous l'exemple de la prompte et ardente charité. Permettez-nous d'ajouter, nos très chers Frères, que le digne représentant du Saint-Siège, S. Exc. le Nonce apostolique, attaché à cette malheureuse contrée d'Ischia par les bienfaits que sa noble famille y a dès

longtemps répandus, se regardera comme personnellement obligé envers ceux qui s'empresseront d'adoucir tant et de si grandes souffrances.

« Aussi, nos très chers Frères, croyons-nous répondre à votre attente en sollicitant nous-même votre charité et en recueillant vos dons. Le mercredi, 15 août prochain, en la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge, une quête sera faite à tous les offices dans les églises et chapelles de notre diocèse, en faveur des victimes du tremblement de terre d'Ischia. MM. les curés sont priés de transmettre le plus tôt possible au secrétariat de l'Archevêché le produit de cette collecte, que nous nous empresserons de verser entre les mains de Mgr le Nonce, avec prière de la faire parvenir à sa destination. Puissent la promptitude et la générosité de ces offrandes porter à nos frères malheureux quelque soulagement et un peu de consolation au milieu des souffrances que ces grandes calamités laissent après elles!

« Notre présente lettre sera lue à la messe principale dans toutes les églises du diocèse le dimanche 12 août, et cette lecture sera suivie de la récitation du *De profundis* pour les âmes de ceux qui ont péri dans cette épouvantable catastrophe.

10. — M. le vice-amiral Peyron est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. Charles Brun, dont la démission est acceptée.

Entrevue, à Ischl, des deux empereurs d'Autriche et d'Allemagne.

11. — S. Exc. le Nonce Apostolique adresse à NN. SS. les archevêques et évêques de France la lettre suivante :

« Monseigneur,

« La catastrophe de l'île d'Ischia vous est connue; elle est la plus terrible, je crois, de ce siècle, et l'imagination se représente difficilement l'excès des malheurs et des misères qui se sont accumulés sur ce pauvre peuple en quinze secondes. La charité des Français ne s'est pas démentie en venant au secours de ces infortunes; cependant j'ose faire un appel à Votre Grandeur, afin qu'à l'exemple de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, qui a ordonné une quête dans toutes les paroisses de la capitale le 15 août, vous vouliez bien désigner un jour pour recueillir dans les églises les offrandes des fidèles de votre diocèse.

« Les pauvres victimes étant mes compatriotes, je suis particulièrement sensible à leur malheur, et c'est à titre de confrère que je m'adresse à votre charité.

« Daignez, Monseigneur, agréer, avec le témoignage de ma reconnaissance, celui de mon dévouement bien sincère.

« † C., *archevêque de Bénévent.* »

12. — Elections pour le renouvellement partiel des conseils généraux. Le nombre des conseillers à élire était de 1435.

Républicains élus.	895
Conservateurs élus.	404
Ballottages.	136

Inauguration, à Courbevoie, du monument de la Défense nationale.

13. — Le *Journal officiel* publie le tableau statistique du commerce extérieur de la France pendant les sept premiers mois de l'année 1883. Il résulte de ce tableau que les exportations sont inférieures de 50 millions et demi aux exportations des sept premiers mois de 1882. Ainsi, la décadence de notre commerce extérieur, au lieu de s'arrêter, s'accentue d'année en année.

14. — La Chambre des représentants belges adopte l'ensemble du projet de réforme électorale par 62 voix contre 41 et 2 abstentions.

L'état de siège est proclamé dans un grand nombre de localités en Espagne.

15. — Ouverture solennelle de l'exposition d'électricité à Vienne par le prince Rodolphe.

Des manifestations anti-sémitiques ont lieu à Prague.

16. — La situation est toujours très grave à Madagascar. Depuis la prise de Tamatave par les Français, les Hovas font le vide autour de la place et cherchent à intercepter les approvisionnements qui lui viennent de l'île Bourbon. Tous les missionnaires et religieuses de la mission ont été expulsés de l'île. Voici à ce sujet une intéressante lettre du R. P. de la Vaissière, de la Compagnie de Jésus, missionnaire à Madagascar :

« Du lazaret de Marseille où je suis renfermé pour sept jours avec tous les passagers du *Natal*, je me hâte de vous communiquer quelques détails sur l'expulsion des missionnaires de Madagascar.

« Les craintes conçues sur leur sort à la réception de la dernière malle ne se sont heureusement pas réalisées. Toute la mission de Tananarive, Pères, Frères des écoles chrétiennes et Frères coadjuteurs, Sœurs de Saint Joseph de Cluny, ainsi que le personnel de Fianarantsoa, ont échappé, après beaucoup de fatigues et le plus pénible des voyages, au terrible sort qu'on redoutait et ont pu enfin rallier Tamatave.

« Je ne saurais malheureusement en dire autant de la mission d'Ambositra, dont nous n'avons reçu aucune nouvelle positive. Les Pères de Fianarantsoa ont appris seulement en chemin qu'après avoir fait partir les missionnaires de leur poste, on les avait rappelés, sous prétexte que l'ordre officiel d'exil n'était pas encore arrivé à Ambositra ; un d'entre eux se trouvait aussi, dit-on, gravement malade, le P. Morisson ; et il se peut que les Hovas, craignant que sa mort ne leur fût imputée au jour du règlement des comptes avec la France, aient hésité à renvoyer dans ces circonstances les Pères d'Ambositra. Nous savons, d'autre part, que ce poste, distant de cinq journées de Tananarive et de deux journées de Fianarantsoa, avait comme représentant de la religion d'État fondée par les missionnaires indépendants de la société de Londres un des plus farouches persécuteurs de la mission catholique. Cet implacable et fanatique Rarivo (tel est le nom du fonctionnaire hova dont nous parlons) n'aura-t-il pas pris plaisir à garder auprès de lui ses victimes, pour les faire mourir de faim et de misère, comme autrefois M. de Solages à Andevoranto? voilà ce que nous craignons et ce que nous demandons au ciel de détourner de notre mission d'Ambositra.

« Pour le moment, la chrétienté de Madagascar tout entière passe par la plus terrible des crises. Nos chrétiens de l'intérieur sont sans prêtres : impos-

sible à nous d'en maintenir un seul, même de nationalité étrangère à la nationalité française... « Français et catholiques, c'est tout un, ne cessent « de répéter aux Hovas les missionnaires indépendants de la société de Lon- « dres. Tout prêtre catholique doit être considéré comme Français et exclu « comme tel du pays. » Impossible également de se cacher en pays hova et de vouloir, en trompant la surveillance du gouvernement, exercer un ministère quelconque. Nos fidèles n'oseraient pas et ne pourraient pas d'ailleurs longtemps, s'ils l'osaient, s'approcher du prêtre proscrit par la reine Ranavalomanjaka. La résistance serait considérée généralement comme un pur entêtement digne de tous les blâmes. Que le Seigneur et la Vierge immaculée gardent donc eux-mêmes les âmes qu'ils nous avaient confiées et qu'ils nous ont, pour quelques jours seulement, nous l'espérons, obligés de quitter.

« Vous donner des renseignements sur ce que sont devenus nos chrétiens, depuis que nous les avons laissés au milieu des larmes et de la plus sincère désolation, serait chose impossible. Toute communication est coupée entre les deux points de la côte occupée par nos soldats et l'intérieur de l'île Majanga et Tamatave, on peut le dire, sont autant bloqués par les Hovas que nos navires de guerre bloquent çà et là l'île tout entière.

« Notre espérance est en Dieu d'abord, et ensuite dans l'impossibilité absolue où se trouve la France de se contenter de ce qu'elle a fait, si elle veut sauvegarder à la fois son commerce, son influence, ses espérances futures et même son honneur.

17. — Le Saint-Père adresse aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenroether la lettre suivante :

« *Nos très chers Fils,*
« *Salut et bénédiction apostolique.*

« Cherchant souvent à nous rendre compte des artifices qui inspirent le plus de confiance à ceux qui s'efforcent de rendre suspectes et odieuses l'Eglise et la Papauté, Nous avons reconnu que leurs attaques se dirigent avec beaucoup de force et de perfidie contre l'histoire de l'Eglise chrétienne et surtout contre la partie de cette histoire qui touche aux rapports intimes des Pontifes Romains avec les destinées de l'Italie. — Quelques évêques italiens, ayant fait cette même observation, se sont montrés non moins émus des maux qui en sont déjà résultés, comme de ceux qui pourraient encore se produire à l'avenir. En effet, il est aussi dangereux qu'injuste de sacrifier la vérité de l'histoire à la haine du Pontificat Romain dans le but manifeste de faire servir les souvenirs du passé, travestis par le mensonge, aux intérêts de l'ordre de choses établi en Italie par la Révolution. — Notre devoir étant donc non seulement de revendiquer les autres droits de l'Eglise, mais de défendre contre d'injustes attaques la dignité et l'honneur du Siège Apostolique, voulant qu'enfin la vérité soit victorieuse et que les Italiens sachent quelle fut pour eux dans le passé et quelle sera dans l'avenir la plus abondante source de bienfaits, Nous avons résolu, Nos chers Fils, de vous communiquer Nos vues sur ce grave sujet et d'en confier l'exécution à votre sagesse.

« Les incorruptibles monuments de l'histoire, à les considérer avec un

esprit calme et dégagé de préjugés, sont par eux-mêmes une apologie magnifique et spontanée de l'Eglise et du Pontificat. On peut en voir ressortir la vraie nature et la grandeur des institutions chrétiennes. A travers de redoutables combats et d'éclatantes victoires, l'Eglise apparaît dans sa force et sa vertu divines, et par le témoignage évident des faits se révèlent et brillent les bienfaits considérables que les Pontifes Romains ont répandus sur tous les peuples, mais avec plus d'abondance sur le sol où la divine Providence a placé le Siège Apostolique. Aussi convenait-il à ceux qui, par toutes sortes d'efforts, ont assailli le Pontificat de ne pas épargner l'histoire, témoin de ces grandes choses. Et, certes, ils ont entrepris d'attenter à son intégrité, avec un art et une perversion tels, que les armes les plus propres à repousser l'injuste agression sont devenues des traits offensifs.

« C'est le genre d'attaque adopté pour la première fois, il y a trois siècles, par les Centuriateurs de Magdebourg. Comme en effet les auteurs et fauteurs des opinions nouvelles n'avaient pu abattre les remparts de la doctrine catholique, par une nouvelle stratégie ils poussèrent l'Eglise dans les discussions historiques. — L'exemple des Centuriateurs fut renouvelé par la plupart des écoles en révolte contre l'ancienne doctrine, et suivi, ce qui est particulièrement déplorable, par plusieurs écrivains catholiques et italiens. Ainsi, dans le but que Nous avons signalé, on se mit à scruter les moindres vestiges des temps anciens, à fouiller partout les recoins des archives, à remettre en lumière des fables futiles, à répéter cent fois des impostures cent fois réfutées. Mutilant souvent ou rejetant habilement dans l'ombre les éléments essentiels des faits historiques, on se plut à dissimuler par le silence les faits glorieux et les gestes mémorables, pendant qu'on redoublait d'attention pour signaler et exagérer ce qui pouvait être moins prudent et moins irréprochable, bien qu'éviter tous les défauts, même les moindres, surpasse la faiblesse de la nature humaine. On a même cru permis de scruter, avec une sagacité perverse, les secrets douteux de la vie privée, saisissant ainsi et mettant en relief tout ce qui semblait pouvoir amuser la multitude avide de scandales. Parmi les plus grands Pontifes, même ceux d'une vertu éminente ont été accusés et flétris comme ambitieux, orgueilleux, despotiques. A ceux dont les actes glorieux défient la haine, on a reproché leurs intentions; et mille fois on a entendu ce cri insensé, que l'Eglise avait nui au progrès des esprits, à la civilisation des peuples. En particulier, le principat civil des Pontifes Romains, fondé non sans un dessein providentiel, pour sauvegarder leur indépendance et leur majesté, cette souveraineté aussi légitime dans son origine que recommandable par des bienfaits sans nombre, a été en butte aux traits les plus acérés de la malveillance et de la calomnie.

« La même tactique est suivie aujourd'hui ; et certes plus que jamais on peut dire en ce temps-ci que l'art de l'historien est une conspiration contre la vérité. Ainsi, les anciennes accusations étant remises en circulation, on voit le mensonge audacieusement se glisser dans de volumineuses compilations et d'exigus pamphlets, dans les feuilles volantes du journalisme et sous les décors séduisants du théâtre; trop nombreux sont ceux qui veulent que le souvenir des vieux temps soit l'auxiliaire des outrages. — De nos jours, la

Sicile en a fourni une preuve, quand, à l'occasion de certain souvenir sanglant, on a lancé contre l'honneur de Nos prédécesseurs des invectives consignées à perpétuité, en termes grossiers, sur des monuments. C'est ce qu'on vit peu après, quand on rendit des honneurs publics à un homme de Brescia, comme si son génie séditieux et son hostilité contre le Saint-Siège l'eussent recommandé à la postérité. Derechef on s'est empressé d'exciter les haines populaires et d'agiter contre les plus grands Papes les torches ardentes de la calomnie. Et lorsqu'on ne pouvait pas se dispenser de rappeler des faits tout à fait honorables pour l'Eglise, où la lumière éclatante confondait toutes les noirceurs de la calomnie, à force d'atténuation et de dissimulation on a fait en sorte que la moindre part d'éloge et de mérite en revint aux Pontifes.

« Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'une telle méthode de traiter l'histoire a envahi même les écoles. Très souvent, en effet, on donne aux enfants pour les instruire des manuels parsemés de ces mensonges; et surtout si la perversité ou la légèreté du maître s'y prête, les jeunes lecteurs, familiarisés avec ces récits, sont facilement pris de dégoût pour la vénérable antiquité et imbus d'un mépris impudent pour les choses et les personnes les plus saintes. Lorsqu'ils ont quitté les classes élémentaires, il n'est pas rare qu'ils se trouvent exposés à un danger encore plus considérable, car dans les études supérieures, le récit des faits conduit à l'examen des causes; et souvent on se met à construire des théories fondées sur des préjugés téméraires, le plus souvent en désaccord flagrant avec la révélation divine et sans autre motif que de dissimuler ou de cacher tout ce que les institutions chrétiennes ont eu de plus salutaire dans le cours des choses humaines et dans la succession des événements. Ainsi font la plupart, examinant peu combien ils sont inconséquents, à quelles absurdités ils se livrent et quelle masse de ténèbres ils répandent sur ce qu'on nomme la philosophie de l'histoire. En somme, sans descendre aux détails, le plan général d'enseigner l'histoire a pour but de rendre l'Eglise suspecte, les papes odieux, et de persuader surtout à la foule que le gouvernement pontifical est un obstacle à la prospérité et à la grandeur de l'Italie.

« Or, on ne peut rien dire qui soit plus contraire à la vérité, au point qu'il faut grandement s'étonner que de telles accusations, si fortement réfutées par tant de témoignages, puissent encore paraître vraisemblables à plusieurs. — En vérité, c'est à l'éternelle mémoire de la postérité que l'histoire consacre les immenses mérites du Pontificat romain envers l'Europe et par excellence envers l'Italie, qui plus que toute autre, comme il était naturel, a reçu du Saint-Siège la plus grande somme de bienfaits et de faveurs. Il faut, en premier lieu, tenir compte de ce que les Italiens ont conservé intacte et sans dissidence l'unité religieuse : inestimable bien des peuples, qui donne à ceux qui en jouissent la plus ferme garantie pour la prospérité de la famille et de la société. — Et, pour toucher un point spécial, nul n'ignore que, dans l'effondrement des grandeurs romaines, aux formidables invasions des barbares, les Papes opposèrent la plus forte résistance, et qu'on a dû à leur sagesse et à leur constance que plus d'une fois la fureur des ennemis a été réprimée, le sol italien préservé du carnage et

de l'incendie, Rome sauvée de la destruction. Puis, à cette époque où les empereurs d'Orient portaient ailleurs les soucis de leur politique, l'Italie, dans son isolement et son dénuement, n'eut point d'autres tuteurs de ses intérêts que les Pontifes Romains. En ces calamités, leur insigne charité, concourant avec d'autres causes, donna naissance à leur souveraineté, qui a eu cette gloire d'être toujours inséparable de la commune utilité. En effet, si le Saint-Siège a pu promouvoir tout ce qui intéresse le droit et la civilisation, s'il a pu étendre sa forte influence à l'ordre civil et embrasser avec ensemble les besoins de la société, il faut reconnaître la part qui en revient au pouvoir temporel, qui a fourni, pour exécuter ces œuvres considérables, la liberté et les ressources nécessaires. Bien plus, si Nos prédécesseurs ont dû, dans la conscience de leur devoir, défendre leurs droits de souverain contre l'ambition des envahisseurs, par là même ils ont plus d'une fois préservé l'Italie de la domination étrangère. Même aux yeux des contemporains on l'a constaté, alors que le Saint-Siège, tenant ferme devant les armes victorieuses d'un très grand empereur, obtint des princes alliés que tous ses droits de souveraineté fussent restitués. — Les peuples d'Italie n'ont pas moins profité de la résistance énergique des Papes aux injustes passions des princes, comme de l'héroïsme avec lequel, groupant toutes les forces de l'Europe dans un pacte commun, ils ont soutenu le terrible choc des Turcs. Deux grands combats qui ont détruit les ennemis de l'Italie et de la chrétienté, l'un dans les plaines de la Lombardie, l'autre dans les eaux de Lépante, furent préparés et livrés à l'aide et sous les auspices du Siège Apostolique. Les expéditions en Terre-Sainte, entreprises sous l'impulsion des Papes, ont eu pour résultat la gloire et la puissance navale des Italiens. De même les républiques italiennes ont dû à la sagesse des Pontifes leurs lois, leur vie, leur durée. A l'honneur du Saint-Siège revient la plus grande part du renom que l'Italie s'est acquis dans les sciences et les beaux-arts. Les lettres grecques et latines eussent péri, peu s'en faut, si les papes et le clergé n'eussent sauvé du naufrage les débris des œuvres anciennes. A Rome, ce qui s'est fait et accompli parle encore plus haut : les monuments antiques conservés à grands frais, les chefs-d'œuvre nouveaux créés et perfectionnés par le génie des princes de l'art, les musées et les bibliothèques fondés, les écoles ouvertes à l'éducation de la jeunesse, l'inauguration de grands lycées, toutes choses qui ont porté Rome à ce point d'honneur que, d'une voix unanime, elle est jugée la mère des beaux-arts.

« Pour ces motifs et d'autres tout aussi manifestes, il n'est personne qui ne voie que représenter la Papauté en soi, ou le pouvoir temporel, comme funeste à l'Italie, ce n'est qu'altérer volontairement des faits évidents et notoires. Rien n'est plus honteux que de tromper sciemment et de faire de l'histoire un véritable poison, acte particulièrement grave quand il s'agit de catholiques nés en Italie; car pour ceux-ci, la reconnaissance, l'honneur de leur foi et l'amour de la patrie devraient les porter non seulement à reconnaître, mais à défendre la vérité.

« Et puisque, parmi les protestants mêmes, plusieurs se sont rencontrés d'un esprit assez pénétrant et assez impartial pour renoncer à une foule de

préjugés et rendre hommage, poussés par la force de la vérité, au Pontificat Romain, en confessant qu'il a rendu de grands services à la civilisation et à l'ordre public, c'est une indignité que plusieurs, parmi nous, osent soutenir le contraire. Epris dans ses études historiques, de systèmes venus du dehors, suivant et admirant parmi les écrivains étrangers ceux surtout qui insultent davantage les institutions catholiques, ils croient devoir mépriser nos plus grands écrivains, qui, dans les récits de l'histoire, n'ont pas voulu séparer du dévouement à la patrie le respect et l'amour du Siège Apostolique.

« Et cependant, on a peine à croire à quels résultats désastreux on aboutit en rendant l'histoire esclave de l'esprit de parti et des passions mobiles des hommes. Elle ne sera plus *la Maîtresse de la vie et le Flambeau de la vérité*, telle qu'à bon droit les anciens l'ont définie. Mais elle flattera les vices et contribuera à la corruption, surtout dans la jeunesse, dont elle remplira l'esprit d'opinions insensées et qu'elle détournera des mœurs honnêtes et modestes. Car l'histoire saisit, par de très vifs attraits, l'âme prompte et ardente des jeunes gens. Ce tableau de l'antiquité, ces images de personnages évoqués par le récit et comme rendus à la vie, sont évidemment embrassés par l'adolescent et restent pour la vie profondément gravés dans son esprit. Aussi, lorsqu'on a été corrompu par le poison dès sa jeunesse, il est difficile et presque impossible d'y remédier; car il y a peu d'espoir qu'avec l'âge on puisse acquérir un jugement plus droit, en désapprenant ce qu'on avait appris, d'autant moins que peu se prêtent à étudier l'histoire mûrement et à fond, et que, dans un âge plus avancé, le commerce de la vie offre peut-être plus d'occasions de confirmer que de corriger les erreurs.

« Il est donc d'une haute importance de s'opposer à un danger aussi pressant et d'empêcher à tout prix que les études historiques, si nobles en elles-mêmes, ne soient, à l'avenir, une source de maux des plus graves pour la société et pour les individus. Il faut que des hommes de cœur, profondément versés en ces études, se mettent à écrire l'histoire avec l'intention et dans le but de faire connaître la vérité dans toute sa force et de réfuter, avec érudition et avec habileté, les accusations injurieuses accumulées depuis trop longtemps contre les Pontifes Romains. Qu'on substitue au simple exposé des faits les fruits de recherches laborieuses et patientes, qu'on oppose aux jugements portés avec légèreté les résultats d'études sérieuses et aux opinions frivoles une critique savante.

« Il faut énergiquement s'efforcer de réfuter les mensonges et les faussetés en recourant aux sources, ayant surtout présent à l'esprit *que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire vrai; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie ni d'animosité.* — Il faut, pour l'usage des écoles, des manuels qui, laissant la vérité sauve, écartent tout danger des jeunes gens et puissent servir au progrès des études historiques. De telle sorte qu'après avoir d'abord rédigé des œuvres plus amples, conformes aux documents jugés les plus certains, il ne reste plus qu'à extraire de ces ouvrages les points sommaires, exposés avec clarté et brièveté, tâche facile, à vrai dire, mais qui ne sera pas de médiocre

utilité, très digne par conséquent d'occuper le labeur des nobles esprits.

« Ce n'est pas, d'ailleurs, un champ d'études tout à fait nouveau et inexploré ; de grands hommes y ont même laissé plus d'nn vestige. Car, l'histoire ayant été considérée par les anciens comme appartenant plutôt aux choses religieuses qu'aux profanes, l'Eglise, dès son origine, en a aimé la culture. Au début de l'ère chrétienne, à travers des tempêtes de sang, nombre d'actes et de documents historiques ont été sauvés intégralement. Aussi, à l'aurore de temps plus calmes, l'Orient et l'Occident ont vu les travaux des Eusèbe, des Socrate, des Sozomène et d'autres. Après la chute de l'empire romain, il en fut de l'histoire comme des autres arts libéraux. Elle trouva son seul refuge dans les monastères et n'eut que les clercs pour la cultiver ; de telle sorte assurément que si les cloîtres eussent négligé la rédaction des annales, pendant un long intervalle de temps, nous n'aurions presque aucune connaissance même des événements civils.

« Parmi les modernes, il suffit d'en nommer deux qui n'ont pas été égalés : Baronius et Muratori ; l'un qui, à la force du génie, à la pénétration du jugement, ajouta par surcroît une incroyable érudition ; l'autre qui, *bien que souvent digne de censure en ses écrits*, a rassemblé pour illustrer l'histoire de l'Italie une masse de documents que nul n'a surpassé. A ces noms il serait aisé d'en ajouter d'autres, aussi grands que renommés, parmi lesquels Nous sommes heureux de rappeler Angelo Maï, l'honneur et la gloire de votre illustre Collège.

« Quant à la philosophie de l'histoire, le grand docteur de l'Eglise Augustin, le premier de tous, en a conçu et exécuté le plan. Après lui, ceux qui ont mérité d'être mentionnés ont eu le plus grand soin de prendre Augustin pour maître et pour guide et de s'inspirer de ses écrits et de ses commentaires. Au contraire, quiconque s'est écarté des vestiges de ce grand homme s'est éloigné du vrai par toute sorte d'erreurs, parce qu'il lui a manqué, en parcourant les évolutions et les phases des sociétés, la science des causes qui régissent l'humanité.

« Si donc l'Eglise a toujours bien mérité de l'histoire, qu'elle fasse de même aujourd'hui encore, où la condition même des temps dans lesquels nous vivons lui impose ce devoir. Car, ainsi que Nous l'avons dit, puisque l'ennemi puise surtout ses traits dans l'histoire, il faut que l'Eglise combatte à armes égales et, là où plus violente est l'attaque, qu'elle redouble d'efforts pour repousser plus vaillamment l'assaut.

« Dans ce dessein, Nous avons déjà statué qu'il serait permis d'user, autant que possible, dans l'intérêt de la religion et de la science, de toutes les ressources que peuvent offrir Nos archives.

« De même aujourd'hui Nous déclarons que, pour accomplir les œuvres historiques dont Nous avons parlé, Notre bibliothèque Vaticane fournira les matériaux nécessaires. — Nous ne doutons pas, Nos chers Fils, que l'autorité de vos charges et le renom de vos mérites ne vous concilient l'aide des hommes érudits, exercés dans l'art d'écrire l'histoire, à qui vous puissiez assigner une tâche à chacun selon ses facultés, conformément à certaines règles sanctionnées de Notre autorité ; quant à ceux qui contribueront à ce but par leur zèle et leur travail, Nous les engageons à avoir ardeur et cou-

rage et pleine confiance en Notre particulière bienveillance. L'œuvre mérite en effet Nos faveurs et Notre patronage, et Nous attendons d'elle de nombreux avantages. Il faut nécessairement que les opinions arbitraires cèdent aux arguments solides; la vérité, malgré des efforts persévérants contre elle, triomphera enfin; elle peut être obscurcie un moment, mais jamais éteinte.

« Plaise à Dieu que ceux qui aiment la recherche du vrai accourent en foule pour recueillir des monuments dignes de mémoire. Toute l'histoire crie qu'il y a un Dieu, modérateur, par sa Providence suprême, du mouvement varié et perpétuel des choses humaines, et qui, malgré les hommes, fait tout concourir à l'accroissement de l'Eglise; l'histoire proclame encore que, malgré les combats et les assauts violents, le Pontificat Romain est toujours resté victorieux, et que ses adversaires, déçus dans leur espérance, n'ont fait que provoquer leur perte. L'histoire atteste non moins évidemment ce qui a été divinement prévu dès l'origine de Rome, c'est qu'elle donnerait aux successeurs du bienheureux Pierre une demeure et un trône pour gouverner d'ici, comme d'un centre indépendant de toute puissance, l'universelle république de la chrétienté. Nul n'a osé s'opposer à ce plan divin de la Providence, que tôt ou tard il n'ait senti sa vaine entreprise échouer.

« Voilà ce qu'on veut voir, comme buriné sur un monument au grand jour, confirmé par le témoignage de bientôt vingt siècles; et qu'on ne s'attende pas à ce que ce témoignage soit démenti par les âges futurs. Aujourd'hui que prévalent les sectes conjurées des hommes ennemis de Dieu et de l'Eglise dans la guerre livrée au Saint-Siège, il n'est hostilité qu'on n'ose contre le Pontife Romain. En quoi on prétend énerver les forces et mettre en pièces le pouvoir des Papes, et même, s'il était possible, anéantir le Pontificat. Ce qui s'est passé ici après la prise de la Ville, ce qui se passe encore ne permet aucun doute sur les projets de ceux qui ont combiné et conduit le mouvement révolutionnaire. — Il en est peut-être plusieurs qui se sont fait leurs complices dans un autre but : celui de reconstituer l'Italie et de contribuer à sa grandeur. Par là s'est accru le nombre des assaillants de la Papauté, et le Pontife Romain en est venu à la misérable condition que déplorent unanimement les nations catholiques. Toutefois, ceux-ci n'auront pas meilleur succès que d'autres qui ont eu les mêmes desseins et la même audace. En ce qui concerne l'Italie, ce violent combat livré au Saint-Siège avec autant d'injustice que d'imprudence est l'origine, au dedans et au dehors, de grands désastres. — Pour lui aliéner les sympathies de la foule, on a dit que le Pape était ennemi des intérêts italiens, accusation inique et déraisonnable, comme le démontre assez ce que Nous avons rappelé. La Papauté, au contraire, comme elle le fut de tout temps, sera dans l'avenir, pour la nation italienne, un gage de prospérité et de salut, parce qu'il est dans sa constante et invariable nature de faire le bien et d'être universellement utile. Il n'est donc pas admissible que des hommes soucieux de l'intérêt public privent l'Italie de cette grande source de bienfaits; il n'est pas digne de patriotes italiens de faire cause commune avec ceux qui méditent uniquement la ruine de l'Eglise. Il n'est, par conséquent, ni profitable ni prudent de se mettre en conflit avec une puissance qui a

pour garant de sa perpétuité Dieu même, comme l'histoire l'atteste, et qui ne peut être religieusement vénérée des catholiques du monde entier sans que leur intérêt soit de la défendre de toute manière; puissance enfin qui est nécessairement reconnue et grandement respectée des princes préposés au gouvernement public, surtout en ces temps d'alarmes, où semblent trembler les fondements sur lesquels repose la société humaine. Tous ceux qui aiment sincèrement la patrie, s'ils sont bien inspirés et s'ils voient les choses dans leur véritable jour, devront donc chercher avec soin à éliminer les causes de ce fatal conflit et devront faire en sorte que l'Eglise catholique reçoive la satisfaction qu'on lui doit dans ses justes réclamations et dans la revendication de ses droits.

« Rien du reste ne Nous est plus à cœur que de voir ces considérations pénétrer aussi profondément dans l'esprit des hommes qu'elles sont consignées visiblement dans les monuments historiques. A cette œuvre, Nos chers Fils, il vous appartiendra d'apporter les plus grands soins et l'activité la plus grande. — Afin que votre labeur et celui de vos auxiliaires soient plus fructueux, Nous accordons avec amour, à vous comme à eux tous, en gage de la protection céleste, la bénédiction apostolique. »

17. — Commencement du grand pèlerinage national à Lourdes. Plus de dix mille pèlerins assistent à la procession; on constate plusieurs guérisons miraculeuses.

18. — Ouverture, à Copenhague, du Congrès international des américanistes, en présence de tous les membres de la famille royale.

Les troupes françaises quittent Hanoï et s'avancent dans l'intérieur du pays (Annam), divisées en trois colonnes de cinq cents hommes chacune. Elles rencontrent bientôt les Annamites, qui se défendent avec vigueur. Après une lutte acharnée de plusieurs heures, les troupes françaises occupent les retranchements de l'ennemi.

19. — Elections de ballottage pour les conseils généraux, le résultat d'aujourd'hui, joint à celui du 12 courant, donne :

Aux républicains 1976 sièges ;

Aux conservateurs 861 sièges.

Le Saint Père reçoit en audience intime un grand nombre de personnes à l'occasion de la fête de saint Joachim, son patron.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Après la question de la Tunisie et de Madagascar, nous avons aujourd'hui la question Annamite ou du Tonkin. Qui connaît ce pays? Quelle en est la géographie.? Quels sont ses rapports avec les pays voisins : le Cambodge, la Cochinchine française, etc? Que produit-il? Quels éléments offre-t-il à la colonisation? Quels débouchés peut-il apporter à notre industrie nationale? Quelles sont les mœurs de ses habitants? Vaut-il la peine qu'on s'en empare, qu'on l'annexe à la France, ou qu'on y établisse un simple protectorat? Quelles sont les chances favorables ou quels sont les obstacles qu'y rencontreront nos diplomates et nos soldats?

Toutes ces questions que tout le monde s'adresse en ce moment et sur lesquelles on n'a que de vagues renseignements, se trouvent abordées et résolues dans le beau volume in-8° de 544 pages, écrit sur les lieux mêmes par un missionnaire français, le R. P. C. E. Bouillevaux, et publié en 1874 à la librairie Victor Palmé, sous ce titre : L'Annam et le Cambodge, *Voyages et Notices historiques accompagnés d'une carte géographique.* (Prix : 6 fr.)

Nous en donnons aujourd'hui les extraits suivants.

PHYSIONOMIE

« Les habitants de ce pays sont d'une taille au-dessous de la moyenne; ils ont en général l'air chétif, quoiqu'ils ne soient pas absolument dépourvus de vigueur. Dans l'occasion ils donnent un bon coup de main; mais, soit paresse, insouciance, ou manque de forces, ils ne sont pas capables d'un travail suivi, opiniâtre, continu. Les Annamites ont le visage large, la figure plate, le nez écrasé; il en est qui ont à peine un rudiment de ce gracieux appendice; ils ont en général les pommettes saillantes; leurs yeux sont invariablement noirs, mais ils ne sont pas toujours bridés, fendus en amande et relevés à la chinoise.

« Le teint des indigènes est plus ou moins basané, selon le mélange de sang et le travail plus ou moins assidu en plein air. Il en est qui sont presque blancs, mais d'un blanc mat; ce sont les gentlemen qui s'exposent rarement au soleil, et les jeunes demoiselles qui vivent à l'ombre dans la maison paternelle. Le teint des Annamites varie, depuis la couleur de la cire

blanche qui brûle dans les églises, jusqu'au brun foncé. On rencontre rarement la teinte jaunâtre que l'on prête à la race mongole.

« Les Annamites encore jeunes sont gracieux; arrivés à l'âge de la puberté, ils deviennent laids; leur visage se déforme. Quelques-uns étant encore très jeunes ont les cheveux châtains; arrivés à l'âge adulte, ils ont tous les cheveux noirs et plats. Il en est qui ont de très belles chevelures, auxquelles ils tiennent beaucoup, hommes et femmes; mais généralement leurs cheveux ne sont pas fins, et ne frisent presque jamais. Ceux et celles qui se piquent d'élégance ont souvent des cheveux d'emprunt, noués avec leur propre chevelure, pour les femmes, sur le haut et un peu en arrière de la tête, pour les hommes, en chignon et un peu plus bas en arrière de la tête. »

HABILLEMENT

« L'habit annamite, quoique un peu étriqué, est assez convenable pour les hommes; il consiste en un large pantalon et une sorte de blouse en coton ou en soie, qui boutonne sur le côté. Les dignitaires ont des habits plus longs et plus larges. Le vêtement des femmes est aussi plus long que celui des hommes, mais il laisse trop se dessiner, surtout quand il est en soie, les formes du corps, ce qui ne paraît pas contrarier du tout les dames et les demoiselles annamites; leurs vêtements de cérémonie ont des manches très longues, qu'elles balancent en marchant comme l'éléphant fait de sa queue.

« Les hommes portent ordinairement le turban, pièce d'étoffe de soie qu'ils enroulent autour de la tête. Les dames élégantes ont un chapeau, sorte de shako qui les garantit de la pluie et surtout du soleil.

« Les hommes importants ont aussi, lorsqu'ils font une excursion en dehors de leur village, un shako qui met bien à l'abri et cache le haut du visage. Les pauvres ont autour de la tête une pièce d'étoffe quelconque, sorte de torchon, pour soutenir leur chignon; quand ils vont travailler au soleil, ils ont un couvre-chef grossier en feuilles.

« Les Annamites ont ordinairement sur l'épaule un morceau d'étoffe qui sert d'essuie-main, de serviette, de torchon, et est employé à toutes sortes d'usages.

« L'habillement annamite actuel, qui est à peu de chose près l'ancien habillement chinois, a été introduit en Cochinchine seulement au commencement du dix-huitième siècle; autrefois, les indigènes portaient une espèce de langouti, et une veste courte, boutonnée sur le devant.

« Les habitants de l'Annam, même dans leurs plus beaux atours, ont généralement mauvaise mine; ils marchent mal; ils paraissent mal bâtis. Cela ne viendrait-il pas souvent de la mauvaise habitude qu'ont les nourrices de placer leurs nourrissons à califourchon sur la hanche? cela est possible : en tout cas, l'Annamite a souvent l'air bancal.

« Les femmes, comme partout ailleurs, sont plus petites et plus délicates que les hommes : elles ont une démarche déhanchée qui est loin d'être modeste; au reste, elles ne songent guère à la modestie. Pour se rendre plus belles, et aussi, sans doute, par goût, les Cochinchinoises mâchent, au moins autant que les hommes, l'arec et le bétel; ce qui leur donne une bouche

sanguinolente et des dents d'un beau noir d'ébène. Les femmes annamites aiment les bijoux; il en est qui en possèdent de très beaux.

« Nous ne devons pas oublier, dans la toilette annamite, la ceinture en soie rouge, les deux bourses à tabac, arec, bétel, etc., que les gentlemen jettent par-dessus leurs épaules quand ils vont quelque part. A la maison se trouvent différentes boîtes, en cuivre ou en argent, qui contiennent les ingrédients servant à chiquer et à fumer. »

HABITATIONS

« Disons un mot seulement des maisons cochinchinoises : ce sont des halles basses, plus ou moins grandes, suivant l'état de fortune du propriétaire; elles sont soutenues par des colonnes en bois, ou même en bambou pour les maisons des pauvres. Il y a dans ces habitations fort peu de meubles : on y voit quelques estrades pour s'asseoir, dormir et manger, quelques sièges en bambou, quelques coffres pour serrer les effets. Sur une petite table, se trouve, chez les gens aisés, un service à thé, qui est toujours offert pour désaltérer le visiteur. Vis-à-vis l'entrée principale, on voit souvent un petit autel, orné d'images religieuses chez les chrétiens et d'emblèmes superstitieux chez les païens. La maison est ordinairement couverte en feuilles de cocotier d'eau ou en paille, quelquefois en tuiles; c'est là le signe de la richesse. Si vous demandez à un indigène : Un tel est-il riche? Oui, répond-il, il a une maison couverte en tuiles! Les maisons annamites sont divisées en plusieurs compartiments par des cloisons en feuilles, ou assez souvent en planches : rarement on construit les parois extérieures en briques, la clôture est ordinairement en feuilles ou en planches. Avec un pareil système, les voleurs ont beau jeu; aussi il doit toujours y avoir un gardien dans chaque maison.

« La plupart des Annamites vont nu-pieds; cependant les personnes d'un certain âge, les dames élégantes, se servent souvent de petites sandales très courtes; leur talon reste en dehors de la semelle, ce qui leur donne une démarche traînante qui ne les embellit pas du tout. Beaucoup de Franco-Annamites usent maintenant de chaussures : ces messieurs se pavanent en souliers vernis et en chaussettes plus ou moins blanches.

« Les Annamites n'ont aucune notion d'hygiène; leurs vêtements sont souvent insuffisants dans les brusques changements de température; leurs habitations sont malsaines; leur nourriture est trop salée, trop excitante. Ajoutez à cela une constitution physique naturellement faible, un climat énervant, et puis de grands désordres moraux, et on ne s'étonnera pas que la longévité soit moindre en Annam qu'en Europe..

QUALITÉS ET DÉFAUTS

Les Annamites ne manquent pas d'intelligence; ils ont en général une heureuse mémoire. Ils peuvent apprendre superficiellement, et assez vite, beaucoup de choses. Depuis une dizaine d'années que les Français occupent la basse Cochinchine, plusieurs indigènes ont appris notre langue et la par-

lent assez couramment, quoique pas un seul ne la connaisse à fond et soit même capable de l'écrire à peu près correctement.

« Les Annamites sont généralement sobres; ils vivent avec très peu de chose. Ils sont, je ne dirai pas généreux, mais n'ayant aucun souci de l'avenir ils donnent volontiers et largement, relativement à leurs moyens; surtout si leur vanité est mise en jeu. On peut faire beaucoup avec eux en les prenant par l'amour-propre et la vanité.

« Ont-ils l'amour de la patrie! Ils le ressentent bien un peu, autant que le permet leur égoïsme. Ils ont peut-être plutôt, si je puis parler ainsi, l'amour-propre de la patrie. Avant la conquête française, ils dédaignaient et méprisaient tous les peuples, sauf la nation mère, la grande nation chinoise.

« Les Annamites ont-ils de la bravoure? Assurément ils n'ont pas l'énergie et l'audace de nos anciens preux, mais ils ont certainement montré parfois de la bravoure; et, s'ils étaient bien menés, bien disciplinés et bien conduits, ils seraient plus braves que beaucoup d'autres populations de l'Asie. Ils voient la mort avec indifférence; je l'ai constaté bien des fois dans l'exercice de mon ministère; et ceux qui assistent aux exécutions capitales ont pu le constater aussi. Le Cochinchinois se rend sur le lieu où il doit être exécuté, tout tranquillement, en fumant sa cigarette!!! Ce courage, ou plutôt cette indifférence vis-à-vis de la mort, à quoi l'attribuer?

« Dans ces circonstances les Annamites ne sont-ils pas plutôt hébétés que courageux? Et puis leur manque d'affection, et chez les païens l'absence de croyances arrêtées sur l'immortalité, ne leur donnent-ils pas cette apparence de tranquillité à leur dernière heure!

« Les Annamites ont une grande qualité qui fait les vieux peuples, les nations séculaires; c'est le respect de la tradition, un grand amour pour les anciens usages : cet amour de l'antique dégénère souvent, il est vrai, en routine déplorable. Ils ont aussi un profond respect pour l'autorité. Il faut dire que ceux qui sont en contact avec les Français auront bientôt perdu ce respect; on appelle cela le progrès!!! Il est juste de dire, cependant, que cette soumission au pouvoir dégénère souvent en servilité; cela est fâcheux : mais l'insolence brutale des Franco-Annamites et tous les autres vices de ces beaux messieurs sont encore beaucoup plus déplorables. L'Annamite était, avant l'arrivée des Français, et est encore dans plusieurs provinces, humble, servile. Cette humilité, il est vrai, n'existe souvent qu'en assurance, et vis-à-vis du supérieur; c'est parfois une pure hypocrisie.

« L'Annamite est dissimulé, menteur, fourbe, hypocrite : ne vous fiez pas à lui, car il vous trahira à la première occasion.

« Il est un vice qu'il est à peine permis de nommer, et qui est malheureusement trop commun dans l'Annam : c'est la luxure. Les deux sexes, dans ce pays, ont peut-être, aux yeux du public, moins de familiarités inconvenantes qu'en Europe, mais que de paroles obscènes on entend à chaque instant! et quel désordre règne dans le mariage!!! Les Annamites, d'un caractère inconstant, se quittent pour un rien; et de là quels troubles dans les familles!!! L'influence française a été loin, jusqu'ici, d'arrêter cet affreux dévergondage qui augmente tous les jours d'une façon déplorable!

« Nous venons de dire que les Annamites sont inconstants; c'est là en effet un des traits les plus caractéristiques de cette race. Ils commencent avec ardeur un ouvrage qui leur plaît, ils débutent bien dans une carrière quelconque; mais, au bout de quelques mois, de quelques années au plus, ils se fatiguent, se dégoûtent de leur travail, négligent leur métier et quittent souvent leur profession, sauf à la reprendre plus tard quand ils seront réduits à la misère.

« Nous avons cru remarquer que la femme annamite était plus laborieuse que l'homme. Ainsi il arrive très souvent que la femme va faire un petit commerce, porter des fardeaux assez lourds, tandis que le mari dort ou prend plaisir avec ses amis.

« Le *farniente* est l'état normal d'un grand nombre d'habitants de ce pays. Flâner, s'amuser, c'est là leur grande affaire, et ils s'amusent souvent d'une manière bien fâcheuse pour eux; ce sont, en général, des joueurs passionnés.

« Comme les enfants, les Annamites aiment le bruit; ils sont grands amateurs de feux d'artifices, de pétards, de cérémonies pompeuses et surtout bruyantes. Cet amour du bruit se remarque jusque dans les moments où on devrait être triste et recueilli, dans les enterrements par exemple, autour d'un cercueil!!!

« On peut dire que les Annamites, en général, ne sont pas religieux; ils ne prient jamais : mais ils sont très superstitieux. Les diverses nations qui peuplent cette terre, ont, s'il nous est permis de parler ainsi, plus ou moins de sens religieux. Nous croyons que les habitants de l'Annam ont fort peu ce sens intime, ce sentiment religieux.

« C'est à l'absence de ce sentiment qu'il faut attribuer leur profonde démoralisation. »

Dans le prochain numéro, nous parlerons de l'arrivée des missionnaires catholiques en ces pays idolâtres et des magnifiques effets de la civilisation obtenus par eux jusqu'à ce jour.

Comme nous l'avons dit en commençant, le livre du P. C. E. Bouillevaux sur l'Annam, le Cambodge, la Cochinchine et le Tonkin, forme un beau et fort volume in-8° de 544 pages, du prix de 6 francs. C'est l'ouvrage le plus complet qui ait encore été publié sur la partie orientale de la péninsule Indo-Chinoise.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

A

MADAME LA COMTESSE DE CHAMBORD

Madame,

Nous avons recueilli, avec un soin pieux, les hommages rendus à la mémoire de Votre Auguste Époux, par la presse parisienne, la presse de province et la presse étrangère, et rappelé, en retraçant les diverses périodes de sa belle vie, les nobles qualités d'esprit et de cœur qui lui ont conquis l'admiration du monde entier.

Ces hommages, qui témoignent si hautement de la large et grande place que M. le comte de Chambord occupait dans le cœur des vrais Français, dans l'estime de ses adversaires politiques, dans les préoccupations de l'opinion publique et dans la vie nationale, nous nous faisons un devoir, Madame, de les déposer à vos pieds, comme une couronne tressée à Celui que nous pleurons avec vous.

Puissent ces témoignages du deuil public, qui est aussi le nôtre, apporter une consolation à votre cœur si cruellement éprouvé et un allégement à l'immense douleur qui vous accable.

Le Directeur gérant de la Revue du Monde catholique,

Victor Palmé.

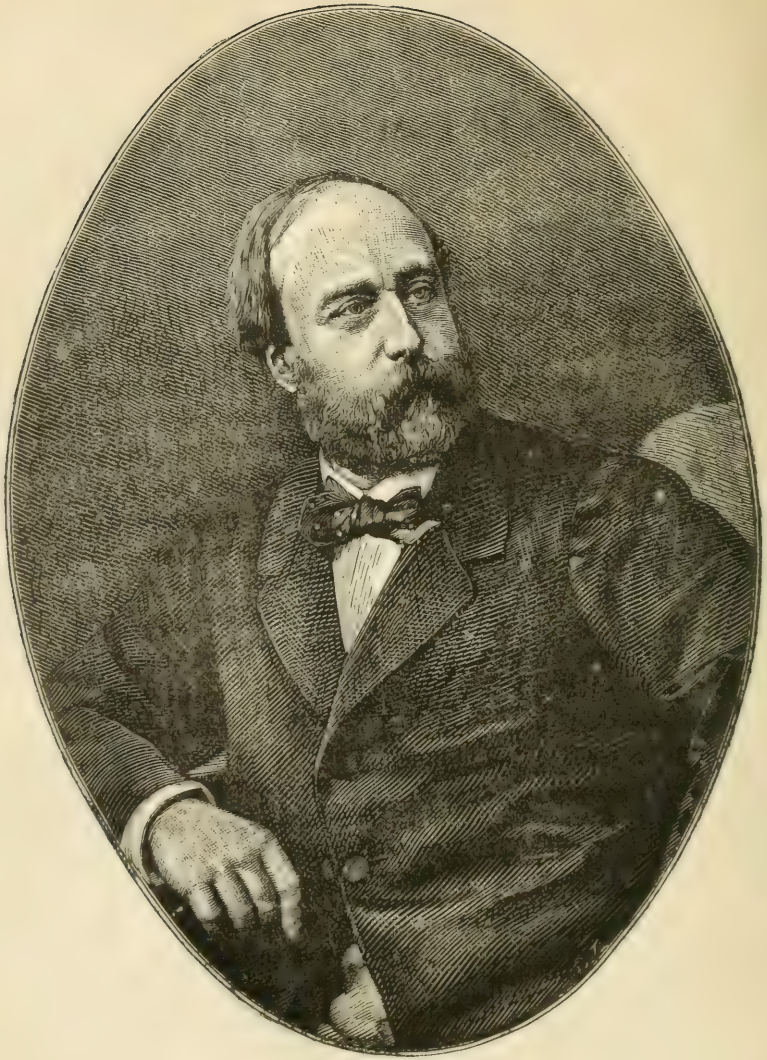

HENRI V

I

Chateaubriand dit que rien n'est si rare, ni si enviable que l'unité dans la vie politique; sentence profondément juste, à laquelle notre temps donne un triste regain d'actualité; car, avec l'abolition du serment, il semble que les voltigeurs de la république aient promulgué le droit à la palinodie, le droit à la volte-face, et, sans parler du fretin des caméléons, tel de leurs ministres, maintenant thuriféraire renté de Marianne, naguère courtisan famélique de l'empire en vers de treize pieds, aurait des titres incontestables à figurer au premier rang dans un nouveau *Dictionnaire des Girouettes.*

A l'antipode de ces politiciens de bascule, hier encore, se dressait, comme un vivant monument, comme un enseignement presque surhumain, le Prince que pleurent aujourd'hui la patrie et la chrétienté. Certes, nous, ses vieux soldats, nous aurions dû tous être préparés à l'affreuse séparation, au déchirement filial, par ces deux longs mois de la plus implacable agonie; mais non, selon la virile tradition du royalisme, les cœurs voulaient espérer contre l'espérance même, *contra spem*, et les plus tièdes se prenaient à douter que le Dieu de justice pût ravir à notre amour, à notre foi, à notre espoir et à notre désespoir l'enfant du miracle, le Joas de la monarchie très chrétienne, et cela à l'heure même où la légalité la plus oppressive et la plus dégradante achève de meurtrir, comme une expiation, l'auguste terre de Robert le Pieux, de saint Louis et de Henri IV.

Pourtant, Dieu l'a permis : c'en est fait, Henri V est entré dans l'Éternité, dans l'Histoire, et nous avons à juger ce prince que nous

aimions comme homme avant que de l'aimer comme notre roi; ce Bourbon qui, durant un demi-siècle, personnifia magnifiquement notre vieil honneur, l'antique loyauté française, et qui, toujours fidèle à Dieu, à la patrie, à lui-même, eut constamment, dans sa longue adversité, plus de fidèles que le monarque le plus prospère.

Lorsqu'un de leurs rois venait à mourir, les anciens Egyptiens, avant de lui donner la sépulture, faisaient comparoir son cadavre devant un sévère aéropage; là, chacun des actes de son règne était examiné, puis approuvé ou condamné; ensuite un édit apprenait au peuple s'il devait maudire ou glorifier sa mémoire.

Au cours de cette étude hâtive, écrite sans autre prétention que d'offrir un suprême hommage à de royales vertus, le lecteur se convaincra que M. le comte de Chambord n'eût recueilli, devant des juges posthumes, surtout s'ils avaient eu l'âme de Chateaubriand, que des couronnes de lys et de lauriers; dans leur rigide arrêt, prélude de l'Histoire, écho de la postérité, ils eussent solennellement magnifié, devant la nation, la persévérante unité de la pensée, des enseignements et de la vie de Henri V, rappelant imperturbablement à la France, des sommets de l'exil, cinquante années durant, au milieu des tourmentes politiques et sociales, les grands et salutaires principes de la tradition catholique et monarchique.

Si grandiose fut l'unité de cette royale carrière qu'au seuil de la mort et de l'immortalité, Henri V n'avait pas une parole à rétracter, pas une ligne à biffer, pas un acte à désavouer : tout ce qu'avait dit le prétendant, le roi pouvait le répéter; tout ce qu'il avait écrit, il pouvait le signer de nouveau; tout ce qu'il avait fait, il l'eût refait, l'âme sereine et le front haut.

Le vieux comte de Montrésor, au terme d'une longue existence de gentilhomme, de soldat et de diplomate, confessait qu' « il n'y a encore finesse plus fine que d'être homme d'honneur ». J'estime que M. le comte de Chambord s'était approprié cette superbe doctrine et qu'elle fut la règle inviolable de ses pensers et de ses actions. Aussi, dans ce siècle indulgent et prompt aux compromissions, quelle incomparable situation avait le Prince que la vraie France appelait Henri *le Loyal!* Depuis 1830, dans nos agitations comme dans nos accalmies, de quelque côté de l'horizon que se retournât le regard, il percevait, comme une vision d'espérance, comme une réserve suprême d'honneur et de salut, cette grande figure de roi, toute séduisante dans sa robuste austérité.

Et je sens bien, au moment de la peindre, que je demeurerai forcément au-dessous de mon majestueux modèle. Je l'aimais tant que mon jugement pourra sembler partial; cependant pas un lecteur, je l'affirme, ne pensera de ce portrait de Henri V ce que lui-même, à Frohsdorf, daigna dire de mon *Louis XVIII* au prince de Lucinge :

« Bien fait, mais peut-être un peu flatté! »

Les grandes figures doivent être vues de loin, et nous sommes encore si près de cette figure de vrai roi! — Puis on peint mal à travers des larmes...

II

J'ai lu qu'un voyageur, perdu dans une des immenses forêts de l'Inde, s'arrêta tout à coup, saisi d'admiration, à l'aspect d'un temple abandonné, de proportions colossales, d'une majestueuse splendeur.

— Oh! s'écria-t-il dans le feu de l'enthousiasme, ce n'est pas l'homme qui a fait cela!...

Pourquoi ce souvenir me revient-il au moment de prendre, pour ainsi dire, les mesures de ce géant royal... Certes, nous sommes tous pétris du même limon divin, et la religion nous enseigne que tous les hommes ont le même père, qui est aux cieux; mais je ne peux m'empêcher de penser que ce Dieudonné avait été spécialement créé pour être, aux yeux de la France dévoyée, le phare monumental de l'honneur et de la vraie liberté, l'arc-en-ciel du salut social et national.

Nos Rois se glorifiaient d'être les premiers gentilshommes du royaume; observateurs scrupuleux de toutes les traditions de sa race, Henri V n'avait pas abdiqué cette gloire héréditaire qui n'impliquait que des devoirs; l'honneur, l'honnêteté fut l'unique et constant souci de ses jours; la fidélité — la rare fidélité, comme l'appelle Horace, — n'eut pas de plus austère ni de plus attrayant panégyriste; il conquit jusqu'à ses adversaires par la prestigieuse unité de sa vie, et ce fut un d'eux qui le surnomma « le dernier des Chevaliers. »

Quand on avait l'honneur de l'approcher, on était tout d'abord frappé de l'éclat pénétrant de son regard ferme et doux, droit et fin, de ces grands yeux « qui, plus qu'aucune prunelle humaine, reflé-

taient l'infini d'un ciel bleu. » Et la franchise du regard, une franchise translucide, resplendissait dans cette physionomie morale : Henri V mettait à fuir l'équivoque autant de soin que d'autres à la rechercher.

Cœur haut et calme, esprit profondément chrétien, âme clémente et pure, caractère indulgent et superbe, doué d'un sens exquis, tenace et juste, étranger aux rancunes et aux vengeances, inaccessible aux préjugés, ami tendre et prodigue, époux et fils modèle, M. le comte de Chambord eut cette fortune méritée d'inspirer à ses serviteurs un dévouement sans bornes, à la multitude une singulière estime.

« Nous venons à Henri V, — disait un groupe d'ouvriers, quelques mois avant la mort du Roi, à l'un de ses représentants, M. Gabriel de Saint-Victor, — parce qu'on dit qu'il ne veut pas revenir en se baissant. C'est donc un honnête homme, et c'est ce qu'il nous faut. »

Ce Roi de l'honnêteté, — il convient de le noter à l'honneur de notre siècle, — fut passionnément aimé, filialement servi par plusieurs générations. Pourtant il était vif comme son père, mais il savait, comme le duc de Berry, réparer ses vivacités par des grâces exquises. Un soir, en 1862, à Lucerne, un jeune homme fut admis au Cercle royal. Ignorant la défense faite prudemment de trop manifester son opinion en public, il cria : « Vive le Roi ! » Le comte de Chambord marcha droit à lui : « C'est mal, Monsieur, ce que vous faites là. » Le jeune homme pleura. Alors Henri V retourna rapidement vers lui : « C'est moi qui ai tort, embrassez-moi. »

J'eus la joie d'assister, avec le prince Henri de Valori et bien d'autres courtisans de l'exil, à cette scène si touchante, et, l'an passé, au banquet de la fédération royaliste, à Saint-Mandé, le hasard me remit à côté du « jeune homme » de Lucerne, devenu le président du comité légitimiste de son arrondissement : M. de Brandt de Galametz; — car les vivacités royales, ainsi réparées à la Henri IV, ont pour effet de cimenter plus solidement encore le dévouement et la fidélité.

Henri V avait, en effet, de son populaire aïeul la fine et éloquente intelligence. La nature l'avait doué, la lecture l'avait enrichi de tous les dons de la conversation, privilèges charmants de sa race. Sa mémoire était formidable; il avait beaucoup appris, retenu beaucoup, et l'on peut dire qu'il n'oublia jamais rien, ni personne.

Il possédait au suprême degré le talent de dire des choses aimables et délicates; les mots heureux coulaient de sa bouche comme de source, et souvent avec une saveur très parisienne.

Parlant, après 1873, d'un personnage politique, le duc de ..., — Henri dit en faisant le geste de dessiner sur sa tête une tonsure :

« Celui-là voudrait m'enfermer dans un cloître, mais je n'aime pas qu'on me *rase!* »

Et comme il riait de grand cœur aux saillies des autres, de quel bon rire irrésistiblement communicatif et purement français! — Il avait le don de capter les cœurs par sa souveraine distinction, par son esprit délicat et cultivé, par sa royale bonne grâce, non moins que par ses mérites et ses vertus.

Le duc de Cambridge disait de lui :

« J'ai eu souvent l'occasion de voir le comte de Chambord, et j'affirme qu'il n'a pas prononcé un mot qu'on doive blâmer ou fait un acte qu'on ne doive louer. »

Et le saint Pie IX :

« Vous direz à Henri que tout ce qu'il dit est bien dit, et que tout ce qu'il fait est bien fait. »

L'impératrice de Russie, femme de Nicolas Ier, le jugeait en ces termes :

« On sent qu'il est le premier gentilhomme de l'Europe. »

Et l'impératrice d'Autriche, veuve de François II, écrivait après l'avoir vu à Vienne :

« Le Prince plaît à tout le monde. Son voyage lui est très profitable. J'avoue que je suis charmée de son esprit et de ses qualités. *Ah! si la France le connaissait!...* »

III

La France ne connaissait pas Henri V ; elle ne voyait son Roi qu'à travers un voile grossier de sots préjugés, de niaises calomnies, et elle a laissé se consumer dans les amères ténèbres de l'exil ce long règne dont Dieu, meilleur Français qu'elle, s'est obstiné, pendant cinquante-trois ans, à lui réserver le bienfait. Elle a laissé mourir de douleur patriotique sur la terre étrangère cet Henri IV second, qu'elle eût adoré après l'avoir honni et combattu comme le premier; ce roi très chrétien qui résumait toutes les grâces de sa race, toutes les qualités de la race française; le digne chef de cette maison de

France qui avait donné à la patrie tant de siècles de gloire, de justice et de liberté; ce Bourbon, en qui la majesté de Louis le Grand se tempérait de la séduisante bonhomie du Béarnais, et chez qui revivaient, avec un prestigieux éclat, les vertus de saint Louis.

Et la nation que Louis XVI appelait « la généreuse », la nation qui passait jadis pour aimer d'instinct les vaillants, les loyaux et les forts, a frappé d'ostracisme Henri V, parce qu'il fut trop juste, parce que ce royal Aristide fut le serviteur magnanime de la Vérité, l'inflexible champion du Droit, l'indéfectible gardien de la tradition nationale, parce qu'il se souvenait de la fière invocation d'un des chantres de son berceau :

> Sombre fidélité pour les choses tombées,
> Sois ma force, et ma joie, et mon pilier d'airain (1)!

A Goritz, en 1880, Henri disait à M. le vicomte de Rodez-Bénavent, qui me fit la grâce de me rapporter cette grande parole royale, à Rome, chez M. le général Kanzler :

« Voilà que j'ai soixante ans, et, comme Louis XVIII, je crains de n'avoir plus le temps de faire tout ce que j'aurais voulu pour le bien de la France. *Le temps et moi!...* disait un grand ministre... Presque tous les Rois de France ont un surnom dans l'histoire : Robert le Pieux, Philippe le Hardi, Jean le Bon, Charles le Sage, Charles le Bien-Aimé, Charles le Victorieux, Louis le Père du Peuple, François le Roi-Chevalier, Henri le Grand, Louis le Grand, Louis le Désiré. Eh bien ! il y a un surnom que j'ambitionne plus que jamais : Henri *le Justicier!...* »

Oui, de par Dieu ! Henri V eût fait justice, au nom de la dignité nationale, en remettant les choses et les gens à leur place, en renvoyant à leur ghetto les pots-de-viniers, les Bolandards, les collectionneurs d'immeubles et de timbres-poste, les crocheteurs de couvents, les déboulonneurs de crucifix et les traîtres à la parole d'honneur. Mais Dieu, dans ses décrets souvent amers à l'âme humaine, n'a pas voulu que justice se fît par cette main immaculée.

Et pourtant quel prince était plus digne de restaurer, avec l'honneur français, cette royauté traditionnelle et nationale, toute pétrie de christianisme, de gloire et de liberté? A l'exemple de ses vaillants aïeux, Henri V considérait son mandat comme une délé-

(1) Victor Hugo.

gation divine, sa race comme le patrimoine de la nation, la royauté comme une auguste servitude. A leur exemple aussi, Henri V avait le respect des pauvres, le souci des humbles, l'amour des faibles; il avait pour le peuple « la violente amour » de Henri IV; comme François Ier, il se sentait « *assujetti* à la couronne », et son âme très chrétienne ambitionnait bien plus les devoirs que les droits de cette auguste sujétion.

Il pensait comme Louis le Débonnaire :

« Les Rois sont les envoyés de Dieu pour le bien des peuples; ils avisent à tout ce qui est utile à l'humanité. »

Comme Louis le jeune :

« La Royauté est une charge publique, dont on rend un compte rigoureux à Celui qui dispose des couronnes. »

Et, comme saint Louis, Henri V avait pour royale devise :

« Crains Dieu, aime ton honneur et chéris la France! »

Je le répète, sans craindre d'être taxé d'exagération, ce roi méconnu était la saisissante et séduisante incarnation de toutes les vertus de ses meilleurs ancêtres. Il savait, du reste, leurs gestes et leurs sentences, qu'il citait avec un légitime orgueil. Les royaux modèles ne manquent pas dans la longue et resplendissante généalogie de la Maison de France; et quels formidables contrastes entre les décrets du bon plaisir royal et les lois existantes de la liberté républicaine!

Henri V, à l'époque sinistre des crochetages, se plaisait à rappeler cette magnifique déclaration du petit-fils de Charlemagne :

« Nous voulons que tous nos sujets tiennent pour très certain que nul, de quelque rang qu'il soit, ne doit être privé de son bien légitime, soit par notre volonté arbitraire, soit par l'intrigue ou l'injuste cupidité d'autrui, à moins que ce ne soit par le jugement de justice et selon les lois de raison et d'équité. »

Et, lorsque la magistrature indépendante était en butte aux attaques dont le poète impérialiste Martin-Feuillée perpètre actuellement le lamentable dénouement, le Roi rappelait avec fierté ces belles ordonnances de Philippe VI, de Charles V, de Louis XII, « portant injonction aux magistrats de ne jamais déférer aux ordres qui blesseraient les lois, leur commandant de n'y avoir point d'égard, quelques injonctions qu'ils en eussent du Roi lui-même, sous peine d'être réputés coupables de forfaiture. »

Comme Louis le Père du peuple, Henri V avait la passion du bien

et de l'équité, et lorsqu'il exprimait la noble ambition d'être surnommé Henri *le Justicier*, il se souvenait sans nul doute de ce que Saint-Gelais dit de Louis XII, un de ses augustes modèles :

« La justice ne fut oncques tenue en si grande vigueur qu'elle l'est du temps de ce règne, tellement que le plus petit a justice contre le grand, sans faveur aucune. »

Henri V, a dit un de ses fidèles, n'était pas seulement une incarnation de la bonté, de la grâce humaine : c'était une vivante statue de l'honneur français et de l'honnêteté royale. — Jamais, un seul instant, il ne perdit le souvenir de la prééminence de sa maison et de sa patrie; visiblement, il se sentait non seulement la tête de la plus vieille des dynasties, le représentant de la plus ancienne et de la plus glorieuse hérédité qui soit au monde, mais encore l'incarnation d'un dogme politique et social. Par ses principes, par ses aspirations, par sa vie comme par son droit, il était et on le sentait « le Roi ». En lui tout était grand; il sut donner à la royauté de l'Exil une incomparable majesté; aux bassesses courantes il se fit gloire d'opposer un idéal à la fois très haut et très accessible. Par ce temps d'abaissement des caractères et des cœurs, le premier des Français fut, devant le monde, le superbe témoin et l'admirable type de l'antique droiture de sa nation. Banni comme un roi, l'honneur, ainsi que le voulait Jean II, avait trouvé son refuge dans le cœur du Roi de France.

Henri V n'eut qu'une foi, qu'une parole et qu'une politique. Debout en face du monde moderne, prisonnier agonisant du misérable athéisme, — lui, le roi croyant, il le dominait de toute la hauteur de l'histoire, de la raison, du patriotisme et de la foi, — pareil à ces colosses du désert au pied desquels s'agitent confusément des haillons humains. Absorbé par une passion exclusive, — tendre, virile et fière, — par la passion de la Patrie, ce majestueux prétendant ne douta pas un seul jour de sa destinée providentielle, mais il n'y voulait atteindre que par des voies dignes de la France. Il ne voulait régner que comme règne un monarque qui sait sa responsabilité, son métier de prince, et n'ambitionne le pavois que pour le salut de son peuple. Il avait l'âme trop haute, trop royale, pour l'infléchir aux vulgaires calculs, aux compromis de conscience. « Vous ne le surprendrez jamais, le doigt tendu vers le pouvoir, s'écriant :

« — Ceci est à moi, rendez-le-moi ! »

Mais toujours vous l'entendrez parlant de son droit comme de la plus inviolable propriété nationale, et semblant dire aux Français :

« — Ceci est à vous, reprenez-le! »

Il n'y a pas de figure plus noble dans l'histoire, a-t-on dit au lendemain de sa mort; il n'y en a pas qui commande à un degré plus haut la sympathie, le respect, l'admiration.

Quel panégyrique! Et c'est déjà la voix de la postérité! — Henri V a partout commandé le respect; nulle part il n'a soulevé la haine. Jamais prince proscrit, jamais roi sans royaume n'eut un tel prestige, une si puissante autorité, un si magnifique cortège d'admiration et d'amour.

Et ce n'était pas seulement le plus séduisant et le meilleur des princes, c'était encore le plus irréprochable des hommes : sa vie privée était à l'unisson de sa vie royale. « Trop souvent, dit un éminent écrivain, dans l'histoire des plus grands rois, c'est là que se trouve un triste revers de médaille. » Dans l'histoire d'Henri V, au contraire, c'en est le côté le plus instructif, le plus touchant, on pourrait dire le plus grand, car il est le plus rare; et ce que fut la vie privée de ce roi très chrétien, demandons-le à la douleur de ses serviteurs, de ses fidèles, et surtout de l'auguste veuve inconsolée.

IV

Dans l'année qui vit le meurtre du duc de Berry, le Dieu de saint Louis se laissa fléchir par le sang de l'auguste victime et par les prières de la patrie (1).

On était au 29 septembre, jour consacré par l'Église à l'archange protecteur de la France. Depuis le 13 février, la nation était dans l'attente : le poignard de Louvel avait-il frappé au cœur la race de Louis XIV, ou bien le lys royal allait-il refleurir sur les ruines? La parole du prince mourant était-elle une prophétie, ou seulement un vœu? Déjà les villes du Midi envoyaient d'avance des députations au prince qui n'était pas né, et qu'elles appelaient, avant Lamartine, « l'Enfant du Miracle ». Mme la duchesse de Berry communiquait ses certitudes maternelles à tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. Elle avait eu, disait-elle, un rêve ou plutôt une vision.

« Elle était à l'Élysée, tenant par la main ses deux enfants, sa

(1) « De toutes les parties de la France un concert de prières s'élève pour la naissance du duc de Bordeaux. » (*Carnet de M. de Villèle*, 22 juillet 1820.)

fille et le jeune prince qu'elle attendait. Alors elle avait vu distinctement saint Louis, qui voulait couvrir de son manteau royal MADEMOISELLE. Elle lui avait présenté son fils, et il avait couronné ses enfants. »

Enfin le canon du 29 septembre annonça la grande nouvelle, et du cœur de la patrie jaillit vers le Dieu de Clotilde, de saint Louis et de Jeanne d'Arc, un filial cri d'amour, d'enthousiasme et de reconnaissance.

« Soyez béni, mon Dieu! vous qui renversez et qui relevez, qui ouvrez les tombeaux et en faites sortir la vie! Soyez béni, vous qui avez conservé Joas dans le temple, et qui, avec une si faible étincelle, avez rallumé le flambeau de David éteint! Soyez béni pour le rayon que vous avez daigné faire luire sur la famille de Louis XVI, qui, après tant d'années, vient de voir entrer dans ses royales Tuileries un hôte inaccoutumé : le bonheur! »

La première éducation du Duc de Bordeaux fut confiée à une femme de grand cœur et de noble caractère, Mme la duchesse de Gontaut, qui, dans sa correspondance intime, vante les qualités généreuses, la droiture et la fermeté du petit Prince.

« Sa charité, écrit-elle, est inépuisable; les traits de son charmant visage indiquent les traits de son âme. Il est vif, emporté parfois, mais une parole d'amitié calme sa colère. Le mot de *justice* a sur lui un véritable empire, et je n'ai jamais vu un cœur plus loyal. »

Il tenait de ses parents la vivacité et la gaieté. Mais, de temps en temps, l'enfant rieur s'arrêtait tout à coup dans ses jeux. « Alors il regardait, avec le regard fixe et lointain... On eût dit qu'il apercevait des visions sombres... Qu'il était joli avec sa large collerette blanche! Lorsque, vêtu d'une petite veste ronde, couleur *bleu barbeau*, avec un pantalon blanc un peu large, et le grand cordon rouge de Saint-Louis — l'enfant aux cheveux blonds frisés galopait sur son petit cheval, devant les bataillons de la garde royale, il était salué par l'étendard blanc cravaté d'or! — On ne savait pas, alors, que cet étendard blanc serait son linceul, plus tard, là-bas — chez l'étranger! »

Et quand l'imbécile émeute eut triomphé, lorsque, le 31 juillet 1830, il fallut emmener des Tuileries le petit Prince, il ne voulut pas, il résista, s'accrochant aux meubles, comme s'il eût pénétré l'avenir et pressenti qu'il ne reverrait le château de ses pères que quarante ans après, détruit par une autre insurrection.

« Ah! si l'enfant avait tenu bon! combien de pages noires de moins dans l'histoire de France (1)! »

Puis c'est le lent et amer voyage de Cherbourg, c'est Odilon Barrot recommandant au vieux Roi de veiller sur cet enfant dont la France aura besoin un jour, — et c'est l'exil!.....

Dans l'*Éloge du Dauphin*, Thomas, après avoir parlé de l'éducation de ce prince, ajoute :

« Il ne manque à tant d'enseignements que le sceau de l'adversité. »

L'adversité fut pour ainsi dire le premier maître du Duc de Bordeaux, et ce fut elle qui lui donna cette séduisante précocité d'intelligence dont s'émerveillaient les plus grands esprits.

« Parmi les enfants extraordinaires que j'ai vus, disait M. de Chateaubriand, aucun ne m'a autant étonné que M. le duc de Bordeaux. »

L'évêque d'Hermopolis, Mgr de Frayssinous, qui eut une si grande part à son éducation, et le conduisit de l'adolescence à la jeunesse, a tracé lui-même, dans sa correspondance, les grandes lignes du plan qu'il suivit et qui aguerrit, en l'élevant, l'âme de son royal disciple.

« Si l'on croit que je vais entretenir le jeune Prince dans la seule pensée qu'il doit régner un jour, on se trompe. Je veux avant tout faire de lui un honnête homme, un chrétien qui puisse et sache supporter la bonne comme la mauvaise fortune; je lui dirai :

« Il importe peu que vous soyez roi, Dieu seul en décidera, mais ce qui importe, c'est que, si vous n'êtes pas sur le trône, chacun voie et sente que vous étiez digne d'y monter. Espérons que le jeune prince tiendra ce qu'il promet; il y a, dans son âme et dans son esprit, de quoi faire un honnête homme, un chrétien sincère et un grand prince. »

Et, au terme de cette éducation vraiment royale, Mgr de Frayssinous disait avec une précision prophétique :

« Si le comte de Chambord devient roi, il sera aimé, et, s'il ne le devient pas, il est digne de tous nos regrets. »

L'homme arrive enfant à tout âge, a dit Sénèque, pour exprimer que nous traînons dans la vie les habitudes et les penchants de nos premiers ans. On a fait un livre des traits de générosité et de bonté de l'enfance et de l'adolescence du Duc de Bordeaux; on en ferait

(1) Ignotus.

cinquante, s'il fallait recueillir ceux de toute sa vie. Cette petite âme royale était déjà, dans sa fleur, tout imprégnée, toute vive de charité. Henri faisait le bien avec passion, avec grâce, avec allégresse. Il donnait et, ce qui vaut plus, il savait donner. Combien de touchantes anecdotes la piété royaliste vient d'exhumer de la poussière du souvenir ! L'enfant des rois s'étonnant que le pauvre enfant du peuple n'eût pas un riche cercueil, et le donnant à son humble dépouille ; — les parents pauvres du brave Coutard, fils de ses œuvres, fait lieutenant général et comte par Louis XVIII, parents dont le petit duc de Bordeaux s'ingéniait avec une naïveté charmante à soulager la pauvreté ; — Henri, tout enfant, s'appliquant extraordinairement au travail pendant une semaine, pour obtenir du Roi, son aïeul, un don de 50 louis que l'auguste enfant s'empresse d'envoyer à l'un de ses professeurs, menacé de saisie.

Mais aucune réminiscence de l'enfance d'Henri V ne vaut cette exquise anecdote, où la générosité de son cœur apparaît avec un ravissant éclat. Il allait souvent jouer dans les jardins de Bagatelle avec quelques enfants de son âge. Il avait pris en affection particulière la fille de la comtesse de C..., un peu plus jeune que lui et dont il s'était fait le protecteur.

Un jour, la petite se mit à jeter des cris perçants en montrant ses mains rouges et couvertes de piqûres. Elle avait, en faisant un petit bouquet, effleuré des orties. En vain le jeune prince s'efforçait de la calmer. Voyant qu'il n'y parvenait pas, il prit une touffe des mêmes feuilles et, s'en frottant les mains avec rage : « Ne pleure pas, Marie, disait-il, tu vois, cela ne fait pas mal !... » Mais la douleur était si vive que de grosses larmes roulaient sur ses joues, sans qu'il voulût se plaindre, ni convenir de sa souffrance, pour mieux consoler sa petite amie.

Tel avait été l'enfant, tel fut l'homme. « Assister des Français qui souffrent, écrira-t-il en 1847 au comte Jules de Jumilhac, c'est me servir. » Il disait que, comme Henri IV, il serait « le roi du pauvre peuple. » Dans son admirable *Correspondance*, écrite dans une langue superbe qui étonne et séduit le lettré, avec quel cœur, avec quelle souveraine intelligence Henri V parle des intérêts des ouvriers des villes et des campagnes ! On sent, à le lire, qu'il en avait fait, dans son long exil, son étude capitale, et que, lui aussi, comme Louis XII, il eût été le père du peuple.

Comparez aux misérables sectaires, qui biffent des listes de

secours les mères chrétiennes, ce fils des rois, étranger aux préjugés, aux rancunes, aux petitesses de l'esprit de parti, recueillant, élevant et dotant une jeune orpheline, fille d'un proscrit républicain. Comparez aux déboulonneurs révolutionnaires ce Bourbon magnanime, envoyant sa souscription au comité qui projetait d'ériger une statue à Dumont-d'Urville, — encore que cet amiral, en 1830, eût manqué, envers le Roi proscrit et sa famille, aux devoirs et aux égards les plus élémentaires.

A Frohsdorf, à Goritz, à Venise, partout où il abrite son exil, M. le comte de Chambord fait le bien à profusion, avec passion, comme autrefois saint Louis et Charles V. Il ne peut pas voir une misère, entendre parler d'un malheur, sans éprouver le besoin de l'adoucir par le bienfait. On eût pu dire de lui ce que Philippe de Comines dit de Charles VIII :

« Il écoutoit tout le monde, et par espécial les pauvres ; je crois que jamais à homme il ne dit chose qui luy dut desplaire. »

Cette grande vertu royale de la charité, Henri V l'avait eue, je l'ai dit, dès l'aurore de son adolescence. Un touriste français, en 1832, eut la curiosité de demander à une pauvre vieille femme des environs d'Holy-Rood si elle connaissait le Duc de Bordeaux.

« Je n'ai jamais vu, dit-elle, avec l'élan du cœur, de plus gentil petit garçon ; il est bon pour les pauvres gens ; il ne garderait pas un schelling quand quelqu'un en a besoin ; ce sera bien tant pis pour les pauvres, le jour où il nous quittera ! » Et les feuilles anglaises, se faisant l'écho de la gratitude des pauvres, exaltaient ce jeune prince « qui savait déjà donner en Bourbon. »

Dès ses premiers ans aussi, sa piété n'était pas moins vive que sa charité.

Ce fut le 2 février 1832 qu'il fit sa première communion. La veille de ce jour solennel, le jeune Prince descendit, le soir, chez le Roi son grand-père, et là, à genoux, il reçut une des plus touchantes bénédictions qui aient jamais été données. Son oncle et sa tante, la sainte duchesse d'Angoulême, « cette princesse des trônes et des échafauds », comme l'appelle Chateaubriand, — le bénissaient en même temps, et dans leur émotion vive, on les entendait répéter à plusieurs fois : « Prie bien, prie surtout pour la France ! »

« A la fin de cette belle journée, dit la *Biographie populaire d'Henri V*, Charles X apprit à son petit-fils toutes les circonstances

du meurtre de son père. Le jeune Prince pleura et pardonna. Qu'il était bien le fils du martyr du 13 février, qui répétait à sa dernière heure : « Grâce pour l'homme! »

V

Onze ans après ce grand acte, sur la fin de 1843, Henri V entra dans la Grande-Bretagne, appuyé sur Chateaubriand et annoncé par O'Connell.

« C'était, dit Alfred Nettement, entre ces deux hautes figures et ces deux gloires populaires qu'allait s'encadrer le jeune visage du représentant de la race la plus antique qui soit sous le soleil. » M. de Chateaubriand, au retour de Londres, déclarait qu' « un autre univers apparaissait à la France » et, « saluait, avec des larmes dans les yeux, l'avenir que la conduite du petit-fils d'Henri IV annonçait. »

Deux ou trois mille Français vinrent à Belgrave-Square pour acclamer le comte de Chambord, entre autres, le duc de Richelieu, pair de France, et cinq députés : MM. Berryer, de la Roche-Jacquelin, de Larcy, de Valmy et Blin de Bourdon. Ce fut alors qu'Henri V se révéla ce qu'il devait être toute sa vie : la lumineuse et vivante incarnation du droit, de la justice, de la vraie liberté, de la vieille patrie française.

Il disait aux uns :

« Si la Providence me faisait asseoir sur le trône de mes pères, je ne voudrais être ni le Roi d'une classe ni le Roi d'un parti : je voudrais être le Roi de tous. »

Il disait aux autres :

« Les libertés nationales, dans la monarchie française, sont aussi sacrées que les droits de la Royauté. »

Il disait encore :

« Avez-vous vu ici, autour de moi, des courtisans, une cour? Je n'ai que des serviteurs fidèles, qui ont tous mes sentiments. S'il en était autrement, ils ne resteraient pas autour de moi vingt-quatre heures. »

Les plus humbles étaient accueillis par le petit-fils d'Henri IV avec cette bonne grâce qui enveloppe et capte le cœur; et les plus hauts seigneurs de l'aristocratie britannique ne sortaient de l'audience royale qu'émus de respect et d'admiration. — Méritant

l'éloge que Bossuet a donné au grand Condé, Henri V maintenait ainsi sur la terre étrangère la prééminence de la Maison de France, et forçait les fronts les plus altiers à s'incliner devant l'injustice et la majesté de son exil.

Lorsque Dieu rappela de ce monde son oncle le Duc d'Angoulême, Henri adressa aux puissances la déclaration suivante, qui eut en France et en Europe un retentissement considérable.

« Devenu, par la mort de M. le comte de Marnes (1), chef de la Maison de Bourbon, je regarde comme un devoir de protester contre le changement qui a été introduit dans l'ordre légitime de la succession à la Couronne, et de déclarer que je ne renoncerai jamais aux droits que, d'après les anciennes lois françaises, je tiens de ma naissance.

« Ces droits sont liés à de grands devoirs qu'avec la grâce de Dieu je saurai remplir ; toutefois je ne veux les exercer que lorsque, dans ma conviction, la Providence m'appellera à être véritablement utile à la France.

« Jusqu'à cette époque, mon intention est de ne prendre, dans l'exil où je suis forcé de vivre, que le nom de comte de Chambord ; c'est celui que j'ai adopté en sortant de France ; je désire le conserver dans mes relations avec les cours. »

Trois ans après, le comte de Chambord épousait, à Graetz, l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée du duc de Modène, — aujourd'hui, hélas ! veuve de tout son bonheur ! — et cette royale union était pour Henri V l'occasion de brillantes largesses aux pauvres de France. La misère sévissait durement : le cœur du Roi pouvait-il ne pas s'émouvoir ?

« Il m'a paru, écrivait-il au marquis de Pastoret, que le meilleur emploi à faire des sommes dont je puis disposer, c'est de les consacrer à établir, à Chambord et dans les forêts qui nous appartiennent encore, des ateliers de charité qui, offrant aux habitants pauvres de ces contrées un travail assuré pendant l'hiver prochain, leur fournissent les moyens de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Je vous charge donc de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution d'un projet que j'aimerais à voir s'étendre à la France entière (2). »

(1) C'était le nom que portait dans l'exil S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.

(2) Lettre au marquis de Pastoret, 6 octobre 1846. — Dans la *Correspondance* de Mgr le comte de Chambord. (Palmé, éditeur), pages 53, 56-58.

Ce paternel appel fut entendu, et la généreuse initiative de l'auguste châtelain de Chambord fut bientôt suivie de toutes parts. De fructueuses offrandes, recueillies par les feuilles légitimistes de Paris et de la province, donnèrent l'élan à une véritable souscription nationale. Ce fut alors que le regretté baron de Larcy prononça pour la première fois ce magnifique surnom de « Henri Cœur de Père », — que la gratitude populaire s'empressa de confirmer.

Au lendemain de son mariage, M. le comte de Chambord vint résider au château de Frohsdorf, légué à Mme la Dauphine, sa tante, par le duc de Blacas, et dans lequel, trente-sept ans après, un autre Blacas devait avoir la douleur d'organiser les funérailles de son Roi.

Jusqu'en 1870, le comte de Chambord occupe les douloureux loisirs de l'exil à l'étude approfondie de toutes les questions qui intéressent le peuple et la patrie. A chaque nouvelle aventure politique, où la nation affolée s'engage en aveugle, son roi proscrit élève la voix pour la rappeler au respect de ses traditions, au sens de ses intérêts, et la pureté du langage royal n'a d'égale que la précision et la clairvoyance des pronostics du grand exilé ; voyant de plus loin et de plus haut, il jugeait et criait que la France était menée aux abîmes ; mais elle n'écoutait point le prophète de malheur ; elle avait la folie de la décadence, et ne sentait pas péricliter, entre des mains de parvenus et d'utopistes, sa puissante unité, œuvre laborieuse et splendide des siècles monarchiques.

Lorsque parut le manifeste du 9 décembre 1866, adressé au vicomte de Saint-Priest, et dans lequel M. le comte de Chambord, toujours dans ce style monumental qui était l'homme, affirmait la nécessité du pouvoir temporel, et glorifiait l'honnêteté comme la première vertu publique, — l'impératrice Eugénie, ayant eu communication de ce magnifique document par une de ses dames d'honneur, s'empressa de le porter à Napoléon III, en disant :

« Voilà un Roi ! »

Belle parole, mais insuffisamment exacte : Henri V n'était pas seulement un Roi, mais « LE ROI », et ce petit-fils de Louis XIV ne dédaignait pas, comme on va voir, de descendre des cimes de la politique pour couvrir de sa sollicitude les plus humbles de ses fidèles.

Au mois d'octobre 1860, lorsque le roi de Sardaigne vint à Ancône, les unitaristes voulurent lui organiser une entrée triomphale ; pour cela, il fallait des prisonniers de guerre, comme dans

les triomphes antiques. On fit venir des hôpitaux des environs tous les blessés pontificaux qui étaient en convalescence, et on les parqua dans des charrettes sur le passage du *galantuomo*.

J'étais au nombre des captifs exhibés, avec Arthur de Cavailhès, notre porte-fanion, avec Frédéric de Saint-Sernin, Thibarud de Rohan-Chabot, Charles Tresvaux du Fraval, et autres blessés de Castelfidardo.

Après la parodie triomphale, on nous jeta sans cérémonie sur la daille humide, très humide même, dans un cachot de la citadelle. Il était huit heures du soir, et nous n'avions pas mangé depuis sept heures du matin. Les estomacs criaient durement famine, lorsque tout à coup la porte grince sur ses gonds, donnant passage à un flot de lumière, et, au lieu du charabia piémontais, nous entendons une voix mâle et allègre disant en bon français :

— Debout, Messieurs, et en route! Vous êtes libres sur parole!...

Notre libérateur, c'était M. le marquis de Pissy, et voici comment il avait obtenu notre délivrance. Introduit auprès du lieutenant général della Rocca, gouverneur d'Ancône pour le prince usurpateur, M. de Pissy l'aborda en ces termes :

— Général, je viens, au nom du Roi, vous demander de vouloir bien mettre en liberté les blessés français qui sont vos prisonniers de guerre.

— Au nom du Roi? répartit M. della Rocca. Et de quel roi parlez-vous?

— Je parle à un gentilhomme qui ne peut pas ignorer que lorsqu'on dit en Europe « le Roi », c'est du Roi de France qu'il s'agit.

— Le Roi de France!... dit le général sarde au comble de la surprise.

— Oui, général : Henri V, roi de France, mon seigneur et mon Roi.

Le comte della Rocca s'inclina et s'en fut prendre les ordres de Victor-Emmanuel, qui répondit :

— Faites ce que demande *le Roi*.

Un quart d'heure après, nous étions en liberté et, trois jours après, nous revoyions le ciel de la patrie. Mon premier soin fut d'écrire au Roi pour lui marquer ma profonde et respectueuse gratitude. Quelle joie encore, et quelle reconnaissance lorsque me parvint, à moi qui n'étais guère encore qu'un enfant, cette lettre royale qui fut ma première croix d'honneur!

« Venise, le 12 janvier 1861.

« Votre dévouement, M. le Vicomte, vous a conduit à Rome, et vous avez vaillamment combattu à Castelfidardo. Vous avez été blessé dans cette lutte mémorable; mais, grâce à Dieu, vous vivez. Je suis heureux de penser que les témoignages d'intérêt qui vous ont été donnés de ma part ont pu contribuer, en adoucissant vos souffrances, à conserver un brave et fidèle défenseur de plus à la sainte cause du droit et de la justice.

« Croyez à tous mes sentiments de gratitude et d'affection.

« HENRI. »

Quel style que celui de ce premier Français! Toutes ses lettres, a-t-on dit, semblent datées du grand siècle et écrites sur les sommets. Quelques-unes paraissent gravées par le temps sur le granit d'une tombe du moyen âge. Il personnifiait réellement et brillamment les siècles et les gloires de la Monarchie traditionnelle, nationale et chrétienne. Sa fierté patriotique, en face de son peuple égaré, trouvait, d'abondance, des accents prodigieux, qui semblent du Bossuet royal.

« Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles, travaillant de concert, selon les mœurs et les besoins du temps, au développement de notre belle patrie. Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les peuples de l'Europe, les Français ont toujours eu à leur tête des princes de leur nation et de leur sang. L'histoire de mes ancêtres est l'histoire de la grandeur progressive de la France... Je maintiens donc mon droit qui est le plus sûr garant des vôtres, et, prenant Dieu à témoin, je déclare à la France et au monde que, fidèle aux lois du royaume et aux traditions de mes aïeux, je conserverai religieusement jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde, et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, cette France, objet de tout mon amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur (1). »

En vérité, l'on peut dire d'Henri V ce que lui-même a dit de son aïeul Henri IV, « que ce grand roi n'a pas de meilleur historien que lui-même, et que c'est surtout dans son admirable correspondance qu'il faut chercher le vrai sens de sa politique (2). »

(1) Manifeste de Frohsdorf, 25 octobre 1852.
(2) Lettre à M. de Lacombe, 14 août 1857.

VI

Henri V avait-il le sens politique?

La question étonnera tous ceux qui eurent l'honneur de l'approcher et de l'entendre; mais elle a été résolue négativement, au lendemain de l'échec de la restauration monarchique, en 1873, par les impatients, les superficiels et quelques intéressés.

La fusion était faite enfin, — cette grande réconciliation que Louis-Philippe avait conseillée, « ne la croyant pas moins compatible avec l'honneur de sa mémoire et de sa maison qu'avec l'avenir de la liberté en France (1), » — et que M. le comte de Chambord avait, à plus d'une reprise, solennellement appelée de ses vœux (2).

Partout, dans le pays, on sentait en faveur de la Restauration un vigoureux courant, qui semblait irrésistible. Il semblait aussi que « le Roi » n'eût qu'à vouloir pour pouvoir ceindre sa couronne héréditaire. — Puis il se fit, tout à coup, comme un immense écroulement, salué d'une explosion de clameurs de joie satanique; le soleil de la Royauté, à peine entrevu, était rentré brusquement derrière les nuages, et la France, un instant relevée par un magnifique espoir, retombait dans les serres de la révolution.

Que s'était-il donc passé?

On a dit que les négociations relatives au rétablissement du trône avaient été rompues, parce que le comte de Chambord s'était montré intraitable sur la question du drapeau, ne voulant pas renier la vraie France en devenant le roi légitime de la révolution.

« Les Rois, avait-il répondu aux négociateurs de Versailles, ont leur honneur particulier, comme les simples citoyens. Je croirais aller contre mon honnêteté royale en faisant une concession quelconque sur le drapeau. Sur le reste c'est possible, — sur cela jamais, jamais. Je n'ai reproché qu'une seule chose à mon ancêtre Louis XVI, c'est d'avoir mis, pendant un moment, sur sa tête, le bonnet phrygien, à Versailles, pour sauver la Royauté. Or, vous me proposez de mettre ce bonnet?... Non! »

On a dit encore que, devant un royaliste éminent et d'une intelligence aussi haute que sa loyauté, — M. Ernoul, l'ancien garde des sceaux, — le comte de Chambord n'avait été ni moins net, ni

(1) Comte de Montalivet, la *Liste civile*.

(2) Lettres au duc de Noailles, 12 août et 5 octobre 1848, et manifeste du 25 octobre 1852.

moins péremptoire dans ses refus d'adopter le drapeau tricolore, et comme il répétait avec l'accent d'une conviction profonde : « Non, je ne puis pas, pour sauver ce pays, prendre l'emblème de la révolution!... » M. Ernoul, fixant sur lui son clair regard, avait osé lui répondre : « Eh bien! quand Dieu a voulu sauver le monde, il a pris le corps de l'homme pécheur!... »

Le roi très chrétien avait paru frappé de cet argument *ad regem*, mais il avait gardé le silence.

Il y eut autre chose encore que la question du drapeau : Henri V ne voulut pas d'un maire du palais, et, sur ce point délicat, il se réservait de faire, à son heure, « la lumière totale (1). » Je suis de ceux qui estiment que la question du drapeau n'était pas si grosse qu'on l'avait faite; assurément Henri V ne pouvait pas répudier le drapeau d'Henri IV, légué à sa vénération, à sa loyauté, dans les amertumes de l'exil, par S. M. le roi Charles X; mais, une fois en France, tout se fût arrangé, je n'en saurais douter, grâce au bon sens de la nation et grâce à la séduisante probité du Prince.

J'ai acquis la certitude que toutes les raisons mises en avant, pour expliquer l'écroulement de 1873, n'étaient pas au moins toute la vérité. Le roi avait son secret, — secret de douleur et de pudeur patriotiques, — qu'il eut la stoïque ambition d'emporter avec lui dans la tombe.

— En 1830, disait à Versailles un député légitimiste, on a voulu faire un civet, mais on n'avait pas de lièvre.

— En 1873, riposta le duc de ...., on avait un lièvre, mais il s'est sauvé!...

Ce mot méchant était infiniment plus juste que ne pensait son spirituel auteur. On sait à présent que le chef de la maison de France, en 1873, « se sauva » pour ne pas infliger à sa patrie une nouvelle et terrible humiliation : ce fut pour ne pas l'exposer aux misères d'une autre invasion qu'il se rejeta brusquement et fièrement dans l'exil, se condamnant au dédain des aventureux et des ignorants, au jugement sévère de son inconscient et ingrat pays, et de son parti même.

Il a fallu qu'Henri V fût dans la tombe pour que s'ébruitât l'acte royalement héroïque, le magnanime et patriotique renoncement de 1873. Quelques royalistes seulement en avaient eu connaissance :

(1) Lettre au marquis de Foresta, 26 juillet 1879.

je fus de ceux-là, et c'est à quoi, dans mon roman *les Régicides*, publié en 1879, je faisais discrètement allusion par ces lignes :

« Le métier de prétendant est surtout fait de sacrifices; le sentiment du droit ne doit pas étouffer l'instinct du devoir; c'est quelquefois un devoir, pour celui de qui le droit est le plus incontestable même, de se sacrifier dans l'ombre, d'essuyer l'injure de l'oubli, l'outrage du doute, la lie de la calomnie, lorsque le patriotisme lui commande le sacrifice. Il y a plus d'honneur, plus d'héroïsme dans un tel renoncement, que dans la victoire la plus éclatante. Les coureurs de couronnes ne pensent qu'au succès, le vrai Roi ne pense qu'au royaume; la grandeur de la France, la prospérité, la dignité de la patrie, est sa loi unique, sa règle inviolable. »

« La magnanimité, a dit Émile de Girardin, est la noblesse du peuple. »

C'est surtout une vertu royale, et cette vertu-là, pas un prince ne l'eut à un degré plus élevé que l'auguste fils du duc de Berry. Il rappelait au penseur, au lettré, les magnanimes héros de Virgile, nés pour donner aux peuples le bienfait de jours plus heureux.

« Les actions magnanimes, dit Chateaubriand, sont celles dont le résultat prévu est *le malheur ou la mort.* »

Le malheur? Henri le Magnanime le connaissait de longue date.

La mort? On sait comment il l'a vue venir, impassible, souriant et majestueux, la tenant royalement en échec durant soixante jours de la plus épouvantable agonie.

VII

La politique d'Henri V est amplement et lumineusement exposée dans sa *Correspondance;* il n'est pas de question contemporaine qui ne s'y trouve traitée avec une saisissante hauteur de vues. Ce roi du droit divin était avant tout le roi du devoir; dans ses lettres et ses manifestes, il parle beaucoup plus de ses devoirs que de ses droits; il déclarait aux impatients d'à côté qu'il n'abdiquerait jamais, mais il eût plus volontiers encore abdiqué ses droits que ses devoirs. Les extrêmes répugnaient à son caractère, les réactions à son tempérament, mais il eût mis, d'un bras inflexible, la force au service du droit et de l'intérêt national.

« Mon devoir, écrivait-il en définissant son auguste et patriotique

mission, est de conserver loyalement à mon pays et de transmettre intact à mes successeurs le principe de l'hérédité royale et traditionnelle, seule base de la monarchie vraie, forte et tempérée, à laquelle, un jour, j'en ai le ferme espoir, la France voudra confier elle-même de nouveau ses destinées. »

Il savait et disait que seul il avait l'autorité nécessaire pour opérer les réformes, réprimer les abus, renouer les alliances, restaurer la patrie et la société françaises. « Nous ne voulons tous, écrivait-il au marquis de Dreux-Brezé, que le bonheur et la liberté, l'indépendance et la gloire de la France. »

En 1847, il prédit lucidement la chute du gouvernement de Juillet; en 1869, celle du gouvernement napoléonien (1); le ciel morne de l'exil a de ces éclairs prophétiques. Il se considérait à bon droit comme la réserve suprême de la France, lorsqu'elle cesserait d'avoir la nostalgie de l'abîme. Il repoussait avec une mâle énergie la tutelle des hommes de fictions et d'utopies, mais il ouvrait ses bras à tous les hommes de bonne volonté qui pouvaient l'aider dans le grand œuvre de salut et de régénération.

Il aimait la patrie d'un amour tendre, violent, exclusif. Il avait pour la « doulce France » de ses aïeux une orgueilleuse passion, et pour elle aucun sacrifice ne lui pouvait coûter. On exalte justement le patriotisme de Louis XVIII, signifiant à Blücher d'attendre, pour faire sauter le pont d'Iéna, que le roi de France s'y fût fait transporter; que dire du sublime et discret renoncement d'Henri V en 1873?

« Mon Dieu, sauvez la France, dussé-je mourir sans la revoir! » suppliait-il douloureusement en 1870.

N'est-ce pas beau comme Philippe-Auguste, à Bouvines, offrant magnanimement, sur le champ de bataille, de céder la couronne à celui qui pourrait le mieux assurer la victoire à la France? Et cette déchirante exclamation ne vous rappelle-t-elle pas Louis XVIII, banni, sans ressources, sans espoir raisonnablement concevable, répondant, en 1804, à l'Allemagne qui lui offrait ses armées, à la condition de céder la Lorraine :

« Jamais, jamais! Plutôt mourir sans revoir la France! »

Hélas! qu'est-ce que la révolution a fait de la Lorraine, et aussi de l'Alsace?...

(1) *Correspondance*, page 270.

Henri V n'oublia jamais que la France était née dans le baptistère de Clovis; toujours et partout il fut le roi très chrétien; pieux comme Robert et saint Louis, ami des libertés de l'Eglise, mais se refusant à laisser amoindrir ou confisquer le domaine de l'État, il a superbement et clairement défini, avec une royale loyauté, les rapports de l'Etat avec l'Eglise, et les sophistes révolutionnaires ont dû s'incliner ici devant la doctrine du roi (1). Il voulait la liberté de la conscience catholique, si outrageusement opprimée de nos jours par d'ineptes sectaires. Il croyait fervemment en Dieu, le Dieu de Clotilde et de Jeanne d'Arc; et sa grande âme, tout imprégnée de la suave et féconde lumière du Christ, ne concevait pas que Dieu pût être, comme lui, proscrit de la terre de France; il voulait que Dieu y rentrât en maître pour que le chef de la maison de France pût régner en roi; c'était le langage et la clairvoyance du patriotisme : la France ne sombre-t-elle pas davantage à mesure qu'on l'éloigne du ciel?

Cette foi vive, cette vertu antique, cette rigidité de principes, cette loyauté inébranlable, cette inviolable probité, qui eussent dû conquérir tous les cœurs, ont fait, au contraire, l'impopularité de M. le comte de Chambord. On a dit qu'il avait le tort d'être meilleur que son temps, et les coulissiers politiques ont broché sur ce thème, injurieux pour la nation, en affirmant qu'Henri V n'était pas de son temps, que son idéal politique était « le despotisme de Louis XIV, » et qu'il serait le roi d'une caste et d'un parti.

Misérables calomnies qui, avec les spectres de la dîme et de la corvée, ont, pendant un demi-siècle, rejeté le peuple le plus spirituel de la terre à l'antipode du meilleur et du plus *moderne* des rois! Pas un Français, on peut le dire, ne connaissait mieux les besoins de notre société débilitée; aussi ne transigea-t-il pas avec les erreurs de la grande malade. Il voulait la sauver non en empirique, mais en roi. S'il invoquait le règne de Louis XIV, c'était pour dire avec son glorieux aïeul :

« Qn'on ne dise pas qu'un roi n'est pas sujet aux lois de son royaume, puisque la proposition contraire est une vérité du droit des gens, que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue comme une divinité tutélaire de leurs États. Combien est-il plus légitime de dire avec le sage Platon que

(1) Lettre à M. de Cherrier, 26 mars 1859.

la parfaite félicité d'un royaume est qu'un prince soit obéi de ses sujets, que le prince obéisse à la loi, *et que la loi soit droite et toujours dirigée au bien public* (1) ! »

Il avait le mépris de l'intrigue et ne voulait devoir sa couronne qu'à la bonne volonté de la nation, sans risquer de la précipiter dans les hasards et les déchirements de la guerre civile. Est-ce pour cela qu'il n'était pas de son temps?

Paternellement accessible à tous, amis et adversaires, il parlait constamment de la nécessité de restaurer l'antique alliance de la royauté et de la liberté. Est-ce pour cela qu'il n'était pas de son temps?

De même que Louis XVIII ne voulait pas être « le roi de deux peuples, » Henri V ne voulait pas être le roi d'un parti ni d'une classe; comme tous ses aïeux, il voyait dans le peuple de France une immense famille; il était de son temps, car toutes ses déclarations portent la marque de l'esprit le plus élevé, le plus français et le plus moderne. Exempt de préjugés, loin de se renfermer dans un étroit exclusivisme, il affirmait qu'il ferait concourir au bien et à la gloire de la patrie tous les talents, toutes les forces intellectuelles de tous les Français. Et ses actes justifiaient toujours ses affirmations.

Un jour, en Angleterre, Berryer avait été invité à dîner chez son roi. Les autres convives étaient tous de grands seigneurs anglais. Suivant l'étiquette britannique, le maître d'hôtel leur avait assigné toutes les places d'honneur, et n'avait mis l'illustre avocat qu'au dernier rang.

Henri V, en entrant dans la salle à manger, s'aperçut de la chose, et, marchant droit à Berryer, il le prit par la main et le mit à sa droite, en disant aux nobles convives :

— Mylords, nous sommes ici en France, et chez nous la première place est toujours au mérite.

M. Berryer avait les larmes aux yeux, lorsque, vingt ans après, un soir, il rappelait ce trait exquis de son seigneur et roi, chez Mme la duchesse de Galliera.

« Monsieur, disait Proudhon au duc de Lévis après un long entretien avec le comte de Chambord, la vérité, c'est que nous ne méritons pas un roi comme celui-là. »

Pauvre France!

(1) Voyez *la Royauté, les Républiques,* par Oscar de Poli, pages 43-44.

VIII

Ainsi, durant un demi-siècle, ce vrai roi, rongé sans trêve par le mal du pays, a vainement frappé de sa loyale main à la porte de la patrie en lui criant, comme autrefois Philippe VI au châtelain de la Broye :

— Ouvrez, ouvrez, c'est la fortune de la France!

Et le voilà couché, dans le drapeau de Bouvines et de Denain, dans l'étendard de Mentana et de Patay, là-bas, sur la terre étrangère, auprès du roi son prédécesseur, dans le Saint-Denis de l'exil (1), sans avoir pu raviver au front de la Royauté son antique auréole de paternité, de justice et de liberté!

Pourquoi donc Dieu fit-il un miracle, il y a soixante-trois ans, si le rejeton ne devait pas devenir la tige, si l'enfant de la douleur et de l'espérance ne devait pas renouer la chaîne des temps et fermer l'ère des désastres? S'il ne devait pas régner, pourquoi, Seigneur, nous avoir donné, comme à d'autres Tantale, le spectacle de ce roi modèle en qui s'incarnaient toutes les grâces et toutes les vertus?

Que dis-je? Henri V a régné; roi sans royaume et sans couronne, il a plus régné, des sommets de l'exil, que les monarques les plus puissants; et même il a été un grand roi, que l'histoire honorera de ses palmes et dont la postérité glorifiera par le bronze et le marbre le colossal caractère et le patriotique héroïsme.

Et ce règne *in partibus*, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but, n'a pas été inutile à la France. Image vivante du vieil honneur français, Henri V la représentait magnifiquement en face des nations étrangères; il a sauvé l'avenir de la patrie, en conservant l'intégrité du principe monarchique, le royal dépôt des traditions et des libertés nationales, lumineuse antithèse de la servitude anarchique.

Henri V n'eut pas de trône ici-bas, mais, en regard des trônes partout chancelants, il rappelait, avec une saisissante majesté, aux peuples comme aux rois, sur quelles bases les trônes et les nations doivent s'établir pour rester debout. Oui, c'est un grand règne que

(1) Dans la chapelle du monastère des Franciscains de Castagnavizza, saccagée par l'armée révolutionnaire, puis restaurée de ses deniers, en 1796, par l'abbé Philippe de Poli. — Voy. *La Mode*, 15 janvier 1842, p. 85.

cet admirable enseignement d'un demi-siècle; c'est un règne encore qu'une pareille agonie! Et, d'ailleurs, l'auguste exilé pouvait dire, lui aussi, comme Louis XVIII au débile Charles IV en lui renvoyant le collier de la Toison d'or, que le roi d'Espagne avait mis au cou d'un usurpateur :

« Il est plus heureux de mériter un sceptre que de le porter. »

L'honnêteté du roi sans royaume aura plus servi pour la restauration de la monarchie que tous les calculs des habiles. Grâce à lui, nous la verrons se relever bientôt sur les bases solides du droit héréditaire, parce qu'il a considérablement ravivé le prestige de l'autorité royale, en maintenant scrupuleusement intacte la tradition monarchique, et laissé comme testament un type de royauté chrétienne et populaire qui ressuscitera la grande nation.

La plus rude douleur de cette très noble existence, ce ne fut point de ne pas pouvoir revenir en roi, mais d'entendre dire qu'il ne voulait pas revenir. Avec quelle véhémente indignation il protestait contre cette calomnie, qui l'atteignait dans son honneur de roi!

« On m'a reproché quelquefois, disait-il au prince de Valori, de ne pas vouloir régner et d'avoir laissé passer l'occasion de revenir. On s'est trompé radicalement, dites-le bien haut. Dépositaire de la monarchie légitime, j'en garderai le dépôt jusqu'au dernier soupir. Donc j'ambitionne la royauté comme un dépôt, comme un devoir, jamais comme une aventure! Il est possible que dans d'autres temps j'eusse pu essayer, comme plusieurs de mes aïeux, de revendiquer mon héritage les armes à la main. Ce qui était possible et logique hier ne l'est plus aujourd'hui. Après quarante ans de révolutions, de guerres civiles, d'invasions, de coups d'État, la monarchie que je représente ne peut plus apparaître à l'Europe et au peuple français que comme une œuvre de paix, de conciliation, de préservation. Le roi de France doit rentrer comme le pasteur au milieu du bercail ou rester en exil.

« Si je ne dois pas revenir, la divine Providence tiendra compte au peuple français de mon devoir accompli et de l'honnêteté de mes intentions. Au milieu des ignominies de ce siècle, il est bon que la vie et la politique d'un roi exilé se détachent dans toute leur blancheur et leur loyauté. »

Henri V a souffert un indicible martyre de deux mois, heureux d'expier devant Dieu pour la France ingrate et rebelle; comme Louis XVI, comme le duc de Berry, il a été une hostie expiatoire,

rappelant à l'esprit les augustes victimes de la fatalité antique. Dans le paroxysme de la douleur, il interrompait sa plainte à Dieu pour dire à ses fidèles en larmes :

« Ne pleurez pas, pensez à la France! »

Et, dans le délire de l'agonie suprême, comme un regret déchirant, écho de son âme et de sa vie, un nom, un seul nom s'exhalait de ses lèvres : « France!... France!... »

La France paraît avoir compris, trop tard, hélas! quel roi sauveur Dieu, à bout de patience et de longanimité, retirait à son impénitence; une explosion de prières avait monté vers le ciel pour lui arracher la guérison d'Henri Dieudonné; une explosion de sanglots couvrit comme une salve de détresse le dernier soupir de cet autre Henri le Grand. On pouvait se croire au jour de douleur où la patrie suivait le cercueil de Louis XII, en gémissant ce splendide panégyrique :

« Hélas! il est mort, le bon roy Loys, père du peuple! »

Ou les funérailles de Henri IV, en jetant à Dieu ce cri de filial désespoir :

« Nous sommes tous perdus, si notre bon roy est mort!... »

Non, la France n'est pas perdue parce que son bon roi est mort, parce qu'un autre fils de saint Louis est monté au ciel; la France n'est jamais orpheline; Dieu lui reprend un père, l'hérédité monarchique lui en donne un autre, pour la chérir, la servir, la sauver. Le jour où l'expiation sera complète, le pays, sous le regard et avec l'aide de Dieu, reprendra d'un cœur allègre la grande route royale. La maison de France ne manquera jamais à la France. Nous qui de toute notre âme, de toutes nos forces, avons aimé et servi le plus patriote des Rois, ayons tous la logique du patriotisme et du royalisme : *Pensons à la France!*

Lorsque le corps sanglant de Henri IV fut rapporté au Louvre :

« Le Roi est mort! disait douloureusement Marie de Médicis : Le Roi est mort!... »

Et comme la malheureuse reine répétait toujours cette seule parole, le chancelier de Sillery, surmontant sa propre douleur, lui répondit :

« Vous vous trompez, Madame : en France, le Roi ne meurt point! »

Vicomte Oscar de Poli.

M. LE COMTE DE CHAMBORD

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

M. le comte de Chambord meurt, comme Moïse, au seuil de la terre promise.

Lui aussi, il s'endort dans le Seigneur. Il ne lui a pas été donné d'achever la mission, pour laquelle il était admirablement formé, de réconcilier les temps anciens et les temps nouveaux. Mais il a préparé l'avenir par son exemple, racheté nos fautes par son supplice ; il intercèdera pour la France auprès du tribunal de la miséricorde divine ; il veillera sur ses succcesseurs, auxquels il lègue, avec ses droits imprescriptibles au sacerdoce de la couronne, l'exemple impérissable de sa vie.

Il laisse au monde un monument de sagesse et d'éloquence : ses lettres. En louer le style serait puéril. Jamais personne n'eut plus naturellement le ton du rôle qu'il remplissait sans jamais se lasser, toujours prêt à entrer en scène, toujours rejeté dans la coulisse par une fatalité qui put tout contre lui, excepté l'amoindrir, et lui faire compromettre la monarchie dont il gardait le dépôt sacré.

H. DE PÊNE (*Gaulois.*)

Au duc de Noailles.

5 Octobre 1848.

D'après ce que vous m'écrivez, mon cher Duc, des personnes éminentes convaincues de la nécessité de réunir en un seul faisceau

toutes les forces qui peuvent résister à la tempête dont le monde social est si violemment ébranlé, pensent qu'un rapprochement entre les deux branches de ma famille est la condition première de cette désirable union. Mes devoirs envers la France seront toujours la règle essentielle de ma conduite. Tout ce qui peut contribuer à la sécurité, au bonheur, à la gloire de notre pays, je suis prêt à l'accomplir sans hésitation, sans arrière-pensée. Je crois avec vous que le concours de tous les hommes de cœur, de talent et d'expérience est nécessaire au rétablissement et au maintien de l'ordre dans notre patrie. Je vous l'ai déjà dit, étranger et inaccessible à toutes les passions qui perpétuent les funestes discordes, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je verrai tous les Français rapprochés par les liens d'une fraternité véritable, et la famille royale réunie à son chef dans les mêmes sentiments de respect pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de dévouement pour la patrie.

Tous les événements passés disparaissent pour moi en présence des hauts intérêts de la France, qu'il s'agit de sauver au bord d'un effroyable abîme. J'appelle à concourir à ce grand œuvre tous les hommes distingués qui, jusqu'à ce jour, ont utilement et consciencieusement servi le pays et qui peuvent le servir encore. J'ai employé les longues années de mon exil à étudier les choses et les hommes. Je comprends les conditions que le temps et les événements ont faites à la société actuelle; je reconnais les intérêts nouveaux qui de toutes parts se sont créés en France, et le rang social que se sont légitimement acquis l'intelligence et la capacité. Si la Providence m'appelle sur le trône, je prouverai, je l'espère, que je connais l'étendue et la hauteur de mes devoirs. Exempt de préjugés, loin de me renfermer dans un esprit étroit d'exclusion, je m'efforcerai de faire concourir tous les talents, tous les caractères élevés, toutes les forces intellectuelles de tous les Français, à la prospérité et à la gloire de la France.

Je vous renouvelle, mon cher Duc, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère et constante affection.

Aux ouvriers de Paris.

25 août 1848.

C'est avec l'émotion la plus vive que j'ai reçu le témoignage qui m'a été offert par des ouvriers de tous les états de la ville de Paris.

J'ai été profondément touché de voir leurs délégués venir me trouver sur la terre étrangère, et je les charge d'être auprès de tous leurs camarades les interprètes de ma gratitude et de mon affection. Apprendre que mon nom est prononcé avec sympathie dans mon pays, dans ma ville natale, c'est la plus grande consolation que je puisse recevoir dans l'exil!

En parcourant les listes nombreuses qui m'ont été apportées, j'ai été heureux et fier de compter tant d'amis dans les classes laborieuses. Etudiant sans cesse les moyens de leur être utile, je connais leurs besoins, leurs souffrances, et mon regret le plus grand est que mon éloignement de la patrie me prive du bonheur de leur venir en aide et d'améliorer leur sort. Mais un jour viendra, c'est mon espoir le plus cher, un jour viendra où il me sera donné de servir la France et de mériter son amour et sa confiance.

Au Duc de Reggio.

15 septembre 1849.

Mon Cousin, comme Français, comme fils aîné de l'Église, je ne pouvais rester étranger au grand fait d'armes que vous venez d'accomplir. Rome rendue à son souverain légitime, la ville des apôtres ramenée sous l'obéissance de celui qui a hérité de leur mission divine, ce sont là d'illustres souvenirs qui demeureront attachés aux armes françaises. J'ai éprouvé un vif sentiment de joie en voyant nos soldats ajouter cette gloire nouvelle à tant d'autres gloires qui sont notre patrimoine à tous. Je ne suis pas moins heureux de penser que c'est vous qui avez rempli cette haute et belle mission; que c'est à vous qu'en appartient l'honneur et en est due la reconnaissance. Votre épée a été digne de celle de votre noble père, du guerrier de Zürich, de Friedland et de Wagram. Quoique les portes de la patrie me soient fermées encore, et que ma position me prive du bonheur de distribuer les récompenses nationales justement acquises à la valeur et aux services rendus, je sens cependant le besoin de vous donner ici ce témoignage de ma satisfaction personnelle, auquel je sais que vous attachez du prix.

Je vous renouvelle, mon Cousin, l'assurance de toute mon estime et de ma sincère et constante affection.

Au Duc de Noailles.

22 décembre 1850.

Je vous remercie bien, mon cher Duc, de votre lettre du 2 décembre et des sages réflexions qu'elle renferme. Je vous prie de remercier aussi pour moi l'auteur de la note que vous m'avez envoyée. Rien ne peut m'être plus précieux que ces communications d'un homme si bien placé sous tous les rapports pour juger la situation et indiquer ce qu'il convient de faire. J'ai reconnu dans ces pages remarquables la supériorité d'esprit, la haute capacité et la longue expérience de celui qui les a dictées ; et je les ai lues avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction, que sur la plupart des points, et à quelques différences près, je partage les pensées et les vues qu'elles expriment. Je sais toutes les difficultés que rencontre le retour aux principes de l'hérédité monarchique tant de la part de ceux qui le combattent, que souvent même par le fait de ceux qui le défendent, et ces divers obstacles je sens qu'il est de mon devoir de chercher, autant qu'il est en moi, à les faire disparaître. Aussi me suis-je constamment efforcé de prouver par mes paroles comme par ma conduite que, si la Providence m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le roi d'une seule classe, mais le roi ou plutôt le père de tous. Partout et toujours je me suis montré accessible à tous les Français sans distinction de classes et de conditions. Je les ai tous vus, tous écoutés, tous admis à se presser autour de moi. Vous en avez été vous-même le témoin. Comment après cela pourrait-on encore me soupçonner de ne vouloir être que le roi d'une caste privilégiée, ou, pour employer les termes dont on se sert, le roi de l'ancien régime, de l'ancienne noblesse, de l'ancienne cour? J'ai toujours cru, et je suis heureux de me voir ici d'accord avec les meilleurs esprits, que désormais la cour ne peut plus être ce qu'elle était autrefois.

J'ai toujous cru également qu'il faut que toutes les classes de la nation s'unissent pour travailler de concert au salut commun, y contribuant, les unes par leur expérience des affaires, les autres par l'utile influence qu'elles doivent à leur position sociale. Il faut que toutes soient engagées dans cette lutte du bien contre le mal ; que toutes y apportent le concours de leur zèle et de leur active coopération, que toutes y prennent leur part de responsabilité, afin d'aider

loyalement et efficacement le pouvoir à fonder un gouvernement qui ait tous les moyens de remplir sa haute mission et qui soit durable. Toujours aussi j'ai eu l'intime conviction qu'il n'y a que la monarchie restaurée sur la base du droit héréditaire et traditionnel qui, répondant à tous les besoins de la société telle que l'ont faite les événements accomplis depuis plus d'un demi-siècle, puisse concilier tous les intérêts, sauvegarder tous les droits acquis, et mettre la France en pleine et irrévocable possession de toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires.

J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la patrie ; je tiens compte de tout ce qui a été fait, à différentes époques, pour la préserver des maux extrêmes dont elle était et dont elle est encore menacée. J'appelle tous les dévouements, tous les esprits éclairés, toutes les âmes généreuses, tous les cœurs droits, dans quelques rangs qu'ils se trouvent, et sous quelque drapeau qu'ils aient combattu jusqu'ici, à me prêter l'appui de leurs lumières, de leur bonne volonté, de leurs nobles et unanimes efforts pour sauver le pays, assurer son avenir, et lui préparer, après tant d'épreuves, de vicissitudes et de malheurs, de nouveaux jours de gloire et de prospérité.

Telles ont été dans tous les temps, mon cher Duc, et telles sont encore mes dispositions et mes vues. En toute rencontre je les ai hautement proclamées ; je n'ai rien négligé pour les inculquer à mes amis, et si, dans une circonstance récente j'ai manifesté le désir de leur imprimer une direction, c'était justement pour faire prévaloir parmi eux cet esprit de modération et de conciliation qui convient à la cause de l'ordre, de la justice et de la vérité. Je continuerai à marcher dans cette voie. Je saisirai toutes les occasions de dire ce que je veux, et j'espère que le jour n'est pas loin où, malgré les clameurs de la malveillance et de la passion, tous les hommes raisonnables de tous les partis sauront ce que vous savez vous-même depuis longtemps, que je n'ai qu'une pensée, une intention, une volonté, c'est de servir la France et de me dévouer tout entier à son honneur.

Croyez toujours, mon cher Duc, à ma bien sincère affection.

A M. Berryer.

Venise, 23 janvier 1851.

Mon cher Berryer, j'achève à peine de lire le *Moniteur* du 17 janvier, et je ne veux pas perdre un instant pour vous témoigner toute

ma satisfaction, toute ma reconnaissance pour l'admirable discours que vous avez prononcé dans la séance du 16. Vous le savez, quoique j'aie la douleur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la France, qui pour moi passe avant tout, me condamne souvent à l'inaction et au silence, tant je crains de troubler son repos et d'ajouter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle. Que je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé des sentiments qui sont les miens et qui s'accordent parfaitement avec le langage, avec la conduite que j'ai tenue dans tous les temps!

Vous vous en êtes souvenu ; c'est bien là cette politique de conciliation, d'union, de fusion, qui est la mienne, et que vous avez si éloquemment exposée ; politique qui met en oubli toutes les divisions, toutes les récriminations, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le monde un avenir où tout honnête homme se sente, comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte sa civilisation et sa gloire contemporaine autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français.

Donner à ces principes toutes les garanties qui lui sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique et sous la garde des libertés publiques à la fois fortement réglées et loyalement respectées, tel serait l'unique but de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerai ni de courage ni de persévérance pour accomplir cette œuvre de restauration nationale, seul moyen de rendre à la France ces longues perspectives de l'avenir, sans lesquelles le pré-

sent, même tranquille, demeure inquiet et frappé de stérilité.

Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux, la France, éclairée par sa propre expérience, saura, j'en ai la ferme confiance, reconnaître elle-même où sont ses meilleures destinées. Le jour où elle sera convaincue que le principe traditionnel et séculaire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle trouvera en moi un Français dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talents, toutes les gloires, tous les hommes qui, par leurs anciens services, ont mérité la reconnaissance du pays.

Je vous renouvelle, mon cher Berryer, tous mes remerciements, et vous demande de continuer, toutes les fois que l'occasion vous en sera offerte, à prendre la parole, comme vous venez de le faire avec tant de bonheur et d'à-propos. Faisons connaître de plus en plus à la France nos pensées, nos vœux, nos loyales intentions, et attendons avec confiance ce que Dieu lui inspirera pour le salut de notre commun avenir.

Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma sincère affection.

Manifeste

Frohsdorf, 25 octobre 1852.

« Français! En présence des épreuves de ma patrie, je me suis volontairement condamné à l'inaction et au silence. Je ne me pardonnerais pas d'avoir pu un seul moment aggraver ses embarras et ses périls. Séparé de la France, elle m'est chère et sacrée autant et plus encore que si je ne l'avais jamais quittée. J'ignore s'il me sera donné de servir un jour mon pays; mais je suis bien sûr qu'il n'aura pas à me reprocher une parole, une démarche qui puisse porter la moindre atteinte à sa prospérité et à son repos. C'est son honneur comme le mien, c'est le soin de son avenir, c'est mon devoir envers lui, qui me décident à élever aujourd'hui la voix.

« Français, vous voulez la monarchie, vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent le bonheur des nations. Ne vous livrez pas à des

illusions qui tôt ou tard vous seraient funestes. Le nouvel empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens. On se trompe et on vous trompe, quand on vous les promet en son nom. La monarchie véritable, la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en possession de ces précieux avantages, et vous en faire jouir à jamais.

« Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore. On ne rétablit pas la sécurité en ébranlant le principe sur lequel repose le trône, et on ne consolide pas tous les droits en méconnaissant celui qui est parmi nous la base nécessaire de l'ordre monarchique. La monarchie en France, c'est la maison royale de France indissolublement unie à la nation. Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles, travaillant de concert, selon les mœurs et les besoins du temps, au développement de notre belle patrie. Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les peuples de l'Europe, les Français ont toujours eu à leur tête des princes de leur nation et de leur sang. L'histoire de mes ancêtres est l'histoire de la grandeur progressive de la France et c'est encore la monarchie qui l'a dotée de cette conquête d'Alger, si riche d'avenir, si riche déjà par les hautes renommées militaires qu'elle a créées, et dont la gloire s'ajoute à toutes vos gloires.

« Quels que soient sur vous et sur moi les desseins de Dieu, resté chef de l'antique race de vos rois, héritier de cette longue suite de monarques, qui durant tant de siècles ont incessamment accru et fait respecter la puissance et la fortune de la France, je me dois à moi-même, je dois à ma famille et à ma patrie, de protester hautement encore contre des combinaisons mensongères et pleines de dangers. Je maintiens donc mon droit qui est le plus sûr garant des vôtres, et, prenant Dieu à témoin, je déclare à la France et au monde que, fidèle aux lois du royaume et aux traditions de mes aïeux, je conserverai religieusement jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde, et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, cette France, objet de tout mon amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. »

*A M***.*

12 juin 1855.

J'ai reçu exactement, Monsieur, les communications successives que vous m'avez fait parvenir. Elles m'ont prouvé encore plus combien j'avais eu raison d'attacher toujours une grande importance aux graves et intéressantes questions qu'elles signalent à ma sollicitude.

La question de la décentralisation administrative n'est pas nouvelle pour moi. Elle est depuis longtemps le sujet de mes préoccupations les plus sérieuses comme de celles de mes amis. Les convictions à cet égard sont arrivées à ce point de maturité, que les esprits qui, d'abord, y étaient le plus opposés, reconnaissent aujourd'hui la nécessité de modifications, dans lesquelles la centralisation du pouvoir qu'il serait dangereux d'affaiblir, trouverait elle-même de précieux avantages.

Vous savez ce que je pense de la liberté individuelle et des garanties que le sentiment public réclame contre l'arbitraire. C'est surtout dans le respect des lois, dans l'honnêteté et la moralité des dépositaires du pouvoir, que sont les véritables et les plus sûres garanties de ce droit essentiel ainsi que de tous les autres.

Le système actuel de recrutement pèse trop inégalement sur la population, et il me paraît susceptible d'être pareillement amélioré. Le problème à résoudre est de ne porter aucune atteinte à la force militaire de la France, tout en accordant aux classes pauvres la faculté de s'exempter du service moyennant un sacrifice en rapport avec les ressources que leur procure leur travail. En temps de paix, c'est facile; en temps de guerre, ce n'est peut-être pas impossible, et rien ne sera épargné pour atteindre ce but. D'ailleurs, avec des cœurs français, lorsque la patrie est en danger, ce n'est pas seulement sur une partie de ses enfants, c'est sur tous, c'est sur la nation entière qu'elle peut compter pour sa défense.

Quant aux associations ouvrières, elles ont pris, depuis plusieurs années, un développement qui n'a point échappé à mon attention. En se formant dans des idées d'ordre, de moralité, d'assistance mutuelle, en régularisant leur existence sous l'autorité tutélaire des lois, et en évitant, avec les abus du monopole qui, à une autre époque, amenèrent la suppression des anciens corps de métiers, tout ce qui pourrait en faire des instruments de troubles et de révolu-

tions, ces associations constitueront de plus en plus des intérêts collectifs sérieux qui auront naturellement droit à être représentés et entendus pour pouvoir être efficacement protégés. Du reste, ces intérêts et toutes les questions qui s'y rapportent ont été, dans tous les temps, mes amis le savent bien, l'un des principaux objets de mes méditations, et vous ne pouvez douter que mes plus vives sympathies ne soient acquises d'avance à tout ce qui tendra à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Sur ces divers points, et sur la plupart de ceux dont votre dévouement vous a fait accepter la mission de m'entretenir, je crois que, malgré les difficultés inhérentes à des questions si délicates, des solutions sages et raisonnables sont possibles. Les chercher et les trouver est le but constant de mes efforts, et avec l'aide du Ciel comme avec le concours de tous les bons esprits et de tous les nobles cœurs, je ne désespère pas d'y réussir.

Je vous remercie, Monsieur, de tout ce que vous ne cessez de faire dans cette voie pour la grande et sainte cause que nous servons, et je vous renouvelle en même temps l'assurance de mon affection bien sincère.

Au duc de Nemours.

5 février 1857.

Mon cousin, j'ai lu votre lettre avec un profond sentiment de tristesse et de regret. J'aimais à penser que nous avions compris de la même manière la réconciliation accomplie entre nous il y a bientôt quatre ans. Ce rétablissement de nos rapports politiques et de famille, en même temps qu'il plaisait à mon cœur, semblait à ma raison un gage de salut pour la France et une des plus fermes garanties de son avenir. Pour justifier mon espérance, pour rendre notre union efficace et digne tout ensemble, il ne fallait que deux choses qui étaient bien faciles : rester de part et d'autre également convaincus de la nécessité d'être unis ; nous vouer une confiance également inébranlable en nos mutuels sentiments.

Je n'ai pas douté de votre dévouement aux principes monarchiques ; personne ne peut mettre en question mon attachement à la France, mon respect de sa gloire, mon désir de sa grandeur et de sa liberté. Ma sympathique reconnaissance est acquise à ce qui s'est fait par elle, à toutes les époques, de bon, d'utile et de grand.

Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru et je crois toujours à l'inopportunité de régler dès aujourd'hui, et avant le moment où la Providence m'en imposerait le devoir, des questions que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle.

Je n'en conserve pas moins ma conviction profonde que c'est dans l'union de notre maison, et dans les efforts communs de tous les défenseurs des institutions monarchiques que la France trouvera un jour son salut. Les plus douloureuses épreuves n'ébranleront pas ma foi.

Au Général de Lamoricière.

Venise, 18 avril 1860.

Je vous écris, mon cher Général, sous l'impression de votre ordre du jour que je viens de lire. Appelé par le chef de l'Eglise à soutenir ses droits sacrés, sauvegarde inviolable et sainte garantie de tous les droits, vous n'avez pas hésité un instant à mettre votre vaillante épée à sa disposition. Honneur au héros chrétien qui se voue ainsi à la défense de l'autorité et de la vraie liberté, attaquées à la fois dans le Pontife suprême qui en est sur la terre le plus auguste représentant! Honneur à tous ceux qui, marchant sur vos traces, sont prêts à donner non seulement leur or, mais leur sang et leur vie pour une si noble cause! Combien je me sens heureux et fier de voir que c'est surtout dans les rangs de mes amis que se manifestent les admirables dévouements! Fasse le ciel que bientôt, sortant moi-même de mon inaction forcée, je puisse me sacrifier aussi tout entier au triomphe du droit sur l'iniquité, de la vérité sur le mensonge, de l'ordre et de la liberté sur la licence et l'oppression, en un mot de la civilisation chrétienne sur la barbarie révolutionnaire. C'est mon désir ardent et ma ferme espérance. Je me félicite d'avoir cette bonne occasion de vous renouveler ici l'assurance de tous mes sentiments et de mon affection bien sincère.

Lettre sur la décentralisation.

14 novembre 1862.

Il vous a été demandé de ma part, Messieurs, de diriger vos travaux vers l'examen et la propagation des idées qui se rapportent

à la décentralisation administrative. Je suis heureux d'apprendre que vous vous occupez de mettre cette pensée à exécution. Malgré les difficultés que vous rencontrez au début, j'ai la confiance que vous réussirez, et vous aurez donné pas là un utile exemple auquel j'attache le plus grand prix.

Vous ne sauriez, dans les circonstances présentes, rendre à la France un service plus important et plus méritoire que de vous efforcer, par des études pratiques, de préparer les voies à une réforme indispensable, dont le principe est aujourd'hui accepté par les meilleurs esprits, mais dont les avantages sont encore loin d'être appréciés à leur juste valeur par tous ceux qui sont appelés à les recueillir.

Le champ est vaste; plus vous le cultiverez et plus vous reconnaîtrez combien il est fécond. Mettez-vous hardiment à l'œuvre, associez-vous, même hors de nos rangs, toutes les personnes qui peuvent vous prêter le secours de leur expérience, et soyez sûrs que vos efforts persévérants seront couronnés de succès.

L'alliance de l'autorité et de l'ordre avec la liberté, tel est le problème dont la solution préoccupe constamment la France. Or ce n'est que sur la base du droit que cette alliance peut être fondée d'une manière solide et durable. Vos travaux contribueront efficacement à remettre en lumière cette vérité longtemps méconnue, mais que l'on commence maintenant à entrevoir comme on voit aussi plus clairement chaque jour que le despotisme et l'arbitraire corrompent fatalement et finissent par tuer l'autorité, qui trouvera au contraire ses garanties et sa force dans les institutions libres dont elle doit être entourée.

Décentraliser l'administration largement, mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever l'initiative et la sécurité qu'elle doit à la tutelle de l'Etat, et en tenant compte des éléments qui existent comme de ceux qui se formeront; la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle resterait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays; mais, j'en ai la ferme conviction, vos études prouveront que, même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas de moins précieux avantages. En effet quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits comtemporains, pour établir à la longue au milieu de nous une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par con-

séquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques? Multiplier et mettre à la portée de chacun les occasions d'être utile en se consacrant selon ses facultés à l'administration des intérêts communs, faire que les rangs dans la société soient distribués suivant les capacités et les mérites, entretenir par un concours incessant l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans des carrières constamment ouvertes à tous, et arriver ainsi à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus, c'est là ce que l'on peut légitimement se promettre de la décentralisation. Un tel résultat ne s'obtiendra sans doute qu'à l'aide du temps; mais il est assuré et sera durable; parce qu'il n'aura rien de factice. Plus la démocratie gagne du terrain, plus il est urgent de la régler et de l'organiser, pour préserver l'ordre social des périls auxquels elle pourrait l'exposer.

La décentralisation n'est pas moins indispensable pour asseoir sur de solides fondements le régime représentatif, juste objet des vœux de la nation. L'essai qui a été fait de ce régime à l'époque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à la famille de ses anciens rois, a échoué pour une raison très simple, c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter n'était organisé que pour être administré. Comment des assemblées formées en quelque sorte au hasard et par des combinaisons arbitraires autant qu'artificielles, auraient-elles pu être la véritable et sincère représentation de la France? La décentralisation est seule capable de lui donner, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière, et de permettre que le gouvernement représentatif devienne une vérité. Elle aussi peut créer les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruines. En appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts dans leurs communes, leurs cantons et leurs départements, on verra bientôt se former un personnel nombreux, qui à l'intégrité joindra l'expérience pratique des affaires. Alors les assemblées politiques, sorties pour ainsi dire des entrailles mêmes de la nation, aideront le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant avec leur utile concours un contrôle aussi intelligent que dévoué, qui sera une force de plus, sans pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

Déjà des ouvrages remarquables, composés par des écrivains émi-

nents qui appartiennent aux écoles les plus diverses, ont traité ces grandes questions d'avenir et conquis à l'idée générale de la décentralisation le suffrage de tous les hommes éclairés. Il s'agit maintenant de la répandre et de la populariser, afin de lui obtenir l'assentiment de l'opinion publique. Car, vous le savez, de nos jours surtout, nul ne peut entièrement se soustraire au mouvement de l'opinion, et le gouvernement le plus ami du progrès ne saurait transporter du domaine de la théorie dans celui des faits, des idées qui n'auraient pas été mûries d'avance et auxquelles l'opinion publique refuserait son appui.

J'ai esquissé le plus clairement et le plus brièvement qu'il m'a été possible la tâche à laquelle je vous convie. Elle est difficile et laborieuse, mais elle n'est pas au-dessus des forces de votre dévouement et de votre zèle pour les intérêts de notre chère patrie.

Croyez plus que jamais à ma vive gratitude, et recevez la nouvelle assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

Lettre sur l'Algérie, la Décentralisation et l'Enseignement.

30 juin 1865.

Un article publié dans *le Moniteur* du 3 janvier, à la suite du décret de nomination à la vice-présidence du conseil privé, semble annoncer que le gouvernement veut aborder, en se les réservant, trois grandes questions, l'Algérie, la décentralisation et l'enseignement.

Ces trois questions, comme tout ce qui tient, soit à l'honneur de nos armes et à notre dignité nationale, soit à la prospérité matérielle et morale du pays, soit à la liberté et à l'avenir de la France, nous touchent de près, et font partie en quelque sorte de notre patrimoine.

Nul n'y est plus intéressé que nous, et nul par conséquent ne doit s'employer avec plus de zèle et d'ardeur que nous à en préparer la solution.

ALGÉRIE

L'Algérie est un don de la monarchie. En se retirant sur la terre étrangère où elle emportait avec elle le droit, la justice et la liberté, la monarchie laissait à la France cette merveilleuse conquête,

comme un joyau précieux, dont le plus pur rayon de la gloire militaire relevait encore l'éclat.

Elle avait vengé l'honneur du drapeau français et les longues souffrances de la civilisation outragée. Elle offrait au pays un immense territoire à coloniser, après l'avoir soumis; elle lui ouvrait un champ de bataille où devait se former la plus vaillante armée du monde et les plus habiles capitaines du temps présent; enfin elle lui donnait tout un royaume nouveau sur les bords de cette mer qui a été appelée avec tant de raison *un lac français*.

L'Afrique du Nord était à nous malgré les jalousies et les murmures de l'étranger. — Ce magnifique don de la monarchie a été accepté, et pour le rendre fécond, après avoir hésité quelque temps, on s'est enfin mis à l'œuvre. Ni soldats ni trésors n'ont été épargnés. Il est juste de tenir compte de tous les efforts, de tous les dévouements, de tous les succès. Qui travaille pour la France a droit à notre gratitude. — Mais tout en reconnaissant ce qui a été fait, qui ne voit combien il reste à faire?

Même sous le rapport militaire et au point de vue de la soumission, la conquête n'a-t-elle plus rien à accomplir? A-t-elle réussi à s'assimiler les populations vaincues? Les a-t-elle pliées définitivement à une obéissance sans retour? Les derniers soulèvements, qui ne sont pas encore entièrement étouffés, n'ont que trop prouvé le contraire.

Où en est la civilisation religieuse, morale, intellectuelle? Où en est la colonisation? N'y a-t-il pas toujours au fond de certains esprits une sourde hostilité, une disposition secrète de déplaisir, de défiance et d'éloignement pour cette glorieuse conquête de la monarchie? Ne semble-t-on pas avoir oublié que ce n'est point un empire arabe, mais une royauté française et chrétienne qu'il s'agit de constituer en Afrique?

En effet les intérêts de l'ordre religieux sont-ils suffisamment ménagés, favorisés, défendus? Dans la réalité, l'apostolat chrétien est-il parfaitement libre? Ne rencontre-t-il sur ses pas aucune entrave, lorsqu'il vient, non par la violence et la contrainte, mais avec les seules armes de la persuasion, de la charité, des saints exemples, essayer d'amener ces peuples, encore plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, à la connaissance de l'Évangile, de cette divine loi qui a civilisé le monde? En un mot, les besoins spirituels ne sont-ils point partout en souffrance? Pour

répondre à ces questions, je n'ai qu'à rappeler ici un fait, c'est que là où autrefois cent évêchés florissaient, on n'en compte aujourd'hui qu'un seul.

Les écoles sont-elles aussi nombreuses qu'il le faudrait pour faire pénétrer peu à peu dans les masses nos idées, notre langue, nos mœurs? — Les grands travaux publics n'éprouvent-ils pas de singuliers et inexplicables retards? Les routes, les chemins de fer, les édifices communaux, tout reste en suspens. — C'est à peine si cette belle colonie qui est à deux pas de nous, vient de commencer enfin à être assimilée à la mère patrie pour le régime des douanes. Le commerce et l'industrie y subissent encore de pénibles entraves.

Rien n'égale l'incertitude, les hésitations, la mobilité des systèmes qui ont présidé tour à tour à l'administration, si ce n'est peut-être le désarroi, la confusion et le désordre qui en ont été les tristes et inévitables conséquences.

Ici, évidemment, nos amis ont un grand devoir à remplir. Sans avoir la responsabilité de l'impuissance administrative, ils peuvent avoir l'honneur de l'initiative particulière et du dévouement privé.

L'Afrique est une excellente école. Qu'on y fasse l'expérience des associations agricoles, commerciales, industrielles. Qu'on s'y forme à la gestion des intérêts, soit isolés, soit communs. Qu'on y serve la civilisation et le christianisme. Ce sera tout à la fois se rendre utile dans le présent, et disposer les voies à cet heureux avenir qui est le constant objet de nos vœux les plus chers comme de nos plus douces espérances.

DÉCENTRALISATION

La décentralisation est une de nos doctrines. Nous avons été les premiers et longtemps les seuls à la proclamer et à la soutenir contre des résistances et des obstacles sans nombre. Aujourd'hui elle est acceptée partout. Ne la laissons ni confisquer ni fausser. — Déjà par ma lettre du 14 novembre 1862, j'appelais particulièrement l'attention de mes amis sur ce grave sujet.

Je leur disais s'il est vrai que l'alliance si désirable de l'autorité et de l'ordre avec la liberté ne peut être fondée d'une manière stable et durable que sur la base du droit, il est également vrai que l'arbitraire corrompt fatalement et finit par tuer l'autorité,

qui trouve au contraire ses garanties et sa force dans les institutions libres dont elle doit être entourée. Et à propos de la question spéciale qui nous occupe ici, j'ajoutais qu'un système de décentralisation appliqué progressivement et avec prudence, sans ôter à l'administration l'initiative et la sûreté qu'elle doit à la tutelle de l'État, aurait d'abord l'inappréciable avantage de la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle demeurerait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles.

Je disais encore que la décentralisation sagement comprise et loyalement pratiquée, en multipliant et mettant à la portée de chacun les occasions d'être utile, et de se consacrer selon ses facultés à la gestion des intérêts communs, entretiendrait au sein de la société et dans les carrières ouvertes à tous, l'émulation du zèle, de l'intelligence, du dévouement, que ce serait un puissant moyen de régler, d'organiser la démocratie qui gagne toujours du terrain, et de préserver ainsi l'ordre social des dangers dont elle la menace.

Je disais enfin que la décentralisation serait seule capable de donner à la France, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière; que seule elle pourrait créer les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruines; qu'en appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts, on verrait se former avec le temps un personnel nombreux qui à l'indépendance joindrait l'expérience des affaires; que de là, comme des entrailles de la nation, sortiraient des assemblées politiques, véritable représentation du pays, qui aideraient le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant, avec leur utile concours, un contrôle aussi intelligent que dévoué qui serait une force de plus, sans pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

Ce que je disais à mes amis en 1862, je le leur répète avec plus d'instance encore aujourd'hui. L'heure est venue de redoubler d'efforts dans la sphère de la publicité, de la persuasion, de l'influence pour éclairer l'opinion, ouvrir la voie aux solutions favorables, ou du moins conserver intactes les doctrines qui nous appartiennent. Tout ce qui a été tenté jusqu'ici est à peu près illusoire. C'est un déplacement d'attributions; ce n'est ni une diminution d'arbitraire, ni une restitution de libertés.

Il faut le démontrer et faire voir à la France que plus que personne, nous nous préoccupons de ses intérêts et de son bonheur, et que seuls nous en avons la garde et le secret.

ENSEIGNEMENT

Est-il besoin d'insister longuement sur l'importance sociale de la grande question de l'enseignement? Qui ne reconnaît qu'un des plus sûrs moyens de remédier aux maux présents de la France, et de lui préparer un meilleur avenir, c'est de pourvoir à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, sur laquelle reposent les plus chères espérances de la patrie?

La famille et l'Etat ont un égal intérêt à ce que l'éducation à tous les degrés jouisse pleinement de l'indépendance qui lui est nécessaire pour former dans tous les rangs de la société d'honnêtes gens, des Français dévoués, de vrais chrétiens. Mais il n'y a que la liberté qui puisse produire ces heureux résultats.

Or, pour l'enseignement supérieur la liberté n'existe pas. Pour l'enseignement primaire, elle tend chaque jour à disparaître tout à fait. Il est donc essentiel de la constituer, de la pratiquer, de la défendre partout.

Sans doute la loi de 1850 était loin d'être parfaite, mais elle établissait les principes et garantissait la liberté.

De nombreuses et graves atteintes ont été portées à cette loi. Il faut protéger intrépidement ce qui en reste, revendiquer avec une persévérante énergie ce qui nous a été enlevé, et réclamer hautement l'exécution fidèle de la loi dans toutes ses dispositions.

Surtout préservons les classes populaires du joug tyrannique et de l'odieuse servitude de l'instruction obligatoire qui achèverait de ruiner l'autorité paternelle, et d'effacer les dernières traces du respect dans la famille et dans l'Etat.

Lettre sur les ouvriers.

20 avril 1865.

L'opinion publique a le pressentiment d'une crise prochaine. Les ouvriers le partagent, et l'expression de leurs vœux après l'exposition de Londres suffit pour nous en convaincre.

Il m'a donc semblé que le moment était venu de leur montrer que nous nous occupons de leurs intérêts, que nous connaissons

leurs besoins et que nous avons à cœur d'améliorer, autant qu'il est en nous, leur situation.

En conséquence, j'ai pensé qu'il était utile d'appeler l'attention et la sollicitude de nos amis sur cette grave question. Essayons ici, après avoir signalé le mal, d'en indiquer le remède.

1° La royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières. Les *établissements* de saint Louis, les *règlements* des métiers, le système des *corporations*, en sont des preuves manifestes. C'est sous cette égide que l'industrie française a grandi, et qu'elle est parvenue à un degré de prospérité et de juste renommée qui, en 1789, ne l'a laissée inférieure à aucune autre.

Qu'avec le temps et à la longue les institutions aient dégénéré; que des abus s'y soient introduits, c'est ce que personne ne conteste.

Louis XVI, un de nos rois qui ont le plus aimé le peuple, avait porté ses vues sur les améliorations nécessaires; mais les économistes qu'il consulta servirent mal ses paternelles intentions, et tous leurs plans échouèrent. L'Assemblée constituante ne se contenta pas, ainsi que l'avaient demandé les cahiers, de donner plus de liberté à l'industrie, au commerce et au travail; elle renversa toutes les barrières, et au lieu de dégager les associations des entraves qui les gênaient, elle prohiba jusqu'au droit de réunion, et à la faculté de concert et d'entente. Les *jurandes* et les *maîtrises* disparurent. La liberté du travail fut proclamée, mais la liberté d'association fut détruite du même coup. De là cet individualisme dont l'ouvrier est encore aujourd'hui la victime. Condamné à être seul, la loi le frappe s'il veut s'entendre avec ses compagnons, s'il veut former pour se défendre, pour se protéger, pour se faire représenter, une de ces unions qui sont de droit naturel, que commande la force des choses, et que la société devrait encourager en les réglant.

Aussi cet isolement contre nature n'a pu durer. Malgré les lois, des *associations*, des *compagnonnages*, des *corporations* se sont ou rétablis ou maintenus. On les a poursuivis, on n'a pu les anéantir. On n'a réussi qu'à les forcer de se réfugier dans l'ombre du mystère, et l'individualisme proscrit a produit les sociétés secrètes, double péril dont soixante ans d'expérience ont révélé toute l'étendue.

L'individu, demeuré sans bouclier pour ses intérêts, a été de plus livré en proie à une concurrence sans limites, contre laquelle il n'a eu d'autre ressource que les *coalitions* et les *grèves*. Jusqu'à l'année

dernière, ces *coalitions* étaient passibles de peines sévères, qui tombaient la plupart du temps sur les ouvriers les plus capables et les plus honnêtes, que la confiance de leurs camarades avait choisis comme chefs ou comme mandataires. C'était un tort, on crut le faire cesser en autorisant légalement la *coalition*, qui de délit qu'elle était la veille, est devenue le lendemain un *droit* : faute d'autant plus grave qu'on a négligé d'ajouter à ce droit ce qui aurait servi à en éclairer la pratique.

En même temps se constituait par le développement de la prospérité publique une espèce de *privilège industriel* qui, tenant dans ses mains l'existence des ouvriers, se trouvait investi d'une sorte de domination qui pouvait devenir oppressive, et amener par contre-coup des crises funestes. Il est juste de reconnaître qu'il n'en a pas abusé autant qu'il l'aurait pu. Mais malgré la généreuse bienveillance d'un grand nombre de chefs d'industrie et le zèle dévoué de beaucoup de nobles cœurs, malgré la création des sociétés de *secours mutuels*, des *caisses de secours*, des *caisses d'épargne*, des *caisses de retraite*, des œuvres pour le logement, pour le service des malades, pour l'établissement des écoles dans les manufactures, pour la moralisation des divertissements, pour la réforme du *compagnonnage*, pour les soins aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards, malgré tous les efforts de cette charité chrétienne qui est particulièrement l'honneur de notre France, *la protection* n'est pas encore suffisamment exercée partout, et les intérêts moraux et matériels des classes ouvrières sont encore grandement en souffrance.

Voilà le mal tel qu'une rapide et incomplète esquisse peut en donner l'idée. Il est évidemment une menace pour l'ordre public. Aussi convient-il avant tout de l'examiner avec la plus sérieuse attention.

2° Quant aux remèdes, voici ceux que les principes et l'expérience paraissent indiquer :

A l'individualisme opposer l'association, à la concurrence effrénée le contre-poids de la défense commune, au privilège industriel, la constitution volontaire et réglée des corporations libres.

Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter, en conciliant ce droit avec les impérieuses nécessités de la paix publique, et la concorde entre les citoyens et du respect des droits de tous. Le seul moyen d'y parvenir est la liberté d'association sagement réglée et renfermée dans de justes bornes. Or, il est à remarquer que c'est

là précisément la demande instante par laquelle se terminent les vœux de tous les délégués à l'exposition de Londres.

Ce ne sera du reste que la régularisation légale d'une situation qui, à propos de cette exposition, s'est révélée tout à coup à la grande surprise de l'administration alarmée. Car on a bien été obligé de reconnaître alors que, par le fait, malgré la législation et contre elle, ces associations existaient déjà, qu'elles s'étaient reformées sous l'abri du secret et en dehors de toute garantie. Les rapports des délégués ont été publiés, et ils concluent tous à la constitution libre des associations et des syndicats. La couleur dont ces rapports sont parfois empreints, est une raison de plus pour qu'on s'en occupe, qu'on s'en inquiète, et qu'on cherche à dégager de ce qu'ils ont de faux et de pernicieux ce qu'ils peuvent avoir de juste et de vrai.

En un mot, ce qui est démontré, c'est la nécessité d'associations volontaires et libres des ouvriers pour la défense de leurs intérêts communs. Dès lors, il est naturel que dans ces associations il se forme sous un nom quelconque des *syndicats*, des *délégations*, des *représentations* qui puissent entrer en relation avec les patrons ou syndicats de patrons pour régler, à l'amiable, les différends relatifs aux conditions du travail, et notamment au salaire. Ici, la communauté d'intérêts entre les patrons et les ouvriers sera une cause de concorde, et non d'antagonisme. La paix et l'ordre sortiront de ces délibérations, où, selon la raison et l'expérience, figureront les mandataires les plus capables et les plus conciliants des deux côtés. Une équitable satisfaction sera ainsi assurée aux ouvriers; les abus de la concurrence seront évités autant que possible, et la domination du privilège industriel resserrée en d'étroites limites.

L'autorité publique n'aura rien à craindre, car, en sauvegardant les droits d'autrui, loin d'abandonner les siens, elle en maintiendra au contraire l'exercice avec la haute influence, comme avec les moyens de force et de précautions qui lui appartiennent. Toute réunion devra être accessible aux agents du pouvoir. Aucune ne se tiendra sans une déclaration préalable, et sans que l'autorité, si elle le juge à propos, ait la faculté d'être présente. Les règlements devront lui être communiqués, et elle aura soin que jamais le but et l'objet des réunions ne puissent être ni méconnus, ni depassés. Laissant une entière liberté aux débats et aux transactions, elle

n'interviendra qu'amiablement, et à la demande des deux parties pour faciliter leur accord. Elle sera toujours en mesure de réprimer sévèrement les troubles, les manœuvres et les désordres. Des commissions mixtes, des syndicats de patrons et d'ouvriers pourront se rassembler sous son égide pour entretenir les bons rapports et prévenir ou vider les différends.

Enfin l'intervention généreuse des particuliers devra être admise pour venir en aide aux ouvriers et pour exercer à leur égard en toute indépendance, et avec la pleine liberté du bien, les ministères de protection et de charité chrétienne mentionnés plus haut.

En résumé, droit d'association sous la surveillance de l'État. et avec le concours de cette multitude d'œuvres admirables, fruits précieux des vertus évangéliques, tels sont les principes qui semblent devoir servir efficacement à délier le nœud si compliqué de la question ouvrière.

Qui ne voit d'ailleurs que la constitution volontaire et réglée des corporations libres deviendrait un des éléments les plus puissants de l'ordre et de l'harmonie sociale, et que ces corporations pourraient entrer dans l'organisation de la commune et dans les bases de l'électorat et du suffrage? Considération qui touche un des points les plus graves de la politique de l'avenir.

En présence surtout des difficultés actuelles, ne semble-t-il pas que, fidèle à toutes les traditions de son glorieux passé, la royauté vraiment chrétienne et vraiment française doive faire aujourd'hui, pour l'émancipation et la prospérité morale et matérielle des classes ouvrières, ce qu'elle a fait en d'autres temps pour l'affranchissement des communes. N'est-ce pas à elle qu'il appartient d'appeler le peuple du travail à jouir de la liberté et de la paix, sous la garantie nécessaire de l'autorité, sous la tutelle spontanée du dévouement et sous les auspices de la charité chrétienne?

Lettre sur l'Enquête agricole.

Mars 1866.

Le zèle intelligent et dévoué de mes amis prendra, j'en suis certain, une part active à l'enquête qui va s'ouvrir sur les souffrances, malheureusement trop réelles, de l'agriculture française. Il n'y a pour eux dans cette circonstance aucun motif de refuser

le concours qu'ils doivent à tout ce qui est utile au pays, et sur ce terrain, leur rôle est tracé d'avance. En effet, ils comptent dans leurs rangs un grand nombre d'hommes qu'une pratique journalière met à même de bien entendre ces difficiles questions, et qui, par conséquent, sont des mieux placés pour contribuer à les résoudre. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que j'ai vu plusieurs d'entre eux intervenir déjà dans cette grave controverse, et seconder, par leurs paroles et leurs écrits, ce mouvement d'opinion qui a a décidé l'enquête. Mais, pour devenir efficace, cette enquête doit être sérieuse et complète. Or, les causes de l'état douloureux qui excite aujourd'hui de si générales et si justes plaintes, sont nombreuses et profondes. Il faut donc sans passion, sans esprit de parti, sans idées préconçues, sonder toutes les sources du mal, en chercher de bonne foi les remèdes, et ne rien négliger de ce qui peut rendre à l'agriculture, appelée avec tant de raison la mère et la nourrice de la France, toute sa naturelle et vigoureuse fécondité. C'est là une nécessité si hautement proclamée et si universellement reconnue qu'il y a lieu d'espérer qu'elle dominera toutes les vues particulières, et empêchera que l'enquête, dont la forme insuffisante couvrira peut-être d'autres intentions, et même certains calculs plus ou moins intéressés, puisse être forcément détournée de son véritable but, pour aller se perdre sur des objets étrangers et purement politiques. Néanmoins il sera sage de se prémunir contre un péril qui est toujours à craindre, et de suivre attentivement la direction qui sera donnée à l'enquête, afin d'en assurer encore davantage tous les salutaires effets.

Ceux de nos amis qui sont surtout en position de remplir cette tâche, ne se contenteront pas de porter devant la commission le résultat consciencieux de leurs études et le tribut loyal de leur expérience. Ils s'appliqueront également à éclairer par des publications spéciales les classes agricoles qui, souvent, ne sauraient pas d'elles-mêmes embrasser dans son ensemble et dans ses détails une si vaste question, et ils se feront un devoir de mettre leurs loisirs, leurs connaissances, tout leur dévouement à la disposition et au service des populations au sein desquelles ils vivent.

Heureux de cette nouvelle occasion qui leur est offerte de travailler activement au bien de leur pays, ils la saisiront avec empressement, et, ici comme partout, on les verra figurer au premier rang parmi ceux dont la noble mission est de se montrer constam-

ment les plus fidèles interprètes, les gardiens les plus intègres et les plus fermes défenseurs des intérêts permanents de la France.

Lettre sur l'Agriculture.

12 mars 1866.

L'agriculture française est dans un état de souffrance qui mérite une sérieuse attention. La France est essentiellement agricole, et la prospérité des champs y est étroitement liée à celle de l'industrie et du commerce. Les productions du sol sont la première richesse du pays. C'est le sol qui nourrit la nation. C'est lui qui est le juste objet de l'attachement et du zèle dévoué de ses habitants. C'est sur lui que pèsent les plus lourdes charges. Dans les crises publiques, c'est lui qui est toujours le plus sensiblement atteint, et aux heures de détresse c'est encore lui qui offre les dernières ressources et fait le plus généreusement les sacrifices suprêmes. L'équité, la politique et l'intérêt de tous sollicitent donc pour l'agriculture les soins éclairés et le constant appui d'une protection efficace. Aussi la royauté l'a-t-elle eue de tout temps en grande estime et en haute faveur, Qui n'a gardé le souvenir du mot si populaire de mon aïeul Henri IV, vive expression de sa sollicitude pour le bien-être de l'agriculteur? Et qui ne sent la vérité de ce que disait pareillement son fidèle et sage ministre : « Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la France. »

Aujourd'hui cependant l'agriculture souffre, et elle souffre partout. Le nord se plaint comme le midi, l'ouest comme l'est et le centre. L'Assemblée législative, les conseil généraux, les comices agricoles, les publicistes, les divers organes de l'opinion, tous, sans distinction de doctrine et de parti, n'ont ici qu'une voix. On peut différer de sentiments sur les causes du mal et sur les remèdes à y apporter; mais nul n'en conteste ni l'existence ni l'étendue. Quiconque aime sincèrement sa patrie reconnaît la gravité de la situation et l'urgente nécessité d'y pourvoir.

Naturellement la culture du *blé*, la plus importante de toutes, est celle qui souffre davantage, tant à raison du rang qu'elle occupe dans le travail national qu'à cause du régime auquel de récents traités et la législation qui s'en est suivie l'ont soumise. Ses pertes ont été évaluées à des chiffres énormes qui, dût-on les réduire, n'en accusent pas moins une véritable détresse. Or tandis que le blé est

à vil prix, et ne rend pas à celui qui le cultive le fruit de ses labeurs, le pain reste cher, et la population ouvrière ne profite pas du bon marché qui ruine la population rurale.

L'élève du *bétail* n'est pas dans de meilleures conditions. Malgré le développement de cette branche de produits, malgré l'accroissement de la consommation, malgré les ravages du typhus dans des contrées voisines, les prix ne se sont pas relevés, et en même temps la viande de boucherie a continué d'être portée à des taux de plus en plus exagérés. Quelle peut être l'explication de ces singuliers phénomènes?

Quoique les progrès agricoles et les améliorations introduites dans les différentes cultures n'aient pas cessé de se développer, quoique les rapports des concours et des comices témoignent du zèle, de l'intelligence et des sacrifices de nos agriculteurs, en ont-ils été récompensés par leurs produits? Non.

La *distillerie* et la *culture de la betterave* en particulier n'ont pas obtenu le succès auquel on était en droit de s'attendre. On n'ose plus conseiller l'exploitation de ces distilleries agricoles, qui ne promettent que des résultats incertains, et quelquefois même n'offrent que des perspectives de ruine imminente aux cultivateurs assez hardis pour les adjoindre à leurs domaines.

La *vigne*, qui, en certaines contrées, et grâce à des années exceptionnellement favorables, a donné de beaux revenus, est loin en d'autres régions d'avoir également prospéré. Des réclamations se sont fait entendre et des réunions ont été provoquées, pour mettre en commun les observations et les doléances tant sur l'état des cultures que sur le régime des impôts et des prohibitions qui les frappent. Il est donc trop manifeste que la souffrance est presque générale.

A quelles causes faut-il attribuer cette souffrance?

Par quelles modifications, par quelles améliorations peut-on espérer de l'adoucir et d'y remédier?

N'y a-t-il rien à faire pour alléger le fardeau des charges exorbitantes qui pèsent sur le sol?

Quels moyens prendre pour venir en aide à la propriété si profondément atteinte par les hypothèques?

Des institutions de crédit ne pourraient-elles pas être utilement fondées en vue des besoins de l'agriculture?

La législation ne devrait-elle pas se préoccuper des effets désastreux du morcellement indéfini des domaines?

Comment arrêter la dépopulation toujours croissante des campagnes, et retenir chez eux les propriétaires, dont l'absence porte un coup si funeste à la prospérité du sol?

Les cultures doivent-elles être changées?

Pourquoi l'élève de bétail ne dédommage-t-elle pas le propriétaire de ses sacrifices et de ses peines?

Qu'y a-t-il à tenter en faveur de la culture de la betterave et des distilleries agricoles?

En un mot, comment guérir le mal présent, et assurer à l'agriculture un meilleur avenir?

Voilà des questions du plus grand intérêt qui demandent à être soigneusement étudiées, et sur lesquelles doivent se porter les sollicitudes de tous ceux qui aiment leur pays.

De toute part on réclame une enquête sérieuse et libre de tout système préconçu. Ce vœu unanime doit être secondé.

L'opinion publique a ici une puissance salutaire qu'on ne peut nier. Il appartient surtout à nos amis de s'en faire les échos et les interprètes. La cause du sol est naturellement entre leurs mains. Qu'ils s'en constituent hautement les défenseurs. Ils auront bien mérité des populations et de la France.

Au vicomte de Saint-Priest.

9 décembre 1866.

L'année qui va finir, mon cher ami, n'a pas été heureuse pour l'Europe et en particulier pour la France. La gravité des circonstances frappe tous les esprits. La situation est pleine d'incertitudes et de périls; l'opinion publique s'en émeut, les intérêts menacés s'inquiètent du présent et s'effraient de l'avenir; à peine remis d'une secousse violente, ils en redoutent de nouvelles. Des questions qui semblaient assoupies se réveillent. Partout on arme, partout on prépare des moyens formidables de destruction et de guerre. Les événements dont l'Allemagne et l'Italie ont été récemment le théâtre ont confondu tous les calculs, trompé toutes les prévisions, rompu brusquement l'équilibre européen, et aucun pays n'en a ressenti plus vivement que le nôtre le douloureux contre-coup. Cependant, grâce à Dieu, en considérant avec calme et sang-froid l'état des choses, je n'y vois rien pour nous d'irréparable. Notre influence prépondérante a été profondément atteinte, mais une sage et ferme

conduite, sans témérité comme sans faiblesse, peut la relever. Oui, la France, avec son énergie, sa loyauté, son désintéressement prompt à se passionner pour toutes les grandes idées, à se dévouer pour toutes les justes causes, avec son armée aussi admirable par la discipline que par la valeur, avec sa puissante unité, œuvre des siècles, marchera toujours à la tête des nations; sa grandeur est nécessaire à la stabilité, au repos de l'Europe. Mais c'est une raison de plus pour ne pas négliger les conseils d'une politique prévoyante, pour ne pas accepter en silence ce que nos pères se sont efforcés d'empêcher dans tous les temps, pour ne pas laisser se former à nos portes deux vastes Etats, dont l'un surtout dispose d'une puissance militaire incontestable. Justement jaloux de l'honneur et de la dignité de notre belle patrie, craignons pour elle jusqu'à l'ombre même d'un amoindrissement de l'influence qui lui appartient.

Ici naturellement ma pensée se porte avec tristesse sur Rome, où nous laissons abattre en ce moment une des grandes choses que Dieu a faites pour la France, *gesta Dei per Francos*, je veux dire la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise, indispensable garantie de son indépendance et du libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'univers.

Lorsqu'il y a dix-huit ans, nous avons relevé cette institution dix fois séculaire, un instant renversée par la révolution, nous avons revendiqué hautement comme un droit sacré le devoir de la défendre contre de nouvelles attaques, et tant que nos soldats ont gardé la cité sainte, la révolution a tremblé devant eux; mais leur départ est annoncé; après eux qu'arrivera-t-il? Si d'autres pensées avaient présidé au gouvernement de notre pays, fidèle à ses traditions nationales et à son titre glorieux de fille aînée de l'Eglise, la France aurait eu quelque chose de plus à offrir au Saint-Père qu'un appui provisoire et passager. Soutenu par elle, Pie IX n'aurait eu rien à craindre de ses ennemis, il eût accompli en paix sa double mission de Pontife et de Roi, et ses peuples lui devraient depuis longtemps les améliorations dont il avait pris lui-même la généreuse et paternelle initiative. Aujourd'hui nous touchons peut-être à une catastrophe dont les conséquences sont incalculables. Ce n'est pas l'avenir de la souveraineté qui est seul en péril. Jusque-là il ne s'agissait, dit-on, en dépouillant le chef de l'Eglise de son pouvoir temporel, que de le ramener à la sainte et vénérable pauvreté de l'âge apostolique, afin que, déchargé de tous les soins de la terre,

il pût exercer plus librement son autorité spirituelle. Mais maintenant on ne s'en cache plus; dans son pouvoir temporel, c'est bien son autorité spirituelle qu'on veut atteindre; c'est au principe même de toute religion et de toute autorité qu'on s'en prend. Bientôt on demandera logiquement que de nos lois et de nos tribunaux disparaisse l'idée de Dieu. Alors il n'y aura plus entre les hommes d'autre lien que l'intérêt; la justice ne sera plus qu'une convention, il ne restera plus d'autre moyen pour l'obtenir que la force, et l'édifice social miné jusque dans ses fondements s'écroulera de toutes parts.

On repousse, non sans raison, l'immixtion de l'Eglise dans la politique; on veut que le clergé se renferme dans ses saintes fonctions, sans se mêler aux choses du dehors. Mais comment pourra-t-il ne pas s'en occuper, quand on aura jeté le trouble dans le gouvernement de l'Eglise, quand son chef vénéré ne sera plus libre, ou qu'on l'aura forcé à quitter Rome et à errer, sans asile, n'ayant pas où reposer sa tête?

Non, la cause de la souveraineté temporelle du Pape n'est pas isolée, elle est celle de toute religion, celle de la société, celle de la liberté. Il faut donc à tout prix en prévenir la chute.

Disons-le à la louange de notre pays, à aucune époque et dans aucune circonstance il ne s'est trompé sur le caractère et la portée de ce qu'il voyait s'accomplir. Son sens droit n'a cessé d'indiquer ce qu'il y avait à faire et à éviter. Ainsi ses impressions premières sur l'Italie, sur l'expédition du Mexique, sur la lutte prête à s'engager en Allemagne, ont signalé d'avance, dans les étroites limites laissées à leurs manifestations, les dangereuses conséquences d'une politique poursuivie, malgré ses avertissements réitérés, que les faits n'ont pas tardé à justifier.

Vous me tracez un affligeant tableau de notre situation intérieure. Je reconnais comme vous la profondeur du mal qui arrête au-dedans l'essor de nos destinées. — Vous savez depuis longtemps les vœux que ma raison et mon cœur me dictent pour ma patrie. Est-il besoin de vous le redire ici? Un pouvoir fondé sur l'hérédité monarchique, respecté dans son principe et dans son action, sans faiblesse comme sans arbitraire, le gouvernement représentatif dans sa puissante vitalité, les dépenses publiques sérieusement contrôlées, le règne des lois, le libre accès de chacun aux emplois et aux honneurs, la liberté religieuse et les libertés civiles consacrées et

hors d'atteinte, l'administration intérieure dégagée des entraves d'une centralisation excessive, la propriété foncière rendue à la vie et à l'indépendance par la diminution des charges qui pèsent sur elle, l'agriculture, le commerce, l'industrie constamment encouragés et au-dessus de tout cela, une grande chose : l'honnêteté ! L'honnêteté qui n'est pas moins une obligation dans la vie publique que dans la vie privée ; l'honnêteté qui fait la valeur morale des Etats comme des particuliers.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'après tant de déchirements, un des premiers besoins de la France, c'est l'union. La seule politique qui lui convienne, est une politique de conciliation, qui relie au lieu de séparer, qui mette en oubli toutes les anciennes dissidences, qui fasse appel à tous les dévouements, à tous les mérites, à tous les nobles cœurs qui, aimant leur patrie comme une mère, la veulent grande, libre, heureuse et honorée.

Quant à moi, ma douleur est de voir de loin les maux de mon pays, sans qu'il me soit donné de les partager ; mais si dans les épreuves qu'il peut avoir encore à traverser, la Providence m'appelle un jour à le servir, n'en doutez pas, vous me verrez paraître résolument au milieu de vous, pour nous sauver ou périr ensemble.

Vous qui me connaissez, mon cher ami, vous savez bien que les idées que je viens d'exprimer ont toujours été les miennes. C'étaient les idées de ma jeunesse, ce sont mes idées d'aujourd'hui confirmées et mûries par le travail et l'expérience.

Je vous renouvelle, mon cher Général, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

Manifeste.

Frontières de France (Suisse). 9 octobre 1870.

Français !

Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

Pour la quatrième fois depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées, et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves.

La France doit-elle voir le terme de ces agitations stériles, source de tant de malheurs ? C'est à vous de répondre.

Durant de longues années d'un exil immérité, je n'ai pas permis

un seul jour que mon nom fût une cause de division et de trouble, mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de conciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon pays, que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur.

Oui, la France se relèvera, si, éclairée par les leçons de l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle consent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tracées.

Chef de cette Maison de Bourbon, qui, avec l'aide de Dieu et de vos pères, a constitué la France dans sa puissante unité, je devais ressentir, plus profondément que tout autre, l'étendue de nos désastres, et mieux qu'à tout autre, il m'appartient de les réparer.

Que le deuil de la Patrie soit le signal du réveil et des nobles élans. L'étranger sera repoussé, l'intégrité de notre territoire assurée, si nous savons mettre en commun tous nos efforts, tous nos dévouements et tous nos sacrifices.

Ne l'oubliez pas ; c'est par le retour à ses traditions de foi et d'honneur, que la grande nation, une fois affaiblie, recouvrera sa puissance et sa gloire.

Je vous le disais naguère : gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs vertus.

Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines qui peuvent correspondre aux aspirations de sociétés nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder avec vous un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but.

Effaçons jusqu'au souvenir de nos dissensions passées, si funestes au développement du véritable progrès et de la vraie liberté.

Français, qu'un seul cri s'échappe de notre cœur.

Tout pour la France, par la France et avec la France.

Déclaration.

25 janvier 1872.

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes, m'oblige à une protestation que la loyauté commande et que l'honneur m'impose.

On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.

Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée.

Je plains ceux qui ne m'ont pas compris; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines.

Je n'abdiquerai jamais.

Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le césarisme et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans des questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes.

L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant dans un admirable élan sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir.

Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard.

Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armées leur antique prestige.

Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues.

J'ai dit que j'étais la réforme; on a feint de comprendre que j'étais la réaction.

Je n'ai pu assister aux épreuves de l'Église sans me souvenir des traditions de ma patrie. Ce langage a soulevé les plus aveugles passions.

Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

Chaque heure perdue à la recherche de combinaisons stériles profite à tous ceux qui triomphent de nos abaissements.

En dehors du principe national de l'hérédité monarchique, sans lequel je ne suis rien, avec lequel je puis tout, où seront nos alliances? qui donnera une forte organisation à notre armée? qui rendra à notre diplomatie son autorité, à la France son crédit et son rang?

Qui assurera aux classes laborieuses le bienfait de la paix, à l'ouvrier la dignité de sa vie, les fruits de son travail, la sécurité de sa vieillesse?

Je l'ai répété souvent, je suis prêt à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, à toutes les concessions qui ne seraient pas des actes de faiblesse.

Dieu m'en est témoin, je n'ai qu'une passion au cœur, le bonheur de la France; je n'ai qu'une ambition, avoir ma part dans l'œuvre de reconstitution qui ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, mais qui réclame le loyal concours de tous les dévouements.

Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le Roi légitime de la révolution.

HENRI.

A M. de La Rochette, député de la Loire-Inférieure.

Ebenzweyer, 15 octobre 1872.

Je n'hésite pas, mon cher La Rochette, à répondre franchement aux questions que vous me posez.

La France serait sauvée, et nous la verrions sortir de ses ruines plus forte et plus grande que jamais, si l'on voulait comprendre enfin quelles sont les vraies conditions du salut.

Le pays est las des agitations. Un secret instinct lui dit que la monarchie traditionnelle lui rendrait le repos auquel il aspire; et c'est ce que la révolution veut empêcher à tout prix. Aussi redouble-t-elle d'efforts pour le séduire et l'égarer.

Votre patriotisme s'en indigne, et vous regrettez de voir tant d'esprits généreux se rendre les complices involontaires d'erreurs qu'ils détestent et de solutions qu'ils redoutent.

Je m'en attriste comme vous; mais comme vous, je proteste contre l'établissement d'un état de choses destiné à prolonger la série de nos malheurs. Il est impossible de s'y méprendre. La proclamation de la république en France a toujours été et serait encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ ouvert à toutes les convoitises, à toutes les utopies; et vous ne pouvez, sous aucun prétexte, vous associer à cette funeste entreprise.

On répète sans cesse, et avec raison, que nous vivons dans l'imprévu, et l'on s'ingénie à trouver chaque jour l'expédient

capable d'assurer la sécurité du lendemain. Si le pays a la faiblesse de se laisser entraîner par les courants qui l'agitent, rien n'est moins inconnu que l'avenir. Nous courons à un abîme certain. En vain essaierait-on d'établir une distinction rassurante entre ce parti de la violence, qui promet la paix aux hommes en déclarant la guerre à Dieu, et ce parti plus prudent, mieux discipliné, arrivant à ses fins par des voies détournées, mais atteignant le même but. Ils diffèrent par le langage, mais ils poursuivent la même chimère ; ils ne recrutent pas les mêmes soldats, mais ils marchent sous le même drapeau : ils ne peuvent nous attirer que les mêmes malheurs.

Conserver l'illusion d'une république honnête et modérée, après les sanglantes journées de juin 1848 et les actes sauvages de la seconde Terreur, si meurtrières toutes deux pour notre brave armée, n'est-ce pas oublier trop vite les avertissements de la Providence et traiter les leçons de l'expérience avec trop de dédain ?

C'est au moment où la France se réveille en s'affirmant par un grand acte de foi qu'on prétendrait lui imposer le gouvernement le plus menaçant pour ses libertés religieuses !

C'est quand la nécessité des alliances se fait si impérieusement sentir, qu'on rendrait toute alliance impossible et qu'on se condamnerait soi-même à un isolement fatal !

Non, cela ne sera pas.

La république inquiète les intérêts autant que les consciences. Elle ne peut être qu'un provisoire plus ou moins prolongé. La monarchie seule peut donner la vraie liberté, et n'a pas besoin de se dire conservatrice pour rassurer les honnêtes gens.

C'est à ces derniers surtout que je voudrais rendre la conscience de leur force.

Le peuple d'autrefois avait coutume de s'écrier : Ah ! si le Roi savait ! Comme il serait juste de dire aujourd'hui : Ah ! si les hommes de bien voulaient !

Combattons sans relâche les défaillances des uns, la timide condescendance des autres. A la politique des fictions et des mensonges opposons partout et toujours notre politique à ciel ouvert.

Au fond, la France est catholique et monarchique ; c'est à nous qu'il appartient de la prémunir contre ses égarements, de lui signaler les écueils et de lui montrer le port.

J'espère n'avoir jamais failli à ce devoir sacré, et nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin.

Je n'ai pas une parole à rétracter, pas un acte à regretter : car ils m'ont tous été inspirés par l'amour de ma patrie, et je revendique hautement ma part de responsabilité dans les conseils que je donne à mes amis.

Le jour de triomphe est encore un des secrets de Dieu, mais ayez confiance dans la mission de la France.

L'Europe a besoin d'elle, la Papauté a besoin d'elle, et c'est pourquoi la vieille nation chrétienne ne peut pas périr.

Comptez sur ma constante affection.

HENRI.

A M. le Vicomte de Rodez-Bénavent, député de l'Hérault.

Frohsdorf, 19 septembre 1873.

Le sentiment qu'on éprouve, mon cher Vicomte, en lisant les détails que vous me donnez sur la propagande révolutionnaire dans votre province, est un sentiment de tristesse; on ne saurait descendre plus bas pour trouver des armes contre nous, et rien n'est moins digne de l'esprit français.

En être réduit, en 1873, à évoquer le fantôme de la dîme, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, de la persécution contre nos frères séparés; que vous dirais-je encore? de la guerre follement entreprise dans des conditions impossibles, du gouvernement des prêtres, de la prédominance des classes privilégiées! Vous avouerez qu'on ne peut pas répondre sérieusement à des choses si peu sérieuses. A quels mensonges la mauvaise foi n'a-t-elle pas recours lorsqu'il s'agit d'exploiter la crédulité publique? Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile, en face de ces manœuvres, de conserver son sang-froid; mais comptez sur le bon sens de vos intelligentes populations pour faire justice de pareilles sottises. Appliquez-vous surtout à faire appel au dévouement de tous les honnêtes gens sur le terrain de la réconciliation sociale.

Vous savez que je ne suis point un parti, et que je ne veux pas revenir pour régner par un parti; j'ai besoin de tous, et tous ont besoin de moi.

Quant à la réconciliation si loyalement accomplie dans la maison de France, dites à ceux qui cherchent à dénaturer ce grand acte que tout ce qui s'est fait le 5 août a été bien fait, dans l'unique

but de rendre à la France son rang, et dans les plus chers intérêts de sa prospérité, de sa gloire et de sa grandeur.

Comptez, mon cher Rodez, sur toute ma gratitude et ma constante affection.

A M. Chesnelong, député des Basses-Pyrénées.

Salzbourg, 27 octobre 1873.

J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir; j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement vers moi.

Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie, et je sais qu'au retour, vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions. Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais enfin à devenir le Roi légitime de la révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un cœur honnête, et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas de faire appel à votre loyauté.

Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays, dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur, que puis-je répondre? sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations. Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté de Henri V l'habileté de Henri IV. « *La violente* amour que je porte à mes sujets, » disait-il souvent, « me rend tout possible et honorable. »

Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien ; mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc : il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la Maison de Bourbon et de l'armée française, et que sur ce terrain-là on ne peut manquer de s'entendre!

Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie; et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance, toutes les fois que, dans la bonne ou la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle. Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

On parle de conditions : m'en a-t-il posé ce jeune prince dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation?

On veut des garanties : en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat, qui rassurent les bons et font trembler les méchants?

Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille; mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et je dois inspirer la même sécurité.

Ma personne n'est rien; mon principe est tout. La France verra

la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles en quittant Salzbourg sont sans cesse présentes à ma pensée : « La France ne peut pas périr, car le Christ aime encore ses Francs ; et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter. »

HENRI.

Manifeste. — 2 juillet 1874.

FRANÇAIS,

Vous avez demandé le salut de notre patrie à des solutions temporaires, et vous semblez à la veille de vous jeter dans de nouveaux hasards.

Chacune des révolutions survenues depuis quatre-vingts ans a été une démonstration éclatante du tempérament monarchique du pays.

La France a besoin de la royauté. Ma naissance m'a fait votre Roi.

Je manquerais au plus sacré de mes devoirs, si, à ce moment solennel, je ne tentais un suprême effort pour renverser la barrière de préjugés qui me sépare encore de vous.

Je connais toutes les accusations portées contre ma politique, contre mon attitude, mes paroles et mes actes.

Il n'est pas jusqu'à mon silence qui ne serve de prétexte à d'incessantes récriminations. Si je l'ai gardé depuis de longs mois, c'est que je ne voulais pas rendre plus difficile la mission de l'illustre soldat dont l'épée vous protège.

Mais aujourd'hui, en présence de tant d'erreurs accumulées, de tant de mensonges répandus, de tant d'honnêtes gens trompés, le silence n'est plus permis. L'honneur m'impose une énergique protestation.

En déclarant, au mois d'octobre dernier, que j'étais prêt à renouer avec vous la chaîne de nos destinées, à relever l'édifice ébranlé de de notre grandeur nationale, avec le concours de tous les dévouements sincères, sans distinction de rang, d'origine ou de parti.

En affirmant que je ne rétractais rien des déclarations sans cesse renouvelées, depuis trente ans, dans les documents officiels et privés qui sont dans toutes les mains.

Je comptais sur l'intelligence proverbiale de notre race et sur la clarté de notre langue.

On a feint de comprendre que je plaçais le pouvoir royal au-dessus des lois, et que je rêvais je ne sais quelles combinaisons gouvernementales basées sur l'arbitraire et l'absolu.

Non, la monarchie chrétienne et française est dans son essence même une monarchie tempérée, qui n'a rien à emprunter à ces gouvernements d'aventure, qui promettent l'âge d'or et conduisent aux abîmes.

Cette monarchie tempérée comporte l'existence de deux Chambres dont l'une est nommée par le souverain, dans des catégories déterminées, et l'autre par la nation, selon le mode de suffrage réglé par la loi.

Où trouver ici la place de l'arbitraire?

Le jour où vous et moi nous pourrons, face à face, traiter ensemble des intérêts de la France, vous apprendrez comment l'union du peuple et du Roi a permis à la monarchie française de déjouer, pendant tant de siècles, les calculs de ceux qui ne luttent contre le Roi que pour dominer le peuple.

Il n'est pas vrai de dire que ma politique soit en désaccord avec les aspirations du pays. Je veux un pouvoir réparateur et fort; la France ne le veut pas moins que moi. Son intérêt l'y porte, son instinct le réclame.

On recherche des alliances sérieuses et durables; tout le monde comprend que la monarchie traditionnelle peut seule les donner.

Je veux trouver dans les représentants de la nation des auxiliaires vigilants, pour l'examen des questions soumises à leur contrôle; mais je ne veux pas de ces luttes stériles de parlement, d'où le souverain sort, trop souvent impuissant et affaibli; et si je repousse la formule d'importation étrangère, que répudient toutes nos traditions nationales, avec son roi qui règne et qui ne gouverne pas, là encore je me sens en communauté parfaite avec les désirs de l'immense majorité, qui ne comprend rien à ces fictions, qui est fatiguée de ces mensonges.

Français,

Je suis prêt aujourd'hui, comme je l'étais hier.

La Maison de France est sincèrement, loyalement réconciliée. Ralliez-vous, confiants, derrière elle.

Trêve à nos divisions, pour ne songer qu'aux maux de la patrie!

N'a-t-elle pas assez souffert? N'est-il pas temps de lui rendre, avec sa royauté séculaire, la prospérité, la sécurité, la dignité, la grandeur, et tout ce cortège de libertés fécondes que vous n'obtiendrez jamais sans elle?

L'œuvre est laborieuse; mais, Dieu aidant, nous pouvons l'accomplir.

Que chacun, dans sa conscience, pèse les responsabilités du présent et songe aux sévérités de l'histoire.

A M. Léon Harmel.

Frohsdorf, le 6 septembre 1877.

J'ai tenu, Monsieur, avant de vous remercier de votre hommage et de la lettre si touchante qui l'accompagnait, à lire avec la plus grande attention votre *Manuel d'une corporation chrétienne.*

Je manquerais à mon devoir, si, à côté des précieux témoignages d'encouragement qui vous ont été accordés par les plus éminentes autorités, je n'apportais aussi à votre œuvre le tribut de mon admiration, de ma gratitude et de mes vœux.

Dégageant la question ouvrière, cette question capitale de notre temps, des nuages amoncelés sur elle par les utopies de tant d'économistes et de rêveurs, vous vous êtes mis résolument à l'ouvrage. Vous avez créé l'usine du Val-des-Bois, qui fonctionne au grand jour.

Vous n'avez pas écrit de gros livres, vous contentant de répondre par des actes, et l'évidence des faits a bientôt dissipé tous les doutes et réduit à néant toutes les fausses théories.

Un grand nombre de bons esprits entrevoyaient bien dans la corporation chrétienne la solution du redoutable problème qui s'imposait à leurs recherches; mais il fallait avoir le courage de le dire et l'énergie de le prouver.

Voilà ce que vous avez fait, Monsieur : c'est votre mérite dans le présent, ce sera votre gloire dans l'avenir.

Pour arriver à ces merveilleux résultats, si bien faits cependant pour vaincre les préjugés de vos contradicteurs, vous avez compris que le premier devoir était de se dévouer aux classes laborieuses ; que, pour arracher l'ouvrier à ses flatteurs, il fallait aller à lui avec un cœur aimable et désintéressé ; lui faire accepter son travail, non comme un fardeau, mais comme un honneur ; le relever à ses propres yeux dans sa dignité par la foi et la vraie liberté : en un mot, lui révéler le prix de son âme.

C'est à quelques pas du baptistère d'où la France est sortie la grande nation chrétienne, pour commander au monde tant qu'elle resta fidèle à ses glorieuses origines, que vous avez reconstitué l'ouvrier chrétien, ce ferme espoir de notre résurrection sociale.

Poursuivez votre œuvre avec une infatigable persévérance : c'est la première condition du succès. Comptez sur toute ma sympathie et croyez à mes sentiments bien sincères.

HENRI.

A M. le comte Albert de Mun.

Frohsdorf, le 20 novembre 1878.

J'achève à l'instant même, mon cher de Mun, la lecture de votre admirable discours du 16 novembre, et je tiens à vous en féliciter sur l'heure.

Je l'attendais avec impatience, certain que vous seriez digne de vous et de la grande cause que vous servez si bien.

Cette fois encore, l'honneur est resté du côté du vaincu. La vérité met dans la bouche de ses défenseurs je ne sais quelle force de persuasion, qui grandit, éclate et s'impose, parce qu'elle porte en elle-même le principe de la délivrance et du salut.

Je n'en doute pas plus que vous, la vérité nous sauvera, mais la vérité tout entière. Voilà ce qu'il faut bien comprendre, et ce que nul dans notre temps ne comprend mieux que vous.

Sur toutes les questions religieuses et politiques qui agitent l'Europe et déchirent notre malheureuse France, vous faites la lumière, parce que vous n'avez pas peur de signaler, sans passion comme sans faiblesse, les véritables causes de notre décadence et de nos abaissements.

Oui, l'avenir est aux hommes de foi, mais à la condition d'être en même temps des hommes de courage, ne craignant pas de dire en

face à la révolution triomphante ce qu'elle est dans son essence et dans son esprit, et à la contre-révolution ce qu'elle doit être dans son œuvre de réparation et d'apaisement.

Je vous remercie de tout mon cœur d'avoir une fois de plus réduit à néant ces odieux mensonges mille fois réfutés et toujours reproduits, ces misérables équivoques à l'endroit du passé : comme si, pour réformer des abus condamnables, il n'était pas insensé d'avoir renversé des abris protecteurs.

Je vous remercie d'avoir insisté avec tant d'autorité et de franchise sur les bases fondamentales, sur les vérités éternelles et les principes nécessaires pour toute société qui veut vivre dans la paix et s'assurer un lendemain.

Grâce au Ciel, il est resté intact entre mes mains le dépôt sacré de nos traditions nationales et de nos grandeurs. C'est à renouer les anneaux de la chaîne séculaire que chacun doit, à votre exemple, consacrer son activité et sa vie.

Retournez sans crainte au milieu de ces généreuses populations de l'Ouest, dont je reçois si souvent les consolants témoignages d'indomptable fidélité.

La révolution, poursuivant son idéal d'État sans Dieu, c'est-à-dire contre Dieu, a inscrit sur ses listes de proscription l'humble éducateur des enfants du peuple et l'admirable fille de la Charité : c'est l'heure où l'indifférence et l'inaction seraient pour tout homme de cœur une honte et une trahison.

Auprès de ces classes laborieuses, objet constant de mes préoccupations; auprès de ces chers ouvriers, entourés de tant de flatteurs et de si peu d'amis vrais, vous pouvez mieux que tout autre me servir d'interprète.

J'entends toujours avec bonheur leur cri de foi et d'espérance. Qu'ils sachent bien que moi je les aime trop pour les flatter; et, pour tout dire en un mot, répétez-leur sans cesse qu'il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en Roi.

Confiance, mon cher de Mun! N'oubliez jamais que l'avenir est aux hommes de foi et de courage.

HENRI.

A M. le marquis de Foresta.

Frohsdorf, le 26 juillet 1879.

Vous me connaissez trop, mon cher Foresta, pour ne pas vous rendre compte de mon émotion à la lecture de l'adresse de mes fidèles Marseillais.

Je viens de recevoir le récit de vos fêtes; j'ai tout vu, tout examiné par moi-même; rien ne m'a échappé, pas une ligne, pas un nom, et je ne sais quelles actions de grâces rendre à la Providence, qui a permis ce réveil des cœurs et des âmes, et suscité ces généreux élans, qui m'apportent de tous les points de la France les plus nobles protestations contre l'oppression des consciences et l'anéantissement de nos plus chères libertés.

Je n'ai qu'un regret au milieu de si grandes consolations : c'est de ne pouvoir faire parvenir, comme je le voudrais, partout et à tous, l'expression de ma reconnaissance. Mais je tiens à vous remercier tout spécialement d'un passage de votre discours qui m'a été au cœur.

Vous avez, dans une allusion pleine de franchise à notre histoire contemporaine, fait justice, comme il convient, de ce propos injurieux qui, grâce à la perfidie des uns, à la crédulité des autres, avait trop longtemps égaré l'opinion. On a répété à satiété que j'avais repoussé volontairement l'occasion merveilleuse de remonter sur le trône de mes pères.

Je me réserve de faire, quand il me plaira, la lumière totale sur les événements de 1873; mais, encore une fois, mon vieil ami, je vous remercie d'avoir protesté avec l'indignation que mérite un pareil soupçon.

Vous auriez pu ajouter, parce que cela est vrai, que le retour de la monarchie traditionnelle correspondait aux aspirations du plus grand nombre; que l'ouvrier, l'artisan, le laboureur, entrevoyaient avec raison ces paisibles jouissances de la vie laborieuse, dont, sous la paternelle autorité du chef de famille, tant de générations dans le passé avaient connu les douceurs; qu'en un mot, le pays attendait un Roi de France, mais que les intrigues de la politique avaient résolu de lui donner un maire du palais. Si, devant l'Europe attentive, au lendemain de désastres et de revers sans nom, j'ai montré plus de souci de la dignité royale et de la grandeur de ma mission,

c'est, vous le savez bien, pour rester fidèle à mon serment de n'être jamais le Roi d'une fraction ou d'un parti.

Non, je n'accepterai point la tutelle des hommes de fictions et d'utopies; mais je ne cesserai de faire appel au concours de tous les honnêtes gens, et, comme vous l'avez admirablement dit : armé de cette force et avec la grâce de Dieu, je puis sauver la France; je le dois et je le veux.

Comptez, mon cher Foresta, sur ma vive et constante affection.

HENRI.

A M. Eugène Veuillot.

Goritz, 23 avril 1883.

Un chrétien comme votre frère, Monsieur, ne pouvait mourir après une lutte d'un demi-siècle pour Dieu et le triomphe de son Église, sans que je prisse part à l'émotion de tous les vrais catholiques. Le marquis de Dreux-Brézé, en vous portant l'expression de ma sincère condoléance, n'a été que le fidèle interprète de mes regrets et de ma gratitude. Je dis ma gratitude, parce que du jour où cet esprit si élevé, aussi inaccessible aux calculs de l'ambition qu'aux lâchetés du respect humain, éclairé par les leçons de l'expérience et guidé par la droiture de sa raison, fut saisi de la vérité politique comme il avait été saisi de la vérité religieuse, de ce jour il a été le plus vaillant auxiliaire de la monarchie traditionnelle, dont la nécessité n'est jamais mieux démontrée qu'à l'heure où nous sommes, à l'heure des derniers abaissements et des suprêmes humiliations. Devant les persécutions accomplies et celles qui se préparent, comme il aurait flétri les crimes sociaux qui se succèdent si rapidement dans notre France, en appelant sur elle les plus redoutables châtiments!

Après avoir tenté d'arracher au père de famille l'âme de son enfant, l'athéisme triomphant n'a-t-il pas la prétention de s'installer au chevet de l'ouvrier chrétien, sur son lit d'hôpital, pour en interdire l'accès au véritable consolateur et à l'unique ami? Avec quelle éloquence Louis Veuillot eût dénoncé à la conscience publique la suppression des aumôniers dans les hospices, suivant de si près l'expulsion des héroïques filles de la Charité!

Je ne puis oublier non plus sa chaleureuse adhésion donnée à ma

parole dans toutes les circonstances où j'ai cru devoir élever la voix devant mon pays. Spécialement en 1873, alors que nous touchions au port, quand les intrigues d'une politique moins soucieuse de correspondre aux vraies aspirations de la France que d'assurer le succès de combinaisons de parti, m'obligèrent à dissiper les équivoques en brisant les liens destinés à me réduire à l'impuissance d'un souverain désarmé, nul autre ne sut pénétrer plus avant dans ma pensée, ni mieux donner à ma protestation son véritable sens.

J'étais donc bien fondé à vous parler de ma gratitude, qui s'étend, n'en doutez pas, à tous ses collaborateurs, en commençant par vous, le plus intimement associé à ses rudes combats. Puissent les témoignages de sympathie qui vous arrivent de toutes parts, être une consolation pour la digne sœur qui a tenu une si grande place dans la vie de celui que vous pleurez, pour ses filles, pour le gendre dont Louis Veuillot était avec tant de raison si fier, pour ses neveux, pour tous les vôtres. Soyez mon interprète auprès d'eux tous, et comptez sur mes sentiments bien sincères.

HENRI.

M. LE COMTE DE CHAMBORD

ETUDE BIOGRAPHIQUE ET ANECDOTIQUE

Nous n'avons pas l'intention de donner une biographie complète de M. le comte de Chambord. Ce travail a été fait et bien fait par un écrivain royaliste de haut talent, M. Alexandre de Saint-Albin, l'auteur de la grande *Histoire du Pontificat de Pie IX*. Nous ne pouvons qu'engager les lecteurs, qui désireraient connaître à fond tous les détails de cette noble existence, à se reporter à l'ouvrage que nous venons de signaler. Il n'en est point qui puisse lui être opposé, soit comme exactitude, soit comme somme complète de documents (1).

Pour nous, notre tâche est plus modeste, nous voulons retracer à grands traits les diverses phases de la vie de M. le comte de Chambord, sans nous arrêter aux détails secondaires, et esquisser les lignes les plus remarquables de cette belle et royale figure. Puissions-nous, dans cette vue d'ensemble, faire apprécier, à leur juste valeur, les rares qualités de Celui que la France religieuse et monarchique pleure aujourd'hui, et l'immensité du malheur qui nous frappe !

NAISSANCE DU COMTE DE CHAMBORD

Le 13 février 1820, le duc de Berry, second fils de Charles X, mortellement atteint par le poignard libéral et maçonnique de Louvel, agonisait sur une misérable couche, dans une des salles de l'Opéra.

(1) *Histoire d'Henri V*, par Alexandre de Saint-Albin, 2e édition. Paris, Victor Palmé, Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. 1 beau volume in-8°. Prix : 5 fr.

Près de lui était agenouillée sa jeune et héroïque épouse, lui prodiguant ses soins avec un courage admirable. La poignante douleur de la princesse, longtemps comprimée, triompha de sa force d'âme ; dans un élan de suprême désespoir, elle s'écria d'une voix déchirante qu'elle ne voulait point survivre à son mari.

Les sanglots de la duchesse tirèrent comme d'un profond sommeil Mgr le duc de Berry, dont les souffrances physiques avaient vaincu l'énergie. Il prit la main de la princesse et, rassemblant toutes ses forces, il lui dit d'une voix forte et sonore :

— Vivez! ma chère amie, vivez pour l'enfant que vous portez dans votre sein!

Cette révélation inattendue fut accueillie avec joie par toute la France. On se prit à espérer que le trône de saint Louis ne resterait pas vacant.

Cet espoir se réalisa bientôt. Le 29 septembre 1820, jour de la fête de l'Archange saint Michel, patron de la France, naquit, aux Tuileries, Henri-Charles-Marie-Ferdinand-Dieudonné d'Artois.

Vers deux heures et demie du matin, la duchesse de Berry fut prise des douleurs de l'enfantement. Aussitôt le docteur Deneux fut admis auprès d'elle, en même temps arrivèrent la duchesse de Reggio et la vicomtesse de Gontaut.

A trois heures vingt minutes, l'auguste veuve avait un fils, et la France un héritier de ses rois.

La famille royale, aussitôt avertie, accourut saluer à sa naissance le prince qu'elle avait tant demandé à Dieu. « Où est-il, où est-il? » s'écriait la fille de Louis XVI, à qui Dieu accordait cette joie sans mesure.

L'empressement de M. le comte d'Artois et du duc d'Angoulême ne fut pas moindre. Le Roi, arrivant à son tour, dit à l'heureuse mère : « Dieu soit béni, vous avez un fils. » Puis, en souvenir de ce qui s'était passé à la naissance d'Henri IV, il offrit à sa nièce un bouquet de diamants : « Voilà qui est pour vous. » Et il ajouta, prenant l'enfant : « Voici qui est à moi. » Recevant alors des mains de Monsieur une boîte d'ail qu'on avait fait venir de Pau, il en frotta les lèvres du nouveau-né ; il lui fit avaler ensuite quelques gouttes de vin de Jurançon. « Sire », dit alors la duchesse de Berry, « que je regrette de ne pas savoir la chanson de Jeanne d'Albret, *la Chanson de Notre-Dame du bout du pont*, pour que tout pût se passer comme à la naissance du bon Henri! »

Cependant la joie de la mère et de la famille royale, et de tous ceux qui furent admis dans la nuit du 29 septembre, était déjà celle de tout Paris.

Un témoin oculaire de ce grand événement, M. Alfred Nettement, nous dépeint en ces termes l'émotion et l'ivresse de la capitale en apprenant la nouvelle de la naissance du Prince :

« Ceux qui n'ont pas été témoins de ces scènes, ne sauraient se faire une idée du spectacle que présentait, dans la matinée du 29 septembre, entre six et huit heures, la portion de la rue de Rivoli qui longe le pavillon de Marsan. C'était dans les appartements du premier étage que le duc de Bordeaux était né, et de nombreuses personnes de tous les rangs, devançant l'heure accoutumée de leur lever, accouraient à la hâte, jeunes gens, jeunes femmes, vieillards, hommes dans la force de l'âge, avec l'espoir d'obtenir quelques détails, et, qui sait? peut-être d'apercevoir le royal enfant. Plus tard, il y eut des fêtes officielles qui ressemblèrent à toutes les fêtes de ce genre; mais dans cette matinée privilégiée et bénie, c'était vraiment la fête des cœurs. Point d'acclamations, dans la crainte d'effrayer la jeune mère ou le royal enfant; point d'étalage de sentiments, mais une effusion universelle, des détails demandés et donnés à voix basse, des larmes furtives, des mains serrées, des exclamations entrecoupées, des regards curieux et attendris interrogeant les croisées de l'appartement de Mme la duchesse de Berry. Ce jour-là, les inconnus se parlèrent, et les indifférents s'aimèrent. Il semblait que toute cette population n'avait qu'une âme, qu'un sentiment, qu'une idée. »

Cette muette impatience, ces désirs à la fois ardents et discrets de la foule ne pouvaient manquer d'être compris et exaucés par la bonté de la famille royale. La duchesse d'Angoulême, telle encore qu'elle était accourue à la première nouvelle, s'approcha des fenêtres et montra à tous l'enfant, objet des vœux et cause de l'espérance et de la joie d'un grand peuple. Après elle, ce fut Louis XVIII qui, au sortir de la messe, parut au balcon des Tuileries, présentant le Prince à la multitude qui remplissait le jardin ; le Roi, empruntant à l'Église les paroles dont elle salue la naissance du Sauveur, s'écria d'une voix forte : « Votre joie centuple la mienne. Il nous est né un enfant à tous. Cet enfant sera un jour votre père, il vous aimera comme les miens vous ont toujours aimés. »

L'enfant reçut les noms d'Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois. Le roi avait décidé d'avance qu'il porterait, si c'était un prince, le titre de duc de Bordeaux. « C'est à Bordeaux, » disait-il, « que mon heur a pris commencement. » C'était en effet cette ville qui avait la première arboré le drapeau blanc.

Voici l'acte officiel qui annonça l'entrée dans la vie du Prince qui vient de mourir. Nous reproduisons à dessein ce document, parce qu'il coupe court à certaines insinuations malveillantes lancées à huis clos à cette époque, et reproduites aujourd'hui dans les bas-fonds de certains journaux éhontés.

PARIS, le 29 *septembre* 1820.

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA MAISON ROYALE

L'an de grâce 1820, le 29e jour du mois de septembre, à trois heures et demie du matin. Nous Charles-Henri Dambray, chevalier, chancelier de France, président de la Chambre des pairs, chancelier et commandeur des Ordres du Roi, remplissant, aux termes de l'ordonnance de Sa Majesté du 23 mars 1816, les fonctions d'officier de l'État-Civil de la maison royale.

Accompagné de Charles-Louis Huguet, marquis de Semonville, pair de France, grand référendaire de la Chambre des pairs, grand officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et de Louis-François Cauchy, garde des archives de ladite Chambre, dépositaire des registres dudit état-civil;

Sur l'avis à nous donné par le grand maître des cérémonies de France, que Mme la duchesse de Berry était prise des douleurs de l'enfantement, nous nous sommes transportés au palais des Tuileries, pavillon de Marsan, résidence actuelle de S. A. R. Très Haute et Très Puissante princesse Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry, veuve de Très Haut et Très Puissant prince Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fils de France, décédé à Paris le 14 février dernier, à l'effet d'y constater la naissance de l'enfant dont était enceinte ladite princesse, en dresser procès-verbal, et recevoir, conformément à l'ordonnance du Roi du 23 mars 1816, l'acte de naissance prescrit par le Code civil.

Arrivés au dit palais et conduits à l'appartement de Mme la duchesse de Berry, nous y avons trouvé Son Altesse Royale déjà heureusement accouchée d'un enfant du sexe masculin. Ainsi que nous l'avons vérifié, le dit enfant, né à deux heures trente-cinq minutes du matin, ainsi que nous l'ont déclaré les témoins de l'événement, désignés ci-après,

et qui, d'après les ordres du Roi, à nous transmis par le grand maître des cérémonies, doit se nommer Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux.

Déclaration des dits témoins :

Louis-Gabriel Suchet, duc d'Albuféra, pair et maréchal de France, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de quarante-huit ans, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, l'un des témoins désignés par le Roi aux termes de l'ordonnance du 23 mars 1816, de laquelle désignation il nous a justifié par lettre close de Sa Majesté du 11 juillet dernier.

Déclare ce qui suit :

J'étais logé par ordre du Roi au Pavillon de Flore; au premier avertissement qui me fut donné des douleurs que ressentait S. A. R. Mme la duchesse de Berry, je m'empressai de me rendre à son appartement. J'y arrivai à deux heures quarante-cinq minutes; à mon arrivée dans la chambre de la princesse, Son Altesse Royale était déjà accouchée, elle me dit : « Monsieur le maréchal, vous voyez que l'enfant me tient encore; je n'ai point voulu que l'on coupât le cordon avant votre arrivée. »

Je reconnus en effet à l'instant que l'enfant n'était point détaché de sa mère, et qu'il était du sexe masculin. La section du cordon ombilical n'eut lieu que quelques minutes après, elle fut faite par M. Deneux, accoucheur de la princesse, en ma présence et en celle de plusieurs gardes nationaux qui avaient été appelés pour en être témoins et dont trois étaient arrivés avant moi auprès du lit de la princesse; MM. Bougon et Baron et Mme Gontaut étaient aussi présents à cette opération; lorsqu'elle fut terminée S. A. R. donna l'ordre de faire entrer dans sa chambre tous les militaires qui se trouvaient au château, ce qui fut exécuté.

Signé : le maréchal duc d'Albuféra.

Suivent les déclarations du maréchal duc de Coigny, de Victor Lainé, épicier, de Pierre Paigné, pharmacien, de Louis Dauphinot, ce dernier déclarant :

« On vint me prévenir au poste que Mme la duchesse de Berry venait d'accoucher; je montai avec M. Paigné; je vis l'enfant mâle dont la princesse était accouchée, tenant encore à sa mère. J'éclairai M. Deneux au moment où il opéra la section du cordon ombilical. »

Mêmes déclarations des témoins Sadony, négociant, de Franque, garde du corps, de d'Harvilliers, capitaine de grenadiers, de la femme de chambre Joséphine Devathaire, de Charlotte Bourgeois, femme de chambre de Son Altesse Royale, qui déclare :

« A peine étais-je endormie que la princesse s'est écriée en disant : « Madame Bourgeois, vite, il n'y a pas un seul moment à perdre. » Je sautai à bas du lit, je tirai les sonnettes, et à peine étais-je arrivée au lit de la princesse que je reçus la tête de l'enfant. La princesse demanda aussitôt de la lumière, car il n'y en avait pas dans ce moment. J'allumai un flambeau à la lampe : « Dieu, quel bonheur! « s'est écriée la princesse; c'est un garçon : c'est Dieu qui nous « l'envoie. »

Furent encore témoins : la maréchale Oudinot, la vicomtesse de Gontaut-Biron; le docteur Deneux, accoucheur de la duchesse de Berry, le docteur Baron, le docteur Bougon, le comte de Nantouiller, l'ancien écuyer du duc de Berry, etc., etc.

L'acte de naissance fut dressé séance tenante, et ont signé après lecture faite :

Louis. — Charles-Philippe. — Marie-Thérèse. — Louis-Antoine. — Louis-Philippe d'Orléans. — Marie-Amélie-Louise. — Marie-Adélaïde de Bourbon. — L. A. Joseph de Bourbon. — L. M. T. B. d'Orléans-Bourbon. — Eugène A. L. d'Orléans. — Maréchal duc de Coigny. — Maréchal d'Albuféra, — Le duc de Richelieu. — Le comte de Pradel. — Le marquis de Dreux-Brezé. — H. de Serre. — Pasquier. — Siméon. — Marquis de Latour-Maubourg. — Baron Portal. — Roy. — Dambray. — Marquis de Semonville. — Cauchy, etc., etc., etc.

Les fêtes publiques données à l'occasion de cet heureux événement furent splendides, et la maison de France s'honora tout particulièrement par les magnifiques charités qu'elle prodigua.

L'Europe entière se réjouit avec la France; et le Nonce apostolique, venu à la tête du corps diplomatique féliciter Louis XVIII, lui dit en montrant l'enfant qu'on avait apporté à cette solennité : « Cet enfant de souvenirs et de regrets est aussi l'enfant de l'Europe. Il est le présage et le garant de la paix et du repos qui doit suivre tant d'agitations. »

Ainsi parla le représentant du Vicaire de Jésus-Christ. L'empereur de Russie écrivit également au roi de France : « La naissance du duc de Bordeaux est un événement que je regarde comme très heureux pour la paix, et qui porte de justes consolations au sein de votre famille. Je prie Votre Majesté de croire que je ratifie le titre d'Enfant de l'Europe dont on a salué Monsieur le duc de Bordeaux. »

C'était l'Europe elle-même qui parlait ainsi par la bouche de l'empereur Alexandre Ier.

Les journaux de l'époque sont remplis de détails sur l'explosion

de l'allégresse publique : des chansons populaires coururent toute la France. Chaque ville tint à honneur d'envoyer au nouveau-né des présents magnifiques. La ville de Bordeaux lui fit cadeau d'un riche berceau. Une souscription nationale, à laquelle prirent part toutes les classes de la société, s'ouvrit spontanément, et, quelques mois après, le magnifique château de Chambord fut offert par les Chambres, à titre d'hommage de la France.

Enfin le poète le plus sympathique de ce temps, M. de Lamartine, lui consacra une de ses plus belles odes. En voici quelques strophes :

Il est né, l'enfant du miracle!
Héritier du sang d'un martyr,
Il est né d'un tardif oracle,
Il est né d'un dernier soupir!
Aux accents du bronze qui tonne,
La France s'éveille et s'étonne
Du fruit que la mort a porté!
Jeux du sort! merveilles divines!
Ainsi fleurit sur des ruines
Un lis que l'orage a planté!

Il vient, quand les peuples victimes
Du sommeil de leurs conducteurs,
Errent au penchant des abîmes,
Comme des troupeaux sans pasteurs!
Entre un passé qui s'évapore,
Vers un avenir qu'il ignore,
L'homme nage dans un chaos!
Le doute égare sa boussole,
Le monde attend une parole,
La terre a besoin d'un héros!

Courage! c'est ainsi qu'ils naissent!
C'est ainsi que dans sa bonté
Un Dieu les sème! Ils apparaissent
Sur des jours de stérilité!
Ainsi, dans une sainte attente,
Quand des pasteurs la troupe errante
Parlait d'un Moïse nouveau,
De la nuit déchirant le voile
Une mystérieuse étoile
Les conduisit vers un berceau!

Sacré berceau! frêle espérance
Qu'une mère tient dans ses bras!
Déjà tu rassures la France,
Les miracles ne trompent pas!
Confiante dans son délire,

A ce berceau déjà ma lyre
Ouvre un avenir triomphant;
Et, comme ces Rois de l'Aurore,
Un instinct que mon âme ignore
Me fait adorer un enfant!

. . . . . .

. . . . . .

Le 1er mai 1821, le duc de Bordeaux fut baptisé à Notre-Dame de Paris. Le duc et la duchesse d'Angoulême furent parrain et marraine par représentation du Roi de France et de la princesse héritière de Naples. L'eau du Jourdain, apportée par M. de Chateaubriand, fut versée sur la tête de l'enfant, par Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

Les fêtes du baptême du fils de France furent admirables. Elles ont laissé une trace profonde dans l'esprit des contemporains.

Maine de Biran écrivait à ce propos à ses filles :

La cérémonie du baptême d'Henri Dieudonné d'Artois doit avoir fait dans l'âme de tous ceux qui l'ont vue, une impression qui ne s'effacera pas. Tout concourait à la rendre somptueusement touchante. Je ne parle pas de la pompe et de la magnificence de Notre-Dame, décorée pour cette fête comme elle ne l'a jamais été. Mais les augustes personnages, vers lesquels tous les regards se dirigeaient, cet enfant précieux *auquel se rattachent toutes nos destinées*, consacré à Dieu par le vénérable archevêque, les cris de MADEMOISELLE en voyant son frère porté à l'autel, l'air de notre petit Henri, la contenance de son héroïque mère, tout cela composait un tableau dont je regrette de ne pouvoir donner à mes chères filles une idée exacte : il faut avoir vu et senti.

Tout le monde connaît l'ode magnifique de M. Victor Hugo sur le baptême du duc de Bordeaux : nous en extrayons les plus beaux vers :

Peuples, ne doutez pas! Chantez votre victoire.
Un sauveur naît, vêtu de puissance et de gloire,

Il réunit le glaive et le sceptre en faisceau;
Des leçons du malheur naîtront nos jours prospères;
Car de soixante Rois, ses pères,
Les ombres sans cercueils veillent sur son berceau!

Son nom seul a calmé nos tempêtes civiles,
Ainsi qu'un bouclier il a couvert les villes.
La révolte et la haine ont déserté nos murs.
Tel du jeune lion, qui lui-même s'ignore,
Le premier cri, paisible encore,
Fait de l'antre royal fuir cent monstres impurs.

Quel est cet Enfant débile
Qu'on porte aux sacrés parvis?
Toute une foule immobile
Le suit de ses yeux ravis;
Son front est nu, ses mains tremblent,
Ses pieds, que des nœuds rassemblent,
N'ont point commencé de pas;
La faiblesse encor l'enchaîne;
Son regard ne voit qu'à peine,
Et sa voix ne parle pas.

C'est un Roi parmi les hommes;
En entrant dans le saint lieu,
Il devient ce que nous sommes :
C'est un homme aux pieds de Dieu!
Cet enfant est notre joie;
Dieu pour sauveur nous l'envoie,
Sa loi l'abaisse aujourd'hui.
Les Rois, qu'arme son tonnerre,
Sont tout pour lui sur la terre,
Et ne sont rien devant lui!

Que tout tremble et s'humilie.
L'orgueil mortel parle en vain;
Le Lion royal se plie
Au joug de l'Agneau divin.
Le Père, entouré d'étoiles,
Vers l'Enfant, faible et sans voiles,
Descend, sur les vents porté;
L'Esprit-Saint de feu l'inonde;
Il n'est encor né qu'au monde,
Qu'il naisse à l'éternité!

Marie, aux rayons modestes,
Heureuse et priant toujours,
Guide les vierges célestes
Vers son vieux temple aux deux tours.
Toutes les saintes armées,
Parmi les soleils semées,
Suivent son char triomphant;
La Charité les devance,
La Foi brille, et l'Espérance
S'assied près de l'humble enfant!

. . . . . .

. . . . . .

A vous, comme à Clovis, Prince, Dieu se révèle,
Soyez du temple saint la colonne nouvelle,
Votre âme, en vain, du lis efface la blancheur;
Quittez l'orgueil du rang, l'orgueil de l'innocence;
Dieu vous offre, dans sa puissance,
La piscine du pauvre et la croix du pécheur.

L'enfant, quand du Seigneur sur lui brille l'aurore,
Ignore le martyre et sourit à la croix;
Mais un autre baptême, hélas! attend encore
Le front infortuné des Rois.
Des jours viendront, jeune homme, où ton âme troublée
Du fardeau d'un peuple accablée,
Frémira d'un effroi pieux,
Quand l'évêque sur toi répandra l'huile austère,
Formidable présent qu'aux maîtres de la terre
La colombe apporta des cieux.

Alors! ô Roi chrétien, au Seigneur sois semblable;
Sache être grand par toi, comme il est grand par lui;
Car le sceptre devient un fardeau redoutable,
Dès qu'on veut s'en faire un appui.
Un vrai Roi sur sa tête unit toutes les gloires;
Et si, dans ses justes victoires,
Par la mort il est arrêté,
Il voit, comme Bayard, une croix dans son glaive,
Et ne fait, quand le ciel à la terre l'enlève,
Que changer d'immortalité.

La première éducation d'Henri fut digne de son rang et du grand caractère de ses parents augustes. Ce fut d'abord à Mme la marquise de Gontaut qu'il fut confié, ainsi que sa sœur, MADEMOISELLE,

Pour le récompenser de ses premiers succès scolaires, on lui délivrait un bon sur la caisse du Roi. Cet argent servait aux aumônes du jeune Prince. Si son ardeur au travail semblait se ralentir, on n'avait qu'à lui dire :

— Prenez garde, Monseigneur, vos pauvres en souffriront, et cela suffisait. Henri se remettait à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur.

La charité, l'amour des pauvres était le trait dominant du caractère du jeune prince.

Voici, à ce sujet, quelques anecdotes bien touchantes :

Le général comte Coutard, arrivé par son mérite et sa valeur aux plus hautes dignités de l'armée, fréquentait beaucoup les Tuileries, et se voyait très cordialement accueilli par Charles X, qui aimait son esprit franc et ouvert.

— Sire, disait un jour le général, Votre Majesté ne peut s'imaginer combien je me découvre de parents pauvres depuis que je suis devenu presque riche...

Henri avait entendu ce propos, et lorsque le général eut pris congé, il le suivit, le tirant doucement par son habit.

— Général, lui dit-il, si j'avais su que vous aviez tant de parents pauvres, j'aurais beaucoup mieux travaillé. Mais j'ai encore vingt francs, acceptez-les, je vous prie.

Le général, souriant, les larmes aux yeux, remercia le jeune Prince et essaya de lui faire comprendre qu'il ne pouvait accepter son offre gracieuse.

— Vous ne voulez pas de mon louis, reprit Henri : acceptez au moins cette boîte de bonbons pour les petits enfants de vos parents pauvres : je suis sûr que cela leur fera plaisir.

Le général accepta une jolie bonbonnière, et baisa la main de l'auguste et aimable enfant.

Cet autre trait, bien touchant aussi, a été raconté par un capitaine de la garde royale de service à Saint-Cloud, en 1830 :

« J'accompagnais le Roi, dit le capitaine, durant une promenade à pied qu'il fit avec son petit-fils, dans les environs du château. Le duc de Bordeaux nous précédait en courant. Tout à coup, nous le voyons arrêté au détour d'un chemin et nous l'entendons crier :

« — Vous ne passerez pas, vous n'irez pas plus loin ! »

« Nous approchons et nous trouvons un cercueil à peine recouvert d'un drap et dont les planches étaient si peu jointes qu'on voyait le corps. Des enfants en haillons suivaient avec quelques amis.

« Le jeune Prince les avait arrêtés, et comme nous arrivions, il commença à demander au Roi, son grand-père, à quelques gentilshommes et à moi-même toutes les bourses, qu'il réunit à la sienne, qu'il distribua ensuite à cette famille indigente et désolée. « Vous n'irez pas plus loin. — N'est-ce pas, grand-père, qu'il faut « qu'ils retournent à la maison... Oh! pourquoi tous les morts « n'ont-ils pas le même convoi! Je veux que dans trois heures on ait « tout réparé. » Et il voulut accompagner le corps jusqu'à sa pauvre demeure. Rien ne put l'empêcher de revenir s'assurer lui-même qu'on avait exécuté ses ordres, et il ajouta : « Oh! si j'étais Roi, je « ne souffrirais jamais que les pauvres manquassent d'une sépulture « convenable... » Et le lendemain, il revint voir et soulager les orphelins. »

Une autre fois, il était allé faire une promenade avec son grand-père; apercevant à un poste des tambours à terre, il les toucha en passant, ce qui était défendu par les règlements : « Monseigneur, dit gaiement le soldat propriétaire du tambour, vous voilà dans le cas de l'amende. — C'est juste, dit son grand-père, qui l'entendit, il faut qu'il la paye. Tiens, voilà pour l'amende du duc de Bordeaux », et il lui donna un louis. L'enfant, ne comprenant pas et croyant qu'il s'agissait de faire un cadeau, court à sa mère, lui exprime l'intention qu'il a d'imiter son grand-père et apporte un louis en disant : « Voilà encore pour le tambour. »

Un des mots favoris du duc de Bordeaux était celui-ci:

— Je veux être Henri IV second!

On ne saurait trop insister sur ces anecdotes qui donnent la mesure de la bonté de cœur, de la vivacité d'esprit, de la résolution de caractère et de la droiture d'âme du jeune Prince, dès son jeune âge.

Un jour, en 1828, on venait d'attacher à sa personne Lavilatte, un brave officier, il se fit raconter par lui le voyage que celui-ci venait de faire d'Auvergne à Paris. Dans le cours de son récit, Lavilatte parla d'une maison de Sœurs de Charité à établir dans son village natal, et, répondant aux questions du petit prince, il lui en exposa le but, les avantages pour les pauvres, pour les enfants, pour les malades.

« Cette maison, si utile à votre pays, vous l'établirez? — Non, Monseigneur, ma petite fortune n'y pourrait suffire. — Il faudrait donc bien de l'argent? — Assurément, Monseigneur; et je ne suis point riche. »

Le petit Prince ne poussa pas plus loin ses questions et ne dit mot, les jours suivants ni longtemps après, de ce projet de maison de Sœurs dans un village d'Auvergne. Cependant on remarqua un changement dans ses habitudes. Il ne dépensait plus rien pour la satisfaction de ses caprices. Le baron de Damas en fut étonné, puis inquiet; il craignit de reconnaître là les premiers symptômes d'une maladie bien nouvelle dans l'âme d'un Prince de la Maison de Bourbon. Pour s'éclairer, il interrogea son pupille lui-même : « D'où vient, Monseigneur, que depuis assez longtemps déjà on ne vous voit plus rien acheter? Auriez-vous pris le goût de thésauriser? Cela ne conviendrait point à un Prince, surtout à un Prince de votre race. — Mais ne puis-je disposer à mon gré de l'argent qui m'est donné pour mes bons points? — Vous le pouvez assurément : mais j'aurais manqué à mon devoir, si je ne vous avais donné cet avis. »

A quelque temps de là, le baron de Damas essaya encore d'apprendre du jeune Prince ce qui l'avait rendu tout à coup si économe. L'enfant ne s'expliqua pas plus que la première fois. La duchesse de Berry, avertie par le baron de Damas, interrogea elle-même son fils, mais sans plus de succès. Après les questions restées sans réponses satisfaisantes, vinrent les réprimandes maternelles : elles firent couler les larmes de l'enfant, mais n'eurent pas encore raison de son silence obstiné. Au bout de deux ans, il livra lui-même, quand on ne lui demandait plus, le secret de cette économie passionnée, qui avait effrayé son gouverneur et sa mère. Un soir, à l'heure du coucher, causant avec Lavillatte suivant son habitude, il lui dit d'un ton joyeux : « Tu ne me parles plus de ta maison de Sœurs de Charité? Tu as donc renoncé à ton projet? — Pourquoi vous en parlerais-je, Monseigneur? pourquoi même continuerais-je d'y penser? Je suis empêché aujourd'hui comme autrefois de donner suite à cette idée. — N'y aurait-il donc pas moyen d'arranger cette affaire? — Et comment, Monseigneur? » Le petit Prince, ouvrant un meuble, en tire un sac où il a enfermé ses économies, il le donne à Lavillatte : « Compte, lui dit-il, et vois si tu as assez pour ta fondation. » Je n'oserais affirmer qu'il y eût assez : mais je sais que Lavillatte put réaliser son rêve charitable.

Un jour, errant à pied, seul, dans les montagnes boisées de Neustadt, M. le comte de Chambord trouva gisant sur le sol un pauvre bûcheron tombé d'une haute branche. Le prince prit dans ses

robustes bras l'homme du peuple et le porta au premier hameau, où son médecin fut aussitôt mandé. Comblé de soins et aussi des libéralités du Prince, le blessé se rétablit contre tout espoir, et voua, de ce jour, à son sauveur, une reconnaissance qui tenait de la plus ardente vénération.

Quand Mme de Gontaut eut accompli sa tâche, M. le duc de Bordeaux fut confié, par Charles X, qui avait succédé à Louis XVIII, au duc Mathieu de Montmorency. Le gouverneur du prince mourut presque aussitôt et fut remplacé par le duc de Rivière, Charles X, donnait en même temps pour précepteur, à son petit-fils Mgr Tharin, évêque de Strasbourg.

En lui remettant M. le duc de Bordeaux, Mme de Gontaut dit au duc de Rivière :

« La générosité et la droiture de Monseigneur le portent à tout prendre au sérieux. Quand il croit apercevoir qu'on fait de la peine à quelqu'un, il prend sa défense avec chaleur, il montre même alors une rare énergie qui contraste avec sa timidité naturelle. Les traits de son visage indiquent les traits de son âme : il parle peu de ce qu'il éprouve ; il a beaucoup de sensibilité, et aussi sur lui-même un pouvoir remarquable à cet âge. Je l'ai vu souffrir sans se plaindre, je l'ai vu souvent au milieu d'une vivacité, être arrêté par uu seul regard. Une parole d'amitié calme sa colère, et j'ai été souvent obligée de le consoler d'un tort avoué avec franchise. Le mot de justice est un vrai charme pour lui : je n'ai jamais vu un cœur plus loyal. »

Le duc de Rivière ne demeura pas longtemps gouverneur de M. le duc de Bordeaux : il mourut en 1828 et eut pour successeur le baron de Damas.

Cependant l'année fatale de 1830 est arrivée.

Une minorité factieuse venait de pousser le peuple à la révolte. Charles X, cédant aux nécessités du temps, abdiquait en faveur de son petit-fils.

Le jeune prince se trouvait à Rambouillet avec toute la famille royale. Le roi voulut qu'il apprît immédiatement le changement qui venait de s'opérer, par le baron de Damas, son gouverneur. Celui-ci prend avec tendresse et respect son royal élève sur ses genoux, lui parle de l'état de la France, du sacrifice que fait son grand-père pour rendre la tranquillité et le calme à ses sujets, lui apprend qu'il est roi enfin, et obligé de travailler sans cesse à devenir un

bon et grand prince. Profondément ému, le duc de Bordeaux embrasse son gouverneur et lui demande à aller voir son grand-père. Il passe toute la journée sans se livrer à ses jeux ordinaires, et, lorsqu'il voit son aïeul, il se jette dans ses bras, lui baise les mains, qu'il arrose de larmes, et reçoit avec recueillement ses exhortations.

Charles X voulut présenter lui-même son petit-fils, comme roi, aux troupes assemblées. Accompagné de la famille royale, il descend le grand escalier du château, il s'avance vers le parc où campaient les troupes, tenant le jeune prince par la main. Aussitôt, les rangs se forment, Charles X et le royal enfant ôtent leur chapeau, ils passent devant le front des bataillons et des escadrons. « Voilà, dit Charles X, votre Roi, Henri V! Je vous le confie!... »

Mais l'émeute triomphait déjà et la famille royale, partant pour l'exil, quittait cette France à qui elle avait rendu son honneur et son prestige anéantis par la Révolution et les guerres désastreuses de la fin de l'Empire.

Le premier séjour des augustes proscrits sur la terre étrangère fut le château de Lulworth, situé sur les côtes du Dorsetshire. Ils y furent accueillis avec la plus affectueuse cordialité par la famille des Weld. Peu après, ils allèrent habiter l'antique palais d'Holy-Rood, situé dans la ville d'Edimbourg. Au moment de quitter Lulworth pour se retirer en Ecosse, Mademoiselle dit à son frère : « Je serai plus heureuse que toi, je ferai le voyage par terre, et toi tu iras par mer, tu ne verras rien. — Ah! répondit Henri, je ne voudrais pas changer avec toi : je verrai la France. »

Ce fut le 2 février 1832 que le duc de Bordeaux fit sa première communion. La veille de ce jour solennel, le jeune Prince descendit le soir chez son grand-pére, et là, à genoux, il reçut une des plus touchantes bénédictions qui aient jamais été données. Son oncle et sa tante le bénissaient en même temps. Au milieu de leur émotion, on les entendait répéter à plusieurs fois : « Prie bien, prie surtout pour la France. »

« A la fin de cette belle journée, dit la *Biographie populaire d'Henri V*, Charles X apprit à son petit-fils toutes les circonstances du meurtre de son père. Le jeune Prince, surtout, pleura et pardonna.

A Holy-Rood furent reprises régulièrement les études du duc de Bordeaux. La direction en fut entièrement concentrée entre les

mains de M. Barrande, ancien élève de l'Ecole polytechnique, homme de haute intelligence et d'une vaste érudition.

L'attitude peu favorable de l'Angleterre força bientôt les Bourbons à quitter Holy-Rood.

Sur ces entrefaites, l'empereur d'Autriche ayant mis à la disposition de Charles X le Kradschin, l'ancien palais des rois de Bohême, M. le comte de Chambord alla s'y installer avec son grand-père. C'était en octobre 1832.

A Prague, M. le comte de Chambord reprit ses études. Charles X lui donna pour professeurs les R. P. Deplace et Druilhet, de la Compagnie de Jésus, et, à leur école, il fit les plus rapides progrès dans les sciences et dans les lettres. Mais son grand-père, cédant aux sollicitations de son entourage, les remplaça par Mgr Frayssinous, evêque d'Hermopolis, en même temps qu'il donnait le général de La-Tour-Maubourg pour successeur au baron de Damas.

Une députation de légitimistes, venue de France à Prague, célébra l'avènement de M. le comte de Chambord à sa majorité. Le prince leur dit, le sourire aux lèvres : « Je suis Français de la tête aux pieds. » C'est peu de temps après cette manifestation que fut décidé le départ de Charles X. Le vieux roi alla s'établir à Goritz.

A peine arrivé à Goritz, le 5 novembre 1836, Charles X s'éteignait au château de Grafenberg, entre les bras du cardinal de Latil, en bénissant M. le comte de Chambord et Mademoiselle : « Que Dieu vous protège, mes enfants, leur dit-il. Marchez toujours devant lui dans les voies de la justice. Ne m'oubliez pas, moi qui vous ai tant aimés! Priez pour moi. »

Les deux années qui suivirent la mort de Charles X virent s'achever l'éducation classique de M. le comte de Chambord, sous la direction de Mgr Freyssinous. Les généraux d'Hautpoul, de Bouillé, de Saint-Chamans et de Brissac avaient successivement complété son instruction militaire.

Au commencement de 1837, M. le comte de Chambord entreprit une série de voyages à Aquilée, à Gratz et à Venise pour se former au goût des arts.

Mme la duchesse de Berry, le voyant un jour dans la contemplation des tableaux qui décoraient les salons de son palais de Venise, lui dit : « Choisis, je te ferais copier ceux que tu aimeras le mieux. » M. le comte de Chambord choisit l'*Agonie d'un Vendéen blessé*, un portrait de Louis XIV et l'*Entrée de Henri IV à Paris*.

Sous la conduite du général Latour-Foissac et du duc de Lévis, il parcourut l'Autriche, la Hongrie, une partie de l'Allemagne, la Serbie, la Transylvanie et l'Italie. En même temps, on l'initiait à tous les exercices du corps.

Rompu à toutes les difficultés de l'équitation et de l'escrime, il était en outre d'une habileté remarquable au tir au pistolet, et y mettait tant d'ardeur, que M. de La Villatte, chargé du soin de sa personne, était obligé de l'entraîner lorsque le moment de se retirer était venu. On en fit de bonne heure un nageur intrépide. La dernière épreuve fut de se jeter tout habillé dans la Moldan, rivière qui baigne les murs de Prague. Parvenu à l'autre bord, il dit cette parole qui peignait bien toute la noblesse de son cœur : « Maintenant, je pourrais sauver un homme. »

De Venise, M. le comte de Chambord se rendit à Rome présenter ses hommages au pape Grégoire XVI, et, à Naples, au roi Ferdinand II, son oncle. Ce voyage fut tout entier consacré à l'étude des arts : peintres et sculpteurs se disputèrent M. le comte de Chambord, qui montrait des connaissances variées et un goût éclairé.

Au retour, à son passage à Florence, Mlle de Fauveau fit son buste en marbre. Déjà, à Rome, le célèbre sculpteur Tenerani avait modelé ses traits.

Rentré à Goritz, M. le comte de Chambord s'apprêtait à parcourir le nord de l'Autriche, la Bavière, la Saxe, la Prusse, et à passer en Angleterre, mais le traité du 15 juillet 1840 vint interrompre ce projet. Il résolut alors de compléter ses études militaires par un cours d'administration et de théorie navales. Ayant à cet effet appelé le capitaine de vaisseau Villaret de Joyeuse, il partit avec lui et le duc de Lévis, pour Venise.

La reine de l'Adriatique offrait alors dans son arsenal, ses chantiers de constructions, ses magasins et son vaisseau-école, de précieuses ressources pour l'étude de la marine. Le gouvernement autrichien avait mis à la disposition du Prince une goëlette en construction, qu'il fit lui-même achever et lancer à la mer, et sur laquelle il visita une partie des côtes de l'Adriatique.

Le capitaine Villaret de Joyeuse écrivait : « Il s'occupe de marine avec toute l'ardeur que d'autres jeunes gens de son âge mettent à s'occuper de chiens et de chevaux. »

En 1841, le jeune prince fut victime de l'accident qui lui laissa une légère claudication.

Le Prince était sorti pour faire une promenade aux environs de Kirchberg, sa résidence d'été. Tout à coup le cheval qu'il montait, vif et ombrageux, s'arrête effrayé par une charrette couverte d'une de ces bâches blanches et mobiles, si commune dans ces pays. Excellent cavalier, M. le comte de Chambord veut passer outre, le cheval se cabre; une des personnes qui l'entourent se précipite à son secours : « Non pas, s'écrie-t-il, s'il y a du danger c'est moi que cela regarde » ; et il donne un coup d'éperon.

L'animal, hors de lui, se dresse sur ses pieds de derrière et se renverse sur son cavalier, qui n'avait perdu ni la selle ni les étriers. M. le comte de Chambord était étendu en arrière, et le cheval pesait de tout son poids sur lui. Pour se dégager, il l'atteint du bras qui lui est resté libre; l'animal, après quelques efforts, se relève en prenant pour point d'appui la cuisse même du Prince.

« Il faut, dit-il, aller chercher une voiture, car je sens que j'ai la cuisse cassée. » Voyant l'affliction de ceux qui l'entouraient : « Eh! Messieurs, ce n'est rien, ajoute-t-il, ce n'est qu'une jambe cassée, et Bougon me la remettra bien; mais, pourtant, quel dommage que ce ne soit pas sur un champ de bataille! »

Le traitement fut long et pénible; M. le comte de Chambord supporta toutes les souffrances avec cet héroïsme incomparable dont il vient de donner un nouvel et suprême exemple.

M. le comte de Chambord se rendait aux eaux de Tœplitz pour achever de guérir sa blessure, lorsqu'il apprit la mort du duc d'Orléans. « Quelle que soit la portée politique de cet événement, s'écria-t-il, c'est un grand malheur privé que je déplore de tout mon cœur. Voici ses noms : veuillez les remettre au curé de Tœplitz; dites-lui que je lui demande, pour Ferdinand d'Orléans, les prières de l'Eglise, et que demain je me rendrai, avec tous les Français qui sont ici, à la messe qui sera dite à son intention. »

Cette saison rétablit tout à fait la santé de M. le comte de Chambord. En quittant Tœplitz, il visita les champs de bataille de Wagram et d'Austerlitz, puis alla passer quelques jours à Dresde, à la cour de Frédéric-Auguste, De Dresde il regagna Venise, où il reprit ses études et commença à se tenir au courant des discussions de la tribune et de la presse.

Quelque temps après, le Prince fit un voyage en Angleterre.

Plus de deux mille Français, Chateaubriand et Berryer à leur tête, vinrent le trouver dans son hôtel de Belgrave-Square. Le

lendemain de son arrivée à Londres, cent vingt voyageurs se pressaient dans ses salons.

Le 29 novembre, il y eut une de ces scènes qui laissent dans l'âme de ceux qui en sont les témoins un souvenir ineffaçable. Tous les Français s'étaient réunis chez le vicomte de Chateaubriand, et avaient chargé le duc de Fitz-James d'être l'organe de leurs sympathies auprès de l'illustre écrivain. Tout à coup la porte s'ouvre et un jeune homme paraît : c'est l'héritier de nos Rois. J'ai appris, Messieurs, leur dit-il, que vous étiez réunis chez M. de Chateaubriand, et j'ai voulu venir vous rendre visite. Je suis si heureux de me trouver au milieu de Français! J'aime la France, parce que c'est ma patrie, et je ne pense au trône de mes pères que pour la servir avec les sentiments et les principes que M. de Chateaubriand a si glorieusement proclamés, et qui ont eu dans le pays tant de bons défenseurs. » De vives acclamations répondirent à ces paroles sorties du cœur, qui donnaient de si vives espérances pour l'avenir. Le Prince, vivement ému, s'écria : « Et moi, Messieurs, je crie : Vive la France! »

Le Prince fut rappelé à Goritz par la maladie de M. le duc d'Angoulême.

A la mort de son oncle, M. le comte de Chambord adressa aux cours de l'Europe la notification suivante :

« Devenu, par la mort de M. le comte de Marnes, chef de la Maison de Bourbon, je regarde comme un devoir de protester contre le changement qui a été introduit dans l'ordre légitime à la succession à la couronne, et de déclarer que je ne renoncerai jamais aux droits que, d'après les anciennes lois françaises, je tiens de ma naissance.

« Ces droits sont liés à de grands devoirs qu'avec la grâce de Dieu je saurai remplir; toutefois je ne veux les exercer que lorsque, dans ma conviction, la Providence m'appellera à être véritablement utile à la France.

« Jusqu'à cette époque, mon intention est de ne prendre, dans l'exil où je suis forcé de vivre, que le nom de comte de Chambord; c'est celui que j'ai adopté en sortant de France; je désire le conserver dans mes relations avec les cours. »

A cette époque Marie-Thérèse fit acheter le château de Frohsdorf, dans les Alpes styriennes, sur la frontière de Hongrie et à douze lieues de Vienne.

M. le comte de Chambord s'y installa le 26 mai 1845.

L'année suivante, ce prince épousa la fille aînée du duc de Modène; on sait avec quel dévouement cette princesse partagea la vie, si durement éprouvée, de l'illustre exilé.

Frohsdorf devint bientôt un lieu de pèlerinage, fréquenté non seulement par les royalistes, mais par des Français de toute opinion.

M. Charles Didier, qui le vit en simple curieux, a rendu ce témoignage digne d'être noté :

« Tout en lui décèle une grande droiture de cœur et d'esprit, un vif sentiment du devoir et de la justice, uni à l'amour du bien... Son œil, d'un bleu limpide et à la fois vif et doux, écoute bien, interroge beaucoup; il regarde si droit et si fixe, que je considère comme impossible de lui mentir en face. Quant à lui, il suffit de le voir pour demeurer convaincu de sa véracité. »

Lors des événements de 1848, la conduite d'Henri fut ce qu'on devait attendre de son large esprit et de son grand cœur. Il exprima ses sympathies pour le malheur de ses parents. Plus tard, il porta le deuil du roi Louis-Philippe, et ne cessa de parler de lui et de sa famille, avec autant de dignité que de douceur.

Cependant le comte de Chambord crut devoir se rapprocher de la France déchirée par l'insurrection et menacée par le socialisme. Il vint à Ems, puis à Wiesbaden, et là, de nouvelles députations s'empressèrent d'aller le rejoindre.

Beaucoup d'ouvriers de Paris et de la province tinrent à honneur de faire partie de ces députations.

Un groupe de travailleurs lui fit présent d'une magnifique paire de pistolets avec cette adresse :

Les ouvriers au comte de Chambord.

« Des ouvriers de tous les états prient M. le comte de Chambord de vouloir bien accepter un témoignage de leur respect, de leur dévouement, de leur reconnaissance pour tant de bienfaits répandus sur des misères françaises, du sein de son exil. Au Prince dont Paris fut le berceau, ils offrent un tribut de cette industrie parisienne, si noblement protégée par la royauté légitime et si cruellement frappée par les révolutions. Que M. le comte de Chambord daigne jeter les yeux sur ces listes de souscripteurs; il jugera si le grand principe de la légitimité est le privilège exclusif d'une caste, comme voudraient le faire croire des hommes intéressés à égarer l'opinion, il

verra que dans bien des mansardes de nos cités, comme dans bien des chaumières de nos campagnes, son nom est la consolation du présent, l'espérance de l'avenir.

« Ces ouvriers que n'ont pu séduire des théories menteuses et que n'a pu tromper la calomnie, savent tout ce qu'il y a de haute intelligence, de véritable amour du peuple chez le digne petit-fils de saint Louis et d'Henri IV. Ils savent qu'avec lui seul le travail doit renaître, la France doit retrouver la paix solide, la splendeur, la prospérité; ils désireraient du fond du cœur porter eux-mêmes leur offrande à M. le comte de Chambord, mais ils n'ont pas les moyens d'aller à lui, puisse-t-il bientôt venir à eux! »

« Qu'il me serait doux, s'écria le Prince, de contribuer au bien-être de si braves gens et de leur prouver ma reconnaissance! »

L'exil continua, attristé par un nouveau deuil. Mme la duchesse d'Angoulême mourut en véritable sainte, comme son Auguste Père.

Quand Napoléon III monta sur le trône, M. le comte de Chambord protesta en ces termes.

« La Monarchie en France, c'est la maison royale de France indissolublement unie à la nation. Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles, travaillant de concert, selon les mœurs et les besoins du temps, au développement de notre belle patrie... »

Avant de mourir, le roi Louis-Philippe avait répondu à M. de Salvandy, qui était allé à Claremont lui demander d'autoriser les tentatives de rapprochement entre les deux branches de la Maison de France, les Orléans et les Bourbons : « Mon cher comte, il ne peut être question de moi dans cette affaire : mon rôle est fini en ce monde. La chose ne peut regarder que mes fils. Dans mon opinion, ils doivent être toujours prêts à la faire. »

M. le comte de Chambord écrivait dès cette époque au duc de Noailles et l'a depuis répété dans vingt autres lettres : « Etranger et inacccessible à toutes les passions qui perpétuent les funestes discordes, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je verrai tous les Français rapprochés par les liens d'une fraternité véritable, et la Famille royale réunie à son Chef dans les mêmes sentiments de respect pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de dévouement pour la patrie. »

Dans l'automne de 1853, M. le duc de Nemours se présenta à Frohsdorf. M. le comte de Chambord lui tendit la main en disant : « Mon cousin, combien je vous félicite de votre bonne visite! »

« Sire, répondit M. le duc de Nemours, je ne saurais vous exprimer combien je suis heureux de cette démarche que je voulais faire depuis longtemps, en mon nom et au nom de mes frères, je vous déclare que nous ne reconnaissons d'autre royauté que la vôtre, et que nous hâtons de tous nos vœux le moment où l'aîné de notre Maison s'assoira sur le trône. »

L'année suivante, M. le comte de Chambord alla faire visite à la reine Marie-Amélie, à Claremont.

L'entrevue fut très affectueuse, mais n'eut pas de caractère politique.

Cependant la sœur de M. le comte de Chambord, Mme la duchesse de Parme, avait perdu son mari en 1854 : elle était devenue régente pour son fils Robert, elle avait été renversée par Victor-Emmanuel. Autant de coups douloureux pour le Prince. Elle-même, accablée par tant d'épreuves, succomba en 1856.

Après la guerre d'Italie, M. le comte de Chambord prédit les événements qui ne devaient pas tarder à se passer en Allemagne. L'unité italienne devait amener l'unité allemande. Il fit part de ses pressentiments au général de Saint-Priest.

Un peu plus tard les États de l'Église ne tardèrent pas à être envahis par Garibaldi. Heureusement, la victoire de Mentana vint ajourner l'attentat révolutionnaire contre Rome. M. le comte de Chambord écrivit à l'un de ceux qui avaient le plus contribué à gagner la bataille, au général de Charette, alors lieutenant-colonel des zouaves pontificaux, cette belle lettre :

« Au moment, mon cher Charette, où vous, vos frères, et un si grand nombre de nos amis, venez de combattre et de vaincre pour la plus sainte des causes, j'éprouve le besoin de vous dire que j'étais avec vous par le cœur et par la pensée, puisque, à mon grand regret, je ne pouvais y être en personne. Grâce à ces merveilleux dévouements et à ce brillant courage, la Révolution, pour la première fois depuis de longues années, a été obligée de reculer, et jusqu'ici la souveraineté du Saint-Père est sauvée. Gloire à vous et à vos compagnons d'armes! Ceux qui ont succombé dans cette lutte héroïque ne sont pas à plaindre : ils reçoivent maintenant au ciel la récompense de leur généreux sacrifice; mais nous, nous les pleurons en les admirant. Dites dans l'occasion à tous braves accourus à Rome de tous les coins du monde, à l'heure du péril, que j'honore leur belle conduite, et que je les envie. Quant à vous, vous avez

prouvé une fois de plus, que vous portiez dignement votre noble nom. »

En 1862, M. le comte de Chambord parcourut la Turquie et la Palestine. A son retour des Lieux-Saints, il visita la Syrie et l'Égypte. En 1868, il alla passer quelques semaines en Grèce.

Au mois d'avril 1870, M. le comte de Chambord eut la douleur de perdre sa mère.

Les mauvais jours de 1870 arrivèrent : la France, lancée imprudemment dans une fatale guerre, fut écrasée sous le nombre de vainqueurs insolents.

M. le comte de Chambord écrivit au vicomte de Flavigny, président de la Société des ambulances pour les blessés :

« Condamné par l'exil à la douleur de ne point combattre pour ma patrie, j'admire plus que personne les prodiges de valeur de notre héroïque armée, et je veux du moins venir en aide, autant qu'il est en moi, à nos soldats blessés en accomplissant le plus saint des devoirs. Je leur offre pour asile le château de Chambord que la France m'a donné en des temps plus heureux, et dont j'aime à porter le nom en souvenir de mon pays. »

L'âme royale et éminemment française du comte de Chambord ressentit vivement le contre-coup de nos malheurs.

Quand la capitale de la France fut menacée par les bombes ennemies, l'indignation lui arracha une éclatante protestation.

Le 9 octobre de cette année terrible, M. le comte de Chambord adressa aux Français une proclamation dont voici le début et la fin :

« Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées. Pour la quatrième fois, depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves...

« Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur pour but... »

Cependant la chute de l'Empire permit à M. le comte de Chambord de revenir en France.

Il se rendit à Paris, le comte de Monti l'accompagnait. Sa première visite fut pour Notre-Dame. Il s'agenouilla derrière un pilier et pria longtemps.

Puis il se fit conduire devant les ruines des Tuileries. A la vue de ces informes débris, les larmes lui vinrent aux yeux. Il montra

au comte de Monti la fenêtre des Tuileries, où on plaçait parfois ses soldats de plomb.

La fenêtre mi-brûlée était vide de vitraux et de carreaux de vitres. Le cœur brisé par la douleur, il s'arracha à ce navrant spectacle. Le comte de Chambord revit une seconde fois Paris, au mois d'octobre 1873.

Après avoir respiré, comme il le disait alors, à pleins poumons, l'air natal, il revint à Frohsdorf. Ce fut là qu'eut lieu le grand acte politique dont Mgr le comte de Paris prit l'initiative, et qui consacra l'union des deux branches de la maison de Bourbon.

Le 4 août, les deux Princes (le comte de Paris et le prince de de Joinville), dit M. de Saint-Aubin, arrivèrent à Vienne, et le prince de Joinville allait se présenter seul à Frohsdorf où il fut reçu par Henri V. Il remit au roi la note suivante :

« M. le comte de Paris pense, comme M. le comte de Chambord, qu'il faut que la visite projetée ne donne lieu à aucune interprétation erronée.

« Il est prêt, en abordant M. le comte de Chambord, à lui déclarer que son intention n'est pas seulement de saluer le Chef de la Maison de Bourbon, mais bien de reconnaître le principe dont M. le comte de Chambord est le représentant. Il souhaite que la France cherche son salut dans le retour à ce principe, et vient auprès de M. le comte de Chambord pour lui donner l'assurance qu'il ne rencontrera aucun compétiteur parmi les membres de sa famille. »

Le même jour, M. le comte Henri de Vanssay vint, au nom du Roi, régler avec le comte de Paris les conditions de l'entrevue qui devait avoir lieu le lendemain. Il demanda qu'aucune question politique ne fût touchée. Le comte de Paris répondit que cette réserve était tout à fait conforme à ses propres sentiments et qu'il ne venait point traiter des questions dont la solution appartenait à la France. « J'ai certaines idées, » dit-il, « le Roi a les siennes. Les « miennes me sont personnelles. Ce n'est que par son accord avec « la nation qu'il peut faire prévaloir ou modifier les siennes, dont « l'examen ne m'appartient pas. » C'est ainsi que le comte de Paris fut, le lendemain, 5 août, à Frohsdorf. Henri de France, qui l'attendait dans un salon, le reçut debout, et, après lui avoir tendu la main, s'assit et le fit asseoir. Le comte de Paris dit alors : « Sire, je viens faire à Votre Majesté une visite qui était dans mes vœux

depuis longtemps. Je viens, en mon nom et au nom de tous les membres de ma famille, saluer en vous non seulement le Chef de notre Maison, mais encore le seul représentant du principe monarchique en France. » Et, après un instant, il ajouta : « J'ai l'espoir qu'un jour viendra où la nation française comprendra que son salut est dans ce principe et n'est que là. » Le Roi, les yeux pleins de larmes, se leva et ouvrit les bras à son cousin. La réconciliation de la Maison de Bourbon annoncée par Charles X mourant, et qui avait toujours été dans les vœux des Princes exilés en 1830, était enfin accomplie. Henri de France emmena le comte de Paris dans un autre salon pour le présenter à Mme la comtesse de Chambord. Le lendemain, il lui rendait sa visite à Vienne.

Quand le Prince Impérial mourut si malheureusement dans le Zululand, M. le comte de Chambord s'exprima dans les termes les plus sympathiques sur ce jeune héros, et fit dire une messe pour le repos de son âme.

Aucun incident notable n'est survenu depuis cette époque à Frohsdorf. M. le comte de Chambord partageait son temps entre Frohsdorf et Goritz.

Nous glisserons rapidement sur les événements des dernières années de M. le comte de Chambord. En 1873, ce prince aima mieux renoncer momentanément au trône, que de se prêter à des intrigues politiques, indignes de son noble et loyal caractère; d'autres prétendent qu'il ne voulut point subir les exigences du prince de Bismarck.

Les folies et les vilenies du gouvernement républicain ramenaient de plus en plus la France à lui. On était de plus en plus disposé à l'accepter comme le dernier refuge de notre patrie affolée, égarée et éperdue.

Pourquoi faut-il que la mort nous ait ravi ce grand Prince, au moment où tout notre espoir résidait en lui? C'est là le secret de Dieu. Inclinons-nous sous sa main toute-puissante, prions pour celui qui vient d'être enlevé à notre affection, prions surtout pour le salut de la France!

Charles de Beaulieu.

HENRI LE MAGNANIME

Un vrai roi sur sa tête unit toutes les gloires :
Et si dans ses justes victoires,
Par la mort il est arrêté,
Il voit comme Bayard, une croix dans son glaive,
Et ne fait, quand le ciel à la terre l'enlève,
Que changer d'immortalité !

VICTOR HUGO : *Ode au duc de Bordeaux.*

Au lendemain de nos désastres, tandis que la France, envahie par l'étranger, attendait en frémissant que le vainqueur dictât ses lois, tandis qu'une faction d'ambitieux et d'incapables, jaillie des bas-fonds d'une société délabrée par vingt années d'insolentes jouissances, gouvernait les débris de ce qui avait été la plus grande nation du monde, une voix s'élevait pour protester contre la mutilation de la patrie, comme elle s'était élevée naguère pour protester contre le bombardement de la cité de Geneviève. Cette voix ne fut point écoutée, mais elle fut entendue. Il sembla, un moment, que les soixante rois issus d'Hugues Capet se levaient pour proclamer la brutalité des armées victorieuses, la trahison des révolutionnaires qui fomentaient la guerre civile en présence de l'ennemi, la faiblesse des majorités qui permettait à l'audace du petit nombre de faire les révolutions. Cette voix était celle d'un roi, — d'un roi qui n'a pas régné, — mais auquel personne, dans l'histoire, ne déniera ce titre royal qu'il a porté jusqu'au dernier soupir avec l'implacable et majestueuse dignité des Rois de l'Ancienne Loi qui, — s'ils n'étaient pas des dieux, — paraissaient être plus que des hommes.

C'est à Genève, la Rome protestante, la ville de Calvin, la capitale d'une république démocratique et rurale, c'est à Genève qu'avait trouvé un asile celui qu'on se prenait à nommer Henri V, maintenant que la chute du malheureux césar pris à Sedan laissait

vacant ce palais où il naissait, un demi-siècle plus tôt, aux acclamations d'une foule en délire.

A peu de distance de la ville dont saint François de Sales, après tant de saints, fut l'évêque *in partibus*, — au Grand-Saconnex, non loin du château de Ferney que Voltaire habita, presqu'à l'extrême bord de la frontière française, on voit une petite villa blanche, perdue dans les arbres d'un beau parc, et qui appartenait alors à Mme de Budé. C'est de là que le Comte de Chambord suivait les événements, prêt à rentrer sur la terre natale si on l'appelait, mais décidé à n'y rentrer qu'en roi de *fait*, puisqu'il se considérait comme le roi de *droit*. Les princes de sa maison, qui n'avaient qu'à prétendre à son héritage, et dont la vie ou la mort pouvaient se jouer sans compromettre les intérêts supérieurs de la monarchie, accomplissaient, au même instant, leur devoir, et servaient la France en soldats, sans se préoccuper des gouvernements d'aventure que la Providence laissait agir.

J'eus la douleur de venir à Genève, en ce temps-là, pour y secourir quelques camarades, repoussés au delà de notre frontière avec cette armée de l'Est que Jules Favre *oublia* dans les neiges du Jura, et je n'oublierai, moi, ni le spectacle de la ville emplie de nos pauvres soldats désarmés, harassés, les uns blessés, les autres exténués de faim, de froid et de fatigue, — ni l'accueil hospitalier que la cité fédérale accordait à ces prisonniers, — ni les prodiges de charité accomplis par le plus illustre des citoyens genevois, Mgr Gaspard Mermillod, que l'injustice révolutionnaire devait, peu d'années plus tard, bannir de cette même cité toute retentissante encore de son courage, de son dévouement, de son infatigable ardeur au bien.

Je sollicitai l'honneur de saluer le chef de cette illustre maison de France, si souvent alliée à la maison de Savoie, que mes aïeux, paysans ou soldats, avaient servie durant huit siècles, et ce fut précisément parce que j'étais Savoyard que le comte de Chambord daigna me recevoir, si humble et pauvre que je fusse. Il m'interrogea pendant plus d'une heure, et je ne veux pas redire ici quelle émotion m'imposa sa présence. Je vis son œil bleu, calme, limpide, profond, s'arrêter sur mes yeux et ne s'en point détourner. Je sentis, une heure durant, la pression de sa main qui ne cessa pas de serrer la mienne. J'entendis sa voix puissante, sonore, mâle, la voix dont Henri IV appelait ses routiers à suivre son panache

blanc. Et je fus subjugué, dominé absolument par les allures superbes de ce prince qui était bien celui qu'on rêvait dans nos montagnes : un homme sincère, franc, joyeux, de bonne humeur, fastueux et brave, portant haut le nom le plus difficile à porter qui soit au monde, véritablement citoyen, chrétien et roi.

En vérité, il était bien inutile que M. de Monti, — le vieux comte Edouard, ce Caleb de la royauté en exil ! — m'eût dit que j'allais paraître devant l'héritier de cent rois... Le reflet de l'âme des cent rois s'épanouissait sur la figure de celui-là !

Lorsque j'eus le regret de le quitter, le 5 mars, il me dit :

— Au revoir ! aux Tuileries !...

Ah ! trois mois s'étaient à peine écoulés que les Tuileries flambaient, et jamais plus je n'ai revu, — ni dans la vie, ni dans la mort, — le roi que mon cœur avait choisi, bien avant que le drapeau de la France eût remplacé à la cime de mon clocher l'étendard écarlate, coupé d'une croix blanche, de ma vieille Savoie !

I

Henri de France ne vécut dans la patrie française que les dix premières années de sa vie. Mais ce fut assez pour lui donner cet amour du pays, qu'il porta jusqu'aux plus extrêmes limites, et qui lui inspirait, à peine au sortir de l'enfance, la pensée de prendre pour devise le refrain de l'admirable romance de Chateaubriand :

Mon pays sera mes amours,
Toujours !

Durant ces premières années de son enfance, furent posées les bases de cette éducation supérieure que le roi Charles X, ce vieillard expérimenté, habile, profond explorateur de l'âme humaine, voulut diriger lui-même, et qu'il dirigea, en effet, dans les plus petits détails, jusqu'à la majorité du dernier rejeton de sa race. Élevé à la cour de Louis XV, réduit pendant le règne de Louis XVI au rôle très effacé de cadet, le vieux roi de France voulut préparer son petit-fils au métier de roi.

Les maîtres qu'il lui donna reçurent l'ordre de ne point le ménager, de ne céder à aucun de ses caprices, de former avant tout sa volonté et son jugement, et de discipliner son caractère. Il fallut faire violence aux rébellions puériles, et, pour ainsi dire, labourer à

longs et larges sillons cette intelligence qu'on ne devait pas, un seul instant, laisser en friche.

Le système d'éducation pratiqué sur le jeune duc de Bordeaux, à Paris, fut continué à Holy-Rood, et plus tard à Prague. On s'appliqua surtout à lui faire connaître ses devoirs, mieux encore que ses droits, à mépriser les vaines grandeurs et les plaisirs passagers, à subordonner tout aux choses éternelles. Sans doute, on le traitait avec le respect dû à son rang, mais on ne se départait jamais de la juste sévérité qui convient à l'enfant. Appelé à vivre à la tête d'une nation militaire, on l'accoutuma à se complaire aux jeux militaires, aux exercices du corps, dans lesquels il excella. Tout enfant, il aimait les soldats, admirait leurs glorieuses balafres, s'inquiétait de leur sort, étudiait l'organisation des armées.

On n'avait nullement besoin de lui enseigner à être généreux. Il disait volontiers qu'il lui plaisait de jeter l'argent par les fenêtres, pourvu qu'il se trouvât des pauvres au-dessous pour le ramasser. MADAME, sa mère, donnait beaucoup plus que sa situation ne le lui permettait, et ses enfants imitaient sa prodigalité, bien qu'on ait souvent accusé les Bourbons d'être avares.

Le programme des études d'Henri comportait une variété de connaissances qui étonnerait nos idées modernes : les langues vivantes y tenaient une large place, et l'élève royal se jouait de la difficulté d'apprendre en même temps l'allemand et l'italien, l'espagnol et l'anglais. Il avait une prédilection particulière pour l'histoire, cette science qui résume toutes les philosophies, et qui met à nu les secrets des peuples et des rois.

Il faut dire aussi que Charles X savait choisir les hommes auxquels il confiait l'âme et le cœur de son petit-fils, hommes d'élite, supérieurs par l'intelligence plus encore que par le rang social. C'étaient tour à tour, ou en même temps, le duc de Montmorency le duc de Rivière, le baron de Damas, l'abbé de Moligny, le savant Caudby, le colonel Mounier, Mgr Tharin, évêque de Strasbourg, Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, MM. Meindre et Barrande, les comtes O'Hegerthy, d'Hardivilliers, de Montbel, les pères Jésuites Deplace et Druilhet, le brave Lavillatte, — presque le Crillon du second Henri IV, — enfin cet admirable abbé Trébuquet, si doux, si pieux et si bon, qu'on a appelé l'*Ange de Frohsdorf*. Entre Henri de France et le modeste prêtre, « il s'était établi de concert ce rapport intime et délicieux qui enchaîne pour jamais

deux cœurs l'un à l'autre, et qui s'appelle, d'un côté, tendresse filiale et, de l'autre, affection paternelle ».

Avec de pareils hommes pour guides à ses jeunes années, on conçoit que le duc de Bordeaux ait déclaré un jour qu'il préférerait ressembler à Louis IX plus qu'à Louis XIV, parce que Louis IX était Saint, et que la sainteté prime toutes les grandeurs. Il semble qu'on le voie, heureux, innocent, beau de cette beauté des enfants Bourbons, en qui la race domine toujours le sang étranger, devenir peu à peu l'idole de ces Parisiens qui le chasseront un jour. Il est populaire avant d'avoir grandi. On le salue, dès son berceau, du nom d'Enfant du miracle et d'Enfant de l'Europe : il est baptisé, dans la cuve de son ancêtre saint Louis, avec de l'eau du Jourdain, rapporté par Chateaubriand. Il vit tout auprès de la mélancolique princesse, fille des augustes martyrs de 1793, qui, le jour de sa première communion, lui demande de prier pour la France. Il est entouré des souvenirs les plus étonnants qui se puissent empreindre sur une âme enfantine : les terribles péripéties de la Révolution, les splendeurs de l'épopée impériale, dont sa mignonne main caresse les héros, l'invraisemblable roman de la Restauration et des Cent-Jours, le retour de Gand, la mort du duc de Berry... C'est dans cette atmosphère d'événements étranges qu'il grandit jusqu'au jour où l'abdication de son aïeul et de son oncle le fait roi, roi d'une heure, d'un instant, monarque éphémère, acclamé par une multitude, outragé par quelques bandes insurgées, — et c'est dans l'éclat et le tumulte d'une révolution dont il comprend déjà les effets, — s'il n'en pénètre pas les causes, — que sombre la première enfance du dernier Bourbon !

II

La majorité d'Henri de France, lorsqu'il atteignit sa quatorzième année, fut l'objet de la première démonstration politique en faveur de la branche aînée, depuis les Journées de Juillet. Un grand nombre de royalistes vinrent à Prague.

Il voulut prendre dès lors le nom de comte de Chambord, en souvenir du don national qu'on lui avait fait à sa naissance du merveilleux château bâti par François Ier.

Un des maîtres d'Henri traçait de lui, à cette époque, ce portrait : « D'un esprit bouillant, vif, sagace, il juge avec une finesse bien

au-dessus de son âge, des hommes, des temps, des choses. Souvent ne supportant plus l'étude et le travail, il se montre alors fier, difficile, entêté, mais toujours d'un esprit élevé et poli. Il est aussi reconnaissant pour ceux qui le reprennent à propos, que froid et emporté avec les flatteurs. Il est enfin aussi prompt à réparer une faute qu'à la commettre. »

Déjà cruellement éprouvée par tant de revers, cette famille royale qui vivait tristement en exil, allait être frappée encore des douleurs qui sont imposées à toute créature. Le vieux roi Charles X arrivait au terme de son existence, et bientôt il s'éteignit dans cette même ville de Goritz, où son petit-fils vient de le rejoindre pour dormir auprès de lui, sous la même pierre, le paisible sommeil de l'éternité...

Il ne restait plus en réalité à Henri de France d'autre famille que son oncle et sa tante : le duc d'Angoulême, prince d'un esprit réfléchi, un peu taciturne, assombri par les souffrances de son enfance et de sa jeunesse, réduit toute sa vie au rôle effacé d'un Dauphin sans postérité, malheureux de l'exil et de l'inaction; la duchesse d'Angoulême, en qui ni les années, ni les pompes passagères de la Restauration, ni l'amour des Français, n'avaient pu effacer les terribles souvenirs de la Tour du Temple : princesse pieuse, charitable, austère, que l'on vit bien rarement sourire, et qui semblait marcher dans la vie escortée des ombres sanglantes de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de l'angélique Elisabeth.

Au surplus, les études classiques du prince touchaient à leur fin, et bientôt il allait se séparer de l'évêque d'Hermopolis, pour commencer la série de voyages qui devaient achever et compléter une éducation telle que peu de princes en ont reçue, car l'illustre Frayssinous pouvait dire, sans se vanter, de son royal élève : « Il a une intelligence à la hauteur de toutes les prospérités, et une âme au niveau de toutes les épreuves. »

Pendant le préceptorat de l'évêque d'Hermopolis, Henri de France avait eu pour gouverneurs les généraux de Latour-Maubourg, de Brissac, d'Hautpoul, de Saint-Chamans et de Bouillé; ce fut accompagné du duc de Lévis, des comtes de Montbel et de Locmaria, qu'après avoir visité Aquilée, Gratz, Venise, le Comte de Chambord fit un premier voyage dans la Hongrie, la Serbie et la Transylvanie. Puis il se rendit à Rome et eut plusieurs entrevues avec le pape Grégoire XVI, visita en détai les monuments de la Ville Éternelle, et se rendit ensuite à Naples et à Florence.

L'année suivante, il séjourna quelque temps à Venise, puis à Vienne, en Allemagne, et voulut revoir l'Angleterre, l'Ecosse, le manoir de Lullworth et le sombre château d'Holy-Rood.

Au cours de ces voyages, qui occupaient sa jeunesse calme, studieuse, et la mettaient à l'abri des orages des passions, le Comte de Chambord s'initiait peu à peu aux grandes questions sociales qu'il posséda plus tard, si parfaitement. Il aimait les ouvriers; il les interrogeait, il s'intéressait à leur métier, il les faisait parler; il explorait les établissements industriels ou agricoles, comme un artiste explore les grands musées; il visitait partout les arsenaux, les ateliers, les manufactures, voulant se rendre compte par lui-même des plus menus détails. Il recevait tous les Français qui se présentaient à lui, sans distinction de rang ou d'opinions, et les pèlerinages de Belgrave-Square préludaient aux pèlerinages — le terme est exact — que durant tout le reste de sa vie les Français accomplissaient avec tant de bonheur auprès de l'héritier de saint Louis. La mort de son oncle Louis-Antoine, qui le fit chef de la maison de France, étant survenue, notifia aux puissances de l'Europe qu'il protestait « contre le changement introduit en France dans l'ordre de succession à la couronne », et qu'il ne renonçait pas aux droits que, d'après les anciennes lois françaises, il tenait de sa naissance. Il entrait ainsi dans la vie publique.

Son mariage avec la princesse Marie-Thérèse d'Autriche d'Este, e mariage de sa sœur avec le duc de Parme, établirent définitivement sa situation vis-à-vis des cours, et le Comte de Chambord était incontestablement reconnu comme l'héritier de la couronne de Louis XIV, — le roi de droit, sinon de fait, — lorsque les émeutes de Février éclatèrent, engloutissant le présent et l'avenir d'une usurpation qui n'était qu'un fâcheux compromis entre le principe monarchique et l'idée révolutionnaire.

III

Le rôle de Henri V pendant la durée de la monarchie de Juillet avait été volontairement restreint. Le jeune prince avait, en effet, durant cet espace de dix-huit ans, achevé ses études, puis constitué sa propre famille, — et ce n'avait été qu'à la veille même du mouvement insurrectionnel, que Louis-Antoine de France rendait sa belle âme à Dieu, laissant à son neveu bien-aimé le très lourd fardeau du

plus grand nom royal de l'Europe et du seul principe qui ne puisse admettre aucune transaction.

Mais peut-être l'heure était-elle venue où la politique expectante ne serait plus de mise. Peut-être fallait-il maintenant céder aux impatiences de ceux qui voyaient la France menacée pour la seconde fois d'une révolution; et le roi exilé n'avait plus à craindre d'apporter le trouble dans sa patrie livrée au désordre, à l'anarchie, aux pires conséquences d'une victoire de la populace. On s'est bien souvent demandé pourquoi, à ce moment favorable où toutes les espérances se tournaient vers lui, Henri V ne revendiqua pas hautement, sinon ses droits sur la France, du moins le droit qu'il avait de se dévouer à la France. Il est évident que dès lors on lui persuada qu'il était nécessaire de laisser s'accomplir l'essai loyal d'une république, utopie ridicule qui devait, après les catastrophes de 1870, achever la ruine du pays. De plus, on obtint aisément de ce cœur généreux qu'il ne vînt pas ajouter, par sa présence, par des compétitions qu'on lui représenta comme inopportunes, aux embarras d'une situation déjà pleine de difficultés et de périls. Enfin, l'influence parlementaire, cet esprit particulier qui a survécu aux anciens Parlements, qui a hérité de l'ancienne magistrature le goût des remontrances, le goût des conseils d'opportunisme, entrava des projets qui eussent peut-être abouti au succès. Quoi qu'il en soit, le Comte de Chambord se retira à Frohsdorf, d'où il suivit avec anxiété la marche des événements. Aussitôt des calomniateurs salariés l'accusèrent de déserter son poste, de se confiner dans une solitude, de renoncer à sa mission providentielle, et il dut protester avec indignation contre ces manœuvres déloyales qui travestissaient d'une si odieuse façon et son caractère et ses sentiments.

Mais les seuls actes qu'il fit pour montrer la part qu'il prenait aux affaires publiques furent sa lettre au général Oudinot sur les événements de Rome, et les réceptions d'ouvriers français, venus en foule à Ems et à Wiesbaden pour le voir.

C'est aussi à cette époque que remontent les premiers essais de fusion, — ou pour mieux parler, de réconciliation, entre la branche aînée et la branche cadette de la maison de Bourbon.

La pensée de la fusion était née au lendemain du 24 février, mais elle prit une forme précise après le coup d'État du 2 décembre. Le général de Saint-Priest, M. Berryer, M. Benoist d'Azy, s'employèrent auprès de la reine Marie-Amélie; et Monsieur le duc de

Nemours, pendant l'automne de 1853, se rendit à Frohsdorf et déclara, en son nom et au nom de ses frères, qu'il ne reconnaissait d'autre royauté en France que celle d'Henri V. Quelque temps après, le comte de Chambord eut avec Marie-Amélie, à Claremont, une entrevue qui fut très affectueuse de part et d'autre.

Le beau rôle demeura au roi exilé, dont l'attitude chevaleresque n'eut pas une défaillance, et qui, après avoir sacrifié, sinon les ressentiments, du moins le pénible souvenir de persécutions injustes, ne crut pas devoir aller au delà des concessions suffisantes, et prétendit garder intacte la prérogative royale dont il restait, quand même, le dépositaire.

Henri de France perdit, en 1851, la meilleure de ses amies, celle qui lui avait servi de mère depuis son départ du sol natal, Madame Royale, duchesse d'Angoulême. Ainsi sa vie s'écoulait, marquée d'étape en étape par des tombes! Il voyait mourir autour de lui tous ceux qu'il aimait, et bientôt la solitude allait se faire, plus cruelle encore, loin de la France qu'il ne désespérait pas de revoir, mais qui semblait l'oublier.

IV

Le rétablissement de l'empire provoqua le manifeste du 25 octobre 1852, mais le Comte de Chambord ne put rien, que cette stérile protestation, contre le nouvel attentat révolutionnaire. Il ne pouvait conserver aucune illusion et ne montra aucune faiblesse. Cependant il eut à souffrir de plus d'une trahison : quelques-uns de ses amis se rallièrent au nouvel empereur, et le jeu des ambitions suscita de bien étranges palinodies. Mais Henri de France méditait ces paroles de Shakespeare : « Un sceptre saisi d'une main déréglée ne peut être gardé que dans les mêmes orages où il a été acquis. Celui qui se soutient sur une place glissante n'a pas scrupule de s'accrocher au plus infâme appui. » L'empire fut contraint, par la fatalité de ses origines, à déchaîner, selon l'expression de M. de Saint-Albin, le double fléau de la guerre sociale et de la guerre antireligieuse. La fausse prospérité, la politique conservatrice de l'empire aboutirent à la campagne d'Italie, et si Victor-Emmanuel disait avec l'âpre mélancolie d'un roi désabusé : *Andermmo al fundo!* Napoléon III avait dit : *Fate, ma fate presto!*

La mort de Madame la duchesse de Parme fut un nouveau deuil pour l'âme d'Henri de France, qui voyait sa sœur dépouillée de sa souveraineté et contrainte à prendre, avec ses enfants orphelins, le chemin de l'exil. Les Bourbons de Naples, après l'héroïque résistance de Gaëte, quittaient aussi leur royaume; le duc de Modène, le grand-duc de Toscane, se voyaient chassés par la Révolution. Suivant les prévisions humaines, tout annonçait que le dernier Capétien était condamné à ne jamais revoir la France, à s'éteindre dans l'obscurité de l'exil.

Le Comte de Chambord avait, pour ainsi dire, la prescience des maux qui allaient fondre sur la France. Sa lettre au général de Saint-Priest, 9 décembre 1866, porte l'empreinte des réflexions amères, des craintes réfléchies que lui inspire la politique insensée de l'empire. On se rappelle que cette lettre fut traquée, tout ainsi qu'un manifeste de conspirateur, par la police impériale; aucun journal n'osa la publier; mais, copiée à des milliers d'exemplaires, elle fut communiquée à tous les fidèles. L'envahissement des États romains par les bandes de Garibaldi souleva de nombreuses protestations de la part du Comte de Chambord, se prévalant du titre de roi Très Chrétien et de Fils aîné de l'Église. Il offrit son épée au pape Pie IX, cette épée qu'on lui reprocha de n'avoir jamais tirée du fourreau. Au lendemain de Mentana, il écrivait à M. de Charette une lettre éloquente. Mais *sa grandeur l'attachait au rivage*, — ou plutôt les nécessités de la politique frappaient d'impuissance toutes ses résolutions généreuses.

Il sentait alors toutes les rigueurs de l'exil : il se voyait réduit au silence, à l'inaction, à la prudence. Il refrénait les élans de son âme et les palpitations de son cœur. Il fallait attendre et se taire, prier, et pleurer, du fond de cet humble village autrichien qui maintenant demeure à jamais célèbre. Et s'il y souffrait de ses aspirations méconnues, de ses espérances frustrées, de son patriotisme outragé, de sa religion offensée, il y souffrait encore de malheurs plus intimes, car la mort impitoyable fauchait autour de lui sans trêve. Les deuils succédaient aux deuils : le comte de Montbel, le duc de Lévis, le duc de Blacas, les guides et les amis de sa jeunesse, avaient disparu ; un peu plus tard, c'était le comte de la Ferronays qui mourut subitement à ses côtés, puis l'abbé Trébuquet, et enfin, au commencement de 1870, Madame la duchesse de Berry mourut au château de Brunsée.

Cette même année s'achève au fracas d'une guerre effroyable, entreprise avec témérité, et conduite avec incapacité.

V

Henri V, épouvanté par les malheurs dont la Providence accablait sa patrie, accourut aussitôt à la frontière pour être prêt à la franchir d'un seul pas, si les peuples, enfin désaveuglés par tant d'effroyables leçons, appelaient au secours de leur misère le seul homme désigné pour fonder « un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur pour but. » Il crut que son heure était venue, et c'est de Genève qu'il adressait aux Français le manifeste du 9 octobre, à l'heure même où l'on commençait à comprendre que le gouvernement de la Défense nationale allait se perdre dans la dictature de l'incapacité.

Sa voix ne fut pas écoutée. La France, envahie, divisée en présence de l'ennemi, gouvernée par des gens qui fuyaient devant l'invasion ; Paris, bloqué par les armées allemandes : le désordre à son comble, l'angoisse dans tous les cœurs, l'indépendance nationale compromise... Telle était la désolante situation du pays, jadis sauvé, en pareilles conjonctures, par la Vierge Lorraine. Mais il eût fallu Jeanne d'Arc pour chasser l'ennemi et mener le roi au sacre, et Dieu ne voulut pas nous envoyer une Jeanne d'Arc? Les zouaves pontificaux faisaient d'admirables efforts : nos braves soldats, partout, se battaient en héros, supportaient le froid et la faim : Paris assiégé donnait un exemple étonnant de persévérance et de courage. Mais l'héroïsme de tous devait rester impuissant.

Après avoir, dans un langage ferme, hardi, loyal, proclamé les principes de la monarchie traditionnelle, revendiquant, non pas des droits, mais des devoirs, Henri V protesta contre le bombardement de Paris. Il protesta devant les peuples et devant les rois, il poussa un cri d'indignation et de douleur qui retentit dans toutes les cours de l'Europe.

Et pendant ce temps-là, au palais de Versailles, témoin des gloires de Louis XIV, et dans cette salle du trône où ses ascendants n'auraient été reçus que comme de petits gentilshommes, échappés d'un pays barbare, Guillaume de Hohenzollern proclamait la restauration de l'empire allemand, et recevait du roi de Bavière le premier hommage de vasselage !...

Ah! briguez dans l'empire! Et voyez la poussière
Que fait un empereur...

Lorsque l'Assemblée nationale eut ratifié le terrible traité de paix qui nous coûtait deux provinces et plusieurs milliards, elle se vit en présence de la tâche la plus redoutable qui ait été jamais imposée aux représentants d'une nation. Il s'agissait de disperser les débris du gouvernement provisoire et de constituer un gouvernement définitif. La question se posait en ces termes : République ou Monarchie. Cette question semblait résolue avant même d'avoir été posée : les élections du 8 février 1871 avaient envoyé à l'Assemblée une immense majorité de députés royalistes : les bonapartistes ne comptaient plus, les républicains formaient une minorité très maltraitée, le chef de l'État ne prenait que le titre de chef du pouvoir exécutif, enfin ce chef était M. Thiers, plusieurs fois ministre de Louis-Philippe, que l'on reconnaissait pour un libéral voltairien, mais qui n'avait jamais caché ses sympathies pour la monarchie constitutionnelle. On put donc croire un moment que, dès sa réunion à Bordeaux, l'Assemblée nationale proclamerait la monarchie. Le pays s'y attendait, la Restauration eût été acceptée. Pourquoi l'Assemblée se déroba-t-elle au mandat implicite qui lui avait été confié? Grave question qu'il ne m'appartient pas de résoudre.

Après la Commune, après la lettre manifeste du 8 mai, après l'abrogation des lois d'exil, on pouvait espérer encore une fois le rétablissement de la monarchie, et la France, terrorisée par les massacres de la Roquette et de la rue Haxo, par les incendies de Paris, eût accueilli comme un libérateur le prince qui se serait emparé du pouvoir, ou qui eût été appelé à l'exercer. L'Assemblée nationale préféra prolonger l'incertitude. M. Thiers aimait le pouvoir, il s'y cramponnait; il jouait la majorité, il s'évertuait en ruses parlementaires pour la tromper, et cette fois encore on laissa passer l'occasion.

Cependant Henri V voulut revoir la France.

Il arrive à Paris, il va s'agenouiller sur les ruines encore fumantes des Tuileries, il va prier à Notre-Dame où il reçut le baptême, puis il part pour Chambord. C'est là qu'il recevra la visite du comte de Paris qu'on lui a annoncée. Mais il veut auparavant que son jeune parent sache bien à quoi il s'engage; avec une loyauté chevaleresque il dévoile, dans son manifeste du 5 juillet, sa pensée tout

entière : il ne renoncera pas au drapeau blanc. Cette déclaration amena l'ajournement de la visite projetée du comte de Paris, de plus une scission profonde entre les royalistes, les uns libéraux et partisans du drapeau tricolore, les autres intransigeants comme le Roi.

La fusion n'eut donc lieu qu'au mois d'août 1873. Le comte de Paris se rendit à Frohsdorf et déclara qu'il venait, au nom de tous les membres de sa famille, saluer dans le Roi, non seulement le chef de la maison de Bourbon, mais encore le seul représentant du principe monarchique en France. Dès ce jour-là, et malgré toutes les intrigues qui l'entouraient et dont les conséquences furent l'échec d'octobre 1873 et l'établissement du septennat, Monsieur le comte de Paris n'a point fait une démarche ni prononcé une parole qui contredît l'entrevue de Frohsdorf. Son attitude fut dès lors telle qu'elle devait être : il était le Dauphin, l'héritier présomptif, il se renferma strictement dans ses devoirs de famille, n'ayant ni à parler, ni à agir.

Pendant près de dix ans la France se débattit dans l'inextricable réseau des ficelles parlementaires, et la manière de gouverner des assemblées et des cabinets qui évoluaient autour de M. Thiers, — et ensuite, du maréchal de Mac-Mahon, — peut se définir par la célèbre phrase : « Ordres, contre ordres, désordre! » Après la démission du maréchal de Mac-Mahon dont on connaît à peine aujourd'hui les diverses péripéties, l'élection de M. Grévy, la puissance occulte de M. Gambetta, l'influence réelle des sociétés secrètes, amenèrent la France au point d'abaissement où elle se débat, — sans alliances au dehors, sans sécurité au dedans, avec l'incertitude et la crainte d'un avenir bien ténébreux.

Au milieu de ce désarroi général, de cet énervement des esprits, de ces compromissions sans cesse renouvelées, le Comte de Chambord demeura le roi de France. Il n'eut pas une seule défaillance. Partout où il se trouvait, à Lucerne, à Anvers, à Frohsdorf, à Goritz, il recevait les Français de tout rang, de toutes conditions; il leur parlait, il les encourageait, il tenait à tous le même langage, cordial et franc, mais ferme. Il écrivait beaucoup. Ses lettres étaient, en toute occasion, publiées par les journaux. Il s'occupait des questions sociales, plein de sollicitude pour les classes laborieuses. Il évitait avec soin de compromettre les intérêts du pays, et s'attachait surtout à faire comprendre qu'il ne voulait pas être le roi d'un parti, mais le roi de tous.

Le parti monarchique s'était réveillé, plein d'ardeur, à la suite de nos désastres. Au commencement de l'année 1872, un immense pétitionnement fut organisé par les soins d'un comité qui comptait parmi ses membres le vicomte Léopold Ruty, les vicomtes Mayol de Luppé et de Bonneuil, le duc des Cars, le comte de Chabrillan, et plusieurs personnages du haut commerce parisien. Une pétition réclamant le rétablissement de la monarchie, se couvrit de milliers de signatures, et permit de compter les survivants et les ralliés. Ce fut là le point de départ de l'action royaliste, qui se continua par la constitution de comités d'arrondissements à Paris et en province, par la fondation de journaux dans les départements, d'agences de correspondances dans la capitale. Les représentants du Roi s'étaient partagé la besogne : l'un dirigeait la presse, l'autre les comités, l'autre les conférences. Je pourrais citer telle usine importante où des centaines d'ouvriers venaient faire publiquement adhésion au principe monarchique. Le terrain était admirablement préparé, l'entrevue de Salzbourg avait déchiré les derniers voiles, si le comité des Neuf n'avait pas été victime d'une intrigue — sur laquelle, un jour ou l'autre, la vérité se fera, — le corps d'Henri V reposerait aujourd'hui dans la basilique de Saint-Denis.

On sait ce qu'il advint : un malentendu, affirment les uns : une intrigue des *habiles*, assurent les autres. Et récemment, des journaux qu'il ne faut écouter qu'avec une extrême réserve, ont parlé d'une sorte de pression exercée par des gouvernements étrangers, de conditions posées par un souverain au roi qui allait être l'élu de la France. Le Comte de Chambord n'hésita pas. Que ce soit la question du drapeau qui l'ait décidé, ou que ce soit la volonté de ne pas déchaîner de nouveaux orages sur la patrie, il écrivit la lettre du 27 octobre qui mettait fin aux pourparlers, aux ambassades, aux discussions, aux exigences des uns, aux faiblesses des autres. Un mensonge aurait tout sauvé, et pas même un mensonge : seulement le silence. Le roi voulut parler, et, en parlant, ne pas mentir. Si, comme l'a dit Chateaubriand « les actions magnanimes sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort », ce fut là une de ces actions que la postérité juge avec un respectueux étonnement.

Les républicains eux-mêmes, et les plus farouches, durent s'incliner devant cette haute vertu ; ils durent avouer que cet homme, en qui leur conviction politique refusait de reconnaître le roi, était

bien vraiment un de ces hommes providentiels qui ont la charge de conduire les peuples. Ils saluèrent franchement cette grande personnification de l'honnêteté, et le petit-fils de Charles X rentra dans sa retraite, plus honoré par cette défaite, qu'il ne l'eût été par une victoire achetée au prix d'une transaction. Il avait forcé à l'admiration ses ennemis les plus acharnés, et il pouvait, comme François Ier après Pavie, s'écrier :

« Tout est perdu, fors l'honneur! »

Avant les funérailles pleines de magnificence du chef de la Maison de France, l'archiduc Albert d'Autriche avait fait déposer sur le cercueil, que veillaient d'anciens zouaves de Patay et de Loigny, une couronne portant cette inscription : *A mon ami inoubliable!*

Inoubliable! telle est bien, en effet, l'épithète qu'il faut accoler au nom d'Henri V, car il ne sera jamais oublié de la postérité, tant qu'il existera une feuille de papier, et un homme sachant écrire, pour mettre le nom de ce grand honnête homme à la suite des noms des grands Rois, ses aïeux. Dès l'instant où ses lèvres ont exhalé son dernier soupir, le Comte de Chambord est entré dans la gloire durable de l'histoire; il apparaîtra, dans l'avenir, ceint de la triple couronne de la vertu, du sacrifice et du martyre. Après une vie dans laquelle l'examen le plus minutieux ne peut relever aucune faute publique, il a expié par de longues et cruelles souffrances les péchés qu'il a pu commettre comme créature humaine, et sa mort, couronnant une agonie qui eût été un supplice pour le commun des hommes, a été un exemple admirable d'abnégation, de patience, de douceur, de sérénité. Il a quitté paisiblement ce monde, sans terreur et sans faiblesse; il a pressé une dernière fois, entre ses mains tremblantes, le drapeau du Sacré-Cœur, taché du sang des Français morts pour la patrie, et ces plis sanglants qu'il baisait, c'était pour lui cette patrie tant aimée, dont il aspirait à faire le bonheur. Ce prince, auquel nul autre prince n'est comparable, est descendu dans la tombe, — non pas tout entier, car son esprit vit parmi nous, — mais intact comme la blanche couleur du drapeau qui est son linceul. On ne l'oubliera point. Dieu fasse qu'il ait légué à ceux qui recueillent le fardeau si lourd de sa succession sa force d'âme et son intégrité!

On a surnommé, peut-être un peu légèrement, Ferdinand de Lesseps, « le grand Français ». Henri V mérite à plus juste titre d'être appelé « le Roi Français ». On retrouve en lui le trait domi-

nant du caractère de ses plus illustres prédécesseurs : il est pieux comme saint Louis, il est sage comme Charles V ; comme Louis XI, il aime les petites gens, les ouvriers, les paysans, les classes laborieuses ; il a l'affabilité de Charles VIII, le bon sens de Louis XII, le goût des arts et de la poésie qui font de François Ier le restaurateur des lettres ; il est simple, cordial et bon, comme Henri IV, mais aussi majestueux que Louis XIV ; il aime la France d'un amour sans égal comme l'aimait l'infortuné Louis XVI. De plus, Henri de France a la grâce enjouée de son aïeule, la duchesse de Bourgogne, cette spirituelle Adélaïde de Savoie qui faisait les délices de la vieillesse du grand roi et de la maison de Savoie, dont il était par sa grand'mère, la comtesse d'Artois, et par quatorze autres princesses de sa lignée ; il a aussi l'esprit chevaleresque, fin, un peu narquois.

Il n'a point la bonhomie et la verve gasconne du Béarnais, bien qu'on lui ait donné souvent le surnom d'Henri IV second. Il n'est pas familier, il est peu expansif. Sa bonté ne diminue en rien sa majesté : il veut être, et il est partout le roi. S'il a conscience de sa mission, il n'est pas sans orgueil de sa naissance. Il n'a de hauteur qu'avec ses égaux, — les souverains, — mais il est réservé avec tous ; — et pour gentilhomme et très avant dans ses bonnes grâces que l'on soit, il ne permet jamais qu'on oublie son rang. *Primus inter pares* ne serait pas assez pour sa fierté. Il eût peut-être accepté la formule, s'il eût régné, mais dans l'exil il veut grandir encore l'héritier du royaume des lys, de ces lys « qui ne travaillent ni ne filent ».

Mais le trait distinctif de cette grande figure, c'est l'honnêteté. Non pas l'honnêteté relative dont notre siècle se contente, mais l'honnêteté entière, absolue, infrangible, rebelle à tout compromis, à toute restriction, qui ne capitule jamais, ne recule pas, ne souffre aucune atteinte.

Henri V ne ment pas, il ne peut pas mentir ; bien plus, le mensonge est impossible à qui lui parle, à qui sent le regard de ces yeux bleus, si limpides, arrêté sur ses propres yeux. Ce n'est point l'homme de la dissimulation ou de la ruse : il va droit au but, posément, délibérément. Il ne s'embarrasse ni d'emphase, ni d'ambages, ni de réticences : sa parole est claire, comme son style est net, comme sa phrase est sans incidentes. Il a rejeté bien loin le bagage des rhéteurs, et même l'habileté prétendue des politiques. La vérité ne l'éblouit pas plus qu'elle ne l'offense. Il la sert, simplement, noblement. Cette âme pure a l'horreur de l'astuce, des

circonlocutions, des palinodies. Certes, Henri V eût préféré la rudesse de Colbert, la violence de Louvois à la finesse de Mazarin : il eût été le roi de la politique honnête, et, — comme s'en vantait un diplomate de la Restauration, — il eût trompé tout le monde, en disant toujours la vérité.

Il était, de plus, affamé de justice. Il disait de lui-même que les rois sont aux peuples, et non les peuples aux rois. Assujetti à la couronne! comme le déclarait François Ier, il rappelait encore cette parole de Louis le Débonnaire : « Les rois sont les envoyés de Dieu pour le bien des peuples ; ils avisent à tout ce qui est utile à l'humanité. »

Quelle sollicitude pour les pauvres, pour les déshérités, pour tous ceux qui souffrent! Quelle science de leurs besoins, et quelle compassion pour leur misère! Comme il eût soulagé les infortunes, amélioré le sort du paysan, de l'ouvrier! Sa charité est faite de tendresse ; il a pour les humbles la « violente amour » de Henri IV. Il vénère les veuves, il chérit les orphelins. Que de fois avons-nous admiré ces lettres merveilleuses où, s'associant au deuil d'une famille fidèle, il puisait dans son cœur ouvert à toutes les affections, des consolations éloquentes, exprimées avec une délicatesse de sentiment qui révélait toute la profondeur, toute la subtilité de cette âme d'élite.

Notre tâche est achevée. Nous l'avons vu : sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet, sous la deuxième République, sous l'Empire, enfin depuis la Révolution du 4 septembre, le Comte de Chambord a toujours été Henri V, il est toujours resté le Roi.

Fidèle à son devoir, fort de son droit, il a sauvegardé en lui la dignité royale, demeurant jusqu'au bout ferme dans ses résolutions, inflexible dans son principe, respectueux des traditions de sa race, ardemment dévoué à la France, inébranlable dans sa foi catholique, doux aux faibles et rude aux forts.

Opprimé, il a détesté les oppresseurs. Vaincu, il a lutté jusqu'à la fin, sans trêve ni relâche. Outragé, il a pardonné à ses ennemis. Trahi... Mais ne parlons plus de trahisons, à cette heure que les secrets du dernier Bourbon sont enfermés avec lui dans le sépulcre!... La Royauté n'est pas morte, elle ne meurt pas, et si Henri le Magnanime n'a jamais reculé devant l'action dont « le résultat prévu était le malheur et la mort, » il a laissé à son successeur l'exemple de sa grandeur, comme un avertissement et comme un conseil!

Charles Buet.

M. LE COMTE DE CHAMBORD ET LA PRESSE

Presse parisienne.

A peine la fatale nouvelle de la mort de M. le comte de Chambord fut-elle connue officiellement, que la presse tout entière s'en émut, comme d'un malheur public. Amis et ennemis, courbés par la douleur ou par le respect, firent trêve à leurs dissentiments, devant ce lit funèbre sur lequel reposait, dans la majesté de la mort, celui qui, pour les uns, devait être le restaurateur de la France religieuse et monarchique, qui était, pour d'autres, l'auguste représentant d'un principe qui avait fait de la France la première de toutes les nations civilisées ; et pour tous, le type le plus accompli de l'honneur et de la loyauté, le caractère le plus élevé de notre temps et la figure la plus sympathique et la plus chevaleresque de ce siècle.

Les organes les plus accrédités de la presse parurent encadrés de noir en signe de deuil, et payèrent à la mémoire de M. le comte de Chambord un tribut mérité de regrets et d'hommages que nous nous faisons un devoir de recueillir ici.

Puisse notre travail contribuer à perpétuer le souvenir de Celui que nous pleurons aujourd'hui, et à faire apprécier, dans toute son étendue, la perte immense que la France vient de faire dans la personne de M. le comte de Chambord !

Le *Clairon* rend à la mémoire de M. le comte de Chambord un chaleureux et touchant hommage.

C'en est fait, dit M. J. Cornély.

Le Roi de France est mort.

Henri V est allé rejoindre, aux pieds de l'Éternel, les rois ses ancêtres, après être resté sur la terre soixante-deux ans dix mois et vingt-trois jours.

Nous aurions dû être préparés à la catastrophe qui frappe le parti royaliste et la patrie, car depuis plus de deux mois Dieu l'avait couché sur un lit d'agonie et de tortures, et, pourtant, elle nous surprend, nous abat et nous déconcerte.

C'est que nous ne pouvions nous faire à l'idée de cette mort, loin de la France. C'est qu'il nous semblait impossible que l'enfant du Miracle disparût du milieu des hommes sans avoir accompli la grande tâche de salut et de régénération à laquelle le destinaient sa naissance, son caractère et ses qualités vraiment royales. C'est que, convaincus que Dieu a donné un rôle à chacun de nous ici-bas, nous attendions, anxieux et confiants jusqu'au bout, que le Maître des Rois et des hommes terminât l'œuvre de miséricorde qu'il avait commencée, en faisant fleurir jadis, en quelque sorte miraculeusement, la branche aînée de la dynastie nationale.

Et cet espoir infatigable des fidèles de la Monarchie traditionnelle, on peut dire qu'il sommeillait, en quelque sorte, dans l'âme de la nation.

Oui, au fond de tous les cœurs français, il y avait cette conviction, inconsciente ou non, que l'honnête homme, que le grand Prince, que l'enfant de la France en exil était une sorte de réserve providentielle, où la Patrie pourrait trouver, en un jour de désespoir, avec son salut, le réveil de son génie national.

On l'a bien vu au frémissement qui a traversé ce pays, lorsque, il y a deux mois, un bulletin déjà désespéré nous parvint de Frohsdorf.

Ce jour-là, la France tressaillit, touchée dans sa fibre intime. Amis, indifférents, adversaires, tous s'unirent et se confondirent dans une anxiété commune.

C'est qu'Henri de France n'inspirait pas seulement un dévouement en quelque sorte fanatique à tous ceux qui eurent l'honneur et le bonheur de l'approcher : il commandait encore le respect, et forçait l'estime de ceux-là même qui le combattaient.

Ce n'était pas seulement le plus séduisant et le meilleur des hommes : c'était le plus irréprochable et le plus honnête des princes.

Ce n'était pas seulement une incarnation de la bonté, de la grâce humaines : c'était une statue vivante de l'honneur français et de l'honnêteté royale.

Et s'il fallait chercher dans la longue liste de ses illustres ancêtres un modèle et un exemple, pour cette carrière commencée aux côtés du premier des trônes, poursuivie et terminée, hélas! dans l'exil, c'est au grand saint Louis, patron de la France, dont l'Église célèbre demain la fête, que nous le comparerions.

Comme lui, il a vécu en chevalier et en chrétien : comme lui, il est mort en saint.

Songez-vous à ces deux mois de souffrances inouïes, à cette lutte du

plus vigoureux des hommes contre le mal inexorable, à cette chose épouvantable : la mort par la faim?

Et au milieu de ces atroces angoisses, il a conservé jusqu'au bout, non seulement la plénitude de sa vive intelligence, mais encore ce sourire, reflet divin de son angélique bonté, que la mort a, en quelque sorte, immobilisé sur ses traits.

En face de ce lit funèbre, où dort son Roi, la France doit se frapper la poitrine, et s'abîmer dans le remords d'avoir laissé mourir loin d'elle Celui dont le cœur de père n'a jamais battu que pour elle; Celui dont les dernières pensées ont été pour elle. Car c'est un crime irréparable qu'elle a commis, cette malheureuse nation égarée, que d'avoir transformé en un martyr de l'exil l'héritier de ses Rois et le plus grand de ses enfants.

C'est un crime dont Dieu, qui la punit par cette mort, lui demandera compte et la châtiera, à moins que le martyr lui-même n'intercède auprès de la Miséricorde divine en faveur du pays ingrat qu'il a tant aimé.

Et nous qui avions rêvé pour lui, au jour où Dieu aurait eu pitié de nous, l'entrée triomphale dans Paris, et l'apothéose de Reims; nous qui avions placé en lui nos plus chères espérances, et incarné en sa personne notre patriotisme et notre amour de la France; nous que cette mort frappe au plus profond de notre être, nous avons cette conviction intime que, dans l'éternité, il fera en quelque sorte violence à Dieu et lui arrachera un pardon pour la patrie!

C'est que les larmes qui emplissent nos yeux ne sauraient obscurcir pour nous l'image de la patrie.

C'est que, de même que les rigueurs de Dieu ne sauraient altérer notre foi catholique, le coup qui nous ravit le Roi ne saurait altérer notre foi monarchique : deux fois inséparables et confondues dans le vieux cri français : Dieu et le Roi!

Demain, les hommes qui tyrannisent la France, l'affaiblissent, la déshonorent, en font la risée de l'Europe, ne vont pas manquer de vouloir jeter sur la monarchie le linceul de notre Roi bien-aimé.

Ils diront : la Monarchie est morte. Ils mentiront. La Monarchie ne meurt pas. Les rois disparaissent, le principe monarchique est immortel. Il est ancré, il est chevillé, ce principe, dans la constitution intime du pays, et pour le faire disparaître, il faudrait arracher de la surface de l'Europe et disperser aux quatre vents du monde la terre même de France qui l'a produit.

Non, la Monarchie n'est point morte.

Nos vieilles coutumes veulent qu'au moment où l'âme d'un Roi s'envole, un héraut d'armes apparaisse devant le peuple et lui crie : Le Roi est mort, vive le Roi!

Nos vieilles coutumes subsistent toujours dans les âmes vraiment françaises, et dans l'exil comme dans les palais de France, les fidèles amis réunis autour du cercueil du Roi pousseront la clameur traditionnelle : Le Roi est mort, vive le Roi!

Non, certes, le parti royaliste n'est point mort. Il a un principe qui reste intact. Il a un chef qui s'appelle aujourd'hui M. le comte de Paris, et qui est l'héritier légitime de la Monarchie traditionnelle et nationale.

Tous, sans hésitation, sans défaillance, nous nous grouperons autour de lui; et du fond de sa tombe, ou plutôt du fond de son éternité bienheureuse, le Roi que nous pleurons, applaudira à notre fidélité envers le Roi de sa race qui lui succède.

Le parti royaliste est debout. Son programme reste le même. Comme par le passé, il continuera à défendre les traditions de la légitimité, les traditions d'une royauté populaire, ouverte à tous, respectueuse de tous les droits, de tous les intérêts, mais intraitable sur les questions de principe et d'autorité.

Et maintenant, Monseigneur le Roi, qui dormez si loin de vos fidèles, agréez leurs derniers adieux.

Ils vous ont bien aimé! Certes, si les vies humaines pouvaient s'échanger, j'en connais plus d'un qui vous eussent donné les années qui leur restent à vivre. Vous avez été entouré, de votre berceau à votre cercueil, des dévouements les plus complets, les plus absolus. Vous avez excité les enthousiasmes les plus ardents. Vos aïeux ont été plus puissants que vous, au point de vue humain. Aucun n'a été plus chéri, plus vénéré, plus respecté.

Dans les châteaux, dans les chaumières, dans les hôtels somptueux et dans les mansardes des pauvres gens, il y aura bien des larmes à la nouvelle de votre départ.

Il est impossible, Monseigneur, que vous n'emportiez pas avec vous le souvenir de toutes ces affections et de tous ces dévouements.

Que ce souvenir vous accompagne auprès de Dieu. Priez, en faveur de tous ces cœurs purs et fidèles, ce Dieu qui ne demandait que dix justes pour sauver les villes maudites.

Dites-lui qu'il y a encore bien des justes en France, et que ce pays mérite encore l'infinie mansuétude.

Monseigneur, priez pour la France.

L'Univers, dans un article de M. Eugène Veuillot, qui a fait sensation dans le monde politique, se sépare des autres journaux conservateurs et s'exprime ainsi sur la mort de M. le comte de Chambord et sur les conséquences de cette mort :

Le Roi est mort. Ce n'est pas seulement un homme qui disparaît,

une dynastie qui s'éteint; c'est un principe qui succombe, un régime qui finit. Henri V, exilé depuis son enfance et dont l'avènement au trône semblait impossible, même à beaucoup de royalistes, représentait cependant mieux qu'aucun souverain la royauté. Il était le Roi, par ses principes et ses aspirations comme par son droit. Tant que Dieu nous le gardait, la France pouvait espérer, non pas seulement la monarchie légitime, mais une restauration politique, sociale et religieuse : le salut.

Aujourd'hui, cet espoir nous est humainement interdit. On peut nous montrer César et nous promettre sa conversion, peut-être va-t-il la promettre lui-même? On peut nous offrir le prince constitutionnel, honnête homme, bon père de famille, chrétien dans la vie privée, unissant à l'aversion discrète du mal l'amour contenu du bien; mais le Roi, le vrai Roi, celui qui, croyant à l'Eglise comme il y faut croire, voulait la protéger, qui entendait faire régner avec lui la justice et les mœurs, ce Roi, il n'est plus, et personne ne peut ni ne veut le remplacer. Il ne faut pas dire à ce point de vue, le plus important de tous, que le trône est vacant, il faut reconnaître qu'il ne sera pas même disputé. L'ère de la monarchie chrétienne est close pour la France, et la révolution est victorieuse absolument.

Sans vouloir rechercher dès maintenant l'action que ce coup de la Providence, devant lequel il faut s'incliner, exercera sur l'état des partis, nous devons indiquer, en deux mots, la situation du parti monarchique.

Les royalistes, trop nombreux, auxquels Henri V, par ses vertus et ses principes, faisaient obstacle, vont pousser avec empressement et joie le vieux cri de la France monarchique : « Le Roi est mort, vive le Roi! » Quelques-uns même, cédant à la fièvre du triomphe, l'ont déjà fait. D'autres, plus désintéressés et dont le cœur saigne, s'associeront froidement et comme par devoir à ce cri. — Il faut songer à la France, diront-ils, et chercher dans la loi monarchique l'appui qu'elle peut encore donner. Nous comprenons ceux-ci, mais nous n'avons pas hâte de les suivre. Sans contester la situation de M. le comte de Paris, nous attendons qu'il ait parlé, avant de saluer en lui un sauveur.

Ce coup, en même temps qu'il frappe la France, atteint l'Eglise. Le pouvoir temporel perd le seul prince qui pût, avec chance de succès, songer à le relever. D'autres reconnaissent ou reconnaîtront peut-être que le Pape doit recouvrer tout ou partie de ses Etats, comme garantie de son indépendance; mais, soit manque de force pour agir, soit manque de dévouement et de volonté, ils s'en tiendront à de stériles souhaits. L'épée de la France ne sera plus, de bien longtemps du moins, au service de Dieu.

Dans ces derniers temps on a dénoncé *l'Univers* comme trop royaliste. Catholiques avant tout, nous allions nécessairement au prince qui voulait par la loi humaine faire régner la loi divine. En soutenant son drapeau, nous soutenions aussi et surtout la croix. Le dernier acte politique d'Henri V n'a-t-il pas été de glorifier la mémoire et l'œuvre de Louis Veuillot!

La mort du dernier représentant de la monarchie chrétienne, si elle nous afflige profondément, ne change rien à nos principes ni à notre situation. Nous sommes aujourd'hui, nous serons demain ce que nous étions hier : des catholiques absolument dévoués, comme absolument soumis à l'Eglise. Nous ne nous désintéresserons pas de la politique et des formes gouvernementales. Le chrétien ne peut se désintéresser de la chose publique dans un pays en révolution et livré aux ennemis de Dieu même.

Il y a quarante ans, mon frère, traçant le programme de ce journal, disait : « Nous n'appartenons qu'à l'Eglise et à la patrie. » Ce programme, les catholiques doivent s'y tenir plus que jamais. Leur œuvre n'est pas de soutenir un prétendant au trône, mais de constituer une force qui puisse faire obstacle aux méchants et encourager les douteux.

Et maintenant, en même temps que nous prierons pour l'âme du Roi, demandons-lui de prier pour la France.

L'Union, tout entière à sa légitime douleur, rappelle, en termes émus, les plus hautes vertus du prince :

La France a perdu le Prince bien-aimé dont la naissance avait éveillé tant de grandes et légitimes espérances.

Avec le Roi s'éteint la plus grande figure du siècle.

Seul, pendant cinquante ans, en face de la Révolution triomphante, au milieu d'un monde gouverné par les sectes, il a conservé, avec une inébranlable fidélité, le précieux dépôt de nos traditions nationales et du principe de l'hérédité monarchique, inséparables de la gloire, de la prospérité et de la grandeur de la France.

Saint Augustin a dit que l'unité est la première condition de toute beauté morale : la vie du Roi présente une admirable unité.

Comme il était le Droit, il n'a jamais connu les transactions et les compromis.

Honnête, loyal, généreux, n'écoutant que les inspirations de sa conscience et la voix de ses devoirs, il a poursuivi le même but pendant toute sa vie : restaurer en France, par le rétablissement de la seule autorité légitime, le règne de la liberté et de la justice.

L'ambition et les considérations personnelles n'ont jamais eu accès

dans son grand cœur, que remplissait tout entier l'amour du devoir et de la France.

Aussi, au milieu de l'abaissement des caractères, dans cette défaite générale du bien dont nous sommes les témoins attristés, tout ce qui est encore courageux admirait son courage; tout ce qui est honnête rendait hommage à sa chevaleresque honnêteté : tout ce qui est grand s'inclinait devant cette royale grandeur.

Tel est encore, dans ce siècle d'indifférence et de lâche abandon, le prestige de l'honneur et de la vertu, que le Roi imposait le respect même à ses adversaires...

Il était enfant, quand il a quitté la France; le peuple l'a à peine connu, et cependant, le jour où la maladie le frappe, tous, grands et petits, riches et pauvres, saisis d'une touchante et patriotique émotion, unissent leurs prières pour demander à Dieu sa guérison; et partout, dans les villes et dans les campagnes, dans les palais et dans les chaumières, il n'y a qu'un mot sur toutes les lèvres : comment va le Roi!

C'est que la France, bien qu'on ait tout fait pour l'avilir et la démoraliser, aime toujours les honnêtes et les courageux; c'est que le peuple, malgré les mensonges qui le trompent, les flatteries qui l'égarent, les fallacieuses promesses qui le grisent, n'a jamais pu se défendre d'une respectueuse admiration pour Celui qui n'a jamais menti; c'est qu'il a le sentiment intime que le Roi aimait passionnément la France, et était vraiment le père de son peuple.

Dieu n'a pas permis que tant de vertus fussent les instruments du salut de la France. Inclinons-nous devant ses décrets impénétrables et unissons nos prières à celles qui s'élèvent de tous les points du pays pour le repos de l'âme du Roi très chrétien.

La Gazette de France fait justement remarquer que rien ne montre mieux la place considérable que tenait M. le comte de Chambord dans notre société politique, et le respect qu'il avait su inspirer, que l'émotion causée par la douloureuse nouvelle qui s'est répandue dans Paris, puis elle ajoute :

Mêlé intimement à toute notre histoire depuis cinquante ans, cet Exilé a exercé, sur tous les événements graves qui se sont déroulés, une influence morale et politique effective : on peut le dire, absolument déterminante.

A ce point qu'il serait impossible de retracer sa vie et de rappeler ses actes sans écrire toute l'histoire contemporaine, l'histoire d'un demi-siècle.

C'est quand, la première émotion atténuée, chacun voudra se

rendre compte de la véritable étendue de notre perte, que l'on sentira la place considérable, nous n'hésitons pas à dire prépondérante, que ce fils d'Henri IV tenait dans les destinées de cette France qu'il a aimée de l'amour le plus profond, le plus désintéressé, de cet amour sans bornes qui a rempli le cœur de nos plus grands Rois.

Le Gaulois annonce la mort du Roi en ces termes :

Le Roi est mort! Vive le Roi!

Henri de France a rendu le dernier soupir.

Le miracle qu'un moment il fut permis d'espérer ne s'est pas accompli.

Tant de prières ferventes dirigées vers le ciel n'ont pu obtenir que quelques semaines de sursis.

La Providence n'a pas voulu retirer son décret.

Le Roi est mort...

Le Roi est mort! Vive le Roi!

Vive le Roi! fut le cri du *Gaulois*, lorsqu'il apprit le grand malheur qui menaçait la France.

Vive le Roi! sera notre cri à présent que le malheur est un fait accompli.

Ce n'est plus le même Roi, c'est le même sentiment qui remplit les cœurs royalistes et qui s'en échappent sous la forme du même cri : « Vive le Roi! »

Les hommes passent, la patrie dure. Chaque fois que la patrie française s'est séparée de la monarchie, ç'a été fait de la paix, de la grandeur, de la prospérité de la France. Notre pays est peut-être de toutes les nations du monde celui qui a le plus besoin de s'incarner dans un homme. Par deux fois, l'Empire lui a donné de grands jours. Mais c'est la vieille Maison de France qui demeure le plus puissant symbole de l'hérédité monarchique.

Vive le Roi!

Celui qui vient de mourir fut un Roi : cinquante années d'exil n'ébranlèrent pas le sceptre idéal qu'il tenait dans sa main, ni le caractère français si profondément gravé dans son cœur. Il laisse à Mgr le comte de Paris, à défaut d'un royaume florissant, la mémoire d'une vie que rien ne put faire dévier.

A un petit-fils de Henri IV succède un autre petit-fils de Henri IV.

Après Henri V, Philippe VII.

Vive le roi Philippe VII.

Quand la République aura fini son sabbat, quand chaque homme et chaque chose seront remis à leur place, quand la France sera replacée

dans sa voie, quand la Providence aura jugé nos fautes suffisamment expiées, nous ramènerons le successeur d'Henri V, entouré de cette ceinture de princes, qui sera la parure et l'armure du pays, et nous fêterons — en appelant à cette fête les bonapartistes et les républicains convaincus ou résignés — la présence du comte de Paris et la mémoire du comte de Chambord dans un même cri :

Vive le Roi!

M. Paul de Cassagnac, avec le cœur chaleureux que chacun lui connaît, écrit dans le *Pays :*

C'était une noble, une imposante figure, que celle de M. le comte de Chambord, et il ne nous coûte pas de dire que nous l'avions en fervente admiration.

Enfermé dans ses principes autoritaires comme dans une armure, il est tombé avec eux, et ressemble, sur son lit de mort, à ces chevaliers de pierre qui sont sculptés, couchés sur le dos, les mains jointes, l'épée au côté et les yeux au ciel.

Il n'a jamais cédé ; il n'a jamais faibli.

Cet homme qui n'a jamais été qu'en exil a été un grand roi, plus grand que beaucoup de ceux qui ont occupé le trône.

Sans couronne, sans royaume, il se trouve qu'il a régné.

C'est qu'aujourd'hui les caractères sont rares.

Vous trouverez du talent souvent, de l'intelligence partout, de la volonté nulle part.

On est arrivé à ce point de dégradation morale, qu'on félicite celui d'entre nous qui, par hasard, n'a pas changé d'opinion et demeure ferme dans ses idées.

N'avoir pas varié devient une exception ; n'être pas apostat constitue un mérite, et n'avoir pas trahi son parti prend la proportion d'une éclatante vertu.

Voilà pourquoi, dans ce temps misérable, où l'on trafique de tout, où l'on vend tout, où l'on n'a pas le temps d'être honnête, cette tête du comte de Chambord semble apparaître avec l'auréole d'un autre âge.

Il était comme un rocher inébranlable contre lequel venaient battre vainement, se briser et mourir les flots tumultueux et boueux du siècle.

Ce qui, de loin, accourait comme une tempête, n'était plus qu'une vaine écume sur ses pieds.

On lui a reproché de n'avoir pas voulu venir.

Quelle amère dérision!

Mais qui donc, à cette heure et depuis bien longtemps, ne connaît pas l'exacte vérité sur cette question désormais historique?

On lui offrit le trône, c'est vrai, mais à des conditions inacceptables.

On ne l'accueillait qu'enchaîné dans une charte insolente.

Il devait régner et ne pas gouverner.

Ce sont les hommes du Seize-Mai qui lui firent cet affront.

Et le Roi refusa...

Au fond, qui donc fut plus héroïque, de lui, ou de son aïeul Henri IV?

Pour le Béarnais gouailleur, Paris valait bien une messe.

Pour le comte de Chambord, la couronne ne valut jamais une lâcheté.

Le *Monde* s'exprime en ces termes :

M. le comte de Chambord a cessé de souffrir : il a rendu à Dieu la grande âme qu'il en avait reçue.

Aucune voix humaine ne dira jamais ce qu'il emporte, mais nous savons ce qu'il laisse : il laisse un souvenir digne de sa race.

Il fut le serviteur inflexible du Droit.

Il fut l'intrépide gardien de la tradition nationale.

Son nom restera comme le symbole de l'honneur.

En lui tout était royal : il sut donner une incomparable majesté à la royauté de l'exil; il força le respect du monde entier, aux bassesses du temps il opposa un idéal à la fois très haut et très accessible.

Que l'Europe ait encore des rois ou des simulacres de rois, elle sent qu'elle vient de perdre le vrai roi : le Roi est mort!

Bien qu'il n'ait point régné, la noble figure d'Henri V n'en brillera pas moins dans l'histoire d'un éclat immortel!

Il a aimé la France d'un amour tendre, fidèle, violent, exclusif! L'une de ses douleurs suprêmes aura été la pensée de laisser sa dépouille mortelle au sein d'une terre étrangère!

Le *Moniteur universel*, après avoir dit que M. le comte de Chambord s'est éteint avec la résignation d'un saint, avec la dignité d'un roi, ajoute :

L'homme, sa vie, son caractère, ses actes, tout est grand, tout est élevé, tout est profondément français dans M. le comte de Chambord. Il n'y a pas de figure plus noble dans l'histoire de ce pays; il n'y en a pas qui commande au même degré la sympathie, le respect, l'admiration. Son existence est remplie par la foi à un principe, et quel principe! Au milieu de la faiblesse, de la désorganisation, de l'impuissance dont nous sommes témoins, comment ne pas se souvenir avec recon-

naissance de la monarchie, qui avait fait la France si glorieuse? comment oublier par qui la patrie a été démembrée? par qui, mutilée il y a dix ans, elle est exploitée aujourd'hui?

Le *Français* apprécie ainsi la vie politique du comte de Chambord :

M. le comte de Chambord a porté et maintenu très haut la dignité de la royauté. Entre ses mains, personne n'a eu la tentation de la mépriser, de l'outrager ou d'en rire. Sans avoir jamais régné, il a été très roi. Vertu de race, d'ailleurs. Son grand-père Charles X s'était-il jamais montré plus roi que le jour où, dépouillé de sa couronne, il s'acheminait lentement vers l'exil? Le comte de Chambord a ainsi rendu un grand service à la monarchie, en ce temps où tout s'abaisse si vite, où la critique frivole ou méchante détruit si facilement tous les prestiges, éteint si rapidement tous les respects.

C'est que l'héritier de tant de rois avait au plus haut degré la foi en son droit, le souci du principe dont il était le représentant.

De l'article du *Figaro*, nous détachons les passages suivants :

Le comte de Chambord a honoré la France, l'Europe, la royauté et l'humanité tout entière. Il a fait du bâton du pèlerin un sceptre glorieux, de sa maison de Frohsdorf, un palais plus vaste que Versailles; car il est plus aisé d'être grand sous des portiques de marbre, à cheval au milieu de ses capitaines, de ses poètes, de ses courtisans, que sur les chemins de l'exil. Le trône a été mis en poudre et il n'en est pas descendu, on lui a ravi sa couronne et il l'a gardée à son front, le gouvernail n'était plus entre ses mains et il commandait à la France, dans ce qu'elle avait de plus honnête, de plus éclairé, les destins étaient contre lui et il pesait encore sur les destinées de sa patrie. Il a traversé cinquante années d'exil, sans peur, sans reproche.

A l'émotion sans pareille, aux angoisses de l'Europe et de la France à son chevet, au respect de ses adversaires, on a pu mesurer la taille de l'homme et du Roi qui viennent de disparaître. La secousse produite a été une secousse nationale.

M. le comte de Chambord avait de nobles qualités, de hautes vertus et surtout le sentiment le plus élevé de la dignité royale, dont il gardait le dépôt avec un soin jaloux.

M. le comte de Chambord voulait sincèrement la liberté; il n'avait pas en lui le caractère d'un despote, et comme il l'a plusieurs fois écrit, il respectait son pays autant qu'il l'aimait.

Il avait la bonté, la gaieté, l'intelligence, l'esprit, une dignité et une

aménité sans rivales, une droiture chevaleresque, les dons les plus brillants et les plus français.

La *Patrie* salue respectueusement cette mort :

M. le comte de Chambord portait son fardeau de gloire héréditaire et le joug de ses devoirs de prince et de chrétien avec une alacrité fière et confiante, qui n'a d'autres analogies que les figures nimbées de Charlemagne, de l'empereur saint Henri, son patron, et de saint Louis, son aïeul. *Onus ejus leve.* Cette charge de représenter dans le monde le droit qui ne peut transiger sans s'amoindrir lui-même, l'honneur qui ne fléchit pas sous la sollicitation des compromis séduisants, la fermeté d'âme qui supporte l'infortune sans rien céder d'une idéale dignité, lui semblait légère, tant il mettait de droiture dans ses actions, de hauteur généreuse dans ses pensées, de résignation persistante dans son mépris des solutions imparfaites. Comme l'empereur stoïque, — et l'on sait que la doctrine de Zénon et l'Évangile du Christ se touchent sur plus d'un point, — il est mort debout, enveloppé dans son drapeau comme dans un suaire, les yeux tournés vers les perfections que sa conscience avait entrevues, l'esprit en repos, l'âme immaculée comme le lys qui symbolisait son principe.

Le Voltaire, en parlant de la mort du comte de Chambord, ne peut retenir cet aveu qui fait le plus grand éloge de l'auguste Défunt :

Ce qu'il faut rappeler à son honneur, c'est qu'il a dédaigné toujours d'atteindre à la réalité par des moyens louches : la République lui doit cette justice.

Cette grande probité historique se lisait d'ailleurs sur son visage; je le vois encore, en vareuse grise, le buste fort, la tête fine et spirituelle, la barbe taillée à la Henri IV, avec le nez de race, le front pur, le regard doux et franc, les lèvres un peu railleuses, la physionomie vivante, alerte, vraie, — et jeune.

Le National :

La France qui a fait la Révolution saura se montrer équitable pour l'homme d'honneur qui s'est enveloppé dans les plis de son drapeau blanc pour y dormir son dernier sommeil. Notre généreux pays n'a jamais refusé ses hommages aux consciences sincères. Le comte de Chambord estimait qu'en renonçant à ses principes, en se laissant prendre l'honneur, il n'eût pas été moins décapité que son aïeul Louis XVI. Il reste grand sur son lit de mort.

La Réforme :

Le comte de Chambord est mort.

Il est mort emportant avec lui l'éternel honneur d'une vie sans compromissions honteuses.

La dignité fut pour ainsi dire la caractéristique du comte de Chambord, et cette dignité lui fera dans l'histoire une place à part.

La Semaine religieuse de Paris :

Il y a une consolation en ce deuil : notre temps, qui a perdu le sentiment du respect, a été contraint de respecter ce mourant. C'est à peine s'il s'est élevé quelque voix discordante au milieu de l'unanime concert de l'estime et de l'admiration. C'est que l'on ne pouvait connaître M. le comte de Chambord, sans être frappé aussitôt de la grandeur et de la beauté de son caractère.

Il fut le Prince qui, éloigné de la France depuis plus de cinquante-trois ans, resta profondément épris de l'amour de son pays. Dans les affres de l'agonie, tandis que ses lèvres expirantes pouvaient à peine parler, elles s'agitaient encore et on les entendait murmurer le mot de France.

Enfin, au-dessus de tout, le Prince mit les vertus du Chrétien. Il fut Chrétien en tout et toujours, non pas seulement par la loi, mais par la vie. Les deux mois de sa terrible agonie, à peine interrompue par quelques semaines, quelques jours de relâche et d'espoir, ont montré combien son caractère était fortement trempé. Il a su mourir, dire l'éternel adieu aux espérances qui avaient été la lumière même de sa vie, parce qu'il était Chrétien et qu'il savait que devant Dieu et l'éternité, tout le reste s'efface.

A cette liste déjà si longue des principaux organes de la presse parisienne nous devons ajouter, pour être complet, le journal *la Croix*, *l'Intérêt social*, *la Petite Presse*, *les Nouvelles*, journaux conservateurs sympathiques à la mémoire de M. le comte de Chambord ; *la France*, *le Constitutionnel*, *le Parlement*, *le Rappel*, *la Vérité*, *le Temps*, *le XIXe Siècle*, *le Siècle*, etc., etc. L'appréciation de ces journaux est en général très convenable dans les termes, à l'exception de *l'Intransigeant* et de *la Bataille* qui se montrent grossiers. Ils soutiennent, pour la plupart, cette thèse que le salut de la république n'est pas en cause et qu'il n'y a plus de place en France pour un autre règne que pour celui de la démocratie française. Il est facile de comprendre à leurs allures que c'est la peur qui les fait parler ainsi.

La Presse de la province.

L'impression douloureuse produite, à Paris, par la mort de M. le comte de Chambord, ne fut pas moins vivement ressentie en province, et l'expression des regrets et des hommages de la presse des départements fut aussi unanime, aussi respectueuse et aussi sympathique que celle de la capitale. Les organes de la presse départementale reproduisent, à peu d'exceptions près, le texte même des journaux de Paris. Il est donc inutile de les citer ici. Ce serait faire double emploi.

La Presse étrangère.

M. le comte de Chambord n'était point un inconnu pour l'Europe. Il avait su, dans ses voyages en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, se concilier l'estime de tous ceux qui l'approchaient et forcer le respect même de ses ennemis politiques, aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que la presse étrangère, elle aussi, ait payé à sa mémoire un tribut d'éloges et de respectueuses sympathies.

Il nous est impossible de relater ici les nombreux témoignages qui nous arrivent de l'étranger, nous sommes obligé de nous contenter de quelques extraits, commençons par l'Autriche.

La *Gazette de Wiener-Neustadt* a paru encadrée de noir et porte en tête ce qui suit.

S. A. R. le comte de Chambord a fini hier, à sept heures vingt-cinq minutes du matin, sa vie ici-bas. C'était un noble homme, il n'était que trop bon; en sa qualité de roi de France, son cœur était rempli de pensées généreuses, il avait une fermeté de caractère sans pareille et une volonté de fer. Aussi le comte de Chambord est resté réellement le roi de France jusqu'à son dernier soupir.

La ville de Wiener-Neustadt porte le deuil devant le cercueil du plus grand des bienfaiteurs des pauvres. Le souvenir du comte de Chambord ne périra jamais.

L'*Union d'Alsace-Lorraine*, de Strasbourg, exprime la douleur que lui cause la fatale nouvelle qui lui est parvenue au moment de sa publication.

Vraiment le monde vient de perdre un grand caractère, et nous voyons dans l'émotion profonde, invincible, que cette mort a jetée

dans toutes les âmes, hostiles ou amies, un splendide hommage à rendre à celui qui part en laissant au monde un admirable exemple de patience, de courage, de patriotisme. Il se dégage de la couche funèbre de Frohsdorf je ne sais quelle force surhumaine qui incline les fronts et les cœurs devant la majestueuse figure du Prince qui vient de mourir.

Les hommes se font rares ; le monde sent cette pénurie croissante de grands caractères et de fortes âmes ; voilà pourquoi l'émotion est grande au moment où l'on perd un prince qui réunissait en lui toutes ces qualités.

Les chrétiens aux puissantes convictions et à la vie lumineuse émergent de plus en plus rares du niveau commun ; les exemples sont nécessaires ; voilà pourquoi nous pleurons la mort d'un homme qui a été un si beau modèle de fidélité à la foi de ses ancêtres.

Le *Lorrain*, de Metz :

Mgr le comte de Chambord est mort. Il vient de rendre à Dieu son âme catholique et royale. Les cœurs fidèles sont dans un deuil immense, tout l'univers est respectueux et recueilli, et les fastes de l'histoire enregistrent une de ses dates mémorables.

La *Voce della Verita*, de Rome :

Notre intention n'est pas de faire ici une biographie de ce grand Mort. Une telle tâche serait impossible dans un simple article de journal, et elle nous paraît, du reste, inutile. Bossuet, parlant du grand Condé, disait : « Le Français qui le vante n'apprend rien à l'étranger. »

C'est ce qu'on peut dire également du comte de Chambord.

Qui n'a connu son amour pour l'Eglise, son dévouement envers le Souverain Pontife, l'austérité de ses mœurs, la loyauté de son caractère, la culture de son intelligence, la générosité de son cœur?

. . . . . .

Ceux qui ont pu approcher ce bon Prince sont restés émerveillés devant cette lucidité d'esprit, cette sûreté de jugement, cette mémoire phénoménale qu'il mettait au service de toute chose, et spécialement de l'histoire, cette grande éducatrice de la vie.

Et ce qui surprenait le plus, c'était de voir combien il s'occupait des grandes questions d'où dépendent le bien-être et le bonheur du pays.

L'industrie, l'agriculture, le commerce, ces grandes sources de la richesse, étaient l'objet de ses études favorites. Le motif en était tou-

jours le même, son amour pour la France. C'est ce qui fait qu'il disait : « Quels que soient les desseins de la Providence à mon égard, je n'oublierai jamais que le grand roi Henri IV, mon aïeul, a laissé à tous ses descendants l'exemple et le devoir d'aimer le peuple. C'est là un héritage que personne ne pourra me disputer. »

... La question religieuse était l'objet de ses études constantes. Les Etats modernes ont cru la résoudre par la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Doctrine absurde, aussi absurde que si l'on voulait séparer l'âme du corps !

Le comte de Chambord, avec cette lucidité d'intelligence et cette rectitude de cœur qui le distinguaient, avait préparé depuis longtemps une autre formule. Uni de cœur au Souverain Pontife, sans lequel il n'aurait jamais voulu résoudre les difficultés qui auraient pu s'élever dans le domaine commun aux deux pouvoirs, il disait : « Pleine liberté de l'Eglise dans les choses spirituelles ; indépendance souveraine de l'État dans les choses temporelles ; parfait accord de l'un et de l'autre dans les questions mixtes. »

L'*Italia* résume brièvement la vie de cet honnête homme, doué de plus de clairvoyance que la plupart des meneurs du parti légitimiste, et qui, comprenant mieux que ses fidèles l'inutilité des efforts tentés pour restaurer la monarchie en France, dans l'état actuel des esprits, sut résister aux sollicitations dont il fut sans cesse l'objet pendant de longues années.

Le *Giorno*, de Florence :

Homme de ferme propos, plein de foi, loyal, Français dans le noble sens de ce mot, premier gentilhomme de l'Europe, il occupera dans l'histoire une belle place, et nos descendants, plus justes que nous, l'appelleront le dernier chevalier sans peur et sans reproche de la légitimité et du droit divin. Sa mort est un deuil, non seulement pour les légitimistes et pour les vrais catholiques, mais pour tous ceux qui n'ont pas perdu le sentiment et le culte de la vertu.

La Restauraçao, de Lisbonne, publie, en tête de ses colonnes, la traduction en langue portugaise du premier article consacré par *l'Union* à la mort du Roi, et fait suivre cet article de lignes si fraternellement sympathiques.

Après les journaux légitimistes du Portugal *A Naçao* et *A Restauraçao*, les journaux dits libéraux de la même contrée rendent hommage à la grande mémoire que nous pleurons.

O Commercio de Portugal, *O Diario popular*, *O Jornal do*

Commercio, *O Progresso*, *O Diario de Noticias*, *As instituiçoes*, *O Correiro da Noite*, *A Lucta*, *A Palavra*, s'unissent pour saluer la dignité, la grandeur, la constance et les hautes vertus de M. le comte de Chambord.

Les journaux anglais, sans manquer de justice envers la grande mémoire du comte de Chambord, trouvent que c'est par sa naissance et sa situation unique, et non par des actes et des qualités vraiment royales que l'exilé de Frohsdorf a tenu une si grande place dans l'histoire contemporaine, et puis il y a la note protestante qui dénature toujours la vérité.

Une dépêche de Madrid nous apprend que les journaux espagnols rendent hommage au caractère élevé de M. le comte de Chambord. Quelques-uns ont paru encadrés de noir, notamment *La Fé*.

L'*Indépendance belge :*

Pour nous qui n'avons pas connu les intimes pensées et les mobiles secrets de ce prétendant, nous n'avons d'autres moyens de le juger que par son attitude. Ça été l'attitude d'un galant homme ayant droit à l'estime de ses adversaires autant qu'à l'admiration de ses amis.

Le *Courrier de Bruxelles :*

La mort du comte de Chambord est un des événements les plus douloureux pour la France et pour l'Europe elle-même tout entière. Dans ce siècle où les caractères fortement trempés par le sens exact du devoir et la vérité chrétienne sont devenus des exceptions, il s'était fait une place à part, et avait suscité d'ardentes espérances chez les hommes fatigués de la médiocrité qui nous a envahis et de l'insipidité des vertus humaines du jour. On savait que, mûri par le malheur et la méditation, il s'était rendu capable d'avancer la solution des grosses questions sociales aujourd'hui soulevées par la Révolution et traitées avec autant de légèreté que de présomption par l'ignorance des hommes d'Etat.

La divine Providence, dont les voies s'éloignent de celles des hommes, l'a montré comme un type accompli du roi chrétien, rappelant l'idéal de saint Louis, adapté aux temps actuels, se réservant peut-être de le réaliser, si la nation française, aujourd'hui livrée aux dégradantes expériences de la Franc-Maçonnerie, sait s'en montrer digne.

M. LE COMTE DE CHAMBORD

SA MALADIE, SES DERNIERS MOMENTS,

SA MORT, MANIFESTATIONS SYMPATHIQUES DONT ELLE EST SUIVIE,

SES OBSÈQUES

Lorsque, il y a deux mois, éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle de la maladie à laquelle devait succomber M. le comte de Chambord, un long cri de douleur retentit par toute la France. Le pays comprit qu'un immense malheur le menaçait; et tous, grands et petits, riches et pauvres, saisis d'une touchante et patriotique émotion, adressèrent à Dieu de ferventes prières pour demander la guérison de l'Auguste malade. L'Europe entière témoigna par ses inquiétudes que Celui dont les jours étaient en danger, bien qu'exilé et sans trône, tenait une des premières places dans les destinées du monde.

Pendant quelques jours, le Ciel sembla se laisser fléchir. Un mieux très sensible se manifesta dans l'état de M. le comte de Chambord, et lui permit de recevoir la visite du comte de Paris, des ducs de Nemours et d'Alençon, et de resserrer, dans une suprême étreinte, l'union désormais indissoluble des membres de la maison de France Les amis du prince se prirent à espérer. On parla même d'une prochaine entrée en convalescence. Hélas! cet espoir ne fut pas de longue durée. Le mal qui, pour un moment, paraissait avoir cédé aux efforts des sommités de la science médicale et qui était comme enrayé par le doigt de Dieu, se réveilla plus terrible que jamais; ses progrès alarmants, constatés jour par jour par les dépêches des amis fidèles qui entouraient son lit de douleur, ne laissèrent plus aucun doute sur le dénouement fatal et prochain. Ce ne fut qu'une question de jours et d'heures. M. le comte de Chambord lui-même ne se fit point illusion sur l'imminence du

danger. Il demanda et reçut plusieurs fois avec la plus édifiante piété le Dieu qui allait bientôt échanger sa couronne terrestre et caduque, contre une couronne céleste et immortelle. Fortifié par les derniers secours de la Religion, ce digne fils de saint Louis, après un martyre de plusieurs mois, s'endormit paisiblement dans le Seigneur, le 24 août dernier, à sept heures vingt-sept minutes du matin.

Nous empruntons, à des témoins oculaires de ses souffrances et de sa belle mort, le récit émouvant des derniers moments de ce prince :

M. le comte de Chambord est entré en agonie le 23 août, à trois heures après-midi. Depuis la veille au soir, la faiblesse devenait de plus en plus grande, et il était visible que la crise suprême approchait.

Quelques douleurs dans la région de l'estomac et du ventre ont fait craindre que la vigoureuse nature de Monseigneur ne se réveillât pour livrer un douloureux combat contre la mort inévitable.

Mais son corps est littéralement réduit à l'état de squelette et ses forces sont épuisées jusqu'à la dernière.

Il est étendu sur son lit sans mouvement. La respiration est de moins en moins perceptible. Une sueur froide perle sur son front, que la pâleur funèbre a déjà envahi, sur ses cheveux et sur sa barbe, qui ont blanchi effroyablement.

M. l'abbé Curé et le P. Boll, aumôniers du château, ont été priés, par M. le professeur Drasche et M. le docteur Mayer, de prévenir Madame qu'il n'y a plus aucun espoir, et que dans quelques heures tout sera fini.

Les deux vénérables prêtres ont attendu jusqu'à la nuit dans l'espoir que Monseigneur paraîtrait pouvoir durer jusqu'à demain, et que, le matin, Madame serait mieux en état de recevoir cette communication terrible. Mais personne n'a osé prendre la responsabilité de différer plus longtemps.

Madame a accueilli, en chancelant, l'arrêt que M. l'abbé Curé et le P. Boll avaient mission de lui faire savoir. Bien qu'elle ne se fît plus d'illusions, cependant elle aimait à compter sur quelques jours encore.

Mme la comtesse de Bardi, Mme la grande-duchesse de Toscane, Mme la duchesse de Madrid ont reçu dans leurs bras, en versant des armes, la pauvre femme, dont les traits bouleversés, la voix étran-

glée, les yeux mornes sont un spectacle plus déchirant encore que celui de la couche funèbre.

M. le duc de Parme, M. le comte de Bardi, don Carlos, M. de Blacas, ont emmené les princesses dans le salon d'honneur, où tout l'entourage de Monseigneur s'est successivement réuni, ainsi que tout le personnel du château.

Cependant, Mme la comtesse de Chambord n'a pas consenti longtemps à se tenir dans le salon voisin. Elle a voulu reprendre la place que, depuis plus de deux mois, elle n'a cédé à personne, au chevet funèbre. Elle est restée la main dans la main de celui dont elle a été la dévouée et sainte compagne, épongeant elle-même la sueur dont la mort baignait son visage, lui faisant respirer des sels pour que les affres suprêmes lui fussent moins pénibles, et, pendant les huit dernières heures qu'a vécu Monseigneur, ses yeux n'ont pas perdu un seul des tressaillements du moribond.

Monseigneur avait conscience de ce qui se passait. Souvent, il fermait la main pour sentir la main de Madame, et, quand il recouvrait un peu de force, c'était pour lui dire : « Merci ! » Puis, des paroles, traduisant les préoccupations dont son âme était assiégée avant de remonter vers Dieu, se sont échappées de ses lèvres : « France ! Ma femme ! » Une fois : « Mes d'Orléans ! » Comme si sa pensée les cherchait autour de lui.

Vers minuit, Madame remarqua que Monseigneur respirait plus faiblement. Alors elle invita le P. Boll à réciter les prières des agonisants. Toutes les personnes qui se trouvaient réunies dans le salon voisin, dont les portes étaient ouvertes à deux battants, s'approchèrent sans bruit, se mirent à genoux et répondirent aux prières du P. Boll à voix basse. Dans cette suprême invocation au Ciel, au milieu du silence de la nuit, la clarté des étoiles se projetant sur la figure défaite du royal moribond, parmi ces parents, ces amis, ces fidèles, ces serviteurs qui étouffaient leurs sanglots, on entendait quelques mots entrecoupés, comme le colloque du dernier adieu entre Monseigneur et Madame. Ceux qui ont été témoins de ce touchant spectacle en garderont l'éternelle mémoire.

Les assistants se retirèrent ensuite, en s'inclinant devant ce lit, d'où devait bientôt s'envoler l'âme que tant d'amour ne pouvait retenir.

Madame demeura à son poste. Le docteur Mayer s'effaça dans l'embrasure d'une fenêtre. Les deux religieuses de garde restèrent

agenouillées au pied du lit, d'où Monseigneur ne les pouvait apercevoir.

Un silence solennel règne. Par les portes ouvertes à deux battants, on aperçoit dans l'appartement voisin le groupe des princes, des princesses, des officiers, des serviteurs, réunis dans une douleur commune, une douleur qui se fait muette pour qu'aucun écho n'en parvienne à l'oreille du royal agonisant qui s'endort.

De temps en temps, M. le docteur Mayer se penche avec précaution vers le chevet de Monseigneur. Un léger souffle indique que la vie n'est pas encore définitivement retirée.

Mais la mort le prend, car ce souffle se fait de plus en plus faible, mais elle le prend comme avec respect, avec crainte de porter la main sur le descendant de la plus illustre race royale qui soit au monde. Elle lui laisse une agonie calme, douce. Il s'éteint comme une lampe qui n'a plus d'huile, mais qu'on ne renverse pas.

Bien qu'on craignît qu'au petit jour il ne s'éteignît, Monseigneur ne devint, à ce moment périlleux, que plus faible. On voyait la lueur de la vie se faire en lui de plus en plus imperceptible. Il déclinait de minute en minute. La pâleur de son front se faisait plus transparente. Refoulant ses angoisses, Madame suivait comme avidement l'œuvre de la mort. On se demandait où cette pauvre femme, épuisée par tant de veilles et par tant de douleur, trouvait encore la force de rester debout, comme une sentinelle inflexible, à ce chevet.

Un peu après six heures, une légère agitation s'est manifestée chez Monseigneur. Madame s'est penchée vers lui, elle a fait signe au docteur Mayer. Monseigneur ne paraît pas les avoir reconnus. Est-ce la fin?

Une heure plus tard, Monseigneur ne donne plus signe de vie. Le docteur Mayer approche de ses lèvres un miroir et le retire. La glace n'en est pas ternie,

Monseigneur est mort!

Madame n'est plus maîtresse de sa volonté. Elle tombe évanouie dans les bras des deux religieuses.

A ce moment, M. le duc de Parme, M. le comte de Bardi, Mme la duchesse de Parme, Mme la duchesse de Madrid, Mme la grande-duchesse de Toscane, Mme la comtesse de Bardi, M. le duc Della Crazia, Mme la princesse Massimo, le comte de Blacas, le comte de Damas, le général de Charette, le baron de Raincourt, le comte

René de Monti, le comte Adhéaume de Chevigné, M. de Cazenove de Pradines, le comte de Sainte-Suzanne, M. Joseph du Bourg, le vicomte de Saint-Pierre, le comte Maurice d'Andigné, le comte de Saint-Victor, le comte de la Viefville, le comte Henri de Monti, la comtesse René de Monti, la comtesse Zilleri, la baronne Hertling, M. Huet du Pavillon, M. B. Frémont, secrétaires de Monseigneur, M. l'abbé Curé, le P. Boll, et les serviteurs du château, réunis dans les appartements attenants, entrent dans la chambre mortuaire.

Madame a repris ses sens. Elle se redresse avec une sorte d'héroïsme.

— Monsieur de Blacas, dit-elle, je vous prie de fermer les yeux à mon mari.

M. de Blacas s'incline, accablé de douleur, les joues inondées de larmes, pour remercier Madame de cet insigne honneur, et remplit son pieux devoir.

Puis, tous les assistants défilent, suivant leur rang, devant la dépouille de Monseigneur et lui baisent la main.

A neuf heures, une messe est dite dans la chapelle du château, pour le repos de l'âme de Monseigneur.

Quand les parents, les amis, les fidèles reviennent auprès du lit funèbre, des cierges sont allumés tout autour, des fleurs sont jetés sur les oreillers, les couvertures, le parquet. Des Sœurs alsaciennes versent des larmes et des prières devant l'arrière-petit-fils de Henri IV et de Louis XIV.

*
* *

Monseigneur ayant formellement exprimé dans son testament le désir d'être enterré auprès des membres de sa famille, morts, comme lui, en exil, des funérailles solennelles lui seront faites, dans une huitaine de jours, à Goritz. Il n'y aura pas de service public à Frohsdorf.

Les principales dispositions relatives aux obsèques ont été prises dans un conseil de famille.

Le testament de M. le comte de Chambord a été ouvert le jour même de sa mort, en présence du délégué de S. M. l'empereur d'Autriche, de M. de Blacas et des gentilshommes de service : M. le baron de Raincourt et M. le comte de Monti. Il n'y est fait aucune mention d'un désir politique de la part du comte de Chambord.

Cependant un petit autel a été élevé près du lit où repose l'auguste défunt. Des prie-Dieu ont été dressés autour de la couche mortuaire, et les hôtes du château s'y relayent pieusement.

Les murailles de la chambre royale sont ornées de tableaux de l'école vénitienne; ces toiles proviennent du château que M. le comte de Chambord possédait à Venise. Près du lit est un beau buste du comte en marbre blanc. La douce sérénité de la mort s'est répandue de plus en plus sur ses traits. Seulement, depuis hier, il semble que le visage s'est un peu affaissé; mais la physionomie est toujours très calme, très reposée : on croirait que M. le comte de Chambord est endormi.

Monseigneur est revêtu d'un habit noir, la poitrine traversée par le grand cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit, et au revers de l'habit la plaque en diamants de la Légion d'honneur est passée à son cou. Les cheveux et la barbe ont encore blanchi et poussé depuis vingt-quatre heures, Le visage est amaigri et blême comme celui d'un ascète. Les mains, effilées et transparentes, sont croisées sur la poitrine, et tiennent un grand crucifix brun.

Dans la nuit du 26 août a eu lieu, en présence des professeurs Vulpian, Kimsdrat, Drasche et les docteurs Mayer et Stanzl, l'autopsie de M. le comte de Chambord par le docteur Kundrat.

Ces messieurs ont constaté une ulcération de l'estomac, mais sans tumeur, une lésion de l'œsophage, une atrophie des reins, une dégénérescence des enveloppes graisseuses du cœur et un anévrisme de l'aorte.

L'embaumement, en raison de l'amaigrissement du corps, n'a présenté aucune difficulté.

Immédiatement après l'autopsie qui a été faite dans la chambre mortuaire, le corps a été transporté dans le grand salon transformé en chapelle ardente et tendu de noir.

Le comte de Chambord est déposé sur un lit de parade, recouvert de velours noir avec bande d'argent; huit cierges brûlent autour du lit. Deux candélabres sont auprès de la tête, au-dessus de laquelle flotte un drapeau blanc fleurdelisé.

Près du corps veillent deux personnes de l'entourage qui se relèvent toutes les deux heures. Deux grandes couronnes ont été déposées au pied du lit; l'une a été donnée par les pauvres de Neustadt, l'autre est faite avec des fleurs cueillies dans les propriétés du comte de Chambord.

A trois heures et demie, les portes sont ouvertes au public. Alors défilent, devant le lit funèbre, des paysans, dans une attitude très digne et très recueillie, des bourgeois de Neustadt, des Viennois et des Français.

Chacun passe, asperge le corps d'eau bénite et sort par la porte du jardin. C'est un spectacle imposant dans sa tristesse morne, dans son silence et sa simplicité.

M. le comte de Paris, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, M. le duc de Penthièvre et M. le duc d'Alençon, avertis de la mort de M. le comte de Chambord, partirent immédiatement pour Vienne et de là pour Neustadt, où les attendaient les voitures de Frohsdorf.

Ils ont été reçus à leur entrée au château par M. le comte de Blacas, à la tête de toute la maison de Monseigneur.

Les princes ont été introduits dans le salon transformé en chapelle ardente, et se sont agenouillés sur des prie-Dieu disposés autour du catafalque couvert de couronnes et au-dessus duquel flottait, à côté du drapeau blanc fleurdelisé, l'étendard des volontaires de l'Ouest, tout percé par les balles allemandes.

M. le comte de Blacas et M. le marquis de Foresta se tenaient en arrière avec MM. Bocher et d'Harcourt. Le général de Charette, MM. de Cazenove de Pradines, le comte de Sainte-Suzanne, veillaient debout au chevet du lit où repose le Roi, revêtu des cordons de ses ordres et tenant entre ses mains le Crucifix sur lequel ses lèvres expirantes se sont posées pour la dernière fois.

M. le comte de Paris, ayant à sa droite M. le duc d'Orléans et à sa gauche M. le duc de Nemours, a prié longtemps. Il s'est ensuite levé et est allé, avec son fils, s'agenouiller sur le tapis noir au pied du lit funéraire. Il a contemplé, à travers les larmes, la figure royale sur laquelle la majesté de la mort avait effacé les traces de la souffrance.

Rien ne peut rendre l'émotion de ce moment si solennel, où le silence du deuil n'était troublé que par les sanglots.

M. le comte de Blacas offrit alors l'eau bénite à M. le comte de Paris et aux princes de famille royale.

Mme la comtesse de Chambord ayant fait exprimer à M. le comte de Paris et aux princes son regret de ne pouvoir les recevoir, les princes ont été reçus par les princes et princesses, neveux et nièces de M. le comte de Chambord. Puis ils sont repartis pour Vienne. Ils

ont pu voir, sur le trajet de Neustadt à Frohsdorf, flotter partout les drapeaux noirs, comme l'hommage rendu par tout un pays à un hôte illustre, à un bienfaiteur du peuple.

Le 31, à huit heures du soir, a eu lieu la mise en bière du corps de M. le comte de Chambord, en présence des neveux et parents de M. le comte de Chambord, de M. le comte de Blacas, du général de Charette, de l'abbé Curé, du P. Boll, des secrétaires et de la maison du comte.

Ensuite la bière a été déposée sur un catafalque dressé devant l'autel, dans la chapelle du château, toute tendue de noir et préparée pour le service privé devant précéder, à Frohsdorf, l'inhumation à Goritz.

Le lendemain, a été dite la première messe, *præsente cadevere*, pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord.

Par le train de sept heures, M. le comte de Paris, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, M. le duc d'Aumale, M. le duc de Montpensier, M. le duc d'Alençon, en habit; tous les archiducs et archiduchesses d'Autriche présents à Vienne, les archiducs en uniforme; et avec eux, toutes les personnes venues à Vienne pour les obsèques de M. le comte de Chambord, descendaient à la station de Neustadt, d'où des voitures les ont conduits à Frohsdorf.

L'archiduc Charles-Louis représentait S. M. l'Empereur d'Autriche-Hongrie.

La chapelle, qui est très petite, pouvait à peine contenir tous ces princes et princesses, auxquels s'étaient joints les princes et princesses de la famille privée de M. le comte de Chambord.

A droite et à gauche de l'autel, on avait planté la bannière en satin blanc et la bannière de Loigny, qui étaient placées ces jours derniers au chevet du comte de Chambord.

A gauche de l'autel, regardant le catafalque, les princes prirent place sur une seule ligne dans l'ordre suivant :

L'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur et le représentant, le duc de Parme, le comte de Paris, le roi de Naples, don Alphonse de Bourbon, frère de don Carlos, MM. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Chartres, le duc d'Alençon, le duc d'Orléans.

A droite de l'autel, sur un second banc et regardant également le catafalque, l'archiduc Régnier, l'archiduc Guillaume, le grand-duc

de Toscane, l'archiduc Salvator, le duc de Bragance, fils de don Miguel, etc.

Le catafalque était peu élevé, tout en velours noir bordé d'argent; il n'était orné d'aucune fleur.

Les personnes non placées étaient réunies dans la cour intérieure sur laquelle donne la chapelle, et qu'on avait tendue, pour la circonstance, d'un tapis noir.

M. de Blacas, debout, remplissait les fonctions de maître des cérémonies. Les domestiques portaient la livrée de deuil.

La messe, dite par le nonce, Mgr Vannutelli, a duré près d'une heure et demie. Plusieurs absoutes ont été données par deux évêques, par l'abbé Curé et le P. Boll.

Le cercueil était recouvert d'un drap mortuaire semé de fleurs de lis d'argent et orné du cordon bleu du Saint-Esprit.

L'émotion profonde, occasionnée en Europe et surtout en France par la mort de M. le Comte de Chambord, donna lieu à d'imposantes manifestations : regrets et manifestations élogieuses de la presse européenne. (On a pu en juger par ce que nous en avons dit plus haut), manifestations sympathiques de la part des souverains étrangers auxquels la notification de la mort de M. le comte de Chambord a été faite, soit par Mme la comtesse de Chambord, soit par M. le comte de Paris, à titre de chef de la maison de France; manifestations amicales de la part de quelques conseils généraux, de tous les comités royalistes, des cercles d'ouvriers catholiques, qui se sont produites par des adresses de respectueuses condoléances à Mme la comtesse de Chambord, par l'envoi à Frohsdorf de magnifiques couronnes achetées avec le montant de souscriptions publiques et par la présence aux obsèques de l'auguste défunt de nombreuses délégations de toutes les classes, enfin manifestations de la part des catholiques qui se sont traduites par des services religieux célébrées jusque dans les plus petits villages de France pour le repos de l'âme du digne descendant de saint Louis.

Manifestations sympathiques des souverains de l'Europe

A côté des témoignages de douleur et de respect de toute la France et des pauvres de Frohsdorf et de Neustadt dont M. le comte de Chambord était le bienfaiteur, toutes les cours d'Europe ont tenu à donner les leurs.

De toutes les capitales, les souverains, et le Pape le premier, ont adressé à Mme la comtesse de Chambord des lettres de condoléances.

Nous devons même relever ce fait que le gouvernement hellénique, se rappelant que l'affranchissement de la Grèce est dû à la Restauration, a voulu s'associer à la démarche de son roi, par un télégramme, signé de M. Tricoupis, au nom du conseil des ministres; noble et touchant hommage d'un petit peuple reconnaissant!

La cour de Vienne prendra le deuil pour six semaines, et tous les archiducs doivent assister ou être représentés aux funérailles.

Parvenue dans la matinée du 24 août au Foreingn office, la nouvelle de la mort de M. le comte de Chambord a été immédiatement télégraphiée à Sa Majesté la reine Victoria, à Osborne.

Avant de partir pour sa résidence de Balmoral, en Ecosse, la Reine a adressé à Mme la comtesse de Chambord un télégramme de condoléances.

La mort de M. le comte de Chambord a été annoncée à la cour de Berlin, par l'ambassade de Vienne. Un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères s'est rendu aussitôt au château de Babelsberg, pour en informer l'empereur Guillaume, qui s'est montré très affecté.

Le vieux souverain a manifesté en termes touchants les regrets que lui causait cette mort, qu'il considérait comme une délivrance pour le Prince français. Il a ajouté qu'il pensait s'éteindre, comme lui, sans souffrance, mais plus rapidement.

Dès que le télégraphe a communiqué au palais de Madrid la nouvelle du décès de Monseigneur, un message spécial a été transmis à Alphonse XII, à Saragosse, et à la reine Marie-Christine, à la résidence de la Granja.

La famille impériale de Russie a été très impressionnée en apprenant la mort de M. le comte de Chambord. Toutes les cours ont pris le deuil.

Des liens de très vive sympathie existaient entre la cour de Russie et l'auguste exilé, depuis de longues années, en raison de l'affection particulière que l'empereur Nicolas portait à Sa Majesté le roi Charles X, grand-père de Monseigneur.

Manifestation des conseils généraux, des comités royalistes, des cercles d'ouvriers.

En apprenant la nouvelle de la mort de M. le comte de Chambord, le conseil général du Gers a, à l'unanimité, levé la séance en signe de deuil, sur la proposition de M. le comte de Gontaut, son président. Voici les paroles prononcées à cette occasion par M. le comte de Gontaut :

Messieurs,

Je reçois, avec une émotion que je n'essaie pas de dissimuler, une grave et triste nouvelle, qui aura un douloureux retentissement dans le pays tout entier : M. le Comte de Chambord est mort ce matin, à sept heures et demie.

Ceux mêmes qui s'éloignaient de lui sur le terrain politique rendront hommage à la fermeté de ses principes, à la dignité de son long exil, à son amour passionné pour la France.

En lui s'éteint le chef de cette grande maison si française, que son nom se confond avec le nom même de la France, et dont le sang a pendant huit siècles fécondé toutes nos gloires.

Dans cette enceinte, où des opinions si différentes des siennes sont représentées, j'ose croire qu'il ne se trouvera personne pour lui refuser un dernier hommage, et je propose au conseil général de lever la séance.

M. Paul de Cassagnac a appuyé cette motion en ces termes :

A mon tour, Messieurs, et au nom du parti impérialiste qui, dans le Gers, a bien voulu me placer à sa tête, je m'associe de tout cœur à cet hommage funèbre que rend à M. le Comte de Chambord un département tout entier.

Je salue respectueusement ce Prince, qui n'était pas le mien, qui meurt comme il a vécu, en grand Prince et en grand chrétien, et ce drapeau qui tombe, qui n'était pas le mien non plus, mais qui sauva la France à Denain et à Fontenoy.

Dans le Gard, les membres du conseil général appartenant à la droite ont adressé au président la lettre suivante :

Monsieur le Président,

En présence du deuil qui afflige nos cœurs de Français et de roya-

listes, le respect et la douleur ne nous permettent pas d'assister aujourd'hui à la séance du Conseil général.

Veuillez donc, Monsieur le Président, communiquer à nos collègues le motif de notre absence, et agréer l'expression de notre respectueuse considération.

Signé : duc de Fitz-James, de Tarteron, comte de Bernis, de Castelnau, de Labruguières, de Montalet, Daudet, Magne, Joly.

M. le baron de Lareinty, président du Conseil général de la Loire-Inférieure, a fait la motion suivante :

Messieurs,

Mgr le comte de Chambord, le chef de cette illustre Maison qui a donné huit siècles de gloire à la France, vient de succomber aux atteintes d'une terrible maladie.

En présence d'un aussi douloureux événement, les partis doivent désarmer un instant, et sachant, Messieurs, combien le Conseil général a le respect des convenances, je propose de lever la séance.

La proposition de M. le baron de Lareinty a été adoptée par 29 voix, et la séance a été aussitôt levée.

Au Conseil général de la Loire, M. le baron Vital de Rochetaillée s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer le malheur qui vient de frapper la France. L'héritier de nos rois est descendu dans la tombe!

Tous les partis se sont honorés en rendant hommage à la loyauté et au grand caractère de celui dont les ancêtres ont fondé l'unité nationale et fait la France grande et forte.

Ceci est un fait historique, et nul ne peut le nier.

Depuis le début de la maladie du Prince, la presse républicaine a souvent témoigné de sa haute estime pour la personne du descendant de nos rois.

Je viens, Messieurs, vous demander une marque de respect pour cette grande mémoire, en vous priant de vouloir bien lever la séance.

Bien que formulée en des termes très courtois, cette proposition a été écartée par la majorité.

A la fin de la séance, M. le baron de Rochetaillée a fait la décla-

ration suivante, dans une assemblée composée presqu'exclusivement d'adversaires qui voulaient à tout prix l'empêcher de parler :

Messieurs,

Permettez-moi de vous rappeler ici le vieil adage de la monarchie française :

Le Roi est mort, vive le Roi !

Sur la proposition de M. de Baudry d'Asson, le conseil général de la Vendée, par 17 voix contre 13, a décidé de lever la séance. Voici les paroles qui ont été prononcées par le vaillant député de la Vendée :

Messieurs,

Un de mes honorables amis vient de recevoir d'une personne, malheureusement bien informée, la dépêche suivante :

« Le Roi est mort, ce matin, à huit heures. »

Je ne puis, Messieurs, contenir l'émotion qui m'étreint en ce moment.

La France vient de perdre une des plus grandes figures de ce siècle !

M. le comte de Chambord était le modèle de la *loyauté* et de l'*honneur*. Ses adversaires politiques eux-mêmes ont toujours été les premiers à le reconnaître.

Je crois donc, Messieurs, être ici l'interprète de mes honorables collègues, de ceux de la gauche, comme de ceux de la droite, en demandant au Conseil général de lever immédiatement la séance.

Adresse du Conseil général du Gard à Madame la Comtesse de Chambord.

Madame,

Que Votre Majesté daigne nous pardonner de venir, dans les premiers instants de sa douleur, déposer à ses pieds le témoignage de notre profonde affliction. Mais devant le malheur qui nous frappe, nos cœurs déchirés ne peuvent ajourner l'expression des sentiments dont ils sont remplis.

Nous nous inclinons, désolés, devant les incompréhensibles desseins de la Providence, et pour rester dignes de Celui que nous pleurons, nous resterons fidèlement dévoués à cette France qu'il a tant aimée et qu'il a tant regretté de ne pouvoir servir.

En outre, la droite du conseil municipal a rédigé et signé une autre adresse ainsi conçue :

Nîmes, 25 août.

Madame,

Les membres de la droite du conseil municipal de la ville de Nîmes, accablés sous le poids du malheur qui frappe la France, ont l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté le témoignage de leur profonde douleur.

Ils pleurent un roi qui leur paraissait nécessaire au relèvement et au salut du pays, et, tout en s'inclinant devant les décrets impénétrables de Dieu, ils souffrent cruellement dans leurs affections les plus chères, et comme royalistes et comme Français.

Puisse la Providence avoir pitié de notre bien-aimée Patrie, qui a désormais un protecteur de plus dans le ciel.

A peine la mort de M. le comte de Chambord fut-elle connue, que des milliers d'adresses de respectueuses condoléances furent envoyées, de tous les points de la France, à Mme la comtesse de Chambord. Il nous est impossible de les citer toutes; un volume n'y suffirait pas. En voici deux qui les résument toutes :

La dépêche suivante a été adressée à M. le marquis de Foresta, à Frohsdorf :

Le Cercle provençal et la Société de bienfaisance de Saint-Louis, Roi de France, réunis en séance extraordinaire, déposent sur le cercueil royal l'expression de leur incomparable douleur patriotique, et prient Mme la comtesse de Chambord d'agréer leur hommage profondément attristé.

Adresse des ouvriers de Paris.

L'adresse suivante, émanant d'ouvriers de Paris, a été envoyée à Mme la comtesse de Chambord :

Paris, ce 26 août 1883.

Majesté,

Héroïque Reine, qui survivez à un coup si terrible, daignez agréer le très humble et très respectueux hommage de notre profonde douleur.

Nous disons avec vous à Dieu qui vous éprouve : *Fiat voluntas tua.* Nous lui demandons pour vous comme pour nous-mêmes une parfaite soumission à son cruel arrêt; avec vous, nous prions de toute l'énergie de notre âme, non pour le Prince bien-aimé qui nous est ravi, lorsque nos espérances semblaient plus près d'être couronnées, mais pour cette malheureuse patrie qui l'a toujours repoussé et pour laquelle il intercède en ce moment au pied du trône de Dieu.

Au milieu de notre vive et profonde affliction, nous songeons avec une respectueuse sympathie à la douleur de l'admirable Princesse, compagne de notre Roi bien-aimé, et qui lui a prodigué des soins si dévoués, si touchants.

Nous offrons, à Celle qui fut la compagne dévouée de ce Prince chevaleresque, le respectueux hommage de notre douloureuse sympathie.

Manifestations religieuses.

La mort de M. le comte de Chambord a donné lieu aussi à des manifestations religieuses des plus imposantes et des plus grandioses.

La religion, fille du ciel, s'élève au-dessus des considérations mesquines et des vues souvent étroites de la politique.

Elle prie pour tous, sans distinction de rang ni de parti. A l'heure suprême elle a une prière de pardon pour ses persécuteurs et ses bourreaux ; elle a des chants d'espérance et de miséricorde pour ses amis et ses bienfaiteurs.

A ce double titre d'ami et de bienfaiteur, M. le comte de Chambord n'avait-il pas droit plus que tout autre aux prières des catholiques? Ne s'était-il pas montré en tous temps le fils le plus soumis et le plus dévoué de l'Église? N'avait-il pas revendiqué pour son chef le pouvoir temporel et saisi toutes les occasions de protester, en face de l'Europe, contre l'injuste spoliation dont l'immortel Pie IX a été la victime? Que dire de ses largesses et de sa libéralité envers le Souverain Pontife? Sa sollicitude vraiment royale ne s'étendait-elle pas à toutes les œuvres catholiques : à l'OEuvre du *Denier de Saint-Pierre*, à l'OEuvre de la *Propagation de la Foi* et des *Missions étrangères?*

Dieu seul a le secret de tout le bien qu'il a fait aux pauvres et des secours de toute nature qu'il a versés dans le sein de l'indigence. Le testament qu'il a laissé et dont nous ne connaissons encore qu'imparfaitement les dispositions en est une preuve nouvelle et irrécusable.

Les pauvres, les vrais amis de Dieu, et les catholiques de cœur ne l'ont pas oublié. Ils se sont fait un devoir de prier et de faire célébrer chaque jour des services religieux pour l'âme de l'auguste défunt. Il n'est point de paroisse, point de hameau un peu populeux qui n'ait eu à cœur d'acquitter cette dette de pieuse reconnaissance.

Il serait impossible d'en faire l'énumération complète, qu'il nous suffise de citer entre autres villes : Paris, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Nîmes, Amiens, Moulins, Bourges, Perpignan, Avignon, Besançon, Nantes, Troyes, Saint-Quentin, Arras, Charolles, Nancy, Chinon, Rennes, Boulogne, Caen, Saint-Malo, Montdidier, Combourg, Aurillac, Limoges, Bourbonne-les-Bains, Agen, Chambéry, etc., etc.

Ajoutons que toutes les classes de la société étaient largement représentées à ces imposantes manifestations de la fidélité chrétienne et royaliste, et notamment aux services solennels qui ont été célébrés à Saint-Germain l'Auxerrois de Paris et à Goritz. Mais revenons à Frohsdorf.

Le cercueil contenant le corps de M. le comte de Chambord a été placé, le 2 septembre, à deux heures et demie, sur le char funèbre, par des chasseurs de la garde du corps.

Des milliers de personnes, venues de la province et de Vienne, l'ont accompagné à pied, de Frohsdorf jusqu'à la station de Klein-Wolkersdorf. Toutes manifestaient une grande douleur.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par les principaux personnages présents.

A la gare de Klein-Wolkersdorf, le char funèbre a été reçu par les membres du clergé, les élèves des écoles et la garde de Neustadt. Une courte cérémonie religieuse a eu lieu.

Le cercueil a été déposé dans un wagon-salon des chemins de fer du Sud.

Le train express qui emportait les dépouilles mortelles du comte de Chambord, a quitté Klein-Wolkersdorf à quatre heures précises, se rendant directement à Goritz.

Parmi les personnes qui sont parties en même temps, on remarquait : le duc de Parme, le grand-duc de Toscane, le duc della Grazia : MM. de Blacas, de Foresta, de Sainte-Suzanne, de Cazenove de Pradines, du Bourg, de Monti, de Saint-Pierre, de la Bouillerie, de Charette, Huet du Pavillon, de Raincourt, l'abbé Curé et les officiers de la maison du Comte.

La dépouille mortelle de M. le comte de Chambord est arrivée à la gare de Goritz le 3 septembre, à sept heures et demie du matin. Elle était attendue par une foule nombreuse et recueillie.

A neuf heures un quart est arrivé le prince de Tour et Taxis, représentant de Sa Majesté l'empereur d'Autriche.

Le cortège funèbre s'est mis alors en mouvement.

Les vétérans, les musiques civiles et militaires, les écoles avec leurs drapeaux, le clergé, le chapitre de la cathédrale, l'archevêque Zorn, suivaient le char funèbre, attelé de six chevaux blancs et recouvert de drap noir lamé d'argent.

Venaient ensuite le prince de Tour et Taxis, le grand-duc de Toscane, le duc de Parme, don Juan de Bourbon, père de don Carlos, don Carlos, don Alphonse, frère de don Carlos, le comte de Bardi, M. le comte de Blacas, suivi de la Maison de M. le comte de Chambord, les zouaves pontificaux, les délégations ouvrières de Paris et des départements, la presse de Paris et celle de province par ordre alphabétique, le statthalter, les dignitaires militaires et civils, les corporations, des députations venues de toutes les parties de la France avec des drapeaux et de magnifiques couronnes.

Dans les rues, toutes les maisons sont pavoisées en noir; les réverbères allumés sont recouverts d'un crêpe.

Le maire, parlant de la perte immense faite par Goritz, a invité, par voie d'affiche, les habitants à témoigner, avec la municipalité, la douleur que leur cause la perte du Prince illustre et charitable que pleure la France.

Un char énorme, chargé de couronnes, forme la marche.

Les troupes et les vétérans ont fait la haie jusqu'à la cathédrale, où le cortège est arrivé à dix heures et demie.

Le cercueil a été déposé sous un catafalque étincelant de lumière.

La cathédrale est ornée de magnifiques tentures noires, bordées d'argent, on voit partout les insignes de la Maison de Bourbon.

Au pied du catafalque, qui est placé dans la nef principale, on aperçoit un grand drapeau blanc orné de fleurs de lis brodées en or.

Mgr l'Archevêque de Goritz a célébré solennellement l'office des morts, à la cathédrale, en présence d'un nombreux clergé et d'une foule immense. Les trois absoutes ont été faites : la première, par Mgr Zorn, prince-archevêque; la seconde, par le prévôt de la Collégiale; et la troisième, par M. l'abbé Curé. La première cérémonie s'est terminée à midi dans l'ordre le plus parfait et dans un grand recueillement. Le corps est resté dans la cathédrale jusqu'à cinq heures du soir.

Pendant toute l'après-midi, la foule est venue s'agenouiller et prier devant le cercueil de M. le comte de Chambord.

A quatre heures et demie, les princes et les personnes qui com-

posent la maison de Monseigneur sont arrivés à la cathédrale. Après les dernières prières, le corps a été replacé sur le char funèbre, traîné par six chevaux blancs.

Le cortège s'est dirigé ensuite à pied vers la chapelle des Franciscains de Castagnavizza, située sur une colline qui domine Goritz. La route est longue et la montée pénible; la marche s'est effectuée entre une double haie de soldats et de vétérans.

La ville était entièrement tendue de noir; la population autrichienne a été véritablement admirable dans l'expression de sa respectueuse douleur.

Les délégations portaient des bannières, les zouaves de Charette accompagnaient avec l'étendard de Patay, des chars chargés de couronnes suivaient le char funèbre.

L'inhumation a eu lieu, à six heures du soir, dans le caveau où reposent déjà le roi Charles X, M. le comte et Mme la comtesse de Marnes, S. A. R. Mme la duchesse de Parme. Le canon a tonné, les honneurs militaires ont été rendus à l'illustre défunt. L'émotion était indicible. Chacun a voulu emporter des fleurs, des couronnes qui avaient touché le royal cercueil.

Henri de France dort maintenant son dernier sommeil loin de la patrie, dont ses lèvres mourantes ont murmuré le nom chéri. En attendant que les caveaux de Saint-Denis s'ouvrent pour recevoir sa dépouille mortelle, il a dû demander à une terre étrangère l'hospitalité du tombeau. Mais l'image de la France en deuil s'est montrée près de son cercueil. A l'auguste petit-fils de saint Louis, d'Henri IV, de Louis XIV, la piété et la fidélité royalistes ont fait des funérailles vraiment nationales. Ils étaient là, les fidèles compagnons de l'exil, les représentants de nos provinces, de nos départements et de nos villes, les héroïques survivants de Mentana, de Loigny et du Mans, unissant leurs hommages aux hommages d'un illustre et généreux empereur et à ceux de l'Europe entière.

Henri de France n'est plus, mais le souvenir de ses vertus restera profondément gravé dans nos cœurs; du fond de sa tombe il nous criera toujours : Dieu et la patrie, sauvez la France!

***

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Depuis nos désastres de la guerre de 1870 il n'y avait point eu d'événement comparable à la mort de M. le comte de Chambord, et cette mort, survenue dans les circonstances les plus critiques pour la France, est elle-même un nouveau désastre. Depuis treize ans, l'héritier de la vieille monarchie française, le représentant de la royauté chrétienne, écarté du trône à la fois par les intrigues des politiciens et par l'esprit révolutionnaire des masses, restait, au milieu des ruines et des hontes de la république, l'espérance suprême de la patrie. On se disait qu'il était là, intact dans son honneur et dans sa force, debout avec son principe de restauration sociale et qu'après l'expérience de nouveaux malheurs, la force des événements ou la sagesse de la nation le ramènerait. Lui seul pouvait opérer le relèvement de la France, car lui seul pouvait rétablir l'ordre monarchique et chrétien en dehors duquel il n'y a que révolution et catastrophe. Sa mort ne laisse subsister aucun espoir humain de salut. L'homme manque maintenant à la France. Il lui reste bien des princes, mais elle n'a plus de roi.

Au point de vue providentiel, il y a dans cette mort inopinée du comte de Chambord quelque chose de mystérieusement terrible. Dieu l'a enlevé à la France, malgré les prières du peuple chrétien. Il était vraiment le roi nécessaire, le roi qu'il fallait à la France et à l'Église, et cependant Dieu l'a rappelé à lui. N'est-ce pas une preuve que la justice l'a emporté sur la miséricorde? N'est-ce pas là un signe de malédiction pour le pays qui, après avoir rejeté Dieu publiquement, a repoussé l'homme de sa droite? Devant Dieu, la France ne méritait pas un tel roi. Son apostasie publique, son obstination dans l'erreur révolutionnaire, son attachement à ses vices, l'ont rendu indigne d'une pareille faveur. C'est ce que signifie

la mort du comte de Chambord. Mais puisque le salut était avec lui, sans lui que reste-t-il?

Beaucoup n'ont considéré que le côté humain de cette mort; ils n'ont vu dans la disparition du dernier des Bourbons de la branche aînée qu'une condition plus favorable pour l'unité monarchique, qu'une simplification de la situation par rapport aux partis. C'est bien peu comprendre l'état du pays et le besoin qu'a la France d'une réforme radicale qui lui permette de se reconstituer. Il ne suffirait pas de sortir de la république, il faut avant tout sortir de la révolution. Par leurs antécédents, par leur esprit, par leurs hommes, les princes d'Orléans représentent un ordre politique, un système de gouvernement, qui n'est qu'une forme de la révolution. Si M. le comte de Paris, en même temps qu'il est le successeur légitime et incontesté des droits de M. le comte de Chambord, était aussi l'héritier de ses principes, le continuateur de sa politique, il n'y aurait eu à regretter dans le trépas d'Henri de Bourbon que la perte d'un prince véritablement magnanime; mais, devant son cercueil, devait-on simplement pousser le cri de l'ancienne monarchie : *le Roi est mort, vive le Roi?* N'y avait-il pas à se demander si la transmission des droits ne devait pas être aussi la continuation des devoirs et si la substitution de la branche cadette des Orléans à la branche des Bourbons ne nécessitait pas un renouvellement du programme royal? Même en écartant le cas d'indignité pour la branche d'Orléans, même en oubliant le régicide de Philippe-Égalité et l'usurpation de Louis-Philippe, et en croyant cette double forfaiture couverte par le généreux pardon du comte de Chambord et le rapprochement des deux familles, ne fallait-il pas s'assurer que le successeur réconcilié du roi de France répudierait la forme bâtarde et révolutionnaire de monarchie de sa famille pour reprendre, avec la couronne, la vieille tradition de la royauté française et chrétienne?

Ceux des légitimistes qui sont plus particulièrement catholiques l'ont cru, et l'*Univers* s'est fait leur organe. Dès le jour de la fatale nouvelle, l'*Univers* disait : « Sans contester la situation de M. le comte de Paris, nous attendrons qu'il ait parlé, avant de saluer en lui un sauveur. » Il ajoutait un peu plus tard : « Quand on crie en hâte : *Le Roi est mort, vive le Roi!* au lieu de relier le présent au passé, on adhère à un avenir inconnu. » Au contraire, les anciens orléanistes prétendaient que M. le comte de Paris n'avait qu'à recueillir purement et simplement la succession, sans qu'il lui fût

besoin de se faire connaître par un manifeste et d'indiquer les conditions de son gouvernement. Dans l'opinion des plus empressés à proclamer M. le comte de Paris, la dévolution des droits n'entraînait aucune obligation pour l'héritier de s'expliquer sur son programme monarchique et l'union devait se faire dans le silence, entre légitimistes et orléanistes de la veille, sur le nouveau chef de la Maison de France. « Quelle sottise, répliquait l'*Univers*, de prétendre faire l'accord entre monarchistes et parlementaires, catholiques et libéraux, en demandant aux uns et aux autres de préparer par le silence un malentendu! Il faut parler, au contraire, afin qu'aucun groupe religieux ou politique ne puisse dire un jour qu'il a été trompé, afin aussi que M. le comte de Paris qui se prévaut, si nettement de ses droits, sache bien qu'on veut l'entendre parler de ses devoirs. »

Soit embarras vis-à-vis des diverses fractions du parti royaliste, soit prudence vis-à-vis du gouvernement de la république, M. le comte de Paris a gardé le silence, lorsque la situation lui commandait de s'expliquer. Il s'est borné à faire acte d'héritier, d'abord en notifiant aux cours étrangères, comme nouveau chef de la Maison de France, le décès de M. le comte de Chambord, puis en revendiquant la première place à ses funérailles. Le pénible incident auquel cette réclamation a donné lieu, semblait faire un nouveau devoir à l'héritier du trône de parler. Il serait inconvenant de juger la décision de Mme la comtesse de Chambord, qui, pour garder aux obsèques du prince un caractère de famille, avait réglé que l'on y observerait l'ordre de la parenté, de telle sorte que le comte de Paris ne venait qu'en quatrième lieu, après les princes de la branche italienne et espagnole de Bourbon. Nul doute que le souvenir des intrigues de 1873, dénoncées par M. le comte de Chambord lui-même dans la lettre qui fut son dernier acte public, et la conduite équivoque des princes d'Orléans depuis leur démarche à Frohsdorf, n'aient pesé sur les résoluttions de la veuve de l'auguste défunt. M. le comte de Paris a cru que ce serait une manière de témoigner publiquement de sa qualité d'héritier, que de réclamer une place au-dessus de celle que son rang dans la famille lui assignait. Sur le refus de Mme la comtesse de Chambord de rien changer à ses dispositions premières, malgré les négociations engagées à cet effet, les princes d'Orléans ont refusé d'assister à la cérémonie solennelle des funérailles à Goritz. De quelque manière que l'on juge l'attitude des princes en cette circonstance, on peut dire qu'il ne suffisait pas à

M. le comte de Paris de s'affirmer à propos d'une question de préséance. L'empereur d'Autriche l'a traité en chef de famille royale, en venant, le premier, lui rendre visite à Vienne; lui-même a maintenu sa qualité contre les dispositions prises par Mme la comtesse de Chambord : ce n'est pas assez. Ne devrait-il pas dire maintenant, puisque son droit d'héritier s'impose, de quelle manière il compte succéder au chef défunt de la Maison de France, quel roi il veut être, quel gouvernement il se propose d'apporter à la France? Par sa conduite aux funérailles de Goritz, on pourrait craindre qu'il n'ait voulu profiter d'une occasion pour se séparer des souvenirs et des traditions de Frohsdorf. Plus d'un royaliste a dû se demander si cette manière d'agir envers l'auguste veuve de Henri V n'était pas la preuve de la persistance des anciens dissentiments entre Orléans et Bourbons, et comme l'indice du caractère de la nouvelle monarchie que le comte de Paris inaugure en sa personne.

Toujours est-il que l'incident de la préséance à Goritz n'a pas moins contribué que la question du nom du nouveau roi à faire naître des dissidences parmi les monarchistes, et ni les protestations de dévouement et de fidélité faites au successeur du comte de Chambord par les chefs du parti royaliste présents à Goritz, ni les adresses d'adhésions envoyées par les présidents des anciens comités royalistes n'empêcheront une certaine hésitation de se produire, tant que M. le comte de Paris n'aura pas déclaré lui-même qu'il se considère comme le représentant de la royauté traditionnelle et légitime, dont M. le comte de Chambord a maintenu jusqu'à la fin le drapeau, et non comme le successeur de la monarchie parlementaire et libérale de 1830, et qu'en cette qualité il prend le nom de Philippe VII et refuse celui de Louis-Philippe II.

Grâce au silence observé par le successeur d'Henri de Bourbon, les princes d'Orléans ont pu rentrer, chacun de leur côté, en France sans être inquiétés. Le gouvernement de la république qui a feint de ne pas s'apercevoir de la mort de M. le comte de Chambord, au point que le *Journal Officiel* ne l'a même pas annoncée, a fait semblant aussi d'ignorer que M. le comte de Paris s'était posé en héritier du roi défunt en annonçant son décès aux cours étrangères. Vraisemblablement, ni M. le comte de Paris, ni les autres princes d'Orléans n'étaient désireux de se créer des difficultés avec la république, et pour eux l'incident de Goritz a été un moyen de se tirer d'affaire sans avoir à craindre les conséquences d'une

démonstration dynastique. D'un autre côté, le gouvernement de la république devait appréhender de s'engager vis-à-vis des princes d'Orléans dans les voies de la violence. Il y aurait eu plus d'un inconvénient, plus d'un danger même à lancer contre eux des lois d'exil et de confiscation. Des deux parts la situation était critique, chacun s'en est tiré au mieux. En s'abstenant de publier un manifeste, le comte de Paris a épargné à lui et aux siens les ennuis de la proscription; en ne tenant pas compte de la notification du décès du comte de Chambord par le nouveau chef de la famille royale, le gouvernement a éludé la nécessité de sévir. Après coup, les funérailles de Goritz n'ayant donné lieu à d'autre incident qu'à l'affaire des préséances, le gouvernement de la république s'est cru obligé de paraître fort en face de la jeune monarchie des princes d'Orléans, et l'on a entendu le ministre de l'intérieur, M. Waldeck Rousseau, déclarer inopinément, devant la statue de Lafayette dont il présidait l'inauguration au Puy, que la république conformerait sa conduite à celle des princes et qu'elle saurait bien réprimer tout acte de prétendant de leur part.

Jusqu'ici donc, les rigueurs du gouvernement ne se sont exercées que contre la magistrature. Avec la loi que lui ont donnée les Chambres, le ministre de la justice a enfin commencé la grande épuration. Du premier coup dix premiers présidents de Cour d'appel ont été révoqués; les autres étant d'origine récente ont trouvé grâce devant M. Martin-Feuillée. On voit de quelle manière le parti républicain entendait la réforme judiciaire. Après avoir frappé la tête de la magistrature dans la personne des dix chefs des Cours d'appel, l'exécuteur des passions politiques de la majorité va poursuivre sa besogne jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie judiciaire. Comme si la magistrature assise, même après toutes les intrusions qui l'ont singulièrement amoindrie, n'offrait pas assez de garanties de complaisance, M. Martin-Feuillée a eu soin de pourvoir les premiers postes des Cours d'appel de créatures sûres : il a donné pour successeurs aux premiers présidents révoqués les procureurs généraux, et il continuera, sans doute, d'en agir ainsi. Cette manière de remplacer en masse les magistrats révoqués par des membres des parquets trahit l'esprit de parti qui préside à la transformation des cours et des tribunaux. La république montre par là que les lois, même avec la facilité d'en faire de nouvelles, ne lui suffisent pas, qu'il lui faut une magistrature

servile de laquelle elle n'ait à craindre ni résistance ni leçon.

Révoquer des magistrats, nommer des favoris à leur place, ce n'est pas une besogne difficile ni dangereuse qui puisse faire craindre au ministère de n'avoir pas l'assentiment des Chambres. Malheureusement tout n'est pas là pour lui. Les expéditions lointaines lui ont créé de graves embarras. Il y a surtout la question du Tonkin à examiner sous le double rapport de l'opportunité d'une guerre avec la Chine et de la constitutionnalité de l'expédition. Il y a l'attitude passive du gouvernement vis-à-vis des princes d'Orléans à justifier aux yeux du parti radical. Il y a la crise financière et économique sur laquelle il faudra bien s'expliquer. Il y a enfin le budget extraordinaire à faire voter. On a dit que M. Jules Ferry et ses collègues, fort attachés tous à leurs portefeuilles, auraient imaginé, pour toutes ces raisons, de se mettre à couvert derrière un message du président de la république. M. Grévy assumerait toutes les responsabilités, ferait sienne la situation et solliciterait des Chambres une ratification pleine et entière. Ce serait, sans contredit, un expédient fort commode pour le cabinet auquel préside M. Ferry, mais on comprend difficilement le propriétaire de Mont-sous-Vaudrey entrant dans les vues de ses ministres et prenant un tel rôle devant la Chambre.

Le message n'est peut-être qu'une invention des nouvellistes, comme la convocation extraordinaire des Chambres, qu'on disait imminente, à propos des affaires du Tonkin. Certains journaux républicains s'échauffaient beaucoup à ce sujet; en somme, selon la remarque du *Moniteur universel*, « personne n'a jamais cru que M. Jules Ferry voulut convoquer les Chambres au sujet des événements du Tonkin, si graves que puissent être ces événements. L'on est trop bien habitué à la façon d'agir des ministres républicains pour se figurer un instant qu'ils hésiteraient à engager plus avant les finances et les armées de la France dans une expédition dont on ne peut prévoir la durée ni l'issue, sans mettre le Parlement en mesure de se prononcer. »

Il n'y avait, du reste, qu'à se rappeler les précédents. N'est-ce pas la même manière d'agir au Tonkin qu'en Tunisie? L'expédition contre les Kroumirs ne s'est-elle pas changée en guerre sans que les Chambres aient eu autre chose à faire qu'à voter après coup les crédits dépensés? Il en a été ainsi depuis que les événements du Tonkin ont donné lieu à une intervention armée de notre part.

M. Ferry et ses collègues connaissent par expérience l'art de se passer du Parlement et d'escamoter la Constitution. « De même, comme le rappelait encore le *Moniteur*, qu'ils n'ont saisi la Chambre de cette affaire du Tonkin que pour l'obliger à ratifier des faits accomplis, de même qu'ils ont déclaré la guerre à l'empereur Tu-Duc sans la volonté expresse et préalable des Chambres, comme le veut la Constitution, de même que cette déclaration de guerre illégale a été accompagnée d'une dénonciation également illégale du blocus des côtes de l'Annam, de même aussi ils fourniront aux dépenses de cette expédition sans demander aux représentants du pays de renouveler des crédits depuis longtemps déjà dépassés. S'ils agissaient autrement, ils manqueraient à toutes leurs traditions. » Les officieux disaient bien que le ministère n'avait « jamais songé à prendre une mesure exceptionnelle. » C'eût été, en effet, une mesure exceptionnelle et tout à fait extraordinaire de leur part, qu'un retour à la légalité parlementaire. Les députés ne reviendront qu'à l'heure indiquée d'avance et pour avoir à sanctionner une fois de plus des faits accomplis en dehors d'eux et au préjudice peut-être des intérêts du pays.

Les Chambres ne seraient pas de trop, si l'on pouvait compter sur elles, pour pourvoir à une situation qui devient critique. L'affaire du Tonkin prend une tournure assez grave. Le ministère aura la ressource de présenter la conclusion du traité de Hué, comme une victoire importante pour la diplomatie républicaine. Ce traité dont on ne connaît encore que par le télégraphe les conditions, porte reconnaissance pleine et entière de notre protectorat sur l'Annam et le Tonkin; il stipule divers autres points importants, tels que l'annexion définitive de la province Dinthuan à la Cochinchine, l'occupation permanente de plusieurs forts, le rappel immédiat des troupes annamites envoyées au Tonkin. Assurément, ce sont là des conditions avantageuses; mais le succès obtenu à Hué est plus apparent que réel. Le traité conclu avec le nouvel empereur d'Annam ne termine rien, il laisse la France en présence de la Chine. Le projet primitif négocié par M. Bourrée et que le gouvernement, à l'instigation de M. Challemel-Lacour, a imprudemment refusé de ratifier, avait l'avantage de régler la situation vis-à-vis de la Chine et de prévenir un conflit fâcheux. Aujourd'hui rien n'est fini. Pendant que les négociations se poursuivent ici entre le marquis de Tseng, ambassadeur du Céleste Empire, et le gou-

vernement, la Chine continue à diriger des troupes sur l'Annam. Les soldats chinois continuent à se glisser de plus en plus au Tonkin parmi les Pavillons-Noirs. L'échec subi par nos troupes le 15 août démontre l'insuffisance de notre force militaire sur le lieu des opérations. Ce traité même d'Hué, que notre honneur nous oblige à soutenir, peut devenir une nouvelle occasion de difficultés. Il est malaisé de se rendre compte de la situation que les journaux anglais se plaisent à aggraver par jalousie. Quelle que soit l'importance des préparatifs de guerre faits par la Chine, ses dispositions à notre égard ne sont rien moins que conciliantes. Ses prétentions aujourd'hui sont devenues inacceptables. Il ne peut plus être question de revenir au traité Bourrée. Après le traité conclu plus ou moins à propos à Hué, toute limitation de notre suprématie et de nos droits acquis au Tonkin serait un échec pour l'amour-propre national. La Chine ne peut plus prétendre nous disputer le protectorat de l'Annam. Entre elle et nous il ne peut plus s'agir que de régler les rapports de voisinage. Mais pour conserver au traité d'Hué tout son effet, il sera probablement nécessaire de recourir à la force. La Chine ne renoncera pas à des prétentions que les tergiversations et la faiblesse du gouvernement encouragent. La perspective d'une guerre nous oblige tout de suite à un grand effort militaire. Rien n'est prêt pour une expédition de ce genre. On ne peut plus recourir aux expédients employés par le général Farre pour la guerre de Tunisie. Il nous manque une armée coloniale. Nous allons envoyer au Tonkin des troupes disparates prises dans la légion étrangère et dans les bataillons indigènes d'Afrique. En fera-t-on une armée suffisante en nombre et en solidité pour tenir campagne contre les bandes chinoises? Les frais d'une pareille expédition seront considérables. C'est d'une vraie guerre qu'il s'agit, si les négociations que M. le marquis de Tseng s'applique à faire traîner en longueur n'aboutissent pas. On conçoit, dans de pareilles circonstances, que l'accord ne règne pas au sein du ministère. Les uns sont partisans d'une action immédiate, énergique; les autres croient qu'on ne peut rien engager sans les Chambres; ceux-ci proposent d'expédier d'urgence une armée, ceux-là voudraient se borner à envoyer quelques renforts. Au fond, ni les uns ni les autres ne savent ce qu'ils veulent et la Chine, peut continuer à se jouer de l'imprévoyance et des incertitudes des hommes d'État de la République, en attendant qu'une crise ministérielle, que

l'on commence à prévoir, la mette en face d'autres personnages.

Peut-être n'y aurait-il pas à se préoccuper des conséquences d'une lutte avec la Chine, ni des difficultés que nous rencontrons à Madagascar et au Congo, si toutes ces expéditions lointaines qui répondent à une politique plus ou moins aventureuse d'expansion coloniale, ne coïncidaient avec une situation assez grave en Europe. Dernièrement, l'Allemagne nous faisait entendre, du ton le plus hautain, de graves avertissements. M. de Bismarck ne se borne pas à des paroles, il agit. Pendant qu'il nous laissait sous le coup de ses menaces, il renouait avec le comte Kalnoky l'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche. Les entrevues de Gastein et de Salzbourg ont fait plus que de renouveler pour six ans l'union entre les deux empires ; elles ont eu aussi pour objet l'admission de la Serbie et de la Roumanie dans l'alliance austro-allemande. Le dessein de cette combinaison diplomatique apparaît assez clairement. Depuis six mois toute la région du Bas-Danube est en effervescence. La question d'Orient se remue de nouveau ; les aspirations slaves se font jour avec une nouvelle ardeur au milieu de cet enchevêtrement de races diverses, de nationalités en formation, de dynasties naissantes qui se meuvent dans la presqu'île des Balkans; des dissensions intestines travaillent ces petits États ; les rapports de gouvernement à peuple sont tendus. Quelque chose, manifestement, se prépare au milieu de cette agitation. L'Autriche elle-même est travaillée. Les troubles de Croatie ne sont que les avant-coureurs des mouvements nationaux qui poussent les Tchèques à secouer le joug des provinces allemandes, les Croates et les Galiciens à se soustraire à l'hégémonie hongroise et qui mettent en péril le dualisme de l'empire. Tout rapproche en ce moment l'Allemagne et l'Autriche contre l'ennemi commun d'Orient, contre le panslavisme qui mine l'Autriche et qui menace pour l'avenir l'Allemagne.

En même temps que les deux empires resserraient leurs liens, il était du plus grand intérêt, pour les deux alliés, de fermer à la Russie la route du Danube en se rattachant les Etats riverains. Ceux-ci, de leur côté, n'avaient qu'à gagner à l'appui des deux grandes puissances du centre de l'Europe. Les raisons d'accroissement territorial et de politique intérieure n'ont pas manqué aux gouvernements de Belgrade et de Bucharest pour se rapprocher de l'Allemagne et de l'Autriche. Aujourd'hui l'accession définitive de la Serbie et de la Roumanie à l'alliance austro-hongroise est un

fait accompli. L'entrevue de Guillaume et de François-Joseph a Ischl, les conférences de Salsbourg entre les deux premiers ministres des empereurs nous montrent les gouvernements de Berlin et de Vienne unis dans la même politique, associés par les mêmes intérêts, ayant pour alliée l'Italie et les petits Etats danubiens pour vassaux, et également prêts à marcher contre la Russie, si la politique panslaviste faisait surgir de nouvelles complications en Orient, ou à se tourner du côté de l'Occident, contre la France, si le danger venait de là. C'est sans doute à cette dernière éventualité que se rattache le voyage projeté du jeune roi d'Espagne à Berlin. Un Etat de cette importance rentrerait très bien dans le plan complexe d'alliance si habilement ourdi par M. de Bismarck.

Combien nos expéditions au Tonkin et à Madagascar doivent paraître imprudentes, dangereuses même en face de l'activité extraordinaire que déploie en ce moment la diplomatie allemande et des événements si redoutables qui peuvent éclater d'un jour à l'autre en pleine Europe !

Arthur LOTH.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1883
July-Sept. v.75